BIBLIOTECA NAZ
Vittorio Emanuele III
XLVII
E
10
NAPOLI

XLVII

£0

Digitized by Google

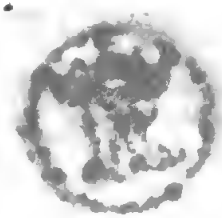

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

DES SIX PREMIERS SIECLES.

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux:

AVEC UNE CHRONOLOGIE OU L'ON FAIT un abregé de l'hiſtoire eccleſiaſtique; & avec des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la chronologie.

TOME HUITTIÉME.

QUI CONTIENT LES VIES DE S. ATHANASE, & des Saints qui ſont morts depuis l'an 378 juſques en 394, & les hiſtoires des Priſcillianiſtes & des Meſſaliens.

Par M. LENAIN DE TILLEMONT.

SECONDE EDITION,

Revue & corrigée.

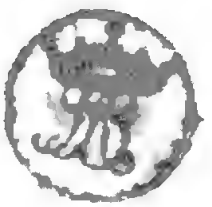

A PARIS,

Chez CHARLES ROBUSTEL, rue Saint Jacques, au Palmier.

M DCC XIII.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU ROT.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES TITRES

CONTENUS EN CE HUITTIEME VOLUME.

TABLE des citations. page v
Table des Articles & des Notes. xiij
Le grand Saint Athanaſe Archeveſque d'Alexandrie, Docteur de l'Egliſe, & Confeſſeur. 1
Saint Ephrem Diacre d'Edeſſe, ſolitaire, & Docteur de l'Egliſe. 259
S. Euſebe Eveſque de Samoſates, & Martyr. 319
S. Publie Abbé pres de Zeugma en Syrie. 337
S. Melece Eveſque d'Antioche, & Confeſſeur. 341
Aſcole Eveſque de Theſſalonique. 378
S. Servais Eveſque de Tongres. 382
S. Damaſe Pape. 386
S. Allire Eveſque de Clermont en Auvergne. 424
S. Cyrille Eveſque de Jeruſalem, Docteur de l'Egliſe, & Confeſſeur. 428
S. Iſidore Preſtre de Sceté, & Confeſſeur. 440
S. Pambon Preſtre, Abbé, & Confeſſeur. 445
Ste Monique veuve, mere de S. Auguſtin. 455
S. Marcien ſolitaire au dioceſe de Calcide. 478
S. Beſarion ſolitaire de Sceté. 485
L'hereſie des Priſcillianiſtes. 491
Les Meſſaliens ou Maſſaliens heretiques. 527
S. Pacien Eveſque de Barcelone. 537
S. Philaſtre Eveſque de Breſſe, & Confeſſeur. 541
S. Juſt Eveſque de Lion, & ſolitaire. 546
Diodore Eveſque de Tarſe, & Confeſſeur. 558
Pior diſciple de S. Antoine, Preſtre de Nitrie, & ſolitaire des Cellules. 569

S. Macaire d'Egypte, inſtituteur des ſolitaires de Sceté, & Confeſſeur. 574
Crone diſciple de Saint Antoine, & Iſaac, Preſtres & Abbez de Nitrie, avec Hierax auſſi diſciple de Saint Antoine. 620
Saint Macaire d'Alexandrie, Preſtre des Cellules, & Confeſſeur. 626
Notes ſur S. Athanaſe. 651
Notes ſur S. Ephrem. 735
Notes ſur S. Euſebe de Samoſates. 759
Notes ſur S. Melece. 760
Notes ſur Aſcole Eveſque de Theſſalonique. 768
Notes ſur S. Servais de Tongres. 769
Notes ſur S. Damaſe Pape. 773
Notes ſur S. Cyrille de Jeruſalem. 779
Note ſur S. Iſidore de Sceté. 787
Notes ſur S. Pambon. 788
Note ſur S. Beſarion. 790
Notes ſur les Priſcillianiſtes. 791
Notes ſur les Meſſaliens. 798
Note ſur S. Philaſtre. 798
Notes ſur S. Juſt de Lion. 798
Notes ſur Diodore de Tarſe. 802
Note ſur Pior. 804
Notes ſur S. Macaire d'Egypte. 805
Notes ſur S. Macaire d'Alexandrie. 811
Chronologie. 815
Table des matieres. 827

TABLE DES CITATIONS.

A

Act. M.	Acta Martyrum ſincera & ſelecta per D. Theodoricum Ruinart: Pariſiis anno 1689.
Ado, chr.	Adonis cronicon Baſileæ editum an. 1568, cum Gregorio Turonenſi.
Alex. t. 5.	Natalis Alexandri Dominicani hiſtoria eccleſiaſtica, tomo ſeu volumine 5: Pariſ. an 1677.
All. de *u* in Meth.	Leonis Allatii notæ in Methodii convivium: Romæ an. 1656.
Alte chr. p. 62.	Rerum Aquitanicarum libri V. poſteriores quibus continentur geſta Regum & Ducum Aquitaniæ: Toloſæ an. 1657.
Amb. ac. Aq.	Concilii Aquileienſis acta apud Ambroſium tomo 5, editionis Pariſienſis an. 1603.
Amb B.	Sic denotatur noviſſima Ambroſii editio per Benedictinos: Pariſ. an. 1691. Si B. deſit, eſt Pariſienſis an. 1603.
div 1. 107.	Ambroſii ſermo 1 de diverſis, tom 5.
ep 46.	Ambroſii epiſtola 46, tom. 5.
pſ 36.	... in pſalmum 36, tomo 2.
vit.	Ambrosii vita per Paulinum Diaconum, tom. 1.
Amm. l. 15.	Ammianus Marcellinus ex primâ recenſione Henrici Valeſii: Pariſ. an. 1636.
n. p. 138.	Valeſii notæ in eundem Marcellinum.
Amph.	Homiliæ Amphilochio tributæ per Combefiſium: Pariſ. an. 1644.
Anal. t 4.	Joannis Mabillon Analectorum tom. 4: Lutetiæ an. 1685.
Anaſ c. 97.	Anaſtaſius Bibliothecarius in vita Adriani quem 97 pontificem numerat: Pariſ. an. 1649.
Ante. for.	Joſephi Antelmi de iniriis Eccleſiæ Forojulienſis &c. Aquis-Sextiis an. 1680.
Aring. l. 3.	Pauli Aringhi Roma ſubterranea: Coloniæ an. 1659.
Ath. ad Adel. p. 155.	Athanaſii epiſtola ad Adelphium Epiſcopum, tom. 1, editionis Pariſienſis an. 1627.
ad Afr p 936.	... ad Africanos Epiſcopos, tom. 1.
ad Dr p. 956.	... ad Draconitium Epiſcopatum fugientem, tom. 1.
ad Epict p 581.	... ad Epictetum Epiſcopum Corinthiorum, tom. 1.
ad Jo. & Ant. p. 95.	... ad Joannem & Antiochum Preſbyteros, tom. 1.
ad Jov. p. 46.	... ad Jovianum Auguſtum, ibid.
ad Max p 165.	... ad Maximum, tom. 1.
ad Pall p 951.	... ad Palladium Preſbyterum, tom. 1.
adv. p. 635.	... de ſalutari adventu Domini contra Apollinarium, tom. 1.
ap. 1. p 696.	... apologia prima quæ eſt ad Conſtantium, tom. 1.
B.	... nova per Benedictinos editio.
bl. S. p. 571.	... de blaſphemia in Spiritum Sanctum, tom. 1.
cath. p. 570.	... epiſtola catholica ad orthodoxos Epiſcopos, tom. 1.
coll. 3. p. 29.	Arianorum cum Joviano Auguſto colloquiorum fragmentum rectium, apud Athanaſium, tom. 2.
com. eſſ. p. 130.	Athanaſius de communi eſſentia &c. tom. 1, ſi tamen Athanaſii.
de Ant. p. 574.	Concilii Alexandrini epiſtola ad Euſebium Vercellenſem de Antiochenâ Eccleſia, apud Athan. tom. 1.
de Ar. p. 670.	Athanaſii epiſt. de Arii morte ad Serapionem, tom. 1.
dec. Nic. p. 267.	... de Nicænis decretis contra Euſebianos, tom. 1.
de D. p. 555.	... pro ſententia Dionyſii Alexandrini, tom. 1.
de fem. p. 1062.	... de parabola ſeminantis, tom. 1. fortè Athanaſii.
de Sp. 175.	... Spiritum Sanctum non eſſe creaturam, ad Serapionem Epiſcopum, tom. 1.

de syn.p.869.	... de synodis Arimini & Seleuciæ habitis, tom.1.	4 ad Renatum alioſque ſcripti : Lov.t.7.p.486,Ben.t.10.p.358.
de Trin.l.3.p. 100.	Dialogi de Trinitate qui Maximi putantur, apud Athan. tom. 2.	... de agone chriſtiano : Lov.t.3.p. 292, Ben.t.6.p.245. ago.
fug.p.713..	... de fugâ ſuâ, tom. 1.	Hæc littera B. noviſſimam Auguſtini editionem notat per Benedictinos curatam : Si abſit eſt Lovanienſium an. 1586. B.
hær.p.177.	... ſermo contra omnes hæreticos, apud Athan. tom. 1.	Auguſtini de beata vitâ : Lov. & Ben.tom.1. b.v.
in Ar.or.4.	Athanaſii oratio 4 in Arianos, ut in editis numeratur tom. 1.	... breviculus collationis Carthaginenſis in geſtis diei tertiæ : Lov. t.7.p.220,Ben.t.9.p.545. col.d 3.
inc.p 597.	... de carne à Verbo Deo aſſumta, tom. 1.	... confeſſionum libri : Lovan. & Ben.t.1. conf.
in gent.	... in gentes ſeu de Incarnatione Verbi, tom. 1.	... de doctrina Chriſtiana : Lov. & Ben.t.3. do.chr.l.2.
oct.	Athanaſii & aliorum nomine quædam edita per Andræam Arnoldum in octavo : Luteciæ anno 1685.	... epiſtolæ : Lov. & Ben.t.2. ep.
or.2.p.363.	Athanaſii in Arianos oratio ſecunda, ut in editis numeratur, tom. 1.	... de hæreſibus ad Quodvultdeum hær.9: Lov.t.6.p.7,Ben.t.8.p.7. h.9.
orth.p.950.	... ad ubique orthodoxos epiſtola, tom. 1.	... in Creſconium : Lov.t.7.p.179, Ben.t.9.p.389. in Cre.
para.p 508.	In Sanctam Pataſceven ſermo, apud Athan. tom. 2.	... opus poſtremum ſeu perfectum ſeu imperfectum in Julianum. Extat in ſupplementi Vigneriani tom. 2,Ben.t.10.p.874. op.imp. *ſeu* imp.
paſc.p.38.	Athanaſii fragmentum epiſtolæ paſchalis 39, tom. 2.	... de opere monachorum : Lov.t.3. p.304,Ben.t.6.p.475. op.mo.
prot.p.866.	Populi Alexandrini proteſtatio de nocturnâ Ducis Syriani invaſione, tom. 1.	... de ordine. Lov. & Ben.t.1. ord.
ſol.p.857.	Athanaſii ad ſolitariam vitam agentes, tom. 1.	... quæſtionum Evangelicarum lib. 1.q.23: Lovan.tom.4.p.142, Ben.t.3. parte 2. q ev.l.1.
syn.p.155.	... ſynopſis ſacræ Scripturæ, tom.2.	... ſermones quos ſemper & numeramus & citamus ex Ben.to.5.etiam B. non addito. ſ.
v.Ant.p.453.	... de vitâ Sancti Antonii, tom. 2.	... ſermo 217 in appendice, tom. 5. Benedictinorum. ſ.ap.217.
vie,	Vie de S. Athanaſe par Mr Hermant ; à Paris en 1671.	... de unitate Eccleſiæ contra Petilianum : Lov.t.7.p.151, Ben.t.9.p. 537. unit.
vit. *ſeu* B.v.	Athanaſii vita ad Benedictinos adornata ac novæ eorum editioni præfixa : Pariſ. an. 1698.	Traduction de l'Egliſe ſur l'Aumoſne chrétienne & eccleſiaſtique ; à Paris en 1651. Aum.
Auct.2.	Auctuarium 2. ad Bibliothecam Patrum per Combefiſium : Pariſ. an.1648.	B.
Aug ad Con.p.14.	Auguſtini contra mendacium ad Conſentium : Lovanienſium tom.4, Benedictorum tom. 6. p. 447.	BARONII apparatus ad annales articulo 19. Bar.app.§ 19.
ad Or.	... ad Oroſium contra Priſcillianiſtas & Origeniſtas, unaque Oroſii ad Auguſtinum conſultatio : Lov.tom.6.p.267, Ben.tom 8.p.611.	... annales in anno Chriſti 34. § 314 : Antuerpiæ an.1612. 34.§ 314.
ad R.	... de animâ ejuſque origine libri	

384.app.	...In appendice ad annum 384.
3.aug c.	...in martyrologium Romanum ad 3 auguſti diem notâ c. ſeu 3: Antuerpiæ an. 1613.
Baſ.de Sp c.27.	Baſilii Magni de Spiritu Sancto, ad Amphilochium tom.2: editionis Pariſienſis an.1637.
ep.338.p.330.	...epiſtola 338, tom. 3.
hex.h.4.	...in hexaemeron, hom.4. tom.1.
Baſil.	Baſilicon, ſeu juris græco-romani, tomi duo, per Marquardum Freherum editi: Francofurti an. 1596.
Baſn.	Samuelis Baſnagi exercitationes de rebus ſacris: Ultrajecti an.1692.
Baud.	Le dictionnaire geographique de Ferrarius augmenté par Baudrand, à Paris en 1670.
Bell.	Bellarminus de ſcriptoribus eccleſiaſticis: Pariſ. an. 1658.
Bib.P.	Bibliotheca Patrum Pariſiis edita an. 1634, quâ ſemper utimur.
Blond p.159.	De la primauté en l'Egliſe par D. Blondel; à Geneve en 1641.
Boll.20.jan.	Bollandus ſeu ejus continuatores ad diem januarii 20, & ſic in reliquis menſibus.
13.may,g.12.	Acta quæ græcè habentur pro die 13 maii ad finem voluminis p. 12.
pont. ſeu prop. p.58.	...conatus in catalogum Romanorum pontificum in propyleo ad menſem maium.
Bona, ſeu Bon.lit.	Cardinalis Bonæ rerum liturgicarum lib. 2: Romæ an. 1672.
Branc.	Vies des Saints d'Auvergne par le P.Jacque Branche; au Puy en 1652.
Buch.p. ſeu cycl.p.	Ægidii Bucherii de cyclo Victorii & aliis cyclis paſchalibus: Antuerpiæ an. 1633.
Bult.occ.	Hiſtoire de l'Ordre de S. Benoiſt ou des moines d'Occident par Mr Bulteau à Paris en 1684.

C

Caſſ.in pſ.c.11.	CASSIODORI Senatoris in pſalterium præfatio, editionis noviſſimæ per Benedictinos, tom.2.
Inſt.	...de inſtitutione ſcripturarum, ſeu de divinis lectionibus.
pſ.11.v.13.	...in pſalmum 11 verſu 13, tom. 2. noviſſimæ per Benedictinos edit.
Caſſ. coll.1.	Caſſiani collatio 1: Pariſ. an. 1642.
de inc.	...de Incarnatione contra Neſtorium.
inſt.	...inſtitutionum ſeu de inſtitutis cœnobiorum.
Chr.Al.	Chronicon Alexandrinum à Radero editum: Munachii an. 1615.
Chry.de Di.	Joannis Chryſoſtomi oratio de Diodoro, à Bigorio edita cum Palladii dialogo: Pariſ. an. 1680.
in Act.	...homiliæ in Actus Apoſtolorum.
S. ſeu Sav	Græca editio per Henricum Savilium: Etonæ an. 1612.
Sav.n.	Ejuſdem Savilii notæ in poſtremam octavi tomi partem conjectæ.
t.1.or.ſ.n hom 1.	Chryſoſtomi oratio ſeu hom. 1, primi tomi, & ſic de aliis tomis.
Cler.ori.	Origines de la ville de Clermont en Auvergne par Savaron; à Paris en 1662.
Coc.	Roberti Coci cenſura veterum patrum: Londini an.1614.
Cod.reg t.1.	Codicis regularum per Benedictum Anianenſem collectarum pars ſecunda: Pariſ. an. 1663.
Col.Th.9.t.4.l.13.	Codicis Theodoſiani lib. 9. tit. 40. lege 13, ex editione Gothofredi: Lugduni an. 1665.
ap.p.99.	...appendix à Sirmondo edita: Pariſ. an. 1631.
chr.	...chronologia ex legibus confecta per Gothofredum tom.1. præfixa.
nov.	Theodoſii & aliorum novellæ leges quæ codicis Theodoſiani tomo 6, adjectæ ſunt.
t.6.	Gothofredi commentarii in hunc codicem, tom. 6.
Coint.279.§ 2.	Caroli le Cointe annales eccleſiaſtici Francorum, ad annum Chriſti 279: Pariſ. an. 1665.
Col.r.	Veterum Romanæ Eccleſiæ monumentorum collectio ab Holſtenion edita Romæ an. 1662.
Conc.B. ſeu C.t.1.	Concilia generalia editionis Bianæ, tom. 1.

Digitized by Google

Conc.t.1. Conciliorum poſtrema editio per Labbeum : Pariſ. an. 1671.

Cotel.g.t.3. Monumenta Eccleſiæ græcæ per Cotelerium : Pariſ. an. 1686.

Cyr.ad C.p.247. Cyrilli Jeroſolymitani ad Conſtantium Auguſtum epiſt. de cruce.

cat.17. ... Catecheſes : Pariſ. an. 1640.

myſt. 4. ...Catecheſis 4. ex myſtagogicis.

Cyr.Al.ep. Cyrilli Alexandrini epiſtolæ editionis Pariſienſis an. 1638.

hom.P.22. Ejuſdem Cyrilli homilia Paſchalis 22, tom. 5, parte 2.

D

Dav. DEs jugemens canoniques des Eveſques par Mr David ; à Paris en 1671.

Dext. Lucii Dextri pſeu depigraphum chronicon : Lugduni an 1627.

Dio,l.60. Dionis Caſſii hiſtoriarum lib. 60: Typis Vecchelianis an. 1606.

v.n.p.670. Ejuſdem & aliorum hiſtoricorum excerpta per Valeſium : Pariſ. an. 1634.

Dor.l.1.p.748. Dorothæi Archimandritæ de vitâ rectè & piè inſtituenda libet, ſeu doctrina 1: Bib.Pat.Pariſ.to.11.

Du P.p. Bibliotheque des auteurs eccleſiaſtiques par Mr du Pin ; à Paris en 1686. On ſuit toujours la premiere edition.

E

Ecc ep. VIGINTI epiſtolæ ab Abrahamo Eckellenſi S. Antonio tributæ : Pariſ. an. 1641.

reg.p.119. S. Antonii regula ſermones, vita per Abrahamum Eckellenſem : Pariſiis an. 1646.

Ep.ad P.p.302. Hymenæi & aliorum Epiſcoporum epiſtola ad Paulum Samoſatenum : Bibliothecæ Pat.tom.11.

Ephr.conf.p.465. S. Ephræm Edeſſeni Diaconi confeſſio & ſui ipſius reprehenſio : Antuerpiæ an. 1619.

ep.111 p.449. ...opuſculum 111, quod eſt de pœnitentia.

t.3.or.27.p.560. ...opuſculum 27 tomi 3, prout à Voſſio numerantur, uno ſæpius in plura diviſo.

...teſtamentum, Ibidem. teſt.p.401.

Epiphanii Panarium adverſus hæreſes hæreſi 30, tom.1, editionis Petavianæ : Lutetiæ an. 1622. Epi.p.30.c.4 p.128.

...ancoratus, tom.2. anc.p.36.

...brevis expoſitio fidei Catholicæ, tomo 1. fid.c.22.p.1105.

Evagrii ſcholaſtici hiſtoria eccleſiaſtica à Valeſio edita : Pariſ. anno 1673. Eva.l.3.

Euſebii Cæſarienſis chronicon græcum ex editione Scaligeri : Lugduni Batavorum an. 1658. Euſ.chr.

Scaligeri notæ in hoc Euſebii chronicon. chr.n.

Ejuſdem Euſebii hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Valeſii : Pariſ. an. 1659. l.2. *ſeu* h.l.2.

Aenrici Valeſii notæ in hiſtoriam Euſebii eccleſiaſticam cui ſubjiciuntur in editione ſuâ. Pariſ.an. 1659. n p.

Euſebii de Præparatione evangelicâ : Pariſ. an. 1628.. præp.

...de vita Conſtantini, v.Conſl.3.

Hiſtorica græca ad Euſebii chronicon per Scaligerum addita: Lugduni Batavorum an. 1658. xc.

F

FACUNDI Hermianenſis pro defenſione trium Capitulorum: Pariſ. an. 1629. Fac.l.1.c.3.

Ferrarii dictionarium geographicum à Baudrando auctum : Pariſiis an. 1670. Quandoque addunturlitteræ ſ.t. &c. ut ſub quâ litterâ quærendum ſit diſtinguas. Ferr.p.

...martyrologium univerſale ad diem 18 maii, & ita de ſingulis menſibus : Venetiis an. 1625. 18.may.

Florentini notæ in vetus martyrologium Hieronymi nomine editum : Lucæ anno 1668. Flor.p.336.

Venantii Fortunati de vita S. Martini : ex edione Broweri Moguntiæ an. 1603. Fort.v.Mart.p.341.

Frontonis calendarium Romanum : Pariſ. an. 1652. Front.cal.p.106.

Fulgentii

Fulg de gr.l.2.542. Fulgentii Ruſpenſis Epiſcopi de veritate prædeſtinationis & gratiæ, inter alia ejus opem : Pariſ. an. 1684.

G

Gal.chr.t.3. GALLIA chriſtiana San-Marthanorum, tomo 3: Lutetiæ an. 1656.

Gaud h. *ſeu* ſ.17.p. 60. Gaudentii Brixiani homilia 17: Bib. Pat. tom. 2.

Gel.C. *ſeu* cyz. Gelaſii Cyziceni de Nicæno Concilio : Lutetiæ an. 1600. Edidit & Labbeus Conciliorum tomo 2.

Gen.c.46. *ſeu* v ill. Gennadii de ſcriptoribus eccleſiaſticis liber, tum alibi editus, tum in biblior. Miræi: Antuerp. an. 1639.

Geo ſac. Geographia ſacra, ſeu notitia antiquorum epiſcopatuum, per Carolum à S^to Paulo Fullenſem: Pariſ. an. 1641.

Greg.l.1.dial. Gregorii Magni dialogorum lib. 1, tom. 2: edit. Pariſ. an. 1675.

in ev.h.33. ... homilia 33. in Evangelium, to. 1.

l.9.ep 24. ... lib. 9. epiſtolarum epiſt. 4, to. 2.

Gr.T.gl.C. Gregorii Turonenſis de gloriâ Confeſſorum : Pariſ. an. 1640.

h. Fr. ... hiſtoria Francorum : Baſilcæ an. 1568.

v.Pa. ... vitæ Patrum quæ miraculorum libris ſubjunguntur.

H

Her l.3. HERODIANI hiſtoriarum libri tres, in hiſtoria Auguſta : Francofurti edita an. 1590.

Hier.an.21. *ſeu* chr. Hieronymi chronicon, anno Chriſti ut ibi numeratur 21, ex recenſione Scaligeri : Amſtelodami an. 1658.

ep.150.q.4. ... epiſtola 150 ad Hedibiam quæſtione 4, tom. 3.

ex Didy.p.397. De Spiritu Sancto liber ex Didymo ab Hieronymo verſus, tom. 9.

in Iſ.46. Hieronymo in Iſaïæ cap. 46, to. 5.

in Luci. ... contra Luciferianos, tom. 2.

v Hil. ... de vita Hilarionis, tom. 1.

v.ill. ... de viris illuſtribus, ſeu de ſcriptoribus eccleſiaſticis, non numeratis qui ex græco additi ſunt Apoſtoli ſeu Apoſtolici non ſcriptores, tom. 1.

v Pau. ... de vita S^ti Pauli eremitæ, to. 1.

Hil.ad Conſt.3. Hilarii Pictavienſis libellus ad Conſtantium, ipſique à ſancto præſule oblatus, ex editione Pariſienſi an. 1572.

B. ... noviſſima per Benedictinos editio : Pariſ. an. 1693.

fr.t. ... fragmentorum à Pithæo editorum Pariſiis an. 1598, parte 2.

in Aux. ... contra Auxentium Arianum.

in Conſ. ... contra Conſtantium.

ſyn. ... de ſynodis.

Holſt geo. Lucæ Holſtenii notæ in geographiam ſacram, cum aliis ejus geographicis : Romæ an. 1666.

I

Idat.chr. *ſeu* an. IDATII chronicon, tum alibi, tum à Sirmondo editum : Lutetiæ anno 1685.

Ign.prol.c.12. Prolegomena Uſſerii in Ignatium : Oxoniæ an. 1644.

Jo.D.def.p.410. Joannis Damaſceni de his qui in fide dormierunt, ex editione græcâ : Baſileæ an. 1575.

de hær.p.466. ... de hæreſibus.

im l.2. ... de imaginibus lib. 2: Ibid.

Iſ.H.heb.ori. Iſidori Hiſpalenſis hebraicarum origium : Pariſ. an. 1580.

ori.l.6.p.37.3. ... originum ſive etymologiarum, lib. 6, pag. 37, colum. 3.

ſcr.c.4. ... de ſcriptoribus eccleſiaſticis, p. 161, item apud Miræum p. 80.

Iſ.P.l.4.ep.69. Iſidori Peluſiotæ epiſtolarum lib. 4, ep. 69: Pariſ. an. 1638.

Juli ep. Juliani Auguſti epiſtolæ, tom. 2, ex editione Petavii : Lutetiæ an. 1630.

or.t.p.r&v ... oratio 1, tom. 1.

L

Lab.ſcri. PHILIPPI Labbei de ſcriptoribus eccleſiaſticis : Pariſ. an. 1660.

Lamp.v.Alex. Lampridii de vitâ Alexandri Imperatoris ; in hiſtoria Auguſta : Pariſiis edita an. 1620.

Lauſ c.67.p.999. Palladii hiſtorica Lauſiaca : Bib. Patrum tom. 13, Pariſ. an. 1644.

Leo,ep. Leonis Magni epiſtolæ à Paſchaſio Queſnel editæ, tom. 1: Lutetiæ an. 1675.

Q.t.2. Diſſertationes & notæ Quæſnelii, tom. 2.

Leod. Hiſtorici Leodienſium Epiſcoporum collecti per Joannem Chappeauville: Leodii an. 1612.

Leon.in Eut. *ſeu* in N.& Eu. Leontii Byzantini in Neſtorium & Eutychen: Bib. Pat. to. 4. parte 2.

ſec.8. ... de ſectis actione 8: Ib. tom. 11.

ſup. ... de ſcriptis quæ Patribus ab Eutychianis ſuppoſita ſunt: Bib. Pat. tom. 4, parte 2.

Ler. *ſeu* Lir. Chronologia Lerinenſium per Vincentium Barralem: Lugduni an. 1613.

Lib.or.11. Libanii oratio undecima ſecundi tomi prout numeratur in indice, in textu eſt nona; & ſic de cæteris: Pariſ. an. 1627.

vit. ... vita per ſeipſum quæ eſt ſecundi tomi, oratio prima.

Liber.c.10. Liberati Diaconi breviarium cauſæ Eutychianæ: Pariſ. an. 1675.

Luci.de Ath.l.1 p. 954. Luciferi Caralitani ad Conſtantium pro Athanaſio: Bibliothecæ Patrum tom. 9.

ep p.1013. Epiſtolæ Luciferi, ſive de Lucifero.

mori.p.1097. Luciferi moriendum pro Dei filio.

Lup.*epp.* Chriſtiani Lupi de Romanis appellationibus: Moguntiæ an. 1681.

can.t.2. Ejuſdem notæ & ſcholia in canones: Bruxellis an. 1673.

M

Macar.h.12.p.72. MACARII homiliæ cum Gregorio Thaumaturgo editæ: Pariſ. an. 1622.

Marc.conc. Petri de Marca de concordia ſacerdotii & imperii: Pariſ. an. 1699.

Mar.& F. Marcellini & Fauſtini Luciferianorum libellus precum ad Theodoſium: Pariſ. an. 1650.

Marc.an.398.*ſ.n* *chs.* Marcellini comitis chronicon à Sirmondo editum. Pariſ. an. 1619 ad annum Chriſti 398.

Max.in Dio. Maximi Abbatis & Confeſſoris ſcholia in Dionyſium Areopagitam cum quo edita ſunt: Lucetiæ an. 1644.

Men.p.80. Menæa magna græcorum die in textu notato, pagina ſeu columna ejuſdem menſis octogeſima: Venetiis an. 1528.

Mere.n.c.1. Garnerii in Marium Mercatorem notæ: Pariſ. an. 1673.

Meurſ.p.129. Joannis Meurſi.

Moſc,c.1.p.1018. Joannis Moſchi, ſeu Sophronii Pratum ſpirituale: Bib. Pat. tom. 13.

N.

Naz.car.140. GREGORII Nazianzeni carmen 140, ab ejus vita incipiendo tom. 2, illius operum: Pariſ. an. 1630.

ep. ... epiſtolæ, tom. 1.

or.16. ... oratio 16: Ib.

n. Eliæ, Nicetæ, Billii, aliorumve notæ in Gregorium, tom. 2.

Nic.orth. Nicetæ Choniatæ theſaurus orthodoxæ fidei: Lutetiæ an. 1580.

Nor.faſt. Henrici Cardinalis de Notis faſti conſulares, quædamque alia epochis ſubjecta: Florentiæ anno 1689.

h.p. Ejuſdem hiſtoria Pelagiana: Patavii an. 1673.

Nphr.l.2.c.36. Nicephori Calliſti hiſtoria eccleſiaſtica: Pariſiis an. 1630.

Nyſ.ad Euſt. Gregorii Nyſſeni epiſtola ad Euſtathiam, Ambroſiam &c. tom. 3, editionis Pariſienſis an. 1638.

de Baſ. ... de Baſilio Magno, tom. 3.

de Jer. ... de euntibus Jeroſolyma, tom. 3.

in Ephr. ... de Stº Ephræm, tom. 3.

in Eun.l.1. ... in Eunomium lib. 1, tom. 2.

v.Ma. ... de vita Sanctæ Macrinæ ſororis ſuæ, tom. 2.

v.Mel. ... oratio in funere magni Meletii, tom. 3.

O

Opt.l.3. OPTATII Milevitani contra Parmenianum libri tres: Pariſiis anno 1631.

Ori.princ.l.4.c.1. Origenis de principiis, ſeu περὶ

Digitized by Google

ἀρχῶν, editionis latinæ, tom. 1.

Oroſ.l.7.p.109. Pauli Oroſii hiſtoria; Bibliothecæ Patrum tom. 15.

Oudin. Supplementum de ſcriptoribus eccleſiaſticis per Caſimirum Oudin Præmonſtratenſem: Pariſ. an. 1686.

P

Pacat.p.252. LATINI Pacati Drepanii panegyricus ad Theodoſium, inter veteres panegyricos duodecimus: Antuerpiæ an. 1599.

Paci.ep.1.p.56. Paciani Barcinonenſis epiſtola 2: Bibliothecæ Patrum tom. 3.

— l.3.p.68. ... in Novatianos, lib. 3: Ib.

pœnit. ... hortatio ad pœnitentiam: Ib.

Pall.dial.ſeu v. Chry. Palladii dialogus de vitâ Joannis Chryſoſtomi à Bigotio editus: Lutetiæ anno 1682.

Paul.ill. Paulinus illuſtratus per P. Chiffletium: Divione an. 1662.

P.Aur.ſp.c.7.p. 115. Perri Aurelii ad Hermanni Læmelii ſpongiam reſponſio capite 7, ſeu de ſeptimâ propoſitione, tom. 2.

orth.11.9.p.625. ... orthodoxus adverſus antirrheticum.

P.de N.l.2. Perri de Natalibus lib. 2: Lugdudi an. 1543.

Pearſ.poſt. Pearſonii opera poſtuma: Londini an. 1688.

Pet.dog.t.5. Dionyſii Petavii dogmatum theologicorum, tomo 5: Pariſiis anno 1650.

rat.t.l.1. ... Rationarium temporum parte 2, lib. 1: Pariſ. an. 1652.

Phila.c.89. Philaſtri Brixienſis caput ſeu hæreſis 89, ſi jam ante Chriſtum ab Ophitis numeres: Bibliothecæ Par. tom. 4, parte 1.

Phiſg.l.2.c.13. Philoſtorgii hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Jacobi Gothofredi: Genevæ an. 1643.

Plin.l.1.c.1. Plinii majoris hiſtoria naturalis: Francofurti an. 1599.

Præd.h. Hiſtoria Prædeſtiniana per Jacobum Sirmondum: Pariſ. an. 1648.

Proſ.chr. Proſperi Aquitani chronicon ad annum Chriſti 422, Hieronymiano fere ſubjectum.

Prudentii περὶ στεφάνων, ſeu de coronis Martyrum. Prud.de M.2.

R

ANDREÆ Riveti criticus ſacer: Genevæ an. 1660. Rive.l.1.

Rufini hiſtoria eccleſiaſtica, ſeu ex Euſebio verſa, ſeu Euſebio addita: Antuerpiæ an. 1548. Rufl.1.c.9.

... de adulteratis Origenis libris, inter Origenis opera, tomo 1: Baſileæ an. 1620. de Ori.

... contra Hieronymum, ipſius Hieronymi tomo 4. in Hier.

... de vitis Patrum qui apud Roſweidum liber eſt ſecundus: Antuerpiæ an. 1615. v.P.c.7.

S

CARTES geogtaphiques de Sanſon. Sanſ.

Andreæ du Sauſſay martyrologium Gallicanum: Pariſ. an. 1637. Sauſ.

Scaliger de Antiocheno Concilio: Antuerpiæ an. 1681. Scal.ant.

Abrahami Scultreti medulla Patrum: Francofurti an. 1634. Scult.

Apollinaris Sidonii epiſtolarum liber 1, epiſtola 7. Sid.l.1.ep.7.

Diſſertatio hiſtorica de Sancto Servatio Epiſcopo Tungrinſi ejus nominis unico, per Guillelmum Sluſium: Leodii an. 1684. Slus,de ſer.

Socratis hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Valeſii: Pariſ. an. 1668. Socr.l.5.c.22.p. 285.

Valeſii notæ in Socratis hiſtoriam. n.

Sozomenis hiſtoria eccleſiaſtica, ex editione Valeſii: Pariſ. an. 1668. Soz.l.4.c.

Valeſii notæ & prolegomena in hanc hiſtoriam. n.prol.

Ezechielis Spanhemii diſſertatio ſeu liber 5, de præſtantia & uſu numiſmatum: Amſtelodami anno 1671. Spanh.l.5.p.864.

Stephani de urbibus: Amſtelodami an. 1678. Steph.

Suidæ lexicon in littera α. β. & ſic de cæteris: Genevæ an. 1619. Suid.α.β.

Sulpicii Severi hiſtoriæ ſacræ lib. Sulp.l.2.

2: Antuerpiæ anno 1574.

dial.1.c.2. ...dialogus 1.

v.Ma. ... de vita Stⁱ Martini.

Sur.1.nov. Surius primo die novembris, & ſic de ſingulis menſibus : Coloniæ an. 1618.

Sym.l.9.ep.70. Symmachi epiſtolarum, lib. 9. epiſtola 70: an. 1587.

Syn.ep.5.p.167. Syneſii Cyrenæi epiſtolarum 5: Lutetiæ an. 1640.

T

Tac an.13. CORNELII Taciti annalium lib. 13: Pariſ. an. 1608. In capita libri dividuntur ex tabula quæ in eodem eſt volumine.

T.Ant.v.p.17. Titi Antonini Pii vita per Capitolinum in hiſtoria Auguſta : Pariſ. edita an. 1620.

Th R.t.2. Theophili Raynaudi, tomo 2: Lugduni an. 1665.

Thdr.L.l.2. Theodori Lectoris lib. 2, ex editione Valeſii cum Evagrio &c. Pariſiis an. 1673.

fr.p.569. Traduction de Theodore le Lecteur par Mʳ Couſin ; à Paris en 1673.

Thdrt.dial.1. Theodoreti dialogus 1, contra Eutychianos, tomo 4.

ep. ... epiſtolæ, tom. 3.

l.3.c.6. ... hiſtoriæ eccleſiaſticæ liber 3, tomo 3, ſi addatur v. deſignatur editio Valeſii : Pariſ. an. 1673.

n. Henrici Valeſii notæ in ejus hiſtoriam eccleſiaſticam : Pariſiis an. 1673.

h.P. Theodoreti religioſa hiſtoria ſeu de vitis Patrum, tom. 3.

Traité ſur les feſtes par le Pere Thomaſſin de l'Oratoire ; à Paris en 1683. Thom.feſt.

Theophanis chronographia : Pariſ. an. 1665. Thphn.

Trevitenſium antiquitates & annales per Chriſtophorum Browerum : Leodii anno 1670. Trev.an.

Joannes à Trittenhem Abbas Spanhemenſis de ſcriptoribus eccleſiaſticis : Coloniæ an. 1531. Trit.

V

DIONIS Caſſii & aliorum hiſtoricorum excerpta per Valeſium : Pariſ. anno 1634. Val exc.100.

Baſilii Menologium ab Ughello editum in ſuâ Italiâ ſacrâ, tom. 6: Romæ an. 1653. Ugh.p.1140.

Ughelli Italiæ ſacræ, tomi 1, parte 2. t.1.2.p.

Vigilii Tapſenſis in Eutychianos, lib. 4, cum Victore Vitenſi : Divione an. 1665. Vig.in Eut l.4.

Vincentii Lerinenſis commonitorium cum Salviano editum : Pariſ. an. 1667. Vinc.L.

Vitæ Patrum per Roſweidum editæ : Antuerpiæ an. 1615. Vit.P.

Appendix ad vitas Patrum : Ib. app.p.994.

Jacobi Uſſerii annales veteris & novi Teſtamenti : Pariſ. an. 1673. Uſſ p.

Z

ZONARÆ commentarii in canones : Pariſ. an. 1618. Zon.can.p.145.

Zoſimi Comitis hiſtoriarum lib. 2, in hiſtoria Auguſta : Francofurti an. 1590. Zoſ.l.2 p.686.

TABLE
DES ARTICLES ET DES NOTES.

LE GRAND SAINT ATHANASE.

ARTICLE I. *DE S parens & de la naiſſance de Saint Athanaſe: Son education & ſes études.* page 1

II. *S. Athanaſe eſt fait Diacre: Il reſiſte aux Ariens à Alexandrie, & dans le Concile de Nicée: Ses qualitez naturelles.* 4.

III. *Saint Athanaſe eſt fait Eveſque d'Alexandrie; calomnies des Ariens contre ſon election: Dieu revele ſa vertu à Saint Pacome.* 6

IV. *Idée generale de l'epiſcopat de S. Athanaſe.* 9

V. *Du courage de S. Athanaſe à défendre la verité: Il ordonne S. Frumence Apoſtre de l'Ethiopie.* 11

VI. *Melece renouvelle ſon ſchiſme en mourant, & en fait chef Jean Areaph: Les ſchiſmatiques preſſez par Saint Athanaſe de ſe réunir à l'Egliſe, ſe liguent contre luy avec les Euſebiens.* 14

VII. *Saint Athanaſe refuſe d'admettre Arius à la communion, nonobſtant les menaces d'Euſebe de Nicomedie, & meſme de Conſtantin.* 16

VIII. *Premieres calomnies des Meleciens contre S. Athanaſe.* 18

IX. *Hiſtoire d'Iſquyras laïque, qui ſe pretend Preſtre.* 20

X. *Iſquyras ſe plaint que Saint Athanaſe a fait rompre ſon calice par Macaire: Il ſe retracte, & demande pardon au Saint.* 21

XI. *S. Athanaſe eſt accuſé d'avoir tué l'Eveſque Arſene.* 24

XII. *On informe du meurtre d'Arſene, qui ſe trouve vivant.* 25

XIII. *Conſtantin reconnoiſt & condamne l'impoſture des Meleciens.* 27

XIV. *Arſene & les Meleciens ſe réuniſſent à S. Athanaſe, qui viſite la haute Thebaïde.* 29

XV. *Les Euſebiens obtiennent le Concile de Ceſarée.* 31

XVI. *Convocation du Concile de Tyr; quels Eveſques s'y trouverent.* 34

XVII. *Le Concile eſt dominé par le Comte Denys: Saint Athanaſe eſt contraint d'y venir: Lettre de Conſtantin au Concile.* 36

XVIII. *Calomnies propoſées dans le Concile de Tyr contre le Saint.* 38

XIX. *Actions genereuſes de Saint Potamon & de Saint Paphnuce Confeſſeurs.* 40

XX. *S. Athanaſe recuſe en vain ſes ennemis ; il refute ſans parler une horrible calomnie.* 42

XXI. *Confuſion des Euſebiens ſur la mort d'Arſene.* 45

XXII. *Les ennemis de S. Athanaſe recuſez par luy, ſont envoyez dans la Mareote informer du calice d'Iſquyras.* 47

XXIII. *Les Eveſques d'Egypte s'oppoſent à la nomination des commiſſaires, & en appellent inutilement à l'Empereur.* 50

XXIV. *Les commiſſaires aſſiſtez par Philagre vont informer à la Mareote : On y chaſſe les Preſtres qui demandent à y aſſiſter.* 52

XXV. *Procedure informe des commiſſaires Euſebiens.* 53

XXVI. *Proteſtations du Clergé d'Egypte contre les commiſſaires : Violences commiſes à Alexandrie.* 55

XXVII. *Saint Athanaſe quitte Tyr : Les Euſebiens le depoſent ; écrivent partout contre luy, & reçoivent Arius dans leur communion.* 57

XXVIII. *Saint Athanaſe demande juſtice à Conſtantin ; qui fait venir les Euſebiens : ils l'irritent contre le Saint par une nouvelle calomnie.* 60

XXIX. *Conſtantin relegue S. Athanaſe à Treves ; mais ne veut pas que l'on mette un Eveſque à ſa place.* 63

XXX. *S. Athanaſe eſt bien receu à Treves par Conſtantin le jeune & par l'Eveſque S. Maximin : La ville d'Alexandrie & S Antoine demandent en vain ſon retour.* 65

XXXI. *S. Athanaſe eſt rappellé par Conſtantin, & retourne en Egypte peu après la mort de ce prince.* 68

XXXII. *Les Euſebiens forment de nouvelles calomnies contre Saint Athanaſe, & les portent juſqu'aux Empereurs & au Pape Jule : Ils donnent Piſte pour l'Eveſque aux Ariens d'Alexandrie.* 71

XXXIII. *Les Eveſques d'Egypte & d'autres écrivent pour Saint Athanaſe.* 73

XXXIV. *Saint Athanaſe appellé par le Pape, va à Rome avec quelques ſolitaires.* 75

XXXV. *Les Euſebiens font Gregoire Eveſque d'Alexandrie dans le Concile d'Antioche : Quel eſtoit ce Gregoire : Saint*

Digitized by Google

Paul ermite meurt dans la communion de Saint Athanase. 77

XXXVI. *Saint Athanase retourne à Alexandrie : Gregoire y entre en armes.* 78

XXXVII. *Horribles violences faites par Gregoire, ou pour luy.* 80

XXXVIII. *Saint Athanase se retire à Rome : Etat deplorable de son Eglise.* 82

XXXIX. *S. Athanase écrit à tous les Evesques contre Gregoire ; est declaré innocent par le Concile de Rome.* 84

XL. *Violences de Gregoire dans toute l'Egypte : Amour de S. Pacome & de tous les autres Catholiques d'Egypte pour Saint Athanase.* 86

XLI. *Constant veut voir S. Athanase ; obtient pour luy de Constance son frere le Concile de Sardique.* 89

XLII. *Assemblée du Concile de Sardique : Des Evesques qui y vinrent de l'Occident.* 92

XLIII. *Les Eusebiens & leurs accusateurs viennent à Sardique.* 95

XLIV. *Les Eusebiens viennent à Sardique pour s'en retourner : Macaire & Astere les quittent, & se joignent au Concile.* 97

XLV. *Les Eusebiens demandent que Saint Athanase & quelques autres soient exclus de l'assemblée ; ce que le Concile rejette.* 99

XLVI. *Les Eusebiens pressez de comparoistre, se retirent de Sardique.* 100

XLVII. *Le Concile ne veut rien écrire sur la foy ; absout les Prelats accusez.* 103

XLVIII. *Le Concile depose les principaux des Eusebiens.* 105

XLIX. *Diverses lettres du Concile.* 107

L. *Le Concile excommunie ceux qui changent d'evesché ; permet aux Evesques d'appeller au Pape.* 109

LI. *Reglemens du Concile sur les Evesques qui s'absentent de leurs Eglises.* 111

LII. *Canons du Concile sur le jugement des Prestres, sur l'Eglise de Thessalonique, & sur d'autres matieres : De l'autorité du Concile.* 113

LIII. *Les Eusebiens s'irritent par leur condamnation, & S. Athanase est obligé de demeurer encore en Occident.* 115

LIV. *Constant oblige son frere, en le menaçant, à rappeller Saint Athanase.* 117

LV. *Malice diabolique des Ariens contre les deputez du Concile de Sardique & de Conſtant.* 118

LVI. *Conſtance ecrit à S. Athanaſe pour le rappeller : Mort de Balac & de Gregoire.* 121

LVII. *S. Athanaſe retourne en Orient : Il voit Conſtance à Antioche qui donne divers ordres en ſa faveur.* 123

LVIII. *Le Saint elude adroitement l'artifice des Euſebiens, qui demandoient une egliſe à Alexandrie.* 125

LIX. *Conſtance écrit encore en faveur du Saint ; qui eſt receu par S. Maxime & le Concile de Ieruſalem.* 127

LX. *Fruit merveilleux du retour du Saint à Alexandrie.* 129

LXI. *Urſace & Valens retractent tout ce qu'ils avoient dit contre S. Athanaſe.* 131

LXII. *S. Athanaſe combat les Ariens, & eux travaillent à irriter contre luy Conſtance, qui luy promet neanmoins ſa protection.* 134

LXIII. *S. Athanaſe, prie pour Conſtance, qui ſe declare ſon ennemi, mais ne peut encore luy nuire.* 136

LXIV. *Le Pape Libere ſucceſſeur de Iule tenté de ſe ſeparer de Saint Athanaſe, s'unit neanmoins à luy : Saint Theodore predit la violence & la fin de la nouvelle perſecution des Ariens.* 138

LXV. *Les Ariens veulent tirer S. Athanaſe de ſon Egliſe par les menſonges de Montan : Le Saint fait venir S. Antoine à Alexandrie.* 141

LXVI. *Saint Athanaſe depute à Conſtance : De S. Serapion Eveſque de Thmuis.* 143

LXVII. *S. Athanaſe oblige Draconce à accepter l'epiſcopat.* 145

LXVIII. *S. Athanaſe baſtit la grande egliſe d'Alexandrie, & y fait l'office avant qu'elle fut dediee.* 147

LXIX. *Diogene & le Duc Syrien taſchent en vain d'intimider Saint Athanaſe pour le faire ſortir d'Alexandrie.* 150

LXX. *Irruption nocturne de Syrien pour prendre S. Athanaſe, que Dieu ſauve miraculeuſement.* 152

LXXI. *Procés verbaux des Alexandrins touchant les violences faites par Syrien, qui ſont neanmoins avoüées par Conſtance.* 155

LXXII. *Nouvelles cruautez exercées contre les Catholiques.* 158

LXXIII. *Quel eſtoit George intrus à la place de S. Athanaſe.* 160

LXXIV. *Entrée de George dans Alexandrie.* 161

LXXV. *Etranges violences de George & des Ariens.* 163

LXXVI.

LXXVI. *Martyre de S. Eutyque & de divers autres.* 165
LXXVII. *Nouvelles cruautez des Ariens le deuxieme de juin.* 167
LXXVIII. *Perſecution generale des Eveſques d'Egypte.* 170
LXXIX. *Les principaux Eveſques d'Egypte bannis ſous George.* 171
LXXX. *Qualitez des Eveſques intrus par les Ariens.* 174
LXXXI. *Perſecution & conſtance du peuple d'Egypte : Martyre de S. Second : Hiſtoire d'Oxyrinque.* 176
LXXXII. *Tyrannie de George à l'égard des Chrétiens, & des payens meſmes.* 178
LXXXIII. *S. Athanaſe veut aller trouver Conſtance, mais il eſt obligé de ſe retirer dans le deſert.* 180
LXXXIV. *Conduite de S. Athanaſe dans ſa ſolitude : Quelques particularitez de ſa retraite.* 182
LXXXV. *On va chercher S. Athanaſe à Tabenne : Son union avec S. Antoine : Il le trouve mort en ſe retirant dans le deſert.* 184
LXXXVI. *S. Athanaſe écrit aux Eveſques d'Egypte, adreſſe une apologie à Conſtance, conſole les vierges perſecutées, & ſon peuple, ſur leur expulſion des egliſes.* 186
LXXXVII. *S. Athanaſe juſtifie ſa retraite.* 188
LXXXVIII. *De l'epiſtre aux ſolitaires & des quatre oraiſons contre les Ariens.* 190
LXXXIX. *Seconde partie de l'epiſtre aux ſolitaires, & ſeconde apologie du Saint.* 192
XC. *S. Athanaſe écrit ſon livre des Synodes, & quelques lettres à Lucifer.* 194
XCI. *S. Athanaſe adreſſe divers écrits à S. Serapion pour defendre la divinité du S. Eſprit.* 196
XCII. *Saint Athanaſe raporte à S. Serapion la mort d'Arius : Conſtance meurt, Julien luy ſuccede, & rappelle tous les Eveſques bannis.* 198
XCIII. *George eſt maſſacré par les peuples d'Alexandrie.* 200
XCIV. *Julien fait ſemblant de ſe faſcher contre les payens qui avoient tué George.* 202
XCV. *S. Athanaſe revient à Alexandrie, & y aſſemble un Concile avec S. Euſebe de Verceil.* 204
XCVI. *Reglement important du Concile touchant les Eveſques tombez dans l'Arianiſme.* 206
XCVII. *Lettre à Lucifer touchant l'Egliſe d'Antioche : Etabliſſement de la divinité du S. Eſprit.* 208

XCVIII. *Le Concile assoupit autant qu'il peut les disputes qui s'elevoient sur le mot d'hypostase.* 210
XCIX. *Le Concile établit la doctrine de l'Incarnation : S. Athanase reçoit des reliques de S. Jean Baptiste.* 211
C. *Julien persecute S. Athanase & l'oblige à sortir d'Alexandrie.* 213
CI. *S. Athanase elude la poursuite de ceux qui le cherchoient pour la tuer : De l'esprit de prophetie que Dieu luy avoit donné.* 216
CII. *S. Athanase apprend de deux Saints la mort de Julien, & retourne à Alexandrie : L'Empereur Jovien luy demande une instruction sur la foy.* 218
CIII. *Jovien mande Saint Athanase à Antioche : Les Ariens taschent d'en obtenir quelque chose contre le Saint.* 221
CIV. *Nouveaux efforts des Ariens, mais inutiles.* 222
CV. *S. Athanase fait une visite de l'Egypte, voit S. Theodore, le loue vivant & mort : Son union avec les solitaires, & son estime pour eux.* 225
CVI. *S Athanase fait la vie de S. Antoine.* 227
CVII. *De Sainte Syncletique vierge à Alexandrie.* 229
CVIII. *Amour extraordinaire d'une dame pour la patience : De Sisere Evesque de Ptolemaïde.* 231
CIX. *Valens persecute S. Athanase, mais il est obligé de le laisser en repos.* 235
CX. *S. Athanase écrit à tous les Evesques des environs contre les Ariens : De Diodore de Tyr Confesseur.* 237
CXI. *D'une lettre du Pape Libere à Saint Athanase : Dam se successeur de Libere condanne les Ariens dans un Concile : Le Concile d'Egypte luy répond & écrit aux Africains.* 238
CXII. *S. Athanase écrit à Epictete sur l'Incarnation.* 242
CXIII. *Divers ecrits de S. Athanase sur l'Incarnation contre les Apollinaristes.* 243
CXIV. *Saint Athanase excommunie un Gouverneur de Libye : Défend l'honneur de S. Basile.* 245
CXV. *Estime de S. Basile pour S. Athanase : Leur union dans le service de l'Eglise.* 247
CXVI. *Mort de Saint Athanase.* 249
CXVII. *Eloges donnez à Saint Athanase : Quelques particularitez de sa vie.* 251

CXVIII. *Ecrits de Saint Athanaſe contre les payens, à Maxime, & ſur les decrets de Nicée.* 253
CXIX. *Apologie de S. Denys d'Alexandrie: Ecrit à Marcellin, & quelques autres.* 255

SAINT EPHREM DIACRE D'EDESSE.

ART. I. *ESTINE du nom & des écrits de S. Ephrem.* 259
II. *Naiſſance, education, & jeuneſſe de S. Ephrem.* 262
III. *S. Ephrem encore jeune eſt mis en priſon ſur un accident, avec deux autres perſonnes.* 264
IV. *S. Ephrem dans la priſon a pluſieurs viſions & diverſes preuves de la providence & de la juſtice de Dieu.* 266
V. *S. Ephrem eſt delivré de priſon.* 270
VI. *S. Ephrem ſe retire dans un monaſtere: Ses auſteritez, ſa pauvreté, ſa chaſteté.* 271
VII. *Douceur de S. Ephrem; humilité; don des larmes.* 274
VIII. *De Saint Julien dont Saint Ephrem a écrit Saint Ephrem vient à Edeſſe.* 276
IX. *De la la ville d'Edeſſe & de ſes Abgares.* 278
X. *Edeſſe embraſſe la premiere le Chriſtianiſme.* 281
XI. *Rencontres que Saint Ephrem eut à Edeſſe avec deux courtiſanes.* 283
XII. *Saint Ephrem eſt fait Diacre d'Edeſſe, y preſche la penitence: Ses études.* 285
XIII. *S. Ephrem reçoit miraculeuſement le don de la ſcience & de la parole.* 287
XIV. *De l'eſprit de componction & du don des larmes qu'a eu Saint Ephrem: La charité l'oblige à preſcher.* 289
XV. *S. Ephrem vit autant qu'il peut dans la retraite d'un monaſtere: Des anacoretes ou paſteurs de Meſopotamie.* 290
XVI. *Il ſe gliſſe quelques abus parmi les ſolitaires de la Meſopotamie.* 292
XVII. *Des ſaints ſolitaires de la Meſopotamie.* 294
XVIII. *S. Ephrem s'applique à la meditation & à la priere.* 297
XIX. *Saint Ephrem écrit pour inſtruire divers Religieux qui le conſultent.* 298
XX. *Zele de S. Ephrem contre les heretiques.* 300
XXI. *Excellente oraiſon de Saint Ephrem ſur la perle de l'Evangile.* 303
XXII. *S. Ephrem fuit le martyre qu'il deſiroit; raporte à la colere de Dieu les tremblemens & les peſtes.* 305

XXIII. S. Ephrem visite S. Basile de Cesarée. 307
XXIV. Action de charité que fit Saint Ephrem peu avant sa mort. 309
XXV. Du testament de S. Ephrem. 311
XXVI. Dernieres circonstances de la vie de Saint Ephrem : Il fait un miracle en mourant, & un autre après sa mort. 313
XXVII. Des disciples de S. Ephrem. 315
XXVIII. Des écrits de Saint Ephrem : Estime que l'antiquité en a faite. 317

S. EUSEBE EVESQUE DE SAMOSATES.

ART. I. ACTION genereuse de S. Eusebe sous Constance. 319
II. S. Eusebe fait elire S. Basile Evesque : Ses travaux pour l'Eglise. 321
III. S. Basile va voir S. Eusebe ; luy écrit diverses lettres. 323
IV. Saint Eusebe travaille pour l'Eglise de Tarse : Quelques autres affaires. 324
V. S. Eusebe est banni en Thrace par Valens. 326
VI. S. Gregoire de Nazianze & S. Basile écrivent à S. Eusebe sur son exil. 327
VII. Les Ariens mettent Eunome à la place de S. Eusebe : S. Basile maintient la paix à Samosates. 329
VIII. Diverses lettres de S. Eusebe : Antioque neveu du Saint banni par Luce successeur d'Eunome. 331
IX. S. Eusebe est traité à Rome d'Arien : Il est rappellé par Gratien, ordonne divers Evesques. 333
X. Martyre de S. Eusebe : Antioque luy succede 335

SAINT PUBLIE ABBE'. 337

S. MELECE EVESQUE D'ANTIOCHE.

ART. I. IDE'E generale de la vie & des vertus de S. Melece : Il accepte l'eveschè de Sebaste, & le quitte. 341
II. Etat de l'Eglise d'Antioche : Elle demande Saint Melece pour Evesque. 343
III. Honneurs extremes rendus à S. Melece dans son entrée à Antioche : Il se declare pour la Consubstantialité. 345
IV. S. Melece est banni par Constance : Calomnies repandues contre luy. 347
V. Ceux de la communion de Saint Melece se separent des Ariens ;

mais les Eustathiens ne veulent pas se joindre à eux. 349

VI. *S. Melece revient à Antioche : Divers Saints travaillent pour réunir les Orthodoxes d'Antioche.* 352

VII. *Lucifer ordonne Paulin Evesque des Eustathiens, & augmente le schisme.* 354

VIII. *Concile d'Antioche pour la foy de Nicée.* 357

IX. *S. Athanase vient a Antioche : Saint Melece en est chassé deux fois par Valens : Paulin y demeure.* 359

X. *De ce que fit S. Melece dans son exil.* 361

XI. *S. Melece revient d'exil, offre un accord à Paulin qui le refuse.* 363

XII. *Le schisme augmente & se repand : S. Melece ordonne quelques Evesques.* 365

XIII. *S. Melece tient un grand Concile à Antioche.* 367

XIV. *Les Eglises d'Antioche ostées aux Ariens, sont ajugées à Saint Melece contre Vital Apollinariste, & contre Paulin.* 369

XV. *Accord entre S. Melece & Paulin.* 371

XVI. *S. Melece preside à Constantinople au Concile œcumenique ; établit S. Gregoire de Nazianze Evesque de cette ville ; & y meurt.* 373

XVII. *Honneurs rendus au Saint aprés sa mort : Son corps est porté à Antioche.* 374

XVIII. *Estime que l'on a faite de S. Melece aprés sa mort.* 376

ASCOLE EVESQUE DE THESSALONIQUE. 378

S. SERVAIS EVESQUE DE TONGRES. 382

SAINT DAMASE PAPE.

ART. I. *De ce qu'on sçait de Damase jusqu'à son epiſcopat : Il est elu Pape, & Ursin aprés luy.* 386

II. *Troubles & meurtres dans Rome à cause du schisme : Ursin est banni : Passage d'Ammien sur le luxe des Evesques.* 389

III. *Ursin est rappellé, & banni une seconde fois : Valentinien remet au Pape le jugement des Evesques.* 391

IV. *Les Ursiniens troublent encore Damase, & sont bannis.* 393

V. *Concile de Rome contre les Ariens : Les Ecclesiastiques & les moines exclus des successions : Les Ursiniens bannis de Rome & des environs.* 396

VI. *Les Orientaux demandent ſecours à Damaſe : Grand Concile à Rome contre les Ariens : Il écrit aux Eveſques d'Illyrie.* 398
VII. *De S. Valerien d'Aquilée : Pierre d'Alexandrie ſe retire à Rome : S. Baſile ſe plaint de Damaſe.* 402
VIII. *Reſcrit à Simplice : Florent de Pouzoles condanné : Luciferiens de Rome pourſuivis par Damaſe.* 404
IX. *Damaſe eſt preſque ſurpris par Vital ; eſt conſulté par S. Jerome ; condanne les Apolinariſtes dans un Concile.* 406
X. *Urſin s'unit aux Ariens ; eſt relegué à Cologne ; fait accuſer Damaſe par Iſaac, qui eſt condanné par Gratien : Damaſe eſt abſous par le Concile de Rome.* 407
XI. *L'Egliſe eſt troublée par les Eveſques de Parme & de Pouzoles, par Reſtitute, & par Claudien Donatiſte : Lettre du Concile de Rome à Gratien, qui récrit à Aquilin.* 410
XII. *Damaſe écrit contre Maxime le cynique : Le Concile d'Aquilée défend l'innocence de ce Pape.* 413
XIII. *Grand Concile à Rome : Damaſe fait Aſcole & Anyſe de Theſſalonique ſes Vicaires en Illyrie.* 415
XIV. *Damaſe emploie beaucoup Saint Jerome ; pourſuit les Luciferiens.* 418
XV. *Mort de Damaſe : Ses poeſies.* 420
XVI. *Des lettres de Damaſe : Son eloge.* 422

S. ALLIRE EVESQUE DE CLERMONT. 424

S. CYRILLE EVESQUE DE JERUSALEM.

ART. I. *SAINT Cyrille eſt elevé à l'epiſcopat ; écrit à Conſtance ſur l'apparition de la Croix.* 428
II. *S. Cyrille eſt depoſé par Acace, rétabli à Seleucie, depoſé de nouveau à Conſtantinople, & banni.* 430
III. *S. Cyrille eſt rappellé ſous Julien ; chaſſé encore une fois par Valens.* 433
IV. *S. Cyrille gouverne en paix ſon dioceſe ſous Theodoſe : Sa mort honorée de toute l'Egliſe.* 434
V. *Des Catecheſes de S. Cyrille.* 436
VI. *De Gelaſe Eveſque de Cæſarée en Paleſtine.* 438

SAINT ISIDORE DE SCETE'. 440

SAINT PAMBON. 445

SAINTE MONIQUE VEUVE.

ART. I. NAISSANCE & education de la Sainte. 455
II. Elle gagne par ſa douceur ſon mari & ſa bellemere. 458
III. Diverſes vertus de Sainte Monique : Elle veille pour le ſalut de S. Auguſtin. 460
IV. Elle pleure S. Auguſtin devenu Manichéen : Dieu luy promet ſa converſion. 462
V. Elle ſuit S. Auguſtin à Milan ; ſe rejouit de le voir degagé de l'erreur des Manichéens. 465
VI. Elle veut marier ſon fils, & ſe rejouit de le voir renoncer au mariage par une parfaite converſion : Son reſpect pour Saint Ambroiſe. 467
VII. Saint Auguſtin fait entrer ſa mere dans ſes entretiens de philoſophie : Elle y fait paroiſtre ſon grand ſens & ſa pieté. 470
VIII. Sainte Monique ne ſoupire plus qu'après Dieu, ſans ſe mettre en peine de ſon corps : Sa derniere maladie. 473
IX. Elle meurt à Oſtie & y eſt enterrée. 475

SAINT MARCIEN. 478

SAINT BESARION. 485

L'HERESIE DES PRISCILLIANISTES.

ART. I. ORIGINE des Priſcillianiſtes : Leurs dogmes ſur la divinité. 491
II. Erreurs des Priſcillianiſtes ſur le monde, ſur l'ame &c. Leurs livres apocryphes. 492
III. Mœurs des Priſcillianiſtes & de Priſcillien : Ils cachent leurs ſentimens. 495
IV. Quel eſtoit Priſcillien : Il gagne quelques Eveſques : Hygin & Idace s'oppoſent à luy. 497
V. Le Concile de Saragoce condamne les Priſcillianiſtes : Ithace eſt chargé de les pourſuivre. 499
VI. Priſcillien fait Eveſque d'Avila, eſt chaſſé d'Eſpagne avec ſes ſectateurs ; ſeduit Eucrocie & Procule ; eſt rejetté de Damaſe & de S. Ambroiſe. 501
VII. Les Priſcillianiſtes ſont rétablis, & Ithace contraint de ſe cacher. 503
VIII. Concile de Bordeaux contre Priſcillien, qui appelle à Maxime :

Saint Martin tasche d'empeſcher ſa mort. 504
IX. *Maxime à la pourſuite d'Ithace, fait executer à mort Priſcillien, Eucrocie & d'autres de la meſme ſecte : Ecrits de quelques uns d'eux.* 506
X. *Lettre de Maxime ſur les Priſcillianiſtes : Ithace auteur de leur mort en eſt condamné par les payens meſmes.* 508
XI. *Saint Martin ſe ſepare des Ithaciens quoiqu'abſous par un Concile : Il leur cede un moment, & en eſt repris par un Ange.* 510
XII. *Saint Ambroiſe condamne les Ithaciens : De Saint Felix de Treves.* 512
XIII. *Les Ithaciens condamnez par le Pape Sirice & le Concile de Turin ; Ithace depoſé & banni.* 515
XIV. *L'hereſie de Priſcillien ſe fortifie dans la Galice : De Symphoſe & Dictine : Ecrits du dernier.* 517
XV. *S. Ambroiſe écrit pour la réunion des Priſcillianiſtes : Ils ſe preſentent au Concile de Tolede.* 519
XVI. *Decrets memorable du Concile de Tolede ſur la reception des Priſcillianiſtes.* 520
XVII. *Dictine & d'autres Eveſques Priſcillianiſtes ſont réunis à la communion de l'Egliſe.* 523
XVIII. *Les Priſcillianiſtes continuent à troubler l'Eſpagne : Ecrits de S. Auguſtin, & loix des Empereurs contre eux.* 524

LES MESSALIENS OU MASSALIENS HERETIQUES. 527

S. PACIEN EVESQUE DE BARCELONE. 537

S. PHILASTRE EVESQUE DE BRESSE. 541

SAINT JUST EVESQUE DE LION. 546

DIODORE EVESQUE DE TARSE. 558

PIOR DISCIPLE DE SAINT ANTOINE, ET PRESTRE DE NITRIE. 569

SAINT MACAIRE D'EGYPTE.

ART. I. *De divers Saints Macaires qui ont paru dans l'Egypte.* 574
II. *S. Macaire d'Egypte ſe retire à la campagne, & puis au deſert de Scété.* 576

III. *Du*

III. *Du deſert de Sceté habité premierement par S. Macaire.* 579
IV. *S. Macaire va voir S. Antoine : Eſt elevé au ſacerdoce.* 581
V. *Vie auſtere de S. Macaire.* 582
VI. *Amour du Saint pour la priere & pour la ſolitude.* 584
VII. *Charité du Saint envers ſes freres.* 587
VIII. *Diverſes actions & paroles de S. Macaire.* 590
IX. *Vertu de deux jeunes ſolitaires, & de deux femmes mariées.* 592
X. *Predictions & viſions de S. Macaire.* 595
XI. *Le Saint fait parler un mort, pour convaincre un heretique.* 599
XII. *Le Saint fait encore parler divers morts.* 601
XIII. *Divers autres miracles du Saint.* 603
XIV. *Les ſolitaires d'Egypte defenſeurs de la Conſubſtantialité, ſont perſecutez par Valens.* 606
XV. *Cruauté exercée à Nitrie par Luce & par ſes ſoldats.* 608
XVI. *Les SS. Macaires & trois autres ſont bannis en une iſle, qu'ils convertiſſent & ſont rappellez.* 611
XVII. *Perſecution de Rufin & des autres ſolitaires : Evagre eſt diſciple de S. Macaire.* 614
XVIII. *Dernieres actions de S. Macaire : Sa mort : Ses diſciples.* 616
XIX. *Des écrits de S. Macaire.* 617

CRONE DISCIPLE DE SAINT ANTOINE, ET ISAAC, PRESTRES ET ABBEZ DE NITRIE, AVEC HIERAX AUSSI DISCIPLE DE S. ANTOINE. 620

SAINT MACAIRE D'ALEXANDRIE.

ART. I. *SAINT Macaire eſt quelque temps diſciple de Saint Antoine.* 626
II. *Saint Macaire eſt fait Preſtre des Cellules : Il condamne un ſolitaire qui avoit laiſſé de l'argent.* 628
III. *Extremes auſteritez de S. Macaire : Il va à Tabenne.* 629
IV. *Autres auſteritez de S. Macaire.* 632
V. *Saint Macaire va voir le tombeau des deux magiciens de Pharaon.* 634
VI. *S. Macaire ſurmonte les tentations du demon ; veut s'appliquer uniquement à Dieu.* 637
VII. *Saint Macaire voit l'état de ceux qui prient ou qui communient.* 639
VIII. *Des miracles de Saint Macaire : Il agit & ſouffre pour la verité.* 641

IX. *Pallade eſt diſciple de Saint Macaire, & témoin de divers miracles.* 643
X. *Pallade & Paul conſultent S. Macaire: Illuſion de Valens.* 645
XI. *Mort de S. Macaire: D'Iſaac ſon diſciple.* 648

NOTES SUR SAINT ATHANASE.

NOTE I. *DE quels parens il parle en 361.* 651
II. *Sur l'hiſtoire du batteſme donné par S. Athanaſe enfant.* 651
III. *S'il a étudié la religion ſous quelque Martyr.* 653
IV. *Comment il a eſté Aſcete.* 653
V. *Faux dialogue attribué à S. Athanaſe entre luy & Arius.* 654
VI. *Fauſſe narration de S. Epiphane ſur l'election de S. Athanaſe.* 655
VII. *Calomnies des Ariens ſur l'ordination de S. Athanaſe.* 655
VIII. *Qu'Arius eſt retourné à Alexandrie pour y eſtre receu dans l'Egliſe par S. Athanaſe.* 656
IX. *Que la lettre menaçante de Conſtantin à S. Athanaſe en faveur d'Arius, n'eſt point un effet des calomnies des Meleciens.* 656
X. *Faute de Theodoret ſur les calomnies des Meleciens contre Saint Athanaſe.* 656
XI. *A qui & par qui eſt adreſſé l'ordre de baſtir une egliſe pour Iſquyras.* 657
XII. *Qu'Arſene eſtoit Eveſque.* 657
XIII. *Que Jean l'accuſateur de S. Athanaſe, eſtoit apparemment Jean Arcaph chef des Meleciens.* 657
XIV. *Qu'Arſene fut decouvert avant le Concile de Tyr.* 658
XV. *Qu'Arſene dans ſa lettre à S. Athanaſe, ne marque point une réunion generale des Meleciens.* 658
XVI. *Temps de la viſite que S. Athanaſe fit de ſon patriarcat.* 659
XVII. *Temps du Concile de Ceſarée contre S. Athanaſe.* 660
XVIII. *Theophile mis apparemment au lieu de Theodore d'Heraclée dans le Concile de Tyr. Macedone qui y aſſiſta eſt l'Eveſque de Mopſueſte.* 660
XIX. *Sur l'apoſtaſie d'Euſebe de Ceſarée.* 661
XX. *Sur ce que dit Sozomene de S. Maxime de Jeruſalem.* 661
XXI. *Que S. Athanaſe recuſa les Euſebiens des ſon entrée dans le Concile de Tyr.* 662
XXII. *Sur l'ordre de ce qui ſe traita dans le Concile de Tyr.* 662
XXIII. *Sur le renouvellement de l'hiſtoire d'Arſene dans le Concile de Tyr.* 663
XXIV. *Fable debitée par les Ariens pour excuſer leur fourberie du meurtre d'Arſene.* 663
XXV. *Que S. Athanaſe plutoſt que Jean Arcaph ſe retira après la manifeſtation d'Arſene.* 664
XXVI. *Sur l'eloge que Saint Gregoire de Nazianze fait de Philagre Preſet d'Egypte.* 664
XXVII. *Que S. Athanaſe ſe retira de Tyr avant le retour des commiſſaires de la Mareote.* 665
XXVIII. *Que S. Athanaſe n'alla pas de Tyr en Egypte, mais droit à Conſtantinople.* 665

Digitized by Google

XXIX. *Comment le Pape Jule a pu dire que Saint Athanaſe ne fut pas condamné à Tyr.* 666
XXX. *Qu'Arſene ne fut point receu comme Evêque dans le Concile de Tyr.* 666
XXXI. *Faute de Socrate ſur Adamance, Anubion &c. Evêques d'Egypte.* 666
XXXII. *Quand & comment les Evêques d'Egypte ont écrit au Pape Jule de rendre la communion à S. Athanaſe.* 666
XXXIII. *En quel temps S. Maximin Evêque de Treves y receut honorablement S. Athanaſe.* 667
XXXIV. *Sur le ſymbole attribué à S. Athanaſe; dont on ne ſçait point l'auteur.* 667
XXXV. *Sur l'exhortation aux moines, & l'exhortation à une vierge.* 671
XXXVI. *Que S. Athanaſe n'a joui de ſon rappel par Conſtantin qu'en 338.* 671
XXXVII. *Erreur chronologique de Socrate & de Sozomene ſur les ordinations ou depoſitions faites par S. Athanaſe.* 672
XXXVIII. *Qu'il faut mettre en 339 le Concile d'Alexandrie pour S. Athanaſe.* 672
XXXIX. *Si Jule a ſuſpendu la communion avec S. Athanaſe.* 673
XL. *Sur les dixhuit mois que S. Athanaſe paſſa à Rome.* 674
XLI. *Quel Gregoire S. Gregoire de Nazianze accuſe de s'eſtre elevé contre S. Athanaſe qui l'avoit bien traité.* 676
XLII. *Qu'il faut mettre en 341 l'entrée de Gregoire dans Alexandrie.* 676
XLIII. *Que dans la lettre aux Orthodoxes, ſelon les anciens imprimez, il faut mettre partout Gregoire au lieu de George, & une fois Piſte au lieu de Gregoire.* 677
XLIV. *Que S. Athanaſe s'eſt apparemment retiré directement à Rome après les violences de Gregoire.* 679
XLV. *Si la Synopſe de l'Ecriture eſt de S. Athanaſe.* 680
XLVI. *Que S. Athanaſe fut mandé en l'an 345 à Milan par Conſtant.* 680
XLVII. *Paſſage de S. Hilaire mal entendu par Baronius.* 680
XLVIII. *Sur le nombre des Evêques Catholiques du Concile de Sardique.* 681
XLIX. *Des Evêques qu'on dit avoir eſté legats du Pape au Concile de Sardique.* 682
L. *Evêques qui ſe trouvent avoir aſſiſté au Concile de Sardique.* 683
LI. *Qui eſtoit Evêque de Theſſalonique au temps du Concile de Sardique.* 685
LII. *Sur divers Evêques du conciliabule de Philippople.* 686
LIII. *Que S. Paul de Conſtantinople n'aſſiſta point apparemment au Concile de Sardique.* 686
LIV. *Sur un paſſage obſcur du Concile d'Ancyre en 358.* 687
LV. *Sur l'écrit touchant la foy attribué par Theodoret au Concile de Sardique.* 687
LVI. *Si avec S. Athanaſe, Marcel, & Aſclepas, il y a eu d'autres Evêques jugez & abſous par le Concile de Sardique.* 688
LVII. *Que Maris, Urſace & Valens, n'ont point demandé pardon dans le Concile de Sardique.* 688
LVIII. *Sur le III. Canon de Sardique.* 688
LIX. *De quel Metropolitain parle le IX. Canon de Sardique.* 689
LX. *Que le XVII. Canon de Sardique fut cité par Zoſime comme de Nicée.* 689
LXI. *Savoir ſi le Concile de Sardique eſt œcumenique.* 689
LXII. *Que Conſtant n'a écrit qu'une lettre pour demander le rappel de Saint Athanaſe.* 692

LXIII. *En quel temps Conſtance écrivit à S. Athanaſe pour le rappeller.* 693
LXIV. *Temps du retour de S. Athanaſe, & du Concile de Jeruſalem.* 693
LXV. *Qu'il faut mettre en 349 la retractation d'Urſace & de Valens.* 694
LXVI. *Qu'Urſace & Valens ne furent point abſous dans le Concile de Milan en l'an 347.* 694
LXVII. *Quelques difficultez dans la retractation d'Urſace & de Valens.* 695
LXVIII. *Sur la lettre de Libere aux Orientaux contre S. Athanaſe.* 695
LXIX. *Temps du voyage de S. Antoine à Alexandrie contre les Arieus.* 696
LXX. *Sur S. Serapion de Thmuis.* 696
LXXI. *Si par τὰς ἀρτυς il faut entendre des pains ou les membres dans un endroit de la lettre aux ſolitaires.* 697
LXXII. *De divers Evesques d'Egypte bannis ou perſecutez ſous George.* 697
LXXIII. *Que Saint Athanaſe n'avoit pas ſans doute ignoré juſques en l'an 356 les violences faites en Occident depuis l'an 353.* 698
LXXIV. *Que Saint Athanaſe n'eſt point demeuré ſix ans retiré chez une vierge à Alexandrie.* 698
LXXV. *En quelle année Saint Athanaſe a écrit ſa lettre circulaire aux Eveſques d'Egypte.* 699
LXXVI. *Que cette lettre circulaire n'a aucun rapert aux quatre diſcours contre les Arieus.* 701
LXXVII. *Sur le livre De la virginité attribué à S. Athanaſe.* 701
LXXVIII. *En quel temps S. Athanaſe a écrit ſon apologie ſur ſa fuite.* 702
LXXIX. *Si les quatre diſcours contre les Arieus, ſont la premiere partie de l'ouvrage adreſſé aux ſolitaires.* 703
LXXX. *Quand S. Athanaſe a écrit ſon epiſtre aux ſolitaires.* 703
LXXXI. *Quand S. Athanaſe a écrit ſa ſeconde apologie.* 703
LXXXII. *Si S. Athanaſe eſtoit à Seleucie durant le Concile.* 705
LXXXIII. *Qu'il écrivit ſon livre Des ſynodes de Rimini & de Seleucie dans le temps meſme qu'ils ſe tenoient.* 705
LXXXIV. *Que le traité du Saint Eſprit que nous avons dans S. Athanaſe, eſt veritablement de luy.* 706
LXXXV. *Pourquoi Diodore raſoit les enfans.* 707
LXXXVI. *Sur ce que dit Rufin du voyage de Saint Euſebe à Alexandrie, & de Lucifer à Antioche.* 707.
LXXXVII. *Sur ce que la lettre du Concile d'Alexandrie eſt adreſſée à S. Euſebe & à S. Aſtere.* 707
LXXXVIII. *Si S. Athanaſe demeura caché à Alexandrie juſqu'à la mort de Julien.* 708
LXXXIX. *Que nous avons la lettre de S. Athanaſe & du Concile à Jovien.* 708
XC. *Que l'écrit contre la lettre du Concile d'Antioche n'eſt point de Saint Athanaſe.* 708
XCI. *Que S. Athanaſe n'oblige point à mettre la mort de S. Theodoret plus tard que 367.* 708
XCII. *Que la vie que nous avons de S. Antoine n'eſt point ſuppoſée.* 709
XCIII. *En quel temps la vie de S. Antoine a eſté écrite, & à qui elle a eſté adreſſée.* 710
XCIV. *Si la vie de Sainte Syncletique eſt de S. Athanaſe.* 710
XCV. *En quel temps on peut mettre cette Sainte.* 711
XCVI. *Quand Valens commença à perſecuter S. Athanaſe.* 711

Digitized by Google

XCVII. *Que la lettre aux Eveſques d'Egypte, de Syrie, &c. eſt apparemment écrite en l'an 367. ou depuis.* 712
XCVIII. *Que Diodore à qui S. Athanaſe écrit eſt l'Eveſque de Tyr, non de Tarſe.* 712
XCIX. *Que la lettre des Eveſques d'Egypte relegueż à Dioceſarée, s'adreſſe à Diodore de Tyr.* 713
C. *Sur deux Confeſſions de foy attribuées à Libere & à S. Athanaſe.* 714
CI. *A quels Eveſques la lettre aux Africains eſt adreſſée.* 714
CII. *Que l'écrit de l'apparition du Verbe eſt de S. Athanaſe.* 715
CIII. *Si l'écrit ſur l'Incarnation en forme de confeſſion de foy eſt de S. Athanaſe.* 715
CIV. *Si les traitez intitulez* Que J. C. eſt un ; De l'apparition du Verbe &c. *ſont de S. Athanaſe.* 718
CV. *Mepriſe de Baronius ſur un paſſage de S. Baſile.* 719
CVI. *Annee de la mort de S. Athanaſe.* 719
CVII. *En quel jour il eſt more.* 722
CVIII. *Sur le recueil des paſſages pour la conſubſtantialité des trois Perſonnes.* 723
CIX. *Si Saint Athanaſe eſt auteur de l'Expoſition de la foy qui eſt parmi ſes œuvres.* 724
CX. *Sur tous les ouvrages de S. Athanaſe, ou qui luy ſont attribuez.* 725

NOTES SUR SAINT EPHREM.

NOTE I. *SUR l'eloge de S. Ephrem par S. Gregoire de Nyſſe.* 735
II. *Sur l'autorité du teſtament de S. Ephrem.* 736
III. *Sur la confeſſion de S. Ephrem.* 735
IV. *Sur ce que dit S. Gregoire de Nyſſe de la famille du Saint.* 738
V. *Sur la maniere dont on cite S. Ephrem.* 739
VI. *Des deux hiſtoires de l'empriſonnement de S. Ephrem.* 739
VII. *Que Sozomene a confondu deux Juliens ſolitaires.* 740
VIII. *Difficultez ſur la lettre de S. Ephrem à Jean.* 741
IX. *Sur l'opuſcule 16 de S. Ephrem.* 741
X. *Sur l'hiſtoire des livres d'Apollinaire collez par S. Ephrem.* 742
XI. *Si c'eſt de S. Ephrem & en ſa preſence que S. Gregoire de Nyſſe parle dans un de ſes diſcours.* 743
XII. *Que S. Ephrem n'a point ſceu le grec, & n'a point eſté Preſtre.* 743
XIII. *Sur l'eloge de S. Baſile par S. Ephrem.* 744
XIV. *Du temps de la mort de S. Ephrem.* 744
XV. *Comment le teſtament de S. Ephrem a eſté écrit.* 745
XVI. *Sur les écrits de S. Ephrem en general & en particulier.* 746

NOTES SUR SAINT EUSEBE DE SAMOSATES.

NOTE I. *EN quel temps S. Baſile luy écrivit ſa lettre 251.* 759
II. *Qu'il eſt mort en 380.* 760

NOTES SUR SAINT MELECE.

NOTE I. *S'IL a ſigné le formulaire des Acaciens dans le Concile de Seleucie.* 760
II. *Quand S. Melece fut Eveſque de Sebaſte.* 761
III. *Si S. Melece a eſté Eveſque de Berée en Syrie.* 762
IV. *En quoy les Ariens violoient, ſelon Theodoret, les loix de l'Egliſe, en fai-*

sant Saint Melece Eve que d'Antioche. 763
V. *S' S. Melece l'offra à ſe declarer pour la Conſubſtantialité.* 763
VI. *Difficulté d'accorder Saint Epiphane avec S. Chryſoſtome ſur l'exil de Saint Melece.* 763
VII. *Sur le jugement de ſavantageux que fait S. Jerome ſur la foy de S. Melece.* 764
VIII. *En quel temps ceux de la communion de S. Melece furent en poſſeſſion de la Palee.* 764
IX. *Eveſques moins connus qui compoſoient le Concile d'Antioche ſous Jovien.* 764
X. *Sur le temps du ſecond exil de S. Melece.* 765
XI. *Temps de ſon troiſieme exil.* 766
XII. *Sur la reception au retour de ce troiſieme exil.* 766
XIII. *Que Zenon fut fait Eveſque de Tyr du vivant de S. Melece.* 767
XIV. *Comment Flavien répondoit à Paulin ſur la communion avec Damaſe.* 767
XV. *Sur l'accord fait entre S. Melece & Paulin.* 767
XVI. *Endroit obſcur de S. Gregoire de Nyſſe ſur S. Melece.* 768

NOTES SUR ASCOLE DE THESSALONIQUE.

NOTE I. *SUR les noms d'Acole & de Baſile qu'on luy donne quelquefois.* 768
II. *A quel Concile les Orientaux l'appellerent.* 768
III. *Qu'apparemment il eſt mort vers le commencement de l'an 384.* 769

NOTES SUR SAINT SERVAIS DE TONGRES.

NOTE I. *QUE toutes les hiſtoires qu'on en a ne valent rien dutout.* 769
II. *S'il y a eu deux Servais Eveſques de Tongres au IV. & V. ſiecle.* 770

NOTES SUR SAINT DAMASE PAPE.

NOTE I. *SUR la vie de Sainte Irenne ſa ſœur, & ſi leur pere eſtoit d'Eſpagne.* 773
II. *Que la baſilique de Sicine eſt apparemment celle de Libere.* 773
III. *Quel ordre il faut donner aux deux reſcrits pour le rappel d'Urſin.* 773
IV. *Sur divers reſcrits touchant Urſin, donnez par Baronius.* 774
V. *Sur la date du reſcrit à Pretextat en l'an 368.* 774
VI. *Que ce n'eſtoit apparemment qu'une extenſion de la loy adreſſée à Damaſe, & non une nouvelle loy qui excluoit les Eccleſiaſtiques & les moines de toutes donations.* 774
VII. *Que la lettre latine que nous avons du Concile de Rome en 371, eſt le texte original &c.* 774
VIII. *Que c'eſt S. Valerien d'Aquilée qui écrivit à S. Baſile, & à qui ce Saint récrivit ſa lettre 324.* 775
IX. *Que S. Chromace ſuccéda immediatement à S. Valerien.* 775
X. *Que le Concile de Rome où Damaſe fut abſous, ſe tint à la fin de l'an 378.* 775
XI. *Si c'eſt de l'Eveſque de Parme ou de celui de Porto que Gratien écrit à Aquilin.* 776
XII. *Temps de la mort de Damaſe.* 777
XIII. *Que Damaſe rétablit ſeulement l'egliſe de S. Laurent.* 778
XIV. *Sur les actes de Damaſe.* 778
XV. *Divers decrets attribuez au Pape Damaſe.* 778
XVI. *De l'anagramme ſur l'egliſe de Ste Agnes.* 779

Digitized by Google

NOTES SUR SAINT CYRILLE DE JERUSALEM.

NOTE I. EN quel temps il a fait ſes Catecheſes. 779
II. Sur ſon entrée dans l'epiſcopat, & ſur ſa foy. 780
III. Temps de l'apparition de la Croix a Jeruſalem. 781
IV. Sur les Eveſques ſubſtituez à S. Cyrille dans ſes diverſes depoſitions. 782
V. Que Saint Cyrille fut retabli entre la mort de Valens & l'elevation de Theodoſe. 783
VI. Sur l'authenticité des Catecheſes de S. Cyrille. 784
VII. Sur un ſermon de la Purification attribué à S. Cyrille. 786
VIII. Sur l'hiſtoire eccleſiaſtique de Gelaſe. 786

NOTE SUR SAINT ISIDORE DE SCETE'.

DISTINCTION des quatre Iſidores. 787

NOTES SUR SAINT PAMBON.

NOTE I. EN quel temps il le faut mettre, & s'il faut diſtinguer deux Saints Pambons. 788
II. Sur Paeſe & Iſaie; s'il en faut diſtinguer pluſieurs de ce nom. 789
III. Sur le lieu de l'exil de S. Pambon. 789

NOTE SUR SAINT BESARION.

SI c'eſt luy ou Serapion qui vendit le livre des Evangiles. 790

NOTES SUR LES PRISCILLIANISTES.

NOTE I. SUR Marc de Memphis. 791
II. Qu'Idace eſtoit apparemment Eveſque de Merida. 791
III. Sur l'année & les decrets du Concile de Saragoce contre les Priſcillianiſtes. 791
IV. Sur l'eveſché d'Iſtace. 792
V. Si quelques loix de 381, 382, & 383, ſont contre les Priſcillianiſtes. 792
VI. Si Orige fut fait Eveſque de Celenes à la place d'Inſtance. 792
VII. Si Trachio en un endroit de Sulpice Severe, dois eſtre changé en Idace. 793
VIII. Temps du Concile de Bordeaux. 793
IX. Que Priſcillien appella à l'Empereur avant le jugement des Eveſques. 793
X. Tempe de l'execution de Priſcillien. 793
XI. Sur la depoſition d'Urſace ou Nardace. 794
XII. Dictum mis pour Dictinii dans les anciennes editions de S. Auguſtin. 794
XIII. Sur ce que dit le Concile de Tolede, que le Pape Sirice a parlé en faveur de Symphoſe. 794
XIV. Sur le temps & les actes du Concile de Tolede, où Symphoſe ſe preſenta. 795
XV. Sur la confeſſion de foy attribuée au Concile de Tolede. 796
XVI. Sur la confuſion que les loix font des Phrygiens ou Caſaphryges, & des Priſcillianiſtes. 797

NOTES SUR LES MESSALIENS.

NOTE I. QU'ILS ne s'appelloient point Saccophores. 798
II. Si le Concile de Side precéda celui d'Antioche contre les Meſſaliens. 798

NOTE SUR SAINT PHILASTRE.

SUR quelques dates que marque S. Philastre. 798

NOTES SUR SAINT JUST DE LION.

Note I. FAUTE d'Adon sur le diaconat de S. Just. 798
II. Que S. Just n'a point esté sous la conduite de S. Honorat à Lerins. 799
III. Si c'est le mesme que Just député des Gaules au Concile d'Aquilée. 799
IV. Sur le jour de la mort de S. Just. 799
V. Sur Martin Evesque de Lion. 799
VI. Quelques Evesques marquez dans l'inscription des lettres du Concile de Valence, non dans les souscriptions. 800
VII. D'où estoit Evesque S. Paul honoré le premier de fevrier. 800
VIII. Sur la vie de S. Euvert d'Orleans. 800

NOTES SUR DIODORE DE TARSE.

Note I. QUE Diodore estoit apparemment d'Antioche. 802
II. Quand il fut fait Evesque. 802
III. Que S. Chrysostome n'estoit que Prestre lorsque Diodore fit son eloge. 803
IV. Que Diodore estoit peutestre mort des 392. 804

NOTE SUR PIOR.

DIFFICULTEZ sur le temps de sa vie & de sa retraite. 804

NOTES SUR SAINT MACAIRE D'EGYPTE.

Note I. SUR sa vie donnée par Bollandus. 805
II. Sceté confondu avec Nitrie par Sozomene. 806
III. Quel Macaire a le premier habité Sceté. 806
IV. Quel Macaire fus vraiment disciple de S. Antoine. 806
V. Temps de la premiere loy de Valens contre les moines. 808
VI. Qu'il faut distinguer deux loix de Valens contre les moines. 808
VII. En quelle année S. Macaire d'Egypte est mort. 809
VIII. Sur la regle & la lettre attribuée à S. Macaire. 809
IX. Si les 50 homelies sont de S. Macaire d'Egypte. 810
X. Sur quelques defauts de ces 50 homelies. 810

NOTES SUR SAINT MACAIRE D'ALEXANDRIE.

Note I. QUE ce n'est pas luy qui vola des figues en gardant les bœufs. 812
II. Que c'est luy qui voyoit donner la communion à Marc. 812
III. Que l'histoire de l'hyene appartient plutost à Marc qu'à S. Macaire. 812
IV. Qu'il faut distinguer Paul de Pherme de Paul d'Oxyrinque. 813
V. Que Paul n'estoit point Superieur des 500 moines de Pherme. 813
VI. Qu'Isaac decouvert par un asne, estoit apparemment de Sceté. 813

Simul abierunt in confusionem fabricatores erroris Jo. 45 16

LE GRAND S. ATHANASE;

ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE, DOCTEUR DE L'EGLISE, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Des parens & de la naiſſance de S. Athanaſe : Son education & ſes études.

IL ſeroit à ſouhaiter que Saint Gregoire de Nazianze euſt fait non ſeulement le panegyrique, [mais auſſi l'hiſtoire parfaite de toutes les actions de Saint Athanaſe, comme il témoigne en avoir eu le deſir,] & que comme il dit que S. Athanaſe en décrivant la vie de S. Antoine, a compoſé les regles de la vie monaſtique, [il nous euſt auſſi tracé un parfait modele de toutes les vertus, en nous depeignant avec les couleurs ſi vives de ſon eloquence, les actions d'un Saint] qu'on ne ſauroit louer, comme il nous l'apprend, ſans louer la

Naz. or. 21. p. 375-376.

p. 376. a.

p. 373. c. d.

vertu meſme ; parceque toutes les vertus ont eſté renfermées dans ſon ame,[& ont paru avec eclat dans ſes actions.

Cette entrepriſe eſtoit digne d'un auſſi grand homme que Saint Gregoire ; car il n'y a que les Saints qui meritent de faire l'eloge des Saints. Auſſi nous n'avons garde de former un tel deſſein : nous ne pretendons autre choſe que de recueillir avec toute la ſimplicité & l'exactitude poſſible la ſuite des actions de ce Saint. Nous la tirerons principalement de ſes propres ouvrages, & encore des plus anciens auteurs,& des hiſtoriens eccleſiaſtiques les plus fideles.]'Car pour les vies que nous en avons, ſoit celles qui ſont dans ſes ouvrages, "dont l'une eſt d'un auteur incertain, & l'autre eſt de Metaphraſte ; ſoit celle dont Photius nous a conſervé l'extrait ; les fautes viſibles qui s'y trouvent, font voir que leurs auteurs ne ſont ni fort anciens, ni fort exacts.

Boll.2.may,p. 286.§2|249.250. &c.

[Nous ne trouvons rien de la famille de Saint Athanaſe. On voit ſeulement par une de ſes lettres, qui ſe trouve en latin avec les œuvres de Lucifer,& qui peut eſtre écrite vers l'an 361,]'qu'il ſe plaint de ne pouvoir pas meſme voir"ſes parens,tant les Ariens avoient ſoin d'obſerver tous les chemins,& d'examiner tous ceux qui ſortoient de la ville [d'Alexandrie. Il paroiſt en effet que ſa famille eſtoit d'Alexandrie,]'puiſqu'il ſe cacha durant quatre mois ſous Valens dans le tombeau de ſon pere.[a]Auſſi Conſtance le rappellant en cette ville, dit qu'il le veut rétablir dans ſa pattie,[b]& dans ſa maiſon paternelle ; [c]& luy meſme prend ſa pattie & ſon Egliſe pour la meſme choſe.[d]Il parle en un endroit de ſa tante qui eſtoit morte durant la tyrannie de Gregoire, vers l'an 342. Ce barbare aprés l'avoir perſecuté durant ſa vie, ne voulut point permettre qu'on l'enterraſt aprés ſon decés. Elle fuſt en effet demeurée ſans ſepulture, ſi ceux qui luy rendirent ce devoir, ne l'euſſent fait paſſer pour un autre mort qui leur appartenoit.

Bib.P.t.9.p.1115. d.

Socr.l.4.c.13. p.225.c|Soz.l.6. c.12.p.654.b.

a Ath.ap.2.p. 769.c|770.a.

b p.769.a.

c in Ari.or.1.p. 301.d.

d ſol.p.817.a.b.

Not 11.

[Il n'eſt pas fort important de connoiſtre ſon exterieur ; & ainſi nous nous mettrons peu en peine de ſavoir]'ſi la deſcription qu'en font les Grecs dans leurs Ménées, ou celle qu'on en peut tirer de quelques images"qu'on croit anciennes, a quelque fondement ſolide.'Il paroiſt ſeulement par"la maniere dont en parle Julien l'apoſtat, que ſon corps eſtoit petit, & n'avoit rien qui marquaſt la grandeur & l'elevation de ſon ame.

Boll.2. may, p. 246.b.c.

Juli.ep.51.p.211. &c. μικὸς σῶμα. ἀλλ' οὐ μεγαλοψυχίας ἧττον ἐνῆλθε

[Nous ne pouvons point non plus rien dire de certain du temps de ſa naiſſance.]'On voit ſeulement qu'il eſtoit encore jeune lorſqu'il aſſiſta au Concile de Nicée en l'an 325,[e]& lorſqu'il fut

Thdrt l.1.c.25. p.576.b.

e Boll.14.may, g p 65.f.

fait Eveſque[l'année ſuivante. Il faut dire encore qu'il eſtoit peu agé au temps de la perſecution de Diocletien ;]'puiſque quand il en parle, il ne dit pas ce qu'il a vu, mais ce qu'il a appris de ſes peres.' Les Benedictins mettent ſa naiſſance vers 295 ou 296, ſur ce qu'ils ſoutiennent qu'il écrivit avant l'hereſie d'Arius ſes deux diſcours contre les Gentils. [Nous aurons une preuve fort claire qu'il fut elevé à Alexandrie des ſon bas age, & qu'il ne pouvoit avoir que huit ou dix ans à la fin"de l'an 312, ſi nous recevons]'ce que Rufin & d'autres aprés luy, raportent du batteſme qu'il donna en ſe jouant à d'autres enfans.[Mais cette narration eſt embaraſſée de difficultez qui la rendent au moins fort ſuſpecte:& il ſeroit difficile de croire que S. Athanaſe ait eu beaucoup moins de quinze ou ſeize ans en 312, pour en avoir environ trente quand il fut elevé à l'epiſcopat.

Ath.ſol.p.852. 853. — vit.B.p.13.167. — Nota 2. — Ruf.l.1.c.14.p. 244|Soz.l.2.c. 17.p.466|Socr.l. 1.c.15.p.44.45.

Cela n'empeſche pas que nous ne puiſſions recevoir ce qu'ajoutent les meſmes auteurs,]'que Saint Alexandre, [peuteſtre meſme avant que d'eſtre Eveſque,]prit un ſoin tout particulier de le faire elever par l'Egliſe. Aprés qu'il eut employé quelque temps à apprendre à écrire, & à s'inſtruire dans la grammaire '& dans les autres ſciences ordinaires, [a]S. Alexandre le retira d'entre les mains de ſes parens, & l'eleva comme un autre Samuel dans le temple du Seigneur,[& dans la maiſon epiſcopale:] 'Il le faiſoit manger à ſa table, & l'occupoit à écrire ſous luy. 'Saint Athanaſe ne s'appliqua aux lettres profanes que pour ne paroiſtre pas ignorer entierement ces connoiſſances qu'il avoit reſolu de mepriſer : il ne voulut pas permettre que l'excellence & la grandeur de ſon ame fuſt"toute occupée par cette étude moins utile ;[& neanmoins on ne laiſſe pas de voir par ſes écrits qu'il en avoit une connoiſſance tres étendue.]'On trouve qu'il ſavoit le latin, [ce qui eſtoit peu ordinaire aux Grecs ; mais il peut l'avoir appris dans le temps qu'il paſſa en Occident durant ſes perſecutions.]

Ruf.p.244. — [a] Naz.or.21.p. 376.b. [a] Ruf.p.244. — Soz.p.467.c. — Naz.p.376.b. — &c.

'Sulpice Severe luy donne le titre de juriſconſulte, [b]ce qui a fait croire à Baronius qu'il avoit fort étudié le droit civil. [c]D'autres l'entendent du droit eccleſiaſtique, dautant qu'on ne voit point qu'il ait fait paroiſtre aucune ſcience extraordinaire du droit civil ; & que cette étude ne convenoit ni au deſſein que S. Alexandre avoit de le conſacrer à l'Egliſe, ni à l'impatience que le Saint avoit luy meſme de quitter les lettres humaines, pour s'adonner tout à fait aux lettres ſaintes.

Conc.t.4.p. 1768.c. — Sulp.l.2.p.154. — [b] Bar. 311 §63. — [c] Boll.2.may,p. 189. § 24.

Nota 3. 'Il s'inſtruiſit donc des ſon enfance"dans les ſciences divines,

Thdrt.l.1.c.25. p.576.a|Naz.or. 21.p.376.b.

Naz.p.376.c. '& s'appliqua à une ſerieuſe & profonde meditation de l'ancien & du nouveau Teſtament, dont il poſſedoit tous les livres avec plus de perfection que les autres n'en ſavent un ſeul en particulier. b. 'Il fut auſſi elevé des le commencement dans l'étude de la c. morale Chrétienne. 'Ainſi il acquit en meſme temps les richeſſes de la contemplation, & les threſors d'une vie ſainte & eclatante, ſe ſervant de l'innocence de ſa vie pour teglet & pour conduire ſa contemplation, & de la contemplation comme d'un ſeau qu'il imprima fortement ſur toute la conduite de ſa vie. Car la crainte du Seigneur eſt le commencement & comme le berceau de la ſageſſe. Et lorſque la ſageſſe a paſſé la crainte pour nous elever juſques à la charité, elle nous fait amis & enfans de Dieu, d'eſclaves que nous eſtions auparavant.

[On peut juger de la vie qu'il avoit menée avant ſon epiſcopat, par le témoignage que le peuple rendit à ſa pieté en l'eliſant.] 'Car on le combla d'eloges, & on s'écria que c'eſtoit un Ath.ap.1.p.726. d. homme "vertueux, religieux, [ſolidement] Chrétien, l'un des ευσεβῶν, Aſcetes, & déja un veritable Eveſque. [Les Aſcetes eſtoient ἀσκητῶν. ceux qui s'appliquoient à la ptiete, à la mortification, à la retraite, & à toutes ſortes de ſaints exercices, ſoit à la campagne, ſoit dans les villes: & ainſi cela ne nous oblige point de dire que S. Athanaſe ait quitté la maiſon de ſon Eveſque pour aller paſſer du temps dans les deſerts, "comme quelques uns l'ont cru. Il Note 4. peut neanmoins avoir eſté quelquefois viſiter Saint Antoine,] v. Ant.p.451.d] 'puiſqu'il l'avoit vu ſouvent. *Dans un recueil de quelques pato- Boll.14.may, g. les de S. Antoine, on lit que ce Saint avoit vu deſcendre l'Eſprit p.71.c. de Dieu ſur S. Athanaſe avant qu'il fuſt fait Eveſque. * Eckel.reg.p. 507.

ARTICLE II.

Saint Athanaſe eſt fait Diacre: Il reſiſte aux Ariens à Alexandrie, & dans le Concile de Nicée: Ses qualitez naturelles.

Naz or.21.p. 376.d] Thdrt.l. 1.c.25.p.576.b. 'ATHANASE fut elevé & nourri de la ſorte, c'eſt à dire comme le devroient eſtre tous ceux qui ſont deſtinez à gouverner un jour l'Egliſe. La providence divine qui prend de loin les meſures de ſes grands ouvrages, l'eleva bientoſt à la cleticature, & le fit monter par tous les degrez juſques à l'epiſ- Thdrt. p.576.b. copat. 'Il ſe rendit admirable dans chacun de ces degrez; mais l'hiſtoire ne nous a rien conſervé en particulier que de ſon diaconat, ou plutoſt ſon archidiaconat, comme le qualifie Theo-

doret. 'Il avoit cette dignité dés le Concile de Nicée; '& meſme il eſtoit Diacre dés le temps de l'excommunication d'Arius [en l'an 319,] comme un Concile d'Alexandrie le marque aſſez clairement: & ainſi c'eſt apparemment luy meſme qui eſt marqué le quatrieme entre les Diacres d'Alexandrie qui ſouſcrivirent une lettre de S. Alexandre contre Arius. b. & alii. Ath. ap.2.p.725. d. Gel.Cyz.l.2.c. 3.p.60|Boll.2. may, p.190.c.

'Ceux qui converſoient alors avec luy, admiroient non ſeulement ſa ſcience, mais encore la ſageſſe & la gravité de ſon eſprit. Soz.l.2.c.17.p. 467.d.

'Saint Alexandre ſon Eveſque l'aimoit tres particulierement à cauſe "de la vivacité de ſon genie qui penetroit tout, & à qui rien n'eſtoit impoſſible, de ſon incomparable prudence, & de ſes autres grandes qualitez. 'Julien l'apoſtat meſme en ſe declarant ſon ennemi, l'appelle un homme "adroit & ingenieux, plus capable que perſonne d'agir & de conduire une affaire, & qui faiſoit gloire d'expoſer ſa teſte & ſa vie. [Son principal caractere paroiſt en effet avoir eſté cette fermeté intrepide de ſon ame, une prudence qui l'empeſchoit de rien faire de temeraire, une ſage condeſcendance pour ceux qui avoient moins de courage que luy, & une humilité profonde dans l'eclat de ſa vertu, & dans la ſublimité de ſes lumieres. Ce threſor eſtoit veritablement enfermé dans un vaſe de terre.] 'Car, comme nous avons dit, il eſtoit "aſſez petit de corps, & ſon exterieur n'avoit rien qui le relevaſt. Cyr.Al.ep.1.p. 4.c. Juli.ep.51.p.81f. Ibid.

[Il faut dire que ſes grandes qualitez eclatoient beaucoup] 'des le temps de ſon diaconat, avant meſme qu'elles paruſſent dans le Concile de Nicée, puiſqu'Euſebe de Nicomedie & les autres de ſa faction, étonnez de voir S. Alexandre demeurer inebranlable à toutes les ſollicitations qu'ils luy faiſoient pour le rétabliſſement d'Arius, commencerent deſlors à haïr Saint Athanaſe, [ne doutant pas que ce ne fuſt ce jeune Diacre qui ſoutenoit ce ſaint vieillard.] 'Et en effet, S. Alexandre l'avoit preſque toujours auprés de luy, '& meſme "il témoignoit en faire une eſtime tres particuliere. [Ainſi il ne faut pas douter que S. Athanaſe n'ait eu beaucoup de part à ce grand nombre de lettres que S. Alexandre écrivit de tous coſtez pour la défenſe de la foy, & à tant de fatigues qu'il endura pour combatre l'Arianiſme.] 'Nous trouvons auſſi que S. Alexandre luy donna le ſoin de défendre ſon innocence contre ſes calomniateurs; de quoy Athanaſe s'acquita comme un bon fils le peut faire pour ſon pere. Ath.ap.2.p.725. d. d. d|Socr.l.1.c.8.p. 20.b. Soz.l.2.c.17.p. 465.d.

'Comme donc S. Alexandre connoiſſoit fort bien ſon merite Cyr.Al.ep.1.p. 4.c.

extraordinaire, il le prit avec luy pour le mener [en l'an 325] au grand Concile de Nicée, où il en receut beaucoup d'assistance tant pour le conseil que pour tout le reste. Car quoiqu'il fust encore jeune, il avoit tant de sagesse qu'il conduisoit les pas de ce bienheureux vieillard qu'il regardoit comme son pere, & luy montroit en toutes rencontres le chemin qu'il devoit tenir. Ainsi il fut admiré de tout le monde en cette illustre assemblée. Il y eclata extremement, y parut comme la premiere personne de ce Concile, où le Saint Esprit avoit rassemblé l'elite de toute l'Eglise.

Ath. ap. 2. p. 715. d Ruf. l. 1. c. 14. p. 244. &c. a Ruf. l. 1. c. 5. p. 237. b Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576. b. c Cyr. Al. ep. 1. p. 4. c. d. d Soz. l. 1. c. 17. p. 431. b. Naz. or. 21. p. 381. a. b.

Il y fit admirer la vivacité de son esprit & sa vigilance extraordinaire dans les affaires ecclesiastiques, en decouvrant avec une lumiere & une penetration merveilleuse toutes les fourberies & les artifices des heretiques. Il n'y signala pas moins sa suffisance & sa generosité. Car il resista courageusement à Eusebe de Nicomedie, à Theognis, & à Maris, qui estoient les principaux protecteurs de l'Arianisme. Il entreprit de grands combats pour maintenir les dogmes apostoliques, & fit paroistre un ardent amour pour la foy : ce qui luy attira les louanges & les benedictions de tous les défenseurs de la verité. Et il fut mesme un des principaux auteurs du symbole qui y fut dressé. Ainsi il ne tint pas à luy que dans cette illustre assemblée, il n'étoufast entierement la peste de l'Arianisme.

Ruf. l. 1. c. 14. p. 244. Soz. p. 431. b. Socr. l. 1. c. 8. p. 20. b. Thdrt. p. 576. b. Hil. fr. 1. p. 35. Naz. p. 381. a.

V. le Concile de Nicée, 58.

Notes 5.

ARTICLE III.

Saint Athanase est fait Evesque d'Alexandrie ; calomnies des Ariens contre son election : Dieu revele sa vertu à S. Pacome.

L'AN DE JESUS CHRIST 326, DE S. ATHANASE 1.

Ath. ap. 2. p. 725. d.

Le courage avec lequel S. Athanase combatit l'impieté des Ariens à Nicée, fut une grande preuve de sa pieté : & ce fut en mesme temps un des principaux sujets de cette haine implacable qu'ils eurent toujours depuis contre luy. Ces ennemis du Fils de Dieu ayant connu par une si sensible experience avec quelle vigueur il avoit entrepris la défense de sa divinité, [le regarderent toujours comme leur ennemi capital.] Mais s'ils le craignoient déja lorsqu'il n'estoit encore que Diacre, leur crainte s'augmenta beaucoup lorsqu'ils le virent elevé sur la chaire d'Alexandrie, ce qui arriva aussitost aprés.

Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576. b. c.

c.

a.

Car S. Alexandre estant retourné en Egypte aprés le Concile,

b.

ne ſurvécut qu'environ cinq mois, [*& mourut au pluſtard le 17 ou 18 avril de l'an 326,] ſi l'on peut dire qu'un pere meure lorſqu'il laiſſe un fils ſemblable à luy, [ou encore plus excellent que luy.] Il avoit vu la vertu [d'Athanaſe] durant ſa vie, & elle avoit fait toute ſa joie. C'eſt pourquoi en mourant il n'eut point de ſujet d'eſtre dans la triſteſſe, & il ne rougit point devant ſes ennemis, parcequ'il laiſſoit à ſa maiſon, [ou plutoſt à la maiſon de Dieu,] un fils capable de la défendre contre ceux qui la haïſſoient, & de rendre à ſes amis la reconnoiſſance [& la protection qu'il leur devoit.] Ce fut luy meſme qui le choiſit pour tenir ſa place, [a] ayant ordonné en mourant qu'on n'établiſt aucun autre Eveſque que ce ſaint Diacre. [b] Le Clergé & toute la ville furent témoins de cette volonté & de ce choix. [c] Il ne faiſoit en cela que ſuivre l'ordre de Dieu, & ce qu'il avoit fait connoiſtre de ſa volonté, comme Sozomene le dit aprés Apollinaire; & il en raporte ſur cela des particularitez conſiderables, [que nous omettons neanmoins, parceque nous les avons déja miſes ſur l'hiſtoire de [d] S. Alexandre.

* V. Saint Alexandre d'Alex. note 9.

Eccli. 30. v. 4. d.

Ruf. l. 1. c. 14. p. 244.

a Epi. 68. c. 6. p. 721. d | 69. c. 11. p. 731. d | 736. a.

b 68. c. 6. p. 722. c.

c Soz. l. 2. c. 17. p. 465. 466.

Ibid. § 14.

[1] S. Athanaſe eſtoit alors abſent, ſoit qu'il s'en fuſt enfui pour eviter cette election meſme, comme Sozomene dit qu'on le croyoit, [2] ſoit qu'il euſt eſté envoyé à la Cour par S. Alexandre, ſelon S. Epiphane. [d] Et Baronius croit qu'il avoit menagé cet emploi peu de temps avant la mort de S. Alexandre, pour eviter de luy ſucceder. [Nous ſuivons plus volontiers Sozomene,] parcequ'il eſt autoriſé par Apollinaire. [Mais ce qui eſt certain, c'eſt que] S. Athanaſe fut contraint de ceder au choix que S. Alexandre avoit fait de luy ſuivant le commandement de Dieu. [Nous en apprendrons l'hiſtoire du Concile tenu à Alexandrie treize ans aprés,] & dont la pluſpart des Peres avoient eux meſmes aſſiſté à ſon election.

[1] p. 465. d.

Epi. 68 c. 6. p. 722 | 69. c. 11. p. 735.

d Bar. 326. 55.

Soz. p. 465. 466.

Ath. ap. 2. p. 726. d.

Nota 6. [1] Ils nous aſſurent donc que S. Athanaſe fut demandé publiquement pour Eveſque par tout le peuple de l'Egliſe Catholique d'Alexandrie, qui en diſoit tous les biens imaginables. [1] Tous les Fideles, comme s'ils n'euſſent eu qu'un corps & qu'une ame, adreſſerent tout d'une voix leurs prieres à JESUS CHRIST pour l'obtenir. Ils conjurerent les Eveſques qui s'eſtoient aſſemblez de tous les coſtez [de l'Egypte] de le leur accorder, & ils ne voulurent point ſortir de l'egliſe durant pluſieurs jours & pluſieurs nuits, ni permettre aux Prelats d'en ſortir, [juſqu'à ce que ſon election euſt eſté conclue.]

[1] Toute la ville & toute la province fut témoin de ce conſen-

c.

d.

c.

Epi. p. 723. d.

Ath. p. 726. c.

c.

Soz p.465.466. tement unanime en faveur de Saint Athanaſe. 'Il s'eſtoit caché, comme nous avons dit, pour eviter une dignité [dont il eſtoit d'autant plus digne qu'il s'en jugeoit plus indigne.] Mais Dieu [qui luy avoit inſpiré de ſe cacher,] le fit trouver [par ceux dont

Naz.or.21.p. 377.c. il devoit eſtre le pere:] & ainſi il fut elevé ſur le throne de Saint

d. Marc par les ſuffrages de tout le peuple, pour eſtre non moins

c. le ſucceſſeur de ſa pieté que de ſa dignité, & l'heritier de ſa foy auſſibien que de ſa chaire. 'Il y monta, dit Saint Gregoire de Nazianze, non [comme Gregoire & comme George] par le meurtre & la tyrannie, mais par des voies toutes apoſtoliques

d. & dignes de l'Eſprit de Dieu: non par la force & le violement

c. des loix, mais par l'obſervation de toutes les regles les plus exactes, & parcequ'on le contraignit d'y monter. 'Auſſi fut-il le premier ſucceſſeur de ce ſaint Evangeliſte dans l'ordre de la vertu, quoiqu'il en fuſt fort eloigné dans celui du temps, eſtant conté pour le 19e des Eveſques d'Alexandrie par S. Jerome &

Ath.ap.2.p.726. d. les autres qui n'y comprennent pas Saint Marc. 'Il fut ſacré par une grande partie des Eveſques d'Egypte, comme ils le témoignent eux meſmes; & cela non en cachette, mais en la preſence & au bruit des acclamations de tout le peuple. ["Ce ne fut apparemment qu'aprés le 2 de may de cette année.] V. la note 104.

b. 'Les Ariens qui ſe montrerent toujours ennemis implacables de S. Athanaſe, ne rougirent pas meſme de blaſmer une election

b.c. ſi glorieuſe; mais ils ne le purent que par des menſonges. 'Ils porterent neanmoins leurs calomnies juſques aux oreilles des

b. Princes, 'eſperant qu'au moins elles pourroient obſcurcir de quelques nuages une vertu ſi eclatante. ["Les auteurs raportent une partie de ces calomnies; mais nous n'avons point cru en devoir embaraſſer cette narration.] 'Ces calomnies venoient de

Bell.14.may p.65.f. quelques perſonnes qui ne demandoient qu'à dechirer l'Egliſe,

Ath p.717.b. & qui pour cela oſoient blamer le jugement de Dieu meſme, & condanner une election qui eſtoit louée & eſtimée de tout le

p.716.d. monde. 'Euſebe de Nicomedie fut un de ceux qui entreprit de la décrier. Et il eſtoit vraiment digne de combatre une election ſi canonique & ſi ſainte, luy qui ayant abandonné l'Egliſe de Beryte ſa premiere epouſe, s'eſtoit emparé contre toutes les loix de cel-

p.717.a. le de Nicomedie, '& avoit encore quitté cette ſeconde pour en prendre une troiſieme, [ſavoir celle de Conſtantinople qu'il uſurpa quelque temps aprés.

Nota 7.

Mais ſi les méchans faiſoient des efforts extraordinaires contre l'election de Saint Athanaſe, Dieu ſe plaiſoit au contraire à l'autoriſer

l'autoriſer meſme par des voies extraordinaires.] Car des qu'il fut établi dans l'epiſcopat, l'Eſprit de Dieu dit à S. Pacome: » J'ay établi Athanaſe pour eſtre la colonne & la lampe de l'Egli- » ſe: il aura à ſouffrir bien des tribulations & des calomnies de la » part des hommes pour défendre la foy & la pieté: mais comme » il ſera toujours fortifié par J. C, il ſurmontera toutes les tenta- » tions, & annoncera aux Egliſes la verité de l'Evangile. Boll. 14 may, p. 65. 66.

Sozomene aprés avoir raporté les calomnies des Euſebiens contre ſon election, dit qu'il eſt perſuadé que ce Saint ne fut elevé à l'epiſcopat que par un ordre tout particulier de Dieu. Car il avoit, dit-il, de grands avantages pour l'intelligence de la verité, [beaucoup de facilité] pour l'expliquer aux autres, & [un courage inebranlable] pour reſiſter aux perſecutions: & c'eſt ce qu'il falloit pour un temps comme le ſien. Perſonne auſſi ne fut jamais plus propre que luy pour la predication, & les autres fonctions ſacerdotales: il ſembloit y eſtre né. Soz. l. 2. c. 17. p. 466. c.

ARTICLE IV.

Idée generale de l'epiſcopat de Saint Athanaſe.

IL eſt difficile de juger, dit S. Gregoire de Nazianze, ſi Dieu appella S. Athanaſe à l'epiſcopat pour le recompenſer de ſa vertu, ou pour le rendre une ſource de grace & de vie pour l'Egliſe. Elle avoit une extreme beſoin que ce Saint l'arroſaſt des eaux de la verité, qu'il luy donnaſt une nouvelle vie en la deſalterant de la ſoif extreme qui la deſſechoit; qu'il luy ſerviſt de pierre angulaire pour en unir toutes les parties, & que ſa doctrine comme un van myſterieux, ſeparaſt les dogmes qui avoient la legereté de la paille, "de ceux qui ont la ſolidité du froment. Naz. or. 21 p. 377. a. b. &c.

Et veritablement le temps où il a vécu demandoit un homme comme luy qui excellaſt egalement dans la parole, & dans le conſeil, & capable comme il eſtoit, de reſiſter à tous les efforts des heretiques. Soz. l. 1. c. 17. p. 465. c.

Auſſi parut-il le chef de toute la terre, [moins par la dignité de ſon ſiege, quoiqu'il fuſt le ſecond de l'Egliſe,] que par cette charité univerſelle qui luy faiſoit prendre le ſoin de tous ceux qui eſtoient à Dieu, & par cette qualité eminente de Pere de la foy orthodoxe, comme l'appelle S. Epiphane; [ce qui le rendoit en quelque ſorte le centre de la communion de l'Egliſe:] Et par Naz. p. 377. a. Baſ. ep. 140. p. 313. a. b. Epi. 69. c. 1. p. 728 b. Ath. ap. 2. p. 772. c.

1. C'eſt le ſens que M. Valois donne à ἐκκλησιαστικὸν.

l'aveu meſme de ſes ennemis, perſonne n'eſtoit eſtimé Catholique qu'autant qu'il eſtoit attaché à la communion de S. Athanaſe. L'eſtime de ſa vertu eſtoit, au jugement des Saints, la plus grande marque de vertu qu'on puſt avoir. [a] Ses perſecuteurs au contraire n'oſoient pas entreprendre de faire condanner la verité, qu'aprés avoir fait condanner celui qui en eſtoit le défenſeur intrepide, & l'obſtacle le plus capable d'arreſter leur mauvaiſe volonté; & ſigner contre luy, c'eſtoit au jugement meſme des Ariens, embraſſer l'impieté d'Arius.

Bas. ep. 337. p. 329 c.
a Ruf. l. 1. c. 19. 20. p. 247.
Ath. ſol. p. 838. c.

[On pourroit avec raiſon demander quelque idée generale de la conduite epiſcopale de ce Saint; mais il ſeroit inutile d'en chercher d'autre que la deſcription admirable qu'on en peut lire dans S. Gregoire de Nazianze.] [b] Aprés, dit ce Pere, qu'Athanaſe eut eſté elevé à cette eminente dignité, on ne le vit point "s'enfler d'une vaine joie, comme il arrive à ceux qui entreprennent de purifier les autres avant que de s'eſtre purifiez eux meſmes. S'il eſtoit elevé par la grandeur de ſes actions, [c] il ſe rabaiſſoit par l'humilité de ſon cœur. Aucun ne pouvoit approcher de ſa vertu, & tous approchoient ſans peine de ſa perſonne. Il eſtoit plein de bonté, inſenſible à la colere, tres ſenſible à la pitié, agreable dans ſes diſcours, & encore plus dans ſes actions. Il avoit le viſage d'un Ange, & il en avoit encore plus l'eſprit. Ses reprimendes eſtoient pleines de douceur, & ſes louanges eſtoient des leçons: ſans exceder jamais dans l'un ni dans l'autre, il reprenoit en pere, & louoit avec la gravité d'un magiſtrat. Sa douceur eſtoit ſans moleſſe, & ſa force ſans ſeverité & ſans rigueur. Sa bonté & ſa charité paroiſſoient dans l'une, "ſon zele dans l'autre, & ſa ſageſſe dans toutes deux. Il inſtruiſoit tellement par ſon exemple, qu'il avoit peu beſoin de parler; & ſes paroles avoient tant de force & d'efficace, qu'il eſtoit encore plus rarement obligé d'avoir recours à la verge, [& au chaſtiment;] mais pour retrancher [de la communion,] c'eſt ce qu'il ne faiſoit preſque jamais.

Naz. or. 21. p. 377-379.
b p. 377. d.
p. 378. a.
b.
c.
d.

[d] Infarigable dans les veilles & dans le chant des pſeaumes, il jeûnoit & prioit comme s'il n'euſt point eu de corps. Il fut le protecteur de tous ceux qui eſtoient dans l'affliction, un front d'airain pour les grands & les ſuperbes, & un pere plein de condeſcendance pour les humbles. Les vierges reveroient en luy un mediateur de leur alliance avec J. C; les femmes mariées, un directeur qui leur inſpiroit la temperance; [e] les ſolitaires, un homme capable de les elever juſqu'au ciel; ceux qui vivoient

p. 379. b.
e.

dans le commerce du monde, un legiſlateur [d'une prudence admirable;] le ſimple peuple, un guide éclaire; les contemplatifs, un vray theologien; ceux qui eſtoient dans la proſperité, un frein qui les retenoit dans la moderation; les affligez, un puiſſant conſolateur; les vieillars, un appui pour ſe ſoutenir dans leur foibleſſe; les jeunes gents, un maiſtre & un conducteur; les pauvres, un threſor où ils trouvoient tous leurs beſoins; les riches, un ſage diſpenſateur de leurs biens.

[Il ne renfermoit pas ſa charité & ſa ſollicitude epiſcopale dans la vaſte étendue de la ville d'Alexandrie.] Il alloit ſouvent viſiter les Egliſes voiſines [qui eſtoient de ſon dioceſe,] particulierement celles du canton de la Mareote. On remarque que dans cette viſite il eſtoit toujours accompagné des Preſtres, des Diactes, & d'une grande partie du peuple de ce canton. Nous le verrons auſſi aller pluſieurs fois viſiter les dioceſe de l'Egypte & de la Thebaïde, toujours ſuivi d'un fort grand nombre de perſonnes, & monté ſur un aſne.

Epi. 68. c. 6. p. 713. a.

Ath. ap. 2. p. 735. 979 2. c. d.

Boll. 14. may, p. 761. f | g. p. 49. d.

ARTICLE V.

Du courage de S. Athanaſe à défendre la verité: Il ordonne S. Frumence Apoſtre de l'Ethiopie.

[Saint Gregoire de Nazianze ajoute encore pluſieurs choſes à celles que nous avons tirées de luy pour donner l'idée de l'epiſcopat de S. Athanaſe:] & il finit cet eloge en diſant que ſi toutes ſes vertus ſont bien grandes, il trouve neanmoins que ce n'eſt encore rien, en les comparant à cette grandeur de courage qu'il a fait paroiſtre pour la défenſe de la foy; & entreprendre, dit-il, de faire un eloge digne de cette vertu heroïque, c'eſt un deſſein qui ſurpaſſe la portée de l'homme. Auſſi, dit Rufin, il a ſoutenu de ſi grands combats pour l'integrité de la foy, qu'on peut luy appliquer ce qui ſe lit dans les Actes touchant S. Paul: *Je luy montreray combien de choſes il faut qu'il endure pour mon nom.* Car tout le monde s'eſt uni par une conjuration publique pour luy faire les plus cruelles perſecutions. Les Princes de la terre ſe ſont elevez pour le perdre: les nations, les royaumes & les armées ont conſpiré contre luy. Il a combatu un million de fois, ſelon les termes d'un Concile, pour les dogmes evangeliques: Les Tribuns, les Generaux, les Comtes, & les armées entieres ont eſté employées à le chercher pour obeïr

Naz. or. 21. p. 379. d.

p. 380 a.

Ruf. l. 1. c. 14. p. 244.

&c.

Fac. l. 1. c. 14. p. 318. a.

Ruf. l. 1. c. 18. p. 246.

aux edits imperiaux : on a promis des recompenſes à ceux qui le livreroient vif à ſes ennemis, ou au moins qui leur apporteroient ſa teſte: enfin toutes les forces de l'Empire Romain ont eſté occupées à combatre un ſeul homme ; & tout cela inutilement, parcequ'il avoit Dieu pour ſon protecteur.

[Les Euſebiens furent les auteurs & les acteurs de toute cette tragedie, ſi on peut l'appeller ainſi.] 'Ils le haiſſoient depuis qu'ils eurent reconnu que c'eſtoit luy qui fortifioit contre eux le courage de Saint Alexandre : Leur haine s'eſtoit beaucoup augmentée lorſqu'ils ſe virent ſi fortement refutez par luy dans le Concile de Nicée. 'Mais quand ils le virent elevé ſur le throne de l'Egliſe d'Alexandrie, ils crurent que l'augmentation de ſa puiſſance eſtoit la ruine de la leur. 'A la haine qu'ils avoient depuis longtemps contre luy, ſe joignit la crainte que leur donnoit la pureté de ſa foy, & ſa conſtance inebranlable à combatre leur impieté. 'Car ils n'avoient pas en effet d'autre deſſein que d'exterminer ceux qui défendoient la foy orthodoxe, pour pouvoir aprés cela publier leur hereſie avec toute ſorte de liberté.

Ath. ap. 1. p. 725. d.

Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576. c.

Ath. p. 726. a.

p. 725. c.

p. 726. a.

'Ainſi ils occuperent toute la force de leur cabale à luy dreſſer divers pieges, & à luy ſuſciter des perſecutions continuelles. Ils animerent contre luy Conſtantin [& ſes ſucceſſeurs.] Ils le menacerent de le faire condanner par des Synodes. Ils l'executerent en effet, [le chaſſerent quatre fois de ſon ſiege & de ſon Egliſe, l'obligerent à chercher de toutes parts des lieux de retraite juſque dans des puits & dans le tombeau de ſon pere, à demeurer caché pendant pluſieurs années; à eſtre prés de vingt ans hors de ſon dioceſe, qui cependant eſtoit occupé par les perſonnes les plus indignes ; & aprés avoit mis le trouble par toute l'Egliſe pour ſon ſujet, ils ne ceſſerent point de le pourſuivre que quand Dieu leur en eut oſté la puiſſance.]

Ibid.

'Euſebe de Nicomedie eut la principale part à tout ceci. Car outre l'intereſt commun de ſon hereſie, il craignoit encore pour ſon particulier, dit S. Athanaſe, à cauſe des fourberies dont il ſe ſentoit coupable. [Ces fourberies regardoient peuteſtre la ſignature qu'il avoit faite du Concile de Nicée 'par la ſeule crainte de l'exil, & ſans changer de ſentiment. C'eſtoient peuteſtre encore] 'les artifices dont luy & Theognis de Nicée s'eſtoient ſervis 'pour tromper Conſtantin, & rentrer dans leurs Egliſes dont ils avoient eſté chaſſez, ou pour chaſſer eux meſmes de ſaints Eveſques de leurs ſieges.

V. le Concile de Nicée § 10.

Thdrt. l. 1. c. 19. p. 567. d.

V. les Ariens §§ 11, 12, 14, 17.

[Mais quoiqu'il fuſt le premier objet de leur haine, Dieu ne

L'an de J.C. 326, de Saint Athanase 1.

leur permit neanmoins de l'exercer contre luy qu'au bout de quelques années, & lorſque le temps ordonné par ſa providence fut arrivé. Il vit meſme Euſebe & Theognis depoſez & bannis durant les trois premieres années de ſon epiſcopat. Aprés qu'ils eurent eſté rappellez vers la fin de 328, il leur fallut quelque temps pour rétablir le credit qu'ils avoient perdu dans l'eſprit de Conſtantin. Ils commencerent vers l'an 331 à declarer ouvertement la guerre aux principaux défenſeurs de la verité; mais ils attaquerent d'abord S. Euſtathe d'Antioche, Aſclepas de Gaza, & Eutrope d'Andrinople: aprés quoy ils vinrent enfin à S. Athanaſe vers l'an 332. Ainſi ce Saint paſſa cinq ou ſix ans dans une aſſez grande tranquillité; au moins on ne voit pas qu'il ait pu eſtre troublé durant ce temps là, ſi ce n'eſt par le ſchiſme des Meleciens.

V. Saint Frumence.

Mais avant que d'entrer dans cette matiere, il faut remarquer la conſolation que Dieu donna à Saint Athanaſe dans les premieres années de ſon epiſcopat, en le rendant le pere d'un nouvel Apoſtre en la perſonne de S. Frumence. Car ce Saint ayant commencé la converſion des Ethiopiens d'Auxume, n'eſtant encore que laïque, vint raporter à S. Athanaſe cette œuvre de Dieu, pour le prier d'envoyer un Eveſque à ces peuples tres diſpoſez à recevoir la lumiere de l'Evangile. S. Athanaſe entendit ce recit avec la meſme joie [que les Apoſtres apprirent de la bouche de S. Paul la converſion de divers peuples.] Il examina avec ſoin la propoſition que faiſoit S. Frumence de donner un Eveſque à l'Ethiopie, & ne jugeant perſonne plus propre pour cette fonction que Frumence meſme, il l'obligea de recevoir de ſa main l'ordination epiſcopale, & l'envoya achever ce qu'il avoit ſi heureuſement commencé. S. Frumence obeït, & s'acquita de cet emploi, moins en ſimple Eveſque qu'en Apoſtre; & il raportoit, diſent les Grecs, à la benediction epiſcopale qu'il avoit receue [de S. Athanaſe,] les grands effets de grace qu'on voyoit en luy. [Nous autons encore occaſion de parler de ce Saint ſur l'année 356.]

Ruf. l. 1. c. 9. p. 164. 165.

Men. 30. nov. p. 499.

ARTICLE VI.

Melece renouvelle ſon ſchiſme en mourant, & en fait chef Jean Arcaph: Les ſchiſmatiques preſſez par S. Athanaſe de ſe réunir à l'Egliſe, ſe liguent contre luy avec les Euſebiens.

[NOus voudrions avoir plus de choſes à dire des premieres années de Saint Athanaſe; mais & luy & ceux qui ont parlé de luy ne ſe ſont preſque attachez qu'à ſes perſecutions, qui ſont la plus grande, la plus importante, la plus celebre, & la plus glorieuſe partie de ſa vie. Il faut donc y entrer, & en raporter ce que S. Athanaſe meſme, & les plus anciens auteurs nous en apprennent, avec le plus d'ordre & de diſtinction que nous pourrons; car nous avouons que juſques à l'an 334, nous n'avons pas de lumieres auſſi certaines que nous ſouhaiterions pour marquer les années preciſes des evenemens.

Les Meleciens furent les premiers que nous ſachions avoir exercé ſa patience. Nous ne repeterons point ici ce que nous avons dit[a] une part de leur ſchiſme, & *du ſoin que prit le Concile de Nicée pour l'appaiſer. Melece qui l'avoit formé, ſe réunit en effet à l'Egliſe, & ſe ſoumit à S. Alexandre avec une partie au moins de ceux de ſa ſecte. Mais ce calme dura peu.] Melece mourut bientoſt aprés ſa réunion, [& aprés S. Alexandre.] *Car quoique Theodoret diſe qu'il continua à troubler l'Egypte & la Thebaïde ſous S. Athanaſe, neanmoins Saint Athanaſe le dit ſeulement des Meleciens, [& il faut donner ce ſens à Theodoret ſi nous voulons l'accorder avec Sozomene, quoiqu'il ſoit vray ſelon le dernier meſme, que Melece a eſté cauſe du renouvellement du ſchiſme. Car cet homme factieux ayant vécu dans le trouble & dans le ſchiſme, voulut mourir de meſme;] & eſtant prés de rendre l'eſprit, il donna à l'Egliſe un nouveau ſujet de diviſion & de ſcandale, en établiſſant en ſa place un de ſes partiſans nommé Jean, contre l'ordonnance du Concile. [C'eſt ſans doute ce] Jean Arcaph dont S. Athanaſe parle comme du chef des Meleciens. [Il y a encore aſſez lieu de croire que c'eſt ce] Jean Eveſque Melecien de Memphis que Conſtantin avoit reſſerré plus que les autres, [parcequ'il eſtoit ſans doute plus capable de brouiller.]

'Le trouble recommença ainſi dans l'Egypte: [b] les Meleciens continuerent nonobſtant la mort de Melece, à tenir leurs aſſem-

*V. S. Pierre d'Alex. § 8. *V. le C. de Nicée § 12, & S. Alexandre d'Alex. § 10, 11.

Soz. l. 1. c. 21. p. 471. c.
a Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576. c.
Ath. ap. 2. p. 777. d.
Soz. l. 1. c. 21. p. 472. c.
Ath. ap. 2. p. 787. b. d.
p. 789. b. c.
Soz. l. 1. c. 21. p. 471. b c] Ath. ap. 2. p. 777. d.
b Epi. 68. c. 6. p. 722. d] 69. c. 1. p. 736. a

L'an de J.C. 326, de Saint Athanase 1. blées particulieres, diviſerent partout les peuples, & rempli-
rent l'Egypte de factions & de ſchiſmes. S. Athanaſe qui bru-
loit d'amour & de zele pour l'Egliſe, en reſſentit une tres-vive
douleur. Il employa les inſtructions & les exhortarions pour les
réunir, & il ne pur jamais les y porter. Il y joignit les repre-
henſions, les menaces, & meſme l'aurorité & la force, [Conſ-
tantin ne refuſant jamais ſa protection pour appaiſer les divi-
ſions & les troubles.] Mais tout le fruit qu'il retira de ſon zele
[devant les hommes,] fut d'eſtre haï de ceux qu'il vouloit ſau- p.723.a.
ver, d'eſtre calomnié, perſecuté, & comme accablé par l'union
que les Meleciens firent avec les Euſebiens, comme nous allons
bientoſt dire, & les efforts meſmes qu'il fit pour les ſauver, ſer- Soz.l.2.c.25.p.
V.518. virent de fondement & de pretexte à ceux par leſquels ils taſ- 479.480.
cherent de l'opprimer. Ils fondoient leur ſchiſme ſur les de- p.480.a.b.
fauts pretendus de ſon ordination, ou plutoſt ils y chercherent Boll.14.may,
des defauts, parcequ'ils vouloient ſe ſeparer. 8.p.65.f.

Euſebe [de Nicomedie revenu de ſon exil & rétabli dans ſon Ath.ap.2.p.
ſiege vers l'an 328,] ayant appris ce renouvellement de troubles, 777.d. in Ari.
& voulant faire un coup d'importance en faveur de l'Arianiſ- or.1.p.304.d.
me, deputa vers les Meleciens, les attira à ſon parti; & à celui
d'Arius, par les grandes promeſſes qu'il leur fit, & contracta
ſecrettement avec eux une alliance indiſſoluble. Ces deux fac- in Ari.or.1.p.
tions des Meleciens & des Ariens ſe combatoient auparavant; 304.d. Soz.l.2.
& ſelon S. Epiphane, Melece avoit eſté fort oppoſé à l'impieté c.21.p.471.d.
d'Arius, [a] auſſibien que ſes ſectateurs, qui en quirrant l'Egliſe en Epi.68.c.4.p.
avoient neanmoins conſervé la foy. [b] Mais alors voyant que le 719.c.
peuple ſuivoit les Prelats Catholiques, la jalouſie qui leur eſtoit a c.5.p.721.c.
commune à tous contre l'Egliſe, particulierement contre le b Soz.l.2.c.22.
Clergé d'Alexandrie, leur fit oublier leurs querelles particulie- p.471.472.
res. [Ils s'eſtoient meſme diſpoſez à cette ligue des l'an 325, ſelon
S. Epiphane,] qui dit que quelques Eveſques Meleciens avoient Epi.68.c.5.p.
receu des ce temps là les Ariens à leur communion pour meri- 721.
ter la protection d'Euſebe. Ainſi demeurant toujours oppoſez Ath.in Ari.p.
dans les pretentions qu'ils avoient chacun de leur coſté, ils ne 304.c.d.
firent aucune difficulré de ſe lier contre J. C, comme firent au-
trefois Herode & Pilate, & de s'entr'aider à faire la guerre
contre la verité, & contre tous ceux qui la défendoient, aux
depens meſme de leurs propres interefts.

Car cette union fut tout à fait pernicieuſe aux Meleciens, Epi.p.721.c.d.
dont la plus grande partie corrompit ſa foy par le commerce
avec les ennemis du Verbe; & tous au moins ſe ſouillerent par

V. S. Pierre d'Alex. §1. V. le C. de Nicée § 12, & S. Alexandre d'Alex. § 10,11.

Soz.p 472.a. leur communion. Leur union eſtoit ſi grande, *qu'on les confondoit enſemble, & que dans l'Egypte les Ariens eſtoient ſouvent appellez Meleciens. Mais ces ſchiſmatiques trouvoient dans cette ligue le moyen de ſatisfaire leur ambition pour les dignitez, & leur paſſion pour l'avarice; & les Ariens y fondoient l'établiſſement de leur impieté, laquelle ſans cela eſtoit pres de tomber par terre.

b Ath.in Ari. p.304.d.

Epi p.721.c.

Ath.in Ari.or. 1.p.306.a.b ap. 2.p.728.c. 'Ils accorderent donc entre eux que les Meleciens, qui eſtoient habiles dans les fourberies & dans les calomnies par l'exercice qu'ils en avoient fait contre les predeceſſeurs de S. Athanaſe, formeroient contre luy les accuſations qu'on leur marqueroit, afin que les Euſebiens en ſe rendant les juges de ces accuſations, euſſent l'occaſion de le perſecuter & de le perdre, ſe reſervant de leur marquer le temps propre pour agir. [a] Euſebe avoit pour principaux aſſociez dans ſa cabale contre S. Athanaſe, Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, [& les autres qui avoient taſché de ſoutenir Arius dans le Concile de Nicée,] avec Urſace de Singidon dans la haute Meſie, Valens de Murſe dans la Pannonie, Theodore d'Heraclée en Thrace, Macedone de Mopſueſte en Cilicie, [& d'autres qu'on a pu voir avec ceux-ci ſur le titre des Ariens.]

ap.1.p.777.d 778.c. a Socr.l.1.c.27. p.63.c.

ARTICLE VII.

S. Athanaſe refuſe d'admettre Arius à la communion, nonobſtant les menaces d'Euſebe de Nicomedie, & meſme de Conſtantin.

L'AN DE JESUS CHRIST 331, DE S. ATHANASE 5, 6.

[EUSEBE ne prit pas d'abord la voie de la calomnie contre S. Athanaſe. Il tenta auparavant la fermeté de ſa foy;] '& le pria de s'unir au moins exterieurement avec leur impieté, & il le menaça en meſme temps de faire tout ce qu'il pourroit pour le perdre, s'il le refuſoit : mais le Saint aima mieux eprouver toutes ſortes de perſecutions, que de ſe rendre, dit-il, imitateur de la trahiſon de Judas. [Euſebe effectua bientoſt ce qu'il avoit promis,] '& il commença par vouloir trouver à redire à l'entrée du Saint dans l'epiſcopat. [b] Il n'y réuſſit pas neanmoins, & le Saint demeura toujours paiſible dans la poſſeſſion de ſon Egliſe. 'Mais comme auſſi il continuoit à combatre avec ardeur pour les dogmes de Nicée, Euſebe en vint à une entrepriſe plus conſiderable, qui fut de rétablir Arius [dans l'Egliſe] d'Alexandrie, croyant

Ath.in Ari.p. 805.d.

Socr.l.1.c.23.p. 57.c. b c.d.

a

croyant que c'eſtoit le ſeul moyen d'en bannir la foy, & d'y introduire l'Arianiſme.

V. les Ariens § 10, 13 & le C. de Nicee § 11.

[Nous avons remarqué ailleurs qu'Atius aprés avoir eſté anathematizé par le Concile de Nicée, avoit eſté relegué dans l'Illyrie par Conſtantin, qui le rappella au bout de quelques années, s'eſtant laiſſé perſuader par une facilité tres pernicieuſe à l'Egliſe, qu'il avoit embraſſé la foy orthodoxe. Il eſt difficile de marquer le temps de ce rappel. Il y a neanmoins aſſez d'apparence qu'il fut bientoſt ſuivi de l'entreptiſe que fit Euſebe d'obliger S. Athanaſe à le recevoir dans l'Egliſe, s'il n'en vouloit eſtre chaſſé luy meſme.] Socrate dit qu'il forma ce deſſein auſſitoſt aprés qu'il eut depoſé S. Euſtathe d'Antioche, [c'eſt à dire en l'an 331; & cet ordre nous paroiſt fort conforme au raport des hiſtoriens & à la ſuite de l'hiſtoire.] c. 24. p. 50. a.

Note 8. Arius ayant donc obtenu de Conſtantin la liberté de retourner à Alexandrie, pour y eſtre receu dans l'Egliſe; [a] Euſebe de Nicomedie écrivit à S. Athanaſe pour le prier de recevoir cet heresiarque: Mais en meſme temps qu'il uſoit de prieres par ſes lettres, il le faiſoit menacer par ceux qui en eſtoient les porteurs. Neanmoins Saint Athanaſe ne ceda ni aux prieres ni aux menaces, & répondit qu'il ne pouvoit pas recevoir dans l'Egliſe ceux qui eſtoient les auteurs de l'hereſie, & qui avoient eſté anathematizez par le Concile œcumenique: De ſorte qu'Atius voyant bien qu'il ne pouvoit pas eſperer d'eſtre receu [dans l'Egliſe] par S. Athanaſe qui ne le regardoit qu'avec horreur, ſe mit à brouiller tout de nouveau dans Alexandrie, pour travailler à y établir ſon hereſie. c. 26. 27. p. 61. c. d. [a] Ath. ap. 2. p. 778. a. Soc. l. 1. c. 27. p. 62. d.

[Euſebe ne ſe rebuta pas de la réponſe de S. Athanaſe à laquelle il s'attendoit bien.] Il récrivit au Saint, & luy fit auſſi écrire par Conſtantin. Et ſur le refus que fit de nouveau Saint Athanaſe de recevoir Arius, ce prince luy écrivit une ſeconde fois tout en colere, dit Socrate, qui raporte une partie de cette ſeconde lettre. Nous la trouvons auſſi dans S. Athanaſe, [b] mais il ne dit point qu'elle euſt eſté precedée d'une autre. Conſtantin l'écrivit à la ſollicitation d'Euſebe [c] & de Theognis, leſquels luy repreſentoient [ſans ceſſe] que le Saint eſtoit l'auteur de tous les troubles, en ne voulant pas recevoir ceux qui ne demandoient que de rentrer dans l'Egliſe; que tout ſeroit appaiſé ſi on leur accordoit cette unique grace. p. 63. a. &c. Note 9. [b] Ath. ap. 2. p. 778. b. [c] Soz. l. 2. c. 22. p. 473. b.

Conſtantin eſtoit animé d'un bon zele pour la paix & l'unité de l'Egliſe; [mais il ne prenoit pas toujours aſſez les intereſts Soct. l. 1. c. 27. p. 63. b.

de la juſtice & de la verité. Il oublioit ſouvent l'horreur qu'il avoit eue non ſeulement des Donatiſtes qui le vouloient rendre juge des affaires eccleſiaſtiques; mais meſme de ceux qui luy avoient fait des plaintes contre des Eveſques. Ainſi ne ſongeant
Ath.p.778.a. qu'à établir la paix de l'Etat par celle de l'Egliſe, 'il écrivit une lettre à noſtre Saint, par laquelle il le menaçoit que s'il ne receevoit
a. "Arius & ſes diſciples, & s'il refuſoit l'entrée de l'Egliſe à quiconque la demanderoit, il envoyeroit auſſitoſt du monde pour le depoſer par ſon ordre, & le faire ſortir d'Alexandrie.
a.b. 'Cette lettre fut apportée par deux officiers du palais. Synclece
b. & Gaudence. 'S. Athanaſe en raporte un endroit; [par les termes duquel il eſt viſible que l'on ne demandoit point à S. Athanaſe qu'il receuſt Arius dans la ville d'Alexandrie, ce qui dependoit de l'Empereur, mais dans la communion & dans l'Egliſe.

Cette tempeſte qui ſembloit ſi dangereuſe s'appaiſa neanmoins
c. bientoſt.] 'Car S. Athanaſe perſuada à Conſtantin par ſa réponſe, que l'Egliſe Catholique ne pouvoit avoir aucune union avec
Soz.l.2.c.22.p. 474.a. une hereſie qui declaroit la guerre à J. C, '& qu'ainſi l'on ne pouvoit admettre les Ariens dans la communion Catholique.

ARTICLE VIII.

Premieres calomnies des Meleciens contre S. Athanaſe.

Ath.ap.2.p.778. c. 'CONSTANTIN fut donc ſatisfait par cette lettre; [mais Euſebe en eſtant d'autant plus alarmé,] manda aux Meleciens que le temps qu'il avoit promis de leur marquer eſtoit arrivé; & qu'il falloit inventer & publier quelque choſe contre S. Athanaſe, comme ils avoient fait contre S. Pierre, S. Achillas,
c.d|Socr l.1.c.17. p.63.d|Soz.l.2. c.22.p.474 b. & S. Alexandre ſes predeceſſeurs. 'Les Meleciens furent longtemps à trouver quelque calomnie [un peu ſpecieuſe] contre le Saint; mais enfin ils convinrent avec Euſebe, qu'ils l'accuſeroient d'avoir obligé les Egyptiens à payer un nouveau tribut de
Socr.p.63.a. robes de lin; & c'eſt le premier crime qu'ils luy imputerent. 'Socrate ajoute qu'on diſoit que c'eſtoit pour l'Egliſe d'Alexan-
Meurſ.p.529. drie: '& le mot "dont Saint Athanaſe ſe ſert, a ſignifié au moins dans les ſiecles ſuivans, un vétement eccleſiaſtique, à peu pres comme nos aubes.

Ath.p.778.d. 'Iſion, Eudemon, & Callinique, furent choiſis pour porter cette plainte à la Cour, & dire qu'Athanaſe s'eſtoit attaqué à eux tous les premiers pour leur faire payer ce tribut. C'eſtoient

L'an de J.C. 331, de Saint Athanase 6, 6.

trois Meleciens,[n] & peut-eſtre ceux que Melece dans la liſte de ſes Prelats appelle Eveſques d'Athribi, de Tanis, & de Peluſe, [o] ces deux-ci dans la premiere Auguſtamnique, & Athribi dans la ſeconde. [p] Callinique de Peluſe s'eſtoit déja ſignalé par une autre deputation [l'an 325,] où il avoit commencé à communiquer avec les Ariens. [q] Ces deputez allerent donc faire leurs plaintes à Conſtantin qui eſtoit à Nicomedie. Mais il s'y rencontra en meſme temps par hazard deux Preſtres de S. Athanaſe, Alype [ou plutoſt] Apis, & Macaire, qui les refuterent en preſence de l'Empereur, [r] & firent voir que tout ce qu'ils diſoient contre S. Athanaſe, eſtoit faux. [s] Ainſi Conſtantin ſe crut obligé d'écrire une lettre pour condanner Iſion [t] & les autres accuſateurs du Saint. [u] Il ordonna meſme au Saint de le venir trouver: [x] & quand il fut arrivé, il le receut avec beaucoup de joie, & ne luy parla que comme à un homme de Dieu.

n. p. 15. 1. c] Ath. ap. 2. p. 789. b.

Geo. ſac. p. 280.

Epi. 68. c. 5. p. 721.

Soz. p. 63. d.

Ath. ap. 2. p. 778. d] Soz. p. 474. d.

[s] Socr. p. 63. d.

[t] Ath. p. 778. d.

[u] Socr. p. 63. d.

[x] Ath. ap. 2. p. 778. d.

[o] p. 780. d.

V. Saint Alexandre d'Alex. § 11.

[p] Mais Euſebe qui ſachant que Conſtantin le mandoit, avoit retenu ſes denonciateurs, les porta quand il fut arrivé, à former deux accuſations tout à la fois, l'une contre Macaire [dont nous venons de parler,] qu'ils accuſoient d'avoir briſé un calice, [comme nous l'expliquerons autre part,] l'autre contre le Saint meſme qu'ils accuſoient de vouloir ſe revolter contre le Prince, & d'avoir envoyé un cofre [v] plein d'or à un Philumene [q] qui vouloit uſurper l'Empire, [mais qui eſt demeuré inconnu. Theodoret, s'il n'y a point de faute [r] dans les editions ordinaires, dit] qu'ils employerent quelques ſoldats pour cette accuſation.

p. 778. d.

p. 779. a] Soz. l. 2. c. 22. p. 474. c.

V. Conſtantin § 75.

Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576. c.

Nota 10.

Cette ſeconde calomnie réuſſit comme la premiere. Car Conſtantin ecouta les défenſes de S. Athanaſe à Pſammathie, [q] qui eſt un fobourg de Nicomedie, [r] quoique Theodoret diſe que ce fut à Conſtantinople. [s] Il condanna les accuſateurs, & renvoya S. Athanaſe en Egypte avec une lettre adreſſée à l'Egliſe d'Alexandrie, [h] dans laquelle il fait une longue invective contre ceux qui troubloient ſi indignement la paix & l'ordre de l'Egliſe pour ſatisfaire leur jalouſie. [i] Il aſſure les Fideles que ces calomniateurs n'ont pu rien faire contre Athanaſe, dont il parle avec beaucoup d'eloges, & finit en les exhortant à l'union & à la charité mutuelle, [k] & en remettant à S. Athanaſe meſme le ſoin de leur apprendre ce qui s'eſtoit paſſé en cette affaire; tant il avoit de confiance en ſa moderation & en ſon amour pour la paix. [l] Theodoret raporte un endroit de cette lettre: [m] mais Saint Athanaſe nous l'a conſervée toute entiere.

Ath. p. 779. a.

[q] Socr. l. 1. c. 27. p. 64. a.

[r] Thdrt. p. 576. d.

[s] Ath. p. 779. a.

[h] p. 779. 780.

[i] p. 780. d.

[k] p. 781. a.

[l] Thdrt. p. 576. 577.

[m] Ath. p. 779-781.

ARTICLE IX.

Hiſtoire d'Iſquyras laique, qui ſe pretend Preſtre.

L'AN DE JESUS CHRIST 332, DE S. ATHANASE 6, 7.

Ath.ap.2.p. 782.c.d. CONSTANTIN examina auſſi au meſme lieu de Pſammathie & en preſence de Saint Athanaſe, l'accuſation intentée contre Macaire touchant le calice rompu, & il reconnut que p.781.a.b. c'eſtoit une pure calomnie. Les Meleciens ne laiſſerent pas de la renouveller quelque temps aprés, [apparemment en l'an 332:] p.782.d. & quoique Conſtantin l'euſt rejettée de nouveau, [ils continuerent toujours à la publier comme un crime indubitable;] Epi.68.c.6.p. 723.a. en ſorte qu'ils en ont meſme perſuadé S. Epiphane. [Et l'ayant fait enfin tomber ſur Athanaſe, ils en firent à Tyr l'un des principaux chefs de ſa condannation. Cependant il n'y eut jamais rien dont la fauſſeté fuſt ſi manifeſte. [Voici quelle eſt la verité du fait.]

Ath.ap.2.p. 802.b. a Thdrt.l.1.c. 28.p.581.b. b Ath.p.802.b. Il y avoit dans le territoire d'Alexandrie un canton nommé la Mareote, a du nom d'un celebre lac [dont il eſt voiſin.] b Il eſtoit immediatement ſoumis à l'Eveſque d'Alexandrie, ſans avoir jamais eu d'Eveſque particulier, ni meſme de Coteveſque. Il conſiſtoit en divers grands villages, qui avoient chacun leur Socr.l.1.c.27. p.64.b.c. Preſtre, & des egliſes magnifiques en aſſez grand nombre. c S. c Ath.ap.2.p. 802.b. Athanaſe dit que ces villages eſtoient au nombre de dix, ou d p.791.d[793. c.d. plus: d & l'on voit par la requeſte adreſſée au Concile de Tyr, p.782.d. qu'il y avoit en tout quinze Preſtres, & autant de Diacres dans p.802.b.c. ce canton. Nous trouvons les noms de quelques uns de ces villages dans un acte dont nous parlerons dans la ſuite. Il y avoit auſſi quelques hameaux qui n'avoient pas d'egliſes, parcequ'ils eſtoient trop petits.

p.803.a. Dans un de ces hameaux appellé e la Paix de Secontaruſe, Epiph. c.d. demeuroit un nommé Iſquytas, f ou Iſquition comme l'appelle e Soz l.3.c.12.p. 514.b. Sozomene, f homme de méchante vie, g & qui eſtoit connu pu- f Ath ap.2.p. 764.a 781.b. bliquement pour tel. h Il n'avoit aucun degré dans l'Egliſe, i & g p.790.b.c. h a[781.b. ainſi il n'eſtoit pas meſme Diacre, quoique S. Hilaire l'ait dit. i Hil.fr.1.p.11. k Neanmoins il luy prit fantaiſie de ſe faire paſſer pour Preſtre k Ath.p.791.a. l ſans avoir eſté ordonné ni dans l'Egliſe Catholique, qui ne le l p.731.b[747. a. reconnoiſſoit que pour laïque, m ni meſme par les Meleciens, m p.731.b[764. b. comme ceux d'entre eux qui s'eſtoient réunis, le témoignoient: n p.788.d[748. a. n & en effet, Melece ne l'avoit point compris dans le billet qu'il

L'an de J.C. 322, de Saint Athanase 6, 7.

avoit donné de ſes eccleſiaſtiques; outre que jamais ſon ſchiſme n'eſtoit entré dans la Mareote. p.764.b.c/781.b.

V. Saint Alexandre d'Alex. 5 10.

Il reſtoit donc, (& c'eſtoit auſſi ſa pretention,) qu'il euſt eſté fait Preſtre par Colluthe, lequel n'eſtant luy meſme que Preſtre, & ſchiſmatique, avoit uſurpé le pouvoir de l'ordination, & avoit en effet établi Preſtre cet Iſquyras, ſans que perſonne, hors ſes parens, le reconnuſt pour tel; & il n'avoit pas meſme d'egliſe pour faire aucune fonction. Depuis cela Colluthe eſtant rentré dans l'état de ſimple Preſtre par le jugement du Concile aſſemblé par Oſius [en l'an 324,] & toutes ſes ordinations ayant eſté declarées nulles, Iſquyras fut depoſé, & remis en l'état de laïque comme tous les autres. p.731.b/792.a. p.732.c. p.794.d. p.792.a.b. b/794.d. p.731.c. p.792.b. a p.794.d.

Il fut receu à la communion en cette qualité, & y demeura toujours depuis, perdant ainſi l'ombre meſme du ſacerdoce qu'il avoit affectée, juſqu'à ce que ſa fantaiſie luy ayant repris, il s'efforça de tromper ceux de ſon hameau, en leur faiſant accroire qu'il eſtoit Eccleſiaſtique. Il eut meſme la hardieſſe de faire les fonctions du ſacerdoce. b Mais luy meſme reconnut depuis à Tyr qu'il n'avoit pas plus de ſept perſonnes dans ſa communion. Car ſes propres parens demeuroient dans la communion de S. Athanaſe. Et pour l'egliſe qu'il ſe vantoit d'avoir, ce n'en fut jamais une, mais une veritable chambre fort petite, d'un enfant orfelin nommé Iſion. p.791.b. p.781.c. Socr. l. 1. c. 17. p.64.c. b Ath. ap. 2. p. 796.b. p.735.c. p.794.d.

Il arriva enſuite que Saint Athanaſe faiſant la viſite dans les Egliſes de la Mareote, fut averti de ce qui ſe paſſoit par le Curé dont dependoit le hameau d'Iſquyras, & qui avoit eſté informé de ſon entrepriſe. Il envoya auſſitoſt le Curé meſme avec Macaire l'un de ſes Preſtres, pour faire venir Iſquyras; mais comme ils le trouverent malade au lit dans ſa chambre, ils enjoignirent à ſon pere de luy défendre de rien entreprendre à l'avenir de ſemblable à ce qu'on s'eſtoit plaint qu'il faiſoit. p.781.c.

ARTICLE X.

Iſquyras ſe plaint que S. Athanaſe a fait rompre ſon calice par Macaire: Il ſe retracte, & demande pardon au Saint.

JAMAIS on ne vit une conduite plus innocente, plus pacifique, & plus moderée que celle qu'on tint à l'égard de ce faux Preſtre; & neanmoins c'en fut aſſez aux ennemis de Saint Athanaſe pour former contre luy une accuſation horrible qui

Ath.ap.1.p. 781.c. cauſa une infinité de troubles dans l'Egliſe.] Car Iſquyras eſtant gueri, & voyant que ſon pere & ſes parens l'empeſchoient [de 7.
Socr.l.1.c.27.p. 64.c. faire le Preſtre,] s'enfuit vers les Meleciens. Ceux-ci communiquerent l'affaire aux Euſebiens. Ils envoyerent meſme Iſquyras juſques à Nicomedie, ſi nous en croyons Socrate; & le re-
a Ath.p.782.c. ſultat de leurs deliberations, fut de publier que Macaire [en
p.782.b. venant chercher Iſquyras,] avoit rompu un calice ſacré, briſé 1.
p.735.764.a|800.c. un autel, brulé des livres ſacrez, jetté meſme à terre les ſacremens de noſtre ſalut, renverſé la chaire ſacerdotale, & demoli
b Hil.fr.1.p.22. c Bar.347.§ 86. l'egliſe juſqu'aux fondemens. Car ils pretendoient que Macaire eſtoit entré lorſque le Preſtre, (c'eſt à dire Iſquiras,) eſtoit à
d Ath.ap.2.p. 800.b. l'autel & offroit le ſacrifice; quoique, comme nous avons re-
e p.731.d|802.c. marqué, il n'y euſt aucune egliſe, ni aucun Preſtre en ce lieu;
p.731.d|732.b. que le jour meſme auquel on marquoit que cela eſtoit arrivé, ne fuſt point un dimanche, ni par conſequent un jour de ſacri-
p.732.c. fice; & qu'Iſquyras eſtant laïque & demeurant dans un logis
p.731.d. particulier, ne puſt avoir chez luy aucun vaſe ſacré; puiſque ces ſortes de vaſes, que l'on ne peut rompre ſans un crime enorme, ne ſe trouvoient alors que chez les perſonnes qui eſtoient établies legitimement dans le ſacerdoce.

p.782.b. Iſquyras meſme fut choiſi pour publier ces calomnies; & afin
f p.732.c|781.d. de l'autoriſer davantage, on luy donnoit hautement la qualité
p.758.a|764.b. c|781.d. de Preſtre, à laquelle on ajouta meſme ſous Conſtance celle
g Socr.l.2.c.16. p.101.102. d'Eveſque, ſous le titre d'Eveſque de Mareote, ce qui paroiſt
h Ath.ap.2.p. 731.d. s'eſtre fait vers l'an 339. Il ſigna en cette qualité la lettre du 2.
i Hil.fr.4.p.30. faux Concile de Sardique [en 347.] Les Euſebiens luy donne-
k fr.1.p.21. rent ce titre, afin qu'au moins le menſonge fuſt plus croyable
l Ath.ap.2.p. 802.c. dans la bouche d'un Eveſque; mais ils ne purent pas luy trouver
m d. des peuples qui voulуſſent ſe ſoumettre à ſa conduite. On luy obtint auſſi des ordres de Conſtantin pour luy faire baſtir une NOTE II.
p.732.d. egliſe dans ſon hameau, ce qui eſt une preuve bien evidente
p.802.d|Hil.fr. 1.p.21. qu'il n'y en avoit pas auparavant, & meſme cet ordre ne fut pas
n Hil.fr.1.p.21. executé: ce qui donne ſujet à S. Hilaire de ſe moquer de cette calomnie, & de dire qu'aſſurément la religion s'eſtoit abolie en ce lieu, ou que cette egliſe profanée par le crime de Macaire,
Ath.p.802.c.d. avoit eſté abyſmée. Ainſi comme il eſtoit Preſtre ſans avoir receu l'ordination de perſonne, il devint auſſi Eveſque de nom ſeulement, n'ayant ni peuple, ni egliſe, & eſtant au contraire rejetté de tout le monde comme un chien.

1. que quelques uns appelloient κακοζήλους, dit S. Epiphane *her.68.n.6.p.723.c.b.*

2. Le texte a *Quirinus*; mais il faut aſſurément lire Ichyrius, [Iſchyras.] ou Iſchyrien. On le voit ſurtout par Sozomene *l.3.c.12.p.514.b.*

'Quelque méchant que fuſt Iſquyras, ce ne fut pas neanmoins de luy meſme qu'il publia les calomnies dont nous avons parlé, mais ſeulement par crainte & par force. 'Car il y fut contraint par la violence des Meleciens, qui le battirent meſme pour cela. 'Ceux qui executerent envers luy cette violence eſtoient entre autres, Iſaac de Lete, un autre Iſaac, & Heraclide. 'Melece nomme entre ſes Eveſques, Iſaac de Lete, Heraclide de Nicie, & Iſaac de Cleopatride, 'qui ſont trois villes de la premiere Egypte. La premiere ſe nommoit auſſi Latople.

p.735.b. b|782.b. p.782.b. p.789.a.b. Geo.fac.p.279.

[Cette violence rendit peuteſtre Iſquyras plus ſuſceptible] 'des reprimendes que luy firent ſes parens. Il vint donc fondant en larmes trouver S. Athanaſe, 'pour luy demander ſa communion: '& ſur ce que le Saint luy reprocha les calomnies qu'il avoit publiées contre Macaire, il luy avoua que toutes ces choſes eſtoient fauſſes, & qu'il ne les avoit inventées qu'à la ſuggeſtion des Meleciens, [a]s'excuſant ſur la violence qu'on luy avoit faite. 'Il luy en donna meſme un acte par écrit en preſence de ſix Preſtres, [qui apparemment eſtoient des Curez de la Mareote,] '& de ſept Diacres partie d'Alexandrie, partie de la Mareote. 'Ce deſaveu ſi formel écrit de la main meſme du calomniateur, ne parut pas neanmoins ſuffire encore pour luy faire meriter la grace de la 'communion Catholique: [car je ne voy pas quel autre ſens on peut donner à ce que dit le Clergé de la Mareote,] qu'on ne le receut point: [& ſelon l'ordre des Canons, un calomniateur tel qu'il eſtoit, pouvoit à peine eſperer à la mort la reconciliation & la paix. On voit auſſi dans la ſuite qu'il demeurera toujours lié avec les Meleciens. Mais ce qui peut paroiſtre de plus étrange,] c'eſt que ce deſaveu meſme ne fut point capable d'étouffer la calomnie qu'il avoit inventée. Les Meleciens continuerent toujours à la publier, & eurent meſme l'effronterie de la porter de nouveau juſqu'aux oreilles de Conſtantin. 'Ils luy en avoient parlé premierement à Pſammathie, comme nous avons dit, lorſqu'ils accuſerent S. Athanaſe d'envoyer de l'argent à Philumene; '& ce prince les traita alors de calomniateurs ſur l'un & ſur l'autre point. 'Ce jugement, [qui comme on le peut tirer de la ſuite de S. Athanaſe, precedа le deſaveu d'Iſquyras,] les fit demeurer quelque peu de temps en repos. 'Mais le deſir de ſervir ceux à qui ils s'eſtoient vendus, leur donnant un nouveau courage, 'ils ne firent nulle difficulté de retourner à la Cour y pro-

p.735.b|747. a|781.d|782. a|792.d. a p.782.a. c. e. d|792.d. p.782.f. p.778.779. p.779.a|781.d. p.781.a. b. p.782.e.

1. 'La traduction de Nannius joint Piſte à Iſquyras pour l'invention & la retractation de cette calomnie, & ajoute qu'il ne put non plus que luy obtenir la reconcilation. Ath.D.t.1.p.791.f.

duire de nouveau leur calomnie, quoiqu'étoufée par la main propre de celui qui luy avoit donné l'eſtre.

ARTICLE XI.

S. Athanaſe eſt accuſé d'avoir tué l'Eveſque Arſene.

[C'Estoit quelque avantage aux Meleciens & aux Ariens de perdre un Preſtre Catholique, & un cooperateur de Saint Athanaſe.] Ils eſperoient meſme faire depoſer avec luy ſon Eveſque, parcequ'il l'avoit envoyé; & ils s'efforçoient pour cela de faire retomber cette accuſation ſur le Saint, [ſuppoſant qu'il avoit commandé tout ce qui avoit eſté fait par Macaire.] Mais comme ces voies eſtoient trop longues, ils l'accuſoient quelquefois luy meſme de ce crime, & diſoient qu'il eſtoit entré avec violence [dans l'egliſe d'Iſquyras,] qu'il avoit emporté par force le calice du lieu le plus ſacré, qu'il l'avoit rompu en pieces de ſes propres mains, & qu'il avoit commis toutes les autres choſes que l'on reprochoit à Macaire. Et c'eſt pourquoi Iſquyras dans ſa retractation juſtifie principalement S. Athanaſe.

Neanmoins cette inconſtance & cette metamorphoſe de Macaire en Athanaſe, eſtoit une preuve plus claire que le jour qu'ils n'avoient d'autre deſſein que d'opprimer cet Eveſque: & d'ailleurs aucun des témoins qu'ils avoient eux meſmes apoſtez, n'avoit l'impudence de charger S. Athanaſe. Il falloit donc chercher quelque autre machine qui fuſt plus propre pour leur malheureux deſſein. Et auſſi lorſqu'ils porterent pour la ſeconde fois à l'Empereur la calomnie d'Iſquyras, & du calice rompu, ils y joignirent en meſme temps celle d'Arſene, [qui eſtoit bien autrement importante, & avoit encore moins de fondement. C'eſt celle dont parle S. Cyrille d'Alexandrie,] lorſqu'il dit que les paraſites de l'impieté d'Arius, (c'eſt ainſi qu'il appelle les Euſebiens, & les Meleciens,) ne pouvant plus ſouffrir la force avec laquelle Athanaſe les combatoit, & ne ſe contentant pas des menſonges ordinaires par leſquels ils s'eſtoient efforcez de le décrier, eurent recours à une invention toute nouvelle que leur fournit l'eſprit de calomnie.

Arſene eſtoit un Eveſque d'Hypſele [dans la premiere Thebaïde,] du parti des Meleciens, comme il le reconnoiſt luy meſme. [Il n'eſt point dans la liſte de Melece, ſoit que ce ſoit une omiſſion, comme il y a quelques autres fautes; & c'eſt le plus vraiſemblable;

Socr. l. 1. c 27. p. 64. 65. a Ath. ap. 2. p. 731.

p. 735. d.

p. 785. c.

Bar. 347. § 86.

Ath. p. 782. b.

p. 785. d.

p. 731. a.

p. 781. d/782. d.

Conc. B. t. 2. p. 567. b.

Ath. ap. 2. p. 786. c/Socr. l. 1. c. 27. p. 65. a/Thdrt. l. 1. c. 28. p. 579. c.

NOTE II.

ſemblable; ſoit qu'il n'ait eſté fait Eveſque que depuis le renouvellement du ſchiſme.] [a]Les ennemis de S. Athanaſe s'aviſerent donc de faire cacher Arſene, afin que quand on ne le verroit plus, ils puſſent faire croire qu'il eſtoit mort, & que S. Athanaſe l'avoit tué. [b]Arſene faiſoit ceci de concert avec les Euſebiens; [c]& on luy avoit donné de l'argent pour l'obliger à ſe cacher.

Ath. ap. 2. p. 729, 781. d. p. 783. Soer. l. 1. c. 29. p. 66. b.

NOTE 13. [d]Jean ſurnommé Arcaph, [e]ou Achab ſelon Socrate, [chef de la ſecte des Meleciens,] [f]eſtoit celui qui conduiſoit toute cette intrigue, [g]& ſe rendoit le denonciateur contre S. Athanaſe.

a Ath. ap. 2. p. 781. b. b Soer. l. 1. c. 30. p. 67. b. c Ath. p. 784. a. b. d Soer. l. 1. c. 30. p. 67 b. e Thdrt. l. 1. c. 28. p. 579. c. f Ath. p. 784. c. g p. 729. h a. b.

[h]Arſene ſe cacha donc à la priere de ce Jean & des autres Meleciens, [i]ſoit dans les monaſteres que les Meleciens avoient dans la Thebaïde où on le trouva quelque temps aprés, comme nous le dirons, [k]ſoit dans quelque province au delà des mers, comme le Concile d'Alexandrie le ſemble marquer: [l]Et ils l'euſſent volontiers envoyé en un autre monde, s'ils l'euſſent pu, ou bien ils l'auroient fait mourir eux meſmes [ſi Dieu le leur euſt permis,] pour avoir plus de ſujet de pourſuivre la mort de Saint Athanaſe comme auteur de ce meurtre feint ou veritable.

[m]Auſſitoſt donc qu'Arſene fut diſparu, ils commencerent à publier qu'il avoit eſté tué par Athanaſe, [n]& Jean ſurtout s'acquita fort bien de ſa commiſſion. [o]Ils demandoient meſme avec des larmes feintes, qu'au moins il leur rendiſt le corps de celui qu'ils ſavoient eſtre vivant: [p]& pour mieux jouer leur jeu, ils portoient partout [q]dans une boeſte [r]de bois une main droite qu'ils avoient bien ſechée. [s]Ils l'avoient coupée à quelqu'un, [t]qu'ils avoient peuteſtre eux meſmes tué, dit Socrate, [u]& ils diſoient que c'eſtoit celle d'Arſene qu'Athanaſe luy avoit coupée. [x]Rufin & Socrate ajoutent qu'ils publioient qu'Athanaſe l'avoit coupée pour s'en ſervir à des operations magiques. [y]Car l'on voit par les hiſtoriens eccleſiaſtiques & profanes, que les heretiques & les payens accuſoient ce Saint d'eſtre un magicien, [z]attribuant à cet art criminel l'eſprit de prophetie que Dieu luy avoit donné.

i p. 784. a. k Epi. 68 c. 6. p. 723 b. l Thdrt. l. 1. c. 28. p. 579. c. m Conc. B. t. 2. p. 567. b. n Soer. l. 1. c. 27. p. 65. a. o Ath. ap. 1. p. 781. d. Conc. B. t. 2. p. 567. b. p Ruf. l. 1. c. 15. p. 245. Soer. l. 1. c. 27. p. 65. a. q Soz. l. 4. c. 10. p. 549. c. Amm. l. 15. p. 47. r Soz. p. 549.

ARTICLE XII.

On informe du meurtre d'Arſene, qui ſe trouve vivant.

[a]LEs Meleciens couroient ainſi de tous coſtez publier le meurtre d'Arſene, tant dans les aſſemblées du peuple, que dans celles des magiſtrats; [b]& ils tromperent aſſez longtemps le

a Soz. l. 2. c. 23. p. 475. c. b Conc. B. t. 2. p. 567. c.

Ath.ap.2.p.781. c d Socr l.1.c.27. p.65.b. a Epi.68.c.6.p. 723.b. b Ruf.l.1.c.15.p. 225.

monde par cette impoſture. [a]Ils la porterent, comme nous avons dit, juſqu'aux oreilles de Conſtantin, avec leur calomnie du calice rompu. [a]Ils porterent auſſi juſque là la main pretendue d'Arſene, [b]& la firent voir à l'Empereur. [Ceci ſe fit à peu pres en l'an 332.]

Ath.p.781.d. d. Socr.p.65.b. b.

[c]Conſtantin avoit déja reconnu & condanné à Pſammathie tout ce qu'on diſoit de ce calice rompu; [& ainſi il n'en fit pas d'état.] [d]Mais pour le meurtre d'Arſene, [d]il écrivit à Antioche au Cenſeur Dalmace [ſon frere,] d'examiner cette affaire, [d]de faire venir les accuſez, & de punir les coupables. [d]Il envoya meſme Euſebe & Theognis, dit Socrate, afin qu'Athanaſe fuſt jugé en leur preſence. [Et c'eſt apparemment pour ce ſujet,] Ath.p.783.a. [e]que S. Athanaſe dit, qu'Arſene eſtant trouvé, Conſtantin fit revenir les Euſebiens qui eſtoient venus contre luy en Orient, [c'eſt à dire en Syrie.]

v. Conſtantin § 85.

p.781.d. p.784.b Soz.l.2. c.23 p.475 d. e Ath.p.784.b. b.c.

[f]Dalmace [ayant receu la commiſſion de Conſtantin,] écrivit à S. Athanaſe de ſe preparer à ſe défendre ſur l'accuſation dont il avoit à connoiſtre. De ſorte que ce Saint qui d'abord l'avoit negligée, parcequ'il en ſavoit la fauſſeté, voyant par là qu'elle avoit fait impreſſion ſur l'eſprit de Conſtantin, crut devoir prendre toutes ſes ſuretez. Ainſi il en écrivit aux Eveſques d'Egypte [pour apprendre où eſtoit Arſene,] car il ne l'avoit pas vu depuis 5 ou 6 ans; & envoya un Diacre pour le chercher partout, [appuyé de l'autorité des magiſtrats.] [f]Arſene eſtoit alors caché dans un monaſtere [e]de la [premiere] Thebaïde, nommé Ptemencyrce dans le territoire de la ville d'Antée, dont un nommé Pinne eſtoit Preſtre [& Superieur.] [f]Le Diacre de Saint Athanaſe eſtant venu dans cette province, & s'informant ſoigneuſement de tout, apprit de quatre [1Meleciens,] dont l'un eſtoit Preſtre, qu'Arſene eſtoit où nous avons dit. [f]Il s'y en alla auſſitoſt avec quelques autres perſonnes; mais ne l'y trouva plus. Car dans ce moment meſme Pinne ayant ſceu qu'Arſene eſtoit decouvert, le fit monter ſur un vaiſſeau accompagné d'un moine nommé Elie, pour s'en aller [ſur le Nil] dans les provinces Soz l.2.c 23.p. 476.a. d Ath.ap.2.p. 784.c. inferieures, [d]c'eſt à dire dans la baſſe Egypte. [d]De ſorte que quand le Diacre arriva penſant le ſurprendre, il trouva qu'il eſtoit echapé. Il ſe ſaiſit de Pinne, & d'un [autre] Elie auſſi moine [f]à qui il ſemble que l'on avoit particulierement confié le ſoin de cacher Arſene: [mais il pouvoit ne s'eſtre pas trouvé

f. τῷ παραλαβόντι αὐτόν.

1. Puiſque ces quatre ſavoient où eſtoient Arſene, & qu'ils l'avouerent, ὁμολόγησαν, on ne peut pas douter que ce ne fuſſent des Meleciens.

Digitized by Google

preſt à s'enfuir avec luy.] Cet Elie & Pinne furent conduits c.
jusques à Alexandrie & preſenrez au Duc, c'eſt à dire au Ge- Soz.p.476.a.
neral de toute la milice d'Egypte, auquel ils furent contraints Ath.p.784.d.
d'avouer qu'Arſene n'avoit point eſté tué, mais qu'il vivoit,
qu'il avoit eſté caché chez eux, & qu'il eſtoit alors dans l'E- Soz.p.476.a.
gypte.

Une confeſſion ſi importante fut ſceue auſſitoſt de toute la Ath.p.784.c.
province, & il fut impoſſible de la cacher. Pinne meſme en b.
manda la nouvelle à Jean auteur de toute la calomnie, l'aver- d.
tiſſant de ne plus accuſer Athanaſe ſur ce point, & avouant par a.
conſequent qu'ils n'avoient caché Arſene que pour faire croire
qu'il eſtoit mort. Saint Athanaſe nous a conſervé toute entiere
cette lettre qui decouvre tant de myſteres. Il eſt remarqué à la d.
fin qu'elle fut écrite par un Paphnuce moine du monaſtere de
Pinne, qui eſt peuteſtre ce meſme moine Melecien que Saint Bar.326.§ 12.
Epiphane releve avec de trop grands eloges. Epi.68.c.5.p.
710.721.

[a]Non ſeulement S. Athanaſe fut aſſuré de la vie d'Arſene par [a] Ath.p.783.a.
les depoſitions dont nous venons de parler, mais meſme ſes gents
NOTE 14. le trouverent depuis caché à Tyr. Socrate raporte que cela Socr.l.1.c.29.p.
arriva par le moyen des ſerviteurs du Gouverneur nommé Ar- 66.b.c.
chelaüs, leſquels ayant oui dire dans un cabaret qu'Arſene,
qu'on diſoit avoir eſté tué, eſtoit caché dans une certaine mai-
ſon, remarquerent ceux qui le diſoient, & en avertirent leur
maiſtre. Archelaüs l'ayant fait chercher ſans perdre de temps,
le trouva effectivement, le mit en ſure garde, & en donna avis
à S. Athanaſe, [ou plutoſt à quelqu'un qui eſtoit là de ſa part.]
Arſene ſe voyant pris, & voulant encore garder le pacte qu'il Ath.p.783.a.
avoit fait avec les Euſebiens, nia qu'il fuſt Arſene: mais il fut
appellé en jugement devant Paul Eveſque de Tyr, qui le con- Socr.p.66.c.
noiſſoit depuis longtemps. Il fut donc convaincu d'eſtre luy Ath.p.783.a.
meſme, s'il eſt permis de parler ainſi; & contraint de l'avouer,
n'ayant pas l'effronterie de le nier [devant un homme qui le
connoiſſoit.]

ARTICLE XIII.

Conſtantin reconnoiſt & condamne l'impoſture des Meleciens.

[b]ARSENE ne refuſoit à Tyr de ſe reconnoiſtre pour ce qu'il [b] Ath.ap.2.p.783.
eſtoit, que parceque ſon aveu ruinoit toute l'intrigue a.b.
que les Euſebiens fondoient ſur ſa mort: Et cela arriva en effet.

Car S. Athanaſe écrivit à l'Empereur qu'Areſne eſtoit trouvé, & le fit reſſouvenir des calomnies que l'on avoit publiées contre le Preſtre Macaire, & dont luy meſme avoit eſté témoin à Pſammathie. Il envoya apparemment cette lettre par Macaire, [qui n'eſtoit pas le Preſtre dont nous venons de parler, mais un autre qu'n'eſtoit que Diacre: ce que nous jugeons] par la lettre d'Alexandre de Theſſalonique dont nous parlerons bientoſt.

Bar. 333. 5 1.

Ath. p. 783. d.

p. 730. b. p. 783. b. Conſtantin fut fort indigné qu'on euſt accuſé Athanaſe d'avoir oſté la vie à un homme qui eſtoit encore vivant. Il manda à Dalmace de ceſſer la pourſuite de cette affaire, commanda aux Euſebiens qui eſtoient déja venus en Orient contre Saint Athanaſe, de s'en retourner [à leurs Egliſes,] & écrivit au Saint une lettre que nous avons encore. Aprés l'avoir exhorté d'animer ſon peuple à la moderation & à la pieté, n'ayant rien qui luy fuſt ſi cher, il condanne avec les termes que l'amour de la juſtice luy inſpire, l'emportement des Meleciens contre ce ſaint Eveſque, tant ſur le ſujet d'Arſene, que ſur celui du calice rompu. Il veut que Saint Athanaſe liſe ſouvent ſa lettre en public, pour faire davantage connoiſtre à tout le monde l'excés d'une malice ſi noire. Il finit en diſant que ſi ces calomniateurs continuent dans leurs entrepriſes, il s'en rendra luy meſme le juge, & les traitera non ſelon l'indulgence des loix de l'Egliſe, mais ſelon la rigueur des loix civiles: [ce qui fait voir que quand il avoit connu des accuſations de S. Athanaſe, ce n'avoit pas tant eſté comme juge que comme ami commun & comme arbitre.]

p. 785. p. 786. a. b.

p. 730. b. Le Concile d'Alexandrie parle de cette lettre, & en cite particulierement les paroles les plus fortes qui y ſont employées contre les Meleciens. [Car Conſtantin ne connoiſſoit pas que c'eſtoient ſes principaux favoris qui eſtoient l'ame de toute cette noire conſpiration & les auteurs de ces calomnies, qui avec raiſon luy paroiſſoient ſi deteſtables.

La nouvelle de la decouverte d'Arſene ſe repandit bientoſt en beaucoup de lieux.] Le Diacre Macaire qui eſtoit à Conſtantinople le manda à Alexandre Eveſque de Theſſalonique, lequel en écrivit à S. Athanaſe pour luy témoigner la joie qu'il avoit de voir les calomnies d'Arcaph confondues. S. Athanaſe nous a conſervé cette lettre qu'Alexandre écrivoit auſſi pour répondre à ce que le Saint luy avoit mandé touchant un Serapion qui luy avoit rendu ſa lettre.

p. 783. d. c. d.

p. 788. a. Voilà quel fut [pour lors] le ſuccés de ces grandes batteries que l'on avoit dreſſées contre cette tour inebranlable de la ve-

Theodt. l. 1. c. 14. p. 575. d.

rité. Si les Eusebiens n'en furent pas convertis, au moins les Meleciens demeurerent accablez sous la confusion dont ils se virent couverts. Et la crainte des menaces de l'Empereur les obligea de demeurer en repos durant quelque temps ; [c'est à dire assez probablement durant l'année 333.]

Ath. ap. 2. p. 788. a.

Soz. l. 2. c. 2. 23. p. 476. c.

ARTICLE XIV.

Arsene & les Meleciens se réunissent à Saint Athanase, qui visite la haute Thebaide.

L'AN DE JESUS CHRIST 333, DE S. ATHANASE 7, 8.

NOSTRE Saint eut encore la consolation de voir ses calomniateurs non seulement terrassez, mais mesme se reconcilier avec luy & rechercher sa communion. Arsene aprés avoir esté trouvé vivant lorsqu'il se cachoit, luy ecrivit une lettre que nous avons encore, tant pour luy qu'au nom des Prestres & des Diacres de son Eglise d'Hypsele qui avoient autrefois esté sous Melece, [c'est à dire dans son parti & dans son schisme.] Il dit dans cette lettre qu'il embrasse la paix & l'union avec l'Eglise Catholique dont ce Saint estoit le chef ; qu'il veut se soumettre au Canon ecclesiastique selon l'ancienne pratique, [par où il peut marquer ce que le Concile de Nicée avoit ordonné sur la reception des Meleciens ;] qu'il promet de n'avoir plus aucune communion avec ceux qui demeureroient dans le schisme ; qu'il ne fera aucune chose ni touchant les ordinations des Evesques, ni sur tout ce qui regarde les affaires communes de l'Eglise qu'avec luy qui estoit leur metropolitain ; qu'en un mot il suivra en tout l'exemple des autres Evesques [Catholiques,] qu'il le supplie de luy écrire promtement, & d'écrire aussi aux autres Evesques pour les asseurer qu'il estoit dans la communion Catholique ; qu'il salue son Clergé, & qu'il espere de l'aller bientost trouver.

Ath. ap. 2. p. 729. b.

a. d.

p. 787. a. b.

Nota 15.

[Quoiqu'il meritast peu la grace qu'il demandoit ; on peut juger neanmoins que Saint Athanase la luy accorda, & qu'Arsene demeura depuis uni avec luy, & avec l'Eglise Catholique. Cela paroistra par ce que nous verrons de luy dans le Concile de Tyr.] Le Concile d'Alexandrie [en 339,] témoigne qu'il estoit alors dans la communion de l'Eglise & de S. Athanase, bien loin d'en avoir horreur comme d'un homicide, ou de le haïr comme un homme dont il auroit receu du mal : & le Pape Jule écrit [en

p. 729. a b. 730. d.

a p. 729. b.

p. 746. b.

341,] qu'il eſtoit meſme lié d'amitié avec celui que l'on accuſoit
p.736.c. de luy avoir oſté la vie. Il vivoit encore en l'an 347, au temps
p.768.a. du Concile de Sardique; & ſon nom ſe trouve parmi ceux qui ont ſouſcrit ce Concile en faveur de S. Athanaſe.

p.787.c|736.a. Jean meſme cet infame calomniateur de ſes freres, témoigna
p.787.d. ſe repentir. Il demanda la paix, & l'amitié de S. Athanaſe, &
c d. embraſſa la communion de l'Egliſe. Il manda luy meſme toutes
d|788.a. ces choſes à Conſtantin; & ce prince luy témoigna par ſa réponſe qu'il ne pouvoit jamais recevoir une plus agreable nouvelle; & pour luy faire voir quelle eſtoit ſa ſatisfaction, il luy ordonne de prendre un des chariots publics, & de s'en venir promtement à la Cour, tant pour le rejouir pleinement, que pour recevoir tous les effets qu'il pourroit deſirer de ſa liberalité.

Soz.l.2.c.23.p. 476.c. La honte & l'epouvente des Meleciens donna donc quelque treve à S. Athanaſe: & l'Egliſe d'Egypte gouvernée par un ſi illuſtre chef, ſe multiplioit de jour en jour, par ceux qui abandonnoient ou le paganiſme, ou les diverſes hereſies, pour renaiſtre dans ſon ſein.

[S. Athanaſe peut bien avoir employé le repos que luy donna cette eſpece de treve, à aller faire la viſite de tout ſon patriarcat. Notes 16.
Boll.14.may.g. p.30.c|Sur.14. may, p.200.§ 26. Car nous trouvons] qu'il voulut aller vers ce temps-ci dans la haute Thebaïde, & juſqu'à Syene, [qui terminoit alors l'Egypte & l'étendue de l'Empire Romain du coſté du midi. Durant ce voyage il inſtruiſit les peuples en la foy de Jesus Christ par une doctrine ſalutaire, & affermit les Egliſes [dans l'amour de la verité.] Il arriva, en ſuivant le Nil, juſques à Tabenne, où Saint Pacome avoit déja aſſemblé un grand nombre de Religieux. Cet Abbé ayant donc ſceu qu'Athanaſe venoit en ces quartiers là, alla au devant de luy avec tous ſes ſolitaires, qui en chantant des pſeaumes & des hymnes, receurent avec une extreme joie ce ſacré Pontife de J.C. Mais S. Pacome au lieu de ſe preſenter à luy, ſe cacha dans cette grande multitude de ſolitaires, ſachant que Serapion Eveſque de Tentyre, dans le dioceſe duquel eſt Tabenne, avoit parlé de luy à ce ſaint Prelat, luy diſant que c'eſtoit un homme admirable, & un vray ſerviteur de Dieu qu'il pouvoit elever pour ſon merite à la dignité du ſacerdoce, & l'établir pere des ſolitaires [de ces quartiers là.]

Boll.14.may. g.p.30.§ 20.c. Il ſe contenta donc d'avoir vu de ſon bateau le ſaint Eveſque, & le laiſſa paſſer de la ſorte ſans ſe preſenter à luy, quoiqu'il le reveraſt à un tel point, qu'il ne croyoit pas que ſon ſiecle portaſt

un plus grand perſonnage. Car il connoiſſoit la ſainteté de ſa vie, & les perſecutions qu'il avoit déja ſouffertes de la part des Ariens, [& des Meleciens,] pour la confeſſion du nom de J.C, ſans parler de celles qu'il devoit ſouffrir à l'avenir, [& que Dieu pouvoit bien avoir fait connoiſtre à Saint Pacome, comme tant d'autres choſes qu'il luy reveloit.] Il eſtoit auſſi dans une admiration toute extraordinaire pour ſa charité envers tout le monde, & particulierement envers les ſolitaires; & ainſi il l'honoroit avec une affection non pareille, auſſi bien que tous ceux qui eſtoient comme luy dans la pureté de la foy. Il le mettoit entre les trois merveilles que Dieu avoit fait voir de ſon temps en Egypte pour le ſalut du genre humain; ce que S. Theodore ſon diſciple n'oublia pas. Nous avons déja vu d'autres marques de l'eſtime de S. Pacome pour le Saint, & nous en verrons encore de nouvelles dans la ſuite.

§ 87. c.

V. 53. g. p. 65. § 6.

V. 540. g. p. 44. § 73.

ARTICLE XV.

Les Euſebiens obtiennent le Concile de Ceſarée.

L'AN DE JESUS CHRIST 334, DE S. ATHANASE 8, 9.

Jo 7 16.

[LEs ſuccés ſi favorables à la verité & à S. Athanaſe, dont nous avons parlé ſur l'an 333, ne plaiſoient nullement aux Euſebiens.] Ils ne pouvoient pas ſe reſoudre de demeurer en repos. La honte des Meleciens ne les touchoit guere. Ce n'eſtoient pas eux dont ils ſe mettoient en peine. Ils ne ſongeoient qu'à leur Arius, & ils craignoient de ne le pouvoir faire rentrer dans l'Egliſe, ſi les Meleciens venoient à leur manquer, & qu'ils n'euſſent plus d'acteurs pour la tragedie qu'ils avoient tant d'envie de faire jouer. Ils les exciterent donc tout de nouveau à prendre courage, [& à reprendre encore une fois le perſonnage de calomniateurs. Il n'eſt pas étonnant qu'ils en aient pu venir à bout. Mais ce qui eſt tout à fait étrange, c'eſt que Conſtantin ait pu ſe laiſſer encore ſurprendre à leurs artifices.] Et en effet, Euſebe meſme n'a pu s'empeſcher d'avouer que parmi les excellentes qualitez de ce grand prince, on ne pouvoit approuver que ſa bonté, (ou plutoſt ſa facilité,) allaſt juſques à l'excés; ce qui produiſoit, dit-il, en ce temps là divers deſordres par l'hypocriſie de ceux qui s'introduiſoient artificieuſement dans l'Egliſe, & qui prenoient le nom de Chrétiens pour ſe cacher & ſe deguiſer. La douceur & la bonté de ce prince, l'integrité de

Ath. ap. 2. p. 788. a. b.

Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 54 p. 553. c. d.

ſa foy, & la ſincerité qui paroiſſoit dans toute la conduite de ſa vie, luy firent prendre ſouvent pour de veritables Chrétiens ceux qui n'en avoient que l'exterieur & l'apparence, & donner trop facilement ſa confiance à des gens qui avoient l'adreſſe & l'artifice de luy donner au dehors des marques d'une veritable affection. S'eſtant abandonné à eux plus qu'il ne devoit, il a peuteſtre, dit Euſebe, fait quelquefois des choſes qui n'eſtoient
c.55.p.554.a. pas dignes de luy: 'mais la juſtice de Dieu leur a bientoſt fait porter la peine qu'ils meritoient. [Soit qu'Euſebe ait voulu par là taxer S. Athanaſe, qui avoit eu quelquefois plus de pouvoir ſur l'eſprit de Conſtantin que les Ariens n'euſſent ſouhaité:]
p.p.249.2.d. 'ſoit qu'il regarde Ablave Preſet du Pretoire, comme quelques uns le croient; [il ne pouvoit mieux verifier ce qu'il dit que par ſon propre exemple, & par celui des autres compliees de ſa faction, qui ſurprirent la facilité de Conſtantin d'une maniere encore plus étonnante dans ce que nous allons raporter, que dans tout ce que nous avons vu juſques à preſent.

Saint Athanaſe ne nous apprend point de quels artifices ils
Bar.334. §1. uſerent en cette rencontre pour le tromper.] Baronius croit qu'ils gagnerent de nouveau l'eſprit de Jean le Melecien, lequel,
§4.5. comme nous venons de voir, avoit eſté mandé en Cour, & qu'ils luy perſuaderent de dire qu'Athanaſe l'avoit contraint luy & les autres Meleciens de ſe réunir à ſa communion, & de ſe deſiſter de leurs pourſuites; que pour ce que l'on diſoit, qu'Arſene eſtoit trouvé, ce n'eſtoit qu'un conte & qu'une impoſture d'Athanaſe qui avoit ſuppoſé un faux Arſene pour le veritable. [Si cette conjecture eſt vraie, il faut dire que Jean couvert de confuſion par la decouverte d'Arſene, avoit laiſſé quelque temps le Saint en repos avant que de luy demander ſa communion. Ce qui eſt
Ath.ap.1.p.736. a.b. certain,] c'eſt que Jean aprés avoir témoigné abandonner ſes calomnies, & s'en repentir, & aprés avoir communiqué avec S. Athanaſe, voyant depuis que les Euſebiens n'oſoient porter ouvertement les Ariens, & qu'ils cherchoient des perſonnes ſous le nom deſquelles ils puſſent agir, s'offrit avec ceux de ſa dependance pour leur tendre ce ſervice.

Soz.l.2.c.25.p. 479-481. 'Sozomene raporte une infinité de calomnies que les Euſebiens firent publier par les Meleciens contre S. Athanaſe: [nous les
Thdrt.l.1.c.26. p.577.b. raporterons en traitant du Concile de Tyr.] Theodoret dit ſeulement qu'ils ſuſciterent les Meleciens contre le Saint, & les preſenterent à l'Empereur, en leur faiſant dire qu'Athanaſe
t. avoit commis des crimes tout à fait noirs & horribles, & ces inſtigateurs

instigateurs ne manquoient pas de les appuyer, en disant que c'estoient des choses qui n'estoient nullement tolerables, mais si étranges, qu'on n'osoit pas seulement les exprimer. Ces Eusebiens estoient principalement Eusebe mesme de Nicomedie, Theognis de Nicée, & Theodore de Perinthe ou Heraclée, [qui avoit succedé à Pederote depuis le Concile de Nicée.]

[c] Ils importunerent si fort Constantin, qu'enfin il leur accorda de faire tenir un Concile des Evesques d'Orient à Cesarée en Palestine, pour y juger Athanase, ne croyant pas pouvoir refuser cette grace à des Evesques : car il ignoroit absolument leurs mauvais desseins. Ce fut le premier Concile assemblé contre S. Athanase. Il fut tenu un an avant celui de Tyr: [d c'est à dire en l'an 334, vers le mois d'aoust ou de septembre.] Quoique ce fust [proprement] une assemblée d'Evesques d'Orient, neanmoins Eusebe de Nicomedie s'y trouva aussi bien que celui de Cesarée, avec divers autres ennemis de S. Athanase. Ce Saint eut ordre de l'Empereur de s'y presenter, & le Concile l'attendit long-temps. Mais comme il connoissoit la malice de ceux qui y devoient estre ses juges, il ne s'y voulut jamais trouver, [a] ni luy, ni ses amis, [b] quelque contrainte dont on usast pour l'y obliger. [e] Il fonda peut-estre en partie son refus sur l'heresie, & sur la haine d'Eusebe de Cesarée contre luy. On le peut tirer de Theodoret, & encore de ce que les Evesques d'Egypte dirent l'année suivante, qu'on savoit bien pourquoi Eusebe de Cesarée estoit depuis un an ennemi de S. Athanase.

NOTE 17.

[On ne voit point que S. Athanase parle jamais de ce Concile: ce qui vient peut-estre de ce que son opposition fit qu'il n'eut aucun effet.] Elle donna neanmoins un grand pié à ses adversaires, pour ajouter aux autres titres qu'ils luy donnoient, ceux de superbe, de tyran, de desobeïssant à l'Empereur. Et en effet, ils mirent ce prince en colere contre luy par ce moyen; parce qu'il avoit une aversion toute particuliere pour ces vices. Mais surtout il estoit inexorable lorsqu'il s'estoit persuadé que quelqu'un mettoit le trouble & la division dans l'Eglise. Il changea neanmoins le lieu du Concile, & le transfera à Tyr, croyant que S. Athanase pouvoit avoir la ville de Cesarée pour suspecte, à cause d'Eusebe qui en estoit Evesque, [au lieu que Paul Evesque de Tyr avoit témoigné dans l'affaire d'Arsene qu'il ne luy estoit point opposé.]

c Soz. l. 2. c. 25. p. 479. b. c. 482. b.
Thdrt. l. 1. c. 26. p. 477. c.
Bar. 347. § 87.
Soz. p. 482. b.
p. 479. c. Thdrt. l. 1. c. 26. p. 577. c.
a Bar. 347. § 87.
b Soz. p. 479. c.
Thdrt. p. 577. c. d.
Ath. ap. 2. p. 797. a.
Thdrt. p. 577. c. d.
Soz. l. 2. c. 31. p. 492. a. b. c.
Thdrt. p. 577. d.

ARTICLE XVI.

Convocation du Concile de Tyr; quels Evesques s'y trouverent.

L'AN DE JESUS CHRIST 335, DE S. ATHANASE 9, 10.

[NOus voici donc arrivez au Concile de Tyr, l'un des plus celebres de l'Eglise, mais seulement pour la maniere irreguliere dont il a este assemblé; pour la conduite encore plus irreguliere avec laquelle il a agi; & pour les plaies qu'il a faites à toute l'Eglise, par la condannation criminelle de celui qui estoit le plus invincible appui de la verité.] Il s'est tenu certainement en l'année 335, comme on le voit par Eusebe & par Socrate, qui disent que ce fut en la 30e année de Constantin, [a] & plus assurément encore par l'acte de protestation du Clergé de la Mareote fait durant ce Concile, & daté du 10 du mois Thoth, sous les Consuls Constance & Albin, [c'est à dire le 8 de septembre 335.]

Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 40. 41. p. 545. 546 | Socr. l. 1. c. 28. p. 55. d.

a Ath. ap. 2. p. 795. a.

'Il fut obtenu à la sollicitation des Eusebiens, [b] sous le specieux pretexte de réunir ceux qui estoient divisez, & de rendre la paix à l'Eglise. [c] La grande eglise [de la Resurrection] que Constantin faisoit bastir à Jerusalem, estoit alors en état d'estre dediée. 'Comme ce prince vouloit que cette dedicace fust celebre par le concours de quantité d'Evesques, il fut aisé aux Eusebiens de luy persuader qu'avant que d'offrir à Dieu un si illustre present, il falloit bannir toutes les divisions qui se trouvoient parmi les Prelats. [Ce desir estoit extremement saint; mais il ne leur servoit que de pretexte pour opprimer l'innocence de leur confrere, & introduire l'heresie dans l'Eglise sous la protection d'une illustre assemblée dont ils esperoient que leurs artifices les rendroient aisément les maistres.

p. 788. b.

b Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 42. p. 547. a.

c c. 40. p. 545. d.

c. 41. p. 546. b. c.

Ils possedoient en effet tellement l'esprit de l'Empereur,] 'qu'il ne fit pas conscience de suivre exactement tout ce que ces Evesques luy prescrivirent. Il manda pour le Concile les Prelats qu'ils luy marquerent: 'Il y envoya le Comte Denys pour faire venir ceux qu'il faudroit, pour prendre garde à tout ce qui se passeroit, & surtout pour y maintenir l'ordre: [c'est à dire selon l'usage qu'ils en sceurent faire, pour opprimer la liberté de l'Eglise, & faire regner paisiblement les Eusebiens.

c. 42. p. 547. b.

b. c.

On peut donc juger quels estoient les Evesques de ce Concile;] 'puisque Constantin reconnoist les avoit choisis au gré des Eu-

b.

L'an de J.C. 331, de Saint Athanase 9, 10.

ſebiens. 'Ils eſtoient aſſemblez, dit Euſebe, de toutes les parties de l'Egypte, de la Libye, de l'Aſie, de l'Europe, [a]ou comme diſent les Euſebiens, de la Macedoine, de la Pannonie, de la Bithynie, & de toutes les provinces de l'Orient. 'Mais ils eſtoient pour la pluſpart fauteurs des Ariens, & ennemis declarez de S. Athanaſe. 'Et c'eſtoit en cette qualité qu'ils avoient eſté nommez pour l'aſſemblée. [b]Les deux Euſebes eſtoient les chefs de cette faction, & les autres les ſuivoient. [c]Les plus celebres aprés eux, eſtoient Narciſſe de [Neroniade en] Cilicie, Flaccille ou Placille [d'Antioche,] Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, Patrophile [de Scythople,] 'Theophile

Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 41. p. 546. b.
a Bar. 347. § 87.
Ath. ap. 2. p. 728. b. c.
Epi. 68. c. 7. p. 723. c.
b Ath. p. 728. e.
c p. 797. c. Thdrt. l. 1. c. 28. p. 581. b.

Note 18. ["dont on ignore le ſiege, ſi on ne veut croire qu'il faut lire Theodore;] 'Urſace [de Singidon,] Valens [de Murſe,] Macedone [de Mopſueſte,] 'George [de Laodicée en Syrie. On peut voir ſur le titre des Ariens quels eſtoient ces Eveſques & les autres de la meſme ſecte, dont on aura à parler dans la ſuite.

Ath. ap. 2. p. 735. c.
p. 794. c.
p. 728. e.

Il y avoit auſſi quelques Eveſques qui n'eſtoient pas de la faction des Euſebiens.]'Et il faut mettre en ce rang S. Maxime de Jeruſalem, comme nous le verrons par la ſuite, [d]Marcel d'Ancyre, [e]& Alexandre de Theſſalonique, ſelon la lettre que nous avons raportée de luy à S. Athanaſe, & ſelon ce qu'il fit meſme dans le Concile. [f]Mais il n'eut pas aſſez de force pour reſiſter à l'injuſtice, & il ceda à la violence que luy firent les Euſebiens pour l'obliger à entrer dans leurs intereſts. 'Theodoret dit qu'Aſclepas de Gaza [depoſé en 331 par les Euſebiens,] s'y trouva auſſi avec quelques autres, accuſez de corrompre la foy orthodoxe par leurs erreurs, [c'eſt à dire peut-eſtre d'eſtre trop zelez pour la verité. Mais nous n'avons pas de lumiere ſur ce point.]

Ruf. l. 1. c. 16. p. 241.
d Soz. l. 2. c. 33. p. 494. 495.
e Ath. ap. 2. p. 793. c. d. 731. a. f a.
Thdrt. l. 1. c. 27. p. 579.

'Socrate conte ſoixante Eveſques dans le Concile, [ce qui ne ſe peut entendre au plus que de ceux que Conſtantin avoit mandez à la ſollicitation des Euſebiens. Car pour les autres, nous verrons que] 'de l'Egypte ſeule S. Athanaſe en amena 49 qui ne l'abandonnerent jamais, & il faiſoit le 50e. [Ainſi il n'euſt eu garde d'eſtre opprimé dans ce Concile s'il n'y euſt eu que 60 Eveſques.]

Soc. l. 1. c. 28. p. 65. d.
Ath. p. 797. b. c.

ARTICLE XVII.

Le Concile eſt dominé par le Comte Denys : S. Athanaſe eſt contraint d'y venir : Lettre de Conſtantin au Concile.

[PLACILLE d'Antioche ſervoit apparemment de preſident, autant qu'on le peut juger tant de la dignité du ſiege où il s'eſtoit intrus,]'que de la maniere dont le Comte Denys en parle.[a]Mais le veritable chef de cette aſſemblée eſtoit ce laïque meſme le tres illuſtre Comte Flave Denys, comme on le qualifioit,'qui ſe montra ennemi declaré de S. Athanaſe.[b]Conſtantin qui l'y avoit envoyé à la priere des Euſebiens, l'appelle ancien Conſulaire.'En effet, il ſe trouve qu'il avoit gouverné la Phenicie en cette qualité l'an 328.[c]On marque qu'il avoit eſté Vicaire en l'an 314, & qu'il fut Prefet du Pretoire en 339, ſous Conſtance.[Je ne ſçay ſi c'eſt le meſme que]'Denys de Sicile, dont Libanius fait l'eloge, & qui aprés avoir eu quelque gouvernement dans la Syrie,[dont la Phenicie fait partie,]reſidoit vers l'an 345 à Conſtantinople, & y eſtoit fort honoré.'Il y avoit pluſieurs perſonnes commiſes par l'Empereur pour faire obſerver l'ordre dans le Concile.'Outre le Comte Denys, Rufin marque le Gouverneur de la Paleſtine, & Archelaüs Comte de l'Orient,[c'eſt à dire gouverneur en chef de toutes les provinces enfermées entre l'Egypte, l'Aſie mineure, & le Tigre. Nous avons vu que quelque temps auparavant]'il eſtoit Conſulaire', [c'eſt à dire gouverneur de la Phenicie:][d]& il paroiſt qu'il n'eſtoit pas ennemi de S. Athanaſe.

[S. Athanaſe ne parle que de Denys, qui ayant eſté envoyé exprés de la Cour, y avoit ſans doute la principale autorité.] 'Il y eſtoit accompagné d'officiers d'armée qui aſſiſtoient aux deliberations de l'aſſemblée. Il y avoit pour faire entrer les Eveſques non des Diacres, mais un greffier public.'C'eſtoit ce Comte qui parloit; & les Eveſques ſe taiſoient, ou plutoſt obeïſſoient aveuglément aux moindres paroles du Comte. Si quelqu'un ſe reſſouvenant qu'il eſtoit Eveſque, ouvroit librement quelque bon avis, la volonté du Comte en empeſchoit auſſitoſt l'effet. Il n'avoit qu'à commander, & l'on voyoit les Prelats trainez par une ſoldateſque impudente. Neanmoins pour parler plus veritablement, c'eſtoient les Euſebiens qui

1. Il appelle tout le Conc le τῶν περὶ Φλάβιον.

Ath.ap.2.p. 799.a.
a p.728.c|797. c.
p.729.c.
b Euſ.v.Conſt.l. 4.c.42.p.547 b. n.p.247.2.d| Bar.335.§ 4.
c Cod.Th.t.6. p.357.2. Lib.vit.p.14.c. d.
Thdrt.l.1.c.28. p.581.a|Soz.l.2. c.25.p.481.c.d. Ruf.l.1.c.16.p. 245.
Socr.l.1.c.29 p. 66.b.
d b|Ruf.l.1.c. 17.p.246.
Ath.ap.2.p. 728.c.
d.
speculator.

L'an de J.C. 335, de Saint Athanaſe 9, 10.

donnoient les ordres, & le Comte n'eſtoit que l'executeur de leurs volontez. Ces ſoldats eſtoient les gardes & les miniſtres de ces Eveſques: & le Comte s'en ſervoit pour empeſcher que l'on ne diſt ou que l'on ne fiſt quelque choſe qui ne fuſt pas à leur gré. Quelles definitions pouvoit-on donc attendre de cette aſſemblée, ſinon des arreſts de banniſſement & de mort, ſi la volonté du Prince euſt ſuivi la violence de leur paſſion? p.730.c|738.b. p.734.b. p.728.d.

On y vit d'abord amener d'Alexandrie le Preſtre Macaire chargé de chaines, & conduit par des ſoldats[a] qui le trainoient de tous coſtez ſous le pretexte de cette accuſation ridicule du calice rompu [détruite en tant de manieres. p.788.b|Socr.l. 1.c.28.p.65.66. a Ath.ap.2.p. 733.c.

Mais il manquoit encore à leur ſatisfaction de voir Athanaſe meſme à leurs piez.] Ce Saint qui connoiſſoit quelle eſtoit leur malignité, refuſoit de venir à Tyr, non tant, dit Socrate, à cauſe des accuſations dont on le chargeoit, eſtant aſſez aſſuré de ſon innocence; que dans la crainte qu'il avoit de voir renverſer les decrets de Nicée par cette aſſemblée. Mais les Euſebiens obtinrent des lettres de Conſtantin pour contraindre ceux qui ne vouloient pas venir. Il y menaçoit d'envoyer des perſonnes qui chaſſeroient de ſa part ces pretendus rebelles, & les feroient repentir d'avoir deſobeï aux ordres que le Prince avoit établis pour la verité, [comme il ſe l'imaginoit.] Il écrivit en effet de cet air à S. Athanaſe,[b] le menaçant que s'il n'alloit pas volontairement à Tyr, il l'y feroit mener de force; & ainſi il fut contraint malgré luy d'y aller. Socr.l.1.c.28.p. 66.a. Ath.ap.2.p. 732.c. Euſ.v.Conſt.l. 4.c.42.p.547.c. Ath.ap.2.p. 728.b. b Socr.p.66.a. Ath.p.788.b.

Il amena avec luy divers Eveſques d'Egypte,[c] juſqu'au nombre de 49,[d] entre leſquels il y avoit pluſieurs grands perſonnages incorruptibles pour leur foy, & eminens pour la ſainteté de leur vie, [dont S. Potamon & S. Paphnuce ſont les plus celebres.] Ce grand nombre d'Eveſques qui l'accompagnoient,[e] donna meſme ſujet à ſes ennemis de dire qu'il eſtoit venu avec une grande ſuite, afin d'exciter du trouble dans le Concile. [On commença apparemment le Concile par la lecture] de la lettre que Conſtantin luy avoit adreſſée, & qui eſt raportée par Euſebe, & enſuite par Theodoret. [C'eſt là que l'on voit que ce prince animé d'un bon deſir de mettre l'Egliſe dans la paix & dans le calme, mais malheureuſement trompé dans le choix des moyens propres pour parvenir à cette fin, avoit accordé aux Euſebiens tout ce qu'ils luy avoient demandé pour jetter l'Egliſe dans un trouble & une confuſion perpetuelle; & l'effet le fit bientoſt voir.] p.795. c p.797.b.c. d Epi.68.c.7.p. 723. e Soz.l.2.c.25.p. 481.b. Euſ.v.Conſ.p. 546.547|Thdrt. l.1.c.27.p.578. 579.

ARTICLE XVIII.

Calomnies propoſées dans le Concile de Tyr contre le Saint.

[CE que S. Athanaſe avoit prevu arriva. Les Euſebiens joignirent la violence à l'artifice, pour opprimer en ſa perſonne l'innocence & la verité. Dans ce deſſein ils recherchérent
Ath.ap.2.p. 728.d. une infinité des calomnies.] 'Ils renouvellerent celles du meurtre d'Arſene, & du calice d'Iſquyras rompu par Macaire; à ces anciennes ils en ajouterent beaucoup de nouvelles raportées par Sozomene, & par les Ariens meſmes dans leur faux Concile
Bar.335.§ 17. de Sardique. 'Baronius croit neanmoins qu'elles y ont eſté ajoutées depuis dans le Concile, dautant qu'il ne s'en trouve rien dans S. Athanaſe. [Mais cela ne nous diſpenſera pas de les raporter.]

Soz.l.2.c.25.p. 480.b. 'Sozomene dit qu'en cette rencontre ceux à qui l'on s'attendoit le moins, & meſme que S. Athanaſe croyoit eſtre ſes amis,
Ath.p.788.c. ſe declarerent ſes accuſateurs. 'Il n'eſtoit neanmoins accuſé par aucun des cent Eveſques de l'Egypte, de la Thebaïde, & de la Libye. Aucun Preſtre, aucun laïque meſme d'entre les Catholiques, n'avoit aucune plainte à faire contre luy. Les Meleciens ſeuls s'eſtoient chargez de l'accuſer, ou plutoſt de le calomnier:
Epi.68.c.7.p. 723.d. « Ath.p.731.b. 'C'eſt pourquoi ils furent auſſi appellez au Concile; 'quoique comme ſchiſmatiques & ennemis de l'Egliſe, ils fuſſent incapables de rendre aucun témoignage en cette rencontre.
Soz.l.2.c.25.p. 479.c. 'Callinique Eveſque [de Peluſe,] & le Preſtre Iſquyrion, tous deux de la faction de Jean [chef des Meleciens,] l'accuſoient donc d'avoir rompu un calice, (car on luy attribuoit le crime pretendu de
Ath.p.736.c. Macaire,) & d'avoir renverſé un ſiege epiſcopal. 'Le Concile d'Alexandrie parle de ce dernier point, mais il ne l'explique pas. [Il faut neanmoins que ce ſoit quelque autre choſe que l'hiſtoire d'Iſquyras. Car perſonne ne pretendoit alors qu'il fuſt Eveſque.]

Soz.p.479.d. 'Ils ajoutoient qu'Athanaſe avoit ſouvent retenu enfermé Iſquyrion l'un des deux accuſateurs, qu'il l'avoit meſme fait mettre dans les priſons publiques, en l'accuſant ſouvent contre la verité devant Hygin Prefet d'Egypte d'avoir jetté des pierres contre les ſtatues de l'Empereur. [Cet Iſquyrion peut bien eſtre
Bar.347.§ 86. Iſquyras meſme.] 'Et en effet, les Ariens aprés avoir parlé du renverſement pretendu de l'autel & de l'egliſe, diſent qu'Athanaſe avoit mis en garde entre les mains des ſoldats le Preſtre

meſme, qui eſtoit, diſent-ils, un homme grave & juſte.

1. Les accuſateurs du Saint ajoutoient, que Callinique eſtant, comme il le pretendoit, Eveſque de l'Egliſe Catholique de Peluſe, & dans la communion d'Alexandre, Athanaſe l'avoit depoſé ſans autre raiſon, ſinon que Callinique refuſoit de communiquer avec luy juſqu'à ce qu'il ſe fuſt juſtifié ſur ce qu'on diſoit d'un calice rompu; Qu'il avoit fait au meſme Callinique toutes ſortes de mauvais traitemens, l'avoit fait appeller devant les juges, & luy avoit fait donner des gardes, & qu'il avoit de plus fait Eveſque de Peluſe un nommé Marc, qui avoit eſté depoſé eſtant Preſtre. Soz. p. 479. 480.

Cinq autres Eveſques Meleciens, Euplus [qui n'eſt pas dans la liſte de Melece,] Pacome ou Paquyme de [a] Tentyre dans la ſeconde Thebaïde, Iſaac de Lete ou de Cleopatride dans la premiere Egypte, Achille de Cuſes dans la premiere Thebaïde, & Hermee ou Hermeon de Cyne & Buſiris dans la ſeconde Egypte, l'accuſoient de les avoir battus. p. 480 a | Ath. p. 788. a. b | Geo. Iac. Soz. p. 480 a.

a. Mais tous ces calomniateurs enſemble blaſmoient l'election du Saint, pour les raiſons que nous en avons raportées ci-deſſus, & pretendoient que c'eſtoit pour cela qu'ils s'eſtoient ſeparez de ſa communion, à laquelle il avoit voulu les ramener, non par les perſuaſions & les prieres, mais par la violence, & en les faiſant jetter dans des priſons. Les Euſebiens marquent encore entre les crimes qui firent depoſer le Saint à Tyr, que dans les jours ſacrez de la feſte de Paſque il avoit commis des cruautez dignes d'un tyran, en ſe faiſant accompagner par des Generaux & par des Comtes, qui à ſa priere envoyoient les uns en priſon, faiſoient battre & fouetter les autres, & tourmentoient le reſte par divers ſupplices, pour les contraindre de communiquer avec luy. Bar. 347. § 86.

On lut auſſi un acte plein de clameurs populaires, par lequel on pretendoit montrer qu'à cauſe de luy le peuple d'Alexandrie ne pouvoit ſe reſoudre de ſe trouver aux aſſemblées de l'Egliſe. Soz. l. 2. c. 25. p. 480. b.

[Je ne ſçay ſi ce ſeroit autre choſe que ce que dit Saint Athanaſe,] que les Euſebiens firent donner au Concile une lettre au nom des Meleciens, Colluthiens, & Ariens, contre les Eveſques Catholiques d'Egypte. Ath. ap. 2. p. 796. d.

b. S. Athanaſe avoit indubitablement employé tout ce qu'il avoit de zele pour empeſcher les Meleciens de ſe ſeparer de l'Egliſe, & pour les obliger de s'y réunir. [Mais il eſtoit incapable d'y employer des voies indignes de la moderation epiſcopale; & Epi. 68. c. 6. p. 722. d | 69. c. 11. p. 736. a.

a. Il eſt nommé Narqués. C'eſt une faute de copie.
a. Il y a Tetyre pour Tentyre.

des calomniateurs de profeſſion qui eſtoient viſiblement coupables de ſchiſme, n'eſtoient guere propres pour le perſuader à des payens meſmes qui euſſent eu quelque equité. Auſſi on ne ſe contenta pas de ces ſortes de crimes, & on voulut attaquer la pureté de la vie du Saint par des accuſations infames. Mais nous verrons qu'elles ne ſervirent qu'à la honte & à la confuſion de ſes ennemis.]

ARTICLE XIX.

Actions genereuſes de S. Potamon & de S. Paphnuce Confeſſeurs.

[QUOIQUE le Concile de Calcedoine fuſt proprement aſſemblé contre Dioſcore, comme celui de Tyr l'eſtoit contre S. Athanaſe,]

Conc.t.4.p.80. a.

l'on luy garda neanmoins le rang dû à ſon ſiege, juſqu'à ce qu'il falluſt proceder actuellement contre luy; & alors meſme il demeura aſſis, quoiqu'en une autre place.

p.96.c.

[a] Le Conciliabule meſme d'Epheſe eut encore ce reſte d'equité pour S. Flavien, & on crut ſeulement avoir ſujet de ſe plaindre de ce qu'on ne luy avoit donné que la cinquieme place. [Ainſi quand

a p.116.c.d.

Bar.335.§7.

S. Athanaſe euſt eſté auſſi coupable qu'il eſtoit innocent,] l'on euſt dû neanmoins luy donner la preſeance comme le demandoit la dignité de ſon ſiege. Cependant des qu'il entra dans l'aſſemblée, on l'obligea de demeurer debout [comme accuſé,] pendant qu'Euſebe de Ceſarée [& les autres] eſtoient aſſis en qualité de juges. S. Potamon Eveſque d'Heraclée [dans la province d'Egypte appellée depuis Arcadie,] ne put ſouffrir une ſi grande indignité. Cet illuſtre Confeſſeur qui avoit autrefois perdu un œil pour J. C. durant la perſecution, [b] & qui avoit un zele extreme pour la verité & la foy orthodoxe, reſſentit une ſi vive douleur de cet étrange renverſement, qu'il ne put retenir ſes larmes. Et comme il avoit une franchiſe & une liberté toute particuliere à ſoutenir la verité, ſans faire acception de perſonne, il s'écria: Comment Euſebe! vous eſtes aſſis, & Athanaſe tout innocent qu'il eſt, demeure debout pour eſtre jugé par vous? Qui peut ſouffrir une choſe ſi indigne? Et dites-moy un peu, n'eſtions-nous pas enſemble en priſon durant la perſecution? Pour moy j'y perdis un œil pour la verité: mais vous il ne ſemble pas que vous y ayez perdu aucun de vos membres. On ne voit aucune marque que vous ayez rien enduré pour J. C, mais vous voilà ici plein de vie, & avec toutes les parties de voſtre corps bien

Epi.68.c.7.p. 723.724.

ibid.

p.724.a|Ath.ſol. p.816.d.

b Epi.p.723.724.

L'an 335, de S. Athanase 9, 10.

» bien ſaines & bien entieres. Comment avez vous pu ſortir en » cet état de la priſon, ſi ce n'eſt que vous ayez promis de com- » mettre le crime auquel les auteurs de la perſecution nous vou- » loient contraindre, ou parceque vous l'aviez déja commis ?

Euſebe s'emporta de colere à ce reproche, & rompit la ſeance » [pour ce jour là,] en prononçant ces paroles: Vraiment il paroiſt » bien que vos accuſateurs ont raiſon, puiſque vous avez la har- » dieſſe de nous parler de la ſorte. Si vous venez ici faire les » tyrans, il faut que vous en faſſiez bien d'autres en voſtre pays.

[Ce recit qui eſt de S. Epiphane, eſt d'autant plus conſidera- ble qu'il eſt autoriſé par le Concile d'Alexandrie,] lequel nous Ath.ap.1.p. aſſure qu'Euſebe de Ceſarée fut accuſé par les Confeſſeurs 728.c. d'avoir ſacrifié aux idoles. [Second de Tigiſe Primat de Numi- die fut accuſé dans le Concile de Cirthe en l'an 305, d'avoir livré les livres ſacrez ſur une raiſon preſque pareille à celle de Saint Potamon contre Euſebe,] ſavoir qu'eſtant tombé entre les Opt.l.1.p.39. mains de la juſtice, il avoit eſté renvoyé. Et S. Auguſtin recon- Aug. coll.d.3.c. NOTE 19. noiſt que ce raiſonnement eſtoit bien preſſant: ["mais il l'eſt par- 15.p.225.a.b. ticulierement à l'égard d'une perſonne preſente, & qui n'y ré- pond que par des injures & par des violences comme fit Euſebe.]

[On trouve d'ailleurs qu'Euſebe eſtoit priſonnier à Ceſarée avec Phot.c.118.p. S. Pamphile [en l'an 308, & cependant jamais il ne le dit. Jamais 296.297. il ne s'attribue la gloire d'avoir confeſſé J.C, luy qui remarque aſſez ce qui eſt à ſon avantage. La generoſité de S. Potamon fut enfin recompenſée par le martyre vers l'an 342, comme on le V.540. pourra voir" en ſon lieu.

S. Athanaſe avoit amené avec luy un autre illuſtre Confeſſeur] [qui avoit eſté autrefois condamné par Maximin à travailler aux Soz.l.1.c.10.p. mines aprés avoir eu l'œil droit arraché, & le jarret gauche 414 d; Ruf.l.1.c. brulé, & par qui Dieu faiſoit des miracles, comme autrefois par 4.p.237. les Apoſtres, ſoit pour chaſſer les demons, ſoit pour rendre la vue aux aveugles, ſoit pour guerir les paralytiques, & toute autre ſorte de maladie. C'eſtoit S. Paphnuce Eveſque dans la Socr.l.1.c.8.p. haute Thebaïde, [qui avoit déja beaucoup paru" dans le Concile 20.a. V. le Concile de Nicée de Nicée, & y avoit receu des honneurs tout extraordinaires §3. du grand Conſtantin.] Bollandus croit que c'eſt luy dont parle Boll.17.jan.p. S. Athanaſe dans la vie de S. Antoine, comme d'un des princi- 110. [17] Ath. paux diſciples de ce Saint, qu'il appelle moine & Confeſſeur: Ant.p.485.c. à quoy Evagre ajoute qu'il avoit eu un œil arraché ſous Maxi- Boll.17 jan.p. mien; & cela ſe pourroit confirmer par Socrate, [a] qui parlant 133.§ 18. de ce qu'on dit qu'il empeſcha le Concile de Nicée d'ordonner [a] Socr.l.1.c.11.p. 40.b.

la continence aux Diacres & aux autres miniſtres ſuperieurs, ajoute qu'il avoit luy meſme toujours gardé le celibat, ayant eſté elevé dés l'enfance dans un monaſtere, & qu'il eſtoit tres celebre pour ſa parfaite pureté. εἰς ἀσκητήριον

Ruf.l.1.c.17.p. 245, Soz.l.2.c. 25.p.481.d.

'Cet homme de Dieu, comme l'appelle Rufin, voyant donc S. Maxime de Jeruſalem auſſi Confeſſeur, aſſis avec les ennemis de S. Athanaſe, dont ſa ſimplicité luy faiſoit ignorer la cabale, eut la hardieſſe de paſſer tout au milieu de l'aſſemblée, & prenant Maxime par la main; Ayant, dit-il, l'honneur de porter « les meſmes marques que vous, de ce que nous avons enduré « pour J. C, & ayant perdu avec vous l'un de ces yeux corporels, « pour jouir plus abondamment de la lumiere divine, je ne ſaurois « ſouffrir de vous voir aſſis dans une aſſemblée de fourbes & de « méchans, & tenir rang avec les ouvriers d'iniquité. Ainſi «Note 20. l'ayant fait ſortir, il l'inſtruiſit de toutes choſes, & le joignit pour toujours, dit Rufin, à la communion de S. Athanaſe.

ARTICLE XX.

Saint Athanaſe recuſe en vain ſes ennemis; il refute ſans parler une horrible calomnie.

Ruf.l.1.c.17.p. 245.

'CE que nous venons de raporter de la generoſité de Saint Paphnuce & de S. Potamon, n'empeſcha pas les Euſebiens de pourſuivre le jugement de S. Athanaſe. 'Les Eveſques d'Egypte

Ath.ap.2.p.738. c.d.795.c.d. & alibi.

les recuſerent dés le commencement par la bouche de S. Athanaſe, & ſoutinrent qu'ils ne devoient point eſtre de ſes juges, ni aſſiſter au jugement, tant parcequ'ils eſtoient ſes ennemis à cauſe Note 21.

p.795.a.b.c.

de l'hereſie Arienne qu'ils défendoient, 'que pour diverſes autres

p.797.d.

choſes dont ils les accuſoient. 'Ceux qu'ils recuſoient nommément, eſtoient les deux Euſebes, Narciſſe, Placille, Theognis,

p.795.c.

Maris, Theodore, Parrophile, 'Theophile s'il eſt different de

p.733.a.

Theodore; 'Macedone, Urſace, & Valens. 'Ils reprochoient à

a p.728.c. b p.797.a.

Euſebe de Ceſarée ſon apoſtaſie, & ſon inimitié ouverte contre

p.728.c.

S. Athanaſe. 'Ils firent voir auſſi que George [de Laodicée] avoit eſté depoſé par S. Alexandre, [& ainſi il ne faut pas douter qu'ils

p.797.d.

ne l'aient recuſé comme les autres.] 'Mais on n'eut aucun égard à leur recuſation; [& on voulut que des ennemis declarez demeuraſſent juges.] V. la note 17. εἰς ἐπιτροπήν.

p.795.d.

'Nonobſtant cette injuſtice, la confiance qu'avoient les amis du Saint dans la force de la verité, fit qu'ils ſe mirent en état

de montrer ſon innocence, & la fauſſeté des accuſations des Meleciens. Mais les Euſebiens firent ce qu'ils purent pour les empeſcher, & faire rejetter toutes les preuves qu'ils alleguoient : tantoſt ils intimidoient par des menaces ceux qui vouloient avoir quelque égard à la juſtice: tantoſt ils les decourageoient par leurs injures; & tout cela dans le deſſein de faire réuſſir leur malheureuſe conjuration contre le Saint. 'Athanaſe, dit Sozomene, comparut ſouvent dans cette aſſemblée, refuta une partie des calomnies dont on le chargeoit, & demanda du temps "pour verifier les réponſes qu'il faiſoit aux autres: Cependant il eſtoit dans une grande inquietude, voyant une ſi grande correſpondance entre ſes accuſateurs & ſes juges; & il redoutoit ce grand nombre de témoins Meleciens & Ariens que l'on avoit ramaſſez contre luy, ſurtout voyant qu'on leur donnoit une entiere impunité, lorſqu'en ſe juſtifiant de ce qu'ils luy imputoient, il avoit fait voir qu'ils eſtoient des méchans & des calomniateurs. 'Les Eveſques d'Egypte ſe plaignent auſſi de la protection qu'on donnoit aux Meleciens.

Soz. l. 2. c. 25. p. 480. b.

Ath. ap. 2. p. 787. d.

[Pour venir aux calomnies que l'hiſtoire témoigne avoir eſté plus particulierement agitées dans le Concile, celle d'Iſquyras & du calice rompu fut la plus celebre, & qui produiſit de plus grands effets. Mais nous nous croyons obligez "pour ſuivre S. Athanaſe, de la mettre la derniere. Il y avoit encore deux crimes principaux dont on vouloit que ce grand Saint fuſt coupable, ſavoir d'avoir tué Arſene, & d'avoir violé une vierge:]ce dernier fut examiné le premier; [a]& les Eveſques s'eſtant aſſemblez, prevenus la pluſpart contre S. Athanaſe, [b]on fit paroiſtre au milieu d'eux, 'une malheureuſe femme qui avoit paſſé toute ſa vie dans la proſtitution, laquelle vint dire impudemment, qu'ayant voué ſa virginité à Dieu, 'Athanaſe qu'elle avoit logé chez elle de bonne foy, l'avoit violée malgré toute ſa reſiſtance, '& luy avoit donné enſuite quelques preſens [pour l'appaiſer. Une impoſture toute ſemblable avoit auſſi aux Euſebiens pour depoſer S. Euſtathe "il n'y avoit que quatre ans. Mais Dieu qui donne les bornes qu'il veut aux vagues de la mer & à la malice des hommes, ne permit pas qu'elle leur réuſſiſt de meſme à l'égard de S. Athanaſe. Ce Saint avoit eu connoiſſance de l'accuſation que ſes ennemis luy preparoient:]'& il eſtoit convenu avec un

Ruf. l. 1. c. 17. p. 241 [a] Thdrt. l. 1. c. 28 p. 579. d. [a] Ruf. l. 1. c. 17. p. 245. [b] Thdrt. l. 1. c. 28. p. 570. d. p. 580. a [Ruf p. 245.

Soz. l. 2. c. 25. p. 480. c.

Ruf. p. 245.

1. 'Les Benedictins diſent que ce fait approche plus de la fable que d'une veritable hiſtoire: [mais des ſilences dont nous ne ſommes point obligez de rendre raiſon, & des argumens negatifs ne nous peuvent pas faire rejetter des témoignages poſitifs qui n'ont rien d'improbable.]

Ath. v. l. p. 22. 23 [& 1. p. 444.

Thdrt.l.1.c.28. p.580.a. de ſes Preſtres nommé Timothée, [1]qui eſtoit un homme de grand merite, [a]que ce Preſtre répondroit au lieu de luy. [b]Lors donc qu'on l'eut fait entrer pour répondre au crime dont cette femme venoit l'accuſer, il ne dit mot, comme ſi cela ne l'euſt pas regardé; & Timothée ſe retournant vers la femme: Quoy, luy dit-il, vous pretendez que j'ay jamais logé chez vous, & que j'ay fait violence à voſtre pudeur? [1]Alors cette malheureuſe elevant ſa voix, étendant ſa main vers Timothée, & le montrant au doit: [1]Oui, oui, s'écria t-elle; c'eſt vous meſme qui m'avez forcée; c'eſt vous qui m'avez ravi ma pudicité en un tel lieu, [1]en un tel temps, [c]& tous les autres diſcours que l'on peut attendre d'une femme de cette ſorte, à qui l'accoutumance du crime a fait perdre toute pudeur.

a Ruf.l.1.c.17. p.245.

b p.245 [Thdrt. p.580.a.

Thdrt.p.580.a.

b] Ruf.p.245.

Soz.l.2.c.25.p. 480.d.

c Thdrt.p.580. b.

Ruf.p.245. [1]Les aſſiſtans ne ſavoient s'ils devoient rire ou rougir d'une accuſation ſi atroce, mais ſi ridicule, & qu'Athanaſe avoit ſi bien refutée ſans dire un ſeul mot. [1]Pour les inventeurs de la calomnie & les juges qui en eſtoient complices, (car il y en avoit quelques uns,) [1]on peut s'imaginer quelle fut leur confuſion & leur honte. Ils firent auſſitoſt ſortir cette femme, nonobſtant l'oppoſition du Saint qui la vouloit faire demeurer pour l'interroger, & ſavoir qui eſtoit l'auteur d'une fauſſeté ſi puniſſable. [1]Mais les accuſateurs meſmes du Saint eſtoient les maiſtres abſolus de l'aſſemblée; & ils ne voulurent [ni approfondir eux meſmes cette affaire, ni] ſouffrir que les magiſtrats le fiſſent, & qu'ils miſſent cette femme à la queſtion.

Thdrt.p.580.b.

Ruf.p.245.

Thdrt.p.580.b.

Soz.l.2.c.25.p. 481.a. [1]Cet accident ne ſe trouvoit point dans les actes du Concile, ou l'on ne voulut pas l'y mettre, comme croit Sozomene, ſous pretexte qu'il n'en falloit pas deshonorer la gravité en y mélant une matiere ſi infame & ſi ridicule. [Mais comme cette falſification ne ſuffiſoit pas pour effacer leur ignominie, Philoſtorge qui dit toutes choſes ſans fondement, & ſe trompe preſque toujours dans les choſes meſmes indifferentes,] [1]s'eſt aviſé d'écrire que c'eſtoit S. Athanaſe qui avoit fait entrer cette courtiſane pour accuſer Euſebe de Nicomedie. [Outre que cette impoſture ſe détruit viſiblement d'elle meſme, elle n'auroit pas eſté ſupprimée, mais étendue bien au long dans les actes du Concile: & les Ariens n'auroient pas manqué de reprocher à S. Athanaſe une action ſi noire,] [1]parmi les autres crimes qu'ils luy impoſent dans leur lettre du faux Concile de Sardique.

Phiſg.l.2.c.12. p.17.18.

Bar.340.587.

ARTICLE XXI.

Confuſion des Euſebiens ſur la mort d'Arſene.

[NOus allons voir les Euſebiens confondus encore ſur un autre point, d'une maniere non moins ſurprenante & non moins ſenſible.] Arſene qu'ils publioient avoir eſté tué par S. Athanaſe, s'eſtoit trouvé vivant par l'aveu des miniſtres meſmes de leur faction. On l'avoit arreſté à Tyr, & on l'avoit contraint de ſe reconnoiſtre vivant à la face de la juſtice. Conſtantin en avoit eſté tellement aſſuré, qu'il avoit traité ſur cela les Melciens d'impoſteurs & de calomniateurs dignes de la malediction de tout le monde. Arſene meſme au lieu de ſe faire paſſer pour mort, recherchoit & embraſſoit la communion de celui qu'on diſoit luy avoir oſté la vie. [Il eſt inconcevable aprés cela, comment on a eu encore l'effronterie de ſoutenir une calomnie publiquement ruinée en tant de manieres.] C'eſt neanmoins ce que les Euſebiens firent à Tyr. S. Athanaſe le témoigne: Le Concile d'Alexandrie l'aſſure; [les Ariens meſmes le confirment,] en mettant entre les ſujets de la condannation du Saint, qu'il fut accuſé d'avoir fait mourir un Eveſque. [Enfin tous les hiſtoriens en tombent d'accord.

Ath. ap. 2. p. 784.
p. 783. a.
p. 785. 786.
p. 786. 787.
p. 789. d.
p. 730. d.
Bar. 347. 58;

Pour diminuer un peu l'étonnement de cette impudence, & rendre croyable ce que nous allons raporter, il faut dire qu'Arſene n'avoit point paru d'abord dans le Concile de Tyr, ſoit que quelque maladie l'euſt empeſché de venir avec les autres, ſoit que S. Athanaſe l'euſt fait cacher exprés pour confondre ſes calomniateurs, ſoit qu'eſtant tombé entre les mains des ennemis du Saint, ils l'euſſent retenu caché,] ce qui peut paroiſtre plus probable que le reſte, ou pour quelque autre raiſon que nous ignorons. Car de dire qu'il fuſt rentré dans la faction des Euſebiens, & ſe fuſt caché de nouveau, pour donner encore une fois lieu de dire que S. Athanaſe l'avoit tué, c'eſt ce que perſonne ne dit, & ce qu'on pourroit à peine ſe perſuader ſur des autoritez inconteſtables.

NOTE 13.

Boll. 2. may, p. 197. d.

[Arſene ne paroiſſant donc point à Tyr,] ou eſtant retenu autrepart par les Euſebiens, ſi nous voulons ſuivre Rufin & Sozomene, ne ſceut pas pluſtoſt le danger où eſtoit S. Athanaſe à cauſe de luy, qu'il s'enfuit ſecrettement durant la nuit, & s'en vint à Tyr, où eſtant abordé la veille du jour que cette affaire

Ruf. l. 1. c. 17. p. 245. Soz. l. 2. c. 25. p. 481. a.

ſe devoit juger, il vint ſe preſenter à S. Athanaſe, qui luy dit de demeurer caché chez luy ſans que perſonne le ſceuſt. [Le lendemain le Saint eſtant alle au Concile, confondit ſes accuſateurs de la maniere que nous avons vu ſur le ſujet de cette courtiſane. Eux qui penſoient avoir trouvé le moyen de s'en venger,] & qui vouloient empeſcher qu'on ne portaſt plus loin la diſcuſſion de cette affaire, dirent avec tumulte qu'il y avoit des crimes bien plus importans que celui là à examiner, & dont on ne ſe juſtifioit pas par ſubtilité & par artifice; qu'on n'en avoit jamais vu de pareils, & qu'il ſuffiſoit d'avoir des yeux pour en eſtre convaincu, ſans qu'il fuſt beſoin d'y employer les paroles. Ils ouvrirent auſſitoſt la boeſte celebre, & firent paroiſtre le bras ſeché qu'ils portoient de tous coſtez. Ce bras coupé, dirent-ils, eſt voſtre accuſateur, Athanaſe. Voilà la main droite de [l'Eveſque] Arſene. C'eſt à vous à nous declarer comment & pour quel uſage vous l'avez coupée.

Thdrt.l.1.c.28. p.580.b.

Ruf.l.1.c.17.p. 245.

Thdrt.p.580.c.

Ruf.p.245.

Thdrt.p.580.c. A ce ſpectacle tout le monde jetta un grand cri; tant ceux qui croyoient que ce crime fuſt veritable, que ceux qui en connoiſſoient la fauſſeté; mais qui s'imaginoient qu'Arſene eſtoit encore caché. On eut peine à appaiſer ce bruit; mais enfin Athanaſe ayant obtenu un peu de ſilence, demanda ſi quelqu'un de la compagnie avoit connu Arſene, pour juger ſi c'eſtoit là ſa main. Il s'en leva auſſitoſt pluſieurs, & quelques uns meſme qui n'eſtoient pas de la faction, leſquels dirent qu'ils l'avoient fort connu, & en meſme temps Athanaſe demanda que l'on fiſt entrer un de ſes gens dont il avoit affaire. Il envoya auſſitoſt querir Arſene, & l'ayant fait entrer [a] les deux mains cachées ſous ſon manteau, [b] il luy fit lever la teſte pour faire voir ſon viſage à tout le monde, [c] & demanda ſi c'eſtoit là cet Arſene qu'il avoit tué, & à qui ſes ennemis avoient coupé le bras aprés ſa mort. [d] Ceux qui venoient de dire qu'ils connoiſſoient Arſene, furent obligez d'avouer que c'eſtoit luy meſme.

e|Ruf.p.245.

Ruf.p.245.

p.245|Thdrt. p.580.c|Soz.l.1. c.25.p.480.d.
a Socr.l.1.c.29. p.66.d.
b Ruf.p.245.
c Thdrt.p.580. c.
d|Ruf.p.246.

Socr.l.1.c.29. p.66.67. On peut s'imaginer combien un accident ſi inopiné frapa les yeux de toute la compagnie. Quelques uns neanmoins qui ne ſavoient point le ſecret, crurent que peuteſtre on luy avoit ſeulement coupé une main ſans le tuer. Et le Saint ne les voulant deſromper que peu à peu, tira un coſté du manteau d'Arſene pour decouvrir une de ſes mains; ce qui les fit encore douter s'il les avoit toutes deux. Il les mit bien plus en peine lorſqu'il le tira un peu par derriere, [comme pour luy dire de s'en aller.]

p.67.d. Mais au meſme inſtant, developant l'autre coſté de ſon manteau

il fit paroiſtre ſa ſeconde main :[f] & alors s'adreſſant au Concile : Ruf.l.1.c.17.p. 246.

„ Voila, dit-il, Arſene avec ſes deux mains ;[a] Dieu ne nous en a a Thdrt l.1.c.28 p.580.d.

„ pas donné davantage, & ainſi je ne croy pas que perſonne en

„ demande une troiſieme.[g] Neanmoins je laiſſe à mes accuſateurs Socr.p.67.a.

„ à chercher en quel endroit elle pouvoit eſtre : ſinon c'eſt à vous Ruf.l.1.c.17.p. 246.

„ à examiner d'où vient celle que l'on vous a fait voir ici,[b] & a pu- b Soz.l.2.c.25.p. 488.d.

Note 24. „ nir ceux qui ſont coupables de l'avoir coupée. [c] S. Athanaſe c Ath.ap.2.p. 759.d.

ne parle point de tout le particulier de cette hiſtoire, & ſe contente de dire qu'Arſene, dont on avoit publié de tous coſtez qu'il avoit eſté l'homicide, paroiſſoit luy meſme publiquement, & confondoit par ſa vie l'impudence de ſes calomniateurs.

[f] La preſence d'Arſene couvrit comme d'une nuit obſcure & Ruf.p.246.

de tenebres epaiſſes les yeux des ennemis d'Athanaſe. Ils ne ſavoient ni que faire, ni de quel coſté ſe tourner. Et neanmoins une conviction ſi palpable ne ſervit qu'à faire voir que ce Concile eſtoit aſſemblé pour opprimer le Saint, & non pas pour le juger. [g] Car ſes accuſateurs & ceux des juges qui eſtoient com- Thdrt.p.580.d.

plices de leur crime, au lieu de ſouhaiter que la terre s'ouvriſt en cet inſtant pour cacher leur infamie, [d] remplirent toute l'aſ- d|581.a|Ruf.p. 246.

ſemblée d'un nouveau tumulte & de cris ſeditieux, traitant le Saint de magicien ; & diſant que par ſes preſtiges & ſes enchan-

Note 25. temens ordinaires, il trompoit les yeux de tout le monde. [e] Ils eſtoient meſme preſts de le mettre en pieces, & de commettre veritablement en ſa perſonne le crime qu'on l'accuſoit ſi fauſſement d'avoir commis en celle d'Arſene, & ſur lequel ils avoient pretendu le condanner. Mais ceux que l'Empereur avoit commis pour faire garder l'ordre dans le Concile, [g] & nommément le Ruf.p.246.

Comte Archelaüs, [h] arreſterent leur fureur, & arracherent le p.246|Thdrt.p. 581.a.

Saint d'entre leurs mains.

ARTICLE XXII.

Les ennemis de Saint Athanaſe recuſez par luy, ſont envoyez dans la Mareote informer du calice d'Iſquyras.

IL faut venir enfin à la calomnie d'Iſquyras, détruite & par la bouche & par la main meſme de ſon auteur, & qu'on ne laiſſa pas de faire revivre pour en faire le crime capital du Saint, & le principal ſujet de ſa depoſition. Iſquyras commença cette action par une fauſſeté honteuſe & viſible, qui ſuffiſoit pour le faire rejetter d'abord par des juges qui euſſent eu quelque

Socr.l.1.c.31.p. 67.c. equité,]'en prenant dans l'acte de ſon accuſation le titre de Preſtre ; car S. Athanaſe ſoutint qu'il ne l'eſtoit point,[a]& le
a Ath. ap. 2.p. 788.b|789.c. prouva invinciblement ; parceque ne le pouvant eſtre que de Melece, (& c'eſtoit apparemment ce qu'il pretendoit,) Melece ne l'avoit point compris dans le billet qu'il avoit donné des
p.789.d. Preſtres qu'il avoit dans le dioceſe d'Alexandrie. 'Mais toute cette preuve eſtoit bien foible contre des accuſateurs qui ne cedoient pas à la raiſon, parcequ'ils avoient pour eux un Comte qui contraignoit d'obeir, & des ſoldats qui uſoient de violence contre ceux qui reſiſtoient. Ainſi Iſquyras demeura avec ſa qua-
p.796.b. lité de Preſtre ſans avoir jamais eſté ordonné ; 'quoiqu'il euſt avoué luy meſme dans le Concile qu'il n'avoit pas plus de ſept perſonnes dans ſes aſſemblées.

p.789.d. 'Mais la verité n'en demeura pas moins victorieuſe, [b]quelque
b p.733.a. preparez que fuſſent ſes ennemis à la combatre. [c]Car Iſquyras
c a|789.d|746.c. ne put jamais rien prouver contre Macaire, [qu'il accuſoit d'a-
p.733.a. voir rompu le calice.]'Ainſi il fut convaincu d'eſtre un calomniateur, & ſa conviction devoit eſtre la ruine de la cabale des
p.789.d. Euſebiens. 'Mais la confuſion qu'ils en receurent ne ſervit qu'à les irriter de nouveau lorſqu'ils ſe virent arracher la proie qu'ils penſoient tenir.

d. 'Ils perſuaderent donc au Comte Denys qu'il falloit envoyer à la Mareote, pour voir ſi l'on ne trouveroit point de preuve de cette accuſation ſur les lieux ; ou plutoſt pour y former en l'abſence du Saint quelque nouveau pretexte de le calomnier ; car
p.796.a. c'eſtoit leur veritable intention ; '& ils pouvoient eſperer d'en venir aiſément à bout par le trouble qu'ils mettoient dans l'eſprit des peuples pendant que leurs Eveſques demeuroient à Tyr, & en faiſant depoſer tout ce qu'ils voudroient par les Ariens, les Colluthiens, & les Meleciens, qui tous eſtoient ennemis de l'Egliſe Catholique.

p.790.a. 'S. Athanaſe remontra que ce voyage de la Mareote eſtoit tout à fait inutile ; qu'il y avoit aſſez longtemps qu'on meditoit & qu'on agitoit cette accuſation pour s'eſtre preparé ſur tout ; qu'il n'y avoit donc aucun ſujet de differer, & que ces delais n'eſtoient qu'une marque de l'impuiſſance où l'on ſe trouvoit de prouver ce que l'on avoit avancé. Que s'il falloit neanmoins faire une deſcente dans la Mareote, au moins l'on n'y envoyaſt point de perſonnes ſuſpectes & recuſées. Le Comte convenoit
p.799.b. de ce dernier point, '& écrivit meſme au Concile qu'il falloit
p.798.c. que les commiſſaires fuſſent nommez d'un commun avis, '& le Concile demeura d'accord de cet article. Le

[1]Le Comte ſe montra raiſonnable ſur ce point, parcequ'il craignoit qu'une injuſtice manifeſte ne donnaſt trop viſiblement lieu a S. Athanaſe de ſe plaindre d'avoir eſté opprimé. [Et neanmoins on n'executa pas meſme ce qui avoit eſte conclu.] [2]Car au lieu qu'auparavant ils agiſſoient publiquement lorſqu'il fallut nommer les deputez, & qu'ils virent qu'ils ne pouvoient rien faire en preſence de S. Athanaſe, ils ſe retirerent en leur particulier, & là delibererent ſur les moyens qu'ils prendroient pour perdre le Saint, & établir l'hereſie; car c'eſtoient toutes leurs pretentions. [3]Ils firent donc de cette ſorte en ſecret la nomination des deputez, [4]ſans en avertir ceux meſmes qui n'eſtoient pas liez particulierement à S. Athanaſe; & ils choiſirent pour cela tous ceux que le Saint avoit recuſez. [Au moins ils en faiſoient la plus grande partie, & ils eſtoient tous de ce nombre.]

[5]Ces deputez eſtoient Theognis, Maris, Macedone, Theodore, Urſace, & Valens, [qui ſont trop ſouvent repetez dans S. Athanaſe, pour ne pas s'étonner] que Theodoret y ait encore joint Narciſſe. [6]Le Concile de Sardique appelle ces deputez de jeunes gents les plus méchans & les plus perdus du monde, indignes du moindre degré de l'Egliſe, [ce qui ſemble ſe raporter principalement à Urſace & à Valens,] qui effectivement eſtoient encore jeunes d'age auſſibien que de mœurs, [& qui eſtoient ſans doute les plus conſiderables de cette commiſſion,] puiſque S. Epiphane parle ſeulement d'eux deux.

[7]Ces illuſtres commiſſaires aprés avoir déja fait un ſi long voyage pour ſe venir rendre à Tyr les juges de leur ennemi, ne craignirent point d'en entreprendre un ſecond pour ſe rendre encore témoins contre luy, & faire voir qu'ils ne cherchoient que les moyens de le perdre quels qu'ils fuſſent, & qu'il n'y avoit point de fatigue qu'ils ne ſupportaſſent volontiers pour venir à bout de leur entrepriſe. [8]Mais leur conſpiration paroiſſoit ſur tout, en ce que quatre jours avant [leur nomination,] Jean & les autres Meleciens qui eſtoient à Tyr, avoient envoyé [en Egypte] quelques uns des leurs pour preparer quelque nouvelle fourberie, comme ſachant déja par avance les reſolutions des Eveſques, & le ſoir meſme de [la nomination] ils envoyerent en poſte pour avertir les Meleciens d'Egypte de venir à la Mareote où il n'y avoit perſonne de leur communion, & pour raſſembler de tous coſtez en ce meſme lieu les Colluthiens & les Ariens.

[1] p. 799. a. b. d.
[2] p. 800. a.
[3] p. 733. a.
[4] p. 738. c.
[5] p. 794. c. & alibi. Thdrt. l. 1. c. 28. p. 581. b.
[6] Ath. ap. 2. p. 757. c.
[7] p. 773. a. Epi. 68. c. 8. p. 724. b. Ath. p. 733. b.
[8] p. 796. a. b. [798. c.] p. 796. b.

ARTICLE XXIII.

Les Eveſques d'Egypte s'oppoſent à la nomination des commiſſaires, & en appellent inutilement à l'Empereur.

[CEPENDANT comme une deputation faite en ſecret par quelques Eveſques n'avoit point d'autorité,] les Euſebiens pour faire paroiſtre qu'elle partoit d'une deliberation commune, allerent de tous coſtez demander la ſignature de chaque Eveſque en particulier, en les menaçant s'ils la refuſoient.

Ath.ap.2.p.796. c.

a.

c. 'Ce fut pour empeſcher ce coup que les ſaints Eveſques d'Egypte ſe reſolurent de faire promtement un dernier effort, & preſenterent pour cet effet une requeſte aux Eveſques du Concile, que nous avons encore avec leurs noms au nombre de 49.

p.795.796. 'Aprés leur avoir repreſenté que la cabale des Euſebiens contre eux & contre S. Athanaſe, s'eſtoit rendue trop viſible par ce qui

p.796.797. s'eſtoit paſſé juſques alors pour en douter, ils conjurent le Concile par la crainte de Dieu, & par le conte qu'il luy faut rendre au jour du jugement, d'avoir égard à la verité & non aux menaces ni à la malice de leurs ennemis, & de ne point accorder la ſouſcription qu'on leur demande, depeur de ſe rendre participans des

p.798.c. mauvais deſſeins des autres. Ils s'adreſſerent particulierement à Alexandre de Theſſalonique, luy témoignerent leur trouble & leur inquietude, de voir ces beſtes furieuſes déja agacées &

d. toutes preſtes à partir pour aller porter la terreur dans leurs Egliſes, en faiſant accroire au peuple qu'on les livroit aux Me-

e. leciens. Alexandre fut touché de leurs plaintes, & il écrivit au Comte Denys, que cette nomination de deputez eſtoit une preuve trop viſible qu'il y avoit une cabale formée contre Saint Athanaſe; qu'on y avoit violé les promeſſes que l'on avoit don-

d. nées, & qu'elle eſtoit tres dangereuſe pour l'Egliſe: a qu'ainſi il

a c. le prioit d'empeſcher que l'on ne precipitaſt rien dans cette

d. affaire, & de prendre garde aux inconveniens qui en pourroient arriver, & qui feroient accuſer le Concile d'avoir rendu un jugement injuſte. [Alexandre eſtoit un des principaux Prelats de

p.783.e. l'Egliſe, & pour ſon antiquité,] puiſqu'il qualifie Saint Athanaſe

Euſ.v.Conſt.l.4. c.43.p.548.b. ſon fils, tout Patriarche d'Alexandrie qu'il eſtoit, & par la dignité de ſon ſiege qui le rendoit metropolitain de la Macedoine;

Ath ap.2.p.799. a. & le Comte Denys l'appelle le ſeigneur & le maiſtre de ſon

ame. Auſſi S. Athanaſe a cru que ſa lettre eſtoit digne d'eſtre conſervée toute entiere à la poſterité ; & le Pape Jule auſſi bien que le Concile d'Alexandrie, l'alleguent comme un témoignage authentique de l'injuſtice des Euſebiens. Le dernier ſemble citer non la lettre au Comte, mais une autre au Concile ſur ce ſujet meſme ; de quoy neanmoins S. Athanaſe ne dit rien. p.769.c.d. p.746.747. 735.a. p.735.a.

Le Comte Denys fut touché de cette lettre & des plaintes que faiſoit S. Athanaſe d'eſtre opprimé, moins par horreur d'un procedé ſi injuſte, que de peur qu'on n'en apperceuſt l'injuſtice. Il écrivit un billet aux Euſebiens pour les avertir de prendre garde à ce qu'ils avoient à faire en cette rencontre, & il leur envoya la lettre qu'Alexandre luy écrivoit. Il témoigne aſſez l'approuver ; & il ajoute que ce ne ſeroit pas un petit ſujet de blaſmer ce qu'ils auront fait, s'il paroiſt que cet Eveſque n'eſt pas de leur ſentiment. p.799.a.b.

[Mais les Euſebiens s'eſtoient trop avancez pour reculer, & quelque infame que fuſt le moyen qu'ils prenoient, ils n'en avoient point d'autre pour executer leurs deſſeins.] Ainſi les Eveſques d'Egypte furent contraints d'écrire encore une proteſtation, ou plutoſt un acte d'appel en forme de lettre adreſſée au Comte Denys, par laquelle vu la conjuration manifeſte des Euſebiens contre eux, & qu'on n'avoit point eu d'égard à la recuſation qu'ils avoient faite, ils le prioient de reſerver cette affaire au jugement de l'Empereur, comme il eſtoit raiſonnable qu'il le fiſt, n'ayant eſté envoyé que par luy ; qu'ils le conjuroient une ſeconde fois par l'honneur de Dieu & par le ſalut du Prince, & de ſes enfans, de ne plus parler de leur affaire dans le Synode, & de la laiſſer dans l'état qu'elle eſtoit juſques à ce qu'elle puſt eſtre portée à l'audience de l'Empereur, à qui ils croyoient pouvoir confier la cauſe de l'Egliſe & la juſtice de leur droit. Ils ajoutent à la fin, qu'ils ont declaré la meſme choſe aux Eveſques orthodoxes ; [par où ils ſemblent marquer un acte d'appel à l'Empereur ſemblable à celui-ci, plutoſt que la requeſte dont nous avons parlé, par laquelle ils prient ſeulement les Eveſques de ne pas ſigner la deputation de Theognis & des autres. Neanmoins Saint Athanaſe ne nous a point conſervé d'acte d'appel ſignifié au Concile, mais ſeulement celui qui fut adreſſé au Comte.] p.797.c.d. p.798.a.b. b.

ARTICLE XXIV.

Les commiſſaires aſſiſtez par Philagre vont informer à la Mareote: On y chaſſe les Preſtres qui demandent a y aſſiſter.

[TOUTES les proteſtations des Eveſques d'Egypte contre la nomination des deputez, furent alors inutiles.] Ath.ap.2.p. 799.c. 'Car les Euſebiens ne ſuivoient point d'autres regles dans leurs actions p.733.a. que leur volonté. 'La puiſſance l'emporta ſur la raiſon. [a]Alexandre meſme fut contraint de ceder à leur violence, & leur donna a p.735.a. lieu par ſa foibleſſe de le conter comme un des leurs, & de le p.790.a.b. faire paſſer pour complice de leur cabale. 'Ainſi les deputez partirent pour aller en Egypte; & par une nouvelle injuſtice ils emmenerent avec eux Iſquyras qui eſtoit l'accuſateur, pour p.733.b|796.a| 798.d. aſſiſter à toutes leurs procedures; 'pendant qu'Athanaſe & les b p.790.b|733. c|749.d. Eveſques d'Egypte demeuroient à Tyr, [b]& que Macaire qui p.790. eſtoit l'accuſé, y eſtoit retenu malgré luy par des ſoldats comme un priſonnier. 'Car n'ayant pu rien prouver contre luy quand il avoit eſté preſent, ils eſperoient pouvoir au moins inventer quelque menſonge pendant qu'il n'y ſeroit pas.

[Il ſemble que le Concile ait écrit quelque lettre publique p.793.b. ſur cette depuration.] 'Car le Clergé de la Mareote dit qu'il avoit appris de luy cette maxime, que le témoignage des enne- p.790.b. mis ne pouvoit avoir de force. 'On écrivit auſſi au Prefet d'Egypte, [(& peuteſtre que ce fut le Comte Denys,) afin qu'il aſſiſtaſt ces commiſſaires;] & on leur fit donner des ſoldats pour les accompagner, [& pour executer leurs volontez.]

c. 'Ce Prefet d'Egypte eſtoit Philagre, [c]qui n'eſtoit pas ſeule- c p.750.a. ment [d]un étranger & un payen, [d]qui adoroit ouvertement les d p.948.b. idoles, [e]mais auſſi un apoſtat qui avoit abandonné la foy Chré- e b|790.c|815. c. tienne. [f]Il eſtoit de Cappadoce: [g]ſes mœurs n'eſtoient pas hon- f orth.p.944.b| 945.b|Naz.or. neſtes, dit S. Athanaſe, [h]& il s'eſtoit declaré contre l'Egliſe en 21.p.390.c. faveur des Euſebiens, ſous la protection deſquels il s'eſtoit g Ath.orth.p. 941.b. mis. [h]Auſſi il les ſervit ſi fidelement en cette rencontre, qu'ils h ſol.p.815.c. luy obtinrent une ſeconde fois la meſme dignité ſous Conſtan- p.810.d. ce, pour établir Gregoire ſur le throne d'Arhanaſe. 'Il eut en- p.813.d. core diverſes charges dans la Thrace, '& dans la Cappadoce.

ap.2.p.733.b. 'Les commiſſaires entrerent donc [hautement] à Alexandrie c. comme pour inſulter à l'Egliſe & au peuple Catholique, 'ayant p.794.d. toujours Iſquyras, qui logeoit, mangeoit, & buvoit avec eux, '&

NOTE 26.

qu'ils faiſoient toujours paſſer pour Preſtre. Ils y prirent le Prefet Philagre pour les accompagner avec ſes officiers[a] qui eſtoient des ſoldats payens;[b] afin que les menaces & la crainte de l'épée leur donnaſſent le moyen de faire ce qu'ils pretendoient: & avec cette eſcorte ils partirent pour aller à la Mareote,[c] où ces miniſtres de la paſſion d'Euſebe, & de la leur propre, choiſirent la maiſon meſme de l'accuſateur pour loger, & pour travailler à leurs informations pretendues, dont ils ne voulurent point qu'il y euſt d'autres témoins qu'eux meſmes avec l'accuſateur, & Philagre.

p.733.c|793.c.
p.734.b|750.a.
a p.790.c.
b p.793.c.
p.733.c.
c p.734.b.
p.733.c|791.a b.

Les Preſtres d'Alexandrie & ceux de la Mareote leur reprochent qu'ils vouloient inſtruire une affaire ſans partie adverſe, contre l'ordre de la juſtice; & ils demanderent à y eſtre au moins preſens, puiſque ni Macaire ni leur Eveſque n'y eſtoient pas; qu'ils eſtoient inſtruits de l'affaire, & ſavoient ce qu'il y avoit à répondre à Iſquyras; qu'ils pourroient juger des témoins qu'il produiroit, & faire connoiſtre quels ils eſtoient; ce qui ſerviroit à éclaircir la verité & confondre le menſonge, & à les perſuader eux meſmes du crime de Macaire s'il ſe trouvoit veritable. Mais quelque inſtance qu'ils en puſſent faire, on leur refuſa abſolument une choſe ſi juſte,[d] & on les chaſſa meſme avec injures[e] par le moyen de Philagre;[f] parceque les Euſebiens craignoient de ſe voir refutez & convaincus dans la Mareote auſſi hautement qu'ils l'avoient eſté à Tyr.

p.734.a|791.a.
p.790.c|791.a.
p.760.c.
p.733.d|793.
p.757.c.
p.791 a.
p.733.d|735.c. d 746.c|750.a| 757.d|791.a.
d p.757. d.
e p.793 b.
f p.790.d.

ARTICLE XXV.

Procedure informe des commiſſaires Euſebiens.

EN meſme temps que les deputez des Euſebiens rejettoient les Preſtres de leurs aſſemblées, ils y admettoient non ſeulement des catecumenes,[g] mais encore des Juifs,[h] & des payens. C'eſtoit devant eux qu'ils traitoient une cauſe où il s'agiſſoit des myſteres les plus ſecrets & les plus auguſtes de noſtre religion,[k] & où l'on ne parloit que du corps & du ſang de J.C.[l] C'eſtoient ceux que l'on interrogeoit, que l'on prenoit pour témoins dans une affaire dont ils ne pouvoient avoir de connoiſſance,[m] & dont meſme on ne doit jamais parler devant ces ſortes de perſonnes.[n] Auſſi on ne les interrogeoit pas pour leur faire declarer les veritez qu'ils ſavoient, mais pour leur faire dire les menſonges qu'on leur avoit ſuggerez.

Ath.ap.1.p. 800.b|731.a| 747.c|763.d| 717.d.
g p 710.a|800.b.
h p 750.a|790. c.d|731.a|733.d| 703.d|757.d.
i p.731.a|750.a. b.
k p.750.b.
l p.800.b 763. d|733 d
m p.731.a b| 750 a.b.
n p.757.d.

p.750.a. L'autorité de S. Athanaſe n'eſtoit pas capable de faire croire un ſi grand excés, s'il n'euſt eſté juſtifié par les actes meſmes & par le procés verbal de l'information. [Et il eſt vray qu'il n'y a
p.746.a. rien qui les condannaſt davantage.] Car c'eſtoit par ces actes meſmes que l'on juſtifioit qu'Iſquyras y avoit eſté preſent, que ni Saint Athanaſe ni Macaire n'y avoient point eſté; que les Preſtres de S. Athanaſe avoient demandé à y aſſiſter, & avoient
p.742.d[799.c. eſté rejettez. Et ainſi cette procedure eſtant faite en preſence d'une des deux parties ſeulement, elle eſtoit ſuſpecte & nulle par le conſentement de tout le monde.

[Pour ce qui eſt des témoins, outre ce que nous avons dit de
p.734.a, 800.c. ceux qui eſtoient catecumenes, Juifs, ou payens,] les commiſſaires firent depoſer devant eux & devant le Prefet ſeulement, diverſes perſonnes qu'ils ſoutenoient avoir eſté enlevées par l'autorité du Threſorier general, & à la ſollicitation de Saint
p.734.c. Athanaſe, en des lieux que perſonne ne ſavoit: & aprés s'eſtre ſervis de leur témoignage, ils continuerent toujours à publier, meſme par écrit, qu'on ne ſavoit ce qu'ils eſtoient devenus, voulant faire entendre qu'Athanaſe les avoit fait mourir auſſi-bien qu'Arſene.

p.793.a. Avec tout cela ils ſe virent en état non ſeulement de ne pouvoir verifier aucun veritable crime, [mais meſme de n'en pouvoir trouver aucun faux,] & de faire par là reconnoiſtre à tout le monde que cette affaire n'eſtoit qu'une calomnie par laquelle on s'efforçoit d'opprimer l'innocence de S. Athanaſe. Ainſi ils furent reduits à faire depoſer ceux qu'ils voulurent par
b. quelques Ariens, & par les parens d'Iſquyras. Et quoiqu'ils ne receuſſent pour témoins que ceux qu'ils jugeoient propres à
a.b. favoriſer leur cabale, ils les intimidoient encore par les menaces & l'autorité des Ariens, & par la crainte meſme de Philagre,
p.734.b. qui ne ſouffroit point que perſonne rendiſt témoignage à la
p.800.d. verité. Les commiſſaires marquoient par ſignes aux témoins ce qu'ils avoient à répondre; le Prefet les y forçoit par ſes menaces; & les ſoldats frapoient & outrageoient les armes à la main ceux qui oſoient leur reſiſter.

c.d. Ils ne purent empeſcher avec toutes ces violences, que les depoſitions meſmes de leurs témoins ne fiſſent voir leur impoſture.
b.c[747.c[758. Car 1°, ayant publié partout que Macaire eſtoit entré lorſque le
a. Preſtre Iſquyras eſtoit debout & offroit le ſacrifice, les témoins à qui ils demandoient où eſtoit Iſquyras lorſque Macaire eſtoit venu, répondoient qu'il eſtoit malade, couché dans une petite

chambre ſelon l'un, ou derriere une porte ſelon l'autre; [a] & cela ſe juſtifioit par la propre depoſition d'Iſquyras. 2°, [b] Des catecumenes à qui l'on demandoit où ils eſtoient quand Macaire avoit renverſé la table [ſacrée,] répondoient qu'ils eſtoient dans [l'aſſemblée.] On n'avoit donc garde d'y offrir le ſacrifice, puiſque les catecumenes y eſtoient encore. 3°, Le jour meſme auquel ils diſoient que tout ce vacarme eſtoit arrivé n'eſtoit pas un dimanche; & ainſi ce n'eſtoit pas le jour d'offrir le ſacrifice. 4°, Iſquyras dit encore que l'on avoit alors brulé des livres: mais ſes propres témoins le convainquirent de menſonge, & aſſurerent que cela n'eſtoit point durout.

[a] p.747.c.d. [b] p.748.a. [b] p.747.c.d. [b] p.800. b. p.731.d. b. p.748.b. p.800.a. p.800.c.

Il ne faut donc pas s'étonner s'ils cacherent autant qu'ils purent les actes de cette information, ſelon que Saint Athanaſe nous en aſſure: & ainſi s'ils l'envoyerent à Conſtantin, comme Theodoret le ſemble dire, [il le faut ſeulement entendre d'un extrait, ou d'un abregé qu'ils compoſerent à leur fantaiſie.] Car pour les actes entiers, ils en prirent ſeulement une copie pour eux, & défendirent au greffier d'en donner à qui que ce fuſt. Mais ils furent depuis contraints de les envoyer à Rome au Pape Jule par Heſyque & Martyre leurs deputez, [c] & Jule les envoya à S. Athanaſe qui les lut par ce moyen au grand depit des Euſebiens. Et pour les rendre plus authentiques, Dieu conſerva longtemps en vie celui qui avoit ſervi de greffier dans cette information.

d. Thdrt.l.1.c.28. p.581.b. Ath.ap.2.p.800. d. d]746.c. p.746.c. [c] p.800.d.

Mais ce qui ruine encore abſolument cette procedure, c'eſt la retractation d'Urſace & de Valens, [d] qui par un écrit ſigné de leur main qu'ils donnerent au Pape Jule, declarerent [en l'an 349,] que tout ce que l'on publioit de crimes pretendus de S. Athanaſe, eſtoit abſolument faux & contraire à la verité.

V. 561.

Epi.68 c.8.p.714. c. [d] Ath ap.2.p. 776.b.

ARTICLE XXVI.

Proteſtations du Clergé d'Egypte contre les commiſſaires: Violences commiſes à Alexandrie.

[Les Eccleſiaſtiques d'Alexandrie & de la Mareote ne ſe contenterent pas des efforts qu'ils avoient faits pour aſſiſter à cette procedure. Voyant qu'on le leur refuſoit,] ils eurent recours à diverſes proteſtations pour en faire voir l'injuſtice, & ſervir de témoignage à la verité ſi on venoit à traiter un jour cette affaire dans un veritable Concile. Saint Athanaſe

Ath.ap.2.p.791. b. c.d.

nous en a conſervé trois, dont la premiere ſignée de ſeize Preſ-
p.750.d. tres & de cinq Diacres d'Alexandrie, s'adreſſent aux Eveſques
p.791.a.b. deputez, à qui ils declarent que vu l'injuſtice de leur procedé, dont ils ſe plaignent avec beaucoup de liberté, ils leur écrivent cette lettre, afin que tout le monde en ſoit inſtruit, & ſache
b.c. qu'ils les tiennent pour ſuſpects & pour ennemis, & que de peur qu'ils ne ſupprimẽt encore cette proteſtation, puiſque leur conduite precedente leur donne lieu de tout craindre d'eux, ils en ont donné une copie à un officier nommé Pallade.

d. Le ſecond acte raporté par S. Athanaſe, eſt une lettre de tous
p.793.c.d. les Preſtres & Diacres de la Mareote, au nombre de quinze de
p.791.d. chaque ordre, écrite au Concile [de Tyr] [a] pour declarer la ve-
[a] p.792. rité du fait d'Iſquyras, ſavoir qu'il n'avoit jamais eu d'egliſe, & n'avoit jamais eſté Preſtre que de l'ordination de Colluthe, declarée nulle; que ce qu'il diſoit du calice rompu & le reſte, n'eſtoit qu'une pure fable; qu'ils en pouvoient rendre un témoignage authentique; & qu'Iſquyras l'avoit luy meſme ſigné
p.793.a. de ſa main. Qu'en effet les Eveſques deputez n'en avoient rien trouvé dutout, (ce qui marque que cet acte n'a pas eſté dreſſé
a.b. des l'arrivée de ces deputez;) & que c'eſt ce qui les avoit obligez d'entendre des témoins apoſtez & intimidez par Philagre.
b. Ils ſe plaignent auſſi qu'on ne leur avoit point permis d'aſſiſter
c. à l'information pour examiner les témoins. Ils finiſſent en proteſtant qu'ils diſent la verité toute pure, dans la vue de Dieu & de ſon dernier jugement; qu'ils ſouhaiteroient d'aller tous à Tyr pour y faire à tous les Eveſques la meſme declaration qu'ils
p.715.c. leur envoient par quelques uns d'eux. Ceux qu'ils avoient chargez de cette declaration allerent en effet à Tyr, mais on ne leur permit jamais de dire la verité.

p.794.a.b. Le troiſieme acte eſt des meſmes Preſtres & Diactes de la Mareote, adreſſé à Philagre, à Pallade dont nous avons parlé, & à un Flave Antonin Commiſſaire des vivres, & Centenier
c.d. dans la milice des Prefets du Pretoire. Ils font à ces officiers la meſme proteſtation contre le pretendu ſacerdoce d'Iſquyras,
p.795.a. & les conjurent par l'honneur de Dieu, de l'Empereur, & des Ceſars ſes enfans, de faire ſavoir à ces princes qu'Iſquyras n'eſtoit point Preſtre, qu'il n'avoit point d'egliſe, & que tout
b. ce qu'il diſoit de ce calice eſtoit une calomnie toute pure. Cet
Pet.rat.t.1.l.1.c. 23.p.42. & Ath.ap.2.p. 793.d. acte eſt daté du 10e du mois Thoth, ce qui revient ſelon les principes du Pere Petau, au 8e jour de ſeptembre, [b] ſous le Conſulat du Patrice Jule Conſtance frere du grand Conſtantin,

&

L'an de J.C. 335, de Saint Athanaſe 9, 10.

& de Rufin[ou Ruſe] Albin,[c'eſt à dire en 335,& c'eſt l'epoque qui fixe particulierement le temps du Concile de Tyr.

Il faut achever cette informe deputation par les malheurs tragiques qu'elle cauſa dans Alexandrie,& plus probablement au retour des deputez qu'à leur arrivée. Il la faut raporter dans les propres termes du Concile d'Alexandrie tenu quatre ans ſeulement aprés.]'C'eſt une choſe, dit ce Concile, qui n'eſt in- P.734.c.
connue à perſonne, puiſque le bruit s'en eſt repandu de toutes parts. On a tiré l'épée contre de ſaintes vierges. On a outragé à coups de fouet des corps qui ſont honorables devant Dieu meſme. Les piez de ces chaſtes filles, dont l'ame s'eſt toujours conſervée dans la pureté, & exercée dans toutes ſortes de bonnes œuvres, ſont devenus boiteux des coups dont on les avoit meurtris.'On ſoulevoit contre elles les artiſans & tout le peuple d.
des payens que l'on excitoit à les depouiller toutes nues, à les
ἐπλήγησαν ὑπ' αὐτῶν. fraper outrageuſement,''à les deshonorer par les excés de l'impureté & de la diſſolution, & à les menacer d'autels & de ſacrifices profanes. Et comme ſi le Prefet euſt donné liberté de tout faire en faveur des Eveſques Euſebiens, il ſe trouva un homme aſſez inſolent pour prendre une vierge, & la trainer devant un autel profane qu'il rencontra, comme s'il euſt voulu faire revivre la perſecution, & le temps où l'on contraignoit de ſacrifier au demon. Le lieu où l'on commettoit tous ces excés, où l'on mettoit les vierges en fuite,où l'on expoſoit l'Egliſe à la raillerie des payens, eſtoit le lieu meſme où ces Eveſques logeoient, & où ils eſtoient alors actuellement. C'eſtoit chez eux, & comme pour leur donner du divertiſſement, que les vierges eſtoient expoſées aux coups d'épées,'aux affronts, aux injures, & à tou- P.735.a.
tes ſortes de dangers. Ce fut en un jour de jeûne que toutes ces violences ſe firent, & par des perſonnes qui ſortoient de la table des Eveſques,avec leſquels ils avoient fait feſtin dans ce meſme lieu.[Nous laiſſons à la pieté des lecteurs à faire ſur cet evenement les reflexions qu'il merite.]

ARTICLE XXVII.

Saint Athanaſe quitte Tyr: Les Euſebiens le depoſent; écrivent partout contre luy, & reçoivent Arius dans leur communion.

[QUAND les Eveſques furent retournez de la Mareote à
NOTE 17. Tyr, ils y trouverent un grand changement''par l'abſen-

Ath.ap.2.p. 729.c. ce de S. Athanaſe, j'qui voyant que les Euſebiens ne ſuivoient point d'autres regles que leur volonté, crut devoir ſe ſeparer d'eux comme d'une aſſemblée de prevaricateurs & d'impies.

p.729.c. [Il ne crut pas devoir diſſimuler davantage] la tyrannie que le Comte Denys exerçoit dans le Concile, où il témoignoit une grande paſſion pour le faire condanner, & il crut ſe devoir retirer pour eviter les effets de ſa violence. 'Car ſa vie meſme n'eſtoit pas en ſureté à Tyr; & il avoit ſujet de craindre que la haine de ſes ennemis n'allaſt juſqu'à le faire aſſaſſiner. On pretend que ſes accuſateurs, & le peuple [ſoulevé par eux,] demandoient avec de grands cris qu'on l'exterminaſt, en l'appellant un ſorcier, un violent, un homme indigne du ſacerdoce. 'Saint Epiphane dit qu'il ſe retira de nuit; [a] & ſa retraite peut bien avoir eſté favoriſée par le Comte Archelaüs, comme quelques hiſtoriens ſemblent marquer, quoiqu'avec d'autres circonſtances. 'Il prit la route de la mer, [b] & s'en alla "trouver l'Empereur à Conſtantinople. NOTE 28.

Soz.l.2.c.25.p. 481.c.d.

Epi.68.c.8.p. 724.d.

a Ruf.l.1.c.17.p. 246 | Thdrt.l.1.c. 28.p.581.a.

Thdrt.p.581.a

b Ath.ap.2.p. 729.c | 803.b | 804. a.

[Des qu'il ſe fut retiré,] [c] les Euſebiens rendirent contre luy un jugement par defaut. [Nous ne ſavons point ce qu'ils firent depuis juſqu'au retour de ceux qu'ils avoient envoyé informer dans la Marcote.] 'Mais quand ces commiſſaires furent revenus avec le procés verbal de leur information, alors ils prononcerent contre luy une ſentence, 'par laquelle "ils le depoſerent de l'epiſcopat, [d] & ils y joignirent une defenſe de demeurer dans Alexandrie, depeur, diſoient-ils, que ſa preſence n'y rallumaſt les diviſions & les troubles. 'En meſme temps ils receurent dans la communion de l'Egliſe Jean le Melecien, & "tous ceux de ſon parti, en les conſervant dans tous leurs honneurs; & ajoutant meſme qu'on les avoit injuſtement perſecutez. NOTE 29. NOTE 30.

c Socr.l.1.c.31.p. 68.b.

b.

b | Epi.68.c.8.p. 725.a. & alii.

d Soz.p.481.d.

p.481.482.

'Pluſieurs des Eveſques du Concile ne conſentirent nullement à la condannation de Saint Athanaſe. 'On le dit nommément de Marcel d'Ancyre, qui depuis cela ne voulut avoir aucune communion avec les auteurs de cette condannation. 'Les Euſebiens publierent depuis dans leur faux Concile de Sardique, que S. Paul de Conſtantinople avoit aſſiſté à la condannation de Saint Athanaſe, & l'avoit condanné luy meſme avec les autres en ſignant la ſentence de ſa main. [Il eſt difficile de juger quelle croyance l'on doit avoir à des impoſteurs de profeſſion. Ce qui nous paroiſt certain, c'eſt que S. Paul n'eſtoit pas alors Eveſque, comme ils le ſemblent dire; & qu'ainſi il ne pouvoit aſſiſter au Concile qu'en qualité de Preſtre, ou au plus de deputé de Saint

p.482.d.

c.33.p.494.495.

Bar.347.§ 92.

Alexandre l'un des plus intrepides défenſeurs de la Conſubſtantialité.]

'Les Eveſques du Concile de Tyr ayant condanné S. Athanaſe, le manderent à Conſtantin. Ils écrivirent auſſi à tous les Eveſques de l'Egliſe, de ne le point admettre dans leur communion, de ne luy point écrire, de ne point recevoir ſes lettres; aſſurant qu'il avoit eſté convaincu d'une partie des choſes qu'on luy imputoit, & qu'il s'eſtoit reconnu par ſa fuite coupable de toutes les autres. 'Ils fondoient ſa depoſition ſur ce qu'il avoit refuſé b. l'année precedente de ſe trouver au Concile que l'Empereur avoit fait aſſembler à Ceſarée à cauſe de luy, & qui l'avoit longtemps attendu inutilement. 'Ils ajoutoient qu'il n'eſtoit venu à b.c. Tyr qu'avec une grande eſcorte, & qu'il avoit excité du trouble & du tumulte dans le Concile, tantoſt refuſant de répondre pour ſa juſtification, tantoſt faiſant injure à chaque Eveſque en particulier, quelquefois ne ſe mettant point en peine de leur obeïr quand ils l'appelloient, & quelquefois declarant qu'il ne vouloit point les reconnoiſtre pour ſes juges. Soz. l.2.c.25.p. 482.a.

'Ils avoient la hardieſſe de ſoutenir qu'il eſtoit pleinement c. convaincu d'avoir briſé un calice, & ils citoient pour témoins fort authentiques les deputez qu'ils avoient envoyez à la Mareote. Ils faiſoient auſſi une petite deduction de tous les autres crimes dont ils vouloient qu'il fuſt coupable; & ils n'oublioient rien de tout ce qui pouvoit rendre leur calomnie plus plauſible & plus accomplie. Ils ne manquoient pas auſſi d'y joindre les invectives les plus ſanglantes, *& ils ne rougirent pas meſme de le publier comme coupable de la mort d'Arſene. Ils ſe gardoient bien neanmoins de dire comment il les avoit confondus ſur ce point. 'C'eſt ainſi qu'ils publierent par toute la terre comme des veritez conſtantes les plus noires impoſtures ſur leſquelles ils avoient eſté honteuſement convaincus. Soz. l.2.c.32.p. 68.b. *b] Ath.ap.2.p. 730.d. Ruf.l.1.c.17.p. 246.

'Baronius met comme une ſuite de la condannation de Saint Athanaſe, les lettres que les Euſebiens obtinrent de l'Empereur pour baſtir une egliſe à Iſquyras en recompenſe de ſes calomnies. [Nous en avons parlé par avance ſans en marquer le temps non plus que S. Athanaſe, quoique la conjecture de Baronius ſoit aſſez probable. Au moins il eſt comme certain que cela ne ſe fit ni avant le Concile de Tyr, ni aprés la mort de Conſtantin. Bar.335.§ 39.

C'eſt ainſi que ſe termina le Concile ou plutoſt le Conciliabule de Tyr. Les Euſebiens n'eurent pas le loiſir d'y faire de nouveiles plaies à la diſcipline & à la verité Catholique:]'dautant Euſ.v.Conſt. l.4.c.43.p.543.a.

que lorſqu'ils travailloient encore à l'execution des ordres [pretendus] de l'Empereur, ce prince les envoya preſſer d'aller dedier l'egliſe de Jeruſalem. [Ce fut là où ces ennemis de l'Egliſe commencerent à recueillir les fruits de tant de travaux qu'ils avoient endurez pour le demon,] en recevant à leur communion Arius meſme & tous ceux qui avoient eſté ſi juſtement anathematizez avec luy par S. Alexandre, & enſuite par le Concile œcumenique. Et c'eſtoit pour cela qu'ils avoient perſecuté, condanné, & depoſé S. Athanaſe, comme ils le diſoient eux meſmes fort nettement en exhortant les Fideles d'Alexandrie à recevoir ces impies comme leurs freres. [Nous ne touchons ceci qu'en un mot, parceque nous en avons parlé plus amplement en un autre endroit.]

Ath. de ſyn. p. 890. 891.

p. 891. a.

V. les Ariens § 19-22.

ARTICLE XXVIII.

S. Athanaſe demande juſtice à Conſtantin, qui fait venir les Euſebiens: Ils l'irritent contre le Saint par une nouvelle calomnie.

[IL faut maintenant ſuivre noſtre Saint à Conſtantinople,] où il alloit ſe plaindre à l'Empereur tant du Comte [Denys qui avoit dominé dans le Concile de Tyr,] que de l'injuſtice de ſes juges, & luy demander qu'on aſſemblaſt un Concile legitime d'Eveſques, [& non de Comtes & de ſoldats,] ou qu'il vouluſt luy meſme entendre ſa juſtification; [croyant luy pouvoir porter ſes plaintes contre le Concile de Tyr,] puiſque c'eſtoit luy meſme qui l'avoit fait aſſembler, & qu'un de ſes officiers y regloit toutes choſes.

Ath. ap. a. p. 729. c.

[Conſtantin n'eſtoit pas alors dans la ville, mais il y vint peu aprés:] & lorſqu'il y entroit à cheval, S. Athanaſe ſe preſenta tout d'un coup à luy au milieu de la rue, avec quelques perſonnes qui l'accompagnoient. Conſtantin fut tellement ſurpris de cette vue inopinée, qu'il en eut meſme d'abord quelque frayeur, & il ne reconnut pas le Saint. Mais comme il demandoit qui c'eſtoit, ceux de ſa ſuite le luy dirent, & luy firent meſme connoiſtre quelle injuſtice cet Eveſque avoit ſoufferte. Le Saint ne manqua point auſſi de l'en inſtruire. Il luy repreſenta la mauvaiſe conduite du Comte Denys, & les moyens dont les Euſebiens s'eſtoient ſervis pour l'opprimer: & il le ſupplia de faire aſſembler un Concile legitime.

p. 804. a.

p. 803. b. Epi. 68. c. 2. p. 725. a. a Ath. p. 729. c.

Conſtantin qui preſumoit plutoſt qu'Athanaſe le vouloit

Epi p. 725. a.

L'an de J.C. 335, de Saint Athanase 9, 10.

tromper, que non pas que ſes juges euſſent eu tort, receut fort mal tout ce qu'il luy dit. Il ne voulut pas ſeulement luy parler ni luy répondre un mot, & quelques inſtantes prieres qu'Athanaſe luy puſt faire de l'ecouter, il le refuſa toujours; & peu s'en fallut qu'il ne le fiſt chaſſer de là. Le Saint ne perdit pas neanmoins courage, [& hauſſant la voix,] il luy dit cette parole terrible: Le Seigneur ſera le juge de vous & de moy, puiſque vous » vous joignez avec ceux qui m'oppriment par leurs calomnies. Cela n'appaiſa pas encore la colere de Conſtantin: & ainſi le Saint fut obligé de luy dire avec la confiance que luy donnoit ſon innocence, Qu'il ne luy demandoit autre choſe, ſinon qu'il fiſt venir ceux qui l'avoient condanné, afin qu'il puſt ſe plaindre en leur preſence des maux qu'il avoit ſoufferts; & l'avoir luy meſme pour juge des crimes dont ils l'accuſoient.

Ath.ap.2.p. 804.b. Epi.68.c.8.p. 725.a. Ath.p.804.b. p.729.c.

Conſtantin ne put refuſer une demande qui luy ſembloit ſi juſte & ſi raiſonnable, & il écrivit aux Eveſques qui avoient compoſé le Concile de Tyr, pour leur ordonner de le venir tous trouver ſans delai, afin de rendre raiſon de leur jugement. S. Athanaſe raporte cette lettre toute entiere, [a] qui ſe trouve de meſme dans Socrate & dans Sozomene. [b] Conſtantin y paroiſt un peu indigné de la maniere turbulente dont ils avoient agi dans leur aſſemblée; ce qui luy faiſoit craindre qu'ils n'euſſent eu auſſi peu d'égard à la verité qu'à la charité & à la paix; mais il remet à juger de toutes choſes lorſqu'ils ſeront tous venus.

p.804.b. b.c.803.c. p.804.b.c.d. p.803-805. a Socr.l.1.c.34. p.69, Soz.l.2.c. 28.p.486.487. b Ath.p.729.d] 803.c.d.

V. les Ariens § 22.

Car il repete trois ou quatre fois le terme de *tous*. [c] Ils eſtoient en effet encore tous à Jeruſalem. Mais cette condition eſtoit trop deſavantageuſe aux Euſebiens. Car aſſurément S. Athanaſe n'euſt pas eu de peine à faire avouer à beaucoup d'Eveſques la verité de ce qui s'eſtoit paſſé dans ſa condannation, & à en faire par conſequent autant de témoins de ſon innocence.] Ainſi dans la peine où cet ordre les mettoit, [d] ils aimerent mieux empeſcher les autres Eveſques d'aller à la Cour, pour n'avoir pas de témoins des crimes que leur conſcience leur reprochoit, & ſe hazarder d'y aller ſeuls, ſavoir les deux Euſebes, Theognis, Patrophile, Urſace, & Valens; Socrate y joint Maris [de Calcedoine.] Les autres ſe retirerent à leurs Egliſes.

Socr.l.1.c.35.p. 71.a. c Ath.ap.2.p. 805.a] Euſ.v. Conſt.l.4.c.46. p.550.a. Socr.p.71.a. a] Soz.l.2.c.28. p.488.c.

[d] Quand ces Euſebiens furent arrivez à Conſtantinople, [e] voyant bien qu'ils ſeroient trop aiſément convaincus ſur leurs anciennes calomnies, ils n'eurent plus la hardieſſe de parler ni de calice, ni d'autel, ni d'Arſene; mais ils inventerent une nouvelle fauſſeté, ſavoir que le Saint avoit menacé d'arreſter le

d] Socr.p.71.a. e b] Thdrt.l.1. c.29.p.582.a] Ath.ap.2.p.797. d.805.

blé que l'on avoit accoutumé de tranſporter d'Alexandrie à Conſtantinople. [Il eſt tout à fait étrange qu'une impoſture qui n'avoit aucun fondement, ait eſté capable d'effacer dans l'eſprit de Conſtantin toutes les preuves qu'il avoit tant de l'innocence du Saint, que de la malice de ſes accuſateurs qui ſe condannoient eux meſmes par cette variation; & de luy faire commettre une action auſſi noire que celle que nous allons voir. Mais Dieu ſe plaiſt tantoſt à montrer qu'il peut ſauver ſes Saints des plus grands dangers, lorſqu'il veut confondre leurs ennemis, tantoſt a les laiſſer ſuccomber aux dangers les moins conſiderables, lorſqu'il veut eprouver leur foy & leur patience.]

Socr.l.1.c.35.p. 71.b. a Bar.336.§ 10. 'La croyance que Conſtantin avoit depuis long temps dans les accuſateurs, fit qu'il crut leur accuſation veritable. [a]Et d'ailleurs il eſtoit ſi delicat ſur ces ſortes de matieres, que ſur le ſoupçon d'un crime ſemblable, il fit mettre en pieces le philoſophe Sopatre, s'il en faut croire Eunape. Auſſi des qu'il eut entendu cette calomnie contre le Saint, il ſe mit dans une étrange colere, & eclata en menaces contre luy, ſans vouloir

Ath.ap.2.p.805. b. p.730.a. ecouter aucune raiſon. 'Le Saint penſoit ruiner cette accuſation par ſes proteſtations & par ſes larmes; & en repreſentant qu'un homme particulier, & pauvre comme il eſtoit, n'eſtoit pas capable d'une ſi grande entrepriſe. Mais Euſebe [de Nicomedie] ne faiſant pas conſcience de paſſer publiquement pour impoſteur, jura qu'Athanaſe eſtoit riche, puiſſant, & capable d'executer toutes choſes, afin qu'on creuſt auſſi qu'il avoit tenu les diſcours qu'on luy impoſoit. 'Quelques Eveſques d'Egypte qui eſtoient

p.729.d. p.805.b. Conc.B.t.1.p. 348.1.b. b Ath.ap.2.p. 805.b. c p.797.b. dans la chambre avec Saint Athanaſe, furent témoins tant de l'accuſation des Euſebiens, que des menaces de Conſtantin contre le Saint. 'Ces Eveſques eſtoient [d]Adamance [de Cynople,] Arbethion [de Pharbete,] qui avoient aſſiſté au Concile de Nicée; [b]Annibion, Agathaminon, & Pierre. [c]Ils eſtoient tous de ceux qui avoient ſoutenu l'innocence de S. Athanaſe à Tyr: [& ils l'avoient aſſez vraiſemblablement ſuivi lorſqu'il ſe retira pour venir à Conſtantinople.

Not. 31.

Il n'eſt pas hors d'apparence que les Euſebiens voyant Conſtantin animé contre S. Athanaſe, taſcherent de l'enflammer

Soz.l.2.c.28.p. 488.c, Bar.347. § 87. encore davantage;]'& accuſerent alors le Saint de tous les crimes ſur leſquels ils l'avoient condanné à Tyr, alleguant l'information faite par leurs commiſſaires, pour montrer qu'il avoit veritablement rompu un calice. Les Ariens & Sozomene qui diſent qu'il fut accuſé de toutes ces choſes devant Conſtan-

L'an de J.C. 335, de Saint Athanase 9, 10.

tin,[s'accorderont par ce moyen avec les autres auteurs, ſelon leſquels on ne peut point dire que les Euſebiens l'aient fait d'abord, comme Sozemene le ſemble marquer.]

ARTICLE XXIX.

Conſtantin relegue Saint Athanaſe à Treves ; mais ne veut pas que l'on mette un Eveſque à ſa place.

[ENFIN les Euſebiens obtinrent ce qu'ils demandoient depuis ſi longtemps, & ce qu'ils pourſuivoient par tant de crimes ; & Conſtantin dans un tranſport de colere auſſi violent que mal fondé, bannit le grand Athanaſe,]'le ferme ſoutien de la verité,[a] & le relegua dans les Gaules[b] en la ville de Treves. Il noircit de cette tache la trentieme année de ſon empire : [Ainſi on peut mettre indifferemment cet exil de Saint Athanaſe à la fin de l'an 335, ou au commencement de 336. Le Saint peut eſtre arrivé à Treves au mois de fevrier 336,]'puiſqu'il en partit vers le 17 de juin[338,]'aprés y avoir demeuré deux ans & quatre mois.

Thdrt.l.1.c.7.p. 543.d.
a Ath.ap.2.p. 805.b.c.
Thdrt.l.1.c.29. p.582 a|Soz.l.2. c.18 p.488.c.
Ath.p.806.b.
Thdrt.l.2.c.2.p. 583 c.

'Voilà comment le grand Athanaſe, qui avoit diſſipé par la force de ſes prieres tant de cabales que les heretiques avoient faites pour l'opprimer, & qui avoit montré la fauſſeté de tant de crimes dont ils l'avoient voulu rendre coupable, ſe ſoumit à l'arreſt des ſouverains qui l'envoyoient comme en exil dans un pays étranger. Mais plus les langues impies de ſes ennemis s'efforçoient de le noircir par leurs calomnies, plus ſa patience & ſes autres vertus faiſoient paroiſtre ſon innocence & eclater ſa pieté. Ce fut par ces combats qu'il s'acquit à luy meſme la couronne du martyre, qu'il établit la Conſubſtantialité, qu'il terraſſa la fauſſe doctrine d'Arius, qu'il releva la foy orthodoxe, & qu'il rendit illuſtre le throne de S. Marc.'Le Pape Celeſtin allegue auſſi les ſouffrances & le retour de S. Athanaſe, qu'il appelle un homme apoſtolique, comme un exemple capable de conſoler & d'encourager tous ceux qui ſouffrent pour la verité. Il dit qu'il fut chaſſé à la pourſuite d'Arius,[c'eſt à dire de ſa faction:] mais pour ce qu'il ajoute, qu'il ſouffrit la priſon, [je ne voy pas que cela ſoit autoriſé par d'autres.

Conc.B.t.2.p. 423.e.f.

p.194.a.

Il falloit que la rage des Euſebiens fuſt bien animée contre noſtre Saint,'puiſque l'on a conſideré un banniſſement ſi injuſte, comme une faveur que Conſtantin luy avoit faite pour

Ath.p.805.d.

l'arracher à la fureur de ſes ennemis, & à la cruauté de ces hommes ſanguinaires, dont la méchanceté le mettoit dans le danger de perdre la vie. C'eſt ainſi qu'en parle Conſtantin le jeune.
p.806.b|fol.p. 844.b. 'Saint Athanaſe le prend de la meſme ſorte.
a ap.2.p.722.c| 723.a. 'Et le Concile d'Alexandrie dit auſſi qu'ils l'euſſent fait mourir par leurs calomnies, s'il n'euſt rencontré un Prince plein de douceur & d'humanité.
p.730.a.b. 'Mais la grace de Dieu ayant eſté plus forte que la méchanceté des Euſebiens, porta Conſtantin à le traiter avec [quelque ſorte de] bonté, & à ſe contenter de le bannir, au lieu de le condanner à la mort,
p.713.d. 'pour taſcher d'aſſouvir par cette ſatisfaction
p.719.c. la haine de ceux qui eſtoient alterez de ſon ſang; & qu'ainſi c'eſtoit proprement les calomnies des Ariens qui l'avoient banni, & non Conſtantin.
Soz.l.2.c.28.p. 488.c. 'Le deſir de la paix que Conſtantin s'imagina pouvoir établir en oſtant le Saint de l'Orient, put bien auſſi avoir quelque part à cette action.

Ath.ap.2.p.737. a. 'Les Euſebiens firent bannir dans le meſme temps que Saint Athanaſe, quatre Preſtres d'Alexandrie qui n'eſtoient pas ſeulement venus à Tyr, [bien loin d'y avoir eſté convaincus d'aucun crime. Je ne ſçay ſi ce ſeroient les meſmes que] les quatre qui furent rétablis par le Concile de Sardique, appellez Aphtone, Athanaſe fils de Capiton, Paul, & Plution; leſquels avoient eſté les uns bannis, les autres contraints de s'enfuir pour eviter la
p.791.c. mort dont on les menaçoit. 'Leurs noms ſe trouvent parmi ceux qui proteſterent contre l'information de la Mareote, excepté celui de Paul. [Il ſemble neanmoins que ceux qui furent bannis avec Saint Athanaſe, ont dû eſtre rappellez avec luy avant le Concile de Sardique.

Il n'y a pas de raiſon de croire que les Euſebiens aient davantage epargné Macaire, luy qui eſtoit le premier ſujet d'accuſation d'Iſquyras, & à qui ils avoient déja tant fait de maux ſous
Bar.336.§ 11. ce pretexte. Nous n'en trouvons rien neanmoins;] & meſme Baronius croit qu'il ne fut point dutout banni, parcequ'il ſe trouva à Conſtantinople à la mort d'Arius, [l'an 336. Mais il ſe
Ath.de Ari.p. 670.d. peut faire que] le Preſtre Macaire qui s'y trouva en effet, [fuſt
b ap.2.p.785.d. quelque autre du meſme nom.] b Alexandre de Theſſalonique parle d'un Macaire Diacre, [qui eſtoit certainement different de celui que l'on accuſoit d'avoir rompu le calice; & il pouvoit bien avoir eſté fait Preſtre depuis ce temps là.

p.713.d. 'Tous les Eveſques d'Egypte ſe crurent bannis par l'arreſt
p.712.b. qui banniſſoit Saint Athanaſe: 'Et ils euſſent volontiers rendu deſlors un témoignage public à toute l'Egliſe de ſon innocence,

&

& de la malice de ſes calomniateurs, comme ils firent quelque temps aprés; mais ils ne crurent pas que le temps le leur permiſt. [En effet nous verrons que tous les efforts que feront le peuple d'Alexandrie, & les ſaints ſolitaires d'Egypte en faveur de leur Archeveſque demeureront inutiles. Ils ſe contenterent donc de l'accompagner de leurs larmes juſques en France] Nous trouvons ſeulement dans Saint Hilaire, que les Eveſques d'Egypte écrivirent au Pape Jule pour le prier de rendre la communion à Saint Athanaſe banni. [" Mais il y a meſme grand lieu de douter ſi cela ſe raporte à ce temps-ci.

Hil.fr.1.p.37.

Note 31.

Quoique les Ariens ſemblaſſent avoir tout gagné par l'exil de S. Athanaſe, il manquoit encore une choſe à leur ſatisfaction,] & au deſir qu'ils avoient de faire paſſer ſa condannation pour un jugement legitime & canonique. C'eſtoit de luy faire donner un ſucceſſeur. Mais Conſtantin empeſcha l'effet de leur mauvaiſe volonté, & ils ne luy purent perſuader d'envoyer à Alexandrie celui qu'ils avoient nommé pour remplir la place du ſaint; au contraire, voyant qu'ils faiſoient de nouveaux efforts pour venir à bout de ce deſſein, il le leur défendit abſolument avec des menaces tres rigoureuſes. [Nous ne ſavons point quel eſt celui qu'ils avoient nommé pour cela; mais il eſtoit ſans doute digne d'eux, & bien reſolu de leur obeïr en tout. Il y a apparence qu'ils en firent le choix dans le Concile] qu'ils tinrent en ce meſme temps à Conſtantinople ſur l'affaire de Marcel d'Ancyre, [dont nous avons parlé en un autre endroit.]

Ath.ap.2.p.748. c.d.

fol.p.844.b.

Socr.l.1.c.36.p. 72.b.c.

V. Marcel d'Ancyre.

ARTICLE XXX.

Saint Athanaſe eſt bien receu à Treves par Conſtantin le jeune, & par l'Eveſque S. Maximin: La ville d'Alexandrie & S. Antoine demandent en vain ſon retour.

L'AN DE JESUS CHRIST 336, DE S. ATHANASE 10, 11.

[SAINT Athanaſe eſtant arrivé en France vers le mois de fevrier de cette année, ſelon ce que nous avons dit,] Conſtantin le jeune qui y commandoit, le recent & le traita toujours avec beaucoup de reſpect, [comme pour reparer en quelque ſorte la faute de ſon pere:] & il luy fit fournir abondamment dans Treves où il demeuroit, toutes les choſes dont il pouvoit avoir beſoin, eſtant porté à cela, dit-il, tant par l'affection que le peuple d'Alexandrie avoit pour luy, que par la majeſté meſme

Ath ap.2.p.806. a.

p.805.d.

p.806.b.

p.805.806. d'un ſi grand homme. Mais il luy rend en meſme temps ce témoignage, que ſa vertu celebre par tout le monde, luy faiſoit mettre de telle ſorte ſa confiance dans l'aſſiſtance de Dieu, qu'il regardoit avec mepris l'accablement de la fortune la plus faſcheuſe.

["S. Maximin qui eſtoit alors Eveſque de Treves, ne ceda pas ſans doute à ce prince, dans l'aſſiſtance & les témoignages de reſpect qu'il luy rendit. S. Jerome nous aſſure dans ſa chronique qu'il le receut avec beaucoup d'honneur, quoiqu'il mette ceci en 348, auquel S. Athanaſe eſtoit à Rome plutoſt qu'à Treves. Il eut encore dans ſon exil la conſolation d'apprendre] que ſon Egliſe avoit reſiſté genereuſement à tous les efforts qu'Arius avoit faits pour ſe faire recevoir à la communion dans Alexandrie. [Ce fut peu aprés cela qu'arriva la mort d'Arius. "On en a vu ailleurs l'hiſtoire.] S. Athanaſe y adora avec joie le jugement que Dieu y avoit prononcé en faveur de l'Egliſe contre l'hereſie; mais cette joie eſtoit accompagnée d'une humble frayeur qui l'empeſcha d'inſulter au malheur de l'hereſiarque. Ce ſont les ſentimens qu'il témoigne dans la lettre qu'il écrivit depuis ſur ce ſujet.

Notes 33.

Ruf.l.1.c.11.p. 243 Socr.l.1.c. 37.p.72.d. Soz.l. 2.c.29.p.489.a.

Ath de Ari.p. 670.672.

V. S. Alexandre de Conſtantinople.

p.670.d. [Baronius croit que] cette condannation ſi authentique de

Bar.336.557. l'hereſie, comme parle le Saint, fit prendre à Conſtantin le deſſein de rappeller S. Athanaſe. [Ce ſentiment a d'abord aſſez d'apparence: mais ſi nous ſuivons l'ordre de Sozomene, il vaut mieux croire que le rappel du Saint fut un des effets du bateſme que Conſtantin receut l'année ſuivante; & il auroit pu eſtre executé des celle-ci, ſi Conſtantin l'euſt ordonné auſſitoſt aprés la mort d'Arius.] Cette mort, dit Sozomene, n'appaiſa pas les diſputes que ſes dogmes avoient excitées, & n'oſta point à ſes diſciples la volonté de perdre tous ceux qui leur reſiſtoient. Cela parut à l'occaſion de S. Athanaſe. Car le peuple d'Alexandrie qui ſouhaitoit ardemment ſon ſaint paſteur, ne pouvoir s'empeſcher de le témoigner continuellement, & de demander ſon retour dans les prieres qu'il faiſoit à Dieu, [& peuteſtre auſſi à l'Empereur, comme la ſuite le ſemble demander.] Le grand Antoine, lequel avec tous les autres ſolitaires, eſtoit fortement attaché à la foy de Nicée, écrivit auſſi fort ſouvent en faveur de S. Athanaſe, & conjuroit Conſtantin de n'ajouter aucune foy aux Meleciens, parceque toutes leurs accuſations n'eſtoient que des impoſtures.

Soz.l.2.c.31.p. 491.d. Thdrt. h.l.4.c.1.p.234. c.

Ath.ap.2.p. 805 b.

a Soz.p.491.d.

l.3.c.13 p 515.c.

l.2.c.31.p.491.d.

d/491.a. Mais toutes ces choſes ne purent perſuader Conſtantin. Il

écrivit au peuple d'Alexandrie, & le traita de fou & de turbulent. Il commanda aux Eccleſiaſtiques & aux vierges ſacrées de demeurer dans le repos, declarant qu'il ne pouvoit pas changer de ſentiment, ni rappeller Arhanaſe, qu'il appelloit un homme p. 492. a. b.
ſeditieux, & condanné par le jugement d'un Concile. Il répondit auſſi à S. Antoine qu'il ne pouvoit pas mepriſer le jugement d'un Concile: Qu'un petit nombre de perſonnes pouvoient eſtre ſoupçonnées de juger par paſſion ou par affection; mais qu'il n'eſtoit pas probable qu'un ſi grand nombre d'Eveſques pieux & ſavans fuſſent unis enſemble par de ſi mauvais principes; qu'au reſte, Athanaſe eſtoit un inſolent, un ſuperbe, un brouillon, un ſeditieux. [Voilà les titres qu'il donnoit à l'un des plus grands Saints que Dieu ait donnez à ſon Egliſe.

Dieu voulut neanmoins faire paroiſtre encore un autre effet de ſa juſtice ſur Jean ce chef inſigne des impoſtures & des calomnies, auſſi bien que du ſchiſme des Meleciens.] Les Euſebiens b. c.
l'avoient receu dans l'Egliſe au Concile de Tyr avec tous ceux de ſa ſecte. Mais Conſtantin ayant ſceu qu'il diviſoit l'Egliſe d'Alexandrie, & y formoit un parti contre S. Athanaſe, il ſe mit en colere contre luy, & le bannit auſſitoſt; & ni le decret c.
de Tyr, ni toute l'autorité des Euſebiens, qui en furent bien faſchez, ne l'en purent garantir. Car Conſtantin eſtoit inflexible lorſqu'il croyoit qu'un homme mettoit quelque diviſion dans l'Egliſe.

[S. Athanaſe attendit donc en paix dans la ville de Treves, que Dieu rendiſt juſtice à ſon innocence.] La tradition de cette ville Boll. 1. may, p. 202. 203.
eſt qu'il paſſa ſept ans caché dans un puits qu'on montre encore aujourd'hui dans l'Abbaye de S. Maximin, & que c'eſt là qu'il a compoſé" le ſymbole que l'Egliſe latine chante à Prime tous les dimanches. [On voit aſſez combien cette tradition eſt contraire aux auteurs originaux,] & pour le ſymbole" qu'on attribue au- p. 717. 760. Leo, Q. t. 2.
jourd'hui à S. Athanaſe, & que d'autres avec auſſi peu de fondement veulent qu'il ait fait à Rome; des perſonnes tres habiles jugent qu'il n'a point d'autre auteur que Vigile Eveſque de Tapſe en Afrique, qui vivoit à la fin du V. ſiecle".

Quicumque vult ſalvus eſſe &c.

NOTE 34.

NOTE 35.

ARTICLE XXXI.

Saint Athanaſe eſt rappellé par Conſtantin, & retourne en Egypte peu apres la mort de ce prince.

L'AN DE JESUS CHRIST 337, DE S. ATHANASE 11, 12.

Thdrt.l.1.c.30. p.582.b. 'IL y avoit un an & quelques mois que S. Athanaſe eſtoit à Treves, lorſque Conſtantin tomba dans la maladie[dont il

b.c|Ath.ap.2.p. 806.a. mourut le 22 de may 337.]'Et une des actions par leſquelles il ſe prepara à la mort, fut d'ordonner que le grand Athanaſe reviendroit à Alexandrie; 'ce qu'il fit malgré l'oppoſition d'Euſebe de

Thdrt.p.582.b. c. Nicomedie, dans le dioceſe duquel ce prince mouroit,[''& de

Soz.l.3.c.2.p. 498.b. qui il venoit de recevoir les ſacremens de l'Egliſe.]'On pretend qu'il marqua expreſſément ſon rappel dans ſon teſtament. V. Conſtantin 77.

L'AN DE JESUS CHRIST 338, DE S. ATHANASE 12, 13.

Thdrt.p.583.c. 'Le Saint ne put neanmoins quitter Treves qu'aprés y avoir

Boll.2.may,p. 204 f. paſſé''deux ans & quatre mois;'& vers le milieu de l'an 338, ſoit que Conſtance qui avoit l'Orient pour parrage, & que le retour du Saint regardoit plus que les Empereurs ſes freres,''ſe fuſt déja laiſſé gagner par les Ariens;[ſoit à cauſe des brouilleries qui agiterent l'Empire aprés la mort de Conſtantin. L'hiſtoire marque]'que les Euſebiens avoient fait de grands efforts par le credit qu'ils s'eſtoient acquis à la Cour de Conſtance pour empeſcher que S. Athanaſe ne revinſt à Alexandrie, & pour mettre en ſa place un Eveſque de leur faction; mais qu'ils furent prevenus

Socr.l.2.c.2.p. 81.d. par le retour du Saint. 'Nous avons dans S. Athanaſe meſme, [& dans tous les hiſtoriens eccleſiaſtiques,[la lettre que le jeune Conſtantin écrivit aux Fideles d'Alexandrie, en leur renvoyant

Ath.p.805.806. p.805.d. leur ſaint paſteur. 'Il l'appelle un prophete & un prelat de la loy adorable de J. C, & traite au contraire ſes calomniateurs comme ils le meritent. Cette lettre eſt datée de Treves le 17 de juin. Not 1 36. V. les Ariens 526.

Epi.68.c.9.p. 725.c. 'S. Epiphane dit que le Saint fut rappellé par les deux Princes 'Conſtantin & Conſtant, avec le conſentement de Conſtance qui eſtoit à Antioche. Il ajoute que tous ces trois princes en écrivirent tant à S. Athanaſe qu'à l'Egliſe d'Alexandrie, & qu'il fut receu avec de grands témoignages d'eſtime & d'affection, à Rome & dans toute l'Italie.[Ces choſes ſeroient plus conſiderables, s'il n'eſtoit à craindre que Saint Epiphane ne ſe ſoit

1. Le texte a *Conſtance*: ce qui eſt contre la ſuite.

un peu brouillé en cet endroit, & n'ait confondu ce premier retour du Saint avec celui qui ſuivit le Concile de Sardique.]

'Il eſt certain neanmoins que ſon rétabliſſement ſe fit au nom des trois enfans de Conſtantin. Ath.fol.p.814. c.d.

[Il y a toute apparence que le jeune Conſtantin qui eſtoit encore à Treves le 17 de juin, le mena avec luy en Pannonie, "où il devoit aller conferer avec ſes freres ſur le partage de l'Empire; & que ce fut en cette occaſion que] 'S. Athanaſe vit Conſtance à Viminac ville de la Meſie, & on y parla ſans doute non ſeulement de ſon rappel, mais encore de celui des autres Eveſques bannis ſous Conſtantin. "Car il ſe fit auſſi par l'ordre des trois Empereurs. V. Conſtance § 2. c.d. V. des Ariens § 27.

[S. Athanaſe contribua beaucoup au rétabliſſement des autres, autant que l'on en peut juger par les plaintes que les Ariens firent depuis contre luy.] 'Car ils dirent que dans ſon retour de France à Alexandrie, il ne travailloit qu'à la ruine de l'Egliſe, qu'il rétabliſſoit quelques Eveſques condannez, qu'il faiſoit eſperer à d'autres de les rétablir, qu'il donnoit des eveſchez à des infideles lorſque les Eveſques legitimes eſtoient encore vivans, employant pour cela la violence & le meurtre par le ſecours des payens, dautant qu'il n'avoit aucun égard aux loix, & ne ſongeoit qu'à ſatisfaire ſa paſſion & ſon deſeſpoir. [Tous ces nuages d'injures & de calomnies, n'empeſchent pas qu'on n'y apperçoive quelque lumiere de verité.] Bar.347.§ 88.

Not. 37. 'Socrate & Sozomene diſent auſſi "que S. Athanaſe depoſoit en diverſes provinces les Eveſques Ariens pour y en mettre de Catholiques: [& il peut l'avoir fait par ſes conſeils & par ſon autorité, mais non par ſon miniſtere. Car le Pape Jule ne reconnoiſt point qu'il euſt fait aucune fonction hors de ſa province. Le Saint ne s'en défend point non plus. Nous voyons ſeulement qu'il met cette plainte en la bouche des Euſebiens,] 'que les Eveſques rappellez avoient armé contre eux tous ceux que ces Ariens avoient forcé d'entrer dans leur faction en banniſſant ces Eveſques. Socr.l.2.c.24.p. 115.b[116.d Soz. l.3.c.21.p 534.c. Ath.fol.p.815.c.

'Nous apprenons de S. Athanaſe qu'il [paſſa par Conſtantinople, où il trouva que S. Paul banni dans le Pont par Conſtantin, [eſtoit déja rétabli,] & que Macedone qui fut depuis mis en ſa place, communiquoit avec luy, & eſtoit Preſtre ſous luy. [Les paroles dont il ſe ſert, montrent qu'il aſſiſtoit avec eux au ſaint Sacrifice. p.813.c.

Ce fut apparemment dans la ſuite du meſme voyage, que] 'S. Ath.ap.1.p. p.676.c.d.

Athanaſe qui avoit vu Conſtance à Viminac, le vit encore à Ceſarée en Cappadoce, ce prince qui aprés avoir reglé les affaires avec ſes freres dans la Pannonie, ſe haſtoit d'aller en Syrie contre les Perſes, [l'ayant aiſément ratteint en ce lieu.] Dans l'une & l'autre de ces occaſions le Saint garda cette modetation de ne point parler contre Euſebe de Nicomedie & les autres de qui il avoit receu de ſi mauvais traitemens, & dont il avoit tant de juſtes ſujets de ſe plaindre. Il paſſa en Syrie; [a] & c'eſt à ce temps-ci, [ou à l'année ſuivante,] qu'il faudroit raporter la diſpute qu'on pretend qu'il eut contre Arius devant un juge payen à Laodicée en Syrie. Mais les raiſons que Baronius allegue contre cette piece, ſont plus que ſuffiſantes pour en montrer la ſuppoſition, ſans y en ajouter de nouvelles.

Il artiva enfin en Egypte, où il trouva ſon Egliſe vacante, [qui l'attendoit avec impatience, & avec cette conſolation de n'avoir point eſté ſouillée par aucun paſteur illegitime.] Il fut receeu dans Alexandrie avec une joie toute particuliere de ceux de la ville & de la campagne, des magiſtrats & du peuple. On voyoit les peuples courir avec une extreme allegreſſe, & s'empreſſer pour aſſiſter à un ſpectacle qu'ils ſouhaitoient depuis ſi longtemps. Toutes les egliſes eſtoient pleines de marques de rejouiſſance, & d'actions de graces que l'on rendoit au Seigneur. Tous les miniſtres & les officiers de l'Egliſe reſſentirent en le voyant une ſatisfaction inetoyable au fond de leurs ames, & ils ne croyoient pas avoir jamais vu un jour qui leur fuſt ſi agreable. S. Gregoire de Nazianze compare cette entrée du Saint avec celle qu'il fit ſous Julien, dont il dit des choſes preſque incroyables; & il fait voir que les entrées des Empereurs meſmes ne s'y pouvoient pas comparer.

Les ſaints Eveſques d'Egypte qui s'eſtoient cru exilez par ſon banniſſement, [b] ſe croyant auſſi rappellez par ſon retour, changerent leur affliction & leurs larmes en joie & en actions de graces, & le receurent avec un contentement qui ne ſe peut exprimer. Ils crutent que ce retour de leur Arche veſque ſeroit l'entiere confuſion de ſes ennemis, & qu'ils rougiroient de l'avoir calomnié par des impoſtures ſi viſibles, ſans qu'ils fuſſent obligez de prendre la plume pour en faire voir la fauſſeté. Ils ne douterent pas qu'au moins leur vengeance ne fuſt ſatisfaite par tant de maux qu'ils luy avoient fait ſouffrir. [Mais ils ſe trouverent trompez dans leur attente.]

Juli.or.1.p.36.

Ath.ap.1.p. 676.d.

2p.2.p.725.a.

a Bar.338.§ 8.

§ 8.

Ath.ap.2.p. 748.d.

Thdrt.l.1.c.1. p.534.c.

Ath.p.728.a.

Naz.or.21.p. 390 b.c.

p.390.391.

Ath.ap.1.p. 723.d|728.a.

b p.724.a.

p.728.a.

p.728.b.c.

p.723.c.

L'an de J. C. 331, de Saint Athanase 12, 13.

L'an de J.C. 338, de Saint Athanase 12, 13.

ARTICLE XXXII.

Les Euſebiens forment de nouvelles calomnies contre Saint Athanaſe, & les portent juſqu'aux Empereurs & au Pape Jule : Ils donnent Piſte pour Eveſque aux Ariens d'Alexandrie.

LE retour du Saint ne fit qu'irriter de nouveau ſes ennemis, & les porter à de nouvelles entrepriſes encore plus criminelles que les premieres, fondées comme les autres ſur le menſonge & la calomnie. Leur paſſion s'enflammoit encore par la crainte qu'ils avoient que ſi le Saint venoit à voir Conſtance, [& à l'entretenir avec liberté,] il ne l'inſtruiſiſt de la verité de noſtre foy, & ne le detrompaſt de leur hereſie. C'eſt ce qui les porta à le décrier autant qu'ils purent dans l'eſprit de ce prince, & à le luy repreſenter comme un homme noirci de toutes ſortes de crimes. [Nous avons vu ce qu'ils diſoient touchant ſon voyage.] Pour ſon entrée dans Alexandrie, quoiqu'elle fuſt telle que nous l'avons décrite, ils ne laiſſerent pas de dire qu'elle n'avoit cauſé que des ſeditions, des gemiſſemens, & des pleurs parmi le peuple qui ne vouloit point le recevoir ; qu'aprés ſon entrée, il avoit pillé les egliſes de la ville, & avoit joint à ce crime les violences, les meurtres, & le carnage. [a] Mais S. Athanaſe n'avoit garde d'eſtre ni l'auteur, ni meſme la cauſe d'aucun meurtre. Les carnages & les emptiſonnemens eſtoient des choſes entierement eloignées de l'Egliſe Catholique. Il n'avoit livré perſonne entre les mains du bourreau. Il avoit toujours laiſſé autant qu'il avoit pu, les priſons vides & fermées. Les autels qu'il avoit ſous ſa charge, eſtoient toujours demeurez dans leur pureté, n'ayant eſté conſacrez que par le ſang de J. C, & par le culte que la pieté des Fideles luy rendoit. Il n'avoit donné la mort ni à des Preſtres, ni à des Diacres. Perſonne n'avoit eſté banni à cauſe de luy que luy meſme.

Ainſi les Euſebiens pour le rendre plus coupable à quelque prix que ce fuſt, eſtoient reduits à luy reprocher des executions qu'ils avouoient eux meſmes avoir eſté faites par le Gouverneur d'Egypte, pour divers ſujets, & non pour aucune cauſe eccleſiaſtique, comme on le juſtifioit par des actes originaux ; & cela meſme lorſque S. Athanaſe revenoit de France & qu'il eſtoit encore en Syrie, avant que d'eſtre entré dans l'Egypte.

[Ils luy impoſerent encore un autre crime de tres grande con-

Ath.ap.1.p. 723.c.

Ruf.l.1.c.15.p. 245.

Ath.p.718.a. p.717.d.

Bar.347.§ 88. § 88. Ath.p. 724.c. Soz.l 3. c.5.p.501.501.

a Ath.p.724.c.

d.

f.717.a.

b.

a.

Thdrt.l.1.c.10. p.551.a. Conc.t 4.p.399. e. Ath.ap.2.p.737. b.c. p.738.a. p.737.d. c|Socr.l.2.c.17. p.94.c. Ath.fol.p.819.a.

ſequence.]'Conſtantin aprés le Concile de Nicée, avoit ordonné que l'on fourniroit dans chaque ville une certaine quantité de blé pour les vierges, les veuves, & les Eccleſiaſtiques,'& particulierement pour offrir le ſaint Sacrifice dans les endroits où il ne venoit pas de blé, comme dans la Libye.'Saint Athanaſe diſtribuoit ce blé dans la Libye & dans quelques endroits de l'Egypte, ſans en retirer autre choſe que la ſatisfaction qu'il avoit de contribuer par ſon travail à cette œuvre de charité. Tous ceux ſur qui elle devoit s'étendre, en recevoient les effets, & le témoignoient ouvertement, bien loin de ſe plaindre qu'on les privaſt de la liberalité du Prince,'comme on le pouvoit voir par les atteſtations qu'en donnerent les Eveſques de Libye & d'Egypte.'Cependant les Euſebiens qui trouvoient un grand avantage à décrier S. Athanaſe, à privet les miniſtres de l'Egliſe de leur ſubſiſtance, & à enrichir les Ariens de leurs depouilles, 'ſ'efforcerent de faire croire qu'il vendoit tout ce blé, & en retenoit l'argent à ſon profit.[Ce que nous diſons, qu'ils vouloient faire donner ce blé aux Ariens, a d'autant plus d'apparence,]'que ce fut la premiere choſe qu'ils firent depuis, lorſqu'ils voulurent perſecuter le Saint en l'an 354.

Socr.l.2.c.3.p.82. d|c.8.p.85.a|Soz. l.3.c.5.p.502.a. a Ath.ap.2.p. 727.c.d|742.a.

'Ils luy faiſoient encore un crime d'eſtre entré de luy meſme dans ſon Egliſe, & non par le jugement d'un Synode, [a] relevant [pour cela] autant qu'ils pouvoient leur Conciliabule de Tyr, comme s'ils euſſent eſté fort jaloux des decrets des Conciles, eux qui ne faiſoient rien que pour ruiner, s'ils euſſent pu le Concile de Nicée.

L'AN DE JESUS CHRIST 339, DE S. ATHANASE 13, 14.

p.737.a. p.723.b. p.722.d. d|723.c. b p.723.a. eb. Bar.338.56. Ath.fol.p.815.a.

'Voilà donc quelles furent les machines que dreſſerent les Euſebiens pour perdre un Eveſque qu'ils ne haiſſoient que parce qu'ils ne le pouvoient faire ceder à leur impieté, ni l'obliger à tolerer leur hereſie.'Pour faire réuſſir leur deſſein, ils porterent ces accuſations non devant un Gouverneur, ou devant quelque autre magiſtrat des plus eminens, mais devant les trois Auguſtes.'Et ils le firent par des lettres de mort & de ſang qu'ils leur écrivirent,'dans le deſſein d'obtenir ou ſa mort, [b] ou au moins un ſecond banniſſement, [c] ſans que la longueur des chemins puſt arreſter ou refroidir leur paſſion.'Ils le firent en l'an 339[au pluſtard, puiſque Conſtantin l'aiſné des trois Auguſtes fut tué des les premiers mois de l'an 340.'Ils ne remporterent neanmoins que de la honte & de la confuſion des voyages qu'ils firent vers Conſtantin & Conſtant, dautant que S. Athanaſe y envoya

L'an de J.C. 339, de Saint Athanaſe 33, 34.

envoya des perſonnes pour ſoutenir ſon innocence, qui refuterent pleinement tout ce que les Euſebiens avançoient dans leurs lettres. [Il y a apparence qu'il leur écrivit auſſi ſur ce ſujet ; au moins je ne voy pas que l'on puiſſe bien rapotter à un autre temps ce que dit ce Saint,] que les Euſebiens ayant écrit à Conſtant pour l'accuſer, il fut contraint de luy écrire d'Alexandrie où il eſtoit encore, pour ſe défendre. Pour Conſtance, comme ils avoient déja gagné ſon eſprit, & luy avoient perſuadé que le retour de S. Athanaſe eſtoit une ſource de maux pour ſon Empire, & qu'il troubloit non ſeulement toute l'Egypte, mais encore la Phenicie, la Paleſtine, & les provinces voiſines, ils en obtinrent une lettre par laquelle il accuſoit le Saint de divertir à ſon profit le blé qui ſe devoit diſtribuer : [& ce fut apparemment cette lettre qui obligea] les Eveſques de donner des atteſtations pour juſtifier que le Saint diſtribuoit ce blé comme il le devoit, & que perſonne n'en faiſoit aucune plainte.

ap. 2. p. 675. 676. Thdrt. l. 2. c. 2. p. 585. d. Ath. ap. 2. p. 737. p. 738. a.

V. les Ariens 327.

Ce fut auſſi vers ce temps là que les Euſebiens entreprirent de donner un Eveſque aux Ariens d'Alexandrie. Pour cela ils choiſirent Piſte chaſſé de l'Egliſe par Saint Alexandre & par le Concile de Nicée; & Second de Ptolemaïde auſſi coupable que luy, fut celui qui luy confera cette dignité. [Comme ils vouloient rendre S. Athanaſe criminel devant toutes ſortes de perſonnes,] ils deputerent contre luy au Pape Jule, & [par une providence particuliere de Dieu,] ils luy envoyerent l'information de la Mareote. Elie tomba par ce moyen entre les mains de S. Athanaſe, qui en tira de grands avantages. La neceſſité de ſe défendre l'obligea auſſi d'envoyer au Pape des deputez, qui confondirent tellement leurs adverſaires, que ceux-ci [ſoit pour gagner temps, ſoit pour faire quelque nouvelle intrigue,] prierent le Pape de vouloir connoiſtre luy meſme de cette affaire dans un Concile. Le Pape accepta cette propoſition, & manda à S. Athanaſe de le venir trouver, luy laiſſant cependant à choiſir le lieu du Concile.

a 743. b. c. [Epi. 69. c. 8. p. 733. d.

V. S. Jule Pape § 7. 8.

Ath. ap. 2. p. 741. b. [745. a. d. a p. 746. b. [800. d.

p. 743. c. p. 741. c. d. p. 748. c. [ſol. p. 815. b.

ARTICLE XXXIII.

Les Eveſques d'Egypte & d'autres écrivent pour S. Athanaſe.

Durant que toutes ces choſes ſe paſſoient à Rome, Saint Athanaſe eſtoit à Alexandrie. [Ce fut auſſi dans ce temps meſme,] que tous les Eveſques d'Egypte voyant un ſi furieux

Ath. ap. 2. p. 743. b. p. 712. c. d.

orage qui ſe formoit pour accabler leur Patriarche, crurent qu'il n'eſtoit plus temps de ſe taire, mais d'entreprendre hautement ſa juſtification. Ils s'aſſemblerent donc des provinces
a. d'Egypte, de Thebaïde, & de Libye, à Alexandrie, au nombre
p.710.b. de pres de cent Prelats, dit S. Athanaſe. Il y en avoit 80 ſelon le
p.717.a|Hil.fr.1. p.16. Concile de Sardique, [& ce nombre ſe trouve preſque toujours dans les Conciles d'Egypte. Ce qui vient apparemment de ce]
Ath. ad Afr. p. 940.d. qu'y ayant environ 90 Eveſques dans l'Egypte [qui comprend la Thebaïde,] & dans la Libye, ils eſtoient tellement unis enſemble dans les meſmes ſentimens, qu'ils avoient accoutumé de ſigner les uns pour les autres, lorſque quelques uns d'eux ſe trouvoient abſens.

ap.2.p.722.a. Ceux qui s'aſſemblerent [cette année] écrivirent une excel-
p.739.a|763.d. lente lettre adreſſée à tous les Eveſques de l'Egliſe, & envoyée
Hil.fr.1.p.37. particulierement au Pape Jule, pour le prier de rendre, [c'eſt à dire de conſerver] la communion à S. Athanaſe. [Le Saint l'a inſerée toute entiere dans ſa ſeconde apologie.]

Ath.ap.2.p.722. 723. Ces Prelats y font voir d'abord que c'eſt la paſſion tout à fait
p.723. étrange des Euſebiens contre Saint Athanaſe, qui les oblige à défendre publiquement ſon innocence, & particulierement à cauſe des lettres que ſes accuſateurs avoient écrites contre luy
p.724.725.727. 728. aux trois Empereurs. Ils refutent leurs nouvelles calomnies, &
p.724.b|725.b.c| 728 b. les violences qu'on publioit que le Saint avoit faites depuis ſon
a p.725-727.d. retour; & ils demandent que la fauſſeté viſible de ces impoſtures faſſe juger de tous les crimes qu'on luy a impoſez à Tyr.[a] Ils
p.726. montrent qu'on ne le perſecutoit que parcequ'il avoit toujours
p.726.727. eſté ennemi de l'Arianiſme. Ils font voir que ſon election avoit eſté entierement canonique, & que ce n'eſtoit nullement à Euſebe à y trouver à redire, luy qui avoit ſi ſouvent changé de ſiege,
p.727.a. & qui avoit meſme eſté depoſé de l'epiſcopat auſſi bien que Theognis complice de ſes calomnies.

p.728-730. Ils refutent enſuite amplement le Concile de Tyr, & les principales accuſations que l'on y avoit formées contre le Saint,
p.731.736. ſavoir celle d'Arſene & celle d'Iſquyras, avec ce qui en depend.
p.737.738. Ils refutent auſſi la nouvelle accuſation de Conſtance, qui ſe
p.738.b.c. plaignoit que le Saint vendoit le blé de l'Egliſe à ſon profit. Ils repreſentent enfin le dernier excés des Euſebiens qui communiquoient avec les Ariens, & leur avoient donné un Eveſque.
c d. Ils conjurent les Prelats de défendre l'innocence d'Athanaſe, & de punir tant de crimes que les Euſebiens avoient commis:
d|739 a. ils les avertiſſent que ſi les Euſebiens alleguoient pour eux le

témoignage de quelques Evesques d'Egypte, c'estoient seulement des Meleciens, qui outre le schisme estoient coupables de divers crimes qu'ils pourroient apprendre de ceux qui leur rendroient cette lettre.

'Ils joignirent à leur lettre diverses pieces considerables, comme les procés de ceux que le Gouverneur d'Egypte avoit fait punir avant le retour de Saint Athanase, 'la lettre que Constantin avoit écrite lorsqu'il sceut qu'Arsene vivoit, 'celle d'Alexandre de Thessalonique sur le mesme sujet, la retractation d'Isquyras, les protestations des Ecclesiastiques d'Alexandrie & de la Marcote, 'les attestations de divers Evesques d'Egypte & de Libye, qui justifioient que le Saint avoit distribué comme il devoit le blé qu'on l'accusoit d'avoit vendu; '& la premiere lettre des Eusebiens en faveur des Ariens, [c'est à dire apparemment la lettre du Concile de Jerusalem pour leur rétablissement. Voilà tout ce que nous savons de ce saint Concile,] NOTE 38. 'que Baronius & d'autres mettent en l'an 339, [&" nous ne voyons pas qu'il soit aisé de le mettre en aucune autre année.

p. 725. b.
p. 730. b] 735. d.
p. 735. d.
p. 738. a.
b.
Bar. 339. § 25
Blond. prim. p. 1176.

Les Evesques d'Egypte ne furent pas les seuls qui défendirent S. Athanase.] 'Il s'en trouva environ 63 autres des provinces d'Asie, de Phrygie, & d'Isaurie, qui firent la mesme chose avant le Concile de Sardique, comme on le voyoit par leurs lettres, '& au moins une partie d'entre eux l'avoit déja fait avant le Concile de Rome que Jule avoit convoqué.

Ath. ap. 2. p. 768. d.
p. 745. d.

ARTICLE XXXIV.

S. Athanase appellé par le Pape, va à Rome avec quelques solitaires.

'SAINT Athanase ayant receu les lettres que le Pape luy écrivoit sur le Concile, s'en alla à Rome [a] sans differer, [b] tant afin de se trouver au Concile indiqué, que pour eviter la fureur des heretiques qu'il ne connoissoit que trop, ayant mesme déja entendu quelque bruit, [non de l'envoi de Gregoire, auquel apparemment on ne songeoit pas encore, mais du dessein qu'ils avoient en general de le persecuter, & de mettre un autre Evesque en sa place,]' comme on le peut juger par Theodoret. [Il pouvoit de plus avoir sceu la vision de S. Antoine,]' par laquelle Dieu luy avoit fait voir les maux que les heretiques, re- &c. presentez" par des mulets qui renversoient à coups de piez tout ce qui estoit sur l'autel, devoient faire deux ans aprés à l'Eglise.

Ath. ap. 2. p. 748. b c.
a Thdrt. l. 2. c. 3. p. 586. b.
b Ath. sol. p. 816. a.
Thdrt. p. 586. a.
Ath. v. Ant. c. 2. p. 497. 498.

Bar.339.§ 19. a Boll.17.jan. p.110 § 17. S. Chryſoſtome parle de cette viſion, [a] qu'il faut mettre en cette année 339, ſi elle regarde les maux que Gregoire fit ſouffrir à l'Egypte en 341, comme il y a aſſez d'apparence.

Ath.ap.1.p. 677.d. b Amm.n.p 3. c Ath.p.677.d. p 678.a. 'Le Saint fut fort bien receu à Rome de diverſes perſonnes, entre autres d'Eutropie tante de Conſtance [b] & de ſes freres, & ſœur du grand Conſtantin. [c] Aprés elle il nomme avec eloge Abutere, & Sperance. [On ne peut pas douter qu'il n'ait eſté

ap.2.p.770.771. Bar.340.§ 6. auſſi bien receu par le Pape Jule,]'qui témoigne dans une lettre publique une eſtime extraordinaire pour ſa vertu, 'quoique peuteſtre la circonſtance du temps ne luy ait pas permis d'en donner alors tous les témoignages exterieurs qu'il ſouhaitoit: [& je ne ſcay meſme ſi pour faire voir plus d'egalité entre les deux partis, "il ne ſe ſera point cru obligé de ſuſpendre quelque Nota 339. temps la communion avec ce Saint, non qu'il doutaſt de ſon innocence, mais parcequ'il le recevoit preſque comme appellant d'un Concile qui l'avoit depoſé de l'epiſcopat.

S. Athanaſe ne pouvoit manquer d'eſtre bien receu dans la premiere Egliſe du monde, puiſque outre la qualité de ſa perſonne,

Hier.ep.16.t.1. p.119.a.]'il expoſoit une vertu auſſi eminente qu'elle eſtoit nouvelle en ce pays, en donnant à Rome la connoiſſance de Saint Antoine qui vivoit encore, des monaſteres que *S.* Pacome avoit établis dans la Thebaïde, & de la conduite qu'obſervoient les vierges & les veuves conſacrées à Dieu, dont Ste Marcelle voulut [depuis] ſe rendre la premiere imitatrice. [Il avoit meſme amené avec luy des portraits vivans de cette vie divine en la perſonne

Socr.l.4.c.23. p.238.a. de quelques ſolitaires qui l'accompagnoient,]'dont l'un nommé Ammone negligeant toutes les autres raretez de Rome, ne voulut voir que les tombeaux des ſaints Apoſtres S. Pierre & S. Paul. Il vécut juſques au temps de Theophile d'Alexandrie. [Ainſi ce pourroit bien eſtre ce meſme Ammone ſi celebre dans

Lauſ.c.12.p 914. l'hiſtoire de Saint Chryſoſtome.]'L'hiſtoire Lauſiaque jointe à Socrate, ſi le témoignage du dernier eſt veritable, nous oblige abſolument de le dire. [Nous le pouvons auſſi aſſurer du celebre Iſidore grand hoſpitalier d'Alexandrie chaſſé par Theophile.]

c.1.p.901.d.e. 'Car il eſt aſſez viſible que c'eſt luy meſme qui vint alors à Rome avec S. Athanaſe, & qui fut connu par tout le Senar, & par les

a.b. principales dames de la ville. 'Il pouvoit avoir 21 an en 339, ſelon le conte de Pallade.

Ath.ap.1.p.748. b. 'S. Athanaſe demeura 18 mois à Rome à attendre inutilement ſes adverſaires.]"Et comme ces 18 mois ſe doivent apparemment Nota 49.

Boll 1.may,p. 206.§ 135. terminer vers le mois de juin de l'an 341,]'il faut qu'il y ſoit venu

ſur la fin de l'an 339. [Mais ce que nous diſons qu'il paſſa ce temps là à Rome, n'empeſche pas qu'il n'ait fait cependant un voyage à Alexandrie, comme nous le verrons bientoſt.]

ARTICLE XXXV.

Les Euſebiens font Gregoire Eveſque d'Alexandrie dans le Concile d'Antioche: Quel eſtoit ce Gregoire: S. Paul ermite meurt dans la communion de S. Athanaſe.

L'AN DE JESUS CHRIST 341, DE S. ATHANASE 15, 16.

LEs Euſebiens n'avoient point cru que S. Athanaſe puſt ſe reſoudre à aller à Rome. C'eſt pourquoi ils furent fort troublez quand ils apprirent qu'il y eſtoit; & ne doutant point que toutes leurs impoſtures ne fuſſent aiſément confondues [par ſa preſence,] ils ſe reſolurent à n'y point aller, & à abandonner un jugement qu'ils avoient demandé eux meſmes. [Ils aimerent V. les Ariens § 30. mieux ſe rendre les juges de leur propre cauſe,] & tinrent un Concile à Antioche au commencement de l'an 341, où ils declarerent qu'un Eveſque qui aprés avoir eſté depoſé, reprendroit de luy meſme ſes fonctions ſans l'autorité d'un nouveau Concile, ne pourroit jamais eſtre rétabli. [Sur cela, ſans examiner les nullitez de leur Concile de Tyr, ni ſi S. Athanaſe avoit eſté obligé de ſe ſoumettre à une loy qui n'eſtoit pas encore faite, ils le regarderent comme entierement dechu de la dignité epiſcopale, & ne ſongerent qu'à mettre le comble à leurs ſouhaits, en établiſſant à Alexandrie un Eveſque de leur faction, ce qu'ils n'avoient jamais pu obtenir de Conſtantin.]

Ath. ap. 2. p. 739. b.

Conc. t. 2. p. 563. b.

Ils choiſirent d'abord un Euſebe qui aima mieux accepter l'eveſché d'Emeſe dont il eſperoit jouir plus paiſiblement: & ſur ſon refus ils jetterent les yeux ſur un Gregoire, qui eſtoit de Cappadoce, [a] qui n'avoit point eſté battizé à Alexandrie, [b] & qui y avoit NOTE 41. [peut-eſtre ſeulement] paſſé quelque temps pour étudier. Saint Athanaſe l'y avoit parfaitement bien receu, luy ayant témoigné autant de bonté qu'à un fils, & autant de confiance qu'à un ami intime: & neanmoins on tenoit que ſe ſoulevant contre ſon pere & ſon protecteur, il avoit eu beaucoup de part à la fable du meurtre d'Arſene. La ſuite fit bien voir que c'eſtoit un veritable Arien; [c] & en effet, il n'avoit eſté demandé que par les Ariens, [d] n'eſtant pas meſme connu à Alexandrie de la pluſpart du monde.

Socr. l. 2. c. 9. 10. p. 85. b. 86. c.

Ath. ſol. p. 860. d. or. th. p. 944. b.

a ap. 2. p. 749. a.

b Naz. or. 21. p. 381. d.

Ath. or. th. p. 952. d. ap. 2. p. 743. a.

c or. th. p. 948. d.

d ap. 2. p. 749. a.

p.748.d orth. p.944.a.b. 'Cette intruſion ne pouvoit avoir aucun pretexte, puiſque l'Egliſe d'Alexandrie eſtoit alors dans une entiere paix ſous la conduite de S. Athanaſe; que les Eveſques d'Egypte avoient la charité & la paix entre eux & avec leur ſaint Archeveſque; orth.p.944.b.c.d. 'que perſonne d'entre les Catholiques, ſoit Eveſque, ſoit Preſtre, ſoit quelque autre que ce fuſt, ne faiſoit aucune plainte contre luy. Mais quand il euſt fallu luy donner un ſucceſſeur, il le falap.2.p.749.a.b. loit faire ſelon les regles de l'Egliſe décrites par S. Athanaſe, '& orth.p.944.d. par le Pape Jule, '& non pas aller choiſir un Arien, [a]le nommer a ap.2.p.748.c] 749.a. & l'ordonner Eveſque à Antioche, c'eſt à dire à 36 [m]joutnées d'Alexandrie, & l'envoyer accompagné de ſoldats, au lieu d'Ecp.749.b.c. cleſiaſtiques. 'Son adminiſtration répondit à une vocation ſi ſol.p.817.c. irreguliere, '& toute ſa conduite fut une preuve qu'il avoit eſté établi par la volonté de la Cour, & non ſelon les regles de l'Egliſe & des Apoſtres.

m anſiones.

[Avant que de continuer ce recit, nous croyons devoir remarquer ici, qu'en meſme temps que les Euſebiens rejettoient ſi ouvertement la communion de S. Athanaſe, Dieu luy rendoit un témoignage authentique par la conduite qu'il inſpiroit à ſes Hier. v. Paul. p. 239.b. Saints.] 'Car ayant envoyé S. Antoine [n]au commencement de cette année [viſiter S. Paul ermite, afin que nous euſſions quelque connoiſſance d'une vertu ſi extraordinaire, entre les autres entretiens qu'ils eurent enſemble, S. Paul [qui ne pouvoit ſavoir que ce que Dieu luy avoit revelé,] témoigna qu'il connoiſſoit l'Eveſque Athanaſe, & voulut eſtre enſeveli dans un manteau Bar. 343. § 6. qu'il avoit donné à S. Antoine, 'pour marquer qu'il mouroit dans la communion de ce grand Eveſque.

n V. S. Antoine § 8.

ARTICLE XXXVI.

S. Athanaſe retourne à Alexandrie: Gregoire y entre en armes.

[NOus avons dit que S. Athanaſe eſtoit allé à Rome vers la fin de l'an 339. Aprés y avoir paſſé aſſez de temps pour faire voir qu'elle ne craignoit nullement les accuſations de ſes adverſaires, comme il vit que le temps marqué pour le Concile Bar. 341. § 49. eſtoit encore aſſez eloigné, [o]il crut devoir [p]venir faire un tour à Alexandrie, [ſoit par le ſimple deſir de voir ſon peuple, & de paſſer avec luy le ſacré temps du Careſme & la ſolennité de Paſque, [ſoit dans la crainte que ſon abſence ne donnaſt lieu aux Euſebiens de faire quelque entrepriſe contre ſon Egliſe. Il

o V. la note 40.

avoit peuteſtre eu la nouvelle du Concile qu'ils vouloient tenir à Antioche, & il ne doutoit pas d'ailleurs qu'ils ne fuſſent capables de tout. Si ce fut là ſa penſée, il ne ſe trompa pas dans ſes conjectures, comme nous venons de le voir. [Il trouva neanmoins que toutes choſes eſtoient encore dans le calme à Alexandrie.] 'Il y tint les aſſemblées ordinaires avec toute ſorte de tranquillité. Les peuples s'y trouvoient avec beaucoup de joie, & s'avançoient de jour en jour dans la pieté: & il avoit la ſatiſfaction de voir les Eveſques d'Egypte, de la Thebaïde, & de la Libye, uni avec luy, & entre eux meſmes; 'lorſque "tout d'un coup [Philagre] Prefet d'Egypte fit afficher publiquement des lettres en forme d'edit, qui portoient qu'un certain "Gregoire de Cappadoce venoit de la Cour pour ſucceder à Athanaſe.

Ath. orth. p. 944. a.

NOTE 42.

b.

NOTE 43.

'Tout le monde fut troublé de cette nouvelle dont on n'avoit point encore entendu parler, 'perſonne n'ayant eu juſques alors aucune connoiſſance de cette affaire. [Cependant elle n'eſtoit que trop vraie:] '& Gregoire s'en venoit d'Antioche à Alexandrie, ſuivi non des Eveſques d'Egypte, non des Preſtres & des Diacres d'Alexandrie; 'mais d'une troupe de ſoldats, [a] & avec le train d'un Gouverneur de province, [b] pour s'établir par la violence & l'autorité des magiſtrats ſeculiers, ſur un ſiege qui ne luy appartenoit pas. 'Ces magiſtrats eſtoient particulierement le Prefet Philagre, ["qui s'eſtoit déja ſignalé en l'an 335,] l'eunuque Atſace, '& le Duc Balac. [c] Gregoire fit bien auſſi paroiſtre que les Euſebiens l'avoient envoyé pour eſtre l'Eveſque des Ariens, puiſqu'on ne voyoit qu'eux autour de luy. 'Il avoit meſme choiſi pour ſecretaire un nommé Ammon, chaſſé autrefois de l'Egliſe par S. Alexandre, tant pour ſon impieté que pour divers autres crimes. 'Et ayant eu l'impudence d'envoyer [quelque temps aprés] des deputez au Pape Jule, il prit pour cela le Preſtre "Carpone & quelques autres, tous excommuniez par S. Alexandre comme ſectateurs d'Arius.

p. 945. a.

ap. 2. p. 749. a.

a [ſol. p. 815. d] 817. c.

a ſol. p. 817. c.

b orth p. 945. a.

ſol. p. 815. c. d.

V. 514.

p. 816. d.

c orth. p. 944. c.

p. 950. d.

ap. 2. p. 743. a. b.

* V. Saint Alexandre d'Alex. § 4, ſ les Ariens § 3, 5, 7.

'Le peuple d'Alexandrie voyant toutes ces choſes, s'aſſembla avec encore plus de ſoin dans les egliſes pour s'attacher davantage à ſon Eveſque, '& empeſcher que l'impieté Arienne ne ſe mélaſt avec la foy Catholique. 'Il témoigna en meſme temps l'indignation qu'il avoit de cette entrepriſe, par ſes cris, & par les proteſtations qu'il en fit, prenant à témoin [non pas Philagre, mais] les autres magiſtrats, & toute la ville. S. Athanaſe raporte le contenu de ces proteſtations.

orth. p. 944. b.

p. 945. b.

p. 944. c. d; 945. a.

L'an de J.C. 341, de Saint Athanase 15, 16.

ARTICLE XXXVII.

Horribles violences faites par Gregoire, ou pour luy.

Ath.orth.p 948. d. [LA conduite de Gregoire devoit répondre à ſa vocation & à ſon entrée.] Il eſtoit envoyé à Alexandrie non comme un paſteur, mais comme un étranger & un mercenaire, [ou plutoſt comme un loup.] Ainſi il ne faut pas s'étonner qu'il ait fait toutes ſortes de maux à un peuple qui ne luy appartenoit pas, p.949.a. ſurtout dans la neceſſité où il ſe voyoit de ſe rendre maiſtre des p.948.d. egliſes, depeur de paſſer pour un Arien, & de tomber par là dans l'anatheme & l'execration de tous les Eveſques.

d. Il trouva un fidele miniſtre de ſes cruautez en la perſonne du p.945.b. Prefet Philagre, qui voyant l'horreur que le peuple avoit de Gregoire, & l'ardeur avec laquelle il s'aſſembloit dans les egliſes [avec S. Athanaſe,] ramaſſa une troupe de payens & de Juifs, ſol.p.815.d. mêlez de vachers, de bergers, & de la jeuneſſe la plus inſolente orth.p.945.c. & la plus vile. Il les anima par des promeſſes qu'il accomplit ponctuellement, & les envoya armez d'épées & de maſſues ſe ſol.p.815.d. jetter ſur le peuple Catholique dans les egliſes. Ils attaquerent l'egliſe de Quitin, où ils firent des deſordres epouventables, p.816.a. dans le ſeul deſſein d'obliger le peuple à ſe joindre aux Ariens, & à recevoir Gregoire que l'Empereur leur envoyoit.

[C'eſt apparemment auſſi dans la meſme egliſe qu'arriva ce orth.p.945.d [ap. 2.p.749.c. que nous allons raporter.] Les vierges ſacrées eſtoient depouillées, & reduites ou à ſouffrir des choſes infames, ou à eſtre en danger de la vie: les ſolitaires eſtoient foulez aux piez, & ecraſez orth.p.945.d. juſques à rendre l'ame. Il y eut diverſes perſonnes bleſſées à coups d'épées & de maſſues, quelques uns meſme en moururent: ſol.p.815.d. & d'autres furent en cet état trainez en priſon, ou bannis. [a] Les a ap.2.p.749.c. Preſtres ſouffrirent les meſmes violences que le peuple. Les ſaints Myſteres meſme furent emportez & jettez à terre par les orth.p.945.946. payens. Ils ſacrifierent des oiſeaux & des pommes de pin ſur la ſainte table; & au milieu des egliſes, ils chantoient des hymnes à leurs idoles, & prononçoient des blaſphemes contre J.C. Ils brulerent auſſi les divines Ecritures. Les payens & les Juifs eſtant entrez dans le ſaint battiſtere, y commirent des infap.946.a.b. mies que la pudeur ne permet pas d'exprimer: & quelques uns de ces impies prenant par force les vierges & les femmes qui gardoient la continence, les contraignoient de renoncer J.C.,

ou

ou les frapoient à coups de piez & de poings quand ils le refuſoient. S. Athanaſe marque parmi les crimes des Ariens, qu'ils avoient fait ce qu'ils avoient voulu à la [ſainte] table en preſence des payens qu'ils contraignoient de s'aſſembler avec eux. v. Ant. p. 448. b.

'Voilà ce qui ſe paſſa à l'entrée de Gregoire dans Alexandrie, & les rejouïſſances que l'on en fit. 'Mais pour ne pas laiſſer ſans recompenſe les payens & les Juifs qui luy avoient fait gagner une ſi illuſtre victoire, il leur laiſſa l'egliſe en proie. Avec cette permiſſion les uns emportoient tout ce qu'ils rencontroient, les autres partageoient entre eux 'les proviſions de l'Egliſe, ou les depoſts de quelques particuliers. 'Comme ils y trouverent beaucoup de vin, ils s'en remplirent avec excés, ou le repandoient, ou l'emportoient: ils pilloient l'huile: ils emportoient les portes & les baluſtres comme des [1] depouilles: ils detachoient les lampes & les jettoient à terre contre la muraille; ils allumoient les cierges de l'egliſe devant leurs idoles; en un mot, l'egliſe n'eſtoit pleine que de ſac & de carnage. 'Enfin on briſa l'autel, [a] & on mit le feu à l'egliſe, [b] & au battiſtere; ce que S. Athanaſe met avant tout le reſte; [& il ſe peut faire que l'on ait attaqué plus d'une egliſe à la fois.] [c] On a dit meſme que l'egliſe de S. Denys avoit eſté brulée dans ce temps-ci: [d] neanmoins Saint Athanaſe témoigne aſſez clairement que tous ces grands excés ne ſe commirent que dans une ſeule egliſe.

ap. 2. p. 749. c. orth. p. 946. b. c. c. Bar. 347. § 88. a § 88. Ath. ap. 2. p. 749. c. orth. p. 945. b orth p. 945. c. c Socr. l. 2. c. 8. p. 89. b. d Ath. orth. p. 947. c.

'Ces deſordres exciterent les larmes, les gemiſſemens, & les plaintes de toute la ville, qui ne put retenir ſon indignation, & proteſta hautement contre cette violence. 'Mais les Ariens au lieu d'en avoir de la honte, y ajouterent des excés encore plus grands & plus cruels que les premiers. Car on vit pluſieurs Preſtres & laïques [e] couverts de plaies, ['] & traitez avec autant d'ignominie que de cruauté. 'On vit dechirer des femmes à force de les trainer publiquement devant les magiſtrats, les prendre par les cheveux, & leur faire mille outrages. 'On vit des vierges conduites [f] toutes devoilées devant le tribunal du Prefet, & de là jettées dans les priſons. 'Les autres perſonnes eſtoient les unes [g] vendues publiquement, ou bien faites eſclaves du public, les autres fouettées, 'les autres bannies. [h] On oſta aux miniſtres de l'Egliſe & aux vierges le pain qui leur appartenoit. 'Le Pape Jule dit qu'il y eut auſſi des Eveſques mis en priſon-

c. d. p. 946. c. ἐξέδυσαν. ap. 2. p. 749. c. ſol. p. 815. d. orth. p. 946. c. ἀνακεφαλαζόμενοι. d. ἐπράθησαν. ſol. p. 815. d. e d 816 orth. p. 946. d. ap. 2. p. 749. a.

g. τὰς ἀνακεφαλὰς τῶν παρθένων. Les termes portent plutoſt au dernier ſens.

1. 'σκύλα, comme porte un ancien manuſcrit, ſelon les Benedictins: les autres ont σκεύαλα, dont la ſignification ne convient pas à cet endroit. Ath. P. 2. t. 1. p. 1. n. 9. b. f.

[Mais comme S. Athanaſe n'en parle point, il y a plus d'apparence que cela ſe doit raporter à la viſite que Gregoire fit dans l'Egypte vers le mois de juin. Il eſt meſme difficile qu'il y euſt
orth p.946.d. alors beaucoup d'Eveſques dans Alexandrie.]'Car tous ces deſordres y arriverent durant le jeûne du Careſme & vers Paſque,
Buch.p 47. 'qui tomboit en l'an 341 au 19 d'avril.[a]Ce fut donc dans ce ſaint
a Ath.orth.p. 946.d. temps, que Gregoire prenant le perſonnage de Caïphe, & faiſant porter à Philagre celui de Pilate, ils repreſenterent la Paſſion du Sauveur, par les maux qu'ils firent ſouffrir à ſes ſaints adorateurs.

p.946.947. 'Ils les renouvellerent le propre jour du vendredi-ſaint. Car eſtant tous deux entrez dans l'egliſe avec une troupe de payens, & tout le monde ayant témoigné avoir horreur de Gregoire, Philagre à l'inſtigation de Gregoire, fit prendre, fouetter publiquement, & mettre en priſon à la meſme heure 34 perſonnes, dont quelques uns eſtoient hommes de condition, d'autres des
p.947.a. vierges, & des femmes mariées.'Il y eut entre autres une de ces vierges qui faiſoit profeſſion d'étudier les lettres ſaintes, laquelle ayant encore ſon pſeautier à la main, ne le quitta pas meſme durant qu'on la fouettoit devant tout le monde. Mais les bou-
c.d. reaux le luy arracherent enfin, & la mirent en priſon.'Le propre jour de Paſque ne fut pas aſſez ſaint pour arreſter leur fureur. Ils firent empriſonner divers Catholiques en ce ſaint dimanche, & changerent ce jour de joie en un jour de larmes. C'eſtoit ſans doute pour accomplir les promeſſes que Gregoire avoit faites aux Euſebiens.

ARTICLE XXXVIII.

S. Athanaſe ſe retire à Rome : Etat deplorable de ſon Egliſe.

[LA mort de S. Athanaſe manquoit neanmoins encore à
Ath.orth. p.947. a b. leur ſatisfaction.]'Ayant donc ſceu qu'il demeuroit ordinairement en ce temps là dans une autre egliſe, ils reſolurent d'étendre auſſi leur fureur ſur celle-ci, dans l'eſperance d'y
b.c. prendre le Saint meſme, & de le tuer.'Mais Saint Athanaſe qui voyoit par ce que ces furieux avoient fait dans l'autre egliſe [de Quirin,] de quelles extremitez ils eſtoient capables, aima mieux ſe derober aux yeux de ſon peuple, & ſe retirer ſelon le precepte de l'Evangile. [On ne voit pas qu'il y ait rien eu de particulier
b. dans ſa retraite.]'Il dit neanmoins qu'il n'euſt pu eviter la mort,

si la grace de J. C. ne l'eust assisté. 'Il est visible qu'il ne se retira c.
qu'aprés Pasque.

No T 344. 'Il s'en alla "aussitost à Rome, [& il n'avoit garde de manquer Socr. l. 2. c. 11 p. 87. b | Soz. l. 3. c. 6. p. 505. b.
à s'y trouver pour le Concile qui y devoit examiner sa cause au mois de juin. Il y a toute sorte d'apparence que c'est de ce voyage que parle le Saint,] 'lorsqu'il dit qu'au sortir d'Alexandrie il alla droit à Rome. [Il estoit en effet dans la necessité de quitter l'Egypte & tout l'Orient, pour eviter l'effet des lettres meurtrieres] que les Eusebiens firent écrire [par Constance] à Philagre. Car elles portoient un ordre exprés de le chercher luy & [quelques uns de] ses Prestres, & de leur trancher sa teste. Et cette cruelle sentence eust assurément esté executée, si le Saint ne l'eust prevenue par sa fuite. Ath. ap. 1. p. 675. d. fug p. 703. a. b.

'Cependant les violences du Prefet mirent Gregoire & les orth. p. 947. d.
Ariens en possession de toutes les eglises ; & ainsi le peuple & le Clergé Catholique se vit reduit ou à communiquer avec leur heresie detestable, ou à estre privé de l'entrée de l'eglise. 'On p. 948. b.
n'avoit pas mesme la consolation qui restoit sous Diocletien de pouvoir prier & administrer les sacremens en secret ; car on c.
deferoit à Philagre ceux qui prioient dans les maisons particulieres ; & il observoit si exactement les ministres de l'Eglise, que plusieurs personnes se trouvoient en danger de ne pouvoir recevoir le bapteſme, & que les malades estoient privez des visites qu'on avoit accoutumé de leur rendre dans leur affliction, ce qui leur estoit encore plus fascheux que la maladie.

'Mais le peuple avoit tant d'horreur des Ariens, qu'il aimoit c. d.
mieux endurer toutes ces extremitez que de souffrir la main de ces heretiques sur leur teste. 'Plusieurs aimerent mieux s'en aller p. 943. b. c.
de costé & d'autre porter les tristes nouvelles de la desolation
Encycl. de leur Eglise ; "ce qu'ils firent aussi par l'ordre de S. Athanase.
'Les autres soit du Clergé, soit du peuple, ne pouvoient faire p. 950. b.
autre chose que de se tenir en leur particulier. [Tout cela ne suffisoit pas encore à Gregoire.] 'Car il fit tourmenter les ma- p. 948. a.
telots & d'autres personnes qui alloient sur mer, pour les contraindre de consentir à son intrusion, & de recevoir ses lettres ; & par le moyen de Philagre il fit donner la question aux uns, & enfermer les autres chargez de chaines dans la prison. 'Il fit p. 949. b.
aussi ce qu'il put pour oster la vie à S. Athanase : [& n'en pouvant venir à bout,] il persecuta ses amis, en sorte qu'ils furent tous obligez de s'enfuir dans la crainte qu'on ne les fist mourir.

'Pour assouvir encore autant qu'il luy estoit possible, la soif p. 948. a. b.

qu'il avoit du ſang de ce Saint, il fit faire par Philagre au nom de la ville un écrit adreſſé à Conſtance, conceu en des termes ſi injurieux & ſi violens contre le Saint, qu'il eſtoit capable de le faire condanner non à l'exil, mais à ſouffrir mille morts.

b. 'Cet écrit pretendu, compoſé par un idolatre & un apoſtat, [tel qu'eſtoit Philagre,] fut ſigné par les payens, par les preſtres des idoles, & avec eux par les Ariens. [Il n'y a pas à douter qu'on n'y chargeaſt le Saint de tout ce qui eſtoit arrivé, ſurtout de l'embraſement de l'egliſe, & du renverſement de l'autel;] puiſque les Ariens eurent depuis l'impudence de l'en accuſer: [& c'eſt apparemment de ce faux bruit qu'eſt venu] ce que diſent Socrate & Sozomene, que les Catholiques indignez de l'intruſion de Gregoire, brulerent l'egliſe de S. Denys; [car c'eſt un fait qui n'a aucune apparence de verité.

Bar. 347. § 88. Socr. l. 2. c. 15. p. 92. a. Socr. l. 2. c. 11. p. 89. c. Soz. l. 3. c. 6. p. 505. b.

Les lettres que Gregoire vouloit donner aux matelots, comme nous l'avons marqué, eſtoient ſans doute] des lettres de communion qu'il vouloit envoyer aux Eveſques Catholiques. Car il ne trouvoit perſonne pour les porter que ceux qui y eſtoient

Ath. orth. p. 950. b. c.

b. contraints par les violences du Prefet, 'ceux qui le faiſoient meritant d'eſtre traitez comme des impies & des miniſtres de

' ap. 2. p. 743. 2. b. ſon crime. 'Il deputa meſme, comme nous avons dit, Carpone & quelques autres Ariens au Pape Jule; mais ils furent reconnus pour tels qu'ils eſtoient.

ARTICLE XXXIX.

Saint Athanaſe écrit à tous les Eveſques contre Gregoire; eſt declaré innocent par le Concile de Rome.

Ath orth. p. 950. b. c.

'COMME il pouvoit arriver que des Eveſques ſe laiſſaſſent ſurprendre par les fourberies de Gregoire, & par les lettres que les Euſebiens ne pouvoient pas manquer d'écrire en ſa faveur, Saint Athanaſe ſe haſta de prevenir ce malheur par ſa

p. 947. b. Bar. 342. § 20. a Ath. B. t. 1. p. 110. lettre aux Orthodoxes, 'qu'il écrivit auſſitoſt aprés ſa retraite. a C'eſt une lettre circulaire adreſſée à tous les Eveſques, ſelon le titre que les Benedictins luy ont donné dans leur edition

orth. p. 942. b. ſur l'autorité d'un excellent manuſcrit. 'Dans les autres editions & manuſcrits elle eſt adreſſée à tous les Catholiques: mais il n'y parle qu'aux Eveſques. [Le ſtyle en paroiſt plus negligé

p. 943. a. que dans ſes autres écrits; ce qui peut venir] de la haſte qu'il avoit de faire connoiſtre à toute l'Egliſe l'état où eſtoit un de

ſes principaux membres, comme il le declare.

'Pour en donner d'abord une idée generale, il raconte l'hiſtoire du Levite dont la femme avoit eſté violée, comme il eſt raporté dans le livre des Juges. 'Il fait voir que le crime commis contre ſon Egliſe eſt beaucoup plus grand, & qu'ainſi les Eveſques doivent faire paroiſtre encore plus de zele pour le venger, que les Iſraelites n'en eurent alors. 'Il dit qu'ils y ſont d'autant plus obligez, que c'eſt le moyen unique de conſerver le ſacré depoſt de la foy, & de la diſcipline qu'ils ont receu de leurs peres. 'Aprés avoir repreſenté les maux que les Ariens avoient faits à ſon Egliſe, 'il reprend le meſme diſcours, & exhorte les Prelats à s'animer contre ces violences, tant par l'union qui les rend membres les uns des autres, que parcequ'ils doivent tous apprehender les meſmes injuſtices, s'ils les laiſſent impunies. 'Enfin il les exhorte à dechirer les lettres de Gregoire & celles que les Euſebiens leur pourroient écrire en ſa faveur, '& à témoigner par les réponſes qu'ils luy feroient, combien ils abhorroient ſon intruſion. 'Il dit qu'il ne fait que l'abregé des particularitez de cette invaſion ſacrilege & ſanguinaire, & qu'il laiſſe le recit du reſte à ceux qui portoient ſes lettres. 'On peut remarquer avec quelle liberté il parle des Euſebiens & de Philagre dans ce traité fait pour eſtre vu de toute la terre.

p.942.943. p.943.a.b. c.d. p.944.949. p.949. p.950.b.c. d. p.943.d. p.944.c|945.b| 946.d|948.a. b|949.a.d|950. a.

'Il ſemble qu'il y ait eu d'autres Eveſques d'Egypte qui aient auſſi écrit pour publier partout une violence ſi étrange: 'Car Jule cite en general ce que les Eveſques en avoient écrit.

Bar.341.§ 26. Ath.ap.2.p. 749.c.

[Il eſt difficile de dire où S. Athanaſe écrivit ſa lettre aux Orthodoxes. Neanmoins il témoigne aſſez qu'il l'écrivit le pluſtoſt qu'il luy fut poſſible; & ainſi l'on peut preſumer que ce fut avant que d'aller à Rome.]

'Il nous aſſure que ſortant d'Alexandrie, il n'alla trouver ni Conſtant, ni aucun autre, mais qu'il vint droit à Rome, où aprés avoir expoſé ſon affaire à l'Egliſe, qui eſtoit la ſeule choſe qu'il jugeaſt devoir faire, il n'eut point d'autre occupation que de ſe trouver aux aſſemblées des Fideles. [Cette expoſition regarde apparemment ce qu'il fut obligé de dire pour ſa défenſe dans le Concile de Rome, dont nous ne parlerons pas ici, parceque nous en avons fait l'hiſtoire ſur celle du Pape Jule, qui eſt proprement une partie de celle de noſtre Saint. Ainſi il ſuffit de dire que ſon innocence y fut pleinement reconnue par les 50 Eveſques de ce Concile; qu'on y confirma avec luy la paix & la charité; & que les Euſebiens ayant écrit au Pape pour ſe plain-

ap.1.p.675.a.

dre de ce qu'il le favoriſoit, le Pape ſoutint ſon jugement par une excellente lettre, qu'on peut dire eſtre une tres belle apologie de S. Athanaſe. Voilà tout ce que nous ſavons des actions d'un
p.676.a. ſi grand Saint,] durant plus de trois ans qu'il paſſa à Rome en cet état.]

a. [Ce fut ſans doute dans ce temps là qu'il compoſa[a] quelque ouvrage ſur l'Ecriture, à la priere de Conſtant qui le luy avoit demandé; & aprés l'avoit fait, il le luy envoya avec une lettre, [qui n'eſt pas venue juſques à nous. Cet ouvrage pourroit bien eſtre la Synopſe de l'Ecriture que nous avons dans le ſecond tome de S. Athanaſe, qui eſt comme une table de tous les livres ſacrez, avec un abregé de ce qu'ils contiennent.[b] Et nous ne voyons pas ſujet de douter que cet ouvrage ne ſoit effectivement de luy, quoiqu'on puiſſe y avoir ajouté quelque choſe à la fin qui n'eſt plus du meſme ſujet.]

a συνταξε τῶν θείων γραφῶν

NOTE 45.

b NOTE 45.

****

ARTICLE XL.

Violences de Gregoire dans toute l'Egypte: Amour de S. Pacome & de tous les autres Catholiques d'Egypte pour S. Athanaſe.

[LEs ennemis de S. Athanaſe ne demeuroient pas dans le meſme repos que luy.] Ils couroient tout l'Orient comme
Ath.fol.p.816. c. des lions rugiſſans, pour voir s'il y avoit quelqu'un qui leur reſiſtaſt encore, & le faire bannir auſſitoſt par leurs calomnies. Ils avoient retenu juſques alors les legats que Jule leur avoit envoyez pour les preſſer de venir accuſer S. Athanaſe dans le
ap.1.p.744.d. Concile de Rome: Ils les avoient, dis-je, retenus juſques au
p.740.b. mois[a] de juin qui eſtoit le temps marqué pour le Concile, pour les rendre témoins de tant de tragedies qu'ils avoient excitées
fol.p.816.c. dans l'Orient. Et dans le meſme temps qu'ils les laiſſerent aller, ils prirent une reſolution digne d'eux. Ne pouvant pas l'emporter [ſur S. Athanaſe] par un jugement eccleſiaſtique, ils entreprirent au moins de montrer qu'ils n'avoient rien perdu de leur audace ordinaire.

a v. S. Jule note 2.

c. Ils écrivent donc à Philagre qu'il eſtoit bon qu'il parcouruſt
d. l'Egypte avec Gregoire. Ils le firent l'un & l'autre, menant avec
v. Ant.p.499. 500. eux le Duc Balac, qui eſtoit auſſi un cruel perſecuteur des Ca-
a ap.2.p.749. c|751.c|fol.p. 816.d. tholiques,[a] & l'effet de cette viſite patriarcale fut de fouetter, d'empriſonner, de bannir, non ſeulement des ſolitaires, mais
b v. Ant.p.500.a. auſſi les plus ſaints Eveſques,[b] & les vierges,[c] & de condamner
c ap.2.p.751.c.

L'an de J.C. 341, de Saint Athanase 15, 16.

ceux qui avoient vieilli dans la dignité & dans les travaux de l'epiſcopat, au miniſtere ſervile des travaux publics. [1]Ces executions ſe faiſoient en preſence de Gregoire, aſſis comme ſur un tribunal avec le Duc Balac; [1]& quand ces Saints avoient eſté bien maltraitez, ce miſerable les exhortoit à communiquer avec luy. fol. p. 816. d. p. 817. a.

[1]S. Athanaſe nous a particulierement conſervé la memoire de deux de ces ſaints Prelats, Sarapammon, & Potamon [d'Heraclée.] Ils avoient autrefois tous deux confeſſé JESUS CHRIST; & le dernier au moins avoit eu un œil arraché durant la perſecution. [1]Il eſt auſſi marqué entre ceux qui aſſiſterent au Concile de Nicée. [a]Ils avoient tous deux défendu à Tyr l'innocence de leur ſaint Archeveſque. [b]Mais comme S. Potamon [1]s'eſtoit le plus ſignalé en cette rencontre, [auſſi il remporta en celle-ci une plus glorieuſe couronne.] [c]Car Sarapammon fut banni; & Potamon ayant eſté battu ſur le cou juſqu'à ce qu'on le crut mort, demeura longtemps étendu par terre en cet état. Il en revint neanmoins aprés quelques heures par la volonté de Dieu & par le ſoin qu'on eut de le panſer: mais il mourut peu aprés de la douleur de ſes plaies, remportant en J.C. la gloire d'un double martyre. [1]Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain au 18 de may. [d]Il eſt difficile d'en marquer l'année preciſe auſſi bien que des autres particularitez que nous allons raporter de la perſecution de Gregoire. p. 816. d. Conc. B. t. 1. p. 348. 1. b. a Ath. ap. 2. p. 797. b. b Epi. 68. c. 7. p. 723. d. c Ath. ſol. p. 816. d. V. §19. Boll. 18. may, p. 166. § 7. d § 6.

[1]Il commit encore tant d'autres cruautez, qu'elles ſurpaſſent tout ce que l'on en peut croire: [e]Elles luy ont fait meriter d'eſtre appellé par Saint Athanaſe un inſenſé, un homicide, un boureau, un inſolent, un fourbe, un profane, en un mot un ennemi de J.C. [1]Il perſecuta la tante du Saint tant qu'elle vécut; & quand elle fut morte il voulut qu'on la laiſſaſt ſans ſepulture. Elle en euſt en effet eſté privée, ſi ceux qui luy rendirent ce dernier devoir, ne l'euſſent enlevée comme quelque autre corps qui leur appartenoit. [1]Gregoire témoigna encore ſon impieté à l'égard de quelques pauvres [1]enfermez à qui on avoit accoutumé de donner l'aumoſne: car il fit piller tout ce qu'on leur portoit, & briſer les vaiſſeaux où on leur portoit du vin & de l'huile. Ath. ſol. p. 817. b. c. e a. a. b. b.

[1]C'eſtoient là les fruits de l'entrée irreguliere de Gregoire: & comme il eſtoit venu plutoſt en qualité de magiſtrat que d'Eveſ- c.

1. [1]S. Athanaſe dit la tante de l'Eveſque: [mais comme cela ne ſe peut raporter à aucun autre Eveſque, il faut qu'il l'entende de luy meſme. Et en effet dans tout ce traité il parle de luy en troiſieme perſonne.] Ath. ſol. p. 817. a. b.

que, auſſi il ſe mettoit beaucoup plus en peine d'acquerir la faveur des magiſtrats & des officiers, que l'amour des Eveſques & des ſolitaires. S'il arrivoit donc que S. Antoine luy écriviſt de ſa montagne, il témoignoit pour ſes lettres la meſme averſion qu'un impie peut avoir de la pieté. Mais quand il recevoit quelque lettre de l'Empereur, ou d'un General, ou de quelque autre officier, il en faiſoit paroiſtre la meſme joie que fait le pecheur dans ſes maux ſelon l'Ecriture, & donnoit meſme des preſens à ceux qui la luy apportoient. 341, de Saint Athanaſe 15, 16.

c. 4. p. Ant. p. 500. a.

ſol. p. 817. d.

[Voilà ce que nous trouvons s'eſtre paſſé en Egypte durant l'adminiſtration de Gregoire.] Il eut pour un des principaux complices de ſes crimes Auxence, depuis uſurpateur du ſiege de Milan, qui eſtoit de Cappadoce comme luy; & il le fit Preſtre dans l'Egliſe Arienne qu'il gouvernoit à Alexandrie.

ad Afr. p. 941. a.

ſol. p. 815. a.

a Hil. in Auz. p. 122. 1. c.

[Mais toutes les perſecutions que Gregoire fit aux Catholiques, ne ſervirent qu'à eprouver & à faire connoiſtre à tout le monde la ſolidité de leur foy.] Ils obſerverent toujours ſoigneuſement les inſtructions qu'ils avoient receues de S. Athanaſe, & demeurerent invincibles dans la doctrine de la verité. Ce ſaint Prelat eſtoit toujours preſent à leur eſprit: & ils rendirent meſme un témoignage illuſtre de leur fidelité envers luy par les lettres qu'ils écrivirent, & par les deputez qu'ils envoyerent [en l'an 347] au Concile de Sardique, pour défendre ſon innocence. Ils nourrirent auſſi, s'il faut ainſi dire, & raſſaſierent par leurs écrits ſi ſalutaires, la ſoif ardente & le deſir dont ſon cœur bruloit pour eux, [en luy écrivant peuteſtre en meſme temps.] De ſon coſté il demeura toujours uni d'eſprit avec eux; & il ne perdit jamais le ſouvenir de la charité qu'ils avoient pour luy, & de l'impatience où ils eſtoient de le revoir, juſqu'à ce qu'enfin la vie ſi pure de l'un, & les prieres ſi ardentes des autres obtinrent de Dieu cette grace.

Ath. ap. 2. p. 770. c. d.

d.

p. 771. d.

p. 756. & 763. d.

p. 771. b.

a.

p. 770. d.

Boll. 14. may, g. p. 44. b. c.

Durant ces troubles Saint Pacome s'informoit avec ſoin des nouvelles de l'Egliſe [d'Alexandrie.] Il ſentoit une extreme douleur de l'état deplorable où elle eſtoit reduite par la tyrannie de Gregoire, & par la privation d'Athanaſe cet Eveſque ſi rempli de J. C. Il prioit Dieu de la delivrer de tous ces maux, & merita enfin de connoiſtre que Dieu luy accorderoit bientoſt cette grace. Pour Saint Athanaſe, il l'eſtimoit heureux au milieu de tant d'ennemis qui le combatoient, parcequ'il avoit Dieu pour protecteur de ſon innocence & de ſa foy. Il regardoit ce ſaint défenſeur de la foy de J. C, comme un grand miracle que

p. 48. a.

la

L'an de J. C. 341, de Saint Athanase 15, 16. la miſericorde de Dieu faiſoit alors paroiſtre ſur la terre pour l'avantage *de ceux qui ne negligeroient pas d'en profiter.

*ταῖς τῶν ἐφιεμένων.

[Pour ce qui eſt des actions de Gregoire qui ne regardent pas la perſecution de l'Egliſe, nous n'en ſavons rien autre choſe, ſinon]'qu'il commença le baſtiment de la grande egliſe d'Alexandrie appellée la Ceſatée;[de quoy nous parlerons"plus amplement autrepart.] Epi.69.c.2.p.728. b.

V. 568.

ARTICLE XLI.

Conſtant veut voir Saint Athanaſe; obtient pour luy de Conſtance ſon frere le Concile de Sardique.

L'AN DE JESUS CHRIST 345, DE S. ATHANASE 19, 20.

'IL y avoit trois ans entiers que S. Athanaſe attendoit à Rome avec patience que Dieu priſt ſa défenſe contre ſes ennemis [qui dechiroient ſon troupeau d'une maniere ſi cruelle;]& il eſtoit[bien avant]dans la quatrieme année de ſon exil, lorſqu'il receut une lettre de Conſtant, qui luy mandoit de le venir trouver à Milan,[où il pouvoit eſtre venu"cette année ſur la fin du mois de may.]Le Saint proteſte avec ſerment qu'il ignoroit alors pour quelle raiſon Conſtant le mandoit; mais s'en eſtant informé, il apprit que ce prince avoit écrit & deputé à ſon frere pour faire aſſembler un Concile qui puſt terminer ſa cauſe,[& appaiſer tous les autres troubles de l'Egliſe.]Conſtant avoit écrit cette lettre à la priere de quelques Eveſques qui l'eſtoient venu trouver,[c'eſt à dire ſans doute de ceux qui avoient tenu cette année meſme un Concile à Milan,"où l'on avoit rejetté le nouveau formulaire que les Euſebiens y avoient envoyé preſentez.] Ath.ap.1.p.576. a.b.

NOTE 46.

V. les Ariens §. 38.

'Les Eveſques qui contribuerent particulierement à luy faire prendre la reſolution de demander un Concile, furent Maxime [ou Maximin de Treves,]Oſius, & le Pape Jule[qui ſans doute n'eſtoit pas venu à Milan,]'mais qui avoit informé Conſtant, & peuteſtre des l'an 342, des violences que les Ariens commettoient dans l'Orient.'Saint Athanaſe nous aſſure en effet que ce prince écrivit pour faire aſſembler un Concile lorſqu'il eut appris ce qui s'eſtoit paſſé au Concile de Rome, & les violences exercées par les Ariens contre les Egliſes, ſoit à Alexandrie, ſoit dans tout le reſte de l'Orient,[devant & aprés ce Concile,]'ſans que l'excellente lettre de Jule euſt pu arreſter leur impudence. Hil.fr.2.p.16. Soz.l.3.c.10.p. 510.c. Ath.ſol.p.818.2. ap.2.p.754.c.

Theodoret. l. 2. c. 3. p. 526. c. d. Socr. l. 2. c. 20. p. 101. d. Soz. l. 3. c. 11. p. 511. c. d.

'Theodoret, Socrate, & Sozomene diſent que S. Athanaſe meſme[1] & les autres Prelats depoſez, luy firent la demande d'un Concile œcumenique, en luy repreſentant qu'il y alloit autant de la verité de la foy que de leurs perſonnes ; & qu'ayant luy meſme écrit depuis peu pour leur rétabliſſement, les ſeditions du peuple avoient rendu ſon intervention inutile. [Il y a en effet quelque apparence qu'ils avoient ſollicité leurs amis de

Hil. fr. 2. p. 16.

demander ce Concile,] comme les Euſebiens le reprochent fort mal à propos à Saint Athanaſe ; [ou qu'au moins ils contribuerent à l'execution de ce deſſein, & peuteſtre à en faire

Ath. ap. 1. p. 676. a.

écrire Conſtant une ſeconde fois.] Mais il eſt certain, comme nous avons vu, que Conſtant en avoit déja écrit à ſon frere avant que S. Athanaſe en euſt encore aucune connoiſſance.

a. b.

'Saint Athanaſe eſtant arrivé à Milan, fut fort bien receu de l'Empereur, qui luy declara meſme ce qu'il avoit fait pour la

Theodoret. p. 586. c.

paix de l'Egliſe. 'Le Saint de ſa part luy raconta avec larmes les entrepriſes des Ariens contre luy, & la guerre qu'ils avoient declarée à la foy apoſtolique. Il le fit reſſouvenir de la gloire de ſon pere, de ce grand Concile qu'il avoit aſſemblé, & où il avoit voulu ſe trouver, & des ordonnances qu'il avoit faites

c. d.

pour en appuyer les decrets. 'Ce prince animé par ces diſcours du deſir d'imiter ſon pere, en écrivit auſſitoſt à Conſtance [pour la ſeconde fois,] le priant de conſerver ſans tache la pieté dont

Bar. 345. 61 | 346. 5 1. 2 | Cod. Theod. p. 345.

leur pere leur avoit laiſſé un ſi bel exemple. 'Mais comme Conſtance eſtoit occupé à la guerre de Perſe, aux extremitez de la Meſopotamie, [il ne faut pas s'étonner ſi ce deſſein ne put s'executer que deux ans aprés.]

Ath. ap. 1. p. 674. a. d.

'On fit depuis un crime à Saint Athanaſe des entretiens qu'il avoit eus avec Conſtant, & on l'accuſa meſme par écrit de luy avoir mal parlé de Conſtance, & de l'avoir animé contre luy.

c. d.

'Mais il proteſte avec de grands ſermens que jamais il n'a fait

p. 675. a. b.

une choſe qu'il ne pouvoit faire ſans avoir perdu l'eſprit, '& ſans

p. 674. 675.

violer le commandement de Dieu : 'Qu'au contraire toutes les fois qu'il a parlé de luy, il en a toujours parlé avec beaucoup

p. 675. b.

d'honneur & d'avantage. 'Il ajoute à cela qu'il n'a jamais parlé à Conſtant qu'en preſence de l'Eveſque de la ville où il eſtoit, &

c.

des autres perſonnes qui s'y rencontroient. 'Il nomme divers Eveſques qui avoient eſté témoins de toutes ſes paroles, comme Fortunatien d'Aquilée, Criſpin de Padoue, Lucille de Verone,

1. Socrate & Sozomene le diſent particulierement de S. Paul de Conſtantinople ; & le repreſentent toujours enſuite en Occident. Mais il eſtoit apparemment alors priſonnier en Orient. *V. ſon titre tom. 7. p. 257. 699 700.*

L'an de J.C. 345, de Saint Athanase 19, 20.

Denys de Lodi, Vincent de [Capoue en] Campanie, Osius, Saint Maximin de Treves, Protais de Milan. 'Il prend encore pour témoin Eugene "grand Maistre du palais, qui selon la fonction de sa charge estoit' devant le rideau, d'où il entendoit tout ce qui se disoit. c. Amm n. p. 317.

Philostorge. 1.

'Philostorge a fondé une autre calomnie contre S. Athanase, sur l'affection que Constant avoit pour luy, disant qu'il avoit gagné à force de presens les principaux de la Cour, principalement Eustathe "Intendant du domaine. Phisg. l. 3. c. 12. p. 45.

Comitem privatarum.

'Protais de Milan dont nous venons de parler, est honoré par l'Eglise au nombre des Saints le 24 de novembre, & on garde son corps dans l'eglise de S. Victor. Il assista, comme nous verrons, au Concile de Sardique en 347. [Mais il estoit mort avant l'an 355, auquel S. Denys tenoit sa place. L'eloge que le martyrologe Romain fait de luy n'est point fondé. "Il fut apparemment successeur de S. Eustorge.] 'On en cite une histoire où l'on remarque des fautes. Ferr. p. 730.

V. les Donatistes § 13. p. 730.

'Lucille de Verone [qui assista aussi au Concile de Sardique,] est marqué comme le sixieme Evesque de cette Eglise dans un monument du IX. siecle. 'Ughellus qui l'appelle S. Lucide, dit qu'il est mort le 26 d'avril, auquel on l'a mis dans le martyrologe Romain, & que son corps est dans l'eglise de S. Estienne. [C'est assurément le mesme que] 'S. Lucille Evesque de Verone patron d'une chapelle dans l'eglise de Saint Zenon où on dit qu'il est enterré. 'On l'honore sous ce nom le 31 d'octobre, [n'estant pas rare qu'un mesme Saint ait deux festes, & qu'on croie avoir son corps en deux endroits.] Il eut pour successeur Gricin, & aprés luy S. Zenon [qui a esté connu de S. Ambroise.] 'Car pour Saint Maxime honoré le 29 de may, quoique quelques uns le fassent succeder à S. Lucille, 'Ughellus ne le met qu'aprés Syagre successeur de S. Zenon, [& ainsi au plustost à la fin du IV. siecle.] Il y a une eglise & un monastere de S. Maxime auprés de Verone. Anal. t. 1. p. 373. Ugh. t. 5 p. 577. Boll. 26. apr. p. 423. Ugh. t. 5. p. 56*. p. 552. a. Ferr. p. 686. Anal. t. 1. p. 373. Ferr. p. 3. 5. Ugh. t. 5. p. 578.

2.

L'AN DE JESUS CHRIST 346, DE S. ATHANASE 20, 21.

[Nous n'avons rien à remarquer pour l'histoire de S. Athanase en l'année 346, qui se passa toute dans l'attente & dans les preparatifs du Concile de Sardique. On y peut mettre neanmoins ce que dit S. Athanase,] 'qu'aprés qu'il eut demeuré quelque temps à Milan, Constant l'appella en France, [où il estoit retourné] 'aprés le 21 de juin, auquel il estoit encore à Milan selon Ath. ap. 1. p. 676. b. Cod. Th. chr. p. 345.

1. *ἐπὶ τῦ βήλου ante velum*, & non *βηλοῦ, luteo.*

2. Le texte d'Ughellus a le 26 de septembre : C'est une faute de copiste.

le Code. [Cela ſe pourroit auſſi differer juſqu'en l'an 347, auquel
Ath ap. 1. p. 676. b. le Concile ſe tint.] S. Athanaſe ſe trouva dans les Gaules avec Oſius, & ils y demeurerent tous deux juſques à ce qu'il fallut partir pour aller à Sardique.

ARTICLE XLII.

Aſſemblée du Concile de Sardique: Des Eveſques qui y vinrent de l'Occident.

L'AN DE JESUS CHRIST 347, DE S. ATHANASE 21, 22.

Thdrt l. 2. c. 3. p. 58. d. [1] CONSTANCE ne put refuſer à Conſtant ſon frere une choſe auſſi juſte qu'eſtoit le Concile qu'il luy avoit demandé,
Ath. ap. 1. p. 761. a. [pour finir les maux de l'Egliſe.] [2] Ainſi le Concile fut accordé par tous les deux Empereurs, & aſſemblé par eux, [a] & par leur
a p. 721. b. b. & al bi. ordre, tant de l'Orient que de l'Occident. [3] Pour le lieu, ils choiſirent Sardique [4] ville d'Illyrie, metropole des Daces, [b] commode
Thdrt. p. 586. d. b Bar. 347. § 2. en ce qu'elle eſtoit comme la borne des deux Empires. Baronius ajoute qu'elle ne pouvoit eſtre ſuſpecte aux Euſebiens, puiſque
Ath. fol. p. 818. d. elle eſtoit de l'Empire de Conſtance, & il eſt favoriſé par ce que nous verrons que les Orientaux y eſtoient logez dans le palais.
Marc. conc. l. 7. c. 3. § 3. p. 216. Lup. t. 1. p. 190. Bar. 347. § 2. [5] Neanmoins Mr de Marca dit qu'elle eſtoit de l'Empire d'Occident, [qui appartenoit à Conſtant; & il me ſemble que c'eſt ce que toute l'hiſtoire nous oblige de reconnoiſtre.] [6] Elle eſtoit conſiderable des auparavant, puiſque les diverſes loix de Conſtantin qui en ſont datées, font voir qu'il y faiſoit aſſez ſouvent ſa demeure. [Mais le Concile dont nous parlons, eſt ce qui la fait plus connoiſtre aujourd'hui que tout le reſte.]

Ath. ap. 1. p. 761. a. Hil. fr. 2. p. 16. c Ath. ap. 2. p. 761. a. d Thdrt. l. 2. c. 6. 3. 189. b. e Bar. 347. § 48. [7] Les deux Empereurs écrivirent aux Eveſques d'Orient pour les exhorter de s'y trouver, [c] particulierement afin d'y juſtifier les plaintes qu'ils avoient ſouvent faites contre S. Athanaſe, Marcel, [d] & Aſclepas. [8] Baronius croit qu'ils écrivirent auſſi au Concile, [& c'eſt ce qu'on voit s'eſtre pratiqué au ſiecle ſuivant. Mais] [e] la raiſon par laquelle il pretend particulierement le prouver de celui-ci, ne paroiſt pas bien conſiderable. NOTE 47.

Soc. l. 2. c. 20. p. 101. d Soz. l. 3. c. 12. p. 534. b. Ath. fol. p. 819. b c. [9] Le Concile fut aſſemblé en la onziéme année depuis la mort de Conſtantin, lorſque Rufin & Euſebe eſtoient Conſuls, [c'eſt à dire en l'an 347, aprés le 22 de may;] & il paroiſt en effet que c'eſtoit dans le temps que Conſtance eſtoit en campagne contre les Perſes; [e] c'eſt à dire plutoſt vers la fin de l'année que vers le commencement.] [10] Il eſtoit compoſé de plus de 35 provinces, [ſans V. S. Maximin de Treves note 2.

347, de Saint Athanase 21, 22.

conter les Orientaux qui se retirerent.] [1]Il s'y trouva tout compris, des Evesques d'Espagne, des Gaules, d'Italie, de Campanie, de Calabre, de l'Apouille, d'Afrique, de Sardaigne, des Pannonies, des Mesies, des Daces, de Norique, de Sisoie, de Dardanie, de Macedoine, de Thessalie, d'Acaie, d'Epire, de Thrace, de Rhodope [partie de Thrace,] de Palestine, d'Arabie, de Candie, d'Egypte, d'Asie, de Carie, de Bithynie, de l'Hellespont, des deux Phrygies, de Pisidie, de Cappadoce, de Pont, de Cilicie, de Pamphylie, de Lydie, des Cyclades, de Galacie, de Thebaïde, de Libye, de Phenicie, de Syrie, de Mesopotamie, d'Isaurie, de Paphlagonie, d'Europe, de la province de Thrace appellée Hemimont, [2]& de la Massylie [qu'on ne connoist point entre les provinces Romaines.] [3]Pour le nombre des Evesques orthodoxes qui assisterent à ce Concile, (car nous parlerons des Eusebiens en particulier,) il n'est pas aisé de le savoir, les anciens ne s'accordant pas en ce point. Il y en a qui en content jusqu'à 250, ou 300 : d'autres en mettent beaucoup moins. On ne peut neanmoins douter qu'il n'y en eust un nombre considerable,] [4]puisqu'il y en vint beaucoup de tous costez.

ap.2.p.756.a.b. Thdrt.l.2.c.6. p.588.d. Hil fr.1.p.7. syn.p.1129.a.a. Ath.ap.1.p. 854.c.

Nota 48.

[Le grand Osius de Cordoue estoit assurément consideré comme le pere & le chef de ce Concile. [S. Athanase l'en appelle tantost [5]le premier, en quoy il est suivi par Theodoret, [6]tantost le pere. [7]Sozomene voulant marquer tout le Concile des Orthodoxes, dit que c'estoient ceux qui estoient avec Osius. [8]Le Concile en corps le releve au dessus de tous les autres par un eloge magnifique. [9]Celui de Calcedoine dit [10]qu'il estoit le chef des sentimens de cette assemblée. [11]C'est luy aussi qui signe le premier la lettre circulaire, [12]& celle que le Concile écrivit à Jule. [13]La maniere dont les Eusebiens le traitent, [confirme encore cette presidence:] [14]& un homme tres habile dit que personne ne doute qu'il n'y ait presidé. [15]Baronius l'en fait au moins le patron, & luy donne pour charge de proposer les matieres qu'il falloit traiter, & de demander les avis.

sol.p.819.c. Thdrt.l.1.c.11. p.606.d. [5] Ath.sol p. 838.b. [6] Soz.l.3.c.11. p.513.b. [7] Ath.ap.2.p. 761.d. [8] Conc t.4.p. 8.c.c. [9] Ath ap.2.p. 766.d.767.a. [10] Hil.fr.1.p.18. [11] fr.2.p.17-27. [12] Marc.conc. l.5.c.4.§ 1.p.17. [13] Bar.347.§ 10. [14] Ath ap.2.p. 767.a [15] Hil.fr.1.p.16.

[1]Les Prestres Archidame & Philoxene sont nommez aprés luy dans S. Athanase, comme ayant signé au nom du Pape Jule. [2]On y joint quelquefois avec eux un Diacre nommé Leon, [qui paroist par là avoir esté aussi legat du Pape ; neanmoins on ne voit pas qu'il ait eu seance dans le Concile en cette qualité:] & Baronius ne reconnoist point [3]d'autres legats qu'Archidame & Philoxene. [Il paroist que le Pape avoit esté prié de se trouver au Concile.] [4]Mais il s'en excusa sur la crainte des maux qui pourroient

Bar.347.§ 10.

Nota 49.

Hil.fr.1.p.15.

arriver à ſon Egliſe par ſon abſence, & le Concile témoigna eſtre ſatisfait de ſes raiſons.

Ath.ap.2.p. 767.a. 'Protogene de Sardique meſme, où ſe tenoit le Concile, ſuit dans S. Athanaſe aprés les legats du Pape. [a] Il tenoit le premier rang parmi les Occidentaux avec Oſius, ſelon Sozomene. [b] Et les Orientaux joignent diverſes fois Oſius & Protogene, comme repreſentant le corps du Concile. [Il pouvoit eſtre conſiderable par ſon antiquité auſſi bien qu'Oſius:] 'au moins Conſtantin luy avoit dreſſé un reſcrit en faveur de l'Egliſe des l'an 316. [c] Il avoit aſſiſté au Concile de Nicée, & on pretend meſme qu'il y avoit tenu l'un des premiers rangs. 'Les Euſebiens luy reprochent des crimes horribles, [auſſi peu prouvez que le meurtre d'Arſene,] & diſent qu'à cauſe de cela Jean de Theſſalonique n'avoit jamais voulu communiquer avec luy. [Mais ſon veritable crime eſtoit] qu'ayant d'abord ſigné à ce qu'ils pretendent la condannation de Marcel d'Ancyre & de S. Paul de Conſtantinople, il les avoit depuis receus à ſa communion, & défendoit alors leur cauſe avec celle de S. Athanaſe.

a Soz.l.3.c.12.p. 513.514.
b Hil.fr.2.p.17. 19.
Cod.Th.chr. p.12.
c Conc.t.2.p. 54.b|128.c.
Hil.fr.2.p.20.

Ath.ap.2.p. 767.c. 'A la teſte des 34 Eveſques des Gaules qui ont ſigné les decrets du Concile de Sardique, S. Athanaſe met Maximien & Veriſſime, 'dont le ſecond eſtoit Eveſque de Lion, [& le premier eſtoit indubitablement le celebre S. Maximin de Treves, qui ne peut avoir manqué de venir ſoutenir la verité en cette rencontre, comme il avoit fait en tant d'autres;] & les anathemes lancez contre luy par les Euſebiens, [nous en fourniſſent une grande preuve.]

Hil.fr.1.p.20.
fr.2.p.25.26.

'On peut remarquer "entre les autres Eveſques qui aſſiſterent à ce Concile, S. Protais de Milan, Fortunatien d'Aquilée, Saint Severe de Ravenne, S. Lucille de Verone, Vincent de Capoue, tous Eveſques d'Italie; 'Gratus de Carthage chef de tous les Eveſques d'Afrique, [d] Alexandre de Lariſſe [metropole] de la Theſſalie, "Acce de Theſſalonique capitale de la Macedoine, Gaudence de Naïſſe dans la Dace, 'qui merita auſſi les anathemes des Euſebiens, parcequ'il n'avoit pas condanné leurs ennemis comme Cyriaque ſon predeceſſeur, & qu'il avoit meſme défendu avec beaucoup de generoſité S. Paul de Conſtantinople. 'Les Grecs diſent que Regin Eveſque de Scopele dans l'Archipelage, dont les Ariens firent depuis un Martyr, avoit aſſiſté au Concile de Sardique. 'Arſene qu'on pretendoit avoir eſté tué par S. Athanaſe, paroiſt y eſtre auſſi venu pour rendre témoignage par ſa vie meſme à l'impudence des calomniateurs de ce Saint.

fr.1.p.19.
Conc.t.2.p.715. c.
d p.662.
Hil.fr.2.p.25.26.
Boll.25.feb.p. 455.
Ath.ap.2.p. 758.b.c.

NOTE 50.
NOTE 51.

ARTICLE XLIII.

Les Euſebiens & leurs accuſateurs viennent à Sardique.

[VOILA quels eſtoient les principaux Eveſques du Concile legitime de Sardique, que nous pouvons appeller le Concile occidental, parcequ'il n'y avoit preſque que des Eveſques d'Occident.] 'Il y eut auſſi [76 ou] 80 Eveſques qui y vinrent à Sardique de diverſes provinces de l'Orient, preſque tous attachez au parti des Euſebiens, par paſſion ou par crainte, [& peut-eſtre quelques uns par ignorance.] 'Leurs noms ſe trouvent encore à la fin d'une de leurs lettres, "quoiqu'avec quelque corruption. 'Les principaux eſtoient Theodore d'Heraclée, Narciſſe de Neroniade, Eſtienne d'Antioche, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Menophante d'Epheſe; avec Urſace de Singidon en Meſie, & Valens de Murſe en Pannonie, [qui quoiqu'ils fuſſent d'Occident, eſtoient toujours liguez avec les Euſebiens d'Orient. Il y faut joindre] 'Maris de Calcedoine, & Macedone de Mopſueſte, puiſqu'ils avoient eſté deputez par le Concile de Tyr à la Mareote: 'car tous ces deputez ſe trouverent à Sardique, hors le ſeul ["Theognis de Nicée qui eſtoit mort.]

Hil.fr.2.p.17. p.18. Nota 52. Ath.ap.2.p.765. a.b. p.794.c. Hil.fr.2.p.18. V. les Ariens § 38.

'On y peut encore remarquer dans leurs ſouſcriptions, Quintien uſurpateur du ſiege de Gaza, Marc d'Arethuſe, Eudoxe de Germanicie, 'Baſile d'Ancyre, [a]Dion de Ceſarée, [b]qui eſt le meſme que Dianée de Ceſarée en Cappadoce, [c]Vital de Tyr, [d]Proereſe de Sinope, Bithynique de Zelone (en Armenie,) [e]Olympe de Dolique en Syrie, [f]dont les trois derniers ont aſſiſté comme on croit au Concile de Gangres, [g]Callinique de Peluſe [ce grand Melecien qui s'eſtoit declaré accuſateur de S. Athanaſe dans le Concile de Tyr;] [h]Demophile de Cooé (ou de Berée,) Eutyque de Philippople [où ils eſtoient aſſemblez,] '& le fameux Iſquyras, à qui en recompenſe de ſes calomnies l'on avoit donné le titre d'Eveſque de la Mareote. [i]Le Concile meſme témoigne aſſez clairement qu'il eſtoit venu à Sardique avec les Euſebiens. [k]S. Athanaſe ne pouvoit pas manquer de ſe trouver à Sardique, Marcel d'Ancyre '& Aſclepas de Gaza y eſtoient de meſme, auſſibien que divers autres, tant de ceux que les Euſebiens avoient accuſez, 'que de ceux qui venoient pour les accuſer eux meſmes des violences qu'on leur avoit fait ſouffrir. On y voyoit non ſeulement ceux qu'ils avoient bannis, mais auſſi les chaines

p.17. p.30. a p.29. b Blond.prim.p. 80. c Hil.fr.2.p.19. d p.30. e p.28. f Blond.p.80. g Hil.fr.2.p.31. h p.32. p.30. Socr.l.2.c. 20.p.101.102. Soz.l.3.c.12.p. 514.b. i Ath.ap.2.p. 764.c. k Hil.fr.2.p.16. Ath.ap.2.p.761. d. p.762.b.

& les fers dont ils avoient chargé des innocens. Il y avoit auſſi des Eveſques ou d'autres perſonnes qui y venoient porter les plaintes de leurs parens & de leurs amis qui eſtoient encore en exil, ou à qui l'animoſité des Euſebiens avoit fait perdre la vie, Hil.fr.1.p.17. 'leur procurant en meſme temps l'honneur & la gloire du martyre. Ath.ap.2.p.762. c. 'Et en effet, ils en eſtoient venus à un tel excés de fureur, qu'ils avoient attenté à la vie des Eveſques meſmes. C'eſt ainſi que Theodule[de Trajanople]avoit eſté en danger de perdre la vie par leurs calomnies: & il ne s'eſtoit garanti de ce peril que par la fuite. Entre divers autres Eveſques qu'ils avoient perſecutez, il y en avoit un preſent au Concile qui montroit encore les chaines & les fers qu'ils luy avoient fait porter:[ce pouvoit eſtre S. Luce d'Andrinople;]d'autres montroient les coups de couteaux qu'ils avoient receus;& d'autres ſe plaignoient d'eſtre preſque morts de faim.

d. 'Diverſes Egliſes y avoient auſſi deputé pour repreſenter les violences qu'elles avoient endurées par l'épée des ſoldats, par les inſultes d'une multitude armée de maſſues, par la terreur & les menaces des juges; & pour ſe plaindre des lettres que l'on avoit ſuppoſées: car Theognis en avoit fait de ce genre pour irriter les Empereurs contre Saint Athanaſe, Marcel, & Aſclepas, comme on le verifia par ceux qui avoient eſté ſes Diacres. On n'oublioit pas non plus les vierges depouillées, les egliſes brulées, les miniſtres de l'Egliſe empriſonnez; & tout cela ſans autre ſujet que parcequ'on ne vouloit pas communiquer avec l'hereſie des Ariens, Hil.fr.1.p.17. '& d'Euſebe, comme parle le Ath.ap.2.p.756. c. Concile. 'L'Egliſe d'Alexandrie avoit écrit au Concile ſur ce ſujet; a p.763.d. p.764.b. 'a & l'on y vit venir diverſes perſonnes tant de la ville que de la Mareote, & des autres endroits[d'Egypte.]'On y remarque particulierement deux Preſtres de cette Egliſe qui avoient autrefois eſté dans le parti de Melece, mais qui ayant eſté receus par S. Alexandre, demeuroient unis à S. Athanaſe.

[C'eſt ſans doute ce grand concours de perſonnes que les Euſebiens veulent marquer, lorſqu'ils diſent avec leurs menſonges Hil.fr.2.p.19. ordinaires,]'que l'on voyoit arriver d'Alexandrie & de Conſtantinople à Sardique une multitude prodigieuſe de ſcelerats & d'hommes perdus, coupables d'homicides, de meurtres, de carnages, de brigandages, de pilleries, de voleries, en un mot de tous les crimes & de tous les debordemens imaginables; qui avoient rompu les autels, brulé les egliſes, pillé les maiſons des particuliers, profané les myſteres de Dieu, "foulé aux piez les *pr.litores.*

ſacremens

facremens de J.C; & maſſacré cruellement les plus ſages d'entre les Preſtres, les Diacres, & les Eveſques, pour etablir la doctrine impie des heretiques contre la foy de l'Egliſe. Et neanmoins, ajoutent les Euſebiens, Oſius & Protogene[n] les reçoivent dans leurs aſſemblées, & les traitent avec honneur. Note 53.

ARTICLE XLIV.

Les Euſebiens viennent à Sardique pour s'en retourner : Macaire & Aſtere les quittent, & ſe joignent au Concile.

[ON ne peut douter que les Euſebiens n'aient toujours fort redouté le Concile de Sardique.] [1]La crainte [du ſuccés qu'il pourroit avoir,] empeſcha George de Laodicée de quitter l'Orient pour y venir. [Et c'eſt ſans doute pour ce ſujet] qu'ils parlerent depuis de la convocation de ce Concile comme d'une choſe tout à fait criminelle qui avoit troublé preſque tout l'Orient & l'Occident. Ils ſe plaignirent que l'on avoit contraint les Eveſques d'abandonner toutes les affaires eccleſiaſtiques, le peuple de Dieu, & la predication de la doctrine; que l'on avoit fait faire un ſi long voyage à des vieillars chargez d'années, foibles de corps, & accablez de máladies, qu'on les avoit trainez de coſtez & d'autres, & qu'ils avoient eſté reduits à abandonner leurs freres qui demeuroient malades ſur les chemins.

Ath. ſol. p. 812. d. ap. 2. p. 766. b. Hil. fr. 2. p. 23. 24.

[1]Ils ſe flatoient neanmoins de quelque eſperance que leurs adverſaires n'oſeroient pas ſe trouver au Concile; [2]& ils s'imaginoient meſme y pouvoir dominer à leur ordinaire par la puiſſance & la protection du Comte Muſonien, [3]dont nous avons parlé[n] autrepart;] & d'un officier d'armée appellé Heſyque, ayant mené ces deux perſonnes avec eux pour leur ſervir de protecteurs, & pour défendre leur cauſe; [4]au lieu que les autres y eſtoient venus ſeuls, [5]n'ayant perſonne à leur teſte que l'Eveſque Oſius.

[1] Ath. ſol. p. 812. d. ap. 2. p. 751. c. [2] ſol. p. 818. b. c. ap. 2. p. 754. d. [3] Amm. l. 15. p. 56. 57. n. p. 90. [4] Ath. ſol. p. 818. b. c. [5] ap. 2. p. 754. d. ſol. p. 818. b.

V. Conſtantin 569.

[1]Ces eſperances firent donc venir les Euſebiens aſſez volontiers, [2]& avec aſſez de promtitude. [3]Mais ayant appris [en chemin] que ce ſeroit un jugement purement eccleſiaſtique, [4]où les ſoldats ni les Comtes n'auroient point de place, [5]que leurs adverſaires au lieu de fuir ſe preſentoient avec joie, [6]que l'on y envoyoit de toutes parts pour les accuſer & les convaincre, [7]alors le remors de leur conſcience leur fit redouter un jugement qui devoit avoir pour regle non leur fantaiſie & leur caprice,

[1] c. [2] d. [3] d. c. [4] ap. 2. p. 754. d. [5] p. 751. c. ſol. p. 818. d. [6] ſol. p. 818. c. [7] ap. 2. p. 754. d.

mais la loy de la verité. Ainſi ils ſe trouverent dans un étrange
p.765.b. embarras, [qui les obligea] de tenir en divers endroits ſur le
p.763.a. chemin des aſſemblées & des conferences. Ils avoient honte d'avouer les crimes dont ils ſe ſentoient coupables, [ce qu'ils ne pouvoient eviter s'ils venoient au Concile;] parcequ'il n'y avoit plus moyen de les couvrir: & ils craignoient d'autre part de ſe reconnoiſtre auſſi coupables, s'ils n'y venoient pas.

p.765.b. Ils convinrent donc enſemble qu'ils viendroient effectivement juſqu'à Sardique, mais qu'ils ne comparoiſtroient pas en jugement, & ne viendroient pas meſme dans le Concile; mais qu'auſſitoſt qu'ils ſeroient arrivez, & qu'ils auroient comme fait acte de leurs diligences, ils s'enfuiroient promtement. Ils ajouterent à cela de grandes menaces d'exercer les dernieres violences contre ceux qui ſe ſeparetoient d'avec eux: & pour cela ils obligeoient tous les Eveſques d'Orient de demeurer dans un meſme logis, ne ſouffrant pas qu'ils fuſſent jamais en particulier. Cela n'empeſcha pas neanmoins que pluſieurs ne les quittaſſent ſur le chemin, diſant qu'ils eſtoient malades.

c. d. Hil.fr.2.p.24.

Soz.l.3.c.11.p. 512.a. Sozomene raporte que les Orientaux s'eſtant aſſemblez à Philippople avant que de venir à Sardique, écrivirent aux Occidentaux qu'ils ne pouvoient pas ſe joindre à eux s'ils recevoient dans leur aſſemblée & meſme dans leur communion, Athanaſe & les autres condannez. [Mais comme cette circonſtance n'eſt pas remarquée par d'autres, elle ne peut manquer d'eſtre ſuſpecte.]

Ath.ſol.p.818.d. ap.2.p.765.b. Hil.fr.2.p.16. Quand ils furent à Sardique ils ſe logerent dans le palais, & s'y tinrent tellement renfermez, qu'ils ne laiſſerent la liberté à aucun d'entre eux ni de venir au Concile, ni meſme d'entrer dans l'egliſe, où il eſt aſſez viſible que le Concile ſe tenoit. [Il y en eut deux neanmoins qui eſtant plus genereux que les autres,] abandonnerent leur impieté, & ſe joignirent au Concile, où aprés avoir deploré la violence qu'on leur avoit faite, ils decouvrirent les mauvais deſſeins & la foibleſſe des Euſebiens, & ajouterent qu'il y en avoit pluſieurs venus avec eux, qui eſtoient dans de tres bons ſentimens, mais qui eſtoient retenus par les menaces qu'on leur faiſoit.

Ath.ap.2.p.765. c]ſol.p.818.c.d. ap.2.p.765.c.

p.765.c. de Ant.p.580.a] ſol.p 820.d. a Geo.ſac.p.216, 217. Ath ſol.p.818.b] 820.d] Hil.fr.2.p. 23.20. Ces deux Eveſques eſtoient Macaire de Paleſtine, & Aſtere d'Arabie. Ils ſont tous deux qualifiez Eveſque de Petra ou des Pierres. En effet on met deux villes de Petra, l'une dans la premiere Paleſtine, & l'autre dans la troiſieme, qui fait auſſi quelquefois partie de l'Arabie. Macaire eſt preſque toujours

nommé Arius,[a] & on pretend que c'eſt ſon vray nom.[a] Aſtere eſt auſſi nommé Eſtienne dans Saint Hilaire.[b] La generoſité de ces deux Eveſques leur fit meriter auſſitoſt aprés le Concile d'eſtre bannis dans la haute Libye, où ils furent extremement maltraitez, & enfin d'eſtre honorez par l'Egliſe au nombre des Saints, Aſtere le 10 de juin, Macaire le 20 du meſme mois. [Nous ne ſavons rien davantage de Macaire; pour Aſtere nous aurons encore ſujet d'en parler.]

Thdrt.n.p.20.1.d.
a Hil.fr.1.p.13.
b Ath.ſol.p.820.d.
Bar.348.§ 3.

ARTICLE XLV.

Les Euſebiens demandent que Saint Athanaſe & quelques autres ſoient exclus de l'aſſemblée; ce que le Concile rejette.

[Les Euſebiens qui, comme nous avons dit, n'eſtoient venus à Sardique que pour s'en retourner auſſitoſt, en cherchoient tous les pretextes imaginables.] Les Peres du Concile avoient receu dans leur aſſemblée Saint Athanaſe & les autres accuſez, & ſouffroient non ſeulement qu'ils euſſent ſeance avec eux, mais auſſi qu'ils celebraſſent les divins Myſteres. Les Euſebiens prirent de là ſujet de dire qu'ils ne pouvoient pas communiquer avec eux, à moins qu'ils ne ſe ſeparaſſent de ces Eveſques condannez par des Conciles. [Ils rebatoient là deſſus leurs vieilles accuſations contre le Saint, ſelon ce que dit Lucifer,] qu'ils l'accuſerent d'homicide devant le Concile Catholique de Sardique, mais ſans le pouvoir prouver.

Hil.fr.2.p.16.
P.17.
Luci.de Ath. bib.P.t.9.p. 1017.c.d.

Auſſi le Concile rejetta leur propoſition comme eſtant honteuſe & impoſſible,[c] aprés le jugement ſi authentique & ſi bien fondé, que le Pape avoit rendu en faveur de S. Athanaſe,[d] & le témoignage que 80 Eveſques [d'Egypte] avoient rendu à ſon innocence.

Ath.ap.2.p. 717 c.
c a Hil.fr.1.p.16.
d Hil.fr.1.p.16.

[Leur demande eſtoit meſme d'autant moins recevable,] que les Empereurs avoient permis au Concile de diſcuter de nouveau toutes les matieres depuis leur origine; [& ainſi elles devoient eſtre remiſes au meſme état où elles s'eſtoient trouvées avant le commencement de la diſpute, c'eſt à dire avant le Concile de Tyr: & c'eſt apparemment ce que vouloient dire les Peres,] lorſqu'ils ſoutenoient au raport des Euſebiens, qu'ils eſtoient les juges des juges meſmes, & qu'ils devoient examiner de nouveau ce que les autres avoient déja jugé. Sozomene dit que le Concile declara dans ſa réponſe, que l'Occident ne s'eſtoit jamais ſeparé de S. Athanaſe & des autres.

P.16.
fr.2.p.18.
Soz.l.3.c.11.p. 512.2.

Hil fr.2 p.16 2.p.19.20. 'Les Orientaux ne demandoient pas qu'on chaſſaſt ſeulement Athanaſe & Marcel, mais encore Denys d'Edique ou peuteſtre d'Elide dans le Peloponneſe, & Baſſe de Dioceſtiane en Macedoine. Ils diſoient que le premier avoit eſté depoſé par les Occidentaux meſmes; que le ſecond qui avoit eſté fait Eveſque par eux aprés avoir eſté banni de Syrie pour les crimes dont on l'avoit convaincu, eſtoit tombé depuis dans de plus grands dereglemens, & avoit auſſi eſté depoſé par les Occidentaux. [On ne ſçait quelle eſtoit la verité de tous ces reproches, mais on ſçait que ceux qui les font ſont des menteurs de profeſſion.

Voilà les Prelats que les Euſebiens vouloient qu'on fiſt ſortir du Concile ſi l'on vouloit qu'ils y vinſſent. Et comme ils avoient fr.2.p.18. beſoin de ce prerexte, ils s'y tinrent obſtinément,] & firent Ath.ap.2.p. 758.c. durant pluſieurs jours la meſme demande. 'Les Peres ſouhaitoient beaucoup de les voir ſe preſenter au jugement, & prouver leurs accuſations. Ils les y exhorterent autant qu'ils purent, p.757.b. '& par écrit & de vive voix, 'non une fois ni deux, mais ſouvent. a p.761.d. b p.755.a. 'Ils leur repreſentoient qu'eſtant venus au lieu du jugement, ils ne pouvoient pas refuſer de comparoiſtre; Qu'ils ne devoient point venir dutout, ou qu'eſtant venus ils ne devoient pas ſe cacher: que c'eſtoit ſe condanner eux meſmes ouvertement: Qu'Athanaſe & les autres qu'ils accuſoient en leur abſence, eſtoient là preſens; que s'ils avoient des preuves contre eux, il eſtoit temps de les produire; que s'ils ne le faiſoient pas, il ne leur ſerviroit de rien de dire qu'ils ne le vouloient pas; que l'on croiroit que c'eſt par impuiſſance; qu'ainſi ils paſſeroient pour des calomniateurs; que le Concile n'en pourroit pas juger Hil.fr.2.p.18. d'une autre maniere; '& qu'il ſeroit obligé de reconnoiſtre Athanaſe & les autres pour innocens, & de prendre leur protection. p.21. 'Ils ajoutoient à cela qu'ils violoient les ordres de l'Empereur par leur refus; p.20. 'que leur ſchiſme eſtoit meſme honteux à la ville de Sardique, [& capable d'y faire ſoulever le peuple contre eux.]

ARTICLE XLVI.

Les Euſebiens preſſez de comparoiſtre, ſe retire de Sardique.

Ath.ap.2.p. 703.a.b. 'SAINT Athanaſe de ſon coſté, avec Marcel & Aſclepas, prioit les Euſebiens de comparoiſtre, les en preſſoit, les en conjuroit avec larmes, & proteſtoit hardiment que non ſeule-

ment il ſe purgeroit de toutes leurs calomnies, mais auſſi qu'il les convaincroit d'opprimer les Egliſes par leurs violences. [1]Oſius & les autres Eveſques leur declaroient fort ſouvent ce défi d'Athanaſe & des autres,[2] & ils reconnoiſſent eux meſmes que ces illuſtres accuſez demandoient d'eſtre jugez devant eux. [Ils ne firent pas apparemment de meilleure réponſe à tout cela, que celle qui ſe voit dans la lettre qu'ils écrivirent auſſitoſt aprés à Philippople,]dont les deux principaux points ſont, l'un qu'on introduiſoit une nouvelle loy dans l'Egliſe, & qu'on faiſoit injure à l'Orient de vouloir que les jugemens qu'il avoit rendus, fuſſent revus & examinez par l'Occident; l'autre que ces affaires ne pourroient plus eſtre jugées, puiſque les juges, les témoins, & les accuſateurs eſtoient morts. [Le Pape Jule avoit déja fort bien répondu au premier; & pour le ſecond, ils en reconnoiſſoient eux meſmes la nullité,]puiſqu'ils diſent que de ſix Eveſques qui avoient informé à la Marcote, il y en avoit encore cinq de reſte, qui eſtoient à Sardique meſme.

[1] p.761.762.fol. p.819. [2] Hil.fr.2.p.15.

p.15.18.20.24. p.15. p.18.

[1]Ils firent cette propoſition, que chacun des deux coſtez envoyeroit des Eveſques ſur les lieux où on pretendoit qu'Athanaſe avoit commis les crimes dont il eſtoit accuſé, pour faire une information exacte de la verité; à condition que ſi les faits ſe trouvoient faux, eux demeureroient depoſez ſans pouvoir s'en plaindre ni à l'Empereur, ni au Concile, ni aux Eveſques; & que s'ils ſe trouvoient veritables, ceux qui avoient communiqué avec Athanaſe & Marcel, & qui les défendoient, ſeroient traitez de la meſme ſorte. [Ils propoſoient ce parti avec beaucoup d'aſſurance.]Car ni Oſius, ni Protogene, ni les autres, n'avoient garde d'accepter [une voie ſi longue qu'elle ruinoit le Concile; ſi inutile, puiſque toutes les perſonnes neceſſaires eſtoient preſentes, & que S. Athanaſe n'en demandoit pas d'autres; & ſi dangereuſe, puiſque dans le credit que les Euſebiens avoient en Egypte par la terreur de leur puiſſance, il leur euſt eſté aiſé de faire violence à la juſtice, & de faire faire une informarion telle qu'il leur euſt plu.

[1] p.19. p.19.

S'ils n'euſſent demandé que la paix, ils euſſent bien plutoſt conſenti à la propoſition que leur fit Oſius,]lorſqu'ils le vinrent trouver dans l'egliſe où il demeuroit. Car il les exhorta deux differentes fois à expoſer ſans crainte tout ce qu'ils avoient à dire contre Saint Athanaſe. Il les aſſura qu'ils n'avoient rien à apprehender, qu'on ne feroit aucun jugement qui ne fuſt juſte: Que s'ils ne vouloient pas propoſer leurs accuſations en plein

Ath.fol.p.839.a.

Concile, au moins ils le fiſſent devant luy ſeul ; qu'il leur promettoit que ſi par cet examen Athanaſe ſe trouvoit coupable, [h] les Occidentaux meſmes l'abandonneroient & l'excommunieroient : que quand meſme il ſe trouveroit innocent, & qu'il auroit convaincu ſes adverſaires d'eſtre des calomniateurs, ſi neanmoins ils avoient encore trop de repugnance à le recevoir, il luy perſuaderoit de s'en venir avec luy en Eſpagne. Saint Athanaſe meſme s'accordoit à cette condition qui luy eſtoit ſi deſavantageuſe, [& montroit bien par là qu'il ne cherchoit abſolument que les intereſts de J. C. & de l'Egliſe, & non les ſiens propres:] mais ſes adverſaires refuſerent tout.

h.

b. [b] Leur conſcience leur faiſoit trop craindre cet examen; [a] & plus on les preſſoit de juſtifier leurs plaintes, plus l'impoſſibilité où ils ſe voyoient de le faire, les confirmoit dans la reſolution qu'ils avoient priſe de ſe retirer, & d'avouer par cette fuite honteuſe qu'ils eſtoient des calomniateurs, [b] plutoſt que d'avoir la confuſion d'en eſtre convaincus en leur preſence dans le Concile.

b. a p. 819.

ap.1.p.762.a| 765.b. b ſol.p.819.2.

a.b. [a] Car pour les ſuites que pourroit avoir leur retraite, ils ſavoient bien que quand on les auroit condamnez en leur abſence, ils avoient toujours en Conſtance un puiſſant protecteur, qui ne ſouffriroit pas que les peuples les chaſſaſſent de leurs Egliſes, & qu'ainſi ils trouveroient toujours moyen de défendre leur hereſie.

Epi.73 c.2.p. 846.a [a] On agita auſſi diverſes choſes touchant la foy. [n] Les Occidentaux firent pluſieurs queſtions aux autres ſur chaque article de leur doctrine, & ceux-ci y répondirent comme ils purent. C'eſt ce qu'on peut tirer d'un endroit du Concile d'Ancyre en l'an 358, qui eſt aſſez obſcur. N o t e 54.

Hil.fr.2.p.18. [a] Aprés donc que pluſieurs jours ſe furent ecoulez à diſputer ſur les Prelats que les Euſebiens vouloient exclure du Concile, [a] & le terme marqué pour decider les affaires eſtant déja paſſé, [c] ils inventerent un pretexte pour s'en aller, encore plus ridicule que celui dont ils s'eſtoient ſervis à Antioche pour ne pas venir au Concile de Rome, ſavoir que l'Empereur leur avoit mandé qu'il venoit de remporter une victoire ſur les Perſes ; & ils n'eurent pas de honte de faire dire au Concile par un Preſtre de Sardique nommé Euſtathe, que cette raiſon les obligeoit de ſe retirer. [Ils n'oſerent alleguer cette raiſon dans la lettre qu'ils écrivirent un peu aprés pour leur juſtification,] & ſe contenterent de dire qu'ils s'eſtoient voulu retirer à cauſe que les Peres ne vouloient pas ſe ſeparer d'Athanaſe & des autres, y ajoutant

Soz.l.3.c.11.p. 512 b. c Ath.ſol.p.819. b.c.

Hil.fr.1.p.21.

p.10.

qu'on avoit ſoulevé le peuple, & qu'on avoit excité une ſedition contre eux dans la ville.

'Cependant le Concile ſe moqua de leur pretexte impertinent, & leur ecrivit clairement qu'ils euſſent à ſe venir défendre des calomnies & des autres crimes dont on les accuſoit, ou qu'ils ſceuſſent que le Concile les en declaroit coupables,'& qu'il reconnoiſſoit Athanaſe & les autres pour abſous & entierement innocens de tout ce qu'on leur imputoit.'Mais la crainte que donnoit leur conſcience fut plus forte que cette lettre. La frayeur que leur cauſoit la vue de ceux qu'ils avoient traitez ſi indignement, ne leur laiſſa pas meſme la liberté de ſe tourner vers ceux qui leur parloient [de la part du Concile;]& ils n'eurent point d'autre penſée que de s'enfuir en diligence durant la nuit.["Nous avons vu en un autre endroit ce qu'ils firent enſuite,& les traits qu'ils lancerent en fuyant contre l'innocence & la verité, mais il faut voir ici ce que firent les ſaints Eveſques qui compoſoient le Concile.]

Ath.ſol.p.819.c.

qHil.fr.2.p.18.

Ath.ſol.p.819.d.

Hil.fr.1.p.20.

V. les Ariens §39,40.

ARTICLE XLVII.

Le Concile ne veut rien écrire ſur la foy; abſout les Prelats accuſez.

'LE Concile avoit trois points à traiter, le premier regardoit la foy, le ſecond les Prelats accuſez par les Euſebiens, & le troiſieme les crimes & les violences dont les Euſebiens meſmes eſtoient accuſez.'Pour le premier point, il y eut quelques perſonnes qui demanderent qu'on fiſt quelque choſe ſur la foy, comme ſi le Concile de Nicée ne l'avoit pas aſſez éclaircie. Ils eutent meſme la hardieſſe d'y travailler: Mais le Concile le trouva fort mauvais, & declara qu'il ne falloit plus rien écrire ſur la foy,"mais ſe contenter du ſymbole de Nicée.

Hil.fr.1.p.16.

Ath.de Ant.p. 576.a.

&c.

'Cela n'empeſcha pas neanmoins qu'on ne fiſt courir peu de temps aprés un écrit touchant la foy, attribué au Concile de Sardique. Mais S. Athanaſe & les autres Eveſques aſſemblez au Concile d'Alexandrie l'an 362, declarerent que cet écrit eſtoit ſuppoſé, & défendirent de le lire & de s'en ſervir jamais.'Saint Euſebe de Verceil en ſignant ce Concile, fit un article exprés pour rejetter cet écrit.

c.d.

p.580.d.

'Il eſt étrange qu'aprés cette declaration ſi authentique, Theodoret, Socrate, Sozomene, & Vigile, n'aient pas laiſſé de recevoir cette fauſſe piece.'Le premier nous l'a conſervée toute

Socr.l.2.c.20.p. 101.c|Vig. in Eut.l 1.p.58 59. Thdrt l.2.c 6.p. 591-597.

Soz.l.3.c.11.p. 513.d,514.a. entiere* au bout de la lettre circulaire du Concile; & Sozomene ajoute qu'Osius & Protogene écrivirent au Pape Jule pour justifier cette confession de foy, & faire voir qu'elle n'avoit esté faite que par necessité. [Il y a apparence que cette lettre est une piece encore plus supposée que l'autre, puisque nous avons encore la lettre du Concile au Pape, où il n'y a pas un mot sur ce sujet.]

* Note 55.

Ath.ap.2.p.763.b. 'La fuite des Eusebiens estoit une grande conviction & de la fausseté des crimes qu'ils imputoient à leurs adversaires, & de la verité de ceux dont on les accusoit eux mesmes. Neanmoins le Concile ne s'en voulut pas contenter, depeur de leur faire trouver dans la honte mesme de leur fuite un nouveau pretexte de persecution & de calomnie. 'Il receut donc Athanase & les autres accusez à prouver leur innocence. 'Il examina toutes choses avec tous les soins necessaires pour en éclaircir la verité. 'Et aussi il n'eut pas beaucoup de peine à la trouver. 'La vie d'Arsene estoit une conviction bien manifeste de l'imposture de ceux qui disoient qu'Athanase l'avoit tué; & il semble qu'Arsene fust luy mesme present au Concile.

fol.p.819.d. ap.2.p.763.b.c. 6,758.b. p.758.c.

p.763.c.d. 'Il estoit aisé de juger par cette accusation, de quelle qualité estoient les autres; c'est à dire celle du calice rompu. Mais le Concile fut encore convaincu de sa fausseté. 1°, Par la deposition de diverses personnes venues d'Alexandrie, entre autres des deux Prestres de Melece dont nous avons parlé, & ces témoins furent confrontez avec le Saint. 2°, Par le témoignage que 80 Evesques d'Egypte en avoient rendu dans leur lettre au Pape Jule. 3°, Par l'information mesme de la Marcote, qui non seulement ne pouvoit avoir d'autorité, puisqu'il n'y avoit eu qu'une des parties presenté, que ceux qui en estoient les commissaires ne meritoient aucune croyance, que les témoins estoient incapables de deposer du fait: mais qui se combatoit encore & se détruisoit visiblement elle mesme. 4°, Par le refus que les Eusebiens avoient fait de venir à Rome, quoique le Pape leur eust écrit, & leur eust envoyé des Prestres pour les appeller.

p.764.b. H.l fr.1.p.20. Ath.ap.2.p.757.a. c. p.758.a/763.d/764.a. p.761.c.d. p.757.b. compos.i.

p.755.b. b.c. p.757.a.b. 'Le Concile fut surpris d'une imposture si visible & si grossiere. 'Il reconnut qu'en effet les Eusebiens avoient eu quelque raison de s'enfuir. 'Et l'equité du jugement que le Pape avoit rendu en faveur du Saint, parut si claire & si manifeste, que tous les Evesques le confirmerent sans la moindre difficulté dans la communion de l'Eglise. 'Ils le receurent donc comme un innocent injustement persecuté, & confirmerent plus que jamais

p.755.c/fol.p. 810.a.

avec

L'an de J.C. 347, de Saint Athanaſe 21, 22.

avec luy la charité & la paix. [Ainſi c'eſt avec raiſon] que l'on ſoutint dans l'affaire de S. Chryſoſtome, que le Canon d'Antioche par lequel il eſtoit défendu d'ecouter un Eveſque lorſqu'il s'eſtoit rétabli ſans Concile, avoit eſté condanné & rejetté à Sardique par les Egliſes de Rome, d'Italie, d'Illyrie, de Macedoine, & de Grece. Pall.v.Chry.p. 78.

Les Peres de Sardique receurent de meſme & declarerent innocens quatre Preſtres d'Alexandrie, qui avoient eſté bannis par les Euſebiens, ou contraints de s'enfuir pour eviter la mort dont ils eſtoient menacez. Ces Preſtres eſtoient Aphthone, Athanaſe [fils] de Capiton, Paul, & Plution, dont les noms ſe trouvent parmi ceux qui proteſterent contre l'information de la Mareote, excepté celui de Paul. Le Concile les declara heureux & dignes de louanges d'avoir merité de ſouffrir quelque choſe par la perſecution des heretiques, pour l'honneur & le culte dûs à J. C. Ath.ap.2.p.759. d. p.791.c. p.760.a.

[On examina auſſi la cauſe de Marcel d'Ancyre,] que ſes accuſateurs reduiſoient à un livre qu'il avoit compoſé [longtemps auparavant contre eux.] Ce livre fut lu, & le Concile n'y trouva rien que d'orthodoxe. [a] Pour Aſclepas, nous ſavons ſeulement qu'il produiſit des actes faits à Antioche en preſence de ſes accuſateurs, & d'Euſebe de Ceſarée; & qu'il fit voir ſon innocence par les ſentences de ceux qui l'avoient jugé, [c'eſt à dire apparemment de ceux qui l'avoient condanné.] Ainſi le Concile declara innocens ces trois Eveſques, & peuteſtre encore quelques autres: [Car cela n'eſt pas clair dans l'hiſtoire.] Hil.fr.2.p.8.10. V. Marcel d'Ancyre. fr.1.p.26 Ath. ap.2.p.764 c.d. [a] Ath.ap.2.p. 764.d. p.766.a. Not 56.

ARTICLE XLVIII.

Le Concile depoſe les principaux des Euſebiens.

[L]A juſtification des Prelats eſtoit une grande conviction contre les Euſebiens leurs accuſateurs: mais elle n'eſtoit pas la ſeule.] Ils eſtoient accuſez de bien d'autres crimes, dont les Peres avoient les preuves devant les yeux en la perſonne de ceux meſmes qu'ils avoient ſi cruellement perſecutez, leſquels eſtoient venus de tous coſtez à Sardique. On fit voir de plus que Theognis avoit ſuppoſé de fauſſes lettres pour animer les Empereurs contre Athanaſe, Marcel, & Aſclepas; & on prouva cette ſuppoſition par ceux meſmes qui avoient alors eſté Diacres de Theognis. Le Concile ne put ſouffrir auſſi que les Euſe- p.761.a Hil.fr.1.p. 16.17. Ath.ap.2.p.762. d. p.765.a.

biens euſſent receu[à la communion]ceux qui avoient eſté depoſez & chaſſez à cauſe de l'hereſie d'Arius, & que non ſeulement ils les euſſent receus, mais qu'ils euſſent encore elevé les Diacres au ſacerdoce, & les Preſtres à l'epiſcopat, ſans autre raiſon que pour ſemer & repandre de plus en plus leur hereſie, & corrompre la foy veritable.

a. 'Il crut ne pas devoir tolerer davantage tant de deſordres, ni laiſſer ſans punition ces Eveſques qui calomnioient leurs freres, qui empriſonnoient, qui banniſſoient, qui tuoient, qui battoient, qui ſuppoſoient de fauſſes lettres, qui outrageoient & qui depouilloient les vierges; qui ruinoient & qui bruloient les egliſes, qui paſſoient d'un petit eveſché à un plus grand, comme avoit voulu faire Valens, & ſurtout qui s'efforçoient de relever l'hereſie deteſtable d'Arius.

Hil.fr.1.p.17. Ath.ap 2.p.765. d.

p.766.a.b. 'Il ordonna donc à l'égard de Gregoire, Baſile, & Quintien, qui eſtoient entrez comme des loups dans les Egliſes d'Alexandrie, d'Ancyre, & de Gaza, qu'on n'auroit aucune communication avec eux, qu'on ne leur écriroit point, & qu'on ne recevroit point leurs lettres; qu'on ne les regarderoit ni comme Eveſques, ni meſme comme Chrétiens, *& que les ordinations de Gregoire[& des autres]ſeroient caſſées ſans qu'on en parlaſt jamais.

ſol.p.820.b| Thdrt.l.2.c.6.p. 594.c. a Ath.ſol.p.820. b.

b Pour les autres Euſebiens, il en depoſa les principaux, ſavoir Theodore d'Heraclée, Narciſſe de Neroniade, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Eſtienne d'Antioche, Urſace de Singidon, Valens de Murſe, Menophante d'Epheſe, & George de Laodicée, qui furent non ſeulement depoſez tout d'une voix, mais auſſi anathematizez, privez de la communion des Fideles, & entierement ſeparez de l'Egliſe, de meſme qu'ils ſeparoient le Fils de la ſubſtance & de la divinité du Pere. George n'eſtoit pas venu à Sardique avec les autres; mais il avoit eſté autrefois depoſé par S. Alexandre; & il n'eſtoit pas moins Arien, ni moins criminel que les autres. S. Athanaſe met en un endroit Patrophile de Scythople entre ceux qui furent depoſez à Sardique; [mais ſon nom ne ſe trouve jamais dans ce catalogue. "Nous n'oſerions non plus nous arreſter à ce que nous liſons dans un ſeul endroit de l'hiſtoire,]que Maris, Urſace, & Valens, preſenterent des requeſtes au Concile pour demander pardon de la fauſſe information qu'ils avoient faite contre Saint Athanaſe dans la Mareote. ["Nous n'oſons encore aſſurer que Photin ait eſté condanné à Sardique, quoiqu'il y ait des raiſons & des autoritez pour le croire.]

ſol.p.820.a.b| Hil.fr.1.p.18. Ath.ap.1.p.765. c|Thdrt.p.594. d. Ath.p.765.b. in Ari.or.1.p. 290.a. Thdrt.l.1.c.13. p.608.a.

No 1 57.

V. les Ariens note 40.

ARTICLE XLIX.

Diverſes lettres du Concile.

[LE Concile ne ſe contenta pas de rendre témoignage à la verité par ſon jugement.] La compaſſion qu'il avoit de tant de Fideles & de tant d'Egliſes opprimées par la tyrannie des Euſebiens, l'obligea d'écrire aux Empereurs pour les ſupplier de mettre en liberté ceux qui gemiſſoient encore ſous l'oppreſſion. Il demandoit que la foy fuſt libre, que les Egliſes ne fuſſent plus infectées par la contagion des Ariens, que l'on ne parlaſt plus de chaines, de boureaux, de tribunaux, & de nouvelles tortures. Il ſupplioit particulierement les Empereurs de défendre aux juges qui ne devoient prendre connoiſſance que des affaires civiles, de ſe méler de juger les Eccleſiaſtiques, ni de rien entreprendre &c. contre les Fideles ſous pretexte de ſervir l'Egliſe.

Ath. ap. 1. p. 759. a. b. Hil. ad Conſt. 2. p. 118. 1. d. e. Ath. p. 759. b.

Il avoit mandé toutes les choſes qui s'eſtoient paſſées, dans ces lettres aux Empereurs, & nous y trouverions beaucoup de remarques importantes, ſi elles eſtoient venues juſques à nous, comme nous l'apprenons de S. Hilaire, qui avoit inſeré pour ce ſujet dans ſon traité ſur le Concile de Rimini, celle qui avoit eſté écrite à Conſtance. [Et c'eſt peuteſtre cette lettre dont] Saint Athanaſe dit à Conſtance qu'il n'a rien à ajouter au témoignage que tant de Prelats luy ont rendu en ſa faveur. Le Concile ne ſe contenta pas de luy écrire, mais il luy envoya encore une celebre deputation dont nous parlerons &c. dans la ſuite. V. 554.

Hil. f. 1. p. 17. p. 35. Ath. ap. 1. p. 673. c. Hil. ad Conſt. 2. p. 118. 1. d.

Il écrivit auſſi aux Egliſes d'Alexandrie, d'Ancyre, & de Gaza, afin de les aſſurer chacune de l'innocence de leur Eveſque, & les exhorter de rejetter abſolument ceux qui avoient uſurpé leurs ſieges. S. Athanaſe dit qu'il leur manda la meſme choſe à toutes, [c'eſt à dire que ces lettres eſtoient fort ſemblables.]

Ath. ap. 1. p. 755. d. [766. a. b] fol. p. 810. a. ap. 1. p. 755. d.

Il nous a conſervé celle qui fut écrite à l'Egliſe d'Alexandrie, laquelle devoit eſtre commune pour toute l'Egypte & la Libye. Le Concile conſole ces peuples affligez pour la verité, par la compaſſion qu'il témoigne de leurs maux, & d'une perſecution ſi injuſte; & il les exhorte à endurer genereuſement juſques au bout, tant par l'eſperance de participer par ce moyen à la gloire du martyre, que par l'exemple de leurs freres qui ne ſouffroient pas moins qu'eux. Une partie de cette lettre eſt employée à

p. 756-760. p. 760. a] fol. p. 810. a. ap. 1. p. 756. p. 758. d. p. 759. a. p. 757-758.

p.751.c.d. décrite la justification de S. Athanase, & à parler de la deposition de Gregoire, dont il exhorte tous les Fideles de se separer
d. pour se réunir a l'Eglise Catholique. Les Peres ajoutent à cela
p.760.a. la reception des quatre Prestres dont nous avons parlé; quoique ce fust, disent-ils, à Athanase à leur mander cette nouvelle; mais il avoit desiré que le Concile le fist aussi: [ce qui marque que S. Athanase écrivit alors à son Eglise.]

p.760.766. Thdrt.l.2.c.6. p.189-195. Hil.fr.1.p.7-15. 'Le Concile écrivit aussi une lettre circulaire à tous les Evesques de l'Eglise, qui nous a esté conservée en grec par S. Athanase & par Theodoret, & en latin dans les fragmens de Saint Hilaire. [Ce n'est presque qu'un narré de ce qui s'estoit passé à Sardique dans la fuite des Eusebiens, dans la justification de S. Athanase, de Marcel d'Ancyre, & d'Asclepas, & dans la
Ath.ap.2.p. 706.d. condannation des Eusebiens.] 'La fin est remarquable, parceque les Peres y prient tous les Evesques de s'unir avec eux, & de témoignet qu'ils consentent à leurs decrets en les souscrivant.
p.760. 'Et mesme ils mandent aux Ecclesiastiques d'Alexandrie qu'ils leur envoient cette lettre circulaire, afin que leur pieté joigne son suffrage à leurs decrets.

p.766.d. 'Osius signa le premier la lettre circulaire, 'ensuite duquel S.
a p.767.a. Athanase met le Pape Jule par ses legats, Protogene de Sardique & les autres qui la signerent, soit dans le Concile mesme, soit depuis. [Les plus remarquables de ces Prelats, outre ceux dont
p.768.a.c. Bar. 347. § 18. nous avons déja parlé, sont] 'en Egypte S. Paphnuce, S. Serapion [de Thmuis;] dans l'isle de Cypre S. Spiridion & Triphylle son
Conc.t.4.p. 816.1. disciple; & en Palestine S. Maxime de Jerusalem. [Le Concile de Calcedoine marque apparemment cette lettre,] 'lorsqu'il dit que ceux qui avoient combatu à Sardique contre les restes des Ariens, avoient envoyé à ceux d'Orient le jugement qu'ils avoient rendu.

Hil.fr.1.p.15.16. 'Nous avons encore dans les fragmens de S. Hilaire une autre lettre du Concile adressée au Pape Jule. Les Peres luy mandent peu de particularitez de ce qui s'estoit passé, supposant qu'il les apprendroit par la bouche de ses legats, par la lecture des actes du Concile qui comprenoient tout ce qui s'y estoit fait & ordonné, '& par la lettre que l'on avoit écrite aux Empereurs. 'Ils le
p.17. b p.17.18. prient de faire savoir aux Evesques de Sardaigne, de Sicile, & d'Italie, ce qui avoit esté ordonné, de peur qu'ils ne receussent par megarde quelques lettres des Evesques deposez.

p.17. 'On peut remarquer dans cette lettre que le Concile declare que ceux qui estoient morts par les persecutions des Eusebiens,

avoient indubitablement acquis la gloire & l'honneur du martyre. Ils y appellent l'heresie Arienne l'heresie d'Eusebe. Il y faut aussi remarquer qu'ils disent qu'il est tres bon & tres raisonnable que de toutes les provinces les Evesques raportent ce qui s'y passe à [leur] chef, c'est à dire au siege de l'Apostre Saint Pierre. Blondel pretend que cet endroit est suspect de supposition: mais il n'en allegue point d'autre preuve que la barbarie 2. de quelques paroles du latin, [ce qui n'est pas fort considerable en une lettre dont les auteurs se mettoient plus en peine de bien défendre la verité, que de parler avec politesse, & qui peut bien avoir esté écrite originairement en grec. Ce qui pourroit estre plus considerable, c'est que ces paroles n'ont aucune liaison avec ce qui precede, & en ont peu avec ce qui suit, rompant plutost la suite du discours qu'elles ne l'éclairciſſent.] p.15. Blond.prim p. 106.

ARTICLE L.

Le Concile excommunie ceux qui changent d'evesché; permet aux Evesques d'appeller au Pape.

1 QUAND les Peres disent au Pape qu'il apprendra de ses legats & de la lecture des pieces tout ce qu'ils avoient ordonné, [ils peuvent bien avoir voulu marquer les Canons qui furent dressez à Sardique.] Il nous en reste vingt selon le texte grec, & 21 selon le latin, où l'on a suivi une autre division, & mesme un ordre different. Ils sont proposez par divers Evesques, la plus part par Osius, & quelques uns par Gaudence [de Naïsse,] Aece [de Thessalonique,] Alype [de Megare,] & Olympe que nous croyons estre celui d'Enos.] Hil.fr.1.p.17. Conc.t.2.p.628. 644.

quæ conſtituta.

1 Les deux premiers regardent les Evesques qui changeoient d'Eglise, ce qu'ils ne faisoient que par ambition ou par avarice; comme il estoit aisé de le juger, puisqu'on n'en trouvoit pas un seul qui eust passé d'une plus grande Eglise à une plus petite. Le Concile voulant donc user d'une plus grande severité qu'on n'avoit fait jusques alors pour reprimer cet abus, ordonne que ces Evesques seront privez mesme de la communion laïque: & parcequ'il prevoyoit que quelques uns se couvriroient de la demande du peuple qu'ils auroient eux mesmes sollicité; au lieu d'avoir égard à ce vain pretexte, il les prive de la communion laïque, mesme à la mort. p.618.

2. valde congruentissimum esse videbitur.

p.629. 'Le troiſieme aprés avoir défendu aux Eveſques d'aller dans une autre province pour faire les fonctions eccleſiaſtiques ſelon Zonare, à moins qu'ils n'y ſoient appellez, 'défend encore à ceux qui auront des differens entre eux, d'appeller des Eveſques d'une autre province pour les juger: [ce qui n'oſte pas ce droit au corps du Concile.] 347. d Saint Athanaſe 21, 22. Not 158.

p.651 c. 'Le reſte de ce Canon fait le quatrieme dans la verſion d'Iſidore, & en effet c'eſt une matiere aſſez nouvelle.

p.629. 'Le Concile y ordonne que ſi un Eveſque ſe croit mal condanné, ſes juges en écriront au Pape, qui pourra, ſelon qu'il le trouvera à propos, ou confirmer le premier jugement, ou ordonner qu'il ſera revu par des Eveſques voiſins qu'il nommera. Oſius demande que le

Marc.conc.l.7. c.3.§8.p.219. Concile accorde cet honneur à la memoire de S. Pierre; ce qui eſt bien fort pour marquer que c'eſtoit un droit que le Pape n'avoit pas eu juſques alors. Le IV. Canon ſelon le grec, ajoute au precedent, que l'on ne doit point mettre un Eveſque en la place de celui qui eſt condanné par les Eveſques voiſins, juſques

§10.p.219§11. p.220. à ce que le Pape ait jugé ſur cela. Mr de Marca l'entend du premier jugement des Eveſques de la province, & prouve par là que les Eveſques qui appelloient de ce jugement, demeuroient toujours depoſez juſques à ce qu'ils euſſent eſté abſous par le ſecond jugement. [Ce ſens eſt en luy meſme beaucoup plus clair & plus probable, & eſt tout à fait conforme au titre 60 de

David, p.459. Ferrandus.] Il faut neanmoins avouer que les termes grecs 'ſemblent bien forts pour marquer le ſecond jugement. [Mais auſſi il y a peu ou point d'apparence qu'un ſecond appel ait eſté établi par un mot dit en paſſant.] τῶν ἐν μεσίσῃ τυγχανόντων.

p.455. 'Le V. Canon eſt le VII. dans Denys le Petit, en quoy on remarque qu'il y a faute. Il ajoute au III, que ſi l'Eveſque condanné dans ſa province veut eſtre jugé par le Pape, & demande que le Pape envoie de ſes Preſtres pour le juger de ſa part avec

Marc.conc.l. 7.c.3.§11.&c.p. 219.220. les Eveſques, le Pape pourra luy accorder ſa demande. 'Zonare & d'autres Grecs ont cru que ce Canon marquoit un ſecond appel du ſecond jugement: ce qui eſt refuté par Mr de Marca.

Conc B.t.1.p. 885.1.c.d. 'Ce Canon fut cité par Zoſime ſous le nom du Concile de Nicée dans l'affaire d'Apiarius, dans les meſmes termes qu'il eſt raporté par Denys le Petit, hormis quelques paroles plus conformes au grec que celles de Denys. 1.

La premiere partie du VI. Canon qui fait le V. dans Denys

1. Au lieu de ces paroles de Denys, *ſi appellaverit qui dejectus eſt*, il y a conformément au grec, *& appellaſſe Epiſcopus videatur.*

le Petit, ne ſemble ſignifier autre choſe ſelon le grec, ſinon que tous les Eveſques de la province ſe devant trouver à l'ordination d'un Eveſque elu, ſi quelqu'un y manque par negligence, le Metropolitain luy doit écrire ſur cela & l'attendre. Que s'il ne vient point, il faut paſſer outre à l'ordination. Mais le latin de Denys ſuit bien un autre ſens, qui ſuppoſe que dans une province où il y a beaucoup d'Eveſques, il n'en demeure plus qu'un, lequel neglige d'en ordonner un autre. Ce cas eſt ſi extraordinaire, qu'il eſt difficile que le Concile ait voulu remedier à un mal, qui n'eſt peuteſtre pas encore arrivé une ſeule fois : & quand meſme une province ſe trouveroit reduite à un ſeul Eveſque, ce qui peut arriver, quoique rarement, il ne faudroit pas alors regler ce que l'on devroit faire en cas que cet Eveſque reſtant, omiſt par negligence à ordonner d'autres Eveſques, puiſque c'eſt une choſe comme impoſſible, mais ce qu'il devroit faire pour en ordonner. Neanmoins ce ſens ſe trouve non ſeulement dans Denys le Petit, mais encore dans le titre 151 de Creſconius, & meſme dans le commentaire de Zonare.

'Ce Canon ajoute dans le grec, que pour elire un Metropolitain il faut appeller les Eveſques de la province voiſine, [à quoy il y a peu d'apparence.] Le reſte de ce Canon qui fait le VI. de Denys le Petit, défend d'établir des Eveſques dans les petites villes, & dans tous les lieux où il n'y en a pas d'antiquité, à moins que l'augmentation d'un lieu n'y oblige. L'ordination d'Iſquyras en qualité d'Eveſque de la Marcote, peut avoir donné occaſion à cette ordonnance, [qui a toujours eſté la pratique de l'Egliſe,] quoiqu'on ne l'ait pas toujours ſuivie dans l'Arabie & dans l'iſle de Cypre.

Conc. t. 2. p. 638 c.

Bar. 347. § 54.

Soz. l. 7. c. 19. p. 734. c.

ARTICLE LI.

Reglemens du Concile ſur les Eveſques qui s'abſentent de leurs Egliſes.

'LE VII. Canon qui eſt le VIII. de Denys, ſe plaint des longs & frequens voyages des Eveſques à la Cour, & de leur importunité qui les y rendoit mepriſables. Il declare qu'ils n'y doivent point aller que par l'ordre de l'Empereur, ou pour obtenir la grace de ceux qui avoient recours à l'Egliſe. Le VIII. ajoute que pour les affaires moins conſiderables des pauvres & de l'Egliſe, il eſt plus à propos d'envoyer ſeulement des Diacres à la Cour.

Conc. t. 2. p. 632.

 L'an de J.C. 347, de Saint Athanase 11. 12.

Le IX. qui avec le precedent fait auſſi le IX. de Denys,* ordonne ſelon le ſens qui paroiſt le plus naturel, que tout Eveſque qui envoiera un Diacre en Cour, l'envoiera premierement au Metropolitain [de ſa province,] afin que [s'il approuve ce voyage,] il donne au Diacre des lettres de recommandation pour les Eveſques qui ſont à la Cour. Il ajoute en particulier que quand ces Diacres iront à Rome, le Pape Jule examinera leur requeſte, & s'il l'approuve, il y joindra ſes ſollicitations pour en obtenir l'effet. Et le XXI. qui fait partie de l'XI. dans Denys, ordonne que les Eveſques des villes qui ſont ſur le grand chemin, s'informeront de meſme ſoigneuſement des Eveſques qui paſſeront par chez eux; que s'ils trouvent qu'ils aillent à la Cour ſans neceſſité, ils ne ſouſcriront point à leurs lettres, & meſme ne communiqueront pas avec eux. L'article qui regarde le Pape dans le IX. Canon, fait le X. de Denys le Petit, avec un mot de l'Eveſque Alype qui n'eſt pas dans le grec, & qui repreſente ſeulement le peu de neceſſité que les Eveſques avoient ſouvent d'aller en Cour.

* Nota 59.

Le X. Canon ſelon le grec, qui eſt le XIII. de Denys, ordonne que les perſonnes du bareau qui ſeront elus Eveſques, doivent eſtre conſiderez comme neophytes, & n'eſtre ſacrez qu'aprés avoir exercé les fonctions de Lecteur, de Diacre, & de Preſtre, (Denys dit, *ou de Preſtre,*) & eſtre demeurez longtemps dans chacun de ces degrez, afin que l'on s'aſſure de leur foy, & de leurs bonnes mœurs, de leur fermeté, & de leur douceur.

Le XI. qui eſt le XIV. de Denys, défend aux Eveſques d'eſtre plus de trois ſemaines hors de leurs Egliſes, repreſentant les maux qu'ils faiſoient quelquefois en demeurant trop longtemps dans les autres Egliſes. [On en peut voir un exemple dans ceux que fit Severien de Gabales à Conſtantinople du temps de S. Chryſoſtome.] Oſius dans ce Canon cite aſſez clairement le XXI. Canon d'Elvire. Le XII. Canon qui eſt le XV. de Denys, ordonne auſſi le meſme terme de trois ſemaines pour les Eveſques qui auront de grands biens hors de leur dioceſe, ordonnant que durant ce temps ils celebreront dans la paroice la plus proche, ſans aller trop ſouvent dans la ville epiſcopale. Zonare dit que ces biens eſtoient ceux de l'Egliſe & non de l'Eveſque; mais le terme du texte grec qu'il ſuit, marque plutoſt le contraire. Il peut avoir plus de raiſon en ce qu'il dit que la celebration permiſe à ces Eveſques dans une paroice étrangere, n'eſt pas d'offrir le Sacrifice, mais de s'y trouver & de faire ſes prieres

παροικίαν.

Zon.

avec

avec les autres Fideles. Denys le Petit ajoute que les Evesques pourront s'absenter de mesme pour aller visiter leurs parens, ce qui n'est pas dans le grec.

Ce que ces Canons ordonnent touchant les Evesques, est appliqué à tous les Ecclesiastiques par la bouche d'Osius, selon le grec, dans le XVI. Canon, qui est le XX. dans Denys. Il fut demandé par Acce [de Thessalonique,] qui se plaignit que les Cleres des autres Eglises demeuroient trop longtemps à Thessalonique.

Mais comme il pouvoit arrivet que des Evesques estant injustement chassez de leurs sieges, & mesme excommuniez, se trouveroient obligez de se retirer en d'autres villes, & d'y demeurer plus de trois semaines, comme on en avoit déja vu trop d'exemples; le Concile ordonne par le XVII. Canon, que ces Evesques seront receus partout avec toute sorte de charité & d'affection. Olympe [Evesque d'Enos] qui donna cet avis par le moyen d'Osius, [en avoit, comme nous avons dit ailleurs, eprouvé luy mesme la necessité.]

1

V. les Ariens 29, 41.

ARTICLE LII.

Canons du Concile sur le jugement des Prestres, sur l'Eglise de Thessalonique, & sur d'autres matieres: De l'autorité du Concile.

LE XIII. Canon qui est le XVI. de Denys, défend aux Evesques de donner la communion aux Cleres qu'ils sauront en avoir esté privez par leur Evesque, sur peine d'en répondre devant le Concile.

NOTE 60. Le XIV. Canon qui est le XVII. dans Denys, ordonne selon le mesme Denys, que les Prestres & les Diacres deposez par leur Evesque, pourront faire juger de nouveau leur cause par les Evesques voisins; & le titre 102 de Fertandus ne dit rien davantage. Le grec porte qu'ils se pourront faire juger par le Metropolitain de la province, ou en son absence par celui de la province voisine: ce que Mr de Marca croit estre une mauvaise paraphrase pour expliquer les paroles latines, supposant qu'elles sont les originales; & au contraire d'autres prennent le grec pour l'original, & le latin pour une version. [a] Zonare pretend que cette ordonnance qui permet aux Cleres d'estre jugez par le Metropolitain voisin, est injuste, & dit qu'elle ne se pratiquoit

Ferrd. p. 122.

Mare concil. l. 6. c. 14. § 3. p. 320.

P. Aur. in spon. c. 4. p. 203. 204

[a] Zon. in can. 379.

1. C'est ainsi que Zonare entend le mot καθ' ὑποκρίσεις du Canon XVII.

point, ne s'eſtoit peuteſtre jamais pratiquée. Il cite ſur cela le 29[ou 31e] Canon de la collection Africaine, qui permet aux Clercs de ſe faire juger par les Eveſques voiſins, & d'appeller d'eux aux Metropolitains de leurs provinces, mais non audelà des mers. Zoſime allegua encore ce Canon dans l'affaire d'Apiarius, dans les meſmes termes qu'il eſt dans Denys le Petit.

Conc.t.2.p.1048. a|1591.e.

Le XIV. Canon ordonne encore que les Clercs excommuniez demeureront en cet état juſqu'à ce que leur cauſe ait eſté pleinement examinée. Le reſte de ce Canon eſt obſcur dans le grec. Il commande ſelon Denys, que ſi les Eveſques reconnoiſſent que le Clerc ſoit veritablement coupable, ils le reprendront ſeverement de ſa deſobeïſſance.

Le XV. Canon renouvelle ceux qui avoient déja eſté faits pour défendre aux Eveſques ſous peine de nullité d'ordonner un Clerc d'un autre Eveſque. Il eſt demandé ſelon le grec par Oſius, & ſelon le latin par luy & par Janvier[de Benevent.] Car Denys le Petit en fait le XVIII. & le XIX. Canon. Gratus cite ce Canon dans le premier Concile de Carthage, mais[1] il en change un peu les termes, & fonde ſur ce changement la défenſe d'ordonner meſme un laïque d'un autre dioceſe: [ce qui ne ſe trouvera peuteſtre pas avoir eſté ordonné avant ce Concile, ni avoir eſté ſuivi que longtemps aprés.

p.715.c. 1.

Nous avons déja parlé du XVI. & du XVII. Canon.] Le XVIII. & le & XIX. qui ne ſont point dans Denys, regardent l'Egliſe de Theſſalonique, où il y avoit de grands troubles, [peuteſtre aprés la mort de Jean,] dont parlent les Euſebiens, & qui pouvoit avoir eſté de leur faction. On voit donc qu'Eutychien & Muſée s'eſtoient tous deux pretendus Eveſques de Theſſalonique, & y avoient ordonné diverſes perſonnes. Ce trouble ayant eſté appaiſé par l'ordination d'Aece, le Concile ordonne que ni Eutychien ni Muſée ne pourront prendre le nom ni la qualité d'Eveſques, & ne pourront eſtre receus qu'à la communion laïque s'ils la demandent. Gaudence prie neanmoins Aece de recevoir tous ceux qu'ils avoient ordonnez, s'il n'y avoit point en eux de cauſe particuliere qui l'empeſchaſt, afin d'oſter toutes les ſemences de diviſion. Oſius mele à cela des choſes qui ne paroiſſent pas avoir de raport aux troubles de Theſſalonique, mais à ce qu'avoit dit Aece dans le XVI. Canon contre les Eccleſiaſtiques qui quittoient leurs Egliſes pour s'habituer en d'autres villes.

p.641. Hil.fr.2.p.20. Conc.t.2.p.641. p.640.

1. Au lieu qu'il y a dans le grec ὑπηρέτου, & dans Denys, *miniſtrum eccleſiaſticum*, Gratus lit ſimplement *hominem*.

Le XX. Canon qui fait le commencement du XI. dans Denys le Petit, eſt une menace de depoſition contre les Eveſques qui violeront ou tous les Canons du Concile ſelon l'ordre du grec, ou ſelon Denys ceux qui regardent les voyages des Eveſques à la Cour.

Voilà quels ſont les 20 ou 21 Canons du Concile de Sardique. Ils ont eſté écrits en latin ſelon la preface de Denys le Petit: & en effet, les deux Canons alleguez par Zoſime ſont preſque mot à mot comme dans Denys; au lieu que dans la verſion greque de la lettre de Zoſime, ils ſont fort differens pour les termes, de ceux qui ſont dans les Conciles & dans Zonare. Nous avons auſſi remarqué qu'il y a des endroits où le latin eſt plus ample & fait un meilleur ſens que le grec; mais nous avons vu qu'il y en a d'autres où l'on trouve tout le contraire. D'où l'on peut juger que l'une & l'autre copie a ſouffert quelque alteration, & qu'on peut les corriger l'une par l'autre. Mr de Marca dit nettement que le grec eſt une verſion, & non l'original. Marc. conc. l. 6. c. 14. § 3. p. 110.

[Pour ce qui eſt de l'autorité de ces Canons, elle ſemble dependre de celle du Concile en general," de laquelle on ne convient pas. Il eſt certain qu'il n'augmente pas le nombre des Conciles œcumeniques, & qu'il n'empeſche point que le Concile de Conſtantinople ne ſoit conté univerſellement pour le ſecond. Il eſt certain d'autre part qu'il a eſté convoqué pour repreſenter toute l'Egliſe; que la juſtification qu'il a faite de S. Athanaſe a eſté bientoſt acceptée de tous les Orthodoxes, quoique la pluſpart n'aient pas receu de meſme celle de Marcel; & que ſes Canons aprés avoir eſté longtemps peu ou point connus hors de Rome, où l'on croyoit qu'ils eſtoient du Concile de Nicée, ont enfin eſté receus de l'Egliſe latine & de la greque.] Note 61.

ARTICLE LIII.

Les Euſebiens s'irritent par leur condannation, & S. Athanaſe eſt obligé de demeurer encore en Occident.

[SI les affaires de l'Egliſe ne ſe fuſſent gouvernées que par l'autorité eccleſiaſtique, Saint Athanaſe aprés la ſentence du Concile,] qui avoit achevé de mettre la derniere main à ſa juſtification, n'auroit eu qu'à aller gouverner paiſiblement ſon troupeau. Mais les Euſebiens appuyez par Conſtance n'avoient garde de le ſouffrir. Des qu'ils furent ſur les terres de ce prince leur protecteur, aprés s'eſtre enfuis de Sardique," ils s'aſſemble- Ath. ap. 2. p. 721. a. b.

V. les Ariens § 39.

rent à Philippople dans la Thrace, & de là ils écrivirent une grande lettre qu'ils daterent de Sardique, pleine d'injures & de calomnies, non ſeulement contre S. Athanaſe & les autres qu'ils eſtoient accoutumez de perſecuter, mais auſſi contre ceux qui avoient ſoutenu leur innocence. "Ils paſſerent meſme juſques à cette inſolence de pretendre excommunier le Pape Jule, Oſius, S. Maximin de Treves, & quelques autres Eveſques, "à quoy ils ajouterent bientoſt aprés, des effets encore plus réels & plus ſanglans de leur animoſité contre les défenſeurs de la divinité du Verbe.]

347, de Saint Athanaſe 21, 22.

V. les Ariens § 40.

Ibid. § 41.

Aug. in Cre. l. 3. c. 34. t. 7. p. 186. c. d.

[Comme leur fureur eſtoit particulierement animée contre S. Athanaſe, [a] ils firent bannir en Armenie deux Preſtres & trois Diacres d'Alexandrie : [b] & depeur que [le Saint & les autres Eveſques,] ſe confiant ſur le jugement du Concile de Sardique, ne vouluſſent rentrer dans leurs Egliſes, ils firent garder par ordre de Conſtance les portes & les entrées des villes. Ils firent particulierement écrire aux magiſtrats d'Alexandrie, que ſi Athanaſe ou quelqu'un des Preſtres qu'ils nommoient, ſe trouvoit eſtre entré dans la ville ou dans le pays, le premier juge pourroit luy faire trancher la teſte [ſans autre forme.]

a Ath. ſol. p. 810. d.

b p. 821. c.

L'AN DE JESUS CHRIST 348, DE S. ATHANASE 22, 23.

[S. Athanaſe voyant donc par la diſpoſition des choſes qu'il ne pouvoit pas encore eſperer de s'en retourner en ſon Egliſe,] [1] ſe retira à Neſſe ou Naïſſe [1] ville celebre de la Dace ſuperieure, où l'on pretend qu'eſt né Conſtantin. [1] Il y receut des lettres de Conſtant, qui l'obligerent d'aller trouver ce prince à Aquilée, & il demeura depuis dans cette ville juſqu'à ce que Conſtance le rappella en Orient [l'an 349.] [1] Durant qu'il eſtoit à Aquilée il y vit tenir les aſſemblées dans des egliſes que l'on baſtiſſoit encore. Conſtant "s'y trouvoit avec les autres Fideles. [1] Dans l'entretien que le Saint eut avec Conſtant lorſqu'il demeuroit à Aquilée, ce prince eſtant venu à parler de Conſtance, le Saint au lieu de l'aigrir contre luy, & de luy en dire aucun mal, en parla d'une maniere qu'il ſouhaitoit que Conſtance meſme l'euſt entendu.

ap. 1. p. 676. b.

Amm. n. p. 196.

Ath. ap. 1. p. 676. b.

p. 693. a.

p. 674. 675.

1.

[C'eſt tout ce que nous ſavons des actions de Saint Athanaſe juſqu'à ce que Dieu, plutoſt que les hommes, le fit retourner à Alexandrie l'an 349, en la maniere que nous le dirons bientoſt. Mais il ſe paſſoit cependant diverſes choſes qui le regardoient,

Boll. 2. may. p. 212. a.

1. [1] Les Eſpagnols veulent qu'il ſe ſoit retiré en Eſpagne &c. comme on le peut voir dans Bollandus, qui le met entre leurs fables.

& qui par cette raiſon doivent entrer dans ſon hiſtoire.

Durant que les hommes s'oppoſoient ſur la terre à ſon retour, Dieu l'accordoit dans le ciel aux prieres de ſes Saints.]'Car S. Pacome qui s'adreſſoir ſouvent à luy pour en obtenir le rétabliſſement de l'Egliſe d'Alexandrie, dit un jour à quelques uns de ſes freres, qu'il eſperoir en celui meſme qui avoit permis tant de perſecutions pour eprouver ſes fideles, qu'il les en delivreroit bientoſt; que rien ne vaincroit Athanaſe, parcequ'il avoit Dieu pour protecteur; & qu'on verroit bientoſt accomplir en luy cette parole: Toute voix s'elevera contre vous pour vous juger, & vous les vaincrez tous.'Il paroiſt qu'il dit cela''cette année un peu avant Paſque,[& ainſi dans le temps meſme que Dieu contraignoit Conſtance de rappeller S. Athanaſe à ſon Egliſe. Voici comme cela arriva.]

Boll.14.may,5. p.44.§73.

V.S.Pacome §25.

574.

ARTICLE LIV.

Conſtant oblige ſon frere, en le menaçant, à rappeller Saint Athanaſe.

'LE Concile de Sardique qui avoit ordonné le rétabliſſement des Eveſques chaſſez par les Euſebiens, avoit auſſi deputé à Conſtance pour obtenir l'execution de ce decret, Vincent Eveſque de Capoue metropole[civile]de la Campanie, & Euphrate de Cologne metropole de la Gaule ſuperieure,[c'eſt à dire de la Germanie inferieure.]'Baronius croit que Vincent eſt celui meſme qui eſtant Preſtre de Rome, avoit eſté legat de S. Silveſtre au Concile de Nicée;[& cela a quelque probabilité, quoique nous n'y voyions pas de certitude. On trouve ſeulement] 'qu'il avoit une grande connoiſſance des affaires de S. Athanaſe, & de l'Arianiſme, & qu'il avoit ſouvent aſſiſté avec Oſius aux aſſemblées où l'on en avoit traité.'Il trompa neanmoins[en 353] les grandes eſperances qu'on avoit conceues de luy ſur ce ſujet: [mais il rentra depuis dans la défenſe de la verité;]'& une des raiſons qu'un grand Concile de Rome allegue contre le Concile de Rimini, c'eſt qu'il n'avoit point eſté receu par Vincent qui avoit vécu tant d'années''avec honneur dans l'epiſcopar;[ce qu'on ne peut guere entendre que de celui de Capoue.]

Ath.fol.p.812.a.

Bar.348.§1.

Hil.fr.1.p.47.

p.47|Ath.ap.1.p. 692.a.

Thdrt.l.2.c.17.p. 618.c.

ἐπίλοιπος.

'Conſtant qui par le teſultar du Concile reconnoiſſoit d'une part la foibleſſe & la facilité de ſon frere, & de l'autre la méchanceté & les arrifices de ceux qui avoient abuſé de ſa douceur pour faire de ſi grands maux à l'Egliſe;n'ayant pas moins de

c.6.p.597.d.

compaſſion pour la honte de l'un, que de colere contre la malice des autres, [confirma la deputation du Concile,] envoyant de ſa part les meſmes Eveſques Vincent & Euphrate. [p.598.a.] Il joignit avec eux le General Salien, que ſon amour pour la pieté & la juſtice rendoit illuſtre. [n.p.11.a.a.] On croit que c'eſt le meſme que Salia ou Sallea qui eſtoit Conſul en cette année 348.

[p.597.d|Ath. ſol.p.822.b. a Thdrt.l.2.c.6. p.598.a.b|Ruf.l. 1.c.19.p.246.] Il leur mit entre les mains une lettre de recommandation pour ſon frere, [a] par laquelle aprés l'avoir ſupplié d'ecouter favorablement les Eveſques [deputez,] de croire ce qu'ils luy diroient des entrepriſes criminelles d'Eſtienne [d'Antioche] & des autres, & de rendre Athanaſe à ſon troupeau, puiſque l'on avoit reconnu ſi clairement la calomnie de ſes accuſateurs, & l'injuſtice auſſi-bien que la paſſion de ſes juges; aprés, dis-je, cette ſupplication, il uſoit des menaces qui convenoient à un Roy ſi pieux, l'aſſurant que s'il ne luy accordoit cette demande, & s'il ne faiſoit juſtice, il iroit luy meſme à Alexandrie, pour rendre Athanaſe à ſes brebis qui le ſouhaitoient depuis ſi long temps, chaſſer ceux qui eſtoient ſes ennemis, & les punir comme ils le meritoient. [Ruf.p.246.] NOTE 62.

[Ath.ſol.p.822.b|Thdrt.l.2.c.6. p.598.b. Socr.l.2.c.23.p. 107.a|Soz.l.3.c. 10.p.532.a.b| Phiſg.l.3.c.12.p. 45.] Les deputez du Concile & de l'Empereur eſtoient avant Paſque à Antioche, où Conſtance eſtoit alors. Il y receut [des Eveſques] la lettre de ſon frere, qui le mit dans un tres grand embaras. Il fit donc aſſembler, s'il en faut croire Socrate, Sozomene, & Philoſtorge, la pluſpart des Eveſques de l'Orient, à qui il propoſa la choſe: & par leur conſeil il reſolut de remettre plutoſt Athanaſe & les autres en la poſſeſſion de leurs Egliſes, que de s'engager à une guerre civile: Ainſi il manda deſlors ces Prelats chaſſez. [Thdrt.l.2.c.6.p. 598.b.] Theodoret dit ſeulement qu'il promit d'executer ce que ſon frere luy demandoit. [b] On croit que cette facilité de Conſtance vint en partie de l'embaras où il ſe trouvoit à cauſe de la guerre de Perſe. [Et en effet ce fut en cette année que ſe donna la grande bataille de Singare, où il fut défait durant la nuit, aprés avoir eſté victorieux le jour precedent.] V. Conſtance 5 12.

[b Bar.348.§ 16.]

ARTICLE LV.

Malice diabolique des Ariens contre les deputez du Concile de Sardique & de Conſtant.

[Thdrt.l.2.c.7.p. 598.c.] CEPENDANT les Euſebeins irritez de voir Conſtant obtenir ce qu'il demandoit pour les Eveſques Catholiques, eurent recours à une execrable fourberie. [Ath.ſol.p.812.b.] Ils en prirent tous enſemble

la reſolution ; mais Eſtienne comme exercé en ce métier, ſe chargea ſeul de la faire réuſſir. 'C'eſtoit luy qui gouvernoit alors, ou plutoſt qui faiſoit petir le vaiſſeau de l'Égliſe d'Antioche. Entre pluſieurs emiſſaires qu'il avoit pour executer les violences par leſquelles il tyrannizoit en toutes manieres les défenſeurs des dogmes apoſtoliques, il y avoit un jeune homme nommé Onagre, nourti dans l'inſolence, & tres dereglé dans ſes mœurs, qui non ſeulement enlevoit les hommes de force au milieu des places publiques pour leur faire inſulte & les fraper outrageuſement ; 'mais meſme alloit juſqu'au fond des maiſons pour en entrainer impudemment les hommes & les femmes les plus honneſtes. [Ce fut luy qu'Eſtienne choiſit pour eſtre le miniſtre de l'action que nous allons raporter.]

Thdrt.l.2.c.7.p. 598.c. d.

'On eſtoit alors dans les jours meſmes de Paſque,] qui en l'an 348 tomboit au 3e d'avril.] Mais cela n'empeſcha pas [Onagre] d'aller trouver une femme publique, 'en la compagnie de quelques Eccleſiaſtiques d'Eſtienne, comme la ſuite le fait voir, ' & de faire prix avec elle, 'diſant que quelques étrangers arrivez depuis peu la demandoient. [a]Il gagna auſſi par argent un des ſerviteurs de la maiſon où les deux Eveſques Euphrate & Vincent eſtoient logez, afin qu'il leur ouvriſt la porte ; '& ayant pris quinze ſeditieux comme luy, il les fit cacher [pres de la maiſon] dans les mazures & les haies qui en eſtoient proches: car c'eſtoit au pié de la montagne [qui borne Antioche du coſté du midi.]

Ath.ſol.p.822.b. d. b. Thdrt.l.2.c.7.p. 598.d. [a] p.599.a. p.598.d.

'Tout eſtant diſpoſé, Onagre vint ſur le ſoir prendre la courtiſane pour la mener au logis des deux Eveſques ; 'où ayant vu par le ſignal dont il eſtoit convenu que ſes gents eſtoient preſts, & ayant trouvé la porte [b] de la ſale ouverte, il y fit entrer la courtiſane, & luy montra la porte de l'antichambre où eſtoit couché Euphrate le plus agé des deux Prelats, luy diſant qu'elle n'avoit qu'à entrer ; & puis il ſortit pour aller querir ſes gents. 'Cette courtiſane qui s'imaginoit trouver quelque jeune homme qui l'attendoit, fut bien ſurpriſe de ne voir là qu'un homme endormi, qui ne penſoit à rien moins ; & meſme en le conſiderant davantage [à la clarté de la lune,] elle vit que c'eſtoit un vieillard, qui avoit la mine d'un Eveſque, [ce qu'elle reconnut peut-eſtre à ſa tonſure, ou à ſes habits qu'il avoit auprés de luy.]

p.599.d. a] 598.d. πλὴν αὐλίου. Ath.ſol.p.822.b. c.

'Euphrate l'ayant entendu marcher, [& s'eſtant reveillé à ce bruit,] demanda qui c'eſtoit, parcequ'il n'y avoit pas de lumiere dans la chambre ; cette femme luy répondit: Euphrate fort ſurpris, '& ſaiſi de crainte [b] d'entendre la voix d'une femme, crut

Thdrt.l.2.c.7.p. 599.b. p.600.a. [b] p.593.b.

Ath.fol.p.822.c. que c'eſtoit un demon, & invoqua le nom de J.C. 'La courtiſane de ſon coſté s'écria qu'on luy avoit fait violence [pour la faire
Thdrt.l.2.c.7.p. 599.b. venir là,] & d'autre part Onagre qui ne ſavoit pas moins employer contre les gents de bien les piez que les mains, [la diligence que la violence,] eſtoit déja rentré avec ſes ſatellites, [qu'il pretendoit ſans doute rendre témoins du crime d'Euphrape.]
Ath.fol.p.822.c. Thdrt.p.599.b. 'Il fit ce qu'il put pour obliger la courtiſane à ſe taire & à accuſer l'Eveſque. 'Et pour luy il ſe mit à crier que c'eſtoit une honte, que des gents qui pretendoient eſtre venus pour rétablir les loix, violaſſent eux meſmes les loix.

b.c. 'On peut juger quel bruit s'excita là deſſus: Tous ceux de la maiſon y accoururent: Vincent qui couchoit dans une chambre plus reculée, ſe leva en meſme temps pour y venir. On fit fermer la porte de la cour, & ainſi l'on prit ſept de ceux qui eſtoient venus avec Onagre; mais luy & les autres avoient déja pris la fuite. On fit garder les priſonniers auſſibien que la courtiſane.

Ath.fol.p.822.c. Thdrt.p.599.c. p.598. p.599.c. 'Des que le jour fut venu, cette affaire s'eſtant divulguée, toute la ville accourut au logis, & les deux Prelats ayant mandé le Genèral [Salien] venu avec eux, 'qui logeoit en un autre endroit, 'ils s'en allerent avec luy au palais, ſe plaignant hautement de l'effronterie d'Eſtienne, & criant que ſes crimes eſtoient ſi viſibles & ſi noirs, qu'ils n'avoient beſoin ni de jugement, ni d'information. [Ils pouvoient avoir ſceu des priſonniers que
c. cette fourberie venoit de luy.] 'Le General eſtoit celui qui en parloit le plus hautement.

Ath.fol.p.822.c. Thdrt.p.599.c.d. 'Toute la Cour fut emue de cet accident; & comme on ne pouvoit comprendre ce que c'eſtoit, chacun jugea qu'il falloit éclaircir cette affaire juſqu'au fond. 'Salien pria l'Empereur de la faire examiner non ſelon l'ordre des Canons, mais par la rigueur des loix civiles, & offrit les Cleres des deux Eveſques pour eſtre appliquez les premiers à la queſtion, pourvu que ceux d'Eſtienne y fuſſent mis enſuite. Eſtienne au contraire taſchoit ouvertement d'eviter cet examen, ſoutenant qu'il ne falloit pas fouetter ainſi des perſonnes du Clergé. Surquoi l'Empereur & tous les grands reſolurent que la queſtion ſe donneroit dans le palais, [& non pas publiquement.]

d. 'On interrogea premierement la courtiſane, pour ſavoir qui l'avoit menée chez les deux Eveſques: elle répondit que c'eſtoit un jeune homme; & elle raconta le reſte conformément à ce
c.f.p.600.a b. que nous avons raporté. 'Les juges firent venir enſuite le plus jeune des ſept qui avoient eſté pris en cette action; lequel ſans attendre

attendre qu'on le fouettaſt, decouvrit toute la piece, & avoua qu'Onagre en avoit eſté l'auteur : & Onagre ayant eſté amené, reconnut qu'il l'avoit fait par le commandement d'Eſtienne. 'On interrogea auſſi la maiſtreſſe de la courtiſane, qui declara que les Clercs d'Eſtienne eſtoient venus trouver cette femme, & ces Clercs accuſerent leur Eveſque. [Ils eſtoient apparemment venus avec Onagre, comme nous l'avons dit; ſi ce n'eſt que l'on trouve qu'Onagre meſme, tel que nous l'avons décrit, & ceux de ſa ſuite, eſtoient dignes du Clergé d'Eſtienne.] 'Au moins Nicetas donne à Onagre la qualité de Lecteur. [a] Les juges eſtant donc convaincus qu'Eſtienne eſtoit l'auteur d'une action ſi noire & ſi méchante, le remirent, pour eſtre depoſé, entre les mains des Eveſques, 'qui ne purent s'exemter de rendre cette juſtice à l'Egliſe.

Ath. ſol. p. 822. c. d.

Nic. orth. l. 5. c. 30 p. 303.

[a] Theodoret. l. 2. c. 8. p. 600 b.

Ath. ſol. p 822. d.

ARTICLE LVI.

Conſtance écrit à Saint Athanaſe pour le rappeller : Mort de Balac, & de Gregoire.

[S'IL ne plut pas à Dieu de detromper entierement Conſtance de la croyance qu'il avoit à des heretiques qui venoient d'eſtre ſurpris dans une malice auſſi diabolique qu'eſtoit celle qu'Eſtienne avoit voulu faire à deux illuſtres Eveſques,] 'il ſe ſervit neanmoins de cette expetience pour luy faire un peu ouvrir les yeux, & le faire rentrer en luy meſme. Ainſi il commanda auſſitoſt qu'on fiſt revenir les [deux] Preſtres & les [trois] Diacres d'Alexandrie bannis en Armenie, & écrivit à Alexandrie pour défendre en termes formels de perſecuter ceux du parti d'Athanaſe tant eccleſiaſtiques que laïques. 'Il manda auſſi alors S. Athanaſe, [s'il ne l'avoit déja fait,] & les autres Prelats condannez.

Ath. ſol. p. 822. d.

Soc. l. 2. c. 23. p. 107. b.

V. les Ariens § 44.

[''Nous avons parlé autrepart du retour des autres. Pour celui de S. Athanaſe, il fut differé juſques à l'année ſuivante.] 'Socrate en attribue la cauſe à la juſte défiance qu'avoit le Saint de la malice de ſes calomniateurs ; '& Conſtance meſme entra dans cette penſée.

b.

Ath. ſol. p. 823. a] ap. 1. p. 769 b.

L'AN DE JESUS CHRIST 349, DE S. ATHANASE 23, 24.

'Mais Dieu pour luy faciliter ſon retour, oſta la vie à Gregoire ſon adverſaire environ dix mois ''aprés l'accident arrivé à Euphrate, [& ainſi ce fut en janvier ou fevrier de l'an 349. Ce qui

Sol. p. 823 a.

NOTE 63.

Bar. 348. § 12.

fait juger que Gregoire a tyrannizé l'Egliſe d'Alexandrie durant pres de huit ans, quoique Theodoret ne luy en donne que ſix, ne contant peut-eſtre que juſqu'au Concile de Sardique qui le depoſa. Saint Athanaſe dit ſeulement qu'il mourut; mais Theodoret nous aſſure par deux fois qu'il fut tué par ſes propres brebis, qu'il avoit traitées avec plus de barbarie que n'euſt fait un tigre.

Thdrt l.2.c.3.p. 58.c.

Ath.fol.p.823.a. & Thdrt p 586. c. & 9.p.601.b.

[Sa punition fut precedée de peu par celle du Duc Balac l'un des miniſtres de ſa haine contre l'Egliſe, où l'on vit manifeſtement le doit de Dieu. Comme ce Duc etendoit ſes cruautez juſque ſur les ſolitaires, S. Antoine luy écrivit à peu pres en ces termes: Je voy la colere de Dieu qui vous menace. Ceſſez donc « de perſecuter les ſerviteurs de JESUS CHRIST, ſi vous ne « voulez qu'elle tombe ſur vous, ainſi qu'elle eſt tres proche. « Balac ſe moqua de cette lettre, la jetta par terre, & cracha deſſus à la perſuaſion de Gregoire, & aprés avoir fort maltraité ceux qui la luy avoient apportée, il leur commanda de dire de ſa part à Antoine, Puiſque tu prens tant de ſoin des ſolitaires, je m'en « vas te perſecuter toy meſme. «

Ath.v.Ant.p. 500.a. fol.p.817. d.

fol.p.817.d. b v.Ant.p.500. a.b.

'Mais la juſtice de Dieu ne tarda guere à le punir, & elle l'accabla avant que le cinquieme jour fuſt paſſé. Car s'en allant avec Neſtor Prefet d'Egypte, à Cherée, qui eſt la premiere journée d'Alexandrie, eſtant tous deux montez ſur des chevaux de Balac les plus doux de ſon écurie; comme ils eſtoient en chemin, ces chevaux, ainſi qu'il arrive d'ordinaire, commencerent à ſe jouer enſemble, & tout d'un coup celui que montoit Neſtor, & qui eſtoit encore plus docile que l'autre, ſe jetta ſur Balac, & luy mordit la cuiſſe de telle ſorte qu'il le jetta par terre, & ſe jettant aprés ſur luy, il luy dechira tellement cette cuiſſe, qu'on fut obligé de le raporter à l'heure meſme dans la ville, où il mourut au bout de trois jours.

fol.p.817.d. c v.Ant.p.500.b. b fol p.817.d

Naz.or.21.p.391. b. d Ath.v.Ant.p. 500.b.

b fol.p.817.d.

v.Ant.p.500.c. c fol.p.817.d.

'Aprés donc que Gregoire fut mort, Conſtance manda Saint Athanaſe avec toute ſorte d'honneur, & luy écrivit ſur ce ſujet trois lettres pleines de témoignages d'affection, & de promeſſes d'une entiere ſureté. Il écrivit en meſme temps à Conſtant, afin qu'il permiſt au Saint de retourner à Alexandrie, ou plutoſt qu'il l'y exhortaſt; & il luy promettoit de ne rien faire touchant le Saint, qu'avec le conſentement du peuple & l'agrément du Saint meſme. Les Ariens firent tout ce qu'ils pu-

fol.p.823.a.

ap.2.p.768.d. 769.b. e p.769.b.c. f fol p 823. g p.828.d. b.

1. Neſtor eſtoit Prefet en 349, quand S. Athanaſe revint en Egypte: Ainſi Balac doit eſtre mort en 348 ou 349.

rent pour empeſcher ce rappel de S. Athanaſe. Ils repreſentoient à Conſtance que c'eſtoit ruiner leur parti; qu'Athanaſe en avoit toujours eſté l'ennemi declaré; qu'il ne ſeſloit point encore de l'anathematizer. Mais tous leurs efforts furent inutiles.

'Nous avons encore les trois lettres que Conſtance écrivit à S. Athanaſe pour le rappeller. Le Saint meſme & Socrate nous les ont conſervées. 'La ſeconde ſe lit auſſi dans Theodoret. [a] Elles eſtoient en latin. [b] Conſtance fait excuſe dans la premiere de ce qu'il avoit attendu ſi longtemps à écrire au Saint pour le rappeller; & dit que c'eſt parcequ'il croyoit qu'il reviendroit de luy meſme. Il l'exhorte donc à ne pas tarder davantage à le venir trouver ſans rien craindre, pour eſtre auſſitoſt rétabli dans ſon Egliſe & dans ſa patrie. 'La ſeconde ne contient rien de particulier, que l'ordre de prendre une voiture publique. Ces deux lettres, où l'une d'elles, furent ce ſemble écrites d'Edeſſe en Meſopotamie en preſence des Preſtres du Saint, & portées par l'un d'eux, 'pour luy donner une aſſurance plus entiere.

ap.2.p.769.770 Socr.l.2.c.23.p. 107.108. Theodr.l.2.c.9. p.600.601. a Socr.p.107.c. b Ath.ap.2.p. 769.a.b. d. fol.p 823 a.

'Mais Conſtance voyant qu'il ne venoit point, quoiqu'il euſt receu ſes lettres depuis longtemps, & croyant que c'eſtoit la crainte qui le retenoit, 'il luy écrivit ſa troiſieme lettre, & luy envoya en meſme temps un Diacre nommé Aquite, pour l'aſſurer entierement de ſa bonne diſpoſition envers luy. 'Il luy fit meſme écrire par divers ſeigneurs à qui S. Athanaſe pouvoit ſe fier plus aiſément, ſavoir par les Comtes Poleme, Datien, Bardion, Thalaſſe, Taurus, & Florent. 'Il le faiſoit aſſurer qu'il l'attendoit depuis une année entiere, [à prendre apparemment depuis l'accident d'Euphrate,] & qu'il n'avoit point ſouffert qu'on fiſt aucun changement [dans ſon Egliſe,] ni qu'on établiſt perſonne [à la place de Gregoire,] afin que les egliſes luy fuſſent conſervées.

ap.2.p.769.d. fol.p.823.a. ap.2.p.770.a. fol.p.823.b. a. b.

ARTICLE LVII.

S. Athanaſe retourne en Orient: Il voit Conſtance à Antioche qui donne divers ordres en ſa faveur.

'LE Saint eſtoit encore à Aquilée lorſqu'il receut ces lettres; [au moins les premieres.] [c] Il ſe reſolut donc enfin d'aller trouver Conſtance, en remettant à Dieu les evenemens de ſon retour, '& de rameuer avec luy ceux qui avoient eſté les compa-

Ath.ap.1.p.676. b ap.2.p.770.b. c fol.p.823.b. ap.2.p.771.b.

ap.1.p.676.b. gnons de tous ſes travaux. [a]Il fit neanmoins auparavant un nou-
ap.2.p.770.a. veau voyage en France, où il eſtoit appellé par Conſtant. [b]Il alla auſſi à Rome pour dire adieu à l'Egliſe & à l'Eveſque [de cette ville. On ne voit pas ſi ce fut devant ou aprés ſon voyage de France.]

Socr.l.2.c.13.p. 108.d. [a]Il montra à Rome les lettres que Conſtance luy avoit écrites.
a d[109]Ath. [b]Toute cette Egliſe eut une extreme joie de ſon retour; & le
ap.2.p.770.b. Pape [c]Jule la voulut témoignet publiquement par une lettre qu'il en écrivit aux Preſtres, aux Diactes, & au peuple d'Alexandrie. [d]Les autres Eveſques par les Egliſes deſquels il paſſa dans ſon voyage, le receurent & le conduiſirent avec les témoignages ordinaires de paix & de communion. [e]Il paſſa par Andrinople, où il vit les monumens des ſaints Martyrs que les Euſebiens y avoient fait executer à leur retour de Sardique.

V. ſon titre § 9.

Ath ap.2.p. 770.b.

ſol.p.820.b.

p.813.b.c. [a]Il arriva enfin avec ceux qui l'accompagnoient, au lieu où
p.839.b[Ruf.l.1. c.19.p.246. b Ath.ap.1.p. 676.d. c ap.2.p.772.a[ſol p.813.c. d Ruf.l.1.c.19.p. 246. e p.246[Ath.ſol. p.813.c. f Ath.ſol.p.813. c.

eſtoit Conſtance, [b]c'eſt à dire à Antioche, [c]qui fut la troiſieme & la derniere fois qu'il vit ce prince. [d]Il en fut receu avec toutes les marques d'une affection ſincere qu'il pouvoit ſouhaiter. [e]Conſtance luy fit neanmoins quelques petits reproches, ſelon Rufin, [f]mais il luy permit enfin de retourner en toute aſſurance dans ſon pays & dans ſon Egliſe, [g]& comme il avoit écrit auparavant aux officiers qui eſtoient ſur les lieux, de garder les paſſages, pour empeſcher le retour du Saint, il leur envoya alors des ordres tout à fait contraires.

c. [a]S. Athanaſe ſe plaignit avec juſtice dans cet entretien, de tous les maux qu'on luy avoit faits, & de tant d'ordres qui avoient
ap.1.p.676.d. eſté donnez contre luy. [b]Il garda neanmoins une telle moderation, qu'il ne dit aucun mal des Euſebiens qui l'avoient exercé par tant de ſouffrances, ni d'aucun de ceux qui l'avoient perſe-
ſol.p.813.c. cuté d'une maniere ſi injuſte & ſi outrageuſe. [c]Il ſe contenta de demander que ſes ennemis ne fuſſent plus en état de le charger
c.d. à l'avenir de nouvelles calomnies quand il ſeroit en Egypte; [d]& ſupplia pour ce ſujet l'Empereur de les faire venir devant luy,
p.839.b. [e]ou tous, ou quelques uns d'eux, puiſqu'ils eſtoient alors dans Antioche meſme; afin qu'ils le convainquiſſent des crimes dont ils l'accuſoient, comme ils le pouvoient aiſément, s'il eſtoit coupable; ou que s'il les convainquoit [d'eſtre des calomniateurs,] comme il ſe promettoit de le faire, ils s'abſtinſſent de le calom-
c. nier en ſon abſence. [f]Mais Conſtance rejetta bien fort cette propoſition, & les Ariens n'eurent garde de l'accepter.

p.813.d. [a]Conſtance ordonna neanmoins que tout ce qui avoit eſté écrit

349. de Saint Athanaſe 23, 24.

auparavant contre le Saint, & contre ceux de ſa communion, ſeroit caſſé, & tous les actes biffez, & tirez des greffes tant du Duc que du Gouverneur, ſoit d'Egypte, ſoit de l'Auguſtamnique, de la Thebaïde, ou de la Libye. d[ap.1.p.774.a. b.] Nous avons encore deux reſcrits ſur ce ſujet, l'un adreſſé à Neſtor qui eſtoit alors Prefet d'Egypte, & envoyé dans les meſmes termes aux Gouverneurs des autres provinces pour leur ordonner de biffer tout ce qui ſe trouveroit avoir eſté fait contre ceux de la communion du Saint, & de laiſſer jouir ſon Clergé de l'immunité qu'il avoit auparavant, & dont les autres jouiſſoient. ap.1.p.774.b.c. L'autre reſcrit qui paroiſt citer le premier, eſt adreſſé au meſme Neſtor, & luy ordonne d'envoyer à la Cour tout ce qui ſe trouveroit dans ſon greffe capable de bleſſer la reputation du reverendiſſime Eveſque Athanaſe, comme il l'appelle. Un Conſeiller de ville nommé Euſebe, fut envoyé pour tirer tous ces actes des greffes où ils eſtoient. fol.p.814.c. ap.1.p.774.a.

Conſtance ajouta à ces ordres une promeſſe de ne plus ſouffrir qu'on luy fiſt aucun mauvais raport contre le Saint, mais de conſerver toujours ferme & immuable l'affection qu'il avoit pour luy, & de ne rien faire qui le regardaſt, qu'avec le conſentement du peuple, & que luy meſme n'euſt agreable. Il confirma meſme ſa parole par un ſerment, appellant Dieu à témoin de ſes promeſſes. [Mais la ſuite nous apprendra combien il ſe faut peu fier aux paroles les plus ſolennelles, & aux ſermens les plus religieux des Princes qui ont une fois perdu la crainte de Dieu, & violé la foy qu'ils luy doivent]. fol.p.813.d. p.818.d. d[813.d.]

ARTICLE LVIII.

Le Saint elude adroitement l'artifice des Euſebiens, qui demandoient une egliſe à Alexandrie.

DURANT le temps que S. Athanaſe fut à Antioche, il evita, dit Sozomene, la communion de Leonce qui y tenoit le ſiege des Ariens [au lieu d'Eſtienne,] & ſe trouva aux aſſemblées que les Euſtathiens faiſoient dans des maiſons particulieres. [C'eſtoit aſſez pour faire juger aux Euſebiens avec quelle vigueur il ſe conduiroit dans ſon Egliſe d'Alexandrie. Ainſi ils reſolurent de faire encore un effort pour l'empeſcher d'y retourner, & s'aviſerent d'un artifice capable de ruiner toutes les affaires du Saint, ſi ſa generoſité epiſcopale n'euſt eſté accompa- Soz.l.3.c.20.p. 532.d.

gnée d'une ſage diſcretion & d'une prudence vraiment divine.] 249, de Saint Athanaſe 23, 24.

Ruf.l.c.1.19.p. 246. 'Ces impies conſeillers de Conſtance, [a]qui avoient tout pou-
a Thdrt.l.2.c.9. p 601.a. voir ſur ſon eſprit, luy remontrerent donc qu'il eſtoit raiſonna-
a|Ruf.l.1.c.19.p. 246|Socr. ble que ceux qui ne vouloient pas communiquer à Alexandrie
b Socr.l.2.c.23.p. 111. avec Athanaſe, euſſent une egliſe pour s'aſſembler, '& le por-
c Soz.l.3.c.20.p. 532. terent à faire cette propoſition au Saint. [b]Ainſi ce prince luy repreſenta qu'il l'avoit rétabli dans ſon Egliſe, [c]& qu'il eſtoit tout preſt à faire executer les promeſſes qu'il luy avoit faites : qu'il eſtoit juſte auſſi qu'il luy accordaſt la demande qu'il luy
Ruf.l.1.c.19.p. 246. faiſoit : 'qu'aprés tout, ce que les Eveſques ſouhaitoient de luy, ne valoit pas la peine de leur eſtre refuſé.

p.246. 'Mais le Saint par une inſpiration particuliere de Dieu, trouva
Ib|Thdrt.p.601. a|Socr.l.2.c.23.p. 111.b.c|Soz.p. 532.d. auſſi le moyen de ſortir adroitement d'un pas ſi faſcheux. 'Il dit à l'Empereur qu'il n'y avoit pas moyen de luy rien refuſer, & qu'il pouvoit commander ce qu'il luy plaiſoit ; mais qu'il le ſupplioit auſſi de luy accorder une petite faveur qu'il avoit à luy
Ruf|Thdrt|Socr. demander. 'Conſtance luy promit toutes choſes, quelque difficiles qu'elles fuſſent, pourvu qu'il vouluſt luy accorder une
Ruf|Thdrt|Soz. egliſe. Et alors le Saint luy dit que comme il avoit auſſi à Antioche des perſonnes de ſa communion, qui ne pouvoient pas communiquer avec les autres, il le ſupplioit de meſme de leur
Socr.p.111.c. faire donner une des egliſes de la ville. 'Socrate dit qu'il demanda la meſme choſe pour toutes les villes dominées par les Ariens.

Ruf|Thdrt|Soz. 'Conſtance trouva la réponſe du Saint fort juſte ; il la receut avec joie, & dit qu'il la falloit executer. Mais en ayant parlé à ſon conſeil, les chefs de l'Arianiſme aimerent mieux ne point avoir d'egliſe à Alexandrie, que d'en donner une à Antioche
Ruf.l.1.c.21.p. 246. aux Catholiques, 'ſongeant plus à leur propre avantage qu'à
d Soz.l.3.c.20.p. 532. celui de ceux qui eſtoient abſens ; [d]& voyant bien d'ailleurs qu'ils ne pourroient pas faire un grand progrés dans Alexandrie, où S. Athanaſe ſeroit aſſez capable de maintenir les ſiens, & meſme de gagner les autres ; au lieu que les Euſtathiens auroient un grand avantage, ſi outre le grand nombre qu'ils eſtoient, ils avoient encore la liberté de tenir des aſſemblées [publiques,] & de s'attirer du monde ; que meſme on ne pourroit jamais les empeſcher de faire de nouvelles entrepriſes, puiſque dans la poſſeſſion où eſtoient les Euſebiens de toutes les egliſes de la ville, le Clergé & le peuple orthodoxe de leur communion ne V. les Ariens
Socr.l.2.c.23.p. 111. les ſuivoit pas toujours dans le ſervice. 'Ils aimerent donc mieux 543.
Ruf.l.1.c.19.p. 246 Thdrt.l.2.c. 9.p.601.b. abandonner cette affaire, en la remettant à une autre fois, & laiſſer Conſtance faire comme il le voudroit. 'Ainſi ce prince

admirant l'adreſſe du Saint, l'envoya promtement à ſon Egliſe.

'Socrate & Sozomene diſent que Conſtance rétablit alors S. Paul, Marcel, & Aſclepas dans leurs eveſchez. [Mais il ſemble par Socrate meſme que cela s'eſtoit fait des l'année precedente.] Socr. l. 2. c. 23. p. 112. Soz. l. 3. c. 24. p. 537. c.

ARTICLE LIX.

Conſtance écrit encore en faveur du Saint; qui eſt receu par Saint Maxime & le Concile de Jeruſalem.

[CONSTANCE ne ſe contenta pas de renvoyer S. Athanaſe à ſon Egliſe;] mais il l'appuya encore par divers reſcrits faits en ſa faveur. [Nous avons déja parlé de ceux qu'il adreſſoit aux Gouverneurs d'Egypte, & des autres provinces du patriarcat d'Alexandrie.] 'Il en écrivit encore deux, l'un aux Eveſques & aux Preſtres de l'Egliſe Catholique [d'Egypte,] l'autre au peuple Catholique d'Alexandrie. 'Dans le premier, il l'appelle le tres reverend Athanaſe, le patron & le protecteur de ſa patrie & de ſon Egliſe. 'Il caſſe tout ce qui avoit eſté fait contre luy ou contre ceux de ſa communion. Il rétablit les Eccleſiaſtiques qui l'avoient ſuivi dans leurs anciennes immunitez. 'Il declare meſme que ceux qui s'uniront avec luy feront un choix tres judicieux, qu'ils embraſſeront le meilleur parti, & qu'ils donneront une preuve de leur bonne diſpoſition. Soct. l. 2. c. 23 p. 112-114. Ath ap. 2 p. 772. 773 Socr. p. 112. 113. Ath. ap. 2. p. 772. b. b. c. c. d.

'La lettre au peuple d'Alexandrie qui eſt citée par Lucifer, [n'eſt pas moins honorable au Saint.] 'Car Conſtance y dit qu'il eſtoit celebre dans tout le monde pour la pureté & la rectitude [de ſa foy,] & pour la ſainteté de ſes mœurs. Il reconnoiſt qu'Alexandrie avoit eſté longtemps ſans Eveſque; [quoique Gregoire ne fuſt mort que depuis peu.] Il exhorte le peuple à recevoir avec joie & dans toute l'étendue de leur cœur, le paſteur que Dieu leur rendoit, à l'embraſſer, & à le cherir, à l'honorer & à le reſpecter en toutes manieres, à le faire leur intercesſeur & leur protecteur auprés de Dieu, & à garder entre eux l'union & la paix ſous ſa conduite, afin que leur pieté attiraſt promtement à la foy ceux qui reſtoient encore dans le paganiſme; & il ajoute qu'il avoit ordonné aux magiſtrats de punir ſelon les loix ceux qui feroient quelques ſeditions. Luci. de Ath. l. 1. bib. P. t. 9. p. 1017. d. a Ath. ap. 2. p. 773. b. d. p. 774. a. p. 773. b. c. d.

[S. Athanaſe & Socrate nous ont conſervé ces deux lettres: mais il faut qu'il y en ait eu encore quelque autre écrite au peuple d'Alexandrie, s'il eſt vray, comme le dit Lucifer,] que Luci. de Ath. l. 1. p. 777. b.

Conſtance ait juré à ce peuple par ſes lettres, qu'il ne feroit 349, de Saint Athanaſe
Ath.ſol p.813.d. plus jamais aucun mal à S. Athanaſe. 'Ce Saint parle d'un ſer- 23, 24.
ment ſemblable, mais qui fut fait à luy meſme de vive voix.

p.815.b. 'Toutes choſes s'eſtant ainſi paſſées [à Antioche,] S. Athanaſe aprés avoir pris congé de tout le monde, ſe mit en chemin pour
Phiſg.l.3.c.12.p. 46. retourner en Egypte. 'Dans toutes les villes où il paſſoit, il s'efforçoit de perſuader à tous les Eveſques d'embraſſer la
Ath.ſol.p.815.b. Conſubſtantialité. 'Il fut receu par ſes amis dans ce voyage avec la joie qu'on ſe peut imaginer. Les autres ne le pouvoient voir ſans rougir de honte. Il y en eut qui ſe cacherent, n'oſant paroiſtre devant luy, & d'autres témoignerent ſe repentir de ce qu'ils avoient écrit contre cet illuſtre Eveſque.

[Apollinaire le fils, depuis hereſiarque, fut ſans doute du
Epi.77.c.24.p. 1018.c. nombre des premiers.] 'Car il avoit toujours eſté un des plus grands défenſeurs de la foy de Nicée, & cheri comme l'un des
c.2.p.996.c. premiers d'entre les Orthodoxes, 'particulierement par Saint
Soz.l.6.c.25.p. 671.672. Athanaſe. 'Et cette union ſi étroite commença, ſelon Sozomene, dans ce voyage, lorſque le Saint paſſa par Laodicée en Syrie,
p.672.b.c. dont Apollinaire eſtoit alors Lecteur. 'Cet hiſtorien ajoute, que George Eveſque de Laodicée, qui comme les autres Ariens deteſtoit la communion du Saint, ayant excommunié Apollinaire pour ce ſujet, & ne l'ayant jamais voulu recevoir, quelque inſtance qu'il en fiſt, le depit qu'il en conceut le porta à former une nouvelle hereſie. [Mais nous avons traité "autre part tout ce V. les Apollinariſtes 5 4-11.
qui regarde Apollinaire.]

Ath.ap.1.p.774.c. 'Le Saint ayant traverſé la Syrie, entra dans la Paleſtine, 'où
a ſol.p.825.b.c. à l'exception de deux ou trois Eveſques qui eſtoient ſuſpects [d'Arianiſme, comme Patrophile de Scythople, & Acace de Ceſarée,] tous les autres le receurent fort bien, embraſſerent ſa communion, & s'excuſerent meſme de ce qu'ils avoient ſigné auparavant [contre luy,] diſant qu'ils ne l'avoient pas fait vo-
ap.1.p.774.c. lontairement, mais par contrainte. 'Ils firent ces choſes dans un
p.775.c.d. Concile "qu'ils tinrent à Jeruſalem, 'compoſé de ſeize Prelats Not. 164.
nommez par S. Athanaſe, à la teſte deſquels eſtoit S. Maxime
Socr.l.2.c.24.p. 114.c [Confeſſeur & Eveſque de Jeruſalem.] 'Socrate dit que ce fut S. Athanaſe qui demanda le Concile, & que S. Maxime manda auſſitoſt pour cet effet quelques Eveſques de Paleſtine & de Syrie. [Neanmoins Saint Athanaſe ne marque point qu'il y euſt
Ath.ap.1.p.768. c.d. d'autres Eveſques que de Paleſtine:] & dans les ſouſcriptions du Concile de Sardique où ils ſont tous, à l'exception de Macrin, il les met entre les Eveſques de Paleſtine.

Ces

'Ces Prelats ne ſe contentant pas d'avoir receu Athanaſe à leur communion, en voulurent laiſſer un témoignage par écrit, '& adreſſerent pour cela une lettre de joie & d'action de graces aux Eveſques d'Egypte & de Libye, & à toute l'Egliſe d'Alexandrie, 'raportée par S. Athanaſe & par Sozomene; [a]dans laquelle ils reconnoiſſoient que par l'abſence du Saint cette Egliſe avoit eſté ſans paſteur. p. 775. b. b 774. d. p. 774. 775; Soz. l. 3. c. 22. p. 535. a Ath. ap. 2. p. 771 a.

'Cette action irrita extremement les Ariens contre S. Maxime, [b]que Philoſtorge reconnoiſt auſſi avoir embraſſé en cette rencontre l'opinion de Saint Athanaſe; [c]& meſme au raport de Socrate, "ils le depoſerent pour en mettre un autre en ſa place. Socr. l. 2. c. 14. p. 114. a. b Phiſg. l. 3. c. 12. p. 46. c Socr. l. 2. c. 38. p. 141. d. V. les Ariens § 45.

[d]Philoſtorge dit qu'Aece Eveſque de Paleſtine [qui eſtoit à ce Concile,] eſtant accuſé d'adultere, penſa couvrir ſa honte en ſe mettant du coſté d'Arhanaſe; mais qu'il ne put eviter la punition de ſon crime, ſes parties ſecrettes s'eſtant tellement corrompues, qu'il en ſortit quantité de vers, juſqu'à ce qu'il mourut peu de temps aprés. [Il n'y a en cela rien d'incroyable s'il eſtoit raporté par d'autres.] 'Nous avons vu qu'Arius avoit conté Aece de Lydde ou Dioſpolis au nombre de ſes ſectateurs des le commencement de ſon hereſie. 'Et ce pourroit bien eſtre celui-ci, puiſqu'il eſt nommé le premier aprés S. Maxime comme le plus ancien. 'On voit neanmoins par S. Epiphane, qu'il y avoit vers ce meſme temps un Aece Eveſque d'Eleutherople. Et il faut que celui de Lydde ſoit mort des l'an 331 ou 332, 'ſi nous recevons quelques particularitez que Sozomene raporte de l'election de S. Maxime de Jeruſalem, ["mais qui ſont aſſez ſuſpectes.] d Phiſg. p. 46. Thdrt. l. 1. c. 4. p. 537. 538. Phiſg. n. p. 144. Epi. 40. c. 1. p. 130. Soz. l. 2. c. 20. p. 470. d. Ib. note 14.

ARTICLE LX.

Fruit merveilleux du retour du Saint à Alexandrie.

'Saint Athanaſe rentra enfin en Egypte & à Alexandrie, comme S. Pacome l'avoit predit, & il y rentra avec gloire. [Il ſeroit inutile d'en vouloir ſavoir le detail.] 'Il nous ſuffit d'eſtre aſſuré qu'il y fut receu avec un concours univerſel tant des Eveſques que des peuples de toute l'Egypte, & avec une joie qui ne ſe peut exprimer. 'L'image ſeule de cette entrée avoit par avance rempli de joie le ſaint Pape Jule, comme il le témoigne dans ſa lettre à l'Egliſe d'Alexandrie. 'Ces peuples fideles ne ſe rejouiſſoient pas ſeulement du retour ſi peu eſperé de ceux qu'ils aimoient de tout leur cœur, mais auſſi de ce qu'ils Boll. 14. may. g. p. 44. c. Ath. fol. p. 825. ap. 2. p. 771. b. c. fol. p. 825. c.

ſe voyoient delivrez du joug des heretiques qu'ils redoutoient
Thdrt.l.2.c.9.p. 101.b.c. comme des tyrans & comme des chiens enragez. Auſſi ils témoignoient leur extreme contentement par les actions de graces qu'ils rendoient à Dieu, & meſme par des feſtins publics & des feſtes ſolemnelles.

Ath.ſol.p.825.c. Cette joie faiſoit qu'ils s'animoient les uns les autres avec plus d'ardeur à la pieté dans les aſſemblées [de l'Egliſe, & à profiter des inſtructions qu'ils y recevoient de leur ſaint paſteur.] Combien de filles preſtes à marier, dit le Saint, conſacroient leur
d. virginité à J.C? Combien de jeunes gents embraſſoient à l'exemple des autres la vie ſolitaire? Combien de petes exhortoient leurs enfans à ſe conſacrer aux ſaints exercices de la perfection Chrétienne? Et combien d'enfans ſupplioient leurs peres de leur permettre de prendre une ſi ſainte reſolution? Combien de femmes perſuadoient à leurs maris, & de maris à leurs femmes, de s'employer quelque temps à la priere ſelon le commandement de l'Apoſtre? Combien de veuves & d'orfelins qui eprouvoient auparavant les incommoditez de la faim & de la nudité, ſe trouvoient alors non ſeulement raſſaſiez, mais encore
p.826.a. habillez par la promte charité des peuples? En un mot il y avoit partout une ſi ſainte emulation pour la vertu, que chaque famille & chaque maiſon paroiſſoit eſtre une egliſe à cauſe du zele & de la pieté de ceux qui y habitoient, & des prieres qu'ils y adreſſoient à Dieu.

Boll.14.may, g. p.44.c.f. S. Paeome qui avoit predit le retour du Saint, eſtoit mort [des l'an 348,] & Petrone ſon ſucceſſeur l'ayant ſuivi peu de jours aprés, Orſiſe avoit eſté fait en ſa place chef de toute la congre-
p.45.c. gation de Tabenne. Il envoya deux de ſes Religieux à Alexan-
&
drie lorſque S. Athanaſe y fut retourné. Le Saint les receut avec toutes ſortes de marques d'affection, & d'autant plus qu'ils luy apportoient des nouvelles de S. Antoine, & une lettre qu'il luy écrivoit.

[La joie & le triomphe de l'Egliſe eſtoit la confuſion des Ariens]
Hil.fr.2 p.42. qui ſe trouvoient reduits à venir [en ſecret] leurs conventicules à part. Et cela n'empeſcha pas neanmoins encore George [de
Ath.ſol.p.826.a. Laodicée,] de communiquer avec eux par lettres. Du reſte il y avoit une paix profonde & tout à fait merveilleuſe entre les Egliſes; les Eveſques écrivoient de tous coſtez à S. Athanaſe, & recevoient de luy les lettres ordinaires de paix & de communion. Il s'en trouvoit plus de 400 tant de l'Italie, de l'Afrique,
p.827.c.d. des Gaules, de l'Angleterre, de l'Eſpagne, que de l'Illyrie, de

la Grece, des iſles de Candie, & de Cypre, de la Lycie, de la Paleſtine, de l'Iſaurie, & de l'Egypte. Philoſtorge meſme reconnoiſt que S. Athanaſe fit entrer alors quantité d'Eveſques dans ſes ſentimens. Phiſg.l.3.c.12.p. 46.47.

'On voyoit pluſieurs des ennemis du Saint ſe repentir de l'avoir perſecuté; ceux qui l'avoient calomnié luy en venir faire des excuſes; ceux qui l'avoient haï rechercher ſon amitié; ceux qui avoient dechiré ſa reputation par des écrits publics, en faire des retractations ſolennelles. Beaucoup de perſonnes que la neceſſité plutoſt que la volonté engageoit avec les Ariens, venoient trouver le Saint durant la nuit pour excuſer leur conduite. Ils condannoient avec anatheme l'hereſie d'Arius, mais ils le ſupplioient de leur pardonner ces engagemens
1. involontaires, & de croire que la crainte ſeule d'eſtre accablez par les violences & les calomnies des Ariens, les portoit à eſtre encore preſens de corps dans leurs aſſemblées, quoiqu'ils ſe trouvaſſent preſens de cœur avec S. Athanaſe, & qu'ils fuſſent toujours attachez à ſa communion. [Le Saint ne dit point ce qu'il répondoit à ces derniers qui paroiſſoient avoir plus de crainte des hommes que de Dieu: mais il ne pouvoit manquer de ſe rejoüir beaucoup du changement des autres.] Ath.fol.p.817.a.

ARTICLE LXI.

Urſace & Valens retractent tout ce qu'ils avoient dit contre Saint Athanaſe.

NOTE 65. [DE tous ces changemens il n'y en eut point de plus important pour le Saint que celui d'Urſace & de Valens "qu'il faut mettre en cette année. Car quoique leur retractation ne fuſt qu'un effet de leur politique, & non une veritable penitence; il ne ſe pouvoit neanmoins rien faire de plus avantageux & de plus authentique pour ſa juſtification, que de voir deux de ſes plus ardens ennemis, & qui avoient eu le plus de part à ſa perſecution, reconnoiſtre qu'il eſtoit innocent, & avouer que tout ce qu'ils avoient publié contre luy eſtoit une pure calomnie.

Il y avoit déja deux ans] 'qu'Urſace & Valens ſe voyant ſeparez de la communion de l'Egliſe [par le Concile de Sardique,] s'eſtoient adreſſez à celui "qui s'eſtoit tenu à Milan [ſur la fin de Hil.fr.t.p.1412. p.341 Ath.de ſyn. p.877.d.

V. les Ariens 341.

1. [Les anciennes editions ont ἐχ τοῦ συνεδρίου ἦλθε. où nous ne voyons pas de ſens.] 'Les Benedictins ont trouvé ἦσαν dans deux manuſcrits: [ce qui peut former le ſens que nous avons ſuivi. Si ἔφασαν ſe pouvoit entendre du paſſé, on traduiroit peut-eſtre mieux *les avoient portez* au lieu de *les portoit encore*. Mais ſeroient-ils venus la nuit faire leurs excuſes, s'ils ſe fuſſent ſeparez des aſſemblées des Ariens?] Ath.B.t.1.p.360.a.

la meſme année 347,] & pour obtenir d'eſtre rétablis dans la communion, ils y avoient preſenté un acte par lequel ils demandoient pardon de leurs fautes, & anathematizoient Arius avec tous ceux qui tenoient ſon hereſie. [Mais on ne voit point qu'ils euſſent de meſme retracté ce qu'ils avoient écrit contre Saint Athanaſe.] [n] Et auſſi il y a lieu de croire que le Concile ne leur accorda point le pardon qu'ils demandoient, mais [o] les laiſſa dans la condannation prononcée contre eux. On ne trouve pas neanmoins qu'on ait mis d'autres Eveſques en leur place, & peuteſtre qu'on ne le pouvoit pas, parceque leurs peuples ne vouloient pas ſe ſeparer d'eux, [p] comme ceux de Sirmich maintenoient dans le meſme temps l'hereſiarque Photin contre l'autorité de l'Egliſe.

Not 166.

Hil.fr.2.p.26.

[Mais enfin ces Eveſques qui ſuivoient la foy du temps plutoſt que celle de l'Evangile, voyant S. Athanaſe rétabli glorieuſement, honoré des deux Empereurs, & reveré de tout le monde; ſe reſolurent à embraſſer ſa communion, & à la rechercher avec celle de l'Egliſe par les ſoumiſſions les plus humbles.] [q] Ils écrivirent premierement au Saint une lettre de paix & d'amitié, [r] ſans qu'il leur euſt écrit auparavant. [a] Le Saint nous l'a conſervée, & Sozomene aprés luy, [b] & nous l'avons en latin dans Saint Hilaire. [c] Ce n'eſt qu'un compliment fort leger, par lequel ils témoignent neanmoins embraſſer la paix & la communion avec luy, & le prient de leur réecrire. [d] Ils l'envoyerent d'Aquilée par un Preſtre nommé Muſée.

Ath.fol.p.816.a|839.d.
p.816.b.
a Soz.l.3.c.24.p.537.b.
b Hil.fr.1.p.25.26.
c Ath ap.2.p.777.c.
d p.776.a.

[e] Eſtant enſuite venus à Rome de leur propre volonté, [f] ils allerent trouver le Pape Jule pour le ſupplier de les recevoir par grace dans l'Egliſe, & de les admettre à la communion. Jule prit conſeil ſur cela, & crut qu'il eſtoit avantageux de leur accorder le pardon qu'ils demandoient, parceque c'eſtoit diminuer d'autant les forces des Ariens, & augmenter celles de l'Egliſe; [g] & que leur confeſſion meſme eſtoit une confirmation du Concile de Sardique.

fol.p.816.b|839.c.
e p.818.a|839.c.
f Hil.fr.1.p.24.p.26.
p.26.

[h] Mais avant que d'eſtre receus, [i] ils écrivirent & donnerent un acte de leur confeſſion & de leur penitence, [k] ce qu'ils firent dans l'egliſe, où chacun a une entiere liberté, & où l'on n'a rien à apprehender que Dieu ſeul, [l] & en preſence de l'Eveſque & des Preſtres. [k] Ils l'écrivirent en latin, [l] comme nous l'avons encore dans S. Hilaire. [m] S. Athanaſe & Sozomene l'ont inſerée en grec dans leurs ouvrages. Urſace & Valens y reconnoiſſent que tout ce qu'ils avoient publié juſques alors contre S. Athanaſe, eſtoit

p.24.
g p.24|Ath. fol. p.818.a|839 c.
h Ath.fol.p.818.a.
i p.839.c|ap.2. p.776.b.
k fol.p.816.b.
l Hil.fr.1.p.24.25.
m Ath.ap.2.p.776|Soz.l.3 c.23 p 536.b.c.d.

abſolument faux & inventé à plaiſir; qu'ainſi ils *embraſſoient tres volontiers ſa communion; qu'ils anathematizoient l'hereſie d'Arius & ſes défenſeurs, †comme ils avoient, diſent-ils, toujours fait. [a]Valens écrivit cet acte de ſa main, & Urſace le ſigna. [a]Ils diſent qu'ils avoient déja obtenu du Pape le pardon de leur erreur avant que de donner cet acte, [b]c'eſt à dire qu'ils l'avoient obtenu à cette condition. [c]Leur acte fut envoyé à S. Athanaſe par [d]S. Paulin Eveſque de Treves, [qui ſe trouva donc alors à Rome.]

* &c.

†Note 67.

Ath. ap 2. p. 776. c. d; Hil. fr. 1. p. 24.

a Ath. ap. 2. p. 776. b.

b Hil. fr. 1. p. 26.

c Ath. p. 775. d; ſol. p. 826. b.

V. S. Maximin de Treves note 3.

[a]Ils firent encore un autre acte de reconciliation avec le Saint; car ils ſouſcrivirent à des lettres de paix à l'occaſion de Pierre & Irenée Preſtres d'Alexandrie, & d'Ammone laïque, qui paſſoient, quoique le Saint ne leur euſt point non plus écrit par cette voie. [Cet endroit nous donne quelque lieu de croire que S. Athanaſe envoyoit ainſi par les provinces prier les Eveſques de ſigner des lettres de paix & de communion avec luy, afin de ſe fortifier de plus en plus contre les efforts qu'il ſe doutoit bien que ſes ennemis feroient un jour contre luy. Le traducteur latin paroiſt l'avoir cru, & l'exprime aſſez clairement.

ſol. p. 826. d.

S. Hilaire ſemble avoir confondu ces ſecondes lettres d'Urſace & de Valens à S. Athanaſe, qui n'eſtoient proprement qu'une ſignature, avec les premieres qu'ils luy écrivirent d'Aquilée par Muſée.] [a]Car il dit que celles-ci ne furent écrites que quelque temps aprés l'acte donné à Rome, [a]au lieu qu'Oſius nous aſſure qu'elles precederent cet acte, [d]en quoy S. Athanaſe le favoriſe extremement.

Hil. fr. 1. p. 25.

Ath. ſol. p. 839. e. d.

d p. 826. a. b.

[Les Euſebiens pour eluder à quelque prix que ce fuſt la preuve invincible qu'on tiroit de la retractation d'Urſace & de Valens pour juſtifier l'innocence de S. Athanaſe, & pour les convaincre d'eſtre eux meſmes des menteurs & des impoſteurs,] [a]eſtoient reduits à dire que la crainte de Conſtant l'avoit fait faire. [a]Cependant ce pretexte eſtoit tout à fait ridicule. Car Conſtant n'agiſſoit point de la ſorte. Il ne banniſſoit point les Eveſques, il ne ſe trouvoit point aux jugemens de l'Egliſe; on ne voyoit point ces miniſtres forcer perſonne de ſouſcrire contre qui que ce fuſt. [a]Et pour l'affaire particuliere d'Urſace & de Valens, il n'y a point eu d'officier d'armée qui y fuſt preſent de la part de ce prince, point de miniſtre, point de ſecretaire d'Etat. Conſtant y eſtoit encore moins luy meſme, [a]& meſme elle s'eſtoit faite ſans qu'il en euſt ſeulement eu connoiſſance. [a]Urſace & Valens ne furent preſſez de la faire par qui que ce fuſt, [a]ſi ce n'eſt par les

p. 827. d, 839. d.

p. 839. d.

p. 828. a.

p. 839. e.

p. 828. a.

p. 826. a.

p 818.a 819 c. remors de leur conſcience, & ils ne firent rien que d'eux meſmes & tres volontairement.

Hil.ſſ.1.p.23. 24. 'S. Hilaire dit que le Concile tenu cette année à Sirmich contre Photin, donna occaſion à Urſace & à Valens de demander la reconciliation de l'Egliſe, [ce qui pourroit ſignifier que le deſir de ſe trouver à ce Concile, les porta à demander la paix.]

V. les Ariens §. 41.

Blond.prim p. 206. 'D'autres l'entendent de la crainte qu'ils eurent d'eſtre encore appellez [& condannez] par ce Concile, [& qu'il ne leur donnaſt des ſucceſſeurs.

Ce que nous avons dit que S. Paulin de Treves avoit envoyé à S. Athanaſe l'acte de la retractation d'Urſace & de Valens, nous apprend que Saint Maximin ſon predeceſſeur eſtoit mort au pluſtard en cette année, comme nous l'avons marqué ſur l'hiſtoire de cet illuſtre défenſeur de l'innocence opprimée.]

ARTICLE LXII.

S. Athanaſe combat les Ariens, & eux travaillent à irriter contre luy Conſtance, qui luy promet neanmoins ſa protection.

[SAINT Athanaſe qui eſtoit enfin rentré dans ſon ſiege aprés une perſecution de huit années, ne ſongeoit pas par une fauſſe politique, à demeurer dans le repos, & à ne point faire de bruit pour menager l'eſprit de Conſtance, & ne pas irriter

Ath.ſol.p.818. de nouveau ſes ennemis.] 'Il écrivoit au contraire de tous coſtez contre les Ariens, & s'efforçoit d'animer contre eux toute la

Soz.l.3.c.21.p. 534.b.c. terre. 'Il depoſoit ceux qu'il voyoit eſtre attachez à cette erreur, & mettoit en leur place des perſonnes dont il avoit eprouvé la vertu, leur recommandant ſur toutes choſes de conſerver ſoi-

d Socr.l.2.c.24. p.115.a le.26.p. 116.d. gneuſement la foy de Nicée. 'On pretendoit meſme qu'il en avoit uſé de la ſorte dans les autres provinces par où il avoit paſſé, quoiqu'elles ne fuſſent pas de ſa juriſdiction, lorſqu'il y avoit trouvé les Egliſes occupées par des Ariens; & s'il en faut croire Socrate & Sozomene, ce fut un des principaux points ſur leſquels on renouvella ſa perſecution; [quoique Saint Athanaſe n'en diſe rien dutout dans ſa premiere apologie.]

Socr.l.2.c.24.p. 115.a.b. 'Depuis qu'il fut arrivé à Peluſe en entrant en Egypte, il alloit preſcher par toutes les villes, pour exhorter le peuple à avoir les Ariens en horreur, & à recevoir avec joie ceux qui confeſſoient

c.26.p.116.d Soz.l.4.c.1.p. 538.b. la Conſubſtantialité. 'Il tint auſſi dans Alexandrie un Concile des Eveſques d'Egypte, qui confirmerent ce que les Conciles de

Sardique & de Jeruſalem avoient fait en ſa faveur. [Ce fut peuteſtre en cette rencontre que] les 93 Eveſques d'Egypte nommez par le Saint, ſignerent la lettre circulaire du Concile de Sardique. Ath.ap.1.p.767. 768.

[On ne peut non plus raporter qu'à ce temps-ci] la reconnoiſſance que douze Prelats de Cypre firent de ſon innocence, en ſignant la lettre circulaire du Concile de Sardique; [n'y ayant point d'apparence ni qu'ils aient eſté à Sardique, ni qu'ils aient depuis oſé ſe declarer pour Saint Athanaſe, juſques à ce que Conſtance l'ait rétabli dans ſon ſiege. Entre ces Prelats, Saint Spiridion [de Trimythonte,] & S. Triphylle [de Ledres, ſont de beaucoup les plus illuſtres.] p.768.c.

L'AN DE JESUS CHRIST 350, DE S. ATHANASE 24, 25.

S. Athanaſe eſtoit donc alors plus honoré que jamais, tant parcequ'il eſtoit rentré ſi glorieuſement malgré toutes les pourſuites & la reſiſtance de ſes ennemis, que parcequ'on vit qu'il eſtoit tout à fait ſoutenu par la faveur de Conſtant. [Mais il perdit bientoſt cet appui, afin que toute la terre connuſt que ſa force, ſon courage, & ſon eſperance n'eſtoit point fondée ſur la foibleſſe de l'homme, mais ſur la toutepuiſſance de Dieu, qui eſt auſſibien immortel qu'il eſt invincible. Soz.l.2.c.21.p. 534.b.c.

Conſtant fut tué par une conſpiration de rebelles des le mois de janvier 350, & ſa mort fut ſuivie de beaucoup de troubles & de guerres, pendant que S. Athanaſe demeuroit paiſible dans Alexandrie. Ses ennemis au contraire, dont le bonheur ou le malheur dependoit de l'état des affaires ſeculieres, parcequ'il eſtoit tout du ſiecle & de la terre, commencerent auſſitoſt à ſe remuer, pour profiter de la mort d'un Prince qui ne leur avoit pas eſté favorable.] Ils aſſiegerent tout de nouveau Conſtance par leurs calomnies. Ils travaillerent à luy perſuader qu'Athanaſe renverſoit toute l'Egypte & la Libye: & ils s'efforçoient déja d'epouventer le Saint par des bruits vagues & confus. [a] Il paroiſt que Philippe Prefet [du Pretoire] eſtoit celui dont on le menaçoit le plus. Socr.l.2.c.26.p. 116.c d. Ath.fol.p.814. 825. a p.845.a.

[Mais Conſtance qui dans l'état embaraſſé de ſes affaires n'avoit garde de s'attirer quelque ſedition dans l'Egypte en perſecutant le Saint, taſcha au contraire de le raſſurer.] Il envoya pour cela un ordre exprés à Felicifſime Duc d'Egypte, & à Neſtor qui eſtoit [encore] gouverneur de la meſme province, d'empeſcher que ni Philippe, ni aucun autre, ne puſt faire aucun tort au Saint. Cet ordre fut porté par le Comte Aſtere qui avoit eſté Duc d'Arme- a ap.1.p.689.a. fol.p.845.a ap.1. p.688.c.

nie, & par Pallade qui avoit eſté * grand Maiſtre du palais. Ces deux officiers apporterent auſſi à Saint Athanaſe [1] une lettre de l'Empereur, qui l'appelloit ſon tres cher pere, & qui le prioit de ne rien apprehender, quelque bruit que l'on fiſt courir, mais de s'employer en toute aſſurance à l'inſtruction de ſon peuple & au ſervice de Dieu; & il luy proteſtoit qu'il demeuroit ferme dans la reſolution de le conſerver dans ſon eveſché.

fol.p.825.a. * *Palam Magiſt r. 1.*

p.844.d. [1] Conſtance écrivit encore deux autres lettres au Saint pour l'aſſurer qu'il ne changeroit point de diſpoſition à ſon égard, ap.1.p.679.c. [2] mais qu'il luy rendroit toujours les témoignages d'affection p.686. qu'il luy avoit donnez avant la mort de ſon frere. [1] Il continua en effet quelque temps à accorder au Saint ce qu'il luy demandoit touchant les affaires de l'Egliſe. [Neanmoins cette affection ou plutoſt cette diſſimulation ne dura guere; & nous verrons bientoſt que les effets ſeront fort differens des promeſſes, lorſque Dieu aura humilié les ennemis de Conſtance ſous la puiſſance de ſes armes, pour le rendre luy meſme de plus en plus l'eſclave & le miniſtre des demons.

Cependant les ennemis du Saint qui prevoyoient que cela pourroit arriver, ſe preparoient de bonne heure le chemin pour Hil.fr.1.p.17. profiter de l'occaſion.] [1] C'eſt pourquoi les Occidentaux leur ayant écrit [ſur la fin de l'année precedente,] touchant la condannation qu'ils avoient faite de Photin, [2] "eux qui eſtoient habiles dans le crime, ſubtils pour faire le mal, & opiniatres dans leur malice, en répondant ſur le ſujet de Photin, y mélerent le nom de Marcel, comme du maiſtre & du docteur de toutes ces p.17|Sulp.l.2.p. 156. nouvelles impietez; [2] afin d'affoiblir l'autorité du Concile de Sardique qui avoit abſous Marcel, & reveiller en meſme temps l'affaire de S. Athanaſe qui avoit auſſi eſté abſous par ce Concile.

V. les Ariens §. 45.

ARTICLE LXIII.

Saint Athanaſe prie pour Conſtance, qui ſe declare ſon ennemi, mais ne peut encore luy nuire.

[Constant avoit eſté tué par la faction de Magnence, "qui demeura le maiſtre de ſes Etats, & envoya Clemence, Valens, & quelques autres en ambaſſade à Conſtance, pour

V. Conſtance §. 16, 18-20.

Ath.fol.p.814.815 ap.1.p.688.689. e fol.p.814.c,d.

1. Cette lettre eſt raportée par S. Athanaſe de deux manieres differentes dans les termes, parceque ce ſont deux differentes traductions de l'original qui eſtoit latin. [La traduction qui eſt dans l'epiſtre aux ſolitaires eſt la meilleure.]

taſcher

L'an de' 350, d. Saint Athanase 24, 25.

taſcher de faire quelque accommodement avec luy. Ces ambaſſadeurs, entre leſquels on croit qu'eſtoit S. Servais Eveſque de Tongres, paſſerent par Alexandrie où S. Athanaſe les vit;]'& Ath ap. 1. p. 679. a. b.
s'entretenant de Conſtant avec Clemence, il ne put s'empeſcher de repandre quantité de larmes. 'Valens eſtoit venu par la Libye; b.
& cela fit craindre à Saint Athanaſe que Magnence ne voulust prendre la meſme route pour venir perdre tous les amis de Conſtant; parcequ'en ce cas il ſe fuſt vu des premiers expoſé à ſa fureur, ne pretendant pas eſtre un des moins affectionnez à la memoire de ce prince; [& l'Egypte eſtoit la premiere province que ce tyran rencontroit par ce chemin.]

'Il ne dit autre choſe [au peuple à la venue de ces ambaſſa- d. 680. a.
» deurs, ſinon: Prions pour le ſalut du tres pieux Empereur
» Conſtance; & auſſitoſt le peuple s'écria tout d'une voix: J.C.
» aſſiſtez Conſtance; & cette priere dura longtemps. 'Il y avoit p. 679. d.
divers officiers preſens à cette action, ſavoir Feliciſſime Duc
ἐπάρχου τῆς d'Egypte, Rufin receveur general, Eſtienne "Meſtre de camp
d'Egypte, le Comte Aſtere, Pallade qui avoit eſté grand Maiſtre du palais, Antioque & Evagre du nombre de ceux qu'on appelle Agens dans les affaires du Prince. [Nous avons vu qu'une partie de ces officiers eſtoient ceux par qui Conſtance avoit écrit à S. Athanaſe.

L'AN DE JESUS CHRIST 351, DE S. ATHANASE 25, 26.

L'embaras où Conſtance ſe trouvoit occupé à ſoutenir une grande guerre contre Magnence, n'empeſcha pas les Euſebiens de le venir importuner contre Saint Athanaſe.] 'Les principaux fol. p. 218. b. c.
d'entre eux le vinrent trouver tous enſemble, pour luy repre-
&c. ſenter "le tort que leur avoit fait le rappel d'Athanaſe; Qu'ils eſtoient pres d'eſtre abandonnez de tout le monde, d'eſtre traitez d'heretiques, & de tomber dans un mepris & une averſion auſſi generale qu'eſtoient les Manichéens; Que cela retomberoit ſur l'Empereur meſme qui s'eſtoit declaré leur protecteur; Qu'enfin le ſeul remede de ce mal eſtoit de renouveller la perſecution [contre Athanaſe & ſes fauteurs.] 'Ils luy repreſenterent Thdrt. l. 2. c. 10. p. 601. c.
encore pour l'y exciter, que la conſideration d'Athanaſe l'avoit mis mal avec Conſtant, & avoit penſé rompre tous les liens de la nature & du ſang pour les jetter dans une guerre civile. [Et ce fut peuteſtre en cette rencontre] 'qu'ils accuſerent le Saint meſ- Ath. ap. 1. p. 674.
me par écrit d'avoir mal parlé de Conſtance à ſon frere, & de a. d.
l'avoir irrité contre luy dans les divers entretiens qu'ils avoient eus avec ce prince.

fol.p.818.c.d. 'Conſtance eſtoit d'autant plus ſuſceptible de ces impreſſions, qu'il eſtoit déja irrité & tout en feu d'avoir reconnu dans ſon expedition contre Magnence, l'union que les Eveſques avoient avec noſtre Saint. Ainſi il changea entierement de diſpoſition à ſon égard, & ſon zele pour l'impieté luy fit oublier toutes les promeſſes & tous les ſermens qu'il avoit faits, ſoit au Saint meſme, ſoit à Conſtant: ce qu'il ne faut pas trouver étrange, dit le Saint, puiſque Pharaon en a fait autant. Il commença deſlors à forcer chaque Eveſque en particulier de ſe ſeparer du Saint, [l'état des affaires ne luy permettant pas d'en faire alors davantage: & quelque deſir qu'euſſent les Euſebiens de chaſſer Saint Athanaſe d'Alexandrie, Dieu voulut neanmoins que malgré tous leurs efforts, il y demeuraſt encore paiſible juſques en l'an 356.]

ARTICLE LXIV.

Le Pape Libere ſucceſſeur de Jule tenté de ſe ſeparer de Saint Athanaſe, s'unit neanmoins à luy: Saint Theodore predit la violence & la fin de la nouvelle perſecution des Ariens.

L'AN DE JESUS CHRIST 352, DE S. ATHANASE 26, 27.

[SAINT Athanaſe perdit cette année l'un des plus illuſtres
Buch.p.273 Bar.352.51. de ſes défenſeurs en la perſonne du Pape Jule, qui mourut le 12 d'avril. Libere fut mis en ſa place le 22 de may, [& ſe ſignala par des actions ſi differentes tantoſt de foibleſſe, tantoſt de courage, qu'il n'eſt pas aiſé de ſavoir quel jugement on en doit porter. Cette varieté paroiſt des l'entrée de ſon pontificat, qu'il ſemble avoir commencé en ſe ſeparant de la communion de S. Athanaſe pour s'y réunir auſſitoſt aprés. C'eſt un point tres obſcur & tres embaraſſé, que l'on peut neanmoins reduire en cette ſuite tirée de divers endroits des fragmens de S. Hilaire.

Les Orientaux s'imaginant pouvoir gagner quelque choſe ſur l'eſprit de Jule, ſoit par la terreur de Conſtance, qui par la bataille de Murſe ſe voyoit en état d'eſtre bientoſt maiſtre de l'Occident, ſoit par l'illuſion de quelques nouveaux crimes dont
Blond.prim.p. 79. ils chargeoient Saint Athanaſe,] & peuteſtre des ordinations qu'on pretendoit, comme nous avons vu, qu'il avoit faites hors
Hil.fr.1.p.36. de ſa juriſdiction; ces heretiques, dis-je, écrivirent au Pape Jule
fr.7.p.40. contre Athanaſe. Les Egyptiens, [c'eſt à dire les Ariens d'Alexandrie, ou les Meleciens,] écrivirent auſſi pour accuſer le

Saint des meſmes crimes que les Orientaux luy reprochoient.
[Jule eſtant mort avant que ces lettres arrivaſſent,] Libere les receut, les fit lire publiquement devant le peuple aſſemblé, & meſme devant le Concile: car les Conciles eſtoient tres communs à Rome. Il écrivit enſuite aux Orientaux une lettre [dont nous ne ſavons pas le contenu.] Il écrivit auſſi à Saint Athanaſe, & luy envoya trois de ſes Preſtres, Luce, Paul, & Ehen, pour luy dire de venir à Rome, afin que l'on y ordonnaſt promtement ſur ſon affaire ce que demandoit la diſcipline de l'Egliſe; luy declarant en meſme temps par ſa lettre que s'il ne venoit, il eſtoit ſeparé de la communion de l'Egliſe Romaine. fr.1.p.36. fr.1.p.40. Bar.342.§ 34. Hil.fr.2.p.40. fr.1.p.36.

[Cette façon d'agir ſurprit aſſurément & affligea S. Athanaſe, & ſoit qu'il craignist quelque entrepriſe ſur ſa vie, ſoit pour d'autres raiſons, dont il y en avoit aſſez, il ne voulut point ſortir d'Alexandrie.] Les Preſtres de Libere retournerent donc à Rome, & dirent qu'Athanaſe n'avoit point voulu venir; & ſur cela Libere récrivit aux Eveſques d'Orient qu'il vouloit avoir la paix avec eux, & avec tous les Prelats de l'Egliſe Catholique; & qu'au contraire Athanaſe eſtoit ſeparé tant de ſa communion que de l'Egliſe Romaine, & du commerce des lettres eccleſiaſtiques. p.36.

Nous avons encore cette lettre, [plus honteuſe pour ſon auteur que pour celui qu'elle traite ſi indignement.] Baronius & les Benedictins la maintiennent fauſſe,] & il ſeroit à ſouhaiter qu'ils en euſſent de bonnes preuves, ſans quoy il eſt difficile de rejetter une piece mélée avec pluſieurs autres qu'il faut avouer eſtre tres bonnes. Mais quelque probable que puiſſe eſtre leur ſentiment, il ſemble que l'on peut répondre à une partie de leurs inſtances, en diſant que Libere rentra auſſitoſt en luy meſme aprés avoir envoyé cette lettre; [ou plutoſt qu'ayant receu avant que de l'envoyer, les lettres du Concile d'Egypte, dont nous allons parler, il la retint, & ne la donna que depuis, lorſqu'ayant condamné publiquement Saint Athanaſe, il fit tout ce qu'il put pour gagner l'affection des Orientaux. Quelques autres pourroient dire qu'il la ſuppoſa luy meſme alors, & qu'il feignit d'avoir fait ce qu'il n'avoit jamais fait. On reſoudroit aſſurément par là toutes les difficultez; mais je ne ſçay ſi ces preſomptions ſuffiſent pour accuſer Libere d'une ſi inſigne fourberie. Bar.352. § 12-20 Hil. B p.1327 Ath.vit.p 51.1. Blond.prim.p. 80.

Note 68.

Ce qui nous fait croire qu'il n'envoya point alors cette lettre, & qu'il ne donna aucune marque publique de rupture avec S. Athanaſe,] c'eſt que les Ariens ſe plaignirent depuis, qu'il avoit ſupprimé les lettres qu'ils avoient écrites contre S. Athanaſe; Hil.fr.2.p.40.

& dit luy meſme deux ans aprés, qu'il n'avoit pu deferer à ces lerrres des Orientaux, ni croire les crimes dont ils accuſoient le Saint, parcequ'il eſtoit défendu en meſme temps par quarre-vingrs Eveſques d'Egypte. [D'où nous apprenons que le Saint ſe voyant accuſé de nouveau, & cité, ſi nous voulons, par le Pape, aſſembla un Concile.] Ce fut donc là que 75 ou 80 Eveſques d'Egypte écrivirent pour l'innocence de leur Archeveſque, [a] & prierent Libere de luy conſerver la communion, comme [treize ans] auparavant ils avoient prié Jule de la luy rendre. S. Hilaire nous avoit voulu conſerver cette lerrre en l'inſetant dans un de ſes ouvrages: [mais cet endroit a eſté perdu.]

p. 40 Luci. epi. t. 9. p. 1116. c.
a Hil. fr. 1. p. 37.

fr. 2. p. 40. 41.

Libere l'ayant receue la fit lire [devant ſon Clergé,] & l'envoya aux Eveſques d'Iralie; & voyant que les Eveſques qui défendoient S. Athanaſe eſtoient en plus grand nombre que ceux qui l'accuſoient, il n'eut [plus] garde de rien croire de ce qu'on diſoit contre luy. Il dit qu'Euſebe qui avoit eſté envoyé, & qui ſe haſtoit d'allet en Afrique, luy avoit laiſſé ces écrits. [Il ſemble vouloir dire que c'eſtoit luy qui avoit apporté la lettre du Concile d'Egypte. C'eſt tout ce que nous ſavons ſur cette affaire, où l'on s'étonnera ſans doute de la conduire ſi precipitée de Libere, bien indigne de la generoſité qu'il fit patoiſtre depuis durant un temps, pour la défenſe de S. Athanaſe,] & des proreſtarions qu'il fit que l'ordre de la diſcipline & la tradirion des Apoſtres ne luy permettoit nullement de condanner cet Eveſque en ſon abſence, aprés la maniere dont il avoit eſté abſous

p. 41.

Ath. ſol. p. 833. a. b.

[C'eſt à cette année,] un peu plus d'un an depuis que Gallus eut eſté fait Ceſar, [b] & trois ans & demi avant la perſecution du Saint, qu'il faut raporter ce que dit Ammon Eveſque d'Egypte, dans une lettre à Theophile d'Alexandrie; que Saint Athanaſe repreſenroit avec tant de force dans l'Egliſe la vie ſainte des moines & des vierges, & qu'il parloit avec une ſi grande eſtime de la recompenſe qui leur eſt promiſe dans le ciel, que l'entendant parler de la ſorte, il en fut touché, & reſolut d'embraſſer la vie monaſtique à l'age de 17 ans, n'eſtant pas meſme encore bartizé. Il voulut d'abord ſuivre un moine de Thebaïde qui ſe rencontra à Alexandrie: mais en ayant conſulré Paul Preſtre de l'Egliſe de Perée, [ou de la Perſée,] ce Preſtre examina le moine, & reconnut que c'eſtoit un heretique. De ſorte qu'il conſeilla à Ammon de ſe retirer à Tabenne, & de s'y en aller avec deux moines de cet Ordre que S. Theodote, qui en eſtoit alors Superieur, avoit envoyez à S. Athanaſe avec des lettres de ſa part.

Boll. 14. may, g. 65. a.
b p. 63. f. 70. d. e.

p. 63. f.

Digitized by Google

[On n'en marque point le ſujet.] Ammon ſuivit cet avis, paſſa trois ans ſous S. Theodore, & puis par le conſeil de ce Saint, il ſe retira à Nitrie. p.70.e.

Une des premieres choſes qu'il apprit de Saint Theodore dans le temps qu'il eſtoit auprés de luy, fut que la perſecution que les Ariens faiſoient déja à l'Egliſe, augmenteroit beaucoup ; & qu'avant qu'elle finiſt, on verroit regner un Prince payen qui s'efforceroit de ruiner le myſtere de J. C: que J. C. confondroit ſon audace, & feroit auſſi ceſſer enfin la perſecution des Ariens; mais qu'il falloit crier vers Dieu pour obtenir de luy cette grande miſericorde en faveur de ſon Egliſe. p.64.a.b. f.70.f. p.64.b.

ARTICLE LXV.

Les Ariens veulent tirer Saint Athanaſe de ſon Egliſe par le menſonge de Montan : Le Saint fait venir S. Antoine à Alexandrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 353, DE S. ATHANASE, 27, 28.

LORSQUE Conſtance eſtoit encore en Italie, [avant que d'aller triompher de Magnence dans les Gaules, c'eſt à dire apparemment vers le commencement de l'an 353,] & 26 mois avant que Diogene vinſt à Alexandrie, [en 355, comme nous le dirons bientoſt,] un officier du palais nommé Montan, vint apporter à Saint Athanaſe une lettre de Conſtance, par laquelle ſuppoſant que le Saint luy avoit demandé permiſſion de le venir trouver en Italie pour y regler quelques affaires de l'Egliſe, il luy accordoit cette permiſſion, & donnoit meſme les ordres neceſſaires pour luy faire faire commodément le voyage. Saint Athanaſe n'avoit pas ſeulement ſongé à demander cette permiſſion. Ainſi il n'eut pas de peine à reconnoiſtre que c'eſtoit une fourberie de ſes ennemis; [qui euſſent ſans doute eſté bien aiſes de le tirer d'Alexandrie.] Cependant ni luy ni ſon peuple ne ſavoient ce qu'il eſtoit à propos de faire dans une occaſion ſi difficile. Il ſe reſolut neanmoins de ne point ſortir d'Alexandrie, & pour le faire agréer, il témoigna à Montan qu'il ne refuſoit pas d'aller trouver l'Empereur ; mais qu'apparemment il n'avoit pas affaire de luy, puiſqu'il ne luy commandoit pas de venir, mais le luy permettoit ſeulement ſur la demande qu'il ſuppoſoit qu'il en avoit faite; & que comme cette demande eſtoit fauſſe, il ne pouvoit pas legitimement quitter ſon Egliſe ſur cela, ni aller honneſtement trouver l'Empereur, & donner Ath.ap.1.p.686. c. p.588.b. p.586.c. Soz.l.4.c.9.p. 547.d. Ath.ap.1.p.687. c.d. p.586.d. d.667.d.

pretexte à ſes calomniateurs de dire qu'il ſe rendoit importun à ſa pieté.

p.687.d. 'Il écrivit la meſme choſe, [peuteſtre à Conſtance meſme,] & en attendant ſes ordres, il ſe prepara à partir, comme Montan le ſavoit; afin que ſi l'Empereur le luy mandoit, il le puſt faire p.686.b. ſans tarder, n'ayant garde de deſobeir à ſes ordres, 'luy qui n'euſt p.687.a. pas voulu ſeulement reſiſter 'à un Prevoſt de ville. 'Conſtance ne 20 ou 30. p.686.a. luy manda pas de venir, '& cependant ſes ennemis ne laiſſerent pas de le décrier dans ſon eſprit comme un deſobeiſſant & un rebelle. [Nous ne voyons pas neanmoins que l'on ait rien dit ni rien fait au Saint durant les 26 mois qui ſe paſſerent depuis, juſqu'à l'arrivée de Diogene dont nous parlerons ſur l'an 355.]

d. 'Il témoigne que cette demande qu'on luy faiſoit faire à Conſtance, eſtoit ſemblable à la lettre qu'on luy avoit fait écrire à p.687.a b. Magnence. 'Car les Ariens avoient taſché de le rendre odieux à b. Conſtance, en publiant qu'il avoit écrit à ce tyran. 'Une calomnie ſi noire le mit comme hors de luy, & il ne pouvoit ſe perſuader que perſonne euſt eſté aſſez impudent & aſſez fou pour l'accuſer d'un crime ſi peu vraiſemblable. Mais quand il ſceut qu'ils ſe vantoient d'avoir donné cette lettre [à Conſtance,] il en paſſa les nuits ſans dormir, diſputant & refutant ſes calomniateurs, b.c. comme s'ils euſſent eſté preſens. 'Il ne put meſme s'empeſcher de gemir, de pleurer, & de jetter de grands cris, en demandant à Dieu la grace de ſe purger de cette calomnie devant Conſtance.

p.677-681. 'Il le fit en l'an 356, d'une maniere tres ingenieuſe, tres forte, & tres invincible. Il ſupplia Conſtance de s'informer à fond de p.680.b. cette affaire, '& le pria d'interroger pour cela ceux qui avoient p.681.d. accoutumé d'écrire ſous luy: 'Mais les Ariens n'avoient garde de le ſouffrir, de peur qu'on ne trouvaſt le veritable auteur de ces b.c. lettres ſuppoſées. 'Cependant c'eſtoit par ces ſortes de calomnies, que Conſtance n'avoit pas ſoin d'éclaircir, qu'ils faiſoient dans ſon eſprit des plaies incurables, qui produiſirent une infinité de troubles dans toutes les Egliſes. Car ces maux n'eurent point d'autre fondement que la condannation de S. Athanaſe; & toutes les autres cauſes que l'on allegua n'en furent que les pretextes.

[Ce fut, comme nous croyons, "dans ces derniers 26 mois où Not 169. S. Athanaſe demeura à Alexandrie ſous Conſtance avec quelque tranquillité, & où neanmoins il ſe voyoit déja menacé de la 'Ath. t. Ant. p. 691.c. perſecution qui eclata en l'an 356,]'que Saint Antoine en eſtant

prié par les Eveſques & par tous les freres, mais particulierement par S. Athanaſe, [a] deſcendit de ſa montagne, & vint à Alexandrie pour y rendre témoignage à la foy Catholique, & confondre les Ariens qui publioient qu'il eſtoit de leur ſentiment. [b] Il alla par toute la ville pour aſſurer tout le monde qu'Athanaſe eſtoit un predicateur apoſtolique, & que les Ariens eſtoient les ennemis de la verité. [c] Saint Athanaſe décrit plus au long ce qui ſe paſſa en cette rencontre, [d] & remarque qu'il reconduiſit luy meſme ce Saint lorſqu'il ſortit de la ville pour s'en retourner à ſa montagne.

Hier. ep. 33. t. 1. p. 205. a.
a Ath. v. Ant. p. 491. c.
Thdrt. l. 4. c. 24. p. 699. c.
Ath. v. Ant. p. 491. 492.
b p. 492. b.

[S. Antoine ne fut pas le ſeul des ſolitaires qui quitta ſa ſolitude à la priere de S. Athanaſe.] Car Rufin nous apprend que Saint Pambon & pluſieurs autres avec luy firent auſſi la meſme choſe. [e] Socrate le marque auſſi de S. Pambon, [f] & l'hiſtoire des vies des Peres, en raporte quelques particularitez. [g] Ainſi ces hommes divins faiſoient voir qu'ils ſavoient fort bien ce qui convenoit à chaque temps, & diſcerner quand il falloit demeurer dans le repos de la ſolitude, & quand il falloit preferer les villes à leurs deſerts.

Vit. P. l. 3. c. 164. p. 524. a.
Socr. l. 4. c. 23. p. 233. 234.
e Vit. P. p. 524.
f Thdrt. l. 4. c. 24. p. 699. c. d.

ARTICLE LXVI.

S. Athanaſe depute à Conſtance : De S. Serapion Eveſque de Thmuis.

[1] SOZOMENE fait preceder la lettre de Conſtance qui appelloit le Saint à la Cour, par une circonſtance [fort conſiderable, mais qui ne ſe trouve raportée que par luy ſeul.] Car il dit que Saint Athanaſe voyant les mauvais offices qu'on luy rendoit à la Cour, & ne croyant pas qu'il luy fuſt ni ſeur ni utile d'y aller luy meſme, y envoya cinq Eveſques d'Egypte, entre leſquels eſtoit S. Serapion Eveſque de Thmuis, & trois de ſes Preſtres, pour taſcher d'adoucir l'eſprit de l'Empereur, refuter les calomnies de ſes ennemis, & faire toutes les autres choſes qu'ils jugeroient à propos pour le ſervice de l'Egliſe. [Je ne ſçay ſi l'on peut raporter à ceci ce que dit Saint Athanaſe] d'un Ammone Eveſque qui avoit eſté en voyage avec Serapion. [Sozomene ne dit pas quel fut le ſuccés de cette legation.]

Soz. l. 4. c. 9. p. 547. c. d.
Ath. ad Drac. t. 1. p. 957. d.

[2] Il loue beaucoup la pieté & l'eloquence de S. Serapion, [& comme cet Eveſque eſt fort celebre, nous dirons ici un mot de ſa vie.]

Soz. l. 4. c. 9. p. 547. c. l. 3. c. 14. p. 512. d.

[3] Si c'eſt luy, comme le croit Baronius, qui rendit à Alexandre de Theſſalonique une lettre que Saint Athanaſe luy écrivoit [vers

Bar. 21. marsi
Ath. ap. 2. p. 783. d.

Ath.ap.1.p.783. c.d. l'an 333,]'nous trouvons dans la réponſe d'Alexandre, qu'eſtant fils d'un pere qui avoit laiſſé aprés luy une grande eſtime de pieté, il augmentoit encore ſa reputation par ſa vertu & ſa douceur, & qu'eſtant encore jeune il ne travailloit qu'à embellir ſon ame par une vie toute ſainte. On peut tirer de ce meſme endroit qu'il avoit eſté elevé dans le Clergé d'Alexandrie, & ſous la diſcipline de S. Athanaſe, "plutoſt que dans le deſert comme quelques uns l'ont cru. Not 78.

[Selon ce que nous venons de citer de Sozomene, il doit avoir eſté fait Eveſque avant l'an 353, & il l'eſtoit peuteſtre des l'an

p.769.b. 349,]'puiſque nous trouvons deux Serapions entre les Eveſques d'Egypte qui ont ſigné le Concile de Sardique. [Il pouvoit avoir

Conc.T.1.p. 348.1.b. ſuccedé à Caius]'qui eſt nommé Eveſque de Thmuis, ſelon quelques uns, dans le Concile de Nicée. [a]On remarque que Thmuis en egyptien ſignifie un boue, & que la ville de Thmuis en avoit pris le nom à cauſe que cet animal y eſtoit adoré ſelon la ſuperſtition extravagante, mais ordinaire des Egyptiens. [S. Serapion

a Hier.in Iſ.46. p.172.a.

v.ill.c.99.p.298. c. eut part à la perſecution de Saint Athanaſe,]'& acquit le titre de Confeſſeur ſous Conſtance. Il eſtoit ami particulier de S. Antoine, 'lequel luy diſoit quelquefois par un eſprit prophetique ce qui ſe paſſoit bien loin de là dans l'Egypte; [b]& en mourant [l'an 356,]il luy laiſſa "une de ſes tuniques. μηλωτὴν.

Boll.17.mars, p. 260.f. b Ath.v.Ant.p. 505.c.

Hier.v.ill.c.99. p.298.a. 'S. Jerome a loué auſſi bien que Sozomene, l'eſprit, l'eloquence, [c]& les belles lettres de ce ſaint Eveſque, [d]& il dit qu'il avoit merité pour ſon eſprit le titre de Scolaſtique. 'S. Athanaſe le prioit de corriger ce qu'il trouveroit à redire dans les ouvrages qu'il luy envoyoit. [Car nous verrons dans la ſuite que S. Serapion luy donna occaſion d'en écrire pluſieurs en l'année 361.]

c ep.84.t.2.p.317. b. d v.ill.c.99 p.298. c. e Ath. ad Ser.t.1. p.207.d]de Arn.t. 1.p.572.d. [f]Il en compoſa luy meſme quelques uns qui luy font tenir rang parmi les auteurs eccleſiaſtiques. S. Jerome remarque un livre contre Manichée, qu'il loue comme un ouvrage excellent, un autre ſur les titres des Pſeaumes, & diverſes lettres fort utiles.

f Hier.v.ill.c.99. p.298.b.

Epi.66.c.21.p. 638.c. 'S. Epiphane parle de ſon traité contre les Manichéens, [g]que nous avons encore aujourd'hui dans Caniſius: [& quoique ce ne ſoit qu'une traduction, neanmoins l'eſprit & la ſolidité qui y paroiſt ne dement point l'idée que S. Jerome nous en donne. On y peut meſme remarquer de belles choſes pour la pieté.]'Socrate raporte quelques paroles de ce Saint, citées par Evagre de Pont qui le qualifioit l'Ange de l'Égliſe de Thmuis.

g Bib.P.t.4.2.p. 857.

Socr.l.4.c.23.p. 237.c.

Leont. in N. & Eu.p.1010.b. 'Apollinaire ſe glorifioit du nombre infini de lettres qu'il recevoit du grand Athanaſe, de Serapion, & des autres qui eſtoient alors

alors les aſtres & les flambeaux de l'Egliſe, & les défenſeurs de la verité. [C'eſt à luy apparemment] qu'il écrivit la lettre intitulée A Serapion, où il approuvoit, comme nous croyons, la lettre de S. Athanaſe à Epictete. Apollinaire luy écrivit pour répondre à une lettre qu'il avoit receue de luy ſur quelque affaire particuliere. L'Eveſque Serapion apprit de la bouche meſme de Philagre le martyre de S. Paul de Conſtantinople.

sup. p. 1031. c d.

V. les Apollinariſtes 5 4.

Ath. fol. p. 814. a.

[Nous ne ſavons point le temps de ſa mort, ſinon que S. Athanaſe luy adreſſoit encore ſes écrits en l'an 361. Mais s'il eſt vray qu'Apollinaire luy ait écrit ſur la lettre à Epictete, il ne peut pas eſtre mort avant l'an 369, auquel nous mettons cette lettre.]

[a] Le martyrologe Romain met ſa feſte le 21 de mars; [a] quoique les anciens marquent en ce jour S. Serapion moine, qui paroiſt meſme avoir eſté Martyr ſous Diocletien, & non Eveſque.

Bar. 21. mars. a Boll 21. mars, p. 259. 260.

ARTICLE LXVII.

Saint Athanaſe oblige Draconce à accepter l'epiſcopat.

1. [Nous pouvons mettre [1] vers ce temps-ci l'affaire de Draconce,] qui arriva quelque temps avant Paſque, [b] lorſque l'on commençoit à apprehender de voir l'Egliſe dans une rude perſecution, & ce ſemble dans le temps meſme que S. Serapion eſtoit allé à la Cour de Conſtance. [Auſſi ſon nom ne ſe trouve point parmi ceux qui ont ſigné en 349 le Concile de Sardique.]

Ath. ad Drac p. 959. a. b p. 953 c d. p. 957. d. Boll. 2. may, p. 123. b.

[c] Ce Draconce eſtoit un ſolitaire Abbé d'un monaſtere, [c] & apparemment Preſtre. [d] S. Athanaſe l'appelle toujours ſon cher Draconce. [Il paroiſt qu'il avoit une grande reputation.] [e] Car il fut elu Eveſque dans le pays d'Alexandrie avec un conſentement ſi unanime de tout le monde, que c'eſtoit une choſe tout à fait extraordinaire; & ſon election fit que divers payens promirent d'embraſſer la foy Chrétienne. [f] S. Athanaſe en receut auſſi beaucoup de conſolation & de joie, [g] eſperant trouver en luy un collegue de ſes travaux & de ſes combats.

Ath. ad Drac p. 957. c. c p. 959. a. b. d p. 957. b & alibi. e p. 954. a. b. p. 957. b.

[Mais Draconce ne pouvoit ſe reſoudre à accepter cette charge.] Il alleguoit qu'il eſtoit trop jeune pour preſcher; [f] qu'il avoit meſme la langue empeſchée, & la voix trop foible; [g] qu'il n'avoit pas aſſez de force; & qu'il ne pourroit conſerver dans l'epiſcopat le peu de vertus qu'il avoit acquiſes. Il avoit quelques moines avec luy qui luy inſpiroient ces ſentimens, & luy

Regulæ Auctorum.

p. 956. d. f c. g p. 957 b. p. 958. a. c.

1. Les Benedictins mettent cette hiſtoire en l'an 354 ou 355.

Ath. vit p. 18. 1. edit. 1. p. 163.

repreſentoient l'epiſcopat comme une occaſion & un pretexte
p.956.b.d. de commettre beaucoup de pechez. 'Tout cela fut cauſe qu'il proteſta que ſi on l'établiſſoit Eveſque, il ne demeureroit pas où
p.954.c. on l'auroit établi. 'En effet il fut établi dans cette dignité, & re-
p.953.d. ceut la grace de l'epiſcopat, 'mais il s'enfuit & ſe cacha [auſſitoſt,]
p.956.b.d. 'les moines dont il prenoit conſeil, luy repreſentant qu'il eſtoit obligé de tenir la promeſſe qu'il en avoit faite, & qu'il la devoit conſiderer comme un ſerment.

p.954 b.a. 'Saint Athanaſe qui reſſentit une extreme douleur de ſa fuite,
p.959 c. 'luy envoya Hierax Preſtre, [a] depuis Confeſſeur, [b] & Maxime
a ſol.p 859.a. Lecteur, pour luy perſuader de revenir, en luy repreſentant ſa
b ad Drac.p.959. c. diſpoſition [& ſa douleur, comme une choſe capable de le toucher;] auſſibien que le danger où Draconce s'eſtoit mis luy meſme par ce violement de l'ordre & des regles de l'Egliſe.

p.953-959. 'Il luy écrivit meſme une lettre excellente que nous avons encore, [& qui nous fait regretter d'en avoir perdu beaucoup d'autres ſemblables, où nous verrions que la grace qu'il avoit
p.953 c.d. receue, n'eſtoit pas bornée à la défenſe de la divinité de J. C.] 'Il luy parle d'abord du danger où il mettoit ſon ſalut par le mauvais exemple qu'il donnoit aux autres de quitter auſſi leurs Egliſes
p.954.a'957.b. pour eviter la perſecution dont elles eſtoient menacées; 'par le peril de ſon Egliſe, qui ne pouvoit manquer de ſe diviſer autant ſur l'election d'un autre qu'elle s'eſtoit trouvée unie dans la ſienne; & qui meſme tomberoit apparemment entre les mains des
p.954.b. méchans; [c'eſt à dire des Ariens,] '& par la perte de beaucoup de payens preſts à ſe convertir à cauſe de luy.

c.d|957.a.b. 'Il luy repreſente enſuite l'obligation indiſpenſable de nourrir
p.955.956. le peuple dont Dieu l'avoit établi paſteur, '& d'imiter en cela
p.954.955. l'exemple des Saints. 'Il le conjure auſſi de ne le pas accabler de
p.955.a|957.b. douleur en l'abandonnant, '& de témoigner d'autant plus de courage qu'il y avoit plus à craindre à cauſe des circonſtances
p.955.b c. du temps. 'Que ſi on luy donne du mepris pour l'epiſcopat, on le trompe d'une maniere indigne de luy, vu la neceſſité abſolue de
p.958.c.d. cette fonction, & qu'elle eſt inſtituée par J. C. meſme: 'Qu'on s'y
a.b. peut auſſibien ſauver que dans l'état monaſtique, '& meſme qu'on y peut acquerir plus de merite, comme il le montre par
p.957.c.d. l'exemple des Apoſtres & des Prophetes, '& encore de divers ſaints Eveſques de ſon temps tirez de l'état religieux.

p 956.c d. 'Pour la proteſtation qu'il avoit faite, il dit qu'ayant imité en cela Moyſe, Jeremie, & Jonas, il doit auſſi apprendre d'eux
p.956.957. comment il la devoit obſerver. 'Que s'il a de la foibleſſe & de

353, de Saint Athanaſe 27, 28.

l'incapacité, il doit ſe confier en Dieu, & ne ſonger qu'à s'acquiter du miniſtere que le Seigneur luy avoit confié, depeur d'ajouter à ſes autres pechez la malediction que meriteroit ſa negligence. Il le prie donc de revenir promtement, parceque la feſte de Paſque eſtoit proche, & de venir premierement chez luy comme chez une perſonne qui l'aimoit uniquement, pour s'en aller de là à ſon Egliſe, & ſe ſouvenir de luy dans les prieres qu'il y offriroit à Dieu. p. 959. a. p. 957. e.

[Il n'y a pas lieu de douter qu'une lettre ſi forte & ſi touchante, écrite par le grand Athanaſe, n'ait eu ſon effet tout entier.] Et auſſi l'on convient aſſez que ce Draconce à qui elle eſt écrite, eſt celui meſme [qui fut banni par Conſtance en l'an 356,] qui fut viſité dans ſon exil par S. Hilarion; [ce qui convient fort bien à un Eveſque qui avoit eſté celebre entre les ſolitaires,] & que c'eſt luy encore qui aſſiſta en l'an 362 au Concile d'Alexandrie, où il eſt nommé Eveſque de la petite Hermopole, [que l'on met auprés d'Alexandrie, ce qui s'accorde fort bien avec ce que dit Saint Athanaſe,] que Draconce avoit eſté fait Eveſque dans le territoire d'Alexandrie. [Et cet eveſché eſtoit fort favorable à la pieté de Draconce, & à l'amour qu'il avoit pour la vie ſolitaire, ſi c'eſt cette meſme] l'Hermopole dont dependoit le deſert de Nitrie, & dont Saint Iſidore Confeſſeur eſtoit Eveſque lorſque Melanie l'ayeule vint viſiter les ſolitaires avec leſquels elle le trouva; [c'eſt à dire vers l'an 371.] Auſſi les moines de Nitrie ayant receu une lettre de Saint Theodore de Tabenne, qui les aſſuroit que la perſecution des Ariens finiroit dans quelque temps, eurent un ſoin particulier de l'envoyer au tres ſaint Eveſque Draconce qui eſtoit alors en exil. L'auteur original qui nous apprend ce fait, ajoute que Dioſcore ſucceſſeur d'Iſidore Eveſque de la petite Hermopole, devoit avoir cette lettre. [Tout cela confirme ce que nous diſons, que Draconce eſtoit Eveſque de Nitrie & de la petite Hermopole.] Pallade dit que Origene celebre diſciple de Pambon, eſtoit neveu de l'illuſtre & admirable Draconce.

Bar. 356. § 46.

Ath. fol. p. 853. d.

a Hier. v. Hil. p. 248. d.

b Ath. de Ant. p. 580 b.

ad Drac. p. 954. a.

Lauſ. c. 117. p. 1031. c.

V. les Ariens § 125.

V. S. Amon de Nitrie § 4.

Boll. 14. may, p. 71. b.

Lauſ. cap. 912. b.

ARTICLE LXVIII.

Saint Athanaſe baſtit la grande egliſe d'Alexandrie, & y fait l'office avant qu'elle fuſt dediée.

[Conſtance demeura enfin poſſeſſeur paiſible de tout l'Empire au mois d'aouſt 353, par la mort de Magnence

ſon adverſaire. Le plus grand uſage qu'il fit de cette puiſſance & de cette paix que Dieu luy avoit donnée, fut de perſecuter l'Egliſe & Saint Athanaſe. Ce fut pour cela qu'il aſſembla un Concile à Arles vers la fin de cette année, & un autre bien plus nombreux à Milan en 355, qu'il perſecuta tous les Saints de l'Occident, qu'il bannit S. Paulin de Treves, S. Euſebe de Verceil, S. Denys de Milan, Lucifer de Cagliari, le Pape Libere à la place duquel il mit Felix, le grand Oſius, S. Hilaire de Poitiers, & Rhodane de Toulouſe. Tant de grands evenemens font partie de l'hiſtoire de S. Athanaſe, puiſque les plus grands efforts des perſecuteurs eſtoient occupez à faire condanner ſon nom, pour combatre avec plus de liberté la divinité de J. C, [comme ſi luy ſeul euſt eſté capable de la défendre; & puiſque les Saints employoient tout leur courage & toute leur patience pour ne le pas abandonner, & ne pas conſentir à ſa depoſition,] eſtant perſuadez que de ſigner contre Athanaſe, c'eſtoit trahir la foy, c'eſtoit embraſſer l'hereſie des Ariens, c'eſtoit repandre le ſang innocent. [Neanmoins comme il ne paroiſt pas avoir eu d'autre part à tout ce qui ſe fit alors en Occident que par ſa charité, par ſa douleur, par ſes prieres, & par ſes larmes; nous avons mieux aimé raporter toutes ces choſes dans l'hiſtoire des Ariens, ou des Saints qui y eurent part, & abreger d'autant celle de noſtre Saint, qui n'eſt déja que trop longue pour ceux qui ne conſiderent pas aſſez l'étendue des matieres qu'elle renferme.

Ruf. l. 1. c. 19. p. 171. a.

Ath ſol. p. 838. c. d.

L'AN DE JESUS CHRIST 355, DE S. ATHANASE 29, 30.

C'eſt en cette maniere que nous ne trouvons rien en l'an 354 pour l'hiſtoire de S. Athanaſe. On peut mettre l'année d'aprés, ce qu'il nous apprend au commencement de 356, eſtre arrivé quelque temps auparavant durant le Careſme & la ſolennité de Paſque, touchant l'egliſe appellée la Ceſarée.]

Epi. 69. c. 2. p. 728. c.

Ath ap. 1. p. 683. a.

[Il y avoit [avant S. Athanaſe] pluſieurs egliſes à Alexandrie, & S. Epiphane en nomme neuf, ſavoir de S. Denys, de Pierius, de Serapion, de la Perſée, de Dizye, de Mandidie, de S. Anien, de Baucale, & de Theonas: celle-ci baſtie par S. Alexandre eſtoit la plus grande. [a] Il y en avoit encore quelques autres, [b] comme celle de Quirin. [c] Mais il n'y en avoit pas encore aſſez; & elles eſtoient trop petites pour la multitude du peuple.

[a] Epi. p. 728. c.
[b] Ath. ſol. p. 815.
[c] ap. 1. p. 681. c.

Epi. p. 728. b.

[Il y avoit dans la ville un lieu que l'on appelloit alors l'Academie royale ou de Licinius, qui avoit auparavant porté le nom d'Adrianée, [c'eſt à dire que c'eſtoit] un temple baſti autrefois par l'Empereur Adrien pour eſtre conſacré à J. C. [Ce deſſein

Lamp. v. Alex. p. 370. 371.

s'executa au temps que Dieu avoit ordonné,]'& Gregoire qui estoit alors intrus à la place de S. Athanase, commença à y bastir une eglise [avec la permission & aux depens mesme de Constance;]'puisque Saint Athanase dit que c'estoit ce prince qui la bastissoit, [a]que c'estoit son lieu, & qu'on admiroit son bonheur en voyant un si grand nombre de peuple assemblé dans cette eglise. Aussi elle porta le nom de l'Empereur,'& fut nommée la Cesarée,'tant à cause de son fondateur, que parcequ'elle estoit en un quartier qui portoit ce nom, comme on le voit par Saint Athanase.

Epi.69.c.1.p. 728.b. Ath.ap.1.p 684. d[686.a. a p.683.c.d[684. d. Epi.p.728.b. Ath.sol.p.860. b[848.a.

'Gregoire ne fit que la commencer, & S. Athanase l'acheva. 'Elle n'estoit pas encore dediée en l'an 356. [Ainsi elle le fut apparemment par George: & comme si Dieu eust voulu purger le defaut de sa fondation & de sa dedicace,]'il permit qu'elle fut brulée sous Julien; [b]ensuite de quoy elle fut rétablie par Saint Athanase.

Epi.p.728.b. Ath.ap.1.p.686. a. Epi.p.728.b[Amb ep.17.t.5. p.213.f. b Epi.p.728.c.

'Vers le temps où nous sommes, & lorsque cette eglise n'estoit pas encore achevée, [c]quoiqu'elle fust déja toute fermée de murs, & mesme de portes; [d]il y eut un grand trouble dans Alexandrie. 'Car le nombre des Chrériens estant fort grand, & les eglises petites,'il arriva que durant le Caresme on remporta des assemblées beaucoup d'enfans, & de femmes tant jeunes que vieilles, & mesme plusieurs jeunes gents à demi étoufez par la presse. Dieu permit qu'il n'en mourut aucun: mais cela excita un grand murmure parmi le peuple, qui craignant que ces accidens ne fussent encore plus frequens & plus dangereux le jour de Pasque, demanda qu'on s'assemblast dans la grande eglise.

Ath.ap.1.p.682. a. c p.684.b. d p.682.c. b. d.

'S. Athanase tascha de les calmer, & les exhorta d'attendre encore un peu [jusques à ce que cette eglise fust achevée & dediée,]& de voir cependant si les autres ne suffiroient point pour s'assembler. Mais il n'en put venir à bout, & le peuple aimoit mieux aller celebrer la feste en pleine campagne,'que de changer ce jour de joie en un jour de pleurs & de tristesse, [comme il fust arrivé sans doute si quelqu'un estoit mort dans la presse.]

c. d.

'Ainsi le Saint fut obligé de ceder, & fit l'office le jour de Pasque dans la grande eglise,'où tous les Fideles d'Alexandrie se trouverent rassemblez,'& prierent pour le salut de l'Empereur: [e]& l'on voit que l'on continua ensuite à y faire le service.

p.683 a.b. c.d. p.682.c[684.c. e sol.p.847.a[848.a.b[860.b.

'On voulut depuis en faire un crime au Saint devant Constance, ap.1.p 682.a.

'Mais il se défendit tant sur la necessité qui l'y avoit contraint, que sur l'exemple de son predecesseur, & de quelques autres p.683.a.

Prelats, qui avoient tenu les aſſemblées dans des egliſes qui n'eſtoient pas dediées ni achevées. [Il paroiſt que l'on avoit voulu faire croire à Conſtance que le Saint avoit dedié cette egliſe ſans ſa permiſſion, ou empeſcher en y faiſant l'office qu'on
p.681.a. ne la dediaſt.] Car le Saint declare fort qu'il n'avoit point
b. pretendu la dedier; qu'il n'avoit fait aucun appreſt pour cela, qu'il n'avoit appellé aucun Eveſque, ni aucun autre Eccleſiaſtique,
p.685. & que le ſervice qu'on y avoit fait n'empeſchoit point
p.686.a. qu'on ne la dediaſt, comme on avoit fait d'autres egliſes. Il prie meſme Conſtance par l'apologie qu'il luy adreſſa en l'an 356, de venir, afin qu'on en fiſt la dedicace: qu'elle eſtoit entierement achevée, qu'il ne luy manquoit plus pour eſtre parfaite que cette ſolennité, & qu'elle n'attendoit pour cela que ſa preſence.
p.681.a.b. Il dit qu'il ne luy euſt pas eſté permis de la dedier ſans le commandement de l'Empereur: [de quoy il faut moins s'étonner, puiſque nous avons remarqué que c'eſtoit l'Empereur qui la faiſoit baſtir.] *aliquem tr.*

ARTICLE LXIX.

Diogene & le Duc Syrien taſchent en vain d'intimider S. Athanaſe pour le faire ſortir d'Alexandrie.

[DURANT tous les troubles qui, comme nous l'avons marqué en un mot, agiterent l'Occident en 355, S. Athanaſe par une conduite particuliere de Dieu, demeuroit toujours à
Luci.de Ath.l.1. p.1109.c. Alexandrie;] où durant qu'il adreſſoit à Dieu de tres ferventes prieres à l'exemple de Suſanne, Dieu ſuſcitoit tous ſes ſerviteurs comme des Daniels, pour défendre genereuſement la verité de
Ath.ſol.p.842.c. d. ſon innocence que ſes ennemis vouloient opprimer. C'eſtoit neanmoins à deſſein que les Ariens differoient de l'attaquer, & le reſervoient pour le dernier. Ils vouloient auparavant avoir la ſouſcription de tout le monde, pour ne faire l'injuſtice que dans les formes de la juſtice, & mettre le Saint en état de n'avoir pas un ſeul Eveſque à qui il puſt avoir recours dans ſon affliction.
ap.1.p.688.a.b. Ainſi aprés avoir tenté de le tirer d'Alexandrie ſur une lettre ſuppoſée, on ne voit point que durant 26 mois ils aient fait au-
ſol p.819.a. cun effort contre luy. Mais aprés qu'ils eurent fait tout ce qu'ils
p.843.a. avoient voulu dans [le Concile de] Milan, ils échauferent Con-
Thdrt.l.2.c.10. p.601.c. ſtance contre luy, en luy repreſentant qu'il s'eſtoit vu en état à
a Ath.ſol p.862. b. cauſe de luy d'avoir la guerre contre ſon frere Conſtant. a Le

courage meſme avec lequel les Saints défendoient l'innocence de cet Eveſque, au lieu de le toucher, contribuoit encore à l'irriter. 'On vit donc auſſitoſt partir des ordres & des lettres [a] de l'Empereur, [b] adreſſées au Prefet d'Egypte [c] nommé Maxime, [d] pour commander d'oſter à Athanaſe, & de donner aux Ariens, le blé [que Conſtantin avoit accordé aux Egliſes;] & permettre à tout le monde de maltraiter ceux de la communion du Saint. 'Il y avoit auſſi des menaces contre le Duc, ſes officiers, [e] & contre tous les magiſtrats, s'ils refuſoient de communiquer avec les Ariens.

[a] p.919.a. [a] p.843. [b] p.819.a. [c] ap.1.p.688.b. [d] fol.p.819.a.b. [e] p.843.a. [e] p.819.b.

'Diogene & Hilaire, tous deux notaires [ou ſecretaires du Prince,] vinrent avec d'autres officiers du palais [pour faire executer ces ordres.] 'Ils ſe firent accompagner des magiſtrats d'Egypte, & firent beaucoup de maux au Clergé du Saint. Ils voulurent meſme obliger S. Athanaſe de ſortir d'Alexandrie. 'Mais luy & tout le peuple ayant demandé où eſtoient les lettres de l'Empereur pour cela, 'Diogene [qui eſtoit le chef de cette perſecution,] n'en put produire aucune, & n'oſa pas meſme dire qu'il euſt receu [de vive voix] aucun ordre de luy commander de ſortir. Il ne vit pas ſeulement Saint Athanaſe. 'Sozomene dit que le peuple ſe mit en état de défendre le Saint par les armes, & que ce fut ce qui obligea l'officier [Diogene] de ſe retirer ſans rien faire, juſques à ce qu'on euſt fait venir les legions qui eſtoient en Egypte & en Libye; ce qui ſe fit auſſitoſt aprés.

fol.p.843.a [ap.1.p.688.b. Soz.l.4.c.9 p.548.a] Ath.vit. P.54.a.d.e. Ath.fol.p.845.a. ap.1.p.688.b. Soz.p.548.c.

L'AN DE JESUS CHRIST 356, DE S. ATHANASE 30, 31.

'Tout ce que nous avons vu juſques ici, ne fut donc que comme le prelude de ce qui arriva enſuite ſous le Duc Syrien. 'Des qu'il fut entré dans Alexandrie, les Ariens firent courir une infinité de bruits, & ſe vanterent que l'on alloit executer ce qu'ils demandoient. 'Il paroiſt que Syrien voulut auſſi obliger S. Athanaſe de ſortir. 'Mais comme le Saint n'eſtoit entré dans Alexandrie qu'avec des lettres de Conſtance, '& que ce prince luy avoit ordonné depuis d'y demeurer toujours, & de ne ſe pas ſoucier de tout ce qu'on luy pourroit dire au contraire, 'il dit qu'il ſe tiendroit puniſſable s'il ſortoit d'Alexandrie ſans en avoir un ordre exprés; 'n'eſtant pas permis à un Eveſque d'abandonner ſon troupeau.

Ath.fol.p.819.b. ap.1.p.688.b. p.689.c. c. a [fol.p.825.a. ap.1.p.689.c. p.691.a.b.c.

'Il demanda donc à Syrien s'il avoit apporté des lettres de l'Empereur pour luy faire ce commandement: & comme on luy dit qu'il n'en avoit point, il demanda qu'au moins Syrien ou

p.688.b.

Maxime Prefet d'Egypte, luy donnaſſent cet ordre par écrit.
p.691.a.b. 'Mais ils ne voulurent ni luy donner cet ordre, ni meſme dire poſitivement qu'ils avoient commiſſion de l'Empereur pour faire ce qu'ils faiſoient. Au contraire, ils agiſſoient toujours comme d'eux meſmes, non avec la hardieſſe de ceux qui executent les volontez d'un Empereur, mais avec la timidité de ceux qui ſuivent les inductions d'un particulier contre ſon ennemi. En effet, on les voyoit toujours environnez de quantité d'Ariens. Ils mangeoient avec eux, & ils deliberoient avec eux de tout ce qu'ils avoient à faire. Comme cette conduite les rendoit ſuſpects à S. Athanaſe, il ſe croyoit d'autant plus obligé de leur demander des lettres de l'Empereur.

p.689.c[ſol.p. 845.a. a ap.1.p.689.c.d. 'Le peuple ſe joignit à luy pour faire la meſme demande, [a]& tout le [menu] peuple avec les Preſtres, & la plus grande partie au moins [des plus qualifiez] de la ville, s'en alla trouver Syrien qui eſtoit alors avec Maxime & Hilaire, & demanda ou que l'on donnaſt à S. Athanaſe un ordre par écrit, ou que le peuple euſt permiſſion de deputer vers l'Empereur; & que juſqu'à ce qu'on en euſt eu réponſe, les egliſes demeuraſſent en repos, [ce qui marque qu'on les vouloit déja mettre entre les mains des Ariens.]

d. 'Comme le peuple perſiſtoit à faire cette priere, Syrien qui en voyoit bien la juſtice, jura par le ſalut de l'Empereur qu'il ne troubleroit plus les aſſemblées, & qu'il écriroit de toute cette affaire à l'Empereur.

[Ceci arriva, ſelon la ſuite, le 17 de janvier 356, qui comme nous verrons, eſtoit le jour meſme de la mort de Saint Antoine.]

d. 'Tous les officiers du Duc & du Prefet furent témoins de ce qui ſe paſſa en cette rencontre, & les actes en furent conſervez par "le Maire de la ville. On y voyoit que ni le Saint ni aucun autre n'avoit témoigné vouloir s'oppoſer à la volonté de l'Empereur, πρόνοια.
p.691.d. 'comme on le fit cependant entendre au prince.

ARTICLE LXX.

Irruption nocturne de Syrien pour prendre Saint Athanaſe, que Dieu ſauve miraculeuſement.

Ath.ap.1.p.690.b. c. prot.p.867.a.b. b[ap.1.p.690.c] fug.p.716.d. 'LE peuple ſe fiant ſur la parole de Syrien, s'aſſembla ſans crainte & avec joie dans les egliſes. [b]Mais 23 jours aprés cette promeſſe ſi ſolennelle, c'eſt à dire la nuit qui commençoit le vendredi 9 de fevrier, 'lorſque Saint Athanaſe eſtoit avec une partie

partie du peuple dans l'egliſe de S. Theonas [autrefois] Eveſque [d'Alexandrie,] [a]pour y paſſer la nuit en prieres ſelon la coutume, à cauſe [b]qu'on devoit celebrer le ſacrifice le vendredi qui eſtoit le lendemain ; [b]Syrien s'en vint tout d'un coup à l'egliſe ſur le minuit avec beaucoup de legions, [c]c'eſt à dire avec plus de cinq mille hommes, [d]qui avoient le caſque en teſte, l'épée nue à la main, [e]des arcs, des dards, des maſſues, [f]& toute autre ſorte d'inſtrumens de guerre.

[g] Ils avoient deſſein de tuer Saint Athanaſe ; [h]& les Ariens les accompagnoient, tant pour montrer le Saint aux ſoldats que pour les animer au combat : car ils eſtoient les chefs & les conſeillers d'une entrepriſe ſi digne d'eux, en laquelle ils firent tout ce qu'ils voulurent, & tout ce dont ils s'eſtoient vantez des auparavant. [i]Le ſecretaire Hilaire y eſtoit auſſi avec Syrien, & c'eſtoit luy qui conduiſoit toute l'affaire.

[k]Lors donc que le peuple eſtoit actuellement occupé à la priere & à entendre la lecture, [l]Syrien fit environner l'egliſe par ſes ſoldats qu'il mit tout autour, afin que perſonne n'en puſt ſortir ſans qu'ils le ſceuſſent.

[m]Dans cette confuſion, S. Athanaſe crut devoir s'expoſer pour tout ſon peuple, & ne pouvoit pas legitimement l'abandonner. C'eſt pourquoi demeurant aſſis ſur ſon throne, comme il l'appelle, il fit lire un pſeaume par le Diacre, (c'eſtoit ce ſemble le 135e,) & pria le peuple de l'ecouter, & de s'en retourner chacun chez ſoy [durant qu'on le chanteroit.] [n]Mais cependant le General uſa de violence pour entrer. [o]Les ſoldats rompirent les portes & les enfoncerent de force ; & Syrien ayant donné l'ordre, les uns jetterent des fleches, les autres commencerent à crier comme dans une bataille ; & l'epouvente s'augmentoit encore par le bruit effroyable des armes, & par la lueur des épées qui brilloient à la clarté des luminaires de l'egliſe.

[p]On vit alors tout ce qui peut ſuivre une action de cette nature. Diverſes perſonnes eſtoient foulées aux piez ; le peuple s'étoufoit en ſe jettant l'un ſur l'autre pour fuir les ſoldats ; quelques hommes tomboient morts des fleches dont ils eſtoient percez. Il y eut auſſi des ſoldats qui ſe mirent à piller, & qui depouillerent toutes nues des vierges qui craignoient plus le moindre attouchement d'un homme que la mort meſme. Il y en eut meſme de maſſacrées, [q]& beaucoup de tuées à coups de fleches, [r]qui remporterent ainſi l'honneur du martyre, ſous le [pretendu] tres pieux Empereur Conſtance. Le martyrologe Romain fait me-

a Boll. 14. may, p. 70. c | Socr. l. 4. c. 8. p. 301. d.
a Ath. ap. 1. p. 650. c | fug. p. 716. 717 | prot. p. 867. b.
b prot. p. 867. b.
c fug. p. 717. a.
d prot. p. 867. b.
e fug. p. 717. a.
f prot. p. 867. b. g. d.
h fug. p 716. d.
ap. 1. p. 690. c.
i prot. p. 867. d | Soz. l. 4. c. 9. p. 548. b.
k Ath. prot. p. 867. b.
l fug. p. 717. a.
m a. b.
n d.
o prot. p. 867. b. c.
p c.
q Boll. 14. may, g. p. 70. e.
r Ath. prot. p. 867. 868.

noit e d'elles & des autres perſonnes qui furent tuées cette nuit;
p.687.d. car il y en eut un grand nombre: & il les honore comme des Mar-
Boll.28.jun.p. 84c]2.may,p. 226.d. tyrs ; mais il les met le 28 de janvier, parceque Baronius trompé par les traductions, a mis en ce jour l'irruption de Syrien, quoique cela ne ſe puiſſe ſoutenir.

Ath.fug.p.717. b. Comme les ſoldars ſongeoient principalement à prendre Saint
a b]prot.p.867. c. Athanaſe, ils environnerent le chœur, où il eſtoit encore aſſis
b fug.p.717.b.c. ſur ſon throne à exhorter tout le monde à la priere. Les laïques & les eccleſiaſtiques qui s'y trouverent, le preſſerent & le conjurerent tout haut de ſe ſauver, mais il répondit qu'il ne le feroit point juſqu'à ce que tout le monde fuſt ſorti, & s'eſtant levé pour ordonner de prier, il conjura encore tous les aſſiſtans de ſe retirer, diſant qu'il aimoit bien mieux s'expoſer que de mettre perſonne en danger à cauſe de luy. Enfin la pluſpart du peuple eſtant déja ſorti & le reſte ſuivant à la file, les moines qui eſtoient là avec luy, & quelques uns du Clergé, monterent où il eſtoit, & l'en firent ſortir en le tirant, & alors eſtant conduit & gardé de Dieu, il paſſa ſans eſtre apperceu au milieu des ſoldats, dont les uns environnoient le chœur, & les autres couroient par toute l'egliſe,
d. Ainſi il evita ce danger par une conduite toute extraordinaire
ap.1.p.690.c.d. de la Providence, comme ceux qui eſtoient alors avec luy le
fug.p.717.c.d. pouvoient témoigner ; & il rendit à Dieu de grandes actions de graces, de ce qu'il eſtoit echapé des mains de ceux qui le cherchoient ſans avoir abandonné ſon peuple, & aprés l'avoir au contraire fait retirer avant luy.

ap.1.p.690.d. Depuis cela il demeura toujours caché. Et c'eſt pourquoi le
c prot.p.866.c. peuple d'Alexandrie qui fit auſſitoſt une proteſtation publique
p.867.d. de cette violence de Syrien, declare qu'il ne ſavoit ce que ſon ſaint paſteur eſtoit devenu. Il ajoute que le Saint fut trainé & preſque dechiré, & qu'eſtant tombé en défaillance, il fut emporté comme mort. [S. Athanaſe ne parle point de cela lorſqu'il décrit ce qui ſe paſſa alors ; & neanmoins il ſemble l'avouer en un autre
fol.p.843.b. endroit, puiſqu'il renvoie aux atteſtations du peuple d'Alexandrie qu'il avoit inſerées à la fin de ſa lettre aux ſolitaires. [Et en effet il n'eſt pas impoſſible que dans la confuſion & la foule, il luy ſoit arrivé quelque accident ſemblable, qui aura meſme contribué à le faire paſſer plus aiſément au milieu des ſoldats ſans eſtre connu.]

prot.p.868.a. Outre toutes les violences que nous avons dites, on battit des Diacres dans l'egliſe meſme, & on les y enferma comme dans une priſon : aprés cela on laiſſoit entrer toute ſorte de

L'an de J. C. 356, d. Saint Athanase 30, 31.

monde dans l'egliſe, & juſque dans les lieux meſmes où les Chrétiens n'ont pas la permiſſion d'entrer, & on leur permettoit de rompre les portes, de fouiller partout, & d'emporter tout ce qu'ils vouloient, comme Gorgone[r] capitaine ou bailli de la ville en eſtoit témoin.

[r] p. 866. c.

'Les corps de ceux qui avoient eſté tuez furent expoſez au public; & ceux des ſaintes vierges furent enterrez dans les tombeaux. 'Les armes, les arcs; [a] les fleches & les épées des ſoldats demeurerent dans l'egliſe, pour ſervir d'une conviction publique d'une ſi étrange violence.

p. 866. c. p. 867. d. p. 866. c. [a] p. 868. a. b.

ARTICLE LXXI.

Procés verbaux des Alexandrins touchant les violences faites par Syrien, qui ſont neanmoins avouées par Conſtance.

'CE fut apparemment des le jour qui ſuivit cette ſanglante nuit, [b] que les Catholiques d'Alexandrie firent un acte & une proteſtation publique de ce qui s'eſtoit paſſé. Elle n'eſt pas venue juſques à nous; mais il ſemble qu'elle ait eſté inſerée 'dans celle que les meſmes Fideles furent obligez de faire le 12 du meſme mois de fevrier contre les nouvelles violences de Syrien.

Boll. 2. may, p. 226. c. [b] Ath. prot. p. 866. a. p. 868. c. d.

'Car ce General [voulant effacer la honte de ſon action,] s'efforça de faire deſavouer ce premier acte par le peuple, '& de luy faire dire au contraire qu'il n'eſtoit arrivé aucun trouble, & que perſonne n'avoit eſté tué. Les Catholiques le vinrent trouver pour le prier de ne faire violence à perſonne ſur ce ſujet; & luy ſans conſiderer que c'eſtoient des Chrétiens, les fit aſſommer à coups de baſtons. 'Il commanda auſſi aux ſoldats d'enlever & de cacher les corps des morts, '& envoya ſouvent [r] le boureau de ſa juſtice & le prevoſt pour oſter les armes de ſes ſoldats qui eſtoient encore pendues dans l'egliſe; mais le peuple l'empeſcha durant pluſieurs jours, voulant que tout le monde fuſt témoin de cette preuve de la violence qui s'eſtoit faite.

p. 866. d. p. 867. d. p. 868. b. [r] p. 866. c.

'Les Catholiques voyant donc que l'on vouloit étouffer la memoire de cet accident, s'efforcerent de le rendre encore plus public par un ſecond acte qui eſt à la fin de l'epiſtre de S. Athanaſe aux ſolitaires, '& qui eſt daté du 12 de fevrier aprés le Conſulat d'Arbetion & de 'Lollien; [c'eſt à dire de cette année 356.] 'Ils y expoſent les raiſons qui l'ont fait dreſſer, [c] avec l'abre-

b. c. d. [c] p. 866. p. 867. 868.

1. L'edition de Paris en 1627, a Collien, ce qui eſt une faute viſible.

p.866.867. gé des violences dont nous venons de parler. Ils y conjurent par le Dieu tout puissant, & par le salut de l'Empereur, tant Maxime Prefet d'Egypte que les officiers appellez Curieux ou surveillans, de faire raport de toutes ces choses à Constance &
p.867 a. au Prefet du Pretoire; & ils conjurent aussi tous les pilotes d'en repandre la nouvelle de tous costez & dans tous les tribunaux.
p.868.b. Ils y disent encore que si l'Empereur a donné ordre de les persecuter, ils sont tout prests de s'exposer au martyre: mais que si cela se fait sans son ordre, ils prient Maxime & tous les officiers
c. de la ville d'obtenir la cessation de ces violences. Ils les conjurent enfin de demander à Constance qu'on ne leur envoie point un autre Evesque, parcequ'ils n'en veulent point d'autre qu'Athanase; & qu'ils esperent que sa majesté ne violera pas les sermens qu'elle a faits en les renvoyant. [Il y a de l'apparence qu'ils
p.866.d. deputerent mesme à Constance,] puisqu'ils disent que quelques
b. uns d'eux le devoient bientost aller trouver. Cet acte fut souscrit; [mais nous n'en avons pas la souscription.

Toutes ces choses servoient beaucoup à justifier l'innocence de S. Athanase, à montrer la violence criminelle de ses ennemis; & à satisfaire la conscience de son peuple; mais elles estoient
fol.p.843.a.b. fort inutiles pour appaiser la persecution.] Car quelque cruauté que l'on eust commise, & quelque excés qu'on eust fait souffrir aux vierges, Constance avoua tous ces maux, & écrivit une lettre au Senat & au peuple d'Alexandrie, par laquelle il commandoit à tous les jeunes gents de s'assembler & de poursuivre τὸν ἱερατικὸν Athanase, s'ils ne vouloient se declarer ses ennemis. [Saint
ap.1.p.693.d. Athanase parle apparemment de cette lettre,] lorsqu'il dit que Constance avoit ordonné qu'on le chercheroit jusque dans les pays barbares, pour l'amener dans les prisons des Prefets, & que εἰς τὰ λατρικὰ μέρη τοῦ βασιλικοῦ παλατίου. tout le monde seroit contraint de communiquer avec les Ariens sur peine de la vie: [ce qui ne se trouve point dans les deux lettres qu'il raporte ensuite.]

fol.p.843.c.d. Constance taschoit par cette lettre de donner quelque pretexte à son changement envers le Saint, mais n'en pouvant trouver de raisonnable, il estoit reduit à dire qu'il ne l'avoit rappellé pour un temps qu'à cause de son frere Constant de sainte & divine memoire; & à avouer ainsi qu'il ne se soucioit ni
p.844.a.b. de ses promesses ni de son frere. Il se vantoit aussi de suivre la volonté de son pere, qui avoit autrefois banni le Saint dans les
c. Gaules, & d'observer les Canons de l'Eglise.
p.843.c. Le Comte Heracle fut envoyé pour estre l'executeur de cette

declaration, & preparer le chemin à George que l'Empereur envoyoit pour eſtre le tyran & non l'Eveſque d'Alexandrie. [Il ſemble que l'on changea en meſme temps les officiers: car nous verrons que Cataphrone eſtoit Prefet, & Sebaſtien Duc ou General de la milice.]

'Heracle eſtant arrivé, fit afficher publiquement la declaration, & ajouta comme par ordre de l'Empereur, que ſi l'on n'y obeïſſoit, l'on oſteroit le pain [que l'on diſtribuoit au peuple,] l'on ruineroit toutes les idoles, & "l'on mettroit en priſon un bon nombre d'officiers & des bourgeois de la ville; & comme ſi ſes menaces ne l'euſſent pas encore ſatisfait, il n'eut point de honte de dire à haute voix devant tout le monde que l'Empereur ne vouloit point d'Athanaſe, & qu'il commandoit de mettre les egliſes entre les mains des Ariens. Chacun fut étrangement ſurpris de ce commandement. On ſe regardoit, & l'on ſe demandoit l'un à l'autre ſi Conſtance eſtoit devenu heretique. c. p. 845. c. p. 846. c. d. αἰχμὰς λαμβάνουσι καὶ φυλακίζουσι.

'Heracle au lieu d'en rougir, s'efforçoit encore plus de contraindre les Senateurs & les magiſtrats payens, & "les miniſtres des idoles, de ſouſcrire un acte par lequel ils promettoient de recevoir celui que l'Empereur voudroit envoyer pour Eveſque. 'Il fit donc ſouſcrire cet acte par les payens, qui eſtoient bien aiſes de racheter par ce moyen la ruine de leurs idoles; & encore par quelques gents de boutique, qui malgré eux cederent aux menaces qu'on leur faiſoit, & ſignerent ce qu'on voulut, comme ſi c'euſt eſté quelque juge qu'on leur euſt voulu envoyer. [Il ſemble meſme que ces artiſans fuſſent payens, puiſque Saint Athanaſe ajoute auſſitoſt,] que des payens ne pouvoient pas faire autre choſe que ce que vouloit l'Empereur. d. συνάγουσι. p. 847. a.

[Il ne faut pas douter que les Ariens & les Meleciens ne fiſſent la meſme choſe ſans menaces: & cette grande liſte de noms ayant eſté ſans doute envoyée à Conſtance, luy donna lieu] 'de louer, comme nous verrons, l'obeïſſance & la ſoumiſſion de la ville d'Alexandrie. [Mais les Catholiques n'eurent aucune part à tout cela; & c'eſt ce qui donna occaſion à ce que S. Athanaſe raporte comme arrivé fort peu aprés l'entrée d'Heracle; & aſſurément avant celle de George, puiſque les Catholiques eſtoient encore maiſtres de la grande egliſe.] ap. 1. p. 694.

ARTICLE LXXII.

Nouvelles cruautez exercées contre les Catholiques.

Ath f. p.847. a. a p.860.b. b d|847.a.b. p.849.b. p.847.b. c. b. c. c.d. d|848.a. a p.860.b.

'TOUT le peuple eſtant aſſemblé un mécredi dans la grande egliſe,[a] c'eſt à dire dans la Ceſarée,[b] le Comte Heracle, qui outre ſa ſuite avoit avec luy Cataphrone Prefet d'Egypte, Fauſtin receveur general,'d'autant plus digne acteur des tragedies des Ariens, qu'il avoit l'ame plus baſſe, & les mœurs plus dereglées;'& un Bithyne qui eſtoit heretique, alla aſſembler les plus dereglez de la jeuneſſe & des idolatres, & les excita à aller lapider le peuple dans l'egliſe, les aſſurant que c'eſtoit la volonté de l'Empereur,'& pour les encourager davantage, les Ariens ſe mélerent avec eux.

'Le ſervice eſtoit déja fini,& la pluſpart du peuple eſtoit ſorti de l'egliſe;mais il y reſtoit encore quelques femmes,[& quelques vierges]qui s'eſtoient aſſiſes aprés la priere. Ces jeunes impies s'en vinrent donc à elles armez de pierres & de baſtons, & n'eurent point de honte de lapider des femmes,& de meurtrir à coups de baſtons les corps ſacrez des vierges.'Ils leur tiroient les voiles pour leur decouvrir la teſte, & lorſqu'elles reſiſtoient, ils leur donnoient de grands coups de piez.'Mais comme ils ſavoient que la modeſtie des ces vierges redoutoit moins les pierres & les épées qu'une parole deshonneſte, ces infames n'en avoient point d'autres en la bouche:& les Ariens les y excitoient [ſans doute,]& en diſoient peuteſtre eux meſmes; puiſqu'on les voyoit ecouter avec plaiſir & en riant ce que les vierges & les femmes chaſtes fuyoient comme des piquures d'aſpics.

'Leurs deſſeins, & les ordres du Comte & du Receveur general alloient encore plus loin. Ils prirent donc pour les executer, les bancs[des Eccleſiaſtiques;]le throne[epiſcopal,]la table[de l'autel]qui eſtoit de bois, les voiles & les tentures de l'egliſe, en un mot tout ce qu'ils purent emporter, & les brulerent dans la grande place devant la porte de l'egliſe. Mais ce qui fut de plus abominable en cette action, c'eſt que ces payens jetterent de l'encens dans le feu, en louant leurs idoles, & en diſant avec joie:'Conſtance a embraſſé la religion des Grecs; les Ariens reconnoiſſent nos myſteres.[C'eſt ſans doute ce qui a fait dire à S. Athanaſe,]'que l'on avoit fait des ſacrifices, & qu'on avoit proferé des blaſphemes contre JESUS CHRIST dans la grande

egliſe de la Ceſarée ; & l'on ſe vantoit que c'eſtoit par l'ordre de Conſtance. 'Outre ce ſacrilege, les payens prirent une geniſſe qui p.348.a b.
ſervoit à tirer de l'eau pour arroſer les jardins de ce quartier appellé le *Ceſarée*, dans le deſſein de l'immoler, & ils l'euſſent fait ſi leur ſuperſtition leur euſt permis d'immoler des vaches. Et cependant les Ariens ne faiſoient pas difficulté de participer à toutes ces abominations, & d'agir comme des payens, parcequ'ils s'imaginoient trouver en cela la honte des Catholiques & l'appui de leur hereſie.

'Dans ce deſordre, Dieu donna quelques marques de ſa juſtice. b.
'Car l'un de ces jeunes emportez ayant eu l'inſolence de monter c.
dans le ſiege epiſcopal, & de s'y aſſeoir, pour y donner des marques publiques de ſon impureté ; & ayant enſuite voulu tirer de force ce ſiege à luy [pour l'emporter,] il s'en rompit un eclat qui luy entra dans le ventre, & luy fit ſortir les inteſtins comme à Judas. Il tomba par terre, & ayant eſté emporté de là, il mourut le lendemain. 'Un autre eſtant entré dans l'egliſe avec des bran- d.
ches d'arbre, & les branlant de la main ſelon l'uſage des payens, pour ſe moquer de noſtre religion, fut tout d'un coup tellement ſaiſi d'un eblouiſſement, qu'il perdit entierement la vue, & ne ſavoit où il eſtoit. Il eſtoit meſme pres à tomber par terre comme le precedent, ſi ceux qui eſtoient là ne l'euſſent ſoutenu, '& ne p.349.a.
luy euſſent donné la main pour le conduire dehors ; & il revint à peine le lendemain, ſans avoir aucune connoiſſance de ce qu'il avoit fait, ni de ce qui luy eſtoit arrivé.

'Ces deux exemples eurent aſſez de force pour epouventer les a.
payens, & les empeſcher de rien faire davantage : mais ils ne firent qu'endurcir les Ariens. 'Aprés avoir commis tant de deſordres a.b.
par le moyen des payens, ils en firent par eux meſmes beaucoup d'autres qui n'eſtoient pas moins criminels. 'Ils eurent l'effronte- p.353.c.
rie, aprés tant de cruautez commiſes contre les Catholiques, de les accuſer encore devant l'Empereur, pour en obtenir contre eux une condannation encore plus rigoureuſe que l'exil. [Nous en verrons d'étranges ſuites. Mais comme il ſemble que ce que nous avons à en raporter, ait plutoſt ſuivi que precedé la venue de George, il faut faire voir ici quel eſtoit ce ſecond uſurpateur du ſiege de S. Athanaſe.]

ARTICLE LXXIII.

Quel eſtoit George intrus à la place de S. Athanaſe.

Amm.l.22.p. 223.
a Ath.in Ari.or. 1.p.260.c|ſol.p. 851.a|de Syn.p. 911.a|de fug.p. 704.b.
b Soz.l.3.c.7.p. 507.a.
c Naz.or.21.p. 380.a.
d Nyſ.in Eun.l.1. p.294.c.
Naz.p.381.a.b.

AMMIEN Marcellin dit que George eſtoit d'Epiphanie en Cilicie.[a] Mais S. Athanaſe témoigne en pluſieurs endroits qu'il eſtoit de Cappadoce ;[b] en quoy il eſt ſuivi par Sozomene. [Et la choſe doit eſtre bien indubitable, puiſque S. Gregoire de Nazianze qui eſtoit de cette province, & qui la releve autant qu'il peut,][c] reconnoiſt neanmoins que George en eſtoit.[d] Saint Gregoire de Nyſſe l'appelle auſſi Cappadocien & Tarbaſthenite, [apparemment parcequ'il eſtoit né dans quelque village de ce nom ſur les confins de la Cappadoce & du territoire d'Epiphanie.] Car ce monſtre de Cappadoce venoit des extremitez de cette province.

a.b.

Il eſtoit encore plus corrompu, [& plus mepriſable] par les mauvaiſes qualitez de ſon eſprit que par le defaut de ſa naiſſance, quoiqu'il ne fuſt pas tout à fait libre, eſtant à peu pres par le mélange de ſon extraction, ce que ſont les mulets parmi les beſtes.

Amm.l.22.p.223.
e Naz.p.382.b.

Il eſtoit fils d'un foullon ſelon Ammien.[e] On le connut d'abord comme un paraſite, comme un homme qui ſe ſeroit vendu pour une ſoupe & pour un ragouſt, & qui avoit appris à dire & à faire toutes choſes pour ſon ventre. S'eſtant enſuite voulu mettre dans

Ath.ſol.p.861.a.
Naz.p.381.b.

les affaires, il y eut le dernier de tous les emplois, & fut receveur à Conſtantinople d'une des fermes du threſor, mais de celle du ſalé que l'on donnoit aux ſoldats. Il s'en acquita meſme ſans

Ath.ſol.p.861.a.
f Naz.p.382.c.
g Ath.ſol.p.844.c.

aucune fidelité, ayant detourné tout l'argent à ſon profit,[f] pour ſatisfaire ſon ventre.[g] C'eſt pourquoi il eſt appellé d'un nom qui ſignifie voleur & mangeur du threſor. μαμωνᾶν

Naz.p.382.c.
h c|Ath.ſol.p. 861.a.
i Naz.p.382.c.
k Ath.de Syn.p. 880.d.
l Naz.p.382.c.
Amm.l.22.p. 223.

Enfin reduit à n'avoir plus que ſon corps, [h] il fut contraint de s'enfuir, [i] & erra durant quelque temps comme un fugitif par les provinces & par les villes, ([k] ce que marque peuteſtre S. Athanaſe lorſqu'il dit qu'il eſtoit chaſſé de toute la terre,) [l] juſqu'à ce qu'il s'empara de la ville d'Alexandrie pour la ravager, comme s'il euſt eſté une plaie d'Egypte & un fleau public de l'Egliſe, & y eſtre, dit un payen, le malheur commun des autres & de luy meſme.

Ath.in Ari.or.1. 250.c.

Et neanmoins il fallut encore que les Ariens l'achetaſſent pour l'y envoyer. μισθωσάμενοι

Naz.p.382.c.d.

Au reſte c'eſtoit un homme de neant, qui n'avoit nulle teintures des belles lettres, qui n'avoit rien d'agreable dans la converſation,

verſation, qui ne ſe mettoit pas meſme en peine de couvrir ſes autres defaurs par un maſque & une apparence de pieté; & il n'y avoit perſonne dans tout le reſte du monde qui euſt plus de diſpoſition que luy à faire de mauvaiſes actions & du deſordre. C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner s'il n'avoit acquit nullepart aucune reputation. [Il ſe méloit neanmoins d'avoir des livres;] & il en preſta pluſieurs à Julien l'apoſtat qui eſtoit alors en Cappadoce, avant l'an 351. Ath.in Ari.or.1. p.290.c. Juli.ep.9.p.123.

Pour ſa religion, outre que ce que nous venons de dire nous en peut aſſez faire juger,] Saint Athanaſe nous aſſure qu'il eſtoit proprement idolatre & non Chrétien, [a] n'ayant pris ce nom que pour s'accommoder au temps, & faire un trafic honteux de la pieté; en ſorte qu'il n'y avoit aucun ſujet de trouver étrange qu'il ſe trompaſt dans ſa foy, luy qui ignoroit entierement ce qui la regarde, & qui ſe tenoit trop heureux de ſuivre les autres. Ath.in Ari.p. 290.c.d. [a] de ſyn.p. 912.a.

Mais outre toutes ces qualitez, il avoit encore celle d'eſtre naturellement cruel; & c'eſt ce qui le fit choiſir par les Ariens, [pour eſtre envoyé à Alexandrie,] comme un homme fort capable de perdre, ravir, & maſſacrer, [comme il le fit parfaitement bien connoiſtre, meſme aux payens,] outre que d'ailleurs il paroiſſoit agiſſant & fort zelé pour leur hereſie. in Ari.p.290.c.d. Soz.l.3.c.7.p. 507.a.

[Ce fut ſans doute par ces qualitez qu'il merita que] Conſtance l'appellaſt le reverendiſſime George, [b] un homme audeſſus de toutes les louanges, un maiſtre tres habile, [c] le docteur le plus parfait & le plus accompli, ſoit en œuvres, ſoit en paroles, un guide tres aſſuré & tres expert du chemin du ciel, & un homme dont la compagnie eſtoit tout à fait capable de ſervir à des Saints qui avoient vieilli dans les fonctions de l'apoſtolat, & meſme de corriger leurs defauts. Ath.ap.1.p.695.b. [b] p.694.b. [c] p.695.a. p.697.a.

ARTICLE LXXIV.

Entrée de George dans Alexandrie.

Sozomene dit que pour l'établiſſement de George il ſe tint à Antioche une aſſemblée d'environ trente Eveſques Ariens, entre leſquels eſtoient Narciſſe de Cilicie, Theodore de Thrace, Eugene de Nicée, Patrophile de Scythople, & Menophante d'Epheſe. Et que ces trente écrivirent à tous les autres prelats, & leur manderent de ne plus communiquer ni écrire à Athanaſe, mais à George qu'ils avoient elu pour mettre en ſa Soz.l.4.c.8.p. 546.b.c.

place.[Ce recit de Sozomene a beaucoup de vraiſemblance; & neanmoins outre qu'il n'eſt pas autoriſé des autres, la cauſe qu'il fait dire à ces Eveſques de la depoſition de Saint Athanaſe, qu'il eſtoit retourné à Alexandrie contre les Canons par la ſeule faveur de ſes partiſans, & ſans avoir eſté jugé innocent par un Concile, ne ſe pouvoit alleguer avec aucune apparence aprés le Concile de Sardique. Nous avons vu auſſi autrepart que Theodore eſtoit mort des le commencement de l'été en l'an 355 au pluſtard. Je ne voy pas qu'Eugene de Nicée ſe trouve nommé en d'autres endroits,]excepté par Philoſtorge qui parle de ſa mort arrivée en l'an 370. 30, 31. V. les Ariens §59[note 48.

Phiſg.l.9.c.8.p. 126.

Soz.n.p.112.1.c. Ath.de fug.p. 701.b.c.

'Quelques uns raportent à ce Concile ce que dit S. Athanaſe, 'que Leonce d'Antioche, Narciſſe de Neroniade, George de Laodicée, & les autres Ariens de leur compagnie, ſe plaignoient fort de luy meſme, & l'accuſoient d'eſtre un laſche; parcequ'il s'eſtoit enfui, au lieu de ſe livrer à la mort qu'ils avoient voulu luy faire ſouffrir.

p.704.b. [Quoy qu'il en ſoit de ce Concile,]'George entra dans Alexandrie durant le Careſme,[entre le 21 de fevrier & le 6 d'avril,]

fol.p.861.a.b. 'accompagné ſelon l'otdre de Conſtance pat des troupes de ſoldats, & appuyé par toute la puiſſance du General[Sebaſtien, qui comme nous le pouvons juger, avoit ſuccedé à la chatge de Syrien,]'& qui de Duc d'Egypte ayant eſté fait Comte, eut des emplois tres conſiderables ſous Julien l'apoſtat,["& perit enfin l'an 378 avec l'Empereut Valens qui eſtoit alors le chef de l'Arianiſme.]'C'eſtoit un jeune homme inſolent, 'qui avoit quitté l'érude de l'eloquence que ſon pere nommé Antiphile luy vouloit faire apprendre ſous Libanius, pour embraſſer la profeſſion des armes;'& qui eſtant Manichéen, n'avoit, ſelon l'eſprit de ſa ſecte, aucune compaſſion pour les pauvres.

Amm.l.23.p. 240. V. Valens 5 10.

Ath.ſol.p.850.a. & Amm.n.p.254.

Ath.ſol.p.851.c.

[Il y a bien de l'apparence que Geotge n'entra pas dans Alexandrie ſans apporter des lettres de Conſtance pour autoriſer ſon uſurpation, & toutes les violences ſur leſquelles il eſtoit neceſſaire de l'érablir.]'Nous avons dans S. Athanaſe une lettre de cet Empereur au peuple d'Alexandrie,[qui ſemble avoir pu eſtre écrite pour ce ſujet. Il y a neanmoins encore plus d'apparence qu'elle ne vint que quelque temps aprés, puiſqu'elle paroiſt ſuppoſer que Geotge eſtoit déja en poſſeſſion.]'Et en effet S. Athanaſe témoigne n'avoit appris la nouvelle de cette lettre qu'aprés celle de la perſecution des Eveſques.

ap.1.p.694.695.

p.693.c.

p.694.b. 'Conſtance par cette lettre remercie les Alexandrins de s'eſtre

ſi parfaitement & ſi promtement ſoumis à ſes ordres en chaſſant Athanaſe & en s'attachant à George, à l'un & à l'autre deſquels il donne des epithetes [auſſi peu propres, qu'elles s'accordent mal avec ce que le meſme Conſtance avoit écrit au meſme peuple en l'an 349. Et ce qui eſt encore plus ridicule,] c'eſt qu'il d. fait un crime au Saint de s'eſtre enfui, diſant que par là il ſe declaroit coupable, puiſqu'il n'attendoit pas qu'on l'euſt jugé: [car on s'eſtoit aſſurément fort mis en devoir de le juger dans les formes.] Sur la fin il menace des dernieres rigueurs, & de la p.695.b.c. mort meſme, ceux qui oſeront demeurer encore dans ſon parti, remarquant en meſme temps que cet ordre avoit déja eſté donné auparavant aux magiſtrats.

Il ſemble craindre dans cette lettre que le Saint ne ſe retiraſt p.694.d. ſur les terres des barbares, c'eſt à dire hors de l'Empire. [Et ce fut peuteſtre ce qui l'obligea] d'écrire aux Princes d'Auxume p.696. la lettre que S. Athanaſe en raporte encore. [Saint Frumence, comme nous l'avons dit dans l'hiſtoire de ce Saint, avoit le premier porté la foy dans cette partie de l'Ethiopie, & en avoit eſté conſacré Eveſque par S. Athanaſe.] Conſtance écrivit donc à ces Princes, pour les prier d'envoyer promtement Frumence en Egypte, afin qu'il y fuſt inſtruit & examiné par George, & ce ſemble meſme pour en recevoir une nouvelle ordination, [comme nous verrons que fit Theodore d'Oxyrinque.] Car on Mar. & F. p.45. remarque que c'eſtoit la coutume des Ariens dans l'Orient, mais principalement dans l'Egypte, de mettre au rang des laïques ceux qui avoient eſté ordonnez par les Catholiques, aprés leur avoir fait ſigner leur impieté, & puis de les ordonner de nouveau.

ARTICLE LXXV.

Etranges violences de George & des Ariens.

L'ETABLISSEMENT de George dans Alexandrie fut la fin Naz.or.21.p.382. des ſes fuites, & le commencement de l'exercice de ſa malignité, dont les effets ſe rendirent celebres par tout le monde. c. d. Car il encherit encore ſur les cruautez dont les Ariens luy Ath.fug.p.704. avoient donné l'exemple. a Il commença des Paſque & les dimanches ſuivans, particulierement celui d'aprés la Pentecoſte. Auſſitoſt aprés la ſemaine de Paſque, on vit les vierges menées en priſon, les Eveſques liez & trainez par les ſoldats. On pilla les b. a ap t.p.692.c. fug.p.704.b.

maiſons & le pain meſme des orfelins & des veuves: on vit attaquer & ſeeller les logis des particuliers: on enleva les Chrétiens durant la nuit, & les freres des Eccleſiaſtiques ſe trouverent en danger à cauſe de leurs freres.

c. 'S. Athanaſe témoigne que tout ceci arriva entre Paſque & la Pentecoſte. [Mais il le décrit autrepart bien plus en particulier.]

fol.p.849.a. 'Ces heretiques, dit-il, qui avoient leurs eſperances en un Roy «
c. de la terre, & en des eunuques, s'efforcerent de ſurpaſſer la «
méchanceté la plus inhumaine, & la cruauté meſme des bou- «
reaux. Quelle maiſon n'ont-ils point pillée? Quel jardin n'ont- «
ils point ravagé? Quel tombeau n'ont-ils point ouvert? Leur «
pretexte eſtoit qu'ils cherchoient Athanaſe, mais leur veritable «
deſſein eſtoit de voler & de depouiller tout le monde. Combien «
ont-ils ſeellé de maiſons? A combien de perſonnes ont-ils em- «
porté les preſens [les plus curieux] pour les donner aux ſoldats, «
d. qui eſtoient les miniſtres de leur fureur? Qui a pu s'echaper à «
leurs violences? Qui ne s'eſt pas caché quand il les a rencontrez, «
meſme dans les places publiques? Qui n'a pas eſté contraint «
d'abandonner ſa maiſon pour aller paſſer [les jours &] les nuits «
dans les deſerts? Qui n'a pas perdu une partie de ſon bien, quel- «
que ſoin qu'il euſt de le mettre en ſureté? Qui n'a pas mieux aimé «
s'expoſer à tous les dangers de la mer, quelque peu d'experience «
qu'il en euſt, que d'attendre l'effet de leurs menaces? Combien «
de perſonnes ont changé de maiſon ou de rue, ou ont paſſé de «
la ville aux fobourgs, [pour n'en eſtre pas connus?] Combien «
ont eſté contraints de payer de grandes ſommes, & ont meſme «
emprunté de l'argent à uſure pour ſe delivrer des embuſches de «
ces enragez? Car ils ſe rendoient formidables à tout le monde, «
& traitoient tout le monde avec inſolence, ayant toujours le «
p.859.c. nom du Prince en la bouche pour epouventer les autres. Ils «
ruinerent des monaſteres, & voulurent meſme en jetter les Re- «
ligieux dans le feu. Ils entrerent de force chez des perſonnes de «
condition, où l'Eveſque [Athanaſe] avoit mis divers depoſts. Ces «
miſerables s'en emparerent & en priverent ceux à qui ils appar- «
tenoient. «

p.850.a. 'Ils avoient pour miniſtres de leur méchanceté le Duc Sebaſtien, le Prefet [Cataphrone,] le Comte [Heracle,] & le receveur general [Fauſtin.] Sous cette protection, ils chaſſoient de chez elles, ou maltraitoient dans les rues beaucoup de vierges, parcequ'elles eſtoient aſſez éclairées pour connoiſtre la verité, & aſſez genereuſes pour condanner leur hereſie: & ils leur fai-

L'an de J.C. 356, de Saint Athanase 30, 31.

ſoient arracher leur voile par les jeunes gents de leur ſecte. Ils permettoient à leurs femmes de faire aux autres telles inſultes qu'il leur plaiſoit. De ſorte que l'on voyoit les femmes Catholiques, venerables par leur modeſtie, ſe retirer & leur ceder la place quand elles les rencontroient. Celles-ci au contraire, b. courant de toutes parts comme des furies & des megeres, ſe croyoient malheureuſes quand elles ne trouvoient pas occaſion de faire quelque outrage: Elles paſſoient avec douleur les jours auſquels elles n'avoient pu exercer leur méchanceté. En un mot ces hereriques eſtoient ſi brutaux & ſi inhumains, qu'il n'y avoit perſonne qui ne les appellaſt des boureaux, des meurtriers, des ſcelerats, des delateurs, des miſerables, & enfin tout autre choſe que des Chrétiens. Les payens meſmes ne pouvoient p.851.a.b. s'empeſcher de les maudire comme des boureaux.

ARTICLE LXXVI.

Martyre de S. Eutyque & de divers autres.

ENTRE les autres cruautez que les Ariens commirent alors, Ath.fol.p.850.b. on marque qu'ils firent prendre un Soudiacre nommé Eutyque, qui s'acquitoit fort bien de ſon miniſtere; & luy ayant c. dechiré le dos à coups de nerfs de bœuf, juſqu'à le faire preſque mourir ſur la place, ils obtinrent qu'on le condannaſt aux mines de Pheno, où les criminels que l'on y envoyoit duroient à peine quelques jours. Ils ne voulurent pas ſeulement ſouffrir qu'on luy donnaſt quelques heures pour panſer ſes plaies; & ils le firent partir à l'heure meſme, diſant que cela epouventeroit les autres, & les feroit obeïr. Mais ce Saint mourut auſſitoſt aprés en chemin avant que d'arriver à Pheno, rempli de joie & honoré de la couronne de martyre. Le martyrologe marque Boll.26.mars,p. le 26 de mars la feſte de ce Saint & de tous les autres qui ont 620.621. ſouffert par la perſecution de George.

Le martyre d'Eutyque fut une occaſion aux Ariens de faire Ath.fol.p.810 d. encore une action diabolique. Car quantité de perſonnes eſtant venu demander qu'on le traitaſt plus humainement, les Ariens en firent prendre quatre qui eſtoient des perſonnes d'honneur, λαϊκοὺς τοὺς μέσους. & entre autres un Hermie qui avoit quelque charge dans la police de la ville: le Duc les fit dechirer de coups, & jetter en b. priſon. C'en euſt eſté aſſez pour des Scythes, mais non pour des Ariens. Ils murmuroient donc de ce que ces gents n'eſtoient pas

p.°51.a. morts dans le ſupplice; & menaçoient meſme d'en écrire aux eunuques, & de ſe plaindre que le Duc ne battoit & ne fouettoit pas bien à leur fantaſie. Sebaſtien ne put entendre ce diſcours ſans crainte, & fut contraint pour leur plaire, de faire fouetter encore une fois ces hommes ſi innocens. Et eux connoiſſant pour quel ſujet on les traitoit de la ſorte, & qui eſtoient leurs parties, ne dirent autre choſe dans ce ſupplice, ſinon; C'eſt pour la verité « que l'on nous fouette. Nous n'entrons point dans la communion « de heretiques: Frapez, frapez comme il vous plaira; mais vous « en rendrez bientoſt conte à Dieu. Ces impies voulurent meſme « les faire mourir dans la priſon: mais le peuple de Dieu prit une occaſion favorable, & obtint leur delivrance au bout de ſept jours au moins.

b. 'Comme il ſembloit aux Ariens qu'on leur faiſoit un grand tort par cette delivrance, ils s'en vengerent par une cruauté toute nouvelle, mais digne d'une hereſie qui fait profeſſion de b.c. combatre J.C. 'Le Duc les avoit mis en poſſeſſion des egliſes; & les pauvres ni les veuves ne pouvoient plus y demeurer: les Eccleſiaſtiques à qui l'on avoit commis le ſoin de ces perſonnes, aſſignerent d'autres lieux aux veuves pour y recevoir les aumoſnes que la charité des Fideles leur fourniſſoit de tres bon cœur. c|859.c. Les Ariens ne le purent ſouffrir. 'Ils chaſſerent les veuves à p.851.c. coups de piez, '& deferent au Duc par un ſoldat nommé Dyname, ceux qui leur faiſoient la charité. Sebaſtien fut ravi de d. cette rencontre, '& l'on y vit alors une audience aſſez nouvelle: la miſericorde y paſſoit pour crime: celui qui avoit ſecouru ſon frere y eſtoit accuſé comme coupable: on y fouettoit comme criminel celui qui avoit receu ſecours dans la neceſſité: enfin on aimoit mieux voir un pauvre ſouffrir les rigueurs de la faim, que de permettre à ceux qui le vouloient, de l'aſſiſter & de le nourrir.

p.852.b.c. 'Mais il eſt impoſſible d'exprimer toutes les cruautez qu'ils p.858.a.b. exercerent contre les Preſtres & les Diacres. 'Car ils chaſſerent & bannirent ces dignes miniſtres de l'Egliſe établis par Saint Pierre & par Saint Alexandre, pour mettre en leur place ceux meſmes qui avoient eſté chaſſez de l'Egliſe par Saint Alexandre p.859.a. avec Arius. 'Saint Athanaſe nomme particulierement les deux Preſtres Hierax & Dioſcore, bannis, dit-il, dans la Soïne. p.852.b.c. [C'eſtoit apparemment quelque deſert d'Egypte.] 'Leur cruauté alla juſqu'à arracher & dechirer "les membres de quelques uns N o t. 71. d'eux, tantoſt des vivans & tantoſt des morts, en accompagnant

cette barbarie de toutes sortes d'indignitez. Aprés en avoir banni d'autres par l'autorité du Duc & des magistrats, ils étendirent leur haine jusque sur ceux qui leur appartenoient, & employerent la violence des soldats & de Gorgone capitaine de la ville pour les chasser de chez eux. b. συμμ.

Les Ariens non contens d'estre les boureaux de tant d'innocens, vouloient encore obliger les autres d'en estre les traitres ; & ils persecutoient egalement ceux qu'ils haissoient & ceux qui recevoient chez eux ces saints fugitifs pour les cacher. p. 853. b.

ARTICLE LXXVII.

Nouvelles cruautez des Ariens le deuxieme de juin.

IL faut venir enfin à ce qui arriva le dimanche d'aprés la Pentecoste, qui estoit en cette année le 2 de juin. [S. Athanase en traite en trois endroits differens. Car le raport des circonstances fait assez voir qu'il parle de la mesme chose, quoique le temps ne soit marqué qu'en un endroit,] & qu'en un autre il raconte en general ce qui se passa à Pasque & les dimanches suivans. Boll. 2. may, p. 218. d. Ath. ap. 1. p. 692. c.

La semaine d'aprés la Pentecoste, le peuple ayant jeûné, sortit pour aller prier en un lieu desert à la campagne [a] pres du cimetiere, [b] personne ne pouvant se resoudre à communiquer avec George. [Ce jeûne est remarquable, parceque selon la suite il faut que cette assemblée ait esté le samedi au soir pour le sacrifice du dimanche ; & ainsi le jeûne avoit esté assez visiblement le samedi ; ce qui est fort extraordinaire en Orient.] Mais les historiens remarquant que l'Eglise d'Alexandrie suivoit la Romaine, en ce qu'elle ne celebroit point le samedi, comme faisoient, disent-ils, presque toutes les autres Eglises, [il est aisé de croire qu'elle la suivoit encore pour le jeûne que la Romaine observoit en ce jour durant toute l'année, hormis dans le temps de Pasque.] de fug. p. 704. c. a ap. 1. p. 692. c. a c] de fug. p. 704. c. b de fug. p. 704. c. Socr. l. 5. c. 22. p. 286 d. Soz. l. 7. c. 19. p. 735. b. &c. Boll. 21. may, p. 28. § 8.

George ayant donc appris que le peuple estoit assemblé pres du cimetiere, anime le courage de Sebastien. [c] Ce General prend avec luy plus de trois mille hommes, [d] bien armez, avec les arcs, les fleches, & l'épée nuë à la main, & vient se jetter sur ce peuple, le dimanche mesme lorsque la plus part des Fideles s'estoient déja retirez à cause de l'heure, [c'est à dire apparemment que le service qui se faisoit le dimanche au matin estoit déja fini.] Ath. de fug. p. 704. c. c ap. 1. p. 692. c. d c, de fug. p. 704. d. de fug. p. 704. d.

On peut s'imaginer ce que fit en cette rencontre un Mani- d.

ap.1.p.692.d. chéen inſtruit dans l'ecole des Ariens, contre des femmes & des
de fug.p.704.d. enfans qui ne faiſoient autre choſe que prier Dieu. Il fit allumer
fol.p.859.a. un grand feu, & ayant fait mettre tout auprés les vierges, &
de fug.p.704.d. quelques laïques qu'il avoit pris; il les vouloit obliger de dire qu'ils ſuivoient la foy d'Arius. Mais ces vierges [& les autres] ſurmonterent tous ſes efforts, & ſe moquerent du feu dont il les
d|ap.1.p.692.d. menaçoit. Il eut donc aſſez de cruauté pour faire depouiller
de fug.p.704.d. toutes nues ces ſaintes vierges, & il les fit rellement battre ſur le viſage, que longtemps aprés elles eſtoient encore meconnoiſſables.

p.705.d. Mais par une cruauté encore plus nouvelle & plus barbare, ayant pris des branches de palmier toutes fraiches & qui avoient
fol.p.859.b. encore leurs pointes, il en fit tellement battre ces vierges, que les unes en moururent cinq jours aprés, & les autres ſouffrirent des douleurs encore plus grandes que la mort meſme, ayant eſté obligées de ſe mettre entre les mains des chirurgiens pour oſter ces pointes de palmier qui eſtoient entrées dans leur chair. Ces Saintes invoquoient le nom de J. C. durant qu'on les maltraitoit de la ſorte; & plus elles le faiſoient, plus les Ariens grinçoient les
de fug.p.705.a. dents & témoignoient de fureur contre elles. Ils traiterent de la meſme maniere 40 hommes qu'ils avoient pris, & dont quelques uns moururent auſſi dans les douleurs [de l'operation qu'il fallut
a|fol.p.859.a. faire pour les panſer, ou dans le ſupplice meſme.] Ceux qui re-
de fug.p.705.a. chaperent hommes & vierges, furent enſuite releguez en la
a|ap.1.p.692. grande Oaſis, [qui eſt un deſert fort celebre:] & pour ceux qui
d|fol.p.859.b. moururent de leurs bleſſures on ne voulut pas meſme donner
fol.p.859.b|de fug.p.705.a.b. leurs corps à leurs parens pour les enterrer; mais on les cacha, [a] &
a de fug.p.705.a. on les jetta dans les champs ſans ſeulement les mettre en terre,
ap.1.p.692.d. afin qu'ils fuſſent mangez des chiens, [b] & les Ariens avoient tant
b Theodr.l.2.c.11. p.604.c. de peur que les vierges ne fuſſent enterrées, qu'ils faiſoient fermer les tombeaux, & ſe tenoient auprés comme des demons, dit le Saint, pour empeſcher qu'on n'y miſt leurs corps.

Ath.fol.p.859.c| de fug.p.705.a. Ils vouloient par là étoufer le bruit de leur cruauté; [c] mais ils
c fol.p.859.c. n'en purent venir à bout, parceque toute la ville en avoit eſté
témoin, & les deteſtoit comme des boureaux, des ſcelerats, &
de fug.p.705.b. des voleurs. Et meſmes les plaintes des parens qui ſe rejouiſſant de la conſtance & de la gloire des morts, demandoient neanmoins leurs corps avec larmes, faiſoient encore eclater davan-
ap.1.p.691.c. tage une impieté ſi inhumaine. Enfin neanmoins on racheta ſecrettement ces corps pour beaucoup d'argent. Mais il falloit
Boll.21.may,p. 28. bien prendre garde qu'on n'en ſceuſt rien. Le martyrologe Romain

main marque le 21 de may la memoire de ces Saints & de ces vierges qui ſouffrirent à Alexandrie vers la Pentecoſte.

[Les vierges eurent encore d'autres cruautez à ſouffrir de la part de ces ennemis de leur Epoux.]Car Saint Athanaſe raporte comme une choſe toute differente de ce que nous venons de dire, & arrivée quelque temps aprés, que les juges pour ſatisfaire les Ariens firent depouiller & ſuſpendre des vierges ſur le chevalet, où on leur dechira les coſtez juſques à trois fois, plus qu'on ne le faiſoit aux plus criminels; & que quand on reprochoit ces choſes aux Ariens, au lieu d'en rougir, ils répondoient que c'eſtoit par ordre de l'Empereur. En effet Lucifer reproche à Conſtance qu'un ſeul de ſes traits de plume avoit fait mourir une infinité de perſonnes dans Alexandrie, dont les uns avoient eſté precipitez du haut des rochers, d'autres tuez par l'épée, beaucoup de conſumez par la faim & par la ſoif, pluſieurs étoufez dans les priſons, & quantité étranglez. Il dit qu'il ne vouloit pas qu'on enterraſt les corps qu'il avoit fait dechirer, & qu'il défendoit de donner l'aumoſne. [Saint Hilaire fait auſſi en peu de mots une deſcription » parfaite de la perſecution de l'Egliſe d'Alexandrie.] Voyez Ale- » xandrie, dit-il à Conſtance, voyez cette ville agitée par tant de » guerres, qui tremble ſans ceſſe au bruit de tant d'armées qu'on » envoie contre elle. On a moins longtemps combatu contre les » Perſes que contre une ſeule ville. On a changé de Prefets, on a » cherché des Generaux d'elite, on a employé toutes ſortes d'arti- » fices pour corrompre & pour ſoulever les peuples, on a fait mar- » cher de bien loin des legions: on a tout fait: Et pourquoi? De- » peur qu'Athanaſe ne puſt preſcher J.C.

Ath. ap. t. p. 698. a b. d. p. 699 a. Luci. mor. t. 9. p. 1104. c. d. p. 1099. c. Hil. in Conſt. l. 1. p. 1114. 1. 2.

[Il y a bien de l'apparence que les Catholiques firent des actes publics & authentiques de toutes ces violences,] puiſque Lucifer dit que l'on peut connoiſtre quel eſtoit George en liſant ſes actions dans les proteſtations des Alexandrins, [ce que l'on ne peut pas raporter à celles dont nous avons déja parlé, leſquelles ne regardent que ce qui ſe fit ſous Syrien, un mois ou deux avant l'arrivée de George.

Luci. de Ath. l. 1. p. 460. b.

'Les Ariens croyoient par la conduite qu'ils tenoient & par la terreur qu'ils jetteroient dans les eſprits, s'aſſujettir toute la ville. Mais il leur arriva tout le contraire, car ils ne firent qu'augmenter l'averſion & l'horreur que tout le monde & les payens meſmes avoient conceue contre eux. Et ceux qu'ils tourmentoient conſiderant les ſupplices qu'on leur faiſoit endurer comme un veritable martyre, les ſouffroient avec joie plutoſt que

Ath. ſol. p. 851. a.

de trahir leur foy, & renoncer à la pieté qu'ils devoient à JESUS
c.d. CHRIST. 'Ces fourbes prenoient auſſi quelquefois une voie toute oppoſée, & s'efforçoient de gagner les ſimples en leur promettant leur faveur, & meſme en leur donnant de l'argent. [Mais il ya bien de l'apparence qu'ils ne réuſſiſſoient pas beaucoup ni d'une façon ni d'une autre,]
Luci.de Ath.p. 10.1.b. & Lucifer ne conte que deux Preſtres d'Alexandrie nommez Maquete & Didyme, qui euſſent eu la laſcheté d'abandonner le Chriſtianiſme & de ſe faire Ariens.

ARTICLE LXXVIII.

Perſecution generale des Eveſques d'Egypte.

[NOUS n'avons encore parlé juſqu'ici que de ce qui ſe paſſa à Alexandrie. Mais l'état de cette illuſtre teſte de toute l'Egypte, fait aſſez connoiſtre quel eſtoit celui de ſon corps.]
Ath.ſol.p.857.c. 'S. Athanaſe dit en un mot que toutes les Egliſes d'Egypte & de
p.858.a. Libye furent troublées & agitées par cette tempeſte. 'Auſſi
d|857.c. Conſtance n'y attaqua pas les Eveſques l'un aprés l'autre. 'Mais par un ordre general il commanda que tous les Eveſques Catholiques
ap.1.p.697.d. fuſſent chaſſez de leurs Egliſes '& de leurs provinces, [a] & que leurs Egliſes fuſſent toutes remiſes entre les mains des
a p.691.c|ſol.p. 857.c. Ariens.

ſol.p.857.c.d. 'Tous les peuples furent indignez d'un commandement ſi
c. étrange. 'Mais Sebaſtien ayant commencé à l'executer, [b] & ayant
b p.858.c. écrit aux Prevoſts & aux Capitaines qui eſtoient ſur les lieux,
p.857.c. on vit auſſitoſt les veritables Eveſques chaſſez, '& envoyez liez en exil, auſſibien que les Preſtres & les ſolitaires que l'on chargeoit de chaines aprés les avoir fouettez juſqu'à rendre l'ame,
ap.1.p.697.d. 'On ne ſe contenta pas meſme de les chaſſer de leurs provinces, ſelon l'ordre de Conſtance, mais des perſonnes qui avoient vieilli dans l'epiſcopat, eſtoient releguées en des lieux deſerts, & ſeparez de leurs provinces par deux ou trois autres; & on envoyoit ceux de la Libye dans la grande Oaſis, [en Thebaïde,] & ceux de la Thebaïde dans la Libye appellée Ammoniaque.

p.692.c. 'Il y eut pres de 90 Eveſques envelopez dans cette perſecu-
ad Afr p.940.d. tion, 'c'eſt à dire autant qu'il y en avoit dans toute l'Egypte,
ſol.p.859.a. 'Quelques uns d'eux furent bannis, d'autres condannez à travailler dans les carrieres, & d'autres contraints de s'enfuir pour eviter la mort dont ils eſtoient menacez, ou virent ravir tout ce

qu'ils avoient. Il y en eut auſſi qui cederent par une malheureuſe hypocriſie. On marque entre autres Theodore d'Oxyrinque qui ſe fit meſme ordonner de nouveau par George. ap.1.p.692.e. Bar.356.§ 151 Mar.& F.

Mais les fideles ſerviteurs du Sauveur qui eſtoient veritablement Eveſques, qui avoient une foy vive & ſincere, & qui ne vivoient pas pour eux, mais pour J.C. ces défenſeurs, dis-je, & ces predicateurs de la verité, aimerent mieux ſouffrir l'exil & toutes ſortes de maux que de ſigner contre S. Athanaſe, & communiquer avec les Ariens; ne doutant point que leur conſtance n'eſt fuſt recompenſée dans le ciel par une joie & une gloire immortelle. Ath.ſol.p.864. c. d. d[865.a.

On en voyoit pluſieurs parmi eux qui avoient eſté établis Eveſques par S. Alexandre, aprés avoir vécu dans les ſaints exercices des Aſcetes & des ſolitaires, & d'autres avoient eſté ordonnez par Achillas, & par S. Pierre meſme [qui avoit eſté martyrizé dés l'an 311.] ap.1.p.691.b[ſol.p.858.d. ſol.p.863.a.

Il y eut ſeize Eveſques bannis, [a] & plus de trente contraints de s'enfuir. [b] Ammone qui eſtoit Eveſque dés le temps de S. Alexandre fut banni à Oaſis, & ſix autres auſſi anciens, dans la [Libye] Ammoniaque. On ne leur faiſoit faire un ſi long chemin, qu'afin qu'ils mouruſſent dans les deſerts par leſquels il falloit paſſer. Car on voyoit que les Ariens n'avoient pas ſeulement pitié de ceux qui eſtoient malades, & ils les contraignoient de partir quelque foibles qu'ils fuſſent. De ſorte que l'on fut contraint de les mettre ſur des brancars, & de porter aprés eux tout ce qui eſtoit neceſſaire pour les enterrer: & l'un d'eux eſtant mort [ſur le chemin,] l'on ne permit pas que ſon corps fuſt porté à ſes parens. Les neuf autres furent auſſi tellement maltraitez par les chemins, que quelques uns d'eux moururent aprés eſtre arrivez au lieu de leur banniſſement, & d'autres avant meſme que d'y arriver. ap.1.p.697.d 705.b. [a] de fug.p.705.e. [b] ſol.p.858.c d. de fug.p.705.b.

ARTICLE LXXIX.

Des principaux Eveſques d'Egypte bannis ſous George.

NOTE 71. [ON peut voir en un autre endroit les noms de ces 16 Eveſques & de quelques autres qui furent obligez de s'enfuir pour eviter la fureur des Ariens. Les plus celebres d'entre les bannis ſont Draconce d'Hermopole, que S. Athanaſe avoit obligé [de ſe charger du poids de l'epiſcopat, Adelphe d'Onuphis, & Philon dont on ne marque pas le ſiege;] mais on ſçait qu'il fut Ath.ſol.p.858.d.

banni à Babylone [sur le Nil dans la seconde Augustamnique,] où S. Hilarion alla le visiter sur la fin de l'an 358. Le mesme Saint visita encore Draconce banni au chasteau de Theubate[a] dans les deserts proches de Clysma, [ville de l'Arcadie sur le bord de la mer Rouge,] & à trois journees de Babylone. Draconce fut extremement consolé de la presence d'un si grand homme.

Hier. v. Hil. p. 248. d.
[a] Ath. tol. p. 858. d.
Hier. v. Hil. p. 248. d.

Mais il semble que Philon soit depuis tombé [dans le schisme de Lucifer.] [b] Car S. Jerome dit que Lucifer, Gregoire d'Espagne, & Philon de Libye, ne s'estoient jamais mélez dans la corruption des heretiques; [c'est à dire qu'ils n'avoient jamais voulu communiquer avec ceux qui renonçoient à l'Arianisme, & que l'Eglise recevoit conformément au decret qu'en fit nostre Saint en l'an 362 dans le Concile d'Alexandrie.] Synese parle d'un Philon Evesque de Cyrene en Libye [c] sous Valens, [d] oncle d'un autre Philon. Il dit qu'il pratiquoit assez pour le reste les preceptes de J. C, mais que pour ce qui estoit de commander, il suivoit plutost sa hardiesse naturelle que l'ordre des loix & des Canons. Et en effet, il ordonna seul l'Evesque Sidere. [Le nom, le lieu, & l'esprit, conviennent assez à celui dont parle Saint Jerome. Neanmoins de la maniere dont en parle Synese, il n'a point cru qu'il fust jamais sorti de l'Eglise.] Et mesme quoiqu'il eust ordonné Sidere sous Valens, [& par consequent depuis que Lucifer eut fait schisme;] S. Athanase ne laissa pas d'employer ce Sidere, & mesme de le transferer à Ptolemaïde, qui estoit la metropole de la province.

Boll. 11. may, p. 30. § 11.
[b] Hier. chr.
Syn. ep. 67. p. 210. a.
[c] p. 209. d.
[d] p. 210. a.
p. 209. d.
p. 210. d.

Nous avons une lettre de S. Athanase à Adelphe Evesque & Confesseur, par laquelle il paroist que cet Evesque avoir eu, [sans doute depuis son rappel en 362,] quelque conference avec des Ariens, qui avoient rejetté l'adoration de J. C. incarné, parceque la chair estant creée; c'eust esté adorer une creature. Adelphe les ayant repris & refutez du mieux qu'il luy estoit possible, en écrivit à S. Athanase, [e] qui luy répondit par la lettre dont nous parlons, non tant pour refuter ces heretiques, à l'égard desquels il jugeoit qu'il estoit plus à propos de garder entierement le silence, que pour empescher qu'ils ne surprissent les simples par leurs artifices. On la met entre ses ouvrages indubitables. Il y dit de fort belles choses touchant l'incarnation; & il y condanne egalement les erreurs où sont tombez depuis Nestorius & Eutyche. Il semble dire à la fin qu'Adelphe peut montrer cette lettre au Prestre Hierax [f] qui estoit aussi un Confesseur.

Ath. t. 1. p. 155-162.
p. 156. b. c.
p. 155. c.
[e] p. 156. d.
p. 157. a.
Sculr. p. 423.
Ath. ad Ad. p. 162. b.
[f] fol. p. 859. a.

[Il ne faut pas oublier à la gloire de ces ſaints Confeſſeurs, & pour ne rien omettre de ce qui les regarde,] que Muis, Ammone, Agathe [du nombre des bannis,] & Appollon [l'un de ceux qui furent contraints de s'enfuir,] avoient eſté tirez de la vie monaſtique pour monter à la dignité epiſcopale, & qu'ils avoient ſouffert ce changement ſans reſiſtance, en ſe propoſant l'exemple d'Elie, d'Eliſée, & des Apoſtres. Et en effet, au lieu de rien perdre dans cet état de la vertu qu'ils avoient acquiſe dans le repos de la ſolitude, ils y avoient ajouté de nouvelles couronnes, par la fidelité avec laquelle ils s'eſtoient acquirez des ſoins & des travaux de leur miniſtere. Ils s'eſtoient toujours avancez dans la vertu, & y avoient fait avancer les autres par leurs exhortations. Ils avoient converti beaucoup d'idolatres : ils avoient fait quitter à beaucoup d'autres leurs pratiques [ſuperſtitieuſes &] diaboliques : ils avoient acquis à J. C. un grand nombre de ſerviteurs. Ils avoient perſuadé aux filles d'embraſſer la virginité, & aux jeunes gens de ſe conſerver dans la chaſteté & la continence ; & ils s'eſtoient ainſi rendus admirables à tout le monde par ces excellens miracles. ad Drac. p. 957. d. p. 958 a.

'Ces vies des Peres des deſerts remarquent d'un Ammone ſolitaire & depuis Eveſque, que lorſqu'il eſtoit encore ſolitaire, S. Antoine luy promit un jour qu'il avanceroit beaucoup dans la crainte de Dieu ; & l'ayant mené hors de ſa cellule, il luy commanda de dire des injures à une pierre qu'il luy montroit, & de luy donner de grands coups : ce qu'Ammone ayant fait, il l'aſſura qu'il arriveroit à une telle vertu, que quoy qu'on luy puſt faire, il ne croiroit jamais avoir ſujet de ſe plaindre, non plus que cette pierre ne s'eſtoit pas plainte lorſqu'il l'avoit battue & injuriée. Vit. P. l. 7. c. 9. 5 3. p. 668. a.

'Depuis qu'il fut fait Eveſque, on luy amena une fille qui ſe trouvoit groſſe, quoiqu'elle euſt fait profeſſion de virginité, & on luy diſoit qu'il falloit donner penitence à celui qui avoit fait cette faute avec elle, [ou plutoſt à la fille meſme.] Mais il ſe contenta de faire le ſigne de la croix ſur le ventre de cette fille, & commanda qu'on luy donnaſt ſix draps, afin, dit-il, que ſi elle ou ſon enfant vient à mourir lorſqu'elle acouchera, elle ait de quoy eſtre enſevelie. Ceux qui l'avoient amenée, fort ſurpris de cet ordre, luy repetoient encore qu'il luy falloit donner penitence. Mais il leur répondit, [comme penetrant dans l'avenir par un eſprit de prophetie :] Vous voyez, mes freres, qu'elle eſt proche de ſa mort, & que puis-je faire davantage ? La douleur 58. p. 994.

diſciplinam.

& la confuſion qu'elle ſouffre, eſt une aſſez grande peine. Et ainſi il la renvoya ſans la condanner d'une autre maniere.

Bib.P.t.11.p. 788.789. 'Dorothée raporte une action differente, mais d'un eſprit & d'une conduite ſemblable de l'Abbé Ammonas; [ce pouvoit eſtre avant ſon epiſcopat.]

Hier.v.ill.c.99. p.108.c]p.48.p. 327.b. 'S. Serapion de Thmuis, dont nous avons parlé ci-deſſus, ſe rendit celebre dans la perſecution de Conſtance par une glorieuſe confeſſion de la verité.

[Mais quelque generale que fuſt cette perſecution contre les ſaints Eveſques d'Egypte, on ne put empeſcher qu'il n'en demeuraſt pluſieurs qui continuerent toujours à défendre invinciblement la Conſubſtantialité du Verbe.] 'S. Hilaire dit que les Prelats d'Egypte furent les ſeuls qu'il trouva dans cette diſpoſition au Concile de Seleucie [en 359. "Il y en pouvoit avoir 12 de cette ſorte dans ce Concile.]

Hil.in Conſt.l. p.114.a.d.

V. les Ariens § 85.

ARTICLE LXXX.

Qualitez des Eveſques intrus par les Ariens.

[L'Extreme douleur qu'eurent les peuples de ſe voir arracher leurs Eveſques, ne fut rien encore en comparaiſon de ce qui ſuivit,] '& que Saint Athanaſe appelle un attentat digne d'athées, & capable de faire fremir tout le monde. 'Car aprés avoir chaſſé de ſaints Eveſques qui avoient blanchi dans cette charge, on mit en leur place de jeunes impudens qui n'eſtoient encore que catecumenes, ou qui eſtoient meſme tout à fait payens; qui eſtoient bigames, ou dans d'autres defauts encore plus grands; à qui l'on ne demandoit point d'autre condition que de faire profeſſion de l'Arianiſme; '& qui n'avoient point d'autre diſpoſition pour cette dignité ſacrée, que l'autorité que leurs charges leur donnoient dans leurs villes, ou les grandes richeſſes qu'ils poſſedoient. 'Car on n'examinoit pas ſi un homme eſtoit ſans tache, mais on faiſoit Eveſque ceux qui donnoient plus d'argent. 'Et aprés avoir fait promtement toutes les ceremonies, on envoyoit ces gents, qui venoient d'acheter le nom d'Eveſques comme dans un marché, s'inſtaller dans les Egliſes avec des compagnies de ſoldats, & quelques [Ariens] à leur ſuite pour les mettre en poſſeſſion.

Ath.ſol.p.859.c. d]ap.1.p.693.a.b. ſol.p.863.a. p.859.d. ap 1.p.693.a. ſol.p.859.d. p.863.a.

a. 'Les Meleciens fourniſſoient aiſément grand nombre de ces ſortes de perſonnes. Car la pluſpart d'entre eux, pour ne pas

dire tous, n'eſtoient pas d'une vie fort ſainte; ils ne connoiſſoient guere la veritable foy de J. C: en un mot ils ne ſavoient point du-tout ce que c'eſtoit que le Chriſtianiſme, ni meſme quelles ſont les Ecritures des Chrétiens. La plus grande partie [de leur clergé] eſtoit compoſée d'idolatres, ou de perſonnes ſujettes aux charges publiques, qui eſtant bien aiſes de jouir d'une malheureuſe exemption & de la protection [que les Empereurs donnoient aux Eccleſiaſtiques,] obtenoient des anciens Meleciens d'y eſtre admis, avant que d'avoir ſeulement eſté inſtruits des premiers principes de la foy. Et quand ils l'auroient eſté, quelle foy auroient-ils pu apprendre des Meleciens? Voilà quelles eſtoient les perſonnes, à qui, comme à des enfans, l'on donnoit tout d'un coup le nom d'Eveſques.

'Auſſi l'ayant acquis de cette ſorte ils n'en faiſoient pas un grand état, & ne mettoient pas grande difference entre la pieté & l'impieté. Ils paſſoient tres volontiers du Melecianiſme à l'Arianiſme, preſts à changer encore ſi le prince l'euſt deſiré. Car ils ſe mettoient fort peu en peine de ſe laiſſer aller à tous vents, pourvu ſeulement qu'ils euſſent l'exemption qu'ils deſiroient, & la protection des hommes. Mais peut-eſtre vaut-il mieux dire qu'ils ne changeoient point du-tout, & qu'ils demeuroient ce qu'ils avoient toujours eſté: car ils eſtoient les meſmes dans la profeſſion du Chriſtianiſme qu'ils eſtoient dans le paganiſme. 'Ils conſideroient d. le miniſtere de l'Egliſe comme une charge & une magiſtrature civile; & quoiqu'ils entraſſent dans la participation du nom ſacré du Sauveur, ils n'avoient pas d'autres ſentimens de leurs idoles, qu'ils en avoient eſtant payens, & ne ceſſoient pas de faire parmi p.660.a. les Chrétiens les meſmes folies qu'ils faiſoient auparavant dans leurs temples. 'Ils ajouroient encore à leurs autres qualitez, le ti- Luci.epi.p.1213. tre de partiſans par les exactions qu'ils faiſoient ſur le peuple, d. [comme nous le verrons particulierement de George.]

'C'eſt ainſi que les Ariens abolirent autant qu'ils purent la diſci- Ath.ap.1.p.693. pline établie par les Apoſtres; d'où ils tirerent cet avantage fu- b. neſte, de pouvoir commettre en aſſurance toutes leurs abominations, & d'avoir alteré la pureté de l'Egliſe d'Egypte en faiſant fol.p.863.d. au moins parler de leur hereſie dans cette province qui ſeule s'eſtoit conſervée juſqu'alors cet avantage, que l'on y preſchoit partout la foy orthodoxe avec une liberté toute entiere,

ARTICLE LXXXI.

Perſecution & conſtance du peuple d'Egypte : Martyre de S. Second : Hiſtoire d'Oxyrinque.

Ath.ſol.p.859. 860. 'CEPENDANT comme les Fideles n'avoient que de l'horreur pour ces faux paſteurs qu'ils ne connoiſſoient point, & qui eſtoient comme à la ſolde de leurs ennemis, ils eſtoient fouettez, 'proſcrits, empriſonnez par le General Sebaſtien, qui eſtant Manichéen, aceeptoit volontiers la commiſſion de les contraindre par toutes ſortes de vexations à oublier leurs legitimes paſteurs, & à recevoir ces miſerables. Boll.14.may,p. 70.c.f. 'Les ſaints moines, les vierges, & les meilleurs d'entre les laïques, eſtoient aceablez de toutes ſortes de mauvais traitemens à Alexandrie & par toute l'Egypte, & appliquez à des queſtions ſi rudes que pluſieurs en moururent durant qu'on les fouettoit, ou qu'on leur dechiroit les coſtez.

Ath.ſol.p.864.a. 'Mais plus on faiſoit de violence aux peuples fideles, plus on faiſoit croiſtre dans leur ame l'horreur & l'averſion de l'hereſie. p.865.a.b. 'L'eſperance des recompenſes du ciel eſtoit plus puiſſante ſur leur eſprit que tout le reſte. Ainſi leur foy ſe fortifioit & leur courage augmentoit parmi ces tempeſtes. Ils condamnoient les perſecuteurs, & s'uniſſoient de cœur & de volonté avec ceux qui eſtoient perſecutez pour avoir part à la couronne de leur confeſſion. p.864.a.b. 'Ils ſouhaitoient tres ardemment le martyre, mais en meſme temps penetrez d'une extreme douleur à cauſe de cet étrange renverſement des Egliſes, ils demandoient à Dieu avec gemiſſement & avec cris qu'il pardonnaſt à ſon peuple, & qu'il ſe haſtaſt de les delivrer de la main de ces impies.

[Nous ſouhaiterions beaucoup d'avoir quelque connoiſſance du detail de tant de perſecutions que ſouffrirent les Catholiques d'Egypte, & qui ne pouvoient manquer d'y faire beaucoup de Martyrs. Mais Saint Athanaſe ne nous en a rien conſervé que].

p.853.d. 'la mort de S. Second Preſtre de Barea[a] dans la Libye Cyrenaïque ou Pentapole. [b]Un autre Second qui eſtoit ce miſerable Eveſque de [Ptolemaïde] dans la meſme province, & un Eſtienne l'aſſocié de ſes crimes, 'qui eſtoit auſſi Eveſque dans la Libye, [c]voyoient avec douleur que ce ſaint Preſtre ne ſe ſoumettoit pas à eux ; & croyant que quelque mal qu'ils puſſent faire, la qualité d'heretiques ſuffiſoit pour excuſer tout, ils luy donnerent tant

a Geo.ſac.
b Ath.ſol.p.853. d.
Phiſg.l.8.c.2.p. 308.
c Ath.ſol.p.853. d.

de

de coups de piez qu'il en mourut. Pour luy, à l'imitation de Saint Eſtienne, il diſoit ſeulement durant qu'on le traitoit de la ſorte, „ Que perſonne ne demande aux juges juſtice de cet outrage; j'ay „ J. C. pour qui je ſouffre, qui me la rendra. Ses bourreaux ne purent eſtre flechis ni par ces paroles, ni par le reſpect du ſacré temps de Careſme, durant lequel ils commirent cette inhumanité ſans exemple. Il eſt difficile de le juger par S. Athanaſe, ſi ce fut en cette année ou en la ſuivante. On a mis S. Second au 21 de may dans le martyrologe Romain. Boll. 21. may, p. 27. c. 28. a. b.

[L'Egliſe d'Oxyrinque ſi celebre pour ſa pieté, & dont il n'eſt pas beſoin de rien dire ici, dautant que ce qu'en raporte Rufin] eſt trop connu de tout le monde; [a] avoit alors un chef indigne d'elle nommé Theodore. Cet Eveſque fut aſſez laſche pour condanner la veritable foy par une ſouſcription impie, [b] & meſme pour ſouffrir d'eſtre ordonné de nouveau par George: [c] une partie du peuple & du Clergé ſe ſepara de ſa communion avec un nommé Paul, qui paſſoit pour le chef de tous les ſolitaires de cette ville, & qui fut dans une tres grande reputation durant ſa vie, & aprés ſa mort. Ruf. v. Pat. c. 5 p. 455. b. a Mar. & F. p. 70. b p. 77. c p. 76. 77.

[Ce peuple demeura ainſi quelque temps gouverné par les Diacres & par les Preſtres. Mais quelque temps aprés, les Eveſques Catholiques, dit le Preſtre Marcellin ſchiſmatique Luciferien, luy donnerent pour Eveſque un nommé Heraclide, dont cet auteur dit des merveilles. Mais on voit par cet auteur meſme, qu'il fut un des principaux appuis du ſchiſme de Lucifer. [Il eſt meſme aſſez vraiſemblable qu'il n'a eſté fait Eveſque que dans le ſchiſme & par les ſchiſmatiques. Car s'il avoit eſté établi Eveſque avant le Concile d'Alexandrie de l'an 362, ce Concile l'auroit dû maintenir contre Theodore, ce qu'aſſurément il ne fit pas,] puiſque Theodore par l'aveu de Marcellin, paſſoit pour l'Eveſque Catholique d'Oxyrinque. [C'eſt ce qui nous diſpenſe de raporter tout ce que dit ce Preſtre, des perſecutions qu'il pretend avoir eſté faites à ſon Heraclide & à ceux de ſon parti. Nous remarquerons ſeulement qu'outre ces dex Eveſques d'Oxyrinque, Theodore & Heraclide,] il y en avoit encore un troiſieme pour les Meleciens nommé Apollone, lequel aſſiſta au Concile de Seleucie en 359, comme partiſan d'Acace. p. 77. p. 80. &c. p. 81. 82. p. 82. Epi 73. c. 16 p. 874 b.

[Les Fideles eſtoient extremement animez à défendre la verité, non ſeulement par l'exemple & les exhortations des ſolitaires, mais encore par leurs propheties.] Car au milieu de cette perſecution S. Theodore de Tabenne écrivit aux ſolitaires de Boll. 14. may, p. 71. a.

Nitrie pour les aſſurer que bientoſt Dieu auroit pitié des ſouffrances de ſon Egliſe, & la rendroit bientoſt victorieuſe de l'Arianiſme ; qu'ainſi il falloit exhorter les Fideles à ne ſe point decourager, & [a] attendre avec patience que les iniquitez des Ariens &c. fuſſent montées à leur comble. Il paroiſt que Dieu avoit revelé la meſme choſe à un Preſtre de Nitrie nommé Agie.

a b.

ARTICLE LXXXII.

Tyrannie de George à l'egard des Chrétiens, & des payens meſmes.

ON ne peut douter que George d'Alexandrie n'ait eu la principale part à la perſecution des Catholiques d'Egypte. [1] Ce cruel eſtoit le chef de tant de maux que les Ariens commettoient & contre les Eveſques & contre les peuples. [a] Ne voyant perſonne, dit S. Gregoire de Nazianze, qui fuſt capable de l'arreſter, parcequ'Athanaſe s'eſtoit retiré, il courut toute l'Egypte pour la ravager, il pilla toute la Syrie, & emporta dans tout l'Orient ce qu'il y trouva de foible & de malade. Il ſurprit la ſimplicité du Prince, & acheta les eunuques & ceux d'entre les magiſtrats qui avoient moins d'amour pour J.C. que pour l'or, dont il ſe trouvoit fourni en abondance, parcequ'il y employoit l'argent des pauvres ; combatant la verité par ſes threſors, & rendant un inſtrument d'impieté ces meſmes richeſſes qui n'avoient eſté amaſſées que pour ſervir à la pieté. C'eſt ainſi qu'il merita d'eſtre regardé comme la main droite de ſon parti.

Boll. 14. may. g. p. 70 f.
a Naz. or. 21. p. 385. d.
p. 384. b.

[2] Ce n'eſtoit pas ſans raiſon, comme remarque Saint Athanaſe, que Conſtance avant que de l'envoyer à Alexandrie, avoit voulu avoir le conſentement des payens. Il ſavoit qu'il n'envoyoit pas tant un Eveſque pour gouverner des Chrétiens, qu'un chicaneur pour tourmenter tout le monde. [En effet, s'il ſe montra cruel à l'égard des Catholiques, il ne merita guere moins l'averſion des payens par ſes tyrannies.

Ath. ſol. p. 847 a.

[3] Rufin dit en general qu'il exerçoit avec beaucoup d'inſolence un epiſcopat que la violence ſeule luy avoit acquis, en ſorte qu'il ſembloit exercer plutoſt un office tout ſeculier & une charge de judicature, qu'une dignité eccleſiaſtique, qui ne doit eſtre occupée qu'en des devoirs ſaints & ſacrez. [4] Il raviſſoit aux perſonnes les choſes meſmes qu'ils avoient heritées de leurs peres. Il prit tout entier le parti [a] du ſalpeſtre. Il taſcha auſſi de ſe rendre maiſtre des marais de [a] papier & de jonc, & des ſalines de l'Egyp-

Ruf. l. 1. c. 13. p. 247.
Epi. 76. c. 1. p. 917. 4.
a nitri.
a papyri.

te. Il avoit une telle avarice qu'il ne negligeoit pas les moindres gains, quelque honteux qu'ils puſſent eſtre ; & ce fut pour cela qu'il fit faire un certain nombre de bieres pour porter les corps en terre, particulierement ceux des étrangers; ce qu'il ne faiſoit pas par amour de l'hoſpitalité, mais, comme on diſoit, pour en tirer de l'argent. Car il n'eſtoit permis à perſonne d'enterrer un corps. Il falloit que ce fuſſent de ſes gents, parcequ'il tiroit un certain droit de chaque mort.

'Je ne parle point, dit S. Epiphane, de la vie voluptueuſe, de la cruauté, & des autres vices de cet homme, qui comme une vipere ne ceſſoit de piquer & de mordre. Car oubliant tout à fait ſa profeſſion, qui ne porte qu'à la juſtice & à la douceur, (ce ſont les termes d'un hiſtorien payen,) il faiſoit le métier barbare des delateurs. Il accuſoit tantoſt les uns, tantoſt les autres comme rebelles aux ordres de Conſtance, dont les oreilles eſtoient toujours ouvertes à ces ſortes d'accuſations. 'Nous trouvons entre autres un medecin nommé Zenon, que George avoit fait bannir d'Alexandrie. Julien l'apoſtat le rappella depuis, & luy écrivit une lettre pleine d'eloges, [ce qui donne lieu de croire qu'il eſtoit plutoſt payen que Chrétien.]

'On accuſoit meſme George d'avoir donné malicieuſement avis à Conſtance d'un nouvel impoſt, en luy diſant que toutes les maiſons d'Alexandrie ayant eſté premierement baſties par Alexandre de l'argent du domaine, elles devoient auſſi de droit appartenir au domaine. 'Comme donc il n'eſtoit pas ſeulement cruel envers les défenſeurs de S. Athanaſe, qu'il faiſoit dechirer à coups de fouet, autant les femmes que les hommes, mais qu'il taſchoit encore de ſe rendre formidable à tout le monde, il n'avoit point auſſi d'autre eſtime que celle d'un tyran.

'Cette haine univerſelle ayant enfin fait ſoulever tout le monde contre luy, on vint un jour ſe jetter ſur luy lorſqu'il eſtoit dans l'egliſe, & il eut bien de la peine à ſe ſauver de ce danger, & à s'enfuir vers l'Empereur. [Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point en l'an 359, auquel il eſtoit à Sirmich auprés de Conſtance au mois de may.] Les défenſeurs de Saint Athanaſe rentrerent alors dans la poſſeſſion des egliſes, ſelon Sozomene ; mais ils ne les conſerverent pas longtemps. 'Car le General d'Egypte les en chaſſa pour les rendre au parti de George ; & un des ſecretaires de l'Empereur envoyé pour punir cette ſedition, fit ſouffrir la queſtion & les ſupplices à beaucoup de perſonnes dans Alexandrie. George revint bientoſt luy meſme plus redouté, mais plus

Ibid.

Amm.l.22.p. 223.

p.223|Soz.l.4.c. 10.p.550.c|Juli. ep.10.p.124.

Juli.ep.45.p.198.

Amm.l.22.p.223.

Soz.p.550.b.

b.

V. les Ariens 377.

c.

haï que jamais.[* Il revint à Alexandrie au mois d'octobre 359, aprés s'eſtre trouvé au Concile de Seleucie, & y avoir eſté depoſé par les Semiariens.] 356, de Saint Athanaſe 30, 31. * V. les Ariens § 88.

c.d. 'Les ſolitaires qui haiſſoient ſon faſte auſſibien que la corruption de ſa doctrine, n'augmentoient pas peu l'averſion du peuple qui avoit beaucoup de croyance en eux à cauſe de la ſainteté de leur vie.[Voilà tout ce que nous ſavons de ce qui ſe paſſa en Egypte touchant George juſques en l'an 362.]'Il y eut un fidele cooperateur de ſes blaſphemes & de ſes inhumanitez en la perſonne d'Aece[ſurnommé l'Athée,"qu'il rétablit dans les fonctions du diaconat dont Leonce d'Antioche avoit eſté obligé de le depoſer.

Thdrt.l.2.c.23. p.626.c.d.

ibid.§ 65.

Lib or.9.p.225. b. On voit encore de quel diſcernement il uſoit dans le choix des miniſtres de l'Egliſe,]'par les efforts qu'il fit pour elever au ſacerdoce un certain Ariſtophane qui n'eſtoit ni Chrétien, ni meſme catecumene, & qui faiſoit au contraire une profeſſion toute publique de reverer ce qu'il y avoit de plus ridicule dans l'idolatrie,ſans parler d'une accuſation de magie où il fut mélé, & pour laquelle il fut banni.'Libanius dit que s'il euſt voulu ſe ſoumettre à George, cet Eveſque l'euſt mis auſſitoſt en credit auprés des eunuques, l'euſt fait entrer dans la confiance la plus intime de Conſtance, & luy euſt fait donner l'argent, les charges, & tout ce qu'il euſt voulu.

p.225.b.c.

ARTICLE LXXXIII.

S. Athanaſe veut aller trouver Conſtance; mais il eſt obligé de ſe retirer dans le deſert.

[Il y a longtemps que nous avons dit que S. Athanaſe s'eſtoit caché pour ſe derober à la fureur des Ariens : mais nous n'avons point marqué ce qu'il eſtoit devenu depuis ce temps là.]

Ath.ap.1.p.692. a. 'Il nous apprend luy meſme qu'il ſe retira dans le deſert,[a]durant a p.693.a. d. que Conſtance non content de l'avoir reduit à ſe ſeparer de ſon peuple,'donnoit ordre de le chercher juſque dans les terres des barbares,& de l'amener dans les priſons des Prefets du Pretoire.

fol.p.843.b. [La fureur de ce prince alloit ſi loin contre luy,]'qu'il commanda, comme nous avons déja dit, à toute la jeuneſſe d'Alexandrie de ſe mettre en état de le pourſuivre, ſur peine à ceux qui y manqueroient, de ſe declarer ſes ennemis.'On renverſa ſous pretexte de le chercher, & on pilla toutes les maiſons d'Alexandrie.'Les

p.849.c. Luci.epi.t.9.p. 1115.

Ariens obſedoient tous les chemins, examinoient tous ceux qui ſortoient de la ville, fouilloient les vaiſſeaux, couroient les deſerts, renverſoient les maiſons, tourmentoient les particuliers, inquietoient tout le monde. 'Et ceux qui eſtoient ſoupçonnez de recevoir le Saint, eſtoient mis en juſtice comme rebelles au Prince & comme criminels d'Etat. 'Car Conſtance vouloit abſolument l'avoir mort ou vif, & il avoit promis une tres grande recompenſe à ceux qui au moins luy apporteroient ſa teſte. Soz. l. 4. c. 10. p. 549. a. b. Thdrt. l. 2. c. 11. p. 604 d.

[S. Athanaſe n'avoit pas encore appris toutes ces choſes dans ſa retraite : mais la ſeule violence de Syrien les luy pouvoit aſſez faire preſager.] 'Cependant il eut aſſez de courage pour entreprendre d'aller trouver Conſtance, dans l'aſſurance que ſon innocence luy donnoit, & dans l'eſperance de flechir ce prince, 'qui agiſſoit plus par des impreſſions étrangeres que par ſes propres mouvemens : 'car il ſe perſuadoit que Conſtance n'avoit pas encore entierement oublié tant de ſermens qu'il avoit faits de le proteger toujours. Ath. ap. 1. p. 691 d. fol. p. 856. d. ap. 1. p. 691 d.

'Il s'eſtoit déja mis en chemin pour cela, & eſtoit, dit-il, ſorti de ſon deſert, "lorſqu'il apprit la nouvelle de toutes les violences que l'on avoit faites en Occident à ſon occaſion. D'abord le recit qui luy en fut fait luy parut incroyable : mais il reconnut dans la ſuite qu'il n'eſtoit que trop vray. 'Le bruit de ce qui s'eſtoit paſſé en Occident fut bientoſt ſuivi par celui de ce qui venoit d'arriver à Alexandrie & dans toute l'Egypte depuis le temps de ſa retraite ; '& les larmes de ceux qui le luy raporterent, furent comme un miroir où il vit les inhumanitez que l'on commettoit partout. 'Tout cela neanmoins ne le put decourager. Il ſe haſtoit au contraire d'achever ſon voyage, eſperant de faire ceſſer tous ces maux en parlant à Conſtance, dautant qu'il ne pouvoit ſe perſuader que ce prince approuvaſt ni meſme qu'il ſceuſt tant de deſordres que l'on commettoit ſous ſon nom. p. 692. a. b. Not. 173. p. 693. c. p. 693. c.

'Mais enfin lorſqu'il eut apris par une troiſieme nouvelle les lettres que Conſtance meſme avoit écrites aux Princes d'Auxume, & au peuple d'Alexandrie ; & les ordres barbares qu'il avoit donnez contre les Catholiques & contre luy en particulier, 'il crut que la fureur de ſes ennemis qui alloit ſi loin, ne luy permettroit jamais d'approcher de Conſtance, depeur qu'il ne le deſabuſaſt ; mais qu'ils feroient tout leur poſſible pour l'aſſaſſiner. c. d. p. 697. c.

'Ainſi ne voyant aucune ſureté à continuer ſon voyage, & jugeant que les ordres que l'on donnoit contre luy, luy eſtoient une défenſe bien expreſſe d'aller à la Cour, il aima mieux "re- b. Not. 174.

Aug.ep.180.p. 306.1.d. tourner dans le deſert, & priver ſon peuple des devoirs qu'il pouvoit attendre de ſon miniſtere, mais que la fureur de ſes ennemis, animez particulierement contre ſa perſonne, luy rendoit alors impoſſibles. Il ſe contenta de les ſervir [par ſes prieres, p.367.1.a. par ſes écrits,] & par les autres miniſtres qu'il leur laiſſa. Et la ſuite fit aſſez voir combien la conſervation d'un Athanaſe eſtoit neceſſaire à l'Egliſe, & quel avantage nous avons tiré de la prudence qu'il eut de ne ſe pas expoſer temerairement à la diſcretion de ſes ennemis. C'eſt, dit Saint Auguſtin, ce que ſçait la foy Catholique défendue contre les Ariens par la bouche de ce Saint, & ſoutenue par ſon amour pour la verité.

[Le deſert fut apparemment ſon ſejour ordinaire juſques à la mort de Conſtance, quoiqu'il puiſſe bien auſſi en eſtre ſorti quelquefois ſecrettement, ſelon qu'il le jugeoit neceſſaire. Ainſi ce que nous dirons ici de ſa retraite comprend tout ce qui ſe paſſa juſqu'à la fin de l'an 361, auquel Conſtance mourut.]

ARTICLE LXXXIV.

Conduite de S. Athanaſe dans ſa ſolitude : Quelques particularitez de ſa retraite.

Naz.or.21 p. 384.b. 'SAINT Athanaſe ſe retira, dit S. Gregoire de Nazianze, dans ces divines ecoles, & dans ces ſaints monaſteres de l'Egypte, où il jouiſſoit pleinement de la converſation de ces hommes qui d. ne vivoient que pour Dieu. 'Et là, ſelon cette grace que Dieu luy avoit donnée de pacifier & de réunir tout le monde, il allia la vie ſolitaire à celle de la ſocieté religieuſe. Et ajoutant encore cette philoſophie toute ſpirituelle à la grace de ſon ſacerdoce, il unit tellement en ſa perſonne le repos de la ſolitude avec l'action & le travail de l'epiſcopat, que tout le monde fut perſuadé que la vie ſolitaire conſiſtoit dans la tranquillité & l'uniformité des actions, plutoſt que dans la ſeparation du corps & la retraite exterieure.

p.395.2. 'Cette maniere d'agir faiſoit que les plus parfaits d'entre les ſolitaires paroiſſoient encore beaucoup au deſſous de ſes rares qualitez, & que contribuant peu de choſes pour l'accompliſſement de ſon ſacerdoce, ils recevoient de luy de grands avantages pour acquerir la derniere perfection de la vie religieuſe.

b. 'Auſſi ſes ſentimens leur ſervoient de loix : ils dereſtoient toutes les choſes que ce grand homme n'approuvoit pas. Ses dogmes

Digitized by Google

leur eſtoient auſſi auguſtes que les tables de Moyſe, & ils avoient plus de veneration pour luy que les hommes n'ont accoutumé d'en avoir pour les plus grands Saints.

'Mais les heretiques n'eurent aucun reſpect pour ces compagnies ſacrées, & ils ne craignirent pas d'en violer le ſilence pour y chercher celui qu'ils haiſſoient ſi fort. 'Lors donc que les ennemis du Saint, qui ne l'avoient pu trouver nullepart, furent venus auſſi dans ces deſerts pour l'y chercher, comme ils euſſent fait une beſte ſauvage, ces ſolitaires ne voulurent jamais leur dire un ſeul mot; mais ſe contenterent de tendre le cou pour recevoir la mort dont ils les menaçoient; eſtant perſuadez qu'en s'expoſant pour Athanaſe, ils s'expoſoient pour J. C, & que ce qu'ils pourroient endurer pour ſa cauſe, leur ſeroit plus avantageux & plus glorieux 'que de jeûner longtemps, que de coucher ſur la terre, & que de pratiquer toutes les autres auſteritez dont ils avoient toujours fait leurs delices.

or. 25. p. 434. b.

or. 21 p. 385. b.

c.

[Il ne put pas neanmoins demeurer toujours dans cette retraite ſi agreable pour luy & pour ſes hoſtes.] 'Car voyant que les Ariens avoient envoyé des ſoldats le chercher dans ces deſerts, & qu'ils étendoient leur fureur juſque ſur ces ſaints ermites, 'dont leur cruauté faiſoit des Martyrs: *il craignit que ceux qui l'avoient receu chez eux ne fuſſent auſſi inquietez à cauſe de luy, & il ſe retira encore plus loin 'en un lieu où il ne pouvoit jouir de la compagnie de ſes freres, 'quelque deſir qu'il en euſt, ni voir ſes parens qui vivoient encore, 'ni meſme, dit-il, jouir librement de la vue de l'air. 'Il voyoit ſeulement un Fidele qui luy apportoit les choſes dont il avoit beſoin, & les lettres qu'on luy écrivoit, & encore avec beaucoup de peine & de danger; 'tant la perſecution des Ariens eſtoit violente.

Luci. epi. t. 9 p. 1114. b.

Naz. or. 15. p. 434. b.

* Luci. p. 1114. b.

d.

p. 1115. d.

p. 1114. d.

d.

d. 1115. d.

'Ce n'eſt donc pas ſans ſujet qu'il dit luy meſme, que les travaux de la fuite ſont plus difficiles à endurer que les rigueurs de la mort, '& qu'il met un des principaux devoirs de ceux qui ſont perſecutez pour la verité, à ſupporter ces peines ſans impatience & ſans ennui.

Ath. de fug. p. 712. b.

d. 716. a.

'L'état où nous avons dit qu'il eſtoit, ſur ce qu'il en écrit dans une lettre qui peut eſtre de l'an 360 ou 361, a un tres grand rapport avec ce que dit Ruſin & Sozomene aprés luy, & qu'ils placent avant la mort de Conſtant, ce qui ne peut eſtre. 'Ils diſent donc que le Saint demeura longtemps caché dans le fond d'une citerne ſeche, ſans voir ſeulement le ſoleil, & ſans que perſonne en ſceuſt rien, excepté le maiſtre & la maiſtreſſe du lieu, & une

Bar. 356. § 81. 85. 88.

Ruf. l. 1. c. 18. p. 246. | Soz. l. 4. c. 10. p. 548. 549.

ſervante qui luy apportoit ſes beſoins. Mais que cette ſervante l'ayant decouvert, il en ſortit comme par inſpiration du S. Eſprit la nuit meſme qu'on venoit pour le prendre. Le maiſtre & la maiſtreſſe prirent la fuite, & la ſervante fut punie comme ayant donné un faux avis. [Cette hiſtoire n'a rien qui ne s'accorde fort bien avec ce que S. Athanaſe & S. Gregoire nous apprennent, pourvu ſeulement que nous ne diſions pas que le Saint ſoit demeuré ſix ans entiers dans cette citerne, comme fait Rufin, mais ſans l'aſſurer.]

ARTICLE LXXXV.

On va chercher S. Athanaſe à Tabenne : Son union avec S. Antoine : Il le trouve mort en ſe retirant dans le deſert.

Bar. 360. § 13. Ath. de Spi. t. 1. p. 173. d.

'SAINT Athanaſe dans un écrit qu'il fit, comme on croit, en 360, témoigne auſſi qu'il ſouffroit alors une perſecution tres violente, & qu'on le cherchoit avec grand ſoin pour le tuer. [On ne peut pas en effet mettre pluſtoſt la perſecution que luy fit le Duc Arteme, ſi cet Arteme eſt celui qui eſtoit encore Vicaire de Rome aprés le 25 aouſt 359. Quoy qu'il en ſoit,] Arteme qui ſucceda à Sebaſtien dans la charge de Duc d'Egypte, luy ſucceda encore dans la perſecution des Catholiques, [quoiqu'il fuſt Chrétien.] On leur attribue à l'un & à l'autre les meſmes violences, ou au moins d'avoir banni les Eveſques, & d'avoir fait donner la queſtion à divers Orthodoxes avec tant de cruauté que pluſieurs y avoient perdu la vie.

V. Conſtance 350.

Boll. 14. may, g. p. 70. f.

p. 42. c.

'Arteme chercha auſſi partout Saint Athanaſe par ordre de Conſtance & à la ſollicitation des Ariens. On crut qu'il pourroit eſtre caché parmi les moines de Tabenne, parcequ'il les aimoit ; & auſſitoſt Arteme monta ſur le Nil pour y aller avec

d. des troupes. 'Il fit environner le monaſtere appellé Pabau par ſes ſoldats armez comme pour aller combatre un ennemi, & il y entra accompagné de pluſieurs archers. Il dit à Pſarphie qui gouvernoit la maiſon en l'abſence de l'Abbé Theodore, qu'il avoit ordre de l'Empereur de chercher chez eux l'Eveſque Athanaſe ; ſurquoi Pſarphie luy répondit qu'Athanaſe

a. eſtoit effectivement leur pere ; 'mais que pour luy il ne l'avoit jamais vu. Il chercha le Saint par toute la maiſon ſans le trouver, enſuite de quoy il demanda aux moines qui eſtoient aſſemblez dans l'egliſe, qu'ils priaſſent pour luy : mais luy répondirent

rent qu'ils ne pouvoient prier avec ceux qui favoriſoient le parti d'Arius ; & on croyoit qu'il avoit amené avec luy un Eveſque Arien. Ainſi ils le laiſſerent prier ſeul dans l'egliſe, d'où on le vit ſortir enſuite tout troublé & tout effrayé ; & il avoua qu'il avoit eu une viſion, où il avoit à peine obtenu de Dieu la conſervation de ſa vie.

[C'euſt eſté une grande conſolation pour Saint Athanaſe lorſqu'il fut obligé de ſe retirer dans le deſert, d'y pouvoir jouir de la converſation du grand S. Antoine.] 'Il l'avoit vu pluſieurs fois. Ath.v.Ant.p. 451.d.
[a]Il luy avoit donné un manteau[b] & une couverture ſur laquelle ce Saint couchoit. [Il l'avoit meſme fait venir à Alexandrie pour y rendre un témoignage illuſtre de la verité contre l'impieté Arienne :][c] & il avoit pour luy une telle veneration, qu'il ne pouvoit ſeulement s'en ſouvenir qu'avec une joie ſinguliere & un fruit merveilleux. 'Nous avons vu que quoiqu'il aimaſt beaucoup les moines de Tabenne pour eux meſmes, il les receut neanmoins encore en 349 avec une joie toute particuliere, parcequ'ils venoient avec une recommandation & des lettres de S. Antoine.

[a] Hier.v.Paul.t. 1.p.239.b.
[b] Ath.v.Ant p. 503.c.
[c] p.451.b.
Boll.14.may,g. p.45.d.e.

V.S.Antoine § 13. ["Mais Dieu avoit retiré ce grand Saint du monde des le 17 janvier 356, c'eſt à dire peu de jours avant que S. Athanaſe fuſt obligé de quitter Alexandrie.]

'Ce Saint affermit encore ſes diſciples quelques mois avant ſa mort contre les perſecutions des Ariens, & les aſſura qu'on verroit bientoſt la deſtruction de cette hereſie. 'Il voulut meſme mourir dans la communion de S. Athanaſe, ordonnant qu'on luy donnaſt l'une de ſes tuniques, & la couverture qu'il avoit receue toute neuve de ce grand Eveſque. 'S. Athanaſe conſerva ſes preſens comme des choſes de tres grand prix : 'en les voyant il croyoit le voir luy meſme, & il ne pouvoit les porter ſans joie, à cauſe qu'en eſtant revétu, il croyoit l'eſtre auſſi de ſes penſées. 'Il compoſa ſa vie, comme nous le dirons dans la ſuite, lorſqu'il fut revenu à Alexandrie.

Ath.v.Ant.p. 502.a.
p.503.c.
d.
p.504.a.
Boll.17.jan.p. 113.§ 35.

'Aprés la mort de S. Antoine on fut trois ans ſans avoir de pluie dans l'Egypte : ce qui faiſoit dire aux habitans que les elemens meſmes regrettoient la mort de ce Saint. [Mais ce pouvoit eſtre auſſi une punition de tant de crimes que les Ariens y commettoient.]

Hier.v.Hil.p. 849.a.

ARTICLE LXXXVI.

Saint Athanaſe écrit aux Eveſques d'Egypte, adreſſe une apologie à Conſtance, conſole les vierges perſecutées, & ſon peuple, ſur leur expulſion des egliſes.

[QUOIQUE la perſecution que l'on faiſoit à S. Athanaſe, ſemblaſt luy oſter tous les moyens de défendre ſon innocence & la verité de l'Egliſe autrement que par ſes ſouffrances & ſes prieres, neanmoins il la défendit encore par divers écrits : & outre ce qui en peut avoir eſté perdu, les principaux ouvrages qui nous reſtent de luy ſont des fruits de ſa ſolitude.

Ath.in Ari.or.1. p.285. Celui que nous pouvons mettre le premier de tous,]'eſt une lettre circulaire que S. Athanaſe écrit aux Eveſques d'Egypte & de Libye,'pour les exhorter à rejetter une confeſſion de foy qui p.291.a.&c. n'avoit rien de formellement mauvais;'mais que les Ariens aſ- p.287.d|289.d. ſemblez en aſſez petit nombre,'avoient compoſée, & vouloient p.287.d. envoyer dans les provinces pour la faire ſigner, ſous peine d'exil pour ceux qui la refuſeroient : & ils commençoient déja à tourmenter les Eveſques de la province où eſtoit le Saint. Neanmoins ayant connu la fermeté des Eveſques d'Egypte, & les mauvais deſſeins de ceux qui leur demandoient cette ſignature, ils eſtoient reſolus de s'y oppoſer,meſme aux depens de leur vie, [Ces Eveſques peuvent bien eſtre ceux de la Paleſtine, parmi leſquels S. Cyrille qui avoit ſuccedé à Saint Maxime de Jeruſalem ap.1.p.691.a.b. eclatoit alors,] Car nous avons vu que Saint Athanaſe aprés s'eſtre caché quelque temps au ſortir d'Alexandrie, ſortit de ſa retraite pour aller trouver Conſtance.[Le Concile d'Ariens auteur de la confeſſion de foy que l'on pretendoit faire ſigner,peut Soz.l.3.c.7.p. bien eſtre auſſi celui d'Antioche]'qui avoit ordonné George, ſe- 507.a. lon Sozomene.[Il y a des raiſons aſſez fortes pour mettre cette lettre circulaire en 361,"mais nous croyons en avoir encore de Not 2 75. in Ari.or.1.p. plus fortes pour la mettre des les premiers mois de 356,]'avant 290.b. que George fuſt encore arrivé en Egypte.[On la met dans les anciennes editions à la teſte de quatre grands diſcours du Saint contre les Ariens, & on veut meſme qu'elle faſſe une premiere partie de cet ouvrage,"quoiqu'elle en ſoit entierement detachée Not 2 76. & n'y ait aucun raport.]

Boll.1.may,p. 230.a|232.a|Ath. B.t.1 p.294. a Ath.ap.1.p. 699.700. 'L'un des premiers fruits de la retraite de Saint Athanaſe, fut apparemment l'apologie qu'il adreſſa à Conſtance, [a] Il ſemble

par la fin qu'il l'ait compoſée non pour l'envoyer à ce prince, mais pour la prononcer en ſa preſence, ou au moins pour la luy preſenter luy meſme en cas qu'il en puſt trouver l'occaſion. [p.699.c.] On voit qu'il l'a faite dans le deſert, lorſqu'il habitoit, dit-il, parmi les beſtes, [p.691.d.] & hors d'Alexandrie, où il promet de ne point rentrer, juſqu'à ce qu'il en euſt obtenu ſa permiſſion.

[Il s'y défend particulierement contre quatre accuſations,] ſavoir d'avoir mal parlé de Conſtance à Conſtant, [a p.674.677.] d'avoir écrit à Magnence, [b p.677.681.] d'avoir fait l'office dans la grande egliſe avant qu'elle fuſt achevée, [c p.682.686.] de n'avoir point voulu ſortir d'Alexandrie, ni aller trouver Conſtance, quelque commandement qu'il en euſt receu de luy. [c p.686-700.] [Nous avons aſſez parlé de ces choſes pour ne nous y pas arreſter davantage.]

S. Athanaſe declare dans cet écrit qu'il ſe juſtifioit contre [p.681.b.] ſes accuſateurs, parcequ'il ne s'agiſſoit pas [d'argent, ni] de terres, [ni d'autres choſes ſemblables,] mais de la gloire & de l'intereſt de l'Egliſe, [c.] à laquelle il eſtoit honteux que l'on euſt des Chrétiens & encore plus des Eveſques capables des choſes dont on l'accuſoit: [b.] Qu'il luy eſtoit bien ſenſible de voir toute l'Egliſe troublée par ces calomnies, & tant d'illuſtres Eveſques bannis parcequ'ils communiquoient avec luy; que la verité ſeule pouvoit apporter le remede à tant de maux, qui s'augmentoient » toujours, parceque l'on negligeoit de la rechercher. [p.680.c.] » Daignez donc, dit-il à Conſtance, approfondir cette affaire. Faites venir » mes accuſateurs, & examinez ce qu'on vous dit contre moy: mais » prenez la verité pour voſtre compagne dans cet examen; puiſ- » que c'eſt elle qui conſerve les Rois, & que ſans elle leur autorité » eſt mal affermie. [p.681.b.] Que ſi vous ne jugez pas à propos d'entrer » dans cette diſcuſſion, il eſt donc juſte que vous donniez au » moins autant de croyance à l'accuſé qu'aux accuſateurs, & à un » accuſé qui s'offre de donner des preuves de ſon innocence. [p.680.d.] Si » j'eſtois calomnié devant d'autres, j'appellerois à voſtre pieté, » comme S. Paul; mais puiſque c'eſt devant vous meſme qu'on a la » hardieſſe de me calomnier, à qui puis-je appeller de vous qu'au » Pere de celui qui dit qu'il eſt la Verité, afin qu'il [ouvre voſtre » cœur, & qu'il] le porte à la clemence? Sur cela il s'eleve à Dieu, » & le prie de luire dans le cœur du Prince, afin qu'il diſcerne la » verité du menſonge, qu'il ecoute avec bonté ſa juſtification, & » qu'il faſſe connoiſtre à tout le monde que ſes oreilles ne peu- » vent recevoir que la verité.

1. ἀσφαλίζεται, ſont affermies & munies par la verité.

[Pour continuer la ſuite des écrits que S. Athanaſe peut avoir faits dans les commencemens de ſa retraite, comme les Ariens ſembloient avoir eu deſſein d'exercer particulierement leur cruauté ſur les vierges,] auſſi le Saint eut un ſoin tout particulier de conſoler celles qui avoient le plus ſouffert dans cette perſecution. Il leur écrivit pour cela un livre dont Theodoret nous a conſervé un paſſage. Nous en avons encore aujourd'hui parmi les œuvres de S. Athanaſe un livre adreſſé aux vierges; [mais il eſt viſible que ce n'eſt pas celui dont parle Theodoret. Le ſujet meſme en eſt tout different, puiſqu'il n'eſt fait que pour regler la conduite ordinaire des vierges, ſans dire un ſeul mot de la perſecution. C'eſt pourquoi il eſt fort bien intitulé *De la virginité.*] [a]Mais il y a quelque ſujet de douter s'il eſt veritablement de Saint Athanaſe.] S. Jerome témoigne que noſtre Saint avoit fait un livre ſous ce titre.[a] S. Ephrem d'Antioche cite ſon epiſtre aux vierges pour l'unité de la perſonne de J. C.

Thdrt.l.2.c.11. p.604.c.

Ath.de virg.t.2. p.1043.&c.

Hier.v.ill.c.87. p.295.c.

a Phot.c.229.p. 808.b.

[b]Les Benedictins nous ont donné deux fragmens latins d'une lettre que le Saint écrivit à ſon peuple en l'an 356, aprés qu'on eut oſté les egliſes aux Catholiques. Il les conſole là deſſus, & leur dit que s'ils ont perdu des baſtimens, ils ont conſervé en eux meſmes [le grand edifice de] la vraie foy. Il leur laiſſe à juger qui ſont les plus heureux, ou d'eux qui eſtoient demeurez ſtables dans la doctrine apoſtolique, ou de ceux qui l'ayant abandonnée s'eſtoient emparez de ces temples materiels. Il veut qu'on n'eſtime ces lieux que par la pureté de la doctrine qu'on y preſche, & par la ſainteté de ceux qui s'y aſſemblent. Quoiqu'il eſpere qu'ils rentreront en poſſeſſion des egliſes, il les exhorte neanmoins à ne s'en pas beaucoup embaraſſer, & à ſe bien convaincre que [le threſor de] la foy leur ſuffit.

Ath.B.t.1.p. 968.

Not 177.

ARTICLE LXXXVII.

Saint Athanaſe juſtifie ſa retraite.

[On peut mettre ſur la fin de l'année 357, ou au commencement de la ſuivante, l'apologie que S. Athanaſe fit de ſa retraite, & ſon epiſtre aux ſolitaires. Il ne peut avoir fait ces deux ouvrages ni pluſtoſt,] puiſqu'il y parle de la chute d'Oſius;

Ath.de fug.p. 704 a] ſol.p.841. Ath.B.v.p.67.1.d. B.t.1.p.1184.c. Thdrt.l.2.c.11.p. 604.c.

a Ath.B.t.1.p.1184. c.

1. [b]Les Benedictins croient qu'il s'adreſſoit indifferemment à tous les Fideles: Ils ſe fondent ſur ces paroles ὑμῖν παρθένοις τοῖς Θεοῦ, qui ſe trouvent, diſent-ils, dans les imprimez: [au lieu qu'il faudroit παρθένοις, s'il ne parloit qu'à des vierges.] Dans l'edition de Paris en 1627, dont nous nous ſervons, il y a παρθένοις; & les Benedictins l'ont ainſi fait imprimer eux meſmes.

V. les Ariens 370. [ni auſſi pluſtard,]'parcequ'il y ſuppoſe "Leonce d'Antioche comme vivant,[au lieu que ſa place fut remplie par Eudoxe au Note 78. commencement de 358 pour le pluſtard. "L'apologie ſemble avoir precedé l'autre;]'puiſqu'il n'y eſt parlé que du banniſſement de Libere & non de ſa chute. 'Quelques uns neanmoins prerendent que ce qui eſt dit des fautes d'Oſius & de Libere dans ces deux écrits, y a eſté ajouté aprés coup par S. Athanaſe meſme, ce qui fait qu'ils mettent l'apologie entre les écrits que le Saint fit en 356.

de fug. p. 701. b] fol. p. 811. c. de fug. p. 703. c. d] 709. d. a Boll. 2. may, p. 231. b c.

'Il la compoſa pour répondre aux reproches des Ariens, nommément de Leonce d'Antioche, de Narciſſe, & de George de Laodicée, qui ayant tous les regrets du monde de ce qu'il leur eſtoit echapé, l'accuſoient d'eſtre un laſche, parcequ'il s'eſtoit enfui. 'Il y témoigne d'abord ſa moderation en laiſſant tout ce qu'il euſt pu dire contre ſes calomniateurs, 'dont il dit neanmoins quelque choſe à la fin. 'Il fait voir enſuite par les cruautez qu'ils avoient exercées contre les autres Eveſques & contre tous ceux qui avoient parlé pour luy, qu'ils n'avoient point d'autres deſſeins en l'accuſant de timidité, eux qui eſtoient la timidité meſme, que de l'obliger à ſe venir mettre entre leurs mains.

Ath. de fug. p. 701. b. c. c. p. 713 c. d. p. 701-707.

'Mais il montre qu'il ne pourroit le faire qu'en meconnoiſſant la grace que Dieu luy avoit faite de le ſauver par un miracle; 'qu'en deſobeiſſant aux commandemens qu'il nous a donnez luy meſme, 'nous dont toute la gloire & la perfection conſiſte à obſerver ſes commandemens, '& en ne ſuivant pas l'exemple que J. C. & que les Saints nous ont donné: 'qu'aprés tout s'il y a de la honte & du mal à fuir, il y en a encore plus à perſecuter les autres.

p. 716. 717. p. 717. 718. p. 708. c. p. 707. & c. p. 705. d.

[Il dit de fort belles choſes ſur la conduite des Saints dans les perſecutions. On les peut reduire à ces maximes:]'Qu'il faut fuir quand on nous pourſuit; & nous cacher quand on nous cherche, & ne point tenter Dieu en nous expoſant temerairement au danger, 'depeur que noſtre temerité ne ſoit punie par la laſcheté; 'Qu'il faut attendre paiſiblement l'heure que Dieu a marquée pour noſtre mort, 'ou pour telle autre choſe qu'il luy plaira de faire de nous, 'ſans nous laſſer & nous ennuyer des travaux qui accompagnent ces ſortes de retraites, & qui ſont plus difficiles à ſupporter que la mort meſme. 'Et enfin qu'il faut nous tenir preſts quand nous ſeront pris, à ſouffrir conſtamment juſqu'à la mort pour la verité. 'C'eſt, ajoute-t-il, ce que tous les ſaints Martyrs ont pratiqué; & ſi quelques uns d'eux ſe ſont pre-

p. 715. d. p. 712. d. p. 715. d. p. 716. a. p. 712. b. p. 716. a. a b. 711. d.

ſentez eux meſmes au martyre, la conſtance avec laquelle ils l'ont enduré a eſté un témoignage qu'ils ne l'avoient fait que 1.
p.719.a.b. par un mouvement particulier du S. Eſprit. [a]Il ajoute à la fin, que ſi les Ariens croient ſouffrir une injuſtice lorſque leurs mauvais deſſeins ne réuſſiſſent pas, il prie Dieu de leur faire ſouvent ſouffrir cette injuſtice.

p.718.d. [a]On peut remarquer dans ce traité qu'il y appelle Conſtance
Thdrt.l.2.c.10. p.601.d[505] heretique, tout vivant & regnant qu'il fuſt. [b]Theodoret & So-
Socr.l.2.c.28.p. 118.a-c[l.3.c.8. p.176-180. crate en citent divers endroits ſous le titre d'apologie touchant
a Socr.l.3.c.8.p. 176.d. ſa fuite. [c]Le dernier dit que le Saint lut ce diſcours dans le Con-
b Phot.c.31.p. 20. cile d'Alexandrie[en 362;]mais il reconnoiſt qu'il l'avoit com-
c.139.p.315. poſé aſſez longtemps auparavant. [d]Photius le met au rang des epiſtres de S. Athanaſe. Il dit que le ſtyle en eſt clair, elegant, magnifique, qu'il eſt tout enſemble agreable & propre à perſuader, & meſme qu'il a une beauté & une grace qui ne ſe trouve dans aucun des autres écrits du meſme Saint.

ARTICLE LXXXVIII.

De l'epiſtre aux ſolitaires, & des quatre oraiſons contre les Ariens.

Ath.ſol.p.808.c. [a]L'Ecrit ou l'epiſtre aux ſolitaires fut accordée aux inſtances ſouvent reïterées que luy en avoient fait ces Saints,
p.809.a. [a]enſuite de quelques diſputes qu'ils avoient eues avec d'autres
p.808.c mor. Ari.p.670.b.c. perſonnes. [b]S. Athanaſe y avoit entrepris deux choſes, la refutation du dogme des Ariens, & le recit des perſecutions qu'ils avoient fait ſouffrir & à luy & à l'Egliſe.

ſol.p.808.d. [a]Dans la lettre qui ſert de preface à tout l'ouvrage, il dit que la premiere partie luy avoit donné beaucoup de peine, parceque plus il s'efforçoit de contempler la divinité du Verbe, plus il connoiſſoit qu'elle eſt inconcevable; plus il penetroit dans ce myſtere, plus il voyoit combien il eſt impenetrable, & que toutes ſes penſées les plus ſublimes, ne pouvant former dans ſon eſprit qu'une ombre obſcure de la verité, ſes paroles meſmes ne pou-
p.809. voient exprimer cette lumiere quelque foible qu'elle fuſt. [a]Cette difficulté penſa luy faire abandonner ſon deſſein; mais la crainte d'attriſter ſes amis, & de donner cet avantage à ſes ennemis, l'obligea de continuer; & il crut que s'il eſtoit impoſſible de faire comprendre la verité, il n'eſtoit pas difficile de confondre & de faire abhorrer le menſonge & l'hereſie, ce qui ſuffiſoit aux

1. Il y a de fort belles choſes ſur ce ſujet dans l'hiſtoire de S. Polycarpe.

Fideles pour embraſſer la verité. [a]Il prie les ſolitaires de recevoir ſon écrit de cette maniere, & de luy pardonner s'il y manque » quelque choſe. Et je croy, dit-il, que tout y manquera. [b]Il ſe recommande fort à leurs prieres. p.809.d. p.810.a.

[a]Mais ſon humilité paroiſt principalement dans la priere qu'il luy fait, de luy renvoyer promtement ſon écrit aprés l'avoir lu, » ſans en donner aucune copie, ni en retenir meſme pour eux : Car » il n'eſt pas ſeur, dit-il, de faire paſſer à la poſterité les écrits d'un » homme qui ne fait que begayer, & qui eſt auſſi ignorant que » moy; & il eſt aiſé que dans des matieres ſi relevées, & où il eſt » difficile de ſe bien exprimer, l'on ne donne quelque occaſion de » ſcandale & quelque priſe à ceux qui ſont bien aiſes d'en trouver. [b]Il envoya depuis le meſme écrit à l'Eveſque Serapion, [a]mais il le fit avec la meſme condition qu'il dit avoir donnée aux ſolitaires. Il luy accorda neanmoins permiſſion de le lire à quelques perſonnes, & le pria d'y ajouter ce qu'il croiroit y manquer. Il ſemble luy marquer quelque accident particulier arrivé de ce qu'on avoit communiqué quelqu'un de ſes écrits. a.b. mor. Ari. p.672. 673. de Ari. p.670.c. [b] p.672.d.

[Cette partie de la lettre aux ſolitaires eſt entierement perdue, ſi ce n'eſt que l'on en-ait fait quelque autre écrit ſeparé.] [a]Quelques uns croient en effet que nous l'avons toute entiere dans les quatre diſcours ou oraiſons contre les Ariens, qu'on aura ſeparez du reſte, parceque beaucoup de perſonnes ſe contentoient d'avoir ce qui regardoit le dogme, comme d'autres ſe ſont plus mis en peine de ce qui regardoit l'hiſtoire & la juſtification du Saint. [b]Il eſt certain que ces quatre diſcours, quoique fort longs chacun en particulier, [c]ſemblent neanmoins ne faire qu'une ſeule piece qu'on aura partagée tantoſt en quatre, comme nous l'avons aujourd'hui, tantoſt en cinq, [d]puiſque Photius marque cinq livres de Saint Athanaſe contre les dogmes des Ariens, [e]qui ne faiſoient qu'un ſeul corps. [Je croy qu'on peut remarquer encore dans tous les ouvrages de Saint Athanaſe, qu'il n'en entreprenoit guere que par des occaſions & des neceſſitez particulieres; & nous ne voyons pas neanmoins ce qui luy en a fait entreprendre un ſi important & ſi long, d'où nous avons lieu de juger qu'il y manque au moins quelque preface.] [a]On voit ſeulement par le commencement de la premiere oraiſon, que tout ce grand ouvrage eſt adreſſé à quelques perſonnes, à la priere deſquelles S. Athanaſe l'avoit entrepris. [Et cela s'accorde fort bien avec l'ouvrage adreſſé aux ſolitaires. Mais ſi ce n'eſt effectivement qu'une partie de cet ouvrage, [c]il faut avouer qu'elle en a Boll. 1. may, p. 187. § 8. 9. V. la note 76. Phot. c. 140. p. 316. [d] πεντάβιβλος. Ath. in Ari. or. 2. p. 307. c. Note 79.

eſté ſeparée & partagée, comme nous l'avons aujourd'hui, preſque auſſitoſt aprés la mort de S. Athanaſe.]

Phot c 140. p. 312. Photius remarque que ces oraiſons contre le dogme des Ariens, ſont, auſſibien que les autres livres du Saint, un ouvrage clair pour la phraſe, ſimple, & ſans avoir rien de ſuperflu; mais plein de ſens, de vivacité, & de raiſonnemens forts & ſolides. Car pour le fruit qu'on en peut tirer, il eſt audeſſus de tout ce qu'on en peut dire. On y voit, dit-il, toutes les regles de la dialectique employées, non à decouvert & dans les termes de l'ecole, comme ſont les enfans & les jeunes gents qui veulent faire paroiſtre qu'ils ſavent ce qu'on vient de leur montrer, mais ſeulement par les principes qui y ſont appliquez d'une maniere digne d'un homme grave & veritablement habile. Les paſſages de l'Ecriture & les preuves que le Saint en tire ſont comme les nerfs qui donnent la force à ce corps. Enfin ce livre ſuffit ſeul pour ruiner toutes les défenſes de l'Arianiſme. Et l'on peut dire ſans crainte de ſe tromper, que c'eſt dans cette ſource que Saint Gregoire de Nazianze & le divin Saint Baſile ont puiſé tout ce qu'ils ont écrit de plus beau & de plus fort contre cette ſecte. Cet ouvrage eſt cité par Saint Cyrille d'Alexandrie, par le Concile œcumenique d'Epheſe, par celui de Calcedoine, par l'Empereur Juſtinien, & par Facundus. Il finit par ce que Saint Auguſtin dit, que Saint Athanaſe a ſoutenu avec beaucoup de force contre les Ariens par l'autorité des Ecritures & par un raiſonnement tres ſolide, que Dieu n'eſt point viſible aux yeux du corps dans la proprieté de ſa nature, mais ſeulement quand il prend une creature pour ſe faire voir.

à 350. 351.

Cont. t. 3. p. 11. c. 507 d.

t. 4. p. 830. b.

a Conc. B. t. 4. p. 325. f.

b Fac. l. 3. c. 3. p. 109 & 116. b.

c Aug. ep. 111. p. 198. i. c.

diligentia ſua diſputationis.

ARTICLE LXXXIX.

Seconde partie de l'epiſtre aux ſolitaires, & ſeconde apologie du Saint.

[Nous avons dit que l'ouvrage adreſſé aux ſolitaires, comprenoit non ſeulement la refutation de l'hereſie des Ariens; mais encore l'hiſtoire des perſecutions qu'ils avoient faites à noſtre Saint.] Nous avons encore aujourd'hui cette ſeconde partie, mais non entiere. Car elle ne commence qu'à la reception d'Arius dans le Concile de Jeruſalem en 335, quoique la ſuite faſſe voir qu'elle comprenoit l'hiſtoire du Concile de Tyr, [& il eſt aiſé de juger que S. Athanaſe la commençoit des ſon entrée à l'epiſcopat. Il eſt viſible qu'il y a beaucoup de choſes

Boll. 2. may, p. 187. d.

d Ath. ſol. p. 810. b.

e p. 815. d.

ſes oubliées aprés la preface ;]ce qui la ſuit immediatement n'y ayant aucune liaiſon. Le Saint dans cette epiſtre ne conduit ſa narration que juſqu'à ce qui ſuit l'intruſion de George, & nous n'y trouvons rien qui ſoit poſterieur à la chute de Libere & à la mort d'Oſius. C'eſt pourquoi rien ne nous empeſche de la mettre ſur la fin de l'an 357, lorſque Leonce vivoit encore, ou avant que le bruit de ſa mort fuſt venu juſqu'au lieu où S. Athanaſe eſtoit caché. p.810.d.

'Il faut remarquer que S. Athanaſe ne fait pas cet écrit en ſon nom, y parlant toujours de luy en tierce perſonne ; [a]& il y a particulierement un endroit qui poutroit faire croire qu'il eſt de quelqu'un de ſes Eccleſiaſtiques compagnon de toutes ſes perſecutions, ſi outre les autres raiſons, il ne ſe decouvroit clairement en d'autres, ſurtout lorſqu'il dit que Conſtance envoya un Preſtre & un Diacre à Athanaſe, afin qu'il ne craigniſt point de revenir. Boll.2.may,p. 233.b. [a] Ath.ſol.p.845. a. p.838.a. p.823.

&c. » Car, dit-il, il croyoit" que je me mettois peu en peine de retourner. [Il ne ſe vouloit peuteſtre pas avouer auteur de cette piece à cauſe de la maniere dont il y parle de Conſtance, qu'il traite d'Antechriſt.] 'Il le reprend meſme de divers defauts qui ne regardoient pas la religion, comme de ſon extreme legereté, 'des cruautez qu'il avoit commiſes contre ſa famille, '& de ce qu'il avoit marié à des barbares, (c'eſt à dire au Roy d'Armenie,) Olympiade fiancée à l'Empereur Conſtant." p.856.857. p.856.e. e.d.

NOTE 80.

'Cet écrit nous renvoie quelquefois à un autre qui devoit ſuivre, & qui ſemble avoir eſté un recueil où il avoit mis les pieces entieres. Bollandus croit que ce recueil n'eſt autre choſe que ce que l'on appelle la ſeconde apologie de S. Athanaſe, où l'on trouve en effet toutes les pieces auſquelles l'écrit aux ſolitaires nous renvoie, '& qui n'eſt proprement qu'un recueil des lettres qui pouvoient ſervir à ſa juſtification. Il y parle tres peu ; & hors la preface & la concluſion qui ſont fort courtes, il ne fait preſque dans le reſte que joindre enſemble les pieces originales qu'il raporte. La premiere partie renferme ce qui s'eſt paſſé depuis le Concile d'Alexandrie en 339, juſqu'à ſon retour à Alexandrie, & la retractation d'Urſace & de Valens en 349. La ſeconde contient l'hiſtoire des calomnies publiées contre luy, & l'injuſte procedé du Concile de Tyr, avec ſon banniſſement à Treves. p.815.a[814 a.b] 826.c.d[Boll.2. may,p.187.e.f. Boll.p.188.a.

[Nous ne voyons rien qui nous empeſche de croire avec Bollandus que c'eſt effectivement ce que S. Athanaſe appelle ſon recueil,] '& qu'il l'avoit mis à la fin de ſon epiſtre aux ſolitaires pour en faire comme une troiſieme partie. [Mais cela n'empeſ- a.

che pas que ce ne ſoit auſſi une apologie du Saint, & qu'on ne luy puiſſe donner ce titre ſans erreur, n'y ayant rien de plus fort pour
Ath B.t.1.p.118. ſa juſtification que ces pieces qu'il y ramaſſe.] Et tous les manuſ-
ap.2.p.710.a. crits luy donnent le titre de ſeconde apologie. Il nous aſſure luy
meſme qu'il l'a compoſée pour faire une apologie de ſon inno-
a.d. cence, & fermer la bouche à ſes ennemis. Il y montre que ſa cauſe ne peut plus eſtre jugée de nouveau, comme quelques uns vouloient faire alors, aprés l'avoir eſté ſolennellement par les Conci-
c. les d'Alexandrie, de Rome, & de Sardique, dont le jugement
p.777.a.b|805. c. avoit eſté confirmé par la retractation d'Urſace & de Valens: & que le jugement rendu en ſa faveur a eſté fondé ſur la verité &
p.710.a|777.b. la juſtice, & non ſur aucune conſideration humaine. Il adreſſe cet écrit à quelques uns de ſes amis qu'il ne marque pas plus particulierement. ["Il eſt aſſez difficile de dire en quel temps il a eſté Note 81.
fait. Ce qui nous paroiſt de plus probable, c'eſt que ç'a eſté ſur la fin de 356, ou peu aprés.]

ARTICLE XC.

Saint Athanaſe écrit ſon livre des Synodes, & quelques lettres à Lucifer.

L'AN DE JESUS CHRIST 359, DE S. ATHANASE 33, 34.

[NOUS ne trouvons rien dans l'hiſtoire de noſtre Saint que nous puiſſions dire appartenir à l'an 358. L'année ſuivante eſt celebre par les Conciles de Rimini & de Seleucie, qui penſerent ruiner la foy de l'Egliſe, ſi elle n'euſt eſté appuyée ſur la puiſſance invincible de J. C.] Il ſemble que S. Athanaſe ſoit ſorti de Note 82.
ſa retraite pour ſe trouver ſecrettement à l'une de ces aſſemblées, & ſans doute à celle de Seleucie. Il aima mieux expoſer ſa vie que de manquer à rendre quelque ſervice à la verité dans
Ath.de ſyn.p. 859.c. une occaſion ſi importante.] Il voulut au moins rendre à l'Egliſe un témoignage authentique de ce qui s'y ſeroit paſſé, & en pouvoir parler ſur ce qu'il auroit vu luy meſme. C'eſt ce qu'il fit auſſitoſt dans l'ouvrage qu'il compoſa Des Synodes de Rimi- Note 83.
ni & de Seleucie.

Socr.l.2.c.37.p. 134.b. 'Ce traité, ſelon la remarque de Socrate, eſt comme une lettre qu'il écrit à ſes amis, [& aſſez vraiſemblablement aux ſolitaires,]
Ath.de ſyn.p. 869.b. 'puiſqu'il dit que ceux à qui il écrit, ont peuteſtre entendu parler du Concile qui faiſoit alors tant de bruit. Il leur mande donc ce qui s'eſtoit paſſé dans cette aſſemblée diviſée en deux, à
c. Rimini & à Seleucie, 'preſumant qu'ils ſeroient ravis de l'ap-

prendre. Il leur raporte meſme ce qui s'eſtoit fait tout publiquement pour la convocation du Concile. [Et cela donne encore lieu de croire qu'il écrivoit à des ſolitaires.] Les Benedictins croient qu'il l'ecrivoit plutoſt au peuple Catholique d'Alexandrie, parce, diſent-ils, qu'il ſemble parler à une aſſemblée. [Cela ne paroiſt point autrement: & d'ailleurs les ſolitaires tenoient leurs aſſemblées.] Ils ſe contentent neanmoins ailleurs de regarder noſtre penſée comme une conjecture bien foible. Ath. vit p. 76. a. c. t. 1. B. p. 714. 715.

Aprés avoir traité ce point, le Saint fait voir les divers changemens des Ariens, qui ne tendoient tous neanmoins qu'à établir les hereſies de leurs Patriaches. C'eſt pour cela qu'il raporte premierement les blaſphemes d'Arius & de ſes premiers ſectateurs, & enſuite les differens Conciles qu'ils avoient tenus, & les formulaires qu'ils avoient faits depuis le Concile de Jeruſalem [en 335,] qu'il conte pour le premier, [parceque le Concile de Tyr n'avoit point traité de la foy] juſqu'au Concile de Seleucie, & ſelon l'addition qu'il y fit depuis, juſqu'à celui d'Antioche [en 361,] qui fut le dernier tenu ſous Conſtance. de ſyn. p. 883. b. c. p. 883-889. p. 890-907.

[Comme tous ces Conciles n'avoient eſté tenus que pour abolir le Concile de Nicée & le terme de Conſubſtantiel,] le Saint entreprend la défenſe de ce terme dans tout le reſte de ſon écrit, premierement contre ceux qui faiſoient profeſſion de l'Arianiſme, & puis contre Baſile d'Ancyre & les autres qui témoignoient en approuver le ſens & n'en rejetter que l'expreſſion. Il refute toutes leurs raiſons; mais particulierement ce qu'ils diſoient, que ce terme avoit eſté condanné par le Concile tenu à Antioche [vers 269,] contre Paul de Samoſates. p. 908-915. p. 915-919. p. 917-922.

Nous avons une lettre d'un nommé Potame écrite à Saint Athanaſe peu aprés le Concile de Rimini, qui releve le Saint par ſon exil, & dit qu'il avoit chaſſé l'hereſie, qu'il avoit condanné les parjures, terraſſé les perfides, & d'autres choſes du meſme air. [Mais nous ne ſavons ce que tout cela veut dire dans une piece qui s'explique tres peu, dont le ſtyle eſt fort obſcur, & dont l'auteur nous eſt entierement inconnu. Car je ne croy pas que ce Potame puiſſe eſtre l'Eveſque de Liſbone dont il eſt parlé dans l'hiſtoire d'Oſius, & qui paroiſt devoir eſtre mis luy meſme au rang des perfides.] Spic. t. 2. p. 366.

L'AN DE JESUS-CHRIST 360, DE S. ATHANASE 34, 35.

[Ce fut apparemment en cette année que] S. Athanaſe envoya un Diacre nommé Eutyque à Lucifer Eveſque de Cagliari en Sardaigne, [qui aprés avoir merité l'exil en défendant de bou- Luci. epi. t. 9. p. 1113. c.

che la verité de la foy & l'innocence de Saint Athanaſe dans le Concile de Milan, défendit encore l'une & l'autre par divers
p.1114.a. écrits pleins d'une liberté & d'une force extraordinaire.] Saint Athanaſe luy écrivit donc par Eutyque, pour le prier de luy
a]1115|Mar.&F. p.71. envoyer ſes ouvrages, & aprés les avoir receus, il luy en écrivit une ſeconde pour luy témoigner l'eſtime qu'il en faiſoit. Il traduiſit meſme en grec quelques uns de ſes écrits.

[Saint Athanaſe dans la derniere de ſes lettres nous apprend diverſes particularitez de l'état où il eſtoit alors, que nous avons raportées autrepart, & nous nous contenterons de dire ici que la perſecution des Ariens qui ſe renouvelloit toujours, l'avoit contraint de chercher ſa ſureté dans la retraite la plus reſſerrée
Ath.de Spi.p. 173. qu'on ſe puiſſe imaginer,] ce qu'on voit encore dans un écrit
a Bar.368.§ 13. adreſſé à S. Serapion, *que l'on met auſſi en 360 ou 361. [Sa grande retraite ne l'empeſchoit pas neanmoins d'avoir commerce avec
Luci.epi.p.1114.a. quelques Confeſſeurs,] au nom deſquels il pria Lucifer de luy envoyer ſes écrits.

p.1117.c]Ath.t.1. p.967. [Nous avons une autre lettre de S. Athanaſe, & digne de luy, adreſſée aux ſolitaires, ſur ce que diverſes perſonnes infectées de l'Arianiſme, ou qui communiquoient avec les Ariens, venoient aſſez ſouvent exprés dans les monaſteres pour pouvoir ſe vanter qu'ils avoient communiqué avec ces Saints qui les habitoient. Comme cela cauſoit divers ſcandales parmi les Fideles, Saint Athanaſe fut obligé à l'inſtance de ſes amis, de prier ces ſolitaires d'examiner avec ſoin la foy de ceux qui les venoient viſiter, afin de rejetter ceux qui ſeroient dans la doctrine des Ariens; & pour ceux qui ſeroient ſeulement dans leur communion, il leur conſeille de les exhorter à les abandonner, & de communiquer avec eux s'ils le promettent, ou de les eviter s'ils demeurent obſtinez à communiquer avec les heretiques. [Nous ne voyons pas quand elle a eſté écrite.]

ARTICLE XCI.

S. Athanaſe adreſſe divers écrits à S. Serapion pour défendre la divinité du Saint Eſprit.

L'AN DE JESUS CHRIST 361, DE S. ATHANASE 35, 36.

[L'EGLISE ſe trouva cette année dans la plus grande tempeſte qu'elle ait peuteſtre jamais eprouvée, par les ſignatures ou heretiques ou equivoques que l'on exigeoit de tous les

Eveſques. Nous en avons vu tout le detail* en un autre endroit, & nous n'en parlons ici que pour dire que pendant toute cette confuſion, S. Athanaſe demeuroit dans ſa retraite, d'autant plus connu de Dieu qu'il eſtoit plus inconnu aux hommes. Il y travailloit ſans doute comme il avoit accoutumé, à défendre l'Egliſe par ſa plume, ne le pouvant plus faire par la parole & par les actions.

Outre ce que nous avons déja dit des écrits qu'il a faits durant ſa retraite, nous pouvons en ajouter encore ici quelques uns, comme la lettre à Serapion,]'que l'on croit avec beaucoup de raiſon eſtre le celebre Eveſque de Thmuis. 'Cette lettre eſt écrite contre ceux qui ſuivant la doctrine Catholique touchant le Fils, pretendoient que le S. Eſprit eſtoit une creature, & meſme l'un des Eſprits miniſtres de Dieu, different des Anges, non en nature, mais en rang, [c'eſt à dire contre les Macedoniens,]'leſquels s'eſtoient alors ſeparez des Ariens, & faiſoient exterieurement profeſſion de les combatre; ce qui les faiſoit haïr d'eux; mais leurs blaſphemes contre le Saint Eſprit les faiſoit condanner de tout le monde. [On voit donc que c'eſtoit aprés le ſchiſme de Macedone qui ſuivit ſa depoſition en 360.]

Bar. 360. § 23. Ath. de Spi. t. 1. p. 174. a. b. a. b] 207. b. p. 207 b. c.

'Saint Serapion ayant ſceu quels eſtoient leurs ſentimens ſur le S. Eſprit, le manda avec douleur à Saint Athanaſe, 'qui eſtoit alors dans le deſert aſſez embaraſſé à fuir la perſecution cruelle qu'on luy faiſoit, & à eviter ceux qui le cherchoient partout à deſſein de le tuer. 'Il reſſentit de la conſolation dans ſes maux en recevant les lettres de Serapion, mais il la perdit auſſitoſt qu'il les eut ouvertes. Et quelque reſolution qu'il euſt faite alors de ne rien écrire, il s'y ſentit neanmoins obligé, tant pour refuter cet excés d'impieté, que pour ſatisfaire à la priere que Serapion luy en avoit faite. 'Il crut que l'impudence des ennemis de la verité l'obligeoit à leur faire voir leur egarement, & à mepriſer pour cela ceux qui voudroient ſe moquer de luy, à cauſe que les paroles des hommes ſont toujours bien baſſes & leurs raiſonnemens bien foibles, [lorſqu'il s'agit de prouver des veritez ſi ſublimes.]

p. 174. a. p. 173. d. d] 174. a. p. 207. d.

'Il compoſa donc pour cet Eveſque, quoiqu'avec beaucoup de peine, comme il le dit, l'écrit 'que nous avons encore, où il entreprend de défendre la divinité du S. Eſprit. Il l'appelle une petite lettre, [quoique ce ſoit un traité conſiderable.] Il proteſte qu'il n'y a rien de luy meſme, & qu'il n'y a écrit que ce que la tradition des Peres luy avoit appris touchant la foy qu'ils avoient

p. 174. c. p. 207. d.

Not. 84.

receue des Apoſtres, conformément aux Ecritures. Il prie fort Serapion de pardonner ce qu'il y avoit de trop foible, & de corriger ce qu'il y trouveroit de mal; diſant qu'il n'avoit fait cet écrit qu'afin que cet Eveſque y ajoutaſt ce qui y manquoit, ſelon la ſageſſe que Dieu luy avoit donnée, & que ce fuſt ainſi une refutation accomplie des heretiques.

p.174.c.

ad Ser.t.1.p.166. b. c.

'Il croyoit n'avoir dit que bien peu de choſes d'un ſujet dont [ſa grande lumiere luy faiſoit voir l'étendue, & il ſe plaignoit de ſa ſterilité ſur une matiere ſi feconde.] Neanmoins quelques perſonnes ſouhaiterent qu'il en fiſt un abregé, afin d'avoir plus preſentes les preuves de la verité & les raiſons dont on ſe pouvoit ſervir pour refuter les heretiques. Serapion manda leur ſentiment au Saint, & il ſe trouva auſſitoſt preſt pour les ſatisfaire, ſe confiant [non en ſa ſcience, mais]" au deſir ſincere qu'il ſentoit dans ſon cœur de ne dire que la verité, & dans l'eſperance que s'il ſe trompoit en quelque choſe, la lumiere de Serapion y ſuppléeroit. Car il luy adreſſoit auſſi cet abregé. 'Il le commença par les preuves de la divinité du Fils, comme par le degré le plus propre pour monter à celle du S. Eſprit. 'Il y renouvelle encore à la fin la priere [qu'il fait ſouvent à Saint Serapion,] d'ajouter les choſes que ſa prudence luy fera juger eſtre neceſſaires.

συνεῖδον ἴχνος ἀγαθὸν

de Spi.t.1.p.10. b. c. d.

p.15.d.

3.p.16.a.b.c.

'Les heretiques au lieu de ſe ſatisfaire des preuves que le Saint avoit apportées, ſe reſolutent d'y oppoſer quelques objections, non pour connoiſtre & embraſſer la verité, mais depeur de faire voir leur foibleſſe à ceux qu'ils avoient trompez, s'ils demeuroient ſans réponſe. Saint Serapion envoya leurs objections au Saint, qui fut ſurpris de leur impudence, & ne laiſſa pas neanmoins d'y répondre: 'mais il declare qu'il ne le veut plus faire davantage depeur de deſobeïr à S. Paul, qui veut qu'on evite les heretiques aprés les avoir repris une fois ou deux. 'Il dit que ces perſonnes ſe jouent de la divinité, comme [Acace] de Ceſarée, & [Patrophile] de Scythople.

2.p.11.c.

d.

ARTICLE XCII.

S. Athanaſe raporte à S. Serapion la mort d'Arius : Conſtance meurt, Julien luy ſuccede, & rappelle tous les Eveſques bannis.

Ath.de Ari.p. 670.c.d; 672.c.

[SAINT Serapion a encore procuré à l'Egliſe l'hiſtoire que S. Athanaſe nous a laiſſée de la mort d'Arius.] Cet Eveſque

s'eſtoit trouvé à une conference avec quelques Ariens, où l'on avoit reduit toute la difficulté à ſavoir ſi Arius eſtoit mort dans la communion de l'Egliſe ; & il paroiſt que ceux qui diſputoient contre la verité avoient promis de ſe rendre en cas qu'il fuſt mort dans l'excommunication. S. Serapion écrivit donc à Saint Athanaſe pour ſavoir l'hiſtoire de cette mort, & le pria en meſme temps de luy envoyer la ſuite de ſes perſecutions, & une refutation de l'hereſie Arienne.

'S. Athanaſe ſatisfit avec joie aux deux derniers points, en luy envoyant l'epiſtre aux ſolitaires [qu'il avoit faite vers la fin de l'an 357.] Mais pour la mort d'Arius il eut peine à luy en écrire, de- c.d. peur qu'il ne ſemblaſt inſulter à ce malheureux. Il jugea neanmoins enfin que cela eſtoit neceſſaire pour appaiſer les diſputes; & ainſi il ſe reſolut à luy écrire la lettre que nous liſons encore aujourd'hui ſur ce ſujet, & que Theodoret a citée ſous le nom de la lettre à Apion, [au lieu de Serapion.] p.670.c. Thdrt.l.1.c.13.p. 558.c.

'Conſtance vivoit & perſecutoit encore l'Egliſe quand elle fut écrite. [Mais il mourut enfin le troiſieme novembre 361, lorſqu'il plut à Dieu de rendre la paix à l'Egliſe par celui meſme qui en eſtoit le plus cruel ennemi. Car Julien l'apoſtat qui ſucceda à Conſtance, ne ſongeant qu'à ruiner la religion Chrétienne qu'il avoit abandonnée, "crut qu'un des moyens les plus aſſurez, & en meſme temps les moins odieux, eſtoit de laiſſer une entiere liberté à toutes les ſectes qui faiſoient profeſſion d'adorer J. C, dans l'eſperance qu'elles ſe détruiroient les unes les autres. Ce fut donc dans cette vue] qu'il rappella d'exil tous ceux qui avoient eſté bannis par Conſtance à cauſe de la foy, [a] & leur fit rendre leurs biens qui avoient eſté confiſquez. [b] Il ne pretendit pas neanmoins permettre par là aux Eveſques depoſez de rentrer dans la poſſeſſion de leurs Egliſes ; au moins ce fut un pretexte qu'il prit pour perſecuter Saint Athanaſe, comme nous le verrons dans la ſuite. [Ce Saint ne ſe haſta pas neanmoins d'uſer de la liberté que Julien luy donnoit de retourner à Alexandrie, & il attendit, ſelon les hiſtoriens, que Dieu luy en euſt ouvert le chemin par la mort de George. Nous avons vu par combien de cruautez cet uſurpateur s'eſtoit emparé du ſiege de S. Athanaſe, & il faut voir maintenant comment celui qui avoit tiré l'épée, non pour défendre J. C, mais pour le combatre, perit luy meſme par l'épée.] Ath. de Ari. p. 672.b.

V. la perſ. de Julien § 3.

Juli. ep. 26. p. 155 | ep. 31. p. 164 | ep. 52. p. 212 | Thdrt. p. 639. a | Hier. in Luci. p. 143 c | Chr. Al. p. 682. a Socr. l. 3. c. 1. p. 168. c | Soz. l. 5. c. 5 p. 601. a | Juli. ep. 52 p. 212.

b Juli. ep. 26. p. 155.

ARTICLE XCIII.

George eſt maſſacré par les peuples d'Alexandrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 362, DE S. ATHANASE 36, 37.

[JULIEN aprés avoir paſſé les premiers mois de ſon regne à Conſtantinople,"vint à Antioche ſur la fin du mois de juillet.] V. Julien 5 15.

Amm.l.22.p. 222. a Boll.14.may, p.48 c. 'Une des premieres actions qu'il y fit, fut de faire trancher *la teſte à Arteme Due d'Egypte, 'que nous avons vu chercher S. Athanaſe juſque dans les cellules des moines de Tabenne. *V. la perſ. de Jul. en 5 24.

Amm.p.223. 'Auſſitoſt qu'on eut ſceu ſa mort à Alexandrie, [les payens] de cette ville qui avoient pourſuivi ſa condannation, eſtant delivrez de la crainte que leur donnoit ſon autorité, tournerent leur fureur contre George. [Nous avons déja marqué"ci-deſſus les ſujets qui les animoient contre luy. Ses cruautez l'ayant déja fait chaſſer une fois d'Alexandrie. Cet accident ne le corrigea pas de ſes vices,] & eſtant revenu de la Cour, [aprés le Concile de Seleucie,] il n'y tyranniza pas moins tout le monde qu'il avoit fait auparavant, & ne s'y rendit pas moins odieux ni moins inſupportable, ſoit aux Catholiques, ſoit aux payens. 'Il n'epargna pas meſme les Ariens, & les contraignit par force de ſigner la condannation d'Acce. 'Ainſi il ſe fit haïr de tout le monde, des grands comme un ſuperbe qui les mepriſoit & vouloit leur commander, & du peuple comme un tyran dont perſonne ne pouvoit arreſter les violences. V. 582.

Socr.l.2.c.45.p. 160.a b Soz.l.4. c.30.p.589.c.

Phiſg.l.7.c.2.p. 86.

Soz.l.4.c.30.p. 589.c.

d. 'Mais les payens ſurtout eſtoient animez contre luy, [en partie] pareequ'il les empeſchoit de faire leurs feſtes & leurs ſacrifices, & pareequ'ayant fait entrer des ſoldats dans la ville avec le Due, 'que Julien appelle par ironie le Roy d'Egypte, *& qu'on croit eſtre le meſme Arteme dont nous venons de parler, 'il avoit pillé par ſon moyen les ſtatues, les dons, & tous les ornemens d'un temple. Les payens ayant voulu faire quelque reſiſtance, le Due avoit fait venir les ſoldats contre eux, uſant de cette voie de fait autant par la crainte de George, dit Julien meſme, que par celle de Conſtance. C'eſtoit là ce que les payens alleguoient principalement comme la cauſe de leur haine contre luy.

Juli.ep.10.p. 224. b Amm.n.p.228. c Juli.ep.10.p. 224 Soz.l.4.c. 30.p.589.d.

Amm.p.223. 'Ammien ajoute que quand il fut revenu de la Cour, paſſant un jour devant un temple du Genie, accompagné à ſon ordinaire de beaucoup de monde, & jettant les yeux ſur ce temple qui

qui eſtoit fort beau, il dit ces paroles: Ce ſepulcre durera-t-il encore longtemps? Ce fut comme un coup de foudre pour les payens, qui craignant qu'il ne taſchaſt auſſi d'abatre ce temple, ne ceſſerent depuis ce temps là de chercher tous les moyens poſſibles de perdre George.

[Mais ce qui acheva d'enflammer leur fureur, fut ſelon Socrate & Sozomene, la confuſion de voir leurs abominations decouvertes.]'Il y avoit, dit Socrate, un lieu dans Alexandrie deſert & abandonné depuis longtemps, rempli d'ordures & de pouſſiere, où les payens avoient fait autrefois leurs ſacrifices à un de leurs dieux nommé Mithras, à qui ils ſacrifioient des hommes. Conſtance avoit des auparavant donné ce lieu à l'Egliſe d'Alexandrie, & George ayant deſſein d'y baſtir une egliſe, ordonna de le nettoyer. Lorſqu'on y travailloit, on rencontra une cave tres profonde, où tous les myſteres des payens eſtoient cachez. 'On y trouva quantité de teſtes d'hommes jeunes & vieux, que l'on tenoit avoir eſté egorgez autrefois par les payens pour ſervir à leurs ceremonies ſacrileges, lorſque l'on conſultoit les entrailles des hommes pour connoiſtre l'avenir, & qu'on s'efforçoit par l'art de la magie de faire revenir les ames des morts. Socr. l. 3. c. 2. p. 170. a. b. b.

'Les Chrétiens ayant donc trouvé ce ſanctuaire abominable, ne manquerent pas d'expoſer publiquement ces myſteres du paganiſme pour les rendre ridicules & odieux. Ils étalerent tous ces cranes à decouverr, & les firent voir à tout le monde. Les payens ne purent ſouffrir cette honte, & tranſportez de colere, ils firent armes de tout ce qui ſe rencontra pour ſe jetter ſur les Chrétiens ſans diſtinction. 'Ils en tuerent pluſieurs à coups d'épées, de baſtons, & de pierres; en étranglerent d'autres avec des cordes, en crucifierent quelques uns" pour ſe moquer de la Croix, & bleſſerent preſque tout le reſte. c. d. &c.

'Ce fut par la ſuite de la meſme ſedition, ſelon Socrate, qu'ils traiterent George comme nous allons marquer. 'Sozomene au contraire met la ſedition des devant la mort de Conſtance. [a]Mais Rufin raporte ſous l'epiſcopat de Theophile & le regne de Theodoſe une hiſtoire ſi ſemblable à celle-ci, particulierement pour ſon origine, [qu'il eſt difficile de croire que ce ne ſoit pas la meſme choſe; & en ce cas comme Rufin parle d'une choſe qu'il pouvoit luy meſme avoir vue, il ne faudra pas douter que Socrate & Sozomene ne ſe trompent, lorſqu'ils la mettent ſous Conſtance ou ſous Julien; ce qui ne leur eſt que tres ordinaire. d. Soz. l. 5. c. 7. p. 603. 604. a Ruf. l. 2. c. 22. p. 160. 161.

Amm.l.22.p.223. [a]Quoy qu'il en ſoit, Ammien écrit que le peuple[payen]ayant appris avec beaucoup de joie la mort d'Arteme, s'alla jetter en criant ſur George, comme pour le tuer à l'heure meſme. Ils ſe retinrent neanmoins, [b]& ſe contenterent de le mettre en priſon, [c]où ils luy firent ſouffrir beaucoup de maux. [d]Mais peu aprés eſtant accourus en foule des le matin, ils le tirerent de la priſon, [e]le trainerent les piez ecartelez avec des crocs, le foulerent aux piez, [f]& le battirent à coups de baſtons.

Soz.l.5.c.7.p. 603 b. a b|Epi.76.c.1.p. 911 d. b Epi.p.911.d. c Soz.p.603.b. d Amm.l.22.p. 223. e Epi. p. 911.d.

[f]Chacun demeure d'accord qu'il fut mis ſur un chameau & promené en cette ſorte par toute la ville. [g]Mais Ammien & la chronique d'Alexandrie diſent que ce fut aprés ſa mort, [h]au lieu que S. Epiphane raporte que ce fut auparavant, [i]en quoy il ſemble ſuivi par Sozomene.

f Naz.or.21.p. 389.d|Socr|l.3 c. 2 p.170.d|Soz.p. 603.c. g Amm.p.223| Chr.Al.p.686. h Epi.p.911.d. i Soz.p.603.b.c.

[k]Aprés qu'on ſe fut bien diverti durant tout le jour à le maltraiter, enfin lorſqu'il fut fort tard, [l]on le jetta dans le feu [m]avec beaucoup d'os de beſtes, [n]avec le chameau meſme qui avoit ſervi à ſon ſupplice, [o]& on en jetta les cendres au vent, [p]ou dans la mer, depeur qu'on ne luy elevaſt des egliſes comme aux Martyrs. [q]Mais George eſtoit bien eloigné de pouvoir meriter le titre & les honneurs du martyre.

k Ibid. l Amm.p.224| Phiſg.l.7.c.2.p. 86. m Epi.p.911.d. n Socr.l.3.c.2.p. 171.a. o Epi.68.c.10.p. 726.b|76.c.1.p. 911.d. p Amm.p.224. q Epi.76.c.1.p. 911.d.

ARTICLE XCIV.

Julien fait ſemblant de ſe faſcher contre les payens qui avoient tué George.

Amm.p.223. 224. [a]ON fit mourir avec George, & on traita comme luy, Draconce Intendant de la monnoie, & le Comte Diodore; le premier parcequ'il avoit ruiné un autel qu'on avoit mis depuis peu dans la cour de la monnoie; & Diodore parcequ'ayant la charge de faire baſtir une egliſe, il prenoit la liberté [b]de couper les cheveux des enfans, [qui affectoient de les porter] longs & friſez, regardant cet uſage comme une pratique de l'idolatrie. Note 85.

Socr.l.3 c.3.p. 171.a|Soz.l.5 c.7. p.603.c. a Naz.or.21.p. 390.a. b Epi.76.c.1.p. 911.a. c Amm l.22.p. 223.224.

[c]Les Ariens firent depuis courir le bruit que c'eſtoient les partiſans de Saint Athanaſe qui avoient traité George de la maniere que nous avons dit. [d]Et S. Gregoire de Nazianze paroiſt l'avoir cru. [e]Neanmoins il eſt viſible par Saint Epiphane & par Ammien, qu'on n'en peut accuſer que les payens. [f]Le dernier, quoique payen luy meſme, dit ſeulement que George & les deux autres euſſent bien pu eſtre défendus par les Chrétiens, s'ils n'euſſent eſté animez de haine contre George auſſi bien que les

payens. Philoſtorge, quoiqu'Arien & Eunomien, attribue auſſi la mort de George aux payens; mais ils ne le faiſoient, s'il l'en faut croire, qu'a l'induction d'Athanaſe, [qui eſtoit peuteſtre encore alors dans le deſert.] Enfin Julien meſme, qui n'auroit eu garde de rendre ce témoignage contre les payens, s'il n'y avoit eſté contraint par la force de la verité, les charge ſeuls de toute la haine de cette action. Phiſg.l.7.c.2.p. 86. Soz.p.604.b] Socr.p.171.c.d.

Ce prince ayant appris ce qui s'eſtoit paſſé à Alexandrie, s'anima, dit Ammien, pour en faire la vengeance, & eſtoit preſt de faire punir les coupables avec la derniere rigueur, mais il fut adouci par ſes plus proches parens, c'eſt à dire par ſon oncle nommé auſſi Julien, qui avoit autrefois eſté Gouverneur d'Egypte, & qui eſtoit encore plus ennemi des Chrétiens que luy. Il ſe contenta donc d'envoyer un edit ſevere aux Alexandrins, [a] que nous avons rant dans ſes ouvrages que dans Socrate, [b] où blaſmant le peuple d'Alexandrie en general, & nommément les payens, de ce qu'ils avoient fait mourir & dechiré George ſans forme de juſtice, il le leur pardonne neanmoins pour diverſes conſiderations, n'eſtant en effet faſché contre eux qu'en apparence & de paroles. Il eut la curioſité de ſe faire envoyer à Antioche la bibliotheque de George qui eſtoit fort grande & remplie de toutes ſortes de livres, ſoit de philoſophie, ſoit de rhetorique, ſoit de la religion Chrétienne. Il dit qu'il euſt voulu que ces derniers euſſent eſté entierement abolis; & neanmoins il ne laiſſe pas d'ordonner qu'on les recherche avec ſoin. Nous avons encore deux lettres qu'il écrivit pour cela, l'une à Ecdice Prefet d'Egypte, & l'autre à Porphyre ſon receveur general. Il paroiſt par la premiere que le peuple avoit entierement pillé les biens de George. Amm.l.22.p. 214. Soz.p.604.b.c. Amm.l.22.p. 224. a Socr.p.171. 172. b Juli.ep.10.p. 125.127. Soz.p.604.b] Bar.362.§ 190. c Juli.ep.9.p.122] 36.p.176.

Auſſitoſt aprés la mort de George, ſelon Socrate & Sozomene, les Ariens mirent en ſa place un nommé Luce, [dont d'autres neanmoins ne parlent qu'aprés la mort de S. Athanaſe. Et la ſuite fera voir evidemment qu'il n'eſtoit encore que Preſtre ſous Jovien, quoique les Ariens d'Alexandrie l'aient pu reconnoiſtre comme leur chef auſſitoſt aprés la mort de George.] Il eſtoit d'Alexandrie meſme, & y avoit eſté fait Preſtre par George. Socr.l.3.c.4.p. 173.c] Soz p. 603.b. Soz.l.6.c.5.p. 643.a.

ARTICLE XCV.

Saint Athanaſe revient à Alexandrie, & y aſſemble un Concile avec Saint Euſebe de Verceil.

Naz.or.21.p.389. 390. Epi.68.c.10. p.726. Socr.l.3.c. 4.p.173.b. Soz.l. 5.c.7.p.603.a.

'CE fut ſeulement aprés la juſte punition de ce tourbillon d'iniquité, de ce corrupteur de la pieté, de ce precurſeur de l'Antechriſt, (ce ſont les epithetes que l'on donne à George,) qu'Alexandrie receut ſon Athanaſe, ſelon Saint Gregoire de Nazianze, S. Epiphane, Socrate, Sozomene, & la chronique de S. Jerome. [La ſuite de l'hiſtoire ne permet guere de le mettre ni avant le mois d'aouſt, ni auſſi plus tard.] 'Il fut receu comme un victorieux qui triomphe; [a] & S. Gregoire de Nazianze emploie toute la grandeur de ſon eloquence pour décrire la reception magnifique que l'on luy fit. 'Il entra monté ſur un aſne, comme ce Pere le ſemble dire, [& nous le verrons aller avec cette monture viſiter l'Egypte.] 'Quelques uns veulent que ce qu'on dit de la celebrité de ſon entrée à Alexandrie ſous Julien, ſe doive raporter à celle qu'il y fit ſous Conſtance en 349, laquelle fut aſſurément fort ſolennelle; [mais nous ne voyons pas qu'ils aient des raiſons aſſez fortes pour combatre l'autorité des Peres.] 'Toutes les egliſes furent auſſitoſt remiſes entre les mains de S. Athanaſe; & les Ariens ſe virent reduits à tenir ſecrettement leurs aſſemblées dans des maiſons inconnues.

Hier.in Luci.p. 143.c. a Naz.or.21.p. 350.391. p.391.c. *triumphatorem ſuum.* Boll.2.may.p. 218 & 235.c. Ath. vit.p.47.1.a.b. Socr.p.173.b. Soz.p.603.a.

Naz.or.21.p. 392.a.

'Comme toute la vie de Saint Athanaſe eſtoit un modele auſſi uniforme que parfait de la pieté la plus eminente, il n'eut garde de ternir l'eclat d'une entrée ſi glorieuſe par aucune des actions qui la ſuivirent. 'Des qu'il eut repris le gouvernement de ſon Egliſe, bien loin de ſe laiſſer emporter à aucun mouvement de colere, il crut devoir agir avec plus de moderation que jamais; & il ſe conduiſit en effet de telle ſorte, que ceux meſmes qui l'avoient offenſé ne pouvoient pas dire que ſon retour leur euſt eſté deſagreable.

b.

'Il purgea le temple à l'imitation de ſon maiſtre, de ces negocians infames qui font un commerce impie de J. C: mais au lieu de fouet il n'employa que les perſuaſions & les paroles. Il reconcilia tous ceux qui avoient quelque different ou entre eux, ou avec luy meſme, ſans avoir beſoin pour cela d'aucun autre entremetteur. Il delivra ceux qui eſtoient opprimez par une injuſte tyrannie, ſans conſiderer s'ils eſtoient pour luy ou contre

c.

361, de Saint Athanase 36, 37.

luy. 'La verité [preſque] abatue ſe vit relevée par luy. La Trinité ſainte d'une ſeule divinité fut remiſe ſur le chandelier. Elle jetta dans les ames ſon eclatante lumiere, & on recommença à la preſcher avec une entiere liberté. p.395.c.d.

'Il parut en cette occaſion comme le legiſlateur de toute la terre; & il gagna tous les eſprits écrivant des lettres aux uns, mandant les autres pour leur parler, & inſtruiſant ceux qui venoient le trouver d'eux meſmes. En un mot comme il avoit la force du diamant pour reſiſter à tous les efforts de ceux qui le perſecutoient, il avoit auſſi l'attrait de l'aymant pour réunir ceux qui eſtoient diviſez les uns des autres. 'Pour cela il louoit les uns, & reprenoit les autres avec douceur: il reveilloit la pareſſe des laſches, & reprimoit l'ardeur des temeraires: Il donnoit aux foibles des precautions pour ne point tomber, & des remedes à ceux qui eſtoient tombez "pour ſe relever de leurs chutes. [Nous allons voir comment il pratiqua excellemment toutes ces choſes dans le Concile d'Alexandrie, dont voici l'hiſtoire.] d. p.396.c.d. &c.

'S. Euſebe de Verceil & Lucifer qui avoient eſté releguez par Conſtance [a] vers l'Egypte, c'eſt à dire dans la haute Thebaïde, [b] furent rappellez de leur exil par Julien [avec tous les autres Eveſques. Sachant que S. Athanaſe eſtoit à Alexandrie,] Saint Euſebe pria Lucifer qu'ils allaſſent tous deux enſemble trouver ce grand Saint, pour deliberer avec luy & avec les autres Prelats touchant les affaires de l'Egliſe, '& particulierement pour la réunion de l'Egliſe d'Antioche, [où "les Orthodoxes qui avoient eſté longtemps unis de communion avec les Ariens, s'en eſtant enfin ſeparez au commencement de l'an 361, n'avoient pu obtenir des Euſtathiens qui eſtoient les anciens Catholiques de la meſme ville, qu'ils vouluſſent s'unir à eux.] 'Theodoret dit que Saint Euſebe pria Lucifer d'aller à Alexandrie, s'offrant pour luy d'aller à Antioche travailler à cette réunion. 'Il eſt toujours certain "que Lucifer voulut aller à Antioche, & non à Alexandrie, 'où il envoya neanmoins un Diacre [c] par lequel il promettoit de conſentir & d'approuver ce qui ſe feroit dans le Concile [qui s'y devoit aſſembler.] [d] Il s'y trouva meſme deux Diacres de ſa part, Herennie & Agapet.

Ruf. l. 1. c. 27. p. 248.
a Socr. l. 3. c. 5. p. 173. d. S. 2. l. 5. c. 12. p. 612. a. Thdrt. l. 3. c. 2. p. 639. b.
b Ib Ruf. p. 248.
Thdrt. p. 639. d.
V. les Ariens § 41, 42, 101. S. Euſtathe d'Antioche. Lucifer § 3.
d. d. Ruf. p. 248.
Not. 86.
Ruf. p. 248.
c Ib. Socr. l. 3. c. 6. p. 174. a.
d Ath. de Anti. p. 580. a.

'S. Euſebe eſtant donc allé à Alexandrie, y aſſembla avec S. Athanaſe un Concile, 'où il ſe trouva peu d'Eveſques ſi on conte le nombre, & beaucoup ſi l'on conſidere la pureté de la foy & les merites: car c'eſtoit une aſſemblée [de Saints &] de Confeſ-

Socr. l. 3. c. 7. p. 174. c.
e Ruf. l. 1. c. 28. p. 248. Vigil. in Eutych. l. 5. § 3. p. 58.

Ath. de Ant p. 580. seurs. Outre S. Athanaſe, & S. Euſebe, il y avoit S. Aſtere de Petra en Arabie, Caius de Paretoine, Agathe de Phragonée, Ammone de Pacnemune, Agathodemon de Squedie, Draconce d'Hermopole, Adelphe d'Onuphe, Hermion de Tanis, Marc de Zigres, Paphnuce de Saïs, Marc de Philes, [qui avoient tous
p. 574. c. eſté chaſſez par les Ariens.] Il y en avoit encore quelques autres de nommez, juſqu'au nombre de vingt, outre ceux qui ne le ſont pas.

p. 580 a. Il y avoit auſſi les deux Diacres de Lucifer, deux autres nommez Maxime & Calimere, envoyez par Paulin qui eſtoit Preſtre & chef des Euſtathiens d'Antioche; [a] & quelques moines envoyez par l'Eveſque Apollinaire, [b] que Baronius croit eſtre l'hereſiarque meſme. Voilà ceux qui reſtoient encore à Alexandrie lorſqu'on y écrivit la lettre à Lucifer dont nous parlerons: les autres s'eſtoient déja retirez pour la pluſpart en leurs Egliſes, [d'où l'on peut tirer que les decrets du Concile furent faits par un plus grand nombre de Prelats.]

Thdrt. l. 3. c. 1. p. 640. a.
[a] Ath. p. 580. a.
[b] Bar. 361. §. 131.
Ath. p. 579. c.

ARTICLE XCVI.

Reglement important du Concile touchant les Eveſques tombez dans l'Arianiſme.

[CE Concile peut paſſer pour l'un des plus conſiderables qui ſe ſoient jamais tenus, moins encore pour la ſainteté des Prelats qui le compoſoient, que pour la qualité & l'importance de ſes deciſions.] On y rechercha avec tout le ſoin & toute la diligence poſſible quels eſtoient les moyens les plus propres pour rendre la paix & le repos à l'Egliſe aprés les tempeſtes de de l'hereſie & les orages de la perfidie qui venoient de l'agiter. Il y en eut à qui leur ferveur & leur zele pour la foy fit croire qu'on ne devoit admettre à l'exercice de l'epiſcopat aucun de ceux qui s'eſtoient ſouillez de quelque maniere que ce fuſt par la communion des heretiques.

Ruf. l. 1. c. 28. p. 248. b.

p. 148. Mais ceux qui à l'imitation de l'Apoſtre cherchoient l'utilité publique, & non la leur propre, & qui vouloient ſuivre l'exemple de J. C, qui eſtant la vie de tous les hommes, s'eſtoit humilié pour leur ſalut, & s'eſtoit rabaiſſé juſqu'à ſouffrir la mort pour donner la vie aux morts; ceux-ci, dis-je, trouvoient qu'il eſtoit plus à propos de condeſcendre un peu à la foibleſſe de ceux qui eſtoient tombez, & de ſe courber pour relever ceux qui eſtoient

abatus. Perſuadez qu'ils ne devoient pas s'attribuer à eux ſeuls le royaume des cieux comme leur appartenant à cauſe de la pureté de leur foy, ils croyoient qu'ils y entreroient d'autant plus glorieuſement qu'ils y ſeroient accompagnez d'un plus grand nombre de perſonnes : Ainſi ils eſtoient d'avis de retrancher ſeulement les auteurs d'une ſi noire perfidie ; & que ſi les autres vouloient abjurer l'hereſie pour embraſſer la foy & les ordonnances de leurs peres, il ne falloit pas leur fermer la porte, mais ſe rejouir de leur converſion, ſelon la parabole de l'enfant prodigue.

'Cet avis fondé ſur l'autorité de l'Evangile, fut ſuivi par le Concile, 'qui reſolut que ceux qui avoient eſté les chefs & les défenſeurs de l'hereſie pourroient obtenir le pardon par la penitence, mais qu'ils ne pourroient demeurer dans le clergé ; & que ceux qui avoient eſté entrainez par la violence des autres, ſeroient conſervez dans leur dignité, 'pourvu ſeulement qu'ils ſignaſſent le Concile de Nicée. [a] Il faut dire meſme que l'on comprit dans cette indulgence, ceux qui avoient receu une nouvelle ordination des heretiques, ſi l'hiſtoire de Theodore d'Oxyrinque eſt veritable.

c. 9. p. 149. Ath. ad Ruf. t. 2. p. 41. a. Paſ. ep. 75. p. 131. c. d. [a] Mar. & F. p. 76. &c.

'C'eſt ainſi qu'on ſecourut un grand nombre de perſonnes preſtes à perir par le poiſon de l'Arianiſme ; [b] & un conſeil ſi ſalutaire arracha le monde des dents du ſerpent infernal. [c] S. Athanaſe le confirma depuis par diverſes lettres qu'ils en écrivit à S. Baſile, [d] & à un autre Eveſque nommé Rufinien. [e] La lettre qu'il écrit à ce dernier a eſté raportée dans le ſecond Concile de Nicée. Elle eſt toute pleine de tendreſſe & d'une affection de pere. 'Le Saint y demande que ceux qui reviennent de l'hereſie, anathematizent nommément les dogmes heretiques d'Euzoïus & d'Eudoxe, qui qualifioient le Fils creature, & s'eſtoient declarez les protecteurs & les chefs de la ſecte d'Arius.

Aug. ep. 10. p. 87. a. b. [b] Hier. in Luci. c. 7. p. 144. d. [c] Baſ. ep. 75. p. 131. c. d. [d] Ath. ad Ruf. t. 2. p. 40. 1. [e] Bar. 362. § 235. 236. Ath. ad Ruf. p. 41. d.

'L'exemplaire de cette lettre qui eſt dans le ſecond Concile de Nicée, porte que la reſolution du Concile fut mandée à Rome & entierement approuvée par l'Egliſe Romaine. 'Saint Jerome nous aſſure en effet que l'Occident ſuivit l'avis du Concile d'Alexandrie ; '& nous avons une lettre du Pape Libere aux Eveſques d'Italie, qui confirme la meſme choſe en citant aſſez clairement les Conciles d'Egypte & d'Acaïe. 'Elle paroiſt écrite aprés le ſchiſme de Lucifer. [C'eſt peut-eſtre cette lettre dont le Pape Sirice parle à Himere de Tarragone, 'lorſque combatant "quelques Eveſques d'Eſpagne qui vouloient rebattizer ceux qui ſe

Bar. 362. § 235. Hier. in Luci. c. 7. p. 144. d. Hil. fr. 1 p. 37. 38 p. 37. Conc. B. t. 1. p. 589. 1. E

quoſdam de fratribus noſtris.

convertiſſoient de l'Arianiſme à l'Egliſe, il dit que cela eſtoit défendu par les decrets generaux que le Pape Libere avoit envoyez dans les provinces après que le Concile de Rimini eut eſté caſſé. [Il eſt vray que la lettre de Libere ne défend pas expreſſément de rebattizer les Ariens; mais c'eſt aſſez qu'entre les conditions qu'elle demande pour les recevoir, elle ne fait point mention du batteſme.]

Ath. ad Ruf. p. 40. d. 'Le Concile d'Acaïe dont elle parle, eſt celui que S. Athanaſe dit avoir eſté tenu ſur ce ſujet dans la Grece, [a] & où tous les Eveſques de Macedoine & d'Acaïe embraſſerent & ſuivirent l'avis de celui d'Alexandrie. 'Les Prelats d'Eſpagne & de toutes les autres provinces ſe trouverent eſtre du meſme ſentiment dans leurs Conciles. 'La lettre à Rufinien raportée dans le ſecond Concile de Nicée, y ajoute nommément les Gaules.

a Baſ. ep. 75. p. 131. d.

Ath. ad Ruf. p. 40. 41.

Bar. 362. § 235.

[S. Jerome a preſque fait tout ſon traité contre les Luciferiens pour montrer la juſtice de ce decret.] 'S. Auguſtin condanne la dureté de Lucifer, qui comme on a vu dans ſon hiſtoire, ne voulut pas conſentir à cette indulgence. 'Et en un autre endroit il dit que cette reſolution eſtoit veritablement digne de la ſainteté Catholique & des entrailles de miſericorde de la ſainte Egliſe. 'Auſſi ce remede corrigea & fit rentrer dans l'Egliſe beaucoup d'Eveſques, qui condannerent ce qu'ils avoient cru ou en effet ou en apparence. 'Rufin dit que le Concile commit S. Aſtere & quelques autres pour faire executer cette ordonnance dans l'Orient, & Saint Euſebe pour faire la meſme choſe dans l'Occident.

Aug. ep. 50. p. 87. 2. b.

ago c. 30. p. 232. 1. c.

2. 2.

Ruf. l. 1. c. 29 p. 249.

ARTICLE XCVII.

Lettre à Lucifer touchant l'Egliſe d'Antioche : Etabliſſement de la divinité du Saint Eſprit.

[Il y avoit, comme nous avons dit, une difficulté particuliere pour l'Egliſe d'Antioche. Les Euſtathiens qui s'eſtoient toujours conſervez purs de la communion auſſibien que de l'hereſie des Ariens, ne vouloient pas ſe ſoumettre à S. Melece, qui avoit eſté dans la communion des heretiques & fait Eveſque par eux. Les Peres du Concile croyant apparemment que la deciſion de cette affaire dependoit beaucoup des diſpoſitions particulieres de chaque perſonne,]'euſſent voulu pouvoir aller eux meſmes à Antioche pour ce ſujet principalement. Mais comme ils en eſtoient

Ath. de Anti. p. 575. b. c.

eſtoient empeſchez par les affaires preſſantes de leurs Egliſes, ils prierent S. Euſebe & S. Aſtere d'y aller au nom d'eux tous ; & crurent que ces Saints ſuppléeroient ſuffiſamment à leur defaut, lorſqu'ils ſe joindroient à ceux qui eſtoient déja à Antioche, 'ſavoir Lucifer, Cymace de Palte, & Anatole d'Eubée, *dont les deux premiers au moins eſtoient Confeſſeurs. [Le dernier pourroit bien eſtre] 'Anatole de Berée [en Syrie,] marqué dans le Concile d'Antioche de l'année ſuivante, où l'on trouve auſſi Patrice de Palte, [ce qui peut marquer que Cymace eſtoit mort.]

p.574.b/580.a. * fol. p.812. Socr. l.3.c.25.p. 204.d.

'Aſtere & Euſebe accepterent la commiſſion que le Concile leur donnoit, & la preferent au pouvoir qu'ils avoient de retourner deſlors à leurs Egliſes; de quoy le Concile les remercia.

Ath. de Anti. p. 575.c.

NOTE 87. 'Il écrivit en corps aux trois Eveſques Lucifer, Cymace, & Anatole, une lettre que nous avons encore parmi les œuvres de Saint Athanaſe.

p.574.b.

'Les Peres témoignent beaucoup de joie par cette lettre de ce que les Meleciens vouloient ſe réunir avec ceux du parti de Paulin, [qui eſtoient les Euſtathiens.] Il exhorte les Eveſques à qui il écrit, de les traiter avec beaucoup de douceur, & de ne leur demander autre choſe que de recevoir la confeſſion de Nicée, & d'anathematizer l'hereſie Arienne avec ceux qui diſoient que le Saint Eſprit eſtoit creature & non conſubſtantiel à J. C, '& avec les folies impies de Sabellius, de Paul de Samoſates, de Valentin, de Baſilide, & des Manichéens. 'Ils declarent que cela doit ſuffire pour exemter & eux & les autres de tout ſoupçon, & que ceux de Paulin ne leur doivent demander rien davantage.

p.575.c.d.

p.576.a. a.b.

'Ils prient les Eveſques de lire publiquement leur lettre dans le lieu ordinaire de leur aſſemblée, & d'y appeller tous ceux qui voudront ſe réunir, & que quand les Fideles ſeront réunis, on choiſira d'un commun conſentement le lieu où il faudra tenir les aſſemblées & y chanter tous enſemble les louanges de Dieu. [Ils n'y parlent point du tout de Saint Melece, laiſſant apparemment à la prudence des Prelats à vider cette difficulté.] 'Le Concile rejette auſſi par ſa lettre un écrit pretendu du Concile de Sardique touchant la foy. Il declare qu'il n'eſt point de ce ſaint Concile, & qu'on ne le doit point lire, ni en faire aucun état.

a. c.d.

[Il ne faut pas s'étonner] 'ſi les Peres recommandent avec grand ſoin dans cette lettre, qu'on anathematize ceux qui mettent le S. Eſprit au nombre des creatures. [C'eſtoit une precau-

p.575.576.

tion abſolument neceſſaire contre la nouvelle ſecte des Macedoniens.] On avoit traité pleinement ce point dans le Concile, & l'on avoit declaré qu'il falloit croire que le Saint Eſprit avoit la meſme ſubſtance & la meſme divinité que le Pere & le Fils, n'y ayant rien dans la Trinité ni de creé, ni de poſterieur, ni d'inferieur : en quoy Saint Gregoire de Nazianze releve beaucoup la generouſe liberté de Saint Athanaſe, [a] qui ſoutenoit hautement la verité, ſans ſe mettre en peine ſi Macedone pouvoit dire avec quelque vraiſemblance, comme il le dit effectivement, qu'on innovoit, qu'on changeoit la doctrine des Peres, & qu'on violoit le ſymbole de Nicée [qui ne decide pas ce point en termes formels.]

Ruf. l. 1. c. 29. p. 249 | Vig. l. in Eutych. l. 5. c. 3. p. 58.

Naz. or. 21. p. 394. c. d.

a Vigil. in Eutych. l. 5. c. 3. p. 58.

ARTICLE XCVIII.

Le Concile aſſoupit autant qu'il peut les diſputes qui s'elevoient ſur le mot d'hypoſtaſe.

Ruf. l. 1. c. 29. p. 249. a.

[1] ON traita encore dans le Concile, & meſme par écrit, la difficulté qui troubloit toute l'Egliſe ſur le mot d'hypoſtaſe ou ſubſiſtance. Car les Latins qui par ce terme entendoient la ſubſtance meſme, ne vouloient reconnoiſtre en Dieu qu'une ſeule hypoſtaſe, & accuſoient d'Arianiſme ceux qui en admettoient trois. Les Grecs au contraire qui par le mot d'hypoſtaſe entendoient la perſonne, ſoutenoient qu'il eſtoit neceſſaire d'en mettre trois, de peur de tomber dans l'hereſie de Sabellius.

Socr. l. 3. c. 7. p. 175. b. c.

[2] Socrate dit qu'Oſius avoit déja examiné ce point dans le Concile qu'il tint à Alexandrie [en 324,] & que le Concile de Nicée ne voulut pas s'amuſer à une choſe qui ſembloit ſi peu conſiderable.

Naz. or. 21. p. 395. 396.

[3] Mais la diſpute s'échaufa depuis juſqu'à un tel point, que l'Egliſe eſtoit pres de ſe diviſer ſur un mot & ſur des ſyllabes, comme ſur une choſe fort importante à la foy, quoique dans le fond tout le monde fuſt dans les meſmes ſentimens.

p. 396. a. b.

[4] Saint Athanaſe qui eſtoit ſi habile dans la conduite des ames, crut donc qu'il ne devoit pas negliger un ſi grand mal, quelque petite qu'en fuſt la cauſe ; mais trouver un remede capable de le guerir, à quoy la connoiſſance qu'il avoit de la langue latine le rendoit encore plus propre. [b] Il fit venir tous les deux partis avec ſa bonté & ſa douceur ordinaire. [c] Il les pria avec le Concile de ſe contenter tous deux du ſymbole de Nicée, ſans s'arreſter à ces nouvelles queſtions. [d] Il demanda neanmoins aux uns &

Conc. t. 4. p. 1768. c.

b Naz. or. 21. p. 396. b.

c Ath. de Anti. p. 576. d.

d p. 177. 578 | Naz. p. 396. b.

aux autres ce qu'ils croyoient ; & connoiſſant par leurs réponſes qu'ils eſtoient tous dans les meſmes ſentimens, & qu'ils n'avoient point d'autre foy que celle de l'Egliſe, il leur permit d'uſer chacun du terme d'hypoſtaſe comme il leur plairoit, puiſqu'ils convenoient dans le ſens. Il leur fit neanmoins avouer qu'il valoit mieux ſe contenter des termes du Concile de Nicée, ſans y ajouter rien de nouveau. Il les réunit ainſi les uns avec les autres, & étouffa par la grace de Dieu une diviſion qui pouvoit eſtre fort dangereuſe. [Je ne ſçay à quoy ſongeoit Socrate lorſqu'il a dit] que le Concile avoit auſſi ordonné de ne ſe point ſervir du mot de ſubſtance comme n'eſtant point dans les Ecritures.

Naz. p. 396. b. Ath. de Anti. p. 578. a. Conc. t. 4. p. 1768 b-c. Socr. l. 3. c. 7. p. 171 [n. p. 42.

Le Concile inſera ce qui s'eſtoit paſſé ſur ce ſujet dans la lettre à Lucifer ; [a] & S. Euſebe de Vercel témoigna en particulier en la ſignant qu'il conſentoit à cet article. [b] Paulin d'Antioche qui la ſigna auſſi depuis, fit la meſme choſe ; & S. Jerome témoigne que l'Occident ſe joignit à ce decret du Concile d'Alexandrie.

Ath. de Anti. p. 577-578. a p. 580. c. b p. 581. a. Hier. ep. 57. t. 2. p. 131. a. b.

S. Gregoire de Nazianze releve cette action de S. Athanaſe pardeſſus toutes les veilles, tous les jeûnes, & toutes les mortifications ſemblables, pardeſſus tous les écrits, & meſme pardeſſus tous les travaux & tous les exils qu'il avoit ſoufferts pour la foy. [Elle n'eut pas neanmoins tout le ſuccés que l'on en pouvoit raiſonnablement attendre, & l'on voit par la ſuite de l'hiſtoire, que l'Egliſe fut encore longtemps troublée par le mot d'hypoſtaſe. Mais cela n'arriva que parcequ'on n'eut pas ſoin d'obſerver ce que S. Athanaſe avoit ordonné ſur ce ſujet.]

Naz. or. 21. p. 396. b. c.

ARTICLE XCIX.

Le Concile établit la doctrine de l'Incarnation : S. Athanaſe reçoit des reliques de Saint Jean Batiſte.

LE Concile agit de la meſme maniere ſur un autre ſujet, & établit puiſſamment la doctrine de l'Incarnation contre l'hereſie qu'Apollinaire ſoutint un peu aprés tout ouvertement, & qu'il commençoit peuteſtre deſlors à enſeigner, quoiqu'il ſe cachaſt encore. Car y ayant déja quelque diſpute ſur ce ſujet, le Concile fit venir les uns & les autres. Il leur fit expliquer leurs ſentimens, & trouva, comme il le témoigne luy meſme, qu'ils tomboient tous d'accord de la verité, ſavoir que J. C. eſtoit né

Ruf. l. 1. c. 19. p. 249 [Socr. l. 3. c. 7. p. 174. c. d.

Ath. de Anti. p. 578.

de Marie, qu'il eſtoit veritablement homme ſelon la chair, & qu'il n'avoit pas pris un corps ſans ame, ſans ſentiment, & ſans intelligence. Naz.or.51.p. 746.c.d. Mais les Apollinariſtes trouvoient bien le moyen d'avouer toutes ces choſes ſans abandonnet leur hereſie.

Socr.l.3.c.7.p. 174.175. Socrate s'étend un peu pour montrer que la doctrine établie ſur l'Incarnation par ce Concile n'eſtoit pas nouvelle, mais fondée ſur la tradition. p.175.a[n.p.41. 42. Il cite ſur cela la lettre d'un ancien Concile aſſemblé touchant Cyrille Eveſque de Philadelphie en Arabie. On croit qu'il veut parler de Berylle Eveſque de Boſtres, "qu'Origene retira de quelques erreurs ſur l'Incarnation. V. Origene § 23. Ath.de Anti.p. 578. Le Concile d'Alexandrie manda donc encore cette reſolution à Lucifer & aux autres Prelats qui eſtoient à Antioche. p.579.a. Il les pria de ne pas juger temerairement, & de ne pas condanner ceux qui ſe ſerviroient d'expreſſions ſuſpectes, pourvu qu'ils les expliquaſſent en un bon ſens; mais de les exhorter à ne s'interroger pas ſur ces ſortes de queſtions, & à ne diſputer pas inutilement ſur des mots. Il veut au contraire qu'on fuie comme des perſonnes dont la foy eſt ſuſpecte ceux qui refuſent de confeſſer clairement la doctrine de l'Egliſe, & de donner un ſens Catholique aux termes equivoques dont ils ſe ſervent.

Socr.l.3.c.8.p. 176.d. Socrate dit que Saint Athanaſe lut ou recita dans le meſme Concile l'écrit qu'il avoit fait longtemps auparavant touchant ſa fuite & ſa retraite.

Ath de Anti.p. 575.d. a p.580.c.d. Le Concile écrivit pluſieurs lettres: [mais nous n'avons aujourd'hui que celle à Lucifer dont nous avons parlé.] a Elle fut ſignée en latin par S. Euſebe de Verceil, qui confirme en particulier par ſa ſignature tous les points qui y ſont traitez. d[581. Paulin d'Antioche la ſigna auſſi avec étendue lorſqu'on la luy eut apportée d'Alexandrie [ſous Jovien, comme nous verrons dans la ſuite.] p.581.c. Et elle fut encore ſignée par Cartere: [c'eſtoit peut-eſtre] de fug p.702. 703. l'Eveſque d'Antarade qui eſtoit auſſi du nombre des Confeſſeurs. ["S. Euſebe alla enſuite à Antioche ſelon tous les hiſtoriens. V S. Euſebe de Verceil § 15. Perſonne ne le dit de S. Aſtete, lequel mourut peut-eſtre en ce temps là. Au moins nous ne voyons point que l'hiſtoire en faſſe depuis aucune mention:] Socr.l.3.c.9.p. 181.c. & il ſemble que S. Euſebe ait pris le ſoin, [dont S. Aſtere avoit eſté chargé,] de faire executer en Orient les decrets du Concile d'Alexandrie. Lab.ſcri.t.1.p. 110.111[Thdrt. v.Pat.c 2.p. 736.d. Il eſt vray que le P. Labbe pretend que c'eſt Saint Aſtere de Petra qui alla quetir S. Julien Sabbas [vers 370.] Mais l'hiſtoire de Theodoret qu'il cite, fait voir que c'eſt un Aſtere Abbé qui ne fut jamais Eveſque. Bar.10.jun. Le martyrologe Romain fait memoire de l'Eveſque

au nombre des Saints le 10 de juin : Baronius dit que les Grecs en font auſſi. [Je ne le trouve pas neanmoins ce jour là dans leurs livres.

V. Lucifer §. 5. "Les ſoins que S. Athanaſe & le Concile d'Alexandrie avoient pris pour la paix de l'Egliſe d'Antioche, n'eurent pas le ſuccés que l'on eſperoit. Saint Euſebe en arrivant à Antioche y trouva l'état des choſes tout à fait changé par la precipitation de Lucifer qui avoit ordonné Paulin pour Eveſque du parti des Euſtathiens. Il ne put approuver cette ordination qui fit durer le ſchiſme d'Antioche durant environ 40 ans. Et Lucifer faſché de ce qu'on n'approuvoit pas ſa conduite, ne voulut pas non plus approuver ce que le Concile d'Alexandrie avoit ordonné en faveur des Eveſques qui renonceroient à l'Arianiſme. Il ſe ſepara meſme pour ce ſujet de la communion de S. Athanaſe, & de tous les autres qui approuvoient ſa condeſcendance, c'eſt à dire de toute l'Egliſe Catholique, & forma un ſchiſme à qui il a donné ſon nom.

Durant le peu de temps que Julien ſouffrit Saint Athanaſe à Alexandrie, [Philippe Abbé de Jeruſalem luy envoya par Julien Ruf. l. 2. c. 18. p. 164.

V. la perſ. de Julien §. 16. Diacre & depuis Eveſque de Paleſtine, "quelques reliques de S. Jean Batiſte, que ſes Religieux avoient ſauvées de la fureur des payens qui avoient brulé le reſte. Saint Athanaſe les enferma ſecrettement dans un endroit de la muraille de l'egliſe, qui eſtoit creux, pour ſervir, dit-il, à la poſterité : & l'evenement verifia ſa prophetie ſous l'epiſcopat de Theophile & le regne de Theodoſe.

ARTICLE C.

Julien perſecute S. Athanaſe & l'oblige à ſortir d'Alexandrie.

[COMME ce que S. Athanaſe venoit de faire dans ſon Concile pour le repos de l'Egliſe, luy attiroit de Dieu des benedictions toutes particulieres, ſelon S. Gregoire de Nazianze, il ne faut pas douter auſſi que cela n'augmentaſt beaucoup contre luy la rage & la perſecution du demon. [Cet ennemi de Dieu ne pouvoit ſouffrir de voir que l'Egliſe eſtoit par les ſoins de ce ſaint Eveſque en état de recouvrer bientoſt ſon ancienne gloire & ſa premiere ſanté. Il ſouleva contre luy l'Empereur Julien le compagnon de ſon apoſtaſie, & le fidele diſciple de ſa malice. [Il luy fit voir que ce n'eſtoit rien pour luy de vaincre

Naz. or. 21. p. 393. a.

tous les Chrériens, s'il ne ſurmontoit Athanaſe, qui s'oppoſant à ſes deſſeins, en ruinoit entierement l'effet, par ſa prudence & par la force de ſes exhortations, & rempliſſoit par la converſion des payens tous les vides que ce perſecuteur s'efforçoit de faire par la chure des Chrétiens. Julien avoue luy meſme qu'il le haïſſoit, parcequ'il avoit eu la remerité de battizer ſous ſon empire quelques dames de condition.

Juli.ep.6.p.120.

[Les hiſtoriens Eccleſiaſtiques diſent auſſi qu'il fut animé contre luy par les miniſtres du demon.] Car cet eſprit infernal ne pouvant plus ſupporter la force des paroles & des prieres de ce divin arhlete, arma la langue de tous ſes ſuppoſts pour crier contre luy, & demander qu'on chaſſaſt ce protecteur de l'impieté: c'eſt le tirre que ces impies luy donnoient: à quoy ils ajoutoient que ſi Athanaſe demeuroit davantage dans Alexandrie, il n'y laiſſeroit aucun adorateur des dieux, mais qu'il attireroit tout le monde à la religion Chrétienne. Ces plaintes ſi honorables pour le Saint furent raportées à Julien. Car les magiciens, les philoſophes, les aruſpices, les augures, qui comme des ſerpens ſortoient alors de leurs cavernes, & recommençoient leurs ceremonies ſacrileges dans Alexandrie auſſibien que dans Athenes, juſqu'à egorger des enfans pour fouiller dans leurs entrailles & manger meſme de leut chair, s'en allerent trouver cet apoſtat, pour ſe plaindre qu'Athanaſe ruinoit toute l'Egypte, qu'il le falloit chaſſer de la ville: & ils l'aſſurerent tout d'une voix qu'il ne pouvoit eſperer aucun ſuccés de leur art, s'il n'oſtoit Athanaſe qui leur eſtoit un obſtacle perpetuel.

Thdrt.l.3.c.5.p. 643.c.

Ruf.l.1.c.33.p. 250.

Soct.l.3.c.13.p. 185.b.

b Ruf.p.250.

Soer.p.185.c.

Ruf.p.250.

Julien ne put donc garder en cette rencontre le faux maſque de moderation & de douceur dont il ſe couvroit ordinairement, & il perſecuta Athanaſe ſeul, en meſme temps qu'il rappelloit tous les autres. Il envoya un edit à Alexandrie que nous avons encore, par lequel il luy ordonna d'en ſortir des le jour meſme qu'il l'auroit receu, le menaçant faute d'obeïr, de le traiter d'une maniere bien plus rigoureuſe. Le pretexte qu'il prit pour cela, fut qu'ayant eſté banni pluſieurs fois & par pluſieurs Empereurs, il devoit au moins attendre un ordre pareil pour revenir. Et parcequ'il eſtoit aiſé de luy répondre qu'il avoit luy meſme rappellé tous ceux que Conſtance avoit bannis, il dit qu'il leur a ſeulement permis de retourner en leur pays, mais non pas de rentrer dans leurs eveſchez, comme faiſoit Athanaſe, au grand deplaiſir, dit-il, de toutes les perſonnes pieuſes d'Alexandrie, [c'eſt à dire des payens.

Ib Naz.or.21.p. 393.d.

Soz.l.6.c.12.p. 653.c.

a Juli.ep.26 p. 355.356.

p.355.

Comme ces perſonnes pieuſes, quoiqu'appuyées de l'Empereur, ne pouvoient pas eſtre les maiſtres en une ville qui avoit Athanaſe pour Eveſque, 'la ville d'Alexandrie écrivit ou deputa en corps à Julien pour luy demander la conſervation de ſon paſteur. [Nous avons la réponſe que Julien fit ſur cela. Elle eſt toute contre S. Athanaſe, & rien cependant ne luy peut eſtre plus avantageux.] 'On voit les reproches que Julien fait aux Alexandrins de l'amour & de l'attache qu'ils avoient à J. C. 'à leur Athanaſe. [a] Cet apoſtat eſt obligé d'y reconnoiſtre que le Saint faiſoit gloire de mettre ſa teſte en danger, & que cette generoſité le rendoit le maiſtre de tout le monde. 'On y apprend auſſi par les injures qu'il luy dit, que le Saint avoit la reputation d'eſtre extremement ingenieux, & plus capable que nul autre d'agir & de conduire une affaire. On y voit encore qu'il avoit formé de tres illuſtres diſciples, en ſorte que cet apoſtat dit que beaucoup d'entre eux n'eſtoient pas moins habiles que leur maiſtre pour l'explication des Ecritures, & pour ſatisfaire au lieu de luy, l'ardeur qu'avoient les peuples pour la parole de Dieu : c'eſt pourquoi il les exhorte à établir quelqu'un d'eux Eveſque en ſa place, [afin de diviſer & de dechirer cette Egliſe.]

ep. 51. p. 207.

p. 207-210.

p. 211.

[a] p. 211. 212.

p. 211.

'La concluſion de ſa lettre fut qu'ayant ordonné auparavant qu'Athanaſe ſortiroit d'Alexandrie, il vouloir alors qu'il ſortiſt de toute l'Egypte. 'Et en effet écrivant à Ecdice gouverneur de cette province, il le blaſme de ne luy avoir point écrit, au moins touchant Athanaſe, quoiqu'il ſceuſt depuis longtemps ce qu'il avoit ordonné contre cet ennemi des dieux. Il jure donc par ſon grand Serapis que s'il n'eſt hors d'Alexandrie & d'Egypte avant le premier jour de decembre, il fera payer cent livres d'or à ſes officiers; 'à quoy il ajoute de ſa propre main qu'il ne pouvoit ſouffrir le mepris qu'on faiſoit des dieux, & que rien ne luy pourroit eſtre plus agreable que de voir le deteſtable Athanaſe chaſſé d'Egypte. 'Il ſemble y avoir eu quelque ordre exprés pour le releguer dans la Thebaïde.

p. 212.

ep. 6. p. 119.

p. 120.

Boll. 14. may, g. p. 71. b.

[Cette lettre à Ecdice fixe le temps de tout ce que nous avons dit. Car S. Athanaſe ne pouvant eſtre ſorti d'Alexandrie avant le premier de decembre, ce qu'on ne peut entendre que de cette année; & ayant demeuré aſſez longtemps à Alexendrie pour y meriter l'indignation de l'enfer & de Julien, on ne peut manquer à mettre ſon retour le pluſtoſt qu'il ſe peut, c'eſt à dire vers le mois d'aouſt, puiſqu'il ſuivit l'arrivée de Julien à Antioche au mois de juillet, l'execution d'Artеme, & la mort de George. Il

y a de l'apparence que le Concile d'Alexandrie ſe tint auſſitoſt aprés le retour de S. Athanaſe.] 362, de Saint Athanaſe 36, 37.

ARTICLE CI.

Saint Athanaſe elude la pourſuite de ceux qui le cherchoient pour le tuer: De l'eſprit de prophetie que Dieu luy avoit donné.

Naz.or.21.p.393. d. [1] POUR retourner à ce dernier exil de Saint Athanaſe, qui luy eſtoit neceſſaire pour remporter une victoire pleine & accomplie, [2] Theodoret nous aſſure que Julien avoit ordonné non ſeulement de le chaſſer, mais encore de le tuer; [a] ſoit qu'il l'euſt commandé ſecrettement en envoyant les ordres publics de ſon exil, comme le croit Baronius, [ſoit qu'il euſt envoyé ce troiſieme ordre aprés les deux autres dont le peuple d'Alexandrie empeſchoit peut-eſtre l'execution: & cela conviendroit aſſez bien à ce que dit Rufin,] qu'il fallut de nouveau envoyer des Generaux, faire marcher des armées, & attaquer l'Egliſe pour prendre Athanaſe. [3] Nous ſavons auſſi que la grande égliſe d'Alexandrie [4] qui eſtoit la Ceſarée, fut brulée ſous Julien par les payens & par les Juifs; [b] & S. Athanaſe la fit rebaſtir depuis.

Thdrt.l.3.c.5.p. 643.c. a Bar.362.§270. Ruf.l.1.c.34.p. 250. Amb.ep.17.t.5. p.213.f|Epi.69.c. 2.p.728.b. b Epi.p.728.b.c. Ruf.l.1.c.34.p. 250. V. la perſ. de Julien § 13.

[1] Le Saint eſtant donc obligé de ſortir d'Alexandrie, ſe vit environné par les Fideles qui venoient [luy dire adieu] avec beaucoup de douleur & de larmes. [Pour les conſoler;] il leur promit que ce trouble ne dureroit pas, [2] les aſſura par eſprit de prophetie qu'ils ne devoient point s'inquieter, que cet orage n'eſtoit qu'une petite nuée, & qu'elle paſſeroit bientoſt. [3] Il leur dit adieu en meſme temps, en remettant le ſoin de ſon Egliſe à ceux de ſes amis qui en eſtoient les plus capables. [4] Il ſe retira lorſqu'il ſceut que ceux qui eſtoient envoyez pour le tuer eſtoient arrivez, & monta ſur un vaiſſeau qu'il trouva ſur le bord du Nil pour aller en Thebaïde.

Thdrt.p.643.d. d|Ruf.p.250. Soz.l.5.c.15.p. 615.b. Ruf.l.1.c.34.p. 250|Thdrt.p. 643.644|Socr.l. 3.c.14.p.185.c.d.

Ibid. [1] Le Comte qui eſtoit chargé des ordres de Julien, ayant ſceu que le Saint s'eſtoit mis ſur le Nil, le pourſuivit en diligence par la meſme voie; & fut neanmoins prevenu par un des amis du Saint qui le rencontra en un lieu où il avoit pris terre, & l'aſſura qu'on eſtoit pres de l'atteindre s'il ne ſe ſauvoit. Tous ceux qui l'accompagnoient alors luy conſeilloient de s'enfuir promtement dans le deſert. Mais il les pria de ne rien craindre, & d'aller meſme audevant de ſon meurtrier, Pour luy faire voir, diſoit-il, « que celui qui nous protege eſt plus grand que celui qui nous « perſecute.

perſecute. Il fit donc tourner vers Alexandrie : & le perſecuteur les voyant paſſer, & n'ayant garde de s'imaginer que c'eſtoient ceux meſmes qu'il cherchoit, leur fit demander s'ils ne ſavoient point où pouvoit eſtre Athanaſe. Ils répondirent qu'ils l'avoient vu aſſez pres de là, & qu'il ne pouvoit pas eſtre bien loin : l'executeur paſſa outre en diligence, ſe haſtant inutilement d'avancer pour atteindre celui qu'il avoit devant ſes yeux. Ainſi Athanaſe défendu par la vertu de Dieu revint à Alexandrie, & y demeura caché en ſureté durant quelque temps.

'Sozomene dit que ce fut par une revelation divine qu'il apprit qu'on le pourſuivoit de pres ; & c'eſt pourquoi il met cet evenement entre ceux qui faiſoient voir que Dieu luy avoit donné la grace de la prophetie. [Mais ce que le Saint avoit dit de la perſecution de Julien en eſt une preuve plus evidente & plus certaine.] 'Sozomene dit qu'il y avoit beaucoup d'autres marques de la meſme choſe, & il raporte celle-ci, Qu'un jour S. Athanaſe allant par la ville, & eſtant arrivé qu'une corneille vint voler autour de luy avec ſon cri ordinaire, divers payens qui s'y rencontrerent, luy demanderent pour ſe moquer de luy, ce que vouloit dire cette corneille, à quoy le Saint ſouriant tout doucement, répondit que le chant de cet oiſeau, qui en latin ſignifie "le lendemain, leur marquoit que le jour ſuivant ne leur ſeroit pas agreable, & qu'il viendroit des ordres de l'Empereur pour [1] leur défendre de celebrer une feſte ſolennelle à laquelle ils ſe preparoient pour le lendemain meſme. Et en effet cette réponſe qui parut d'abord ridicule, "ſe trouva vraie. 'Quelques uns veulent que ceci ſoit arrivé à la fin de 353. [Mais ils ſe fondent ſur des choſes embaraſſées de diverſes difficultez.]

Soz. l. 4. c. 10. p. 549. b.

c. d.

ora.

1.

&c.

Boll. 2. may, p. 222. 1.

'Ce don de prophetie qu'avoit le Saint le faiſoit traiter de magicien par les payens & les heretiques ; & nous voyons par Marcellin que le bruit commun eſtoit que cet Eveſque s'elevoit au-deſſus de ſa profeſſion, & ſe méloit de la connoiſſance des choſes étrangeres ; & qu'on diſoit qu'il avoit quelquefois predit l'avenir par la profonde connoiſſance qu'il avoit de la ſcience des ſorts & des augures qui ſe tirent des oiſeaux.

Soz. p. 549. c.

Amm. l. 15. p. 47.

1. 'On cite auſſi cette hiſtoire comme raportée par S. Epiphane. M[illegible]uy fait dire que ce fut lorſqu'on apprit la mort de Julien : [Et S. Athanaſe ne ſe montroit point [illegible] temps là.]

Cotel. g. t. 1. p. 416.

ARTICLE CII.

Saint Athanaſe apprend de deux Saints la mort de Julien, & retourne à Alexandrie : L'Empereur Jovien luy demande une inſtruction ſur la foy.

L'AN DE JESUS CHRIST 363, DE S. ATHANASE 37, 38.

[" IL y a apparence que Julien ſceut enfin que Saint Athanaſe Note 11.
eſtoit caché dans Alexandrie, ce qui l'ayant mis en colere,]
Boll. 14. may, g. p. 71. c. 'il donna de[nouveaux]ordres pour luy faire oſter la vie[immediatement avant que d'entrer en Perſe au commencement d'avril.]Le Saint en eut avis par des amis fideles qu'il avoit[juſque dans la Cour de ſon perſecuteur,]& ſe retira à Antinoé. Pammon Abbé des ſolitaires d'autour de cette ville, & Saint Theodore Abbé de Tabenne l'y vinrent voir. Ils s'y rencontrerent tous deux enſemble : & par l'avis[de l'un & de l'autre]il ſe reſolut de s'en aller[dans la Thebaïde]chez S. Theodore pour s'y cacher. Il monta donc ſur ſon bateau qui eſtoit entierement couvert, & Pammon y entra auſſi pour luy tenir compagnie, durant que les moines qui eſtoient venus avec Theodore tiroient le bateau parceque le vent eſtoit contraire.

[Comme Dieu permet quelquefois que les Saints eprouvent
d. qu'ils ne ſont que foibleſſe par eux meſmes,]'S. Athanaſe avouoit depuis qu'il s'eſtoit trouvé alors tout accablé de triſteſſe.[Mais au lieu de s'abatre]il avoit recours"à Dieu par la priere. Pammon &c.
s'occupoit à le conſoler,'& à luy repreſenter qu'on eſt heureux z.
de ſouffrir & de mourir meſme pour J. C, lorſque Theodore en le regardant ſe mit à ſourire, & Pammon luy répondit par un ſouris. S. Athanaſe leur demanda ſi c'eſtoit"qu'ils ſe moquoient &c.
de ſa foibleſſe & de ſa timidité ; & alors Theodore luy dit que Julien venoit d'eſtre tué dans la Perſe, & qu'il avoit pour ſucceſſeur un Prince Chrétien & excellent, mais qui dureroit peu. C'eſt pourquoi il luy conſeilla de ne plus ſonger à la Thebaïde, mais de s'en aller ſecrettement droit à la Cour pour trouver le nouveau Prince, afin qu'il fuſt arrivé[à Antioche ;]qu'aſſurément il en ſeroit fort bien receu, & auroit enſuite toute liberté de retourner dans ſon Egliſe.

1. Le texte eſt embrouillé en cet endroit, ce qui a donné occaſion au traducteur latin, *p. 156. e* 7, de faire dire ceci à S. Athanaſe. Mais je croy qu'on trouvera que le ſens qu'on a ſuivi eſt plus conforme au grec & plus naturel.

Digitized by Google

'Cela arriva de la ſorte,[mais non pas en tout. Car il ſemble que S. Athanaſe au lieu d'aller droit trouver Jovien, qui fut fait Empereur apres la mort de Julien le 27 juin 363, ait jugé plus à propos d'attendre que ce prince le mandaſt,'& ſe ſoit contenté de retourner[à Alexandrie,]où il receut une nouvelle aſſurance de la mort de Julien, par la revelation que Didyme celebre aveugle en avoit eue avec ordre de la luy faire ſavoir.[Il ſe trouva ainſi en état de reprendre le gouvernement de ſon Egliſe,]comme Socrate dit qu'il fit auſſitoſt aprés la mort de Julien, [ou plutoſt des que la nouvelle de cette mort y eut eſté apportée. Ce fut aſſez probablement en cette occaſion, plutoſt que]l'année precedente auſſitoſt aprés la mort de George, comme le veut Sozomene, qu'il parut tout d'un coup au milieu de ſon Egliſe,& rejouit ſon peuple par une ſurpriſe ſi agreable;[ſi cette rencontre luy eſt jamais arrivée.]

d.e.

2.may,p.561.d.f.

Lauſ.c.4.p.905.

a]Soz.l.6.c.2.p.638.a.

Soer.l.3 c.24.p.202.d.

Soz.l.5.c 7.p.603.a.

'Sa confiance s'accrut beaucoup & chaſſa entierement toute crainte,"lorſqu'il eut receu une lettre de Jovien, par laquelle 'non ſeulement il caſſoit l'arreſt de ſon exil[a]& le prioit de reprendre la conduite de ſon Egliſe,"mais donnoit encore de tres grands eloges à la ſainteté de ſa vie & à ce courage invincible avec lequel il avoit défendu la foy malgré les plus violentes tempeſtes.

Soct.l.3.c.24.p.202.d.

V. Jovien 6. &c.

Naz.or.21.p.394.b.

a Ath.t.2.p.33.34.

'Jovien ne ſe contentant pas encore de cela, pria par une lettre tres reſpectueuſe ce genereux défenſeur de la verité de luy envoyer par écrit une inſtruction exacte ſur la doctrine de la foy, 'qui ſe trouvoit alors embarraſſée par tant d'opinions & de ſectes qui la diviſoient & la dechiroient;[b]& de luy apprendre de quelle maniere il ſe devoit conduire dans le reglement des affaires de l'Egliſe,'afin de réunir toute la terre par l'aſſiſtance du S. Eſprit, ou au moins de connoiſtre luy meſme plus parfaitement]la verité pour ne s'en ecarter en aucun point, pour l'appuyer de ſon autorité,& pour en recevoir l'appui[que la verité meſme nous promet.]

Thdrt.l.4.c.2.p.661.c]Ruf.l.2.c.1.p.253.

Naz.or.21.p.394 b.

b Ruf.p 253.

Naz.p.394.b.

1. 'Le Saint aſſembla[a]ſur cela les plus habiles Eveſques[c]au nom de tous ceux qui eſtoient dans l'Egypte, la Thebaïde,& la Libye.

Thdrt.l.4.c.2.p.661.c.

c c.3.p 661.d.

Note 89. [d]Et il écrivit avec eux à Jovien la lettre"que nous avons encore tant parmi ſes ouvrages que dans l'hiſtoire de Theodoret.[e]Il n'y propoſe à ce prince autre choſe à croire que le ſymbole meſme de Nicée qu'il inſere dans ſa lettre, & qu'il ſoutient eſtre reconnu

d d]Ath.ad Jov.t.1.p.245.

e Thdrt.p.663.b.

1. M Valois croit que S. Athanaſe l'écrivit à Antioche:[a]mais les Benedictins ſoutiennent que ce fut à Alexandrie:[ce qui eſt beaucoup plus probable.]

Thdrt n.p 26.

a Ath.t.1.p.778.

par toute la terre, à l'exception de peu de perſonnes; & il declare qu'il le ſçait tant par luy meſme que par les lettres qu'il en avoir entre les mains.

Ath. ad Epi. t. 1. p. 931. a] ad Afr. p. 931. c. d.

ad Afr. p. 931. d.

p. 932. a.

ad Epi. p. 681. b.

ad Afr. p. 931. a.

'Nous voyons en effet que dans ce peu d'années où Dieu donna quelque liberté à l'Egliſe, il ſe tint grand nombre de Conciles, tant en France, en Eſpagne, & à Rome, qu'en Dalmacie, en Dardanie, en Macedoine, en Epire, en Grece, en Candie, & dans les autres iſles, en Sicile, en Cypre, en Lycie, en Iſaurie, en Egypte, & en Arabie, pour maintenir la foy Catholique, & ne reconnoiſtre aucun autre Concile que celui de Nicée. On admiroit le grand nombre d'Eveſques qui ſignoient partout, & on s'étonnoit qu'il puſt encore reſter quelque rejetton de cette racine amere de l'Arianiſme, & s'il en paroiſſoit quelqu'un, on le coupoit auſſitoſt & on le retranchoit de l'Egliſe. [Ainſi c'eſtoit ſans aucune exageration que S. Athanaſe alleguoit à Jovien ce conſentement univerſel des Egliſes.]

Théodt. p. 661. d] 664. b.

a Naz. or. 21. p. 394. b.

d] 395.

p. 394. d.

Théodt. l. 4. c. 4. p. 664. b. c.

'Il explique dans la meſme lettre & ſoutient la divinité du S. Eſprit avec un peu plus d'étendue que les autres articles. [a] Et c'eſt ce que S. Gregoire de Nazianze y a particulierement admiré. 'Il dit que c'eſt de cet écrit que tous ceux tant de l'Occident que de l'Orient avoient appris la verité ſur ce point: & c'eſt pourquoi il l'appelle un preſent magnifique digne d'eſtre offert à un Roi. 'Auſſi Jovien receut [avec joie] cette lettre qui le confirma beaucoup dans la connoiſſance & dans l'amour de la verité.

[Pammon Abbé auprés d'A[illegible], dont nous avons parlé dans cet article, eſt inconnu d'ailleurs dans l'hiſtoire. Car ce qu'on trouve quelquefois de l'Abbé Pammon dans les vies des Peres, appartient à Saint Pambon de Nitrie. Ainſi] 'ç'a eſté un de ces grands Saints, que Dieu cache aux hommes & durant leur vie, [& aprés leur mort. Mais ſi nous en ſavons peu de choſes, nous les ſavons de Saint Arhanaſe, & il nous ſuffit] d'apprendre de la bouche d'un ſi illuſtre panegyriſte que ç'a eſté un grand homme de Dieu, digne meſme d'eſtre comparé par luy à S. Antoine. 'Il eſtoit mort dans une grande & une heureuſe vieilleſſe, 'aſſez peu avant que S. Arhanaſe luy rendiſt un témoignage ſi avantageux dans la grande egliſe d'Alexandrie en preſence de ſon Clergé & de pluſieurs Eveſques, en 367 au pluſtoſt.

Boll. 14. may, g. p 71. c.

a.

c.

c.

c. cœnobio

ARTICLE CIII.

Jovien mande Saint Athanase à Antioche : Les Ariens taſchent d'en obtenir quelque choſe contre le Saint.

V. Jovien 5 6. JOVIEN ne fut pas long-temps[a] ſans ſouhaiter de voir Saint Athanaſe meſme. Et ce Saint qui s'eſtoit déja reſolu à ce voyage par le conſeil de Pammon, de Theodore, & de ſes autres amis, comme jugeant qu'il pouvoit eſtre utile à l'Egliſe, ne fit point difficulté de l'aller trouver à Antioche. Il en fut receu avec toutes les marques poſſibles d'eſtime & d'affection ; & il luy donna les inſtructions dont il jugea qu'il avoit beſoin. [a] Epi. 68. c. 10. p. 725. b | Soz 1. 6. c. 5. p. 642. d | 643. b | Boll. 14. may, 8. p. 71. d.

Note 90. [Il peut auſſi avoir contribué[a] au Concile que S. Melece tint alors avec divers Eveſques de l'Orient, qui embraſſerent tous le ſymbole de Nicée.]

[a] Epi. p. 1015. a. c.

'S. Baſile ſemble dire qu'il ſe paſſa encore d'autres affaires en ce temps-ci entre les Eveſques, & que S. Athanaſe écrivit une lettre à Paulin dont ſes partiſans tirerent depuis avantage contre Saint Melece, quoiqu'ils cachaſſent le ſujet particulier qui avoit obligé S. Athanaſe à luy écrire. 'S. Epiphane dit que Paulin donna à S. Athanaſe pour ſe juſtifier comme une confeſſion de ſa foy, laquelle il raporte ; & c'eſt la ſignature meſme qu'il fit du Concile d'Alexandrie auquel elle a raport. [a] Il ajoute qu'elle eſtoit ou toute ou en partie écrite de la main de S. Athanaſe. Baſ. ep. 349. p. 344. d. Epi. 77. c. 20. 21. p. 1015. Ath. de Anti. p. 580. 581.

[De ces deux paſſages joints enſemble, on peut ce ſemble tirer que Paulin eſtant accuſé ou de Sabellianiſme ou d'Apollinariſme, S. Athanaſe luy en écrivit d'Alexandrie, comme à un Eveſque de ſa communion ; & puis luy fit ſigner l'écrit dont nous parlons. Il ne faut pas douter que cela ne ſoit arrivé en ce temps-ci auquel S. Athanaſe eſtoit à Antioche ; auſſi bien que ce que raporte encore S. Baſile ;] 'Que S. Athanaſe eſtant venu d'Alexandrie, vouloit tout à fait s'unir de communion avec Saint Melece, mais que quelques mauvais conſeillers luy perſuaderent de remettre cette jonction à un autre temps. Baſ. ep. 315. p. 319. c.

'Lorſque S. Athanaſe aprés avoir terminé les affaires de l'Egliſe ne ſongeoit plus qu'à s'en retourner à Alexandrie[b] avec la permiſſion de Jovien, les Ariens firent un effort pour le ruiner dans l'eſprit de ce prince, & le faire perſecuter de nouveau s'ils euſſent pu.] 'Sozomene touche cette hiſtoire, mais ne la décrit pas tout à fait exactement, comme on le voit par les actes qui Soz. p. 642. 643. [b] Epi. 68. c. 10. p. 726. Ath. coll. t. 1. p. 2.

s'en ſont conſervez dans S. Athanaſe, [leſquels nous ne croyons pas que perſonne puiſſe accuſer de ſuppoſition. Ils ne ſont pas moins à l'avantage de Jovien qui y fait paroiſtre beaucoup d'eſprit & de pieté ; qu'à la honte des Ariens dont on y voit l'emportement tout à fait detaiſonnable. Voici donc ce qu'ils contiennent.

p.17.a.b. 'Lorſque Jovien ſortoit d'Antioche par la porte Romaine pour aller à la campagne, Luce, Bernicien, & d'autres Ariens le prierent de les ecoutet. Il leur demanda qui ils eſtoient, d'où ils venoient, & ce qu'ils deſiroient de luy. Nous ſommes, dirent-ils, «
c. des Chrétiens d'Alexandrie,' & nous conjurons voſtre majeſté «
de nous donner un Eveſque. J'ay ordonné, dit Jovien, qu'Atha- «
naſe que vous aviez auparavant reprendroit ſon throne. Il y a, «
c d. dirent-ils, beaucoup d'années qu'il eſt accuſé & banni.' Alors «
un ſoldat animé de zele, s'adreſſant tout d'un coup à Jovien, Je «
vous ſupplie, ſeigneur, luy dit-il, conſiderez vous meſme quels «
gents ſe ſont ici : ce ſont des reſtes & des productions de la «
Cappadoce qui viennent encore du malheureux George, & qui «
d. ont deſerté la ville & tout le pays.' L'Empereur l'ayant entendu, «
donna un coup d'éperon & s'en alla à la campagne.

d. [Une autre fois les Ariens eſtant revenus,] 'dirent qu'ils avoient des accuſations & des preuves contre Athanaſe, qui depuis 10 & 20 ans avoit eſté banni par Conſtantin, par Conſtance, & par le tres aimé de Dieu, le tres grand philoſophe, & le tres heureux Julien. [C'eſt ainſi que ces faux Chrétiens parloient d'un apoſtat
p.18.a. & d'un impie.] 'Jovien répondit à cela, que des accuſations de 10, 20, & 30 ans eſtoient paſſées, & il ajouta, Ne me parlez plus «
d'Athanaſe ; je ſçay bien pourquoi il a eſté accuſé & pourquoi il «
a eſté banni. [Cette réponſe ſi vigoureuſe eſt bien eloignée de la «
facilité ou plutoſt de la legereté de Conſtantin.]

ARTICLE CIV.

Nouveaux efforts des Ariens, mais inutiles.

Ath.coll.p.18.a. [LEs Ariens ne ſe rebutant pas pour avoir eſté repouſſez deux fois, revinrent une troiſieme.] '& dirent qu'ils avoient encore de nouvelles accuſations contre Athanaſe. [Et l'Empereur voyant apparemment qu'ils venoient en foule, & remarquant d'autre part une troupe du peuple Catholique
b. d'Egypte,] 'dit que tant de bruit & tant de monde ne ſervoit à

rien ; & qu'il ne pouvoit pas répondre à ce que chacun diſoit ; qu'il ſuffiſoit que deux d'entre eux portaſſent la parole, & deux autres de meſme pour le peuple. Alors ceux du peuple dirent, « Voilà les rejettons de cet impie George qui a depeuplé noſtre « province. Ils ont bien laiſſé dans la ville.....Les Ariens prenant « la parole, Nous vous ſupplions, ſeigneur, Qui vous voudrez « hormis Athanaſe. Je vous l'ay dit, reprit l'Empereur, Ce qui c. « regarde Athanaſe eſt déja reglé. Et ſe mettant en colere, quoi- Naz. or. 21. p. qu'il fuſt fort doux, a il dit à ſes gardes de fraper pour faire reti- 394. a. a Ath. coll. p. 28. rer les Ariens.] Ils ne cederent pas neanmoins, & luy dirent que c. s'il envoyoit Athanaſe, toute la ville eſtoit perdue, & que perſonne ne ſe trouvoit avec luy aux aſſemblées, à quoy ayant reparti qu'il s'en eſtoit pourtant informé ſoigneuſement, & qu'il luy avoit trouvé de tres bons ſentimens, qu'il eſtoit tres orthodoxe, & qu'il inſtruiſoit fort bien ; ils firent une réponſe digne « d'eux. Il eſt vray, dirent-ils, ce qu'il dit eſt bon, mais les ſenti- « mens qu'il cache dans ſon ame ſont tres mauvais. [Il repartit à cela d'une maniere auſſi ingenieuſe] que digne de la pieté que Naz. p. 394. a. « S. Gregoire de Nazianze loue dans luy : Puiſque vous luy rendez Ath. coll. p. 28. c. « vous meſme témoignage qu'il ne dit & n'enſeigne rien que de d. « bon, cela ſuffit. Que ſi ſon ame dement par de mauvais ſenti- « mens le bien que ſa langue dit & enſeigne, c'eſt Dieu qui en eſt « le juge. Nous qui ſommes hommes, nous entendons les paroles, « Dieu ſeul voit ce qui eſt dans le cœur.

[Les Ariens n'eurent rien à repliquer, mais n'eſtant pas auſſi capables de ceder à la verité,] & voulant tirer au moins quel- d. ques paroles dont ils ſe purent prevaloir, ils dirent à Jovien, « Commandez que nous nous aſſemblions ; à quoy il répondit, Et V. Jovien « qui vous en empeſche ? [Car il laiſſoit à tout le monde une entie- §. 5. 6. « re liberté pour la religion.] Mais, continuerent les Ariens, il d. ἡμᾶς αὖθις « nous appelle des heretiques & de [nouveaux] dogmatiques. Il a ἱεν, ἃ πάν- « raiſon, dit Jovien, & c'eſt ce que doivent faire ceux qui enſei- « gnent comme il faut. Ils ajouterent, nous ne ſaurions le ſuppor- d. 29. a. τα πεῖσαι. « ter, il nous a oſté les terres des Egliſes. C'eſt donc, repartit « l'Empereur, pour vos intereſts & pour de l'argent que vous eſtes « venus ici, & non pas pour la foy. Allez & tenez vous en repos. « Allez vous en à l'egliſe ; vous y avez demain une aſſemblée, aprés « laquelle chacun, [s'il veut,] ſignera ſa confeſſion de foy. Il y a « ici des Eveſques, & Nemeſin, [qui eſtoit peut-eſtre un greffier :] « Athanaſe y eſt auſſi. Ceux qui ne ſont pas inſtruits dans la foy, « l'apprendront de luy. Je vous donne demain & aprés demain car « je m'en vas à la campagne.

ARTICLE CV.

S. Athanase fait une viſite de l'Egypte, voit S. Theodore, le loue vivant & mort : Son union avec les ſolitaires, & ſon eſtime pour eux.

L'AN DE JESUS CHRIST 364, 365, 366, D'E S. ATHANASE 38-41.

[LEMPEREUR Jovien ne regna que tres peu, comme Saint Theodore l'avoit predit à S. Athanaſe, & il mourut des le 17 fevrier de l'an 364. Valentinien qui fut declaré Empereur au lieu de luy le 26 du meſme mois, faiſoit auſſi profeſſion de ſuivre le Concile de Nicée, mais ſe contentant de gouverner l'Occident, il donna l'Orient à Valens ſon frere, qui ſe laiſſa bientoſt ſurprendre par les artifices des Ariens, & d'Eudoxe leur Eveſque à Conſtantinople. Il ne ſe declara pas neanmoins abſolument contre l'Egliſe juſques en l'an 367, qu'il voulu recevoir le batteſme par les mains d'Eudoxe ; & ainſi les Catholiques jouirent encore de quelque repos & de quelque liberté durant les trois premieres années de ſon regne.]

'Il paroiſt que durant ce calme, S. Athanaſe voulut faire une viſite generale de l'Egypte, & meſme de la Thebaïde, [apparemment] en l'an 365.] 1. 'Il fit ce voyage partie en bateau ſur le Nil, partie monté ſur un aſne, accompagné de beaucoup d'Eveſques, d'Eccleſiaſtiques, & de moines qui le ſuivoient ſur l'un & l'autre bord du Nil lorſqu'il eſtoit ſur ce fleuve. 'On portoit auſſi autour de luy une grande quantité 'de cierges & de flambeaux, [ſoit par honneur, ſoit lorſqu'il marchoit la nuit.] 'Saint Theodore de Tabenne ſachant qu'il eſtoit parti pour ce voyage, prit avec luy les plus conſiderables de ſa congregation, & ceux qui ſavoient le mieux chanter, & s'en alla avec eux audevant du Saint juſques audelà d'Hermopole [la grande en Thebaïde.] Aprés que Theodore eut ſalué. S. Athanaſe, les freres commencerent à chanter, & Theodore prit la bride de l'aſne ſur lequel le Saint eſtoit monté. 'S. Athanaſe admira ſon courage, 'ſa patience, & ſon humilité, par des paroles qui font voir qu'il eſtoit luy meſme extremement humble.

'Il employa quelques jours à viſiter les villes d'Antinoé & de Hermopole, où il edifia les Fideles par des diſcours tout divins. Il alla enſuite viſiter les monaſteres que la congregation de Ta-

Boll. 2. may, p. 761. f.
14. may, g. p. 49. d.
λαμπάδας καὶ λαμπάδια.
c.
d.
&c.
e.
e.

1. 'Les Benedictins mettent cette viſite en l'an 318 : [mais nous croyons avoir fondement pour ne la mettre qu'en 365. *V. S. Theodor. note a.*] Athanaſ. t. 2. p. 724. f. et p. 867.

benne avoit[dans le dioceſe d'Hermopole,]& il y vit avec joie la pieté ſincere des freres, ce qui luy donna ſujet de glorifier le Seigneur. Il voulut voir l'egliſe, le refectoire, & juſques aux moindres lieux ; & témoigna eſtre fort ſatisfait de l'ordre qui s'y
f. obſervoit partout. Il en loua Theodore,'& encore plus la grace de Dieu qui ſe repandoit ſur eux à cauſe de leur pere[Saint Pacome]le premier auteur de leur inſtitut. On eſtoit alors proche de Paſque, que Theodore ſelon les regles de Tabenne devoit aller paſſer[dans le principal monaſtere.]S. Athanaſe l'obligea de s'y en aller, & luy donna une lettre pour Oſiſe,[qui ayant eſté Superieur de cette congregation, s'eſtoit dechargé de ſon autorité ſur Theodore.]Il luy temoignoit la joie qu'il avoit eu de voir cet Abbé & les autres de ſa congregation. Theodore en s'en allant luy laiſſa ſon bateau avec quelques moines à qui''il &c. recommanda d'obeïr ponctuellement au Saint comme à celui qui pouvoit diſpoſer abſolument de leurs corps meſmes.

p.50.c.f. 'S. Theodore mourut''quelque temps aprés,[en 367,apparemment]le 27 d'avril. S. Athanaſe fut extremement touché de ſa mort, non pour luy,(car il ſe tenoit fort aſſuré du bonheur que ſon merite luy avoit acquis,) mais pour ſes freres à qui ſa conduite
f]51.a. & ſa ſageſſe avoit eſté tres utile.'Il leur témoigna ſes ſentimens par une lettre''tres tendre qu'il leur écrivit, tant pour les conſoler, que pour les animer à s'avancer de plus en plus dans la vertu.
p.51.a. 'Il leur recommanda de prier pour la conſervation de la paix dont l'Egliſe jouiſſoit encore alors.

[S. Theodore ne fut pas le ſeul d'entre les illuſtres Peres des deſerts qui eut une veneration particuliere pour S. Athanaſe. Nous avons vu ci-deſſus les témoignages que S. Pacome, S. Paul, S. Antoine, & S. Pambon en avoient donnez ; & nous y pouvons ajouter Saint Marc ſolitaire des Cellules, de la vertu duquel nous parlerons ſur l'Abbé Silvain. Mail il faut dire
Lauſ.c.10.p.932. a. ici]'qu'ayant''receu d'une hyene une peau de mouton comme pour recompenſe de ce qu'il avoit rendu la vue à ſon petit, il donna ce preſent miraculeux à S. Athanaſe,[des mains duquel] il paſſa à Saint Macaire d'Alexandrie qui le donna à la grande Melanie. V.S Macaire d'Alex. 5 8|note 3.

[Saint Athanaſe de ſa part n'avoit pas moins d'effection & de reſpect pour ces grands hommes que Dieu cachoit dans le ſecret de ſa face, afin de les derober aux langues & au tumulte des
Boll.14.may,g. p.71.c. hommes.]'Car peu aprés la mort de S. Theodore, s'entretenant dans la grande egliſe d'Alexandrie en preſence de divers Eccle-

Notes 91.

ſiaſtiques, avec les Eveſques Ammone d'Elearquie [Confeſſeur,] & Hermon de Bubaſte, il aſſura ces Eveſques qui admiroient la vertu de S. Antoine, avec qui on ſçait combien il eſtoit uni, que ce Saint n'eſtoit pas ſeul digne de leur admiration; & il leur raporta ce que S. Theodore & S. Pammon luy avoient appris ſur la mort de Julien. Il ajouta enſuite, qu'il ne doutoit point qu'il n'y en euſt beaucoup d'autres cachez dans les ſolitudes ſemblables à ces Saints, comme Saint Amon de Nitrie. Sur cela il appella Ammon auteur de tout ceci, qu'il avoit ce ſemble tiré du deſert de Nitrie pour le mettre dans ſon Clergé, luy fit conter ce qu'il ſavoit de divers ſolitaires de Sceté, & de S. Theodore de Tabenne: & comme Ammon rapportoit des choſes fort extraordinaires de ce dernier, il témoigna les admirer, mais non pas en eſtre ſurpris; parceque ce qu'il avoit vu luy meſme de ce Saint, luy faiſoit croire que ce qu'Ammon en diſoit eſtoit veritable.

c. V. 5102. c. c. c. c.d.

ARTICLE CVI.

Saint Athanaſe fait la vie de S. Antoine.

[SAINT Athanaſe donna une grande marque de ſon eſtime pour les ſaints ſolitaires, & contribua en meſme temps beaucoup à repandre leur ſainte maniere de vivre dans toute l'étenduë de l'Egliſe, & dans la ſuite des ſiecles, par la vie qu'il écrivit du grand S. Antoine; & Dieu a voulu que cet excellent ouvrage ſe ſoit conſervé juſques à nous.] Il le compoſa lorſqu'il eſtoit paiſible dans Alexandrie, comme le prologue de cette vie le montre aſſez clairement, & ainſi ſous le regne de Jovien, ou [plutoſt] ſous celui de Valens. [a] Il l'écrivit à la priere de quelques ſolitaires qui commençant à former des Monaſteres dans un pays qui n'eſt pas marqué, mais qui eſtoit hors de l'Egypte, [b] & deſirant connoiſtre au vray quel avoit eſté S. Antoine, & ſi les merveilles que l'on en publioit eſtoient veritables, s'eſtoient adreſſez à luy, & luy avoient écrit pour le prier de leur en faire l'hiſtoire.

Note 92. Note 93. Ath. v. Ant. t. 1. p. 451. c d. Boll. 16. jan. p. 113. 5 35. a Ath. v. Ant. p. 450. 451. Boll. 14. may, g. p. 41. c. b Ath. v. Ant. p. 451. a.

Le Saint receut ce commandement, comme ſon humilité le luy fait qualifier, avec beaucoup de joie pour le profit qu'il tiroit de la memoire d'un ſi grand Saint, & pour celui qu'il eſperoit que les autres tireroient de ſes exemples. Il voulut envoyer querir quelques uns des ſolitaires qui avoient eſté le plus longtemps avec S. Antoine, pour s'informer plus particulierement

a.b. c.d.

de ſes actions ; mais le temps & celui qui attendoit ſa réponſe ne luy donnant pas ce loiſir, il ſe contenta de marquer ce qu'il en ſavoit par luy meſme, [a]l'ayant vu ſouvent, & ce qu'il avoit appris d'un de ſes principaux diſciples, [b]qu'on croit avoir eſté Amathas ou Macaire. [c]C'eſt pourquoi il témoigne ne dire que peu de choſes de ſes grandes actions ; & il exhorte les ſolitaires à qui il écrit de s'informer ſoigneuſement du teſte. V. la note 4.

Boll. 17. jan. p. 113. § 33.
a Ath. v. Ant. p. 451. c.

[Cet ouvrage de la vie de S. Antoine a eſté tres celebre dans l'antiquité, & il ſeroit inutile de marquer tous ceux qui en ont parlé ; mais nous ne pouvons omettre ceux qui en ont dit quelque choſe de particulier.] [d]S. Gregoire de Nazianze dit que S. Athanaſe en décrivant la vie de S. Antoine, avoit fait la regle de la vie monaſtique & ſolitaire, [en nous y repreſentant l'exemple & les preceptes de ce Saint.] [e]S. Jerome appelle cette vie un volume tres conſiderable. [f]S. Chryſoſtome en cite la viſion de S. Antoine touchant l'Arianiſme, & exhorte tout le monde à lire ce livre comme capable de ſervir extremement. [g]Saint Auguſtin raporte la converſion de deux officiers de la Cour, touchez par la lecture de cet ouvrage qu'ils avoient trouvé à Treves chez des ſolitaires avant l'an 387. [h]Pallade en cite ſous le nom de S. Athanaſe une hiſtoire touchant Saint Amon & Theodore, [i]qui eſt auſſi citée par l'ancien auteur de la vie de S. Pacome ; & Denys le Petit ajoute dans ſa traduction, qu'Athanaſe eſtoit veritablement digne d'écrire la vie d'Antoine, comme il avoit fait à la priere de quelques freres. [k]Socrate en cite encore une autre hiſtoire touchant le meſme S. Amon, [l]& il dit qu'il ne veut point parler des miracles de S. Antoine, de ſes combats, & de ſes victoires contre les demons, parceque S. Athanaſe l'avoit fait dans le livre de ſa vie. [m]On ajoute encore le témoignage de S. Ephrem & de Saint Jean de Damas, qui en raportent des endroits, [n]& de l'Empereur Juſtinien dans ſi epiſtre à Menne de Conſtantinople.

Naz. or. 21. p. 376. a.
Hier. v. ill. c. 88. p. 196. c.
b Chry. in Mat. h. 8. p. 97 | Boll. 17. jan. p. 115. § 46.
c Aug. conf. l. 8. c. 6. p. 61. 1.
Lauſ. c. 8. p. 910. a.
Boll. 14 may, g. p. 26. a | Sur. 14. may, p. 196. § 4.
Socr. l. 4. c. 23. p. 231. d.
d l. 1. c. 21 p. 54. d.
Vit. P. p. 30. b.
Conc. B. t. 4. p. 325. d. e.

[o]Evagre alors Preſtre, & qui fut depuis Eveſque d'Antioche, la traduiſit en latin [p]à la priere d'Innocent qu'il appelle ſon tres cher fils, [q]& qui eſtoit mort, comme l'on croit, en l'an 370. [r]Il fait une petite preface à cet Innocent que S. Jerome raporte toute entiere, ſans en nommer l'auteur, mais marquant clairement qu'elle n'eſt point de luy ; [s]quoique quelques uns aient pris ſujet de cet endroit meſme de le faire auteur de cette traduction, [qui devint bientoſt fort celebre.] [t]Outre ce que S. Jerome & Rufin en diſent, [u]on voit par S. Auguſtin qu'elle avoit eſté portée juſques à Treves des devant l'an 387, [x]& qu'elle eſtoit alors

Hier. v. ill. c. 125. p. 301. d.
e Boll. 17. jan. p. 120. c. 1.
f p. 115. § 43.
g Hier. ep. 101. t. 2. p. 367. a.
Boll. 17. jan. p. 114. § 38.
Hier. v. Paul. p. 237. a | Ruf. l. 1. c. 8. p. 240.
h Aug. conf. l. 8. c. 6. p. 61. 1. c.
i a. b.

L'an de J. C. 364 365, de S. Athanase 38.41.

fort celebre parmi les Chrétiens. [Il faut dire auſſi qu'elle fut traduite en ſyriaque des devant l'an 379, ſi S. Ephrem eſt le veritable auteur d'un diſcours qui porte ſon nom,]'où il y a pluſieurs paſſages raportez de la vie de S. Antoine par S. Athanaſe. Ephr.or.32. t.2. p.264.265.

ARTICLE CVII.

De Sainte Syncletique vierge à Alexandrie.

[COMME S. Athanaſe s'eſt rendu le legiſlateur des ſolitaires en écrivant la vie de S. Antoine,]'on a cru qu'il avoit fait la meſme choſe à l'égard des vierges en faiſant celle d'une vierge illuſtre d'Alexandrie, ſavoir de Ste Syncletique, [dont l'hiſtoire tres edifiante & tres ſainte, ne peut auſſi manquer d'eſtre tres ancienne,]'puiſqu'on en trouve divers endroits raportez par les plus anciens auteurs qui ont eſté remarquez par d'autres. Nphr.l.8.c.40. p.218.f. Boll.5.jan.p. 246.c &c| Cotel.g.t.1.p. 216.&c.

NOTE 94. ["Mais il y a des raiſons qui obligent de douter ſi elle n'eſt point de quelque autre auteur. Quoy qu'il en ſoit, on voit que]'c'eſt un auteur qui avoit vu la Sainte meſme, & qui s'eſtoit encore informé de ſon hiſtoire de ceux qui l'avoient connue des le commencement de ſa vie. [Ainſi il ne peut pas avoir eſté fort

NOTE 95. eloigné du temps de Saint Athanaſe; "car il paroiſt que cette Sainte à honoré l'Egliſe d'Alexandrie ou du temps meſme de ce Saint, ou aſſez peu aprés luy.] Cotel g.t.1.p. 201.202.

'L'eſtime de la pieté qui fleuriſſoit dans la ville d'Alexandrie, y fit venir "ceux dont elle tiroit ſa naiſſance, quoiqu'ils tinſſent un rang conſiderable dans la Macedoine; & y ayant trouvé encore plus que ce que la renommée leur avoit fait concevoir, ils s'y habituerent entierement. 'On peut juger avec quel ſoin ils eleverent leur fille dans la crainte & dans l'amour de Dieu: 'ce qui n'empeſcha pas que quand elle fut venue en age, ils ne luy propoſaſſent diverſes perſonnes qui ſouhaitoient de l'epouſer. 'Mais elle declara qu'elle ne vouloit que J. C. pour unique epoux. C'eſt pourquoi elle vivoit autant qu'elle pouvoit dans la retraite pour ne converſer qu'avec luy ſeul. Elle fermoit les portes de ſes ſens à tous les plaiſirs humains, & n'ouvroit ſes oreilles qu'aux entretiens où elle eſperoit trouver quelque utilité pour ſon ame. 'Elle faiſoit tellement ſes delices du jeûne, que quand elle eſtoit obligée de manger pluſtoſt qu'à ſon ordinaire, la peine qu'elle en reſſentoit paroiſſoit juſque ſur ſon corps. 'Elle s'accoutumoit ainſi dans la maiſon de ſon pere à p.101.102. p.102.103. p.103 b.c. c|104.105.b. p.104.105. p.106. p.107 a.

L'an de J.C. 364.366, de S. Athanase 38-41.

tous les travaux de la retraite la plus auſtere.

p.106.c. p.203. p.207. a p.203.a|206.c. p.207.a. p.755. p.107 b. p.107.208. p.108.209. p.209.b. p.207.b.c. p.208.b. p.209.210. p.213.214.

'Son pere & ſa mere en mourant[la laiſſerent leur heritiere,]'parceque deux freres qu'elle avoit eus n'avoient pas vécu.'Elle vendit tout ſon bien,'prit avec elle une ſœur unique qu'elle avoit, qui eſtoit aveugle,& qui entroit dans tous ſes ſentimens,'& ſe retira dans un monument qui eſtoit ſur les terres d'un de ſes parens. Là ayant fait venir un Preſtre elle ſe fit couper les cheveux, ou ſe les coupa elle meſme, pour declarer qu'elle renonçoit à tous les ornemens du ſiecle.'Car quoique l'Egliſe ait quelquefois défendu à celles qui renonçoient au monde de ſe couper les cheveux, c'eſtoit neanmoins la pratique & de la Syrie & de l'Egypte.'Elle ne commença qu'alors à porter le titre de Vierge.'Elle s'appliqua plus que jamais à s'avancer dans la vertu, ſans tomber dans les inconveniens qui arrivent ſouvent à celles qui embraſſent la vie ſolitaire avant que de s'eſtre aſſez eprouvées.'Elle pratiquoit de grandes auſteritez, & avoit encore plus de ſoin de les cacher.'Elle vivoit dans une grande ſeparation de toutes ſortes de perſonnes hommes & femmes.'Au lieu de s'elever d'avoir abandonné ſon bien, elle ſe regardoit comme encore bien eloignée de ce qu'elle eſtoit obligée de faire;'& elle ne travailloit pas moins à purifier ſon ame de l'envie, de la vanité, & des autres vices interieurs, qu'à ne poſſeder rien au dehors.'Lorſqu'elle ſe trouvoit attaquée de quelque tentation, ſon premier recours eſtoit à la priere; & lorſque Dieu pour l'eprouver ne la delivroit pas auſſitoſt, elle pratiquoit des auſteritez extraordinaires. Elle ne prenoit que du pain de ſon, & en tres petite quantité; elle ne buvoit que tres peu ou point du tout d'eau, & elle couchoit ſur la terre nue. Elle faiſoit la meſme choſe quand elle eſtoit tombée dans quelque petite fautes.

&c.

'Aprés qu'elle eut pratiqué quelque temps ces vertus & pluſieurs autres, l'odeur de ſa pieté ſe repandant au dehors, pluſieurs femmes commencerent à la venir viſiter, & à luy demander des inſtructions. Elle s'en défendoit autant qu'elle pouvoit, & ſe contentoit ſouvent de les edifier par ſon ſilence, par ſes gemiſſemens, & par les larmes qu'elle verſoit lorſqu'on vouloit l'obliger à parler de Dieu; mais ſon humilité meſme les obligeoit à la preſſer davantage. Alors contrainte de ceder à leurs inſtances, elle leur diſoit ce que Dieu luy avoit appris. [Ce ſont ces inſtructions qui ſont la plus grande & la plus importante partie de ſon hiſtoire. Et l'on en trouve pluſieurs dans les recueils qu'on a faits autre-

fois des paroles les plus remarquables des Peres des deſerts.]

'Le demon piqué d'envie contre elle, demanda à Dieu permiſſion de la tenter comme Job; & l'ayant obtenue lorſqu'elle avoit 'déja 80 ans, il la tourmenta durant trois ans & demi par une maladie qui attaqua ſon poumon, & par des fievres continues qui la minoient peu à peu. 'Elle ne s'abatoit pas pour cela, & elle ne ceſſoit point d'encourager les autres à combatre contre celui qui luy faiſoit une ſi rude guerre. 'Il s'en vengea par une maladie, [qui eſtoit apparemment un cancer,] laquelle luy mangea tout le viſage, avec les douleurs & les autres incommoditez qu'on ſe peut imaginer. Elle la ſouffrit neanmoins toujours avec une generoſité admirable; & enviſageant moins ſa maladie que le demon qui s'efforçoit par là de la vaincre, elle ne voulut jamais faire aucun remede, & ſouffrit à peine qu'on luy oſtaſt les chairs qui eſtoient pourries. 'Elle endura ce martyre durant plus de trois mois, '& ſe vit peu à peu reduite à n'avoir plus ni parole ni vue, & à ne pouvoir prendre ni nourriture ni repos. 'Le temps de ſa victoire arriva enfin. Elle fut conſolée par diverſes viſions qu'elle eut, aprés leſquelles eſtant revenue à elle meſme, elle eut encore la force de conſoler & d'encourager celles qui eſtoient auprés d'elle, leur dit qu'elle ſe ſepareroit d'elles dans trois jours, leur en marqua meſme l'heure preciſe, & lorſque cette heure fut arrivée, elle s'en alla recevoir de la main du Seigneur la couronne des combats qu'elle avoit ſoutenus pour l'amour de luy.

p.271.272. p.273.274. p.275.276. p.277.a. a.b.274.c. p.275.b.c.

[On a mis ſa feſte le 5 de janvier dans le martyrologe Romain,] 'quoique les Grecs la faſſent le 4. [a]Baronius a beaucoup regreté de ce que de ſon temps on ne trouvoit point la vie de cette Sainte. [b]Mais on l'a enfin tirée de divers manuſcrits. Bollandus l'a donnée le premier en latin, [c]d'autres en françois, [d]& enfin Mr Cotelier nous en a donné le texte grec.

Men.p.76|Ugh. t.6.p.1179. a Bar.5.jan.h. b Boll.5.jan.p. 242|2.may.p. 245.246. c Vies des PP.t. 2. d Cotel.g.t.1.p. 201.754.

ARTICLE CVIII.

Amour extraordinaire d'une dame pour la patience: De Sidere Eveſque de Ptolemaïde.

[IL eſt difficile de fixer le temps de ce que nous avons dit dans ces derniers articles; & on le peut encore moins faire dans l'hiſtoire que nous allons raporter. Elle eſt tirée de Caſſien qui

1. Le menologe d'Ughellus *t.6.p.1179.1180.* veut qu'elle ait vécu 90 ans, & raporte encore des particularitez de ſa maladie, differentes de ce que nous liſons dans ſon hiſtoire.

paſſa pluſieurs années avec les ſolitaires d'Egypte ; & c'eſt apparemment la meſme choſe] qui eſt raportée en abregé par Jean Moſc, quoiqu'au lieu d'Alexandrie il la mette à Ceſarée en Paleſtine.

Moſc, c. 106. t. 13. p. 1157.

Ciſn. coll. 18 c. 14. p. 673.

[Cette hiſtoire eſt celle d'une ſainte femme qui s'appliqua avec tant d'ardeur à la pratique de la patience, que non ſeulement elle ne fuyoit point les ſujets de ſouffrir qui ſe preſentoient, mais qu'elle ſe les procuroit meſme volontairement, pour s'accoutumer par un exercice continuel à ſurmonter les mouvemens de l'impatience. Elle eſtoit d'une bonne famille de la ville d'Alexandrie où elle demeuroit, & ſervoit Dieu avec beaucoup de pieté dans une maiſon que ſes parens luy avoient laiſſée.

Ibid.

[Elle vint trouver un jour l'Eveſque Athanaſe pour le prier de luy donner quelqu'une des veuves que l'Egliſe entretenoit, afin qu'elle la nourriſt chez elle ; & pour exprimer la demande qu'elle fit à ce ſaint Prelat en ſes propres termes, Donnez moy, « luy dit-elle, quelqu'une des ſœurs à qui je puiſſe faire charité. « Saint Athanaſe louant le zele que cette dame témoignoit pour exercer la charité, donna ordre qu'on luy choiſiſt une veuve que ſa ſainteté & ſa gravité rendiſt preferable à toutes les autres, depeur que le deſir que cette dame avoit de faire charité ne ſe refroidiſt par l'imperfection de celle qui la recevroit, & qu'au lieu d'une recompenſe eternelle qu'elle taſchoit de ſe procurer en ſoulageant cette pauvre femme, elle ne fuſt en danger de perdre la recompenſe de ſa foy par l'averſion qu'elle auroit du dereglement de ſes mœurs.

Ibid.

[Cette dame ayant donc receu chez elle cette veuve, & luy rendant tous les devoirs de la charité, elle remarqua que cette bonne veuve qui eſtoit extremement douce & modeſte, luy rendoit à tous momens des témoignages de ſon extreme reconnoiſſance pour tous les bons offices qu'elle en recevoit. Elle s'en retourna peu de jours aprés à S. Athanaſe. Mon pere, luy dit-elle, je vous avois prié de me donner une veuve que je puſſe « nourrir, & à qui je puſſe rendre ſervice. Ce ſaint homme ne « comprenant pas encore la penſée ni le deſir de cette dame, crut que celui à qui il avoit donné ordre d'executer ſa demande, l'avoit negligé, & comme il ſe plaignoit de cette pareſſe avec un peu de chaleur, on luy dit qu'on avoit obeï à ſes ordres, & qu'on avoit donné à cette dame une veuve d'excellente vertu. Alors le ſaint Prelat ſe doutant de la penſée de cette dame, commanda

L'an de J. C. 364-366, de S. Athanaſe 38-41.

commanda en ſecret qu'on luy donnaſt celle de toutes les veuves qu'on jugeroit la plus cauſeuſe, la plus pointilleuſe, la plus violente, & la plus colere. On n'eut pas tant de peine à choiſir celle là que la premiere. On la mena auſſitoſt au logis de cette dame qui la receut avec la meſme affection, & la ſervit avec le meſme ſoin que l'autre, & meſme avec encore plus de tendreſſe. Mais elle n'en receut pour recompenſe de ſes ſervices que des injures, des inſultes, & des reproches continuels. Cette veuve luy diſoit à tous momens par une calomnie deteſtable, qu'elle ne l'avoit demandée à l'Eveſque Athanaſe que pour la tourmenter & non pas pour l'aſſiſter ; & qu'en venant chez elle où elle eſperoit d'eſtre mieux, elle avoit paſſé au contraire d'un état tres doux à un état tres penible. La violence de ſa mauvaiſe humeur alla meſme juſqu'à la fraper : mais cette ſainte dame la ſervant avec encore plus d'ardeur & de ſoumiſſion, s'étudioit non à reprimer ſon inſolence en luy reſiſtant, mais à ſe vaincre elle meſme en s'y aſſujettiſſant ; & quoiqu'elle en receuſt les traitemens les plus rudes & les dernieres indignitez, elle s'efforça toujours neanmoins d'appaiſer par un excés de douceur & d'humilité la furie & les emportemens de cette femme.

'Enfin cette dame s'eſtant pleinement affermie dans la vertu p.694. par ces ſaints exercices, & ſe trouvant dans la poſſeſſion de cette parfaite patience qu'elle avoit tant deſirée, elle retourna à Athanaſe pour luy rendre de tres humbles actions de graces de la ſageſſe de ſon choix, & des avantages qu'elle avoit receus par cet exercice. Elle luy avoua qu'il avoit parfaitement accompli ſon deſir, & qu'il luy avoit donné une tres digne maiſtreſſe de patience ; qu'elle ſentoit que cette vertu s'eſtoit comme nourrie & fortifiée en elle par les injures continuelles que cette veuve luy diſoit. Enfin, mon Pere, dit-elle, vous m'avez donné une veuve » à qui je puſſe faire charité ; car pour l'autre elle m'eſtoit plutoſt à » charge, & elle ne faiſoit que m'attriſter & me nuire par l'excés » de ſa complaiſance & de ſa douceur.

[On voit dans cette hiſtoire l'exemple d'une patience & d'une humilité tout à fait extraordinaire du coſté de cette dame, & on y remarque auſſi la ſageſſe de la conduite & de la diſcretion du Saint.

Nous y joindrons un autre exemple de cette meſme prudence du Saint, non dans la conduite particuliere d'une ame, mais dans le gouvernement d'une Egliſe & d'une province entiere. Nous n'en ſavons pas preciſément le temps : mais il eſt certain

que c'eſtoit ſous Valens, & peut-eſtre depuis que cet Empereur ſe fut declaré ennemi des Orthodoxes, c'eſt à dire en 367, ou aprés.] Syneſe p.67.p.209. 210. Syneſe qui écrivoit environ 42 ans aprés ceci, raporte donc que du temps de Valens, il y avoit à Erythres dans la Libye un Eveſque nommé Otien, plus doux ce ſemble que le temps ne le demandoit, & comme il vécut fort longtemps, les habitans de Palebiſque & Hydrax deux bourgs de ſon dioceſe, n'ayant pas la patience d'attendre qu'il fuſt mort, voulurent avoir un Eveſque, & choiſirent pour cela Sidere officier de Valens, homme jeune & agiſſant, capable de défendre ſes amis & d'attaquer ſes ennemis. On crut qu'un homme de cette nature ſeroit aſſez propre en un temps où les Ariens eſtoient ſi puiſſans & ſi forts en nombre. Ainſi on le fit Eveſque de Palebiſque, mais ſans y obſerver l'ordre neceſſaire. Car il falloit qu'il fuſt ordonné à Alexandrie, ou au moins par trois Eveſques avec le conſentement de celui d'Alexandrie. Cependant Philon de Cyrene qui n'eſtoit pas fort ſcrupuleux ni fort exact dans l'obſervation des Canons, l'ordonna ſeul.

p.210.a.b. Neanmoins comme le temps & le peu de liberté que les Catholiques avoient alors ne ſouffroient pas qu'on ſe tinſt ſi rigoureuſement aux regles de la diſcipline, le tres grand Athanaſe, dit Syneſe, tolera cette ordination; & meſme il transfera peu aprés Sidere à l'eveſché de Ptolemaïde, qui eſtoit la metropole [de la Pentapole,] comme un homme capable d'un plus grand emploi [que n'eſtoit l'eveſché de Palebiſque,] & qui pouvoit entretenir & augmenter la petite étincelle de la foy Catholique que Dieu conſervoit encore à Ptolemaïde, [malgré l'impieté de Second qui en avoit eſté longtemps Eveſque.]

b. Saint Baſile imita peu d'années aprés cette ſage diſcretion de S. Athanaſe, en transferant Euphrone Eveſque de Colonie en Armenie, à Nicople qui eſtoit la metropole de cette province. [Et S. Athanaſe eut encore cet avantage, que l'humilité extraordinaire de Sidere fit voir qu'il avoit merité d'eſtre elevé.] Car lorſqu'il ſe vit vieux, il retourna aux Egliſes des bourgs [pour leſquelles il avoit d'abord eſté ordonné,] & il y finit ſes jours ſous l'epiſcopat de Theophile, [qui commença en 385.] V. S. Baſile §. 119.

ARTICLE CIX.

Valens perſecute S. Athanaſe, mais il eſt obligé de le laiſſer en repos.

L'AN DE JESUS CHRIST 367, DE S. ATHANASE 41, 42.

[L'EMPEREUR Valens qui aprés s'eſtre declaré pour l'impieté Arienne, perſecuta preſque durant tout ſon regne la foy Catholique, tantoſt avec plus & tantoſt avec moins de violence, receut le batteſme au commencement de l'an 367, des
Nota 96. mains d'Eudoxe chef des Ariens. "Des la meſme année, à ce qu'on croit, "il fit un edit par lequel il ordonnoit aux Gouverneurs des provinces de chaſſer de leurs Egliſes tous les Eveſques qui ayant eſté depoſez ſous Conſtance, s'eſtoient rétablis ſous Julien. 'Eudoxe de Conſtantinople qui eſtoit l'auteur de cette perſecution, fit envoyer cet edit à Alexandrie par les Prefets du Pretoire. 'Il portoit de tres groſſes amendes pecuniaires contre tous les Gouverneurs, officiers, & magiſtrats des villes ſans diſtinction, s'ils negligeoient de l'executer, & meſme les menaçoit de les punir en leurs corps. 'On voulut donc l'executer en Egypte, & chaſſer Saint Athanaſe de ſon ſiege & de la ville d'Alexandrie. 'Et ainſi ce Saint ſe trouva engagé tout de nouveau dans les bruits, les troubles, & les perſecutions qu'il avoit ſi ſouvent eprouvées.

Soz. l. 6. c. 12. p. 653. a.
Socr. l. 4. c. 13. p. 225. b.
Soz. p. 653. b.
a. b.
Epi. 68. c. 10. p. 726. c.

'Il ne fut pas neanmoins pour cette fois chaſſé de ſon ſiege. c.
'Les Catholiques s'aſſemblerent au bruit du deſſein qu'on en avoit, & prierent le Gouverneur d'examiner avec ſoin la declaration de Valens, repreſentant qu'elle ne regardoit point Athanaſe pour deux raiſons, puiſqu'ayant eſté chaſſé ſous Conſtance, il avoit eſté rétabli par le meſme prince; & qu'il n'avoit pas depuis eſté rétabli par Julien qui l'avoit meſme chaſſé, mais par Jovien ſon ſucceſſeur. Leurs remontrances furent inutiles; mais ils continuerent toujours à s'oppoſer au Gouverneur, & à empeſcher qu'on ne fiſt aucune violence à leur Eveſque. 'De ſorte d.
que le Gouverneur voyant que leur nombre croiſſoit de plus en plus, & que la ville eſtoit dans un trouble & une emotion univerſelle preſte à en venir à une ſedition ouverte, il accorda que S. Athanaſe demeuraſt dans la ville, & envoya à l'Empereur la relation de ce qui s'eſtoit paſſé; & la ville de ſa part deputa auſſi Epi. p. 726. c.
en faveur de ſon Eveſque. 'On pretend que ce Gouverneur eſtoit Phot. c. 258. p. 1444. [Ath. vit. p. 80. d.
&c. Tatien, 'qu'on voit en effet avoir eſté Prefet d'Egypte "en 367. a Cod. Th. chr. p. 79.

Soz.p.653.d. 'Quelque temps aprés, lorſque la ſedition eſtoit tout à fait appaiſée, le Saint ſe retira un ſoir fort ſecrettement, ſortit de la ville, & s'alla cacher à la campagne, où il demeura durant quatre mois caché dans le tombeau de ſon pere: [& c'eſt ainſi que ſe verifie ce que dit Theodoret,] qu'il avoit eſté cinq fois chaſſé "de ſon ſiege. Les uns diſent qu'il le fit depeur qu'on ne luy imputaſt les maux que pourroit produire la ſedition d'un peuple furieux & emporté: d'autres croient qu'il avoit eſté averti ou par un avis ſecret, ou plutoſt par une revelation divine, qu'on formoit des deſſeins contre ſa perſonne. [Et l'evenement rend ce ſentiment fort vraiſemblable.] Car la nuit meſme le Gouverneur qui voyoit que le peuple eſtoit appaiſé, & qui croyoit pouvoir executer ſans tumulte la volonté de l'Empereur en venant ſurprendre le Saint durant que tout le monde eſtoit endormi, vint en effet avec le General des troupes ſe ſaiſir de l'egliſe où le Saint faiſoit ſa demeure. 'Mais on fut bien étonné qu'aprés l'avoir cherché par toutes les chambres depuis le bas juſqu'au haut, il fut impoſſible de le trouver.

L'an 367, de Saint Athanaſe 41, 42.

Socr.l.4.c.13.p. 221.c|Soz l.6.12. p.654.a. Thdrt.ep.145.p. 1026.d. a Socr.p.225 c| Soz.p.654.a. Soz.p.654.a. p.653.d. p.654.a.

Socr.p.225.c. c|Soz.p.654.b. 'Cependant le peuple ayant appris ſon abſence, ſe porta juſqu'à la ſedition par le deſir qu'il avoit de le revoir; de ſorte que Valens fut obligé d'écrire à Alexandrie, qu'il pouvoit demeurer en paix dans la libre poſſeſſion des egliſes. 'Sozomene croit qu'il fut contraint malgré luy de le laiſſer en repos à cauſe de la grande reputation de ce Saint, & de la crainte qu'il avoit que ſes amis & ſes partiſans qui eſtoient en grand nombre, ne fiſſent quelque ſoulevement, ou que Valentinien meſme ne ſe tinſt offenſé en ſa perſonne. Et il ajoute que les chefs de l'Arianiſme ne preſſerent pas fort Valens ſur ce ſujet, dans la crainte de voir encore ce qui eſtoit arrivé ſous Conſtance, c'eſt à dire que le Saint ne fuſt obligé de s'aller plaindre aux Empereurs, & qu'il ne fiſt changer de ſentiment à Valens par ſes diſcours, ou qu'il ne l'obligeaſt à le rétablir hautement par la crainte d'irriter Valentinien.

Soz.p.654.b.c.

Ruf.l.1.c.11.p. 253. b Socr.p.225 c. c Soz.p.654.655. Epi.68.c.1.p. 726. 'Voilà ce qui fit que par une protection particuliere de la puiſſance divine, ce grand Saint [a] & ſon egliſe d'Alexandrie, [b] & toute l'Egypte meſme, demeurerent dans un grand repos juſqu'à la mort du Saint, pendant que tout le reſte de l'Orient gemiſſoit ſous une perſecution preſque auſſi violente qu'avoit eſté celle des payens. 'Luce que les Ariens avoient fait ordonner à Antioche ou en quelque autre lieu ſemblable, pour eſtre leur Eveſque à Alexandrie, demanda ſouvent à Valens la permiſſion

d'y venir ; mais il ne la put obtenir tant que le Saint vécut, par la crainte qu'on avoit des soulevemens du peuple.

ARTICLE CX.

S. Athanase écrit à tous les Evesques des environs contre les Ariens : De Diodore de Tyr Confesseur.

[COMME Saint Athanase aimoit non son repos, mais son devoir, & qu'il savoit que le calme dont il jouissoit estoit moins un effet de la volonté des hommes que de la puissance de Dieu, il n'avoit garde de vouloir se conserver ce repos par des menagemens indignes de luy, & en cessant de combatre les heretiques. S'il aimoit la paix, ce n'estoit neanmoins qu'aprés la verité, laquelle le Prophete met la premiere.

NOTE 97. C'est en effet à ce temps-ci & à la persecution de Valens, qu'il faut raporter] une lettre Catholique ou circulaire qu'il adressa à tous les Evesques d'Egypte, de Syrie, de Phenicie, & d'Arabie, pour les exhorter à demeurer inebranlables dans la persecution qui s'elevoit alors contre l'Eglise. Il les assure que de sa part il tasche à se sauver luy mesme avec ceux qui estoient sous sa conduite, en combatant depuis longremps l'heresie Arienne & dans ses impietez visibles & dans celles qu'on s'efforçoit de deguiser un peu pour tromper les simples ; qu'il se separe entierement de leur conduite pleine de trouble & de desordre ; qu'il pleure tous leurs dereglemens qui rendoient le nom de J. C. odieux ; & qu'il tasche de conserver dans l'Egypte la pureté de la foy & de la morale. Ath.cath.t.1.p. 570.c.d.

[1] Il nous y apprend que la plus part des peuples & des Evesques conservoient la pureté de la foy, quoique beaucoup d'Evesques cachassent leurs sentimens & en fissent paroistre de faux, les uns par ambition de s'elever, les autres par la crainte de ceux qui gouvernoient les plus grandes villes : ce qui paroissoit parceque quand ils n'estoient pas engagez dans ces passions, ils reconnoissoient la verité sans aucune peine. Il y recommande fort particulierement la divinité du S. Esprit, [à cause de la nouvelle heresie des Macedoniens.] Il écrit cette lettre avec d'autres Evesques, & il dit que si ceux à qui il l'adresse luy veulent écrire & communiquer avec luy sur les affaires de l'Eglise, il recevra p.571.a b. b. c.d[570.c. p.570.b. p.571.a.

1. Les Benedictins doutent de cette lettre, mais sur des raisons fort legeres qui ne nous peuvent empescher de la recevoir. Ath.t.1.B.et p.61. 26.

avec beaucoup de joie cette marque d'union & de charité. [Il y parle avec l'autorité que ſon antiquité, ſon merite, & les grands combats qu'il avoit ſoutenus pour la foy luy avoient acquiſe. 367, de Saint Athanaſe 41, 42.

Le caractere de cette lettre, c'eſt à dire une autorité de charité & un ſoin general de toute l'Egliſe, paroiſt beaucoup] dans une autre que Facundus nous a conſervée, écrite à Diodore Eveſque de Tyr, qui aprés avoir vieilli dans l'Egliſe Catholique, & avoir eſté eprouvé par pluſieurs tentations, avoit eſté ordonné Eveſque par les Confeſſeurs ſur le témoignage de S. Athanaſe, [aſſez vraiſemblablement ſous Julien ou ſous Jovien, lorſque les Confeſſeurs rappellez d'exil eurent la liberté de travailler à rétablir les Egliſes.] Dieu benir la perſeverance de Diodore, & Tyr apprit la doctrine de la pieté. S. Athanaſe qui luy avoit écrit autrefois ſans en recevoir de réponſe, ne put neanmoins demeurer dans le ſilence lorſqu'il eut appris une nouvelle ſi agreable pour luy, par ce que Diodore en avoit mandé [ou à luy ou à quelque autre,] & il luy écrivit la lettre dont nous parlons. Il le qualifie ſon tres cher fils. Il l'exhorte à luy écrire ſouvent. Il ſe rejouit comme pere des heureux ſuccés de ſon fils, & encore plus [comme Eveſque] du progrés d'un predicateur de l'Evangile. Enfin il luy témoigne partout un amour tres tendre: mais c'eſt neanmoins à Dieu qu'il rend la gloire & l'action de graces de tout le bien qu'il avoit fait. Il luy conſeille de ne s'amuſer point à diſputer contre les heretiques, de ne répondre à leurs longs diſcours que par le ſilence, & de vaincre leur malice par ſa douceur. C'eſt le moyen aſſuré qu'il luy donne pour faire aimer la verité dans ſa bouche lorſqu'elle ſeroit aſſaiſonnée [par ſa moderation,] & pour faire condanner par tout le monde la paſſion de ſes adverſaires. [Diodore profita ſans doute de cet avis;] car on loue particulierement en luy ſa modeſtie.

Fac l. 4. c. 1. p. 148. 149.

Ruf. l. 2. c. 21. p. 186. 2.

Fac l. 4. c. 1. p. 149.

Ruf. l. 2. c. 21. p. 186. 2.

Not. 98.

[Comme ce Prelat qui paroiſt avoir eu beaucoup de merite, quoiqu'il ſoit aujourd'hui aſſez peu connu, a eſté ſi aimé de S. Athanaſe, & qu'on peut dire meſme que c'eſt luy qui l'a elevé à l'epiſcopat, nous ramaſſerons ici ce qui s'en trouve dans l'hiſtoire.] Pierre ſucceſſeur de S. Athanaſe & les ſaints Eveſques d'Egypte releguez à Dioceſarée ſous Valens, ſe plaignent comme d'une entrepriſe tout à fait inſupportable, de ce que l'hereſiarque Apollinaire & Timothée l'un de ſes diſciples, vouloient excommunier pluſieurs Prelats des plus illuſtres de l'Orient, entre leſquels ils mettent S. Baſile & Diodore; [" ce que diverſes

Fac. l. 4. c. 2. p. 150. 159. 160.

Not. 99.

circonſtances nous obligent d'entendre de celui de Tyr plutoſt que de Diodore qui fut fait Eveſque de Tarſe vers l'an 379.]

'Timothée frere & ſucceſſeur de Pierre [en 381,] luy écrivit une lettre que nous avons encore, tres reſpectueuſe, & pleine d'eſtime pour la vertu & la perfection de ſa vie, & pour le zele de ſa foy toute pure & toute apoſtolique. Il cite la lettre que S. Athanaſe avoit autrefois écrite à ce meſme Diodore, & il dit que c'eſtoit ce Saint dont il eſtoit diſciple, qui luy avoit appris à l'aimer. Il marque que Diodore avoit meſme ſouffert pour J. C: [de ſorte qu'on luy peut donner le titre de Confeſſeur.] p.151. &c.

'S. Epiphane ne témoigne pas moins de veneration pour luy dans une réponſe qu'il luy fait ſur ce qu'il luy avoit demandé un ouvrage pour l'explication des pierres du Rational du grand Preſtre; & il compoſa en effet cet ouvrage à ſa priere, comme nous le voyons par ce qui nous en reſte encore aujourd'hui, & qui eſt adreſſé à Diodore. p.158.159. Epi.t.2.p.225.

[Aprés avoir ſouffert pour J. C, & de la part des Ariens ſans doute, il ſouffrit encore de la part des Catholiques.] 'Car comme les Eveſques eſtoient partagez au ſujet de Paulin & de S. Melece, qui ſe pretendoient tous deux Eveſques d'Antioche, ceux du parti de S. Melece mettoient des Eveſques dans les lieux où il y en avoit qui communiquoient avec Paulin. Rufin qui nous apprend ce deſordre, ſe plaint particulierement de ce qu'on mit un Eveſque à Tyr au prejudice de Diodore dont on mepriſoit la modeſtie. [Cela ſe fit des l'an 379,] auquel Zenon aſſiſta au Concile d'Antioche en qualité d'Eveſque de Tyr; & deux ans aprés il ſe trouva au Concile de Conſtantinople. Ruf.l.2.c.21.p. 186.2. Coll.R.t.1.p. 176 Conc.t.2.p. 955.c.

ARTICLE CXI.

D'une lettre du Pape Libere à S. Athanaſe: Damaſe ſucceſſeur de Libere condanne les Ariens dans un Concile: Le Concile d'Egypte luy répond & écrit aux Africains.

L'AN DE JESUS CHRIST 368, DE S. ATHANASE 42, 43.

[LE Pape Libere qui avoit eu à gouverner l'Egliſe Romaine durant les plus violentes tempeſtes de l'Arianiſme, qui aprés avoir fait naufrage, n'avoit pas laiſſé de s'oppoſer avec une nouvelle vigueur à la violence des flots, & qui enſuite avoit fait paroiſtre toute la ſollicitude & la douceur d'un pere pour ſauver ceux que la meſme tempeſte avoit abatus,] s'eſtoit enfin Mar. & F p.4.5] Hier.chr.

allé repoſer en paix le 24 ſeptembre de l'an 366.

Ath. ad Lib. t. 1. p. 243. 244. 'Nous avons une lettre, ou plutoſt l'extrait d'une lettre qu'il écrit à S. Athanaſe, & où il fait une confeſſion de foy oppoſée aux erreurs des Ariens, des Macedoniens, & des Apollinariſtes, & à celles que l'on attribuoit à Marcel d'Ancyre. Il n'y reconnoiſt qu'une ſeule ſubſtance & une ſeule hypoſtaſe en Dieu, ſelon le ſens que les Latins donnoient alors à ce terme. Il y parle à S. Athanaſe comme à un frere qu'il aimoit extremement; mais il le conjure par le jugement de Dieu de luy mander ſi ſes ſentimens eſtoient conformes à cette profeſſion de foy qu'il luy envoyoit, & qui eſtoit, dit-il, la ſeule foy receuë dans l'Egliſe Catholique, afin qu'il puſt avoir une entiere confiance en luy, & p. 244. 245. faire ſans difficulté les choſes dont il l'avoit prié. 'On met aprés cela une autre confeſſion de foy comme une réponſe adreſſée par S. Athanaſe à ce Pape, qui rejette les meſmes erreurs, mais moins formellement celle des Apollinariſtes. Le mot d'hypoſtaſe Boll. 2. may, p. 343. d. y eſt auſſi employé pour la nature. 'Il faudroit ſans doute mettre ces deux écrits dans les dernieres années de la vie de Libere: ["mais nous ne croyons pas les pouvoir regarder que comme des pieces ſuppoſées. Not 2 100.

"Damaſe ſucceda à Libere la meſme année 366, & peuteſtre dés le 2 d'octobre. Mais il fut ſans doute aſſez occupé en cette année là & en la ſuivante à combatre le ſchiſme qu'Urſin avoit formé contre luy, ſans avoir beaucoup de loiſir pour ſonger aux maux publics de l'Egliſe. De ſorte que nous pouvons raiſonnablement commencer en 368 ou 369 ce qu'il fit contre les Ariens.] V. ſon titre §. 1.

Bar. 369. §. 36. 'Car nous n'en pouvons marquer le temps plus aſſuré. [a] Nous ſavons donc qu'il aſſembla à Rome "un Concile de beaucoup [a] Ath. ad Afr. p. 931. c. Ibid. §. 6. d'Eveſques, [b] où il prit un grand ſoin tant de relever les Prelats [b] d. tombez dans l'Arianiſme, que de faire connoiſtre quels eſtoient p. 941. b. les auteurs & les chefs de cette hereſie. 'Urſace & Valens y furent excommuniez avec ceux qui ſuivoient leurs ſentimens: a. 'mais on n'y parla point d'Auxence, ["qui avoit uſurpé le ſiege de Milan ſur Saint Denys des l'an 355. On craignoit peuteſtre d'irriter l'Empereur Valentinien qui eſtoit entré dans ſa communion.] 'Ce Concile écrivit une lettre [ou à tous les Prelats en p. 931. c. general, ou au moins à ceux d'Egypte.] 'Car S. Athanaſe & les p. 941. a. b. Eveſques de ſa juriſdiction qu'il avoit aſſemblez, écrivirent à Damaſe pour le remercier d'avoir ſauvé l'unité de l'Egliſe Catholique en condamnant Urſace & Valens; mais ils témoignerent eſtre ſurpris de ce qu'on n'avoit pas encore depoſé & chaſſé V. les Ariens §. 51.

de

de l'Egliſe Auxence qui s'eſtoit intrus dans l'Egliſe de Milan, & qui outre le crime de l'Arianiſme eſtoit encore coupable de beaucoup de maux qu'il avoit commis avec Gregoire, & dont ils luy faiſoient le recit.

[Damaſe eut ſans doute beaucoup d'égard à cette remontrance de Saint Athanaſe.] Au moins nous avons une lettre de luy & de 90 autres Eveſques d'Italie & de France adreſſée aux Prelats d'Illyrie, par laquelle ils condannent Auxence, ou declarent qu'il avoit déja eſté condanné. Mais quelque effort que puſſent faire contre Auxence & le Pape & les Eveſques de France & d'Eſpagne, il demeura pluſieurs années dans ſon ſiege, & n'en put eſtre depoſſedé que par la mort. Thdrt. l. 2. c. 17. p. 617. Ath. ad Epi. p. 581. a. Bar. 369. 537.

Note 101. Le Concile d'Egypte dont nous avons parlé, écrivit auſſi aux Eveſques d'Afrique pour les conjurer de conſerver l'unité epiſcopale, & de ne ſe point laiſſer aller à ceux qui vouloient encore faire ſubſiſter le Concile de Rimini au prejudice de celui de Nicée, ſous pretexte de l'obſcurité du terme de Conſubſtantiel. C'eſt pourquoi tout ce traité eſt employé à faire voir que le Concile de Rimini tant qu'il avoit eſté libre, n'avoit voulu rien ajouter à celui de Nicée, qu'il avoit meſme excommunié Urſace, Valens, & Auxence qui le vouloient alors faire valoir. Il fait voir auſſi quelle eſt l'autorité du Concile de Nicée, pourquoi il s'eſt ſervi du terme de Conſubſtantiel, & quel eſt le ſens de ce terme. La fin parle en peu de mots de la divinité du S. Eſprit. Ath. de Afr. p. 941. c. d.

Il faut remarquer ce qui eſt dit dans cette lettre, que le mot d'hypoſtaſe n'eſt autre choſe que celui de ſubſtance. Elle nous apprend encore qu'il y avoit environ 90 Eveſques dans l'Egypte, la Libye, [& la Thebaide,] ſi parfaitement unis entre eux, qu'ils ſignoient toujours les uns pour les autres lorſqu'il y en avoit d'abſens: & il eſt viſible que c'eſt ſeulement en cette maniere qu'il y en avoit 90 dans ce Concile, comme il eſt porté par le titre. p. 934. d. p. 940. d. p. 931. b. c.

Theodoret cite deux grands endroits de cette lettre. [Elle produiſit ſans doute un tres bon effet, puiſque la foy Catholique a toujours dominé dans l'Afrique ſans aucune contradiction juſqu'à l'invaſion des Vandales.] Thdrt. l. 1. c. 7. p. 543-545 l. 2. c. 18. p. 619. 620.

ARTICLE CXII.

Saint Athanaſe écrit à Epictete ſur l'Incarnation.

L'AN DE JESUS CHRIST 369, DE S. ATHANASE 43, 44.

[L'AMOUR que S. Athanaſe avoit pour la foy eſtant veritablement Catholique, le rendoit egalement ſenſible à toutes les plaies qui bleſſoient la verité. C'eſt pourquoi comme nous venons de voir qu'il écrivoit en Afrique pour défendre la Conſubſtantialité, ſon zele le fit de meſme écrire à Corinthe
Ath.ad Epi.p. 583.c.d. pour ſoutenir le myſtere de l'Incarnation.] Il s'eſtoit elevé une diſpute dans cette Egliſe [metropole de la Grece,] entre des perſonnes qui faiſoient profeſſion de ſuivre la foy de Nicée, mais
p.581.d|583. qui tomboient dans deux extremitez oppoſées & egalement dangereuſes. Les uns ſoutenoient, [comme Apollinaire ou ſes diſciples,] que le corps de J. C. eſtoit conſubſtantiel à la divinité,
p.583.c.d. & qu'ainſi c'eſtoit la divinité meſme qui avoit ſouffert, avec toutes les ſuites horribles de ce principe; & les autres pretendoient que le Fils de Dieu & le Verbe n'eſtoit pas le meſme que
p.591.a. le Chriſt qui avoit ſouffert la croix, mais que le Verbe eſtoit deſcendu ſur luy de meſme que ſur les anciens Prophetes. Les uns & les autres avoient neanmoins abandonné enfin leurs erreurs, & s'eſtoient réunis dans la foy veritable & Catholique.

p.581.d|583.d| Epi.77.c.2.p. 997.a. Epiphane qui eſtoit alors Eveſque de Corinthe, envoya les actes de cette diſpute à S. Athanaſe, qui fut ſenſiblement touché
a Ath.ad Epi.p. 583.d. de voir qu'on oſaſt ſeulement proferer de ſi grandes impietez. Il les refuta pleinement dans la réponſe qu'il fit à Epictete, où il reprend aſſez fortement cet Eveſque d'avoir ſouffert qu'on euſt propoſé ces choſes. Il dit qu'il euſt dû impoſer ſilence aux parties
Epi.p.997.b. & leur expoſer la vraie foy, afin qu'ils demeuraſſent en repos, ou paſſaſſent pour heretiques s'ils refuſoient de ſe rendre; & S. Epiphane dit que par là il condanne & excommunie ceux qui ἀναθεματίζω. ſouriennent ces erreurs.

Ath.ad Epi.p. 582.a. Le Saint marque dans cette lettre qu'Auxence & les autres Ariens cachez avoient eſté anathematizez par les Conciles de
it.p.88.a|1.1.B. 1.901. France, d'Eſpagne, & de Rome: ce qui nous oblige à la mettre
ad Epi.p.591. au pluſtoſt en 371. [On y voit ſon humilité ordinaire] dans la priere qu'il fait en la finiſſant à Epictete & à tous ceux qui la liront, d'excuſer un homme ignorant dans le langage, & incapable comme luy, s'ils y trouvent quelque choſe qui ne ſoit pas

L'an de J.C. 369, de Saint Athanaſe 43, 44.

exprimé dans la force & dans la perfection que ſon ſujet demandoit, & de corriger ce qu'ils trouveront y manquer pour la doctrine en luy en donnant avis.

'Saint Cyrille d'Alexandrie dit que cette lettre eſt remplie de tout ce qu'il y a de plus pur dans la croyance orthodoxe. [Elle a eſté tres celebre dans l'antiquité.]' S. Epiphane l'a inſerée toute entiere dans ſon ouvrage contre les heresies. [a] Theodoret en cite divers endroits dans ſes dialogues. [b] S. Leon la cite encore dans ſon epiſtre 134, [c] auſſi bien que Juſtinien dans ſon epiſtre à Menne, [d] à l'exemple du Concile d'Epheſe. [e] Le Concile de Calcedoine s'eſt fait un honneur de la ſuivre.

Cyr. ep. 38. p. 140. c.

Epi. 77. c. 3-13. p. 997-1007.

a Thdrt. dial. 1. p. 30. a | 39. 40 | 2. p. 92. a | 3. p. 159. 160.

b Leo, Q. p. 707.

c Conc. B. t. 1. p. 326. c.

[f] S. Cyrille remarque plus d'une fois, que comme cette lettre eſtoit tres forte pour faire voir l'impieté des ſentimens d'Apollinaire, & que les Catholiques s'en ſervoient avantageuſement dans les diſputes pour confondre les défenſeurs de cette erreur, ces heretiques deſeſperant d'y pouvoir faire aucune réponſe raiſonnable, l'avoient corrompue en y retranchant & y ajoutant diverſes choſes, pour faire croire que S. Athanaſe eſtoit de leur ſentiment. 'En effet Paul Eveſque d'Emeſe qui eſtoit dans le parti de ceux qui défendoient au moins la perſonne de Neſtorius, ayant objecté cette lettre à Saint Cyrille, ce Saint luy répondit qu'il la recevoit en tout; mais qu'il prist garde ſi ſa copie n'eſtoit point de celles qui avoient eſté falſifiées. Paul la confera avec les anciens exemplaires qui eſtoient à Alexandrie, & il y trouva beaucoup de difference. De ſorte qu'il pria S. Cyrille d'en envoyer à Antioche une copie fidele & veritable. Et le Saint en envoya tant à Antioche qu'en d'autres endroits pour empeſcher le tort que cette alteration pouvoit faire. [Le texte que nous en avons dans Saint Athanaſe eſt tout ſemblable à celui qui eſt dans S. Epiphane, ſans aucune difference conſiderable; & ainſi il y a apparence que c'eſt le texte original.]

f S. Cyr. ep. 38. p. 140. c. d | 34. p. 109. a. b.

35. p. 120. a. b. c | 38. p. 140. d. e.

ARTICLE CXIII.

Divers écrits de S. Athanaſe ſur l'Incarnation contre les Apollinariſtes.

[NOus avons encore d'autres diſcours dans S. Athanaſe contre l'hereſie d'Apollinaire,]'comme celui qui eſt intitulé De l'avenement ſalutaire de J. C. 'Quelques uns pretendent qu'il n'eſt pas de S. Athanaſe, [mais ils n'en alleguent point de raiſon, & je ne voy pas qu'ils en aient aucune.]' Au contraire

Ath. t. 1. p. 633.

Cocus, p. 88.

Leont. N. & Eu. t. 4. 2. p. 999. c.

eſt qualifiée dogmatique; & il paroiſt que le Saint y traitoit le dogme de l'Incarnation. Il eſt certain qu'on a prerendu l'attribuer à S. Athanaſe: [ce que nous remarquons,] parceque Theodoret cite une lettre ſur l'Incarnation adreſſée auſſi à Eupſyque, mais écrite par Attique de Conſtantinople. Thdrt.dial.1.p. 100.a.

Facundus met entre les écrits de S. Athanaſe faits contre les Apollinariſtes, une lettre à ceux d'Antioche[a] dont il raporte pluſieurs paſſages. [Il y a des termes un peu durs,][b] & qui peuvent favoriſer les Neſtoriens: mais cela ne vient apparemment que de la mauvaiſe traduction dont s'eſt ſervi facundus. Car Pierre ſucceſſeur du Saint recommande la lecture de cette lettre, où tout eſtoit, dit-il, expliqué avec beaucoup d'exactitude. Facundus aſſure meſme qu'elle avoit une telle autorité dans l'Egliſe, qu'on la faiſoit ſigner à ceux qui renonçoient à l'hereſie d'Apollinaire. [Ainſi je ne voy pas qu'il y ait lieu de douter qu'elle ne ſoit veritable,] comme le P. Petau dit qu'on pourroit faire. Auſſi il s'arreſte moins à ce doute, qu'a faire voir qu'on peut donner un bon ſens à toutes les expreſſions de cette lettre. Fac.l.11.c.2.p. 471.b. [a] p.468-471. [b] p.471.b[not.] p.469.b. Pet.dog.t.4.l.6. c.14.§3 p.574-576.

[Saint Athanaſe ne nomme jamais Apollinaire dans tous les écrits qu'il fait contre luy: ce qui marque que cet hereſiarque ne ſe declaroit pas encore ouvertement contre l'Egliſe.] Au contraire nous avons un fragment[a] d'une lettre qu'Apollinaire écrit à Serapion, où nous croyons qu'il approuve la lettre de S. Athanaſe à Epictete. [C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner que] le Saint ait écrit à Damaſe pour luy recommander Timothée diſciple d'Apollinaire, qui parut depuis l'un des plus impies de cette ſecte. Leont.in Apol.t. 4.2.p.1031.c.d. V. les Apollinariſtes 5 4. [a] p.1042 a[Fac.l.7. c.3.p.277.

ARTICLE CXIV.

Saint Athanaſe excommunie un Gouverneur de Libye: Défend l'honneur de Saint Baſile.

L'AN DE JESUS CHRIST 370,371,372, DE S. ATHANASE 44-47.

[L'ANNEE 370 eſt remarquable dans l'hiſtoire de l'Egliſe par l'election du grand Baſile[a] qui fut fait Eveſque de Ceſarée metropole de la Cappadoce, vers le mois de ſeptembre. Dieu l'unit tres étroitement avec S. Athanaſe, & nous en verrons beaucoup de marques dans le peu de temps qu'ils eurent à gouverner enſemble l'Egliſe de Dieu: mais nous ne les toucherons qu'en paſſant, & nous en laiſſerons la diſcuſſion exacte à l'hiſtoire de S. Baſile. V. S. Baſile 5 4. [a]

Les grands travaux que S. Athanaſe avoit endurez pour la foy, n'occupoient point tellement ſon ame, qu'il ne veillaſt encore avec ſoin pour la conſervation de la diſcipline. Il fit paroiſtre que l'une & l'autre eſtoient egalement de Dieu ; & il n'eut pas moins de zele pour la pureté de la morale que pour celle de la doctrine.] Baſ. ep. 47. p. 75. Car y ayant un Gouverneur ou un General d'armée dans la Libye, qui y commettoit beaucoup de crimes par ſes cruautez & par ſes debauches, S. Athanaſe [l'excommunia,] & en écrivit à Saint Baſile ou plutoſt à toute l'Egliſe, pour deplorer le malheur de cet officier, & demander qu'on n'euſt communion avec luy ni de feu, ni d'eau, ni de couvert, comme parle S. Baſile. Car ce Saint ayant receu la lettre de S. Athanaſe, luy récrivit & luy promit que luy & tout ſon peuple à qui il avoit montré cette lettre, le traiteroient de la ſorte, pour voir ſi cette condamnation univerſelle le pourroit faire rentrer en luy meſme. Il aſſura auſſi le Saint qu'il feroit voir ſa lettre à toutes les perſonnes qu'il pourroit, amis ou étrangers.

[Ces deux grands Saints avoient l'un pour l'autre un reſpect & une affection toute ſinguliere. S. Athanaſe témoigna celle qu'il avoit pour S. Baſile dans deux rencontres importantes.] Ath. ad Jov. t. 1. p. 551. 552. Deux Preſtres nommez Jean & Antioque luy écrivirent de Jeruſalem ſur quelques perſonnes qui y troubloient la foy des ſimples par diverſes queſtions, [& ſur quelques bruits qu'on faiſoit courir contre S. Baſile :] S. Athanaſe condanne par ſa réponſe la curioſité inquiete des premiers, & exhorte tout le monde à aimer la ſimplicité auſſibien que la pureté de la foy, & à mettre ſon principal ſoin à craindre Dieu & à obſerver ſes commandemens : à quoy il ajoute, J'ay eſté fort étonné de la hardieſſe de « ceux qui oſent parler contre l'Eveſque Baſile noſtre cher frere « & veritable ſerviteur de Dieu. Cette impudence ſuffit pour faire « voir qu'ils n'aiment pas veritablement la foy des Peres. «

ad Pal. t. 1. p. 552. 553. Un autre Preſtre nommé Pallade luy manda que les moines de Ceſarée s'oppoſoient à S. Baſile, apparemment à cauſe des condeſcendances dont uſoit ce Saint. S. Athanaſe écrivit à ces moines ce qu'il jugea propre pour les remettre dans l'obeiſſance qu'ils devoient à leur Eveſque : & répondant à Pallade ; il dit que ſi S. Baſile euſt eſté ſuſpect dans la foy, ils euſſent eu raiſon de s'elever contre luy ; mais que puiſque l'on pouvoit dire avec verité, comme luy & tous les autres le diſoient, qu'il eſtoit la gloire & l'ornement de l'Egliſe, qu'il ne combatoit que pour la verité, & qu'il travailloit à donner inſtruction à ceux qui en

avoient beſoin, ils ne doivent pas ſe ſcandalizer ſans ſujet de ce qu'il eſtoit foible avec les foibles pour les gagner à J.C, mais approuvet ſon deſſein & la ſageſſe de ſa conduite, & glorifier le Seigneur d'avoir donné à la Cappadoce un Eveſque tel que toutes les provinces ſouhaitetoient d'en avoir.

V.S.Baſile 5 71. [a]Il ne peut guere avoir écrit ces deux lettres qu'à l'extremité de ſa vie en 372, ou 373.]b Pallade à qui la derniere eſt adreſſée, s'eſtoit retiré avec un nommé Innocent Italien de naiſſance ſur [a]la montagne des Olives,c & ils vivoient tous deux du travail de leurs mains, comme on le voit par une lettre que S. Baſile leur écrivit à tous deux enſemble.

p.951.c. Baſ.ep.325.p. 319.a. ὁ τῆς Ἐλαίας. c ep.184.p.197.

[La condeſcendance de S. Baſile qui ſcandalizoit ſes moines, eſtoit apparemment la maniere dont il parloit du Saint Eſprit, à qui il ne donnoit pas le titre de Dieu, pour les raiſons qu'on verra ſur ſon hiſtoire. Peuteſtre auſſi que c'eſtoit en partie la facilité avec laquelle il recevoit les Ariens, pourvu qu'ils ſignaſſent le ſymbole de Nicée:]d en quoy il ne faiſoit que ſuivre la lettre que S. Athanaſe luy avoit écrite ſur ce ſujet. S. Baſile la montroit à tout le monde pour ſa juſtification, ne doutant pas qu'on ne duſt obeïr à un ſi grand homme. S. Athanaſe luy avoit [a]allegué l'exemple & l'autorité des Eveſques de Macedoine & d'Acaïe.

ep.75.p.131.c.d.

Note 105.

ARTICLE CXV.

Eſtime de Saint Baſile pour Saint Athanaſe: Leur union dans le ſervice de l'Egliſe.

[Pour ce qui eſt de l'eſtime que S. Baſile avoit pour Saint Athanaſe, il faudroit tranſcrire tous les endroits où il en parle, puiſqu'il n'en parle jamais qu'avec eloge, meſme lorſqu'il ſouhaitoit qu'il euſt agi autrement qu'il n'avoit fait.]a Il ſuffit de remarquer qu'il l'appelle ſon pere ſpirituel,b & qu'il dit que le temps & l'expetience augmentoient de plus en plus l'opinion & l'eſtime qu'il en avoit toujours eue;c qu'Athanaſe avoit receu plus que perſonne les conſeils & la ſageſſe de l'Eſprit de Dieu; d que la marque la plus aſſurée & la plus viſible qu'on eſt dans la veritable foy & dans une ſolide pieté, c'eſt d'avoir de l'amour & de l'eſtime pour le tres heureux Athanaſe;e que Dieu l'avoit établi le medecin de tous les maux de l'Egliſe, dont on devoit toujours eſperer la gueriſon, quelque grands qu'ils fuſſent, pourvu qu'il vouluſt l'entreprendre.

a Baſ.ep.51.p.79. b. b ep.52.p.79.c. c p.80.a. d ep.337.p.319.c. e ep.51.p.78.c.d.

ep.51.p.79.d. 'Il le loue de n'avoir pas moins de ſoin de toutes les Egliſes que de celle que Dieu luy avoit particulierement commiſe, & de ne ceſſer jamais de parler, d'écrire, d'envoyer, & de reprendre dans toutes les occaſions où les neceſſitez publiques le demandoient ;

ep.48.p.75.d.e. 'parcequ'il n'y avoit perſonne qui reſſentiſt plus que luy les plaies & les bleſſures de l'Egliſe. 'C'eſt pour ce ſujet qu'il s'adreſſoit à luy dans toutes les occaſions qui ſe preſentoient pour la ſervir ;

e. p.76.a.b. '& croyant qu'il eſtoit utile d'envoyer à Rome demander ſecours aux Occidentaux, pour guerir les maux & les diviſions de l'Orient, il prie S. Athanaſe [en l'an 371,] d'en prendre ſoin, & d'y envoyer quelques uns de ſes Eccleſiaſtiques.

d.e. 'Mais il le ſupplie ſurtout de rendre la paix à l'Egliſe d'Antioche, comme il le pouvoit, dit-il, faire par luy meſme, 'eſtant digne

ep.48.p.74. ep.50.p.77.78. d'eſtre le miniſtre de Dieu pour un ſi grand bien. 'Il entendoit par là qu'il établiſt S. Melece paiſible Eveſque de tous les Orthodoxes de cette Egliſe, comme il le luy declara par une ſeconde

ep.51.p.80.a. lettre, à la priere de Dorothée Diacre 'de S. Melece, [qui apparemment devoit porter ces deux lettres. Nous ne pouvons ſavoir parfaitement ces hiſtoires, parceque nous n'avons pas les réponſes de S. Athanaſe.]

ep.51.p.79.a.b. 'S. Baſile luy écrivit encore depuis ſur la paix de ſa province en particulier, qui s'y trouvant diſpoſée, pourvu que S. Athanaſe commençaſt le premier à leur accorder ſa communion, S. Baſile le pria d'envoyer à tous ces Eveſques une meſme lettre, où il marqueroit ce qu'il faudroit faire, [& où il leur donneroit auſſi ſa communion.] Mais comme pluſieurs de ces Eveſques,]peut-eſtre ceux qui avoient eſté autrefois dans la faction des Ariens, & qui paſſoient toujours pour Semiariens,]pouvoient avec raiſon eſtre ſuſpects à S. Athanaſe, S. Baſile le prie de luy envoyer ces lettres, [qui eſtoient toutes la meſme choſe,]par le Diacre Dorothée, ou par quelque autre perſonne fidele, luy promettant de ne les rendre à chacun d'eux qu'aprés avoir receu leurs réponſes [& les aſſurances neceſſaires,]& s'engageant s'il y manquoit, à demeurer toute ſa vie dans ſon indignation ; ce qui luy euſt eſté, dit-il, une plus grande peine qu'à Juda l'indignation de Jacob ſon pere.

ep.51.p.79.c. [Dorothée eſtant depuis retourné vers Saint Baſile,]'Saint Athanaſe envoya à ce Saint, pour eſtre l'entremetteur de la

Blond.prim.p. 169. paix, Pierre l'un de ſes Eccleſiaſtiques, 'qui paroiſt eſtre different de celui qui fut ſon ſucceſſeur. [a]Saint Baſile le receut avec

a Baſ.ep.51.p. 79.c. beaucoup de joie, [b]& il renvoya Dorothée à S. Athanaſe pour

b p.80.a.b. aller

370 372, de S. Athanaſe 44-47.

aller de là à la premiere occaſion trouver le Pape avec des lettres & des deputez du Saint, à qui il écrit pour cela. Il marque d.e. quelques unes des conditions neceſſaires pour la paix de l'Orient, entre leſquelles il inſiſte principalement ſur la condannation de Marcel d'Ancyre. Les Occidentaux ayant depuis écrit à ep.61.p.90.c. S. Baſile, [en 372,] ils adreſſerent la lettre à S. Athanaſe, qui la luy envoya.

[Nous avons encore une autre lettre de S. Baſile ſur les maux ep.49 p.77.c d. de l'Egliſe en general, auſquels il dit que tout le monde croyoit S. Athanaſe capable de remedier : c'eſt pourquoi il luy demande ſes prieres & ſes lettres, eſtant aſſuré, dit-il, qu'il ne perdroit jamais aucune occaſion d'en écrire, s'il ſavoit combien elles eſtoient utiles. Il luy témoigne le grand deſir qu'il avoit de le d. voir, & la conſolation extreme qu'il euſt receue, de pouvoir mettre dans l'hiſtoire de ſa vie, qu'il avoit parlé à cet homme apoſtolique : [C'eſt ce qui nous fait admirer la puiſſance de la grace qui avoit lié ſi étroitement ces deux grands Saints, ſans qu'ils ſe fuſſent jamais vus. Nous avons cru devoir ramaſſer ici en abregé tout ce qui s'eſtoit paſſé entre eux, reſervant à un autre endroit à en faire un plus grand detail.]

ARTICLE. CXVI.

Mort de S. Athanaſe.

L'AN DE JESUS CHRIST 373, DE S. ATHANASE 47.

[NOus voici enfin arrivez au terme de la vie de S. Athanaſe, & il ne nous reſte plus qu'à le voir mourir paiſiblement dans Alexandrie entre les bras de ſon peuple comme Saint Jean l'Evangeliſte ; aprés avoir paſſé preſque toute ſa vie dans un trouble, dans une agitation, dans une perſecution, ou pour mieux dire, dans un martyre continuel. Et ce qui eſt de plus étonnant, c'eſt que Dieu le faiſoit jouir de cette paix dans le temps meſme que les Ariens excitoient partout l'Orient une tres ſanglante guerre contre l'Egliſe. C'eſtoit, dis-je, durant ce temps qu'ils laiſſoient en paix cet Athanaſe qui avoit toujours eſté l'objet de leur fureur, ſans qu'on puiſſe dire qu'il achetaſt ce calme par une laſche condeſcendance & une inaction criminelle ; puiſqu'au contraire ce qu'il a fait avec Saint Baſile, & les autres choſes que nous avons raportées de luy depuis l'an 367, font bien voir qu'il n'a jamais ceſſé de combatre pour l'Egliſe.

tant qu'il a vécu. C'eſtoit donc Dieu ſeul qui le faiſant jouir du calme de la paix durant la perſecution de Valens, vouloit montrer qu'il eſt le maiſtre abſolu de toutes les choſes de la terre, & qu'il ſçait quand il luy plaiſt, donner des loix aux tempeſtes les plus furieuſes, & leur preſcrire les bornes juſqu'où il leur eſt permis de s'étendre.

Ce repos temporel que Dieu luy donnoit au milieu de la perſecution, fut comme le preſage de la felicité eternelle à laquelle il alloit bientoſt l'appeller. On ne marque rien de particulier dans ſa mort, ſinon que comme on luy parla de ſon ſucceſſeur, il choiſit Pierre qui avoit eſté le compagnon de ſes voyages & de ſes travaux, & ce choix fut approuvé par un conſentement & un applaudiſſement univerſel.

Ruf. l. 1. c. 3. p. 25 | Thdrt. l. 4. c. 17. p. 684. c. Thdrt. p. 684. c.

'Ceſt ainſi, dit S. Gregoire de Nazianze, que cet œil ſacré de l'univers, ce grand Pontife des Pontifes, ce ferme appui de la foy, cette ſeconde lampe, & cet autre precurſeur de J.C, s'il eſt permis de parler ainſi, s'alla repoſer en paix dans une heureuſe vieilleſſe, auprés de la Trinité ſainte, pour laquelle il avoit enduré tant de travaux & ſouffert tant de calomnies. 'Il cauſa par ſa mort un regret extreme dans tout ſon peuple, & laiſſa dans les eſprits une opinion & une eſtime de luy plus grande que tout ce qu'on en peut concevoir; & pour conclure en un mot, on luy fit encore de plus grands honneurs à ſes funerailles, qu'on ne luy en avoit jamais fait dans aucune entrée.

Naz. or. 23. p. 417. a.

Naz. or. 21. p. 397. a. b.

'Quoique la coutume des Egyptiens fuſt de conſerver les corps de ceux pour qui ils avoient un reſpect particulier, ſur de petits lits dans leurs maiſons, au lieu de les mettre en terre; neanmoins on peut aſſurer qu'ils n'en uſerent pas ainſi à l'égard de S. Athanaſe, puiſque la maniere dont il parle de cette coutume dans la vie de S. Antoine, fait bien voir qu'il n'avoit garde de la ſouffrir dans ſon Egliſe; & S. Jean de Damas témoigne poſitivement que pour l'abolir, il ordonna de mettre en terre les reliques des Saints, & non de les enfermer dans des urnes.

Ath. de Anti p. 504. b.

Bar. 372. § 65.

'Bollandus croit ſur diverſes conjectures, que ſon corps a eſté apporté à Conſtantinople du temps de S. Germain Patriarche de cette ville, ou encore pluſtoſt; & qu'il a eſté gardé longtemps dans l'egliſe de Sainte Sophie, juſqu'à ce qu'on en ait baſti une de ſon nom où il fut tranſporté. 'On ajoute que de cette egliſe il fut porté à Veniſe l'an 1455, & mis dans l'abbaye des Religieuſes de Sainte Croix, où il eſt encore. On a une hiſtoire de cette derniere tranſlation écrite dans le temps qu'elle fut faite. 'Le corps qui

Boll. 2. may, p. 246. d. e.

p. 250. 257.

p. 258. a. b. c.

Digitized by Google

eſt à Veniſe eſt ſans chef, que les Eſpagnols pretendent avoir. Il y a auſſi une paroice au dioceſe de Tours, dans le village du Setrin pres de Samblançay, où l'on pretend avoir le chef de ce Saint. Ce que quelques uns trouvent aſſez ptobable, dautant que ce lieu a autrefois appartenu aux Comtes d'Anjou celebres dans les guerres d'Orient, [& que cette egliſe eſt peuteſtre la ſeule en France qui porte le nom de S. Athanaſe.] On trouve qu'en l'an 1210, Pierre Cardinal de S. Marcel, apporta de Conſtantinople un bras de S. Athanaſe, qui fut envoyé au mont Caſſin. c.d.e. Ugh.t.2.p.1027. a.

Note 106. ["L'année de ſa mort n'eſt pas tout à fait certaine, y ayant des autoritez & des raiſons pour la mettre en 371 & en 373. Nous ſuivons cette derniere opinion comme la plus receue aujourd'hui parmi les perſonnes habiles; & elle nous oblige d'ajouter quelques mois aux 46 ans que toute l'antiquité donne à ſon

Note 107. epiſcopat." Il y a peu de lieu de douter qu'il ne ſoit mort le 2 de may, comme on le lit dans une hiſtoire des Eveſques d'Alexandrie.] C'eſt le jour auquel l'Egliſe d'Egypte l'honore auſſi bien que la greque & la latine, [a] quoique la greque en faſſe encore le 18 de janvier, [comme il paroiſt que quelques Latins en ont fait autrefois le 13 d'octobre. Boll.2.may.p. 249.a. a Men.p.317. Florent.p.915. 916.

ARTICLE CXVII.

Eloges donnez à S. Athanaſe : Quelques particularitez de ſa vie.

SAINT Gregoire de Nazianze honora, ſelon Baronius, le jour de ſa feſte par la celebre oraiſon qu'il prononça à ſa louange dans Conſtantinople, [b] & qu'il finit par une invocation & des prieres qu'il adreſſe à ce ſaint Confeſſeur pour luy & pour tout le peuple Catholique de cette Egliſe. Bar.2.may.7. §63. Boll 2 may, p 248.a. N.z.or.21.p.388. c. b p.397.b.c.

[Il n'eſt pas le ſeul qui ait donné des eloges à S. Athanaſe. Il n'y a preſque pas d'auteur eccleſiaſtique qui n'en ait parlé : & je croy que perſonne n'en a jamais parlé, hors les ennemis de l'Egliſe, qu'avec des témoignages d'une eſtime & d'un reſpect extraordinaire. Ce ſeroit une choſe infinie de ramaſſer ce que les autres en ont dit. Mais nous ne pouvons pas omettre,] que Saint Epiphane luy donne le titre de pere de la foy orthodoxe. [c] Luci- Epi.69.c.2.p.737. b. c Luci de Ath l. 1.p.976.b.

1. On en a cité pluſieurs, comme le Pape Jule, S. Baſile, Lucifer, Rufin, Socrate, Sozomene, Theodoret, S. Auguſtin *ep.180.p.306.1.d*|307 *1.a.* On y peut ajouter S. Iſidore de Peluſe *l.1.ep.323.p.86.d*, le Pape Celeſtin dans ſa lettre au peuple de Conſtantinople *Conc.B.t.2.p 193.194*, Caſſien *de Inc.l.7.c.29 p.1062.* Vigile de Tapſe *in Eut.l.2.c.22*, Jean Maxence *b.b.P.t.4.1.p.435.b*, S. Gregoire de Nazianze *or. 24.p. 425*|*23.p.417.a.b*, Facundus *p 151.b*|*160.d*|*331.c*|*318.a*]*44.c.441*, S. Fulgence *de grat.l.2.c 42.p.478.*

fet l'appelle un Eveſque" en qui l'on voyoit l'idée parfaite de la *idea juſtitiæ.*
Cyr.h P.8.p. 102.c. juſtice. 'Saint Cyrille d'Alexandrie qui le regardoit particuliere-
ment comme ſon pere, dit que c'eſtoit une regle" immuable & *adæquata.*
ep.1.p.3.4. infaillible de la veritable foy; 'Que tout le monde rend témoi-
gnage à la pureté & à la ſainteté de ſa doctrine; Qu'il a oppoſé
une prudence invincible & toute apoſtolique à tout ce que les
heretiques pouvoient inventer de plus ſpecieux; Qu'il a rempli
tout le monde de l'odeur ſi agreable de ſes écrits comme d'un
ep 34.p.108.b. baume excellent; 'Que c'eſt luy particulierement qu'il veut
ſuivre entre tous les Peres, ſans s'en écarter en la moindre choſe.
Aug.op.imp.l.1. c.75.p.27.2.d. 'D'autres" ont dit que lorſque preſque toute la terre avoit aban- Julien le Pe-
donné la foy des Apoſtres, Athanaſe avoit oppoſé au torrent & lagien.
à ce temps d'impieté, une foy tres pure & une conſtance invin-
Cont.2.5.p.712. c. cible, 'Qu'il" avoit combatu pour la foy des Chrétiens contre edit de Juſti-
toutes les hereſies; *Qu'il avoit ſoutenu la verité de la Trinité nien.
* Fac.l.10.c.2.p. 444.c. moins par ſa plume que par ſes ſouffrances, & par le martyre
continuel de ſa vie. [C'eſt indubitablement à cauſe de luy que]
Naz.or.24.p. 424.c.d. 'S. Gregoire de Nazianze dit de l'Egliſe d'Egypte, qu'elle nour-
riſſoit preſque toute la terre de la veritable doctrine, & repan-
doit partout la foy que nous devons avoir du Verbe.

[Nous n'avons point trouvé de lieu propre pour mettre ce que
Aug.conf.l.10.c. 33.t.1 p.76.2.d. S. Auguſtin remarque de S. Athanaſe,] 'qu'il faiſoit chanter les
Pſeaumes avec ſi peu d'inflexion de voix, que celui qui les re-
Moſc,c.298.t.13. p.1153. citoit, ſembloit plutoſt parler que chanter. 'L'auteur du Pré ſpi-
rituel rapotte que quelques perſonnes demandant à S. Athanaſe
ce qu'il falloit croire de ceux qui eſtoient battizez ſans avoir la
foy Chrétienne, quoique d'autres conſiderations les obligeaſ-
ſent de faire ſemblant de croire en J.C. Il répondit qu'ils avoient
le ſeau du batteſme, & qu'ils eſtoient veritablement battizez:
& il raconta ſur cela que beaucoup de perſonnes ſe faiſant battiz-
zer par la crainte de la mort durant une mortalité, un Ange
s'eſtoit apparu à S. Pierre qui gouvernoit alors l'Egliſe d'Alexan-
drie, & luy avoit dit ces paroles: Nous envoierez vous toujours «
ces *ſacs* cachetez & ſeellez à la verité, mais vides & où il n'y a «
rien dedans? «

ARTICLE CXVIII.

Ecrits de S. Athanaſe contre les payens, à Maxime, & ſur les decrets de Nicée.

[IL nous reſte encore à marquer ici quelques écrits de Saint Athanaſe dont nous n'avons pas eu occaſion de parler, & ſur leſquels neanmoins il y a quelque choſe de conſidetable à dire. Les premiers qui ſe preſentent ſelon l'ordre de l'edition des œuvres de noſtre Saint à Paris en 1627,]ſont les deux livres contre les payens,[a]qui ont eſté connus de S. Jerome.[Car quoique le ſecond de ces livres ſoit imprimé ſous le titre particulier *de l'Incarnation*, comme un ouvrage different de l'autre;]neanmoins les premieres lignes montrent viſiblement que c'eſt une ſuite du precedent,'lequel demande auſſi neceſſairement cette ſeconde partie.'Et Leonce de Byzance en la citant l'intitule le livre contre les idoles.[Comme ce livre eſt fait pour ruiner le paganiſme, Saint Athanaſe y fait paroiſtre beaucoup plus qu'en aucun autre]'cette ſcience des lettres humaines & profanes que Saint Jerome remarque en luy.[b]Il le compoſa à la priere d'un Chrétien nommé Macaire à qui il l'adreſſe.[c]Il dit qu'il n'avoit pas alors les livres des Peres,[ce qui ſemble pouvoir faire croire qu'il a fait cet ouvrage durant ſes perſecutions, lorſqu'il eſtoit obligé de ſe cacher.]'Les Benedictins jugent qu'il le compoſa avant l'an 319, parcequ'il n'y parle jamais contre les Ariens, qu'il avoit occaſion de combatre autant que d'autres qu'il n'epargne pas.[C'eſt peuteſtre luy faire faire bientoſt un tel ouvrage, & je ne ſçay pourquoi il n'euſt pu avoir les livres qu'il dit qui luy manquoient alors. Neanmoins comme le ſtyle en eſt bien fleuri, il convient mieux à ſes premieres années.]'Il ſemble qu'il connuſt peu alors ce qui ſe pratiquoit à Rome.[Ainſi il écrivoit apparemment ceci avant que d'y avoir eſté.]'Theodoret cite trois ou quatre paſſages du diſcours ſur l'Incarnation.[d]S. Germain de Conſtantinople cite un paſſage du diſcours de S. Athanaſe contre les idoles.'Les Iconoclaſtes en alleguent un qui eſt dans le livre contre les Gentils.

Bell. de Ath. p. 99.
[a] Hier. v. ill. c. 87. p. 296. c.
Ath. de Inc. p. 53. b.
in gent. p. 1. c d.
Leont. N. & Eu. l. 2. p. 999. 1000.
Hier. ep. 84. t. 2. p. 327. b.
[b] Ath. in gent. p. 1. a | 2. d.
[c] p. 1. b.
vit. B. p. 1. 3. 167.
in gent. p. 11. b.
Thdrt. dial. 3. p. 161. 162.
[d] Conc. t. 7. p. 777. c.
p. 851. d.

[L'amour que Saint Athanaſe témoigne pour le ſilence dans beaucoup de ſes écrits,]'paroiſt encore dans ſa lettre à Maxime, qu'il qualifie philoſophe;[e]& ainſi ce pourroit bien eſtre celui qui uſurpa depuis le ſiege de Conſtantinople.[f]Ce Maxime

Ath ad Max p. 162. d.
[e] t. 1. B. p. 917.
[f] ad Max. p. 162.

ayant eu ce ſemble quelque conference avec des Ariens qui tomboient dans l'erreur de Paul de Samoſates, & ne vouloient pas que le Verbe fuſt le meſme que J.C. crucifié, à cauſe de la
p.165.b. honte de la Croix, il en écrivit à S. Athanaſe, & refuta en meſme temps ces heretiques par ſa lettre.

b. a p.162.d. S. Athanaſe approuva ce qu'il avoit écrit. Mais il eut peine à s'engager à écrire contre des gens qui combatoient des verités ſi manifeſtes, croyant que cela ne ſerviroit qu'à augmenter leur impudence; & il allegue fort à propos ſur cela l'exemple de J.C, qui ne voulut plus répondre un ſeul mot à Pilate, des qu'il eut vu que ce gouverneur, quoique convaincu de la verité, ne
p.163.a. laiſſoit pas d'ecouter ſes calomniateurs. Neanmoins aprés avoir
b. differé longtemps ſa réponſe, il l'accorda avec peine au reſpect qu'il avoit, dit-il, pour le zele de Maxime, à qui il conſeille neanmoins d'eviter d'orenavant ces perſonnes, ſi ce qu'il luy
p.165.c. écrit ne leur ſert de rien. Cette lettre paroiſt faite depuis la naiſſance de l'hereſie des Macedoniens, [mais avant celle des Apollinariſtes qu'il ſemble favoriſer dans ſes termes, & ainſi
p.164.a. vers l'an 361.] Il y eſt dit que nous ſommes faits dieux non en participant au corps d'un homme, mais en prenant le corps du
Phot.c.229.p. 808.c. Verbe meſme de Dieu. S. Ephrem d'Antioche la citoit dans ſes écrits.

Ath.dec.Nic.p. 248. Le traité des decrets de Nicée eſt fait pour répondre aux plaintes que faiſoient les Ariens de ce que ce Concile s'eſtoit ſervi de termes qui n'eſtoient pas de l'Ecriture. Le Saint aprés y avoir refuté l'Arianiſme tant par pluſieurs autres raiſons, que parceque les deux Euſebes qui en eſtoient les peres, ne ſachant plus comment le défendre dans le Concile, avoient eſté obligez de l'abandonner & de ſigner le ſymbole, fait voir qu'on n'avoit employé le mot de ſubſtance & de Conſubſtantiel, que par la ſeule neceſſité de fermer la bouche aux Euſebiens, & de ruiner toutes leurs evaſions par des termes clairs & ſans equivoque. Il juſtifie enſuite le terme de Conſubſtantiel par l'autorité des Ecritures, & par la tradition des Peres, ſavoir de Theognoſte, de S. Denys d'Alexandrie, de S. Denys de Rome, & d'Origene.

Boll.2.may,p. 233.e.f. Bollandus croit ſur des raiſons [aſſez legeres,] que ce traité a eſté fait avant le Concile de Sardique, & peuteſtre meſme aſſez peu aprés celui de Nicée, dans le temps que les Euſebiens retracterent la ſouſcription qu'ils avoient faite de ce Concile; [ce qui
Ath.dec.Nic.p. 251.d. va à le mettre vers l'an 330.] Il eſt certain neanmoins qu'il n'a eſté fait qu'aprés la mort d'Euſebe de Ceſarée, & durant l'epiſ-

copat d'Acace ſon ſucceſſeur, c'eſt à dire aprés l'an 338. [a]Il eſt certain encore que ç'a eſté ſous le regne de l'Arianiſme, [c'eſt à dire apparemment ſous Conſtance.] [b]Il y a un endroit dont il ſemble qu'on peut tirer que c'eſtoit aſſez longtemps aprés la mort d'Euſebe de Nicomedie, [& aprés l'an 341.] Les Benedictins le mettent entre 350 & 354. Boll. 2. may, p. 233. f. a Ath. dec. Nic. p. 250. b [251. d. b p. 257. c. Ath. B. t. 1. p. 207. 208.

Il fut fait à l'occaſion d'une diſpute qu'un des amis du Saint avoit eue avec des Ariens en preſence de pluſieurs Catholiques, dans laquelle les Ariens ſe voyant entierement confondus, s'eſtoient reduits à demander pourquoi le Concile avoit employé des termes qui n'eſtoient pas de l'Ecriture. Celui qui diſputoit contre eux & qui eſtoit un homme habile & eloquent, refuta encore ce vain pretexte. Il en écrivit neanmoins à Saint Athanaſe, & le pria de luy mander ce qui s'eſtoit paſſé ſur ce ſujet dans le Concile; à quoy le Saint ſatisfit auſſitoſt pour l'amour de luy, & non à cauſe des Ariens qui ne meritoient point de réponſe. Et c'eſt pourquoi il le prie à la fin de lire en ſon particulier l'écrit qu'il luy envoyoit: & s'il n'y trouvoit rien à redire, de le montrer aux Fideles qui avoient eſté preſens à cette diſpute. Il témoigne avoir déja envoyé à la meſme perſonne une refutation plus ample de l'hereſie Arienne, que nous n'avons point. p. 248. c. d. e. p. 250. b. p. 282. d. p. 253. d. Boll. 2. may, p. 233. f.

ARTICLE CXIX.

Apologie de Saint Denys d'Alexandrie: Ecrit à Marcellin, & quelques autres.

CE fut encore ſur une conference avec les Ariens qu'il écrivit pour la défenſe de Saint Denys l'un de ſes plus illuſtres predeceſſeurs. Car ces heretiques qui ne trouvoient point d'autre moyen de ſe défendre, ayant allegué que cet Eveſque avoit eſté dans leurs ſentimens, cela obligea Saint Athanaſe de faire un écrit que nous avons encore, où il montre que Saint Denys n'avoit point eu d'autres ſentimens que ceux de l'Egliſe & du Concile de Nicée, & qu'il eſtoit entierement contraire à l'hereſie d'Arius. Le Saint ſemble l'adreſſer à l'Eveſque du lieu où s'eſtoit tenu la conference. Il y témoigne qu'il eſtoit curieux de ces ſortes de nouvelles. [Nous ne voyons point de marque du temps où il a eſté fait.] Les Benedictins croient ſur quelques conjectures qu'il a eſté écrit en meſme temps que le traité des Ath. de Dio. p. 548. 549. p. 548. d. Ath. B. t. 1. p. 242.

Thdrt dial.1.p. 38.39. decrets de Nicée. Theodoret en raporte pluſieurs paſſages.
a Conc.t.5.p. 712.713. [a]Juſtinien dans ſon edit cite cet ouvrage d'Athanaſe le grand maiſtre des Egliſes, pour montrer qu'il faut juger des auteurs non par quelques endroits particuliers, mais par tout le corps
Fac l.10 c.5.p. 442-445. & toute la ſuite de leur doctrine. Facundus en cite un paſſage, avec d'excellentes reflexions, & de fort beaux eloges de Saint Athanaſe.

Ath.in Paul.S. p.592.a.b. 'Le traité de l'Incarnation du Verbe contre Paul de Samoſates, eſt une lettre adreſſée à des particuliers, dont quelques uns avoient des peines ſur ce ſujet, & ſouhaitoient d'eſtre éclaircis par luy ſur la foy. Il y remarque que peu de perſonnes ſont capables de rechercher & de comprendre la verité des myſteres, & que ce qui fait le ſalut de la pluſpart du monde, c'eſt de croire à la parole de Dieu, & de ſe ſoumettre à la foy. [Il y a pluſieurs
p.594. autres choſes conſiderables dans cette lettre.] 'Le ſigne de la
Scult.p.424. 468. Croix y eſt établi fort clairement, '& neanmoins les heretiques
b Ath.t.2.B.p. 33.a. la mettent au nombre des écrits indubitables du Saint. [b]Les Benedictins n'en portent pas le meſme jugement. Ils croient au contraire qu'il n'a eſté fait qu'aprés la naiſſance de l'hereſie de Neſtorius, parcequ'il combat trop formellement l'infidelité qui
ad Epi.p.583.c. d. admettoit deux perſonnes en J.C. Mais cette hereſie n'eſt guere moins clairement marquée & combatue dans la lettre à Epictete.
t.2.B.p.33.a. 'Les autres raiſons qu'ils alleguent pour leur ſentiment, ſont purement negatives; [& on ſçait le peu de fond qu'il y a à faire ſur de pareilles raiſons. Auſſi nous ne voyons pas qu'il y ait lieu
c. de douter que cet écrit ne ſoit de S. Athanaſe.] 'Ils retranchent du titre ces mots Contre Paul de Samoſates, qui ne ſe trouvent dans aucun manuſcrit.

In pſ.p.959.960. 'Sur la fin du premier volume de noſtre Saint, nous avons un écrit ſur les Pſeaumes adreſſé à un ſolitaire nommé Marcellin, que le Saint loue d'aimer beaucoup l'Ecriture, & particulierement les Pſeaumes, & de continuer toujours dans ſes ſaints exercices nonobſtant une grande maladie qu'il avoit ſoufferte
Hier.v.ill.c.87. p.296.c. avec beaucoup de patience. [Ce traité n'eſt pas celui] que Saint Jerome dit qu'il a fait ſur les titres & les inſcriptions des Pſeaumes, [puiſqu'il ne fait que repreſenter les avantages qu'on peut tirer de cette partie de l'Ecriture ſans dire un ſeul mot de leurs titres. Mais ce n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour dire qu'il n'eſt
Coc p.88 89. pas de S. Athanaſe,] comme font quelques uns ſans en alleguer
Hier.v.ill.c.87. p.296.c. aucune preuve; puiſque S. Jerome reconnoiſt qu'il omet une infinité d'ouvrages de ce ſaint Docteur, [c]& il eſt cité avec eloge
c Caſſ.inſ.c.4 p. 541 in pſ.pr.c. 16 p.8.2 pſ.150. p.502.2. par

par Caſſiodore en trois endroits differens. Le VII. Concile en cite quelques paroles, & il dit que S. Athanaſe l'avoit mis à la teſte de ſon commentaire ſur les Pſeaumes. Le Saint n'y parle pas en ſon nom, mais raporte le diſcours qu'il avoit entendu faire à un ſaint vieillard. Il y a à la fin de fort belles choſes ſur le reſpect & la force des paroles que l'Eſprit de Dieu a inſpirées ſoit aux auteurs canoniques, ſoit aux autres Saints. Les Benedictins nous ont donné une explication des Pſeaumes fort abregée : mais comme il parcourt la pluſpart des verſets de chaque Pſeaume, [le titre que S. Jerome donne à l'ouvrage qu'il cite ne luy conviendroit pas mieux.] On peut voir le jugement que les Benedictins en portent. Ils croient que ce n'eſt pas l'ouvrage entier de S. Athanaſe dont les copiſtes auront omis beaucoup de choſes : & ils y remarquent auſſi quelques paſſages d'autres auteurs.

Conc.t.7.p.878. b. Ath.in pſ.p.960. a.b. p.963.964. t.1.B.p.1009-1139. p.1004. p.1003.

[Il y a quelque apparence que le traité ſur cet endroit de l'Evangile, *Quiconque aura dit quelque parole contre le Fils de l'homme, &c.* & ſur le peché contre le Saint Eſprit, eſt la ſuite de l'écrit à Marcellin.] Car il eſt viſible par le commencement de celui du peché contre le S. Eprit, que c'eſt la ſuite d'un autre : & en le finiſſant avec les marques ordinaires de ſon humilité, il dit à

Marc. & c. quic.p.970.c.

» celui à qui il l'adreſſe, Recevez ceci de moy, non comme une » inſtruction parfaite, mais comme une occaſion que je vous pre- » ſente de recueillir vous meſme une ample moiſſon, tant de cette » parole de l'Evangile, que *des Pſeaumes*. Il n'y nomme point celui à qui il l'adreſſe, & qui luy avoit demandé l'explication de la parole de l'Evangile qui fait le ſujet de cet écrit. Il eut de la » peine à luy accorder ſa demande, de peur, dit-il, que ma pareſſe » & mon incapacité que vous connoiſſez, ne m'empeſchent de » comprendre le ſens d'une parole ſi myſterieuſe.

p.983.b.c. p.970.c.d. c.d.

Il commence ſon explication par deux paſſages, l'un d'Origene, à qui il donne les titres de ſavant & de laborieux, & l'autre de Theognoſte qu'il appelle un homme admirable. [Ces deux paſſages portent d'eux meſmes à un ſens aſſez contraire à la verité ;] & Theophile d'Alexandrie n'a pas manqué de s'en ſervir pour condanner Origene. [a] Saint Athanaſe remarque aſſez ce mauvais ſens, [mais comme il n'avoit point chaſſé des Saints de la montagne de Nitrie,] au lieu de condanner ces paſſages, il dit qu'ils ont beſoin d'un examen plus particulier, pour voir s'ils n'ont point un ſens plus caché qui ſoit veritable. Et la ſuite de celui d'Origene fait voir en effet que ſon ſens eſt tres Catholi-

p.971.b. Thphl.ep.1.bib. P.t.3 p.87.d e. [a] Ath.qu:c p. 972.c.d. Ori.de princ.l.1. c.3.t.1.p.676. 677.

que. Car ce paſſage paroiſt eſtre tiré d'un endroit du livre Des principes, dont S. Athanaſe ne met que le ſens, en rettanchant diverſes choſes.

Lab.ſcri.t.1.p. 727.728. Mr du Perron a pretendu que ce livre n'eſt pas de S. Athanaſe, & a aſſuré qu'il n'y en a nulle mention dans l'antiquité, & neanmoins il a eſté cité comme de S. Athanaſe dans le Concile de Latran ſous le Pape Martin I. en 649. On le peut encore autoriſer par Eſtienne Gobar [auteur du VI. ſiecle,] qui dit que S. Athanaſe parle pluſieurs fois de Theognoſte, & dans ce qui nous reſte de luy, il n'en parle que dans ce traité & dans un autre. Auſſi cette penſée de Mr du Perron a eſté rejettée par les heretiques & abandonnée par les Catholiques.

Phot.c.232.p. 904.a. a Lab.p.727] Alex.t.7.p.462.

Hier.v.ill.c.87. p.296.c. Dans le catalogue que fait S. Jerome des ouvrages du Saint, il y met ſes lettres Paſcales, comme on appelloit celles que les Archeveſques d'Alexandrie écrivoient pour annoncer le jour auquel on devoit celebrer la feſte de Paſque. Nous avons un fragment de la 39, où il fait un catalogue des livres des Ecritures. [Que s'il n'y a point de faute au nombre de 39, c'eſt celle qu'il écrivit en 365, & il faut dire qu'il en écrivoit tous les ans, quelque caché & quelque perſecuté qu'il fuſt, puiſqu'il n'a pas eſté 30 ans dans la jouiſſance & dans le gouvernement de ſon Egliſe.] Scultet a voulu douter de cette lettre, parceque le catalogue qu'on y lit des livres ſacrez, eſt copié ſur ſa Synopſe. [On voit aſſez combien cette raiſon eſt foible. Nous avons parlé ci-deſſus d'un autre fragment latin que les Benedictins nous ont donné.

Ath.t.2.p.38.

Scult.p.480.

v.s 86.

Il y auroit encore bien des choſes à dire ſur les écrits de ce Saint. Nous en reſervons une partie pour les notes, & nous en omettons beaucoup d'autres pour abreger & pour finir par ce mot d'un ancien ſolitaire; « Quand vous trouverez quelque choſe des ouvrages de S. Athanaſe, & que vous n'aurez pas de papier pour l'écrire, écrivez-le ſur vos habits. [C'eſt pourquoi nous ne voulons point omettre] les paroles de ce flambeau de l'Egypte, que Socrate nous a conſervées les ayant appriſes d'Evagre. Ce n'eſt pas ſans ſujet que Moyſe avoit receu ordre de placer la table [des pains] du coſté du ſeptentrion. Que les perſonnes éclairées comprennent quel eſt ce [vent froid] qui ſouffle contre eux; qu'ils ſouffrent avec courage toutes ſortes de tentations, & qu'en meſme temps ils nourriſſent avec joie ceux qui s'adreſſent à eux. [Evagre ne dit point ſi ces paroles eſtoient tirées de quelqu'un des écrits du Saint, ou recueillies de ſes diſcours.]

NOTES 108,109,110.

Moſc,c.40.t.13. p.1070.

Socr.l.4.c.23.p. 237.b.c.

SAINT EPHREM, DIACRE D'EDESSE, SOLITAIRE, ET DOCTEUR DE L'EGLISE.

ARTICLE PREMIER.

Eſtime du nom & des écrits de Saint Ephrem.

[JESUSCHRIST qui a promis de recompenſer au centuple des cette vie ceux qui auroient abandonné quelque choſe pour l'amour de luy, nous en donne une preuve illuſtre en la perſonne de S. Ephrem. Car comme entre les graces qu'il a receues, il paroiſt en avoir eu une toute particuliere de fuir la gloire du monde, & d'aimer à paſſer pour une perſonne tres defectueuſe & tres imparfaite, & meſme pour un tres grand pecheur; Dieu luy a donné une reputation tout à fait extraordinaire, & l'a fait reverer des Fideles, non ſeulement comme l'un des plus celebres Peres des deſerts, mais comme l'une des plus grandes lumieres qui ait éclairé l'Egliſe au temps où elle eſtoit la plus eclatante & la plus feconde en grands Saints.]

'S. Baſile admiroit les dons que Dieu avoit mis en luy, & eſtoit ſurpris de ſa ſcience; & le jugement de ce grand Saint, qui par le conſentement de tout le monde, eſtoit le plus habile & le plus ſavant homme de ſon temps, eſtoit ſuivi generalement par tous ceux qui excelloient alors en eloquence parmi les Grecs: ce qui eſtoit d'autant plus admirable, que Saint Ephrem n'avoit jamais étudié les ſciences, [& qu'il ne ſavoit pas meſme d'autre langue que la ſyriaque. On croit que c'eſt luy que S. Baſile a marqué,] lorſque dans ſon Hexaemeron il dit avoir appris l'explication d'un paſſage de la Geneſe, d'un homme de Syrie auſſi eloigné de la ſcience du monde, qu'il approchoit de la veritable ſcience, & lorſque dans ſon livre ſur le Saint Eſprit il remarque

Soz. l. 3. c. 16. p. 525. c.

a.

Baſ. hex. h. 2 t. 1. p. 21. c.

de Spir. c. 29 t. 2. p. 360.

quelque proprieté de la langue de Meſopotamie, qu'il avoit ſçeue, dit-il, d'un homme de ce pays là, tres inſtruit dans ſa langue, comme il eſtoit tres pur dans ſa foy. [Nous verrons plus particulierement dans la ſuite ce qui ſe paſſa entre ces deux Saints.

Saint Gregoire de Nyſſe a toujours fait profeſſion de ſuivre les ſentimens de S. Baſile ſon frere: Ainſi il ne ſe faut pas étonner s'il a prononcé, "comme on le croit, un eloge magnifique de S. Ephrem le jour de ſa feſte, [a] où il l'appelle le Docteur de l'univers: [b] & il s'efforce d'autant plus de le relever par ſes louanges, que ce Saint avoit eu plus de ſoin de s'humilier en défendant expreſſément qu'on le louaſt. [c] On pretend que S. Amphiloque l'un des plus illuſtres Prelats du ſecond Concile œcumenique, a auſſi écrit quelques unes de ſes actions. NOTE.

Nyſſ. in Eph. p. 601. c. 615. a.

a p. 595. 596.

Boll. 1. feb. p. 49. § 6. 7.

[d] S. Jerome écrit en l'an 392, que ſes ouvrages eſtoient ſi celebres & ſi reverez, qu'on les liſoit publiquement en quelques Egliſes aprés l'Ecriture ſainte; [e] & ils conſervent, dit-il, dans les langues où on les traduit, la vivacité & le feu que cet eſprit ſublime leur a donné dans le ſyriaque. [Pallade qui ne nomme que luy & S. Julien Sabbas entre les ſolitaires de Meſopotamie, raportant une action illuſtre de charité par laquelle il couronna ſa vie,] [f] dit qu'il ne s'écarta jamais du droit chemin; qu'il marcha juſques au bout dans la voie du S. Eſprit, d'une maniere qui luy fit meriter des faveurs extraordinaires; qu'il perſevera avec perfection dans le repos de la ſolitude, [g] & que ſes écrits ſont dignes de l'eſtime des perſonnes les plus habiles.

Hier. v. ill. c. 115. p. 300. d.

p. 301. a.

Lauſ. c. 101. p. 1021. a.

d.

[h] Baſile & les autres moines de Conſtantinople dans leur requeſte contre Neſtorius en 430, mettent S. Ephrem entre les Peres de la tradition eccleſiaſtique. [i] Theodotet qui fait la meſme choſe, le qualifie l'admirable Ephrem & un excellent écrivain, la lyre du S. Eſprit, & le canal qui arroſoit tous les Syriens des eaux de la grace. [k] Sozomene qui en parle amplement, & qui dit neanmoins que ceux du pays en ſavoient & en raportoient encore plus qu'il n'en dit, [l] ne craint pas d'avancer que ſa reputation ſurpaſſoit celle de tous les grands hommes de ſon temps, [c'eſt à dire du temps de Conſtantin, de Conſtance, & de Valens;] & que nul autre n'honoroit plus que luy [la ſainteté de] l'Egliſe Catholique. [m] Il confirme & appuie par de fortes raiſons, le jugement que S. Baſile avoit fait de ſa ſcience; ajoutant que s'il avoit eſté eminent en lumiere & en genie, [n] il ne s'eſtoit pas rendu moins illuſtre par la ſplendeur de ſes actions, & par la pureté parfaire de ſa conduite.

Conc. t. 2. p. 219. d.

Thdrt. ep. 145. p. 1026. d. l. 2. c. 36. p. 633. c.

Soz. l. 3. c. 16. p. 527. c.

p. 525. a.

b. c.

p. 526. c.

[1]L'auteur de l'homelie contre les faux docteurs & sur le jugement dernier, que quelques uns croient estre S. Jean Chrysostome, [& d'autres Jean de Jerusalem, quoiqu'apparemment il ne soit pas si ancien;] cet auteur, dis-je, après avoit deploré la mort des plus illustres Prelats & Docteurs qui avoient jusques alors éclairé l'Eglise, & en avoir fait l'eloge en un mot, s'étend » seulement sur S. Ephrem. Où est, dit-il, le celebre Ephrem, la » force de ceux qui manquoient de fermeté & de courage, le frein » & le moderateur des jeunes gens, le guide & le directeur des » penitens, l'épée [de l'Eglise] contre les heretiques, le vase & la » demeure du S. Esprit?

Lab.seri.t.1.p. 772.

Chry.t.6.or.51. p.401.e.

[Les vies des Peres rapportent quelques unes de ses actions.] [1]Gennade en parle comme d'un Prophete. [2]Un autre S. Ephrem, qui gouvernoit l'Eglise d'Antioche [des l'an 526,] cite quelques uns de ses sermons pour autoriser la foy de l'Eglise; & Leonce de Byzance, [qui écrivoit au commencement du VII. siecle,] fait la mesme chose en divers endroits. [b]Photius marque un grand nombre de ses ouvrages, & en fait un fort bel eloge, [que nous rapporterons dans la suite.] [c]Il dit qu'Eusebe en a parlé: [1]mais il y a apparence qu'il se trompe, & qu'il prend Sozomene pour Eusebe, [qui est mort des 340, lorsque S. Ephrem ne pouvoit pas encore estre fort celebre. Nous ne disons rien de Metaphraste, de Nicephore, ni des autres auteurs modernes, qui ont suivi ce que les anciens en avoient écrit.

Genn.v.ill.c.3.
[a] Phot.c.219.p. 820.
Leont.in N.& Eu.l.1.p.979.a|l. 2.p.1001.c|l.3.p. 1026.b.
[b] Phot.c.196.p. 512.
[c] p.516.
Bell.1.&b.p.53. § 29.

Nous employerons pour faire l'histoire de sa vie, ce qu'en ont dit S. Gregoire de Nysse, S. Jerome, Pallade, Theodotet, Sozomene, & les vies des Peres. Nous y ajouterons une petite vie qu'on a jugé digne d'estre traduite en François, quoiqu'elle ne soit peutestre pas bien ancienne. Nous tascherons aussi de ramasser ce qu'on en trouve dans les ouvrages mesmes de Saint Ephrem, particulierement dans celui qu'on appelle sa confession, & dans son [2]testament. Car quoiqu'il y ait quelque difficulté à accorder ces deux pieces l'une avec l'autre, [3]elles paroissent neanmoins l'une & l'autre trop autorisées pour en abandonner aucune des deux. Mais pour ce qui regarde Saint Amphiloque, c'est à dire la vie de Saint Basile qui porte son nom, [3]chacun convient que c'est un ouvrage plein de fautes, & auquel on ne peut avoir aucun égard.]

Note 2.
Note 3.
V.S.Basile note 81.

ARTICLE II.

Naiſſance, education, & jeuneſſe de Saint Ephrem.

Ephr conf p. 469.2.a. 'NOSTRE Saint nous apprend luy meſme que ſes anceſtres eſtoient desétrangers[venus de quelque autre lieu à Niſibe en Meſopotamie, où]ils vivoient de ce qu'ils gagnoient du travail de leurs mains, &"des auſmones qu'on leur faiſoit; que Note 4. ſes ayeuls s'eſtant un peu avancez, avoient eſté laboureurs; & que ſon pere & ſa mere avoient vécu de meſme dans la condition op.92.p.217.2.d. baſſe de ceux dont ils avoient tiré la vie.'Ils"avoient des terres Note 5. auprés de la ville.[Mais ſi le monde ne voyoit rien que de bas dans ſa famille, le Saint y trouvoit une nobleſſe veritablement conf.p.469.1.c. illuſtre,]'puiſqu'il eſtoit uni par le ſang à des martyrs, &'que ſon pere & ſa mere avoient confeſſé le nom de J. C. devant les juges. [C'eſtoit ſans doute durant la perſecution de Dioclетien.]

Boll.1.feb.p.50. § 12. 'Car il eſt né ſous Conſtantin, ſelon les Grecs;[& on juge par le temps de ſa mort que c'eſtoit plutoſt avant qu'aprés le regne p 74.§ 1. de ce premier Empereur Chrétien.]'Sa petite vie dit qu'il vécut § 1[§ 1.§ 19. ſous Conſtantin & les Empereurs ſuivans;'mais[elle ſe trompe] Nyſ v.Eph.p. 604.b. avec d'autres Grecs de dire qu'il naquit à Edeſſe:'ce qui eſt contraire à S. Gregoire de Nyſſe, comme la ſuite le fera voir.

Ephr.teſt.p.601. 1.c. 'Le Saint meſme dit aſſez clairement qu'il eſtoit étranger à *a* Soz.l.3.c.16.p. 525.a. Edeſſe;*a*& Sozomene nous aſſure qu'il eſtoit de Niſibe.*b*Il eſt *b* a]Nyſ.v.Eph. p.597.b.&c. fort ſouvent qualifié Ephrem de Syrie.*c*Mais il eſt viſible que *c* Soz.l.6.c.33.p. 690.c]c.34.p. 691.c.d.&c. l'on comprenoit alors & Niſibe & tout le reſte de la Meſopotamie ſous le nom de Syrie.*d*Son nom eſt le meſme que celui du ſecond *d* Ephr.teſt.p. 593.2.c. fils du Patriarche Joſeph:[& il eſt ſouvent appellé Ephraïm dans les auteurs: Mais nous ſommes accoutumez à Ephrem.]

e Boll.1.feb.p. 74.§ 1. *f* Ephr.conf.p. 472.2.c. ‡ p.469.1.c. *b* Nyſ.v.Eph p. 611.d. p.598.c. 'La pieté de ſes parens,*f*qu'il place dans la beatitude du ciel, ‡fit qu'ils luy apprirent à craindre Dieu. Il eut encore l'exemple de la vertu qu'il voyoit pratiquer à pluſieurs de ſes voiſins, & des ſouffrances qu'il entendoit dire que beaucoup de perſonnes avoient endurées pour J. C.*b*Il fut conſacré à Dieu des le berceau comme un autre Samuel,& commença des ſes plus tendres années à ecouter ſa voix divine.'Des l'enfance il fut elevé & nourri dans la meditation des Ecritures ſacrés. Il deſaltera ſa ſoif dans les canaux eternels de la grace, & arriva, ſelon l'Apoſtre, à la meſure de l'age de J. C.

p.605.c]Vit.P.l. ſ.c.18.§ 5.p.636. 2. 'A peine avoit-il paſſé les premieres années de ſon enfance,

Digitized by Google

lorſque Dieu luy fit connoiſtre dans une viſion le talent qu'il luy devoit donner un jour pour repandre ſa parole dans les cœurs des peuples. Car il vit ſortir de ſa langue une vigne chargée de fruits, qui s'augmenta ſi fort, qu'elle rempliſſoit toute la terre, & que tous les oiſeaux venant manger de ſes fruits, plus ils en prenoient plus il en reſtoit. [a]Sa vie dit que ce furent ſes parens qui eurent cette viſion. [a]Mais S. Gregoire cite ce qu'il en dit de S. Ephrem meſme, qui le raportoit neanmoins comme ſi cela fuſt arrivé à un autre.

Boll. 1. feb. p. 74. § 1.

a Nyſ. v. Eph. p. 605. c.

[L'humilité profonde de noſtre Saint, qui eſt le principal caractere de ſa vertu,] l'a fait quelquefois parler de ſon enfance d'une maniere aſſez differente de ce que nous venons de dire: [& il parle ſouvent de meſme de ſes autres ages.] La pureté de ſa lumiere luy faiſoit voir les les legeretez & les autres fautes de l'enfance dans la diſproportion qu'elles ont avec la ſainteté de Dieu, qui eſt le modele des Chrétiens, & non ſelon la baſſeſſe de nos idées, qui content pour rien les fautes communes & ordinaires. [Selon un écrit qui peut eſtre de luy,] il a quelquefois aſſiſté aux ſpectacles de l'amphitheatre. [b]Il eſtoit Chrétien lorſqu'il tomboit dans les fautes dont il ſe plaint, [mais ſimple catecumene:] & il acquit enſuite une nouvelle pureté par le batteſme, qu'il receut [peuteſtre agé d'environ dixhuit ans.

V. la note 3.

Ephr. conf. p. 469. a. b.

op. 103. p. 362. a. c.

b conf. p. 469. a. b.

p. 472. a. b. Boll. 1. feb. p. 60. f.

Quelles qu'aient pu eſtre les fautes qu'il avoit faites auparavant, elles n'ont pas empeſché qu'on n'ait écrit de luy, [qu'il parut toujours irreprehenſible depuis ſon enfance juſques à ſa mort.] Luy meſme loua Dieu dans les derniers momens de ſa vie de ce qu'il avoit conſervé inviolablement la foy Catholique qu'il avoit appriſe des ſes plus tendres années, ſans la laiſſer ébranler [par toutes les tempeſtes de l'hereſie qui s'eleverent de ſon temps, & qui emporterent preſque tout l'Orient.] Sa plus grande conſolation fut toujours de n'avoir jamais dans toute ſa vie formé aucun blaſpheme contre le Seigneur, & de n'avoir point laiſſé ſortir de ſa bouche aucune parole contraire au reſpect qu'il luy devoit. Il ne s'eloigna jamais en quoy que ce fuſt de la foy Orthodoxe receue dans toute la terre, ni de la communion de l'Egliſe Catholique & Apoſtolique.

Boll. p. 74. § 1.

Ephr. teſt. p. 603. 2. c.

c.

p. 599. 1. c. d.

Sa charité pour le prochain ſuivit en cela celle qu'il avoit envers Dieu, [c]& tant qu'il vécut il ne parla jamais contre perſonne, & n'eut jamais aucune diſpute qu'avec les heretiques.

Nyſ. v. Eph. p. 600. d.

c p. 601. a. Ephr. teſt. p. 598. 2. c.

ARTICLE III.

Saint Ephrem encore jeune eſt mis en priſon ſur un accident, avec deux autres perſonnes.

[COMME l'homme interieur a ſes degrez, & ſes ages s'il faut ainſi dire, auſſibien que l'homme exterieur, ce que nous venons de dire de la vertu de S. Ephrem dans ſa jeuneſſe ne nous doit pas faire croire qu'elle fuſt ſans defaut, & auſſi parfaite qu'elle a paru dans la ſuite de ſa vie.] Sozomene dit qu'avant que d'embraſſer la vie monaſtique, il ſe laiſſoit aiſément aller à [des mouvemens] de colere. Outre ce qu'il dit luy meſme en general des fautes où il eſtoit tombé autrefois, [a] il ſe plaint beaucoup de ce que dans ſa jeuneſſe, & avant que d'avoir renoncé au ſiecle, le demon luy avoit preſque perſuadé que tout arrive par hazard. [Mais on peut juger que c'eſtoit plutoſt de ſimples penſées, qu'un vray doute,] puiſqu'il proteſte à ſa mort avec ſerment, qu'il n'avoit jamais douté de la puiſſance de Dieu. Il paroiſt que ce fut pour le tirer de ces penſées, & d'une tentation ſi dangereuſe, que Dieu permit qu'il tomba dans l'accident que nous allons dire, [& qui fait une partie conſiderable de ſon hiſtoire.]

Soz. l. 3. c. 16. p. 517. a.
Ephr. conf. p. 469. 1. b.
a p. 465. 1. b.
teſt. p. 599. 1. d.
conf. p. 465. 2. b. c. 466. 2. c.

Ses parens l'ayant un jour envoyé à des terres qu'ils avoient auprés de la ville, [b] lorſqu'il eſtoit encore fort jeune; comme il alloit par la campagne au fond de la Meſopotamie, [c] il paſſa par une foreſt, [d] où il trouva ſur le ſoir la vache d'un pauvre étranger couchée. Soit par malice, comme il le dit, [ſoit par une folie & une indiſcretion de jeuneſſe,] il fit [n] lever cette vache à coups de pierres, & la pourſuivit quelque temps: [e] ce qui fut cauſe qu'une beſte l'ayant rencontrée enſuite, la dechira, parcequ'eſtant pleine, & toute entrepriſe de froid, [elle n'eut pas la force de ſe défendre.] Quelques uns ajoutent, que ayant rencontré aprés cela l'étranger à qui la vache appartenoit, & qui la cherchoit en pleurant; & cet homme luy demandant s'il ne l'avoit point vue, il ne luy répondit que par des injures.

op. 92. p. 216. 2. b. 217. 2. d.
b conf. p. 465. 1. e.
c op. 92. p. 216. 2. c.
d conf. p. 465. 1. c.
op. 92. p. 216. 2. c. 217. 2. d.
e conf. p. 465. 2. e.
op. 92. p. 216. 1. c. d. 217. 2. e.

Nota 6.

Un mois aprés qu'Ephrem eut fait cette faute, comme ſes parens l'envoyoient encore à leur maiſon des champs, ſe trouvant ſurpris de la nuit, il s'arreſta avec un berger qui le retint chez luy. Mais le berger s'eſtant enivré, les loups entrerent la nuit

p. 216. 2. d.
d. e. 217. 1. a. b.
conf. p. 465. 2. c. d.

nuit durant qu'il dormoit dans la bergerie, & diſperſerent tout le troupeau. Ceux à qui eſtoit le troupeau arrivez là deſſus, ſe ſaiſiſſent d'Ephrem auſſibien que du berger, l'accuſant, quoy qu'il puſt dire, d'y avoir fait entrer les voleurs; de quoy il ſemble que le berger l'eust accuſé pour ſe diſculper. Il fut mené devant le juge. [Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point à Edeſſe metropole de l'Oſrhoene, & qui l'eſtoit peuteſtre auſſi alors de la Meſopotamie:] & là nonobſtant ſes ſermens & ſes défenſes, le juge l'envoya en priſon en attendant que l'affaire fuſt éclaircie. Le berger fut mis dans une priſon differente. conf. p. 466. 2. b. p. 465. 1. d | op. 92. p. 216. c. conf. p. 465. 1. d.

Aprés Ephrem, on avoit preſenté au juge un [bourgeois] accuſé d'adultere: Et le juge ayant remis ſon affaire avec celle d'Ephrem, ils furent menez tous deux enſemble à la priſon, où ils trouverent un payſan accuſé d'homicide. Luy & le bourgeois eſtoient egalement innocens, auſſibien qu'Ephrem, du crime dont on les accuſoit, mais coupables d'un autre dont la juſtice de Dieu les vouloit punir. [Voici quel eſtoit celui du bourgeois que l'on accuſoit d'adultere.] d. e | op. 92. p. 216. 2. e. op. 92. p. 216. 2. e | 217. 1. b. c | conf. p. 465. 1. d.

Il eſtoit arrivé deux ans auparavant, que deux freres qui eſtoient dans les armées, ayant beaucoup herité de leur pere; & leur ſœur unique, qui eſtoit une jeune veuve fort pieuſe, & qui avoit beaucoup de crainte de Dieu, demandant à avoir ſa part dans la ſucceſſion; ils publierent pour l'en exclure qu'ils ſavoient qu'elle avoit vécu dans le deſordre, & qu'ils en avoient des témoins. Elle qui ſe ſentoit innocente, ſoutenoit avec ſerment que c'eſtoit une calomnie, & elle ne craignit point de promettre en preſence de témoins, que ſi elle pouvoit eſtre convaincue d'avoir rien fait contre ſon honneur, elle renonçoit abſolument à la ſucceſſion de ſon pere. Alors les deux freres vinrent trouver le bourgeois dont nous parlons, le prierent de vouloir ſoutenir en juſtice à leur ſœur, le crime dont ils l'accuſoient, & luy promirent cinquante pieces d'argent. L'affaire ſe paſſa comme ils ſouhaitoient. On vient devant les juges; le bourgeois proteſte qu'il ſçait conſtamment que la veuve a manqué à ſon devoir; elle eſt declarée decheue des biens de ſon pere; ſes freres les partagent entre eux, & le faux témoin reçoit ſes cinquante pieces. op. 92. p. 217. 1. e. | conf. p. 465. 2. a. | op. 92. p. 217. 2. a. | p. 217. 2. a. b | conf. p. 465. 2. a. b.

[Deux ans aprés,] l'un des deux freres eſtant à la ville pour quelques affaires, commit un crime avec une femme; & comme ils eſtoient enſemble, ſon faux témoin vint pour demander quelque choſe à emprunter à cette femme dont il eſtoit voiſin. L'a- conf. p. 465. 2. d. e.

dultere ſe ſauva par la feneſtre [durant qu'il entroit,] & la femme ayant donné à ſon voiſin ce qu'il luy demandoit, elle le pria de la vouloir auſſi deſcendre par la feneſtre, parce, diſoit-elle, que ſes creanciers venoient pour la mettre priſonniere. Mais comme il ſe mettoit en devoir de la deſcendre, (ou plutoſt qu'il achevoit
1.d.c. de le faire,) le mari ſurvint, l'arreſta, & le fit mettre en priſon comme adultere de ſa femme, qui ſe ſauvoit cependant; [ſe conſtituant luy meſme] priſonnier en une autre priſon, [pour eſtre puni en cas qu'il ne prouvaſt pas le crime dont il accuſoit le bour-
d. geois.] L'accuſé fut mis, comme nous avons dit, dans la meſme priſon où eſtoit S. Ephrem, & en meſme temps que luy; & l'accuſateur dans celle où eſtoit le berger. [Nous verrons dans la ſuite comment Dieu punit le veritable adultere, tant pour ce crime, que pour celui qu'il avoit commis contre ſa ſœur.]

Ephr.conf.p. 465.2.c. Son frere, [qui eſtoit ſon parfait imitateur,] s'eſtant auſſi laiſſé emporter à un amour dereglé pour une femme mariée, en tua le
p.466.1.a. mari un jour qu'il s'eſtoit allé promener aprés diſné à une terre qu'il avoit à la campagne. Car s'eſtant approché de luy comme pour le ſaluer, [il le poignarda] & s'enfuit. Les parens du mort accourus au bruit, ne trouverent perſonne ſur qui ils en puſſent rejetter le crime, qu'un payſan qui eſtant laſſé du travail s'eſtoit endormi auprés; & ainſi croyant que c'eſtoit luy qui avoit fait le
p.465.1.d.e. meurtre, ils le prirent, & le firent mettre en priſon; & le corps du mort fut porté pour ſervir à l'inſtruction du procés, dans la priſon
2.a[op.92.p.217. où eſtoit le berger dont nous avons parlé. Ce payſan eſtoit donc
1.d.e. innocent du crime dont on l'accuſoit. Mais il eſtoit arrivé peu de jours auparavant, que paſſant ſur un pont, & deux hommes qui le ſuivoient de quelques pas, s'eſtant mis à ſe quereller, celui qui ſe trouva le plus fort, jetta l'autre dans la riviere, qui y fut noyé, ſans que le payſan qui le voyoit, & que ce pauvre homme appelloit à ſon ſecours, ſe miſt en devoir de le ſauver, comme il euſt pu faire, en luy donnant ſeulement la main.

ARTICLE IV.

Saint Ephrem dans la priſon a pluſieurs viſions & diverſes preuves de la providence & de la juſtice de Dieu.

[IL parut bientoſt que Dieu avoit permis qu'Ephrem ſe trouvaſt en priſon avec ces deux perſonnes, pour le convaincre de la juſtice de ſa providence par des evenemens qui en eſtoient

des effets & des preuves ſi viſibles.] Car aprés y avoir paſſé ſept jours, le huittieme il vit comme il dormoit un jeune homme terrible de viſage, mais d'une voix fort douce : [b] & dans ſon teſtament il parle d'un Ange qui avoit accoutumé de le reprendre quand il faiſoit mal. Ephr. conf. p. 455. 1. c. a op. 92. p. 216. 2. c. b teſt. p. 601. 2. d.

Angelus apprehenſor meus & redargutor.

[Cet Ange donc, ou quelque autre miniſtre de Dieu,] s'eſtant apparu à luy, luy demanda ce qu'il faiſoit dans la priſon. Il luy dit en pleurant que c'eſtoit ſur ce qu'on l'accuſoit d'avoir fait voler un troupeau, de quoy il eſtoit innocent. Le jeune homme » en ſouriant, luy dit : Je ſçay bien que vous n'eſtes pas coupable » de cela, mais je ſçay bien auſſi ce que vous avez fait il y a peu de » jours. Souvenez vous de ce que vous avez penſé, & de ce que » vous avez fait ; & vous reconnoiſtrez par vous meſme que vous » meritez bien de ſouffrir ce que vous ſouffrez. Demandez auſſi » à ceux qui ſont avec vous ce qu'ils ont fait ; & vous verrez que » quoiqu'ils ſoient innocens des crimes pour leſquels on les a mis » en priſon, ils meritent bien neanmoins d'y eſtre mis. Avouez » donc que Dieu eſt juſte, & que ſes jugemens ſont des abyſmes : » Vivez dans la pieté, & vous reconnoiſtrez quelle eſt la provi- » dence divine. Il ſemble qu'Ephrem ait vu dans cette viſion les deux compagnons de ſa priſon, avec un autre criminel que luy & les autres ne connoiſſoient point. op. 92. p. 217. 1. a. b. conf. p. 465. 1. c. op. 92. p. 217. 1. b. conf. p. 465. 1. b. c. 2. b.

Quand il ſe fut eveillé, il penſa en luy meſme quelle faute il pouvoit avoir faite. Il ſe reſſouvint de la vache dont nous avons parlé ; & ayant raporté ce ſonge aux autres, ils luy avouerent tous deux ce qui leur eſtoit arrivé. Ce recit le toucha extremement, & le fit rentrer en luy-meſme, jugeant bien qu'un ſonge dont il voyoit la verité en trois perſonnes differentes, ne pouvoit eſtre une imagination ni un hazard, comme il euſt pu croire, ſi cela ne l'euſt regardé que luy ſeul. 1. c. 2. a. 2. b.

S'eſtant encore endormi, [apparemment la nuit ſuivante,] il » revit la meſme perſonne, qui luy dit, Vous verrez demain ceux » que vous avez offenſez, ou plutoſt, ceux qui vous font ſouffrir » par leurs calomnies. [c] Cela le rendit tout inquiet & tout triſte, dans la crainte de ce qui devoit arriver le lendemain : car il n'avoit plus garde de s'imaginer que rien n'arrivaſt que par hazard. Et les autres luy ayant demandé pourquoi il eſtoit triſte ; ils ne le furent pas moins que luy, quand il leur eut dit ſa viſion. b. c. Boll. 1. f. b. p. 62. § 4. c Ephr conf. p. 465. 2. c.

Tentatio ma-

Des que la nuit fut paſſée, [d] le Gouverneur s'eſtant aſſis ſur ſon tribunal, fit deſſer le chevalet, & tous les autres inſtrumens de la queſtion ; & il ordonna qu'on y appliquaſt les priſonniers. c. d op. 92. p. 217. 2. c.

Les archers vinrent auſſitoſt les querir, & avant que de les faire
conf p.465.2.c. ſortir de la priſon, on leur chargea tout le corps de chaines. On preſenta en meſme temps au juge cinq perſonnes qu'on venoit d'arreſter, entre leſquels eſtoient les deux freres qui avoient depouillé leur ſœur par leurs calomnies.

Ibid. On commença la procedure par les deux qui eſtoient en pri-
op.92.p.218 1.a. ſon avec S. Ephrem. Nonobſtant la proteſtation qu'ils faiſoient
b. de leur innocence, ils furent appliquez à la queſtion, [a] & rigou-
a p.465.2.c. reuſement fouettez; & puis on les remena en priſon. [b] Durant
b op.92.p.218.1.b. qu'on les tourmentoit, Ephrem trembloit de peur & fondoit en larmes, croyant aller ſouffrir les meſmes tourmens; & les aſſiſtans ſe moquoient encore de luy, & luy diſoient, Mon enfant, qu'as « tu à pleurer? Tu ne craignois rien quand tu faiſois ton crime; « & maintenant que cela t'eſt inutile, tu t'amuſes à pleurer. Va, va, « ne crains rien; ton tour viendra bientoſt, auſſibien qu'aux autres. «

2.c. Neanmoins on ne luy fit rien ſouffrir, [c] & il demeura ſpectateur
c conf p.465.2.c. du jugement, aprés meſme que ſes deux compagnons furent remenez en priſon.

e.d. On commença donc à examiner les cinq qu'on venoit de
d op.92.p.218.1.c. prendre; & on interrogea premierement les deux freres. Ils
d conf p.465.1.d. eſtoient accuſez l'un d'homicide, l'autre d'adultere, [d] & eſtant
e op.92.p.218.2.d. mis à la queſtion, [e] & étendus durant pluſieurs heures avec des *ad gyrum rotæ.*
f conf.p.465.2.d.e. poulies, [f] non ſeulement ils reconnurent le crime dans lequel on les avoit ſurpris, mais meſme eſtant preſſez de dire s'ils n'en
g op.92 p.218.2.d. avoient point commis d'autres, [g] ils confeſſerent l'injuſtice qu'ils avoient faite à leur ſœur, [h] & de plus, l'un avoua avoir commis
h conf.p.465.2.d.e. l'adultere, & l'autre l'homicide dont nous avons parlé, & dont on accuſoit les deux qui eſtoient priſonniers avec Ephrem.

e|466.1.a. Ils declarerent auſſi où eſtoient les femmes, l'une dont l'homicide avoit abuſé, & l'autre dont l'adultere avoit encore tué le mari. Aprés cette confeſſion, on les envoya en priſon, pour y eſtre gardez juſqu'à ce qu'on euſt amené ces femmes.

p.466.1.a.b. On interrogea enſuite les trois qui reſtoient, accuſez, l'un d'avoir mis le feu à des blez, & les deux autres d'avoir eſté complices d'un homicide. On les fouetta legerement; & comme ils ne confeſſoient rien, le juge les fit remener en priſon, pour eſtre
op.92.p 218.1.c. examinez par ſon ſucceſſeur qu'il attendoit. Et on y remena auſſi
conf.p.466.1.b. Ephrem, ſans l'avoir examiné.

1.b.c. Comme ils furent tous enſemble aſſez longtemps dans la
2.b. priſon, [à cauſe du changement de Gouverneur,] c'eſt à dire
1.b.c. environ deux mois; ils firent connoiſſance les uns avec les au-

tres ; & les deux freres y ayant reconnu celui qui avoit porté faux témoignage en leur faveur contre leur sœur, ils en furent extremement surpris. 'Ils commencerent tous à regarder b.
Ephrem comme un homme de pieté, ' & ils le prioient de leur c.
donner, s'il pouvoit, quelque bonne esperance du succés de leurs affaires. Mais il ne revit plus celui qui luy estoit apparu d'abord, jusques aux derniers jours de leur prison.

'La mesme personne luy apparut donc alors pour la troisieme c.
» fois, ' & elle luy dit, Hé bien, Ephrem, estes vous enfin bien assuré op.52.p.219.1.a.
» que Dieu gouverne le monde par un jugement tres equitable, b.
» & qu'il n'y a point d'injustice dans sa conduite? Oui, Seigneur,
» répondit Ephrem, je ne puis douter que ses œuvres ne soient
» merveilleuses, & que ses regles ne soient tout à fait impenetra-
» bles. Mais puisque vous m'avez déja fait cette misericorde,
» ajouta-t-il en pleurant, de consoler ma foiblesse en vous decou-
» vrant à moy, ayez encore pitié de vostre serviteur, & tirez moy
» de cette prison, afin que je puisse me faire moine, & servir J. C.
» mon Seigneur. L'autre luy répondit en souriant, qu'il seroit in-
terrogé encore une fois, & puis delivré ; & Ephrem luy disant qu'il ne pouvoit supporter les menaces du juge, & les douleurs
» de la question ; il ajouta, Il eust bien mieux valu que vous n'eus-
» siez rien fait contre vostre devoir, & vous n'auriez pas esté mis
» en prison. Mais puisque vous avez merité par vostre faute d'y
» estre enfermé, que vous puis-je faire ? Neanmoins ne craignez
» pas, vous ne souffrirez pas beaucoup. Il viendra un nouveau
» Gouverneur qui vous tirera d'ici.

'La mesme personne luy fit encore connoistre qui estoient les conf.p.466.1.c.
» trois derniers prisonniers. Ces trois sont coupables comme [les
» deux premiers,] de crimes differens de ceux dont on les accuse ;
» & ils en seront punis comme ils le meritent. Ephrem leur dit ce qu'il avoit appris : & deux d'entre eux luy avouerent qu'un malheureux ayant tué une personne pour avoir sa vigne qui estoit proche de la sienne, ils avoient attesté en jugement que cette vigne appartenoit au meurtrier, & que le mort s'estoit tué luy mesme en tombant du haut d'une roche. 'Le troisieme avoua d.
qu'estant en colere contre un homme, il l'avoit tellement pousse, que contre son dessein il l'avoit fait tomber du haut d'une maison en bas, & qu'il s'estoit tué de cette chute. ' Enfin au bout 2.b.
d'environ 70 jours qu'il avoit passé dans la prison, 'il vit la mesme 1.d.
» personne qui luy dit en songe, Vous serez demain delivré, & les
» autres jugez chacun selon qu'ils le meritent.

ARTICLE V.

Saint Ephrem eſt delivré de priſon.

Ephr.conf.p. 466.1.d. 'LE lendemain donc tous les priſonniers ayant eſté amenez devant le nouveau juge, aprés qu'il eut examiné leur cauſe, il renvoya abſous les deux premiers priſonniers, & fit mettre à la queſtion les deux femmes adulteres pour ſavoir ſi elles n'eſtoient point coupables de quelque autre crime. L'une d'elles confeſſa qu'elle avoit mis le feu aux blez d'un homme en haine de ce qu'il avoit decouvert ſon adultere; & que ceux qui eſtoient accourus ayant trouvé un autre homme qui s'enfuyoit à cauſe de ce feu, ils l'avoient pris, croyant qu'il en eſtoit l'auteur. C'eſtoit celui meſme qui eſtoit priſonnier : & ſe trouvant dechargé par cette depoſition, il fut renvoyé abſous.

e|2.a. 'L'autre femme declara que l'un des freres calomniateurs de leur ſœur veuve, & qui eſtoit ſon adultere à elle, l'ayant un jour trouvée avec un autre homme, il avoit tué cet homme, & l'avoit jetté dans un carrefour : Que comme le peuple y accouroit, il eſtoit arrivé que deux hommes couroient aprés un voleur qui avoit derobé un boue ; & que le peuple les voyant courir, & croyant qu'ils fuyoient, les avoit pris comme auteurs du meurtre, & qu'on les avoit mis en priſon. Le juge s'informa avec ſoin qui eſtoient ces deux perſonnes, & ayant reconnu que c'eſtoient deux de ceux qui eſtoient alors devant ſon tribunal, il les declara innocens, & les renvoya abſous. 'Pour les deux freres, & ces miſerables femmes, il les condanna à eſtre dechirez des beſtes.

1.b. [Ephrem reſtoit ſeul à juger ;] & il ſe rencontroit que le Gouverneur eſtoit de ſon pays, & connoiſſoit fort particulierement ſes parens ; [a]de quoy Ephrem n'avoit encore rien ſceu. [b] Lors donc qu'il parut pour eſtre examiné, preſque nud, & chargé de chaines, le juge le reconnut ; [c] & il euſt bien ſouhaité de luy témoigner l'affection qu'il luy portoit : [d] mais il falloit agir ſelon la rigueur des loix. [e] Il l'interrogea donc, & aprés qu'il luy eut dit comment il avoit eſté mis en priſon, il fit appliquer le berger à la queſtion, & l'obligea par le fouet à confeſſer la verité. Ainſi il verifia l'innocence d'Ephrem, & le renvoya abſous du crime dont on l'avoit accuſé.

b|op.92.p.219.1.c. a conf.p.466.1.b. b op.92.p.219.1.d. c conf.p.466.2.b. d b|op.92.p.219.1.d. e conf p.466.2.b.

[Voilà de quelle maniere cette hiſtoire eſt raportée particulierement dans l'écrit intitulé la Confeſſion de S. Ephrem. Les

circonſtances en ſont tres remarquables ; & nous ne voyons pas moyen de douter qu'elles ne ſoient vraies, cette Confeſſion ayant un trop grand caractere de ſincerité, & meſme de grandeur & de ſainteté, pour croire que ce ne ſoit qu'un de ces pretendus pieux romans trop communs parmi les Grecs. Aprés tout, les exemples de ceux qui eſtant coupables devant Dieu, ſont punis par les hommes pour des crimes qu'ils n'ont point commis, n'ont jamais eſté rares dans le monde. Il n'y a que l'amas, s'il faut ainſi dire, qu'on en voit ici, qui puiſſe paroiſtre extraordinaire. Mais auſſi c'eſtoit une occaſion extraordinaire où Dieu vouloit perſuader fortement d'un des plus importans principes de la religion, un homme qu'il deſtinoit à eſtre un jour l'une des plus grandes lumieres de ſon Egliſe.]

'Ephrem demeura toujours depuis vivement touché du mal- 1.c.d.
heur qu'il avoit eu de n'en avoir pas eſté aſſez fortement perſuadé. Il ne s'eleva point dutout des viſions qu'il avoit eues, quoiqu'il ne puſt douter de leur verité : il ſe compatoit à Pha-
&c. raon "qui en avoit eu auſſi ſans ſe convertir : il s'humilioit dans l'incertitude s'il avoit ſuffiſamment ſatisfait pour une faute qu'il regardoit comme preſque irreparable. Il ſupplioit tous ſes freres de luy accorder leurs prieres pour luy aider à en obtenir le pardon, à appaiſer Dieu, & à guerir cette plaie profonde de ſon ame. 'Il taſcha de reparer encore cette faute en publiant les c.ſ.468.a.d.e.
louanges[de la ſageſſe]de Dieu, & en faiſant quelques écrits
» pour défendre la verité de ſa providence. Mais je ne ſçay pas,
» diſoit-il, s'il a agreé ce que j'ay écrit & ce que j'ay dit.

ARTICLE VI.

Saint Ephrem ſe retire dans un monaſtere : Ses auſteritez, ſa pauvreté, ſa chaſteté.

'LA nuit d'aprés que Saint Ephrem eut eſté abſous & mis en Ephr.conf.p.
liberté, il revit en ſonge la meſme perſonne qui luy eſtoit 466.a.c.
» apparue dans la priſon ; & elle luy dit, Retournez en voſtre
1. » pays[1] ; faites penitence de voſtre iniquité ; & ne doutez plus qu'il
» n'y ait un œil[& une providence]qui veille ſur toutes choſes. Il
» luy fit de grandes menaces s'il manquoit à ce qu'il luy ordon-
» noit : Et depuis cela, je ne l'ay plus vu, dit le Saint dans ſa Confeſſion, 'faite lorſqu'il eſtoit honoré de tout le monde, "& qu'il p.469.470.471.
avoit déja écrit beaucoup d'ouvrages. 2 c.
a p.474.a.c.

1. Il n'y eſtoit donc pas ?

[Il ne differa pas d'un moment à executer l'ordre qu'il avoit receu, & les promeſſes qu'il avoit faites luy meſme à Dieu dans
op.92 p.219.d e. ſon affliction.] Il ſe haſta d'aller trouver un vieillard venerable & tres ſaint, qui demeuroit ſur une montagne : Il ſe jetta à ſes piez, luy raconta tout ce qui luy eſtoit arrivé, & obtint enfin
Thdrt.v.P.c.1 t. 3.p.764.d. de luy qu'il le receuſt pour vivre ſolitaire avec luy. Le grand S. Jacque de Niſible, [avec lequel nous verrons que noſtre Saint eſtoit uni,] avoit vécu ſolitaire ſur les montagnes avant ſon epiſ-
d. copat, [& ce pouvoit bien eſtre autour de Niſible,] dont il eſtoit originaire.

Nyſ.de Eph.p. 604.a.b. Saint Gregoire de Nyſſe, [qui aſſurément n'avoit point vu la Confeſſion de S. Ephrem,] n'attribue ſa retraite qu'à la crainte du jugement dernier, dont cet homme ſi éclairé a toujours eſté penetré tres vivement. Ce fut par cette crainte qu'il abandonna & le monde & toutes les choſes du monde, qu'il s'en eloigna autant qu'il put, qu'il s'enfuit, & qu'il habita dans la ſolitude, appliqué à luy ſeul, & à Dieu dont il attendoit d'y recevoir l'accroiſſement de ſa vertu. Car il ſavoit fort bien que la vie ſolitaire nous delivre, ſi nous le voulons, de tous les embaras & de tous les troubles du ſiecle, & que par le repos qui luy eſt propre, elle nous fait jouir de la converſation des Anges, & eleve noſtre eſprit juſqu'à voir & à contempler la divinité, autant que noſtre
Ephr.or.138.p. 382.a.a. nature en eſt capable. Il vécut dans une congregation de Religieux avec un ſaint ſolitaire nommé Julien, dont il a depuis écrit la vie, comme nous verrons dans la ſuite. Ils demeuroient dans deux cellules voiſines, & ſe viſitoient ſouvent.

Bolln.feb.p.74. 5 t. Il embraſſa la ſolitude dès ſa jeuneſſe; [de ſorte] qu'il ne put
a Ephr.op.109. p.407.t.d. apprendre la philoſophie des hommes, [parcequ'il ſe haſta d'apprendre celle de Dieu] pour obtenir ſa grace, & la remiſſion de ſes pechez, qu'il preferoit auſſibien à toutes les ſciences, qu'à
Soz.l.3.c.16.p. 525.a. toutes les richeſſes du ſiecle. Il ne ſongeoit qu'à s'exercer dans
b p.526.c. les devoirs de la vie monaſtique. [b] Il aimoit extremement le re-
c Lauſ.c.101.p. 1021.a. pos; [c] & il s'y rendit tres parfait. [d] Il mortifia toutes les voluptez
d Nyſ.de Eph.p. 606.d.e. ſenſuelles, en abatant ſon corps par la continence, afin de l'aſſujettir à la raiſon qui en doit eſtre la conductrice; & il le dompta tellement par les jeûnes, qu'il le rendit inſenſible à tous les mouvemens dereglez, & promt à tous les travaux utiles & qui
Soz.p.525.c. pouvoient contribuer au bien des ames. Ce luy eſtoit une choſe ordinaire de paſſer pluſieurs jours de ſuite ſans manger.

Nyſ.de Eph.p. 606.c. La nuit meſme ne l'empeſchoit point de s'avancer à grands pas dans le chemin de la vertu, & ne le trompoit point par les fantoſmes

2 fantoſmes que cauſe ordinairement le ſommeil. 'Quand elle venoit, elle ſe trouvoit dans la vigilance où il avoit paſſé la journée, & en ſe retirant elle le laiſſoit encore dans la meſme vigilance. Car il prenoit garde avec grand ſoin que la main du prince des tenebres ne le trouvaſt jamais aſſoupi. 'Ainſi il ne prenoit p.607.a. de ſommeil qu'autant qu'il eſtoit neceſſaire pour vivre, & pour ne ſe pas donner la mort en renverſant par une violence exceſſive l'ordre & l'œconomie de la nature. Il employoit beaucoup de moyens pour combatre le ſommeil, & empeſcher cet ennemi de s'emparer de ſes yeux; mais les principaux & les plus efficaces eſtoient de coucher par terre, & d'affliger ſon corps par toutes ſortes de mortifications & de rigueurs.

'Comme il ne donnoit point de bornes à ſes jeûnes, à ſes veilles, p.599.a. & à ſes autres auſteritez, auſſi ſon depouillement de toutes ſortes de biens eſtoit ſans aucune reſerve. 'Il pratiquoit la pauvreté de p.607.a. meſme que nous liſons qu'ont fait les Apoſtres; & en un tel degré qu'on peut juſtement l'appeller le modele de cette vertu. Car c'eſt de luy que nous avons cette parole qu'il laiſſa comme
» une regle à ſes diſciples en s'en allant au ciel: 'Ephrem, leur dit- b|Ephr.teſt.p. 599.1.c.
» il, n'a jamais eu ni bourſe, ni baſton, ni beſace, ni or, ni argent,
» ni aucune autre poſſeſſion ſur la terre. Car ayant appris que
» mon Roy dont la bonté eſt incomparable, dit à ſes diſciples dans
» l'Evangile, Ne poſſedez aucune choſe ſur la terre; je n'ay jamais
» pu avoir d'affection pour rien de ſemblable.

'Il s'accuſe en un endroit de ne s'eſtre pas appliqué au travail Ephr.conf.p. 475.1.a. des mains, [voulant peuteſtre dire qu'il s'eſtoit contenté d'en tirer ſa ſubſiſtance, ſans s'y appliquer auſſi fortement que d'autres faiſoient.] Il eſt certain d'une part qu'il n'a jamais eſté à charge à perſonne pour ſa ſubſiſtance; [& il eſt encore certain de l'autre qu'il a beaucoup eſtimé le travail des mains, auſſibien que tous les Saints de ce temps là.] 'Il marque entre les vertus op.138.p.582.a. de Saint Julien avec lequel il avoit demeuré dans le monaſtere, a. 'qu'il travailloit de ſes propres mains à faire des voiles de navi- d. res. 'Les écrits qu'on luy attribue, parlent ſouvent de cette pra- op.80.t.2.p.332. tique de pieté comme ordinaire aux monaſteres de Meſopotamie, 2.b|3.p.225.1.c. & alibi. 'où meſme l'on impoſoit à chaque Religieux une taſche dont il op.87.c.57.p.351. devoit rendre conte au bout de la ſemaine, [comme cela ſe 2.a. pratiquoit en Egypte.]

ἀπλοϊκότης. 'Il avoit une ſimplicité, ou plutoſt une integrité & un bon Nyſ.de Eph.p. ſens naturel, qui le portoit à fuir toutes les choſes qui luy pou- 605.b.

2. τίθησι ἐξ ἡμερῶν δηλαδὴ, γενεᾶς ἕ καὶ ἐπιλείπουσι παρατρέχουσι.

voient nuire, luy apprenant à connoiſtre le bien qu'il devoit faire, & le mal dont il ſe devoit garder. C'eſtoit par là encore qu'il jugeoit de ſes penſées, & qu'il admettoit celles qui eſtoient pures & ſolides, celles qui le portoient au bien, & principalement celles qui luy eſtoient utiles pour l'inſtruction des autres.

p.602 a.b. 'Il conſerva ſon corps & ſon ame dans toute la pureté dont la nature eſt capable, & meſme plus que ne peut la nature; puiſque la chaſteté eſt un don & une faveur de la grace. Il ne laiſſa point perdre à ſon ame le rang que le veritable ordre luy attribue. Elle eut toujours en luy la ſuperiorité & l'empire, [1] repandant ſur ſon corps [comme pour le recompenſer de ſa ſoumiſſion,] la b.c. ſplendeur & l'eclat [de ſa pureté.] 'On vit une preuve de ſa chaſteté dans ce qui luy arriva avec une femme publique, qui l'ayant voulu tenter, fut tellement touchée de ſes diſcours, qu'elle embraſſa elle meſme la vertu qu'elle avoit voulu luy faire Soz.l.3.c.16.p. perdre, [comme nous le dirons ci-deſſous plus amplement.] 'Sa v.§ 11. 526.c. modeſtie luy faiſoit tellement apprehender toutes ſortes de Nyſ.de Eph.p. ſoupçons, qu'il evitoit meſme avec ſoin de voir une femme. 'Son 611.d. amour pour la pureté & la chaſteté l'a fait comparer au Patriarche Joſeph.

ARTICLE VII.

Douceur de Saint Ephrem; humilité; don des larmes.

Soz.l.3.c.16.p. 'CE Saint, comme nous avons dit, eſtoit naturellement ſujet 527.a|Ephr.op. à la colere. Mais il ſurmonta tout à fait ce vice; & on aſſure 53.p.110.a.b. que depuis qu'il ſe fut rendu ſolitaire, il ne s'y laiſſa jamais Boll.1.feb.p.75. aller. 'En effet, il eſt appellé un homme doux, patient, paiſible, § 8. a Vit.P.l.5.c.10. [a] & on écrit qu'on ne l'a jamais vu en colere ni en diſpute contre § 21 p.598.1. perſonne. [b] Un jour qu'il eſtoit ſur le point de manger aprés b Soz.p.527.a. avoir jeûné pluſieurs jours à ſon ordinaire, celui qui le ſervoit laiſſa tomber le pot de terre où eſtoit ce qu'il luy avoit preparé, & le caſſa. Le Saint le voyant ſaiſi de confuſion & de crainte, luy dit [d'un viſage gay,] Courage, mon frere, [il n'y a rien de perdu.] « Mais puiſque le ſouper ne vient pas à nous, allons nous-en à luy: « Et s'eſtant aſſis auprés de ſon pot caſſé, il ſoupa [du mieux qu'il « put ſans ſe troubler.]

Boll.1.feb.p.75. 'Comme il paſſoit un jour par une ville, une femme de mau-
§ 7. Vit.P.l.5.c. 10.§ 21.p.598.1.

1. *autrement*, & le corps avoit pour partage la ſplendeur & l'eclat [que la pureté de l'ame repandoit ſur luy.]

vaiſe vie, incitée par quelque autre perſonne, l'aborda avec des diſcours impudiques, pour taſcher de le porter dans le peché, » ou au moins de le mettre en colere. Il luy répondit, Suivez moy. Et lorſqu'ils approcherent du lieu de la ville où il y avoit le plus » de peuple, il luy dit, Venez ici, & je ferai tout ce que vous vou- » drez. Cette femme voyant une ſi grande multitude de gents, » repliqua, Comment cela ſe pourroit-il en ce lieu-ci, & n'aurions » nous point de honte d'eſtre vus de tant de Perſonnes ? Si vous » avez honte, repartit le Saint, de pecher en la preſence des hom- » mes, combien en devez vous avoir davantage de pecher en la » preſence de Dieu qui penetre juſque dans le fond des abyſmes ? Ces paroles remplirent d'un tel étonnement cette impudente creature, qu'elle s'en alla toute confuſe ſans avoir pu donner au Saint le moindre mouvement de colere.

[a] Il ne mettoit ſon eſperance qu'en Dieu ſeul ; [b] & par la confiance qu'il avoit en luy, il mepriſoit toutes les choſes du monde. Nyſ. de Eph. p. 601. b. a d. b p. 599. a.

[b] Il eſtoit monté juſqu'à la perfection de l'humilité. [c] Tous ſes écrits ne preſchent autre choſe que cette vertu ; [d] & s'il falloit prendre à la rigueur ce qu'il dit de ſes fautes dans pluſieurs ouvrages qui portent ſon nom, il auroit aſſurément la ſatisfaction qu'il a tant ſouhaitée dans ſon teſtament, de paſſer pour un tres grand pecheur, & non pour un Saint. [Mais comme l'humilité des Saints eſt toujours jointe à la verité,] il a eſté obligé de reconnoiſtre que tout le mal qu'il voyoit en luy, n'y eſtoit point connu par les autres, & qu'au lieu de les ſcandalizer par ſes defauts, il ne faiſoit rien qui ne les edifiaſt & qui ne leur donnaſt de l'eſtime pour luy : en quoy il trouvoit encore une nouvelle occaſion de s'humilier, voyant, dit-il, quelle confuſion ce luy ſeroit lorſque ceux qui le regardoient comme un homme parfait & irreprehenſible, l'entendroient condanner au dernier jour. c p. 607. c. d Ephr. conf. p. 473. 474. &c. op. 34. 54. p. 66. 2. d [67. 1. d] 113. 1. b.

[a] Il fuyoit tellement la gloire des hommes, qu'une perſonne le louant un jour en ſa preſence, on le vit tout inquiet, qui changeoit ſouvent de couleur, qui baiſſoit les yeux contre terre, qui ſuoit par tout le corps, & tellement couvert de confuſion, qu'il ne pouvoit dire un mot. [b] On l'avoit une fois elu Eveſque d'une ville, & l'on cherchoit comment on le pourroit prendre pour le faire conſacrer. Des qu'il en eut la nouvelle, il s'en alla au milieu de la place, où contrefaiſant la demarche d'un fou, dechirant ſes habits, & mangeant devant tout le monde, il fit ſi bien que ceux qui venoient pour le prendre, crurent qu'il avoit effectivement perdu l'eſprit, & ne ſongerent plus à l'emmener : Nyſ. de Eph. p. 607. d. Soz. l. 3. c. 16. p. 527.

Quand il vit qu'ils le laiſſoient là, il prit ſon temps pour s'enfuir, & demeura caché juſqu'à ce qu'il ſceut qu'on en avoit elu & ſacré un autre.

Nyſ.de Eph p. 607.c d. 'Les pleurs & les larmes dans leſquelles il vivoit toujours, luy eſtoient un grand preſervatif contre les attaques de la vaine gloire. p.601.c.d. 'Il luy eſtoit preſque auſſi naturel d'en repandre continuellement, qu'il eſt naturel aux autres hommes de ne point ceſſer de reſpirer. Jour & nuit ſes yeux eſtoient baignez de larmes: & l'on ne pouvoit pas trouver un ſeul moment où elles ne coulaſſent pas avec abondance. [Les motifs ne luy en pouvoient pas manquer.] Tantoſt il pleuroit les pechez de tous les hommes, & tantoſt les ſiens propres, comme il diſoit, & ſes propres miſeres. Ses larmes ſuccedoient à ſes ſoupirs ou plutoſt ſes ſoupirs eſtoient l'effet de l'abondance de ſes larmes; & par un circuit merveilleux les larmes produiſoient les ſoupirs, & les ſoupirs produiſoient les larmes, ſans qu'on puſt diſcerner lequel des deux eſtoit la cauſe de l'autre, parcequ'ils ſe ſuivoient toujours ſans aucune interruption.

p.603.a. 'Cela paroiſt aſſez dans ſes ouvrages, dit S. Gregoire, où l'on voit les larmes qu'il repand, non ſeulement dans ceux qui ſont ſur la penitence ou ſur d'autres ſujets de morale, mais meſme dans les panegyriques, où les autres ont accoutumé de faire paroiſtre plutoſt de la joie que de la triſteſſe. a Boll.1.feb.p. 75.c 8. 'C'eſt ce don des larmes & cet eſprit de componction dont il eſtoit plein, [a] qui donne tant de force à ſes écrits, [b] comme il en donnoit de ſon vivant à ſes exhortations. [c] Et meſme lorſqu'il demeuroit dans le ſilence, ſon ſeul regard ſembloit inſtruire ceux qui le voyoient. a Nyſ.de Eph.p. 603.a. b c. c p.608.b Boll. 1.feb.p.75.c 8. Boll.p.74.51. 'Ce fut cet abyſme de componction, comme parle ſa vie, qui le rendit digne d'eſtre rempli de la grace du S. Eſprit.

Nyſ.de Eph.p. 601.d. d p.599.a Boll. p.75.58. 'A ſes larmes il joignoit une meditation continuelle de l'ancien & du nouveau Teſtament, [d] & une oraiſon ſans relaſche.

ARTICLE VIII.

De S. Julien dont S. Ephrem a écrit la vie: S. Ephrem vient à Edeſſe.

Ephr.op.31.p. 582.a.a. 'SAINT Ephrem vécut quelque temps, comme nous avons dit, dans une congregation de Religieux, & en la compagnie de S. Julien. La converſation & l'entretien de ce Saint luy ſervit beaucoup. Il admiroit d'autant plus ſa lumiere, que c'eſtoit un barbare, originaire d'Occident. [Il eſtoit peuteſtre

Got, ou de quelque autre nation ennemie des Romains:]'Car il p.581.2.c.
avoit eſté longtemps eſclave à Heliople dans le mont Liban ; &
ainſi ayant connu la verité en cet état, il avoit beaucoup ſouffert
pour la foy, à cauſe de l'attachement que ſon maiſtre avoit à
l'idolatrie,[auſſibien que les autres habitans de cette ville.]

'Il eut encore beaucoup à ſouffrir dans le monaſtere par la p.582.2.d|583.1.c.
perſecution de quelques Religieux negligens. Il y a apparence
que S. Ephrem qui n'avoit pas moins de zele que luy, eut part à p.582.2.d.
ſes peines,& qu'il les ſurmonta auſſibien que luy par ſon humilité
& ſa patience.

'S. Ephrem luy demanda un jour en voyant quelques livres p.583.1.b.c.
qu'il avoit, d'où venoit qu'ils eſtoient tous gaſtez, parceque
dans tous les endroits où eſtoit le nom de Dieu, ou du Seigneur,
ou de J. C, ou du Sauveur, les lettres en eſtoient toutes effacées.
» Julien luy répondit ſur cela ; Je ne puis vous rien cacher. Quand
» la femme pechereſſe s'approcha du Sauveur, elle arroſa ſes piez
» de ſes larmes, & les eſſuya de ſes cheveux : De meſme, partout
» où je trouve le nom de mon Dieu, je l'arroſe de mes larmes, pour
» obtenir de luy la remiſſion de mes pechez. Ephrem luy repartit
» en ſouriant : Je ſouhaite que Dieu ſelon ſa bonté & ſa miſericor-
» de, recompenſe voſtre devotion. Mais neanmoins je vous prie
» d'epargner les livres.

'Le meſme Julien ayant eu une fois la penſée de tenir compa- 1.d.
gnie à un frere qui vouloit s'en aller dans le fond du deſert, pour
y chercher des perſonnes contemplatives, (c'eſt à dire des ana-
coretes,) il en demanda conſeil à un autre frere, [qui eſtoit vrai-
ſemblablement S. Ephrem.] Et ce frere qui connoiſſoit avec quel
» fruit il travailloit dans ſa cellule, luy dit : Il vaut mieux ſe tenir
» en repos, & chercher dans ce repos la perfection. Car de courir
» le deſert pour chercher de petites choſes, peu conſiderables &
» fort incertaines, cela n'eſt point dutout neceſſaire.

'Il mourut, [ou plutoſt il quitta la terre,] pour aller jouir de e.
la beatitude eternelle, aprés avoir paſſé plus de 25 ans dans le
monaſtere, toujours dans l'obeïſſance & dans la perſecution.
[Le martyrologe Romain marque ſa feſte le neuvieme de juin.
Sa vie a trop peu de raport à celle du grand Julien Sabbas pour
Nota. ne les pas diſtinguer l'un de l'autre ; quoiqu'il ſemble que Sozo-
mene les ait confondus.]

'La douleur qu'eut Saint Ephrem de ſe voir ſeparé de ce ſaint d.
homme, luy fit repandre beaucoup de larmes: [ce qui nous donne
tout lieu de juger qu'il eſtoit demeuré juſques alors avec luy

Thdrt.l.2.c.26. p.633.c. dans ce monaſtere.]'Il eſtoit encore à Niſibe durant le grand ſiege que Sapor Roy de Perſe y mit[en 350,]&"ce fut luy qui pria S. Jacque de monter ſur la muraille pour maudire les ennemis. [S'il falloit s'arreſter à des conjectures, on pourroit croire que la mort de S. Jacque, qui paroiſt eſtre arrivée la meſme année 350, auroit donné ſujet à S. Ephrem de quitter ſon pays, où la pieté de ce grand Saint l'avoit retenu juſques alors.]'Mais la veritable raiſon de ſon changement de lieu, fut l'obeïſſance qu'il rendoit autant qu'aucun autre aux commandemens de Dieu, & qui l'empeſcha toujours de reſiſter au S. Eſprit qui le conduiſoit, toutes les fois qu'il luy ordonna de paſſer d'un lieu en un autre pour l'utilité de ſes freres:'d'où vient que S. Gregoire met ſes changemens de retraite entre ſes plus grandes vertus.'Ce fut donc par cet ordre[1] qu'il quitta ſon pays comme un autre Abraham, & qu'il s'en vint à Edeſſe, parcequ'il n'eſtoit pas juſte que ce ſoleil demeuraſt plus longtemps caché ſous la terre.

V. Conſtance § 15.

Nyſ. de Eph p. 604.b.

p.599.a.

p.604.b.c.

c. 'Pour le Saint, ſon deſſein en venant à Edeſſe, fut d'y reverer les choſes ſaintes,[c'eſt à dire peuteſtre le corps de S. Thomas, que l'on honoroit en cette ville;]'& principalement d'y conferer avec un habile homme, & recevoir ſes lumieres, ou luy communiquer les ſiennes.'Il y avoit alors pluſieurs ſolitaires illuſtres autour d'Edeſſe,[comme nous le dirons dans la ſuite; principalement]'le grand Julien Sabbas.[S. Barſe qui confeſſa ſi glorieuſement"la divinité de J. C. ſous Valens, & qui eſtoit mort des l'an 379, pouvoit bien eſtre Eveſque d'Edeſſe des l'an 350.]

c.

Soz.l.3.c.14.p. 520 c|l.6.c.34.p. 691 c.

Lauſ.c.102 p. 1021.a.

V. les Ariens § 119.

ARTICLE IX.

De la ville d'Edeſſe & de ſes Abgares.

[QUOIQUE la ville d'Edeſſe ne ſoit pas celle qui a donné naiſſance à noſtre Saint, comme l'ont cru quelques Grecs; neanmoins puiſque]c'eſt celle où il a établi ſa demeure ordinaire juſques à ſa mort, autant qu'on le peut juger par Theodoret & par Sozomene,[qu'il y a meſme tenu le rang de Diacre,& qu'il y a preſché la penitence; il ne ſera point mauvais de ramaſſer ici ce qui s'en trouve de plus remarquable.]

Thdrt.l.4.c.26. p.700 c|Soz.l.6. c.34.p.691.c.

Iſid heb.orig.l. 15.c.1.p.97.b. 'S. Iſidore de Seville écrit qu'elle a eſté fondée par Nembroth, & qu'elle a porté d'abord le nom de Jaré.[Je penſe qu'il l'a pris

1. Le grec eſt brouillé en cet endroit: mais nous ne croyons pas qu'on y puiſſe raiſonnablement donner d'autre ſens que celui que nous avons pris aprés le traducteur latin.

de S. Jerome,]'qui au lieu de Jaré met Arach.[a]D'autres l'appellent Callirhoé, ou Antioche d'Oſrhoene,[du nom de la province où elle eſt ſituée,]'nommée auparavant la Parthyenne. Cette province s'étendoit depuis l'Euphrate juſques à l'Adiabene où commençoit l'Empire des Perſes dans le V. ſiecle.[On la comprend ordinairement dans la Meſopotamie, qui eſt neanmoins quelquefois priſe pour une province differente plus à l'Orient.]'Edeſſe,[qui eſtoit la capitale de l'Oſrhoene,]receut ce nom des Macedoniens, à cauſe de la ville d'Edeſſe en Macedoine:'& elle le receut lorſqu'elle fut rebaſtie par Seleucus premier Roy de Syrie;'d'où vient qu'elle ſuivoit l'ere des Seleucides,qui commençoit en la premiere année de la 117[e] Olympiade, 'au mois de ſeptembre ou d'octobre, 311 ans & quelques mois avant l'ere commune de J. C.[b]C'eſt encore aujourd'hui une ville conſiderable du Diarbek, où on l'appelle Orfa ſelon les uns, & Rhoas ſelon les autres.[Elle eſt toujours nommée Rohas dans Abulfaraje.

Hier.l.heb.t.3. p.206.d. a Baud.p.263. Thdrt.v.Pat.c. 2.p.772.d. Euſ.chr.n.p.130. 2|Steph.p.253. Euſ.chr.n.p.179. Hier.chr.p.139| Euſ.n.&c. Euſ.chr.n.p.128. 2|Uſſ.t.1.p.441. b Baud.p.263.

Cette ville a eu longtemps ſes Rois particuliers,]'qui ſe qualifioient Princes d'Edeſſe,[c]ou de l'Oſrhoene.[d] Ils prenoient tous le meſme nom d'Augare, Abgare, Abbare, Abagare, Agbare, ou Acbare : Car on met tous ces noms indifferemment. M. Valois prefere celui d'Abgare à tous les autres, hormis à Acbare qu'il croit le meilleur, particulierement parceque ce mot en Arabe ſignifie un homme puiſſant.'Spanheim ſoutient que ſelon les medailles & les plus anciens monumens, il faut preferer Abgare,'qui ſignifie *le grand*, comme le nom d'Aſgare qui ſignifie *le petit*, ſe donnoit, dit-il, aux enfans de ces meſmes Princes.

Euſ.l.1.c.13.p. 32.b. c l.2.c.1.p.38.d. d n.p.21.1.a.b| exc.100|Tac.an. 12.p.171|Boll.t. feb.p.62.e. Spanh.l.1.p.86. l.3.p.421.

'Le premier Abgare Prince d'Oſrhoene marqué dans l'hiſtoire, eſt celui qui trahit Craſſus, & fut cauſe de ſa défaite.[e] Il eſt auſſi appellé Prince d'une nation des Arabes.

Dio,l.40.p.129, 130 131.b c. e Val.exc.109.

'Le ſecond dont nous parlerons encore dans la ſuite, regnoit du temps de Tibere & de J. C.[f] S. Ephrem le qualifie fondateur du royaume d'Edeſſe:[& il pouvoit l'avoir rétabli ou augmenté;]'Euſebe l'appellant un tres puiſſant Prince des nations d'au-delà de l'Euphrate.

Euſ.l.1.c.13.p. 31.c. f Boll.t.feb.p.63. d. Euſ.p 31.c.

'C'eſt le meſme Abgare ou ſon ſucceſſeur, que Tacite appelle Abbare Roy des Arabes ſous Claude, mais dependant, ce ſemble, de l'Empire des Parthes. Il l'accuſe d'avoir trahi Meherdate Roy des Parthes, en le retenant pluſieurs jours à Edeſſe,[ſous pretexte de civilité,]& puis en l'abandonnant lorſqu'il eſtoit pres de donner bataille à ſes ennemis,

Tac.an 12.p.14. 175.

Dio,l.68.p.779. a|780.d.e. 'On parle"encore d'un Augare d'Oſrhoene qui receut Trajan à Edeſſe,*& acquit ſon amitié par le moyen d'Arbande ſon fils. V. Trajan 5 19, 20. * &c.

Suid.v.p.1018.b. 'Il luy conſeilla d'aller dans le pays d'Anthemuſie.[Neanmoins il

Dio,l.68.p.785. b. ſe revolta contre luy.]'Car"Lucius que Trajan avoit envoyé contre les rebelles, força, ſaccagea, & brula Edeſſe. V. Trajan 5 25.

T.Ant.v.p.57. 'Capitolin parle du Roy Abgare ſous Tite Antonin: mais on n'entend pas bien'ce qu'il en dit. C'eſt apparemment le meſme] 2.

Epi.56.c.1.p.477. a. 'Abgare Prince d'Edeſſe, que S. Epiphane appelle un homme tres ſaint, & avec lequel il dit que Bardeſane avoit beaucoup d'union, travaillant & étudiant enſemble : Mais il mourut le premier, & Bardeſane vécut juſqu'au temps de Marc Aurele.

Euſ.præp.l.5 c. 10.p.279.d. [C'eſt ſans doute encore le meſme]'Roy Abgate dont Bardeſane dit que voyant que beaucoup de perſonnes ſe faiſoient eunuques en l'honneur de Cibele, il commanda qu'on leur coupaſt encore les mains,& que cette rigueur ayant tout d'un coup aboli une ſi méchante coutume, perſonne ne ſe mutila plus depuis dans l'Oſrhoene.

Herod.l.3.p.129. 'Abgare Roy d'Oſrhoene ſe joignit à Severe lorſqu'il alla aſ-

Dio,l.79.p.914. b. ſieger inutilement la ville d'Atra;'& il vint[depuis]à Rome ſous

a val.p.746. Severe meſme, où il fit une entrée tres magnifique.*Dion parle d'Abgare Roy d'Oſrhoene ſous Caracalla, qui ayant, dit-il, enfin acquis l'Empire de ſa nation, abuſa érrangement de ſon autorité, & exerça toutes ſortes de cruautez contre les plus il-

l.77.p.875.d. luſtres de ſes ſujets.[Il en fut bientoſt puni.]'Car Caracalla l'ayant mandé comme ami, le retint priſonnier, & s'empara de ſes Etats ſans aucune difficulté.

[Il ſemble qu'on devroit mettre ici la fin de la monarchie

Euſ.chr.p.218] 25.p.84. d'Edeſſe & des Augares.]'Neanmoins Euſebe apres Africain, marque encore ſous Macrin un Abgare Roy d'Edeſſe, qu'il ap-

n.p.231.2. pelle un homme ſacré;'& Scaliger remarque qu'on trouve dans des medailles un Roy Abgare du temps de Gotdien.[Seroit-ce un Abgare ou Prince de quelque autre pays?]

Spanh.l.9 p.775. 'Edeſſe eſtant tombée ſous la puiſſance des Romains, ils en

l.2.p.90. firent une colonie des le temps de Caracalla,'& luy conſerverent

Geo.ſac.p.303. la dignité de capirale ou metropole de l'Oſrhoene,'dont tous les Eveſques reconnoiſſoient celui d'Edeſſe pour leur metropolitain.

1. Abgarum regem ex Orientis partibus ſolâ auctoritate deduxit.

ART. X.

ARTICLE X.

Edeſſe embraſſe la premiere le Chriſtianiſme.

[LE plus celebre de tous les Princes d'Edeſſe eſt celui qui vivoit du temps de Tibere,]'& qu'Euſebe fondé ſur les memoires trouvez dans les archives publiques de la ville d'Edeſſe, dit'avoir écrit à J. C, & en avoir receu une lettre,'où il luy promettoit de luy envoyer un de ſes diſciples qui le gueriroit de ſes maux, & luy donneroit la vie à luy & aux ſiens.'S. Thomas y envoya en effet Thaddée l'un des ſeptante Diſciples, qui fit beaucoup de miracles, guerit le Roy meſme, & preſcha la foy aux habitans de cette ville.[Il eſt aiſé de juger que cette divine ſemence ne demeura pas inutile dans une terre qui avoit tant de diſpoſition à la recevoir.]'En effet elle embraſſa auſſitoſt toute entiere la foy Chrétienne:[& ce que nous avons dit de ſes Princes, marque aſſez qu'au moins pluſieurs faiſoient profeſſion du Chriſtianiſme.]

V. Saint Thomas.

Euſ.l.1.c.13.p. 32.a.b.

p.33.a.

p.33.35.

l.2.c.1.p.29.a.b[Soz.l.6.c.1.p. 633.

'S. Chryſoſtome dit que quelques Saintes d'Antioche s'y retirerent durant la perſecution de Diocletien, comme dans le lieu le plus digne de leur ſervir de refuge & de port: A quoy il ajoute que cette ville eſtoit moins polie que beaucoup d'autres, mais qu'elle avoit auſſi plus de pieté.'Rufin l'appelle la ville des peuples fideles.[a]Theodorer dit que quoiqu'elle fuſt tres grande & tres peuplée, elle n'avoit rien qui la rendiſt plus conſiderable que la pieté de ſes habitans, qui la faiſoient rechercher par les Saints, comme Saint Aphraate,[& fuir par les ennemis de J. C, comme Julien l'apoſtat,]'qui ne voulut point y entrer lorſqu'il alla en Perſe, à cauſe de la pieté qui y fleuriſſoit.[b]Et il en avoit auparavant privé l'Egliſe"de toutes ſes richeſſes & de toutes les terres qu'elle poſſedoit.[Mais jamais elle ne fut plus glorieuſe que ſous Valens, lorſque l'Eveſque S. Barſe en fut banni,"que 80 Eccleſiaſtiques eurent le meſme honneur, & que le reſte avec tout le peuple juſqu'aux femmes & aux enfans, merita la colere de l'Empereur, & le titre de Confeſſeurs.

Chry.t.1.or.51. p.565.e.

Ruff.11.c.5.p. 179.2.

a Thdrt.v.Pat. c.8 p.812.d.

l.3.c.21.p.618.d[Soz.p.633.b.

b Jul.ep.43.p. 196.

V. la perſ. de Julien § 8.

V. les Ariens § 119.

Il ne faut pas neanmoins s'étonner ſi fort de ce miracle de la grace,]'puiſque la coutume de cette ville eſtoit d'elever les enfans dans l'étude des lettres ſaintes, avant que de leur faire apprendre les lettres humaines.'S. Ephrem l'appelle la mere & la ville des ſages ou des ſavans.[c]Dans le V. ſiecle il y avoit un

Soz.l.3.c.6.p. 503.c.

Ephr.teſt.p.600. a.c.

c Conc.t.4 p. 654.d.

Diacre qui liſoit en ſyriaque les ouvrages[des anciens]dans
Thdr.L.n.p. 164.2.c. l'egliſe de S. Ephrem.'On croit qu'il faut entendre d'Edeſſe ce que Caſſiodore dit de Niſibe, Qu'il y avoit de ſon temps une
l.2.p.555.b.c]566. c. ecole pour y apprendre la ſcience & les dogmes de l'Egliſe.'Il y avoit à Edeſſe une ecole particuliere de la doctrine Chrétienne pour les Perſes:mais l'Empereur Zenon la ruina ſous le pretexte [vray ou faux]qu'on y enſeignoit l'hereſie de Neſtorius.

Ephr.op.54.p. 112.1.c. 'Ce n'eſt donc pas ſans ſujet que Saint Ephrem appelle Edeſſe
a teſt.p.600.2.c. d. une ville de benediction.[a]Elle a eſté benie, dit-il, de la bouche de J. C. par ſes diſciples qui ont eſté nos Apoſtres,'lorſqu'admirant la foy du Roy Abgare, il en affermit les fondemens pour jamais par la benediction qu'il luy donna, & qui y demeurera toujours juſqu'à ce qu'il deſcende du ciel pour juger les hom-
Aug.ep.263.p. 367.1.c. mes.[Cela a quelque raport à ce que]'le Comte Darius écrit à S. Auguſtin, Que J. C. avoit ordonné que la ville ſeroit impre-
Evag.l.4.c.26.p. 587.c.f. nable aux ennemis.'Evagre remarque que quoique cela ne fuſt point dans la lettre de J. C, c'eſtoit neanmoins la croyance commune des Fideles, laquelle ſe fortifia beaucoup ſous Juſtinien, lorſque Coſrhoés Roy de Perſe, qui y avoit mis le ſiege avec une puiſſante armée, fut contraint de le lever.[Neanmoins les pechez des hommes ont merité que Dieu l'ait enfin abandonnée aux infideles, auſſibien que tout le reſte de l'Orient.]

Ruf.l.1.c.5.p. 254. & alii. 'Cette ville eſtoit encore celebre par l'egliſe où repoſoit le corps de l'Apoſtre Saint Thomas,"que l'on y venoit reverer de
Euſ.xc.p.22. tous coſtez.'Jule Africain remarque que l'on y conſervoit auſſi la tente où Jacob avoit demeuré lorſqu'il conduiſoit les troupeaux[de Laban,]juſqu'à ce qu'elle fut brulée du tonnerre ſous le regne d'Antonin:[Je penſe que c'eſt d'Antonin Caracalla, ſous qui Africain écrivoit.]

v. Saint Thomas.

Conc.t.4.p.647. c. 'Les revenus dont l'Egliſe d'Edeſſe jouiſſoit dans le V. ſiecle,
b p.653.b. eſtoient extremement grands.[b]Le Clergé en eſtoit compoſé d'environ 200 perſonnes.

Ephr.teſt.p.600. 2.c. 'Quoique Saint Ephrem l'appelle la mere des ſavans,[nous ne voyons pas neanmoins dans l'Egliſe beaucoup de perſonnes illuſtres qui en ſoient ſorties. Mais il faut moins s'en étonner, puiſque parlant & écrivant en ſyriaque, il eſtoit difficile qu'ils fuſſent beaucoup connus des Grecs & des Latins. Tatien diſciple de S. Juſtin, & qui a eſté ſi celebre dans l'Egliſe avant que
Epi.56.c.1.p. 476.477. de tomber dans l'hereſie, eſtoit Aſſyrien.]'Bardeſane qui a eu le meſme ſort, & qui a paru comme un genie extraordinaire, avoit eſté elevé à Edeſſe dans le ſein de l'Egliſe Catholique.["Harmo-

v. Bardeſane.

ne ſon fils, dont nous aurons à parler dans la ſuite, herita de ſa reputation & de ſon malheur. [Euſebe d'Emeſe celebre par ſon eloquence, eſtoit auſſi natif d'Edeſſe, & il y avoit receu les premieres inſtructions des lettres ſacrées. Mais ayant quitté ſon pays, il tomba malheureuſement entre les mains d'Euſebe de Ceſarée & de Patrophile de Scythople, [deſquels il ſuça le venin de l'Arianiſme. Soz. l. 3. c. 6. p. 503. c.

Voilà ce que nous avons cru devoir remarquer de cette ville, qui paroiſt avoir eu l'honneur de ſe conſacrer la premiere à J. C, de l'adorer publiquement pendant que tout le reſte du monde perſecutoit ſon nom & ſes ſerviteurs, & de commencer à verifier cette prophetie qui a paru longtemps preſque impoſſible, Que tous les Rois de la terre l'adoreroient.]

ARTICLE XI.

Rencontres que S. Ephrem eut à Edeſſe avec deux courtiſanes.

COMME S. Ephrem arrivoit à Edeſſe, il demanda à Dieu que celui qu'il y rencontreroit le premier, fuſt quelque perſonne qui aimaſt les livres [ſacrez] & qui luy parlaſt de l'Ecriture ſainte. Neanmoins la premiere perſonne qu'il rencontra à la porte meſme de la ville, fut une courtiſane; [comme il le jugea à la maniere dont elle eſtoit vétue.] Il la regarda avec chagrin, dans la douleur qu'il avoit de voir contre ſon attente une perſonne de cette ſorte, & dit en luy meſme: J. C. mon Seigneur, il paroiſt bien que vous n'avez pas exaucé la priere de voſtre ſerviteur, puiſque je n'ay pas ſujet d'eſperer que cette femme entre en diſcours avec moy ſur le ſujet de vos Ecritures. La courtiſane s'eſtant arreſtée, & voyant qu'il la regardoit, elle commença auſſi à le regarder fixement, ſoit pour le porter au mal, ſoit pour quelque autre deſſein. Il s'en apperceut, & luy dit: Pourquoi vous arreſtez-vous, & me regardez-vous ſi attentivement? J'en ay ſujet, répondit-elle, & je fais ce que je dois faire, puiſqu'eſtant femme, j'ay eſté tirée de vous qui eſtes homme. Mais vous au lieu de me regarder, regardez la terre dont vous avez eſté tiré. Ephrem ſurpris de ces paroles, loua extremement la puiſſance incomprehenſible de Dieu, qui nous accorde les graces que nous attendons de luy par les voies qui nous y paroiſſent les moins propres, & il avoua qu'il avoit tiré beaucoup de profit de cette rencontre. Sozomene raconte la meſme choſe Soz. l. 3. c. 16. p. 526. d. Nyſ. de Eph. p. 604. c. d. Boll. 1. feb. p. 74. §. 4. Soz. p. 526. d.

avec quelque difference pour les circonſtances : & il ajoute que S. Ephrem en fit un livre qui eſtoit l'un de ſes ouvrages que les Syriens eſtimoient le plus. [Nous ne l'avons pas parmi ſes ouvrages.]

Boll. 1. feb. p. 74. 55. 'Il entra enſuite dans la ville, & logea dans une maiſon, auprés de laquelle il ſe rencontra qu'une autre courtiſane demeuroit. Aprés qu'il y eut paſſé pluſieurs jours, cette courtiſane luy dit : Mon pere, donnez-moy voſtre benediction. Il tourna les yeux « vers la feneſtre, [pour voir qui c'eſtoit ;] & ayant apperceu cette « femme qui le regardoit, il luy répondit : Je prie Dieu qu'il vous « beniſſe. Elle ajouta : Vous manque-t-il quelque choſe dans « cette hoſtellerie ? Oui, répartit le Saint ; il me manque trois ou « quatre pierres, & un peu de terre pour boucher cette feneſtre « par laquelle vous voyez ici. Elle repartit, Vous me traitez bien « rudement pour la premiere fois que je vous parle. Je voulois « dormir avec vous, & vous ne me permettez pas ſeulement de « vous parler. Si vous voulez faire ce que vous dites, repliqua le « Saint, venez au lieu que je vous dirai. Je ſuis toute preſte, ré- « pondit-elle. Venez donc au milieu de la ville, dit Ephrem. Mais « la vue de tant de gents, repliqua-t-elle, ne nous feroit-elle pas « rougir ? Alors ce grand ſerviteur de Dieu prenant la parole, luy « dit : Si nous avons honte de commettre une telle action devant « les hommes, ne devons nous pas beaucoup plutoſt avoir de la « honte & de la crainte de la commettre devant Dieu : il connoiſt « non ſeulement ce qui ſe paſſe à la vue de tout le monde, mais « auſſi nos penſées les plus cachées ; & quand il viendra un jour « juger tous les hommes, il rendra à chacun ſelon ſes œuvres. « Cette femme fut ſi touchée de ces paroles, que l'eſtant venu « trouver toute fondante en larmes, elle ſe jetta à ſes piez, & luy « dit : Serviteur de J.C, mettez-moy dans la voie du ſalut, afin que « Dieu me pardonne tant de crimes que j'ay commis. Le ſaint « vieillard l'ayant confirmée dans le deſir de la penitence par plu- ſieurs paroles de l'Ecriture ſainte, la mit dans un monaſtere, & retira ainſi cette ame de la fange de ſes pechez. [C'eſt apparemment cette meſme hiſtoire] que S. Gregoire de Nyſſe raporte en abregé pour preuve de la chaſteté de Saint Ephrem, [comme nous l'avons remarqué ci-deſſus.]

Nyſ. de Eph. p. 602. b. c.

ARTICLE XII.

S. Ephrem eſt fait Diacre d'Edeſſe ; y preſche la penitence : Ses études.

[SAINT Ephrem paroiſt s'eſtre arreſté à Edeſſe,]'puiſque Theodoret dit que ce fut en cette ville qu'il eclata ſous Valens :'& Sozomene dit qu'il exerçoit là autour ſa divine philoſophie.[a]Nous liſons dans ſes ouvrages, qu'eſtant un jour ſorti d'Edeſſe de fort grand matin avec deux de ſes freres & de ſes diſciples, la vue de la beauté eclatante des étoiles le fit auſſitoſt penſer à la gloire[&] dont jouiront les Saints dans le ciel aprés la reſurrection.'Il fut extremement honoré du peuple d'Edeſſe : 'tout le monde le regardoit comme un homme de Dieu : & on avoit avec ſujet une tres haute idée de ſa vertu.

Thdrt.l.4.c.16. p.760.c. Soz.l.6.c.34.p. 691.c. [a] Ephr.op.54.p. 112.c.d. teſt p.600.2.b. Lauſ.c.101.p. 102.1.c.

'Il y fut elevé au diaconat.[Et il n'y a pas d'apparence qu'il ait eſté Diacre comme S. Jerome & S. Paulin ont eſté Preſtres, c'eſt à dire ſans eſtre attachez à aucune Egliſe ; puiſque outre que cela eſt contre l'ordre des Canons, & contre la pratique ordinaire de ce temps là ; ce qui fait qu'on ne le doit pas preſumer ſans en avoir de preuves ;]'on voit qu'il a eſté qualifié Diacre de l'Egliſe d'Edeſſe par S. Jerome'& par Pallade ;[au lieu qu'on ne trouvera jamais que S. Jerome ait eſté appellé Preſtre d'Antioche, ou S. Paulin Preſtre de Barcelone.

a]Soz.l.3.c.16.p. 528.b. Hier.v.ill. Lauſ.c.101.p. 102.1.a.

Je croy meſme qu'on peut juger]'par ſon teſtament & par d'autres de ſes ouvrages, auſſibien que par ce que nous allons dire, qu'il y preſchoit publiquement la parole de Dieu.]'Il travailloit auſſi à la converſion des Gentils :[la charité, & ſans doute auſſi l'obeïſſance qu'il devoit à ſon Eveſque, l'obligeant de s'elever au deſſus des fonctions ordinaires du diaconat, pour imiter les premiers & les plus illuſtres de tous les Diactes, Saint Eſtienne & S. Philippe.]'Le diſcours ſur le ſacerdoce qu'on met à la teſte de ſes ouvrages, eſt un ſermon fait au Clergé,[b] Il s'y met au nombre de ceux qui avoient receu le ſacerdoce & le S. Eſprit par l'impoſition des mains.[Et le diaconat eſt le troiſieme degré du ſacerdoce ſelon le langage des Peres.]

Ephr.teſt p.599. a.a. op.123.p.512.1. d. op.1.p.79 2.c[2.1. 1.a. [b] p.10.1.c.

'Mais quoiqu'il ne fuſt que dans ce dernier degré, ſa vertu le rendit[auſſi conſideté &]auſſi celebre non ſeulement que ceux qui eſtoient elevez à des degrez plus eminens, mais que ceux meſmes qui joignoient à l'eminence de leur dignité, celle de la vertu & de la ſcience.'Il tenoit rang entre les docteurs & les

Soz.l.3.c.16.p. 528.b. Nyſ.de Eph.p. 612.a.

conducteurs du peuple. S'il imitoit Joſeph dans ſa pureté & ſa chaſteté, il l'imitoit encore davantage en diſtribuant le pain de
p.153.b. la parole de Dieu. [a]Il avoit demeuré dans le deſert comme le ſaint Precurſeur: & la parole de Dieu s'eſtant auſſi adreſſée à luy, l'avoit rendu un predicateur de la penitence, pour apprendre aux hommes à confeſſer [& à pleurer] leurs pechez.

p.605.b. [b]La ſimplicité & la pureté de ſon cœur contribuoit beaucoup à le rendre capable de cet emploi, en luy faiſant diſcerner la verité de l'erreur, & les choſes qui eſtoient les plus propres pour l'inſtruction de ſes auditeurs, de celles qui l'eſtoient moins.

p.606.d. [c]Il s'y preparoit par la priere & par les larmes, ne ceſſant de prier que pour pleurer, & ne donnant des bornes à ſes larmes
Ephr.or.35.p. 69.2.a. que par l'obligarion d'inſtruire les autres. [d]Ainſi il ne s'engageoit point temerairement à un miniſtere ſi difficile, mais ſeulement aprés avoir invoqué la Parole eternelle, qui donne aux
a. & ſæpiùs. autres la grace de la parole. [e]Il avoit ſoin en aſſiſtant les autres par ſes inſtructions, de leur demander qu'ils l'aſſiſtaſſent luy
op.110.p.428.a. b. meſme par leurs prieres; [f]& il le leur demandoit avec une extreme humilité, les regardant comme meilleurs qu'il n'eſtoit.
e Nyſ.p.606.d. [g]Il ne finiſſoit ſes diſcours que pour retourner à la priere, [& y trouver] de quoy donner encore aux autres de ſa plenitude, afin que tout ce qu'il diſoit fuſt de Dieu.

p.608.c.d. [Pour les ſecours exterieurs,] [h]il avoit acquis une grande connoiſſance des dogmes de l'Egliſe & des fauſſes opinions des heretiques, quoiqu'il ſemblaſt tout occupé à autre choſe; & cette connoiſſance luy eſtoit tres utile pour défendre la verité contre
Ephr.op.57.c.8. p.247.1.e. les heretiques, [qui dominoient alors dans l'Orient.] [i]On trouve
i op.98.c.10.p. 264.2.d. S. Irenée cité en un endroit de ſes ouvrages, [k]auſſibien que la vie
k Nyſ.v.Eph.p. 60..a. de S. Antoine écrite par S. Athanaſe. [l]Il s'eſtoit ſurtout rempli de la ſageſſe divine qui ſe puiſe dans l'étude des Ecritures.

d 2. [m]Il avoit meſme quelque érude des lettres humaines, & il avoit
Thdrt.l.4.c.26. p.700.c.d. appris avec ſoin ce qui regardoit la pureté de la langue ſyriaque
n Baſ de Spi.c.29. t.2.p.160.c. dont il ſe ſervoir, [n]& qu'il ſavoit fort bien. [Nous verrons] [o]qu'il
f Thdrt.p.700. l'enrichit meſme par diverſes poeſies qu'il compoſa. [p]Il avoit
d Soz.l.3.c.16.p. 526.c Nyſ.v. auſſi fort étudié [la logique &] [q]les regles du raiſonnement; ayant pris de ces ſciences ce qui pouvoit luy eſtre utile, & rejetré ce
τὰ τῶν τοιούτων βάθη.
Ephr.p.600.b. que la balance de la juſtice [& de la raiſon] luy faiſoit voir eſtre
g Nyſ.p.602.a. inutile & ſuperflu.

Baſ.hex.h.2.p. 21.c. [r]Neanmoins tout ce qu'il pouvoit avoir acquis de ſcience humaine, n'a pas empeſché de dire qu'il eſtoit auſſi rabaiſſé pour la ſageſſe du monde, qu'il eſtoit elevé dans la connoiſſance des

choſes veritables[& eternelles.]'Il n'avoit pu, comme il dit, apprendre la philoſophie des hommes.[a]Pour les ſciences des Grecs, il n'en avoit aucune teinture.

Ephr.op.t.1.p. 407.1.
[a]Thdrt.l.4.c.26. p.700.d|Soz.l.3. c.16.p.526.b.

ARTICLE XIII.

S. Ephrem reçoit miraculeuſement le don de la ſcience & de la parole.

'ON n'euſt donc jamais pu eſperer rien de conſiderable de noſtre Saint pour la parole, s'il n'euſt eſté aidé que par les études qu'il avoit faites.' Mais il receut de Dieu pour recompenſe de la fidelité avec laquelle il le ſervoit, la grace de la connoiſſance des choſes naturelles, ſuivie de la penetration des choſes divines, & enfin de la beatitude[eternelle.]

Soz.l.3.c.16.p. 525.a.
Leuſ.c.101.p. 1021.a.

'Cette grace[de la ſcience &]de la parole parut tout d'un coup en luy.' Il en avoit receu la promeſſe dés ſon enfance, comme nous avons déja vu.[Mais lorſque Dieu luy en voulut donner l'effet,]'un vieillard tres éclairé, apperceut en ſonge une troupe d'Anges, qui en deſcendant du ciel tenoient un livre écrit dedans & dehors,& s'entrediſoient, A qui faut-il donner ce livre ? Surquoi quelques uns d'entre eux nommoient l'un une perſonne, & l'autre une autre de ceux qui paroiſſoient le plus en ce temps là. Mais aprés les avoir bien examinez, ils diſoient tous enſemble: Il eſt vray que ce ſont des Saints & des ſerviteurs de Dieu; mais on ne peut pas leur donner ce livre. Enfin aprés avoir encore nommé beaucoup d'autres Saints qui vivoient alors, & ne les avoir pas trouvé propres, ils s'accorderent tous en diſant, Ce livre ne peut eſtre confié qu'à Ephrem ſi doux & ſi humble de cœur; & ils le luy donnerent auſſitoſt. Le matin ou des la nuit meſme, celui qui avoit eu cette viſion, s'eſtant levé & eſtant allé à l'egliſe, il y entendit Ephrem qui preſchoit avec une abondance de paroles qui couloient de ſa bouche comme d'une fontaine, & une grace qui faiſoit recevoir avec plaiſir les inſtructions qu'il donnoit pour imprimer dans les ames la crainte de Dieu & l'amour de la penitence. Il n'eut pas de peine à deviner ce que vouloit dire ſon ſonge. Il ne douta pas que ce ne fuſt le S. Eſprit qui inſpiroit à Ephrem ce qu'il diſoit au dehors. Il admira le don que Dieu avoit mis dans ſon Saint, & il en glorifia le Seigneur.[Ceci n'arriva que depuis que S. Ephrem fut Diacre, puiſqu'il preſchoit des ce temps là.

Soz p.525.a.
Nyſ.de Eph.p. 605.c.
p.605.605|Vit. P.c.5.p.637.f| Boll.t.feb.p.74. 53.

Sa vie qui raporte cette hiſtoire, en raconte encore une autre,

que je croirois volontiers n'eſtre que la meſme un peu abregée.]

Boll 1.feb.p 74. 'Un tres homme de bien & fort éclairé de Dieu, porte cette hiſtoire, vit auſſi en ſonge un homme dont le regard eſtoit terrible, lequel tenant un livre à la main, demanda: Qui eſt-ce qui « eſt digne de recevoir ce livre & d'accomplir ce qu'il contient ? « Et il luy ſembla qu'en meſme temps il ouit une voix qui répondit : Nul autre qu'Ephrem mon ſerviteur ; lequel ſe trouvant « preſent & ouvrant la bouche devora ce livre. Et ſoudain il en ſortit une ſource de paroles qui procedoient de Dieu, & qui pleines des plus grands & des plus vifs ſentimens de la penitence, imprimoient dans les eſprits la crainte de ce jugement univerſel, par lequel le Roy des Rois noſtre Seigneur J.C, dans la majeſté & la gloire de ſon ſecond avenement, rendra à chacun ſelon ſes œuvres. Et il luy ſembla encore qu'il luy voyoit écrire dans des livres les maximes divines de la foy & de la verité Catholique.

Ephr.teſt.p.598. 1.d. p 599.2.a 'Le Saint dit luy meſme dans ſon teſtament, qu'il le laiſſe à ſes diſciples, comme un monument de la doctrine de la verité qui luy avoit eſté accordée par le don & par la grace [de Dieu :] & il y recommande extremement aux habitans d'Edeſſe, de n'oublier jamais les exhortations, les preceptes, & les conſeils qu'il leur avoit donnez ; & de ſe bien garder de les mepriſer & de n'en faire pas d'état comme des paroles d'un homme, parcequ'il ne leur avoit dit que ce qu'il avoit receu de la grace & de l'inſpiration de Dieu.

ep.54.p.113.1.c. d. 'Il dit en un autre endroit en ſe reprochant ſon ingratitude, que Dieu avoit bien voulu le rendre un vaiſſeau & un inſtrument de ſa grace, pour faire entendre à tout le monde les paroles du ſalut.

Nyſ.de Eph.p. 606.b.c. 'L'Eſprit ſaint luy avoit donné une ſource ſi merveilleuſe de ſcience, que quoique les paroles coulaſſent de ſa bouche comme un torrent, elles eſtoient encore trop lentes pour exprimer ſes penſées. Quelque promte que fuſt ſa langue, elle ſuccomboit à cette foule d'idées que ſon eſprit luy fourniſſoit. Elle egaloit la viteſſe des autres eſprits, mais non pas la rapidité du ſien. Et c'eſt pourquoi l'on dit de ce grand homme, qu'il pria Dieu de moderer ce flux inepuiſable qu'il luy avoit donné, en luy diſant : Retenez, Seigneur, les flots de voſtre grace. Car cette mer de « ſcience qui cherchoit ſans ceſſe à ſe decharger par ſa langue, l'accabloit de ſes flots, & la mettoit dans une agitation & une tempeſte continuelle, parceque les organes de la parole ne fourniſſoient pas ce que l'eſprit vouloit produire pour l'inſtruction des autres.

ART. XIV.

ARTICLE XIV.

De l'eſprit de componction & du don des larmes qu'a eu S. Ephrem : La charité l'oblige à preſcher.

'COMME les predications du Saint eſtoient toutes de Dieu, Nyſ.v.Eph.p. 606.d.
&c. [a]auſſi elles avoient la force[b]de toucher les ames les plus a p.603.c.
inſenſibles, de flechir les eſprits les plus opiniatres,[b]& de faire b.c|612.b.
verſer des larmes à des cœurs de pierre ;'ce qui venoit particu- p.603.c.
lierement de cet eſprit de componction & de larmes dont elles eſtoient toujours animées.'Qui peut jetter les yeux, dit Saint d.
Gregoire de Nyſſe, ſur ce qu'il a écrit du jugement & du ſecond avenement de J. C, ſans ſe croire devant ce terrible tribunal, ſans trembler comme preſt à recevoir ſon dernier arreſt.'Car p.604.a.
cet eſprit plein de la lumiere & de l'ardeur des Propheres, nous rend[ſi clair &]ſi preſent ce qui doit arriver alors, que la realité ſeule nous en peut donner une idée plus vive.

'Ce n'eſtoit pas ſeulement dans ces ſortes de ſujets, & dans p.603.a.
les diſcours qu'il faiſoit ſur la penitence & ſur les mœurs, qu'on ſentoit ce don particulier qu'il avoit de faire paſſer la componction de ſon cœur dans ceux des autres. On l'eprouvoit juſque dans les panegyriques qu'il faiſoit[des Saints,]où les autres ne raſchent ordinairement qu'à donner des ſentimens de plaiſir & de joie.'Quelque matiere qu'il traitaſt, il revenoit toujours Ephr.op 6.p.28.
à la penirence & au dernier jour, comme à des choſes qu'il fal- a.a.
loit mediter ſans ceſſe :[d'où vient]'qu'il a eſté appellé le predi- Nyſ.p.613 a.
cateur & le heraut de la penitence.'Cet eſprit ſaint de com- p.603.a.b.
ponction s'eſt conſervé dans ſes ouvrages, qui ont encore la force, dit S. Gregoire, de faire rentrer[dans la pieté &]dans la vraie vie, preſque tous ceux[qui en font ou]qui en entendent la lecture.

[Si l'obligation d'inſtruire les autres effraie tous ceux qui en connoiſſent la difficulté & l'importance, on peut juger]combien elle eſtoit onereuſe à un Saint auſſi[éclairé, & auſſi humble] que S. Ephrem, qui euſt bien mieux aimé recevoir les inſtruction des autres, que de faire ecouter les ſiennes, & qui tout penetré d'un ſentiment tres vif des fautes qu'il voyoit,[ou qu'il croyoit voir] en luy,'craignoit toujours de ſe condamner luy op.123.p.512.a.
» meſme lorſqu'il reprenoit les autres. Mais quoy ? dit-il admira- b c.
» blement, me tairai-je, depeur de me condamner ? Et quel autre

moyen ay-je, mon Dieu, de vous témoigner mon zele & mon « amour? Je parlerai donc, & je ne ceſſerai point de parler: Car « j'aime mieux eſtre condanné, pourvu que j'accompliſſe le mi- « niſtere que vous m'avez confié. Je veux bien mourir pourvu que « vous ſoyez glorifié... Que les payens connoiſſent par là quelle « eſt la force & la puiſſance de l'amour: Que les Juifs voient quelle « eſt l'ardeur du zele que j'ay pour vous; & que je puis mourir « pour vous, ſans que ni le fer, ni le feu, ni les autres ſupplices « m'oſtent la vie.' On voir les meſmes ſentimens dans beaucoup « d'autres de ſes diſcours.

p.36.2.c|45.2.d. c|51.2.e|86.1.c| 100.2.d|538.2.b| 557.1.d.&c.

[C'eſtoit donc ſon amour pour Dieu & pour le prochain qui luy faiſoit exercer le miniſtere de la parole, j'croyant que ſa premiere obligation eſtoit de diſtribuer aux autres le talent dont J.C. luy avoit confié une part ſi abondante, & de le faire profiter en le repandant dans les cœurs de ſes auditeurs. 'Il ne pouvoit ſe reſoudre à voir perir ſes freres ou par l'ignorance de leurs devoirs, ou par de mauvais conſeils, ou par les ſeductions des faux docteurs, ſans faire tout ce qu'il pouvoit pour les ſauver. 'Il eſperoit qu'en profitant aux autres, il gagneroit beaucoup pour luy, comme on ſe perd en faiſant perir les autres; & qu'en gueriſſant les autres il expieroit ſes propres pechez. [a]Il eſperoit auſſi s'animer luy meſme, & ſe retirer de la langueur où il ſe plaignoit d'eſtre, en s'efforçant d'encourager les autres, & de les animer à la vertu.

op.98 pr.p.251| Nyſ.de Eph.p. 605.c.

Ephr.op.100.pr. p.269.

op.98.c.10.p. 265.1.b.

op.55.c.2.p.122. 2.d.

a c.1.p 125.1.c.

'Il taſchoit de parler toujours aux autres d'une maniere pleine de douceur & d'affection.' Mais il ne laiſſoit pas d'y joindre la force, & des reprehenſions vehementes quand il le jugeoit neceſſaire; aimant mieux guerir les plaies avec le feu, que de laiſſer perir ceux qu'il aimoit, depeur de leur faire un peu de douleur.

op.53.p.110.2.b.

op.42.p.55.2.b.

ARTICLE XV.

Saint Ephrem vit autant qu'il peut dans la retraite d'un monaſtere: Des anacoretes ou paſteurs de Meſopotamie.

[LE miniſtere de la predication & les fonctions du diaconat, n'empeſchoient pas S. Ephrem de vivre dans la retraite & la ſolitude, j'puiſqu'il eſt toujours mis au nombre des ſolitaires. [b]Dans ſes écrits il parle toujours comme faiſant profeſſion de la vie monaſtique; & on y voit auſſi quelquefois qu'il en avoit retenu l'habit. [Autant que nous pouvons juger de la maniere dont

Lauſc.101.p. 1021.2|Soz.l.3.c. 16.p.525.a|l.6.c. 34.p.691.c.

b Ephr op.42.53. p.83.2.a|110.2.b.

il vivoit, par le peu que nous en trouvons dans les auteurs,]ſon ſejour ordinaire eſtoit ſon monaſtere & ſa cellule, où il recevoit ceux qui venoient le chercher pour s'edifier de ſes diſcours, ſans en ſortir que pour des occaſions neceſſaires : & il paſſa ainſi beaucoup d'années dans un ſaint repos. Il honoroit les diverſes manieres, & meſme les plus extraordinaires, par leſquelles quelques ſolitaires de ce temps là abatoient leur corps pour procurer la ſanté à leur ame : mais il ſe contentoit de s'humilier de ce que ſa laſcheté, diſoit-il, l'empeſchoit de rien faire de ſemblable. Il ſe plaint meſme qu'il n'eſtoit pas de ceux qui recevoient la couronne de l'obeïſſance, [ſoit qu'il fuſt alors luy meſme ſuperieur de ſes freres, ſoit que le diaconat l'empeſchaſt de vivre dans l'obeïſſance abſolue comme les ſimples Religieux.] Inſtruiſant un jeune Religieux, qui s'eſtoit converti enſuite d'une viſion, & qu'il conduiſoit, il luy propoſe à imiter non ſon exemple, mais celui des freres avec qui il eſtoit uni, dont il repreſente à cette occaſion les differentes vertus. [On ne peut guere douter que ces freres ne fuſſent ceux du monaſtere où il vivoit, & qu'il conduiſoit apparemment, ſoit par luy meſme, ſoit par un autre qu'il avoit mis en ſa place.]

Lauſ.c.101.p. 1021.a.

Ephr.op.61.p. 135.2.b.c.

op.95.p.227.228.

'Car nous avons une lettre ſelon laquelle il dit qu'il avoit commis le ſoin de ſon monaſtere à un frere nommé Jean, & que depuis cela il ne pouvoit recevoir perſonne avec luy ſans en conſulter cet Abbé. De ſorte qu'un nommé Theodore à qui il n'avoit pu perſuader de demeurer dans le lieu où il eſtoit, l'ayant extremement preſſé de le recevoir dans ſon monaſtere, il le renvoya à Jean, qui le receut avec beaucoup de charité ; & Saint Ephrem l'en remercia.

op.94.p.224.2.

[C'eſt une grande marque d'humilité dans S. Ephrem, ſi cette epiſtre eſt de luy ; ce que nous diſons, parcequ'il y a quelques raiſons qui en peuvent faire douter. Elle n'en eſt pas neanmoins indigne. Et il eſt meſme aiſé que pour jouir plus aiſément] de ce grand repos qu'il ſe conſerva toujours, ſelon Pallade, [& ſatisfaire davantage ſon humilité, il ait voulu ſe demettre de l'honneur & des ſoins de la ſuperiorité, & vivre en ſimple particulier ſous pretexte de l'obligation qu'il avoit d'eſtre ſouvent à Edeſſe pour ſatisfaire aux devoirs du diaconat. Car ſi ce ſacré miniſtere ne l'a pas empeſché de vivre dans la ſolitude,] auſſi ſa ſolitude ne l'a pas empeſché de conduire le peuple, & de preſcher la penitence.

Lauſ.c.101.p. 1023.a.

Nyſ.de Eph.p. 612.a/613.a.b.

NOTE S.

[Ce qui peut porter encore à croire que la lettre à l'Abbé Jean

eſt de Saint Ephrem, c'eſt qu'on peut aſſurer qu'elle eſt d'un homme fort ſage, qui vivoit comme luy dans la Meſopotamie vers le IV. ſiecle.] Car elle s'étend beaucoup ſur le danger où ſe mettoient ceux qui entreprenoient des choſes audeſſus de leurs forces, & quittoient leurs monaſteres ſous prerexte d'une plus grande perfection & de mener la vie des paſteurs.

Ephr.op.94.t. 225.t.

Soz.l.6.c.33 p. 690.d.

'Ces "paſteurs ou paſtres, comme on les appelloit dans la Meſopotamie, eſtoient des ſolitaires occupez ſans ceſſe à louer Dieu, & à luy offrir leurs prieres & leurs cantiques. Ils demeuroient ſur les montagnes ſans avoir aucun logement; ne mangeoient ni pain ni aucune autre choſe qui euſt beſoin de paſſer par le feu, & ne buvoient point de vin : mais lorſque le temps de leur repas eſtoit venu, ils s'en alloient avec une ſerpette à la main ſur les montagnes où ils demeuroient, & mangeoient, ou pluroſt ils broutoient les herbes qu'ils rencontroient : Et c'eſt cette maniere de vivre qui les faiſoit appeller βοσκοὶ, [c'eſt à dire paſteurs ou brouteurs.] βοσκοὶ.

Aug.op.mon.c. 23.t.3.p.301.t.a.

'Saint Auguſtin décrit fort bien ces paſteurs, lorſqu'il parle de ceux qui s'eſtoient preſcrit pour regle d'aller chaque jour dans les champs comme pour y paiſtre, & y "cueillir ou y brouter ce qu'ils y rencontroient, afin de s'en revenir quand ils avoient appaiſé leur faim. 'Nous avons un diſcours entier de S. Ephrem, où il fait la deſcriprion & l'eloge de leur état & de leur vie. "Il ſemble y témoigner avoir deſſein de les aller viſiter, & de paſſer un peu de temps avec eux. carpant.

Ephr.op.140.p. 587-589. a p.587.a.b.c.

ARTICLE XVI.

Il ſe gliſſe quelques abus parmi les ſolitaires de la Meſopotamie.

[THEODORET repreſente pluſieurs des ſolitaires dont il parle, ſoit de Meſopotamie, ſoit de Syrie, comme ayant vécu à peu pres de la meſme maniere que ces paſteurs,] 'particulierement le grand S. Jacque de Niſibe.

Thdrt.v.Pat.c. 1.p.764.765.

Ephr.op 94.p. 225.t.d.

'Auſſi quand Saint Ephrem parle contre ceux qui quittoient leurs monaſteres pour embraſſer l'état des paſteurs, il ne nie pas que quelques uns des ſaints Peres n'aient vécu de cette ſorte; mais il demande qu'on le faſſe avec la meſme ſageſſe & la meſme diſcretion qu'eux, '& non pas par une vaine confiance en ſes propres forces, 'ou par d'autres motifs differens de ceux des Saints. Car il arrivoit aſſez ſouvent que des perſonnes encore

1.b.

1.a.b.c.

foibles dans la vertu, ſoit qu'ils s'ennuyaſſent de vivre dans l'obeïſſance du monaſtere, dans le ſervice mutuel qu'ils rendoient à leurs freres, & dans le travail des mains, ſoit qu'ils vouluſſent acquerir l'eſtime des hommes, ſoit par une ſimple legereté d'eſprit, quittoient leur maiſon malgré les avis de leurs Superieurs, pour mener cette vie ſi auſtere, & par conſequent pleine de danger; & comme ils manquoient de force pour en ſoutenir le poids, ils tomboient dans des accidens tres funeſtes. 'Auſſi c'eſtoit ſouvent le demon qui ſe ſervoit du pretexte de cette vie, que des Saints avoient menée, pour les tirer du port de l'obeïſſance, & de la ſainte ſocieté de leurs freres. op 100 c.24.p. 196.2.b c.

'S. Ephrem raporte que de ſon temps il y en avoit eu qui pour imiter les paſteurs, s'eſtoient engagez ainſi avec indiſcretion dans des deſerts ſablonneux où on ne trouvoit ni eau ni aucune nourriture. Aprés y avoir extremement ſouffert, ils voulurent retourner dans des lieux habitez; mais jamais ils n'en purent trouver le chemin, parcequ'en effet cela eſtoit fort difficile. Enfin accablez de faim, de ſoif, & de l'extreme chaleur du ſoleil, ils tomberent par terre, & y fuſſent morts, comme cela eſtoit arrivé à d'autres, ſi par la providence de Dieu ils n'euſſent eſté rencontrez par des paſſans qui les mirent ſur leurs chevaux, & les menerent en des lieux habitez. Par ce moyen ils evirerent la mort que leur indiſcretion leur devoit faire ſouffrir, mais ils demeurerent fort longtemps tres incommodez. op.94.p.225.a.b.

[C'eſt ce ſemble à ces meſmes perſonnes qu'il faut raporter ce que dit] 'S. Epiphane contre certains ſolitaires orthodoxes de Meſopotamie, qui entendant mal quelques paroles de J. C, ne vouloient que prier ſans travailler des mains, & avoient par là donné occaſion à l'hereſie des Meſſaliens, [qui abuſoient contre la regle generale,] d'une exception qui peut eſtre tres legitime & tres ſainte dans des occaſions particulieres. 'Il dit que c'eſtoient ceux qui demeuroient dans les monaſteres ou bergeries; [Mais je penſe que par les monaſteres il entend generalement tous les lieux qui ſervoient de retraite à des ſolitaires & à des moines.] Epi.80.c.3 4.6.p. 1070 a.b 1073. a. Aug.op mon c. 23.p.301.1.c. a Epi.80.c.6.p. 1073.a.

'Car la lettre à l'Abbé Jean, dont nous venons de parler, eſt une grande preuve que le travail des mains n'eſtoit pas moins en uſage dans les monaſteres & les communautez de Meſopotamie, que dans les autres. [Et l'on trouve ſouvent la meſme choſe dans dans les autres écrits qui portent le nom de S. Ephrem.] Ephr.op.94.p. 225.1.c 2 d.

'On voit dans un les divers métiers auſquels on occupoit les Religieux. op.100 c.47.p. 337.338.

Epi.80.c.6 p. 1033 b. 'S. Epiphane reprend encore ces ſolitaires de Meſopotamie, qu'il appelle ſes chers freres, de ce qu'ils portoient de grands cheveux de femmes contre la défenſe de S. Paul ; de ce qu'ils c.7 p.1071 c. faiſoient une profeſſion trop exterieure de penitence, & de ce qu'ils ſe raſoient la barbe contre les conſtitutions des Apoſtres.

Ephr.or.1 o p 585.1 b. 588.1 c. 'Les deux premieres pratiques eſtoient ordinaires aux paſteurs, [qui pouvoient faire avec ſimplicité ce que ce Pere condanne avec raiſon dans ceux qui le feroient par vaine affectation de ſingularité, ou par un eſprit de vanité & d'oſtentation. Ils pouvoient meſme bien faire l'un par un eſprit ſincere de penitence, & tous les deux par l'extreme pauvreté dans laquelle ils vouloient vivre, & qui ne leur donnoit pas meſme d'inſtrumens pour ſe couper les cheveux : & par la meſme raiſon auſſi il eſt à preſumer qu'ils ne ſe coupoient point la barbe.]

ARTICLE XVII.

Des ſaints ſolitaires de la Meſopotamie.

Caſſ.inſt.c.1.p. 58. [QUELQUES defauts qu'il puſt y avoir dans quelques ſolitaires de la Meſopotamie, ils n'ont pas empeſché] que cette province n'ait eſté miſe entre celles où la diſcipline monaſtique fleuriſſoit particulierement. 'S. Baſile qui y vint [vers l'an 357,] en parle avec la meſme admiration que des autres provinces qu'il avoit vues. 'Rufin dit que la Meſopotamie avoit, auſſi bien que l'Egypte, des hommes celebres qui excelloient dans la vertu monaſtique ; qu'il en avoit vu luy meſme quelques uns à Edeſſe [où S. Ephrem pouvoit eſtre encore,] & vers Carrhes, & qu'il en avoit oui parler de beaucoup d'autres.

Baſ.ep.79.p.141. b.c.

Ruf.l.11.c.8.p. 381.a.

Ephr op.61.p. 338.2.b.c. 'Les uns pratiquoient la vertu dans l'obeïſſance, les autres dans les deſerts & les ſolitudes : quelques uns ſe couvroient d'un ſac, & ſe chargeoient de chaines qui les tenoient toujours courbez vers la terre ; d'autres s'enfermoient dans des ſepulcres pour y ſervir Dieu dans le jeûne [& dans une entiere retraite ;] & il y en avoit qui combatant attachez à des colonnes, acquetoient [par un aſſujettiſſement ſi penible] une vertu [& une liberté] parfaite. [On en voit divers exemples dans ce que Theodoret a écrit des moines de Meſopotamie & de Syrie, comme nous le pourrons marquer autrepart.

Pour dire ici quelque choſe de ceux qui fleuriſſoient dans la Meſopotamie en meſme temps que S. Ephrem,] Sozomene dit

Soz.l.6.c.33.p. 691.b.

qu'on tenoit que c'eſtoit Aone qui avoit commencé le premier dans la Syrie, (il entend la Meſopotamie,) cette philoſophie ſublime & cette retraite exacte qui nous ſepare de tous les hommes, comme S. Antoine l'avoit commencée en Egypte. [Je ne ſçay s'il l'entend en general de la vie des anacoretes, ou en particulier de celle des paſteurs dont il avoit parlé peu auparavant. Neanmoins s'il fleuriſſoit encore du temps de Valens, comme il le faut dire ſelon la ſuite du meſme auteur, il eſt difficile qu'il ait commencé avant S. Jacque de Niſibe, qui a pratiqué l'une & l'autre de ces vies. Mais Aone peut les avoir continuées le premier juſques à la mort.] 'Il demeuroit en un lieu nommé Phadana, qui eſtoit celui meſme où Jacob avoit autrefois rencontré Rachel [en arrivant à Carrhes,] & avoit donné à boire à ſon troupeau. 'Il avoit avec luy Gaddane & Aziz, qui s'efforçoient d'eſtre les imitateurs de ſa vertu. a. c.34.p.691.c.

'Batthée, Euſebe, Barge, Abbos, Lazare, Abdalée, Alas, & Heliodore le vieillard, ſont ceux à qui Sozomene donne particulierement le nom de Paſteurs. Ils demeuroient ſur une montagne appellée Sigoron vers Niſibe; où ils occupoient tout leur loiſir à benir Dieu, à le prier, & à chanter des hymnes ſelon l'ordre de l'Egliſe. 'Lazare fut fait Eveſque, [a] non d'aucune ville, mais ſeulement dans ſon monaſtere pour honorer ſa vertu, dit Sozomene, [qui eſt d'autant moins recevable dans un fait ſi extraordinaire,] 'qu'il le dit de meſme de S. Barſe & de S. Euloge, [que l'on ſçait poſitivement avoir eſté 'Eveſque d'Edeſſe.] 'Il ajoure que Batthée vivoit dans une telle abſtinence, & une ſi grande diete, que ſes dents [ſe pouriſſoient,] & engendroient des vers; qu'Alas fut plus de 80 ans ſans manger un morceau de pain, '& qu'Heliodore paſſoit la pluſpart des nuits ſans dormir, & des ſemaines entieres ſans manger. c.33.p.690.c.d. [a] c.34.p.691.d. c.d. V. les Ariens §. 119, 120. p.692.a. a.

'Outre Aone, dont nous avons déja parlé, Sozomene met à Carrhes S. Protogene, 'qui en fut fait Eveſque [aprés l'an 381,] '& Euſebe qui employoit ſa pieté à demeurer enfermé volontairement. [On pourroit croire que cet Euſebe eſt celui] dont Theodoret dit qu'il demeura longtemps renfermé dans une petite maiſon où il n'y avoit pas ſeulement une feneſtre, & où il il ne parloit à perſonne, 'ſi l'on ne voyoit que celui-ci demeuroit [bien loin de Carrhes] vers Antioche & Berée. c.33.p.691.a. Ibid. §. 120. a. Thdrt.v.Pat.c.4.p.791.d. p.794.d.

'Pour Edeſſe, Sozomene reconnoiſt que ceux qui y eclatoient davantage, eſtoient S. Ephrem, S. Julien [Sabbas,] S. Barſe, & S. Euloge. 'S. Aphraate demeuroit auſſi auprés d'Edeſſe juſqu'à Soz.l.6.c.34.p.691.c. Thdrt.v.P.c.8.p.82.d.

ce que ſon zele le porta à aller à Antioche[vers l'an 371.]Il y faut joindre ſans doute S. Abraham,]'dont nous avons la vie écrite par S. Ephrem, qui avoit encore fait un livre de ſes vertus:[mais nous ne l'avons plus aujourd'hui. Nous le mettons entre les ſolitaires d'autour d'Edeſſe,]'parceque S. Ephrem eſtoit tres particulierement uni avec luy, le viſitoit quelquefois, ſavoit ce qui luy arrivoit, y prenoit part, inſtruiſoit ſa niece Ste Marie: Il pria & pleura avec luy pour la converſion de cette meſme niece, lorſqu'elle fut tombée dans le peché. Ainſi ce fut à la douleur & aux gemiſſemens de l'un & de l'autre,[que Dieu accorda ſon ſalut, & la penitence qui l'a rendue ſainte.]'Il paroiſt avoir aſſiſté à la mort du meſme S. Abraham.[Nous parlerons"autrepart en particulier des diſciples de S. Ephrem,qu'on peut mettre auſſi entre les ſolitaires qui ont honoré le dioceſe d'Edeſſe.]

v. ſon titre note 2.

v. § 17.

Ephr op. 137. p. 580. 1. d.

a c. 578. 1. d.

Boll. 16. mars, p. 745 § 4.

'Tous ces Saints, ſelon Sozomene, vivoient ſous le regne de Valens.[a] Mais des le temps des enfans de Conſtantin,[vers 340,] la Meſopotamie fleuriſſoit déja par la reputation que luy donnoit un grand nombre de Fideles qui y faiſoient voir une philoſophie toute divine, ſurtout dans le territoire d'Edeſſe & dans celui d'Amide, vers la montagne que l'on appelloit Gaugale. De ce nombre eſtoient Daniel & Symeon,[dont le dernier pourroit paſſer pour eſtre]'ce Symeon que Theodoret ſurnomme l'Ancien,[b] ſi l'on ne trouvoit que celui-ci a donné ſa benediction à la mere de Theodoret:[ce qui eſt difficile à croire d'un homme qui fleuriſſoit des devant l'an 350.]

Soz l. 6. c. 33. p. 690. c.

a l. 3 c. 13. p. 510. c.

Thdrt. t. 4. p. c. 6. p. 805. b.

b p. 810. d.

'Sozomene parlant conjointement des ſolitaires de Meſopotamie & de Perſe,'dit qu'ils avoient tous cela de commun, qu'ils prenoient un tres grand ſoin de leur ame, qu'ils s'efforçoient de la preparer & de l'accoutumer à abandonner toutes les choſes d'ici bas, & qu'ils employoient le plus de temps qu'ils pouvoient à prier, à jeûner, & à chanter des hymnes à Dieu.'Pour ce qui eſt de l'argent, des ſoins & des affaires du ſiecle, des aiſes & des commoditez du corps, ils ne s'en mettoient nullement en peine. 'C'eſt particulierement à leur pieté qu'on doit la converſion d'un grand nombre de Perſes & de Sarrazins.

Soz l. 6. c. 34. p. 691. d.

p. 692. a.

p. 692.

ART. XVIII.

ARTICLE XVIII.

S. Ephrem s'applique à la meditation & à la priere.

[VOILA ce que nous avons cru devoir dire des ſolitaires de la Meſopotamie à l'occaſion de S. Ephrem, qu'on peut aſſurer en avoir eſté l'ornement ; cette province n'ayant peut-eſtre jamais donné aucun Saint à l'Egliſe, qui ait eu plus de reputation & plus d'eclat. Il vivoit, comme nous avons dit, dans la retraite & la ſolitude, autant que le luy pouvoit permettre l'obligation où il ſe trouvoit de ſervir & les Religieux & le peuple d'Edeſſe par le miniſtere de la parole.]'C'eſtoit là ſon exercice, qu'il n'interrompoit que pour l'entremeler [& l'arroſer] par ſes pleurs & par ſes larmes, paſſant ſans ceſſe de la priere à la predication & à l'inſtruction, & de l'inſtruction à la priere. Nyſ. de Eph. p. 606.

'Ainſi la parole qu'il preſchoit au dehors, eſtoit un don de la Parole eternelle ; ou pour mieux dire, c'eſtoit cette Parole divine qui parloit par ſa bouche, puiſque la predication meſme ne ſervoit qu'à le tenir plus continuellement occupé à la contemplation de Dieu. [C'eſtoit l'effet]'d'une grace que Dieu n'accorde qu'à un petit nombre de perſonnes qu'il deſtine pour gouverner ſon Egliſe, & qu'il ne fait ni à ceux qui s'engagent dans les fonctions eccleſiaſtiques par l'amour d'un honneur temporel, ni à ceux qui eſtant particuliers recherchent une vie embaraſſée dans les emplois exterieurs qui diſſipent leur eſprit ; au lieu que les uns & les autres euſſent pu ſe diviniſer, s'il faut ainſi dire, s'ils fuſſent demeurez dans le repos. d. Aug. ep. 116. p. 211. i. d.

'Il jouiſſoit donc, comme Moyſe, de la vue de Dieu, autant qu'un homme en eſt capable ; [a] & il eut ſouvent, comme les Prophetes, diverſes revelations. [b] Comme Jacob avoit vu une échelle où les Anges montoient & deſcendoient, auſſi il vit une fois une colonne de feu qui alloit juſques au ciel, & qui luy marquoit d'une maniere magnifique [1] la profondeur du myſtere [qu'il meditoit.] Nyſ. de Eph. p. 611. a. a p. 613. a. b p. 611. d.

'Une autre fois lorſqu'il eſtoit déja vieux, [c] eſtant aſſis tout ſeul en un lieu tranquille, & meditant avec larmes ſur les miſeres de cette vie, & ſur la negligence avec laquelle nous la paſſons, il Ephr. op. 33. p. 65. i. d. c p. 64. a.

1. 'Une hiſtoire à qui l'on donne le nom de S. Amphiloque, porte que Dieu luy fit voir cette colonne de feu pour luy faire connoiſtre la vertu de S. Baſile : [ce qui ne peut ſervir qu'à faire connoiſtre de plus en plus la fauſſeté de cette piece.] Amph. p. 102. c. d.

leva tout d'un coup les yeux au ciel ; & eſtant preſque ravi hors de luy meſme, il vit des yeux du cœur la majeſté divine aſſiſe avec
p.65.1.b. toute ſa gloire, qui luy faiſoit de grands reproches. 'Il fut tout
saiſi de crainte, & entra dans la confuſion & le tremblement,
c. juſqu'à chercher où il ſe pourroit cacher. 'Il ſe jetta enfin aux
piez du Seigneur, & le pria par une priere tres vive & tres
2.a. humble d'avoir pitié de luy. 'Il ajoute que "la bonté divine exau- &c.
ça ſes prieres & ſes larmes, [en le faiſant peuteſtre rentrer dans
c. la confiance & dans la paix de ſon cœur.] 'Il mit cette rencontre
par écrit, & la fit connoiſtre à ſes freres, afin, dit-il, que leurs
a.b. prieres luy obtinſſent miſericorde ; '& il dit que toutes les fois
qu'il ſe ſouvenoit du jour & de l'heure où cela luy eſtoit arrivé,
tout ſon corps en trembloit encore, & ſa douleur ſe repandoit
audehors par ſes gemiſſemens & par ſes larmes.

ep.54.p.131.1.c. 'Un jour qu'il eſtoit ſorti d'Edeſſe avant la fin de la nuit, la
d. clarté des étoiles l'ayant fait penſer à la gloire des Saints qui
paroiſtront au dernier jour avec JESUS CHRIST, l'idée de
ce dernier jour [auquel il penſoit plus qu'à toute autre choſe,] le
frapa auſſitoſt ſi vivement, & penetra ſon ame d'une telle crain-
te, que tout le corps commença à luy trembler, & ſes yeux à re-
pandre des ruiſſeaux de larmes, qui eſtoit l'effet du trouble &
c. du ſaiſiſſement de ſon cœur. 'Le ſujet de ſon trouble & de ſes
pleurs, eſtoit la crainte que ſon humilité luy donnoit d'eſtre mis
2.c. en ce jour terrible au rang des boucs, comme il l'avoua à deux
de ſes diſciples qui l'accompagnoient. Car les larmes qu'ils luy
voyoient repandre, & qui les obligeoient de pleurer eux meſ-
mes, les ayant portez à luy demander quel eſtoit le ſujet de ſa
p.113.1.b. douleur, 'il leur dit entre autres choſes : Je crains fort, mes tres «
chers enfans, que tous ceux qui voyant mon exterieur, me font «
paſſer pour bienheureux, & louent la pieté & les bonnes œuvres «
que je n'ay qu'en apparence, ne ſe moquent enfin de moy, lorſ- «
qu'ils me verront tourmenter dans les flammes eternelles. Car «
je ſçay trop quelle eſt ma tiedeur & ma negligence. «

ARTICLE XIX.

S. Ephrem écrit pour inſtruire divers Religieux qui le conſultent.

[COMME la perſecution eſt la ſuite ordinaire de la pieté, elle n'a pas ſans doute manqué à S. Ephrem. Nous n'en
Ephr.teſt.p.602. trouvons rien de particulier.] 'Mais à la mort il loua Maras l'un
2.c.

de ſes diſciples, d'avoir combatu dans l'eſperance du ſecours de Dieu, & de l'avoir aſſiſté dans les troubles qu'il avoit eus. 'On cite de luy une priere tres humble, où il demande à Dieu "qu'il luy plaiſe de le delivrer de quelque tribulation.' Mais ce n'eſt qu'un modele qu'il donne de la maniere dont il faut s'adreſſer à Dieu dans ces rencontres. p.158.2.d. &c. op.104 p.372.2.

[Dieu ne l'eprouva peuteſtre pas beaucoup par des afflictions exterieures, non plus que la pluſparr des ſaints ſolitaires : la rigueur dont il uſoit envers luy meſme, luy tenoit lieu d'un grand martyre ; & les fautes où il pouvoit tomber quelquefois eſtoient bientoſt lavées par ſes larmes continuelles, abyſmées dans ſon extreme humilité, & purifiées par le feu de la charité qu'il exerçoit ſans ceſſe pour le prochain. Car outre les inſtructions publiques qu'il faiſoit à Edeſſe,]'outre celles qu'il donnoit dans ſa cellule à[ſes Religieux & aux autres]qui luy venoient demander avis,[beaucoup de ſes écrits ſont des réponſes qu'il fait à des perſonnes eloignées qui le conſultoient comme un excellent maiſtre de la vertu, & ſurtout de la vie & de la pieté monaſtique.] Lauſ.c.101.p. 1021.b.

'Son humilité avoit peine à ſouffrir ces marques d'eſtime & de reſpect : mais comme elle eſtoit ingenieuſe & charitable, elle luy fait dire que ceux qui le conſultoient ainſi, l'obligeoient à leur parler de la vertu, pour luy faire voir combien il en eſtoit eloigné, pour le rendre vigilant de laſche qu'il eſtoit, pour fortifier ſa foibleſſe, pour combatre ſa pareſſe & ſa tiedeur ; Qu'ainſi il leur parlera en rougiſſant, & leur donnera des avis en ſe condamnant luy meſme.'C'eſt ce qu'il dit dans un écrit qu'il adreſſe à des Religieux qui eſtoient venus de fort loin pour luy demander ſes inſtructions,'& qu'il repreſente comme des perſonnes fort elevées dans la pieté.'Photius"les appelle les moines Metebins, en faiſant un abregé de ce traité. Ephr.op.16.p. 36.1.a. 1.e. 2.a. Nota 9. Phot.c.196.p. 513 f.

'S. Ephrem répond avec la meſme humilité à Amoc, qui ayant embraſſé depuis peu la vie monaſtique, l'avoit prié pluſieurs fois de luy donner quelques regles pour ſa conduite.'En inſtruiſant un moine nommé Euloge, il dit qu'il le fait parcequ'Euloge le luy avoit commandé, & pour ſe nourrir du fruit de l'obeïſſance.'On lit dans ſes ouvrages que pluſieurs moines l'eſtoient venu trouver de divers endroits, pour des avis dont leurs monaſteres avoient beſoin. Il ne put les ſatisfaire alors, parcequ'il eſtoit malade, & dans de violentes douleurs, qui l'empeſcherent meſme de leur parler : mais quelque temps aprés il leur adreſſa un écrit pour leur edification. Ephr.op.259.p.51. 2.e. op.100.c.46.p. 334.2.d. op.10.p.362.2. 2.b.

op.113.p.474.2.d. 'Il a ſouvent ainſi écrit pour l'inſtruction des moines, [a]qui s'adreſſoient à luy pour connoiſtre les regles de la verité : [b]Et quoique ſon humilité luy fiſt craindre qu'il ne ſe condannaſt luy meſme en inſtruiſant les autres, & en diſant ce qu'il ne faiſoit pas, [c]neanmoins il s'abandonnoit à la charité qui luy faiſoit deſirer d'obeïr à ſes freres, & de contribuer à leur conſolation & à leur ſalut ; & il leur diſoit avec ſimplicité ce qu'il jugeoit leur eſtre utile, ſans rechercher aucun art, ni aucun ornement du langage, afin d'eſtre entendu par les plus ſimples, & par ceux qui n'avoient aucune étude.

a op.103.c.2.p. 275.2.

b op.113.p.474.2.a.

c op.96.c.1.p. 231.

op.100.p.269.

op.113.p.474.2.d.e. 'Il n'écrivoit pas ſeulement pour inſtruire & pour animer les autres, mais auſſi pour reprendre & pour corriger leurs fautes, [comme on le voit aſſez ſouvent dans ſes ouvrages.] 'Le 32e eſt une reprimende pleine de zele, de charité, & d'humilité, qu'il fait aux moines ſur leur relaſchement, & ſur divers defauts qu'il remarquoit parmi eux, particulierement ſur ce qu'ils ne vouloient pas ſe ſoumettre les uns aux autres. 'Il dit dans un autre, qu'en meſme temps que ſon indignité & ſes pechez le portent à demeurer dans le ſilence, la douleur qu'il a de voir le grand relaſchement qui s'introduit dans l'ordre monaſtique, qu'il appelle ſon ordre, l'oblige à parler auſſibien qu'à pleurer, pour taſcher d'y apporter quelque remede.

op.32.p.83.

op.110.p.422.1.c.d.

ARTICLE XX.

Zele de Saint Ephrem contre les heretiques.

[CE que nous venons de dire fait voir que ſi la grace avoit donné une grande douceur à S. Ephrem, comme nous l'avons remarqué, c'eſtoit une douceur toute de charité, ſans laſcheté & ſans molleſſe.] 'Quelque affection qu'il euſt pour cette vertu, elle ne diminuoit rien de ſon zele, & il ſe conduiſoit en toutes choſes par les regles de la ſageſſe ſelon que le temps le demandoit. Il ſouffroit quand il falloit ſouffrir : mais quand il s'agiſſoit de combatre, ſurtout ſi c'eſtoit pour la foy, il le faiſoit avec toute la force & la vigueur neceſſaire. 'Car un berger, comme il dit luy meſme, chaſſe un chien, & meſme le tue, s'il voit que quand les loups entrent dans la bergerie, il neglige le troupeau, & manque à abboyer & à pourſuivre les loups. Auſſi tant qu'il vécut, il ne ceſſa jamais d'inſtruire, de convaincre, de confondre par les paroles des Saints, les apoſtats [& les here-

Nyſſ.y.Eph.p. 610.a.b.

Ephr.teſt p.598. 599.

tiques qui eſtoient de ſon temps en ſi grand nombre.] Theodoret luy donne meſme pour principal emploi, d'écrire contre les ennemis de la doctrine veritable & Catholique. Il lançoit contre eux en ſa langue naturelle les traits que la force de la grace luy fourniſſoit. Et ſans avoir beſoin de l'erudition des Grecs, il pourſuivoit les payens par tous les detours où leurs egaremens innombrables les faiſoient errer, & decouvroit à nud la foibleſſe des heretiques, malgré les artifices & les impoſtures dont ils s'efforçoient de la couvrir. Thdrt.l.4.c.16. p.700.c. d.

Ce zele eſtoit en luy ſelon les Saints, une vertu autant & plus conſiderable, que ſes longs jeûnes, que ſes larmes intariſſables, que ſes prieres continuelles; puiſque toutes ces choſes n'eſtoient que pour ſon utilité particuliere, au lieu que ſon zele eſtoit avantageux à toute l'Egliſe, & ſervoit à retirer quantité de perſonnes des pieges des heretiques. Nyſ.v.Eph.p. 610.b. c.

Il avoit une meſme horreur pour les deux impietez contraires de Sabellius & d'Arius: [& quoique celle-ci dominaſt de ſon temps dans l'Orient,] il glorifie hautement dans ſes écrits la Trinité ſainte, increée, & conſubſtantielle. Il veut que nous regardions cet article de noſtre foy comme noſtre teſte, ſans laquelle nous ne pouvons avoir de vraie vie, & pour laquelle nous devons tout expoſer plutoſt que de ſouffrir qu'on la bleſſe. p.596.d. Ephr.op.35.77 113 p 69.2.b|174. 2.c|468. 4op.23.§ 46.p. 48.2.c.

Il renouvelle encore à la mort la profeſſion qu'il avoit toujours faite de cette foy. Il ferma la bouche aux Anoméens par les puiſſans écrits qu'il laiſſa à l'Egliſe contre leur erreur, [mais qui ne ſe trouvent pas parmi ſes ouvrages. Son livre Du S. Eſprit, loué ſi fort par S. Jerome, eſtoit fait ſans doute pour en prouver la divinité contre les Macedoniens.] teſt.p.599.1.c,d. Nyſ.de Eph.p. 600.a.

Il refute auſſi dans ſes écrits les Marcionites, les Manichéens: & en prouvant contre eux les deux natures de J. C, & leur union parfaite, [il a détruit par avance les hereſies d'Eutyche & de Neſtorius,] que l'Egliſe a en effet combatues par ſes paroles & par ſon autorité. Ephr.op 123.p. 513.2.c|Leont. N. & Eut.l.1.3. bib P.t.4.2.p. 979.a|1016.b.

Nous avons quelque choſe de luy pour établir la penitence contre les Novatiens: [e] S. Gregoire de Nyſſe dit que ces heretiques, quelque audacieux qu'ils fuſſent, ne purent ſe ſoutenir contre la force avec laquelle Ephrem les attaqua par ſes écrits. Il ſembloit à le voir les combattre, qu'on viſt un athlete experimenté & victorieux, contre un enfant qui n'a point encore de force. Il ſe moque en un endroit des folles & baſſes imaginations des Millenaires. Ephr.op.111.p. 45.2.|413. e Nyſ de Eph.p. 600.a. Ephr.op.111.p. 448.449.

Thdrt.h.l.1.c. 22.p.709.a. a Soz.l.3.c.16.p. 526.a.

'Il refuta[particulierement]avec beaucoup de vigueur les erreurs où eſtoient tombez Bardeſane & ſon fils Harmone, [a]qui avoient autrefois eſté fort celebres dans l'Oſrhoene;[& il travailla meſme d'une maniere toute nouvelle à purger ce pays de

a. leur hereſie.]'Car Harmone qu'on tient avoir le premier compoſé des vers nombrez & des airs de muſique en ſyriaque à

b.c[Thdrt.l.4.c. 26.p.700.701.

l'imitation des Grecs, [b]s'eſtant ſervi du plaiſir que les Syriens prenoient à chanter ſes vers, pour faire couler inſenſiblement dans leurs ames le venim de l'hereſie, méla ſes fauſſes opinions dans les hymnes qu'il compoſoit. S. Ephrem qui remarqua le tort que cela faiſoit à la verité, s'appliqua à comprendre les meſures qu'Harmone avoit obſervées, & compoſa ſur les meſmes chants de nouvelles hymnes pleines de veritez Catholiques, tant en l'honneur de Dieu & des Saints, que ſur divers autres ſujets. Le peuple s'inſtruiſit donc dans ces chants auſquels il eſtoit accourumé, [non plus des erreurs d'Harmone, mais]des veritez

Thdrt.p.701.a.

orthodoxes; & ils ſervirent encore dans la ſuite du temps à rendre les feſtes des ſaints Martyrs plus ſolennelles & plus gaies.

[Apollinaire ne parut ouvertement heretique que depuis l'an 370, & vers l'an 376, c'eſt à dire à l'extremité de la vie de Saint

Nyſ.de Eph.p. 599.d.

Ephrem: ce qui n'empeſcha pas que]ce Saint ne conceuſt une extreme averſion pour ſon dogme impie: [c]& il employa tous ſes

Ephr.teſt.p.603. 1.d.

ſoins pour le bannir des cœurs de tous les Chrétiens. 'Il mandit à la mort les Apollinariſtes ſous le nom de Vitaliens, [à cauſe de Vital qui eſtoit leur chef à Antioche.]

NOTE 10.

Nyſ.p.600.b.

'Il ne combatit pas ſeulement les hereſies qui avoient déja paru; mais il ruina par avance celles qui devoient naiſtre un jour; Dieu les luy ayant fait connoiſtre par la lumiere de la prophetie, comme on le voit, dit S. Gregoire, dans ſes poeſies, & dans ſes autres ouvrages.[Nous l'avons remarqué des deux hereſies capitales de Neſtorius & d'Eutyche. On le pourroit dire encore de pluſieurs autres anciennes & nouvelles, ſurtout de celle des Pelagiens, ſon humilité eſtant étrangement oppoſée

Ephr.op.123.p. 512.1.b.c[510.2. a.

à leur orgueil.]'Il ſe plaint quelquefois qu'il ſent en luy le poids de la corruption d'Adam, à cauſe duquel il ne peut s'unir à la loy de Dieu, comme il le voudroit.

teſt.p.604.1.a.

'Dans les exhortations qu'il fit en mourant [a]à ſes diſciples & aux habitans d'Edeſſe, il leur recommande ſurtout d'eſtre conſtans & immobiles dans la vraie foy, & de ſe donner de garde de ceux qui la combatent, comme eſtant tous des ouvriers

p.603.1.d.

d'iniquité, des[c]fous & des ſeducteurs.' Il donne nommément ſa

a *vani'equi.*

malediction aux Ariens, aux Manichéens, aux Novatiens, aux Ophites[anciens heretiques,]aux Marcionites, aux Eunomiens, aux Cauchites[dont on n'a point d'autre connoiſſance,]aux Paulianiſtes[diſciplines de Paul de Samoſates,]aux Valentiniens, aux Vitaliens[ou Apollinatiſtes,]& aux infames Borboriens[ou Gnoſtiques,]à tous ceux qui adorent du bois, des pierres, le ſoleil, la lune,[ou toute autre creature;]& avec eux à ceux qui s'arreſtent aux augures &[aux vanitez de l'aſtrologie.]Il y joint
y. leur titre. auſſi les Euchites[ou"Meſſaliens, qui venoient de Meſopotamie, & eſtoient, d'autant plus dangereux, que ſous un habit de moine qu'ils portoient, au moins pour la pluſparr, & ſous la profeſſion exterieure d'une vie ſainte & d'une priere continuelle, ils renouvelloient les impierez & les infamies des Manichéens. Ce ſont apparemment ceux qu'il marque encore enſuite,]'lorſqu'aprés avoir averti qu'on ſe gardaſt de tous les ennemis de la foy, il'veut particulierement qu'on ſe garde avec grand ſoin de ceux qui portoient des habits de deuil & de penitence.' Le 46e de ſes opuſcules paroiſt auſſi eſtre contre eux.

p.604.1.b.

op.46.p.69.2.b] 97.2.a.

[On peut encore mettre ſes écrits ſur la providence, entre ceux par leſquels il a défendu l'Egliſe & combatu ſes ennemis,] 'quoiqu'il les ait fait principalement pour reparer les doutes qu'il avoit eus autrefois ſur cette vetité capitale de la religion. 'Il s'étend beaucoup ſur cela dans l'écrit de ſa Confeſſion;[a]mais il ſemble qu'il en avoit fait des auparavant quelque autre ouvrage.

conf.p.466.2.d.

e.

a p.466.2.d.

ARTICLE XXI.

Excellente oraiſon de S. Ephrem ſur la perle de l'Evangile.

[NOus n'avons preſque marqué aucun temps certain dans tout ce que nous avons dit juſques ici, parceque nous n'avons rien rrouvé pour nous fixer. Nous le pourtons faire un peu davantage dans ce qui nous reſte à dire.]

'La ville de Niçomedie fut ruinée par un furieux tremblement de terre[le 24 aouſt 358.]S. Ephrem fit un poeme pour deplorer ce malheur, comme nous l'apprenons de Gennade.

Genn.v.ill c.66] Marc.chr.an. 359.

[Trois ans aprés, Conſtance mourut le 3e novembre 361, Julien l'apoſtat qui ſe trouva maiſtre de l'Empire, menaça l'Egliſe d'une horrible perſecution.]'Ce fut, comme nous croyons, en ce temps là,[b]lorſque les fondemens du temple de Jeruſalem,

Ephr.op.123.p. 512.d.

b p.529.1.c.

[qui furent entierement demolis au commencement de 363,] V. la perſ. de Julien § 30. ſubſiſtoient encore, que S. Ephrem prononça une homelie ſur la perle de l'Evangile, [qu'on peut appeller un chef d'œuvre d'humilité, de generoſité, de force, & de vivacité d'eſprit. Elle eſt veritablement digne de la reputation & de l'eſtime qu'ont eu les ouvrages de S. Ephrem, & c'eſt par cette piece que l'on doit juger des autres. Car elle n'eſt pas ſeulement la plus belle de toutes celles qui portent ſon nom, mais encore la plus aſſurée,] puiſqu'il y en a trois endroits de citez, l'un par S. Ephrem d'Antioche, [qui vivoit au commencement du VI. ſiecle,] & les deux autres par Leonce de Byzance, [qui écrivoit au commencement du ſuivant.]

Ephr. op. 123. p. 514. a. [Phot. c. 229. p. 820. m.
a Ephr. p. 514. 1. 2. [516. 1. d] Leon. N & Fut. l. 3. p. 972. a] 026. b.
b Leon p. 1026. b.
c Phot c. 229. p. 820.
d Ephr. op. 123. p. 513. 1. c.

[b] Leonce l'appelle l'oraiſon ſur la perle contre Marcion, [c] & S. Ephrem d'Antioche ſur l'Incarnation & ſur la perle, [d] parce-qu'en effet à l'occaſion de l'Evangile de la perle qu'on avoit lu, il y traite tout le myſtere de l'Incarnation, qu'il compare à la naiſſance de la perle. Il y combat Marcion, Manichée, & tous les autres heretiques qui avoient dit que J. C. n'avoit pris qu'une chair apparente & non veritable, & refute par avance Neſtorius & Eutyche.

p. 512. b c. [Nous avons raporté ci-deſſus] ce qu'il dit dans cette homelie du combat qui eſtoit entre ſon humilité qui le retenoit dans le ſilence, & ſon amour pour Dieu qui le portoit à preſcher la verité, meſme, dit-il, en ſe condannant luy meſme, ce qu'il appelle une mort. c. d. Il ajoute enſuite : Les ennemis de la foy reconnoiſtront peut-eſtre par cette eſpece de mort, que je ſuis preſt, « mon Dieu, de ſouffrir pour vous la mort viſible & ſenſible. Mais « je ne ſçay ſi je ferois ce que je dis. Car je crains, ſi vous me quittez, que la nature ne me ſurmonte. Faites moy donc voir, s'il « vous plaiſt, que vous m'aſſiſterez dans le combat. Faites que je « perſuade voſtre verité aux Gentils, pour pouvoir eſperer que je « ſouffrirai leurs ſupplices. Donnez moy ce gage que vous aurez « pitié de moy dans les tourmens ; & je declare dés à cette heure, « [que je me mets au nombre de vos athletes.] Je veux, dis-je, me « depouiller [pour combatre] & entrer en lice avec les miniſtres « & les ſatellites des idoles. Car on entend déja la trompette des « Gentils qui ſonne la charge, & qui oblige vos ſerviteurs à ſe « mettre en état de ſoutenir leurs attaques. J'entens les menaces « que nous fait l'Occident, & le bruit des ſupplices dont il s'effor- « 1.

1. Conſtantinople, Antioche, & preſque tout l'Empire, eſtoit à l'occident à l'égard d'Edeſſe & de la Meſopotamie.

» ce de nous effrayer. Je tremble, mon Dieu, parceque vous haïſſez
» les pecheurs; & pourtant je ſuis rempli de joie, parceque vous
» eſtes mort pour les pecheurs.

[Il continue encore à repreſenter cette humble confiance
» qu'il avoit en J. C;]' & à la fin de l'homelie il dir ces paroles : Je Ephr. op. 113. p.
» ſouhaite de mourir pour cette foy. Aſſemblez vous, Juifs & 110. 1. c.
» heretiques; joignez vous avec les payens & les barbares; faites
» moy ſouffrir la mort pour J. C. Je ſerai faſché de voſtre crime,
» & je ſerai ravi de mourir. Il eſt vray, quand je me conſidere moy
» meſme, je crains la mort: mais JESUS CHRIST eſt mon eſpoir
» & ma confiance. Je crains en moy, & j'eſpere en luy: Je ſuis par
» ma foibleſſe, & je demeure ferme par ſa force. Je rougis & je
» tremble quand je me regarde; & je reprens courage quand je
» jette les yeux ſur luy.

ARTICLE XXII.

S. Ephrem fuit le martyre qu'il deſiroit; raporte à la colere de Dieu les tremblemens & les peſtes.

[JULIEN n'oſa pas ſe commettre à eprouver la foy de Saint Ephrem, & des autres habitans d'Edeſſe : & comme nous avons déja dit, la pieté qui regnoit dans cette ville, luy fit apprehender d'y enrrer, quoique ce fuſt ſon chemin,]' & que la Zoſi. 3. p. 714.
ville luy euſt envoyé une couronne pour l'en prier; [car la religion Chrétienne nous oblige egalement & à deſobeïr aux Princes lorſqu'ils exigent de nous ce que Dieu nous défend, & à leur rendre en tout le reſte l'obeïſſance & les reſpects qui ſont dus au rang où Dieu les a mis.

Quelque deſir que S. Ephrem euſt du martyre, il ſemble qu'il ait eſté obligé de ſe retirer pour ne s'y pas engager temerairement de luy meſme.]' Car il dit en un endroit, qu'il ne merite pas Ephr. op. 57 p.
frater. de porter le nom de "Chrétien, parcequ'il a fui la tribulation, 125. b.
qui luy euſt acquis la couronne de gloire; Qu'il n'oſe à cauſe de ſa laſcheté parler des Martyrs, parceque le remors de ſa conſcience, comme une beſte cruelle, vient auſſitoſt ſe jetter ſur luy, & luy reprocher qu'il eſtoit indigne de louer dans les autres une vertu qu'il n'imitoit pas; & que toutes les fois qu'il veut entrer dans cette matiere, les larmes & la honte de ſa foibleſſe l'arreſtent.' Il s'anime neanmoins en meſme temps par la vue c. d.
de la bonté de Dieu, & fait violence à ſon humilité dans l'eſpe-

rance que ſes freres profiteront de ſes paroles, puiſqu'il ne peut pas leur propoſer ſon exemple à imiter.

[La mort de Julien fut ſuivie au bout de deux ans d'un furieux tremblement de terre, marqué le 21 de juillet 365. Je ne ſçay ſi] c'eſt de ce tremblement] que S. Ephrem raporte diverſes particularitez conſiderables, & meſme qu'on avoit vu les montagnes d'Armenie ſe choquer les unes les autres, en ſorte que de loin on croyoit en voir ſortir du feu & de la fumée; & puis ſe retrouver en leur ſituation ordinaire. Il raporte cela pour montrer que c'eſt Dieu qui eſt le veritable auteur de ces grands mouvemens où la raiſon humaine ne peut rien comprendre.

v. Valens 5

op. 39. p. 78. 79

Ibid.

op. 40 p. 79.

Il parle pour la meſme raiſon d'une peſte qui eſtoit arrivée à Conſtantinople; & il marque entre autres choſes la mort d'un medecin nommé Domnus, qui s'eſtant laiſſé aller à la fauſſe ſageſſe des Grecs, [en renonçant peuteſtre au Chriſtianiſme ſous Julien,] vouloit attribuer cette contagion à l'infection des lieux où demeuroient ceux qui en eſtoient frapez, plutoſt qu'au jugement & à la conduite de la providence. Mais il n'eut pas plutoſt commencé à debiter ces reveries, qu'il fut frapé luy meſme deux ou trois jours aprés, quoiqu'il demeuraſt dans une maiſon fort belle & bien aerée. Un autre medecin nommé Macedone, qui eſtoit de ſes auditeurs ordinaires, l'ayant rencontré lorſqu'on le portoit au fobourg déja preſque mort, ſe fit ſage par ſon malheur; & Dieu l'ayant preſervé de la mortalité, il quitta le monde & embraſſa la vie monaſtique.

Bar. 340. § 33.

Baronius ſemble raporter ce que S. Ephrem dit du tremblement de terre, à celui qui arriva l'an 340. [Je ne ſçay neanmoins

§ 34 Ephr. op. 110. p. 423. 1. a.

ſi S. Ephrem s'employoit des ce temps là à la predication.] Il raporte encore ſur cela un autre endroit où S. Ephrem parle des tremblemens, de deux eclipſes de ſoleil, & des ravages des Perſes dans la Meſopotamie, comme des marques que Dieu donnoit de ſa colere, pour porter les hommes à la penitence. [Il le faut raporter au temps de Conſtance, ſous lequel les ravages des Perſes

Amm. l. 19. p. 303 a.

furent ordinaires dans la Meſopotamie.] Il paroiſt neanmoins qu'ils y entrerent encore en l'an 373 ſous Valens. [Il faudroit voir quand l'on trouve deux eclipſes de ſoleil en peu de temps.]

Ibid. § 12.

ARTICLE XXIII.

S. Ephrem visite S. Basile à Cesarée.

'LE mesme Esprit de Dieu qui avoit amené S. Ephrem de [Nisibe]sa patrie en la ville d'Edesse, le conduisit encore [d'Edesse]à Cesarée en Cappadoce, pour y voir le grand Basile cette bouche de l'Eglise,[qui en avoit esté établi Evesque vers la fin de l'an 370. Il y vint"au plustost en l'an 372,aprés la persecution que Valens avoit voulu faire à S. Basile au commencement de la mesme année, comme nous le dirons dans la suite.]'Saint Basile avoit déja oui parler de luy,[a]soit lorsqu'il avoit visité les solitaires de Mesopotamie[vers l'an 357; soit par le moyen de S. Eusebe de Samosates,"qui estoit venu assister à son election, & qu'il visita ensuite à Samosates sur la fin de l'an 372.]

Nota 11.

V. S. Basile § 11.

Nyss.de Eph.p. 605.a.

Boll.1.feb.p.75. § 6.

a Bas ep.79.t.3. p.142.b.c.

'S. Ephrem estant, comme il dit luy mesme, dans une certaine ville,[b]dont il est visible que S. Basile estoit Evesque,[c]c'est à dire dans Cesarée,[d]& Dieu voulant luy faire ressentir des effets de
» sa misericorde sur luy, il entendit une voix qui luy disoit: Levez
» vous, Ephrem, & allez recevoir des pensées & des instructions
» dont vous pourrez vous nourrir. Il répondit avec l'empresse-
» ment que sa faim spirituelle luy donnoit: Seigneur où les pour-
» rai-je trouver? La voix répondit: J'ay dans ma maison un vase
» fort beau & fort magnifique,qui vous fournira cette nourriture.

Ephr.op.133.p. 514.2.a.

b b.c.

c Nyss.de Eph.p. 605.a|Boll.1.feb. p.74.§ 6.

d Cotel.g.t.3.p. 58.b.

'Ephrem ravi d'admiration de ce qu'il avoit entendu,[e]s'en alla à l'eglise, où estant arrivé, & regardant du vestibule par la porte,[f]il vit S. Basile ce veritable vaisseau d'election"qui prioit pour son peuple, & qui le nourrissoit de sa divine doctrine;[g]& comme il voyoit des yeux de l'esprit ce qui estoit caché aux autres, il apperceut une colombe blanche comme la neige, & resplendissante de lumiere, assise sur l'epaule droite de ce Saint, qui luy disoit à l'oreille les choses qu'il preschoit au peuple. Il commença à luy donner des eloges à haute voix,[h]& à louer la bonté & la sagesse de Dieu, qui sçait si bien glorifier ceux qui le glorifient: 'Surquoi quelques uns des assistans,[qui entendoient peutestre le syriaque,]demanderent qui estoit cet étranger qui louoit ainsi leur Evesque, ou plutost qui le flatoit, disoient-ils, afin qu'il luy donnast quelque chose.

&c.

Ephr op.133.p. 514.2.b.

e b.

f b.c|Nyss.de Eph p.605.a| Boll.1.feb.p.74. § 5.

g Nyss.p.605.a| Boll.§ 6.

Boll. 6.

h Cotel.p 59.b.

B.11.§ 6.

ἀναγνῶσιν

'Aprés la fin du sermon ou de"l'assemblée,[i]S. Basile l'envoya querir, & luy parlant par un interprete,[k]luy demanda,[aprés

§ 6|Cotel.p 59. b.

i Cotel.p.59.b.

k Boll.§ 6.

qu'il luy eut dit ſon nom,]d'où venoit qu'il l'avoit ainſi loué devant tout le monde. Le Saint luy répondit que c'eſtoit à cauſe
56]Nyſ.de Eph. p.5.5.a]Cotel.p. 59.b. de la colombe qu'il avoit vue: [a]Et alors S. Baſile par l'inſpiration de cette colombe meſme, c'eſt à dire du S. Eſprit dont il eſtoit rempli, ayant reconnu qui il eſtoit, ou pluroſt l'ayant connu des devant que de le mander, comme on le lit dans S. Ephrem, luy dit
Boll.1 feb.p.74. 56. ces paroles: N'eſtes vous pas Ephrem le Syrien, qui ſelon ce que « l'on m'a raporté, & que je le voy maintenant, avez tant d'amour « pour la ſolitude? Il eſt écrit dans le Prophete David, Ephrem « eſt ma force; & voſtre douceur, voſtre bonté, & voſtre ſimplicité « ſont ſi manifeſtes, que comme une claire lumiere, elles ſe font « voir à tout le monde. «

Cotel.g.t.3.p.59. 60. [b]Il luy dit encore, Eſtes vous cet Ephrem qui avez baiſſé le « cou d'une maniere ſi glorieuſe pour vous charger du joug ſalu- « taire de J. C? Je ſuis cet Ephrem, luy répondit-il, qui me ſuis « écarté de la voie qui conduit au ciel. Alors Saint Baſile le prit, « l'embraſſa, & l'honora de ſon ſaint baiſer. Il luy dreſſa une table chargée non de viandes corruptibles, mais de veritez eternelles, de ces mets qui peuvent faire les delices d'une ame remplie de ſageſſe, de ſainteté, & de foy. O mon pere, s'écria S. Ephrem en « fondant en larmes, ayez pitié d'un laſche & d'un pareſſeux: con- « *cuſtodi.* duiſez moy dans la voie droite: amolliſſez mon cœur de pierre: « le Dieu de nos ames m'a conduit à vous, afin que vous preniez « ſoin de la mienne: ſoulagez ce vaiſſeau [qui gemit ſous le poids « de ſes iniquitez,] & conduiſez-le aux eaux [vivifiantes] du repos « [eternel.]

Nyſ.de Eph.p. 605.b. [c]Ces deux Saints jouirent ainſi quelque temps de la joie qu'ils avoient de s'entretenir enſemble des choſes ſpirituelles: & S. Ephrem n'eut point de regret à la fatigue qu'il avoit ſoufferte
Ephr.op.133.p. 554.d.e. en ce voyage. [d]Il témoigne avoir tiré beaucoup de fruit des inſtructions de S. Baſile; [& ce fut ſans doute de ſa bouche qu'il apprit ce qui luy eſtoit arrivé dans le demélé qu'il avoit eu avec
p.555.556. Valens,] & que S. Ephrem raporte amplement. [a]S. Baſile luy
a p.555.1 a'op. 134.p.557.2.b. apprit auſſi l'hiſtoire des Quarante ſoldats martyrizez à Sebaſte,
b Soz.l.3.c.15.p. 525.c. & l'exhorta d'en faire l'eloge. [b]S. Baſile de ſon coſté reconnut cette profonde erudition de S. Ephrem, qu'il admira toujours depuis, & qu'il fit admirer à tous les ſavans. [" Mais il ne luy ob- NOTE 12.
tint point de Dieu la connoiſſance de la langue greque, & ne l'eleva point à la preſtriſe, comme quelques uns l'ont écrit.]

Baſ.ep.270.p. 267.b.c. [e]S. Baſile ſe plaint dans une de ſes lettres à S. Antioque neveu de S. Euſebe de Samoſates, qu'il n'avoit pu avoir le bonheur de

le voir durant l'été, comme il l'avoit eſperé ; & que la viſite des autres n'avoit pas eſté aſſez longue pour le ſatisfaire pleinement ; quoique ceux qui aiment, aient toujours de la joie de voir ce qu'ils deſirent, quand meſme ils ne le verroient qu'en ſonge. [Ces autres pourroient bien eſtre Saint Ephrem & ceux qui l'avoient accompagné, qui avoient aſſurément paſſé par Samoſates pour venir à Ceſarée, & qui eſtant des Saints, ne pouvoient eſtre inconnus à d'auſſi zelez défenſeurs de la foy Catholique, qu'eſtoient S. Euſebe & S. Antioque,]

'S. Ephrem ne manqua point de faire l'eloge des SS. Quarante Martyrs auquel S. Baſile l'avoit engagé : [a]mais ce ne fut qu'aprés avoir fait l'eloge de Saint Baſile meſme ; [b]& nous avons encore aujourd'hui l'un & l'autre parmi ſes œuvres. 'On nous a meſme donné le dernier [n]en grec depuis peu d'années. [Nous n'avons proprement que ces deux diſcours qu'on puiſſe dire eſtre] 'de ces panegyriques que S. Gregoire de Nyſſe dit que Saint Ephrem a fairs. 'De la maniere dont il parle de la tyrannie de Valens dans l'eloge de S. Baſile, [il eſt difficile de ne pas croire que ce prince eſtoit mort alors. Ainſi ce fut une des dernieres actions de Saint Ephrem, Valens eſtant mort le 9 d'aouſt 378, & l'autorité de S. Jerome ne nous permettant guere d'étendre la vie de noſtre Saint [n]audelà du mois de ſeptembre de la meſme année. Ainſi il faut dire que S. Baſile vivoit encore lorſqu'il en faiſoit l'eloge.]

Ephr. op. t. 3. p. 517. a. b. a a.
b op 133. p. 553.
Cotel. g. t. 3. p. 54.
Nyſ. de Ephr p. 603. a.
Cotel. g. t. 3. p. 68.
Note 13.
Note 14.

ARTICLE XXIV.

Action de charité que fit S. Ephrem peu avant ſa mort.

[AVANT que de venir à la mort de S. Ephrem, il faut nous arreſter à une action inſigne de charité qui occupa toute la derniere année de ſa vie, Dieu luy ayant donné cette occaſion pour le preparer à la finir,] & pour ajouter une nouvelle couronne à celles que ſes autres vertus luy avoient acquiſe, afin qu'un Saint ſi doux [& ſi humble] meritaſt par un nouveau titre la poſſeſſion de la terre qui eſt promiſe à ceux qui ſont doux, [& les recompenſes deſtinées à ceux qui auront exercé la miſericorde.]

Laus. c. 101. p. 101. d.

'Il y avoit bien des années qu'il demeuroit [autant qu'il pouvoit] dans le repos de la ſolitude, ſans ceſſer neanmoins d'edifier [par ſes inſtructions] ceux qui le venoient trouver. Mais peu de temps avant ſa mort il quitta ſa cellule, pour venir aſſiſtet la

a. b. Soz. l. 3. c. 16. p. 517. c.

ville d'Edeſſe, affligée par une fort grande famine. Il avoit[ſur-tout]pitié des pauvres gents de la campagne ruinez entierement par ce fleau. Cependant l'abandonnement qu'il avoit fait de tout ce qu'il avoit de bien, ne luy avoit rien laiſſé qu'il puſt leur donner. Mais ne pouvant leur faire l'aumoſne par ſes mains, il la leur fit par ſa langue, en excitant la compaſſion des autres par ſes ardentes exhortations.

Nyſ. de Eph. p. 600 a. b.

Lauſ. c. 101 p. 1011. a. Soz. l. 3. c. 16. p. 527. c.

Il reprit aigrement les riches de leur dureté. Il leur reprocha qu'ils n'avoient aucun ſoin d'aſſiſter leurs freres qu'ils voyoient accablez de neceſſitez & de miſeres, eux qui en avoient juſqu'à l'excés pour conſerver leurs richeſſes, & pour amaſſer des biens en ſi grand nombre, qu'ils eſtoient contraints de les laiſſer pourrir, ne pouvant pas les depenſer: Il leur fit voir que cette avarice tourneroit un jour à leur propre perte & au tourment de leur ame; laquelle il leur montroit ſagement qu'ils devoient preferer à tous leurs biens temporels, à leurs corps meſmes, & à toutes choſes; quoiqu'il paruſt par leurs œuvres qu'ils n'en faiſoient aucun conte. C'eſt ainſi qu'il diſtribuoit comme Moyſe, un pain celeſte à ſes auditeurs, n'y ayant point de nourriture plus propre pour fortifier l'ame & la faire approcher avec confiance du pain divin & myſtique deſcendu du ſein du Pere pour noſtre ſalut, que de rompre aux autres le pain de la charité.

Nyſ. de Eph. p. 612. c.

p. 608. b c.

[Ses exhortations eurent le ſuccés qu'il ſouhaitoit.] Car ſes paroles, ſans meſme qu'on viſt ſon viſage, eſtoient comme une clef divine, capable d'ouvrir les threſors des richeſſes pour les diſtribuer aux pauvres; & ſon viſage où l'on voyoit la ſimplicité, la douceur, & une image de probité jointe à la majeſté d'un Ange, ſuffiſoit ſans meſme qu'il diſt une parole, pour porter les plus impitoyables à la compaſſion & à la miſericorde envers leurs freres; & il n'y avoit point d'homme aſſez effronté pour le regarder ſans rougir, & ſans rentrer dans la modeſtie qu'il avoit perdue.

Lauſ. c. 101. p. 1011. b c. Soz. l. 3 c. 14. p. 527. d.

Comme la veneration que l'on avoit pour luy & pour ſes paroles, ne permettoit point qu'on luy reſiſtaſt, les riches pour s'excuſer d'abord par quelque pretexte ſpecieux, luy dirent, qu'ils n'eſtoient pas attachez à leur argent, mais qu'ils ne ſavoient à qui en commettre la diſtribution, parcequ'ils voyoient preſque tous ceux[qui euſſent pu s'en charger,]ſi ardens au gain, qu'ils ne deſiroient d'eſtre les diſpenſateurs de leurs charitez, que pour en trafiquer & s'en enrichir. [Ils pouvoient meſme dire cela avec quelque verité, puiſque Valens avoit privé Edeſſe de

S.Barſe ſon Eveſque,& de 80 des plus ſaints de ſon Clergé.]Pour leur oſter donc cette excuſe, Ephrem cet homme ſi eminent en
» vertu, leur demanda : Et moy pour qui me prenez vous ? Que
» croyez vous de moy ? Comme il avoit acquis une tres grande reputation par ſon merite, & qu'il eſtoit generalement eſtimé de tout le monde, ils luy répondirent ſelon leur veritable ſentiment, qu'ils le tenoient pour un homme de Dieu, d'une probité & d'une fidelité irreprochable, & en un mot tel qu'il eſtoit dans
» la croyance de tout le monde. Si vous avez cette opinion, ré-
» pondit le ſerviteur de J. C, confiez moy le ſoin des pauvres. Pluſt
» à Dieu, répondirent ces riches, que vous en vouluſſiez prendre
» la peine ! Alors cet elu de Dieu leur dit ; Oui, pour l'amour de
» vous, je me charge tres volontiers des aujourd'hui de l'adminiſtration & de la nourriture des pauvres.

'Ayant enſuite receu leur argent, & ayant fait diſpoſer environ trois cents lits dans des ἐμβόλοις. galeries publiques, qu'il avoit fait fermer, il fourniſſoit par jour de l'argent qu'on luy donnoit, à tous les beſoins de tous ceux qui le venoient trouver, ſoit de la ville, ſoit de la campagne. Il nourriſſoit les pauvres, panſoit les malades, & enſeveliſſoit les morts; & non content d'eſtre le docteur & le predicateur de la charité, il vouloit l'exercer luy meſme. Nyſ.de Eph.p. 608 a.
'C'eſt ainſi que comme Joſué ouvrit autrefois aux Iſraelites le paſſage de la terre promiſe au milieu des eaux du Jourdain, Saint Ephrem ouvrit les mains des riches auparavant fermées pour les bonnes œuvres & pour les aumoſnes, & leur fit poſſeder le royaume que Dieu a promis[à la miſericorde,]non ſur la terre, mais dans le ciel. p.611.d.

Lauſ.c.101.p. 1021.c d|Soz.l.3. c.16.p.528.a.

ARTICLE XXV.

Du teſtament de S. Ephrem.

'Apres que S. Ephrem eut employé un an dans cet exercice, la famine eſtant ceſſée, & l'abondance des grains eſtant revenue; comme chacun fut retourné chez ſoy, Ephrem qui ne voyoit pas qu'on euſt davantage beſoin de luy, s'en retourna chargé de gloire dans ſa cellule, où il mourut au bout d'un mois, 'aprés avoir eſté aſſez peu malade.[a] Toute la ville d'Edeſſe fut preſente à ſa mort, qu'elle accompagna de ſes larmes, [& fut rémoin de ſes derniers ſentimens. Dieu les a conſervez juſques
Notes. à nous, par le moyen de ſon teſtament, qui eſt tres ſouvent cité

Lauſ.c.101.p. 1021 d|Soz.l.3.c. 16.p.528.a.

Boll.1.feb.p.75. 88.
[a] Ephr.teſt.p. 694.a.c.

par S. Gregoire de Nyſſe, & c'eſt de là ſans doute que Sozomene a tiré les noms de ſes diſciples.]

p.598.1.d & 2.d. 'S. Ephrem ſe ſentant donc pres de mourir, [a]parceque les forces luy manquoient, & que la violence de la douleur l'accabloit entierement, [b]il voulut laiſſer à ſes diſciples un modele qu'ils puſſent imiter; & c'eſt pour cela qu'il fait dans ſon teſtament une

d.e|599.1.c|603.2.c. p.598.2.e|599. proteſtation ſolennelle de la pieté dans laquelle il avoit vécu, [c]de

p.603.1.d|2.c.d. ſon averſion pour l'impieté des heretiques, [d]à qui il donne ſa

p.599.1|603.2.c. malediction, [e]& de ſon attachement inviolable à la foy & à la

p.603.2.e. communion de l'Egliſe. [f]Il exhorte ſes diſciples à l'imiter en cela de la part de Dieu meſme, au nom & par l'ordre duquel il

p.602.603|Nyſ. de Eph.p.611.d. les aſſure qu'il leur parle. [g]Il y donne auſſi diverſes benedictions à la ville d'Edeſſe. Il en donne de meſme à ſes diſciples, tant en general qu'en particulier, comme Jacob avoit fait à ſes enfans.

Ephr.teſt p.603.2.a b.c. 'Mais il y en a deux qu'il maudit au contraire d'une maniere terrible. ["Nous parlerons des uns & des autres en un autre endroit. v. 527.

Ces benedictions & ces maledictions qu'il donne, ſont veritablement prophetiques: & on peut dire qu'on voit encore l'air & l'eſprit d'un Prophete dans les endroits où il ſemble ſe relever un peu, comme Samuel avoit fait autrefois en ſe demettant de la conduite du peuple de Dieu, & S. Paul à Milet en diſant adieu aux Chrétiens d'Aſie. Il eſt viſible que la chariré ſeule l'a fait parler en cette occaſion, pour encourager ſes diſciples à eſtre ſes imitateurs: & quand il y auroit en cela quelque choſe qui pourroit raiſonnablement faire de la peine, ſa ſainteté eſtoit ſi eminente, qu'on ne pouvoit prendre ſes paroles que dans le ſens & l'eſprit de pieté par lequel on eſtoit aſſuré qu'il les diſoit.

La vanité eſt le vice qu'on pouvoit le moins ſoupçonner y avoir de part, puiſque l'humilité eſtoit le propre caractere de Saint Ephrem. Elle eſt l'ame de tous ſes écrits: & dans ſon teſtament meſme rien n'y paroiſt davantage que ſon humilité, & l'humble

p.599.2.a|600.1.c. ſentiment qu'il avoit de ſa perſonne.]'Car outre ce qu'il dit qu'il

b p.600.1.b.c| Nyſ.de Eph.p.596.a|607.d. a paſſé la vie dans la vanité & dans les pechez, [b]il l'emploie preſque tout entier à défendre fort ſeverement qu'on le loue, [& qu'on luy rende aucun honneur aprés ſa mort.]

c Ephr.teſt.p.599.2.a.b. [c]Il ne veut pas qu'on l'enterre ni ſous l'autel, ni en aucun autre endroit du

p.600.1.a.b. temple de Dieu, ni qu'on le mette avec les Saints, ſe croyant indigne de leur compagnie, ni qu'on le conduiſe à la ſepulture

d|601.1.d. avec pompe & ſolennité, [d]ni qu'on le reveſte d'habits magnifi-

p.600.1.d|601.1.c. ques, ni qu'on l'embaume, [e]ni qu'on allume des cierges à cauſe

e p.601.1.a

de

de luy, ni qu'on le mette dans un tombeau particulier, ni qu'on prenne rien de ſes habits pour le garder comme des reliques. [b] Il veut qu'on le prenne ſur les epaules, & qu'on ſe haſte de l'enterrer, comme un homme qui n'eſt digne que de mepris, ſans aucune ſolennité, que celle des pſeaumes & des prieres, [c] & ſans le revetir d'autre choſe que de ſa tunique & de ſon manteau ordinaire, & qu'on le mette dans le cimetiere avec les étrangers, comme il dit qu'il l'avoit promis à Dieu.

[Il le recommande avec des maledictions & des fulminations terribles contre ceux qui y manqueront: mais il demande avec la meſme inſtance qu'on ait ſoin de ſe ſouvenir de luy dans les prieres; qu'on faſſe pour luy de frequentes oblations, [d] & qu'on faſſe encore memoire de luy le trentieme jour [d'aprés ſa mort.]

a Nyſ. de Eph p 608.a. a Ephr.teſt.p. 599.a.c.
b p.600 1 b.
c p.601.a.c.
c p.600 1.d.
p.601.1.a|Nyſ.de Eph.p 609.a.
Ephr.teſt p.598. 1.c|2.d| 601.1.d.
p.601 2.c.
d p.602.1 a.

ARTICLE XXVI.

Dernieres circonſtances de la vie de S. Ephrem: Il fait un miracle en mourant, & un autre aprés ſa mort.

[IL y a bien d'autres choſes remarquables dans le teſtament de S. Ephrem, ſurtout pour ſon humilité, que les humbles y liront avec plaiſir. On y voit auſſi ſa charité pour les pauvres. Car n'ayant rien à leur laiſſer,] il conjure par le nom de J. C. tous ceux d'Edeſſe, qu'il appelle ſes peres, ſes freres, ſes enfans, & ſes diſciples, de mettre là tout ce qu'ils avoient reſolu d'employer pour ſa ſepulture, afin qu'on le diſtribuaſt aux pauvres, puiſque pour luy, il eſtoit tres ſatisfait de leur charité & de l'honneur qu'ils luy avoient rendu juſques alors, & que meſme il eſperoit que ces aumoſnes qui leur ſeroient utiles pour leur ſalut, le ſeroient encore à luy meſme par la recompenſe que Dieu donneroit à ſa bonne volonté & au conſeil qu'il leur en avoit donné. Il ne ſe contenta pas de les y exhorter, mais il leur proteſta que celui qui cacheroit quelque choſe, auroit part à la punition d'Ananie, auſſibien qu'à ſon peché.

Ephr.teſt p.600| Nyſ.de Eph.p. 613.c.d.
Ephr.teſt.p.600. 2.a.b.
d.

[Dieu verifia à l'inſtant cette menace terrible.] Car on vit l'un des plus conſiderables des aſſiſtans eſtre poſſedé du demon, tomber & ſe rouler à terre au pié de ſon lit, en écumant & en jettant de grands cris. Le Saint luy dit que ce n'eſtoit pas ſans ſujet qu'il eſtoit tombé dans ce malheur, & l'exhorta à confeſſer la faute qu'il avoit faite. A ce commandement, il ſe leva, & avoua qu'ayant apporté un habit fort riche pour en revétir le corps

c|601.1.a|Nyſ.de Eph.p.613.614.

du Saint, & voyant qu'il défendoit abſolument qu'on luy rendiſt ces honneurs, il avoit reſolu de garder cet habit ſans en parler, puiſqu'il avoit d'ailleurs aſſez de quoy donner aux pauvres. Le Saint touché de compaſſion, aprés luy avoit encore ordonné de luy donner pour les pauvres ce qu'il avoit reſolu, pria pour luy, luy impoſa les mains, & le guerit.

Ephr.teſt.p.604. a.c.d. 'Durant qu'il parloit en pleurant, environné de tout le peuple de la ville qui pleuroit auſſi, une jeune dame[1] nommée Lamprotate, fendit la preſſe pour ſe venir jetter à ſes piez, & le conjura de ſouffrir qu'elle luy fiſt faire quelque petit cercueil pour mettre ſon corps, puiſque ce n'eſtoit point une choſe qu'il euſt défendue. Il le luy accorda, [2]pourvu qu'on ne luy fiſt point de tombeau de marbre; il l'avertit enſuite de ne point aller dans des chaires portées par des hommes, n'eſtant ni permis ni conforme à la pieté qu'un homme baiſſe ſa teſte, & emploie ſes epaules à porter une femme, ce qui eſt mettre J. C. meſme ſous le joug.' Elle promit avec ſerment qu'elle ne ſe feroit jamais porter de cette ſorte.' Sur cela, le Saint luy donna ſa benediction, & luy promit, ou au moins luy ſouhaita non ſeulement la gloire & le ſalut eternel; mais encore que la doctrine des Saints ſubſiſtaſt dans ſa poſterité juſques à la fin des ſiecles, [c'eſt à dire autant qu'elle dureroit.]

1. 2. c. p.605.t.a. b. 'Le bienheureux Ephrem, ajoute le teſtament, aprés avoir dit ces choſes & pluſieurs autres, rendit ſon ame à Dieu, mourant dans [la paix du] Seigneur,' & dans l'état le plus heureux que l'on puiſſe ſouhaiter: & l'on enterra ſon corps de la maniere qu'il l'avoit recommandé à ſes diſciples. [Perſonne ne marque ſon age: mais on peut juger qu'il a vécu longtemps, puiſqu'on le qualifie aſſez communément le vieillard.

in optimo vitæ ſtatu.

Boll.1.feb.p.ſn.§ 12. a Menæa, p.592-597. Conc.t.4.p.654. d. Quoiqu'il ſoit mort, comme nous avons dit, vers le mois de ſeptembre,] 'les Latins des le temps d'Uſuard en marquent la feſte le premier jour de fevrier, & les Grecs le 28 de janvier, [a]auquel ils en font leur grand office. Ils l'honorent principalement à Conſtantinople dans l'Egliſe de Ste Aquiline pres de la grande place. [Je ne ſçay ſi c'eſt qu'on y avoit tranſporté ſon corps.]' Il paroiſt[3] qu'il y avoit à Edeſſe un lieu deſtiné à l'honorer, qui portoit ſon nom, & où des Eccleſiaſtiques avoient accoutumé 3.

1. *nomine Lamprotate.* Ce mot ſignifie *Clariſſima*, qui eſtoit le titre des femmes & des filles des Senateurs Romains. Neanmoins Bollandus ne marque point que *nomine* ne ſoit pas dans le grec. Elle eſt appellée fille du grand Ariſtide. Nous ne le trouvons point dans l'hiſtoire de ce temps là.

2. Il ajoute, *& alias hoc facere volentes ne impedieris*: ce que je n'entens pas.

3. ὁ τε συνεγγὺς καὶ τὸν τόπον τῦ μαρτυρίε Εὐφρέμ λέγων.

de lire au peuple soit ses ouvrages, soit d'autres livres pour l'instruire.

[L'honneur que l'Eglise rend aujourd'hui à sa memoire, a commencé aussitost aprés sa mort,] 'puisque ce fut au jour où l'on celebroit tous les ans sa feste, que Saint Gregoire de Nysse, [qu'on ne voit pas avoir vécu jusques au V. siecle,] prononça publiquement son eloge. 'Outre l'utilité que l'on reçoit de publier les actions des Saints, il en fut encore pressé par un autre Ephrem, qui desiroit reconnoistre en cette maniere une grace singuliere qu'il avoit receue de ce Saint. Car ayant esté pris par les Ismaelites [ou Sarrazins; & s'estant echapé, ou ayant enfin obtenu la liberté] de s'en retourner en son pays, aprés en avoir esté longtemps separé; comme il n'en savoit pas le chemin, [il eut recours à Saint Ephrem,] & par son assistance miraculeuse il ne s'egara jamais dans son voyage. Il arriva une fois qu'il tomba dans une embuscade que les barbares luy avoient dressée, & il n'attendoit plus que la mort. Mais dans cet extreme danger, s'estant souvenu du nom du Saint, & ayant dit seulement: S. Ephrem assistez moy, il evita tous les pieges qu'on luy avoit tendus, & se rendit en son pays sans aucune mauvaise rencontre.

Nyss. v. Eph. p. 597. b.

p. 615. b. c. d.

ARTICLE XXVII.

Des disciples de Saint Ephrem.

[NOUS n'avons point voulu interrompre l'histoire de la mort du Saint, pour marquer ce que son testament nous apprend de ses disciples.] 'Il en avoit sans doute un assez grand nombre. Mais les plus celebres qu'il benit nommément à sa mort, & qui ont aussi esté remarquez par Sozomene, sont Abba, Abraham, Symeon, Maras qui estoit de Galilée, & Zenobe. S. Ephrem remarque les vertus qui estoient propres à chacun d'eux, & Sozomene assure qu'ils eurent une grande reputation parmi les Syriens, qui se glorifioient de les avoir eu pour maistres. 'Nous avons vu ci-dessus que Sozomene met entre les plus illustres solitaires de la Mesopotamie un Abbon ou Abbos, qui demeuroit vers Nisibe & la montagne de Sigore. [Il pouvoit s'y estre retiré aprés la mort de S. Ephrem.]

Ephr. test. p. 602. 2 Soz. l. 3. c. 16. p. 515. d.

Soz. l. 6. c. 33. p. 690.

'Sozomene ajoute encore sur les disciples du Saint, que les Syriens n'estimoient pas moins que les autres, Paulonas & Aranad pour ce qui est de l'eloquence; mais qu'ils n'avoient pas

l. 3 c. 16. p. 515 d.

Ephr.test.p.503. 1.a.b.c. conſervé l'integrité de la doctrine. C'eſt pourquoi S. Ephrem apres avoir beni les autres, maudit ces deux-ci, comme coupables de ſchiſme & d'hereſie, & les menace du jugement de Dieu, qu'il predit poſitivement devoir tomber ſur Paulonas par quelque plaie horrible qu'il ſouffriroit en ſon corps. Il dit expreſſément qu'Aranad qu'il appelle Arvande ou Aronande, avoit ouvert ſa bouche pour blaſphemer contre le Verbe de Dieu. [Il les marquoit apparemment tous deux, lorſqu'il diſoit à ſes diſciples,] p.599.1.a. qu'ils ne devoient point s'étonner de ce qu'il y en avoit qui aprés avoir embraſſé la diſcipline de l'obeiſſance, l'avoient depuis abandonnée.

Genn.v.ill.c.3. Gennade parle d'un Paulin Preſtre, diſciple de S. Ephrem, & homme d'un eſprit fort vif, qui eſtoit fort habile dans les Ecritures, & qui avoit paru durant la vie de S. Ephrem entre les plus illuſtres docteurs de l'Egliſe, particulierement par ſa facilité à parler ſur le champ. Neanmoins S. Ephrem reconnoiſſoit déja par ſes inclinations & par ſes diſcours, qu'il cherchoit des nouveautez, & que s'il ne moderoit l'impetuoſité de ſon eſprit, il eſtoit pour ſe laiſſer aller dans l'hereſie; d'où vient qu'il l'appelloit ſouvent un nouveau Bardeſane.

Ibid. Gennade ſuppoſe qu'il demeura dans la doctrine & dans la communion de l'Egliſe, tant que Saint Ephrem avoit vécu, & il ajoute que ce Saint eſtant pres de mourir luy avoit dit, à ce qu'on tenoit: Prenez garde, Paulin, de ne vous pas laiſſer aller « à vos penſées & à l'enflure de la vanité; & lorſque vous croirez « avoir pleinement compris ce que c'eſt que Dieu, ſoyez perſuadé « que vous ne le connoiſſez point dutout. Gennade dit encore que « aprés que le Saint fut mort, Paulin ſe ſepara en effet de l'Egliſe Catholique par l'ambition d'avoir des ſectateurs de ſon nom dont il fut chef; & qu'il écrivit beaucoup de choſes contraires à la veritable foy. [Si ce Paulin eſt le meſme que Paulonas, comme il y a bien de l'apparence, puiſque divers manuſcrits de Gennade, & Honoré d'Autun qui l'a copié, le nomment ainſi, il faut avouer que Gennade ne s'accorde pas avec le teſtament de S. Ephrem, où l'on voit que Paulonas s'eſtoit déja declaré ouvertement contre l'Egliſe. Mais Gennade pouvoit n'avoir pas vu cette piece, & parler de Paulin ſur ce qu'il en avoit appris par d'autres voies moins aſſurées, comme ſes termes le marquent aſſez. Ce qu'il fait dire à S. Ephrem, eſt digne de luy, & il peut l'avoir dit effectivement, mais longtemps avant ſa mort.]

ARTICLE XXVIII.

Des écrits de S. Ephrem : Eſtime que l'antiquité en a faite.

[NOus avons déja remarqué au commencement de ce diſcours, ce que dit S. Jerome, que des l'an 392, S. Ephrem eſtoit devenu ſi celebre, que l'on liſoit publiquement ſes écrits dans quelques Egliſes apres l'Ecriture ſainte. On prerend que l'on s'en ſervoit de meſme dans l'Egliſe latine il y a plus de 500 ans. Ils eſtoient écrits en ſyriaque : [a] mais on en traduiſit pluſieurs en grec tant de ſon vivant qu'aprés ſa mort. Hier. v. ill c. 115. p. 300. d. Ephr. n. p. 531. t. d. e. Thdrt. l. 4 c. 26. p. 700 d. Hier. p. 300. d.

[b] Le jugement qu'en fait Sozomene, c'eſt qu'on y trouve ce qu'il y a de plus relevé dans la philoſophie, avec un air ſi facile, & en meſme temps ſi noble, & un ſi grand nombre de penſées [vives &] ſolides, qu'ils ſurpaſſent tout ce qu'il y a de plus celebre parmi les écrivains Grecs. Et en effet, ajoute-t-il, ſi vous mettez en une autre langue les ouvrages les plus eloquens des Grecs, & que vous leur oſtiez cet agrement qui vient de la beauté des termes grecs, vous voyez auſſitoſt qu'ils perdent toute leur grace. Au lieu que les ouvrages de Saint Ephrem ne paroiſſent guere moins dans la traduction que dans l'original, [parceque leur beauté eſt dans le ſens & non dans l'expreſſion ;] & on admire toujours ce Saint ſoit qu'il parle grec ou ſyriaque : C'eſt de là que vient ce jugement ſi avantageux que les plus habiles des Grecs en ont fait aprés S. Baſile. S. Jerome avant Sozomene avoit déja dit qu'en liſant un de ſes ouvrages, il avoit reconnu meſme dans la traduction la vivacité de cet eſprit ſi ſublime. a Soz. l. 3. c. 16. p. 525 b. b b. c. Hier. v ill c. 115. p. 301. a.

Photius en parle de meſme : On ne peut, dit-il, aſſez admirer dans les diſcours de ce ſaint homme, combien ils ont de force pour perſuader, combien on trouve de plaiſir à les lire, combien on eſt touché & enlevé de la maniere pathetique dont ils ſont écrits. Et on ne doit pas s'étonner ſi ſes termes ſont d'un ſtyle familier & negligé : ce n'eſt pas ſur l'auteur, mais ſur le traducteur qu'il en faut rejetter la faute. Car ceux qui ſavent bien la langue ſyriaque trouvent une ſi grande elegance dans l'original, & tant de traits d'eloquence, qu'ils ont peine à juger ſi c'eſt de la beauté de ſes expreſſions ou de la ſublimité de ſes penſées, que ſes diſcours empruntent leur force & leur elevation. Il ne faut donc pas en les liſant ſe rebuter de la baſſeſſe des termes : on doit Phot. c. 196. p. 513.

plutoſt conſiderer l'utilité qu'on peut retirer des grandes veritez qu'il enſeigne. [Mais pour ce profit que l'on retire de ſes écrits,
Nyſſ de Eph.p. 603.a b. Saint Gregoire de Nyſſe en decouvre la veritable ſource,] qui eſt cet eſprit de penitence, de componction, & de larmes qui y eſt repandu partout, meſme dans les ſujets qui y paroiſſent les moins propres.

Lauſ.c.101.p. 102.d. a B ll 1.feb.p. 49.§ 2. 'Pallade témoigne qu'il avoit laiſſé un grand nombre d'écrits, qui eſtoient autant de témoignages de ſon extreme vertu;[a] & quoique pluſieurs auteurs aient publié ſes louanges, perſonne neanmoins, dit Bollandus, n'a plus relevé ſes vertus que luy meſme dans ſes propres écrits, quoiqu'il ne cherchaſt qu'à ſe cacher, & qu'il défendiſt meſme qu'on le louaſt aprés ſa mort. [Il fait admirablement ſon eloge,] ſoit lorſqu'en condannant ſa negligence, il raporte les dons de Dieu en luy, ſoit lorſque pour fortifier ſes diſciples dans la foy, ou pour leur inſpirer l'amour de la pauvreté, ou pour les porter à quelques autres vertus, il leur propoſe ſa conduite pour exemple. Et il n'auroit pas eſté capable de parler des vertus d'une maniere auſſi admirable qu'il fait dans ſes écrits, qu'on ne peut lire ſans en eſtre vivement touché, s'il n'en euſt bien connu tous les devoirs, non par une froide & languiſſante ſpeculation, mais par la pratique & par un long exercice. Que ſi l'on doit porter ce jugement de pluſieurs autres écrivains, il y a dans S. Ephrem quelque choſe de ſingulier qui y oblige particulierement.

53. 'On remarque qu'un auteur de ce temps a donné un livre de ſa vie & de ſes vertus tiré de ſes ouvrages, & quoiqu'il ait aſſez bien réuſſi dans ce travail, on pourroit neanmoins y ajouter encore quelque choſe. Michel Hoyer Auguſtin.

Phot c.196.p. 516 b Soz.l.3.c.16.p. 525.d. 'Photius raporte que les Syriens diſoient que ce Saint avoit compoſé plus de mille ouvrages.[b] Sozomene luy attribue trois millions de vers, [outre ſes écrits en proſe, qui ſans doute
mil.
Boll.1.feb.p.50.§ 27.28 Riv.l.3.c. 21.p.336. eſtoient les plus importans & en plus grand nombre.] 'Vincent de Beauvais & Tritheme remarquent que l'on avoit de leur temps quelques écrits traduits en latin, qui portoient le nom de S. Ephrem. On en a imprimé pluſieurs à diverſes fois, & enfin Voſſius ou Voſkens en a donné à Rome une edition la plus ample de toutes, diviſée en trois tomes, tirez d'un manuſcrit écrit ſelon l'inſcription l'an de J.C. 531, [ſi neanmoins on contoit alors de cette maniere.] Bollandus ſe plaint avec ſujet qu'il n'ait pas donné le grec avec le latin, comme il le pouvoit faire facilement. [Il eſt difficile de douter qu'il n'y ait dans cette edition
Ephr.p.618.
Boll.1.feb.p.53. § 28.
NOTE 16.

pluſieurs pieces qui ne ſont pas du grand S. Ephrem : mais nous ne craignons pas d'aſſurer qu'il y en a pluſieurs auſſi dont on ne peut douter qu'il ne ſoit auteur ; & c'eſt principalement de celles là dont nous nous ſommes ſervis, & dont nous aurions pu tirer encore beaucoup d'autres choſes, ſi nous avions entrepris de faire le portrait de ſon eſprit & de ſes vertus, & non le ſimple recit de ſes actions. Il ſeroit trop long & trop ennuyeux de faire ici le catalogue de ſes écrits, & la diſcuſſion de ceux qui ſont de luy ou qui n'en ſont pas. Mais nous l'avons fait en un autre endroit", autant que nous en avons eſté capables. Il y en a quelques uns qu'on marque avoir eſté écrits en vers dans leur langue originale.] Voſſius dit que Saint Anaſtaſe Sinaïte & beaucoup d'autres citent divers endroits des écrits de S. Ephrem. [Il ſeroit à ſouhaiter qu'il les euſt marquez.]

V. la note 16.

Ephr.p.15.1.d 216.2.a.

SAINT EUSEBE, EVESQUE DE SAMOSATES, ET MARTYR.

ARTICLE PREMIER.

Action genereuſe de S. Euſebe ſous Conſtance.

[NOUS ne trouvons rien de la naiſſance de Saint Euſebe, ſinon] qu'il eſtoit déja vieux en l'an 372. Antioque le compagnon de ſa confeſſion, & le ſucceſſeur de ſon ſiege, eſtoit ſon neveu fils de ſon frere : & la ville de Samoſates dont il eſtoit Eveſque, eſtoit auſſi ſa patrie. [b] Cette ville autrefois capitale du royaume de Comagene, [c] eſtoit encore alors l'une des plus illuſtres de ce pays, qui avoit changé le nom de Comagene en celui d'Euphrateſienne, [parcequ'il eſtoit bordé par l'Euphrate,] ſur lequel Samoſates eſtoit aſſiſe. On marque qu'elle s'appelle aujourd'hui Scempſat, & on conte pres de cent

ἀδελφιδῆς. 1.

Baſ.ep.259.p. 258.b.

a Thdrt.l.4.c.13. p.577.678.

Baſ.ep.251.p.252. b.

b Amm.l.18.p. 120.b.

c p.120.a.

Baud.p.157.

120 milles.

1. ſelon que le P. Sirmond, & M. Valois *p. 168. d*, traduiſent *ἀδελφιδῆς*.

Baſ.ep.261.p.259. c. lieues de là à Ceſarée en Cappadoce. 'Il falloit environ un mois pour avoir réponſe de l'une à l'autre.

Thdrt.l 2.c.27.p. 234.d. 'S. Euſebe en eſtoit déja Eveſque [au commencement de l'an 361,] & il eut part en cette qualité à l'election de Saint Melece. [C'eſt la premiere occaſion où il paroiſt dans l'hiſtoire, & elle nous contraint d'avouer qu'il avoit alors le malheur d'eſtre dans la communion des Ariens. Mais nous ne craignons pas d'aſſurer que c'eſtoit par un pur defaut de lumiere, & non par aucun manquement de courage & de zele pour la foy, puiſque toute la ſuite

d. de ſa vie luy a fait meriter le titre glorieux] de genereux défenſeur de la verité que Theodoret luy donne dés ce temps-ci meſme, [& qu'il s'acquit en effet alors par une action de courage qui fut admirée de ceux meſmes qui ne la pouvoient aimer.]

d. 'Les Ariens & les Orthodoxes [qui eſtoient dans leur communion,] eſtant convenus de choiſir Saint Melece pour Eveſque d'Antioche, depoſerent le decret de cette election entre les

p.635.b.c. mains de S. Euſebe. 'Mais comme S. Melece ſe declara auſſitoſt pour la vraie foy, les Ariens & l'Empereur Conſtance leur pro-

c.28.p.636.b. tecteur, ſe reſolurent de le depoſer: de ſorte que Saint Euſebe voyant qu'on violoit l'accord qu'on avoit fait, & dont on luy avoit confié l'acte, ſe retira [avec cet acte] en ſon dioceſe. Mais les Ariens qui redoutoient le témoignage ſi authentique que cet acte fourniſſoit contre eux, obtinrent de l'Empereur qu'il envoyaſt le redemander à Euſebe. Il y envoya donc en poſte: mais Euſebe répondit qu'ayant receu ce depoſt de pluſieurs perſonnes, il ne s'en pouvoit decharger qu'en preſence de tous ceux qui le luy avoient confié.

e 'Conſtance extremement en colere, renvoya à Euſebe, & luy écrivit meſme pour l'epouventer, que s'il ne rendoit le papier, il avoit donné ordre au porteur de luy couper la main droite,

e.d. ce qu'il avoit pourtant défendu d'executer. 'Euſebe aprés avoir lu la lettre ſans s'effrayer, preſenta toutes ſes deux mains au porteur, diſant qu'il pouvoit les couper, mais qu'il ne rendroit jamais cet acte qui eſtoit une preuve trop convaincante du cri-

d. me des Ariens. 'Conſtance admira toujours depuis une action ſi genereuſe, [& ne dit plus rien à S. Euſebe.]

Naz.or 4.p.135. b.c [in p.481.d] 482 b [498.b. 'Des auteurs anciens & illuſtres eroient que c'eſt luy dont S. Gregoire de Nazianze releve ſi fort le courage entre les Confeſſeurs qui ſouffrirent [en l'an 362] ſous Julien l'apoſtat, & dont il dit qu'ayant eu tout le corps dechiré par les tourmens, & voyant une de ſes jambes qui ne l'eſtoit pas encore, il ſe plaignit aux

aux boureaux de ce qu'ils avoient deshonoré l'un de ſes membres, en ne le traitant pas comme les autres. [Ce courage eſt digne de Saint Euſebe : mais" Julien ne faiſoit guere traiter des perſonnes ſi illuſtres avec tant de cruauté.

V. la perſ. de Julien § 28 note 25.

Jovien qui ſucceda à Julien, rendit une entiere liberté à l'Egliſe.

Saint Melece revenu d'exil,]' aſſembla ſur la fin de l'an 363 un Concile à Antioche, où S. Euſebe ſe trouva, & ſigna le ſymbole de Nicée ; [ce qui l'unit parfaitement aux Catholiques, Saint Athanaſe ayant" declaré l'année precedente que ceux qui ſigneroient ce ſymbole ſeroient receus dans la communion Catholique comme de veritables Eveſques.]

Socr. l. 3. c. 25. p. 203. c d.

V. S. Athanaſe § 96.

ARTICLE II.

S. Euſebe fait elire S. Baſile Eveſque : Ses travaux pour l'Egliſe.

NOTE 1. [IL faut" dire que S. Euſebe fut banni des les premieres années de Valens, s'il n'y a point de faute] ' dans le titre d'une lettre que Saint Baſile luy écrit ſur ſon exil, puiſque ce titre porte que S. Baſile n'eſtoit encore que Preſtre. [Ce pourroit avoir eſté des l'an 364, & il auroit eſté rappellé peu aprés à cauſe de la revolte de Procope. Mais nous ne voyons pas que cet exil ſoit aſſez fondé. Ce qui nous paroiſt bien plus aſſuré,]' c'eſt que [des l'an 370] il avoit déja donné de grandes preuves de la pureté de ſa foy, de ſa pieté, de ſa charité, & de ſon zele pour les Egliſes, pour leſquelles il avoit enduré beaucoup de travaux.

Baſ. ep. 251. p. 250. c.

Baſ. ep. 4. p. 48. a. b. Naz. or. 20 p. 342. d.

V. S. Baſile note 32.

' Auſſi Euſebe Eveſque" de Ceſarée en Cappadoce eſtant mort, Gregoire Eveſque de Nazianze qui cherchoit partout une perſonne capable de l'aider à maintenir la foy & l'unité dans cette Egliſe, & d'y établir un paſteur auſſi digne de Dieu que S. Baſile, jetta les yeux ſur S. Euſebe, & luy écrivit pour le ſupplier de venir inceſſamment travailler à ce grand ouvrage. ' Comme S. Euſebe eſtoit d'une province differente de la Cappadoce, [il ne devoit pas ſelon les regles ordinaires ſe méler de cette affaire :] Mais le mouvement du S. Eſprit éclairant ſon zele & ſa pieté, le fit accourir en diligence :" & ſon courage ayant encore animé celui de Gregoire, ils firent executer la volonté de Dieu à l'égard de Saint Baſile, [malgré toutes les brigues & toute l'oppoſition des hommes.] ' Des que S. Gregoire de Nazianze le fils eut ſceu ſon arrivée, il luy écrivit une lettre toute pleine d'eloges, & où l'on voit l'extreme joie que luy donnoit l'eſperance d'un ſuccés ſi

Baſ. p. 47. 48.

Ibid. § 51.

Naz. or. 20 p. 342. d.

ep. 19. p. 793.

Baſ ep 255 p. 253. c. avantageux à l'Egliſe. 'Le peuple de Ceſarée conceut auſſi une affection toute particuliere pour S. Euſebe, & il ne ſouhaitoit rien tant que de le voir & de l'entendre.

ep. 4. p. 46. d. 'Il y avoit des auparavant quelque union entre luy & S. Baſile, [Mais on ne peut pas voir plus d'amitié, plus d'eſtime, plus de confiance, qu'il en paroiſt dans les lettres que S. Baſile écrivit ep. 259. p. 257. b. depuis à S. Euſebe.]' Il le prend pour ſon conſeil dans les affaires ep. 8. p. 51. b. les plus importantes, '& il témoigne une confiance toute particuliere en ſa charité ſincere, en ſa prudence parfaite, & en cette experience conſommée qu'il avoit acquiſe en travaillant pour ep. 259. p. 257. b. les Egliſes de Dieu. 'Il dit que ſans luy il ne peut reſiſter aux moindres peines, & qu'avec cet homme d'un ſi grand cœur il ep. 255. p. 253. c. eſt preſt de s'expoſer aux plus grands dangers. 'Il nous apprend qu'il eſtoit toujours accable d'affaires, parcequ'il s'acquitoit de ſon miniſtere ſelon l'ordre & la volonté de Dieu. [En un mot, il paroiſt qu'il le regardoit comme le premier Eveſque qui fuſt alors dans l'Egliſe, ſans excepter S. Melece meſme.]

c. 'Il loue, [auſſi bien que l'Eveſque de Nazianze,] les peines infinies qu'il prenoit pour les Egliſes; en quoy il peut bien marquer ce que nous liſons dans Theodoret. Car cet illuſtre Eveſque de Thdrt. l. 4. c. 12. p. 675. b. Cyr dans la meſme province que Samoſates,]'écrit que S. Euſebe voyant la pluſpart des Egliſes deſtituées de paſteurs [par la perſecution de Valens,] prenoit un habit de ſoldat avec "un grand chapeau qui luy couvroit le viſage, & s'en alloit en cet état par toute la Syrie, la Phenicie, & la Paleſtine, où il ordonnoit des Preſtres, des Diacres, & d'autres miniſtres; & meſme quand il rencontroit des Eveſques Catholiques, il établiſſoit [avec eux] des paſteurs pour les Egliſes qui n'en avoient point.

ARTICLE III.

S. Baſile vient voir S. Euſebe; luy écrit diverſes lettres.

[APRES que Saint Euſebe fut retourné de Ceſarée en ſon dioceſe,] 'S. Baſile luy écrivit "des le commencement de Baſ. ep. 254. p. 252. l'an 371, pour luy mander diverſes nouvelles tant de ſon Egliſe V. S. Baſile § 65. p 253. c. que des autres, meſme de celle d'Antioche, '& pour le prier de le venir voir encore au printemps, pour rejouir ſon Egliſe qui le ſouhaitoit beaucoup, & la renouveller par ſes excellentes inſtructions. [Nous ne voyons pas de marques qu'il ait fait ce ep. 261. p. 259. d. e. voyage.] 'Nous trouvons ſeulement que Saint Baſile devoit aller

le voir cette année là meſme, mais il ne le put.

V. S. Baſile §. 83. 'Il ſigna["au commencement de 372,]la lettre que S. Melece, Saint Baſile, & les autres Eveſques d'Orient écrivirent à ceux d'Occident, pour leur demander leur protection dans les maux qui les accabloient: & il y eſt nommé le premier aprés S. Melece, avant Saint Baſile meſme; [ce qu'on ne peut avoir deferé qu'à ſon merite extraordinaire, & non à ſon ſiege.] ep.69.p.108.b.

Ib. §. 90, 91. 'S. Baſile luy écrivit"vers le meſme temps pour le prier qu'ils ſe puſſent voir: & la lettre n'ayant pas eſté portée, il luy écrivit de nouveau, pour luy mander que s'il vouloit venir à une aſſemblée d'Eveſques qui ſe devoit tenir à Phargamon dans la petite Armenie au milieu de juin, il s'y trouveroit auſſi. 'Mais Saint Euſebe luy répondit qu'il ne pouvoit pas y aller. Et S. Baſile ne put auſſi ſe reſoudre à y aller ſans luy, quelque deſir qu'il en euſt d'ailleurs. Ce fut ce qu'il luy manda dans une lettre 'où il luy parle de diverſes affaires, & le conſulte ſur une difficulté. 'Il luy fait eſperer de l'aller voir avec S. Melece; 'mais il le preſſe extremement de faire encore une fois le voyage de Cappadoce, pour ſoutenir cette province preſte à tomber dans la derniere ruine, & qui avoit tout à fait beſoin de luy. 'Il le preſſa encore peu aprés de le venir voir à la feſte de S. Eupſyque pour l'aſſiſter à établir des Eveſques, & à regler pluſieurs autres affaires importantes. 'Il ne laiſſoit pas d'eſperer toujours de l'aller voir luy meſme malgré ſes infirmitez & ſes affaires. 'Cette lettre eſt une réponſe à une qu'il avoit receue de S. Euſebe, & qui l'avoit extremement conſolé dans ſes peines". ep.1 p.258.] 259. ep.259.p.257.a. p.257.258. p.257.c.d. p.258.b. ep.256.p.254.d. e. e. b. &c.

V. S. Baſile §. 94. 'S. Baſile fit enfin["ſur la fin de la meſme année, comme nous croyons,]le voyage de Samoſates, '& gouſta un peu, comme il dit, le miel ſi doux & ſi agreable de cette Egliſe. 'S. Euſebe luy promit de l'aller auſſi voir à Ceſarée: & S. Baſile raporta cette promeſſe à ſon peuple qui en fut ravi de joie. ep.301.p.294.a. ep.8.p.51.b. ep.255.p.254.a.

Ib. §. 98 [note 62. 'Saint Baſile luy en demanda l'execution [l'année ſuivante,]"en luy témoignant ſa joie de ce que Jovin Eveſque [de Perrhe] ſon diſciple l'eſtoit venu conſoler, & ſoutenir l'autorité des Canons. Il prie S. Euſebe de rendre graces à Dieu de ce que ceux qu'il avoit elevez portoient partout le caractere de ſa pieté & de ſa force. 'Neanmoins Jovin ſe dementit depuis, & affligea le cœur de [S. Euſebe,]en entrant pour un peu de temps dans la commu- ep.253 p.252. Thdrt.l.4.c.13. p.678.a.

Ibid. §. 104. nion des Ariens. ["Euſtarhe de Sebaſte, qui aprés avoit rompu avec Saint Baſile,]'trouvoit mauvais que ce Saint rompiſt avec luy, s'adreſſa à S. Euſebe afin qu'il menageaſt quelque accord. Baſ.ep.265.p.263. 265.

S. Euſebe en écrivit à S. Baſile, qui rendit raiſon de ſa conduite
p.264.c. à ce Pere cheri de Dieu ; car c'eſt le titre qu'il luy donne : [& autant qu'on en peut juger par la ſuite, S. Euſebe fut pleinement
ep.8.p 50.d]50.b. perſuadé qu'elle eſtoit pleine de ſageſſe & de juſtice.] Car ayant écrit a S. Baſile par le Diacre Elpide, pour le prier de le venir V. S. Baſile
[voir] en Syrie, Saint Baſile qui ſe fuſt fait une extreme joie de ce § 107.
voyage, s'il n'euſt eſté arreſté par une grande maladie, luy écri-
p.51.d. vit une lettre pour le conſulter ſur divers points importans, & entre autres ſur la maniere dont il devoit agir avec diverſes perſonnes de Sebaſte, qui ne vouloient plus communiquer avec Euſtathe.

ARTICLE IV.

S. Euſebe travaille pour l'Egliſe de Tarſe : Quelques autres affaires.

[VERS le meſme temps, c'eſt à dire ſur la fin de l'an 373,] V. S. Baſile
Baſ.ep.5.p.49.b. l'Eveſque de Tarſe eſtant mort, S. Euſebe fit tout ce qui § 106.
ſe pouvoit de ſa part pour y faire mettre un Eveſque Catholique.
ep.257.p 255.d. Comme il voyoit la conſequence de cette affaire, il s'efforça de réveiller & d'animer tout le monde, écrivit aux uns, alla luy meſme trouver les autres ; enfin il fit & dit tout ce qui pouvoit
e]ep.5.p.48.e. eſtre de plus utile pour l'avantage de l'Egliſe. Mais le zele des autres Eveſques n'ayant pas repondu au ſien, ils furent prevenus
ep.257.p.255.c. par les heretiques. Il écrivit ſur cela par un nommé Iſaac à Saint Baſile, qui penetré de la meſme douleur, euſt voulu aller auſſitoſt le voir pour ſe conſoler dans la joie de ſon entretien : Mais eſtant arreſté par la maladie qui attaqua toute ſa maiſon, & luy meſme
ep.5. enſuite, il écrivit à S. Euſebe pour repandre ſon affliction dans
ep.257. ſon cœur, & fit la meſme choſe quand Iſaac fut arrivé. a Il pro-
a ep.5.p.49.b. met à noſtre Saint une grande recompenſe de la part de Dieu,
ep.257.p.256.a. pour le grand deſir qu'il avoit eu de ſauver Tarſe. Il l'appelle le genereux défenſeur de la foy, & le protecteur infatigable des 256.a.
Egliſes, pour le ſecours deſquelles il prie Dieu de le conſerver par ſa main toutepuiſſante, auſſibien que pour ſa conſolation particuliere, & pour le ſoulagement de ſon ame.

ep.255.p.253. 254. Il luy écrivit vers le meſme temps une nouvelle lettre, pour V. S. Baſile
le conjurer inſtamment de le venir encore voir une fois, comme § 107.
il le luy avoit promis, avant que ſa maladie l'emportaſt.

ep.262.p.259. [Avant que Saint Euſebe euſt receu toutes ces lettres,] il en écrivit deux à S. Baſile, l'une pour enflammer encore, s'il ſe pou-

voit, le zele déja ſi ardent que ce Saint avoit pour l'Egliſe, l'autre pour luy témoigner que luy & tout ſon peuple avoient eſté affligez de ne le pas voir à une aſſemblée où on l'avoit attendu. S. Baſile avoit déja répondu à tout cela, & il ne laiſſa pas neanmoins de le faire encore par une lettre fort humble, où il dit qu'il attend de ſes prieres ſi efficaces le remede de tous ſes maux. [Nous ne trouvons point ſi S. Euſebe vint alors à Ceſarée.] Outre l'hiver dont on eſtoit proche, & les grandes occupations que ſon zele luy donnoit, Valens eſtoit alors [à Hieraple dans l'Euphrateſienne,] aſſez pres de Samoſates; ce qui l'obligeoit à ne ſe pas eloigner de ſon troupeau & de ſon Egliſe. p.260.e. ep.6.p.49.e. ep.255 p.253.d.

V. S. Baſile §. 112. ["Des le commencement de la meſme année 373,] S. Euſebe manda à Saint Baſile qu'il falloit encore écrire aux Occidentaux ſur quelques affaires de l'Egliſe dont il luy envoyoit un memoire. Il le pria d'en dreſſer la lettre, afin qu'on la fiſt ſigner enſuite par tous les Eveſques de la communion Catholique. [Il s'y rencontra diverſes difficultez;" de ſorte que Dorothée qui devoit porter la lettre, n'eſtoit pas encore parti] lorſqu'Evagre arriva d'Occident à Ceſarée [vers l'automne:] Ce qu'il dit à Saint Baſile, l'obligea de conſulter S. Euſebe, [dont l'avis fut apparemment que Dorothée ne laiſſaſt pas d'aller à Rome, & que meſme Saint Gregoire de Nyſſe vouluſt bien y aller auſſi. [On ne voit pas s'il le voulut, & on ſçait ſeulement que Dorothée vint à Rome en l'an 374.] ep.58.p.86.b.c.

Ibid. §. 113.

Ibid. §. 114. S. Baſile guerit de ſa grande maladie" par les prieres de Saint Euſebe, & aprés que l'hiver fut paſſé, il ſongea à l'aller voir. Mais ne le pouvant encore à cauſe d'une famine qui l'empeſchoit de quitter ſon peuple, il luy écrivit pour le prier d'obtenir de Dieu qu'il puſt enfin ſatisfaire à ſon deſir, & ſe remplir à loiſir de ces grands threſors de ſageſſe [que la Sageſſe eternelle] avoit mis en luy. La famine qui duroit encore l'empeſcha [quelque temps aprés] d'accompagner à Samoſates un de ſes parens malade, qui n'ayant pu obtenir dans la Cappadoce ſa gueriſon de ceux qui avoient receu ce don de Dieu, [mais qui ne l'avoient pas receu pour luy,] voulut avoir recours aux prieres de S. Euſebe, qui connoiſſoit ſon mal, & avoir déja travaillé pour le guerir. S. Baſile écrivit au Saint par ce malade, le pria de luy donner & à ſa conſideration, & par les entrailles de miſericorde qu'il avoit pour les affligez, le ſecours qu'il avoit accoutumé de donner aux autres; & luy demanda qu'il fiſt venir chez luy les plus ſaints des freres [& des ſolitaires des environs,] ou ſi cela ne ſe pouvoit pas, ep.6.p.49. ep.267.p.265. 268.

qu'il luy donnaſt des lettres pour les aller trouver de ſa part.

ep.258.p.256. [S. Euſebe envoya ce ſemble vers le meſme temps à S. Baſile un nommé Baruc, par lequel S. Baſile luy manda qu'il perſiſtoit toujours dans le deſir de l'aller voir, & meſme qu'il n'en deſeſperoit pas, parcequ'il attendoit tout de la force de ſes prieres: mais que cela luy eſtoit impoſſible alors, dautant que depuis Paſque il eſtoit toujours malade. V. S. Baſile §. 115.

ARTICLE V.

S. Euſebe eſt banni en Thrace par Valens.

[IL paroiſt par tout ce que nous venons de dire, que par un miracle viſible de Dieu, S. Euſebe demeura paiſible dans ſon Egliſe au milieu de la perſecution de Valens, juſque vers le milieu de l'an 374.] Mais cet homme divin avoit trop bien combatu pour la foy & la verité, & s'eſtoit rendu trop celebre par ſes ſueurs & ſes travaux apoſtoliques, pour ne pas recevoir de Dieu la recompenſe qu'il n'accorde pas meſme à tous ceux qui le craignent, c'eſt à dire l'honneur de ſouffrir pour ſon nom; [& la couronne d'un genereux Confeſſeur, qui fut enfin rehauſſée par celle d'un glorieux Martyr.] Il falloit que ſa vertu fuſt eprouvée par les tribulations. Il falloit qu'aprés s'eſtre conduit heureuſement durant le calme, & y avoir gouverné les autres avec ſageſſe, il fiſt voir à toute la terre qu'il ſavoit poſſeder ſon ame en patience parmi les tentations les plus difficiles, & dans les orages les plus dangereux: qu'il eſtoit audeſſus de tous les perſecuteurs; & qu'il avoit un cœur aſſez genereux pour mepriſer ce que les autres eſtiment le plus.

Baſ.ep.251.p.251. a] Thdrt.l.4.c.12. p.675.a.b.

Baſ.ep.252.p.251. a.b.

Thdrt.l.4.c.13. p.675.676. [Il receut ordre de l'Empereur de s'en aller en Thrace; mais il le receut d'une maniere qui fit egalement paroiſtre & ſa prudence & ſon courage. Celui qui en eſtoit chargé arriva ſur le ſoir. S. Euſebe l'avertit de n'en point parler, & de ne s'ouvrir avec perſonne du ſujet de ſon voyage: Car ſi le peuple, luy dit-il, en avoit connoiſſance, comme il a eſté elevé dans un zele ardent pour la religion, il vous jetteroit dans la riviere, & on me rendroit reſponſable de voſtre mort. Aprés avoir parlé de la ſorte, il celebra à l'ordinaire l'office du ſoir. Et lorſque tout le monde commençoit à prendre le repos de la nuit, le ſaint vieillard declara la choſe à un domeſtique en qui il avoit confiance, & il ſortit à pié, ſuivi de ce domeſtique qui luy portoit un oreiller &

un livre. Lorſqu'il fut ſur le bord de l'Euphrate qui arroſe les murailles de la ville, il monta ſur une barque, & ordonna aux rameurs de le mener à Zeugma, où il arriva aprés le ſoleil levé.

'La ville de Samoſates retentiſſoit cependant de gemiſſemens & de ſoupirs: Car des que ce domeſtique eut fait connoiſtre aux amis de S Euſebe ce que ce Saint luy avoit ordonné de leur dire, de qui il avoit voulu eſtre accompagné, & quels livres il vouloit qu'on luy portaſt, tous ſe mirent à pleurer l'enlevement de leur cher paſteur, & ils s'en allerent en ſi grande foule aprés luy, que tout l'Euphrate eſtoit couvert de bateaux Quand ils l'eurent arteint ils le conjurerent avec larmes & par tous les moyens les plus preſſans, de ne les point abandonner, & de ne point expoſer ſes brebis à la rage & à la fureur des loups. Ils ne purent neanmoins le flechir, & il leur repreſenta toujours le precepte de l'Apoſtre, qui commande d'obeir aux Princes & aux magiſtrats. Alors les uns luy offrirent de l'or, les autres des habits, & d'autres des valets, s'empreſſant tous de le ſoulager dans les beſoins qu'il pourroit avoir durant un ſi long voyage & de ſon ſejour dans ces pays étrangers. Il ſe contenta de recevoir fort peu de choſe de ſes amis particuliers, leur donna à tous des inſtructions, les exhorta à ſoutenir geneteuſement la doctrine des Apoſtres, pria Dieu pour eux, & continua ſa route. Ils s'en retournerent à Samoſates, s'animant les uns les autres à tenir ferme contre les loups qui ne manqueroient pas de les venir attaquer. Ibid.

'Ce grand Saint montra en cette rencontre que des Eveſques peuvent quelquefois abandonner leurs peuples pour ceder à la violence des Princes: Mais quoiqu'il ſe fonde ſur l'obeïſſance que S. Paul nous ordonne de rendre aux ſouverains, ſa conduite ne peut pas neanmoins paſſer pour une regle indiſpenſable, que l'on ſoit toujours obligé de ſuivre dans de pareilles occaſions, puiſque S. Ambroiſe & d'autres Saints ont pratiqué le contraire. Ainſi c'eſt une choſe que les circonſtances ſeules & la prudence de la charité doivent regler. P. Aur. ſp. l. 3. c. 3. p. 96. 97.

ARTICLE VI.

S. Gregoire de Nazianze & S. Baſile écrivent à S. Euſebe ſur ſon exil.

[LE chemin de Saint Euſebe pour aller en Thrace, eſtoit de paſſer par la Cappadoce,] où neanmoins S. Gregoire de Nazianze ne le put voir, eſtant retenu au lit par une maladie Naz. ep. 28 p. 792. a. b.

ttes dangereuſe.[Il y a apparence que Saint Baſile fut plus heu-
Baſ.ep.269.p. 267 b. reux.]Il eſt toujours certain qu'il avoit un peu joui de la con-
a p.266.e. verſation du Preſtre Antioque neveu de S. Euſebe, [a]qui accom-
pagnoit ſon oncle & le fortifioit meſme dans ce grand combat.

Naz ep.28.p. 792. [f]S. Gregoire de Nazianze fut ſenſiblement touché d'avoir eſté privé de cette conſolation; & il l'attribua à ſes pechez, comme il le manda à S. Euſebe par une lettre fort humble. Il dit qu'il avoit ſouhaité de le voir comme un malade qui ayant un extreme beſoin de remedes pour guerir les plaies de ſon ame, avoit eſperé de les recevoir d'un medecin auſſi habile que luy; & il le prie de ſuppléer au moins à ce defaut par ſes prieres dont il eſperoit toutes ſortes de benedictions & pour le preſent & pour l'avenir, puiſqu'il eſtoit perſuadé par les prieres d'un homme perſecuté comme il eſtoit, & qui combatoit pour la foy de l'Evangile, n'eſtoient pas moins puiſſantes que l'euſſent eſté celles d'un Martyr.

ep.30 p.794. [g]S. Euſebe luy écrivit auſſi[de Thrace,]pour luy apprendre de ſes nouvelles, & [1]S. Gregoire luy répondit par une ſeconde let- 1.
tre où il témoigne que ſa lettre l'avoit fort rejoui, & où il fait l'eloge de la couronne qu'il remportoit dans ſon exil; dont il luy predit en quelque ſorte qu'il ſortiroit un jour glorieuſement. Il ſe ſervit pour envoyer cette lettre, de l'occaſion d'un nommé Eupraxe diſciple de Saint Euſebe[qui paſſoit par la Cappadoce] pour l'aller trouver. S. Gregoire trouve que cet Eupraxe eſtoit heureux d'avoir l'honneur de demeurer auprés du Saint & d'en avoir un deſir auſſi grand que celui qu'il témoignoit.

Baſ.ep.263.p.261. a. [b]ep.316.p.304. d. [h]Saint Euſebe écrivit auſſi à S. Baſile par les officiers de quelque magiſtrat, & puis par une autre occaſion, [peut-eſtre][b]par une perſonne venue de Thrace, fort bien inſtruite de la maniere dont il portoit ſon exil, [c]ce qu'il faiſoit, & où il eſtoit. Saint Baſile c ὡς ἐκεῖ.
envoya la meſme perſonne à Otrée Eveſque de Melitene[en la petite Armenie,]qui n'eſtoit pas moins touché que luy de l'eloignement & de la ſeparation de leur commun pere: c'eſt ainſi qu'il parle de S. Euſebe. Il dit [d]qu'il ne luy peut rien mander par let- d τὰ ἱστορούμενα.
tres de l'état de ce Saint, mais que le porteur l'inſtruira de tout. [Il ſemble donc que S. Euſebe fuſt caché meſme dans ſon exil, & s'il eſt permis d'en conjecturer quelque choſe, on peut croire que c'eſtoit pour ſervir plus utilement l'Egliſe de la meſme maniere qu'il faiſoit avant ſon banniſſement, comme nous l'avons marqué ci-deſſus.]

Cette lettre eſt auſſi la 251 parmi celles de S. Baſile *p.250.* Elle paroiſt avoir plutoſt l'air de S. Gregoire de Nazianze.

S. Baſile

'S. Baſile établit par la meſme lettre un commerce de pieté avec Otrée, en le priant de luy mander ce qu'il apprendroit de la conſtance du peuple de Samoſates, [dont Theodoret nous va bientoſt inſtruire,] & promettant de ſon coſté de luy faire ſavoir les nouvelles qu'il recevroit de Thrace touchant S. Euſebe: C'eſt ainſi qu'ils taſchoient de ſe conſoler l'un l'autre dans leur douleur. c.d.

[Saint Baſile n'avoit garde de manquer à répondre aux lettres du Saint,] 'luy qui euſt voulu luy pouvoir mander jour par jour tout ce qui luy arrivoit. ["Des le mois d'avril de l'année ſuivante] 'il luy avoit déja écrit plus de quatre fois, quoiqu'il l'euſt fait encore moins ſouvent qu'il n'euſt voulu, à cauſe de la difficulté qu'il y avoit à trouver des perſonnes qui puſſent porter les lettres. [Mais nous avons perdu toutes ces lettres, hors une] 'que l'on attribue tantoſt à ce Saint, & tantoſt à Saint Gregoire de Nazianze. Celui qui l'écrit aprés avoir remercié Saint Euſebe des lettres qu'il en avoit receues; l'aſſure qu'elles luy font meſme honneur à l'égard de beaucoup de perſonnes, & qu'il ſeroit ravi de l'aller embraſſer [juſque dans la Thrace,] pour voir un modele de la veritable patience, ſi cela luy euſt eſté poſſible, & s'il n'euſt meſme eſté indigne de cet honneur.

V.S. Baſile §118.

Baſ. ep. 264 p. 262. d.

ep. 263. p. 261. a.

ep. 22 p. 251] Naz. ep. 204. p. 990.

'S. Baſile écrivit auſſi à S. Antioque & aux autres qui eſtoient alors auprés de S. Euſebe, pour les congratuler du bonheur qu'ils avoient de jouir avec une paix & une liberté toute entiere des grands dons de ſcience "& d'intelligence que Dieu avoit mis dans ce Saint, & de luy ſervir de conſolation. Il ſemble leur predire que Dieu leur donneroit auſſi quelque part à ſes combats & à ſa couronne; & nous le verrons au moins verifié de Saint Antioque.

Baſ. ep. 269. p. 266. 267.

" avion.

Thdrt l. 4. c. 13. p. 677. d.

ARTICLE VII.

Les Ariens mettent Eunome à la place de S. Euſebe: S. Baſile maintient la paix à Samoſates.

'SAINT Gregoire de Nazianze doute encore dans une des lettres qu'il écrit à S. Euſebe, ſi ſon ſiege eſtoit occupé par un autre: [Mais les Ariens n'avoient garde de manquer à le remplir d'une perſonne de leur ſecte.] 'Celui qu'ils y mirent s'appelloit Eunome, [qu'il ne faut pas confondre avec l'hereſiarque de meſme nom.] 'C'eſtoit un homme extremement doux: "d'où

Naz. ep. 30. p. 794. c.

Thdrt. l. 4. c. 13. p. 677. a.

p. 676. d.

" Baſ. ep. 280. p. 273. a. b.

vient que S. Baſile dit que Dieu avoit temperé la perſecution de l'Egliſe de Samoſates, & ne luy avoit oppoſé que des ennemis mepriſables & aiſez à vaincre.

p.274 a. 'Elle ne laiſſa pas d'y aequerir une gloire toute particuliere, par l'union indiſſoluble de tous ſes membres en un ſeul corps, qui fit juger à toute la terre qu'elle eſtoit gouvernée par un ſeul Thdrt.l.4.c.13. p.676.c.d. cœur & une ſeule ame.' Il n'y eut aucun habitant, ni riche ni pauvre, ni libre ni eſclave, ni artiſan, ni laboureur, ni jardinier, ni homme ni femme, ni vieillard ni enfant, qui vouluſt ſe trouver avec Eunome pour tenir les aſſemblées eccleſiaſtiques. Il demeuroit tout ſeul : perſonne ne le voyoit ; perſonne ne vou- Baſ.ep.280.p. 274.b. loit luy parler :' de ſorte que tout ce que S. Baſile ſouhaite aux Fideles de cette Egliſe, c'eſt qu'ils demeurent ſemblables à eux meſmes, dautant que la vertu qu'ils avoient fait paroiſtre ne ſouffroit pas d'accroiſſement.

ep.194.p.286. 287. 'Il releve particulierement le conſeil de cette ville qui s'eſtoit rendu celebre par ſes bonnes œuvres, & par la maniere dont il avoit ſouffert cette epreuve ; & dans une lettre qu'il écrit à ces magiſtrats, tant ſur ce ſujet, que pour les prier de luy écrire le plus ſouvent qu'ils pourroient, il dit que quoique les principales villes de Syrie euſſent eprouvé la meſme perſecution que celle de Samoſates, il n'y en avoit neanmoins aucune où les officiers ſe fuſſent ſignalez comme en celle-ci.

Thdrt.l.4.c.13. p.676.677. 'Theodoret raporte une rencontre aſſez agreable, qui fit voir quelle averſion ce peuple avoit pour l'hereſie. Un jour que Eunome vouloit prendre le bain, ſes valets en fermerent les portes, afin que perſonne n'y entraſt. Mais voyant un grand nombre de perſonnes aux portes, il commanda qu'on les ouvriſt, & qu'on permiſt, à ceux qui le voudroient, de ſe baigner avec luy. Il les prevint encore lorſqu'il eſtoit dans le bain ; & voyant qu'ils ſe tenoient debout devant luy, il les invita à prendre le bain avec luy. Et comme ils demeuroient toujours en ſilence & en repos, il crut que c'eſtoit par reſpect qu'ils en uſoient de la ſorte ; c'eſt pourquoi il ſe leva & ſortit à l'heure meſme. Ces perſonnes regardant l'eau comme ſoüillée par l'attouchement de cet heretique, firent couler l'eau, & demanderent qu'on leur en donnaſt d'autre. Eunome l'ayant ſceu ſe retira hors de la ville, perſuadé qu'il eſtoit de la prudence & de ſon honneur de ne pas demeurer plus longtemps dans un lieu où il eſtoit l'objet de l'averſion & de la haine publique.

Baſ.ep.280.p. 273. 'Mais l'ennemi commun de noſtre ſalut voyant les Fideles

de Samoſates trop bien munis contre les attaques des ennemis étrangers, il ſema entre eux meſmes des ſoupçons & des diviſions, faiſant accuſer les uns par les autres. S. Euſebe[en ayant eu avis]leur en écrivit;[& ce fut peuteſtre ce qui l'obligea à ſe priver de Saint Antioque pour le leur envoyer: car nous l'allons bientoſt voir à Samoſates. Saint Baſile montra auſſi par les ſoins qu'il prit pour appaiſer ces commencemens de diviſion, combien il aimoit la paix & J. C. qui en eſt l'auteur, auſſibien que S. Euſebe & ceux dont il eſtoit le paſteur.]

ARTICLE VIII.

Diverſes lettres de S. Euſebe: Antioque neveu du Saint banni par Luce ſucceſſeur d'Eunome.

[SAINT Euſebe qui n'aimoit pas moins S. Baſile que Saint Baſile l'aimoit,] luy écrivit[en 375]pour ſe plaindre de ce qu'il recevoit trop rarement de ſes nouvelles, & de ce qu'il ne luy envoyoit pas quelqu'un de ſes Eccleſiaſtiques, s'il ne trouvoit pas d'autre voie pour luy écrire. S. Baſile receut en ami ces plaintes d'un ami,]"& le ſatisfit un peu aprés Paſque, en l'aſſurant qu'il n'avoit laiſſé paſſer aucune occaſion; mais que pour ſes Eccleſiaſtiques ils n'eſtoient point en érat de faire de ſi longs voyages: & il fut en effet obligé de faire venir une perſonne de la campagne pour porter cette lettre. Il y parle d'un Euſebe Lecteur qu'il avoit longtemps retenu en attendant que la ſaiſon fuſt plus favorable.[C'eſtoit apparemment un Eccleſiaſtique, ou meſme un parent du Saint]qui l'alloit trouver. Il parle de quelques troubles arrivez dans l'Orient,& ce ſemble à Samoſates.[Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point l'intruſion d'Eunome.]

Bas.ep.263.p. 261.b.c.

V. S. Baſile §118.

p.262.a.

Saint Baſile écrivit encore à Saint Euſebe[vers le primtemps,] "pour luy mander la perſecution que Demoſthene Vicaire du Pont faiſoit alors à l'Egliſe; mais il ne voulut point luy dire l'état de ſa ſanté, parcequ'il ne vouloit ni l'affliger, ni mentir. Il continue l'hiſtoire de la meſme perſecution dans une autre lettre "qu'il luy écrivit à l'occaſion de S. Antioque, qui retournoit alors trouver le Saint pour luy apprendre des nouvelles[de ſon Egliſe &]de la Syrie. Dorothée eſtoit alors revenu d'Occident; & Saint Baſile ne doutoit pas que S. Euſebe n'euſt appris le premier toutes choſes de luy. Mais comme il ſongeoit à y retourner, S. Baſile prie Saint Euſebe de luy faire ſavoir comment il jugeoit à propos

ep.164.p.262.

V. S. Baſile §128.& les Ariens §130.

p.263.d.

ep.10.p.532.

V. S. Baſile §132.

c.

p.54.a.

qu'on luy écriviſt ; & luy decharge en meſme temps ſon cœur ſur la maniere peu obligeante dont le Pape Damaſe en uſoit envers les Orientaux : [ce qui, comme on le verra par la ſuite, pouvoit regarder particulierement S. Euſebe.

Saint Antioque qui ſelon cette lettre alloit encore avec toute liberté trouver Saint Euſebe en Thrace vers le milieu de 376, retourna bientoſt aprés à Samoſates pour y acquerir la couronne de l'exil. Voici comment l'hiſtoire nous apprend que cela arriva.] Eunome que les Ariens avoient mis à la place de S. Euſebe, s'eſtant retiré, ainſi que nous avons dit, les Ariens établirent au lieu de luy un nommé Luce, que Theodoret dit eſtre le meſme que Luce d'Alexandrie. [Mais le temps ne ſouffrant pas qu'il ait eſté à Samoſates avant que d'aller à Alexandrie, & n'y ayant aucune apparence que d'Alexandrie il ſoit venu à Samoſates, il faut avouer que ce ſont deux perſonnes differentes, quoique ſemblables de nom & de mœurs.]

Thdrt. l. 4. c. 13. p. 677.

c. 18 p. 685. b.

c. 25. 677. b. d.

Car celui de Samoſates fit auſſi voir qu'il eſtoit un vray loup, ſelon l'etymologie greque de ſon nom, & l'ennemi du troupeau de JESUS CHRIST. Mais ce troupeau qui n'avoit plus de paſteur, ſe ſervit de paſteur à luy meſme, & conſerva la doctrine des Apoſtres dans toute ſa pureté. On vit dans une rencontre l'averſion que tout le monde avoit auſſi conceue contre luy. Un jour qu'il paſſoit dans une place publique où des enfans jouoient à la paume, il arriva que la bale tomba entre les piez de ſon aſne. Ces enfans s'écrierent, dans la croyance que leur bale eſtoit ſouillée. Lucius qui avoit entendu ce cry, commanda à un de ceux qui le ſuivoient, de s'arreſter pour remarquer ce que feroient ces enfans. Ils allumerent du feu, firent paſſer leur bale par les flammes, & crurent qu'elle eſtoit ainſi purifiée. Quoique cette action ne ſoit qu'une action d'enfant, & peuteſtre meſme un reſte de l'ancienne ſuperſtition, elle ne laiſſe pas de faire voir combien cette ville avoit l'Arianiſme en horreur.

Au reſte Luce, bien loin d'imiter la douceur d'Eunome, perſuada aux Gouverneurs de bannir les principaux chefs du Clergé, & il fit exiler aux extremitez de l'Empire ceux qui ſoutenoient la verité de la foy avec plus de vigueur que les autres. Le Diacre Evolce fut relegué à Oaſis, qui eſtoit une petite ville deſerte ; & Antioque Preſtre recommandable par pluſieurs belles actions, & par l'avantage qu'il avoit d'eſtre neveu du grand Euſebe, fut envoyé aux confins de l'Armenie.

ARTICLE IX.

Saint Euſebe eſt traité à Rome d'Arien : Il eſt rappellé par Gratien ; ordonne divers Eveſques.

V. S. Baſile § 142. [" DOROTHEE retourna à Rome en 377,]' & il eut la douleur d'entendre mettre Saint Euſebe & Saint Melece au nombre des Ariens. [Ces deux Saints receurent ſans doute cette injure avec le meſme eſprit que David receut celles de Semei. Ils y regarderent plus Dieu que les hommes : ils s'en ſervirent pour s'humilier devant luy, & ſe ſervirent de cette humiliation pour achever d'effacer la faute qu'ils avoient faite autrefois, non d'eſtre Ariens, mais de communiquer avec les Ariens. Saint Baſile en fut apparemment plus ſenſiblement touché qu'eux meſmes :] & il ne crut pas le devoir diſſimuler à Pierre d'Alexandrie, qui avoit ou dit, ou ſouffert une parole ſi indigne de luy.' Il luy proteſte qu'il n'y avoit rien de ſi fort pour la verité orthodoxe, que ces deux Saints n'euſſent dit hautement & avec une liberté toute entiere ; mais que quand ils n'auroient point d'autre preuve de leur foy, ce qu'ils ſouffroient de la part des Ariens, en eſtoit une aſſez publique & aſſez illuſtre. [L'Occident leur a fait enfin juſtice, & bien loin de les anathematizer comme des Ariens, nous les honorons tous avec un profond reſpect comme des témoins, comme des Confeſſeurs, comme des colonnes de la verité.] Baſ. ep. 321. p. 314. c. p. 315. a. p. 314. a.

'Le peril que Saint Euſebe courut [auſſitoſt aprés] au milieu des ravages que les Gots firent dans la Thrace [en 377 & 378, luy parut moins grand que celui là, puiſqu'il ne s'y agiſſoit que de ſa vie, & non de l'honneur de la foy.] Mais Dieu le ſauva auſſi des mains des barbares," & Saint Baſile luy en écrivit [en 378,] pour luy témoigner la joie qu'il avoit de ce miracle : car c'eſt ainſi qu'il en parle. Il promet d'envoyer une perſonne pour le viſiter de ſa part des que les chemins ſeroient plus libres qu'ils n'eſtoient alors. Il luy dit qu'il eſt perſuadé que la miſericorde divine recevant les larmes des Egliſes, & exauçant les gemiſſemens de tous les Fideles, le conſervera parmi tant de perils, juſques à ce qu'il accorde ſon rappel à ceux qui le luy demandent jour & nuit, & qui attendent cette grace de ſa bonté. ep. 9. p. 52. b. V. S. Baſile § 143.

[On peut dire que ce fut une prophetie dont on vit bientoſt l'effet : car des la meſme année, Valens fut obligé par la guerre des Gots de ceſſer la perſecution, & meſme ſelon quelques uns, de rappeller les bannis. Il perit peu aprés dans cette guerre, & fut brulé vif le 9 d'aouſt, aprés quoy Gratien devenu maiſtre de l'Orient, rendit entierement la paix à l'Egliſe.] Entre les Confeſſeurs qui revinrent alors d'exil, Theodoret remarque particulierement le grand Euſebe [de Samoſates,] à quoy il ajoute auſſitoſt que ce Saint donna alors des Eveſques à diverſes villes : à Berée, Acace dont le nom eſt ſi celebre ; à Hieraple, Theodote qui s'eſtoit rendu tres illuſtre par ſa douceur auſſi-bien que par la vie qu'il avoit menée dans la ſolitude ; à Calcide, Euſebe ; & à Cyr, Iſidore, tous deux d'un rare merite, & remplis du zele de Dieu. Ils accompagnerent tous quatre Flavien d'Antioche quand il vint viſiter Saint Marcien celebre ſolitaire du dioceſe de Calcide. On dit que ce fut encore Saint Euſebe qui ordonna S. Euloge à Edeſſe, S. Barſe ſon predeceſſeur eſtant mort.

V. les Ariens § 134.

Thdrt. l. 5. c. 4. p. 709. b | v. P. 6. 3. p. 789. b.

V. les Ariens § 120.

[Ces Eveſques ſe trouvent tous avoir aſſiſté au Concile de Conſtantinople. Ils eſtoient de differentes provinces, ſur leſquelles S. Euſebe n'avoit aucune juriſdiction pour y ordonner des Eveſques ; & il ne paroiſt pas meſme qu'il fuſt metropolitain de l'Euphrateſienne, où eſt Samoſates. Il eſt certain que dans le ſiecle ſuivant, cet honneur appartenoit à l'Eveſque d'Hieraple. Mais l'autorité de ſa vertu pouvoit bien luy donner un droit que les Canons ne donnoient pas à ſon ſiege ; outre que l'on peut dire qu'il ordonnoit ces Prelats, parcequ'il eſtoit l'auteur de leur election, & aſſiſtoit à la ceremonie de leur ſacre, comme il fit à celle de Saint Baſile, avec ceux qui la devoient faire ſelon les Canons.] Baronius croit qu'il agiſſoit en vertu de la commiſſion qu'il en avoit receue du Concile d'Antioche : [mais il n'a pas pu ordonner en cette qualité Saint Euloge d'Edeſſe,] qui aſſiſta luy meſme à ce Concile avec Saint Euſebe, ſur la fin de l'an 379.] Saint Euſebe y eſt marqué le premier aprés Saint Melece.

Bar. 377. § 53.

Col. t. 1. p. 176. 177.

ARTICLE X.

Martyre de S. Euſebe: Antioque luy ſuccede.

[SAINT Euſebe voulut encore rendre ce ſervice à l'Egliſe
Note 1. avant que d'achever glorieuſement ſa courſe, comme il fit peu de temps aprés ou la meſme année 379, ou la ſuivante. Il mourut en travaillant encore pour l'Egliſe & pour la foy.] Il Thdrt.l.5.c.4.p. 709.c.
avoit déja ordonné Maris Eveſque pour la petite ville de Dolique [en Syrie,] alors infectée de l'Arianiſme; & il ne reſtoit plus qu'à l'inthroniſer pour le mettre en poſſeſſion de cette Egliſe, & en état d'y travailler à la converſion du peuple.] Ce Maris eſtoit c.d.
un homme de tres grand merite, & recommandable par d'excellentes qualitez. S. Euſebe vint donc à Dolique pour l'établir dans le ſiege epiſcopal. Comme il entroit dans la ville, une femme prevenue de la doctrine impie d'Arius, luy caſſa la teſte d'une tuile qu'elle luy jetta de deſſus le toit. La plaie qu'elle luy fit termina bientoſt ſa vie, ou plutoſt le fit paſſer à une meilleure. [Mais ſi cette femme eut la principale part au martyre du Saint, d'autres Ariens voulurent auſſi y contribuer.] Car les plus habiles en- Naz.or 25.p.
tendent de S. Euſebe ce que S. Gregoire de Nazianze dit aux 434.d|n.p.888.b.
Ariens, quand il leur redemande cette victime qu'ils venoient d'immoler en plein midi & au milieu d'une ville; ce pere & ce vieillard vraie image d'Abraham, qu'ils avoient receu à coups de pierres au retour de ſon exil.

Se voyant pres d'expirer, il obligea ceux qui eſtoient preſens, Thdrt.p.709.d.
de luy promettre avec ſerment de ne point pourſuivre en juſtice la femme qui l'avoit bleſſé. Il voulut ainſi imiter ſon Seigneur qui pria ſur la croix pour ceux qui l'avoient crucifié, en diſant:
» Mon pere, pardonnez leur, parcequ'ils ne ſçavent ce qu'ils
» font; & Saint Eſtienne ſerviteur de J. C. comme luy, qui acca-
» blé ſous les pierres qu'on luy jettoit, s'écria: Seigneur ne leur im-
» putez pas ce peché. Les officiers de la juſtice ne laiſſerent pas de Naz.or.25.p.
vouloir pourſuivre ceux qui eſtoient coupables de cette mort; 434.d|n p 888.c.
mais les Catholiques meſmes obtinrent leur grace. Telle fut Thdrt.p.710.a.
la fin de la vie ſainte, de tant de combats, & de ſi glorieux travaux du grand Euſebe. Aprés avoir echapé à la fureur des barbares dans la Thrace, il ne put eviter la cruauté des heretiques: mais leur inhumanité ne ſervit qu'à luy acquerir la couronne du martyre. L'Egliſe greque honore ſolennellement ſa memoire Menæa.p.157-
161|Typic.p.53.
L

le 22 de juin, auquel elle en fait ſon principal office, avec un abregé de ſon hiſtoire [tiré de Theodoret.] Baronius l'a mis le 21 dans le martyrologe Romain, pour en oſter le nom d'Euſebe de Ceſarée qui s'y eſtoit gliſſé au lieu du ſien dans divers martyrologes, par la faute, dit ce Cardinal, de ceux qui ne connoiſſoient ni l'impieté de cet Euſebe, ni l'eminente ſainteté de celui de Samoſates.

Bar.21.jun.c.

Thdrt l.4.c.13. p.677.678.

'On luy donna pour ſucceſſeur le Preſtre Antioque ſon neveu, [dont nous avons fait l'hiſtoire en faiſant celle de ſon oncle. Mais il y faut encore ajouter] ce qu'il fit à ſon ordination, d'où l'on peut bien juger de la generoſité avec laquelle il ſoutint dans la ſuite la pureté de la foy. Lors donc qu'Euſebe cet homme divin, qui avoit remporté autant de victoires ſur l'hereſie qu'il lûy avoit livré de combats, eut enfin conſommé ſa vie par le martyre, le Concile de la province s'aſſembla ſelon la coutume. Jovin Eveſque de 1 Perrhe, qui avoit ſuivi durant quelque temps la communion des Ariens, s'y trouva avec les autres Eveſques. Tous elurent Antioque pour remplir la place de ſon oncle. On l'amena à l'autel, & on le fit mettre à genou [pour recevoir l'ordination.] Ayant apperceu en ſe retournant, que Jovin étendoit la main ſur ſa teſte pour la luy impoſer [comme les autres,] il la repouſſa, & dit qu'il ne pouvoit ſouffrir l'impoſition d'une main qui avoit receu des myſteres conſacrez dans l'impieté. 'Antioque aſſiſta l'an 381 au Concile œcumenique de Conſtantinople, avec Maris de Dolique qui eſt le dernier Eveſque que Saint Euſebe avoit donné à l'Egliſe. ["Nous ne voyons rien qui empeſche de croire que le neveu de Saint Euſebe eſt cet] 'Antioque Preſtre, à qui Saint Athanaſe répond [vers l'an 372, ſinon que] cet Antioque luy avoit écrit de Jeruſalem, [où il pouvoit neanmoins eſtre venu par occaſion.]

Conc.B.t.1.p. 664 2.f

Thdrt.l 5.c.4.p. 709.c|Conc.P. 664.2.f.

Ath ad Jo.c.1.p. 951.C.

v. S. Baſile 571 & Saint Athanaſe 5 114.

1. Il y a Perge dans Theodoret, au lieu de Perrhe.

S. PUBLIE.

SAINT PUBLIE,
ABBÉ
PRES DE ZEUGMA EN SYRIE.

SAINT Public vivoit ſelon Theodoret, du temps que Saint Euſebe, [qui comme nous croyons, eſtoit déja Abbé de Teledan, à la fin du regne de Conſtance:] & ſelon ce que Theodoret dit des ſucceſſeurs de Saint Publie, [il ne doit pas avoir eſté moins ancien que cela.] Theodoret dit plus expreſſément qu'il eſtoit l'un des plus illuſtres ſolitaires de la Syrie du temps de Valens. Thdrt. v P.c.5. p.802.b. v. ſon titre p.805. hiſt.l.4.c.25.p. 700.a.

Il eſtoit de la ville de Zeugma ſur l'Euphrate, fils d'un Senateur de la meſme ville, & extremement avantagé, ſoit pour les qualitez du corps, ſoit pour celles de l'ame. Cependant des que ſon pere fut mort, il vendit tous les grands biens qu'il avoit heritez, les diſtribua aux pauvres, & ſe retira en un petit logement qu'il baſtit ſur une eminence à une lieue & demie de la ville. Là ſon unique ſoin fut de chercher les moyens de ſe rendre agreable à celui qui l'avoit appellé [au ſalut,] & pour cela d'augmenter de jour en jour l'auſterité &c. de ſa vie. Il ne prenoit aucun moment de relaſche. Aprés qu'il avoit donné une partie du temps au chant des pſeaumes, à la priere, & à la lecture de l'Ecriture ſainte, il employoit le reſte à exercer l'hoſpitalité envers ceux qui venoient [le voir ou qui paſſoient par là,] & à divers ouvrages qui ſe rencontroient à faire. v P.c.5.p.802.b. c. c. d. p.803.a.

L'odeur de ſa pieté luy attira divers diſciples, qu'il faiſoit loger ſeparément dans des cellules proches l'une de l'autre; &c. & il les y viſitoit fort ſouvent le jour & la nuit, pour les animer à la vertu, & pour prendre garde s'ils s'acquitoient de leur devoir. Mais des perſonnes de pieté luy conſeillerent enſuite de les raſſembler tous dans un meſme logement, afin qu'il puſt veillet plus aiſément ſur eux, & que chacun puſt a.b.c. c.d.

p.804.a. imiter les vertus qu'il verroit pratiquer aux autres. 'Il n'avoit d'abord que 'des Grecs pour diſciples; mais quelques Syriens 1.
b. ayant demandé à avoir part à la meſme grace, 'il baſtit un ſecond logement pour eux, avec une egliſe où les uns & les autres venoient celebrer les louanges de Dieu le matin & le ſoir. Ils les chantoient alternativement chacun en leur langue, [les uns repetant apparemment en ſyriaque ce que les autres avoient dit en grec.] Cet ordre continuoit encore du temps de Theodoret.

p.805.d. 'Le Saint avoit exclu de ſa maiſon tout ce qui vient de la vigne, meſme le vinaigre & les raiſins ſecs. Il leur avoit auſſi défendu le lait & le fromage. Pour l'huile, ils s'en ſervoient
p.803.a.b. ſeulement dans le temps de Paſque. 'Leur pain eſtoit reglé & peſé, & on n'en ſeparoit point le ſon.

[Voilà l'abregé de ce que Theodoret a écrit de Saint Publie,]
p.805.d. 'l'ayant appris de diverſes perſonnes, & de ſes propres diſciples. 'Les Grecs en ont copié le commencement pour en faire
Menæa, p.437| Bᵗᵈ.25.jan.p. 621.c. la leçon du jour de ſa feſte, qu'ils celebrent le 25 de janvier.
a Vit.P.l.6 c.2,5 12.p.650.a. [Nous avons marqué autrepart,] [a]qu'on dit [qu'en 363] il arreſta par une priere continuelle de dix jours, un demon que Julien l'apoſtat envoyoit de Perſe où il faiſoit alors la guerre, pour ſavoir ce qui ſe paſſoit en Occident.] On ajoute qu'un des Generaux de Julien ne fut pas plutoſt revenu de cette malheureuſe expedition, qu'il donna tout ſon bien aux pauvres, vint ſe rendre diſciple du Saint, & parvint [ſous ſa conduite] à une grande perfection. V. Julien l'apoſtat 5 23.

Thdrt.v.P.c.5. p.804.c. 'Theoteene & Aphtone ſuccederent tous deux enſemble à S. Publie, & gouvernerent, ſelon l'expreſſion de Theodoret, le premier la langue greque, & l'autre la ſyriaque. Mais ils eſtoient tous deux des images vivantes des perfections de Publie; en ſorte que ni dans la maiſon, ni dehors, on ne put point s'appercevoir que la mort du Saint y euſt apporté aucun changement. 'Theoteene vécut peu. [b]Pour Aphtone, il
c d.
b p.805.b.
c p.804.d.
d p.805.b. gouverna la maiſon plus de 40 ans, [c]toujours ſuivant l'eſprit & les regles de Saint Publie: [d]aprés quoy il fut elevé à l'epiſcopat, ſans changer "ni d'habit, ni de maniere de vie. Il ne &c.
e. quitta pas meſme le ſoin de ſon ancien troupeau: 'Il y venoit paſſer la pluſpart du temps, aſſoupiſſoit les petits differens

1. Depuis Alexandre le grand la Syrie eſtoit peuplée de ſes anciens habitans appellez Syriens, & des Grecs qui s'y eſtoient habituez. Ceux-ci faiſoient communément la principale partie des habitans des villes, & les Syriens de ceux des villages & de la campagne.

qui y naiſſoient, conſoloit ceux qui avoient quelques peines, & faiſoit à tous des exhortations toutes divines. En meſme temps qu'il leur parloit, il s'occupoit à recoudre les habits des freres, à eplucher des lentilles, & à faire d'autres ſemblables actions d'humilité. Ainſi croiſſant toujours en vertu, & ajoutant encore un nouvel eclat à la dignité epiſcopale[par les pratiques de la vie monaſtique,]il ſe rendit digne d'entrer chargé de merites dans le port celeſte.[Theodoret ne dit point d'où il eſtoit Eveſque: mais on ne peut douter que ce ne fuſt de Zeugma, puiſqu'il eſtoit ſi ſouvent dans ſon monaſtere à une lieue & demie de cette ville. Ainſi il peut avoir precedé] 'Heliade de Zeugma,qui vint en l'an 431 au Concile d'Epheſe, [& qui eſtoit mort en l'an 451,]'auquel Evoree Eveſque de la meſme ville aſſiſta au Concile de Calcedoine.[Que ſi cela eſt, il faut que S.Publie ſoit mort des l'an 380,ou peu aprés: à quoy ce que nous allons dire revient aſſez.] Conc.t.3.p.600. b. act.4.p.84.c.

'Theodote Armenien de naiſſance, qui avoit pratiqué les regles de l'obeïſſance ſous la conduite de Theoteene, luy ſucceda[vers l'an 390,]dans la conduite des Grecs; & il y fit paroiſtre tant de vertu, qu'il obſcurcit preſque la gloire de ceux qui l'avoient precedé. Les flammes de l'amour de Dieu dont ſon cœur eſtoit embraſé,'le faiſoient fondre jour & nuit en larmes, & prier avec tant d'ardeur, que tous ceux qui eſtoient preſens ſe contentoient de demeurer dans le ſilence &c. pour ecouter les paroles'toutes de feu qui ſortoient encore plus de ſon cœur que de ſa bouche: car on croyoit que cette ſeule attention eſtoit une excellente priere. Thdrt.v.P.c.5.p. 804 d. p.805.a.

'Nous avons deux lettres que Saint Chryſoſtome écrivit de 1. ſon exil['vers l'an 405,]à Aphtone, Theodote, & Quereas Preſtres & moines;'& la ſeconde y joint toute leur congregation. Il leur demande leur amitié, leurs prieres & la conſolation d'avoir de leurs lettres.'On voit qu'il avoit meſme paſſé quelque temps avec eux;[& il eſt aiſé que durant qu'il eſtoit à Antioche, avant l'an 398, il ait viſité une partie des monaſteres de Syrie.]Il avoit toujours conſervé depuis ce temps là une grande confiance en leur charité ſincere, ardente, tendre, cordiale, ferme, & immuable.'Il loue la vie ſainte qu'ils pratiquoient, & marque en particulier que des nuits ils en faiſoient des jours par leurs ſaintes veilles. Chry.ep.70.t.4. p.719.d. ep.93 p.732. ep.70.p 720.b. ep.91.p.732.c.

'Theodote & Quereas répondirent à ce Saint, & luy témoi- ep 146.p 179.b.

1. La 93 eſt apparemment de 404. la 146 de 405, & la 70 de 406.

gnerent qu'ils euſſent voulu aller le voir ſans les ravages des Iſaures. Il les en remercia par une troiſieme lettre, où il les aſſure qu'il les regarde comme s'ils eſtoient avec luy, puiſqu'il eſt aſſuré de leur charité ; qu'il les porte auſſi continuellement dans ſon cœur ; qu'il ne laiſſe pas neanmoins de ſouhaiter beaucoup de les voir & de les entretenir ; & qu'il l'eſpere tout à fait de la force & de l'aſſiduité de leurs prieres.

ep.53.69.145. [Il avoit peuteſtre écrit en particulier à Aphtone,]'comme il fait pluſieurs fois au Preſtre Nicolas, qu'il joint à Theodote & à Quereas dans la lettre 146, leur donnant à tous le titre de moines,[ce qui peut faire juger que ce Nicolas eſtoit auſſi du monaſtere de Saint Publie. S. Chryſoſtome luy témoigne une affection fort particuliere,]'ſurtout parcequ'il prenoit un grand ſoin de faire preſcher la foy dans la Phenicie,'quoiqu'il en fuſt aſſez eloigné. Il y avoit envoyé divers moines, qu'il ſoutenoit dans leurs travaux par ſon courage & par ſes lettres.'Le Saint le prie de faire en ſorte que deux ſaints Preſtres, Geronce & Jean, vouluſſent y aller auſſi travailler.

ep.53.69. p.53.p.708.b.c. d.

Thdrt.v.P.c.5. p.805.a.b. 'Le ſaint Abbé Theodote aprés avoir gouverné 25 ans les Grecs du monaſtere de Saint Publie, en augmentant chaque jour le threſor, qu'il ſe formoit dans le ciel, alla ſe joindre à ſes peres dans une heureuſe vieilleſſe,[peuteſtre vers l'an 415.]'Il eut pour ſucceſſeur[un ſecond]Theoreene, ſon neveu par la naiſſance, & ſon frere par la vertu,'qui ayant pratiqué des ſa jeuneſſe toutes ſortes de bonnes œuvres, mourut dans la meſme reputation de pieté que ſes ſaints predeceſſeurs.

a. b. c.

c.d. 'Gregoire qui luy ſucceda, vivoit encore en 440: & quoiqu'il fuſt dans une extreme vieilleſſe, il travailloit comme s'il euſt toujours eſté dans ſa premiere vigueur, & obſervoit avec exactitude les regles les plus auſteres de la maiſon.

SAINT MELECE,
EVESQUE D'ANTIOCHE,
ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Idée generale de la vie & des vertus de Saint Melece: Il accepte l'eveſché de Sebaſte, & le quitte.

[NOUS pouvons employer pour commencer l'hiſtoire de S. Melece,]'les meſmes paroles de l'Ecriture par leſquelles il a commencé l'action la plus illuſtre & la plus importante de ſa vie; Que la fin du diſcours vaut mieux que le commencement.'Car ſes plus grands amis ont eſté obligez d'avouer qu'il y avoit eu du defaut dans le commencement de ſa vie, & meſme dans l'origine de ſon epiſcopat. Mais il repara ſi avantageuſement ce defaut par les grands combats qu'il ſoutint depuis pour l'Egliſe,[& par les ſouffrances qu'il endura pour la foy, qu'on ne le connoiſt plus aujourd'hui que comme un illuſtre Confeſſeur du nom de J.C. Les grands dons que Dieu avoit mis en luy, luy ont attiré l'amour & la veneration de tout l'Orient d'une maniere ſi extraordinaire, que pour ne point tomber de ce comble de gloire dans le precipice de la vanité, on peut dire qu'il avoit beſoin d'avoir des ſujets extraordinaires de s'humilier, & que ce fut pour cela que Dieu permit qu'il tombaſt d'abord dans quelques fautes, qu'il fuſt privé toute ſa vie de la communion de Saint Athanaſe & de l'Egliſe Romaine, qu'il viſt toujours ſon Egliſe dechirée par un ſchiſme tres faſcheux,] '& que dans ſes dernieres années il fuſt traité d'Arien dans la premiere des Egliſes, en meſme temps qu'il eſtoit perſecuté & banni parcequ'il ſoutenoit la foy contre l'hereſie & la puiſſance des Ariens.

Epi.73.c.29.p. 876.d.

Naz.car.1.p.24. c.

Baſ.ep 111.p. 314.315.

Nyſ.v.Mel.p. 589.c

'Ce Saint eſtoit, comme il eſt dit de Job, d'une naiſſance illuſtre entre les Orientaux, [a]originaire de la ville de Melitene en la[petite]Armenie; [b]& l'on voit qu'il avoit une terre en Armenie nommée Getaſes.[C'eſt pour ce que nous trouvons de ce qui regarde ſon homme exterieur.]

a Phiſg.l.5.c.4. p.80|Chry.t.1. or.45.p.525.c| Iall v.Chry.

b Baſ.ep 187 p. 301.d.

c Thdrt.l.1.c.27. p.634.c.

d Baſ.ep.50.p. 78.a.

e Nyſ.p.589 c.

p.591.c.

'Auſſi ce qui l'a rendu celebre a eſté l'eclat de ſa pieté, & les richeſſes de ſa vertu.[On ne peut rien ajouter à ce que dit S. Baſile;] [d]'Que pour la ſainteté de la vie, perſonne ne pouvoit entrer avec luy en comparaiſon.' [e]Il eſtoit irreprehenſible, juſte, ſincere, craignant Dieu, éloigné de toute ſorte de mal.'Il conſerva toujours ſon corps chaſte : en un mot il raſſembloit en luy ſeul toutes les vertus qui avoient eclaté dans les plus grands Saints.'Mais on remarque particulierement qu'il eſtoit le plus doux de tous les hommes, [f]grand amateur de la paix, [g]ſimple, ſans façon, qui portoit Dieu ſur ſon viſage, & la paix dans ſes regards, d'un air où la generoſité & la modeſtie reluiſoient egalement.'On voyoit la douceur & la paix dans ſes yeux, un ſouris plein de gayeté ſur ſes levres, & ſes mains toujours preſtes à embraſſer & à donner des benedictions.[Il ne faut pas s'étonner aprés cela,] 'ſi ayant le don de la parole, il avoit encore celui de perſuader. [h]Saint Epiphane meſme qui eſtoit dans le parti de Paulin ſon adverſaire, dit qu'il avoit du reſpect & de l'affection pour luy, tant à cauſe de ce qu'il ſouffroit des Ariens, & à cauſe de la foy pure & veritable que les Fideles de ſa communion avoient embraſſée, que pour la pureté de ſa vie, & la ſainteté de ſes mœurs qui le rendoient tout à fait aimable & cher au peuple, qui admiroit ſa vertu.

Thdrt.l.5.c.4.p. 708.a|Naz.car 1. p.24.c.

f Naz.p.25.b.

g p.24.b.

Nyſ.p.590.a.

Soz.l.4.c.28.p. 587.b.

h Epi.73.c.34.p. 882.c.

c.35.p.883.a.

[Comme les perſonnes d'un naturel doux & paiſible ſont ſujettes à ſuivre beaucoup les inclinations de ceux avec qui ils ſe rencontrent, il eſtoit difficile que dans un temps où preſque tout l'Orient eſtoit engagé ou dans les erreurs ou dans la communion des Ariens, Melece puſt eviter entierement une corruption ſi univerſelle. Il paroiſt en effet que pour la communion il ne ſe ſeparoit point de celle des Orientaux : ce qu'on peut dire meſme de Saint Baſile juſqu'en 360, de Saint Gregoire de Nazianze, & generalement de tout ce qu'il y avoit de Chrétiens dans l'Orient, hors peuteſtre ceux d'Egypte, & les Euſtathiens d'Antioche. Il faut meſme avouer que juſqu'en 361, Saint Melece n'avoit rien fait qui euſt paru pour la défenſe de la verité,] 'puiſque les Ariens le croyoient eſtre

Thdrt.l.2.c.27.p. 634.b.c.

Note 1. dans leurs ſentimens : ["mais il y a encore plus de ſujet de croire qu'il n'avoit rien fait qui puſt bleſſer la verité,] puiſque les Orthodoxes ſe tenoient aſſurez de la pureté de ſa foy.

[Le commencement de ſon hiſtoire eſt fort embrouillé.]

a [a] Il eſt conſtant par tous les auteurs eccleſiaſtiques, qu'il a eſté Eveſque de Sebaſte en la petite Armenie. [b] Socrate & Sozomene diſent que ce fut aprés la depoſition du celebre Euſtathe, [ce qui fait un embaras :] "car Euſtathe a eſté depoſé deux fois par le Concile de Melitene, qu'il faut mettre apparemment vers l'an 357, & par le Concile de Conſtantinople au commencement de l'an 360. Il nous paroiſt neanmoins plus

Socr l.2.c.43.p. 150.a] Soz l.4.c. 25.p.384.b.

V.S.Baſile § 40.

Note 2. probable "que S. Melece fut ordonné pour luy ſucceder aprés qu'il eut eſté depoſé par le Concile de Melitene.] [c] Mais ayant trouvé le peuple de Sebaſte extremement opiniatre & deſobeiſſant, [peuteſtre à cauſe de l'affection qu'il conſervoit pour Euſtathe,] la douleur qu'il en eut, luy fit quitter cette Egliſe ; & il ſe retira en un autre endroit, où il vécut en repos. [d] Il ſe retira apparemment à Berée en Syrie, [e] dont quelques uns veu-

Thdrt.l.2.c.27.p. 634.b.

Blond.pri.p.137] Socr.n p. 8.1.c. e Soct.l.2.c 44. p.157.

Note 3. lent meſme qu'il ait eſté Eveſque, "quoique cela ſoit peu fondé, & contraire aux meilleurs auteurs.

ARTICLE II.

Etat de l'Egliſe d'Antioche : Elle demande S. Melece pour Eveſque.

[VOILA ce que nous trouvons de Saint Melece juſqu'au commencement de l'an 361, auquel il fut fait Eveſque d'Antioche. Le ſiege de cette Egliſe eſtoit alors vacant,] [f] S. Euſtathe qui en avoit eſté depoſé [en 331] par les Ariens trente ans auparavant, eſtant mort [il y avoit longtemps, & Eudoxe que les Ariens y avoient établi aprés pluſieurs autres, ayant eſté porté par ſon ambition ſur le ſiege de Conſtantinople au

Thdrt.l.3.c.2 p. 6.9.c] l.2.c.27.p. 635.c] 636.b.

V.les Ariens § 191.

commencement de l'année 360. "Cette vacance donna lieu à beaucoup de brigues & de diſſenſions, juſqu'à ce que Conſtance eſtant arrivé à Antioche à la fin de l'année 360, [g] & y ayant fait aſſembler un Concile en 361, [h] les Eveſques demanderent qu'avant toutes choſes on donnaſt un chef & un Paſteur à cette Egliſe. [On peut dire en un ſens que tous ces Eveſques eſtoient Ariens ; car on ne peut pas douter qu'ils

Socr.l.2.c 45.p. 159.b. g Thdrt.l.2.c.27. p.634.b.

1. S. Jerome dans ſa chronique en 361, Rufin *l.1.c.24.p.247*, Theodoret *l.2.c.27.p.634.b.* Philoſtorge *l.5.c.1.p.77.*

n'euſſent tous ſigné le formulaire dreſſé à Nicé, & receu enſuite par les Conciles de Rimini & de Conſtantinople, pour eſtre ſigné par tous ceux qui ne voudroient pas eſtre depoſez :]' & ce formulaire aboliſſoit abſolument le terme de ſubſtance :[ce qui emportoit celui de conſubſtantiel,]' ſe contentant de dire du Fils qu'il eſt ſemblable au Pere ſelon les Ecritures.' On ne laiſſoit pas neanmoins de diſtinguer parmi eux des Ariens, & des defenſeurs des dogmes apoſtoliques, [quoiqu'on ne diſe pas en quoy ils ſe diſtinguoient les uns des autres.]' Acace de Ceſarée en Paleſtine, & George de Laodicée en Syrie, eſtoient en cette occaſion les chefs des premiers: [a] & Euſebe de Samoſates devenu[depuis ſi celebre par ſon courage, par ſa pieté,[& enfin par ſon martyre,]eſt nommé ſeul des Orthodoxes.

Socr.l.2.c.41.p. 154 b.c.

Thdrt.p.634.b. c.

Epi.71.c.18 p. 876|Hier.chr| Ph ſg.l.5.c.1.p. 78.

[a] Thdrt.p.634. d.

[On voyoit la meſme confuſion dans le Clergé & dans le peuple d'Antioche. Car quoique les Ariens aprés avoir depoſé S. Euſtathe, euſſent eu ſoin de ne luy donner pour ſucceſſeurs que des Ariens, neanmoins la pluſpart des Orthodoxes les avoient reconnus pour Eveſques, & ſe trouvoient dans leurs aſſemblées mélez avec ceux qui eſtoient auſſi bien Ariens de croyance que de communion. Quelques Catholiques neanmoins n'avoient jamais voulu ſe ſoumettre aux Eveſques Ariens, & avoient mieux aimé abandonner les egliſes pour tenir leurs aſſemblées en particulier ſous des Preſtres qui avoient eu le meſme zele. On leur donnoit le nom d'Euſtathiens, parcequ'ils avoient toujours reconnu S. Euſtathe tant qu'il avoit vécu, comme leur unique Eveſque : & c'eſtoit avec eux ſeuls que S. Athanaſe avoit communiqué quand il eſtoit venu à Antioche.

Comme ces Euſtathiens eſtoient entierement ſeparez de ceux qui dominoient à la Cour, & qui tenoient les egliſes, on ne peut leur donner de part à l'election de Saint Melece. Mais pour les autres, quelque diviſion qu'il y euſt entre eux, & quelque puiſſantes brigues que l'on euſt faites, leurs ſuffrages s'unirent tous en ſa faveur,]' parceque chacun eſtoit perſuadé de la ſaincteté de ſes mœurs. [b] Ce furent neanmoins les Ariens qui le propoſerent & le demanderent à Conſtance, le croyant à eux, [c] ſoit qu'il euſt quelque union particuliere avec Acace, [d] ſoit qu'il "n'euſt pu s'exemter du malheur general de ſigner leur formulaire de Conſtantinople, [ſoit pour quelque autre raiſon.] [e] Ils eſperoient qu'un homme

p.634 c|Soz.l.4. c.28.p.587.b.

[b] Ibid|Epi.73.c. 28.34 p.876.882. b.

[c] Socr.l.2.c.44. p.157.d|Epi.73. c.22.27.p.870.c| 875 c.

[d] Phſg.l.5.c.1.p. 78.

V. la note x.

[e] Soz.l.4.c.28.p.587.b.

comme

comme luy ſeroit capable d'attirer à leur parti toute la ville d'Antioche, avec celles d'alentour, & les Euſtathiens meſmes.

'S. Epiphane ſemble dire neanmoins qu'Acace voulut par cette promotion ſe retirer un peu de l'impieté des autres, & s'approcher des Catholiques, auſſibien que par celle de quelques autres qu'il fit elever alors à l'epiſcopat, parcequ'ils ſuivoient la foy de la Conſubſtantialité. Philoſtorge dit la meſme choſe, & la ſuite de l'hiſtoire le confirme aſſez. [Et il eſt certain que ce chef des Ariens n'avoit proprement point d'autre foy que celle de ſa paſſion, & de ſes differens intereſts.] 'Quoy qu'il en ſoit, les plus grands amis de Saint Melece on reconnu
Note 4. que "c'eſtoit une tache dans ſa vie d'avoir eſté fait Eveſque par une main étrangere : mais il effaça glorieuſement cette grace qu'il avoit receue des Ariens, par les grands combats qu'il ſoutint depuis contre eux pour la foy.

Epi. 73. c. 28. p. 876. a.

Philſg. l. 5. c. 1. p. 77. 78.

Thdrt. l. 2. c. 27. p. 635. a.

Naz. car. 1. 1. 2. p. 24. c.

'Neanmoins, comme nous avons dit, ſon election ne vint pas des heretiques ſeuls. Car les Orthodoxes qui ſavoient que ſa foy n'eſtoit pas moins pure que ſa vie, ayant ſceu que les Ariens l'avoient demandé à Conſtance, y joignirent tres volontiers leurs ſuffrages, & firent meſme ſigner à tout le monde le decret de ſon election, qu'on remit enſuite d'un commun accord entre les mains de S. Euſebe Eveſque de Samoſates, qui eſtoit un genereux défenſeur de la verité, comme il le fit bientoſt paroiſtre.

Thdrt. l. 2. c. 27. p. 634. c. d.

ARTICLE III.

Honneurs extremes rendus à Saint Melece dans ſon entrée à Antioche: Il ſe declare pour la Conſubſtantialité.

'ON envoya à Melece l'ordre de l'Empereur pour le faire venir [a] de Berée, & la demande que toute la ville faiſoit de luy. [b] Lorſqu'il arriva à Antioche, tous les Prelats, tout le Clergé, & tout le peuple allerent audevant de luy.

Thdrt. l. 2. c. 27. p. 634. d.

[a] Socr. l. 2. c. 44. p. 170. d.

[b] Thdrt. p. 634. d.

'Les Ariens & ceux de la communion de Paulin, (c'eſtoient les Euſtathiens, dont le Preſtre Paulin eſtoit chef,) y vinrent avec un egal empreſſement, les uns pour voir un homme qui eſtoit déja ſi celebre, & les autres pour voir quel parti il embraſſeroit, & s'il ſuivroit la foy de Nicée, comme on le diſoit. 'Les Juifs meſmes & les payens y accoururent pour ſavoir

[c] Soz. l. 4. c. 28. p. 587. c.

Thdrt. p. 634. d.

Nyſſ.v.Mel p. 591.b.c. qui eſtoit ce fameux Melece. Son Egliſe qui le vit alors pour la premiere fois, crut voir ſur ſon viſage l'image de Dieu; Elle admira cette fontaine de charité qui ſortoit de ſa bouche, cette grace repandue ſur ſes levres. Elle conçut pour luy un ardent amour. Elle embraſſa cet epoux avec de ſaintes & de chaſtes careſſes. &c.

Epi.73.c.28-33. p.876.c. Nous avons encore le premier diſcours qu'il fit dans Antioche, comme pour y conſacrer les premices de ſon epiſcopat. NOTE L.

Thdrt.l.2 c.27. p.635.636. Conſtance luy en donna la matiere, ayant voulu que luy & les autres qui avoient quelque avantage pour la parole, expliquaſſent au peuple cet endroit celebre des Proverbes, où on lit ſelon les Septante: *Le Seigneur m'a creé comme le commencement de ſes voies, pour ſes ouvrages:* & il commanda en meſme temps à d'habiles écrivains d'écrire ce que chacun d'eux diroit, croyant que par ce moyen il auroit une explication exacte & accomplie de cet endroit.

p.635.d. George de Laodicée commença le premier, & repandit l'odeur empoiſonnée de ſon heresie. Acace qui le ſuivit, prit le milieu, & s'eloignant extremement des blaſphemes du premier, il n'arriva pas neanmoins juſqu'à la pureté & à la ſainteté de la doctrine apoſtolique, comme le troiſieme: car S. Melece ayant parlé aprés luy, montra quelle eſtoit la regle de la verité & de la foy orthodoxe; & meſura tellement toutes ſes paroles par cette regle & ce poids ſacré, qu'il evita egalement & l'excés & le defaut. [Il ne s'y ſervit pas neanmoins du terme de Conſubſtantiel, ni d'aucun autre qui choquaſt ouvertement le formulaire de Rimini; mais il employa tellement celui de ſemblable & les autres que les heretiques n'oſoient rejetter, qu'il ne laiſſoit aucun lieu de douter de

Epi.73.c.35.p. 883.b.c. ſon ſentiment.] S. Epiphane y reprend quelques termes, ſans

c.30.p.878.c. oſer neanmoins les condanner, [& il n'eſt pas en effet difficile de les défendre.] Le Saint y exprime aſſez clairement qu'il rend ce témoignage en preſence de Conſtance.

Thdrt.l.2.c.27. p.635. Son diſcours fut receu du peuple avec des acclamations & des cris de joie; & comme on le pria d'expliquer en peu de mots la doctrine de l'Egliſe, il montra trois de ſes doits, & puis en ayant fermé deux pour n'en laiſſer paroiſtre qu'un, il prononça cette admirable parole, dit Theodoret: *Nous concevons trois choſes, mais nous en parlons comme d'une ſeule.*

Soz l.4.c 28.p. 587.c.d. [Sozomene raporte ceci d'une autre maniere.] Car il dit que comme Melece preſchoit clairement la Conſubſtantialité,

[quoiqu'en d'autres termes,] l'Archidiacre de l'Egliſe ne le pouvant ſouffrir, luy mit la main ſur la bouche pour l'empeſcher de parler ; mais que ſe ſervant de ſa main au lieu de langue, il leva premierement trois doits, & puis un ſeul ; que l'Archidiacre ayant quitté ſa bouche pour prendre ſa main, il avoit commencé à parler encore plus fortement, exhortant les auditeurs à ſoutenir les ſentimens du Concile de Nicée, & les aſſurant que ceux qui en ſuivoient d'autres, n'eſtoient pas dans la verité. Il rendit ainſi diverſes fois témoignage à la verité, tantoſt de la main, tantoſt de la langue, ſelon que l'Archidiacre laiſſoit l'une ou l'autre en liberté, & ce combat ne finiſſant point, les Euſtathiens [& les autres Catholiques] jetterent de grands cris, & donnerent toutes les marques poſſibles de leur joie ; & les Ariens demeurerent pleins de confuſion & de douleur. [On voit dans cette narration un combat entre un Patriarche & un Archidiacre, où l'on trouvera peuteſtre peu de vraiſemblance.] p.588.a

ARTICLE IV.

S. Melece eſt banni par Conſtance : Calomnies repandues contre luy.

[QUOY qu'il en ſoit de cette narration de Sozomene,] 'Saint Chryſoſtome nous aſſure que dans le peu de temps que S. Melece demeura à Antioche, qui ne fut pas de 30 jours, 'il bannit de l'Egliſe l'egarement de l'hereſie, luy rendit une parfaite ſanté, en retranchant du reſte du corps les membres pourris & incurables, & y établit ſi ſolidement l'edifice de la foy, qu'il demeura inebranlable malgré tous les vents dont il fut auſſitoſt battu. Chry or.45.p. 515.a. p.524.c. p.525.a.

'En effet, les ennemis de la verité ne purent ſouffrir de la voir rétablie par ſes ſoins. 'Ils eurent regret de l'avoir porté eux meſmes à cette dignité pour la ruine de leur hereſie. 'Eudoxe s'efforça de luy faire retracter ce qu'il avoit dit ; mais ne pouvant pas le faire changer, [a] luy & les autres Ariens s'adreſſerent à Conſtance, [b] devant qui ils accuſerent le Saint de Sabellianiſme, & perſuaderent par leurs mediſances à cet [eſprit leger & inconſtant comme un] Euripe, qui ſe laiſſoit aiſement emporter au moindre vent, 'de chaſſer S. Melece de la ville, '30 jours au plus depuis qu'il y eſtoit entré, '& de le bannir en ſon pays, [d] c'eſt à dire à Melitene [e] en Armenie. p.524.c. Epi.73.c.34.p. 882.b. Soz l.4 c.28 p. 558.a.b. a a b Chry.or. 45 p.521.c. b Thdrt.l.2.c. 27.p.635.c. Chry.p.524.d. p.525.a.b Thdrt. ep.112.p.982.

c Thdrt.l.2.c.27.p.635.c|Epi.73.c.34.p.882. d Philg.l.3.c.5.p.80. e Chry.or.45.p.525.c.

Epi.73.c.34.p. 882.c. 'S. Epiphane dit qu'il fut contraint de ſortir durant la nuit,
a Chry.p 525. b.c. ['ce qu'il eſt difficile d'accorder avec S. Chryſoſtome,] 'qui Note 6.
remarque que le Gouverneur ayant mis le Saint auprés de luy dans ſon chariot pour l'emmener, & paſſant au milieu de la grande place, le peuple qui aimoit mieux perdre la vie que de ſe voir arracher ſon paſteur, attaqua cet Officier par une greſle de pierres qu'on luy jettoit à la teſte de tous coſtez. Mais Saint Melece le couvrit de ſon manteau, faiſant rougir ſes ennemis par l'excés de ſa moderation, & inſtruiſant ſon peuple de la patience avec laquelle il faut ſouffrir les injuſtices des autres.

Thdrt.l.2.c.28. p.636.b. 'Cependant Saint Euſebe de Samoſates à qui on avoit donné en garde l'acte de l'accord fait pour l'election de Saint Melece, s'eſtant retiré dans ſon Egliſe, lorſqu'il vit qu'on avoit violé l'accord; 'Conſtance luy envoya ordre ſur ordre de rendre cet acte ſi deſavantageux aux Ariens, & ſi avantageux à Saint Melece. Mais ce Saint proteſta qu'il perdroit plutoſt les deux mains que de le rendre: ce que Conſtance ne put s'empeſcher d'admirer. V. S. Euſebe de Samoſates 5 1.

[Comme S. Melece a eu ſes ennemis auſſibien que ſes admirateurs,] 'on publia diverſes choſes contre luy; [b]& il ſe trouva des perſonnes qui, ſoit par haine, ſoit par envie, ſoit pour ſe relever eux meſmes, publierent qu'il n'avoit pas eſté banni pour la défenſe de la foy, mais pour des differens particuliers qu'il avoit avec ſon Clergé, & parcequ'il avoit receu des perſonnes autrefois condannées & anathematizées, [ſoit par ce Clergé meſme,] 'ſoit par un Concile; [c]c'eſt à dire, ſelon la chronique de Saint Jerome, parcequ'il avoit receu des Preſtres depoſez par Eudoxe ſon predeceſſeur.

Baſ.ep.325.p. 320.a. b Epi.73.c.35.p. 883.a.b. Chr.Al.p.688. c Hier.chr.

Baſ.ep.325.p. 320.a. 'Saint Baſile ne vouloit rien ecouter de ce qu'on diſoit contre luy, parcequ'il n'eſt pas permis de condanner une perſonne en ſon abſence. [Et Saint Epiphane qui communiquoit avec les adverſaires de S. Melece,] 'n'a pu neanmoins ſe perſuader que ce qu'on diſoit de ſon exil fuſt veritable. [d]C'eſt pourquoi il eſt un peu ſurprenant qu'on l'ait pu perſuader à S. Jerome, 'juſqu'à luy faire écrire que Melece avoit tout d'un coup changé de foy pour tromper les ſimples, & leur perſuader qu'il ſouffroit pour la verité l'exil qu'il avoit merité par ſa mauvaiſe conduite. [Car pour la chronique d'Alexandrie compoſée en partie par un Arien, nous ne nous étonnons point d'y lire] 'qu'il a eſté depoſé pour ſon impieté & ſes autres crimes.

Epi.73.c.35.p. 883.b. d Boll.12.feb.p. 587.c. Note 7. Chr.Al.p.688.

[Comme il eſt indubitable que S. Melece fut banni uniquement pour la défenſe de la foy,]'on ſoutient avec beaucoup de raiſon que s'il a fait ce que S. Jerome luy reproche, il en a plutoſt merité des louanges que du blaſme. Outre les autres raiſons que l'on en peut alleguer, le nom ſeul d'Eudoxe fait juger qu'on pouvoit eſtre depoſé de luy ſans eſtre fort criminel. [Et pour ne pas agir ſeulement par conjecture, nous ſavons que dans les premiers, & peuteſtre les ſeuls mois qu'il gouverna l'Egliſe d'Antioche,]'il en chaſſa diverſes perſonnes, "parcequ'elles s'oppoſoient aux deſſeins qu'il avoit en faveur d'Aece & de ſa doctrine impie. 'Entre ceux qu'on accuſe S. Melece d'avoir receus, on met un Diogene Preſtre, & Vital alors laïque, qui quitta depuis l'Egliſe pour ſe faire un des chefs des Apollinariſtes.

Boll. 12. feb p. 587 d B. ond. ptim. p 1203.

Soz. l. 4. c. 12 151 p. 55 c. Thdrt. l. 2 c. 20. p. 613. b. Chr. Al. p. 688.

¶. les Ariens 574.

[Au crime que S. Melece avoit fait de recevoir ces perſonnes, il en ajouta un ſecond de meſme nature,]'& auſſi grand dans l'eſprit des Ariens. Car il purgea la ville de l'hereſie, ſelon les termes de S. Chryſoſtome; il retrancha du corps de l'Egliſe les membres corrompus & incurables; & luy rendit ainſi la ſanté : auſſi ce fut une des choſes qui luy fit meriter l'exil.

Chry. t. 1. h. 45. p. 524. c.

ARTICLE V.

Ceux de la communion de Saint Melece ſe ſeparent des Ariens; mais les Euſtathiens ne veulent pas ſe joindre à eux.

¶. les Ariens 5 101.

["CONSTANCE aprés avoir chaſſé d'Antioche le défenſeur de la verité, y établit Euzoïus le plus ancien & le plus intime diſciple d'Arius, condanné avec ſon maiſtre par le grand Concile de Nicée.]

'Les heretiques croyoient par l'exil de l'un [& l'intruſion de l'autre,] vaincre entierement la verité, & établir leur hereſie: mais par l'ordre & la ſageſſe de Dieu 'on vit arriver tout le contraire. 'Car ce grand nombre d'Orthodoxes, qui depuis l'exil de S. Euſtathe eſtoient demeurez unis de communion avec les Ariens, & qui durant ces 30 années avoient ſouffert toutes leurs injures & leurs inſolences, en attendant toujours qu'il arrivaſt quelque changement qui les puſt delivrer de cette miſere; voyant en ce temps-ci que l'impieté des heretiques croiſſoit toujours, qu'ils ne ceſſoient point de

Chry. t. 1. h. 45. p. 524. c.

p. 515. a.

Thdrt. l. 1. c. 27. p. 615 c. d. ep. 112. p. 982. c. d.

combatre tantoſt ouvertement, tantoſt par des artifices ſecrets, tous ceux qui ſoutenoient la doctrine apoſtolique; qu'ils avoient enfin banni le divin Melece, & établi au lieu de luy le protecteur de l'hereſie, qui ne diſſimuloit pas meſme ſon impieté; ils crurent qu'ils eſtoient obligez, ſelon le precepte de l'Ecriture, à faire les derniers efforts, & à rompre ſans differer les liens les plus étroits pour ſauver leur ame. hiſt.l.2.c.27.p. 635.c. 'Ils ſe ſeparerent donc d'avec les Ariens; & tous ceux qui voulurent ſe preſerver de la maladie mortelle dont ces heretiques eſtoient infectez, "s'aſſemblerent à part dans l'egliſe des Apoſtres appellée la Vieille, ou dans la vieille [ville, qui n'eſtoit plus alors conſiderée que comme un fobourg. On tenoit que "cette egliſe dans ſa premiere origine, (car elle fut pluſieurs fois abatue & rétablie,) avoit eſté conſacrée par les ſaints Apoſtres. Notes. V. Vital & S. Philogone d'Antioche.

Cette ſeparation des Orthodoxes d'avec les Ariens, euſt eſté tout à fait heureuſe, ſi elle euſt pu joindre en un ſeul corps ceux de Melece avec les Euſtathiens,] 'comme ils eſtoient joints dans la meſme foy. [a]Mais le diable qui haiſſoit ſurtout l'Egliſe d'Antioche comme l'origine du nom Chrétien, trouva moyen d'y entretenir encore le ſchiſme [durant pluſieurs années.] 'Ceux de S. Melece ne demandoient rien tant que d'eſtre unis avec les autres, & leur bonne volonté rejouiſſoit extremement Saint Athanaſe & tous ceux qui aimoient l'Egliſe. 'Mais les Euſtathiens le refuſerent, [b] parceque S. Melece avoit eſté établi par les Ariens, & que ceux qui le ſuivoient avoient receu d'eux le batteſme: [ce qui eſtoit certainement une tres mauvaiſe raiſon, ſurtout depuis le Concile d'Alexandrie,] 'qui ordonna en 362 qu'on n'exigeroit autre choſe de ceux qui quitteroient les Ariens, mais particulierement des Meleciens, qu'il appelle ceux qui s'aſſembloient dans la Palée, "que l'anatheme de l'Arianiſme, avec la confeſſion de la foy de Nicée, & de la conſubſtantialité du Saint Eſprit; 'ce que les Meleciens accordoient tres volontiers.

l.3.c.2.p.639 b. c. a Baſ ep 325.p. 319.c.d. Ath de Ant.t.1. p.576.b. Thdrt.l.3.c.1.p. 639.c d. b Socr.l.2.c.44. p.158 b. Ath de Ant.p. 575.576. Epi.73.c.24 p. 882.c.d| Thdrt. l.3.c.2.p.639.c. vide de eâ malignè eruta à Sirm.

[Ceux qui ſuivoient S. Melece, c'eſt à dire preſque tous les Orientaux, avoient donc raiſon en quelque ſorte,] 'lorſqu'ils traitoient les autres de ſchiſmatiques, comme fait 'Atrique de Conſtantinople, en écrivant meſme à Saint Cyrille d'Alexandrie, 'quoique l'Egypte euſt toujours eſté contraire à Saint Melece. Outre cette oppoſition que les Euſtathiens

Blond.p.1229. Cyr.Al ep 56.p. 293.d.

avoient à l'union, ce qui fait l'eſſence du ſchiſme,] S. Melece avoit dans ſa communion le plus grand nombre des Fideles d'Antioche. C'eſtoit donc comme le corps de l'Egliſe, auquel par conſequent les autres communions qui en eſtoient comme les membres & les parties, devoient chercher à ſe réunir. [Cela arriva en effet, mais ce ne fut que longtemps aprés.] Ruf. l. 1. c. 30 p. 149. Baſ. ep. 30. p. 73. a. b.

Neanmoins ni cette diviſion ſi faſcheuſe des Orthodoxes d'Antioche, ni les perſecutions des heretiques, ne furent pas capables d'ebranler ceux qui avoient Melece pour chef, quoiqu'il n'euſt pas demeuré un mois avec eux. Ce vaiſſeau ne couloit point à fond, quoiqu'on luy euſt oſté ſon pilote, & l'eloignement de cet habile vigneron n'empeſchoit point cette vigne de porter d'excellens fruits. Le paſteur & le troupeau demeuroient toujours parfaitement unis ; & ni la violence des tentations, ni la grandeur des dangers, ni la grande diſtance des lieux, ni la durée du temps, ne pouvoient ſeparer ceux que le nœud de la charité joignoit ſi étroitement. Chrv. or. 45. t. 6 p. 525. a. d.

Cet amour des Fideles d'Antioche pour leur Eveſque, eſtoit meſme ſi extraordinaire, que des qu'ils l'eurent receu dans leur ville, ils n'avoient pas de plus grande joie que de donner ſon nom à leurs enfans. Ils conſideroient ce nom comme l'ornement de leur famille, la ſureté de leur maiſon, le ſalut de ceux qui le portoient, leur conſolation dans ſon abſence, & un exemple, qui eſtant ſans ceſſe devant leurs yeux, les excitoit continuellement à la vertu. On entendoit partout nommer le nom de Melece, dans les carrefours, dans les places publiques, dans les champs, dans les grands chemins. Ils faiſoient la meſme choſe à l'égard de ſon image : car ils la faiſoient graver ſur leurs cachets & ſur leur vaiſſelle. Ils la mettoient dans leurs chambres & en toutes ſortes de lieux, taſchant de ſe conſoler dans l'abſence de ſon corps par la preſence de ſon nom & de ſon image. p. 524. a. b. c. d.

ARTICLE VI.

Saint Melece revient à Antioche : Divers Saints travaillent pour réunir les Orthodoxes d'Antioche.

[LE peuple d'Antioche ſignala encore davantage ſon courage & ſa pieté dans la perſecution de Julien l'apoſtat, que durant le regne de Conſtance. Nous avons mis dans l'hiſtoire de cette perſecution ce que les monumens de l'antiquité nous en ont conſervé: & nous n'y trouvons rien qui regarde particulierement S. Melece, ſinon]qu'eſtant revenu à Antioche en 362, parceque Julien avoit rappellé tous les Eveſques bannis ſous Conſtance, [a] il cacha chez luy "un jeune enfant qui s'eſtoit converti; & pour le derober davantage aux pourſuites de ſon pere, qui eſtoit preſtre des idoles [de Daphné,] il le mit entre les mains de Saint Cyrille, afin qu'il l'emmenaſt à Jeruſalem. Il aſſiſta auſſi "Saint Bonoſe & Saint Maximilien dans le martyre qu'ils ſouffrirent au mois de janvier 363.

Thdrt.l.3.c.2.p. 639.a|Chr.Al.p. 688.

[a] Thdrt.l.3.c.10. p.648.a.b.d.

v. la perſde Julien § 32.

Act.M.p.667.a.

lb. § 34.

[Il ſe paſſoit en meſme temps bien des choſes qui regardoient S. Melece. La diviſion de l'Egliſe d'Antioche touchoit tous ceux qui aimoient l'unité, & les plus grands Saints ne trouvoient rien de plus digne de leur application & de leur zele. S. Euſebe de Verceil & Lucifer de Cagliari, tous deux illuſtres Confeſſeurs, tous deux egalement genereux; mais le premier plus ſage & plus moderé, ayant eſté relaſchez de leur exil, "ſongerent à chercher quelque remede à ce mal. S. Euſebe vouloit qu'ils allaſſent tous deux trouver pour cela Saint Athanaſe. Mais Lucifer ayant voulu aller droit à Antioche, envoya à Alexandrie avec Saint Euſebe, un ou deux de ſes Diacres,]'à qui il donna pouvoir de conſentir en ſon nom à tout ce qui y ſeroit ordonné.

v.S.Athanaſe § 95] Lucifer § 3. S. Euſebe de Verceil. § 15.

Ruf.l.1.c.30 p. 974.1|Socr.l.3.c. 6.p.174.a.

[S. Athanaſe aſſembla donc un Concile de Confeſſeurs, le plus important & l'un des plus illuſtres qui ſe ſoient jamais tenus dans l'Egliſe.]'Le Preſtre Paulin[chef des Euſtathiens] y envoya de ſa part deux Diacres, Maxime & Calimere.[On ne dit point qu'il y ait eu perſonne de la part de Saint Melece. Ce Concile ſauva l'Egliſe par le decret "qu'il fit pour recevoir avec charité, & conſerver dans leurs fonctions ceux qui avoient eſté malheureuſement engagez dans la communion,

Ath de Ant.p. 980.2.

v.S.Athanaſe § 96.

&

& meſme dans l'erreur des Ariens, s'ils y vouloient renoncer, & embraſſer la foy de Nicée. C'eſt ce que S. Melece & ceux de ſa communion avoient fait, & d'une maniere qui meritoit encore plus la joie & la charité de l'Egliſe, puiſque c'eſtoit du vivant meſme de Conſtance, & au milieu de la perſecution. Ainſi il ne pouvoit y avoir de difficulté à les reconnoiſtre pour Catholiques, & S. Melece pour Eveſque.

Mais comme il falloit neanmoins vaincre la repugnance qu'avoient les Euſtathiens de ſe ſoumettre à S. Melece, [1] les Peres du Concile qui ne pouvoient tous ſe tranſporter à Antioche, comme ils euſſent voulu faire, pour regler cette difficulté, prierent S. Euſebe de Vercéil & S. Aſtere de Petra d'y aller au nom d'eux tous, ne doutant pas qu'ils ne puſſent ſuppléer à leur defaut, ſurtout eſtant joints aux Eveſques qui eſtoient déja à Antioche, [2] ſavoir Lucifer, Cymace de Palte [Confeſſeur,] & Anatole d'Eubée, [ou de Berée qui l'eſtoit peuteſtre auſſi.] [3] Aſtere & Euſebe [4] accepterent cette commiſſion, & la prefererent au pouvoir qu'ils avoient de retourner deſlors à leurs Egliſes ; de quoy les Peres les remercierent.

[1] p. 575. b. c.

[2] p. 574. b] 580. a.

Ibid. §. 97.

[3] p. 575. c.

[4]

[5] Le Concile en corps écrivit par eux une excellente lettre aux trois Eveſques Lucifer, Cymace, & Anatole. [6] Il y témoigne beaucoup de joie de ce que les Meleciens vouloient ſe réunir avec ceux de Paulin : Il ſouhaite qu'on les traite avec beaucoup de douceur ; & il ne veut point qu'on leur demande autre choſe pour les regarder comme des perſonnes exemtes de tout ſoupçon, que de recevoir la foy de Nicée, de confeſſer la Conſubſtantialité du Saint Eſprit, & d'anathematizer l'hereſie Arienne, avec celle de Sabellius, & les autres rejettées depuis longtemps par l'Egliſe. [7] Il prie les Eveſques de faire lire ſa lettre dans le lieu ordinaire de leur aſſemblée, & d'y appeller tous ceux qui voudroient ſe réunir ; & que quand les Fideles ſeront réunis enſemble, on choiſira d'un commun conſentement le lieu où il faudra dans la ſuite tenir l'aſſemblée.

[5] p. 574.

[6] p. 575. c. d.

[7] p. 576. a.

[L'aſſemblée à laquelle ces Eveſques ſe trouvoient dans Antioche, ne pouvoit eſtre que celle des Euſtathiens auſquels le Concile donnoit ainſi quelque avantage ; mais un avantage tres juſte, puiſque c'eſtoient les anciens Catholiques de la ville ; & il le fait autant qu'il ſe peut ſans bleſſer les Meleciens. Il ne parle point dutout de S. Melece, laiſſant

apparemment à la prudence des cinq Eveſques à regler ce point de la maniere qu'ils jugeroient la plus utile à l'Egliſe & à la réunion des eſprits, & preſumant ſans doute de la pieté de S. Melece, qu'il conſentiroit à renoncer à l'epiſcopat, ſi c'eſtoit l'avantage des peuples, pour leſquels ſeuls Dieu a établi les Eveſques.]

ARTICLE VII.

Lucifer ordonne Paulin Eveſque des Euſtathiens, & augmente le ſchiſme.

Ruſi.1.c.27.p. 248. 'LA precipitation d'un ſeul homme rendit inutile une deliberation[ſi ſage & ſi chrétienne, qui ſelon toutes les apparences alloit rendre la paix à l'Egliſe d'Antioche, ou plutoſt à toute l'Egliſe Catholique.] 'Lucifer, comme nous avons dit, eſtoit venu à Antioche pour y pacifier toutes choſes. Il y travailla effectivement avec zele, parla à ceux des deux partis; & on ne deſeſperoit pas de voir le trouble appaiſé, pourvu qu'on euſt choiſi un Eveſque agreable aux uns & aux autres;[ce qui verifie ce que nous avons dit du deſintereſſement de Saint Melece.]Mais Lucifer n'agit pas avec la prudence qu'il devoit dans un choix ſi important: & comme il trouvoit les Euſtathiens plus oppoſez à[ceder quelque choſe pour le bien de]la paix, il ne ſongea qu'à les ſatisfaire; & ſans attendre la reſolution du Concile d'Alexandrie, il ordonna Eveſque le Preſtre Paulin leur chef, aſſiſté par deux autres Eveſques Confeſſeurs, ["qui peuvent eſtre Cymace de Palte, & Gorgone de Germanicie.]

p.248|Thdrt.l. 3.c.2.p 640.a.

Hier chr. V. Lucifer § 4.

Ibid. 'Paulin avoit eſté fait Preſtre par S. Euſtathe meſme, & il ne s'eſtoit jamais ſouillé par la communion des heretiques. 'C'eſtoit un homme ſaint, & tout à fait digne de l'epiſcopat, pur dans ſa doctrine, [a]doux, venerable par ſa vie auſſi bien que par ſon age, [b]irreprehenſible, tres religieux. [c] S'il en faut croire Socrate & Sozomene, "le reſpect qu'on avoit pour ſa vertu, fit que les Ariens n'oſerent le chaſſer d'Antioche du temps de Valens.] Il faut dire neanmoins qu'il avoit ſouffert quelque choſe en ſa perſonne de la part des Ariens,][d] puiſque Saint Jerome["qu'il eleva au ſacerdoce vers l'an 378, ſans l'attacher à aucune Egliſe,]luy donne pluſieurs fois le titre de Confeſſeur. 'Quelques uns l'ont accuſé de Sabellianiſme: mais "il &c.

Ruf.l.1.c.27.p. 248.
a Soz.l.7.c 27 p. 611.c.
b Fac.l.4.c.2.p. 455.a.
c Socr l.4.c.2 p. 212.b|Soz.l.6.c. 7.p.647.c.
d Hier ep.27.p. 171.b|in Ruf.l.3. c.7.p.240.c.

V. 510.

V.S.Jerome § 19.

Epi.77.c.10.p. 1014.d.

s'en purgea tres bien en preſence de S. Epiphane. 'Auſſi on ne l'en accuſoit que parcequ'il ne reconnoiſſoit qu'une hypoſtaſe dans la Trinité, au lieu que les Orientaux en admettoient trois. Mais dans cette difference d'expreſſion, en laquelle il aimoit mieux ſuivre les Occidentaux, il avoit comme eux la meſme foy que ceux de l'Orient: & c'eſt ce qu'aſſure formellement Acace de Berée, [qui ne peut nullement eſtre ſuſpect quand il parle en faveur de ce Prelat.] Cyr. Alex ep. 13. p. 64. b. c | Thdrt. l. 5. c. 3. p. 707. d.

'S. Baſile l'accuſe [en 377,] de ſuivre les dogmes de Marcel d'Ancyre, [que bien des Orthodoxes regardoient comme innocens,] '& d'admettre ſans difficulté ſes ſectateurs à la communion,] "ce que les Eveſques d'Égypte bannis par Valens avoient fait auſſi en 376. Le Pape Damaſe le regardoit certainement comme un homme entierement orthodoxe,] lorſqu'il luy adreſſa en 375 "une celebre confeſſion de foy, pour recevoir dans ſa communion Vital l'Apollinariſte, & les autres qui la ſigneroient. * Les mauvais bruits que les Apollinariſtes repandirent contre luy en 376, ne peuvent que luy faire honneur.] Baſ. ep. 74. p. 116. b. c.

V. S. Baſile § 139.

V les Apollinariſtes § 9.

* Ibid. § 10.

'Cependant quelques bonnes qualitez qu'il euſt, il n'eſtoit pas tel que tous les deux partis le vouluſſent avoir pour Eveſque, [quand ce n'euſt eſté que parcequ'il avoit eſté le chef des Euſtathiens, qui par ce moyen euſſent remporté tout l'avantage. Auſſi les Meleciens ne l'ayant point voulu recevoir, ſon ordination ne fit qu'augmenter la diviſion & le ſchiſme, qui devint meſme univerſel. Car les anciens merites des Euſtathiens ayant fait croire à Saint Athanaſe qu'il ne pouvoit pas les abandonner, il demeura uni avec eux & avec Paulin leur Eveſque,] '& non pas avec S. Melece. [L'iſle de Cypre & l'Occident entrerent dans la meſme penſée:] Tout l'Orient au contraire s'attacha [avec beaucoup de chaleur] à S. Melece: [& cela forma une diviſion tres faſcheuſe entre ces deux parties de l'Egliſe univerſelle, qui ne put eſtre appaiſée que par le zele de S. Chryſoſtome. Ce n'eſtoit pas neanmoins un ſchiſme entier. Car hors S. Melece & Paulin, les autres Eveſques communiquoient entre eux, quoiqu'avec quelque froideur. Il ſemble meſme que l'Occident ne rejettoit pas abſolument la communion de S. Melece, comme nous le dirons à la fin de ce titre. Ruf. l. 1. c. 27. p. 248. c. 30. p. 249.

L'ordination de Paulin produiſit encore un autre ſchiſme.] 'Car S. Euſebe de Verceil qui trouva en arrivant à Antioche toutes les meſures & les eſperances de la paix rompues, "ne put p. 249 | Thdrt. l. 3. c. 2. p. 640. b.

V. Lucifer § 4, 5.

s'empeſcher d'en témoigner ſa douleur, & ſe retira auſſitoſt ſans avoir voulu communiquer avec aucun des deux partis. Et Lucifer piqué de ce qu'on n'approuvoit pas ſa conduite, ſe ſepara de la communion de S. Euſebe, & enſuite de tous ceux qui recevoient les Eveſques rombez dans l'Arianiſme. Il fut ſuivi dans ſon ſchiſme par quelques perſonnes d'Antioche, mais en petit nombre : elles ne s'eſtoient pas encore réunies en 379.

Socr.l.5.c.5.p. 262.b|Soz.l.7.c. 3.p.707.a.

[C'eſt ſans doute de l'ordination de Paulin que parle Saint Gregoire de Nyſſe,] lorſqu'il dit qu'aprés le premier banniſſement de S. Melece, ſon epouſe luy conſerva la chaſteté & la foy conjugale qu'elle luy devoit ; que longtemps aprés quelqu'un taſcha de corrompre ſa pureté par un adultere ; mais qu'elle ſe conſerva ſans ſouillure contre ſes efforts.

Nyſ.v Mel.t.3. p.591.d.

p.592.a.

Tout cela ſe paſſoit [a] en l'abſence de S. Melece ſelon Socrate & Sozomene, qui s'accordent à dire qu'il ne revint de ſon exil qu'aprés l'ordination de Paulin : [a] & Saint Gregoire de Nyſſe le confirme tout à fait. [Ainſi comme on ne la peut placer que durant le Concile d'Alexandrie, quelque temps aprés le retour de S. Athanaſe, & ainſi aprés le mois de juillet ; on peut mettre le retour de Saint Melece vers le mois de ſeptembre.] Car il paroiſt par l'hiſtoire de la converſion du fils du preſtre de Daphné, que S. Melece eſtoit revenu à Antioche avant le 22 d'octobre de cette année 362. Trouvant donc à ſon retour ſon peuple qui l'attendoit, ſeparé des autres, il ſe joignit à luy, & tint ſes aſſemblées hors de la ville, dans l'egliſe de la Palée. [b] Euzoïus chef des Ariens tenoit les autres egliſes, [que Julien n'avoit pas fait fermer,] hors une petite de la ville qu'il laiſſa, ou qu'il donna meſme à Paulin, diſent Socrate & Sozomene, ne l'ayant pas voulu chaſſer à cauſe du reſpect qu'il avoit pour ſa vieilleſſe & pour la ſainteté de ſa vie. [Ce raport de deux hiſtoriens aſſez peu conſiderables a ſes difficultez ; mais cela n'eſt pas de grande importance.] Il ſeroit aiſé de trouver d'autres raiſons de ce que Paulin eſtoit moins perſecuté des Ariens que S. Melece.

Socr.l.3.c.9.p. 180.181|Soz.l.5. c.12.p.612.c.
a Nyſ.p.592.a.

Thdrt.l.3.c.10. p.648.

Socr.l.3.c.9.p. 181.a.

Thdrt l.3.c.1.p. 639.c|Chr.Al p. 688.
b Socr.l.3.c.9.p. 181.a|Soz l.7.c. 13.p.613.c.

Blond.prim.p. 1208.

1. Theodoret *l.3 c.2.p.641.e*, dit aprés le retour des Eveſques. [Mais cela n'oblige point à dire que tous abſolument fuſſent déja revenus en leurs Egliſes.]

ARTICLE VIII.

Concile d'Antioche pour la foy de Nicée.

[JOVIEN prince tres Catholique qui ſucceda à Julien au milieu de l'an 363, vint à Antioche vers le mois d'octobre. On ne dit point qu'il en ait oſté les egliſes à Euzoïus ; & il vouloit laiſſer à tout le monde une aſſez grande liberté pour la religion.]' Mais y ayant trouvé une egliſe baſtie depuis peu, il la donna aux Orthodoxes,[c'eſt à dire à ceux de la communion de S. Melece, comme la perſonne de Theodoret qui raporte ceci, & la ſuite de ſon diſcours, ne permetrent pas d'en douter :]' & Socrate aſſure que Jovien avoit un grand reſpect pour ce Saint. Thdrt l.4.c.21. p.296.b. Socr l.3.c.25.p. 203.d.

'Cette conſideration, & le zele que Jovien faiſoit paroiſtre pour la foy de Nicée, obligea Acace de Ceſarée qui tournoit toujours du coſté des plus puiſſans, à venir conferer avec Saint Melece, & à s'unir avec luy dans la confeſſion de la vraie foy. Ils rinrent pour cela un Concile à Antioche, où ſe trouverent 27 Eveſques de diverſes provinces, qui d'un commun accord preſenterent une lettre à l'Empereur, où ils confeſſoient la Conſubſtantialité, & confirmoient la foy de Nicée, [quoique pluſieurs d'entre eux ſe fuſſent declarez avec Acace en 359 dans le Concile de Seleucie,] pour les dogmes les plus impies des Ariens.]' Les principaux de ces * 27 Eveſques ſont S. Melece d'Antioche, S. Euſebe de Samoſates, Acace de Ceſarée, Eutyque d'Eleutheropole[ou Hebron,]Iſacoquis, Joſaç ou Iſaac de l'Armenie majeure, Tite de Boſtres en Arabie, S. Pelage de Laodicée[en Syrie,]Athanaſe d'Ancyre, S. Irenion de Gaza, & Anatole de Berée[Confeſſeur.]Athanaſe & deux autres n'y aſſiſterent que par des Preſtres[qu'ils y avoient envoyez.] c.d. d]p.204.c.d. p.203.d. V.les Ariens §86. *NOTE 9. p.204 c.d]n.p. 472.c.

'Nous avons encore la lettre de ces Eveſques à Jovien, où ils inſerent le ſymbole de Nicée, dont ils font profeſſion de recevoir la foy, & particulierement le mot de Conſubſtantiel, qu'ils diſent marquer que le Fils eſt de la ſubſtance du Pere, qu'il luy eſt ſemblable en ſubſtance, & que ce terme ruine le blaſpheme des Ariens & des Anoméens, qui veulent que le Fils ait eſté tiré du neant. p.203.204 Soz.l. 6.c.4.p.368.369.

'Il ne peut y avoir de declaration de foy plus claire & plus Blond.prim p. 821.D.12.

preciſe que celle là : mais comme le terme de ſemblable en ſubſtance approuvé par les Peres comme fort bon en luy meſme, quoique non ſuffiſant, eſtoit auſſi commun aux Semiariens & aux Macedoniens, il ſemble qu'il ait donné ſujet à ceux qui avoient une mauvaiſe opinion de S. Melece & de ſes amis, d'avoir encore leur foy ſuſpecte. [S. Jerome qui ſuivoit Paulin contre S. Melece, le fait voir en cette rencontre.] Car il dit ſelon tous les exemplaires de ſa chronique, que ce Concile ayant condanné la Conſubſtantialité & la difference de ſubſtance, établit le dogme Macedonien, qui tenoit le milieu entre les deux, c'eſt à dire la reſſemblance de ſubſtance.

V. S. Athanaſe note 89.

p. 1112 Hier. chr. n. p. 157. a.

[Ce qui pouvoit en quelque ſorte favoriſer l'erreur de ceux de ce parti, c'eſt que, comme dit S. Epiphane,] quelques uns de ceux qui paroiſſoient communiquer avec S. Melece & ſon ſynode, blaſphemoient contre le S. Eſprit, quoiqu'ils parlaſſent fort bien touchant le Fils : [& cela peut regarder Euſtathe de Sebaſte, & quelques autres peut-eſtre de ſes diſciples, qui aprés avoir eſté admis en 366 à la communion du Pape Libere & de l'Occident, furent receus un peu aprés dans celle des Orientaux par le Concile de Tyanes. On ne voit rien auſſi dans le Concile d'Antioche qui appuie particulierement la divinité du Saint Eſprit.] Mais le meſme Saint Epiphane nous aſſure que le peuple qui ſuivoit Melece, n'eſtoit pas moins Catholique ſur cette troiſieme perſonne de la ſainte Trinité, que ſur la ſeconde.

Epi. 73. c. 34 p. 882. 883.

V. les Ariens § 110, 111.

p. 882. c. d.

[Cela doit ſuffire pour ne point douter de la foy de S. Melece, quand ſes ſouffrances, & tout le reſte de ſa vie ne nous en aſſureroit point.] S. Baſile qui n'euſt jamais voulu avoir de communion avec ceux qu'il euſt vu biaiſer dans la foy, [a] aſſure S. Athanaſe dans une occaſion importante, que le tres pieux Eveſque Melece eſt irreprehenſible en ce point, [b] & il declare hautement qu'il n'y a point de verité orthodoxe que S. Melece & S. Euſebe de Samoſates n'euſſent preſchée en ſa preſence dans toute ſa force, & en prenant Dieu à témoin de la ſincerité de leurs paroles. [Nous pouvons bien dire la meſme choſe de S. Pelage de Laodicée, S. Irenion de Gaza, Athanaſe d'Ancyre, & Tite de Boſtres. Pour les autres, & particulierement pour Acace qui n'avoit pas témoigné juſqu'à cette heure avoir d'autre foy que celle de la Cour, il n'eſt pas impoſſible qu'ils aient ſigné le ſymbole de Nicée par politique autant que par une veritable croyance : mais il faut avoir des preuves pour l'aſſurer.]

Baſ. ep. 321. p. 315. a.

a ep. 50. p. 78 a.

b p. 321. p. 315. a.

Digitized by Google

ARTICLE IX.

S. Athanaſe vient à Antioche : S. Melece en eſt chaſſé deux fois par Valens : Paulin y demeure.

[QUOIQUE S. Athanaſe ne puſt pas approuver la maniere dont Paulin avoit eſté fait Eveſque, il crut neanmoins, comme nous avons dit, ſe devoir unir à luy ;]'& il luy écrivit une lettre dont on ne manqua pas de tirer avantage contre S. Melece.[Il vint enſuite à Antioche en ce temps-ci meſme,]'& Paulin pour ſe juſtifier[de quelques faux bruits que l'on repandoit contre luy,]luy donna une declaration de ſa foy,'qui eſtoit comme une ſignature du Concile d'Alexandrie, quoique deux Diacres y euſſent déja ſouſcrit en ſon nom.

Bas.ep.349.p. 344.d.

V. S. Athanaſe § 103.

Epi 77.c.20.p. 1015.a.

Ath de Ant.p. 580.a.d.

'S. Baſile aſſure à S. Epiphane que S. Athanaſe ſouhaita auſſi beaucoup de s'unir de communion avec Saint Melece,[& le traiter auſſibien que Paulin, comme un Eveſque de la communion Catholique, en attendant qu'on puſt terminer leur differend par la douceur.]Mais quelques mauvais conſeillers le porterent à remettre cette jonction à un autre temps : ce qu'on peut aſſurer avoir fait beaucoup de tort à l'Egliſe. [Quelques uns tirent d'un endroit de S. Baſile,]'que ce fut Saint Melece qui ne voulut pas luy accorder ſa communion. [Mais cela eſt ſi étrangement oppoſé & à la pieté & à tous les intereſts de Saint Melece, qu'il vaut mieux l'entendre d'un Athanaſe que nous trouvons avoir eſté engagé dans l'erreur & dans le parti des Macedoniens.

Bas.ep.325.p. 319.c.

ep.273.p.269.b.

V. S. Baſile note 51.

Valens qui ſucceda à Jovien l'an 364, dans l'Empire d'Orient, bien loin de ſucceder à ſa pieté, fut au contraire un cruel perſecuteur des Catholiques.]'On écrit que dés l'an 365, il maltraita fort les Orthodoxes d'Antioche, pour les obliger à communiquer avec Euzoïus, & qu'il condanna meſme Saint Melece au banniſſement.[" Nous ne trouvons point en effet de temps où nous puiſſions mieux placer le ſecond de ſes trois exils. Il ne fut pas apparemment fort long ; & la revolte de Procope qui ſe ſouleva cette année meſme contre Valens, put bien l'obliger de rendre S. Melece à ſon troupeau, pour s'acquerir l'affection de la ville d'Antioche en un temps où il avoit beſoin de menager toutes choſes.

Soct l.4.c.2.p. 212.b|Soz.l.6.c. 7 p.647.c.

NOTE 10.

Quoy qu'il en ſoit, nous ne voyons pas moyen de douter que Saint Melece ne fuſt à Antioche en 367, & dans les trois années ſuivantes. Car ce fut dans ce temps là]' auquel S. Jean Chryſoſtome avoit quitté les ecoles des ſophiſtes[& les emplois du bateau,]& commençoit à s'appliquer à la ſcience des Saints; que Saint Melece qui remarqua les grandes qualitez de ce jeune homme, qui aimoit la pureté de ſon cœur, & qui prévoyoit par une lumiere prophetique ce qu'il deviendroit un jour," luy permit ou plutoſt luy commanda de demeurer toujours auprés de luy.' S. Chryſoſtome profita d'une occaſion ſi favorable, receut de luy le Sacrement de la regeneration & l'office de Lecteur, & ne le quitta point durant trois ans,[c'eſt à dire, juſqu'à ce]' qu'il fut banni pour la troiſieme fois;[" ce qui arriva à la fin de l'an 370, ou l'année d'aprés. NOTE II.

Pall. v. Chry. p. 40.

in ſpim.

p. 42.

Nyſſ v. Mel. t. 3. p. 591 b[592 a.

Nous ne ſavons rien de particulier ſur cet exil, non plus que ſur le ſecond, ſinon]' que S. Melece y fut encore banni dans l'Armenie,[ou peuteſtre qu'ayant ſeulement eu ordre de ſortir d'Antioche, il ſe retira en cette province qui eſtoit ſon pays natal. Au moins il eſt viſible qu'il eſtoit aſſez libre dans ſon exil,]' puiſque Saint Baſile luy parle d'aller de là à Samoſates,[a] quoiqu'en un autre endroit il diſe qu'il ne le pouvoit pas venir voir à Ceſarée.[b] Il offroit ſes prieres à Dieu dans ſa retraite, & taſchoit d'obtenir ſa miſericorde pour tout le peuple Chrétien.[c] On voit qu'il demeuroit vers Nicople[metropole de l'Armenie;][d] & il avoit en ce quartier là une terre nommée Getaſes.[Ainſi il eſtoit ſur les confins de la Cappadoce; & Dieu l'avoit ainſi ordonné, afin qu'eſtant plus proche de S. Baſile, ils ſe puſſent ſoutenir & conſoler l'un & l'autre dans les calomnies & les perſecutions qu'ils eurent à endurer.]' Car ces deux Saints eſtoient unis en toutes manieres, comme la ſuite le montrera.]

Tillem. t. 4. c. 12. p. 675. b.

Baſ. ep 159. p. 257. c.

a ep. 342. p 335. a.

b ep. 273. p 268. d.

c ep. 259. p. 257. c.

d ep 187. p. 201. d.

ep. 10. p. 98. a.

'En meſme temps que les ennemis de la verité chaſſoient S. Melece d'Antioche, ils ſouffroient que Paulin y demeuraſt librement; & Valens au milieu de cette guerre irreconciliable qu'il faiſoit aux défenſeurs de la Conſubſtantialité, ne luy fit neanmoins ſouffrir quoy que ce fuſt.[C'eſtoit peuteſtre parcequ'ayant peu de perſonnes dans ſa communion, & n'eſtant point uni avec les Catholiques de l'Orient, il ne faiſoit pas d'ombre à l'Arianiſme, & ne l'empeſchoit pas de dominer. Peuteſtre auſſi que comme les Occidentaux eſtoient fort unis à Paulin, Valens craignoit, s'il le perſecutoit, qu'ils

Socr. l. 4. c. 2. p. 212. a. b[l. 5. c. 2. p. 267. d[Soz. l. 6. c. 7. p. 647. c.

qu'ils ne priſſent ſa protection, & n'engageaſſent Valentinien à la prendre auſſi : & nous avons vu que cette meſme crainte l'obligeoit de laiſſer S. Athanaſe en repos.] 'Socrate & Sozomene diſent que c'eſtoit par le reſpect qu'on avoit pour la pieté de Paulin. [C'eſt une conſideration aſſez foible ſur des heretiques tout puiſſans, & elle euſt dû ſans doute garantir S. Melece, S. Baſile, & un grand nombre d'autres Prelats autant ou plus que Paulin.] Socr.l.4.c.21.p. 211.a.b|Soz.l.6. c.7.p.647.c.

'Flavien & Diodore demeurerent à Antioche pour y tenir la place de S. Melece, & y défendre l'Egliſe & la foy de J.C, [avec non moins de gloire qu'ils avoient fait ſous Conſtance eſtant laïques, mais avec plus de grace & d'autorité,] 'puiſqu'ils tenoient alors le rang de Preſtres. [On ne peut douter que ce ne fuſt Saint Melece qui les avoit elevez à cette dignité, pour recompenſer leurs merites, & pour rendre leur vertu plus eclatante & plus utile à l'Egliſe. Nous ne dirons rien davantage de ce qui ſe paſſa à Antioche pendant l'abſence de Saint Melece, parcequ'on le peut voir dans le titre des Ariens"; & nous nous renfermerons dans ce qui ſe paſſa entre luy & Saint Baſile.] Thdrt.l.4.c.22. p.696|v.Pat.c.2. 8.p.780.d|815.d. v.P.c.2.8.p.780. d|815.d.. V. les Ariens § 117,118.

ARTICLE X.

De ce que fit S. Melece dans ſon exil.

[IL faut peuteſtre mettre des l'an 370," & dans le commencement de l'epiſcopat de S. Baſile, ſon epiſtre 56,] 'où il ſe plaint de ce que S. Melece avoit manqué une occaſion de luy écrire. Il y témoigne une eſtime & un reſpect tout particulier pour ce Saint & pour ſes lettres. Il paroiſt qu'il ne l'avoit pas encore vu, & il avoit voulu faire pour cela le voyage [d'Antioche, ou d'Armenie ;] mais on l'en avoit detourné pour des raiſons que le porteur devoit dire à S. Melece. Baſ. ep.56.p.84.. V. S. Baſile § 66.

'On croit qu'il vouloit prendre des meſures avec luy pour travailler à la réunion de l'Egliſe d'Antioche. 'Car ſa charité le rendoit extremement ſenſible aux maux de cette Egliſe, qu'il regardoit comme la teſte de tout l'Orient. On voit ſa douleur depeinte dans quelques lettres qu'il écrivit en 371 à Saint Athanaſe, pour le preſſer de s'employer à réunir les Orthodoxes d'Antioche, & à les ſoumettre tous les uns aux autres dans la charité. 'Mais il ſuppoſe que cela ne ſe peut qu'en Du P.t.2 p.470. Baſ.ep.48.p 76.] 77. ep.50.p.77.78:

leut donnant à tous Saint Melece pour Eveſque. Il aſſure que tout l'Orient le ſouhaitoit, & que l'Occident meſme en eſtoit d'accord, comme on le voyoit par quelques lettres. Il écri-
ep.52.p.80.a. voit ceci par Dorothée Diacre de S. Melece, [ce qui marque qu'il ne le faiſoit qu'avec ſa participation. On ne voit pas ce que S. Athanaſe fit ſur cela; & il ne vécut guere qu'un an depuis.

Toutes les Egliſes de l'Orient avoient beſoin de ſecours auſſi-bien que celle d'Antioche, à cauſe de la perſecution de Valens. "S. Baſile reſolut avec S. Athanaſe d'envoyer pour cela V.S.Baſile
ep.57.p.85.86. le Diacre Dorothée en Occident.] Mais il l'envoya auparavant à Saint Melece avec un memoire qu'il avoit dreſſé, afin que s'il l'approuvoit, il compoſaſt les lettres qu'il faudroit écrire, "& l'inſtruction de ce que Dorothée auroit à faire. &c.

[Dorothée revint d'Occident "au commencement de 372, & V.S. Baſile
ep.273.p.268. 269. en apporta diverſes lettres:] Et comme il falloit faire des réponſes, S. Baſile pria encore S. Melece de les dreſſer & de les
p.269.c. luy envoyer auſſitoſt aprés Paſque. Il luy parle de l'Orient, [c'eſt à dire de la Syrie,] d'une maniere qui fait bien voir que Saint Melece n'y eſtoit plus; [& c'eſt ce qui nous a fait dire
p.268.d.e. qu'il avoit eſté banni en Armenie en 371 au pluſtard.] Il luy demande ſes prieres, & témoigne un tres grand deſir de le voir pour profiter de ſes inſtructions ſi excellentes & ſi utiles
ep 69.p.108. aux ames. Nous avons encore aujourd'hui la lettre aux Occidentaux, "que S. Baſile avoit demandée à S. Melece: & le nom Ibid.
de S. Melece y paroiſt à la teſte de 32 Prelats d'Orient qui la ſignerent.

ep.261.p.257.a b ["Vers le commencement de la meſme année,] S. Melece Ib. § 90.
avoit prié S. Baſile de ſe trouver vers la mi-juin en un lieu nommé Phargamon, où il devoit ſe rendre de ſon coſté, tant pour ſatisfaire à l'amitié qu'ils avoient l'un pour l'autre, que
ep.259.p.257. pour deliberer enſemble ſur les affaires [de l'Egliſe.] S. Baſile qui ne ſouhaitoit rien davantage, "aima mieux neanmoins Ib. § 91.
pour quelques raiſons differer un peu à voir Saint Melece, & l'aller trouver à Nicople, ou faire avec luy le voyage de Samoſates, s'il s'y vouloit engager. [S. Melece s'excuſa apparem-
ep.187.p.200-202. ment de ce voyage,] & S. Baſile vint le viſiter chez luy à Getaſes, "où il le trouva avec le Preſtre Diodore. Theodote Eveſ- Ib. § 91.
que de Nicople y vint auſſi, & ils convinrent enſemble de quelques articles touchant Euſtathe de Sebaſte.

[Ces articles n'eurent "pas l'effet qu'on en eſperoit, & Saint Ib. § 100, 101.

Baſile ſe vit enfin contraint l'an 373, de rompre entierement avec Euſtathe. On commença vers le meſme temps à publier quelques nouveaux blaſphémes d'Apollinaire : & comme il ne ſe declaroit pas encore contre l'Egliſe,]'S. Melece témoigna à S. Baſile qu'il avoit peine à croire que ce qu'on diſoit de luy fuſt veritable. S. Baſile luy répondit par ſon epiſtre 59,' où il luy parle encore de quelques autres affaires,"& le prie de dreſſer une nouvelle lettre pour les Occidentaux, s'il jugeoit que cela fuſt neceſſaire.' Il luy avoit écrit quelque temps auparavant ſur la meſme affaire, & ſur quelques autres.

ep.59 p.87.

p.87.88.

V. S. Baſile § 111.

ep.58 p.86.

Ib. § 113. ["Sur la fin de la meſme année, Evagre Preſtre d'Antioche, que S. Euſebe de Verceil avoit amené avec luy il y avoit dix ans, revint d'Occident à Antioche.]'Il paſſa à Ceſarée, où il promit à Saint Baſile d'embraſſer la communion de Saint Melece : & cependant des qu'il fut arrivé à Antioche, il ſe joignit à Paulin. Il ne laiſſa pas d'écrire à Saint Baſile, & de le prier de s'employer auprés de Saint Melece pour procurer la réunion.'S. Baſile le ſouhaitoit encore plus que luy : mais il luy manda bien nettement qu'il ne l'eſperoit pas par cette voie.

ep.342.p.335.d.

p.334.c.d.

'S. Baſile fit divers voyages[en l'an 375,]dont il rendit conte à S. Melece par une lettre;"& il luy parle en meſme temps de quelques lettres de l'Occident, dont ceux de Paulin triomphoient, parcequ'elles leur eſtoient tres favorables, & tres deſavantageuſes à S. Melece.[On peut voir dans l'hiſtoire de S. Baſile ce qu'on ſçait ſur cette affaire. On ſe declara encore plus outrageuſement à Rome contre luy deux ans aprés,]'& on luy fit l'injure de le mettre au nombre des Ariens. Mais on luy donnoit pour compagnon S. Euſebe de Samoſates,[à qui Dieu accorda bientoſt aprés la couronne du martyre : & il n'eſt point neceſſaire de repeter ici"ce que nous avons dit ſur ce ſujet à ſon occaſion.]

ep.372.p.368.

Ib. § 115.

ep.321.p.314.c.

V. S. Euſebe de Samoſates § 9.

ARTICLE XI.

S. Melece revient d'exil, offre un accord à Paulin qui le refuſe.

[ENFIN la perſecution de Valens finit par la vengeance viſible que Dieu en fit, en abandonnant ce malheureux prince aux feux des Gots le 9 aouſt 378.]'Gratien rappella auſſitoſt les Eveſques exilez, & Antioche revit pour la[troi-

Socr. l. 5. c. 5. p. 261. d.

Chry.or.45.t.1. p.526.b.c.d.

ſieme]fois ſon ſaint paſteur. 'Toute la ville"ſortit audevant de luy; & ceux que la foule empeſchoit d'en approcher,"ſe tenoient heureux d'entendre ſa voix, ou au moins de voir ſon viſage. Note 124 &c.

[Cette joie ſi univerſelle n'empeſcha pas neanmoins Paulin & ceux de ſon parti, de continuer dans la diviſion qui duroit depuis ſi longtemps. Saint Melece fit aſſurément tout ce qu'il put pour l'appaiſer. Mais pour la maniere dont les choſes ſe paſſerent, les auteurs en parlent ſi diverſement, qu'on ne ſçait ſi c'eſt qu'ils aient mélé des fauſſetez dans leur narration, ou s'ils l'ont embrouillée faute de bien diſtinguer les temps. Mais comme le dernier eſt toujours plus favorable que l'autre, nous le ſuivrons autant qu'il nous ſera poſſible, & nous taſcherons de donner une telle ſuite à ce qu'ils raportent, que nous faſſions trouver preſque tout ce qu'ils ont dit, ou veritable ou poſſible.]

Socr.l.5.c.5 p. 261.

'Paulin, comme nous avons déja dit, eſtoit toujours demeuré à Antioche, nonobſtant les perſecutions de Conſtance & de Valens. Lors donc que S. Melece aprés s'eſtre rendu illuſtre par les [trois]banniſſemens qu'il avoit ſoufferts, fut enfin revenu en vertu de l'edit de Gratien; 'tous ceux qui eſtoient de ſa communion s'efforcerent de le faire aſſeoir avec Paulin dans un meſme throne.

p.261.d|Soz l.7. c.3.p.706.c.

Thdrt.l.5.c.3.p. 708.a b.

'Pour luy, comme il eſtoit le plus doux de tous les hommes, [non ſeulement il y conſentoit,] mais il en preſſoit meſme Paulin par des paroles pleines de civilité & d'affection: Puiſque le « maiſtre du troupeau, luy diſoit-il, m'a confié la garde de ſes « brebis, & que vous eſtes chargé du ſoin des autres, & que les « unes & les autres ont la meſme foy, raſſemblons-les toutes, je « vous prie, en une ſeule bergerie, & terminons enfin cette diſ- « pute que nous avons pour leur conduite. Faiſons-les toutes « paiſtre enſemble, & gardons-les par un ſoin & une vigilance « commune. Que ſi ce throne où l'Eveſque a accoutumé de s'aſ- « ſeoir au milieu du Clergé, forme entre nous quelque diſpute, « je trouverai bien moyen de la terminer. Mettons le ſaint Evan- « gile ſur le throne, & aſſeions nous aux deux coſtez. Que ſi je « finis mes jours devant vous, vous aurez tout ſeul l'intendance « du troupeau; & ſi vous mourez le premier, je taſcherai auſſi « d'en prendre tout le ſoin qu'il me ſera poſſible. «

p.708.c|Socr.p. 251.262|Soz p. 706.c.

[Voilà la propoſition que fit Saint Melece.] 'Mais Paulin ne la voulut point accepter;[a] au moins pour ce qui eſtoit de la com-

a Socr.p.262.a| Soz p.706.c.

munauté de l'epiſcopat, ptetendant qu'il ne pouvoit pas recevoir pour collegue un homme qui avoit eſté fait Eveſque par les Ariens. Sur ce refus les communicateurs de Saint Melece, qui eſtoient en fort grand nombre, s'eſtant ſaiſis par force d'une egliſe, l'y placerent ſur le throne epiſcopal. Cette egliſe qui eſtoit hors la ville, [eſtoit apparemment celle de la Palée, l'ancienne egliſe de la communion de S. Melece: de ſorte que la violence dont le peuple uſa pour s'en ſaiſir, n'eſtoit pas contre ceux de Paulin, mais contre les Ariens,] qui en avoient chaſſé les Orthodoxes ſous Valens. Thdrt.l.4.c.11. p.696 b.

ARTICLE XII.

Le ſchiſme augmente & ſe repand: Saint Melece ordonne quelques Eveſques.

LA diſſenſion s'alluma enſuite avec plus de force qu'auparavant entre l'un & l'autre parti, & on eſtoit pres de voir dans la ville une ſedition toute formée, lorſque le trouble s'appaiſa par l'accord dont nous parlerons l'année ſuivante. Socr.l.5.c.3.p. 261.262|Soz.l.7. c.3.p.706.707.

'Cette diviſion venoit moins de ceux qui en paroiſſoient eſtre les chefs, que de ceux de leur parti, qui allumoient ce feu de part & d'autre pour y trouver leurs interets. Chacun pretendoit défendre la foy; mais ce n'eſtoit qu'un faux pretexte dont ils ſe couvroient. 'Car pour la difficulté que l'on faiſoit ſur les mots d'*hypoſtaſe* & de *perſonne*, il eſtoit viſible que ce n'eſtoit qu'une difference de mots, & que les ſentimens eſtoient les meſmes. 'Cependant l'Orient & l'Occident eſtoient diviſez l'un de l'autre pour des choſes ſi peu importantes: 'ce qui faiſoit gemir ceux qui avoient de l'amour pour l'Egliſe, comme S. Gregoire de Nazianze. Naz.car.1.p.25. a.b. or.32.p.520.521. car.1.p.25.a b. p.24.25.

[Saint Ambroiſe animé du meſme eſprit eſtoit auſſi dans les meſmes ſentimens.] 'Car dans la lettre que luy & les autres Eveſques du concile d'Aquilée écrivirent l'an 381 à l'Empereur Theodoſe, il nous apprend que les Occidentaux ayant receu des lettres de l'Orient, & particulierement des deux parties qui diviſoient l'Egliſe d'Antioche, ils avoient reſolu d'y envoyer quelques perſonnes 'de leur part, & ce ſemble meſme des Eveſques, pour travailler comme amis communs à y rétablir la paix: mais les troubles de la guerre [des Gots qui commença en 377,] arreſterent l'execution de ce deſſein. Col.Th.29.p.76. *de noſtro numero.*

p.103. [Aprés que Theodoſe eut eſté elevé à l'Empire,]'les Occidentaux luy écrivirent pour demander que Paulin & Melece qui ſe pretendoient tous deux Eveſques d'Antioche, convinſſent entre eux de quelque accord conforme aux Canons, puiſqu'on eſtoit perſuadé qu'ils eſtoient tous deux dans la vraie foy; ou qu'au moins il luy pluſt d'empeſcher qu'on ne miſt un Eveſque à la place de celui des deux qui mourroit le premier, juſqu'à ce que l'autre fuſt mort auſſi.[Ce que nous diſons ici des Occidentaux paroiſt ſe devoir entendre particulierement de S. Ambroiſe & de ceux de ſa juriſdiction.

Thdrt.l.5.c.4.p. 708.709. Nous ajouterons encore ici touchant S. Melece,]'qu'il ordonna alors, ſelon Theodoret, Diodore Eveſque de Tarſe, Jean d'Apamée, & Eſtienne de Germanicie.[Nous parlerons

Conc.B.t.1.p. 664.c. plus amplement de Diodore"en un autre endroit.]'Jean qui V. ſon titre.

a Thdrt.p.708. 709. aſſiſta au Concile de Conſtantinople,[a] eſtoit illuſtre par ſa naiſſance, & ſe rendit encore plus illuſtre par ſes propres merites que par ceux de ſes anceſtres. Il eſtoit egalement recommandable & par ſon eloquence & par ſa vie. C'eſtoit luy qui durant la tempeſte de l'Arianiſme avoit gouverné à Antioche l'aſſemblée des Orthodoxes, ſecondé par Eſtienne, qui outre la ſcience de l'Egliſe dans laquelle il avoit eſté nourri, poſſedoit encore toute la litterature des Grecs. Ce fut ce qui le fit choiſir par S. Melece pour Eveſque de Germanicie, croyant qu'il avoit aſſez de ſuffiſance pour remedier aux maux de cette Egliſe, infectée par la mauvaiſe doctrine d'Eudoxe,[qui en avoit autrefois eſté Eveſque.]Et il ne trompa point les eſperances que l'on avoit de luy. Car il ſceut ſi bien ſe conduire,& parut un ſi habile paſteur, que par ſes inſtructions il changea ces loups en brebis.

[Ces promotions d'Eveſques euſſent donné à l'Egliſe une joie pure & entiere, ſi elles ne ſe fuſſent faites que dans les

Ruf.l.1.c.21.p. 260. lieux qui n'avoient point d'Eveſques orthodoxes.]'Mais le ſchiſme de l'Egliſe d'Antioche ſe repandant dans le reſte de l'Orient, fut cauſe qu'on ordonna en pluſieurs villes de nouveaux Eveſques au lieu de ceux qui y eſtoient, quand ils aimoient mieux communiquer avec Paulin qu'avec Melece; ce qui produiſit d'étranges confuſions en beaucoup d'endroits. On le remarque particulierement de Tyr, où[Zenon]fut établi, quoique Diodore"homme d'un merite extraordinai-

Fac.l.4 c.2.p.151. re, en fuſt Eveſque[depuis pluſieurs années:]'& il continua encore depuis à eſtre regardé comme Eveſque par Timothée

V.S.Athanaſe §110.

d'Alexandrie,[& par les autres de la communion de Paulin.]

ARTICLE XIII.

Saint Melece tient un grand Concile à Antioche.

Note 13. ["ZENON fut ordonné au pluſtard en l'an 379,]' puiſqu'il aſſiſta au Concile d'Antioche,'qui ſe tint neuf ou dix mois aprés la mort de Sainr Baſile,[c'eſt à dire au mois de ſeptembre ou d'octobre de l'année 379. Le monument le plus illuſtre qui nous reſte de ce Concile, eſt celui qui nous a eſté donné depuis peu dans la Collection Romaine d'Holſtenius;] 'où aprés quelques fragmens d'une lettre d'un Concile de Rome ſous Damaſe,[b] il eſt dit que cette lettre ayant eſté envoyée en Orient, toute l'Egliſe Orientale aſſemblée à Antioche, la receut d'un commun accord, & tous les Eveſques la confirmerent par leurs ſignatures : Cette Collection marque nommément S. Melece d'Antioche, S. Euſebe de Samoſates [morr en 380,]S. Pelage de Laodicée, Zenon de Tyr, S. Eulogе d'Edeſſe, Bemace de Malle[en Cilicie,]& Diodore de Tarſe, ajoutant que les autres Eveſques d'Orient ſignerent de meſme juſques au nombre de 146, dans leſquels il faut apparemment comprendre les ſept nommez.[Ainſi l'on voit que c'eſt un Concile de tout l'Orient, & l'un des plus illuſtres qui ſe ſoient tenus dans l'Egliſe, quoiqu'il ne s'en trouve quoy que ce ſoit dans les hiſtoriens.]'S. Gregoire de Nyſſe eſtoit un de ceux qui le compoſoient.

Col.t.t.1.p.176. Nyſ.v.Macr.t.2. p.187.

Coll t.t.1.p.165. 171. a p.176.

Nyſ.v.Macr.t.2. p.187.d.

'On y receut, comme nous avons dit, & on y ſigna une lettre d'un Concile de Rome, qui autoriſoit la foy de l'Egliſe ſur la Trinité, particulierement ſur la divinité du Saint Eſprit, & qui condannoit les erreurs d'Apollinaire, ſans neanmoins qu'il ſoit nommé dans les fragmens qui nous en reſtent. Il paroiſt que les ſignatures des Orientaux furent envoyées à Rome,] 'puiſqu'il eſt dit que l'original s'en conſervoit dans les archives de l'Egliſe Romaine.[Le Concile d'Antioche ne ſe contenta pas de ſouſcrire à ce qui avoit eſté defini en Occident.]'Il confirma amplement les meſmes articles de noſtre foy par un écrit ou un tome qu'il compoſa,comme nous l'apprenons d'un autre Concile de l'an 382, qui y renvoie les Occidentaux.[Cela confirme ce que]'quelques uns"diſent, que cette definition de foy fut envoyée au Pape & aux autres Eveſques de l'Occident.

Coll t.t.1.p.169. 171.

p.177.

Thdrt.l.5.c.9.p. 717.a.

le Synodique.

Conc t.2 p.600. a]Dav.p.117.

Digitized by Google

On ajoute qu'elle anarhematizoit Marcel[d'Ancyre,]Photin, & Apollinaire: ce qui par ſoy meſme eſt tres croyable.

Baſ.ep.74.

[Il eſt difficile de dourer que tant d'Eveſques & de Confeſſeurs aſſemblez à Anrioche, n'aient pas taſché de donner la paix à cette Egliſe.] Baronius & Blondel ſemblent meſme dire que c'eſtoit le principal ſujet de la convocation du Concile: [Et on le pourroit peuteſtre appuyer] ſur ce que S. Gregoire de Nyſſe ſe plaignoit vers la fin de cette année, qu'aprés la perſecution que Valens luy avoit faite, la confuſion qui eſtoit dans les Egliſes, l'avoit engagé dans les travaux & dans les combats, [s'il n'y avoit lieu de juger que cela ſe raporte plutoſt à la commiſſion qu'il eut d'aller viſiter les Egliſes d'Arabie. Ainſi nous ne trouvons rien de poſitif ſur ce ſujet.]

Bar.378.§38. 39. Blond.p.192. Nyſſ.v.Macr.t.2. p.192.c.

Blondel raporte à ce Concile l'accord qui ſe fit, ſelon Socrate & Sozomene, entre S. Melece & Paulin, que l'on ne donneroit point de ſucceſſeur à celui d'eux deux qui mourroit le premier. [Il ne ſuffiroit peuteſtre pas d'objecter contre cela l'autorité de Theodoret qui ne s'y accorde pas, comme nous le verrons bientoſt. Mais je ne conçois pas comment ce concordat auroit eſté violé par le Concile de Conſtantinople, s'il avoit eſté fait deux ans ſeulement auparavant par une aſſemblée ſi conſiderable d'Orientaux. Il eſt plus certain que ce Concile confirma S. Melece dans ſa dignité, puiſqu'il ſe trouve ſouſcrit à la teſte, comme le chef & le preſident, ce qui ne luy fut pas ſans doute un avantage peu conſiderable.]

Blond.p.192.

Baronius raporte à ce Concile la commiſſion qu'eut Saint Gregoire de Nyſſe d'aller viſiter les egliſes d'Arabie, [a] que d'autres attribuent au Concile de Conſtantinople: [mais nous traiterons [b] autre part cette queſtion.]

Bar.378.§49. Nyſſ.t.3 p.653.d. a Nyſſ.n.p.79.1.

[* S. Chryſoſtome qui avoit paſſé dans la ſolitude une partie du temps de l'exil de S. Melece, revint à Anrioche quelque temps aprés que ce Saint y eut eſté rappellé:] & S. Melece qui l'avoit fait autrefois Lecteur, [b] l'eleva au diaconat [en l'an 380 ou 381,] puiſque les cinq ans qu'il paſſa dans le miniſtere des autels, [finirent en 385 ou 386.]

Pall.v.Chry p. 41. b p.42.

V. S. Gregoire de Nyſſe § 12. *V S. Chryſoſtome § 11.

ART. XIV.

ARTICLE XIV.

Les egliſes d'Antioche oſtées aux Ariens, ſont ajugées à Saint Melece contre Vital Apollinariſte, & contre Paulin.

[L'EMPEREUR Theodoſe regnoit alors dans l'Orient, où il travailloit à rétablir la foy & l'unité Catholique, en ruinant les hereſies, particulierement celle des Ariens. Il receut le ſacrement du batteſme en l'an 380, & des le dixieme janvier de l'année ſuivante, il ordonna par une loy celebre que toutes les egliſes tenues par les heretiques leur ſeroient oſtées & miſes entre les mains des Catholiques.] Le General Sapor qui avoit ordre de faire executer cette loy, s'acquita ſans peine dans toutes les provinces de la commiſſion qu'il avoit receue. Mais il trouva bien de la difficulté à Antioche, par la diviſion de Paulin & de Melece, tous deux Orthodoxes, & par le ſchiſme des Apollinariſtes, qui s'eſtant ouvertement ſeparez de l'Egliſe vers l'an 376, avoient établi Vital leur Eveſque à Antioche. Nous avons vu que Vital avoit eſté receu par S. Melece dans ſa communion, des l'an 361. Il n'eſtoit alors que laïque: & comme il avoit eſté nourri dans la doctrine apoſtolique, que ſes mœurs eſtoient ſaintes, & ſa conduite edifiante, il fut elevé à la dignité de Preſtre dans l'Egliſe d'Antioche ſous S. Melece. Il prenoit un grand ſoin de ceux qui eſtoient ſous ſa charge, dit Sozomene, ce qui, joint à ſes mœurs, le fit extremement honorer & aimer du peuple.

V. Theodoſe note 6.

Thdrt.l.5.c.3.p. 706.c.

c.

c.4.p.708.d.

d|Epi.77.c.10.p. 1014.c|Soz.l.6. c.25 p.670.d.

a Soz.p.670.d.

d|671.a.

[Mais la ſuite de ſa vie donna ſujet de dire] qu'il n'avoit jamais eſté qu'un impoſteur, [qui ſous une pieté apparente couvroit un grand fond d'orgueil & d'ambition.] Car il ſe piqua contre S. Melece, peuteſtre parcequ'il en eſtoit moins conſideré que Flavien, & fit ſchiſme ["vers l'an 374,] avec un grand nombre de perſonnes, qui s'attachoient à luy à cauſe de ſes bonnes qualitez exterieures. [Il voulut d'abord ſe joindre à Paulin;] & enfin il ſe jetta avec ceux qui le ſuivoient, dans le parti d'Apollinaire, qui l'ordonna Eveſque de ſa ſecte dans Antioche. [C'eſtoit donc pour luy que] les Apollinariſtes demandoient les egliſes de cette ville, raſchant pour cela de deguiſer leur hereſie autant qu'ils pouvoient: [& aprés tout, ils ne combatoient pas au moins ouvertement la foy de la Trinité, de laquelle ſeule la loy de Theodoſe parloit expreſſément.

Chr.Al.p.688.

p.688|Soz p.671. a.

V. les Apollinariſtes § 9.

Thdrt.l.5.c.4.p. 708.d.

b c.3.p.707.c.

Cod.Th 16.t.1. l.2.p.4.5. 'Theodoſe avoit publié une autre loy le 28 fevrier 380, par laquelle il ne reconnoiſſoit pour Catholiques que ceux qui ſuivoient la foy du Pape Damaſe & de Pierre d'Alexandrie: ce qui ſembloit demander auſſi qu'on fuſt dans leur communion. [Mais cela ne décidoit pas la difficulté.] [a] Car les Apollinariſtes meſmes pretendoient eſtre dans le parti, [c'eſt à dire au moins dans la foy] du Pape Damaſe. [Cela pourroit paroiſtre incroyable, "puiſqu'Apollinaire avoit déja eſté condanné & depoſé à Rome par Damaſe & par Pierre d'Alexandrie; ſi nous ne ſavions que l'impudence des heretiques eſt capable de tout.]

Thdrt.l.5.c.2.p. 706.a. a c.3.p.707.c.

V. les Apollinariſtes § 11.

c. 'Theodoret écrit que durant qu'on diſputoit ſur cela, Saint Melece demeuroit en paix ſans rien dire; mais Flavien Preſtre de ſa communion ſoutenoit fortement ſes intereſts. 'Il n'eut pas beaucoup de peine à refuter la pretention qu'avoit Apollinaire d'eſtre dans la foy de Damaſe. [Il n'eſt pas ſi aiſé de voir "comment il répondoit à Paulin, qui eſtoit aſſurément autant que Saint Melece dans la foy des Eveſques de Rome & d'Alexandrie, & plus que luy dans leur communion; mais S. Melece eſtoit appuyé de tout l'Orient qui communiquoit avec luy ſeul.

d 708. Note 14.

Neanmoins, quelque avantage qu'il puſt prendre tant du nombre de ſes partiſans & du peuple qui le ſuivoit, beaucoup plus grand que ceux du parti de Paulin, que des trois banniſſemens qu'il avoit endurez pour la foy;] 'comme il avoit une extreme douceur, il fit ce qu'il put pour s'accommoder avec Paulin, & luy fit [ou luy renouvella] l'offre de gouverner enſemble cette Egliſe, à la charge qu'on ne donneroit point de ſucceſſeur à celui qui mourroit le premier des deux.

c.3.p 708.a.

e. 'Mais Paulin ne voulut point accepter ſes offres: de ſorte que Sapor devant qui tout cela ſe paſſoit, donna les egliſes à Saint Melece, & laiſſa Paulin gouverner ceux qui s'eſtoient ſeparez depuis le banniſſement de Saint Euſtathe [en l'an 330.]

ARTICLE XV.

Accord entre S. Melece & Paulin.

NOTE 15. PAULIN conſentit neanmoins enfin que celui des deux qui ſurvivroit à l'autre, gouverneroit ſeul tous les Orthodoxes; ce que nous apprenons non ſeulement de Socrate & de Sozomene, mais encore des Conciles tenus en Italie en 381 & 382. Ainſi quand Theodoret dit qu'aprés la mort de S. Melece on ne voulut pas laiſſer les egliſes à Paulin, parceque celui qui n'avoit pas voulu accepter l'offre de ce Saint, n'eſtoit pas digne de ſucceder à ſon ſiege; [il ſemble avoir ignoré ce qui s'eſtoit paſſé; ou peuteſtre qu'il n'a eu égard qu'à la principale partie de l'offre de Saint Melece, de gouverner conjointement toute l'Egliſe, & que les Eveſques de la province d'Orient ne voulurent point tenir l'autre partie, ſoit qu'elle euſt eſté accordée ſans leur participation, ſoit pour quelque autre raiſon bonne ou mauvaiſe, qu'il n'eſt pas neceſſaire de deviner.]

Socr.l.5.c.5.p. 262.b|Soz.l.7.c. 3.p.706.707.

Cod Th.ap.p. 76.77.103.

a Thdrt.l.5.c. 23.p.736.

Aprés cet accord, Saint Melece écrivit aux Occidentaux pour leur demander [de nouveau] leur communion. [Ils ne la luy refuſerent pas ſans doute, quoique nous n'en ayons pas de preuves poſitives.] Mais nous trouvons qu'ils écrivirent à Theodoſe, pour le prier [de confirmer] l'accord fait entre Melece & Paulin, [& d'employer ſon autorité] pour faire que quand l'un des deux mourroit, les egliſes fuſſent remiſes entre les mains du ſurvivant, ſans que perſonne entrepriſt de luy donner un ſucceſſeur.

Cod.Th.ap.p. 77.

p.76.

Socrate & Sozomene ajoutent que l'on prit ſix perſonnes que l'on pouvoit juger plus probablement devoir un jour eſtre elus Eveſques d'Antioche, entre leſquels eſtoit Flavien; & qu'on leur fit faire ſerment qu'ils ne feroient elire perſonne, & qu'ils n'accepteroient point eux meſmes l'epiſcopat, tant que Paulin ou Melece vivroient. [Une choſe ſi conſiderable & ſi deſavantageuſe à l'honneur de Flavien, qui accepta depuis le ſiege d'Antioche du vivant de Paulin, & que neanmoins l'Orient a toujours regardé comme un Saint, ne ſauroit manquer d'eſtre fort ſuſpecte, n'eſtant autoriſée que par le témoignage de ces deux auteurs;] ſurtout voyant qu'on ne l'a jamais alleguée dans toutes les diſputes qui ſe ſont elevées

Socr.l.5.c.5.p. 262.a.b|Soz.l.7. c.3.p.706.707.

Blond.p.231-233.

ſur l'epiſcopat de Flavien. [Mais quelque eſpece d'accord que l'on euſt pu faire, il paroiſt que les eſprits demeuroient toujours alienez, tant entre les Chrétiens d'Antioche,] 'que meſme entre ceux de l'Orient & de l'Occident.

Naz.car.1 p.14. 25.

Socr.l.5.c.5.p. 262 b|Soz.l.7.c. 707.a.

'Les meſmes hiſtoriens ajoutent que les Luciferiens ſe diviſerent alors, ſe plaignant qu'on euſt receu Melece comme Eveſque, luy qui avoit, diſoient-ils, eſté ordonné par les heretiques. [Nous ne ſavons que dire de cela, puiſque Lucifer avoit formé ſon ſchiſme, & meſme eſtoit mort beaucoup d'années auparavant.

Puiſque l'hiſtoire de S. Melece nous a engagez à raporter auſſi une grande partie de ce qui regarde Paulin, nous ajouterons ici le peu qui reſte à en dire. Nous venons de marquer qu'aprés la mort de S. Melece "les Orientaux ne voulurent point luy laiſſer gouverner l'Egliſe d'Antioche. * S. Ambroiſe prit tout à fait ſes intereſts, & à ſa ſollicitation l'on tint un grand Concile à Rome en l'an 382. Paulin s'y trouva,] '& anima tout à fait par ſes vertus, dit S. Jerome, l'ardeur que Sainte Paule avoit déja pour la vertu, quoiqu'il ne logeaſt pas chez elle. [Mais "Flavien elu par les Orientaux demeura toujours en poſſeſſion de l'Egliſe d'Antioche.] 'Saint Jerome & Sainte Paule eſtant venus à Antioche [au commencement de 386,] y jouirent un peu, dit le premier, de la charité & de la communion du ſaint Confeſſeur Paulin, qui voulut meſme les conduire [hors de la ville,] lorſqu'ils en partirent au milieu de l'hiver. 'Il mourut, ſelon Socrate, vers le meſme temps que Theodoſe défit Maxime [en 388:] [a] & Evagre eſtoit certainement Eveſque [des Euſtathiens] d'Antioche en 392. [Mais il eſt facheux] [b] qu'on aſſure que Paulin meſme l'avoit ordonné contre les Canons pour luy ſucceder, & qu'il l'avoit ordonné ſeul. 'Neanmoins Acace de Berée n'a pas laiſſé de le traiter de Bienheureux, [Flavien] [c] ayant mis ſon nom & celui d'Evagre dans les diptyques, pour faciliter la réunion des peuples. 'Theodoret leur donne place auſſi entre les Eveſques d'Antioche.

V.S.Flavien d'Antioche.

* V.S. Ambroiſe 535. 37.

Hier.ep.27.p. 171.a.

V. ſon titre.

b|inRuf.l.3.c.7. p.240.c.

Socr.l.5.c.15.p. 273.d|Soz.l.7.c. 25.p.723.c.

a Hier.v.ill.c. 125.p.301.d.

b Thdrt.l.5.c.23. p.756.d.

Cyr.Al.ep.13. p.64.b.

c ep.36.p.203.d.

Thdrt.l.5.c.39. p.755.

ARTICLE XVI.

Saint Melece preſide à Conſtantinople au Concile œcumenique ; établit Saint Gregoire de Nazianze Eveſque de cette ville ; & y meurt.

[SAINT Melece pouvoit à peine eſtre en poſſeſſion des egliſes d'Antioche, lorſqu'il les quitta] pour aller au Concile œcumenique de Conſtantinople, où il mena ſes Preſtres Flavien & Elpide. Le dernier qui demeuroit avec luy dans la maiſon epiſcopale, & qui eſtoit une image parfaite de ſa vie & de ſes vertus, fut depuis Eveſque de Laodicée, aprés S. Pelage [qui vivoit encore en 381, & avant l'an 394,] auquel Elpide aſſiſtiſta au Concile de Conſtantinople. Il eſtoit alors l'un des plus illuſtres Prelats de l'Orient ; & il ſe rendit encore plus illuſtre en défendant avec beaucoup de courage [en l'an 404] l'innocence de S. Chryſoſtome [ſon ancien confrere dans l'ecole de S. Melece, comme on le verra ailleurs plus amplement.

virumes.

Conc.t.2.p.555. d.e.

Thdrt.l.5.c.27. p.741.d.

Conc.t.2.p.1151. e.

a Thdrt.p.741. d.

b Pall.v.Chry. p.79.195.

V. S Chryſoſtome 5 202.

Pour retourner au Concile œcumenique, Saint Melece y eſtoit ſans doute attendu plus qu'aucun des autres Prelats, & pour la qualité de ſon ſiege, & parceque] Theodoſe, quelques jours avant que d'eſtre elevé à l'Empire, l'avoit vu en ſonge qui le revétoit de la pourpre imperiale, & luy mettoit le diademe. C'eſt pourquoi quand il fut arrivé à Conſtantinople, & qu'il voulut aller ſaluer l'Empereur avec les autres Eveſques, ce prince défendit qu'on le luy montraſt, voulant voir s'il le reconnoiſtroit bien par ce ſonge ; & cela arriva de la ſorte. Car lorſque tous les Prelats furent entrez dans le palais [pour le ſaluer, il le reconnut auſſitoſt,] & laiſſant tous les autres, il accourut à luy, l'embraſſa, comme un fils qui n'a vu de longtemps ſon pere, & luy baiſa les yeux, la bouche, la poitrine, la reſte, & la main qui luy avoit mis la couronne ſur la teſte, comme il le dit à tout le monde, en racontant la viſion qu'il en avoit eue.

Thdrt.l.5.c.6 p. 711.b.

c.7.p.712.b.c.

[Un des principaux ſujets de la convocation du Concile, eſtoit de donner un Eveſque à l'Egliſe de Conſtantinople ;] & c'eſtoit pour ce ſujet que Saint Melece y eſtoit venu. [On n'eut pas de peine à faire ce choix, puiſqu'il y avoit déja du temps que Saint Gregoire de Nazianze y eſtoit deſtiné

Nyſſ.v.Mel.p. 592.a.

Naz car.1 p.24. c. pur les vœux & le jugement de tout le monde.] S. Melece & les autres Eveſques firent donc violence à ſa modeſtie, & le placerent malgré luy ſur le throne epiſcopal. Ainſi S. Melece donna un epoux à l'Egliſe de Conſtantinople, & couronna ce ſaint mariage par ſa benediction.[a] Car c'eſtoit luy qui preſidoit alors au Concile œcumenique; [& il n'y avoit en effet aucun Eveſque qui puſt luy diſputer ce rang par la dignité de ſon ſiege.] Tous les autres Peres du Concile ſe conſideroient comme ſes enfans,[b] le regardant comme leur pere & leur chef.

Nyſſ.v Mel.p. 592.a b[Thdrt.l 1 c.8.p.713 a. a Naz car.1.p. 24.b.

Nyſſ.v.Mel p. 589.b. b p.587.c.

p.588 a[Thdrt.l. 5.c.8 p.713. La joie que l'inthronization du nouvel Eveſque avoit donnée, fut bientoſt changée en deuil par la mort de celui qui en avoit eſté[c] le principal auteur. Car Dieu qui avoit ce ſemble fait venir Saint Melece à Conſtantinople, pour repandre ſa gloire dans toutes les nations dont les Prelats s'eſtoient aſſemblez en cette ville, & pour leur faire voir à tous le modele d'un veritable paſteur; le retira à luy au milieu de ce grand nombre d'Eveſques qu'il avoit rendu témoins de ſa pieté, de ſa ſageſſe, de ſon zele pour la foy, & de toutes les autres vertus epiſcopales.

Chry.or.45.t.1. p.526.d.e. c πρῶτος.

p.517.b.c.

Nyſſ.v.Mel.p. 592 b.c. Dans le peu de temps qu'il avoit eſté à Conſtantinople, il avoit ſouvent deſalteré la ſoif du peuple par le vin ſi agreable de ſes diſcours, & l'avoit nourri avec abondance des mets delicieux de la parole divine. Il commençoit le premier pour benir les autres, & [les Prelats] ſes diſciples parloient aprés.

Naz.car.1.p.25. b. Il portoit toujours ſes amis à la paix & à l'union; & il le fit à ce que l'on rient, juſques au dernier ſoupir, aprés lequel, dit S. Gregoire de Nazianze, il alla ſe joindre au chœur des Anges, comblé d'années, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, autant des eternelles (qui ſont les vertus) que de celles qui ſe meſurent par le cours des aſtres.

ARTICLE XVII.

Honneurs rendus au Saint aprés ſa mort: Son corps eſt porté à Antioche.

Nyſſ.v.Mel.p. 588.a.b. a p.594.d. LA mort de Saint Melece fut extremement pleurée par tous les Prelats.[a] L'Empereur meſme en témoigna de la douleur: [& il eſtoit difficile de la pleurer autant qu'elle

meritoit de l'eſtre à cauſe des grands maux dont elle fut ſuivie, & dont elle fut en quelque ſorte la cauſe, tant dans le Concile]'où elle troubla tout,[que dans Antioche. Elle peut Lup.t.1.p.135.
V. S. Gregoire de Naz. 586. eſtre arrivée ſur la fin du mois de may,"auquel il paroiſt que le Concile commença : mais nous ne pouvons rien dire de plus precis.]'Son corps fut envelopé dans le lin & dans la ſoie. Nyſ.v.Mel.p.
On l'embauma de parfums avec abondance, par la liberalité 590.b.
d'une Dame,[pour le pouvoir tranſporter à Antioche.]'Il fut p.594.d.
mis ce ſemble en depoſt dans l'egliſe des Apoſtres.

'Ses funerailles furent accompagnées d'une infinité de peu- e.
ple qui environnoit ſon corps.'On y portoit une ſi grande quan- d.
tité de cierges, que l'on ne voyoit que du feu autant que la vue
ſe pouvoit étendre.'On chantoit des pſeaumes à pluſieurs c.d.
chœurs en diverſes langues. On dechiroit les linges qu'on luy
mettoit ſur le viſage, pour les diſtribuer à plus de perſonnes,
qui les conſervoient comme des preſervatifs.

'Tous ceux qui avoient quelque reputation d'eloquence, Thdrt.l.5.c.8.p.
firent ſon oraiſon funebre,[a] comme Saint Gregoire de Nyſſe, 713.a.
[b]dont nous avons encore le diſcours adreſſé au peuple de a Socr.l.5.c.9.p.
Conſtantinople,[c] lorſque le corps du Saint eſtoit encore en 266.c.
cette ville,[d] & que meſme la nouvelle de ſa mort n'eſtoit pas b Nyſſ v.Mel p.
encore arrivée à Antioche.[e] On voit par ce diſcours que d'au- 588.a.b.
tres avoient déja fait la meſme choſe,[f] & avoient raconté les c d.e.
merveilles de ſa vie,[g] les perſecutions qu'il avoit endurées d p.593.a.
pour la foy. C'eſt pourquoi Saint Gregoire ſe contente de de- e p.587.c.
plorer la perte que l'Egliſe avoit faite par ſa mort.'Il proteſte f p.589 c.
devant une aſſemblée ſi conſiderable que S. Melece intercede g p.591.a.
pour le peuple.'D'autres Eveſques devoient auſſi parler ſur le p.594.a.
Note. meſme ſujet aprés luy".

'Le corps de Saint Melece fut reporté comme un ſacré thre- Naz.car.1.p.25.
ſor à ſon Egliſe d'Antioche.[b] Toute la ville de Conſtantino- b.
ple ſortit pour le conduire, & jamais le nombre de ſes habi- b b|vit.t.1.p 29.
tans ne parut plus grand.'On dit que dans tout le chemin il 30.
fut receu dans l'enceinte des villes par odre de Theodoſe Soz.l.7 c 10.p.
contre la coutume des Romains, & accompagné avec le 717.a.f.
chant des pſeaumes par ceux ſur le territoire deſquels il paſ-
ſoit.'Il fut receu à Antioche avec la douleur qu'on pouvoit at- Chry.or.45.t.1.
tendre d'un peuple qui l'avoit tant aimé, & qui euſt eſté tout p.517.c.d.
à fait inconſolable, ſi la providence divine ne l'euſt preparé à
la ſupporter, en permettant que le Saint mouruſt bien loin de
là.

Soz.l.7.c.10.p. 716.717|Chry. in Gent.t.1.p. 646.b.c.

'Il fut inhumé auprés de S. Babylas l'un de ſes plus illuſtres predeceſſeurs, [a]dans l'egliſe que luy meſme avoit fait baſtir peu auparavant à l'honneur de ce ſaint Martyr, audelà de la riviere [d'Oronte,]& pour laquelle il avoit tant d'affection, que ne ſe contentant pas d'écrire continuellement à l'Empereur[Theodoſe]& aux Prefets,[pour les depenſes neceſſaires,]il y alloit tous les jours, nonobſtant les chaleurs de l'été, & ſouvent mettoit luy meſme la main à l'ouvrage.

[a] Chry.p.646.b.c.

ARTICLE XVIII.

Eſtime que l'on a faite de S. Melece aprés ſa mort.

Chry.or.45.t.1. p.527.c.

'LE temps ralentit la douleur que le peuple d'Antioche ſentoit de ſa mort ; mais il enflammoit de plus en plus

p.523.a.b|527.a. b.

l'amour & le ſouvenir de ſa vertu ;' & pluſieurs années aprés toute la ville accouroit encore à ſon tombeau avec le meſme

p.523.b.c.

empreſſement & la meſme ardeur que le premier jour.'C'eſt par où Saint Chryſoſtome commence l'eloge qu'il fit de luy le jour de ſa feſte au bout de cinq ans qu'il eſtoit mort,[c'eſt à

d.

dire en 386.]'Il y repreſente l'amour extreme que le peuple

p.524-526.

avoit pour le nom meſme de ce Saint,'qu'il montre par ce qui eſtoit artivé des ſa premiere entrée, & enſuite de ſon premier

p.526.

banniſſement ſous Conſtance[en 361.]'Il décrit auſſi de quelle maniere il avoit eſté receu au retour de ſon dernier exil[aprés

p.526-528.

la mort de Valens :]'& puis il parle de ſa mort.[b]Il finit en exhortant tous ſes auditeurs de demander à Dieu d'eſtre auſſi

[b] p.528.c.d.

pres de S. Melece dans la gloire de l'eternité, qu'ils l'eſtoient alors de ſon tombeau,& d'employer pour cela l'interceſſion de ce Saint meſme, qui avoit alors encore plus d'autorité auprés de Dieu, & plus d'amour pour ſon peuple, qu'il n'avoit eu durant ſa vie.

Thdrt.l.5 c 3.p. 712.8|713 a. & alibi.

'Voilà quelle a eſté la mort du divin Melece, [c]de ce nouvel Apoſtre qui a augmenté le nombre des Apoſtres,[s'il eſt permis de ſe ſervir de cette expreſſion avec S. Gregoire de Nyſſe. Il a eſté honoré d'une maniere toute particuliere par l'Orient. Mais quelques eloges qu'en aient pu faire ou Saint Baſile, ou Saint Gregoire de Nyſſe, ou S. Chryſoſtome, ou Theodoret,

[c] Nyſſ.v.Mel.p. 38.a.

Naz car.1.p.24. b c.

rien n'eſt plus conſiderable que]'ce qu'en dit S. Gregoire de Nazianze, qui s'eſtoit mis audeſſus de l'inclination que l'Orient avoit pour luy, & ne l'aimoit que par la charité commune

mune & Catholique. Le rémoignage de Saint Epiphane luy eſt encore beaucoup plus avantageux, puiſqu'il eſtoit tout à fait uni avec Paulin & avec les Occidentaux ſes adverſaires. Epi.73.c.34.35. p.882.883.

On a ſurtout loué ſa douceur extreme, & ſon humilité, [ce qui fait bien juger que ce n'eſtoit pas luy qui entretenoit le trouble de l'Egliſe d'Antioche, & que s'il n'euſt tenu qu'à ſe depoſer, il luy euſt bientoſt rendu la paix : mais on peut juger par la connoiſſance que nous avons de la diſpoſition des Orientaux, qu'ils n'euſſent jamais conſenti à recevoir Paulin pour Eveſque, quelque ceſſion qu'euſt pu faire Saint Melece ; & c'eſt ce que l'evenement ne verifia que trop. Nyſ.v.Mel.p. 591.c|Naz.car. t.p.24.b c| Thdrt.l.5.c.3.p. 708.a.

Au reſte quoique l'Occident fuſt tout à fait uni avec Paulin, & quoique l'on ait traité à Rome S. Melece & S. Euſebe de Samoſates d'heretiques & d'Ariens, il ſemble neanmoins, comme nous l'avons deja dit, que l'on n'y rejettoit pas abſolument la communion de S. Melece, puiſqu'il compoſoit les lettres que l'on envoyoit en Occident, & que ſon nom y paroiſſt encore à la teſte de tous les autres ; ce qui n'empeſchoit pas que les Occidentaux ne les receuſſent, & n'entretinſſent commerce avec l'Orient, quoiqu'avec plus de froideur qu'on ne devoit attendre du zele qu'ils faiſoient paroiſtre en d'autres choſes. V. S. Baſile. Saint Baſile employa longtemps Dorothée Diacre de Saint Melece pour écrire & pour parler à Saint Athanaſe & au Pape. L'Occident luy a fait enfin juſtice, & il l'honore aujourd'hui, non ſeulement comme un membre de l'Egliſe Catholique, mais comme l'un de ſes protecteurs, en l'invoquant dans le martyrologe Romain comme un ſaint Eveſque d'Antioche, le meſme jour que les Grecs en font la feſte & leur principal office, c'eſt à dire le 12 de fevrier, [qui peut eſtre le jour que ſon corps fut reporté & inhumé à Antioche, ou plutoſt celui auquel il en avoit eſté établi Eveſque ; y ayant trop de temps depuis la fin de may, qu'il eſtoit mort, à moins qu'on ne l'ait encore gardé quelques mois à Antioche avant que de l'enterrer, pour achever l'egliſe où on le vouloit mettre, ou pour quelque autre raiſon ſemblable.] Quelques Latins des derniers temps marquent encore ſa feſte en d'autres jours. Il gouverna l'Egliſe d'Antioche 10 ans & quelques mois, dans leſquels nous comprenons les neuf ou dix années que peuvent avoir duré ſes trois exils. Menæa,p.135. 140. Boll.12.feb.p. 60.: 96.

Nous apprenons d'une lettre de Jean d'Antioche à Saint Cyr.t.5 p.193.1.

Cyrille d'Alexandrie, que ce tres ſaint Eveſque avoit laiſſé quelques écrits dont ce Patriarche ſon ſucceſſeur allegue l'autorité. [Mais il ne nous reſte rien de luy que le ſermon qu'il fit entrant à Antioche, qui nous a eſté conſervé par Saint Epiphane.]

ASCOLE,

EVESQUE DE THESSALONIQUE.

[LE nom d'Aſcole eſt celebre dans l'Egliſe par les eloges que luy ont donné Saint Baſile, Saint Ambroiſe, le Pape Innocent, & Sozomene. Mais ſon plus grand panegyriſte eſt Saint Ambroiſe, dans les deux lettres qu'il écrivit auſſitoſt aprés ſa mort aux Eveſques de Macedoine, & à Anyſe ſon diſciple & ſon ſucceſſeur.] Il eſt nommé Aſcole par les Grecs, & Acole par les Latins.] Il eſtoit de Cappadoce.[a] Mais il s'enferma eſtant encore enfant dans les monaſteres de l'Acaïe,[b] où il paſſa ſa jeuneſſe; & quand ſes parens l'y venoient chercher, il répondoit avec J. C, qu'il n'avoit point de parens que ceux qui faiſoient la volonté de Dieu. NOTE 1.

Baſ ep. 339. p. 332. a.
a Amb. ep. 21. t. 5. p. 1010. c.
b ep. 22. p. 231. g.

ep. 21. p. 230. c.

'Sa reputation ſe repandant beaucoup au delà de la petite cellule où il ſe cachoit, les peuples de Macedoine le conjurerent de vouloir eſtre leur Archeveſque [en qualité d'Eveſque de Theſſalonique qui en eſtoit la metropole,] & les Prélats l'elurent pour cette dignité, 'ſachant que quoiqu'il fuſt encore aſſez jeune d'age, il y avoit longtemps qu'il s'exerçoit dans la vertu. 'Il mourut fort agé [en l'an 384 au pluſtard. Ainſi] 'il ſemble qu'il ait ſuccedé à Ereme, que la violence de Conſtance avoit fait tomber vers l'an 355, [d'où vient peut-eſtre ce que dit S. Ambroiſe,] [e] qu'il fut fait Eveſque de Theſſalonique, afin que le mur & le fondement de la foy y fuſt rétabli par un Prelat, comme la porte de la foy y avoit eſté fermée par un Prelat.

ep. 22. p. 231. g h.

p. 230 f.

Bar 378. § 46.
Ath. 1p. 1. p. 692. b.
c Amb ep. 21. p. 230. c.

'Il vint comme David pour rétablir la paix parmi le peuple. Il vint comme un vaiſſeau chargé de toutes les richeſſes ſpirituelles. Il vint comme la colombe avec des ailes d'argent, & avec ce ſommeil myſterieux où ſon ame endormie pour tous les plaiſirs des ſens, demeuroit dans une ſainte tranquillité qui operoit plus que tous les travaux des autres.' Toute la Macedoine eſtoit l'an 380[ſous ſa conduite,]dans l'union de la charité, & dans la verité de la foy. ep 22.p.231.h.i. Soz.l.7.c.4.p. 707.d.

'S. Ambroiſe l'appelle aprés ſa mort le mur de la foy, de la grace, & de la ſainteté.[a]Il dit à ſon ſucceſſeur : Je vous congratule, mon frere, de ce qu'on a trouvé en vous tant de merite, qu'on n'a pas deliberé un ſeul moment à vous choiſir pour le ſucceſſeur d'un ſi grand homme. Mais ce vous eſt auſſi une tres grande charge d'avoir à ſoutenir une ſi haute reputation. On veut voir revivre en vous Aſcole, ſa vertu, ſa regularité, & le courage invincible de ce genereux vieillard.' Il dit qu'il couroit partout, à Conſtantinople, en Acaïe, en Epire, en Italie, avec tant de promtitude & tant de vigueur, que ceux qui eſtoient plus jeunes & plus robuſtes ne pouvoient le ſuivre, parceque ſon corps luy eſtoit tellement aſſujetti, qu'il n'en dependoit en aucune maniere. Amb.ep.22.p. 229.b. [a] p.230.f. f|231.g.

'Comme il eſtoit de Cappadoce, il rechercha des l'an 371 l'amitié de S. Baſile,[b]qui s'en ſentit fort obligé, & eſtima particulierement l'affection qu'il témoignoit pour S. Athanaſe. Baſ.ep.339.p. 332.a. [b] ep.337.p.328. 329.

V. S. Baſile 596|& Saint Sabas Martyr.

'Aſcole luy envoya quelque temps aprés[c]le corps de S. Sabas qui avoit ſouffert le martyre en Gotthie l'an 372, avec l'hiſtoire de ſon martyre qu'il paroiſt luy meſme avoir écrite ſous le nom de l'Egliſe des Gots;'& il ſemble non ſeulement qu'il ait animé ceux qui combatirent alors parmi ces peuples;[c]mais encore qu'il ait eu part à leurs combats & à leurs ſouffrances. ep.338.339.p. 330.332. ep.338.p.330.d. e. [c] ep.339.p.332.a.

'Il peut bien avoir encore envoyé depuis à S. Baſile le corps d'un autre Martyr.'S. Baſile en luy répondant ſur ce ſujet, & luy témoignant avoir une haute opinion de ſa vertu, dit que c'eſt l'eſtime que tout le monde faiſoit de luy. a.b. ep.339.p.331. 332.

[Ce qui le rend fort celebre dans l'hiſtoire, c'eſt que Dieu le choiſit pour le rendre le pere ſpirituel du grand Theodoſe, en l'enfantant à J. C. par les ſacremens de l'Egliſe.]'Car ce prince eſtant tombé malade à Theſſalonique[''au commencement de l'an 380]& s'eſtant reſolu à recevoir le batteſme,'il s'informa avec ſoin quel eſtoit l'Eveſque du lieu, & lorſqu'il eut appris qu'Aſcole eſtoit non ſeulement tres pur dans ſa Socr.l.4.c.6.p. 262.d.

V. Theodoſe 55.

p.263.a|Soz.l.7. c 4.p.707.

foy, mais encore excellent dans ſes œuvres, & qu'il avoit, dit Sozomene, toutes les vertus neceſſaires à un Prelat, il receut avec joie de ſa main le ſeau ſacré de la regeneration, [& les autres ſacremens qui le rendirent un parfait Chretien.] Il
Cod.Th.t 6.p 6. 1. voulut auſſi ſavoir de luy l'état où eſtoit l'Egliſe; & on croit que ce fut ſur ce qu'Aſcole luy en dit, & fut les avis qu'il luy donna, que Theodoſe fit diverſes loix tres dignes de ſa pieté dans le temps qu'il paſſa à Theſſalonique, juſque ſur la fin de la meſme année.

Naz.car.1 p 16. c. [Ce fut luy" ſans doute qui fit que] Theodoſe rejetta alors Maxime le cynique. Il ecrivit auſſi contre ſon intruſion au Pape Damaſe, conjointement avec cinq autres Eveſques [qui pouvoient eſtre de ſes ſuffragans.] Damaſe les avoit ſouvent avertis de prendre garde qu'il ne ſe fiſt rien de ſemblable : & il leur recrivit amplement ſur ce ſujet, dont il parle encore dans une lettre particuliere à Aſcole, en recommandant à ſa ſainteté, (car c'eſt ainſi qu'il parle,) un officier de Gratien qui alloit en ces quartiers là. Il le qualifie ſon ſeigneur & honoré frere. Il le prie de s'employer [par le credit qu'il avoit ſur l'eſprit de Theodoſe & des Eveſques,] à faire donner un bon Eveſque à Conſtantinople; & il fait la meſme choſe dans la lettre qu'il écrit à luy & aux cinq autres Eveſques, marquant qu'il le fait ſur ce qu'il a appris qu'on devoit tenir un Concile à Conſtantinople. Quelques uns tirent de là que Damaſe le fit ſon legat pour ce Concile, qui eſt le ſecond œcumenique, tenu en 381. [Mais cette preuve eſt aſſurément tres foible, & Aſcole ne fut meſme mandé que pour la fin de ce Concile. Ce qui eſt bien plus certain, c'eſt que] Damaſe par la connoiſſance qu'il avoit de ſes merites, luy donna le ſoin de gouverner [en ſon nom] les diverſes provinces qui compoſoient l'Illyrie Orientale; [de quoy nous allons parler amplement" en un autre endroit. Il ne fut pas mandé d'abord, comme nous venons de dire, au Concile de Conſtantinople.] Mais aprés la mort de Saint Melece on y appella les Eveſques de Macedoine & d'Egypte, dans l'eſperance qu'ils contribueroient à y établir la paix & l'union; & les Orientaux" attendirent le jugement d'Aſcole avant que de terminer leur Concile, ce qu'on marque comme une deference extraordinaire qu'ils luy rendirent. [Il s'y joignit aux Eveſques d'Egypte, comme on le peut voir en un autre endroit.]

V. S. Gregoire de Naz. 578.

a Coll.t.t.1.p. 37.

p.39.

p.42.43.

p.42.

p.43.

p 41.

David.

p.48.49.

V S.Damaſe 517.

Naz.car.1.p.28. d.

Cod.Th.ap.p. 105.

Notes.

V. S. Ambroiſe § 36. * Ibid. § 38.

'Il ſe trouva ſur la fin de l'année d'apres" au Concile de Rome, 'où il vint* le premier voir S. Ambroiſe qui eſtoit alors malade: & deſlors ces deux Saints ſe trouverent liez enſemble par l'amitié la plus étroite, quoiqu'ils ne ſe fuſſent jamais vus. Ils s'embraſſerent mutuellement avec toute l'affection la plus tendre. Ils deplorerent les malheurs de leur temps: & la douleur ſenſible dont ils eſtoient touchez pour tant de maux leur fit repandre une ſi grande abondance de larmes, qu'ils en arroſerent les habits l'un de l'autre, en ſe tenant embraſſez dans cette entrevue qu'ils deſiroient depuis ſi longtemps & avec tant d'ardeur. S. Ambroiſe regarda la viſite d'Aſcole comme une grace qu'il en avoit receue, & dont il luy eſtoit d'autant plus obligé qu'il l'avoit deſirée plus fortement. 'Il conſerva toujours depuis une eſtime extraordinaire pour luy, comme on le voit par les grandes louanges qu'il luy donne.

Thdrt. l. 5. c. 9. p. 71. c. a Amb. ep. 22. p. 230. a. b. ep. 22. 22. p. 228, 231.

'Son epiſcopat ſe rencontra au milieu des ravages que les Gots & divers autres barbares firent dans la Thrace & dans l'Illyrie [depuis 377 juſqu'en 382.] Dans ce temps ſi malheureux, il conſerva ſouvent Theſſalonique contre la fureur des ennemis: & ces peuples barbares, qui pilloient en liberté toutes les autres villes, eſtoient contraints de demander la paix, lorſqu'ils venoient à Theſſalonique. 'Il les chaſſa meſme de toute la Macedoine, non par la force des armes, (car il n'y avoit point de troupes dans la province,) mais par celles de ſes prieres, qui obtinrent que Dieu envoyaſt la peſte dans leur armée, ce qui les contraignit de s'enfuir & de demander la paix. [Ainſi il ſemble que ce fut une des raiſons" qui obligerent les Gots de ſe ſoumettre à Theodoſe le 3e octobre 382.]

p. 229. b. c. c. d.

V. Theodoſe § 13.

'De ſorte qu'aprés avoir rendu la tranquillité aux autres, il alla luy meſme jouir dans le ciel du repos qu'il s'y eſtoit acquis par ſes merites. Cet ancien ſoldat de J.C. qui ſouhaitoit depuis ſi longtemps d'abandonner la terre, mais qui eſtoit retenu comme l'Apoſtre par les vœux & par les beſoins de tous les hommes, s'envola enfin dans le ciel à l'aide de ces ailes ſpirituelles que l'Ecriture attribue à la colombe.

ep. 22. p. 229. e.

'Cette mort plus ſenſible à ſon peuple que la guerre des barbares, 'atriva durant l'hiver, [" & apparemment vers le commencement de 384.] S. Ambroiſe qui avoit toujours en l'eſprit l'image de ce ſaint Eveſque, eſtoit actuellement appliqué à conſideter ſes actions, lorſqu'il receut la nouvelle de ſa mort. 'Il ne pouvoit dire qui la luy avoit apportée, mais il

e 230. m. p. 228. m.

Notes 3.

m

donne lieu de croire qu'il en eut la connoiſſance de quelque maniere extraordinaire, & par la revelation du Saint meſme; les chemins eſtant alors fermez par mer & par terre.] Nous parlerons "autrepart d'Anyſe ſon diſciple & ſon ſucceſſeur, dont la vertu fut une nouvelle preuve de celle de ſon maiſtre.] V. S. Ambroiſe § 41.

SAINT SERVAIS, EVESQUE DE TONGRES.

[LE ſiege epiſcopal qui eſt aujourd'hui à Liege, eſtoit auparavant à Maſtrict, où on pretend que S. Servais l'avoit tranſporté en quittant la ville de Tongres.] 'Car cette ville ample & "peuplée, qui faiſoit avec Cologne [la gloire *copioſa.* &] la force de la ſeconde Germanie, a eſté la premiere reſidence, & le titre original des Eveſques de ce dioceſe. On dit beaucoup de choſes de l'origine de cette Egliſe, & de ſes premiers paſteurs, mais toutes fort incertaines. Et il y a bien de l'apparence qu'elle n'a point eu d'autres Eveſques que ceux de Treves, juſqu'à ce que Saint Materne qui aſſiſta au Concile d'Arles en 314, diviſa ſon dioceſe en trois, celui de Cologne qu'il garda pour luy, celui de Treves dont Saint Agrece fut fait Eveſque, & celui de Tongres.]

Amm.l.15.p.54. a.

Sulp.l.2.p.166. 'Ce qui eſt certain, c'eſt que Saint Servais eſtoit Eveſque de Tongres en 359, & paroiſſoit alors entre les plus illuſtres & les plus genereux Eveſques des Gaules. [Nous aurions bien des choſes à en dire, ſi nous voulions nous en raporter aux longues hiſtoires que nous en avons." Mais elles ne ſont au plus que du X. ou XI. ſiecle, & pleines de narrations viſiblement fabuleuſes & inſoutenables: ce qui nous oblige à nous contenter de ce que nous en trouvons dans les auteurs des ſix premiers ſiecles. Notes.

Il y avoit déja pluſieurs années que S. Servais eſtoit Eveſque de Tongres, lorſqu'on tint en 346 le Concile de Colo-

gne dont nous venons de parler, s'il faut avoir égard aux actes de cette assemblée,] puisque le Saint y dit qu'il s'estoit souvent opposé à Euphrate en particulier & en publie, en presence de Saint Athanase, [& en d'autres occasions.] Son nom se trouve entre les Evesques des Gaules qui assisterent en 347 au Concile de Sardique, ou qui le signerent. Ce peut bien estre aussi l'Evesque Servais que Magnence deputa à Constance avec quelques autres [l'an 350,] comme nous l'apprenons de Saint Athanase, qui témoigne assez clairement avoir vu ces deputez [à Alexandrie.] Il fut encore depuis au Concile de Rimini [en 359,] où, comme on a vu dans un autre endroit, luy & Saint Phebade d'Agen parurent les chefs des Prelats les plus intrepides & les plus fermes pour la verité, quoiqu'ils n'aient pas eu tout à fait assez de lumiere pour des ennemis aussi artificieux qu'estoient les Ariens.

Conc.t.1.p.617. b. Ath.ap.2.p 767. c. ap.1.p.679.a] Bar.350. § 28. V. Constance § 20. Sulp.l.2.p.166. 167. V. les Ariens § 82.

Saint Gregoire de Tours parle aussi de S. Servais Evesque de Tongres, mais dans une suite qui va à mettre sa mort en l'an 450: [& c'est ce qui a obligé quelques personnes habiles à croire qu'il y avoit eu deux SS. Servais à Tongres, l'un dans le IV. siecle, & l'autre dans le V. Que si l'on veut soutenir qu'il n'y en a qu'un, il faut avouer que Saint Gregoire se trompe dans l'epoque qu'il luy donne. Quoy qu'il en soit,] il nous assure que celui dont il parle, estoit un Evesque d'une pieté admirable, toujours dans les veilles & dans les jeûnes, & souvent trempé de ses larmes. Il pratiqua particulierement ces exercices de penitence dans le bruit qui se repandit que les Huns estoient prests d'entrer dans les Gaules, [soit en 450, s'il a vécu du temps d'Attila, soit en 378, lorsque les Huns ravagerent toute l'Illyrie aprés la mort de Valens, ou vers l'an 384, lorsqu'ils s'approcherent du Rhein, si c'est celui qui avoit assisté au Concile de Rimini, comme nous le supposons, sans le vouloir assurer.]

Gr.T.h.Fr.l.1.c. 5.p.51-53. NOTE 2. p.53.

Dans la crainte que l'on avoit de ces peuples barbares & infideles, Saint Servais s'appliqua beaucoup à demander à Dieu qu'ils n'entrassent jamais dans les Gaules. Cependant il connut par la lumiere du Saint Esprit, que les pechez des peuples empeschoient qu'on ne luy accordast cette grace. C'est pourquoi il s'en alla à Rome pour tascher de l'obtenir par l'intercession des Apostres. Il y fit des prieres continuelles sur le tombeau de Saint Pierre, & y joignit des penitences extraordinaires, jusqu'à passer deux ou trois jours de suite

p.53. p.54.

ſans prendre aucune nourriture. Cependant au bout de pluſieurs jours S. Pierre luy apparut, & luy dit que c'eſtoit un decret immuable de la juſtice de Dieu, que les Huns[ou d'autres barbares]vinſſent dans les Gaules, & y fiſſent de grands ravages; mais que Dieu le retireroit bientoſt du monde, avant que ce malheur arrivaſt. 1. &c.

p.54.55. a p.55. 'Il revint donc à Tongres, d'où il ſortit auſſitoſt [a] pour ſe retirer à Maſtricht, & il y mourut peu de temps aprés. Saint Gregoire ne dit point pourquoi il quitta Tongres, quoiqu'il ſemble avoir eu, comme on le peut juger par ſa ſuite, que c'eſtoit parceque cette ville devoit eſtre bientoſt ruinée. &c.

Leod.epi.t.1. app.p 38. b Gr.T h Fr.l.2. c.9 p.58.59. 'Elle peut effectivement l'avoir eſté [b] dans les ravages que les François firent en ces quartiers là, juſqu'à faire trembler Cologne durant que Maxime eſtoit en Italie, [c'eſt à dire en 388. Elle peut encore l'avoir eſté lorſque les Vandales & d'autres barbares ruinerent preſque entierement les Gaules en l'an 407.] On écrit poſitivement qu'elle le fut [en 451,] par les Huns ſous Attila. [c] Les hiſtoriens de S. Servais diſent qu'il avoit eſté aſſez maltraité par ſon peuple, juſqu'à eſtre chaſſé de la ville. [Il paroiſt donc qu'on avoit peu profité de ſes inſtructions & de ſon exemple, & que c'eſt ce qui avoit attiré ſur cette ville la malediction de Dieu, dont nous avons encore vu les effets en nos jours, ce qui s'eſtoit pu rétablir des reſtes de l'ancienne Tongres, & qui en conſervoit le nom, ayant eſté reduit en cendres depuis peu d'années.]

Alt.Schr p 62. 2.Cont.p 451.§ 2. c Leod epi.t. .p. 31.32.

p.45. d Bell.13.may,p. 218 d.e p.413.e.Sius,de Serv.p.33. 'On dit que S. Servais mourut le 13 de may, [d] auquel ſa feſte eſt marquée par les martyrologes de S. Jerome, & [2] par tous les Latins. 'On cite d'un monument de l'Egliſe de Maſtricht, que ce 13 de may eſtoit le lundi de la Pentecoſte; ce qui a fait mettre ſa mort par quelques perſonnes habiles en 384. 2. 3.

Leod.epi.t 1 p. 40. e Gr.T.gl.C.c. 72.p.468.469. [Cela s'accorde avec] ceux qui diſent qu'il mourut en la 12e année de l'epiſcopat de Saint Martin. [e] Il fut enterré auprés du pont [de la Meuſe,] & du grand chemin, & couvert d'une tombe de marbre. Les Fideles baſtirent pluſieurs fois des chapelles de bois ſur ſon tombeau; & Saint Gregoire de Tours aſſure que le vent les abatit toujours; de ſorte que ſon tom-

Bell.mars,t.1.p.19. d. 1. Je ne ſçay d'où Florus a pris ce qu'il fait dire à Saint Pierre, que toutes les villes des Gaules ſeroient ravagées par les Huns, hors Mets. [L'un & l'autre point ſe trouve faux dans l'evenement. *V. Attila*]

2. Par Bede, Florus, Rabau, Uſuard, Adon, Notker, Vandelbert.

3. Il faudroit voir ſi la Pentecoſte alloit alors audelà du dimanche qui termine la cinquantaine.

beau

beau demeuroit à l'air, & neanmoins on ne le voyoit jamais couvert de neige ni de glace.

'Enfin S. Monulphe qui eſtoit Eveſque de Maſtrict en 562, baſtit une magnifique egliſe ſous le nom du Saint, & y tranſporta ſolennellement ſon corps, que Dieu honora en ce lieu par divers miracles. 'Cette tranſlation ſe fit avec la dedicace de l'egliſe le 13 de may, auquel le Saint eſtoit mort. [a]On marque que S. Monulphe laiſſa tous ſes biens à l'egliſe de S. Servais, & aux Eccleſiaſtiques qu'il y avoit mis. Il y fut enterré, 'auſſi-bien que pluſieurs ſaints Eveſques de Tongres ou de Maſtrict. 'Dieu l'a conſervée juſques à preſent [entre les mains des Catholiques, quoique la ville ait eſté ſouvent aſſiegée & priſe depuis un ſiecle, & qu'elle ſoit depuis pluſieurs années entre les mains des heretiques.]

p.469 Boll.13. may, p.122.b.

Boll.13.may,p. 218.d.

a d.

p.216.f

p.214.b.

'Une victoire remportée ſur les Sarrazins par Charle Martel vers l'an 726, le jour de la feſte de S. Servais, 'donna une nouvelle occaſion d'honorer ſon egliſe. 'Saint Hubert alors Eveſque de Maſtrict, [h]ira meſme ſon corps du tombeau le 7 de juin, & le mit dans une chaſſe d'argent doré, 'ce qui arriva, à ce qu'on croit, des la meſme année 726, & la feſte de cette tranſlation eſt marquée dans quelques martyrologes. 'L'auteur qui en a écrit l'hiſtoire avec beaucoup de circonſtances, dit qu'on mit d'abord ſon cercueil devant l'autel, [l]parcequ'on n'oſoit pas encore entreprendre de rien mettre ſur l'autel, hors le ſacrifice, parceque c'eſt la table du Dieu des armées.

[a]p.217 d. f]218.a. p.218.a.b.c. &c. d. b. *necdum præſumi ſas erat.*

'Lan 742, Wando Abbé de Fontenelle au dioceſe de Rouen, apporta de Maſtrict des reliques de Saint Servais, & les mit dans l'autel d'une egliſe qu'il fit baſtir dans ſon monaſtere ſous le nom du meſme Saint. On aſſure qu'il s'y fit divers miracles, & que la lampe y brula pluſieurs années ſans qu'on y miſt de nouvelle huile. 'On marque encore quelques autres lieux où il y a des reliques de S. Servais. 'On pretend que du temps de Charlemagne il y avoit un livre de ſes miracles. 'Bollandus en raporte pluſieurs, faits de ce temps là & depuis juſqu'à l'an 1660.

c.f. p.219.a.b. p.219.d. p.219-231.

'Ceux qui ont écrit l'hiſtoire des Eveſques de Liege, pretendent que le ſiege de Saint Servais demeura vacant juſqu'au temps de S. Remi, auquel il fut enfin rempli par Agricolaüs, & enſuite par ſept ſucceſſeurs, dont le dernier eſt Falco. 'Mais on voit en cela l'ignorance de ces auteurs, puiſque Falco eſtoit Eveſque des le temps de Saint Remi. Agricolaüs

Leod.epi.t.1.p. 12.b.

Boll.13.may,p. 214.c.

& ſes ſept ſucceſſeurs ſont mis au nombre des Saints, & leur Egliſe en fait memoire le 6 de fevrier; [mais on n'en ſçait rien de particulier qui ſoit aſſuré.]

5.6.feb.p 660. 5 7|764.

Bollandus a ramaſſé ce qu'on dit de S. Agricolaüs ſur le 5 de fevrier, auquel quelques martyrologes en marquent la feſte. Il y en a qui luy donnent cinq ans d'epiſcopat. [a] Urſicin qu'on dit avoir eſté ſon ſucceſſeur, eſt honoré le premier d'octobre, [b] Deſignat le 13 de janvier, René le premier de decembre, [c] Sulpice le 18 de janvier, [d] Quirille le 30 d'avril, [e] & Eucher le 20 de fevrier, avec Falco dont nous parlerons en un autre endroit. [f] Ils eſtoient qualifiez Eveſques tantoſt de Tongres, parceque c'eſtoit l'ancien ſiege epiſcopal, tantoſt de Maſtrict, parceque c'eſtoit le lieu de leur reſidence: & depuis meſme que le ſiege a eſté tranſporté à Liege par S. Hubert, on les a encore appellez quelquefois Eveſques de Tongres.

p.659.660.

p.660.57.
a p.764|Leod. epiſt.1.p 52.b.
b Boll.13.jan p. 814.
c 18.jan p.196.
d 30.apr.p 777.
e 20 feb.p.177. 178.
f 13.jan p.814| 14.may,p.214. d.

SAINT DAMASE, PAPE.

ARTICLE PREMIER.

De ce qu'on ſçait de Damaſe juſqu'à ſon epiſcopat: Il eſt elu Pape, & Urſin apres luy.

ON pretend que S. Damaſe eſtoit Eſpagnol, fils d'un nommé Antoine, [1] quoiqu'on ne puiſſe guere douter qu'il ne ſoit né à Rome, & que ſon pere paroiſſe y avoit demeuré des ſes premieres années. [2] Car Baronius raporte une inſcription, où il eſt dit que ſon pere avoit eſté Ecrivain, Lecteur, Diacre, & Preſtre dans l'egliſe de S. Laurent à Rome. Ce Saint avoit une ſœur nommée Irene, qui fit profeſſion de virginité, & mourut à 20 ans. Quelques Eſpagnols de ces derniers temps l'ont miſe au nombre des Saintes le 21 de fevrier.

Boll.apr.t.1.p. 32.1|Anaſt.c.38. p.21.

Bar 184.§16. in app.

Ibid.

Boll.21.feb.p. 244.c.

NOTE 1.

'Il ſervit auſſibien que ſon pere dans l'egliſe de S. Laurent, jusqu'à un age fort avancé.[a] Car il avoit plus de 60 ans quand il fut fait Pape.[b] Il eſtoit Diacre de Rome lorſque Libere fut banni par Conſtance[en 355,]' & fit avec le reſte du Clergé de Rome, un ſerment ſolennel de ne recevoir jamais d'autre Pape tant qu'il vivroit.' Il l'accompagna meſme quelque temps lorſqu'il alla[à Berée où il eſtoit relegué, & puis il revint à Rome.]' Ses ennemis ont écrit qu'il l'avoit abandonné, corrompu par l'ambition, & ils ſemblent meſme vouloir faire croire qu'il avoit ſuivi contre ſon ſerment, auſſibien que beaucoup d'autres Eccleſiaſtiques de Rome, la communion de Felix fait Antipape contre Libere.["Mais cela ne paroiſt point probable. Nous ne trouvons non plus aucune aſſurance à ce que d'autres diſent,"que Libere ayant eſté contraint de quitter Rome une ſeconde fois l'an 359, pour eviter la perſecution de Conſtance aprés le Concile de Rimini, y laiſſa en ſa place Damaſe, qu'ils qualifient Preſtre, pour eſtre ſon grand Vicaire.]

Bar. 384. § 16. in app. n. 18.

[a] Mar. & F. p. 3.

p. 2.

p. 2.

V. les Ariens note 47.

Ib. § 84.

L'AN DE JESUS CHRIST 366, DE DAMASE I.

V. les Ariens § 109.

'Libere eſtant mort" le 24 de ſeptembre 366, l'Egliſe tomba dans un ſchiſme tres faſcheux par les elections contraires de Damaſe & d'Urſin,[nommé par des nouveaux écrivains Urſicin,]' qui eſtoit Diacre de Rome.[c] Les Preſtres Marcellin & Fauſtin,[" s'ils ſont veritablement auteurs de la piece qui porte leur nom,]ces deux Preſtres, dis-je, qui ſe declarent pour Urſin contre Damaſe, pretendent qu'Urſin fut elu dans la baſilique de Jule par les Diacres Amance & Loup, & par le peuple qui eſtoit toujours demeuré dans la communion de Libere, & Damaſe" dans l'egliſe de de Saint Laurent ſurnommée de Lucine, par ceux qui avoient ſuivi Felix[fait Antipape par les Ariens contre Libere;]Qu'Urſin fut ordonné le premier par Paul Eveſque de Tivoli; Que Damaſe l'ayant ſceu, luy qui avoit toujours ambitionné l'epiſcopat, ramaſſa par argent une troupe de cochers & d'autres perſonnes viles & ignorantes, qui armez de baſtons entrerent par force dans la baſilique de Jule, & y firent durant trois jours de grands maſſacres; Que ſept jours aprés il s'eſtoit emparé avec ceux qu'il avoit achetez, de la baſilique de Latran, & y avoit eſté ordonné Eveſque.

Mar. & F. p. 4. 5.

p. 5. [Ruf. l. 2. c. 10. p. 258.

[c] Mar. & F. p. 5. 6.

V. les Luciferiens § 7. note 5.

in Lucinis.

[Selon ce recit, Damaſe a eſté l'auteur de tout le mal & des cruautez dont le ſchiſme fut ſuivi. Mais il vaut mieux

en juger par l'assemblée des Evesques les plus saints & les plus éclairez qui fussent alors dans l'Occident, & qui n'avoient point d'autre interest dans cette affaire que celui de la verité & de la justice ; je veux dire par le Concile tenu à Aquilée l'an 381,] qui attribue à la temerité d'Ursin tant de choses tragiques que l'on avoit vues, & dit que cet homme qui avoit déja une tres mauvaise reputation dans Rome, s'estoit efforcé d'usurper par violence un degré qui ne luy estoit point dû, & auquel il n'avoit pu arriver par les voies ordinaires & legitimes. Le Concile de Rome [tenu peutestre en 378,] accuse la fureur d'Ursin, qui avoit taschè de ravir un honneur qui ne luy appartenoit pas. S. Ambroise dit que Damase avoit cité elu Evesque par le jugement de Dieu.

Cod. Th. ap. p. 68. 69. a p. 71. p. 69. p. 80. Amb. ep. 11. t. 5. p. 195. g. &c. importuné.

Pour les particularitez de son election, S. Jerome qui pouvoit estre à Rome en ce temps là mesme, dit que Damase avoit esté ordonné Evesque, lorsqu'Ursin fut établi peu de temps aprés, & s'empara du Sicine, qui estoit une basilique où les Chrétiens tenoient leur assemblée, [dans le quartier appellé *Exquilie*, selon ceux qui ont fait la description de Rome.] La suite donne quelque lieu de croire que c'est celle qu'on appeloit aussi alors la basilique de Libere, & aujourd'hui Ste Marie Majeur.

Bar. 367. § 17. Hier. chr. Amm. l. 27. p. 337 Mar. & F. p. 6. 7. Flor. p. 730. Nota a

Socrate dit que quand on fit l'election d'un Evesque, Ursin qui avoit presque autant de voix que Damase, en prit sujet de tenir ses assemblées à part, & de se faire ordonner dans un lieu obscur de la basilique de Sicine. Rufin assure aussi que Damase avoit déja receu le sacerdoce, lorsqu'Ursin ne pouvant souffrir qu'on le luy eust preferé, s'emporta à cet excés de fureur d'assembler une troupe de seditieux, par le moyen desquels il se fit ordonner Evesque dans la basilique de Sicinin (ou Sicine,) malgré les loix, l'ordre [de de la discipline, & les regles] de la tradition, ayant gagné pour cela un Evesque fort ignorant & d'un esprit fort mediocre, qui estoit Paul Evesque de Tivoli ; au lieu que les Evesques de Rome avoient accoutumé d'estre sacrez par ceux d'Ostie. A son sacre illegitime, il ajouta une entreprise sacrilege, en ordonnant diverses personnes,

Socr. l. 4. c. 29. p. 247. a. b. c. Ruf. l. 2. c. 10. p. 358. Bar. 367. § 18] Mar. & F. p. 5. b Bar. 367. § 18] Aug. c Cod. Th. ap. p. 82. agreste.

ARTICLE II.

Troubles & meurtres dans Rome à cause du schisme : Ursin est banni : Passage d'Ammien sur le luxe des Evesques.

Mar. & F. p. 6. Amm. l. 27. p. 337.

'COMME le schisme causoit de grands troubles dans Rome, Juvence qui estoit alors Prefet ou Gouverneur de la ville, [a] & Julien qui y exerçoit la charge d'Intendant des vivres dés le mois de juin 366, selon le Code, [b] envoyerent Ursin en exil avec ses Diacres Amance & Loup, pour plaire à Damase qui les avoit gagnez, dit Marcellin. Cet auteur ajoute qu'aprés leur banniſſement, Damase voulut forcer à coups de bastons & d'épées le peuple de leur parti à rentrer dans sa communion, & qu'il tascha de faire chasser de la ville par les officiers de la Justice sept Prestres d'Ursin, mais que le peuple les sauva, & les emmena dans la basilique de Libere.

a Mar. & F. p. 6.

Cod. Th. 14. t. 15. l. 1. p. 227.

b Mar. & F. p. 6.

'Sur cette nouvelle, continue ce schismatique, Damase ramasse tous ses sectateurs & tout le Clergé, les arme de bastons, d'épées, de haches, & les amene investir la basilique le 25 octobre 366, à huit heures du matin. Les uns briſent les portes, ou y mettent le feu, & entrent par force ; les autres decouvrent le comble, & attaquent le peuple à coups de tuilles : enfin il y eut 160 hommes ou femmes de tuez du parti d'Ursin, outre beaucoup de bleſſez, dont quelques uns moururent de leurs bleſſures : mais perſonne ne mourut du coſté de Damase.

p. 7.

'Rufin dit en general que l'ordination illegitime d'Ursin contre Damase, causa une telle sedition, ou plutoſt une guerre si furieuse entre le peuple qui se partageoit pour l'un ou pour l'autre, que les lieux de prieres furent remplis du sang des hommes. 'Ammien assure auſſi que les partisans de Damase & d'Ursin estoient si animez les uns contre les autres, que diverses perſonnes receurent des bleſſures dans cette querelle, & meſme y perdirent la vie ; & il est constant, dit-il, que dans la basilique de Sicine, on trouva pour un seul jour 137 morts : mais Damase demeura enfin victorieux par les efforts de son parti. 'S. Jerome reconnoiſt auſſi que Ursin s'estant saisi de la Sicine, & le peuple du parti de Damase y estant accouru en foule, diverses perſonnes de

Ruf. l. 2. c. 10. p. 158.

Amm. l. 27. p. 337.

Hier. chr.

Amm.l.27.p. 337. l'un & de l'autre ſexe y furent maſſacrées cruellement. 'La ſedition fut ſi grande, que Juvence quelque prudent qu'il fuſt, ne pouvant ni punir ni adoucir les ſeditieux, fut contraint de ſe retirer hors de la ville. [Ce n'eſt pas une marque qu'il fuſt trop pour Damaſe, dont le parti eſtant le plus fort, luy oſtoit tout ſujet de rien craindre.]

p.337. Mar. & F.p.8. 'Les eſprits demeurerent longtemps dans cette animoſité avant qu'on les puſt appaiſer.' Trois jours aptés les meurtres arrivez dans la baſilique de Libere, [c'eſt à dire le 28 d'octobre,] le peuple d'Urſin s'eſtant raſſemblé, cria contre Damaſe, & ils firent ſouvent la meſme choſe, s'aſſemblant dans la baſilique de Libere. 'Ils demandoient, dit Marcellin, que l'on aſſemblaſt les Eveſqves pour juger le differend; [& il y a bien de l'apparence que cela ſe fit: mais il ne nous en eſt pas reſté de preuves.]

p.9. Bar.367.§10. 'Ils ſe moquoient de Damaſe à cauſe qu'il étoit fort aimé & fort ſupporté par les dames. 'Ils luy ſuſciterent meſme depuis un accuſateur, qui defera comme adultere un Prelat 'que Saint Jerome appelle un amateur de la chaſteté, & un docteur vierge de l'Egliſe vierge. [a] Les cruautez que l'on commit en faveur de ſa cauſe contre Urſin, rendirent odieux le nom de "ce vertueux Prelat, qui en eſtoit innocent, dit Rufin, '& qui ſurmonta ſes ennemis ſans leur faire de tort aptés ſa victoire. [b] Ammien rend egalement coupable Damaſe & Urſin, qui bruloient, dit-il, d'une ardeur étrange pour le ſiege epiſcopal. Il ajoute à cela cette remarque celebre: 'J'avoue, dit-il, qu'à conſiderer le faſte mondain [qui accompagne cette dignité,] il n'eſt pas étonnant que ceux qui l'aiment, faſſent tous leurs efforts pour y parvenir. Ils ſont bien aſſurez que s'ils en peuvent venir à bout, ils s'enrichiront par les oblations des dames; ils [ne] paroiſtront [plus] en public qu'aſſis ſur des chars; ils ſeront vétus magnifiquement; ils auront des tables ſplendidement couvertes, & ſi ſomptueuſes, qu'elles l'emportent ſur celles des Empereurs. [Mais qu'ils ſe trompent!] Ils pourroient eſtre vraiment heureux, ſi ſans avoir égard à la grandeur de la ville, qui eſt le pretexte dont ils couvrent tous ces excés, ils ſuivoient l'exemple de quelques Eveſques de province, que l'abſtinence & la frugalité de leurs repas, leurs habits groſſiers & pauvres, leurs yeux toujours baiſſez vers la terre, la pureté de leurs mœurs, & la modeſtie de toute leur

Hier.ep.50.t.2. p.109.a. [a] Ruf.l.2.c.10.p. 258.

Hier.ep.49.t.1. p.231.b. [b] Amm.l.27.p. 337.

p.337.338.

Digitized by Google

conduite, rendent agreables au Dieu eternel, & venerables à tous ſes vrais ſerviteurs. [Cela a quelque raport avec la V. Gratien 5 parole" de Pretextat homme fort attaché au paganiſme.] 'Car quoiqu'il fuſt dans les plus grands emplois de l'Empire, & qu'il ſoit mort deſigné Conſul, 'il diſoit neanmoins en riant au Pape Damaſe: Faites moy Eveſque de Rome, & auſſitoſt je ſerai Chrétien. Bar.382.§ 47. Hier.ep.61.t.2.p. 165.a.

'Baronius ſoutient que Damaſe eſtoit innocent de ce luxe dont on ſemble le taxer, & qu'il n'eſt nullement compris dans les reproches que fait Saint Jerome aux Eveſques qui tombent dans ce defaut: [mais quoy qu'il en ſoit, le paſſage d'Ammien eſt excellent pour montrer que les Prelats qui croient relever leur dignité, & s'attirer la veneration des peuples par cette magnificence exterieure, ſe trompent extremement, & que la modeſtie ne leur eſt pas moins avantageuſe pour s'acquerir de l'eſtime, qu'elle leur eſt commandée par l'Evangile, par les Canons, & par l'exemple des Saints.] Bar.367.§ 12.16.

ARTICLE III.

Urſin eſt rappellé, & banni une ſeconde fois: Valentinien remet au Pape le jugement des Eveſques.

L'AN DE JESUS CHRIST 367, DE S. DAMASE 1, 2.

[NOUS ignorons ce qui ſe paſſa à Rome dans les premiers mois de cette année; & nous ſavons ſeulement que] 'les ſchiſmatiques ſolliciterent puiſſamment auprés de Valentinien, [qui eſtoit alors dans les Gaules,] le rappel de Urſin leur chef, 'que Juvence Prefet de Rome avoit banni l'année precedente des devant le 26 d'octobre. 'Valentinien leur accorda enfin ce qu'ils demandoient, & Urſin revint à Rome le 15 ſeptembre de cette année, avec ſes Diacres Amance & Loup, & ſes partiſans allerent avec beaucoup de joie au devant de luy. Mar.& F.p.9. p.6.7. p.9.

Note 3. V. Valentinien l. 14. ["Je ne ſçay ſi l'on ne devroit point rapporter à ce retour d'Urſin, 'le rescrit donné au public par Baronius, "où Valentinien mande à Pretextat, [qui fut Prefet de Rome à la fin de l'an 367,] que quoiqu'il trouvaſt tres juſte le chaſtiment dont on avoit uſé pour appaiſer la faction qui s'eſtoit elevée dans l'Egliſe & dans une affaire eccleſiaſtique, le Bar.368.§ 4.

tumulte eſtant d'autant plus puniſſable, en ces choſes, qu'elles portent d'elles meſmes à la modeſtie & à la paix ; neanmoins il aime mieux uſer de douceur en faveur de la religion meſme qui avoit eſté offenſée ; & qu'ainſi il luy ordonne de delivrer tous ceux qui avoient eſté releguez depuis peu pour ce tumulte, & de les rétablir dans leur premier état ; mais à la charge que s'ils continuent à troubler la paix, ils ſeront punis ſans aucune miſericorde.

[Il faut peuteſtre auſſi raporter à cette occaſion ce que
Hier.ep.49.t.1. p.235.b. dit S. Jerome,]'que le Pape ſe trouva preſque envelopé dans les filets que la faction luy avoit tendus ; mais qu'il ſurmonta enfin ſes ennemis par l'aſſiſtance d'Evagre,[alors Preſtre, & depuis Eveſque d'Antioche, que Saint Euſebe de Verceil
p.236.c avoir amené en Occident vers l'an 363.]'Car Evagre eſtant allé trouver Valentinien pour avoir la grace de cette femme de Verceil,[''dont nous avons parlé autrepart, il prit peut-eſtre cette occaſion pour l'informer auſſi de la verité de ce
Mar.&F p.9.10. qui ſe paſſoit à Rome.]'Le Preſtre Marcellin pretend que Damaſe avoit gagné par argent toute la Cour de ce prince, & qu'il en obtint par ce moyen un edit, par lequel il ordonnoit d'envoyer Urſin en exil, pour faire ceſſer le trouble
p.10. & la diviſion de la ville.[Ce qui eſt conſtant,]'c'eſt qu'Urſin ſortit de Rome par ordre de l'Empereur le 16 de novembre,[deux mois ſeulement aprés ſon retour,]s'eſtant luy meſme livré, dit Marcellin, entre les mains de ceux qui le
Bar.371.52.3.4. cherchoient, pour epargner le[ſang du]peuple.'Il fut relegué en un endroit des Gaules, où il demeura juſque vers l'an 371, & on bannit avec luy ſept de ſes complices, nommez Gaudence, Urſe, Rufe, Auxanon, Auxane, Adiede, & Rufin : mais on les relegua ce ſemble en d'autres endroits,'& on
Cod Th.ap.p. 80. ſepara d'avec luy ceux qu'il avoit liez à ſon parti pour exciter
Amm.l.27.p. 349. des troubles & des tumultes.'Pretextat appaiſa donc enfin par ſon autorité, dit Ammien, & avec les juſtes ſuffrages de la verité, le tumulte que les querelles des Chrétiens avoient excité : & Urſin ayant eſté chaſſé, tous les habitans de Rome unis dans un meſme ſentiment, jouirent d'une profonde tranquillité.

Cod.Th.ap.p. 80. 'En meſme temps que l'Empereur condanna Urſin au commencement[du ſchiſme,]il ordonna que l'Eveſque de Rome examineroit la cauſe des autres Prelats, afin que ce ne fuſſent pas des juges profanes qui jugeaſſent de la religion,

V. Valentinien l.5 c.7.

mais

mais un Pontife de la religion avec ſes collegues. Il fit cette ordonnance pour rétablir le corps de l'Egliſe que la fureur d'Urſin avoit ebranlé en le dechirant. [Ainſi il ſemble qu'elle regardoit proprement l'Eveſque de Tivoli, & les autres qui pouvoient avoit ſuivi le ſchiſme d'Urſin.] 'Elle fut fort ap- p.81.
prouvée par les Eveſques aſſemblez à Rome en 378, & ils en demanderent l'execution à Gratien, parcequ'elle honoroit, diſent-ils, le miniſtere divin [des Eveſques,] parceque leur jugement eſtoit beaucoup plus aſſuré que celui des magiſtrats, & parcequ'il eſtoit bien fâcheux à des Eveſques de ne pouvoir prouver leur innocence que par les tourmens & les geſnes que les juges faiſoient ſouffrir à des perſonnes innocentes.

'Ces Prelats ſemblent entendre cette exemption des Eveſ- Ibid.
ques pour toutes ſortes de matieres, ſoit Eccleſiaſtiques, ſoit civiles; 'Blondel diſe que l'ordonnance de l'Empe- Blond.prim.p.
reur ne ſoumettoit au jugement du Pape que les Eveſques de 165.
ſon reſſort, 'nous verrons qu'ils s'en ſervirent pour y en faire Cod.Th.ap.p.
ſoumettre bien d'autres. [a] Ils parlent comme ſi cette ordonnan- 83.
ce avoit eſté faite par Gratien; [& en effet il avoit eſté aſſocié a p.80.
cette année meſme à l'Empire par Valentinien ſon pere, outre qu'il ſemble que ce fuſt le ſtyle des Empereurs, de parler de ce qu'avoient fait leurs predeceſſeurs, comme s'ils l'euſſent fait eux meſmes.]

ARTICLE IV.

Les Urſiniens troublent encore Damaſe, & ſont bannis

L'AN DE JESUS CHRIST 368, DE DAMASE 2, 3.

'LA ſortie d'Urſin appaiſa ſans doute beaucoup le trouble Amm.l.27.p.
de la ville, comme le dit Ammien: [b] Mais elle n'empeſcha 349.
pas que malgré l'Empereur, malgré le Gouverneur, malgré b Mar.&F.p.10.
tous les ſoins de Damaſe, le peuple du parti d'Urſin ne continuaſt à tenir des aſſemblées dans les cimetieres des Martyrs, ſans avoir meſme aucun Eccleſiaſtique; [ceux de ce parti ſe tenant peuteſtre cachez; car nous verrons enſuite leur banniſſement.] 'Ils tenoient encore une egliſe; [c] peuteſtre celle de Bar.368.§ 2.
Sainte Agnés, [hors de la ville.] c Mar.&F.p.10.

V. ſon titre. § 12. 'Le Défenſeur de l'Egliſe Romaine; (car [d] Valentinien avoit Bar.368.§ 2.
établi les Défenſeurs peu d'années auparavant,) & Damaſe

en donnerent avis par une requeſte à ce prince, qui craignant que cette étincelle ne tallumaſt le feu qu'on avoit taſché d'éteindre, en oſtant [& banniſſant Urſin] qui l'avoit allumé, "commanda à Pretextat de mettre encore cette egliſe dans la puiſſance de Damaſe. Not. 4.

[Ce fut peuteſtre dans l'execution de cet ordre qu'arriva ce que raporte Marcellin, en ajoutant ſans doute à la verité pour la rendre odieuſe, & en rapottant à Damaſe ce que les magiſtrats faiſoient en faveur de l'Egliſe Catholique qu'il gouvernoit.] Ce Preſtre ſchiſmatique dit donc qu'un jour que ceux de ſon parti eſtoient aſſemblez en grand nombre à Sainte Agnés, Damaſe y vint en armes ſe jetter ſur eux avec ſes ſatellites, & y fit un ravage & un carnage tout à fait étrange. Il faut peuteſtre raporter à cet endroit ce que dit Rufin, que les meurtres cauſez dans Rome par le ſchiſme, rendirent Damaſe odieux "par la faute de Maximin Prefet [des vivres,] homme tres cruel, & que l'on informa meſme par les tortures d'une affaire toute eccleſiaſtique; mais que Dieu protecteur de l'innocence n'abandonna point Damaſe, & fit retomber la punition ſur ceux meſmes qui avoient dreſſé le piege. [Il ſemble donc que les ſchiſmatiques aient demandé qu'on informaſt de ce qui eſtoit arrivé à Sainte Agnés; que Maximin l'ait fait avec ſon inhumanité ordinaire, "dont on a parlé amplement en un autre endroit; & que les ſchiſmatiques s'eſtant trouvez eux meſmes coupables, en aient eſté punis. On voit en effet par l'hiſtoire que Maximin fut Prefet des vivres à Rome depuis la fin de 367 juſqu'au commencement de 370. On pretend neanmoins qu'il ne commença à ſignaler ſa cruauté que ſur la fin de 369. Mais c'eſt peuteſtre qu'on ne conoit pour rien ce qui ſe faiſoit dans les formes ordinaires de la juſtice, & contre des perſonnes du commun.

Mar. & F. p. 10. 11.

Ruf. l. 2. c. 10. p. 258.

factione.

V. Valentinien l. 524.

Il faut ce ſemble raporter à la meſme occaſion] le reſcrit donné par Baronius, où l'on voit que Pretextat avoit banni diverſes perſonnes, qui eſtoient les compagnons & les miniſtres d'Urſin. Valentinien ne veut pas qu'on les relegue en aucun lieu; & il leur accorde la liberté d'aller où ils voudroient, pourvu ſeulement qu'ils ne retournaſſent point à Rome. [Ce ne ſont donc pas ceux qui furent releguez en 367 avec Urſin, & qui ne furent relaſchez que ſous Ampele, & encore à l'excluſion des provinces ſuburbicaires, comme nous le verrons dans la ſuite.] Ce reſcrit à Pretextat "eſt apparemment du 12 Not. 5.

Bar. 368. § 3.

§ 3.

de juin [plutoſt que] du 12 de janvier dont on le date auſſi.

'Marcellin ajoute que les cruautez exercées à Sainte Agnés, deplurent extremement aux Eveſques d'Italie, & que Damaſe en ayant invité quelques uns à ſa feſte, (qui pouvoit eſtre au commencement d'octobre, ſi c'eſtoit le jour de ſon ordination, auquel en effet on voit par d'autres exemples que les Papes avoient alors accoutume de prier les Prelats voiſins,) Damaſe, dis-je, les ayant aſſemblez à Rome, taſcha d'obtenir d'eux par argent & par prieres qu'ils condamnaſſent Urſin : ce qu'ils refuſerent en diſant qu'ils eſtoient venus pour ſolenniſer ſa feſte, & non pas pour condamner un homme ſans l'entendre. [Cet auteur pretend donc faire croire qu'Urſin n'avoit point eſté jugé juſqu'alors par aucun Concile ; ce qui ſeroit étrange ; mais on ne peut rien appuyer ſur le témoignage d'un homme auſſi paſſionné que celui-là.] Mar. & F. p. 11.

'Marcellin & Fauſtin, (car ils ſont toujours joints enſemble,) finiſſent enfin leur recit par leur propre hiſtoire. Car ils diſent que l'on tourmenta les Preſtres [d'Urſin] de diverſes peines, qu'on les exila & qu'on les diſperſa en divers pays, & qu'eux meſmes ayant eſté de ce nombre, preſenterent une requeſte aux Empereurs. [" Il y a quelque difficulté pour ſavoir ſi ce recit du ſchiſme d'Urſin eſt effectivement de ces deux Preſtres dont il porte le nom : mais il eſt certain qu'il eſt d'un homme de la faction d'Urſin, témoin oculaire de ce qu'il raporte. p. 11. 12.

V. les Luciferiens note 5.

'Baronius raporte quelques vers faits par Damaſe, ou par quelque autre de ſon temps, dont il tire que Damaſe avoit fait un vœu à des Martyrs, pour le retour des Eccleſiaſtiques qui ſuivoient Urſin ; & que ces Eccleſiaſtiques eſtant revenus à l'Egliſe, il avoit orné par reconnoiſſance le tombeau de ces Martyrs. Il en tire encore que des perſonnes extremement animées pour Urſin, l'avoient tout d'un coup abandonné comme par miracle, & s'eſtoient rangez dans le parti de Damaſe. Bar. 367. § 21. in app.

ARTICLE V.

Concile de Rome contre les Ariens : Les Ecclesiastiques & les moines exclus des successions : Les Ursiniens bannis de Rome & des environs.

L'AN DE JESUS CHRIST 369, DE DAMASE 3, 4.

[COMME Damase ne paroist pas avoir esté libre des insultes du parti d'Ursin avant l'an 369, nous y pouvons
Ath ad Afr p. 931. c. d. mettre] le Concile qu'il tint, selon Saint Athanase, avec un grand nombre d'Evesques, & où il prit un grand soin tant de relever les Prelats tombez dans l'Arianisme, que de faire connoistre quels estoient les auteurs & les chefs de cette heresie. On y condanna Ursace & Valens, avec ceux qui suivoient
p. 941. a. b. leurs sentimens, [sans neanmoins toucher à Auxence qui tenoit l'Eglise de Milan, apparemment parceque Valentinien trompé par ses deguisemens, le croyoit orthodoxe, & le soutenoit.] Le Concile écrivit une epistre synodique; & S. Athanase assemblé avec les Evesques d'Egypte, écrivit à Damase
p. 931. f. pour le remercier de ce qu'il avoit fait, & l'informer des crimes d'Auxence, afin qu'il fust deposé.

V. S. Hilaire § 17.

V. S. Athanase § 111.

Ibid. S. Athanase marque en mesme temps un autre Concile tenu en Italie, [dont nous n'avons point d'autre connoissance. Ce fut peuteſtre en cette occasion que S. Athanase recommanda à Damase Timothée disciple d'Apollinaire, & que Damase luy donna des lettres pour Apollinaire.

V. les Apollinaristes § 7.

L'AN DE JESUS CHRIST 370, DE DAMASE 4, 5.

Cod. Th. 16. t. 2. l. 20. p. 48. Valentinien donna en 370 une loy celebre adressée au Pape Damase, & lue dans les eglises de Rome le 29 de juillet. Elle défend aux Ecclesiastiques & à ceux qui faisoient profession de continence, de frequenter chez les veuves & les orfelines, *non adeant.* & de rien recevoir des femmes à qui ils se seroient particulierement joints sous pretexte de religion, ni par don, ni par &c. testament, ni par fideïcommis, declarant que tout ce qui leur sera donné à l'avenir par ces personnes, sera confisqué. [Cette loy restreinte dans ses termes, qui n'excluent les Ecclesiastiques que des donations des femmes ausquelles ils seront particulierement unis, c'est à dire de ces sœurs spirituelles, contre appellées *συνεισακτοι.* qui les Peres & les Conciles se sont elevez tant de fois, n'a rien

Ath. vit. p. 83. a. d. 1. Les Benedictins le mettent en 368.

que de tres juſte, & de tres utile pour l'honneur de l'Egliſe;] '& il n'eſt pas difficile de croire avec Baronius que ce fut Damaſe meſme qui la ſollicita: ce qu'il fonde ſur ce qu'elle fut lue dans les egliſes contre l'ordre de la publication des loix; 'quoiqu'elle puiſſe auſſi y avoir eſté lue, comme quelques autres, parcequ'elle s'adreſſoit au Pape, & qu'elle regardoit les Eccleſiaſtiques. ["Mais il faut ou que l'uſage & l'interpretation commune ait étendu cette loy à exclure generalement les Eccleſiaſtiques de toutes les donations que les perſonnes de pieté leur pourroient faire, ou que l'on en ait fait vers le meſme temps quelque loy expreſſe;]' puiſqu'on voit clairement par Saint Ambroiſe & par S. Jerome, que les Clercs & les moines eſtoient alors exclus de toutes les ſucceſſions que les particuliers leur pouvoient laiſſer; '& l'Empereur Marcien attribue cette Loy à Valentinien, Valens, & Gratien, quoiqu'il ne l'entende qu'à l'égard des veuves. 'On croit en effet que c'eſt celle qui fut amplifiée par la loy du premier decembre 372, laquelle comprend les vierges & les Eveſques pour exclure les premieres du droit de donner, & les Eveſques de celui de recevoir. 'Godefroy ſoutient que ces loix ne regardent que les particuliers, & non le corps de l'Egliſe, à laquelle il eſtoit toujours libre de donner.

Cod.Th.16.t.2. l.20.p.50.1|Bar. 370.§ 125. Cod.Th.t.6.p. 50.1. Note 6. Amb.ep.12.p. 200.1.1|Hier.ep. 2.p.13.b. Cod.Th nov.1. 3.c.5 p.32.1. 16.t.2.l.22.p.51| not. p.50.1.2,

'Baronius remarque ſur divers paſſages qu'il raporte de S. Jerome, que l'avarice des Eccleſiaſtiques, particulierement de ceux de Rome, eſtoit montée à un tel excés, qu'il avoit fallu la reprimer par cette ſeverité 'honteuſe à l'Egliſe', puiſqu'elle eſtoit une preuve des vices de ſes miniſtres; mais utile pour arreſter au moins en partie le cours de leurs dereglemens. 'C'eſt pourquoi S. Jerome dit qu'il ne ſe plaint pas de la loy, mais qu'il eſt affligé de ce que nous l'avons meritée. 'Perſonne ne s'en plaint, dit excellemment S. Ambroiſe, parceque nous ne croyons pas perdre quelque choſe, lorſqu'on ne nous oſte que de l'argent. Auſſi, ajoute-t-il, 'je n'en parle pas pour m'en plaindre, mais pour faire voir aux payens que je ne me plains point de ces ſortes de pertes; car j'aime mieux que nous ayons moins d'argent & plus de vertu & de grace. 'Saint Jerome nomme un Antoine & un Sophrone entre ceux dont la mauvaiſe conduite avoit deshonoré à Rome la profeſſion monaſtique.

Bar.370.§127. 125. Hier.ep.2.t.1.p. 13.b. b. Amb.ep.12.p. 200.k. l. Hier.ep.22.p. 144.c.

'Theodoſe fit une autre loy 20 ans aprés, qui eſtoit encore plus ſevere à l'égard des Diaconiſſes: mais il la revoqua auſſi-

Cod.Th.16.t.2. l.27.28 p.60.64.

toſt : & celle de Valentinien fut auſſi enfin abrogée l'an 455 par Marcien.

L'AN DE JESUS CHRIST 371, DE DAMASE 5, 6.

[Les dates des Loix nous donnent ſujet de croire "qu'Ampele ayant eſté Prefet de Rome des l'an 370, fut continué en 371, & juſqu'au mois de juillet 372.] Durant qu'il exerçoit cette charge, Valentinien donna quelque liberté à Urſin relegué en France, & à ſes complices. Car il leur permit de ſe retirer où ils voudroient, pourvu que ce ne fuſt ni à Rome, ni dans les provinces ſuburbicaires. Baronius raporte les reſcrits "qui en furent adreſſez tant à Ampele Prefet, qu'à Maximin [qui eſtoit en meſme temps] Vicaire de Rome : & il paroiſt aſſez clairement par ce que Valentinien écrit au dernier, que les provinces ſuburbicaires ſont celles meſmes qui eſtoient de la juriſdiction du Vicaire de Rome. [Au moins il eſt viſible qu'on ne peut entendre tout l'Occident par ce terme ſans une étrange abſurdité, puiſque la grace que Valentinien accordoit à Urſin, auroit eſté de le chaſſer de tout ſon Empire.]

V. Valentinien I. § 22, 26.

Bar. 371. § 2. 5.

Ib. § 24.

§ 5.

ARTICLE VI.

Les Orientaux demandent ſecours à Damaſe : Grand Concile à Rome contre les Ariens. Il écrit aux Eveſques d'Illyrie.

[L'EGLISE d'Orient, que Valens menaçoit depuis quelques années d'une tempeſte tres dangereuſe, commença proprement en celle-ci à l'eprouver ; & ce qui eſtoit de plus faſcheux, c'eſt que les Orthodoxes meſmes y eſtoient diviſez entre eux par divers ſchiſmes, dont le plus important eſtoit celui de l'Egliſe d'Antioche, où S. Melece ſoutenu par tout l'Orient, & Paulin qui avoit la communion de l'Occident & de l'Egypte, formoient deux partis oppoſez.] Les Orientaux avoient eu quelque eſperance d'eſtre ſecourus par l'Occident, & Silvain de Tarſe leur en avoit apporté des lettres, par leſquelles ils témoignoient conſentir que S. Melece demeuraſt ſeul Eveſque d'Antioche.

Baſ. ep. 220. p. 233. a. b.

ep. 50. p. 78. b. c.

L'eſperance de ce ſecours les avoit un peu fortifiez ; mais comme elle ſe fut bientoſt evanouie, ["Saint Baſile, que Dieu leur avoit donné depuis peu pour protecteur, en l'elevant ſur la chaire de Ceſarée en Cappadoce, metropole du Pont, & dont la charité eſtoit vigilante & induſtrieuſe, "ſe reſolut avec

ep. 220. p. 233. a. b.

V. S. Baſile § 51.

Ibid. § 62.

le conſeil de Saint Athanaſe, d'écrire au Pape Damaſe la lettre 220, par Dorothée Diacre d'Antioche, qui porta auſſi une lettre des Orientaux en corps aux Eveſques d'Occident, pour les prier de leur envoyer des deputez, qui puſſent leur donner la paix & les autres ſecours neceſſaires.

lb. 582. [" Dorothée retourna en Orient des le commencement de l'année ſuivante avec le Diacre Sabin;]' & ils y raporterent à S. Baſile & aux autres Prelats d'Orient, des lettres des Eveſques d'Illyrie, d'Italie, & des Gaules. Sabin en avoit une particuliere de Saint Valerien [d'Aquilée]' pour Saint Baſile.[a] La lettre des Eveſques d'Italie & des Gaules eſt appellée ſynodique, & elle contenoit une confeſſion de foy, écrite avec des caracteres apoſtoliques, qui exprimoient ſans aucune ambiguité ni aucune reſerve la croyance des SS. Peres.

Baſ. ep. 273. p. 269.

ep. 324. p. 317. d.

a ep. 69. p. 111. b.

[Ce que nous venons de dire nous obligeant de reconnoiſtre qu'il y avoit eu vers ce temps là un Concile des Eveſques des Gaules & d'Italie, nous croyons que ce peut eſtre] celui de Rome dont Theodoret nous a conſervé la lettre adreſſée à ceux d'Illyrie: [ce qui nous paroiſt d'autant plus probable,] 'que dans un exemplaire latin de la meſme lettre, l'adreſſe eſt aux Eveſques Catholiques de l'Orient, [ſans doute parcequ'on leur en avoit envoyé une copie: & ce qui le confirme,]' c'eſt qu'à la fin Sabin Diacre de Milan & legat declare qu'il a donné cette lettre copiée ſur l'original. [Il y a donc toute ſorte d'apparence que ce Sabin eſt celui meſme qui alla en Orient avec Dorothée; que cette atteſtation eſt celle qu'il donna aux Orientaux; & que la confeſſion de foy que les Orientaux approuvoient ſi fort, eſt cette lettre meſme aux Prelats d'Illyrie. Car en effet elle autoriſe fortement la foy de Nicée, elle établit clairement la divinité du Saint Eſprit, & elle annulle abſolument le Concile de Rimini,]' ce que les Orientaux demandoient expreſſément.

Thdrt. l. 2. c. 17. p. 617. b.

Col. r. 1. p. 165. p. 169.

Baſ. ep. 52. p. 80. c.

'Le Concile qui l'écrivit fut tenu à Rome,[b] par l'autorité d'un reſcrit imperial.[c] Il s'y trouva 90 ou 93 Eveſques[d] de pluſieurs pays,[e] c'eſt à dire de l'Italie & de la Gaule. Theodoret ne nomme que le Pape Damaſe & Valerien.[f] Le texte latin de la lettre qu'ils écrivirent, ["& qui en eſt aſſurément l'original,] y en ajoute huit autres que nous ne connoiſſons point.

Col. r. 1. p. 165] Thdrt. l. 2. c. 17. p. 617. b.

b Col. r. p. 165.

c p. 155] Thdrt. p. 617. b.

d Soz. l. 6. c. 13. p. 667. 668.

e Thdrt. p. 617.

f Col. r. p. 165. b. & p. 166.

Note 7.

[g] Cette lettre fut écrite ſur les plaintes qu'avoient faites les Eveſques des Gaules & de la Venecie: & ces plaintes eſtoient,

Soz. l. 6. c. 13. p. 667. a. b.

dit Sozomene, contre Auxence & quelques autres, que l'on accuſoit de ſoutenir la doctrine des Anoméens. Les Eveſques de pluſieurs provinces s'eſtant donc aſſemblez en grand nombre à Rome pour ce ſujet, excommunierent Auxence & ſes adherans, confirmerent de nouveau la foy de Nicée, & declarerent nul & invalide tout ce qui s'eſtoit fait à Rimini.

[C'eſt à peu pres ce qu'on peut tirer de la lettre du Concile, ſelon le grec: Le latin eſt plus doux à l'égard des Prelats condannez:] Col.r.t.1.p.166. car il dit ſeulement que les Prelats denoncez ne voyoient pas aſſez quel eſtoit le ſentiment des Peres qu'il falloit ſuivre, dautant que leur eſprit eſtoit balancé par les differens Conciles alleguez de part & d'autres; ce qui ne venoit d'aucune affection qu'ils euſſent pour l'hereſie, mais de ſimplicité & d'ignorance: [de ſorte qu'on ne peut entendre ceci ni d'Urſace ni de Valens, ni d'aucun autre heretique declaré, p.166. que le Concile n'euſt eu garde] d'appeller des Prelats de Dieu, p.166. comme il fait ceux-ci. Il parle d'Auxence auſſitoſt aprés: [mais je ne ſaurois entendre ce qu'il en dit ni ſelon le latin, ni ſelon le grec, ſinon qu'on voit qu'il avoit eſté condanné, ſans qu'on Col.r.p.165. puiſſe dire comment, ni quand, ni par qui.] L'inſcription de la lettre porte dans le latin, que le Concile avoit eſté aſſemblé en partie pour examiner la cauſe d'Auxence. [Que ſi cela eſt, il faut qu'on y ait fait quelque autre decret contre luy avant que d'écrire la lettre.]

Ath.ad Epic.p. 582.a. Saint Athanaſe dit dans ſa lettre à Epictete, qu'il s'eſtoit tenu en ce temps là divers Conciles, & que tous les Eveſques qui s'y eſtoient trouvez, avoient anathematizé tout d'une voix, comme animez d'un meſme eſprit, ceux qui ſuivoient encore les ſentimens d'Arius, "quoiqu'ils taſchaſſent de ſe cacher, ſavoir Auxence de Milan, Urſace, Valens, & Caius de Pannonie: b. & comme ces heretiques pretendoient eſtre appuyez de l'autorité de divers Conciles, les Orthodoxes avoient écrit partout que l'Egliſe Catholique ne reconnoiſſoit point d'autre Concile que celui de Nicée.

" ὡς ἐν κρυπτοῖς.

ART. VII.

ARTICLE VII.

De Saint Valerien d'Aquilée : Pierre d'Alexandrie ſe retire à Rome : Saint Baſile ſe plaint de Damaſe.

L'AN DE JESUS CHRIST 372, DE DAMASE 6, 7.

V. S. Baſile § 82, 83. ["SABIN alla donc en Orient porter la lettre du Concile de Rome, avec celle de S. Valerien & quelques autres. Il y eſtoit arrivé aſſez longtemps avant Paſque, & il en repartit quelque temps aprés cette feſte pour retourner en Occident. Il y apporta diverſes lettres, tant des Orientaux en corps avec le nom de S. Melece à la teſte, que de S. Baſile en particulier : Et ils conjuroient les Occidentaux par ces lettres de vouloir les aſſiſter plus puiſſamment, & meſme de leur envoyer un aſſez grand nombre de deputez pour pouvoir tenir lieu d'un ſynode.

Nous eſperons avoir une autre occaſion de parler plus amplement" de ce ſaint Diacre, qui fut fait depuis Eveſque de Plaiſance : mais nous pouvons ramaſſer ici ce qui regarde

V. S. Ambroiſe § 14.

Note 8. "S. Valerien d'Aquilée, l'un des plus illuſtres Eveſques de ce temps là.] 'On croit qu'il avoit ſuccedé à Fortunatien, [qui Bar. 372. § 4.

V. les Ariens § 69. eſtant tombé dans l'Arianiſme," y avoit fait tomber Libere l'an 357. Nous ne trouvons rien de S. Valerien dans l'hiſtoire avant le Concile de Rome dont nous venons de parler. Il aſſiſta encore depuis à celui d'Aquilée en 381, où il eſt nommé,

V. S. Ambroiſe § 26. "& ſigne avant S. Ambroiſe meſme, comme y preſidant. Il aſſiſta auſſi à celui de Rome en 382, & il y eſt mis avant les metropolitains de Theſſalonique & de Sirmich, de quoy nous

Ibid. note 2. rendrons raiſon" en un autre endroit.] 'S. Jerome dont la ſœur Hier. ep. 43. t. 1. avoit embraſſé la vertu, ſouhaita que ce Saint luy écriviſt pour p. 217. a. la fortifier dans la pieté ; ce qu'il eſpere, dit-il, de ſa charité qui ſouffre tout.

'On croit qu'il peut eſtre mort en 388, parceque Saint Ambroiſe eſtoit à Aquilée dans les derniers mois de cette année Bar. 388. § 85. là. [Et il falloit que ce fuſt pour quelque affaire auſſi importante, qu'eſtoit la mort de l'Eveſque, & le ſoin de luy donner un ſucceſſeur,] 'puiſque dans ce temps là Theodoſe eſtoit à Amb. v. t. p. 83 b. Milan. 'Les martyrologes de S. Jerome & Raban, marquent Flor. p. 1000. 1. ſa feſte le 26 de novembre : le Romain & quelques autres la mettent le 27. 'Ce qui le releve davantage, eſt la gloire que Bar. 27. nov. c.

Hier.chr. ſon Egliſe acquit ſous ſa conduite. Car le Clergé d'Aquilée paſſoit alors pour une aſſemblée d'Anges & de bienheureux. [Nous pourrons marquer en particulier quelques uns de ceux qui le compoſoient," en examinant l'hiſtoire de Saint Jerome, qui voulut luy meſme s'inſtruire de la pieté dans cette ecole.] V.S.Jerome § 3.

Ruſin Hier.l.1. c.4.p.204.c. 'Chromace,[" qui fut depuis ſucceſſeur de Valerien,] avoit exercé le ſacerdoce ſous luy. Jovin ſon Archidiacre, & Euſebe[frere de Chromace] l'un de ſes Diacres, furent auſſi faits Eveſques. 'Heliodore depuis Eveſque d'Altin, Nepotien ſon neveu, & diverſes autres perſonnes eminentes en pieté, avoient auſſi eſté elevez dans la diſcipline de l'Egliſe d'Aquilée, ſelon Baronius. 'Ruſin dit qu'il y avoit eſté dans un monaſtere. "Baronius cite de Saint Jerome, que Valerien & le Clergé de ſon Egliſe avoient entierement purgé Aquilée du venin de l'Arianiſme dont elle avoit eſté infectée. 'Neanmoins Saint Jerome ne le dit que de Saint Chromace & d'Euſebe ſon frere. Note 9.

Bar.372.§ 40.

Ruſin Hier.l.1. p.204.c.

" Bar.372.§ 41.

Hier.ep.43.t.1. p.217.b.

L'AN DE JESUS CHRIST 373, DE DAMASE 7, 8.

[S. Athanaſe qui éclairoit l'Egliſe depuis pres de 47 ans, mourut en 373, & Pierre" homme excellent, que les Catholiques luy avoient donné pour ſucceſſeur, fut bientoſt chaſſé d'Alexandrie par les Ariens, qui mirent Luce en ſa place avec des cruautez & des violences horribles.] 'Damaſe avoit envoyé un Diacre à Alexandrie porter à Pierre des lettres de communion & de conſolation. Ce Diacre tomba entre les mains des Ariens, qui l'envoyerent travailler aux mines de Pheno, aprés l'avoir tourmenté avec des inhumanitez étranges. [Pierre s'eſtant ſauvé de leurs mains," ſe retira à Rome, où il trouva l'aſſiſtance que le temps permit de luy rendre; & il y demeura juſqu'à l'année 378, qu'il retourna à Alexandrie. V. les Ariens § 124.

Thdrt.l.4.c.19. p.693.a.

Ib. § 124.

Les Occidentaux avoient receu des l'an 372, des ſollicitations tres preſſantes de la part de S. Baſile & des autres Orientaux, qui les conjuroient de leur envoyer une deputation ſolennelle, tant pour les réunir entre eux meſmes, que pour les ſoutenir contre la perſecution des Ariens. Neanmoins ils ne purent rien obtenir, & meſme le Preſtre Evagre," qui retourna de Rome à Antioche ſur la fin de l'an 373, témoigna que l'on n'eſtoit pas entierement ſatisfait en Occident de ce que les Orientaux y avoient écrit. V. S. Baſile § 113.

Il paroiſt que Saint Baſile fut fort mecontent de cette conduite des Occidentaux, & ſe degouſtoit de leur envoyer de nouveaux deputez, quoiqu'Evagre l'y exhortaſt : mais ſoit par le conſeil de S. Euſebe de Samoſates, ſoit par quelque autre raiſon, il tomba d'accord d'envoyer à Rome au commencement de l'an 374, le Preſtre Dorothée, & meſme Saint Gregoire de Nyſſe ſon frere ; mais on ne voit pas que cela ſe ſoit executé ; & il ſemble que Dorothée y vint ſeulement avec un autre Preſtre nommé Sanctiſſime, qui pouvoit eſtre venu d'Occident en 372, ſoit de luy meſme, ſoit au nom de quelques Eveſques.]

[Dans la lettre où Saint Baſile parle d'envoyer S. Gregoire de Nyſſe à Rome, il taxe aſſez ouvertement le Pape Damaſe d'un eſprit de faſte & de grandeur, qui dedaignoit les autres Prelats comme beaucoup audeſſous de luy, & qu'il falloit traiter avec des flateries baſſes & indignes d'un homme de cœur. Bas. ep. 250. p. 250. d. ep. 8. p. 54. Dans une lettre qu'il écrivit en 376, il ne parle pas moins fortement du faſte des Occidentaux, & en particulier du plus conſiderable d'entre eux, [c'eſt à dire du Pape. Et veritablement comme d'une part S. Baſile, qui ne voyoit les choſes que de loin, pouvoit ſe tromper dans le jugement qu'il faiſoit de la diſpoſition de ces Prelats, & la croire plus criminelle qu'elle n'eſtoit,] auſſi de l'autre les Occidentaux ont reconnu par la bouche de S. Ambroiſe, qu'on les avoit ſouvent accuſez de mepriſer l'union des Orientaux, & de rejetter les offres qu'ils leur faiſoient. Cod. Th. ap. p. 98.

[Mais ce qui faſchoit le plus Saint Baſile en cela, eſtoit ce ſemble la maniere dont on agiſſoit à l'égard de Saint Melece, avec qui les Occidentaux ne ſe réuniſſoient point encore, & qu'ils traitoient meſme d'heretique auſſibien que S. Euſebe de Samoſates, comme nous le pourrons marquer dans la ſuite, quoique ces deux Prelats fuſſent alors actuellement bannis pour la foy, & que S. Euſebe ait depuis ajouté la couronne du martyre à tous ſes autres merites.]

ARTICLE VIII.

Reſcrit à Simplice : Florent de Pouzoles condamné : Luciferiens de Rome pourſuivis par Damaſe.

L'AN DE JESUS CHRIST 374, DE DAMASE 8, 9.

Cod.Th.9.t.29. l.1.p.221 Amm. n.p.355. Cod.Th.ap.p. 91.

SIMPLICE eſtoit Vicaire de Rome au commencement de cette année, ſelon la date d'une loy. [Nous pouvons donc raporter au meſme temps,] un reſcrit que l'Empereur luy adreſſa en cette qualité, & par lequel il ordonnoit que tous ceux qui feroient des aſſemblées illicites au mepris de la religion, [comme les Urſiniens,] ſeroient bannis à cent milles [ou 40 lieues] de Rome, afin qu'au moins leur obſtination ne puſt nuire qu'à eux meſmes, & que ceux qui auroient eſté condamnez par le jugement des Eveſques Catholiques, ne pourroient plus retourner aux Egliſes qu'ils avoient ſouillées, c'eſt à dire apparemment qu'on les chaſſeroit de leur ville epiſcopale & de ſon territoire, & que meſme ils ne pourroient demander à l'Empereur qu'il fiſt revoir leur procés. V. Valentinien l.5 p.9. p.62.94. p.91.

[Il ſemble par la premiere partie de cet edit, que les Urſiniens avoient fait quelque nouveau trouble dans Rome. Florent de Pouzoles avoit pu donner lieu à la ſeconde.] Car ayant eſté depoſé à Rome par les Eveſques, peuteſtre cette année meſme ou la precedente, il s'adreſſa à l'Empereur, dont il n'eut point d'autre réponſe, ſinon que s'il avoit eſté condamné à Rome par le jugement des Eveſques, il luy eſtoit défendu de faire la moindre pourſuite devant aucun tribunal. [Il ne laiſſa pas neanmoins de ſe vouloir maintenir, & de faire de nouveaux troubles cinq ou ſix ans aprés, comme nous verrons en 378. p.83.92.

Comme on ne marque point le ſujet de la depoſition de ce Florent, nous expoſerons ici au jugement des lecteurs une conjecture ſur ce ſujet, qui pourroit n'eſtre pas vraie, mais qui n'eſt pas neanmoins ſans apparence.] Car les Preſtres Marcellin & Fauſtin parlent d'un Florent Eveſque d'Oſtie, de la communion de Damaſe, qui ayant ſceu que Macaire Preſtre Luciferien, banni à la pourſuite de Damaſe, avoit eſté enterré dans un vieux ſepulcre, le fit transferer de là dans la baſilique de S. Aſtere Martyr, & l'y fit enterrer parmi les Preſtres Catholiques. [Une action de cette nature ne pouvant pas ce ſem- Mar.&F.p.68.

ble estre tolerée, il peut estre assez probable qu'au lieu d'Ostie, cela se passa à Pouzoles, & que ce fut le sujet de la deposition de Florent. Il est vray qu'on marque à Ostie, & non à Pouzoles, un S. Astere Martyr le 21 d'octobre : mais cela n'empesche pas qu'il n'y eust à Pouzoles une eglise de son nom.] 'Les Prestres Marcellin & Faustin Luciferiens, louent beaucoup ce Macaire. Il vivoit, disent-ils, dans une merveilleuse abstinence, ne buvant point de vin, & ne mangeant point de viande, mais seulement des choses seches avec de l'huile, toujours dans le jeûne & dans la priere.' Ils pretendent mesme qu'il chassoit les demons des possedez. p.65. p.66.

'Ils ajoutent que l'Archevesque Damase persecutant les Luciferiens, & ne leur permettant point de s'assembler durant le jour, Macaire les fit assembler en une maison durant la nuit. 'Mais les Clercs de Damase l'ayant sceu, y entrerent avec des sergens, chasserent le peuple, & prirent Macaire, qui estant, disent-ils, trainé, plutost que mené, sur des cailloux, se fit une grande blessure à la cuisse. Il fut neanmoins presenté le lendemain devant le juge, qui le voyant obstiné à rejetter la communion de Damase, l'envoya en exil selon l'ordre de l'Empereur ; & estant arrivé à Ostie, [ou à Pouzoles, selon ce que nous avons dit, pour estre conduit dans son exil,] il y mourut de sa blessure. p.66. p.67.

'Ils ajoutent que Damase, en ayant receu pouvoir de l'Empereur, fit bannir par les juges plusieurs autres Prestres Catholiques, & mesme quelques laïques ; & ils disent qu'il faisoit plaider ces causes par des avocats payens : mais ils semblent pretendre que l'Empereur n'avoit rien decreté nommément contre les Luciferiens, & que Damase leur appliquoit les loix faites en general contre les heretiques. p.69.

'Les Luciferiens avoient un Evesque à Rome nommé Aurele, que Damase tascha souvent de chasser ; mais il y demeura jusqu'à la mort. [Aprés luy] 'ils y établirent Ephese, qui fut ordonné par un nommé Taorge, & que Damase tascha aussi de chasser, comme nous verrons dans la suite. [Nous ne marquons point le temps où tout ceci est arrivé, parceque nous n'en avons point de connoissance.] p.65. p.69.

ARTICLE IX.

Damaſe eſt preſque ſurpris par Vital ; eſt conſulté par S. Jerome ; condanne les Apollinariſtes dans un Concile.

L'AN DE JESUS CHRIST 375, DE DAMASE 9, 10.

[NOUS avons dit que S. Baſile & les Orientaux avoient envoyé l'année precedente Dorothée & Sanctiſſime en Occident. Ces deux Preſtres en s'en retournant en Orient, y raporterent ce ſemble des lettres d'un Concile que Damaſe avoit tenu à Rome." Elles portoient que les Occidentaux avoient un grand deſir de ſecourir les Orientaux, mais qu'ils attendoient une occaſion propre pour cela. Ils y faiſoient voir auſſi leur foy ſur la divinité du Saint Eſprit, & ſur le myſtere de l'Incarnation. V. S. Baſile § 116.

Mais en meſme temps que Damaſe condannoit tacitement Apollinaire par cette definition, (car on n'avoit encore rien prononcé nommément contre luy,) il penſa par megarde luy donner un grand avantage contre l'Egliſe." Car Vital Preſtre de ſon parti eſtant venu à Rome cette année meſme, comme nous croyons, Damaſe approuva une confeſſion de foy ambiguë & equivoque qu'il luy preſenta. Il le renvoya enſuite à Paulin d'Antioche, pour eſtre receu dans la communion de l'Egliſe," & écrivit ſur ce ſujet une lettre à Paulin meſme, dont ſes partiſans firent de grands trophées contre S. Melece. V. les Apollinariſtes § 9. V. S. Baſile § 125.

Mais Damaſe s'eſtant douté de la ſurpriſe que Vital luy avoit faite, il récrivit à Paulin, & luy envoya une confeſſion de foy dreſſée dans un Concile de Rome, pour faire ſigner à Vital avant que de le recevoir. Il y a apparence que Vital le refuſa : " car il eſt certain qu'il fit ſchiſme contre Paulin en 377 au pluſtard. Nous avons encore cette profeſſion de foy adreſſée à Paulin, & elle eſt celebre dans l'hiſtoire : mais nous avons aſſez parlé en un autre endroit. V. les Apollinariſtes § 10.

L'AN DE JESUS CHRIST 377, DE DAMASE 10, 11.

Nous croyons qu'il faut mettre en 376 & 377," les lettres que S. Jerome écrivit du deſert de Calcide en Syrie au Pape Damaſe, pour le conſulter ſur la difficulté des hypoſtaſes, & ſavoir avec qui il devoit communiquer d'entre ceux qui ſe pretendoient Eveſques d'Antioche. On n'a pas de preuve V. S. Jerome 17, 18.

positive que Damase luy ait répondu: mais il est bien à presumer qu'il le fit, & qu'il luy conseilla de communiquer avec Paulin.

V. S. Basile § 140. "Dorothée & Sanctissime furent encore envoyez cette année par l'Orient aux Occidentaux, pour leur demander le secours dont ils coutinuoient toujours d'avoir besoin, & pour les prier de condanner Eustathe de Sebaste qui estoit retombé dans l'heresie des Macedoniens, & Apollinaire qui commençoit à se declarer ouvertement heresiarque. Ce fut en cette occasion que Dorothée dans une conference qu'il eut avec le Pape & Pierre d'Alexandrie, eut la douleur d'entendre mettre au rang des Atiens Saint Melece & S. Eusebe de Samosates; de quoy Saint Basile se plaignit fortement à Pierre. Bas. ep. 321. p. 314. c.

[On ne sçait pas s'il se fit quelque chose à l'égard d'Eustathe.

V. les Apollinaristes § 11. Mais pour Apollinaire, "il fut condanné solennellement dans un grand Concile que Damase convoqua à Rome sur la fin de l'an 377, ou au commencement de l'an 378. Pierre d'Alexandrie y assista. Apollinaire y fut mesme deposé de l'episcopat avec Vital & Timothée ses disciples.]

ARTICLE X.

Ursin s'unit aux Ariens; est relegué à Cologne; fait accuser Damase par Isaac, qui est condanné par Gratien: Damase est absous par le Concile de Rome.

L'AN DE JESUS CHRIST 378, DE DAMASE 11, 12.

[DAMASE donna au commencement de cette année une preuve sinon de son autorité, au moins de son affection pour la foy & pour l'Eglise, "en accompagnant d'une lettre Pierre d'Alexandrie, qui retournoit prendre possession de son Eglise, où son peuple le rappelloit, & où Valens n'estoit pas en état de l'empescher de rentrer; de mesme que Jule avoit écrit pour S. Athanase l'an 349, en une rencontre semblable.

V. les Ariens § 134.

Mais Damase qui se rejouissoit de voir les autres Prelats rétablis dans leur dignité, estoit continuellement troublé dans la sienne par la faction d'Ursin. Outre toutes les peines que ces schismatiques luy avoient causées dans les premieres années de son pontificat, Ursin à qui Valentinien avoit laissé vers l'an 371, la liberté d'aller où il voudroit, à l'ex-

ception des provinces ſuburbicaires, abuſa de cette grace ; & s'eſtant apparemment retiré à Milan,]il n'eut pas de honte de s'unir aux Ariens dans le temps meſme qu'ils s'efforçoient par une conſpiration deteſtable de troubler l'Egliſe de Milan, [où Saint Ambroiſe qui en eſtoit Eveſque depuis la fin de l'an 374, travailloit à rétablir la pieté.] Urſin s'aſſembloit donc ſecrettement avec ces ennemis declarez de J. C, tantoſt devant les portes de la ſynagogue, tantoſt dans les maiſons des Ariens ; & n'oſant pas ſe trouver ouvertement dans leurs aſſemblées publiques, il y envoyoit ſes partiſans pour leur donner les avis & les ouvertures qu'il jugeoit propres pour troubler la paix de l'Egliſe, taſchant par ces bons offices de meriter de plus en plus l'aſſiſtance & la protection de ces heretiques, par le ſecours deſquels il ſubſiſtoit juſques alors.

Amb. ep. 4. p. 182. c.

Cod. Th. ap. p. 69. a Amb. ep. 1. p. 167.

Il s'uniſſoit particulierement avec Valens a faux Eveſque de Pettau dans la Pannonie, accuſé d'avoir livré ſa patrie aux ennemis.

Cod. Th. ap. p. 68.

Il ne ceſſoit de tenter toutes ſortes de voies pour ſurprendre Gratien, [qui eſtoit devenu maiſtre de l'Occident en 375, par la mort de Valentinien I. ſon pere. Mais au lieu d'en obtenir quelque choſe,] il fut enfin relegué par le jugement de Gratien à Cologne dans les Gaules, depeur qu'il ne troublaſt encore l'Egliſe par ſon inquietude ordinaire. Il importuna ſouvent Gratien par ceux qu'il luy envoyoit, plutoſt qu'il ne luy demanda avec reſpect qu'il vouluſt l'ecouter ; & Gratien l'ecouta enfin, mais ſeulement pour le porter à abandonner ceux qui le ſuivoient, [& à renoncer au parti dont il eſtoit chef.

p. 81. p. 91. p. 92.

Ne pouvant rien obtenir pour luy, il s'efforça de troubler au moins celui dont il ſouhaitoit ſi ardemment d'occuper la place : & ce fut pour cela que] ſa faction ſuborna un Juif nommé Iſaac, [qui non ſeulement avoit d'abord ſuivi les ſuperſtitions de ceux dont il tiroit ſa naiſſance, mais qui ayant fait durant quelque temps profeſſion du Chriſtianiſme,] profana les divins Myſteres en retournant à la ſynagogue. Les ſchiſmatiques pouſſerent, dis-je, cet homme à attaquer Damaſe, & à faire diverſes fourberies ſur ce ſujet, pour repandre le ſang des innocens, & depouiller l'Egliſe [Romaine] de preſque tous ſes miniſtres, [en les occupant à défendre leur Eveſque, ou en les faiſant arreſter ſous pretexte d'inſtruire ſon procés, ou en les rendant eux meſmes complices

p. 84. 85.

du

du crime dont on l'accuſoit, & qui n'eſt point exprimé.]

'Le deſſein des Urſiniens eſtoit d'oſter à Damaſe comme p.85.
eſtant accuſé, l'autorité de juger les autres, [ſelon le devoir de ſa charge,] & l'ordre qu'il en avoit receu de l'Empereur. 'Mais Gratien par une inſpiration de Dieu, rompit toutes p.85.
leurs machines: [Et ce fut apparemment en evoquant à luy] 'cette cauſe, qui avoit d'abord eſté portée devant les juges p.87.
civils. 'Car ce fut par ſon jugement que l'innocence de Damaſe p.85.
fut reconnue, & que ſon integrité receut les louanges qu'elle meritoit; & Iſaac qui ne put prouver les crimes dont il l'accuſoit, y trouva la juſte punition de ſes calomnies, 'ayant eſté re- p.92.
legué en un coin d'Eſpagne.

[Le P. Sirmond nous a donné en 1630, un écrit ſur la Trinité & ſur l'Incarnation, fait par un Iſaac qui avoit quitté le Judaïſme pour embraſſer la religion Chrétienne.] 'Gennade Genn c.26.
parle de cet écrit, fort embaraſſé, dit-il, & fort obſcur, mais qui neanmoins établit la verité des trois Perſonnes, qui quoique diſtinguées par leurs proprietez ſingulieres, ne ſont neanmoins qu'une ſeule divinité; & que dans l'Incarnation, les deux natures ſubſiſtent, & ne forment que la Perſonne unique du Fils de Dieu. Le P. Sirmond remarque dans ſa preface, que Gennade met cet Iſaac entre les auteurs qui ont paru un peu avant la fin du IV. ſiecle. [Ainſi nous ne voyons rien qui empeſche de croire que ce ſoit le calomniateur de Damaſe, qui aura compoſé cet écrit dans le temps qu'il faiſoit profeſſion du Chriſtianiſme.

Autant que nous en pouvons juger par les monumens de ce temps là,] 'Damaſe aprés avoir eſté abſous par Gratien, ce Cod. Th. ap. p. 87. 88.
qui luy oſtoit tout ſujet de craindre les pourſuites des hommes, ne crut pas que cela duſt ſuffire pour juſtifier la reputation d'un Eveſque. Il ſe ſoumit encore luy meſme au jugement des Prelats, 'dont l'examen eſt d'autant plus ſevere, qu'ils ne p.87 88.
ſe contentent pas des preuves que peut alleguer un accuſateur, mais regardent encore davantage les mœurs & la conduite de l'accuſé. 'Car Damaſe conſideroit que ſi [le jugement de l'Em- p.88.
pereur,] & la pureté de ſa conſcience, mettoient ſa perſonne hors de tout danger, ſe feroit neanmoins une tache à la religion, qu'un calomniateur puſt encore dechirer ſes miniſtres [par des accuſations qui auroient toujours quelque couleur tant qu'il n'auroit point eſté declaré innocent par le jugement des Eveſques.

Cela ſe fit, comme nous croyons, dans le Concile de Rome "tenu, ſelon l'opinion des plus habiles, à la fin de cette année 378, & dont nous avons encore la lettre,]'puiſque cette lettre dit qu'on ne doit point recevoir pour accuſer des Preſtres ou des Eveſques, ni un ennemi, ni un calomniateur, ni des hommes tels que ceux qu'on avoit vu depuis peu ſe rendre denonciateurs :[ce qui paroiſt tout à fait ſe raporter à l'hiſtoire d'Iſaac, qui fait un des principaux ſujets de cette lettre, mais non l'unique ; voici les autres,] NOTE 10.

p. 89.

ARTICLE XI.

L'Egliſe eſt troublée par les Eveſques de Parme & de Pouzoles, par Reſtitute, & par Claudien Donatiſte : Lettre du Concile de Rome à Gratien, qui récrit à Aquilin.

[VALENTINIEN, comme nous avons vu, avoit ordonné que les Eveſques ſeroient jugez par celui de Rome.] 'Mais les magiſtrats n'agiſſoient pas avec aſſez de vigueur & de vigilance pour faire executer cette ordonnance ;[a] & quoiqu'Urſin fuſt relegué[à Cologne,] ceux qu'il avoit ordonnez, ſollicitoient ſecrettement de ſa part les perſonnes les plus viles. L'exemple de leur revolte animoit quelques méchans Eveſques, qui par un attentat temeraire, & par un mepris profane, ne ſe mettoient pas en peine du jugement de l'Eveſque de Rome : de ſorte que ſe voyant condannez par luy, ou pres de l'eſtre à cauſe de leurs crimes, ils achetoient le ſupport du peuple, & contraignoient les juges de ſe retirer en les menaçant de les tuer. Ainſi chaſſant ou meptiſant ceux qui vouloient prendre connoiſſance de leurs affaires, ils ſe conſervoient le ſacerdoce par le violement des loix.

Cod. Th. ap. p. 90. 91. 93.
a p. 82.

'De ce nombre eſtoit l'Eveſque"de Parme,'qui ayant eſté condanné par le Concile de Rome, demeuroit toujours neanmoins dans ſon Egliſe, 'qu'il tourmentoit nonobſtant ſa depoſition ; & meſme il ſemble qu'il cauſoit du trouble dans Rome. 'Le Concile de Rome qui avoit condanné cet Eveſque, avoit eſté tenu ſous le predeceſſeur d'Aquilin Vicaire de Rome ; [ainſi c'eſtoit aſſez vraiſemblablement celui qui avoit condanné les Apollinariſtes.] NOTE 11. 1.

p. 83. p. 92. p. 92.

1. Je ne ſçay s'il ne faudroit point lire *de Porto*.

'Outre l'Eveſque de Parme, Florent de Pouzoles, qui, comme nous avons vu en 374, avoit eſté depoſé à Rome par la ſentence des Eveſques, confirmée par l'Empereur, à qui Florent [illegible] avoir eu recours, étoit rentré ſecrettement dans Pouzoles, s'eſtoit emparé de l'Egliſe, & avoit excité beaucoup de ſeditions dans la ville, 'en tenant des aſſemblées illicites, & corrompant par ſa malignité ceux du peuple qui avoient aſſez peu de lumiere pour le ſuivre. p.83. p.92.93.

'Reſtitute [Eveſque] d'Afrique, avoit eu ordre de l'Empereur de répondre devant les Eveſques [de ſa province.] Mais au lieu d'obeir, il avoit aſſemblé une troupe de gents cruels & inſolens pour eviter le jugement. p.83.

'Les Donatiſtes, [contre qui les Empereurs s'eſtoient ſouvent elevez,] s'eſtoient gliſſez juſque dans Rome, quoiqu'en petit nombre, '& ils y avoient acquis le nom de Montagnars ou Rochiſtes, [a] parcequ'ils avoient commencé à y avoir une egliſe ſur une montagne [parmi des roches.] [b] Les Donatiſtes d'Afrique avoient accoutumé de leur envoyer des Eveſques pour leur en ordonner un, ou de leur en envoyer un d'Afrique tout ordonné, [comme ils firent en ce temps là.] 'Car aprés Lucien, qui eſtoit leur quattieme Eveſque à Rome, Claudien dont parle S. Optat, 'fut choiſi pour eſtre auſſi envoyé à Rome en cette qualité. L'Empereur commanda qu'on l'en chaſſaſt, & qu'on le renvoyaſt en Afrique d'où il eſtoit: Mais quoiqu'on l'euſt ſouvent mis en priſon pour l'obliger de s'en aller, il demeuroit neanmoins toujours, & continuoit non ſeulement à profaner par ſon batteſme illegitime ceux qui n'avoient point encore participé aux myſteres, mais auſſi à corrompre par un crime beaucoup plus grand ceux qui les avoient déja receus, en les battizant une ſeconde fois, 'donnant pour cela de l'argent aux pauvres, afin qu'ils ſouffriſſent qu'on les rebattizaſt. [Voilà les ſcandales qui affligeoient les Eveſques d'Italie.] Opt.l.2.p.49. Aug.de unit.c.3. t.7.p.142.2.b|ep. 165.p.287.1.d. a Hier chr. b Aug.hær.69.t. 6.p.12.2 d. Opt.l.2.p.49. Cod.Th.ap.p. 83.84. p.84.

'S'eſtant donc aſſemblez à Rome en fort grand nombre, de tous les endroits de l'Italie [ſoumis à la metropole de Rome, 'ils écrivirent à Gratien pour luy repreſenter ces deſordres, & le ſupplier de faire executer l'ordre que luy meſme [avec ſon pere] avoit donné, que les Eveſques fuſſent jugez par celui de Rome, & non par les magiſtrats ſeculiers. [Il y a bien de l'apparence que l'Empereur n'avoit pretendu autre choſe que d'autoriſer, à l'égard du Pape, les Canons de l'E- p.79. p.78.&c.

gliſe, qui rendent le metropolitain juge avec ſon Concile des Eveſques de ſa province dans les cauſes eccleſiaſtiques ; & peut-eſtre ſeulement qu'il luy avoit encore attribué la connoiſ-
ſance des cauſes civiles qui concernoient les Eccleſiaſtiques de ſa province.

Mais il eſt certain que le Concile dont nous parlons, taſche d'étendre plus loin l'autorité du Pape ; car il prie Gratien d'ordonner que ceux qui ſeront condannez par le jugement du Pape ou des autres Eveſques Catholiques, & qui voudront demeurer dans leur Egliſe aprés cette condannation, ſeront bannis de leur eveſché ; & que ceux qui ne voudront point comparoiſtre devant les Eveſques où ils auront eſté citez, ſeront contraints par le Prefet d'Italie ou par ſon Vicaire, de venir à Rome : Que ſi l'Eveſque accuſé eſt dans des provinces eloignées, il ſera contraint par les juges des lieux de comparoiſtre devant ſon metropolitain ; & ſi le metropolitain luy eſt ſuſpect, il pourra appeller au Pape, ou à un Concile de quinze Eveſques voiſins : Mais que ſi l'accuſé eſt un metropolitain, il faudra neceſſairement qu'il vienne à Rome, ou qu'il comparoiſſe devant ceux que l'Eveſque de Rome aura nommez pour eſtre ſes juges : & que ceux qui auront eſté condannez de cette ſorte, ſeront obligez de demeurer en repos [ſans faculté de ſe pourvoir autrepart.]

Cod. Th ap. p. 85, 86.

p. 87.

p. 87-89. Le Concile demande enſuite en particulier pour le Pape, qui, quoique egal aux autres Prelats pour le miniſtere [de l'epiſcopat,] eſt neanmoins relevé audeſſus d'eux par la prerogative du ſiege apoſtolique : le Concile, dis-je, demande qu'il ne ſoit pas aſſujetti aux juges civils, puiſque les autres Eveſques avoient eſté exemtez de leur juriſdiction, mais qu'il puiſſe répondre devant le Concile, ou que l'Empereur ſe reſerve à luy meſme la connoiſſance de ce qui le regardera, laiſſant aux juges ordinaires le ſoin d'examiner les faits, mais non l'autorité de prononcer.

[Nous ne ſavons pas ce que Gratien récrivit au Concile ;] mais nous avons un reſcrit adreſſé au Vicaire Aquilin, qui luy avoit ce ſemble demandé ſes ordres, où reprenant preſque tous les chefs de la lettre du Concile, aprés avoir blaſmé fort rudement le peu de ſoin qu'avoient les officiers de faire executer les loix imperiales, il confirme abſolument le reſcrit envoyé à Simplice [en 374,] ordonne ſous de grandes peines que l'Eveſque de Parme, Florent de Pouzoles, Clau-

p. 90-92 [Bar. 381, 2-7.]

dien le Donatiſte, & tous ceux que les Conciles auront condannez comme pertubateurs de la religion, ſeront chaſſez de leur dioceſe, & bannis à cent milles de Rome. Il confirme tout ce que le Concile luy avoit demandé touchant le jugement des Eveſques, ajoutant au jugement du Pape, que c'eſt celui qu'il aura rendu avec le conſeil de cinq ou de ſept Eveſques. Il ajoute à la fin une défenſe de recevoir des perſonnes infames à ſe rendre denonciateurs contre les Eveſques ; & que ceux qui auront eſté condannez, ſeront bannis ſeulement de leurs Egliſes, [mais non à 40 lieues loin. Il n'y parle point de ce que le Concile avoit demandé pour le Pape en particulier.]

ARTICLE XII.

Damaſe écrit contre Maxime le cynique : Le Concile d'Aquilée défend l'innocence de ce Pape.

L'AN DE JESUS CHRIST 380, DE S. DAMASE 14, 15.

V. Theodoſe l. 5. [" L'ORIENT eut en 380 la joie de voir battizer Theodoſe ſon Empereur, par les mains d'Aſcole Archeveſque de Theſſalonique ; & on croit que ce fut enſuite de cela

Ibid. qu'il publia ſa loy du 28 de fevrier," où il declare qu'il veut que tous ſes ſujets ſuivent la foy que l'Egliſe Romaine avoit receue des Apoſtres, & qui eſtoit alors enſeignée par le Pape Damaſe & par Pierre d'Alexandrie.]

Coll. t. 1. p. 39. 'Damaſe avoit ſouvent écrit aux Eveſques de Macedoine, de prendre garde qu'on ne fiſt rien de mal à propos à Conſtantinople, [où S. Gregoire de Nazianze rétabliſſoit l'Egliſe Catholique entierement abatue par les Ariens, mais n'en vouloit pas accepter l'epiſcopat. Neanmoins la prevoyance de

V. S. Gregoire de Naz. § 75. Damaſe ne put empeſcher que" quelques Eveſques d'Egypte n'entrepriſſent par une temerité inſupportable d'y ordonner

Ib. § 76. pour Eveſque un cynique nommé Maxime." Le peuple le

Ib. § 78. chaſſa auſſitoſt de la ville ;" & Theodoſe qu'il alla trouver, le rejetta de meſme. Les Eveſques de Macedoine, dont Aſcole eſtoit chef, manderent ceci à Damaſe, qui fut fort indigné de ce que Maxime avoit eſté ordonné Eveſque ; & fort ſatisfait de ce qu'il avoit eſté rejetté par l'Empereur. Il le témoigna dans deux lettres que nous avons de luy, l'une qui

eſt la réponſe aux Eveſques de Macedone, & l'autre qui s'adreſſe à Aſcole en particulier.

L'AN DE JESUS CHRIST 381. DE DAMASE 15, 16.

Ont tint en 381 à Conſtantinople le ſecond Concile œcumenique, auquel neanmoins nous ne trouvons point que Damaſe ait eu aucune part, quoiqu'il ait ſceu des l'année precedente le deſſein qu'on avoit de l'aſſembler. Nectaire y fut elu Eveſque de Conſtantinople, & on écrit que Theodoſe envoya prier Damaſe de confirmer ſon election.

v. S. Greg. de Naz. p. 85. p. 41. Ibid. p. 93. p. 77.

Les Occidentaux tinrent la meſme année un autre Concile à Aquilée, & entre pluſieurs affaires importantes que l'on y traita, il y en eut une qui regardoit directement le Pape Damaſe. On ne marque pas preciſément ce que c'eſtoit : mais on voit qu'Urſin, qui, ſelon ce que nous avons dit, eſtoit alors banni à Cologne, ne laiſſoit pas de troubler la ville de Rome par les lettres qu'il y envoyoit, & par les cabales d'un nommé Paſcaſin eunuque, qui s'efforçoit de ſoulever les payens & les gents perdus. Il faiſoit en meſme temps à Gratien des choſes qui bleſſoient ſa pudeur, & qui eſtoient egalement indignes, dit le Concile, & d'eſtre proferées par un Eveſque, & d'eſtre entendues par un Empereur tel que Gratien. Ces termes ont un grand raport à ce que diſent les Pontificaux, que Damaſe fut accuſé d'adultere par Concorde & Calliſte Diacres, qui pouvoient eſtre des emiſſaires de la faction d'Urſin.

v. S. Ambroiſe p. 31. Amb. ep. 4. p. 183. h. abſtiſi. g. alima ab officio & non in ne ſacerdotio. Anaſt. c. 38. p. 21. Boll. apr. t. 1. p. 31. 1.

Le Prefet de Rome, qui eſtoit cette année Valerien, envoya à Gratien une relation de ce qui ſe paſſoit, ſuivant peut-eſtre ce que le Concile de Rome avoit demandé en 378, que les cauſes des Papes fuſſent renvoyées à l'Empereur meſme. Le peuple Romain attendoit avec beaucoup d'inquietude le ſuccés de cette relation du Prefet ; & les Prelats meſmes, qui eſtoient hors la juriſdiction ordinaire de Rome, croyoient avoir perdu leur repos & leur tranquillité par le trouble qui agitoit cette teſte de tout le monde Romain, d'où le droit de la communion ſacrée couloit ſur tous les autres.

Cod. Th. chr. p. 104. a Amb. ep. 4. p. 183. h. Cod. Th. ap. p. 88. b Amb. ep. 4. p. 183. h. g.

Urſin au contraire [voulant profiter du trouble qu'il avoit ſuſcité, ſollicitoit continuellement auprés de Gratien, & l'importunoit meſme au milieu des guerres, pour taſcher de le ſurprendre. Il avoit ſouvent eſté rejetté ; mais il ne ſe rebutoit pas. Il taſchoit de toucher Gratien de compaſſion pour

p. 82. d. e.

luy ; & luy repreſentant ſans ceſſe des choſes honteuſes, (c'eſt p.183.g.
à dire apparemment le crime dont on accuſoit le Pape,) il s'efforçoit, aurant que nous en pouvons juger, d'obtenir non ſeulement d'eſtre rappellé de ſon exil, mais meſme d'eſtre établi p.182.e.
Eveſque au lieu de Damaſe.

Les ſaints Eveſques aſſemblez à Aquilée, crûrent donc p.182.183.
que cette affaire eſtoit aſſez importante pour en écrire [à Gratien,] & le ſupplier de n'avoir aucun égard aux importunitez d'Urſin, tant à cauſe du trouble que cela cauſeroit dans Rome, que parcequ'eux meſmes ne pourroient jamais avoir de communion avec un homme qui vouloir uſurper une dignité qui ne luy appartenoit pas, qui s'eſtoit rendu odieux par les maux qu'il avoit cauſez, & que l'on avoit vu ſe joindre de parti & d'intrigue avec les Ariens contre l'Egliſe Catholique de Milan. Ils proteſtent que cette affaire p.182.c.d.
leur cauſoit encore plus de douleur & d'inquietude que celle des Ariens, parcequ'elle eſtoit capable de troubler toute l'Egliſe.

[Nous ne ſavons point ce qui en arriva, ſinon que Damaſe demeura toujours paiſible poſſeſſeur du pontificat, honoré pour ſa vertu auſſi bien que pour ſa dignité :] & c'eſt particulierement pour ſa pureté que S. Jerome le releve. Les Pontificaux diſent que l'accuſation d'adulrere qu'on avoit formée contre luy, fut portée à un Concile de 44 Eveſques, qui purgerent Damaſe, condannerent & chaſſerent de l'Egliſe les Diacres Concorde & Calliſte ſes accuſateurs.

Hier.ep.50 p. 109.a. a Boll.apr.t.1.p. 31.1.

ARTICLE XIII.

Grand Concile à Rome : Damaſe fait Aſcole & Anyſe de Theſſalonique ſes Vicaires en Illyrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 382, DE DAMASE 16, 17.

[Il y eut ſur la fin de cette année un grand Concile à Rome, & qui peut preſque paſſer pour œcumenique. Mais comme S. Ambroiſe ſemble avoir eu la principale part à ſa convocation, & peut-eſtre encore à ce qui s'y fit, nous le reſervons pour ſon hiſtoire.]

Baronius raporte de ſa collection de Creſconius, un decret Bar.382. § 19.
de ce Concile ſur la préeminence du ſiege de Rome ; & ſur l'autorité des Egliſes d'Alexandrie & d'Antioche. [C'eſt le

meſme que celui de Gelaſe, ſous le nom duquel les ſavans ont accoutumé de le citer, & je ne voy point que d'autres le citent d'un Concile ſous Damaſe, quoique cela l'autoriſaſt davantage.

[L'un des plus illuſtres Prelats qui ſe trouverent au Concile, fut Aſcole Eveſque de Theſſalonique. Nous avons parlé de ſa vertu dans un titre particulier ; & tout ce que nous en voulons dire ici, c'eſt que Damaſe le fit ſon Vicaire dans l'Illyrie orientale. Mais pour expliquer ceci, il faut ſavoir que depuis que Diocletien, ou Conſtantin au moins, avoit diviſé l'Empire Romain en quatre parties, l'Illyrie qui comprenoit un grand nombre de provinces le long du Danube avec toute l'ancienne Grece, & dont la ville de Sirmich eſtoit comme la capitale, avoit toujours eſté compriſe dans l'Empire d'Occident. Mais en l'an 379, Gratien demembra la Grece & la Dace des autres provinces plus occidentales, & les joignit à l'Empire d'Orient en faveur de Theodoſe, ce qui forma le corps de l'Illyrie orientale, où Theſſalonique metropole de la Macedoine eſtoit la ville la plus illuſtre. v. Gratien 9.

Les Papes qui croyoient ce ſemble avoir quelque juriſdiction particuliere ſur les pays de l'Empire d'Occident, ne voulurent pas perdre celle qu'ils pretendoient ſur ces provinces de l'Illyrie, qui en avoient eſté ſeparées : & autant qu'on en peut juger, ce fut pour cela] & pour empeſcher que les Eveſques de ce pays n'aimaſſent mieux ſe joindre [aux Eveſques] de Conſtantinople & à leurs Conciles, auſquels on avoit commencé des l'an 381 à les appeller, & pour leſquels ils pouvoient avoir plus d'inclination que pour Rome ; ce fut, dis-je, pour les attacher à leur ſiege, que les Papes choiſirent les Eveſques de Theſſalonique pour les y faire leurs Vicaires, & leur donner le pouvoir d'agir en leur nom [dans les occaſions où ils croyoient avoir droit de ſe méler des affaires de ces Egliſes. Ainſi les Eveſques de Theſſalonique en ſoutenant les pretentions de Rome, devinrent comme les chefs & les Patriarches de toute l'Illyrie orientale ;] car on leur donne quelquefois le titre de Patriarches. [Cela ne ſe fit pas neanmoins ſans difficulté, & ſans quelque reſiſtance des autres metropolitains, qui ne ſe croyoient peuteſtre pas obligez de reconnoiſtre pour ſuperieur celui qui juſqu'alors avoit eſté leur egal. Nous raportons le fait tel qu'il nous paroiſt

Lup. 1 p. p. 617. 618.

Thdrt. L. p. 180. b In. p. 170. a. d.

roiſt par l'hiſtoire, ſans pretendre en examiner la juſtice, ni ſi ce qui s'eſt fait a dû ou pu ſe faire ſelon les Canons.]

'Nous apprenons du Pape Innocent I, que ſes predeceſſeurs, (c'eſt à dire Damaſe ſous qui Aſcole mourut,) avoient commis à Aſcole en conſideration de ſes merites, le ſoin de l'Acaïe, de la Theſſalie, des deux Epires, de la Candie, des deux Daces, de la Meſie, de la Dardanie, &"la Prevalitaine. [C'eſtoit avec la Macedoine ce que comprenoit l'Illyrie orientale cedée par Gratien à Theodoſe.]' Les Papes luy commirent, dit Innocent, le ſoin de ces provinces, pour juger en leur nom les cauſes qui y naiſtroient, "& y eſtre le premier entre les Primats, ſans prejudice neanmoins de la primauté de ces Egliſes.

Col.r.t.1.p.48. 49.

aujourd'hui l'Albanie en partie.

p.48.49.

&c.

[Voilà donc quelle fut l'origine du Vicariat de Rome donné à Theſſalonique,]' que les Papes ſuivans, comme Jean VIII. & Nicolas I, commencent à Damaſe. [Pour les droits & les conſequences de ce Vicariat, ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler. Nous pouvons neanmoins remarquer' que Mr de Marca ſoutient que ce Vicariat de Rome n'a point donné de nouvelle autorité à l'Eveſque de Theſſalonique, & n'a fait qu'appuyer davantage celle qu'il avoit de luy meſme comme Exarque [ou premier metropolitain] de l'Illyrie orientale. [Mais je ne ſçay s'il ſeroit aiſé de prouver ce qu'il ſuppoſe.

Blond.prim.p. 627.

Marc.conc.l.6.c. 5.§ 3.p.78.

Aprés qu'Aſcole fut mort,]' Damaſe qui ſavoit quelle eſtoit la ſainteté d'Anyſe ſon ſucceſſeur, & combien il eſtoit rempli d'amour pour la juſtice, luy remit la connoiſſance de tout ce qui ſe paſſoit en ces quartiers là,' & luy donna le ſoin de juger en ſon nom les cauſes qui naiſtroient dans l'Illyrie orientale, comme avoit fait ſon predeceſſeur. 'Sirice ſucceſſeur de Damaſe fit la meſme choſe,' & ordonna qu'on ne pourroit conſacrer aucun Eveſque dans l'Illyrie [orientale] ſans le conſentement de celui de Theſſalonique;' ce qui paroiſt "neanmoins ne s'eſtre pas executé ſitoſt.

Col.r.p.46.

p.48.49.

p.46.

p.43.

V. Sirice.

p.44.

[Il faut remarquer que quoique Damaſe euſt déja établi Aſcole & Anyſe ſes Vicaires,]' neanmoins lorſque Saint Leon donna le meſme droit à Anaſtaſe leur ſucceſſeur, il ne parle point de Damaſe, mais dit qu'il ſuit l'exemple de Sirice, qui avoit le premier, dit-il, commis Anyſe en ſa place "en une certaine maniere. 'On croit que cela ſe peut expliquer par cette certaine maniere: & que Damaſe avoit ſeulement commis Aſcole & Anyſe pour agir en ſon nom en quelques occaſions particulieres, mais qu'il ne leur avoit pas donné ce pouvoir

p.145.

certa tùm ratione.

Marc.conc.l.5.c. 23.§5.p.64.65.

par une commiſſion fixe & perpetuelle, [ou ne leur avoit pas marqué preciſément quel devoit eſtre l'exercice & l'étendue de ce pouvoir.]

Noris, h. Pel. l. 1. c. 20. p. 133. 'On pretend que ce Vicariat de Theſſalonique a ceſſé lorſque Theſſalonique ſe trouva ſeparée de la communion de Rome ſur la fin du V. ſiecle au ſujet d'Acace de Conſtantinople, & qu'il fut transferé ſous Juſtinien à l'Eveſque d'Achride: ce qui n'empeſchoit pas que celui de Theſſalonique ne fuſt toujours regardé par les Papes comme le premier metropolitain de l'Illyrie.

ARTICLE XIII.

Damaſe emploie beaucoup S. Jerome; pourſuit les Luciferiens.

V. S. Jerome § 22, 23. [SAINT Jerome vint d'Orient à Rome "ſur la fin de cette année 382,] '& Damaſe ſe ſervit de luy pour répondre aux conſultations que les Egliſes luy adreſſoient. Hier. ep. 11. p. 90. c. a Ruf. de Ori. p. 197. a. a Il luy fit dreſſer dans le Concile qui ſe tint cette année meſme, une profeſſion de foy pour faire ſigner aux Apollinariſtes qui voudroient ſe réunir à l'Egliſe.

Hier. ep. 124. t. 3. p. 326. 'Damaſe n'avoit point de plus grande joie que de s'entretenir avec S. Jerome par lettres [& de vive voix] ſur les ſaintes Ecritures: mais c'eſtoit à condition qu'il propoſeroit les queſtions & les difficultez, & que S. Jerome les reſoudroit. d. 'Il prenoit conſeil de luy pour ſes lectures. e. 'Il liſoit "avec un tres grand plaiſir les écrits que Saint Jerome avoit faits, & il en prenoit copie; 'g. & depeut de le laiſſer endormir, comme il parle, en luy donnant le loiſir de lire toujours ſans rien écrire, il eſtoit bien aiſe de le reveiller, & luy envoyoit pour cela divers points à ep. 144. p. 123. a. examiner. 'Ainſi ayant lu diverſes explications du mot d'Hoſanna dans pluſieurs interpretes Catholiques, grecs, & latins, qui au lieu de s'éclaircir ſe détruiſoient les unes les autres, il l'obligea à luy compoſer l'écrit que nous avons encore de luy ſur cela. *toute avidité.*

ep. 145. p. 126. c. 'Il luy demanda encore l'explication de la parabole de l'enfant prodigue, la traitant en meſme temps d'une maniere qui ep. 123. p. 25. b. en facilitoit beaucoup l'explication. 'Ce fut auſſi "à la priere de Damaſe que ce Saint corrigea la verſion latine du Nouveau Bar. 382. § 27. Teſtament, '& on croit la meſme choſe "de la revue qu'il fit à Rome de la verſion latine des pſeaumes ſur le texte grec des V. S. Jerome § 23. Ibid. § 24.

382, de Damaſe, 16,17. Septante. [Mais pour la lettre par laquelle on pretend que Damaſe luy demande ce travail, elle eſt tout à fait indigne de luy.

V. Gratien §14. Vers la fin de la meſme année, Gratien fit oſter du Senat l'autel de la Victoire, & priva les payens de diverſes graces. Les Senateurs payens luy preſenterent une requeſte ſur cela.] Mais les Senateurs Chrétiens leur en oppoſerent une toute contraire, & la mirent entre les mains de Damaſe, qui l'envoya à S. Ambroiſe pour la preſenter à Gratien. Amb. ep. 11. p. 195. g.

L'AN DE JESUS CHRIST 383, DE DAMASE 17, 18.

V. Gratien notes 19,21. [Ce fut apparemment en 383, qu'Anthemius ou Auchenius Baſſus fut Prefet de Rome;] & ce fut durant ſa prefecture que Damaſe ſe crut obligé de pourſuivre Epheſe que les Luciferiens avoient ordonné leur Eveſque dans Rome. Mais ayant preſenté une requeſte ſur ce ſujet à Baſſus par ſes Défenſeurs, Baſſus, diſent Marcellin & Fauſtin Luciferiens, rejetta ſon accuſation, alleguant que les loix imperiales ne regardoient que les hetetiques, & non des Catholiques qui conſervoient la pureté de la foy ſans rien pretendre dans le ſiecle. [Marcellin ne dit point abſolument que Baſſus fuſt Chrétien, mais ſeulement] qu'il honoroit depuis longtemps la foy Catholique, & qu'il connoiſſoit fort bien Lucifer. [Ainſi ce pouvoit eſtre un payen qui avoit quelque affection pour Lucifer ou pour les ſiens. Mar. & F. p. 69. 70. p. 69. 70.

Mais aprés tout, ce refus qu'on pretend qu'il a fait de bannir Epheſe, peut aſſez juſtement paroiſtre ſuſpect, puiſque dans la meſme requeſte de Marcellin, faite peu de temps aprés, [c'eſt à dire en 384,] il eſt dit qu'Epheſe eſtoit ſorti de Rome pour venir à Oxyrinque en Egypte; que de là il eſtoit venu à Eleutherople en Paleſtine, & qu'il eſtoit paſſé juſqu'en Afrique: [de ſorte qu'il ne peut pas avoir beaucoup demeuré à Rome aprés les pourſuites de Damaſe contre luy. Godefroy, qui ſuivant une autre edition [bien moins correcte,] lit Eureſe au lieu d'Epheſe, croit qu'il ſe retira depuis en Aſie, & que c'eſt cet Euroſe marqué dans une loy d'Arcade datée du 3 ſeptembre 395, & adreſſée à Aurelien Proconſul d'Aſie, auquel Arcade declare que tout homme qui s'écarte en la moindre choſe du jugement de l'Egliſe Catholique, doit paſſer pour heretique; & qu'ainſi il faut traiter Eureſe comme tel, & non pas comme un Eveſque. p. 69. p. 84. p. 85. p. 87. Cod. Th. t. 6. p. 144. 147.

L'AN DE JESUS CHRIST 384, DE DAMASE 18, 19.

[Nous croyons devoir raporter à l'an 384, qui eſt la derniere année du Pape Damaſe,] une lettre que nous avons de luy à S. Jerome, pour luy demander l'explication de diverſes difficul- Hier. ep. 124. p. 32. d.

V. S Jerome §38.

c. tez ſur l'Ecriture. 'Nous y apprenons qu'il liſoit avec avidité, & copioit meſme tout ce que S. Jerome avoit fait juſques alors.

d. 'Il liſoit auſſi par l'avis de ce Saint, les lettres de Lactance, mais avec peu de ſatisfaction, parcequ'elles eſtoient trop longues,

ex Did t.9.p. 317. & que la pluſpart ne traitoient que de choſes profanes. 'Il porta auſſi alors S. Jerome à traduire le livre de Didyme ſur le Saint

ep.63.p.187.b. Eſprit, ' & deux homelies d'Origene ſur les Cantiques.

[On marque encore d'autres preuves de l'union qui eſtoit entre Damaſe & S. Jerome, "mais on ne voit pas qu'elles ſoient bien aſſurées, non pas meſme ce que dit S. Gregoire le grand,] V. S. Jerome § 24.

Greg l.7.ep.64. p.819.c. 'qu'on tenoit que S. Jerome avoit apporté de Jeruſalem à Rome du temps de Damaſe, la coutume de chanter l'Alleluia hors le temps de Paſque, [y ayant grand ſujet de douter ſi S. Jerome a jamais eſté à Jeruſalem avant la mort de Damaſe. Il faudra meſme avouer que ce que dit S. Gregoire eſt certainement

Soz.l.7.c.19.p. 734.c.d. faux, ſi l'on reçoit pour veritable ce que dit Sozomene,] 'que l'Alleluia ne ſe chantoit à Rome qu'une ſeule fois l'année, qui eſtoit le jour de Paſque. [Mais l'autorité de Sozomene, toujours fort foible, eſt d'autant moins recevable en ceci, que S. Au-

Aug.ep.119.§ 17. p.219.t.2. a Hier.ep.30.t.1. p.201.a. guſtin qui avoit eſté à Rome,] 'aſſure que l'Alleluia ſe chantoit partout dans les 50 jours du temps paſcal; [a] & S. Jerome témoigne qu'à Rome on le chantoit meſme aux funerailles.

Thdrt.l.5.c.10. p.719. [Il faut mettre ſans doute à la fin du pontificat de Damaſe,] 'la lettre qu'il écrivit dans un Concile à quelques Orientaux, [& peuteſtre à ceux de Beryte,] pour les aſſurer "que Timothée diſciple d'Apollinaire, dont ils demandoient la depoſition, avoit déja eſté depoſé il y avoit longtemps, [par le Concile tenu à Rome à la fin de l'an 377.] V. les Apollinariſtes § 12.

ARTICLE XIV.

Mort de Damaſe : Ses poeſies.

Sym.l.10.ep.34. p.417.418. 'SYMMAQUE "qui eſtoit cette année Prefet de Rome, fut accuſé d'avoir fait diverſes violences contre les Chrétiens, [dont il eſtoit aſſurément grand ennemi.] Mais Damaſe meſme écrivit en ſa faveur, & ſoutint ſon innocence. V. Theodoſe l.5 25.

[Cette action d'humanité & de juſtice fut une des dernieres de la vie de Damaſe. Car ſelon ce qui paroiſt de plus certain dans l'hiſtoire, "il mourut cette année meſme le 10 ou 11 de decembre, aprés avoir gouverné 18 ans, & environ deux mois.] Note 11.

'Il eſtoit agé de pres de 80 ans.[a] Il fut enterré, ſelon Anaſtaſe, dans une egliſe qu'il avoit faſt baſtir aux Catacombes, ſur le chemin d'Ardea, auprés de ſa mere & de ſa ſœur.[b] C'eſt pourquoi ce lieu a eſté quelquefois appellé le cimetiere de Damaſe. Il faiſoit partie du cimetiere de Calliſte.[c] Il avoit voulu eſtre enterré en un lieu où eſtoient les reliques des compagnons de S. Sixre & de beaucoup d'autres Martyrs : mais il changea de deſſein, craignant, dit-il, "de troubler les cendres des Saints.

vexare.

'Baronius raporte quelques vers de luy meſme, à ce qu'il croit, qui ſont comme ſon epitaphe, où il proteſte qu'il eſpere la reſurrection.

Hier. v ill. c. 10. a Anaſ. c. 33 p. 22 | Boll. apt. t. 1. p. 32. b Aring. l. 3. c. 12. § 16. p. 28. 1. c Bar. 384. § 25. in app. § 25.

Sancti Laurentii in Damaſo.

'Il y avoit encore dans Rome une egliſe qui portoit "le nom de Damaſe conjointement avec celui de S. Laurent, & qu'on appelle quelquefois ſimplement le titre de Damaſe.' On croit que c'eſt celle où luy & ſon pere avoient ſervi, qu'il fit enſuite

NOTE 13. "rebaſtir, augmenter & embellir, & à laquelle il donna ſon nom.' Baronius dit que ſon corps y fut depuis transferé,[d] & on remarque qu'il y repoſoit ſous un autel du temps d'Adrien I. On l'y a trouvé en 1639, & remis ſous le meſme autel en 1645.

Front. cal. p. 50. Bar. 384. § 16. p. 9. d. § 13. 24. d Aring. l. 3. c. 12. § 17. 18. p. 281.

[On attribue divers decrets à ce Pape, mais tirez de Grarien, d'Yve de Chartres, ou d'autres pieces qui ont encore moins

NOTE 14. d'autorité, comme "ſes actes, Anaſtaſe, & les autres Pontificaux,

NOTE 15. outre "les difficultez particulieres qui ſe trouvent dans preſque tous ſes decrets.]

'S. Jerome a mis Damaſe au nombre des écrivains eccleſiaſtiques, à cauſe de beaucoup de petits ouvrages en vers qu'il avoit publiez ; car il avoit beaucoup de genie pour la poeſie.' Il écrivit en vers & en proſe ſur la virginité : [mais il ne nous en reſte rien aujourd'hui.]' Nous avons ſeulement quelques poemes, ou plutoſt quelques epigrammes qui portent ſon nom, tant dans la Bibliotheque des Peres, 'que dans Baronius qui a ramaſſé avec ſoin celles que l'on avoit pu tirer des tombes, ou

Hier. v ill. c. 103. p. 299. a. ep. 22. p. 141. b. Bib. P. t. 8. p. 844. Bar. 382. c. 15. &c. & in app.

NOTE 16. des inſcriptions des egliſes. 'On n'oſe pas ſe tenir bien aſſuré "de toutes ces petites pieces, [& neanmoins il ſemble qu'on peut recevoir une partie de celles que Baronius raporte, comme celles où ſon nom eſt marqué, & qui avec cela ont de l'elevation & de l'elegance.

Du Pin, p. 454.

On en tire quelques preuves pour les egliſes & les tombeaux qu'il a fait baſtir ou orner.]' On voit qu'il avoit fait ſecher des eaux qui incommodoient le cimetiere du Varican,[e] & qu'il avoit fait conduire une fontaine à S. Pierre du Vatican, pour

Bar. 84. § 18. § 19. e § 18.

§ 13. Prud de M. 12. p 145. a Gr. T. gl. M. c. 38. p. 88. Bar. 384. § 18. in app. b Sur. 25. oct. p. 381. § 12. c Bar. 384. § 18. in app.

ſervir de fonts baptiſmaux. 'On croit que c'eſt cette fontaine que décrit Prudence. [a] Il fit quelque ouvrage au monument de S. Chryſanthe & Ste Darie, & l'orna de ſes vers, [que nous n'avons pas :] 'mais nous avons ceux par leſquels il témoigne avoir orné le tombeau de S. Maur enfant, martyrizé [b] un peu avant S. Chryſanthe. [c] Il fit orner encore celui de S. Felix & S. Adaucte, par un Preſtre nommé Ver. Il trouva celui des SS. Prote & Hiacynthe qui eſtoit couvert de terre. Il orna auſſi de peintures l'egliſe de Ste Anaſtaſie.

§ 15. Du Pin, p. 454. Boll. prop p. 59. d.

'Il y a [dans les Conciles] une petite hiſtoire des premiers Papes, que quelques uns attribuent à Damaſe, & qu'on appelle ſon Pontifical ; mais Baronius a ſouvent reconnu qu'elle n'eſtoit point de luy : '& il eſt conſtant de l'aveu de tout le monde, qu'elle n'a eſté compoſée que longtemps aprés la mort de ce Pape. 'On aſſure que ç'a eſté au pluſtoſt aprés S. Gregoire, & peuteſtre qu'elle n'a meſme eſté faite que dans le IX. ſiecle, par Anaſtaſe le bibliothecaire.

ARTICLE XV.

Des lettres de Damaſe : Son eloge.

Boll. prop. p. 59. a Du Pin, p. 453. Conc. t. 2. p. 861. e. d Conc. t. 2 p. 869. a. 878. b. e p. 876. b. f p. 883. d. g Du Pin, p. 452. 453. h p. 449. Conc t. 2. p. 867. d. e. i Boll. apr. t. 1. p. 4. c. prop. p. 58. 59. d.

[RIEN ne luy fait plus d'honneur que ſes lettres ; mais celles qui ſont veritablement de luy,] au nombre deſquelles on ne peut mettre ni celle à Aurele de Carthage, [d] ni celle à Eſtienne qualifié Archeveſque du Concile de Mauritanie, [e] ni celle à Proſper Primat de Numidie ſur les Coreveſques, [f] ni celle aux Eveſques d'Italie ſur le jugement des Eveſques : [g] Car toutes ces lettres, & celles auſquelles quelques unes répondent, ne ſont que des pieces ſuppoſées par Iſidore Mercator. [h] Il y faut joindre, comme nous avons dit, la lettre à S. Jerome pour luy demander une verſion des pſeaumes, [i] avec une autre où il luy envoie les actes des Papes ſes predeceſſeurs, & qui ne peut eſtre que l'ouvrage d'un impoſteur.

Col. t. 1. p. 37. p. 180.

[Les veritables lettres de Damaſe ſont donc les deux que nous avons parmi les œuvres de S. Jerome à qui elles s'adreſſent.] 'Nous en avons encore deux à Aſcole de Theſſalonique dans la Collection d'Holſtenius, '& une grande à Paulin d'Antioche, dont Theodoret a raporté une partie dans ſon hiſtoire. [Le meſme Theodoret en raporte encore celle aux Orientaux, ſur le ſujet de Timothée diſciple d'Apollinaire. Nous avons

encore des epiſtres de divers Conciles de Rome, qu'on peut attribuer à celui qui en eſtoit le chef, comme celle aux Eveſques d'Illyrie.

Les autres lettres de Damaſe ſont plus conſiderables pour l'Egliſe. Mais on peut dire que les deux à S. Jerome, qu'on a lieu de juger eſtre encore plus proprement de luy que les autres, peuvent ſervir davantage à ſon eloge. Car la diction en eſt tres belle & tres elegante.] On en peut tirer qu'il ſavoit le grec. [On y voit dans un vieillard de pres de 80 ans, & accablé des plus grandes affaires, un eſprit libre, gay, aiſé, plein de vivacité & d'amitié.] On y voit avec cela ſon eſtime & ſon application pour l'Ecriture. Il ne trouve rien de plus doux & de plus agreable, rien de plus grand, que de s'en entretenir ſans ceſſe. Il devoroit, s'il faut ainſi dire, les ouvrages qui en traitoient; & au contraire il n'avoit que du degouſt pour ceux qui ne traitoient point de la vraie religion & de la pieté, quelque bien écrits qu'ils fuſſent. [Dans le rang qu'il tenoit dans l'Egliſe,] il faiſoit ſa joie & ſa gloire d'interroger S. Jerome comme ſon maiſtre, quoiqu'il fuſt luy meſme fort habile dans la ſcience des Ecritures.

Hier. ep. 144. p. 123. a.

ep. 124. p. 52. c.

d.

e.

ep 50. c. 7. t. 2. p. 109 a.

[Pour le reſte, nous avons déja remarqué que malgré les calomnies de ſes ennemis,] S. Jerome l'appelle un docteur vierge de l'Egliſe vierge, un amateur de la chaſteté qui recevoit avec avidité tout ce qu'on diſoit pour louer la pureté ſans y trouver jamais d'excés; ce qui l'avoit empeſché de ſe choquer de ce que S. Jerome avoit dit ſur le mariage dans ſon livre contre Helvide, & dans ſa lettre à Ste Euſtoquie. Il l'appelle en general un homme excellent. [a] Theodoret le loue auſſi comme un homme d'une vie tres ſainte, qui eſtoit pres de dire & de faire toutes choſes pour maintenir les dogmes apoſtoliques, [b] & qui perçoit les Ariens de ſes traits, quoiqu'ils ne l'attaquaſſent que de loin. [c] Il l'appelle le celebre Damaſe, [d] & le met à la teſte des plus celebres docteurs de la grace [& de la verité] qui aient paru dans l'Occident.

a.

Thdrt l. 5. c. 2 p. 706. a.

l. 4. c. 27 p. 701. c.

ep 144. t. 3. p. 1010 d.

d ep. 145 p 1016. d.

[e] Les Orientaux font profeſſion en 431, de ſuivre les ſaints exemples de Damaſe Eveſque de Rome, & des autres qui ont eſté illuſtres dans la doctrine. [f] Le Concile de Calcedoine en s'autoriſant de ſa lettre à Paulin, l'appelle l'honneur & la gloire de Rome pour [la pieté &] la juſtice.

Conc. t. 3. p. 740. c.

t. 4 p. 825 b.

[Toute l'Egliſe latine confirme ce grand eloge, en honorant la memoire de Damaſe parmi les Saints. Son nom ſe trouve au

10e de decembre dans les plus anciens martyrologes, qui portent le nom de S. Jerome; & pluſieurs autres la marquent l'onzieme, auquel diverſes Egliſes en font la feſte.] 1.

SAINT ALLIRE
EVESQUE DE CLERMONT
EN AUVERGNE.

[LE peu que nous ſavons de la vie de S. Allire, nommé en latin *Illidius*, eſt dû à S. Gregoire de Tours,]' qui avoit eprouvé en pluſieurs rencontres la puiſſance de ſon interceſſion auprés de Dieu,' & qui ayant eſté nourri dans le ſein de ſon Egliſe ſous l'Eveſque S. Gal ſon oncle,' & ſous Avit ſucceſſeur de S. Gal, n'a pu ignorer tout ce qui ſe ſavoit alors de S. Allire,]' & il nous aſſure qu'on n'en ſavoit que ce qu'il en a écrit.' Les modernes y ajoutent pluſieurs choſes,[qui ont peu de probabilité par elles meſmes, & nous ne voyons pas où d'autres pourroient avoir appris ce que S. Gregoire a ignoré.]

Gr. T. v. Pat c. 2. p. 858.
p. 856.
p. 853.
p. 856.
Branc. p. 337. &c.

'Ce Saint a eſté le quatrieme Eveſque de Clermont en Auvergne, ayant ſuccedé à Legone * ou Leogonce, qui avoit auprés de la ville avant le milieu du X. ſiecle, une egliſe de ſon nom où eſtoit ſon corps. [Il ſemble que cette egliſe ſubſiſte encore aujourd'hui.]' On marque neanmoins que le corps de S. Leogonce a eſté transferé à celle de S. Caſſie. Branche le met au 5e de juin, [comme ſi on en faiſoit ce jour là quelque memoire. Ferrarius n'en parle pas neanmoins,]' & Mr du Sauſſay le met dans le catalogue de ceux qu'on n'honore point en aucun jour particulier. [Il peut avoir gouverné vers le milieu du IV. ſiecle.]

Gr. T. h. Fr. l. 1. c. 44. 45. p. 31.
* Clerm. ori. p. 365 | Gall. chr. t. 2. p. 322. 2 b.
Branc p. 355.
Sauſ. p. 1138.

'S. Allire elu aprés ſa mort, a eclaté par une ſainteté extraordinaire & par de grands miracles, qui repandirent ſa reputation juſque dans les pays étrangers. Mais le ſeul qu'on ſceuſt

Gr. T. h. Fr. l. 1. c. 45. p. 31 | v. Pat. c. 2. p. 854. 856.

1. Bede, Raban, Uſuard, Adon, Vandelbert &c.

au

au VI. ſiecle, & dont on peut voir les circonſtances dans Saint Gregoire de Tours, eſt la gueriſon d'une poſſedée, fille de l'Empereur de Treves, ſelon l'expreſſion de S. Gregoire.[1] On croit avec beaucoup d'apparence que c'eſt Maxime, qui tint ſon ſiege à Treves depuis l'an 383, qu'il commença à regner, juſqu'en 387, qu'il alla mourir en Italie.[2] Le Saint rejetta abſolument tous les preſens que ce prince luy offrit, & ſe contenta d'obtenir de luy que la ville de Clermont, appellée alors la villo d'Auvergne, payeroit le prix du blé & du vin qu'elle devoit fournir, ſans eſtre obligée de le porter en nature où eſtoit la Cour.[3] On pretend que cette fille de Maxime delivrée par Saint Allire, fut enterrée à Clermont, & que ſon corps y a eſté trouvé en 1311, dans l'egliſe du meſme Saint. [Et il n'eſt point improbable que profitant de la ruine de ſon pere & de ſa famille, elle ſe ſoit retirée à Clermont,] S. Ambroiſe nous nous aſſurant que Theodoſe laiſſa la vie & la liberté[a] aux filles de Maxime. Mais la qualité d'Empereur d'Allemagne donnée au pere de cette fille dans une inſcription, [n'eſt pas pour autoriſer beaucoup ce qu'on en dit.]

[1] Clerm. ori. p. 47.
[2] Gr. T. v Pat. p. 855.
[3] Clerm. ori. p. 77.
Amb. ep. 17. p. 216. g. h.
[a] Clerm. ori. p. 77.

S. Allire mourut en chemin lorſqu'il revenoit de ce voyage de Treves,[b] dans une fort grande vieilleſſe, & ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, plein de jours & de bonnes œuvres.[c] Son corps fut raporté à Clermont, & enterré auprés de la ville dans la cave d'une egliſe appellée Ste Marie d'entre-Saints, ce qu'on cite de ſon teſtament, [qu'on ne produit pas neanmoins, non plus que les preuves de ce qu'on dit,] que c'eſtoit S. Auſtremoine qui l'avoit dediée ſous le titre de Sainte Marie d'entre-Saints. [Ce qui eſt certain, c'eſt que] l'egliſe où eſtoit le corps de S. Allire, portoit ſon nom au VI. ſiecle,[d] & au X.[e] L'abbaye que l'on y fonda, ou que l'on y rétablit vers l'an 958, porte auſſi le nom de ce Saint.[f] D'autres veulent que cette egliſe ait eſté baſtie par S. Allire meſme ſous le nom de S. Clement Pape, qui eſtoit le titre du principal autel. Mais on ajoute que Saint Allire en avoit apporté le bras du lieu où repoſoit ſon corps: ["& on pretend que le corps de S. Clement eſtoit alors dans la Querſoneſe Taurique.]

[b] Gr. T. v. Pat. p. 855. h. Fr. l. 1. p. 31.
[c] p. 31 | v. Pat. p. 855.
Clerm. ori. p. 47.
Branc. p. 351.
Gr. T. v. Pat. p. 857 | gl. C. c. 35. 36. p. 407. 410.
[d] Clerm. ori. p. 350.
[e] p. 344 | Gall. chr. p 520. 1. c.
[f] Clerm. ori. p. 350.

V. S. Clement Pape § 5.

S. Gregoire de Tours aſſure qu'il ſe faiſoit un grand nombre de miracles au tombeau de S. Allire. Il en raporte deux en particulier, dont l'un s'eſtoit fait en ſa faveur, ayant eſté gueri d'une grande fievre en priant à ce tombeau, & en promettant de [renoncer au monde pour] ſe donner à l'Egliſe. Lorſqu'il fut

Gr. T. h. Fr. l. 1. c. 41. p. 31. 32 | v. Pat. c. 1. p. 856. 860.
v. Pat p. 858.

fait Eveſques de Tours, il dedia des la premiere année une chapelle dans la maiſon epiſcopale, & y mit dans l'autel des reliques [a] de S. Allire & de quelques autres Saints. [b] On fait ſa feſte à Clermont le 5 de juin, qu'on prétend eſtre le jour de ſa morr, [c] & encore plus ſolennellement le 14 de decembre, [de quoy on ne donne point de raiſon.] On l'a miſe le 7e de juillet dans le martyrologe Romain, qui eſt le jour de ſon ordination, dit un auteur de ce temps, ſans en alleguer aucune preuve. [On pourroit bien avoir confondu les nones de juin avec celles de juillet.] [d] Mr du Sauſſay dit qu'on fait encore le 9e de decembre la memoire de l'elevation de ſon corps [e] ſous l'Eveſque Aubert Aicellin l'an 1311. On cite une hiſtoire imprimée de cette elevation : & on marque qu'un aveugle y recouvra la vue. &c.

Branc.p.344. 347. Sauſ.p.335|Ferr. Sauſ.p.988. Clerm ori.p.76. 77.

[f] S. Allire avoit pour Archidiacre un nommé Juſte, dont la vie répondoit tout à fait à un ſi illuſtre nom. Aprés qu'il eut conſommé en bonnes œuvres le temps qui luy avoit eſté donné, il fut enterré auprés de ſon ſaint Eveſque ; [g] & on conſervoit encore ſon corps dans l'egliſe de S. Allire au X. ſiecle. [a] L'Eveſque Aubert l'y chercha en 1311, & ne le put trouver. On fait ſa feſte le 21 d'octobre. On cite une inſcription qui luy donne le nom d'Eveſque de la ville d'Auvergne. [Ainſi elle eſt fauſſe,] [h] ou elle ſe raporte à Juſte Eveſque de Clermont, qui vivoit au commencement du VII. ſiecle, comme l'a cru le P. Sirmond. Car c'eſt une imagination ſans fondement, [i] de croire qu'on ait donné à un Archidiacre le titre d'Eveſque.

Gr.T.h.Fr.l.1. c.45.p.31. Clerm.ori.p. 350. a p.351. Sid.l.4.ep.11.n. P.47. Branc.p.604.

[k] Savaron donné pour frere à S. Allire, S. Tigride honoré le 16 de fevrier: [mais on ne voit point ſur quoy cela eſt fondé, non plus que d'autres choſes qu'on dit encore de luy.] On veut qu'il ait eſté Archidiacre de S. Allire ; & on luy donne en meſme temps [l] un titre, [qui ne ſe donne guere à des Diacres.] Un ancien breviaire de Clermont le qualifie meſme Eveſque, [Ainſi il faut ſe contenter] de ce qu'on trouve dans un monument du X. ſiecle, que S. Tigride repoſoit dans l'egliſe de S. André au fobourg de Clermont, qui eſt aujourd'hui aux Prémontrez. On marque que ſon tombeau eſt à gauche à coſté du chœur.

Clerm.ori.p.16. 360|Boll.16.feb. p.287|Branc.p. 427. *ſuccedos.*

[m] S. Allire eut pour ſucceſſeur S. Nepotien, [n] qui fit auſſi paroiſtre une eminente pieté dans ſa conduite ; [o] & ſon Egliſe l'honore le 22 d'octobre. [p] Son tombeau eſtoit dans une egliſe, qui porta depuis le nom de S. Venerand [l'un de ſes ſucceſſeurs,] [q] pres de celle de S. Allire ; [r] & les malades qui avoient recours à ſon interceſſion, y eſtoient ſouvent gueris. [s] Il repoſoit encore

Gr.T.h.Fr.l.1. c.45.p.32. *b* gl.C.c.37.p. 412. *c* Ferr|Clerm. ori.p 47. *d* Gr. T. gl.C.c. 37.p.412. *e* c.35.p.407. *f* c.37.p.413.

g Clerm.ori.p.349.350.

dans cette egliſe au X. ſiecle; & l'Eveſque Auberr y chercha ſes reliques en 1311, mais il ne les y put trouver. Il ſemble que quelques uns mettent un Iſite entre S. Allire & Nepotien. [Nous ne ſavons ce que c'eſt, & nous ſuivons S. Gregoire de Tours aprés Savaron & M^re de Ste Marthe.

Nepotien avoit eſté fait Eveſque en 387 au pluſtard, lorſque *legati.* la Cour eſtoit encore à Treves,] puiſqu'il y eut alors "des Commiſſaires envoyez de Treves en Eſpagne. Arteme qui eſtoit de ce nombre, demeura en chemin malade à Clermont, où il fut viſité par S. Nepotien, qui l'oignit de l'huile ſainte. Dieu luy rendit la ſanté, & ce Saint l'exhorta ſi fortement à mepriſer la terre, que quoiqu'il fuſt encore fort jeune, qu'il euſt de grands avantages pour le ſiecle, & qu'il fuſt déja fiancé à Treves, il abandonna toutes choſes, ſe donna à l'Egliſe, & fit un ſi grand progrés dans la vertu, qu'il merita de ſucceder à Nepotien. Gr.T.h.Fr.l.1. c.46.p.32.

[On ne ſçait rien de ſon epiſcopat.] S. Venerand ſon ſucceſſeur eſtoit celebre entre les Eveſques lorſque S. Paulin n'eſtoit encore que Preſtre, [c'eſt à dire apparemment avant l'an 409.] S. Gregoire de Tours donne à Arteme le titre de Saint: [a] & l'Egliſe l'honore en cette qualité le 24 de janvier. [a] Il y avoit dans le X. ſiecle une egliſe de ſon nom où eſtoit ſon corps, pres de S. Allire. Elle eſt ruinée aujourd'hui, mais le lieu s'appelle encore le vaz de S. Arteme, [peuteſtre à cauſe] d'un cercueil de pierre qu'on croit luy avoir ſervi de tombeau, & qu'on n'honore pas neanmoins comme le doit eſtre le tombeau d'un Saint. [b] Ses reliques ſont aujourd'hui dans la carhedrale, elevées ſur le grand autel, quoiqu'il y ait auſſi un autel particulier ſous ſon nom. l.2.c.13.p.69. Boll.24.jan.p. 592.c. [a] Clerm.ori.p. 47.359. [b] Clerm.ori.p.47.

[b] S. Gregoire de Tours met vers le temps de l'epiſcopat de *&c.* Nepotien, l'hiſtoire d'Injurieux Senateur d'Auvergne, "qui ayant epouſé une fille dont tout le deſir eſtoit de demeurer vierge, vécut avec elle dans une perpetuelle chaſteté, dont Dieu ſeul eſtoit témoin. [Mais il faut dire que dans la ſuite ils firent une profeſſion publique de continence,] puiſque le mari prit la tonſure pour entrer dans l'état eccleſiaſtique, & la femme "l'habit de religieuſe. [Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette hiſtoire,] c'eſt que le mari ayant declaré à la mort de ſa femme, la grace que Dieu luy avoit faite de conſerver ſa virginité, Dieu fit un miracle pour l'avertir qu'il n'avoit point dû decouvrir ce ſecret, ſans que rien l'y obligeaſt. [b] Ils Gr.T.h.Fr.l.1. c.47.p.32.35 gl. C.c.32.p.403. 404. *religioſum habitum.* gl.C.c.3.p. 404.

Clerm ori.p. 350. Sauſ.p 304. Branc.p.309. Gr.T.h.Fr.p.35] gl.C.p.404. a Clerm.ori.p. 350.352.

eſtoient fort honorez des peuples dans le VI. ſiecle,[a] & Injurieux eſt qualifié Saint dans un monument du X. ſiecle, avec une Scolaſtique,[qui peut bien eſtre ſa femme.][b] Mr du Sauſſay les met au nombre des Saints le 25 de may.[c] Branche qui le ſuit, [ne cite point le breviaire de Clermont, comme il a accoutumé de faire. Ferrarius n'en parle point.][d] Leurs tombeaux réunis miraculeuſement enſemble,[e] eſtoient dans l'egliſe de S. Allire.

SAINT CYRILLE

EVESQUE DE JERUSALEM, DOCTEUR DE L'EGLISE, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Saint Cyrille eſt elevé à l'epiſcopat ; écrit à Conſtance ſur l'apparition de la Croix.

Thdrt.l.5.c.9.p. 717.c.

[LE commencement de l'hiſtoire de S. Cyrille eſt embaraſſé en bien des manieres. Nous mettrons ici ce que l'autorité & la pieté nous feront juger ſe devoir plutoſt croire d'un Eveſque qui a eſté longtemps perſecuté par les plus grands ennemis de J. C,][a] qui a combatu en divers endroits contre les Ariens, qui a eſté loué par un Concile general de l'Orient, [qui a enrichi la tradition eccleſiaſtique par des ouvrages tres utiles, & qui eſt honoré comme un Saint par toute l'Egliſe.]

Boll mars,t.1.p. 87..a]t.2.p.748. b. Hier.chr.

[a] Les Grecs écrivent qu'il eſtoit né de perſonnes illuſtres par leur pieté, & qu'il merita l'epiſcopat par la vertu qu'il fit paroiſtre eſtant[b] moine & ſolitaire.[c] Il fut fait Preſtre par Saint Maxime de Jeruſalem; [& ce fut apparemment durant ſa preſtriſe qu'il fit les 23 Catecheſes que nous avons encore de luy.] *devoient.*

v.ill.c.112.p. 300.c. b Cyr.cat.6.p. 56.b. c 18.p.224.c]14. p.145.b.

[a] Car il les compoſa dans ſa jeuneſſe,[b] environ 70 ans depuis que [c] Manichée avoit paru dans l'Empire en 277 ſous Probe, [* & ainſi vers l'an 347.][d] Les 18 premieres Catecheſes ſont les inſ- V les Manichéens 510. *NOTE L.

tructions qu'il donna ſur la fin d'un Careſme à ceux qui devoient recevoir le batteſme à Paſque: les cinq dernieres appellées myſtagogiques, ſont pour les meſmes perſonnes déja batizées. 'Le titre de chacune des 18 premieres ſemble dire qu'elles eſtoient "faites ſur le champ. 'Outre qu'il eſtoit occupé à l'inſtruction des catecumenes, il preſchoit encore les dimanches dans l'aſſemblée publique de l'Egliſe: [Par où il paroiſt que S. Maxime luy avoit tout à fait confié le ſoin de la parole, comme Flavien à Saint Chryſoſtome, & Valere à S. Auguſtin. Nous parlerons encore de ſes Catecheſes à la fin de cette narration.

p.4. *Ἀδιατύπωτοι.* 10.p.88.d|14.p. 153.b.

V. les Ariens §. 45.

S. Maxime qui vivoit encore en 349, "eſtant mort bientoſt aprés,] Saint Cyrille fut donné canoniquement pour paſteur à l'Egliſe de Jeruſalem la mere de toutes les Egliſes. Il fut elu par les Eveſques de la province, comme nous en aſſure le Concile general de l'Orient; & ce genereux défenſeur des dogmes apoſtoliques fut honoré de la grace epiſcopale pour les ſoutenir avec autant d'autorité que de courage. [Comme Acace de Ceſarée eſtoit le metropolitain de la province, S. Cyrille ne put peuteſtre pas ſe defendre de recevoir l'ordination des mains de ce Prelat l'un des premiers chefs des Euſebiens, & qui avoit meſme eſté depoſé par le Concile de Sardique, mais qui n'avoit pas laiſſé de ſe maintenir dans ſon ſiege: & c'eſt peuteſtre ce qui a fait courir "pluſieurs bruits tres faſcheux contre l'ordination de S. Cyrille.]

Thdrt.l.5.c.9.p. 717.d.

l.2.c.22.p.624.d.

Note 2.

'Dieu honora le commencement de ſon epiſcopat par une grande apparition de la Croix. Elle commença ſur les neuf heures du matin, '& dura pluſieurs heures; enſorte qu'elle fut vue de tous ceux qui eſtoient dans la ville de Jeruſalem, Chrétiens & payens. Tous coururent auſſitoſt à l'egliſe en rendre gloire à J. C. 'C'eſtoit une grande Croix de lumiere ſi brillante, que le ſoleil meſme ne la pouvoit effacer. Elle s'étendoit depuis la montagne du Calvaire juſqu'à celle des Olives, 'ce qui comprenoit environ 15 ſtades ou trois quarts de lieues, & elle eſtoit large à proportion. 'Philoſtorge ſuivi par la chronique d'Alexandrie, dit qu'elle eſtoit environnée comme d'un Iris, ou d'une couronne de lumiere, [de quoy Saint Cyrille ne parle pas.] 'Comme il y avoit toujours dans Jeruſalem des perſonnes de toutes ſortes de pays pour prier & pour viſiter les ſaints lieux, le bruit de ce miracle ſe repandit bientoſt par toute la terre, & y cauſa un étonnement general. 'Saint Cyrille ſe crut

Cyr.ad Conſ.p. 217.d|2.9.c.

p.248.a.b.

p.247.248.

Soz.l.4.c.5.p. 541.b.

Philg.l.3.c.26.p. 18.c|Chr.Al.p. 678|Thphn.p. 35.a.

Soz.l.4.c.5.p. 541.c.

Cyr.p.246.249. b.c.

obligé d'en écrire à Conſtance la lettre que nous en avons encore, qu'il dit eſtre la premiere qu'il luy écrit depuis ſon epiſcopat; ce qui nous fait juger qu'il n'y eſtoit entré que depuis peu.

Blond.prim.p. 140.

[Il écrit à Conſtance en la maniere qu'on parle ordinairement aux Princes, c'eſt à dire avec des eloges: & S. Athanaſe & S. Hilaire n'en uſent pas d'une autre maniere depuis meſme que Conſtance ſe fut declaré bien plus ouvertement contre la foy, qu'il n'avoit fait juſques ici.] De ſorte qu'il n'eſt nullement raiſonnable de ſe fonder ſur cela pour rejetter cette piece, [ou comme fauſſe, ou comme d'un Arien,] ainſi que font quelques heretiques, quoique pour l'Arianiſme, [a] la glorification de la Trinité conſubſtantielle par laquelle elle finit, [l'exemte fort de ce ſoupçon, & que pour le reſte, tout y convienne fort bien à une piece tres legitime,] & telle que devoit eſtre celle que S. Cyrille écrivit certainement à ce prince, ſelon Sozomene. Glycas en tranſcrit une partie. [Mais plus cette lettre paroiſt veritable, plus elle deplaiſt pour cela meſme à Rivet & aux autres ennemis de la Croix de J. C. Ils ne la tiennent pas pour ſuſpecte à cauſe des marques de fauſſeté qui y ſont, mais ils y trouvent des marques de fauſſeté à cauſe qu'ils voudroient qu'elle fuſt fauſſe.] Blondel meſme l'allegue comme vraie, ſans oſer la conteſter.

Thphn.p.35.a.

Rivet,crit.l.3.c. 11.p.197.

a Cyr. ad Conſ. p.450.

Soz.l.4.c.5.p. 541.c.

Glyc.l.4.p.351.

Blond.p.140.

[Cette apparition de la Croix eſt encore marquée par Socrate, par Philoſtorge, & par les chroniques d'Idace & d'Alexandrie. [b] Elle arriva dans les ſaints jours de la Pentecoſte, [c'eſt à dire dans les cinquante jours du temps paſcal,] [c] le 7[e] jour de may, [d] auquel la feſte en eſt marquée dans les Ménées des Grecs, & ils en font ce jour là leur grand office. La chronique d'Alexandrie & celle d'Idace la marquent l'année d'aprés le Conſulat de Serge & Nigrinien, & ainſi en 351. Socrate, Sozomene, & Philoſtorge s'y accordent, puiſqu'ils la mettent auſſitoſt aprés la creation de Gallus, [qui ſe fit le 25 mars de la meſme année.

Socr.l.2.c.28.p. 120 d. Phiſg.l.3. c.28.p.58.

b Cyr.ad Conſ. p.247.d.

c d] Chr.Al.p. 678.

d Menæa,p.51.

Socr] Phiſg.ut ſup.

Note 3.

ARTICLE II.

S. Cyrille eſt depoſé par Acace, rétabli à Seleucie, depoſé de nouveau à Conſtantinople, & banni.

[NOUS ne trouvons rien pour l'hiſtoire de Saint Cyrille depuis l'apparition de la Croix juſqu'à la fin de l'an 357,]

V. les Ariens §. 71. qu'il fut depoſé par les intrigues d'Acace, avec qui il ne pouvoit s'accorder ſur les droits de leurs Egliſes. Mais le pretexte que prit Acace pour le rendre odieux à Conſtance, fut qu'il eſtoit un trop genereux défenſeur de la divinité de J. C, & il voulut encore qu'il fuſt criminel, parceque dans une famine où il n'avoit pas d'autre moyen de ſecourir les pauvres, il avoit vendu quelques uns des meubles & des ornemens que Conſtantin avoit donnez à ſon Egliſe. Acace luy ſubſtitua apparemment Eutyque, marqué par S. Jerome comme Eveſque de Jeruſalem aprés S. Cyrille, [quoiqu'il ne ſoit pas connu des autres. On peut voir tout ceci plus amplement dans l'hiſtoire des Ariens.] Thdrt. l. 2 c. 22. p. 624. d | Soz. l. 4. c. 25. p. 583. b. c.

S. Cyrille fit ſignifier à ceux qui l'avoient depoſé, qu'il appelloit de leur ſentence à un jugement ſuperieur, [& comme cela ne les put pas obliger à luy rendre juſtice,] ſe voyant chaſſé de Jeruſalem, il ſe retira à Tarſe en Cilicie, où Silvain qui en eſtoit alors Eveſque, le receut fort bien, & malgré toutes les plaintes d'Acace, il luy permit de faire toutes les fonctions, & d'inſtruire meſme ſon peuple, qui l'ecoutoit avec beaucoup de ſatisfaction. μᾶζον. Soer. l. 2. c. 40. p. 152. a. Thdrt. l. 2. c. 22. p. 624. 625.

[On ſçait le malheureux état où l'Orient eſtoit alors ſous la domination de Conſtance & des Ariens; ce qui obligeoit beaucoup d'Eveſques ou à défendre avec moins de force qu'ils ne devoient la foy de l'Egliſe, ou à s'unir au moins de communion avec ſes ennemis, ce qu'ils pouvoient d'autant moins eviter, que les Ariens ne ſe ſeparant point de la communion de l'Egliſe, l'Egliſe auſſi ne prononçoit rien contre leurs perſonnes. Il y en avoit ſeulement eu quelques uns de depoſez par le Concile de Sardique: mais cette depoſition quoique tres juſte, n'avoit pu s'executer à cauſe de la tyrannie de Conſtance. Il ne faut donc point eſtre ſurpris ſi nous diſons que S. Cyrille communiquoit avec eux: & neanmoins on ne voit pas que ç'ait eſté avec d'autres] qu'avec les moins criminels d'entre eux, c'eſt à dire avec ceux que l'on commença vers l'an 358 à traiter de Semiariens, comme Silvain meſme chez qui il ſe retira, Euſtathe de Sebaſte, & Baſile d'Ancyre. On fit depuis un crime à S. Cyrille de s'eſtre uni à Euſtathe aprés s'eſtre trouvé au Concile de Melitene en la petite Armenie, où Euſtathe avoit eſté depoſé. Thdrt. p. 625. a | Epi. 73 c. 27. p. 875 d. Soz. l. 4 c. 25. p. 583. a | Baſ. ep. 74. p. 125. c.

V. S. Baſile §. 40. [Cela pouvoit eſtre arrivé vers l'an 356 ou 357.]

V. la note 2. C'eſt ſans doute cette union avec les Semiariens qui a fait meſme condanner ſa foy par quelques anciens, comme s'il euſt eſté Ruf. l. 1. c. 29. p. 474 | Hier. chr.

dans le dogme auſſibien que dans la communion des Ariens.

Bar.351.§ 28| Thphn.p.35.a. b Boll.18.mars, p.617.a.

'Mais eſtant viſible par ſes écrits qu'il eſtoit dans la croyance orthodoxe avant ſa perſecution,[& tout le monde demeurant d'accord qu'il ſuivoit la foy de Nicée dans les dernieres années de ſa vie, on ne ſauroit montrer qu'il ait rien fait dans le reſte du temps au prejudice de cette meſme foy. Tout ce qu'on peut craindre, ſans qu'on en ait meſme de témoignage poſitif, c'eſt qu'il n'ait pas pu s'exemter de ſigner à Seleucie le formulaire d'Antioche, & enſuite celui de Rimini, non plus que S. Gregoire Eveſque de Nazianze, S. Melece, & S. Euſebe de Samoſates. De ſorte qu'il aûra pu avoir beſoin de l'indulgence que l'Egliſe accorda aux foibles en 362 par le Concile d'Alexandrie, ſans qu'on ait droit de dire qu'il ait jamais erré dans la foy.]

Socr.l.2.c.40.p. 152.a.b.

'Comme S. Cyrille avoit appellé des Eveſques qui l'avoient depoſé à un jugement ſuperieur, & que Conſtance avoit agreé cet appel comme legitime, "il s'alla preſenter au Concile de Seleucie aſſemblé de tout l'Orient au mois de ſeprembre 359, pour y faire juger ſon affaire. 'Il y eſtoit avec Baſile d'Ancyre, Silvain, & les autres Semiariens, [a] & il y demanda qu'Acace fuſt obligé de venir rendre raiſon de ſa depoſition. [b] Acace au contraire pretendoit ne ſe pouvoir pas trouver au Concile tant que Cyrille qui n'eſtoit plus Eveſque, y ſeroit: & quelques uns pour luy oſter ce pretexte, conſeilloient à S. Cyrille de ſe retirer, juſqu'à ce qu'on examinaſt ſon affaire. Il ne le voulut pas neanmoins, '& Acace ne laiſſa pas de s'y trouver le premier jour: [c] mais le troiſieme on luy accorda que les Eveſques bien ou mal depoſez en ſortiroient.

V. les Ariens 385.

Thdrt.l.2.c.22. p.625.a. a Socr.l.2.c.40. p.152.b. b Thdrt.l.2.c.22. p.625.a.b.

Socr.l.2.c.40.p. 149.a. c p.148.c.d.

p.151.152.

'Peu de jours aprés, & au commencement d'octobre, le Concile entreprit de juger l'affaire de S. Cyrille. Acace fut appellé pluſieurs fois, & n'ayant point comparu, il fut depoſé. [On ne dit pas poſitivement que S. Cyrille ait eſté rétabli: mais l'état où ſe trouvoient les choſes ne permet pas d'en douter;]' & S. Jerome le conte ici Eveſque pour la ſeconde fois. [Nous le verrons meſme bientoſt dans la poſſeſſion actuelle de ſon ſiege, ſans qu'on trouve aucun nouveau Concile où il ait pu eſtre rétabli.

Hier.chr.

Acace depoſé à Seleucie, ne laiſſa pas de ſe trouver le plus fort par la protection que ſes intrigues luy firent trouver auprés de Conſtance: & dés le commencement de l'année 360, il ſe tint un Concile,]' où S. Cyrille fut depoſé de nouveau avec pluſieurs autres Semiariens, qui aprés avoir eſté depoſez, furent auſſi bannis en divers endroits. [d] Les Grecs le diſent nommément de

Soz.l.4.c.25.p. 583.a|Socr.l.2.c. 2.p.155.a|Phiſg. l.5.c.1.p.76. d Boll mars,t.1. p.8,0.a|Menæa.

Saint

NOTE 4. S. Cyrille au jour de ſa feſte. "Erennie [ou Irenée] fut fait Eveſque de Jeruſalem au lieu de S. Cyrille, [Eutyque eſtant peut-eſtre mort dans ce temps là.]

ARTICLE III.

S. Cyrille eſt rappellé ſous Julien ; chaſſé encore une fois par Valens.

[CONSTANCE eſtant mort, & Julien ayant rappellé les Eveſques, S. Cyrille revint avec les autres.] Il paroiſt qu'il eſtoit à Antioche avec S. Melece "vers le mois d'octobre 362, & qu'il en partit en ce temps là pour ſe rendre en Paleſtine, ayant avec luy un jeune homme nouvellement converti, fils du grand preſtre de Daphné, qui ſe convertit auſſi depuis. C'eſtoit S. Melece qui le luy avoit confié. [Ainſi il paroiſt qu'il eſtoit uni d'amitié, de communion, & de foy avec cet illuſtre Eveſque d'Antioche, qui avoit alors rompu toute union avec les Ariens. Nous pouvons donc juger la meſme choſe de Saint Cyrille, & le regarder des ce temps-ci comme entierement exemt de toute tache de l'Arianiſme : & il ne faut pas douter qu'il ne ſoit entré en meſme temps dans la communion Catholique, puiſque S. Athanaſe avoit ordonné qu'on y recevroit ceux qui ſe ſepareroient de celle des Ariens.]

V. la perſe de Julien § 32. Thdrt. l. 3. c. 10. p. 648. d.

Les hiſtoriens paroiſſent ſuppoſer qu'il rentra actuellement des ce temps-ci dans le gouvernement des egliſes de Jeruſalem ; & Socrate dit poſitivement qu'il en eſtoit en poſſeſſion lorſque Valentinien & Valens furent elevez à l'Empire, [au commencement de l'an 364, ce que la ſuite confirme encore. Ainſi c'eſt ici qu'il faut mettre ſon ſecond rétabliſſement marqué dans la chronique de S. Jerome.] Il paroiſt qu'il eſtoit à Jeruſalem lorſque Julien l'apoſtat & les Juifs ſe preparoient avec une grande ardeur [ſur la fin de l'an 362,] à y rebaſtir le Temple de Salomon. Mais comme il avoit lu avec autant [de foy que] d'application les propheties de Daniel & les paroles de J. C, il ſe moqua de tous leurs efforts, & ſoutint toujours qu'il leur ſeroit impoſſible de mettre ſeulement une pierre ſur l'autre, ce qui ſe verifia auſſitoſt par de grands prodiges, [comme on le peut voir "en un autre endroit, où l'on voit auſſi l'accompliſſement de ce qu'il avoit dit 25 ans auparavant dans ſes Catecheſes,] qu'on pourroit bien demolir un jour ce qui reſtoit du Temple, dans le deſſein de le rebaſtir.

Ruf. l. 1. c. 37. p. 251.

Socr. l. 4. c. 1. p. 211. c.

Ruf. l. 1. c. 37. p. 251 | Socr. l. 3. c. 20. p. 193. b. c.

Ib. § 35, 36.

Cyr. cat. 15. p. 165. a.

[Acace de Ceſarée le perſecuteur de S. Cyrille, mourut vers l'an 365, Saint Cyrille mit à ſa place un nommé Philumene, & enſuite Gelaſe ſon neveu, dont nous parlerons plus amplement dans la ſuite. Mais les Ariens ſoutenus par Valens, mirent Euzoïus en poſſeſſion de ce ſiege.

Il faut dire meſme qu'ils chaſſerent S. Cyrille de Jeruſalem,] 'puiſque S. Jerome aprés avoir marqué ſon ſecond rétabliſſement, "parle d'un Hilaire [ou Hilarion,] comme ſubſtitué en ſa place: 'ce qui eſt confirmé par Socrate & Sozomene, qui mettent encore un Heracle avant cet Hilaire. [a]S. Epiphane nous aſſure auſſi que lorſqu'il écrivoit contre les Manichéens, [vers l'an 376,] l'Egliſe de Jeruſalem eſtoit poſſedée par un Hilarion diffamé à cauſe de la communion qu'il avoit avec les Ariens. [Cette expulſion de S. Cyrille fut apparemment un effet de l'edit "que fit Valens en 367, pour chaſſer tous ceux qui ayant eſté bannis par Conſtance, avoient eſté rétablis par Julien. Comme on ne le perſecutoit ſans doute alors qu'à cauſe de ſa fermeté dans la vraie foy, on ne luy peut refuſer le titre de Confeſſeur.

Hier. chr. an. 349.

Socr. l. 2. c. 46. p. 160. b | Soz. l. 4. c. 30 p. 589. d.

a Epi. 66. c. 20. p. 637. d.

V. la note 4.

V. les Ariens, III.

L'hiſtoire ne nous apprend point ce qu'il devint depuis cette derniere expulſion juſqu'à la mort de Valens en 378.]'S. Jerome tourmenté en Syrie ſur le ſujet des trois hypoſtaſes, dit vers l'an 377, qu'il avoit fait par écrit une profeſſion de ſa foy, & qu'il l'avoit miſe entre les mains de S. Cyrille. 'Il y en a qui diſent que c'eſt celui de Jeruſalem.

Hier. ep. 77. p. 311. b.

Blond. p. 221.

ARTICLE IV.

S. Cyrille gouverne en paix ſon dioceſe ſous Theodoſe: Sa mort honorée de toute l'Egliſe.

'SOCRATE nous aſſure que des que Theodoſe vint à l'Empire, le 19 de janvier 379, "S. Cyrille gouvernoit le dioceſe de Jeruſalem, & y eſtoit maiſtre des egliſes, quoique les Ariens poſſedaſſent encore celles de Conſtantinople & d'Antioche: [de ſorte qu'on peut juger qu'Hilaire eſtoit mort en meſme temps que Valens, ou avoit eſté obligé par le peuple de ceder au Saint.

Socr. l. 5. c. 3. p. 260. d | Soz. l. 7. c. 2. p. 705. c.

NOTE 5.

Il ſe tint en 379 un grand Concile à Antioche,]'où l'on parla des egliſes de Jeruſalem qui eſtoient dans le trouble, & avoient beſoin d'un mediateur. S. Gregoire de Nyſſe promit d'y aller

Nyſ. de Jer. t. 3. p. 653. d.

pour chercher avec les chefs des egliſes du lieu quelque reme-
V. ſon titre § 12. de à ces maux. Il y vint[ᵃapparemment en 380,]'& y trouva tout le monde uni dans la confeſſion ſincere de la Trinité, 'dont S.Cyrille faiſoit hautement profeſſion,ᵃmais pattagé par des diviſions, par des haines,ᵇ& par des ſchiſmes qui alloient juſqu'à elever de nouveaux autels.ᶜ Pallade dit que Melanie l'ayeule, & Rufin réunirent à l'Egliſe tous les Macedoniens de Jeruſalem, & 400 moines diviſez au ſujet de Paulin.[Mais neanmoins le trouble dont nous parlons, venoit proprement
V. S. Baſile 571,141. de l'hereſie d'Apollinaire.Il y avoit déja du temps que ᵃPallade ſolitaire de la montagne des Olives, avoit eſté obligé d'en écrire à S. Baſile:]'& ce trouble ſe trouva ſi grand, que S. Gregoire ne put pas y remedier.

ad Euſt.p.656. 657. Soer.l.5.c.8.p. 264.c|Soz.l.7.c. 7.p.711.d. a Nyſ.ad.Euſ.p. 656.657. b p.660.a.b. c Lauſ.c.118.t.1.p. p.1033.b. Nyſ.p.656.a.

[Les mœurs n'y eſtoient pas moins corrompues que la foy:] 'S.Gregoire dit que bien loin de trouver ces lieux qui avoient receu l'impreſſion ſainte de la veritable vie, purgez de toutes les mauvaiſes épines,'il les trouva au contraire infectez par toutes les ſaletez imaginables, par la malice, l'adultere, le larcin, l'idolatrie, les empoiſonnemens, l'envie, & ſurtout par les meurtres, les hommes s'y egorgeant les uns les autres comme des beſtes pour un peu d'argent; de ſorte que l'on y commettoit des homicides plus facilement qu'en aucun lieu.[Le grand concours de toutes ſortes de perſonnes qui venoient de tous les endroits du monde à Jeruſalem, y cauſoit ſans doute ce grand deſordre, à quoy l'on peut ajouter que ce fut l'effet de la perſecution des Ariens, qui avoit tenu S. Cyrille preſque toujours abſent de ſon dioceſe durant 21 an, & que ce fut auſſi le ſujet de ſon application dans la paix dont il jouit les huit dernieres années de ſa vie.]

b. p.653.b.c.

'Il ſe trouva[l'an 381]au Concile œcumenique de Conſtantinople, comme l'un de ces athletes de la verité, qui eſtoient pleins du zele de Dieu, & d'une ſageſſe admirable.'Et l'année ſuivante le Concile des Eveſques de l'Orient aſſemblé au meſme, lieu parla de luy à ceux d'Occident avec beaucoup d'eſtime & de reſpect, en les aſſurant qu'il avoit ſouvent combatu contre les Ariens en divers endroits.

Thdrt.l.5.c.8.p. 713.b.c. c.9.p.717.d.

[Voilà ce que l'hiſtoire nous a conſervé de ſes actions.]'Il vécut, comme nous avons dit, huit ans ſous Theodoſe;[de ſorte qu'il doit eſtre mort en 386, ce qui s'eloigne peu de Sozomene,] 'qui joint ſa mort avec celle de Timothée d'Alexandrie,ᵈarrivée en 385.ᶜ L'Egliſe greque honore ſa memoire, & en fait le

Hier.v.ill.c.112. p.300.c. Soz.l.7.c.14.p. 722.c. d Socr.l.5.c.11.p. 271.b.c.

c Menza,p.147.152|Typ.p.45.1|Boll.mars,t.1.p.870.a.

principal office le 18 de mars, auquel il eſt marqué dans le Typique de S. Sabas, fait, comme on croit, pour les monaſteres du dioceſe de Jeruſalem. Son nom ſe trouve marqué le meſme jour dans un calendrier ſyriaque. [Ainſi il y a quelque ſujet de croire que c'eſt le propre jour de ſa mort.] Baronius l'a mis ce jour là dans ſon martyrologe, comme quelques autres Latins des derniers temps avoient déja fait. Un martyrologe egyptien le met le 20, & un Synaxaire grec le 18 & l'onzieme du meſme mois. [Ainſi l'on voit qu'il eſt honoré dans toute l'Egliſe.

Boll. 18. mars, p. 625. b.

a

c.

Il a gouverné 35 ans depuis ſon ordination,] qui eſt le temps que Theophane luy donne quelquefois. [Mais ſes perſecutions l'ont contraint de s'abſenter de ſon dioceſe durant environ 16 ans.] Il eut Jean pour ſucceſſeur, [dont le nom n'eſt que trop celebre dans l'hiſtoire de S. Jerome, & dans celle des Pelagiens.]

Theph. p. 47. a. b.

Thdrt. l. 5. c. 35. p. 747. d. Ruf. l. 2. c. 21. p. 160. & alii.

ARTICLE V.

Des Catecheſes de S. Cyrille.

Menæa, p. 152.

LEs Grecs qui donnent de grands eloges à S. Cyrille dans leurs Ménées, y font auſſi une grande deſcription de ſon exterieur, qu'ils concluent en diſant qu'il ſembloit tout à fait eſtre un payſan. [Mais quel que fuſt ſon corps, on voit par ſes écrits que ſon eſprit eſtoit tres poli & tres beau. Sozomene qui ne luy eſt pas d'ailleurs fort favorable,] le met entre ceux qui eſtoient alors les plus illuſtres dans l'Egliſe par leur doctrine & leur eloquence, & qui ont donné des marques de leur erudition dans les ouvrages importans qu'ils nous ont laiſſez.

Soz. l. 3. c. 14. p. 522. c. d.

[Nous avons déja parlé de ceux de S. Cyrille, qui conſiſtent en ſa lettre à Conſtance écrite en 351, & les 23 Catecheſes qu'il fit vers l'an 347, n'eſtant encore que Preſtre. Les heretiques voyant combien ces Catecheſes ruinent leurs erreurs, & confirment la doctrine de l'Egliſe Catholique, taſchent d'en conteſter la verité, & neanmoins ils ſont contraints de reconnoiſtre qu'elles ſont de luy, au moins pour la plus grande partie, & veritablement il n'y a rien de plus foible que les raiſons qu'ils alleguent pour les infirmer, ſurtout quand on leur oppoſe] l'autorité de S. Jerome qui eſt formel, [a] celle de Theodoret qui cite la 4[e] Catecheſe avec ſon titre & le titre meſme de l'article particulier, [b] celle de Sozomene qui n'a pas apparemment attri-

Nota 6.

Hier. v. ill. c. 112. p. 307. c

[a] Thdrt. dial. 2. p. 106. b. c.

[b] Soz. l. 3. c. 14. p. 522. d.

bué d'autres écrits à S. Cyrylle, celle de Leonce de Byzance, qui cite auſſi expreſſément la 4e Catecheſe. [a] On y pourroit joindre encore celle de S. Jean de Damas, de Theophane, & de Cyparisſiote. [b] Les Grecs les marquent dans l'office de ſa feſte, comme un monument [illuſtre] qu'il a laiſſé de luy à l'Egliſe. [c] On en a une verſion faite en eſclavon avant qu'elles fuſſent traduites en latin & imprimées: & on aſſure que cette verſion ſe trouve toute conforme au texte grec que nous en avons.

Leon. in N. & E. l. 1. c. 4. 2 p. 979. b.

a Jo. D. im. l. 3. p. 527. k. Thphn. p. 35. a. b. Du Pin, p. 415. 2.

b Menæa, 18. mars, p. 152.

c Boll. 18. mars, p. 632. b. c.

[d] On remarque dans ces Catecheſes un ſtyle ſimple & naturel, beaucoup de netteté, de ſolidité, & d'erudition. [e] Elles ſont excellentes pour juſtifier la foy de S. Cyrille. Car quoiqu'il ne ſe ſerve pas ordinairement du mot de ſubſtance, neanmoins on ne peut rien deſirer de plus exprés ni de plus fort pour la divinité du Fils & du Saint Eſprit, que ce qu'il en dit en beaucoup d'endroits; [f] & il y en a où il reconnoiſt expreſſément la conſubſtantialité, la divinité du Saint Eſprit, [g] & meſme des trois Perſonnes, [h] quoique Theophane & Mr du Pin ſuppoſent qu'il ne le fait pas: & le premier montre qu'il peut avoir omis ce terme ſans donner ſujet de douter de la pureté de ſa foy. [i] Il attaque auſſi aſſez clairement les Ariens, quoiqu'il ne les nomme pas.

Du Pin, p. 413. p. 417. 1. Thphn. p. 35. a. b.

Cyr. cat. 11. p. 135 a. 17. p. 207. e. 208 d.

e Thphn. p. 35. a.

b Du Pin, p. 427. f.

f Cyr. cat. 15. p. 162 a.

[k] En parlant des infamies des Manichéens, il aſſure qu'il les a tirées de leurs propres livres, qu'il avoit lus exprés, parce qu'il ne pouvoit croire ce qu'on luy en diſoit, ayant eſté obligé de s'informer de ces abominations pour en preſerver les autres. [l] Car il ne parloit qu'à regret des folies des heretiques, ſachant qu'elles ſouilloient la langue qui les proferoit, & les oreilles qui les entendoient. Mais il aimoit mieux ſe ſallir un peu par cette bourbe, que d'y laiſſer tomber les autres, faute de les en avoir avertis, [m] témoignant par là qu'il ſuivoit entierement les ſentimens de S. Denys d'Alexandrie.

6. p. 63. a.

p 53. b.

Euſ. l. 7. c. 7. p. 253. b.

[On voit ſon humilité digne d'un docteur de l'Egliſe dans ces meſmes Catecheſes,] [n] non ſeulement en ce qu'il proteſte ſouvent qu'il ne veut point qu'on le croie qu'autant qu'il prouve ce qu'il dit par les Ecritures, [o] mais encore en ce qu'il exhorte les catecumenes à s'attacher pour leurs mœurs à la regle de l'Evangile, & non aux exemples des hommes; que s'il ſe perdoit luy qui les inſtruiſoit, ils ne devoient pas ſe perdre avec luy; que les diſciples pouvoient devenir meilleurs que leurs maiſtres. [p] Il cite les explications que les Peres & les interpretes avoient données à l'Ecriture.

&c.

n Cyr. cat. 4. p. 30. b. 12. p. 104. a b. & alibi.

o 16. p. 176. a.

13. p. 131. d.

[S'il eſt vray que S. Cyrille ait prononcé ſur le champ ces Catecheſes, comme le titre le porte, & qu'elles en ont aſſez l'air, il paroiſt neanmoins que c'eſt luy meſme qui les a recueillies en un corps, non tant à cauſe de la preface, puiſque s'adreſſant à ceux qui eſtoient admis au batteſme, elle a pu eſtre prononcée comme le reſte, & écrite par ſes auditeurs, qu'à cauſe de la proteſtation qui eſt à la fin de cette preface, par laquelle il défend de montrer ces Catecheſes ni à ceux qui n'eſtoient point dutout Chrétiens, ni meſme aux catecumenes, (c'eſt à dire à ceux qui n'eſtoient pas encore admis pour recevoir le batteſme,) ſur peine d'en rendre conte à J.C, & il recommande à ceux qui les tranſcriront, d'y ajouter toujours cette proteſtation.

"Nous avons encore quelques pieces que l'on attribue à Saint Cyrille; mais il n'y a pas de preuve qu'elles ſoient de luy, ou il y en a meſme qu'elles n'en ſont pas.] Note 7.

ARTICLE VI.

De Gelaſe Eveſque de Ceſarée en Paleſtine.

[NOUS pouvons joindre à l'hiſtoire de S. Cyrille ce que nous trouvons]' de Gelaſe ſon neveu fils de ſa ſœur, & qu'il avoit fait Eveſque de Ceſarée en Paleſtine [vers l'an 367,] La puiſſance des Ariens qui portoient Euzoïus, l'empeſcha [d'abord] de faire les fonctions de ſa charge. Mais Valens eſtant mort, & Theodoſe maiſtre de l'Orient, Euzoïus fut chaſſé, & Gelaſe rétabli ſur ce ſiege, [qu'il tint juſqu'en l'an 395.]' Il ſe trouva au Concile œcumenique de Conſtantinople.[a] Il aſſiſta l'an 394 [à la dedicace de l'egliſe des Apoſtres au fobourg du Cheſne, &] au Concile qui ſe tint en meſme temps le 24 de ſeptembre à Conſtantinople. [Mais il mourut auſſitoſt aprés,]' puiſque ce fut Jean Eveſque de Ceſarée" qui ordonna S. Porphyre Eveſque de Gaza [des le mois de mars ou d'avril 395.] V. S. Porphyre.

'Theodoret l'appelle l'admirable Gelaſe, qui a cultivé ſon Egliſe avec un grand ſoin,[b] & que ſa vie & ſa doctrine rendoient celebre.[c] S. Jerome loue ſon diſcours exact & poli, [& rend témoignage à ſon humilité,] en diſant qu'il cachoit les ouvrages qu'on diſoit qu'il compoſoit.[d] Theodoret cite, contre les Eutychiens, un paſſage d'un diſcours qu'il avoit fait ſur l'Epiphanie [ou l'Incarnation] du Seigneur. 'Leonce de Byzance

Epi.73 c.37.p. 885.c.

Hier.v.ill.c.113. 130.p.300.303.

Thdrt.l.5.c.8.p. 713.c.

a Conc.t.2.p. 1151.b.c.

Boll.16.feb.

Thdrt.dial.1.p. 31.c.

b hiſt.l.5.c.8.p. 713.c.

c Hier.v.ill.c. 130.p.303.a.

d Thdrt dial.1. p.31.c.

Leon.in N.& E. l.1.p 978 b.c.

cite deux paſſages d'un traité ſur l'explication du ſymbole de S. Gelaſe Eveſque de Ceſarée en Paleſtine, & Confeſſeur, l'un des 150 Peres du Concile de Conſtantinople. Photius parle d'un traité de Gelaſe Eveſque de Ceſarée en Paleſtine contre les Anoméens, dont il eſtime beaucoup le ſtyle, quoiqu'il trouve quelque choſe à redire dans ſa compoſition. On ne croit pas que cet ouvrage ſoit le meſme que celui Des deux natures attribué au Pape Gelaſe, qui eſt diviſé en deux livres, & eſt écrit contre Neſtorius & Eutyche.

Phot. c 89. p. 103. 102. p. 276.

Lab. ſcri. t. 1. p. 340.

Nota 8. Photius attribue une hiſtoire eccleſiaſtique à Gelaſe de Ceſarée neveu de S. Cyrille de Jeruſalem, qui eſtoit une continuation de celle d'Euſebe. C'eſtoit S. Cyrille qui l'avoit exhorté à entreprendre ce travail, comme on le voit par l'ouvrage meſme. Photius remarque que ce Gelaſe eſt bien plus elevé pour le ſtyle qu'un autre Gelaſe qui a écrit l'hiſtoire du Concile de Nicée ſous Zenon, [c'eſt celui qu'on appelle Gelaſe de Cyzic,] mais qu'il eſt encore beaucoup plus audeſſous de celui qui a écrit contre les Anoméens, [qui par conſequent doit eſtre different du neveu de S. Cyrille,] ſoit qu'il ait auſſi eſté Eveſque de Ceſarée en Paleſtine, [ſoit qu'on luy ait donné ce titre à cauſe de celui dont nous parlons.

Phot. c 89. p. 209.

c. 88. 89.

c. 88. p. 108.

Le titre de Saint dont Leonce de Byzance honore le neveu de S. Cyrille, & les eloges qu'en fait Theodoret, nous donnent ſujet de croire que ſa memoire a eſté honorée publiquement par l'Egliſe, quoique nous ne trouvions pas que cela ſe ſoit continué juſques à nous.]

SAINT ISIDORE
PRESTRE DE SCETÉ,
ET CONFESSEUR.

Ruf.l.2.c.4.p. 253. Thdrt.l.4.c. 18.p.685.d.

ENTRE les plus illuſtres Peres des ſolitaires qui acquirent le titre de Confeſſeurs ſous Valens, en ſoutenant par leurs ſouffrances la divinité de J. C, l'hiſtoire remarque particulierement le nom d'Iſidore, qui fut banni vers l'an 376, en une iſle d'Egypte, avec les deux Saints Macaires, S. Pambon, & Heraclide. On dit generalement de ces Saints, qu'ils eſtoient diſciples de S. Antoine, quoique cela puiſſe ſouffrir quelque exception; qu'ils converſoient davantage avec les Anges qu'avec les hommes; & qu'ils eſtoient conſiderez comme les chefs des autres ſolitaires, autant par le privilege de leur vertu que par le droit de l'antiquité. [Nous ne décrirons point ici l'hiſtoire de ce banniſſement, qu'on peut voir tout au long ſur S. Macaire d'Egypte; mais il faut chercher quel eſtoit cet Iſidore, & ramaſſer ce qui ſe peut trouver de ſes actions & de ſes paroles.

Ruf.l.2.c.4.p. 253.

On ne peut ce me ſemble douter que ce ne ſoit ce meſme Iſidore,]que Rufin met avec les deux Macaires & S. Pambon, entre les maiſtres du deſert & les amis de Dieu qu'il avoit trouvez dans la ſolitude un peu avant cette perſecution; & celui qu'il dit avoir demeuré en Sceté; & luy avoir donné la benediction. S. Jerome met auſſi un Iſidore avec S. Macaire & S. Pambon, & les autres Peres des monaſteres de Nitrie [& des environs.] Nous avons vu autrepart la ſentence terrible qu'ils prononcerent contre un moine qui avoit laiſſé quelque argent.

in Hier.l.2.p. 223 b. hiſt.l.2.c.8.p. 256. Hier.ep.22.p. 146.d.

Bell.14.may,g. p.71.c. Lauſ.c.22.p.93. d. Caſſ.coll.l.18.c. 15.p.694.

Des devant l'an 373, Iſidore Preſtre des anacoretes ſe mettoit entre les plus illuſtres Peres de la montagne de Nitrie; [& ainſi &c. il faut que ce ſoit] le grand Iſidore Preſtre de Sceté, le conducteur de la penitence de S. Moyſe le voleur qui le conſultoit ſouvent, & celui encore que Caſſien dit avoir eſté Preſtre (& Superieur) V. S. Moyſe.

Superieur) du desert de Sceté avant Paphnuce surnommé Bubale.

'Il ajoute que cet Isidore avoit receu de Dieu une grace si singuliere & une vertu si puissante contre les demons, que les possedez qu'on luy amenoit ne manquoient point d'estre aussitost guetis, avant mesme que d'avoir touché le seuil de sa porte: p.695.

'& comme on luy demandoit une fois pourquoi les demons le » craignoient si fort, il répondit: C'est parceque depuis que je » suis moine, je tasche d'empescher que la colere ne monte jus- » qu'à ma langue. 'Il raportoit luy mesme qu'estant allé un jour au marché pour vendre quelques "petits paniers, il sentit quelque mouvement de colere prest à s'allumer dans son cœur; mais aussitost il laissa là ses paniers, & s'enfuit. Vit.P.l.5.c.4.5 22.p.564. Cotel.g.t.1.p. 487.2.

'On raporte du mesme Isidore, (& Socrate le dit aprés Evagre) que ce Saint reconnoissoit que depuis 40 ans il sentoit bien les mouvemens & les suggestions du peché, mais qu'il n'avoit jamais consenti dutant ce temps ni à aucun desir [de la chair,] ni à aucun sentiment de colere. [Cette parole paroist sans doute d'abord assez étrange, & favoriser ce que quelques uns ont cru, qu'Evagre avoit enseigné avant Pelage, qu'on pouvoit vivre exemt de toute sorte de faute. Neanmoins il n'est point necessaire d'y donner un sens si criminel. On peut estre exemt de la colere & des mouvemens de la chair, & estre sujets à d'autres defauts. On peut ne point consentir à aucune action exterieure de colere, & n'estre pas exemt des fumées que cette passion excite dans l'ame, qui sont toujours des imperfections & des sujets de gemissement, & quelquefois des pechez & des fautes considerables. Ce dernier sens est apparemment celui de S. Isidore, comme on le voit par ce qu'il disoit, qu'il taschoit d'empescher que la colere ne montast jusqu'à sa langue, c'est à dire qu'elle ne le portast à des paroles qui témoignassent les mouvemens de colere qu'il sentoit dans luy. p.486] Vit.P.l.5. c.4.5 23.p.569] Socr.l.4.c.23.p. 233.c.

Mais pour montrer qu'il ne tomboit point dans l'erreur capitale des Pelagiens, qui croyoient qu'on pouvoit vaincre ses passions par les forces de la raison, sans avoir besoin de recourir à la grace;] on raporte de luy qu'estant interrogé par un frere, » sur les pensées de fornication, il luy répondit: Il ne faut pas » s'étonner que nous soyons attaquez par ces pensées, ni qu'elles » occupent & qu'elles troublent nostre esprit, pourvu que quel- » que embaras & quelque peine qu'elles nous causent dans le » chemin de la vertu, elles n'aillent pas jusques à nous faire faire Vit.P.l.6.c.4.5 20.p.660.1.

ce qu'elles veulent. Ce qu'un homme ſage peut faire dans « cette rencontre, c'eſt de taſcher à eloigner de luy ces penſées, « & à recourir auſſitoſt à l'oraiſon. «

§ 21. 'Il dit une autre fois ſur le meſme ſujet : Il faudroit eſtre ſemblable à des beſtes pour n'avoir point de penſées. Mais comme « l'ennemi exige de nous ce qui luy appartient, [c'eſt à dire les « mauvaiſes penſées dont nous ne pouvons pas eſtre exemts,] « faiſons de noſtre coſté ce que nous devons : Appliquons nous à « la priere, & l'ennemi ſera mis en fuite. Appliquons nous à la me- « ditation de Dieu, & nous demeurerons victorieux. La perſeve- « rance dans le bien fait noſtre victoire ; & ſi nous vainquons, « nous ſerons auſſi couronnez. «

[Ce n'eſtoit donc que les effets de la grace que ce Saint publioit, lorſque les beſoins de ſes freres l'obligeoient de leur decouvrir ce que Dieu operoit en luy : & cette maniere en laquelle les Saints parlent de leurs vertus, eſt ſi peu oppoſée à l'eſprit de modeſtie & d'humilité qui eſt l'ame de la pieté Chrétienne, que S. Auguſtin qui connoiſſoit bien ſans doute la nature de

Aug. ep. 34. p. 49. t. c. l'humilité en laquelle il excelloit,]'ne craint point de dire à S. Paulin, qu'il ne pouvoit peuteſtre rien faire qui fuſt plus digne de ſa charité, que d'avoir autant d'ardeur pour faire connoiſtre à tout le monde la vertu que Dieu luy avoit donnée, qu'il en avoit eu pour acquerir cette vertu.

[Mais S. Iſidore eſtoit bien eloigné de ſe croire exemt de peché, ſi c'eſt de luy, comme il y a toute apparence, qu'un des au-

Vit P. l. 7. c. 15. § 5. p. 672. t. teurs des Vies des Peres raporte ceci :]'Un frere, dit cet auteur, vint un jour trouver l'Abbé Pemen, pour luy dire : Mes penſées « ne me permettent point de conſiderer mes pechez ; mais nos « Peres diſent que je ſuis obligé de le faire. Pemen pour luy ré- « pondre, luy raconta cette hiſtoire, Un jour que l'Abbé[1] Iſidore 1.
fondoit en larmes dans ſa cellule, ſon diſciple qui demeuroit dans une autre, le vint trouver dans le temps meſme qu'il pleuroit ; & le voyant en cet érat, il luy dit : D'où vient, mon pere, « que vous pleurez ? Mon fils, dit le Saint, je pleure mes pechez. « Mais vous n'avez point de pechez, repliqua le diſciple : Sur- « quoi le vieillard luy dit : O mon fils, ſi Dieu faiſoit voir mes « pechez au monde, ni trois ni quatre perſonnes, ni davantage « encore ne ſuffiroient pas pour les pleurer. «

c. 11. § 3. p. 669. t. l. 2. c. 10. p. 516. Cotel. g. t. 1. p. 486. 'Le meſme auteur raconte ſur le raport de Pemen, que l'Abbé Iſidore eſtoit le ſeul qui ſe connuſt veritablement luy meſme,

1. [a] Quelques uns diſent ceci d'un Abbé Dioſcore.

4. Cotel. g. t. 1. p. 415.

Car quand il ſentoit des penſées qui le portoient à ſe croire un » grand Saint, il ſe diſoit à luy meſme : Suis-je tel que l'Abbé » Antoine, ou au moins que l'Abbé Pambon, ou Piamon, ou que » les autres Peres qui ont eſté ſi agreables à Dieu ? Et de cette maniere il rerraſſoit le demon de l'orgueil, & mettoit ſa conſcience en repos. Et lors au contraire que le demon le vouloit troubler par la crainte de l'enfet, & le portet dans le deſeſpoir, en luy diſant qu'aprés tous ſes travaux, il ne pouvoit encore » éviter de tomber dans les ſupplices, il luy répondoit : Quand » je devrois eſtre condanné aux tourmens de l'enfer, tu y ſeras » encore au deſſous de moy.

'On raporte encore de l'Abbé Iſidore Preſtre de Sceté, que quand il ſe trouvoir des ſolitaires qu'on vouloit tenvoyet parcequ'ils eſtoient infirmes, laſches, faineans, impatiens, negligens, ou querelleurs & ſujets à dire des injures, il ſe les faiſoit amener, & faiſoit ſi bien par la patience qu'il leut témoignoir, qu'il les gueriſſoit enfin de leurs defauts. 'S. Pemen racontoit encore que l'Abbé Iſidote ſe rencontrant à la mort d'un jeune ſolitaire de Sceté, nommé Zacatie, il dit en regardant au Ciel: » Rejouiſſez vous, mon fils, de ce que la porte des Cieux vous » eſt ouverte. Il avoit connu des aupataVant par la lumiere de l'Eſprit de Dieu, quelle eſtoir la vertu de ce Zacatie.

Vit.P.l.5.c.16.§ 5.p.631.1. c.15.§ 18.p.623. 1.

'On raporte de S. Iſidote Preſtre de Sceté, qu'eſtant jeune & demeurant dans ſa cellule, il ne s'attachoit point à reciter un certain nombte de pſeaumes dans la priere, patcequ'il ne faiſoit autre choſe le jour & la nuit.

Vit.P.l.5.c.11.§ 17.p.609.2.

'Il aimoit en meſme temps ſi fort le travail des mains, que quoiqu'il fuſt déja fort agé, il ne ceſſoit pas meſme de travailler lorſque la nuit eſtoit venue. Les freres le prioient quelque- » fois de ptendre un peu de repos, & alors il leur répondoit : [Et » que pouvons nous faire,]en compataiſon de ce que le Fils de » Dieu a fait pour nous? Quand on auroit btulé mon corps, & » qu'on en auroit jetré les cendres au vent, [je ne me ſerois pas » encore acquiré de ce que je dois.]

l.5.c.7.§ 14.p. 586.1|Cotel g.t. 1.p.686.

» 'Il dit une fois à l'aſſemblée des ſolitaires de Sceté : Ne ſom- » mes nous pas venus en ce lieu, mes freres, pour y ſouffrir quel- » ques travaux, & quelques peines qui puiſſent nous faire meri- » ter le repos de l'ame, [& la joie du Ciel? Cependant qu'y ſouf- » frons nous aujourd'hui depuis que le grand nombre y a attité » les commoditez des villes?] Pour moy, je m'en vas ptendre ma » peau de mouton, & chetcher un lieu où j'aie quelque choſe à » ſouffrir.

p.601|Vit.P.l.5. c.7.§ 14 p.586.

Cotel.g.t.1.p. 457.b.c. 'On raporte de luy cette parole, Que toute la ſcience des Saints eſt de connoiſtre la volonté de Dieu, [& de la ſuivre.] Car l'homme ſe met audeſſus de tout, lorſqu'il ſe ſoumet à la verité, [parcequ'il rentre alors dans ſon ordre & dans ſon principe,] luy qui eſt l'image & la reſſemblance de Dieu [qui eſt verité & juſtice.] Au contraire la plus dangereuſe de toutes les tentations, eſt de ſuivre ſon cœur & ſes penſées au lieu de la volonté de Dieu. Le plaiſir qu'il y trouve ſe change bientoſt en amertume, & il n'a enſuite que le regret d'avoir ignoré le ſecret de la vraie beatitude, & la voie des Saints. C'eſt donc maintenant le temps de travailler pour le Seigneur, & de ſouffrir quelques tribulations, afin d'y trouver le ſalut qui s'acquiert par la patience.

a.b. 'Aprés que Theophile eut eſté fait Eveſque d'Alexandrie, [le 20 juillet 385,] l'Abbé Iſidore alla le viſiter. Lorſqu'il fut revenu à Sceté, les freres le prierent de leur dire des nouvelles de la ville, ſurquoi il leur répondit, qu'il n'y avoit vu perſonne que le Patriarche. Ils en furent ſurpris, & luy demanderent ſi c'eſtoit que la ville euſt eſté abyſmée; ce qui l'obligea à leur dire clairement, qu'il avoit tellement retenu ſes yeux, qu'il n'y avoit vu perſonne.

Lauſ.c.22.p.935. 936. [Il mourut ſans doute peu de temps aprés, puiſque] Pallade qui en parle avec eloge, [& en raporte des choſes conſiderables qu'on pourra voir ſur S. Moyſe,] ne dit pas neanmoins qu'il l'ait

Boll.15.jan.p. 1015.51. vu à Sceté, où il vint en 391. [C'eſt apparemment] cet Iſidore que preſque tous les martyrologes joignent le 15 de janvier avec S. Macaire, quoique quelques uns le raportent à d'autres perſonnes illuſtres du meſme nom & du meſme temps que celui dont nous parlons.

Cotel.g.t.1.p. 481. 'Le recueil grec" des paroles des Peres, fait un titre d'Iſidore Prestre de Sceté, [a] & un autre de l'Abbé Iſidore. Ce qu'on remarque particulierement de celui-ci, 'c'eſt qu'il aimoit extremement la retraite de ſa cellule, tant pour ſon utilité propre, que pour donner exemple aux autres. 'Un frere l'eſtant venu prier à diſner, il s'en excuſa; & ce frere luy demandant ſi un homme comme luy craignoit de ſortir de ſa cellule, il luy dit: Oui, mon fils, je le crains, parceque le diable comme un lion rugiſſant, cherche toujours quelqu'un à devorer. 'Il diſoit quelquefois: "Si vous aimez le ſalut, faites tout ce qui vous y peut conduire. 'Il aimoit mieux qu'on mangeaſt de la chair, que de tirer vanité des jeûnes les plus auſteres.

Nota.

a p.101. p.501.b. p.501.b. p.501.b. a. « « &c. « «

SAINT PAMBON,

PRESTRE, ABBÉ, ET CONFESSEUR.

SAINT Pambon a eſté l'un de ces Peres des ſolitaires de Nitrie, par la bouche deſquels le Saint Eſprit parloit aux hommes; l'un de ces maiſtres du deſert & de ces amis de Dieu, qui n'enſeignoient que ce qu'ils avoient eux meſmes appris de J. C; l'un de ces conducteurs de l'armée du Seigneur, que la ſainteté de leur vie autant que le longtemps qu'ils avoient paſſé dans la ſolitude, rendoient les chefs des autres moines; l'un de ces hommes [celeſtes] qu'on croyoit avoir plus de commerce avec les Anges qu'avec les hommes mortels; l'un de ceux qui par le merite de la ſimplicité de leur vie & de la pureté de leur cœur, avoient obtenu le don de faire des miracles & des prodiges dignes de la vertu apoſtolique; l'un de ceux dont la pieté eſtoit un des fondemens de la foy Catholique, parceque les peuples ne pouvoient pas douter que la verité ne fuſt où eſtoit une vertu ſi eminente; l'un de ceux enfin qui combatant à la teſte des ſoldats de J. C, atteſterent cette meſme foy par leurs ſouffrances, & couronnerent les travaux de leur penitence par une illuſtre confeſſion de la divinité de J. C.

Hier. ep. 22. p. 146. d.

Ruf. in Hier. l. 2. t. 3 p. 223. b.

hiſt. l. 2. c. 4. p. 253.

c. 8. n. 256 | Boll. 14. may, 3. p. 70. c. f.

Soz. l. 6. c. 20. p. 662. c. d.

Ruf. l. 2. c. 4 p. 253. 254.

NOTE 1. ["Il peut eſtre né vers l'an 317, ou meſme environ 20 ans plus toſt.] Les hiſtoriens le mettent au nombre des diſciples de S. Antoine.[a] On raporte qu'il luy demanda un jour ce qu'il avoit à faire [pour ſe ſauver.] Surquoi S. Antoine luy répondit: » Ne vous confiez point en voſtre propre juſtice: Faites en ſorte » que vous n'ayez point à vous repentir de ce que vous aurez » fait: Retenez voſtre langue & voſtre appetit; ou comme d'au- » tres le raportent: Faites une veritable penitence de vos pe- » chez.

p. 253 | Soz. l. 6. c. 20 p. 661. d.

[a] Vit. P. l. 1. c. 1. § 2 p. 562. | Cotel. g. t. 1 p. 34. a.

Eck. reg. p. 93.

[Il eſtoit ſans doute encore bien jeune,] & ne ſavoir pas lire, lorſqu'il s'adreſſa un jour à un ſolitaire pour apprendre de luy quelque pſeaume. Ce frere luy ayant dit le premier verſet du

Socr. l. 4. c. 23. p. 233. 234.

pſeaume 38, J'ay dit en moy meſme : Je veillerai ſur moy en toutes choſes pour ne point pecher par ma langue, il ne voulut pas attendre le ſecond verſet, & s'en alla, diſant que le premier luy ſuffiſoit, & qu'il ſe contentoit de taſcher de l'apprendre par la pratique. Six mois aprés le meſme ſolitaire luy faiſant des reproches de ce qu'il ne l'avoit point vu tout ce temps, répondit qu'il n'avoit encore pu apprendre à pratiquer le verſet qu'il luy avoit dit, & beaucoup d'années aprés, un de ſes amis luy demandant s'il l'avoit enfin appris, il luy répondit qu'à peine en avoit-il pu venir à bout en 19 ans.

Lauſ.c.10.p.913. c|Coel.g.t.1.p. 640.b.c|638.b.

'Auſſi ſon exactitude dans ſes paroles, & la perfection avec laquelle il s'y conduiſoit eſtoit telle, que l'on tenoit qu'il avoit cette vertu à un plus haut point que le grand Antoine meſme, & que tous les autres Saints.' Ceux qui eſtoient le plus ſouvent auprés de luy, luy rendoient ce témoignage, que lorſqu'on l'interrogeoit ou ſur l'Ecriture ſainte, ou ſur quelque autre ſujet, il ne répondoit jamais ſur le champ, mais diſoit : Je ne ſçay pas ce que je dois vous répondre. Il demeuroit quelquefois trois mois ſans faire réponſe, diſant : Je ne ſçay pas encore ce que je dois vous répondre. Et il examinoit devant Dieu avec tant de ſoin ce qu'on luy propoſoit, que chacun recevoit ſes réponſes avec reſpect & avec crainte, comme venant de Dieu meſme. [C'eſt donc avec raiſon & ſans vanité,] qu'eſtant pres de mourir, il avoua à ſes diſciples qu'il n'avoit regret d'aucune parole qu'il euſt dite depuis qu'il s'eſtoit établi dans le deſert de Nitrie. Il ajouta auſſi qu'il ne s'eſtoit point paſſé de jours qu'il n'euſt fait quelque ouvrage de ſes mains, & qu'il ne ſe ſouvenoit point d'avoir receu du pain de qui que ce fuſt ſans l'avoir gagné.

Lauſ.p.913.b.c.

b|Vit.P.l.3.c. 160.p.523.2| Cotel.g.t.1.p. 639.c|640.2.b.

Cotel.g.t.1.p. 628.c.

'S. Pemen témoignoit qu'il avoit remarqué dans l'Abbé Pambon trois pratiques exterieures, [tres dignes d'eſtre imitées,] ſon jeûne qui alloit tous les jours juſqu'au ſoir, ſon ſilence, & beaucoup de travail des mains.' Il raportoit qu'un frere luy demandant s'il eſtoit bon de louer les autres, il répondit qu'il valoit encore mieux ſe taire.' Il diſoit encore que S. Antoine avoit rendu ce témoignage à Pambon, que la crainte qu'il avoit de Dieu, faiſoit repoſer en luy le Saint Eſprit.

p.602.c.

p.610.2.

[Pambon ne demeura pas toujours auprés de S. Antoine :] '& quelques uns marquent qu'il vivoit dans le deſert de Sceté.' [a]Rufin le place dans les Cellules, où il dit qu'il avoit receu ſa benediction [vers l'an 374.] [b] Pallade dit qu'il habitoit la

Vit.P.l.3 c.146. p.521 2|l.5.c.15. 542.p.625.2.

a Ruf.l.2.c.8.p. 256.

b Lauſ.c.10.p.912.

montagne de Nitrie,[a] où ſa pieté luy faiſoit tenir un des premiers rangs, & où il faiſoit meſme l'office de Preſtre en 355 & 356.[b] Ce fut à Nitrie que S. Macaire, S. Pambon, & S. Iſidore prononcerent un jugement terrible contre un moine qui eſtoit mort en laiſſant un peu d'argent.[c] Il eſt dit dans les vies des Peres que S. Macaire d'Egypre vint une fois de Sceté à la montagne de Nitrie au monaſtere de l'Abbé Pambon. [Je ne ſçay ſi c'eſt que l'on ait quelquefois confondu les lieux, ou que ce Saint n'ait pas toujours demeuré en un meſme endroit.]

[a] c.9.117.p.911| 1031.c.
[b] Boll.14.may, g.70.52.f| Cotel. g.t.1 p.540.c.
[c] Hier.ep.22.p. 146.d| Vit.P.l 3. c.219.p.533.
[c] Vit.p.l.6.c.3.§ 4.p.653.1.

Il avoit luy meſme baſti ſa cellule.[d] On remarque de luy & des autres anciens Peres, qu'ils portoient des habits uſez & pleins de pieces:[e] & il ne vouloit point qu'un moine portaſt d'habit qu'il ne puſt expoſer aux paſſans, ſans craindre qu'on les emporraſt.[f] Pior qui eſtoit un autre illuſtre ſolitaire, l'eſtant un jour venu voir dans ſa cellule, apporta du pain avec luy, dont le Saint s'eſtant étonné, & luy ayant demandé pourquoi il en uſoit de la ſorte, il luy dit que c'eſtoit depeur de l'incommoder. S. Pambon ne luy en parla point davantage, & ils ſe ſeparerent de la ſorte. Mais quelque temps aprés, l'eſtant auſſi allé voir, il porta du pain trempé dans de l'eau, dont Pior luy ayant demandé la cauſe, il luy répondit: C'eſt que j'ay auſſi eu peur de vous incommoder.

[d] l.3.c.160.p.523.
[e] Lauſ.c.10.p. 913.b.
[d] Vit.P.l.5.c.6.§ 9.p.583.1.
[e] Cotel.g.t 1.p. 639.c.
[f] Lauſ.c.11.p. 913.d.e.

NOTA. Il y avoit deux freres nommez Paeſe & Iſaïe, enfans d'un marchand qui trafiquoit en Eſpagne, ou à Pane en Egypre. Lorſque leur pere fut mort, ils partagerent enſemble leur bien, qui ſe trouva monter à cinq mille écus, ſans les meubles & les eſclaves. Ils delibererent enſuite ce qu'ils feroient, & ſe dirent l'un à l'autre: Mon frere, quelle ſorte de vie embraſſerons nous? Si nous continuons comme noſtre pere a fait, d'exercer la marchandiſe, d'autres jouiront de noſtre travail aprés noſtre morr; & peuteſtre que durant noſtre vie nous tomberons entre les mains des voleurs, ou ferons naufrage. Embraſſons donc plutoſt la vie ſoliraire, afin de conſerver le bien que noſtre pere nous a laiſſé, & ne pas perdre nos ames. Ils demeurerent d'accord de ce deſſein, & ne ſe rencontrerent pas toutefois dans le meſme ſentiment pour l'executer. Car ayant partagé leur argent, & le reſte de ce qu'ils avoient, ils reſolurent bien l'un & l'autre de n'avoir pour but que de plaire à Dieu; mais en diverſes manieres. L'un ſans ſe rien reſerver, donna tout ce qu'il avoit aux monaſteres, aux Egliſes, & aux priſons, & ayant appris un métier pour gagner ſa vie, il employoit tout

[a] 16.p.916.d.

ſon temps au travail & à la priere. L'autre ne diſpoſa de rien de ſon bien : mais ayant baſti un monaſtere, & pris quelques autres ſolitaires pour y demeurer avec luy, il exerçoit l'hoſpitalité envers tous ceux qui y venoient, aſſiſtoit tous les malades, retenoit tous les vieillars pour en prendre ſoin, donnoit à tous les pauvres, & le ſamedi & le dimanche dreſſoit trois ou quatre tables, où il recevoit tous ceux qui eſtoient en neceſſité : & de cette ſorte il employa tout ſon bien pour le ſoulagement des autres.

p.917.a. • 'Aprés que ces deux freres furent morts, les autres ſolitaires parloient diverſement de la beatitude qu'ils poſſedoient, comme ayant vécu l'un & l'autre dans une parfaite vertu. Mais la vie de celui qui avoit renoncé à tout en une ſeule fois, plaiſoit davantage aux uns, & celle de celui qui avoit diſtribué peu à peu aux pauvres tout ce qu'il avoit, agreoit davantage aux autres. Sur cette conteſtation & ſur les diverſes louanges qu'ils leur donnoient, ils s'en allerent vers le bienheureux Pambon, & aprés l'avoir informé du ſujet de leur differend, ils le ſupplierent de leur dire laquelle de ces deux manieres de vivre eſtoit la meilleure : Il leur répondit : Ces deux freres « ſont egalement parfaits devant Dieu, puiſque l'un a imité « Abraham dans la vertu d'hoſpitalité, & l'autre le zele du pto- « phete Elie pour ſe rendre agreable à Dieu. Surquoi les uns & « les autres ſe jetterent à ſes piez, pour le conjurer de leur dire comment il ſe pouvoit faire qu'ils fuſſent egaux. Et enſuite ceux qui tenoient le parti de celui des deux freres qui avoit donné tout ſon bien, ſoutenoient qu'il devoit eſtre preferé à l'autre, puiſqu'il avoit accompli le precepte de l'Evangile en vendant tout ce qu'il avoit, & en le donnant aux pauvres, en paſſant les jours & les nuits en oraiſon, en portant ſa croix, & en ſuivant noſtre Sauveur. Au contraire ceux qui tenoient le parti de l'autre frere, diſoient que celui pour lequel ils parloient, avoit une ſi extreme compaſſion de tous les pauvres, qu'il alloit meſme dans les grands chemins, & s'y tenoit exprés pour aſſembler tous les affligez & les aſſiſter, & qu'ainſi il ne s'eſtoit pas ſeulement fait du bien à luy meſme, mais qu'il en avoit auſſi fait aux autres en traitant & en ſecourant tous les malades.

p.917.a. 'S. Pambon leur repartit : Je vous dis encore une fois qu'ils « ſont tous deux egaux devant Dieu ; & je vas vous le faire voir. « Si le premier n'avoit pas vécu dans une perfection, une auſte- « rité,

» rité, & une retraite auſſi grande qu'il a fait, il ne ſeroit pas
» digne d'eſtre compaté à la bonté de noſtre Sauveur. Et l'autre
» en ptatiquant la vertu d'hoſpitalité, & aſſiſtant les pauvres
» comme il a fait, s'eſt rendu egal, autant que cela eſt poſſible
» aux hommes, à J. C. meſme, puiſque noſtre Seigneur a dit: Je
» ne ſuis pas venu pour eſtre ſervi, mais pour ſervir. Ainſi encore
» qu'il ſemble que ce ſervice qu'il rendoit au ptochain luy fuſt
» penible, il y trouvoit neanmoins ſon ſoulagement & ſon repos.
» Mais ayez un peu de patience juſques à ce que Dieu m'ait fait
» connoiſtre ce qui en eſt, & puis je vous le dirai quand vous
» reviendrez ici. Enſuite de cette tẽponſe, ils retournerent quel-
ques jours aprés vers ce grand Saint pour eſtre éclaircis de
» leur doute, & il leur dit: Je vous parle en la preſence de Dieu,
1. » & il ſçait que c'eſt ſelon la verité.[1] J'ay vu ces deux freres en
» meſme rang & dans un meſme degre de merite dans le pa-
» radis.

[Ce Paeſe pourroit bien eſtre le meſme que] l'Abbé Payſion, dont S. Pemen rapportoit qu'un frere luy demanda ce qu'il devoit faire à ſon ane, parce qu'elle eſtoit devenue inſenſible & » ne craignoit point Dieu. Surquoi il luy répondit: Allez, & met- » tez vous avec quelqu'un qui craigne Dieu: car en demeurant » avec luy, vous apprendrez vous meſme à le craindre. Il y a en- core un Payſe appellé frere de l'Abbé Paſteur [ou Pemen: mais il ſemble plus jeune que celui-ci.] Vit. P. l. 5. c. 11. § 13. p. 610. l. 2. 16. § 8. p. 631. l.

'Deux ſolitaires vinrent une fois trouver Pambon, & l'un » des deux luy dit: Mon pere, je jeûne deux jours [de ſuite,] & » je mange deux petits pains. Croyez vous que je me ſauve en » vivant de cette ſorte? ou ne ſuis-je point dans l'illuſion? L'au- » tre luy dit: Pour moy je gagne tous les jours deux petites pie- » ces de monnoie du travail de mes mains. J'en retiens quelque » peu pour me nourrir, & du reſte j'en fais l'aumoſne. Croyez vous » auſſi que je me ſauve, ou que je ſois trompé [par le demon?] Ils le preſſerent fort de reſoudre leur difficulté, mais ils n'en purent rien tirer. Quatre jours aprés comme ils eſtoient ſur le point de s'en aller, des Eccleſiaſtiques qui eſtoient là, leur di- » rent: Ne vous attriſtez point, mes freres, Dieu vous donnera » la recompenſe [de voſtre travail.] Et pour ce que le vieillard » [ne vous a rien dit,] c'eſt ſon ordinaire de ne pas répondre ſi- » toſt, juſqu'à ce que Dieu luy ait appris ce qu'il doit dire. Ils allerent le enſuite trouver le vieillard [pour prendre congé de c. 10. § 65. p. 602. 603.

1. *ou bien*, J'ay vu deux freres qui eſtoient debout enſemble dans le paradis en la preſence de Dieu.

luy ;]& ils luy dirent : Mon pere, priez pour nous. Il leur ré- «
pondit : Vous en allez vous ? Oui, repliquerent-ils. Alors en «
les regardant, & parlant d'eux meſmes ſous ſon nom, il diſoit
en écrivant ſur la terre : Pambon jeûne deux jours de ſuite, & «
mange deux petits pains : Eſt-il moine pour cela ? Non. Et puis «
continuant : Pambon gagne tous les jours deux petites pieces, «
& les donne en aumoſne : Eſt-il moine pour cela ? Il ne l'eſt pas «
encore. Il ſe tut enſuite, & puis ajouta : Ce que tu fais eſt bon : «
mais ſi tu as ſoin de ne rien faire qui bleſſe & qui ſcandalize «
ton prochain, tu ſeras ſauvé. Ces ſolitaires furent fort edifiez «
de ſa réponſe, & ſe retirerent pleins de joie.

§ 66.p.603.a. 'Un ſolitaire luy diſant un jour : Pourquoi les eſprirs[malins] «
m'empeſchent-ils de faire du bien à mon prochain ? Il luy ré- «
pondit : Ne parlez pas de la ſorte ; car c'eſt accuſer Dieu de «
menſonge : mais dites plutoſt que c'eſt vous qui ne voulez pas «
faire miſericorde & aſſiſter les autres. Car Dieu a dit : Je vous «
donne le pouvoir de marcher ſur les ſcorpions & ſur les ſerpens, «
& de fouler aux piez toute la force de l'ennemi. Pourquoi donc «
ne foulez vous pas aux piez les eſprits impurs, [puiſque vous «
Cotel.g.t.1.p. 641 c. en avez le pouvoir.]' Theodore de Pherme[qui depuis devint «
illuſtre entre les ſolitaires,] le preſſant un jour de luy dire une
parole, tira enfin celle-ci avec peine : Allez, & exercez la mi- «
ſericorde envers tout le monde. «

p.638.c[Vit.P.l. 5.c.14.17 p.618. 1. 'Quatre freres vétus de tuniques de peaux, vinrent un jour de Sceté trouver S. Pambon, & luy dirent les vertus les uns des autres, chacun eſtant abſent lorſqu'on parloit de luy. Car l'un jeûnoit beaucoup, l'autre ne poſſedoit rien, le troiſieme avoit une grande charité, & le quatrieme perſiſtoit depuis 22 ans à obeïr aux anciens. Aprés les avoir entendu parler, il leur dit : Je vous aſſure que la vertu de ce dernier eſt la plus grande «
de toutes. Car chacun de vous pratique la ſienne par ſa ptopre «
volonté, mais celui-ci a renoncé à ſa volonté pour ſe rendre «
eſclave de celle d'un autre : & on peut dire de ceux qui perſe- «
verent juſqu'à la fin dans cet état, que ce ſont des Confeſſeurs. «

Vit.P.l.3.c.146. p.521.2. 'Il envoya une fois ſon diſciple en Egypte pour luy amener un chameau, afin d'envoyer vendre les paniers qu'il avoit faits. Son diſciple amenant donc ce chameau, rencontra un vieillard qui luy dit : Si j'euſſe ſceu, mon frere, que vous alliez en «
Egypte, je vous euſſe prié de m'amener auſſi un chameau. Le «
diſciple dit cela à ſon Abbé, lequel animé par ſa charité, ren-
voya le chameau à ce vieillard, ordonnant à ſon diſciple de luy

» dire : Nous ne ſommes pas encore preſts à envoyer nos ouvra-
» ges ; ainſi vous pouvez vous ſervir du chameau, puiſque vous
» en avez beſoin, & nous le ramener enſuite. Ainſi il trouva moyen de rendre ſervice à ce frere, qui ayant depuis ſceu la verité, dit en pleurant que la charité de Pambon luy avoit ravi le fruit [qu'il euſt recueilli de ſa patience, s'il euſt attendu davantage.

Nous avons remarqué ci-deſſus combien il eſtoit grave & reſervé dans ſes paroles.] On ajoute que jamais on ne voyoit le moindre ſouris ſur ſon viſage ; de ſorte que les demons voulant l'obliger un jour à rire, attacherent une plume à un baſton, & la porterent enſuite avec de grands efforts, & de grands cris, [comme quelque choſe de bien peſant.] Il ſe mit à rire en voyant une choſe ſi ridicule ; mais quand les demons voulurent » luy inſulter ſur cela, il leur répondit : " Je n'ay point ri, mais je » me ſuis moqué de voſtre foibleſſe. Coiel. g. t. 1. p. 641.

non riſi. ſed derſi.

[Il falloit que ſa vertu fuſt bien eminente, puiſque] quand les plus illuſtres d'entre les ſolitaires ſe ſentoient attaquez de quelque penſée de vanité, ils ſe diſoient à eux meſmes : Suis-je tel que S. Antoine, ou que l'Abbé Pambon ? Auſſi on remarque qu'il paroiſſoit ſur ſon viſage une majeſté auguſte comme d'un prince aſſis ſur ſon throne, & meſme quelque choſe de lumineux, comme ſur le viſage de Moyſe ; enſorte que perſonne ne pouvoit le regarder en face. Il fut trois ans à demander à Dieu qu'il ne le glorifiaſt point [ainſi] ſur la terre : Mais Dieu aima mieux [luy donner une humilité aſſez profonde pour n'eſtre point ebranlée par cette gloire. Vit. P. l. 3 c. 101. p. 516. 1. Coiel. g. t. 1. p. 641. 2. p. 637. c.

S. Athanaſe connoiſſoit bien ſans doute le merite] de S. Pambon, lorſqu'il le pria de quitter ſon deſert pour venir à Alexandrie, [ce fut apparemment pour le meſme ſujet & dans le meſme temps que S. Antoine, " qui y vint vers l'an 355, pour y rendre un témoignage authentique à la divinité de J. C, & à l'innocence de S. Athanaſe.] S. Pambon y vint avec pluſieurs autres freres, » & on remarque que voyant des ſeculiers, il leur dit : Levez-
» vous, & ſaluez ces moines afin qu'ils vous beniſſent. Car leur
» bouche eſt ſainte, parcequ'ils parlent ſouvent à Dieu. Il vit à Alexandrie une comedienne, & auſſitoſt il ſe mit à pleurer. Et comme ceux qui eſtoient preſens luy demandoient pourquoi il pleuroit, il dit que c'eſtoit pour deux choſes, pour la perte de cette femme, & parce, dit-il, que je n'ay pas tant de ſoin de plaire à Dieu, qu'elle en a de plaire à des hommes infames & criminels. p. 639 b [Socr. l. 4. c. 23. p. 234 a] Vit. P. l. 3. c. 164. p. 524. 2.

V. S. Antoine § 12 [S Athanaſe § 65.

Vit. P. l. 3. c. 164. p. 524. 2 [l. 5. c. 17. § 11. p. 633 2. l. 3. c. 164. p. 524. 2 [l. 5. c. 3. § 14. p. 566 1. 2 [Socr. l. 4. c. 23. p. 234. 2.

Lauſ.c.10.p.91. c. [a]Melanie l'ayeule vint de Rome en Egypte, [à la fin ce ſemble de l'an 366,] & ayant appris du bienheureux Preſtre Iſidore adminiſtrateur de l'hoſpital d'Alexandrie, quelle eſtoit la ver-
c.117.p.1031.e. tu de Pambon, [b]elle vint auſſitoſt le voir ſur la montagne de
c.10.p.912 c d. Nitrie, [c]accompagnée du meſme Iſidore qui la conduiſoit; & elle luy offrit trois-cents livres peſant d'argent, le ſuppliant de vouloir en les acceptant prendre quelque part au bien que Dieu luy avoit donné. Surquoi le Saint qui eſtoit aſſis & travailloit à faire des nattes, ne fit autre choſe que de luy dire, comme pour la benir; Dieu recompenſera voſtre charité: & ſe « rournant vers ſon diſciple nommé Origene, il luy dit: Prenez « ceci & le diſtribuez à tous les freres qui ſont dans la Libye & « dans les iſles, dont les monaſteres ſont les plus pauvres de tous; « mais n'en donnez rien à ceux de l'Egypte, parceque cette pro- « vince eſt plus riche & plus abondante. «

Ibid. [d]Je me tenois toujours devant luy, diſoit Melanie, en atten- « dant qu'il me donnaſt ſa benediction, ou qu'il me diſt au moins « une parole pour témoigner l'eſtime qu'il faiſoit d'un preſent « ſi conſiderable. Mais ne voyant rien de tout cela, je luy dis: « Mon pere, je ne ſçay ſi vous ſavez qu'il y a trois-cents livres « d'argent: Surquoi ſans me faire le moindre clin d'œil, ni jetter « ſeulement les yeux ſur le cofre où eſtoit cet argent, il me ré- « pondit: Ma fille, celui à qui vous avez fait ce preſent, n'a pas « beſoin que vous luy diſiez combien il peſe, puiſque peſant « meſme les montagnes & les foreſts dans ſes divines balances, « il ne ſauroit ignorer quel eſt le poids de voſtre argent. Que ſi « vous me l'aviez donné à moy, vous auriez raiſon de me dire « quel en eſt le poids. Mais ſi vous l'avez offert à Dieu qui n'a pas « dedaigné de recevoir deux oboles des mains de la veuve, & les « a meſme plus eſtimées que les grands preſens des riches, n'en « parlez pas davantage. Voilà, ajoutoit Melanie en parlant à « Pallade meſme qui le raporte, ce que la grace de Dieu me fit
Socr.l.4.c.23.p. 234.a. rencontrer lorſque j'allai à cette montagne. [a]Socrate ſemble
a Lauſ.c.10.p. 912.b. avoir voulu marquer cette rencontre, [a]qui fit voir qu'entre les grands & illuſtres avantages que poſſedoit le Saint, il en avoit un plus eclatant que tous les autres, qui eſtoit d'accomplir avec perfection le commandement que J. C. nous a fait, de mepriſer l'or & l'argent.

d. [e]Le Saint mourut bientoſt aprés, ſi nous en croyons Pallade. [Mais ou il y a eu deux Pambons, [f]ce que perſonne ne dit, ou V. la note 2.
Ruf.in Hier.l.2. t.4.p.223.b. Pallade ſe trompe aſſurément.] [e]Car Rufin qui vint en Egypte

[vers l'an 374,]& qui y demeura ſix ans, ne ſe contentant pas de l'erudition de Didyme & des autres grands hommes qu'il trouva à Alexandrie, ecouta encore & plus ſouvent & avec plus d'ardeur les ſaints maiſtres du deſert, entre leſquels il met S. Pambon,' & il ſe glorifie d'avoir receu la benediction de ſes mains.'S. Pambon" receut encore de Dieu la grace d'eſtre banni à Dioceſarée en Paleſtine l'an 376, comme défenſeur de la divinité du Verbe,[& acquit ainſi le titre de Confeſſeur.

Note 3.

hiſt.l.2.c.8.p. 256. a c.4.p.178.2| Soz.l 6.c 10.p. 662.d|Lauſ.c. 117.p.1032.a.

Il vivoit encore à la fin de l'an 385.][b]Car les Vies des Peres raportent que Theophile d'Alexandrie, qui avoit eſté fait Eveſque[le 20 juillet 385,]eſtant venu dans le deſert où il eſtoit, tous les freres s'aſſemblerent[pour le recevoir,]& prierent l'Abbé Pambon de luy vouloir dire quelque choſe dont il puſt eſtre edifié. Il leur répondit : Si mon ſilence ne l'edifie pas, mes paroles n'auront garde de l'edifier.[Cela convient tout à fait bien à l'amour de S. Pambon pour le ſilence. Il ne vécut pas longtemps depuis :]'Car il eſt viſible que Pallade,[qui vint à Nitrie en l'an 390,]ne l'a jamais vu.[c] Melanie l'ayeule ſe trouva preſente à ſa mort : & elle raportoit depuis à Pallade que comme il achevoit une corbeille, & y faiſoit le dernier point

» d'éguille, il l'appella & luy dit : Recevez de mes mains cette
» corbeille, afin de vous ſouvenir de moy : Car je n'ay pas autre
» choſe à vous laiſſer.' Eſtant pres de rendre l'eſprit, & voyant auprés de luy Origene & Ammone ſes diſciples,[il loua Dieu] de la maniere dont il avoit vécu dans la ſolitude, & ajouta que neanmoins il s'en alloit à Dieu, comme s'il n'euſt pas ſeulement commencé d'entrer dans la pieté.'Aprés cela il rendit l'eſprit ſans eſtre malade, ſans ſentir la moindre douleur,[d]& ſans avoir aucune fievre. Melanie prit le ſoin de ſon corps, l'enſevelit, le mit en terre, emporta avec elle la corbeille qu'il luy avoit donnée, & elle la garda juſqu'à la morr.'Quelques nouveaux martyrologes marquent la feſte de S. Pambon le premier de juillet.'L'Egliſe des Moſcovites l'honore le 18 du meſme mois, & ſon nom ſe trouve auſſi dans un livre de l'office des Grecs.

'La vie de S. Macaire d'Egypte porte qu'il vint à Nitrie le jour de l'oblation, ou pour l'oblation de l'Abbé Pambon.[Je ne ſçay ſi cela veut dire que S. Pambon offroit le Sacrifice, ce qui ſeroit une nouvelle preuve qu'il eſtoit Preſtre ; ou qu'on offroit le Sacrifice pour luy aprés ſa mort.]

b Cotel.g.t.1.p. 462.463|Vit.P. l.5.c.15.§ 42.p. 615.a.

Lauſ.c.117.p. 1032.a.b. c c.10.p.913.a.

a.b|Vit P.l.3.c. 161.p.523.2.

Lauſ.c.10.p.512. d. d p.913 a.

Ferrarius.

Boll.may,t.1.p. 30.2.

15.jun.100.2| Cotel.g.t.1.p. 526.c.

'Origene ſon diſciple & ſon œconome eſtoit un homme celebre. Il eſtoit Preſtre. Pallade dit qu'il eſtoit neveu de Dracon-

Lauſ.c.10.p.912. e.913.a. e b.

ce homme illuſtre & admirable.[''Je croy que c'eſt de celui que S. Athanaſe fit Eveſque d'Hermopole, & qui acquit le titre de Confeſſeur ſous Conſtance.]' v S. Athanaſe § 67.

Vit.P.l.2.c.27. p.479.1. Rufin parle d'un Origene homme admirable en toutes choſes, & d'une extreme prudence, qui reſtoit encore des diſciples de S. Antoine, lorſque celui au nom de qui il écrit vint à Nitrie,[c'eſt à dire vers l'année 395.] Il edifioit tout le monde par le recit qu'il faiſoit des vertus de cet homme de Dieu ſon excellent maiſtre. Il animoit de telle ſorte ce qu'il en diſoit, qu'il ſembloit qu'on le viſt des yeux; ce qui

Soz.l.6 c.30.p. 685.b. enflammoit extremement ſes auditeurs.' Sozomene en parle auſſi entre les ſoliraires qui habitoient le deſert de Sceté ſous le regne de Valens.[Je ne doute point que cet Origene n'ait eu aſſez d'humilité pour ſe ſoumettre à la conduite de S. Pambon aprés avoir eu celle de S. Antoine: mais neanmoins j'ay peine

Lauſ.c.10.p.913. b. à croire que ce ſoit le meſme que celui dont parle Pallade,]'qui témoignant luy avoir parlé[en l'an 390,]ſans dire qu'il fuſt extraordinairement agé, ni qu'il euſt vu S. Antoine,[nous porte à croire qu'il eſtoit poſterieur à l'autre.]

P 912.b. 'Pour Ammone il fut diſciple de S. Pambon avec ſes freres, Dioſcore depuis Eveſque[d'Hermopole,]Euſebe,& Euthyme. [Ce ſont les quatre grands freres''ſi celebres par la perſecution que leur fit Theophile.] v. S Chryſoſtome § 66.

Ruf.l.2.c.4.p. 251|Soz.l.3 c.14. p.51 b|l.6.c.20. p.662.d. 'Rufin & Sozomene joignent aſſez ſouvent Heraclide à S. Pambon & aux autres ſolitaires les plus illuſtres: & ils luy dondent part à la couronne qu'ils remporterent ſous Valens par la cruauté des Ariens.[Ainſi ce peut eſtre]cet Heraclide, qui eſtant Preſtre de Nitrie vers l'an 357, envoya à Draconce Eveſque d'Hermopole, une lettre que S. Theodore de Tabenne avoit écrite à ceux de Nitrie. Du reſte nous ne pouvons rien dire de luy, ſinon qu'aſſurément ce n'eſt pas le meſme qu'Heraclide que S. Chryſoſtome fit Eveſque d'Epheſe en l'an 401.

Soz.l.8.c.6.p. 765.a. Celui-ci eſt ſans doute bien poſterieur à l'autre;''& il eſt meſme qualifié diſciple d'Evagre,[''qui ne ſe fit pas ſolitaire avant la fin de l'an 382.] v. Evagre.

Ste MONIQUE,
VEUVE,
MERE DE SAINT AUGUSTIN.

ARTICLE PREMIER.

Naiſſance & education de la Sainte.

ON peut avancer ſans temerité qu'il n'y a point de veuve dans le monde à qui l'Egliſe doive davantage qu'à Ste Monique. Il y en a peu que l'on puiſſe dire luy avoir donné de plus grands Saints qu'a eſté Saint Auguſtin. Mais celles là meſmes n'ont donné à leurs enfans qu'une naiſſance humaine, & qu'on peut preſque appeller involontaire; ou au plus, que le ſoin de leur education. Mais celle-ci n'a pas moins contribué à la vertu extraordinaire de ſon fils, qu'à la formation de ſon corps.] Elle le conceut dans ſes flancs afin de le faire naiſtre en cette vie temporelle, & dans ſon cœur pour le faire renaiſtre pour l'eternelle. Il fut le fils de ſes larmes; & ce Saint auſſi ſincere que reconnoiſſant, avoue qu'il croit devoir attribuer à ſes merites tout ce qu'il avoit de vie, [ſoit corporelle, ſoit ſpirituelle.

ou Monnique.

Aug. conf. l. 9. c. 8. p. 66. 2. a.

l. 3 c. 12. p. 38. 1. b. ab. vit. t. 1. p. 153. 1. c.

C'eſt donc avec raiſon que l'Egliſe luy applique l'Evangile de la veuve de Naïm: & aſſurément on ne vit jamais un exemple plus illuſtre d'un fils reſſuſcité par les prieres de ſa mere. Auſſi il ſemble que Dieu ne l'eut miſe au monde que pour cela.] Elle ne ſouhaita de vivre ſur la terre que pour voir ſon fils ſerviteur de JESUS CHRIST. Quand Dieu luy eut accordé cette grace, elle ne ſavoit plus que faire en ce monde; & Dieu l'en retira preſque auſſitoſt. Que ſi ſon hiſtoire eſt tres edifiante, elle a encore l'avantage de n'eſtre pas moins certaine. Car c'eſt S. Auguſtin meſme qui nous a fait la narration de ſa vie & le tableau de ſes vertus,] pour louer non des biens dont

conf. l. 9. c. 10 p. 68. 1. a.

c. 8. p. 66. 2. a.

elle eust esté la source, mais les dons de J. C. en elle. [a] Bollandus nous a donné un recueil des endroits où ce Saint en parle, fait il y a environ 500 ans, par Vautier Chanoine Regulier de l'abbaye d'Arouaise pres de Bapaume en Hainaut. [b] C'est aussi sur ce Saint que François de Ribera Augustin a donné en espagnol une vie de Ste Monique imprimée à Seville en 1621. [c] Pour la lettre que quelques uns citent de S. Augustin à sa sœur sur la vie de sa mere, on demeure d'accord que c'est une fiction assez nouvelle, & tres méchante.

[a] Boll. 4 may, p. 473. b | 474.

[b] 13. jan. p. 830 b. & sup. p. 578. f.

[c] 4. may, p. 473. c | 480. 484. f.

[d] Aug. conf. l. 9. c. 8 p. 66. 2. a. b.

[e] a. b.

[d] Ste Monique naquit [l'an 331] dans une maison fidele, l'une des mieux reglées de l'Eglise, où par un ordre favorable de J. C, elle fut instruite en la crainte de Dieu. [e] Quand elle parloit de la maniere dont elle avoit esté elevée, elle se louoit encore moins du soin de sa mere, que de celui d'une servante extremement agée, qui vivoit dans une telle crainte de Dieu, que sa vertu aussi bien que sa vieillesse avoient porté le maistre & la maistresse de cette maison toute Chrétienne à la respecter, & à luy donner la conduite de leurs filles. Elle s'en acquitoit avec un extreme soin. Lorsqu'il estoit necessaire elle les reprenoit avec force, usant d'une sainte severité: mais au reste elle les instruisoit aussi avec beaucoup de discretion & de prudence.

[f] Ibid.

[f] Hors les heures où elles mangeoient tres sobrement à la table de leur pere, quelque violente soif qu'elles eussent, elle ne leur permettoit pas seulement de boire de l'eau, les empeschant de prendre cette mauvaise habitude, & leur disant cette parole pleine de sagesse: Maintenant vous buvez de l'eau, parceque « vous n'avez pas le vin en vostre puissance: mais lorsque vous « serez mariées, & que vous serez maistresses des caves & des cel- « liers, vous ne tiendrez conte de l'eau, & vous conserverez cette « coutume de boire. Par ces sages remontrances, & par l'autorité « qu'elle prenoit sur l'esprit de ces jeunes filles, elle arrestoit les desirs inconsiderez qui sont ordinaires en cet age, & leur apprenoit à regler tellement leur soif selon les regles de la temperance, qu'elles s'estoient accoutumées peu à peu à n'avoir pas mesme le desir de faire ce qu'elles savoient ne pouvoir faire honnestement.

[g] e. d.

[g] Neanmoins Ste Monique contoit à S. Augustin, que nonobstant tous les soins de cette sage domestique, il s'estoit glissé dans son cœur une inclination à boire du vin. Car lorsque selon la coutume son pere & sa mere luy commandoient comme à une fille tres sobre d'aller à la cave tirer du vin, ayant rempli le

le vaiſſeau avec lequel elle le tiroit du tonneau, elle en gouſtoit un peu du bout des levres avant que de le verſer dans la bouteille, n'en pouvant prendre davantage à cauſe qu'elle y ſentoit de la repugnance. Car elle ne le faiſoit pas par un amour qu'elle euſt alors pour le vin, mais par je ne ſçay quels excés & mouvemens gais & libres qui s'elevent des bouillons & de la chaleur de la jeuneſſe, & qui ont beſoin d'eſtre reprimez dans ceux de cet age par l'autorité des perſonnes qui les gouvernent. Or comme en mepriſant les petites fautes on tombe inſenſiblement dans de plus grandes, il arriva qu'ajoutant chaque jour encore un peu à ce peu de vin qu'elle prenoit, elle ſe laiſſa emporter de telle ſorte à cette mauvaiſe coutume, qu'elle en buvoit preſque des coupes toutes pleines avec avidité & avec plaiſir.

'Où eſtoit alors cette vieille femme ſi vigilante, dit S. Auguſtin? Qu'eſtoient devenues toutes ces défenſes ſi ſeveres? Et quel pouvoir euſſent-elles eu de guerir cette maladie cachée, ſi la grace, qui eſt le remede de nos maux, ne veilloit ſur nous? Lors donc que ſon pere & ſa mere, & tous ceux qui avoient ſoin » de ſa nourriture, eſtoient abſens; Vous, mon Dieu, continue » S. Auguſtin, qui eſtes toujours preſent, qui nous avez créez, » qui nous appellez à voſtre ſervice, & qui par l'entremiſe meſme » des méchans, faites du bien aux ames pour les ſauver, qui les » retirez de leurs defaurs par la conduite de voſtre providence, » & par la lumiere efficace de voſtre eſprit; que fiſtes vous alors, » Seigneur? De quel moyen uſaſtes vous pour remedier à cette » imperfection de ma mere? Et de quelle ſorte l'en delivraſtes » vous entierement? c.d.

» 'Vous vous ſerviſtes, continue S. Auguſtin, d'un reproche » tres piquant & tres outrageux que luy fit une autre perſonne, » ainſi que d'un fer ſalutaire pour retrancher tout d'un coup » cette corruption qui s'eſtoit formée dans ſon ame. Une ſervante qui avoit accoutumé de la ſuivre quand elle alloit à la cave, diſputant un jour avec ſa petite maiſtreſſe, ainſi qu'il arrive quelquefois, & eſtant toutes deux ſeules, elles luy reprocha ce defaut avec une inſolence inſupportable, en l'appellant ivrogneſſe. Ce mot fut comme un aiguillon, qui la piqua de telle ſorte, qu'elle reconnut auſſitoſt ſa faute, la condanna, & s'en corrigea. Julien le Pelagien eut la malignité d'attaquer à cauſe de cet endroit, l'honneur de cette ſainte femme, qui ne luy avoit jamais fait aucun tort. Mais un ennemi de la grace devoit Ibid. op.imp.l.1.c.68. p.82. .b. & 2.a.b.

eſtre ennemi de celle que Dieu par ſa grace avoit delivrée de ce defaut.

conf.l.9.c.13.p. 67. b. a a. 'Elle fut battizée non à la mort, [comme cela eſtoit alors trop ordinaire,] mais beaucoup d'années auparavant, [a] & elle vécut depuis de telle ſorte, que la pureté de ſa foy & de ſes mœurs fit toujours louer le nom de Dieu.

ARTICLE II.

Elle gagne par ſa douceur ſon mari & ſa bellemere.

Aug.conf.l.9.c. 9 p.67.1.a. 'MONIQUE fut donc elevée ſelon toutes les regles de l'honneſteté & de la temperance, & plutoſt ſoumiſe par la crainte de Dieu à ſes parens, que par eux à Dieu. Ils la marierent lorſqu'elle fut en age. Elle obeït comme à ſon maiſtre au mari qui luy fut donné, & travailla de tout ſon pouvoir pour l'acquerir à Dieu: Mais ſa plus forte exhortation eſtoit la pureté de ſes mœurs. Dieu s'en ſervoit pour la rendre belle aux yeux de ſon mari, & l'obliger de l'aimer avec reſpect, & de b. joindre ſon admiration à ſon eſtime. 'Son mari ſe nommoit Pa-l.2.c.3.p.33.2.b. trice, 'bourgeois de Tagaſte [en Numidie.] S'il avoit peu de bien, il ne manquoit pas neanmoins d'honneur & de probité; l.1.c.11.p.31.1.b. [mais il eſtoit encore payen.] 'Quoique Monique fuſt donc beaucoup meilleure que luy, elle ne laiſſoit pas, hors ce qui regardoit la religion, de luy eſtre ſoumiſe en toutes choſes, parcequ'en cela meſme c'eſtoit à Dieu qu'elle eſtoit ſoumiſe, puiſque c'eſtoit Dieu qui luy commandoit de luy obeir. [Elle eut de luy outre S. Auguſtin, [b] un autre fils nommé Navige, & une fille.] V. Saint Augustin 51.

l.9.c.9.p.67.1.a. 'Elle ſouffrit les infidelitez de ſon mari avec tant de douceur & de patience, qu'elle ne luy en fit jamais de reproches, attendant de la miſericorde de Dieu que la foy le rendiſt chaſte, [comme cela arriva enfin.]

a. 'Il eſtoit plein d'affection, mais prompt & fort violent. Monique eſtoit accoutumée à ne luy reſiſter jamais, ni par ſes actions, ni par la moindre de ſes paroles, lorſqu'il eſtoit en colere:

b. Quand il eſtoit revenu à luy, & qu'elle le jugeoit à propos, 'elle luy rendoit raiſon de ſa conduite, s'il eſtoit arrivé qu'il ſe fuſt emporté inconſiderément contre elle. Lorſque pluſieurs femmes dont les maris eſtoient beaucoup plus doux que le ſien, portoient meſme ſur leur viſage les marques des coups qu'elles en avoient receus, & que dans les entretiens qu'elles avoient quelquefois enſemble, elles attribuoient ce mauvais traite-

„ment aux debauches de leurs maris, elle leur disoit: Attribuez-
„le plutost à vostre langue. Elle leur representoit comme en riant, mais avec beaucoup de sagesse, que des le moment qu'elles avoient entendu lire leur contract de mariage, elles l'avoient dû considerer comme un titre qui les rendoit servantes de leurs maris, & qu'ainsi se souvenant de leur condition, elles ne devoient pas se soulever contre leurs maistres. Surquoi ces femmes qui savoient combien son mari estoit violent, ne pouvoient assez admirer que l'on n'eust jamais entendu dire, ni qu'on se fust jamais apperceu que Patrice eust frapé sa femme, ou qu'il y eust durant un seul jour le moindre mauvais menage entre eux. Et lorsqu'elles luy demandoient confidemment comment cela se pouvoit faire, elle leur rendoit raison de sa conduite, selon ce que nous venons de raporter. Celles qui l'observoient, en reconnoissoient l'utilité par experience, & luy en faisoient de fort grands remerciemens; & celles qui ne l'observoient pas, demeuroient toujours dans le mesme deplaisir, sans en estre pour cela moins assujetties.

'Enfin la grace que Dieu avoit mise en elle, fut feconde par sa patience; '& la conduite dont elle usa envers son mari, fut si puissante, qu'elle le gagna tout à Dieu sur la fin de sa vie. Il devint chaste en devenant Chrétien, & ne luy donna point sujet depuis qu'il eut embrassé la foy, de pleurer en luy les mesmes desordres qu'elle avoit soufferts de luy avec tant de patience lorsqu'il estoit encore infidele. 'Il estoit encore nouveau catecumene lorsque S. Augustin avoit 16 ans, [vers l'an 370,][a] & il mourut l'année suivante.

'Ste Monique gagna aussi de telle sorte par ses devoirs joints à sa patience & à sa douceur, l'esprit de sa bellemere, que les faux raports de quelques servantes avoient au commencement aigri contre elle, qu'elle decouvrit d'elle mesme à son fils la malice de ces personnes qui troubloient ainsi leur union, le priant de les chastier: Et lorsque Patrice suivant la volonté de sa mere, & pour maintenir l'ordre dans sa famille, & y conserver la paix, eut chastié ces servantes aussi severement qu'elle le pouvoit desirer, elle declara que toutes celles qui pensant luy plaire, luy diroient quelque mal de sa bellefille, se devoient promettre d'elle de semblables recompenses. Ainsi n'y en ayant pas une seule qui osast plus y penser, elles vécurent toujours depuis dans une parfaite amitié.

c.13.p.69.1.d. c.9.p.67.1.d. l.1.c.3.p.33.1.c. d. [a] l.3.c.4.p 33.1. b. l.9.c.9.p.67.1.e.

ARTICLE III.

Diverſes vertus de Ste Monique : Elle veille pour le ſalut de S. Auguſtin.

Aug. conf. l. 9. c. 9. p. 67. 1. c. 'DIEU avoit encore fait une grace particuliere à Ste Monique. Elle travailloit avec un ſoin & une adreſſe merveilleuſe à mettre la paix entre les perſonnes qui ſe vouloient du mal. Il arrivoit ſouvent qu'elles venoient chacune de ſon coſté luy faire leurs plaintes. Encore qu'elles luy diſſent l'une contre l'autre des choſes outrageuſes, & telles que la colere d. dans ſa premiere chaleur a accoutumé de les produire, lorſque l'aigreur de la haine ſe decharge contre une ennemie en preſence d'une amie ; elle ne raportoit neanmoins rien de l'une à l'autre que ce qui pouvoit ſervir à les reconcilier. C'eſt ainſi qu'elle agiſſoit, parceque Dieu l'avoit inſtruite comme ſon maiſtre interieur & celeſte dans le fond du cœur.

l. 9. c. 9. p. 67. 1. d. & c. 13. p. 69. 1. c. & l. 5. c. 9. p. 46. 2. a. 'Elle avoit ſoin tous les jours d'aſſiſter à l'oblation ſacrée qui ſe fait à l'autel. Elle ne manquoit jamais de ſe trouver à l'egliſe deux fois le jour, le matin & le ſoir, non pour s'entretenir de vains diſcours & de ces contes que font la pluſpart des vieilles gents, mais pour entendre Dieu dans ſa parole divine, & pour eſtre entendue de luy dans ſes prieres.

l. 6. c. 2. p. 48. 1. d. 'Comme la coutume de porter du pain, du vin, & des viandes ſur les tombeaux des Martyrs duroit encore alors en Afrique, elle portoit ſon petit panier plein des viandes qu'elle vouloit offrir en l'honneur des ſaints Martyrs, pour en gouſter, & donner le reſte aux pauvres, en uſant de meſme à l'égard du vin, qu'elle trempoit extremement. Et s'il arrivoit qu'elle vouluſt honorer de cette ſorte pluſieurs Martyrs, elle ne portoit partout que la meſme choſe. Ainſi le vin qu'elle buvoit n'eſtoit pas 2. a. ſeulement fort trempé, mais encore fort chaud. 'Elle en donnoit de meſme, & ſeulement auſſi pour en gouſter, à ceux qui l'accompagnoient en cette devotion, parcequ'en ces exercices religieux elle ne cherchoit qu'à ſatisfaire à ſa pieté, & non pas à ſon plaiſir, evitant l'abus qu'en faiſoient beaucoup d'autres, 2. d. '& qui obligea les Saints à abolir cette pratique.

l. 5. c. 9. p. 46. 2. a. 'Cette veuve chaſte & ſobre rendoit auſſi toute ſorte de ſoumiſſion & de devoirs aux Saints, comme ſervante des ſerviteurs l. 9. c. 9. p. 67. 1. d. de J. C. Elle aſſiſtoit les pauvres par de frequentes aumoſnes. l. 5. c. 9. p. 46. 2. a. l. 9. c. 13. p. 69. 1. b. 'Elle pratiquoit [toutes] les œuvres de miſericorde, & pardon-

noit de tout ſon cœur les fautes qu'on avoit commiſes contre elle, pour obtenir le pardon de celles qu'elle commettoit contre Dieu. 'Auſſi tous les ſerviteurs de Dieu qui la connoiſſoient, louoient, honoroient, & aimoient beaucoup Dieu en elle, parceque la ſainteté de ſa vie leur faiſoit aſſez connoiſtre qu'il eſtoit preſent dans ſon cœur. Car ſelon ce que S. Paul deſire des plus ſaintes veuves, elle n'a eu qu'un mari. Elle n'a pas moins rendu d'aſſiſtance à ſon pere & à ſa mere, qu'elle en avoit receu d'eux: Elle a gouverné ſa famille avec une tres grande pieté: Elle a rendu par ſes bonnes œuvres des témoignages d'une vertu exemplaire: Elle a elevé ſes enfans avec grand ſoin, les enfantant de nouveau autant de fois qu'elle les voyoit s'eloigner de Dieu. l.9.c.9.p.67.1.d] 2.a.

'Elle n'eut pas pluſtoſt mis au monde ſon Auguſtin [le 13 de novembre 354,] qu'agiſſant comme une perſonne qui avoit une ferme eſperance en J. C, elle le fit mettre au nombre des catecumenes. Le Saint s'eſtant trouvé en danger de mourir lorſqu'il eſtoit encore enfant, le cœur chaſte de ſa mere ſe preſſoit dans ce trouble de l'enfanter comme une ſeconde fois, en luy procurant par la foy la vie eternelle. Elle ſe ſentoit plus animée d'ardeur & d'amour pour le mettre ainſi dans le Ciel, qu'elle ne l'avoit eſté pour le mettre au monde. Elle ſe haſtoit pour donner ordre à luy faire recevoir les ſacremens divins & ſalutaires, afin qu'il fuſt purifié de ſes pechez en faiſant profeſſion de croire en J.C. Mais ſon mal diminuant, 'la Sainte qui voyoit le danger où ſon ame ſeroit expoſée en entrant dans la jeuneſſe, aima mieux differer de luy faire recevoir le batteſme, de peur qu'il ne profanaſt le divin caractere qu'il auroit receu dans ce ſacrement. l.1.c.11.p.31.1.a. a.b.c.

'Son mari ne croyoit point encore alors en J.C, & il eſtoit le ſeul de la maiſon qui n'y creuſt pas: Mais il ne put ſurmonter dans l'eſprit de ſon fils l'autorité ſi legitime que ſa mere y avoit acquiſe par ſon inſigne pieté. Car elle travailloit ſans ceſſe afin que ſon fils euſt pluſtoſt pour pere celui qui eſtoit ſon Dieu & ſon createur, que celui par lequel il en avoit receu la vie. Et la grace l'aſſiſtoit dans ce deſſein, la rendant plus forte & plus puiſſante que ſon mari. a.b.

'Lorſque S. Auguſtin arrivé à l'age de 16 ans, [vers l'an 370,] commençoit à entrer dans les feux de la jeuneſſe, & que ſon pere s'en rejouiſſoit, Monique qui eſtoit plus avancée dans la pieté, & dans le cœur de laquelle Dieu avoit déja commencé l.1.c.3.p.33.1.c. d.

à baſtir ſon temple, & à y demeurer par la preſence de ſon Eſprit, fut touchée au contraire d'une crainte vraiment Chrétienne, apprehendant qu'il ne s'engageaſt dans les deſordres.... Cette fidele ſervante de Dieu faiſoit retentir aux oreilles de ſon fils les paroles que Dieu luy mettoit dans la bouche ; & le prenant en particulier, elle l'avertiſſoit avec un extreme ſentiment, de ne ſe pas laiſſer aller à des amours impudiques, & p.34.1.b. ſurtout de ne point commettre d'adulteres.[1] Mais S. Auguſtin ſe plaint qu'aprés l'avoir averti d'eſtre chaſte, elle n'eut pas aſſez de ſoin de donner des bornes à ſes paſſions en les reſſerrant dans un legitime mariage : Et il dit que quoiqu'elle fuſt ſortie du milieu de Babylone, elle marchoit neanmoins encore 4. lentement dans le chemin de la pieté.[4] Elle craignoit qu'en le mariant, on ne ruinaſt toute l'eſperance qu'on avoit conceue, qu'il deviendroit un jour habile dans les belles lettres; ce qu'elle deſiroit avec une paſſion immoderée auſſibien que ſon mari, luy parcequ'il fondoit ſur cela des eſperances toutes humaines, & elle parcequ'elle croyoit que ces ſciences non ſeulement ne luy nuiroient pas, mais luy ſerviroient meſme pour connoiſtre Dieu & ſe donner tout à luy.

ARTICLE IV.

Elle pleure Saint Auguſtin devenu Manichéen : Dieu luy promet ſa converſion.

Aug.conf.l.3.c. 4.p.36.1.d. a c.6.p.36.1.d. b c.4.p.36.1.b|c. 11.p.38.2.c. PATRICE eſtant mort [vers l'an 371,] Ste Monique continua à entretenir ſon fils dans les études à Carthage,[a] où il tomba dans l'hereſie des Manichéens [en 373 au pluſtoſt.][b] Lorſque ſa mere l'eut appris, elle le pleura avec une douleur plus ſenſible que les meres ne pleurent leurs enfans quand elles les voient porter en terre. Car elle le voyoit mort devant Dieu, & elle le voyoit par l'œil de ſa foy, & par la lumiere de l'Eſprit que Dieu avoit repandue en elle. Elle eut meſme tellement en horreur l'hereſie deteſtable qu'il ſuivoit, qu'elle ne voulut point luy permettre de demeurer avec elle, & de manger à ſa table.

tur.m.c.13.p. 392.2.c. [On peut juger de la violence qu'elle ſe fit en cela,] elle qui aimoit ſon fils avec une telle tendreſſe, qu'elle ne pouvoit ni le

conf.p.38.2.c. voir triſte, ni vivre ſans luy.[c] Vous avez ecouté ſes vœux, dit S. « Auguſtin en s'adreſſant à Dieu, & vous n'avez point mepriſé « ſes larmes : car elle en verſoit des torrens en voſtre preſence, « dans tous les lieux où elle vous offroit ſa priere. «

'Dieu voulut l'aſſurer deſlors qu'il l'avoit exaucée, par un c.
ſonge qui ne pouvoit venir que de luy ſeul. Car il luy ſembla qu'eſtant debout ſur une longue regle de bois, & eſtant toute triſte & toute accablée de douleur, elle vit venir à elle un jeune homme étincelant de lumiere, qui avec un viſage gay & ſouriant, luy demanda le ſujet de ſon affliction & de ſes larmes continuelles, mais d'une maniere qui témoignoit aſſez qu'il ne le faiſoit pas tant pour s'en informer, que pour la conſoler & pour l'inſtruire. Surquoi luy ayant répondu qu'elle deploroit la perte de l'ame de ſon fils, il luy commanda de ne s'en mettre plus en peine, '& de conſiderer que ſon fils eſtoit au meſme lieu d.
où elle eſtoit. Alors regardant attentivement, elle s'apperceut que ſon fils eſtoit pres d'elle ſur la meſme regle.

'Elle raconta ce ſonge à ſon fils, qui voulut l'interpreter à ſon d.
avantage, en luy diſant qu'il luy marquoit qu'elle pourroit eſtre un jour de ſon ſentiment, & non pas qu'il duſt entrer dans le
» ſien. Mais elle luy répondit ſur le champ ſans heſiter : Cela ne
» peut eſtre, parcequ'il ne m'a pas dit : Conſiderez que vous eſtes
» où il eſt, mais conſiderez qu'il eſt où vous eſtes. Je vous con-
» feſſe, mon Dieu, dit S. Auguſtin, ce qui m'arriva pour lors,
» autant que je m'en puis ſouvenir, & ce que j'ay dit ſouvent de-
» puis, que cette réponſe ſi ſoudaine de ma mere, par laquelle
» ſans ſe troubler du faux ſens que j'avois donné à ſes paroles
» avec tant de vraiſemblance, elle diſſipa ce nuage en un mo-
» ment, & vit tout d'un coup ce qui n'eſtoit pas aiſé à découvrir,
» & dont je ne m'eſtois pas apperceu moy meſme avant qu'elle
» me l'euſt dit : Cette réponſe, dis-je, me toucha deſlors beau-
» coup davantage que n'avoit fait le ſonge & la viſion dont il
» vous plut de favoriſer ſa pieté, ayant voulu pour la conſoler
» dans ſa douleur, luy faire voir tant de temps auparavant, une
» image de la joie dont vous deviez la combler un jour. 'Ce ſonge c.
la conſola en effet ſi fort, qu'elle permit depuis à ſon fils de manger & de demeurer avec elle.

'C'eſtoit [ſur la fin de l'an 377,] pres de neuf ans avant ſa con- p.39.1.a.
verſion, [qui arriva vers le mois d'aouſt de l'an 386.] 'Durant a.
tout ce temps, cette veuve chaſte & pleine de pieté ne ceſſa point de gemir devant Dieu pour ſon fils, s'animant de telle ſorte par la vive eſperance des promeſſes qu'elle avoit receues, que bien loin d'en devenir plus negligente, elle ne donna jamais ni de relaſche à ſes ſoupirs, ni de treve à ſes larmes, ni de fin à ſes vœux & à ſes prieres. 'Elle offroit continuellement pour l.5.c.7.p.45.2.b.
c.

luy en ſacrifice le ſang de ſon cœur qui jour & nuit couloit par
l.5 c.8.p.46.1.a. ſes larmes : [a]Et les eaux du batteſme qu'il receut enfin à Milan,
b. purent ſeules arreſter ces torrens de larmes dont elle arroſoit tous les jours la terre.

l.3.c.12.p39.1.a. [a]Dieu ne ſe contenta pas de luy avoir donné cette premiere parole pour gage de ſes bienfaits : Il luy en donna une ſeconde par un bon Eveſque nourri dans le ſein de l'Egliſe & dans la connoiſſance des Ecritures. Elle le ſupplioit un jour de prendre la peine de conferer avec Auguſtin pour combatre ſes erreurs, & le detromper de ſes fauſſes opinions, en l'inſtruiſant de la verité; ce qu'elle faiſoit toujours lorſqu'elle rencontroit des
b. perſonnes qui en eſtoient capables : [b]Mais ce ſage Prelat s'en excuſa avec beaucoup de prudence, jugeant qu'Auguſtin eſtoit encore trop indocile pour ecouter la verité, parceque la nouveauté de ſon hereſie l'avoit rempli de preſomption & de vanité, [auſſi bien que] les vaines ſubtilitez par leſquelles il avoit deja embaraſſé pluſieurs perſonnes ignorantes. Laiſſez-le, luy dit ce ſaint homme; contentez vous de bien prier Dieu pour luy; & vous verrez qu'il reconnoiſtra luy meſme l'erreur & l'impieté de ces heretiques par la lecture de leurs propres livres: [& cela arriva effectivement.]

b. [b]Il luy conta enſuite que ſa mere, qui eſtoit auſſi tombée dans l'erreur des Manichéens, l'ayant donné tout petit à ceux de cette ſecte pour l'inſtruire, il avoit ſeulement lu, mais tranſcrit preſque tous leurs ouvrages, & que ſans que perſonne ſe miſt en peine de diſputer contre luy, ou de le convaincre par des argumens, il avoit decouvert de luy meſme combien cette hereſie eſtoit deteſtable, & qu'enſuite il l'avoit abandonnée. Monique ne ſe ſatisfit pas neanmoins de cette réponſe. Comme donc elle le preſſoit avec encore plus d'inſtance, & que fondant en larmes, elle le conjuroit de voir ſon fils, & d'entrer en diſcours avec luy, il luy répondit enfin comme importuné de ſes prieres : Allez, & continuez de faire ce que vous faites : Car il eſt impoſſible qu'un fils pleuré avec tant de larmes periſſe jamais. Elle receut cette parole avec la meſme confiance que ſi Dieu la luy euſt dite de ſa propre bouche, comme elle le témoigna ſouvent à S. Auguſtin.

l.5.c.9.p.46.2.a. [a]Dieu luy donna encore d'autres aſſurances de la converſion de ſon fils, & c'eſtoit comme autant de gages, & comme une promeſſe ſignée de ſa main divine, qu'elle conſervoit dans ſon cœur, & qu'elle preſentoit ſans ceſſe à Dieu dans ſes prieres, comme pour le faire ſouvenir de l'acquiter. ART. V.

ARTICLE V.

Elle ſuit S. Auguſtin à Milan ; ſe rejouit de le voir degagé de l'erreur des Manichéens.

'SAINT Auguſtin avoit au moins 29 ans[a] lorſqu'il ſe reſolut d'aller à Rome enſeigner la rhetorique, [en 383 ou 384.] [b] Sa mere à qui Dieu n'avoit point encore decouvert la miſericorde qu'il luy vouloit faire par ce voyage, en fut extremement affligée, & le ſuivit à ſon depart juſques à la mer, s'opiniatrant à ne le point quitter, reſolue de l'obliger à retourner avec elle, ou de le ſuivre. Son fils feignit donc que ſon deſſein eſtoit ſeulement d'accompagner un de ſes amis, juſqu'à ce que le temps eſtant devenu plus favorable, il ſe fuſt embarqué & euſt fait voile.' Elle ne pouvoit neanmoins ſe reſoudre à s'en retourner ſans luy: Mais enfin il luy perſuada avec grande peine de paſſer la nuit ſuivante en un lieu proche du vaiſſeau, où il y avoit une chapelle de S. Cyprien, & il partit ſecrettement la nuit meſme.

Aug. conf. l. 5. c. 3. p. 44. 1. a. a c. 8. p. 45. 2. c. b p. 46. 1. a.

» 'Je trompai ma mere de la ſorte, dit-il, & une mere qui m'ai- a.
» moit avec tant de paſſion, & je me degageai d'elle par un men-
» ſonge, durant qu'elle prioit & pleuroit pour moy. 'Et que vous b.
» demandoit-elle, mon Dieu, continue le Saint, ſinon que vous
» empeſchaſſiez mon voyage ? Mais vous qui vouliez l'exaucer
» dans le plus grand de ſes deſirs, ſelon l'ordre & la profondeur
» de vos conſeils, vous luy refuſaſtes ce qu'elle vous demandoit
» alors, pour luy accorder, en m'attirant à voſtre ſervice, ce qu'elle
» vous demandoit toujours.

'Lorſqu'elle fut venue le matin ſur le rivage, n'y trouvant b. plus ſon fils, elle fut outrée de douleur, & ſe plaignit de ſa rromperie à Dieu meſme dans la violence de ſes gemiſſemens & de ſes ſoupirs. Mais Dieu n'ecoutoit pas ſes plaintes, & permit que le fils fuſt emporté par le mouvement de ſes paſſions au lieu où ſa ſageſſe avoit reſolu de les guerir. Il voulut que cette extreme affliction que la mere reſſentoit, fuſt la juſte punition de cette tendreſſe trop humaine qu'elle avoit pour ſon fils. Car elle ne pouvoit le quitter, & elle eſtoit attachée à luy comme les meres le ſont d'ordinaire, & bien plus que beaucoup de meres. Ainſi elle regrettoit ſon abſence, ne ſachant pas que Dieu s'en ſervoit pour faire ce qu'elle ſouhaitoit ſi ardemment, & pour la combler de joie.' Elle ignoroit le ſuccés de ce voyage: c.

& c'eſt ce qui la portoit à ſe tourmenter & à s'affliger de la ſorte: En quoy elle témoignoit qu'elle eſtoit heritiere de la faute & de la punition d'Eve, recherchant avec tant de douleurs celui qu'elle avoit enfanté dans les douleurs. Et neanmoins aprés s'eſtre plainte de cette tromperie qu'Auguſtin luy avoit faite, & de la cruauté avec laquelle il la traitoit, elle recommanda de nouveau à J. C. le ſoin de ſon ame, & puis s'en retourna chez elle.

l.5.c.9.p.46.1.d. 'S. Auguſtin eſtant arrivé à Rome, y tomba dans une grande maladie, dont il dit que Dieu le guerit par les prieres de ſa mere, quoiqu'elle ne ſceuſt pas l'état où il eſtoit. d. 'Que s'il fuſt mort dans l'hereſie qu'il ſuivoit alors, ce coup euſt bleſſé ſa mere d'une plaie ſi profonde & ſi ſenſible, qu'elle fuſt demeurée inconſolable le reſte de ſa vie. Car on ne ſauroit exprimer combien l'affection qu'elle avoit pour ſon fils eſtoit violente, & avec combien plus de peines & plus de douleurs elle taſchoit de l'enfanter à Dieu par l'eſprit, qu'elle n'en avoit reſſenti dans 2.a. le corps pour le mettre au monde. 'Auſſi Dieu n'avoit garde de mepriſer le cœur contrit & humilié de cette veuve, & les larmes par leſquelles elle luy demandoit non de l'or & de l'argent, ni quelque bien paſſager & periſſable, mais la gueriſon de l'ame & le ſalut de ſon propre fils. Il ne pouvoit pas là rejetter dans cette demande, & luy refuſer ſon aſſiſtance, luy qui luy avoit donné cette pieté meſme & cette foy avec laquelle elle avoit recours à luy.

l.6.c.1.p.48.1.b. [Elle ne put pas demeurer longtemps ſeparée de ſon fils.] 'Sa pieté genereuſe ne trouvant rien de difficile, elle le ſuivit par l.5.c.13.p.47.2.a. mer & par terre, & le trouva enfin à Milan, 'où il eſtoit allé cur.m c.13.p. profeſſer [en 384.] 'L'amour extreme qu'elle avoit pour ce fils, 292.2.c. la portoit à le ſuivre par mer & par terre pour vivre avec luy. conf.l.6.c.1.p. 'La confiance qu'elle avoit en Dieu, luy faiſoit mepriſer les 48.1.b. plus grands perils; & dans le danger où elle ſe vit de faire naufrage, elle conſoloit meſme les matelots, qui conſolent d'ordinaire ceux qui n'eſtant pas accoutumez à la navigation, ſont agitez de trouble & de crainte lorſqu'ils voient une tempeſte, & elle leur aſſuroit qu'ils arriveroient à bon port, parceque Dieu le luy avoit promis dans une viſion qu'elle avoit eue.

b. 'Elle trouva ſon fils en un tres grand peril, par le deſeſpoir où il eſtoit de connoiſtre la verité, mais qui neanmoins avoit c.l.5.c.13.14.p. abandonné les Manichéens, 'par les inſtructions de S. Ambroiſe 47.2. a.l.5.c.14.p.48. alors Archeveſque de Milan, [a] & qui eſtoit reſolu de demeurer 1.a.

catecumene dans l'Egliſe Catholique, juſqu'à ce qu'il euſt trouvé quelque choſe de certain. 'Lorſque je luy declarai, dit S. Auguſtin, que je n'eſtois plus Manichéen, elle ne s'emporta point de joie, quoique cette declaration qui la ſurprenoit [ſi agreablement,] la miſt hors de peine en ce qui regardoit ce [principal] point de ma miſere, qui avoit tiré tant de larmes de ſes yeux, & l'avoit obligée ſi longtemps à me pleurer comme mort, mais comme un mort que vous deviez, mon Dieu, reſſuſciter, & qu'elle portoit continuellement dans le fond de ſa penſée ainſi que dans un cercueil, afin que touché de compaſſion, vous diſſiez au fils de cette veuve: Jeune homme levez vous: Je vous le commande, & qu'ainſi il reſſuſcitaſt, il recouvraſt la parole, & que vous le rendiſſiez à ſa mere. 1.6.c.1.p.48 1.b.

'Son cœur donc ne treſſaillit point d'une joie immoderée, b.
lorſqu'elle apprit que Dieu avoit déja fait une ſi grande partie
'de ce qu'elle luy demandoit tous les jours avec tant de larmes. c.
Au contraire, comme elle ſavoit avec certitude que Dieu ne manqueroit pas d'accomplir la derniere partie qui reſtoit de cet ouvrage, parcequ'il luy avoit promis de l'achever tout entier, elle répondit à ſon fils avec un eſprit tranquille & plein d'une extreme confiance, qu'elle s'aſſuroit en J. C, qu'avant qu'elle partiſt de ce monde, il luy feroit la grace de le voir bon Catholique.

'Mais en meſme temps elle redoubloit ſes larmes & ſes prieres c.
envers Dieu, afin qu'il luy pluſt d'avancer ſon ſecours, & de diſſiper bientoſt toutes ſes tenebres. Elle alloit à l'egliſe avec plus de ſoin & de ferveur que jamais. Elle eſtoit ravie d'entendre S. Ambroiſe, & de boire à cette fontaine des veritez evangeliques. 'Elle aimoit & reveroit ce ſaint Prelat ainſi qu'un c|2.a.
Ange de Dieu, parcequ'elle ſavoit que c'eſtoit luy qui avoit reduit Auguſtin dans le doute où il eſtoit alors, lequel elle regardoit comme une criſe, qui aprés l'avoir mis en quelque ſorte plus en danger, le devoit faire paſſer dans une parfaite ſanté.

ARTICLE VI.

Elle veut marier ſon fils, & ſe rejouit de le voir renoncer au mariage par une parfaite converſion: Son reſpect pour S. Ambroiſe.

[MONIQUE fut obligée d'attendre longtemps à Milan l'entiere converſion de ſon fils.] 'Cependant elle ſe re- Aug.conf.l.7.c.13.p.524.2.

jouiſſoit de voir qu'il s'y diſpoſoit tous les jours de plus en plus, eſperant de trouver dans la profeſſion de ſa foy, l'accompliſſement de ſes vœux & des promeſſes de Dieu.

a 'Elle deſiroit auſſi qu'il fuſt marié avant que d'eſtre battizé, [craignant peuteſtre qu'il ne tombaſt dans quelque dereglement aprés ſon batteſme.]' C'eſt pourquoi elle fit tout ce qu'elle put pour conclure un mariage qu'on luy propoſa, & il fut enfin arreſté, 'pour eſtre executé deux ans aprés.[a] Durant qu'on le traitoit, Monique pour ſatisfaire tout enſemble à ſon propre mouvement, & à la priere de ſon fils, demandoit ſans ceſſe à Dieu du plus profond de ſon cœur, qu'il luy pluſt de luy faire connoiſtre en ſonge quelque choſe ſur ce mariage: Mais elle ne put jamais l'obtenir. Elle voyoit ſeulement quelques images vaines & fantaſtiques cauſées par les efforts continuels de ſon eſprit dans l'application violente qu'elle avoit à cette penſée.

b. 'Elle les racontoit à S. Auguſtin avec mépris, & non avec la foy qu'elle avoit accoutumé d'ajouter aux choſes que Dieu luy faiſoit connoiſtre. Surquoi elle luy diſoit qu'elle diſcernoit aiſément par une certaine douceur que les paroles ne peuvent pas exprimer, ce que Dieu luy daignoit reveler durant ſon ſommeil, d'avec ce que ſon imagination luy repreſentoit dans ſes ſonges.

l.6.c.1.p.48.1 d. 'Nous avons vu qu'elle avoit accoutumé en Afrique de porter
2.a. du vin & des viandes ſur les tombeaux des Martyrs. 'S. Ambroiſe[1] avoit défendu cette pratique à Milan à cauſe des abus V.S.Ambroiſe.
1.d. que l'on y méloit. 'Ste Monique qui ne le ſavoit pas encore, ayant donc apporté ſon offrande à ſon ordinaire, le portier de l'egliſe luy dit qu'il ne pouvoit pas luy permettre de la preſenter, à cauſe que l'Eveſque l'avoit défendu. Elle receut cet ordre avec tant de reſpect & de ſoumiſſion, que ſon fils, ou Saint 1.
Ambroiſe meſme, ne pouvoit voir ſans admiration qu'elle ſe fuſt ſi facilement reſolue à condanner pluteſt la coutume qu'elle ſuivoit, qu'à examiner pourquoi on ne luy permettoit pas de la ſuivre. Auſſi l'intemperance n'avoit nulle part dans ſa devotion, & l'amour du vin ne la portoit pas à la haine de la ve-
2.a. rité. 'Elle ſe departit donc tres volontiers de ſa pratique, & au lieu d'un panier plein de fruits terreſtres, elle apprit à apporter ſur les tombeaux des Martyrs, un cœur plein de vœux purs & religieux; & ſe reſervant de faire ailleurs ſes aumoſnes aux pauvres ſelon ſon pouvoir, elle ſe contentoit de participer dans

1. On lit *mirarer* & *mirar. tur.*

l'egliſe au Corps precieux de J.C, dans la celebration des divins Myſteres. 'S. Auguſtin croit neanmoins qu'elle euſt eu beaucoup de peines à quitter cette coutume, ſi elle luy euſt eſté défendue par un autre qu'elle n'euſt pas autant honoré & aimé qu'elle faiſoit S. Ambroiſe. a.

'Ce Saint de ſa part l'aimoit ſi fort à cauſe de ſa pieté exemplaire, qui la rendoit tres fervente dans l'exercice des bonnes œuvres, & tres aſſidue à l'egliſe, que lorſqu'il voyoit S. Auguſtin, il ne pouvoit s'empeſcher de la louer, & de ſe rejouir ſouvent avec luy de ce qu'il avoit une telle mere. 'Ce fut pour elle que S. Auguſtin, qui ne ſe mettoit pas encore beaucoup en peine de ces ſortes de choſes, conſulta S. Ambroiſe ſur le jeûne du ſamedi. Elle avoit accoutumé de jeûner ce jour là, parceque c'eſtoit la pratique de l'Egliſe de Tagaſte, auſſi bien que de celle de Rome. Mais eſtant à Milan, comme on n'y jeûnoit pas le ſamedi, elle eſtoit inquietée & en peine de ce qu'elle devoit faire. S. Ambroiſe répondit ſur cela, qu'il ne pouvoit dire autre choſe que ce qu'il pratiquoit luy meſme. S. Auguſtin crut qu'il vouloit dire qu'il ne falloit pas jeûner le ſamedi non plus que luy. Mais il ajouta auſſitoſt : Quand je ſuis ici, je ne jeûne point » le ſamedi, & je le jeûne quand je ſuis à Rome : Faites la meſme » choſe, & ſi vous ne voulez point qu'on vous faſſe de peine, ni » en faire aux autres, ſuivez toujours la coutume des Egliſes où » vous vous rencontrerez. S. Auguſtin ayant raporté cette réponſe à ſa mere, elle en fut ſatisfaite, & ne fit point difficulté d'y obeïr. b. ep. 86 p. 148. 149 | 118. c. 2. p. 212. 1. a.

[Ce fut durant qu'elle eſtoit à Milan, & avant la converſion de Saint Auguſtin, qu'arriva la perſecution que l'Imperatrice Juſtine fit à S. Ambroiſe durant les années 385 & 386.] 'Le peuple Catholique paſſa durant ce temps là des nuits entieres dans l'egliſe, reſolu de mourir avec ſon Eveſque. Ste Monique eſtoit des premieres à veiller ; & prenant beaucoup de part à cette affaire de Dieu, elle ne vivoit que d'oraiſons. V. S. Ambroiſe. conf. 9. c. 7. p. 166. 1. b.

[Les vœux & les ſoupirs de cette ſainte veuve furent enfin exaucez vers le mois d'aouſt de l'an 386 ;] '& cette voix du ciel rompit miraculeuſement tous les liens qui attachoient ſon fils au monde & à luy meſme. 'S. Auguſtin la vint auſſitoſt trouver, pour luy faire part de ce qui eſtoit arrivé. Elle en fut ravie de joie, ſurtout lorſqu'elle en apprit les circonſtances : & elle ne pouvoit ſe laſſer de louer les miſericordes du Seigneur. Car elle voyoit qu'il luy avoit beaucoup plus accordé pour ſon fils, V. Saint Auguſtin § 33. l. 8. c. 12 p. 63. 2. a.

qu'elle n'avoit accoutumé de demander par ſes gemiſſemens & par ſes larmes, puiſqu'il eſtoit converti de telle ſorte, qu'il ne penſoit plus à ſe marier, & renonçoit à toutes les eſperances du ſiecle, pour demeurer ferme dans cette regle de la foy où Dieu avoit montré tant d'années auparavant à la Sainte qu'il
d. ſeroit un jour avec elle. Ainſi ſes pleurs furent changées en une joie beaucoup plus grande qu'elle n'avoit oſé deſirer, & d'une maniere beaucoup plus chaſte, & plus agreable pour elle, que ſi elle euſt vu naiſtre les enfans qu'elle ſouhaitoit à ſon fils dans un legitime mariage.

ARTICLE VII.

S. Auguſtin fait entrer ſa mere dans ſes entretiens de philoſophie: Elle y fait paroiſtre ſon grand ſens & ſa pieté.

Aug.conf.l.9.c. 2.p.64.1.b. QUAND les vacations qu'on donne durant les vendanges furent arrivées, bientoſt aprés la converſion de Saint
c.4.p.64.2.d. Auguſtin, ce Saint ſe retira en une maiſon de campagne avec
p.65.1.a. tous les ſiens, & ſa mere ſe joignit à eux en cette retraite, ayant dans un corps de femme une foy maſle & genereuſe, une paix & une tranquillité d'eſprit digne de ſon age, une affection de mere, & une pieté vraiment Chrétienne. [Elle prenoit part dans les entretiens les plus ſublimes que S. Auguſtin y avoit
b.vit.p.213.1.c. avec ſes amis.] Dans celui qui ſe fit le 13 de nouvembre, elle
& 1.b.c. ſoutint que l'ame ſe nourriſſoit de la ſcience, de la meditation, &c.
p.214.1.a.b. & de la connoiſſance des choſes, & que pour eſtre heureux il &c. falloit vouloir le bien & le poſſeder. En quoy S. Auguſtin dit qu'elle avoit reconnu le plus haut point de la philoſophie, & qu'il ne luy manquoit que les termes pour avoir egalé Ciceron. Il lut enſuite un fort beau paſſage de l'Hortenſe de cet orateur, dont elle releva ſi bien l'excellence, que tous les aſſiſtans oubliant ſon ſexe, croyoient avoir avec eux quelque grand homme. Pour moy, dit S. Auguſtin, je conſiderois avec toute l'attention dont j'eſtois capable, la ſource divine d'où couloient de ſi belles choſes.

d. Elle ajouta dans la ſuite, que quand un homme poſſederoit toutes les felicitez du monde avec aſſurance de ne les point perdre, il ne pourroit pas y trouver un entier repos, & ſeroit *ſatiari.* par conſequent miſerable, parcequ'il ſeroit dans l'indigence,
1.a. perſonne n'eſtant heureux par la poſſeſſion des biens de la ter-

moderation. re, mais par le reglement & la tranquillité de ſon eſprit. Surquoi S. Auguſtin répondit qu'elle ne pouvoit rien dire de plus à propos, ni qui fuſt plus digne d'elle. Comme on luy eut dit ce que c'eſtoit que les Academiciens, [qui doutoient de tout,] elle répondit que c'eſtoient de vrais epileptiques. Elle parla encore dans la conference du lendemain. p.215.1.c. 1.d.216.1.b.

'Dans celle du troiſieme jour, s'agiſſant de ſavoir ſi tous ceux qui ſont miſerables parcequ'ils n'ont pas le ſouverain bien, ſont » auſſi dans l'indigence : Je ne voy pas bien, dit Ste Monique, » comment on peut ſeparer l'indigence de la miſere, ou la miſere » de l'indigence. Car dirons nous qu'une perſonne eſt dans l'in- » digence lorſqu'il n'a point d'or ni d'argent, & qu'il n'y eſt point » lorſqu'il n'a pas la ſageſſe? Tout le monde s'écria & admira cette parole; & S. Auguſtin fut fort aiſe que ce fuſt ſa mere qui euſt trouvé cette ſolution, qu'il reſervoit pour la fin comme une des plus belles choſes qu'il euſt appriſes dans les livres » des philoſophes : Et prenant la parole : Vous voyez, dit-il, » quelle difference il y a entre avoir étudié beaucoup de diffe- » rentes choſes, & avoir l'eſprit toujours attentif à Dieu. Car » n'eſt-ce pas de là que viennent ces paroles que nous admirons? p.217.1.b.c.

'Sur la fin de la conference, S. Auguſtin ayant parlé de la Trinité, Monique y reconnut les paroles [de ſa foy] qui luy eſtoient toujours preſentes, & comme pour la reveiller, elle recita avec un grand zele ce verſet d'une hymne de S. Ambroiſe : Trinité ſainte, ecoutez nous favorablement; à quoy elle ajoura: Perſonne ne peut douter que la vie bienheureuſe ne ſoit cette vie parfaite à laquelle nous devons tendre, & où nous ne pouvons arriver que par la foy, par une vive eſperance, & une ardente charité. p.218.1.c.

'S. Auguſtin avoit toujours reconnu dans ſa mere beaucoup de genie, & un eſprit fort enflammé pour les choſes de Dieu : mais dans cette conference il remarqua en elle une ame ſi elevée, qu'il jugea que perſonne n'eſtoit plus capable qu'elle de la veritable philoſophie; & comme elle avoit aſſez de loiſir, il voulut toujours depuis qu'elle fuſt preſente aux entretiens qu'il avoit ſur cela avec ſes amis. 'Elle en avoit quelquefois de la » peine: 'Surquoi S. Auguſtin luy dit en un endroit: Soyez perſua- » dée, ma mere, qu'il y aura beaucoup de perſonnes qui ſeront » plus ſatisfaites de vous entendre raiſonner avec moy ſur ces » matieres, que de tout ce qu'ils pourront trouver de plus im- » portant & de plus agreable dans ces livres-ci. Des femmes par- ord l.2.c.1.p. 202.1.a. l.1.c.11.p.201.1.d. 'l.2.b.

mi les anciens ont eu la philoſophie, & la voſtre me plaiſt tout « à fait. Je ne vous introduirois pas dans la narration que je fais « de nos entretiens, ſi vous n'aimiez pas la ſageſſe. Si vous ne « l'aimiez que d'une maniere commune, je ſerois obligé de vous « y donner place : à plus forte raiſon je ne puis pas me diſpenſer « de vous rendre cette juſtice, ſi vous l'aimez autant que je l'ai- « me. Mais puiſque vous l'aimez plus que moy, quoique je ſache « combien vous m'aimez, & puiſque vous y avez fait de ſi grands « progrés, que vous n'eſtes ebranlée ni par quelque faſcheux ac- « cident que ce puiſſe eſtre, ni par la vue de la mort meſme, ce « que tous avouent eſtre le ſouverain point de la philoſophie, « pourquoi ne me ferois-je pas un extreme plaiſir de me rendre « voſtre diſciple ? La pieté luy fit répondre à tout ce diſcours de « S. Auguſtin avec la bonté d'une mere, qu'il n'avoit jamais ſi bien menti.

l.2.c.17 p.202.f. a|206.2.a. 'Elle fut preſente au ſecond diſcours qu'il fit ſur l'ordre, où elle ne dit que cette parole : Je ne croy pas qu'on puiſſe dire « que rien ſe faſſe ſans l'ordre de Dieu : Car le mal meſme qui ar- « rive, n'arrive à la verité en cucune maniere par l'ordre de Dieu ; « cependant ſa juſtice ne permet pas qu'il demeure hors de l'or- « dre : elle le force d'y rentrer, & le reduit à celui qui luy con- « vient : [par où elle vouloit dire ce ſemble ce qu'on trouve ſi ſou- « vent dans S. Auguſtin, que Dieu n'eſt pas l'auteur du peché, mais l'ordinateur.

Mais nous ne pouvons pas omettre ce que S. Auguſtin luy dit en parlant de la geometrie, de la muſique, & des autres arts

l.2.c.17.p.210.f. b.c.d. liberaux.] 'Pluſieurs perſonnes, dit-il, trouvent ces ſciences « fort difficiles à apprendre. Mais pour vous dont la penetra- « tion me devient tous les jours nouvelle, & dont je voy que l'eſ- « prit ou par l'age ou par un admirable reglement, eſt eloigné « de toutes bagatelles, detaché des ſens du corps, & fort appli- « qué à reflechir en luy meſme, vous les trouverez auſſi aiſées « que des eſprits lents & dereglez les trouvent difficiles. Si je di- « ſois que vous pouvez aiſément acquerir la facilité de parler « ſans aucun defaut, ſoit dans la prononciation, ſoit dans les ter- « mes, je ne dirois pas vray. Mais mepriſant ces choſes ou comme « pueriles, ou comme ne vous regardant pas, vous connoiſſez « tellement la force admirable & la nature de la grammaire, que « vous ſemblez en avoir pris l'eſprit pour vous, pour en laiſſer le « corps à ceux qui font profeſſion d'eloquence. Et je puis dire la « meſme choſe des autres ſciences de cette nature. «

Voici

'Voici comme il luy parle encore dans la concluſion de ce traité : C'eſt particulierement à vous, ma mere, que nous recommandons de nous obtenir l'effet de nos vœux, vous aux prieres de qui je croy fermement eſtre redevable de la diſpoſition où Dieu m'a mis de ne plus rien preferer dutout à la recherche de la verité, de ne penſer, de ne deſirer, de n'aimer autre choſe : Et je ne ſaurois ne pas eſperer d'obtenir par vos prieres la poſſeſſion d'un ſi grand bien, puiſqu'elles m'ont déja merité la grace de les deſirer. l.2.c.10.p.111.2.b.

'Il y avoit alors avec S. Auguſtin un jeune homme nommé Licent, qui eſtant allé dans un lieu à l'écart pour ſatisfaire aux beſoins de la nature, y chantoit tout haut ce verſet du pſeaume : Dieu toutpuiſſant, convertiſſez nous ; montrez nous voſtre viſage, & nous ſerons ſauvez ; & il le repetoit toujours. Cette religieuſe femme ne le put ſouffrir, & elle l'en reprit, luy repreſentant qu'il eſtoit indigne de chanter des choſes ſi ſaintes dans un pareil lieu. c.8.p.199.2.b.

ARTICLE VIII.

Ste Monique ne ſoupire plus qu'aprés Dieu, ſans ſe mettre en peine de ſon corps : Sa derniere maladie.

CE fut, comme nous croyons, le 25 d'avril 387, c'eſt à dire à la feſte de Paſque, que S. Auguſtin receut enfin le batteſme avec quelques uns de ſes amis, avec leſquels il continua encore quelque temps de vivre en ſocieté. Monique prenoit autant de ſoin d'eux, que s'ils euſſent tous eſté ſes enfans, & elle avoit autant de ſoumiſſion pour eux tous, que ſi chacun d'eux euſt eſté ſon pere. conf.l.9.c.9.p.67.2.a.

'Ils s'en retournoient tous enſemble en Afrique, & eſtoient déja arrivez à Oſtie, où ils ſe preparoient à s'embarquer, lorſque Ste Monique mourut. Quelques jours auparavant, eſtant déja à Oſtie, elle avoit eu avec ſon fils un entretien fort elevé ſur la felicité eternelle, avec une eſpece de raviſſement en Dieu. c.8.p.66.2.a. c.10.p.67.2.a. a c.8.p.66.2.a. b c.10.p.67.2.a.

'Enſuite de cette conference, comme tout ce qu'il y a de charmant & d'agreable dans le monde, ne leur ſembloit à l'un & à l'autre digne que de mepris, Ste Monique dit à S. Auguſtin : p.68.1.a.

» Mon fils, je vous avoue que pour ce qui eſt de moy, il n'y a plus » rien en cette vie qui ſoit capable de me plaire, & je ne ſçay plus » ce que j'y fais, ni pourquoi j'y demeure davantage. Car la ſeule

choſe qui me faiſoit deſirer de vivre encore, eſtoit de vous voir « Chrétien & Catholique avant ma mort. Dieu a plus fait, puiſ- « qu'il ne m'a pas ſeulement accordé une telle grace, mais auſſi « celle de vous voir devenu entierement ſon ſerviteur, par le me- « pris que vous faites pour l'amour de luy, de tous les biens & de « tous les avantages de ce monde: Que fais-je donc ici davantage? «

c. 11 p 68. 1. c. 'Un autre jour lorſqu'elle eſtoit auſſi a Oſtie, dans un diſcours qu'elle eut avec quelques amis de S. Auguſtin, (car pour luy il ne s'y trouva pas,) elle leur parla avec la meſme ouverture de cœur qu'une mere parle à ſes enfans, du mepris de cette vie & du bonheur de la mort. Surquoi eſtant étonnez de voir dans une femme une ſi grande vertu; & luy ayant demandé ſi elle n'apprehendoit point d'eſtre enterrée en un lieu ſi eloigné de ſon pays: On n'eſt jamais loin de Dieu, répondit-elle, en quel- « que lieu du monde que l'on puiſſe eſtre: Et je n'ay pas ſujet « d'apprehender que Dieu ſoit en peine de trouver mon corps « pour le reſſuſciter avec tous les autres. «

b. 'Cette indifference qu'elle avoit pour ſa ſepulture, eſtoit un effet de ces ſemences de grace que Dieu repand inviſiblement dans le cœur de ceux qui luy ſont fideles, & qui y produiſent enſuite d'admirables fruits. Car cette Sainte avoit eu une paſſion fort grande pour ſa ſepulture, qu'elle avoit choiſie & preparée auprés de celle de ſon mari. Car ayant vécu enſemble dans une extreme union, elle deſiroit, (comme l'eſprit humain

c. eſt peu capable des choſes divines,) d'ajouter à ce bonheur, que les hommes puſſent dire un jour, qu'aprés avoir traverſé la mer, & eſtre revenue d'un ſi grand voyage, elle avoit encore eu ce bien d'eſtre réunie aprés la mort avec ſon mari dans un ſeul tombeau, & que le corps ou plutoſt la terre de l'un & de

c. l'autre fuſt couverte d'une meſme terre. 'Mais Dieu avoit depuis gueri cette foibleſſe en elle, & rempli ce vide de ſon cœur par la plenitude de ſa grace.

c. 'Elle l'avoit aſſez témoigné à S. Auguſtin, lorſqu'elle luy avoit dit dans l'entretien dont nous avons parlé: Que fais-je ici davantage? Mais comme il ne connoiſſoit pas ſa diſpoſition, il n'y prit pas garde: Il en eut en meſme temps de la joie & de l'admiration, lorſqu'elle la luy decouvrit plus ouvertement.

a.b. Mais ce ne fut qu'à l'extremité de ſa vie. 'Car environ cinq jours aprés l'entretien qu'elle avoit eu avec luy, elle tomba malade d'une fievre, durant laquelle il luy prit une foibleſſe qui luy fit perdre pour un peu de temps toute connoiſſance,

» Nous y courusmes, dit S. Augustin; mais elle revint aussitost;
» & nous voyant mon frere & moy debout auprés d'elle, elle
» nous demanda comme une personne qui venoit de loin: Où
» estois-je? Et puis nous voyant dans l'etonnement & dans la
» tristesse, elle ajouta: Vous enterrerez ici vostre mere: Surquoi
» je ne répondis rien, & retins mes larmes. Mais mon frere ayant
dit quelque chose qui témoignoit qu'il eust souhaité pour sa
consolation particuliere, qu'elle fust plutost morte chez elle,
que non pas dans un pays étranger, elle le regarda d'un œil
severe, comme le reprenant de ce qu'il estoit dans ces pensées:
» Et puis s'adressant à moy, elle me dit: Voyez ce qu'il vient
» de me dire: Et nous parlant ensuite à tous deux, elle ajouta:
» Enterrez ce corps où vous voudrez sans vous en mettre en au-
» cune peine: La seule chose que je vous demande, est de vous
» souvenir de moy à l'autel du Seigneur, en quelque lieu que
» vous soyez.

'Ainsi elle ne pensa point à faire ensevelir son corps somptueusement, ni à le faire embaumer avec grand soin: Elle ne desira point non plus d'avoir un tombeau particulier, & ne se soucia pas mesme d'estre enterrée en son pays. Elle ne demanda rien de toutes ces choses, mais seulement qu'on se souvinst d'elle à l'autel, où elle avoit assisté avec une devotion si particuliere durant tous les jours de sa vie, 'ayant attaché son ame avec le lien d'une foy sincere au sacrement de nostre redemption. 'Aprés avoir ainsi fait entendre sa pensée selon qu'elle en estoit capable en cet état, elle se tut; & son mal se redoublant, elle souffroit beaucoup de douleur.

c.13.p.69.1.c.

d.

c.11.p.68.1.b.

ARTICLE IX.

Elle meurt à Ostie, & y est enterrée.

'ENFIN cette ame si religieuse & si sainte fut separée de son corps le neuvieme jour de sa maladie, en la 56e année de son age, [peu avant le 13 novembre 387.] 'L'Eglise en fait neanmoins la feste le 4 de may, [de quoy nous ne voyons pas la raison.] Car on ne cite pour cela que quelques nouveaux martyrologes.

Aug.conf.l.9.c. 11.p.68.c.d.

Boll. 4.may, p. 473.b.

'Lorsqu'elle fut morte, S. Augustin luy ferma les yeux; & quoique sa douleur le perçast jusque dans le fond du cœur, il retint neanmoins ses larmes, & celles de son fils Adeodat. Car

Aug.conf.l.9.c. 12.p.68.1.d.

il ne croyoit pas qu'il fuſt juſte d'accompagner les funerailles de ſa mere, de larmes, de plaintes, & de ſoupirs, parceque ſa mort n'avoit rien de malheureux, & qu'elle eſtoit encore vivante dans la principale partie d'elle meſme. C'eſt de quoy il eſtoit aſſuré & par la pureté de ſes mœurs, & par la ſincerité
a a. de ſa foy, & par des raiſons conſtantes & indubitables. 'L'un de la compagnie prenant un pſeautier, commença à chanter ce pſeaume: *je chanterai, Seigneur, vos miſericordes & vos jugemens.* A quoy tous les autres répondirent.

a b. 'La mort de la Sainte ayant eſté ſceue dans la ville, pluſieurs Chrétiens & quantité de femmes de pieté vinrent au logis; & ceux qui avoient accoutumé de s'occuper aux enterremens
b.c. des morts prirent ſoin des funerailles. 'Le corps fut porté à l'egliſe, & eſtant mis auprés de la foſſe ſelon la coutume de ce lieu, on offrit pour elle le Sacrifice de noſtre redemption.

b.c. 'S. Auguſtin retint ſes larmes durant tout ce temps: [a] Mais
a d. quand il fut ſeul, & qu'il vint à ſe repreſenter la conduite de ſa mere, ſi religieuſe envers Dieu, ſi douce & ſi complaiſante envers luy, il ſe reſolut de pleurer en la preſence de Dieu à
p.69.1.a. cauſe d'elle & pour elle, 'ne croyant pas qu'on puſt trouver mauvais qu'il pleuraſt un quart d'heure ſa mere, que ſes yeux conſideroient comme morte, elle qui l'avoit pleuré tant
c.13.p.69.1.a. d'années pour le faire vivre aux yeux de Dieu. 'Il prie encore pour elle dans ſes Confeſſions, n'oſant ne pas craindre encore pour une ame ſi ſainte les perils où ſont expoſez tous ceux qui meurent dans cet état miſerable des enfans d'Adam,
e. 'quoiqu'il creuſt que Dieu luy avoit déja accordé la faveur
d. qu'il luy demandoit; '& il le prie d'inſpirer à ceux qui liront ſes Confeſſions, de ſe ſouvenir à l'autel, de Monique & de Patrice.

cur.m.c.13 p. 191.1.c. [Il n'oublia jamais une ſi chere mere:]'& l'on voit encore ſa tendreſſe pour elle dans un ouvrage qu'il adreſſa à S. Paulin [vers l'an 421.] Il y dit que ſi les ames des morts eſtoient en état de prendre [communément] part à ce qui ſe fait ſur la terre, & que ſi c'eſtoient eux meſmes qui nous parlaſſent lorſque nous le voyons en ſonge, il n'y auroit point de nuit que ſa bonne mere ne le viſitaſt. Car à Dieu ne plaiſe, dit-il, qu'en entrant « dans une vie plus heureuſe, elle ſoit devenue" plus dure, & « *endolis.* qu'elle m'euſt tellement oublié qu'elle negligeaſt de me venir « conſoler lorſque mon cœur eſt preſſé de quelque affliction, elle « qui m'a aimé plus qu'on ne peut dire. Aſſurément il faut dire «

» ce que nous apprend le pſeaume : Mon pere & ma mere m'ont » abandonné : mais le Seigneur m'a pris en ſa protection.

'Baronius dit qu'en l'an 1430, ſous le Pape Martin V, on transfera le corps de Ste Monique d'Oſtie à Rome, où il fut mis dans l'egliſe de S. Auguſtin, [a] ou plutoſt dans celle des Auguſtins appellée de S. Tryphon, & cinquante ans aprés dans une nouvelle qu'on leur fit baſtir ſous le nom de S. Auguſtin. Cette tranſlation de l'an 1430, fut accompagnée, dit-on, de divers miracles, qu'on fonde ſur un ſermon attribué au Pape meſme Martin V, & elle a eſté marquée dans le martyrologe Romain le 9 d'avril. 'Cependant on a une longue hiſtoire de Vautier Chanoine regulier d'Arouaiſe, qui raporte comment il vola luy meſme tous les os de Ste Monique dans ſon tombeau qui eſtoit à l'ancienne Oſtie alors toute ruinée, & les apporta à Atouaiſe l'an 1162. 'On fait encore à Arouaiſe la memoire de cette tranſlation le 20 d'avril : & l'egliſe collegiale de S. Amat à Douay pretend avoir receu d'Arouaiſe le chef de la Sainte.

Bar 9.apr.k] Boll.4.may.p. 489-491. [a] Boll.p.491.e. p.481-488. p.488.c.

[Il y auroit ce me ſemble bien des difficultez à faire ſur la narration de Vautier, qui paroiſt fort aimer à cauſer, & ne pas beaucoup craindre de mentir, ce qui rend ſon témoignage ſuſpect en tout.] 'On voit que ceux d'Arouaiſe meſme n'eſtoient pas tout à fait perſuadez ſur ſon raport qu'ils euſſent le corps de Ste Monique. Auſſi il pretend qu'on en fut aſſuré par divers miracles ; qui n'ont pas empeſché qu'un Chanoine regulier des Pays-bas n'ait écrit vers l'an 1500, qu'en 1260 on transfera le corps de Ste Monique à Oſtie, c'eſt à dire apparemment que de l'ancienne Oſtie on l'apporta à la neuve 'dans l'egliſe cathedrale de Ste Aurée, d'où on pretend qu'il fut apporté à Rome en 1430. [Il y a auſſi des difficultez dans cette tranſlation de 1430 à Rome :] '& quoique Bollandus ne veuille rien decider, 'il eſt neanmoins plus porté à croire que Ste Monique eſt à Arouaiſe, '& que les Auguſtins de Rome peuvent avoir au lieu d'elle le corps d'une Ste Prime dont on ne ſçait rien. [C'eſt à ceux qui ſavent l'hiſtoire du XII. & du XV. ſiecle, à examiner ce point.]

c. p.490.b. p.402.d. p.473.:|489.b. p.489.a|492.d.

'Quoiqu'on regardaſt Ste Monique comme une Sainte avant l'an 1162, 'Bollandus croit neanmoins que l'on ne commença qu'alors à en faire une feſte ; & que les Chanoines reguliers d'Arouaiſe la mirent le 4 de may, pour la joindre à la feſte de la Converſion de S. Auguſtin, qu'ils faiſoient le 5 de ce temps là. Quelques uns l'ont faite le 28 d'avril, [qui approche davan-

p.484.e.f. p.473.c.

tage du 25, auquel nous croyons qu'elle eut la joie de luy voir donner le batteſme par S. Ambroiſe.]

S. MARCIEN,

SOLITAIRE AU DIOCESE DE CALCIDE.

[THEODORET a fait avec d'autant plus de ſoin l'hiſtoire de S. Marcien, qu'il luy apparte-
Thdrt. v. P c. 3. p. 784. c|791. b. noit en quelque ſorte,] 'eſtant originaire de la ville de Cyr [dans la Syrie Euphrateſienne, dont ce celebre auteur eſtoit Eveſque.] Il y
p. 784. d|785. d. naquit d'une famille illuſtre, '& receut de Dieu par ſa naiſſance une taille extremement haute & avantageuſe, avec un eſprit vif & adroit; ce qui le fit paroiſtre avec ἐν χλιότητι.
eclat dans la Cour. Mais ſon cœur ayant eſté embraſé de l'amour de Dieu, il renonça à tout le teſte, & vint ſe cacher dans
hiſt. l. 4. c. 25. p. 700. a. le plus profond des deſerts 'du dioceſe de Calcide en Syrie, 'à
a v. P. p. 788. c. 'quatre journées de Berée. C'eſt là qu'il combatoit genereuſe-
hiſt. p. 700. a. ment 'ſous le regne de l'Empereur Valens, [ayant apparemment commencé aſſez longtemps auparavant.] 1.

v. P. c 3 p. 784. d. 'Il s'y enferma dans une petite enceinte dont il ne ſortoit ja-
d|786. c. mais, '& il y baſtit une cellule ſi petite pour ſon grand corps, qu'il ne pouvoit ni s'y tenir debout, ni s'y coucher de ſon long.
p. 786. d. 'Il y recevoit le jour par une petite feneſtre. [b] Là toute ſon oc-
b p. 785. a. b. cupation eſtoit d'ecouter Dieu en liſant ſes Ecritures, ou de luy parler en chantant des pſeaumes & en priant. Ces exercices ſe ſuccedoient l'un à l'autre; & il y trouvoit tant de joie qu'il ne pouvoit s'en raſſaſier.

c. 'Il aimoit mieux manger tous les jours que de jeûner pluſieurs jours de ſuite. 'Mais toute ſa nourriture eſtoit le quart
b. c|790. d|Menæa, 2. nov. p. 26. d'une livre, c'eſt à dire trois onces de pain qu'il mangeoit le ſoir; de ſorte qu'il ſouffroit une faim & une ſoif continuelle:
Thdrt. p. 785. d. '& c'eſt ce qu'il appelloit un vray jeûne. [Cela ne luy ſuffiſoit
p. 793. b. pas encore pour abatre ſon corps;] '& il le chargeoit de 80 livres de fer.

1 à quatre giſtes, στάσεσι. ce qui ſemble pouvoir marquer ou une demi-journée, ou une entiere. Le lexicon de Conſtantin le prend pour une journée entiere, & marque qu'il ſe prend quelquefois pour une eſpace de 28 milles & demi, ce qui fait pres de douze lieues. Le P. Sirmond traduit ici. *quatuor dierum itinere*; & la ſuite de l'hiſtoire le confirme tout à fait, *p. 788. d.*

'Il voulut d'abord vivre tout ſeul ſans voir perſonne: [a]mais au bout de quelque temps il receut auprés de luy deux diſciples, Euſebe & Agapet, 'qui avoient neanmoins leur logement ſeparé du ſien, où ils prioient, chantoient des hymnes, & s'appliquoient à la lecture des livres ſaints.' Euſebe avoit ſeul le privilege de prendre ſoin de luy, & de venir de temps en temps ſavoir s'il n'avoit beſoin de rien.' Il eut neanmoins quelquefois un[autre]vieillard qui avoit ſoin de le ſervir, & de venir pour cela en de certains temps reglez à ſa cellule.' Sur la fin de ſa vie il ſouffrit qu'on le vinſt voir aprés la feſte de Paſque, & tout le monde y accoutoit, [ſoit pour voir cette merveille,]' ſoit pour prendre ſa conduite pour le ſalut de leurs ames, ce que des perſonnes de qualité faiſoient avec joie.' Il paroiſt qu'il ne voyoit jamais les femmes.

[a] p.784.b|788.a. p.785.d. p.786.b.c. d. p.788.a b. p.789.a. c. p.791 b.

'Comme beaucoup de perſonnes vouloient profitet de ſa lumiere, il leur fit baſtir un logement aſſez loin de luy, & Euſebe les conduiſoit ſelon les avis qu'il luy venoit demander.' Ce fut ainſi qu'il forma diverſes perſonnes qui eclaterent par une vertu eminente, '& qui repandirent l'odeur de leur pieté en divers endroits. Car ſes diſciples établirent un fort grand nombre de celebres monaſteres, où ils faiſoient obſetver les regles que le Saint leur avoit preſcrites d'abord.

'Comme beaucoup de perſonnes vouloient profitet de ſa lumiere, p.786.c. il leur fit baſtir un logement aſſez loin de luy, & Euſebe les conduiſoit ſelon les avis qu'il luy venoit demander.' Ce fut p.793.c. ainſi qu'il forma diverſes perſonnes qui eclaterent par une vertu eminente, '& qui repandirent l'odeur de leur pieté en p.794.c|786.b. divers endroits. Car ſes diſciples établirent un fort grand nombre de celebres monaſteres, où ils faiſoient obſetver les regles que le Saint leur avoit preſcrites d'abord.

'Il paroiſt qu'il ne faiſoit pas de miracles, mais c'eſtoit par- p.787.c.d|789.a. &c. cequ'il ne vouloit pas, "depeur de donner quelque occaſion à la vaine gloire: & on peut juger combien il eſtoit capable d'en faire, par le ſeul qu'on raporte de luy, & qu'on deroba, s'il faut ainſi dire, à ſon extreme humilité. Car une perſonne de qualité 'qui avoit eſté ſon intime ami dans le monde, n'ayant pu obte- p.788. nir de luy parler pour luy demander la gueriſon de ſa fille poſſedée du demon à Berée, il obtint avec beaucoup de peine, du vieillard qui le ſervoit alors, qu'il miſt ſeulement une fiole d'huile à la porte de ſa cellule, pour la luy rendre aprés cette eſpece de benediction. Cela ne ſe put faire ſi ſecrettement que Marcien ne s'en apperceuſt; & il en eut tant de douleur, qu'il menaça le vieillard de ne ſe plus ſervir de luy. Cependant dans ce temps là meſme on entendit le demon à quatre journées de là, qui crioit que Marcien le chaſſoit: & en meſme temps la fille fut delivrée.

'On peut encore appeller un miracle de la foy du Saint, de p.787.a.b. ce qu'un dragon eſtant prés de ſe lancer ſur luy, & Euſebe luy criant de s'enfuir, il reprit ſon diſciple de cette timidité, com-

me d'un mal tres dangereux,& puis faiſant le ſigne de la croix,
a|786.d. ſouffla contre le dragon, qui auſſitoſt tomba par pieces. 'Le meſme Euſebe ayant voulu obſerver ce qu'il faiſoit durant la nuit, il le vit qui liſoit l'Ecriture ſans avoir de lampe, mais à la faveur d'une lumiere celeſte qui eclatoit ſur ſa teſte, 'ce qui 1.
p.789.a. le remplit de frayeur, & luy donna un nouveau reſpect pour le Saint.

'S'il cachoit le pouvoir qu'il avoit de faire des miracles, il ne cachoit pas moins, autant qu'il pouvoit, la ſageſſe ſpirituelle qu'il avoit receue pour parler aux hommes, [& les vertus meſ-
p.790.a|hiſt.4. c.25.p.700.a. mes qui eclatoient le plus en luy.] 'Il y avoit dans un autre endroit du deſert de Calcide un ſolitaire nommé Avite, mis entre les plus celebres de ceux qui y vivoient du temps de Valens. Il eſtoit plus agé que S. Marcien, & meſme plus ancien
v.P.c.3.p.790.c. dans les travaux [de la ſolitude,] dans leſquels il excelloit. 'Il ne mangeoit jamais que le ſoir, & ſouvent au bout de deux ou
b. trois jours. 'Neanmoins le bruit de la vertu de S. Marcien qui ſe repandoit de toutes parts, eſtant venu juſques à luy, il crut devoir interrompre un peu la retraite qu'il gardoit depuis fort longtemps, afin de le voir.

b. 'S. Marcien le receut avec beaucoup de joie; & luy qui ne
a d. mangeoit jamais que [trois onces de pain] aprés que le ſoleil
b. eſtoit couché, 'dit à Euſebe de leur faire cuire des legumes &
p.791.a.b. des herbes pour les trois heures, 'montrant par là qu'il ſavoit
b. tres bien pratiquer chaque vertu en ſon temps. 'Aprés donc qu'ils ſe furent entretenus, & qu'ils eurent dit None enſemble,
c. 'Euſebe ayant ſervi à manger, Marcien pria Avite de ſe mettre à table pour l'amour de luy, la foibleſſe [que la charité luy cauſoit alors,] ne luy permettant pas, diſoit-il, d'aller juſqu'au ſoir. Avite fut longtemps à s'excuſer de manger de ſi bonne heure,
d. juſqu'à ce que Marcien jettant un grand ſoupir, 'dit qu'il eſtoit bien malheureux d'avoir trompé ſon ami, qui s'eſtant donné tant de peine pour venir voir un moine ſobre & penitent, ne trouvoit qu'un ſeculier delicat & un homme de bonne chere. Cette parole toucha vivement le bienheureux Avite; & il ſe rendit, en proteſtant qu'il auroit mieux aimé manger de la chair, que de l'entendre parler de la ſorte: aprés quoy Saint Marcien luy avoua qu'il taſchoit de pratiquer les meſmes auſte-
a. ritez, que luy; 'mais qu'il croyoit devoir faire ceder le jeûne à la charité, l'un venant de nous & de noſtre choix, & l'autre eſtant

Men. 8 nov. p. 168. jan p. 814.

1. Les Grecs qui aiment les miracles, diſent que cela arrivoit toutes les nuits.

un

un commandement de Dieu meſme. Ils prirent ainſi un repas fort ſobre,& paſſerent enſuite trois jours enſemble;aprés quoy ils ſe ſeparerent, demeurant parfaitement unis d'eſprit.

'On vit combien S. Marcien eſtoit parfaitement detaché de la chair & du ſang dans la viſite que luy rendit ſa ſœur avec ſon fils nommé Alype. Ils y vinrent de Cyr pour le voir, & luy apporter toutes ſortes de rafraichiſſemens : & comme c'eſtoit dans le temps de Paſque où il ouvroit ſa porte à tout le monde, il voulut bien voir ſon neveu : mais ſa ſœur ne put jamais obtenir la meſme grace. Et comme Alype le pria d'agréer ce qu'il luy avoit apporté, il luy demanda s'il avoit fait la meſme liberalité aux monaſteres où il avoit paſſé. Alype luy avoua que non : & alors il luy dit que puiſqu'il luy apportoit ces preſens comme à un oncle, & par un ſentiment tout charnel, il n'en recevroit rien dutout. p.791.791 c.

'Il vivoit dans un temps où le ſoleil de la verité eſtoit extremement obſcurci par les tenebres de diverſes hereſies, entre leſquelles celle des Ariens[ſembloit meſme dominer dans l'Orient,]eſtant appuyée par la puiſſance des Empereurs[Conſtance & Valens. Mais il ſceut toujours diſcerner la vraie foy de l'hereſie, & il témoignoit meſme ouvertement ſon horreur pour les opinions des Ariens,]'auſſi bien que pour la doctrine d'Apollinaire. Il combatit genereuſement les dogmes de Sabellius[contraires à ceux d'Arius,]& il s'oppoſa auſſi à ceux qui reduiſoient, dit Theodoret, les trois hypoſtaſes[de la Trinité]à une ſeule,[c'eſt à dire aſſurément à Paulin qui ſe pretendoit Eveſque d'Antioche contre S. Melece,& peuteſtre auſſi à S. Jerome, qui ſe retira vers l'an 373 dans le deſert de Calcide.]'On voit d'ailleurs que S. Marcien eſtoit dans la communion de S. Melece,[comme preſque tous les Orthodoxes de l'Orient.] p.791.d. p.792.a. p.789.b.

'S. Marcien témoignoit encore une extreme averſion pour les Euchites[ou Meſſaliens,]qui ſous un habit de moines ſuivoient[dans la Syrie & la Meſopotamie]les impietez de Manichée.[Il eſtoit meſme important qu'il ſe declaraſt fortement contre ces derniers heretiques. Car ne travaillant point des mains, non plus qu'une partie des ſolitaires de ces quartiers là, on euſt pu confondre le ſaint loiſir que l'amour de la priere & le deſir de contempler la verité leur avoir fait embraſſer, avec l'oiſiveté dont les Meſſaliens faiſoient un des principaux de leurs dogmes, ſoit par pareſſe, ſoit par d'autres raiſons encore plus criminelles.]'Les Grecs louent S. Marcien d'avoir con- p.792.a. V. leur titre. Men. 1. nov. p. 17.

verti beaucoup d'heretiques:[mais nous ne voyons pas d'où ils l'ont appris.]

Thdrt.v. Pat.c. 3. p.792.a.b. 'Theodoret loue beaucoup le zele & la vigueur avec laquelle il s'oppoſa à Abraham ſolitaire du meſme deſert où il vivoit, venerable par ſon grand age, & encore plus par ſes bonnes qualitez. Car c'eſtoit un homme excellent & admirable, qui eclaroit par toutes ſortes de vertus, & particulierement par une ſainte componction, qui luy faiſoit ſans ceſſe verſer des larmes. Cependant il ne pouvoit ſe reſoudre, non plus que beaucoup d'autres, à quitter l'ancienne pratique de la Syrie touchant la feſte de Paſque, pour ſe conformer à celle que toute l'Egliſe avoit embraſſée enſuite des decrets que le Concile de Nicée avoit faits ſur ce ſujet. Marcien travailla donc ſouvent par ſes exhortations & ſes inſtructions à le corriger de cette faute;

c. '& comme il reſiſtoit toujours, il ſe ſepara abſolument de ſa communion; [declarant peuteſtre qu'il ne vouloit plus prier avec luy, ni meſme le voir.] Dieu benit la charité qu'il avoit euë pour luy; & Abraham s'eſtant ſoumis à la pratique de l'Egliſe, acheva ſa vie avec la gloire d'une entiere pureté. [C'eſt

hiſt.l.4 c.15.p. 700.a. ſans doute cet] 'Abraham qui eſt marqué avec Avire & Saint Marcien, entre ce grand nombre de ſolitaires qui vivoient ſous Valens dans le deſert de Calcide, & qui y faiſoient voir dans un corps ſujet aux infirmitez de la nature, une vertu qui eſtoit audeſſus du corps & de la nature. ["Nous n'en avons point d'ailleurs d'autre connoiſſance.

v. S. Abraham Preſtre note 1.

L'Egliſe ayant recouvré la paix par la mort de Valens, Flavien qui avoit eſté fait Eveſque d'Antioche aprés S. Melece,

v.P.c.3 p.789.b. à la fin de 381,] 'vint viſiter S. Marcien avec Acace de Berée, Euſebe de Calcide, Iſidore de Cyr, & Theodore d'Hieraple; c'eſt à dire avec les plus illuſtres & les plus ſaints Eveſques qui

hiſt.l.7.c.4.p. 509.b fuſſent alors [dans la Syrie.] 'Ils avoient tous quatre eſté faits Eveſques [en l'an 379,] par S. Euſebe de Samoſates.[a] Flavien

a v.P.c.3 p.789. b. eſtoit encore accompagné de quelques laïques conſiderables par leur qualité, & encore plus par la vive ardeur de leur foy.

c. Tant de perſonnes illuſtres demeuroient en ſilence, 'en attendant que Marcien vouluſt leur parler; mais il gardoit de ſon coſté le meſme ſilence. Un de ſes plus intimes amis le pria enfin de ſatisfaire au deſir que ces ſaints Prelats & tout le reſte des aſſiſtans avoient de profiter de ſes inſtructions: & alors jettant un profond ſoupir; Dieu, dit-il, "nous inſtruit tous les jours de « &c.
noſtre devoir, &] par ſes creatures, & par les Ecritures ſaintes; «

» '& nous ne l'ecoutons pas. Comment donc les paroles de Mar- d.
» cien pourroient-elles eſtre utiles, luy qui ne tire, non plus que
» les autres, aucun profit de tout ce que Dieu nous peut dire?
Les Eveſques entrerent enſuite en divers diſcours, aprés quoy ils ſe leverent, firent la priere, & ſe retirerent.

'Ils eſtoient venus dans le deſſein de l'ordonner Preſtre, mais d.
aucun n'oſant[luy faire cette violence,]ils ſe deferoient tous les uns aux autres l'honneur de luy impoſer les mains, & pas
1. un ne put ſe reſoudre à l'entreprendre[1].

[L'age de S. Marcien faiſant juger que la fin de ſa vie eſtoit proche,]'Alype ſon neveu, & beaucoup d'autres firent baſtir p.792.d.
des chapelles, dans l'eſperance d'y pouvoir poſſeder ſon corps quand il ſeroit mort. Le Saint l'ayant ſceu, obligea Euſebe de luy promettre par les plus grands ſermens qu'on puiſſe faire, qu'il enterreroit ſon corps au lieu où il demeuroit, avec deux autres de ſes diſciples en qui il avoit plus de confiance, & qu'ils ne decouvriroient à qui que ce ſoit l'endroit où ils l'auroient mis, qu'aprés une longue ſuite d'années. Lors donc qu'il eut rendu l'eſprit, 'Euſebe, & les deux autres ſe haſterent de l'en- p.793.a.
terrer, & remplirent ſa foſſe en ſorte qu'on ne put la remarquer, & aprés cela ils declarerent aux autres qu'il eſtoit mort. Grand nombre de perſonnes vinrent chercher ſon tombeau, & aucun ne le put trouver.

'Enfin les chapelles qu'on luy avoit baſties, ayant eſté conſa- a.b.
crées par les reliques de quelque Martyr ou de quelque Apoſtre, l'un des trois qui l'avoient enterré, & qui reſtoit ſeul en vie, decouvrit le lieu où il eſtoit: Et les Religieux de ſon monaſtere luy firent un tombeau de pierre, où ils mirent ce qui reſtoit de ſon ſacré corps. Cela arriva[vers l'an 438,]deux ans avant que Theodoret écriviſt les Vies des Peres, & cinquante ans au moins depuis la mort du Saint,[que nous mettons pour cela vers l'an 387.]'Baronius a mis ſa feſte dans le martyrologe Romain le Bar.2.nov.
deuxieme de novembre, à l'imitation des Grecs, qui en rapor- Men.2.nov.p.26.
tent une aſſez longue hiſtoire,[tirée de Theodoret, hors quel- 27.
ques circonſtances qu'ils y ajoutent.]'On voit la meſme choſe p.323.324.
le 18 de janvier, auquel ils en font encore une memoire.

'Euſebe le plus cher de ſes diſciples fut l'heritier de ſon ermi- Thdrt.v P.c.3.
tage, *& de ſes 80 livres de fer, qu'il ajouta aux ſix-vingts dont p.715.d.
il s'eſtoit chargé des auparavant, & à cinquante autres qu'il * p.793.b.
avoit de meſme herité d'Agapet[ſon condiſciple: de ſorte qu'il

1. Les Grecs dans leurs Ménées 2 nov. p.27, paroiſſent avoir mal pris cet endroit.

portoit ſur luy 250 livres de fer.]Et ce ne fut pas pour peu de temps qu'il affligea ainſi ſon corps par de tres grandes auſteritez, comme un veritable imitateur de la vertu[& de la penitence]de S. Marcien. Il paſſa trois ans ſans autre logement qu'une vieille"citerne ſeche. λάκκου,

c. p.794.a.b. 'Theodoret releve beaucoup Baſile diſciple de S. Marcien, particulierement ſon amour pour Dieu & pour l'hoſpitalité.'Il ne parloit point aux femmes que dans des neceſſitez extraordinaires.'Longtemps aprés[la mort de S. Marcien,']il fonda 1.

p.793.c.d. un monaſtere pres de la ville de Seleucobele en Syrie, où il forma un grand nombre de diſciples tres parfaits & tres éclairez. Le plus celebre eſt Sabin,'qui tenoit le troiſieme rang dans

p.794.b. p.793.d. la maiſon.'Ce Sabin aimoit ſi fort la penitence, & à mortifier ſes ſens, qu'il ne prenoit pour toute nourriture que de la farine trempée dans de l'eau : Et il en trempoit pour un mois entier,

p.794 a. de ſorte qu'elle eſtoit toute moiſie & toute puante.'Voilà comme il vivoit en ſon particulier: mais quand quelqu'un le venoit voir, il mangeoit ſans diſtinction de tout ce qu'on avoit ſervi.

a.b. 'Il delivra par ſes prieres une fille poſſedée du demon, la mere qui eſtoit une dame des plus"conſiderables d'Antioche, l'ayant &c. vu en ſonge qui luy ordonnoit de recourir à ſon monaſtere.

p 793.d. 'Theodoret en parle comme d'un homme déja mort.

Bull.ori.p.345. 'Quelques uns veulent que Baſile ait enfin eſté fait Eveſque de Seleucie[ou Seleucobele]en Syrie.[Theodoret ne le dit

Bar.382.§ 68. point, & cela ſuffit pour ne le pas croire.]'Pour ceux qui veulent que ce ſoit le celebre Baſile de Seleucie en Iſaurie,["il y a V. Baſile de S. Iseucie. pluſieurs autres raiſons qui combatent leur ſentiment.]

Thdrt.p.785.d. 'Agapet & Euſebe furent, comme nous avons dit, les deux

d.786.c.d. premiers diſciples de S. Marcien.'Mais Agapet aprés s'eſtre formé ſous luy dans la vie ſpirituelle, s'en retourna dans le dioceſe d'Apamée[en Syrie,]dont il eſtoit,& y porta les inſtruc-

p.785 d. tions qu'il avoit receues.'Il y forma deux grands monaſteres

p 786.a. dans le bourg de Nicertes, dont l'un porta ſon nom,'& l'autre celui de Symeon diſciple auſſi de S. Marcien. Vers l'an 440, ces deux monaſteres avoient plus de quatre-cents Religieux, qui vivoient avec beaucoup de pieté,& travailloient à acheter le ciel par les travaux de la penitence : & Theodoret ajoute que ces deux maiſons en avoient produit un grand nombre d'autres, où les ames ſe ſauvoient ſous la diſcipline & les regles

Conc.t.5.p.161. c.d. que S. Marcien avoit preſcrites.'Dans un acte fait à Antioche vers l'an 520, il eſt parlé des monaſteres du bienheureux Aga-

1. Je n'y voy point d'autre ſens.

pet & du bienheureux Symeon. [a]Celui du bienheureux Agapet eſtoit certainement dans le dioceſe d'Apamée, & avoit alors un Symeon Preſtre pour Abbé. p.249.b.

[a]Agapet & Symeon eſtoient déja les plus illuſtres ſolitaires de ces quartiers là du temps de Valens. [Nous reſervons à parler de Symeon[b] en un autre endroit.][c] Pour Agapet, aprés s'eſtre ſanctifié dans les combats du monaſtere, il entra dans ceux de l'epiſcopat, l'eſtime de ſa vertu l'ayant fait elire Eveſque d'Apamée meſme ſa patrie, que S. Marcel ſon predeceſſeur venoit d'honorer par le martyre [d]vers l'an 390,] & il parut ſous Arcade entre les Eveſques, ce qu'il avoit auparavant eſté entre les moines. [e]Il ſe chargeoit le corps de 50 livres de fer, dont il laiſſa, comme nous avons dit, Euſebe heritier, [ſoit par ſa promotion à l'epiſcopat, ſoit par ſa mort.] [f]Nous avons dans S. Chryſoſtome trois lettres adreſſées à un Agapet : mais il paroiſt que c'eſtoit un laïque, & non un Eveſque.

Thdrt.l.4.c.25. p.700.a. l.5.c.27. p.741.d.

[b] V. S. Symeon Stylite note 2.

[c] l.5.c.26.p.74[illegible] d. v. P.c.3.p.786. c.d.

[d] V. Theodoſe l.5 58, 59.

[e] v.P.c.3 p.793.b.

[f] Chry.t.4.ep.20. 73.175.p.691. 721.794.

S. BESARION
SOLITAIRE DE SCETÉ.

ENTRE tous les peres des deſerts, il y en a peu dont on raporte plus de choſes extraordinaires que du ſaint Abbé [a]Beſarion, [b]dont l'Egliſe greque [& le martyrologe Romain] honorent la memoire le 17 de juin. [c]Il vivoit vers le temps que l'on abatit les temples des idoles: [d]ce qui ſe fit à Alexandrie & dans toute l'Egypte en 389.]

autrement Beſſarion & Biſarion.

[a] Menæa, p.130.

[b] Vit.P.l.5.c.12.§ 3.p.613.2.

[c] V. Theodoſe l.5 53 57.

[d] Les nouveaux Grecs diſent qu'ayant renoncé au monde dés ſon premier age, il ſe retira en Sceté. [e]Il paroiſt en effet qu'il paſſa quelque temps en Sceté. [f]Mais ſelon ce que les meſmes Grecs & d'autres en diſent ſur le raport de ſes diſciples, il n'avoit point de demeure fixe, mais alloit errant de coſté & d'autre, meſme tantoſt parmi les precipices, tantoſt dans ces plaines de ſable inhabitées qui ſont comme des mers [dans la Libye.] [g]Il entroit auſſi quelquefois dans les villes, [mais ſans s'y arreſter,] [h]ne voulant jamais prendre aucun couvert, & demeurant

Menæa, 17. jun. p.130

[e] Cotel.g.t.1.p. 405 b.c.

[f] p.407.408] Menæa, p 130.

[g] Cotel.g.p.405. b.

[h] p 407.a.b.

toujours exposé aux injures de l'air, ſans ſe mettre en peine de tout ce qui pouvoit regarder ſon corps. Car tant qu'il vécut il ne s'en inquietoit pas plus que les oiſeaux & les beſtes. Il ſe mettoit ainſi audeſſus de toutes ſortes de troubles, auſſibien qu'audeſſus de tous les ſentimens de la chair, [non par une inſenſibilité ſtoïcienne, mais] par une foy tres ferme en Dieu, & par l'eſperance des biens eternels.

Cotel.g.p.407. c. 'Quand il ſe rencontroit dans les pays habitez, où il y avoit des monaſteres, il ſe tenoit à la porte, pleurant comme un homme qui a tout perdu par un naufrage: & ſi quelqu'un des freres ſortoit pour voir ce que c'eſtoit, & le prioit d'entrer p.408.a. comme un pauvre, 'afin de recevoir tout le ſecours que la maiſon pourroit luy donner, il répondoit qu'il ne pouvoit ſe reſoudre à entrer nullepart juſqu'à ce qu'il euſt recouvré les grands biens qu'il avoit perdus, & l'état heureux où il s'eſtoit vu autrefois, [ce qu'il entendoit ſans doute de la felicité que nous avons perdue dans Adam.] Ainſi il ſe falloit contenter de luy b. apporter quelque morceau de pain, 'qu'il ne recevoit meſme qu'en jettant de grands cris, comme un homme qui aprés tant d'autres malheurs, ſe voyoit encore tous les jours en danger de perdre la vie.

p.406.a. b. 'Il avouoit luy meſme qu'il avoit paſſé 40 jours & 40 nuits de ſuite parmi des épines tout debout, & ſans dormir, & qu'il avoit vécu 40 ans ſans ſe coucher jamais ſur le toſté, ne dormant qu'aſſis ou meſme debout.

p.407.b. a Vit.P.l.8.c.116. p.772. 'Il eſtoit ou nud, [ou preſque nud:] a car il n'avoit pour tous habits qu'une tunique & "un petit manteau. Il ne poſſedoit quoy que ce fuſt hors ſes vétemens dont il ne pouvoit pas ſe paſſer, & un livre des Evangiles qu'il avoit toujours ſous ſon bras, ſans doute pour s'y examiner luy meſme, & y voir s'il obeïſſoit exactement à tous les commandemens de Dieu, ou bien ce qui eſt encore plus veritable, voulant toujours porter la regle qu'il pratiquoit ſi parfaitement. Car tout le cours de ſa vie a eſté ſi admirable, & ſi exemt de toutes ſortes de defauts [qui paruſſent aux yeux des hommes,] que quand il auroit eſté, dit un ancien, un Ange du Ciel, il n'auroit pas vécu plus parfaitement ſur la terre. *ſuperhumerale.*

f. 'Son extreme pauvreté ne l'empeſchoit pas de pratiquer la charité, pour laquelle il avoit beaucoup d'amour. Arrivant un jour dans un village, il vit dans la place publique un pauvre qui eſtoit mort & tout nud. Auſſitoſt il quitta ſon petit man-

teau, & l'en couvrit. Eſtant paſſé un peu plus avant, il rencontra un pauvre qui n'avoit rien dutout pour ſe couvrir : Surquoi s'eſtant arreſté, il commença à deliberer & à raiſonner ainſi en
» ſoy-meſme : Eſt-il juſte qu'ayant renoncé au monde, je ſois vé-
» tu, & que mon frere ſoit tranſi de froid ? Et ne ſerai-je pas
» cauſe de la mort de mon prochain, ſi je le laiſſe mourir de la
» ſorte ? Que ferai-je donc ? depouillerai-je ma tunique pour la
» diviſer en deux, & luy en donner une partie ; ou la donnerai-je
» toute entiere à celui que Dieu a creé à ſon image ? Mais ſi je la
» diviſe, de quoy nous pourra ſervir à luy & à moy de n'en avoir
» chacun qu'une partie ?

» Aprés avoir ainſi un peu penſé en luy meſme, il ajouta : Mais
» quel mal me pourra-t-il arriver, ſi je fais quelque choſe audelà
» de ce qui m'eſt commandé ? Alors ce genereux ſoldat de J. C. appelle le pauvre ſous un porche, où avec un eſprit plein de joie, il le revétit de l'unique vétement qu'il euſt : & ainſi demeurant nud, il s'aſſit en ſe couvrant de ſes mains, & en ſe croiſant les genoux, ſans qu'il reſtaſt autre choſe que cette divine parole qui enrichit ceux qui la pratiquent, laquelle il tenoit ſous ſon bras. 'La providence de celui de qui elle procede, fit 2.
Irenarcha. "qu'un prevoſt paſſant par là, reconnut le ſaint vieillard, & dit
» à un de ceux qui l'accompagnoient : N'eſt-ce pas là le bon pere
» Beſarion ? & comme il luy eut répondu qu'oui, ce prevoſt deſ-
» cendit de cheval, & dit au Saint : Qui vous a ainſi depouillé,
» mon pere ? C'eſt celui-ci, repartit Beſarion en luy montrant le ſaint Evangile. Soudain le prevoſt quittant ſon manteau, le mit ſur les epaules de ce fidele ſerviteur do J. C, qui s'en alla en un autre endroit pour fuir la louange de celui qui eſtoit témoin de l'action qu'il venoit de faire, parcequ'il n'en vouloit avoir d'autre recompenſe que celle que Dieu luy donneroit en ſecret, lorſqu'il ſe cacheroit aux yeux des hommes.

'Aprés avoir obſervé de la ſorte tous les preceptes de l'Evan- 2.
gile, & avoir purgé ſon eſprit de toutes les penſées du ſiecle, il cherche encore un nouveau moyen d'obeïr à Dieu plus parfaitement. Ainſi ayant rencontré un pauvre en paſſant, auquel il n'avoit rien à donner, il courut dans la place publique, où il vendit ſon livre des Evangiles, afin de luy faire la charité : Et peu de jours aprés, ſon diſciple nommé Dulas, luy demandant ce qu'il avoit fait de ſon petit livre, il luy dit avec un viſage
» gay : Ne vous faſchez point, mon frere, ſi dans l'eſperance
» d'obtenir une plus grande gloire dans le Ciel, & pour obeïr à

ces paroles de J. C: Vend tout ce que tu as, & le donne aux « pauvres, j'ay vendu le livre meſme qui me repetoit toujours ce « commandement. Socrate ſur l'autorité d'Evagre, raporte cette « hiſtoire en peu de mots, ſans dire neanmoins de qui elle eſt : ["& il y en a qui l'arribuent à Serapion le Sindonite.

Socr.l.4.c.23.p. 236 b|Vit.P.l.5. c.6.§ 5.p 582.1.

Note.

Comme Beſarion renonçoit à tout pour eſtre tout à Dieu ſeul, auſſi on peut dire que Dieu ſe donnoit tout à luy, avec le pouvoir qu'il a ſur les creatures.] 'L'Abbé Dulas ſon diſciple, raportoit que marchant un jour enſemble le long de la mer, il ſe ſentit tellement alteré, qu'il fut contraint de dire à Beſarion : Mon pere, je n'en puis plus de ſoif. Le Saint ſe mit en priere, « & puis luy dit de prendre de l'eau dans la mer, & de boire. Il en prit, & la trouva extremement douce. Mais le Saint s'appercevant enſuite qu'il en rempliſſoit une bouteille, il luy demanda pourquoi il le faiſoit. Dulas luy dit qu'il avoit peur d'avoir encore ſoif, & le Saint luy répondit : Je prie Dieu, mon « fils, de vous le pardonner. Celui qui eſt ici eſt partout, & il « vous peut donner partout de l'eau douce. [Cela ſe verifia en « effet par l'hiſtoire que nous allons bientoſt raporter.]

Cotel.g.t.1.p. 403|Vit.P.l.3.c. 215.p 532.

'Le meſme Saint ayant une fois beſoin de paſſer une riviere appellée Chryſoroas, il ſe mit en priere, & puis la paſſa à pié comme ſi c'euſt eſté de la terre. Dulas qui l'accompagnoit, extremement ſurpris, luy demanda aprés la proſtration ordinaire, comment cela s'eſtoit fait ; & il luy dit qu'il ſentoit l'eau juſqu'à la cheville du pié, mais qu'au deſſous elle eſtoit ſolide, & le ſoutenoit. 'Strabon marque une riviere de Chryſorrhoas, qui commence à Damas en Syrie. [Ferrarius n'en marque point en Egypte.

Cotel g.t.1.p. 405.

Strab.l.16.p.755. c.

Mais voici un prodige encore plus extraordinaire.] 'Comme luy & Dulas alloient encore un jour enſemble voir un vieillard, le ſoleil eſtant pres de ſe coucher, Beſarion pria Dieu que le ſoleil s'arreſtaſt juſqu'à ce qu'il fuſt arrivé, & Dieu luy accorda un miracle ſi ſurprenant. [Ainſi c'eſt apparemment S. Beſarion que vouloit marquer] 'un ſolitaire nommé Elie, devant qui quelques perſonnes louant la vertu d'Agathon, il répondit : Il « eſt bon pour ſon temps: & comme on le preſſoit de s'expliquer, « il ajouta : Il eſt bon, vous dis-je, pour ſon temps : Car pour les « anciens, j'en ay vu un en Sceté qui pouvoit faire arreſter le ſo- « leil comme Joſué. 'Cela eſt raporté dans les Vies des Peres im- « mediatement aprés les miracles de S. Beſarion.

Cotel.g.t.1.p. 404 a.

[illegible]47.b.c.

Vit.P.l.6.c.2.§ 5.p.649.

§ 4.649|l.3.c.121. p.518 1|l.7.c.14. § 2.p.571|Cotel. p.405.

'Un ſeculier poſſedé du malin eſprit, ayant un jour eſté amené en

en Sceté, & tous les freres s'eſtant mis en prieres dans l'egliſe, ſans le pouvoir delivrer, les Eccleſiaſtiques de ce lieu dirent » entre eux: Que ferons nous? Perſonne ſans doute n'eſt capable » de chaſſer le demon du corps de cet homme que l'Abbé Beſa- » rion. Mais ſi nous luy en parlons, il ne voudra pas ſeulement » venir à l'egliſe. Neanmoins voici ce qui ſe peut faire. Il a ac- » coutumé de ſe trouver à l'egliſe tout le premier, & il ne man- » quera point d'eſtre ici [demain] des le matin. Il faut donc faire » aſſeoir ce poſſedé à ſa place, & lorſque Beſarion entrera, nous » nous leverons pour prier, & nous luy dirons qu'il reveille le » poſſedé. Ayant pris cette reſolution, lorſqu'ils virent venir le ſaint vieillard, ils ſe tinrent tous debout pour faire oraiſon: [& » comme le poſſedé demeuroit aſſis,] ils dirent au Saint: Mon » pere, reveillé ce frere qui dort. Le Saint dit donc à ce poſſe- » dé: Levez vous, & ſortez dehors: Soudain le demon ſortit de ſon corps, & il fut entierement delivré. On raporte encore de luy un miracle preſque ſemblable en faveur d'un enfant paralytique, que ſon pere ayant mis à la porte de ſa cellule, & s'en eſtant allé, le Saint qui l'entendit pleurer, & ne ſavoit pas ſon mal, luy dit de s'en aller chercher ſon pere; ce qu'il fit à l'heure meſme: mais d'autres attribuent cette merveille à S. Macaire. V. S. Macaire d'Egypte. [a] Dulas [qui eſtoit allé quelquepart,] eſtant revenu, & entrant dans la cellule du Saint, [l'age l'ayant peut-eſtre obligé enfin d'en prendre une, & d'avoir une demeure plus fixe,] il le trouva debout en prieres, les mains étendues vers le ciel; & il demeura en cet état durant quatorze jours, aprés leſquels il appella ſon » diſciple, & luy dit: Suivez moy. Nous ſortiſmes donc, dit Dulas, & nous nous en allaſmes dans le deſert, où me trouvant fort al- » teré, je luy dis: Mon pere, j'ay ſoif. Il s'eloigna de moy environ d'un jet de pierre, & aprés avoir fait oraiſon, il revint, & m'apporta ſa peau de brebis toute pleine d'eau. Nous continuaſmes noſtre chemin, & nous nous en allaſmes à Lyque [ou Lycople,] où nous viſitaſmes l'Abbé Jean, [ce celebre prophete de Theodoſe.] Nous le ſaluaſmes, nous fiſmes la priere, & puis nous eſtant aſſis, ces deux Abbez s'entretinrent de la viſion que Beſarion avoit eue, & Beſarion prononça cette parole: Dieu a ordonné que les temples [des idoles] ſoient détruits. Cela arriva de la ſorte, & les temples furent demolis [en 389.] Il y en a qui diſent que S. Jean avoit auſſi eu une viſion ſur ce ſujet. quam viderant.

Vit. P. l. 3. c. 122. p. 518.

1. 6. c. 2. 57. p. 649. 2.

a Cotel. g. t. 1. p. 404. a b.

c.

p 505. a.

Vit. P. l. 5. c. 12. 53. p. 613.

Dans ce meſme voyage, avant que d'arriver à Lyque, ils rencontrerent une caverne, où eſtant entrez, ils y trouverent

l. 3. c. 194. p. 528 | l. 6. c. 3. 51. p. 651 | l. 7. c. 34. 53. p. 680.

un frere aſſis & faiſant une natte avec des feuilles de palmier, qui ne les ſalua point, ne leur dit rien, & ne les regarda ſeulement pas. Beſarion dit donc à Dulas: Allons nous en: Aſſurément ce frere ſeroit bien aiſe de ne nous pas parler. Ainſi ils ſortirent, & s'en allerent voir l'Abbé Jean. Au retour, comme ils paſſoient encore auprés de la meſme caverne, le vieillard dit à ſon diſciple: Entrons & voyons ce frere, peuteſtre que Dieu luy aura revelé de nous dire quelque choſe. Ils entrerent donc, & trouverent que ce frere s'eſtoit endormi en paix. Sur cela Beſarion dit à Dulas, Venez, mon frere, enſeveliſſons ſon corps: Dieu nous a envoyé ici pour le mettre en terre. Mais ils furent bien ſurpris de voir en l'enſeveliſſant que c'eſtoit une femme; & le vieillard s'écria: Que la miſericorde de Dieu eſt grande! Les femmes meſmes combatent contre les demons dans le deſert; & nous, nous faiſons honte à noſtre ſexe par la maniere dont nous vivons dans les villes. Ils s'en revinrent enſuite chez eux en rendant gloire à Dieu qui protege ceux qui l'aiment; & publierent partout [cette merveille de la grace.

La maniere dont nous avons vu qu'il avoit delivré un demoniaque à Sceté, fait juger qu'il n'eſtoit pas moins grand en humilité que dans les autres vertus. On le voit encore dans ce qu'on raporte] ſur une faute qu'un frere avoit faite. Le Preſtre luy commanda en punition de ſortir de l'egliſe. Auſſitoſt Beſarion ſe leva, & ſortit avec luy en diſant: Je ſuis auſſi un pecheur.' On dit en general que cet illuſtre Pere [des ſolitaires] a fait voir en beaucoup d'autres rencontres quelle eſtoit la vertu & la ſainteté de ſon ame.

Cotel.g.t.1.p. 406.a.

Vit.P.l.8.c.116. p.772.2.

app.542.p.999.1] Cotel.p.406.c] 611.d.

'On raporte qu'un moine qui demeuroit avec d'autres, luy demandant avis de ce qu'il feroit, parceque ſes penſées le troubloient, il luy fit cette excellente réponſe: Tenez vous en repos, & ne vous meſurez point ſur ce que font les grands [& les principaux des Peres,] mais conſervez voſtre cœur dans la tranquillité & dans le ſilence.

Cotel g.t.1.p. 405.b.c.

'Il diſoit encore: Lorſque nous ſommes en paix ſans ſentir de combat, [ni de tentation,] c'eſt alors que nous devons nous humilier davantage, depeur qu'une joie' qui ne vient point de Dieu, ne nous enfle, & que nous ne ſoyons livrez au tentateur. Car quand Dieu nous met dans la paix, c'eſt ſouvent à cauſe de noſtre foibleſſe, & parceque la tentation nous emporteroit. [On ne ſçait point de circonſtance de ſa mort, ſinon]' qu'il dit cette parole en mourant: Un moine doit eſtre tout œil, s'il

*insipia.

faut ainſi dire, comme les Cherubins & les Seraphins.

'On raporte quelques ſentences de l'Abbé Dulas, où l'on p.416.
&c. voit "qu'il avoit un grand amour pour le repos [de la ſolitude & du ſilence.]

L'HERESIE DES PRISCILLIANISTES.

ARTICLE PREMIER.

Origine des Priſcillianiſtes: Leurs dogmes ſur la divinité.

NOTE 1. L'HERESIE des Priſcillianiſtes, qu'un ancien appelle le dernier rejetton des impietez de Simon le magicien, 'eut pour auteur un nommé "Marc né à Memphis en Egypte, 'tres habile magicien, & diſciple de Maniché, [a] c'eſt à dire de ſa ſecte. [b] Ce Marc eſtant venu d'Egypte en Eſpagne, y eut pour diſciple & pour auditeurs une femme de qualité nommée Agape, & Elpide rhetoricien, 'lequel ſe laiſſa entrainer dans le precipice par cette malheureuſe femme; [& c'eſt apparemment le meſme Elpide laïque qui fut condanné, comme nous verrons, en 380, par le Concile de Caragoce. Priſcillien qui rendit cette ſecte celebre à la fin du IV. ſiecle, & luy donna ſon nom,] 'fut le ſucceſſeur d'Agape & d'Elpide qui l'avoient inſtruit.

Vinc.L..c.34.p. 364. Sulp.l.2.p.170. Iſid H.ſcrip c.2. p.161 2.c. a Bar 381.§128. b Sulp.p.170. Hier.adCte.p. 253.a. Sulp.p.170.

[Pour expliquer d'abord quels eſtoient les dogmes des Priſcillianiſtes,] 'c'eſtoit une confuſion horrible de toutes ſortes d'impietez qui s'eſtoient ramaſſées dans cette ſecte comme dans un cloaque. 'Il n'y avoit rien de ſi abominable dans toutes les opinions les plus impies, qu'elle n'euſt adopté pour elle. Elle faiſoit un compoſé monſtrueux de toutes les erreurs les plus groſſieres & les plus ſales, & ramaſſoit en elle ſeule toutes les ordures qui eſtoient diſperſées dans les autres hereſies. 'Non

Aug.hær.70.p. 13.1 b. Leo ep.93.p.164. 2.c. e]165.1.a.

ſeulement il n'y avoit preſque aucune hereſie dont celle là n'euſt tiré quelque impieté, mais elle y méloit encore les folies du paganiſme, & meſme les curioſitez ſacrileges de la magie, & les réveries des aſtrologues.[1] Elle s'attachoit neanmoins particulierement aux dogmes des Manichéens,[a] des Gnoſtiques[b] ou des Baſilidiens : car c'eſtoit la meſme choſe.

[c] Ils ſuivoient les Sabelliens ſur la Trinité, enſeignant que le Pere, le Fils, & le Saint Eſprit n'eſtoient qu'une ſeule perſonne ;[d] & ainſi ils diſoient que le Fils n'eſtoit point né.[e] Ils ſembloient d'autre part ſuivre les Ariens, en voulant que Dieu euſt produit dans le temps certaines vertus qui luy eſtoient conſubſtantielles, & que neanmoins il n'avoit pas toujours eues.[f] Je ne ſçay ſi ce ſont ces noms de divinité qu'ils mettoient hors la Trinité, comme les Gnoſtiques, ſelon le Concile de Brague.[g] Ils pretendoient de cette ſorte [avec les Manichéens,] que l'ame eſtoit de la nature de la ſubſtance divine,[h] & ils diſoient la meſme choſe des Anges.

[i] Ils vouloient avec Paul de Samoſates & Photin, que J. C. n'euſt point eſté avant que d'eſtre né de la Vierge,[k] & qu'il ne fuſt Fils unique de Dieu, que parcequ'il eſtoit ſeul né d'une Vierge.[l] Mais cette naiſſance meſme qu'ils luy attribuoient, n'eſtoit qu'en apparence. Car ils ne vouloient pas non plus que Marcion & Manichée, qu'il euſt pris veritablement une nature humaine ;[m] & ils eſtoient ennemis de la Croix & de la reſurrection de J. C.[n] C'eſt pourquoi les Eveſques d'Eſpagne établiſſoient particulierement contre eux la verité de la nature humaine, de la mort, & de la reſurrection de J. C.

Aug. hær. 70. p. 13. 1. b | Hier. ad Cte. p. 252. c | Leo, ep. 93. c. 7. p. 166. 1. d | 16. p. 167. 2. c.

a Sul. p. 170 | Aug. hær. 70 | Hier. ad Cte. p. 252. c.

b Hier. ad Cte. p. 252. c | ep. 15. p. 196. c | v. ill. c. 122. p. 302. c.

c Aug. hær. 70 | ad Or. p. 267. 1. b | Leo, ep. 93. c. 1. p. 165. 1. c.

d Conc. B. t. 1. p. 742. 1. c. f.

e Leo, ep. 93. c. 2. p. 165. 2. a. b.

f Conc. B. t. 4. p. 419. c. f.

g Aug. hær. 70 | ad Conc. c. 5. p. 15. 2. d | Leo, ep. 93. c. 5. p. 166. 1. a.

h Conc. B. t. 4. p. 420. a.

i p. 419. f.

k Leo, ep. 93. c. 3. p. 165. 1. b.

l c. 4. p. 165. 2. d | Conc. B. t. 4. p. 419. f.

m Leo, ep. 93. c. 4. p. 165. 2. c.

n Conc. B. t. 1. p. 741. c. d.

ARTICLE II.

Erreurs des Priſcillianiſtes ſur le monde, ſur l'ame &c. Leurs livres apocryphes.

LEs Priſcillianiſtes diſoient encore que Dieu n'avoit point fait le diable, mais qu'il eſtoit ſorti du chaos & des tenebres eternelles, c'eſt à dire qu'il ne tenoit ſon origine de perſonne, qu'il n'avoit jamais eſté bon, mais qu'il eſtoit le principe & la ſubſtance du mal. [Et c'eſt peuteſtre en cette maniere] [1] qu'ils reconnoiſſoient deux principes.[o] Ils croyoient que le demon avoit fait diverſes creatures dans le monde, qu'il eſtoit le maiſtre abſolu des tonnerres, des foudres, des tempeſtes, des ſechereſſes,[1] & meſme qu'il avoit fait le monde.

Leo, ep. 93. c. 6. p. 166. 1. c | Conc. B. t. 4. p. 436. 1. b | Aug. ad Or. p. 267. 2. a.

Conc. B. t. 1. p. 742. 1. c.

o t. 4. p. 420. b.

Aug. hær. 70. p. 13. 1. c | Leo, ep. 93. c. 14. p. 167. 2. a.

[1]Ils diſoient, comme nous avons vu, que les ames eſtoient de la nature divine :[a] & neanmoins ils ſuppoſoient qu'elles avoient peché dans le ciel, & qu'à cauſe de cela elles eſtoient tombées ſur la terre entre les mains de divers princes & de diverſes puiſſances de l'air & des aſtres, les unes plus moderées, les autres plus rudes, qui les avoient enfermées dans des corps; & que la difference qui ſe rencontre dans la condition & la vie des hommes, vient de la difference des pechez qu'ils ont commis dans le ciel. [Saint Auguſtin & Oroſe ne diſent point que ſelon eux les ames euſſent peché dans le ciel;] [1]mais qu'avant que d'eſtre unies au corps, elles avoient eſté [1]dans un état ſaint & heureux, [dans] je ne ſçay quel reſervoir, [duquel ſortant enſuite,] elles promettoient à Dieu qu'elles combatroient, [1]à quoy les Anges les exhortoient; qu'aprés cela elles deſcendoient par certains cercles, c'eſt à dire par ſept cieux & par certaines principautez qu'elles rencontroient l'une aprés l'autre, juſqu'à ce qu'elles fuſſent arrivées en terre pour le combat auquel elles s'eſtoient engagées volontairement. [Cette opinion ne regardoit peuteſtre que leurs Elus,] qu'ils appelloient les enfans de la promeſſe, [& qu'ils diſtinguoient tellement des autres,] que voulant bien qu'ils fuſſent nez des femmes, ils ſoutenoient neanmoins [quelquefois] qu'ils eſtoient conceus du Saint Eſprit.

ſtanum bonum & meritum bonum.

1.

[1]Ils ne laiſſoient pas de dire que ces ames meſmes qui deſcendoient du ciel pour combatre, tomboient entre les mains des princes malins, & du prince createur du monde, qui les diſtribuoit comme il vouloit dans les corps. Ces princes eſtoient les demons meſmes. [1]C'eſt à eux qu'ils attribuoient la formation de l'homme, [d'où vient] qu'ils abhorroient la naiſſance des enfans, & l'uſage du mariage, [b]qu'ils défendoient de manger de la chair des animaux comme d'une choſe impure, [c] & meſme qu'ils ne vouloient pas croire la reſurrection de la chair. [d] Et quand ils diſoient que les enfans de la promeſſe eſtoient conceus du Saint Eſprit, c'eſtoit de peur de faire Dieu auteur des corps qui naiſſent par la voie de la generation ordinaire.

[e] Ils ajoutoient que le demon en enfermant les ames dans les corps, leur avoit imprimé ſon caractere, que J.C. avoit depuis effacé & attaché à ſa croix. C'eſt à cauſe de ce caractere [f] qu'ils vouloient ſoumettre les corps & les ames des hommes à des

Aug. hær. 70. &c.
a Leo, ep 93. c. 10. p. 166. 2. c| Conc. B. t. 4. p. 420. a.
Aug. ad Ren. l. 2. c. 7. p. 496. 1. c.
ad Or. p. 267. 2. c.
hær. 70. p. 13. 1. c| Pred hær. 70. p. 67.
Leo, ep. 93. c. 9. p. 166. 2. a.
Aug. hær. 10. p. 13. 1 c| ad Or. p. 267. 1. c.
Leo, ep. 93. c. 7. 8. p. 166. 1. c| Conc. B. t. 4. p. 420. c| Aug hær. 70. p. 13. 1. d.
b Aug. hær. 70. p. 13. 1. c| Conc t. 5. p. 311. 1. c| 838. d.
c Leo, ep. 93. c. 8. p. 166. 1. 2| Conc. B. t. 4. p. 420. c.
d Leo, ep. 93. c. 9. p. 166. 2. b.
e Aug. ad Or. p. 267. 1 d.
f hær. 70. p. 12. 1. c| Leo, ep. 93. c. 11. p. 167. 1. 2| Conc. B. t. 4. p. 420. b. d.
g Aug. l. 1. t. 8. p. 607. e. f.

1. g Nous ſuivons la leçon que les Benedictins ont trouvée dans des manuſcrits, *inſtrui adhortatu Angelorum*: les anciens imprimez ont *adoratu*.

étoiles fatales ; ce qui les engageoit non ſeulement aux horoſcopes & aux autres folies des aſtrologues, [a] mais encore à toutes les ſuperſtitions de l'idolatrie.

Gr. in Ev. l. 10. p. 1372. c.
[a] Leo, ep. 93. c. 11. p. 167. 1. a.

Aug. hær. 70. p. 13. 1. c.

Ils pretendoient encore que noſtre corps eſtoit compoſé par raport aux douze ſignes du zodiaque, attribuant le ſigne du belier à la teſte, & les autres de meſme. Et ils diviſoient auſſi l'ame en autant de parties, à chacune deſquelles ils attribuoient un conducteur & une vertu, pretendant que ces douze vertus, à qui ils donnoient les noms de Ruben, de Juda, & des autres Patriarches de l'ancien Teſtament, operoient la reformation de l'homme interieur par le combat & l'oppoſition qu'elles avoient avec les douze aſtres qui preſidoient au corps. [b] C'eſt à cela qu'ils appliquoient toute l'Ecriture.

Leo, ep. 93. c. 12. p. 167.
[b] c. 13. p. 167. 1. d | Aug ad Or p. 267. 2. a.

præſules.

Leo, ep. 93. c. 12. p. 167. 1. b | c. 14. p. 167. 2. a | Aug. hær. 70. p. 13. 1. c.
[b] Leo, ep. 93. c. 13. 14. p. 167. 1. 2.

[c] Car ils recevoient toutes les Ecritures canoniques, non qu'ils euſſent plus de foy que les Manichéens qui en rejettoient une partie, mais par une malice plus adroite que la leur, [d] & qui ne ſervoit qu'à les rendre plus miſerables & plus criminels. [e] Car ils corrompoient par de fauſſes allegories tous les endroits de ces livres ſaints qui les combatoient, [f] & meſme ils en alteroient ſouvent le texte par des falſifications viſibles.

[c] Aug hær. 70. p. 13. 1. d | ep. 253. p. 348. 1. e.
[d] ad Or. p. 267. 1. c.
[e] hær. 70. p. 13. 1. d | ep. 253. p. 348. 2. c.
[f] Leo, ep. 93. c. 15. p. 167. 2. b.

[g] Ils ajoutoient encore, & preferoient meſme aux veritables livres de l'Ecriture, divers écrits apocryphes, [h] communs à eux & à d'autres heretiques, qui en tiroient chacun leurs erreurs, tantoſt conformes, tantoſt oppoſées l'une à l'autre. [i] Ces livres compoſez ſans doute par Manichée ou par ſes diſciples, [k] ſous le nom des Apoſtres, avoient meſme quelque apparence de pieté, mais ils trompoient les peuples par l'attrait de leurs fables, & leurs faiſoient boire le venin de l'erreur ſous pretexte de leur apprendre des miracles & des prodiges extraordinaires. On marque entre autres les actes de S. Thomas, ceux de S. André, ceux de S. Jean faits par un malheureux Lence. Mais le plus rempli de blaſphemes & le plus impertinent de tous, eſtoit celui qu'ils appelloient La memoire des Apoſtres, dont Oroſe raporte un endroit qui eſt egalement impie & ridicule. [l] Ils y introduiſoient J.C. qui détruiſoit toute la loy de l'ancien Teſtament, & tout ce que Moyſe a écrit par l'inſpiration de Dieu ſur la creation du monde, ſans parler des autres impietez de ce livre. S. Auguſtin raporte auſſi quelques paroles d'une hymne fort obſcure qu'ils avoient dans leurs livres apocryphes, & qu'ils pretendoient eſtre celle que J. C. a dite aprés la derniere Cene.

[g] b | Aug. hær. 70. p. 13. 1. d | ep. 253. p. 345. 2. d | Bar. 447. § 5.
[h] Aug. ep. 253. p. 348. 2. a.
[i] Bar. 447. § 6.
[k] Leo, ep. 93. c. 13. p. 167. 2. b. c.

Bar. 447. § 6.

V les Manichéens § 12.

Aug. ad Or p. 267. 2. a.
[l] Bar. 447. § 6.

Aug. ep. 253. p. 348. 349.

'Le cours qu'ils donnoient à ces écrits, faiſoit qu'on n'entendoit plus parler dans l'Eſpagne que[des livres]de l'Aſcenſion d'Iſaïe, que de l'Apocalypſe d'Elie,'que d'Armagil, de Barbilon, d'Abraxas, de Balſame, du Threſor[de Manichée,]du ridicule Leuſibotas, & de tous ces autres noms, ou plutoſt de ces monſtres qu'ils ſe vantoient de tirer de l'hebreu, & qu'ils inventoient à plaiſir, pour ſoulever les femmes & les ignorans, & effrayer par ces noms barbares les plus groſſiers qui admirent tout ce qu'ils n'entendent pas. Hier.in If.64.p. 640.b. c|ep.29.p.196.c.

ARTICLE III.

Mœurs des Priſcillianiſtes & de Priſcillien : Ils cachent leurs ſentimens.

'POUR ce qui eſt de leurs mœurs, on remarque que Priſcillien témoignoit dans ſon viſage & dans tout ſon exterieur une humilité & une modeſtie qui le faiſoit honorer & reſpecter de tout le monde.[Il y a apparence que ceux de ſa ſecte l'imitoient en cela,]'puiſque l'on faiſoit paſſer pour Priſcilliniſtes les perſonnes les plus ſaintes qui aimoient la lecture, ou qui mortifioient leurs corps par les jeûnes,'& que jugeant de la foy par les yeux, on traitoit d'heretiques non ceux qui ſuivoient les dogmes de Priſcillien, mais ceux qui en avoient la paſleur & les habits.[Il ſemble donc qu'ils fiſſent profeſſion au dehors de l'état monaſtique : d'où peut venir]'la défenſe que le Concile de Çaragoce fait aux Clercs de quitter leurs degrez eccleſiaſtiques ſous pretexte de ſe faire moines,'& ce que dit un panegyriſte payen, qu'Eucrocie femme de cette ſecte, eſtoit coupable d'avoir eu trop de religion, & d'avoir honoré la divinité avec plus de ſoin que les autres. Sulp.l.2.p.171. p.176. dial.3.c.15.p. 320. Conc.B.t.1.p. 684.1.c. Pacat.p.168.

[Mais le fond ne répondoit guere à cette apparence exterieure.]'Car Priſcillien fut non ſeulement ſoupçonné d'avoir corrompu des dames de qualité,'mais convaincu de malefice, d'avoir étudié des ſciences *obſcenas* honteuſes, d'avoir tenu durant la nuit des aſſemblées de femmes de mauvaiſe reputation, & d'avoir accoutumé de prier nud.'S. Auguſtin l'appelle un impie, un deteſtable, condanné pour des excés & des crimes horribles. Sulp.l.2.p.175. p.176. Aug.ad Con.c.3. p.15,1.d.

'Les mœurs de ces heretiques montroient donc que s'ils abhorroient le mariage & la generation des enfans, ce n'eſtoit Leo,ep.93.c.7.p. 166,1.d c.

pas tant parcequ'ils le croyoient venir d'un mauvais principe, que parcequ'il donnoit quelques bornes aux voluptez & aux dereglement de la chair. Ainſi ils rompoient les mariages autant qu'il leur eſtoit poſſible, oſtant les maris aux femmes, & les femmes aux maris, malgré qu'ils en euſſent; mais c'eſtoit pour avoir avec eux ces meſmes femmes ſous le titre de [ſœurs] adoptives. Ils les menoient publiquement dans leurs voyages, & puis s'enfermant ſeuls avec elles, on peut s'imaginer de quoy ils eſtoient capables.

Aug hær.70.p. 13.1.d.

Conc.B.t.4.p. 420.c.

Sulp.l.2.p 173.

Hier ad Cte.t.2. p.252.c.

Leo,ep 93.c.16. p.167.168.

Sulp.l.2.p.170.

Leurs myſteres auſſi eſtoient pareils, & non moins infames que ceux des Manichéens, [qui paſſoient beaucoup tout ce que l'on oſe concevoir.] C'eſt donc avec ſujet que S. Sulpice les appelle la ſecte infame des Gnoſtiques, & une ſuperſtition execrable qui ſouilloit l'Egliſe.

Plus leur ſecte eſtoit honteuſe, plus ils avoient ſoin de ſe cacher. C'eſt pour cela qu'ils venoient à l'egliſe avec les Catholiques, & y recevoient l'Eucariſtie, mais ne la conſumoient pas.

p.170 [Leo,ep.93. p.167.168.
a Leo,ep.93.c. 16.p.167.2.d.
b Bar.381.§ 121.

C'eſtoit encore pour cacher leurs infamies & leurs ſouillures, qu'ils avoient pour une de leurs principales maximes, & qu'ils établiſſoient avec plus de ſoin, qu'il ſuffiſoit de retenir la verité dans le cœur, & qu'il n'y avoit point de peché à dire à ceux qui n'eſtoient pas de noſtre religion, le contraire de ce qu'on penſoit, & meſme de l'aſſurer par de faux ſermens, ayant ce vers celebre à la bouche, Jure, pajure toy, mais garde le ſecret. C'eſt pourquoi quand ils eſtoient avec ceux à qui ils ne ſe fioient pas, ils ne diſoient rien que de Catholique; & ſi les explications qu'ils donnoient à leurs livres apocryphes n'eſtoient pas toujours fort naturelles, au moins elles n'eſtoient pas contraires à la vraie foy. Ils ne ſe ſoucioient pas pour ſe cacher, d'anathematizer Priſcillien meſme, & tout ce qu'ils reveroient le plus dans leur ſecte, cachant une perfidie par une autre, & niant [ſans honte] les choſes meſmes qu'ils enſeignoient preſque publiquement. S. Auguſtin dit qu'à cauſe de cette maxime ils eſtoient pires que les autres heretiques, n'y ayant peuteſtre qu'eux ſeuls qui fiſſent une regle de cacher ce qu'ils croyoient eſtre la verité, ce qui eſt un crime egal à l'adultere, & peuteſtre meſme plus grand. On decouvrit ce myſtere d'iniquité par ceux que la miſericorde de Dieu delivra des erreurs de cette ſecte.

Aug hær.70.p. 13.1.b.c|ep.253. p.348.1.c.d.
c ad Con c2.p. 24.1.2.

retr.l.2.c.60.
d hær.70.p.13.1.b.c|ep.253.p.348. 2.d.
e ep.253 p.348. 2.c.

ad Con.c.5.p.16. 1.c.

Bar.447.§ 5.

Aug.ad Con.c.2. p.14.2.a|ep.253. p 348.c.d.

ad Con.c.21.p. 24.2.c.
f ep.253.p.348.2. d.

1. *Jura, perjura, ſecretum prodere noli.*

Ils

Digitized by Google

'Ils avoient encore quelques pratiques que l'Egliſe a eſté obligée d'anathematizer, comme de jeûner le dimanche & le jour de Noel,[a] & de rompre le jeûne du jeudi ſaint des neuf heures en diſant des Meſſes des morts.[b] C'eſtoit ſans doute pour cela qu'ils ne venoient point à l'egliſe au temps de Noel & durant le Careſme, mais ſe retiroient à la campagne ou dans des trous & des montagnes, où ils tenoient leurs aſſemblées à part. Il ſemble qu'ils obſervoient dans ce temps là de marcher nuds piez. Conc.B.t.4.p. 419.420|Leo,ep. 93.c.4.p.165.2.c. [a] Conc.t.4.p. 421.c. [b] Bar.381.§ 120. 121.

ARTICLE IV.

Quel eſtoit Priſcillien: Il gagne quelques Eveſques: Hygin & Idace s'oppoſent à luy.

'PRISCILLIEN qui a donné le nom à cette ſecte, eſtoit d'une naiſſance conſiderable : Il avoit de fort grands biens : il eſtoit promt, vif, [1] toujours en action, eloquent. Il avoit beaucoup de lecture, beaucoup de facilité à s'expliquer & à diſputer. En un mot, il euſt eſté heureux s'il n'euſt pas corrompu un genie auſſi excellent que le ſien par l'attache à ſon hereſie. Il avoit[comme un autre Catilina]beaucoup de bonnes qualitez de corps & d'eſprit. Il dormoit peu, ſupportoit aiſément la faim & la ſoif, n'eſtoit point dutout attaché à l'argent, & depenſoit fort peu pour luy meſme. Mais il eſtoit extremement vain, & la connoiſſance qu'il avoit des ſciences humaines & profanes luy avoit fort enflé le cœur. On a meſme cru qu'il s'eſtoit exercé dés ſa jeuneſſe à la magie. 'Et S. Jerome le qualifie un magicien, tres grand diſciple de Zoroaſtre. Ce Pere ajoute qu'il avoit avec luy une Galla ou Gauloiſe de nom & non de naiſſance, laquelle avoit laiſſé ſa ſœur qui couroit de tous coſtez, heritiere d'une hereſie differente de la ſienne, mais qui ne s'en eloignoit pas beaucoup.[Je ne ſçay ce que c'eſt que cela.] Sulp.l.2.p.170. [1] inquies. Hier.ad Cte.p. 253.a.

'Cet homme s'eſtant donc laiſſé ſurprendre à la deteſtable doctrine[de Mare & d'Elpide,]y en attira bientoſt beaucoup d'autres par la force de ſes perſuaſions, & par ſes careſſes artificieuſes, tant des perſonnes de qualité que du peuple. Les femmes ſurtout qui aiment naturellement la nouveauté, dont la foy eſt aſſez changeante, & qui ſont curieuſes de ſavoir tout, couroient comme en troupes à ce nouveau docteur. 'Les fem- Sulp.p.170.171. Hier.in If.64.p. p.240.b.c.

mes d'Eſpagne & de Portugal, du nombre de celles que S. Paul dit eſtre chargées de pechez, & poſſedées de diverſes paſſions, leſquelles apprennent toujours, & qui n'arrivent jamais juſqu'à la connoiſſance de la verité ; ces femmes, dis-je, ſe laiſſoient abuſer par les nouvelles écritures qu'on leur produiſoit ſous des noms ſpecieux, & recevoient avec joie des fables mélées des charmes de la volupté.

Sulp.p.171. 'Ainſi preſque toutes les parties de l'Eſpagne ſe trouverent infectées de cette peſte, & meſme quelques Eveſques s'y laiſſerent emporter. Conc.B.t.1 p. 741.1.c. 'On remarque un nommé Vegetin[a] & Symphoſe dont nous parlerons dans la ſuite. a p.742.2.E. [b]Mais les plus celebres furent 6 Sulp.p.171. Inſtance & Salvien, dont les eveſchez n'eſtoient pas loin de Cordoue. Ces deux non ſeulement ſuivoient les ſentimens de Priſcillien, mais ils avoient fait avec luy une eſpece de conjuration & de ligue inviolable.

[Ce feu peut avoir commencé à eclater l'an 379, auquel Saint Proſper met dans ſa chronique que Priſcillien forma en ce temps là une hereſie de ſon nom tirée des dogmes des Manichéens & des Gnoſtiques.[Il eſt certain au moins par la ſuite p.172. que ce ne fut pas pluſtard.] 'Le premier qui s'oppoſa ouvertement à cette hereſie fut Igin, [Hygin] ou Adygin Eveſque de p.171|Mar.& F. p.63. Cordoue, [qui eſt apparemment] cet Hygin d'Andalouſie dont les Luciferiens ſe plaignoient, parcequ'il avoit perſecuté Mar.&F.p 64. Vincent preſtre de leur ſecte, & qu'ils diſent aſſez clairement avoir ſigné le Concile de Rimini, [de ſorte qu'on a grande raiſon de croire qu'il avoit ſuccedé au grand Oſius.]

Sulp.p.172. 'Ce Prelat qui eſtoit voiſin [d'Inſtance & de Salvien,] ayant eſté informé de la conjuration qu'ils avoient faite avec Priſcil- Hier.v.ill.c.121. lien, en donna avis à Idace ou Hylace ; car S. Jerome ſemble p.302.c. l'appeller ainſi. [Il faut extremement prendre garde à ne pas confondre ces noms qui ſont aſſez ſemblables ; & nous allons encore voir un Ithace.

Idace eſtoit apparemment Eveſque de Merida, & metropo- Notes. litain de la Luſitanie, province beaucoup plus étendue que n'eſt Sulp p.171. aujourd'hui le Portugal.] 'Il entreprit la cauſe de l'Egliſe avec un grand zele, mais non avec autant de ſageſſe qu'il euſt eſté à deſirer : de ſorte qu'au lieu d'appaiſer ce feu naiſſant, il l'augmenta encore davantage en pouſſant Inſtance & les autres ſans aucune moderation, & il aigrit le mal plutoſt qu'il ne l'arreſta.

p.172. 'Hygin de Cordoue au contraire aprés s'eſtre rendu le premier denonciateur contre ces heretiques, s'eſtoit depuis tellement

laiſſé ſurprendre à leurs artifices, qu'il les avoit receus à ſa communion, [d'où nous tirons qu'il les en avoit ſeparez auparavant.]

ARTICLE V.

Le Concile de Caragoce condanne les Priſcillianiſtes : Ithace eſt chargé de les pourſuivre.

'APRES beaucoup de diſputes & de combats memorables qui ſe firent entre Idace & les Priſcillianiſtes, l'affaire fut portee devant le Concile de Caragoce, où les Eveſques d'Aquitaine ſe trouverent avec [ceux d'Eſpagne.] 'Le Concile tint pluſieurs ſeſſions, [a]dont il nous en reſte encore une datée du 4[c] d'octobre [b] l'an 418 de l'ere d'Eſpagne, [qui commence 38 ans avant noſtre ere commune,] "& ainſi ce Concile eſt de l'année 380.] Sulp.l.2.p.171. Conc.t.2.p. 1230.a. a p.1009.c. b a. Notes 3.

'Les Eveſques qui ſouſcrivent ce que nous avons de ce Concile, ne ſont qu'au nombre de douze. 'Baronius croit avec beaucoup d'apparence qu'ils eſtoient davantage, mais que les noms des autres ſont perdus, comme ceux qui reſtent ſont fort corrompus. [Le premier nommé Fitade eſt aſſez probablement le celebre "S. Phebade d'Agen, à qui ſon antiquité, ſa ſcience, & ſa vertu pouvoient avoir fait deferer le premier rang.] 'On ne doute pas que S. Delphin qui le ſuit, ne ſoit l'Eveſque de Bordeaux, [que l'Egliſe honore le 24 de decembre, & dont nous pourrons parler plus amplement ſur S. Paulin, qui receut le batteſme de luy, & l'a toujours honoré comme ſon pere.] p.1010.d.e. Bar.381.§ 117. V. les Ariens 572. § 117.

'Ithace qui eſt le ſettieme, [c] eſt appellé [1] Itace par S. Iſidore de Seville, & ſurnommé Clarus, c'eſt à dire illuſtre. Ce Prelat, [dont nous parlerons ſouvent dans la ſuite,] eſtoit un Eveſque d'Eſpagne, ["& apparemment de Silves dans les Algarves.] Il eſtoit illuſtre pour ſon eloquence, dont il a laiſſé des marques dans les livres qu'il a compoſez; [& il avoit ſans doute beaucoup d'ardeur pour ce qu'il entreprenoit.] 'Mais du reſte c'eſtoit un homme "entreprenant, grand cauſeur, impudent, de grande depenſe, & qui donnoit beaucoup aux plaiſirs du gouſt & de la bouche. Il ne conſideroit quoy que ce fuſt, & il n'y avoit rien de ſaint ni d'inviolable pour luy. Conc.t.2.p. 1010.e. c Iſid.H.v.ill.c. 2.p.161. Notes 4. Sulp.l.2.p.175. audax.

1. L'edition de Miræus a *Itace*, *p.80*, ce qui le confondroit avec celui de Merida. Il eſt viſible que S. Iſidore marque celui que S. Sulpice appelle Ithace de Soſſube.

Conc.t.2.p. 1010.c. 'Valere qui eſt le 9e dans le Concile de Çaragoce, eſtoit, à ce qu'on croit Eveſque de Çaragoce. [Car celui qui l'eſtoit au commencement du IV. ſiecle, & ſous lequel Saint Vincent eſtoit Diacre, n'empeſche pas qu'il n'y en ait eu un autre en 380,]

Prud.de M.4.p. 89. 'Prudence témoignant qu'il y avoit eu pluſieurs Valeres Eveſques : mais il ſemble dire qu'ils eſtoient auſſi Martyrs, [ce qui ne conviendroit guere à celui dont nous parlons.

Sympoſe qui eſt aprés Valere, ne peut eſtre le meſme que Symphoſe qui avoit ſuivi le parti de Priſcillien, & qui fut apparemment condanné par ce Concile meſme, comme nous verrons bientoſt.

Bar.405.§ 59. Baronius a apparemment mieux rencontré,] 'lorſqu'il a dit

Hier.ep.83.t.2.p. 419.b. a b[325.a. que Cartete qui ſuit Symphoſe, eſt le meſme que 'Cartere ancien Eveſque d'Eſpagne dont parle S. Jerome, [a] & à qui, dit ce Pere, ſes envieux ne pouvoient reprocher autre choſe, ſinon qu'il avoit eu une premiere femme avant le batteſme, & une depuis ; [Siriee & l'Egliſe aprés luy ayant cru que ces ſortes de perſonnes ne devoient point eſtre admiſes à l'epiſcopat, contre ce que ſoutient S. Jerome.

Idace qui eſt le dernier des Prelats nommez au Concile de Çaragoce, eſt ſans doute celui qui avoit pouſſé ſi chaudement les Priſcillianiſtes des l'année precedente. Mais le rang qu'on luy donne ne convient ni à un ancien Eveſque, ni à un Archeveſque de Merida.

Le faux Dexter marque encore les eveſchez de quelques autres Prelats. Mais il ne merite pas qu'on s'arreſte à luy. Il pretend que S. Martin y eſtoit : ce que Saint Sulpice n'auroit pas oublié, ou au moins il n'auroit pas dit ſeulement que ceux d'Aquitaine y vinrent. Car Tours eſtoit de la Celtique.

On ne ſçait pas le detail de ce qui ſe paſſa dans le Concile.]

Sulp.l.2.p.171. 'Les heretiques n'oſerent ſe commettre ni ſe preſenter au jugement [des Eveſques.] 'Symphoſe l'un d'entre eux y fut preſent un jour ſeulement, & aprés cela il mepriſa de s'y trouver, pour eviter la condannation. [Ainſi ce ne peut eſtre luy qui ſigne les

Bar.405.§ 49.

Sulp.l.2.p.171. Canons du Concile.] 'L'abſence des heretiques n'empeſcha pas les Peres de rendre jugement contre eux. Ils condannerent

Conc.t.2.p.1231. a. Inſtance & Salvien Eveſques, Priſcillien & Elpide laïques. 'On ne prononça rien en particulier contre Vegetin : [mais il eſt difficile de croire que Symphoſe n'y ait pas eſté condanné nom-

Sulp.p.171. mément, quoique S. Sulpice n'en diſe rien.] 'On ordonna que ſi quelqu'un recevoit à la communion des perſonnes condannées,

on prononceroit contre luy la meſme ſentence ; & en effet le Concile excommunia Hygin [de Cordoue,] parcequ'il avoit receu ces heretiques contre leſquels il s'eſtoit declaré tout le premier. Ithace eut commiſſion de publier partout le decret des Eveſques, & d'en pourſuivre l'execution tant contre Hygin [que contre tous les Priſcillianiſtes. p.174. p.171.172.

Le Concile en condannant les Priſcillianiſtes, avoit ſans doute anathematizé leurs erreurs.] Ce furent ces anathemes qui furent leus le 4 octobre dans la ſacriſtie de l'egliſe de Çaragoce, [ce qui peut faire juger que cette ſeſſion fut la derniere & la concluſion du Concile.] Ces anathemes ſe raportent viſiblement aux Priſcillianiſtes : de ſorte qu'il n'y a aucune raiſon de douter, comme quelques uns ont fait, que ce Concile ne ſoit celui meſme dont parle Sulpice Severe. Conc.t.2.p. 1009.c. *in ſecretario.* Bar.381.§ 116. 121.

ARTICLE VI.

Priſcillien fait Eveſque d'Avila, eſt chaſſé d'Eſpagne avec ſes ſectateurs : Seduit Eucrocie & Procule ; eſt rejetté de Damaſe & de S. Ambroiſe.

APRES le Concile, Inſtance & Salvien qui y avoient eſté condannez, au lieu de ſe ſoumettre à ſon autorité, chercherent les moyens de ſe fortifier [contre l'Egliſe,] & croyant que leur parti en ſeroit beaucoup plus puiſſant s'ils armoient de l'autorité pontificale un homme auſſi hardi & auſſi adroit que Priſcillien qui n'eſtoit encore que laïque, mais qui eſtoit l'auteur de tout le mal, ils l'établirent Eveſque d'Avila, qui eſt encore aujourd'hui un evéſché dans la vieille Caſtille, mais qui eſtoit autrefois de la Galice, d'où vient que Saint Proſper appelle Priſcillien Eveſque de Galice. Sulp.l.2.p.172. 1. Sauſon.

Cette nouvelle entrepriſe anima encore le zele d'Idace & d'Ithace. Ils crurent que le mal ſe pourroit étoufer ſi on y remedioit de bonne heure. Mais ils le firent avec beaucoup de chaleur ; & par un conſeil peu ſalutaire, dit Saint Sulpice, ils s'adreſſerent aux juges ſeculiers pour faire chaſſer les heretiques par leur autorité des villes qu'ils occupoient. Ainſi aprés beaucoup de pourſuites honteuſes, Gratien donna un reſcrit ſur la requeſte d'Idace, par lequel il ordonnoit que les hereti- Sulp.l.2.p.172. *poſt multa & fœda.*

NOTE 5.

1. Sulpice Severe *p.172*, lit *in Labilenſi Oppido*, S. Jerome *t.ill.p.302.c, Abilæ epiſcopus*, & la chronique d'Idace ſur l'an 385, *Abula*, que quelques uns liſent auſſi dans S. Jerome.

ques fuſſent chaſſez non ſeulement de leurs Egliſes & de leurs villes, mais generalement de toutes les terres [d'Eſpagne.]

p.172. 'La terreur de cet edit diſſipa de coſté & d'autre ceux qui eſtoient les moins conſiderables. Leurs Eveſques n'oſant ſe défendre en juſtice, quitterent d'eux meſmes leurs Egliſes. 'Et Priſcillien qui avoit déja eſté oui en quelques Synodes, dit Idace le chronologiſte, s'en alla en Italie & à Rome, 'Inſtance & Salvien l'y accompagnerent pour ſe juſtifier, diſoient-ils, devant Damaſe alors Eveſque de Rome, de ce qu'on leur imputoit; 'mais en effet pour ſurprendre, s'ils pouvoient, ou ce Pape, ou S. Ambroiſe de Milan, qui eſtoient alors les deux Eveſques les plus illuſtres, & qui avoient le plus d'autorité. Ils paſſerent par l'Aquitaine, où ayant eſté receus magnifiquement par les ignorans, ils y repandirent les ſemences de leur erreur, & corrompirent principalement par leur mauvaiſe doctrine la ville d'Eauſe, [metropole, à ce qu'on croit, de la troiſieme Aquitaine,] dont le peuple eſtoit alors fort religieux & fort affectionné à la pieté.

Idat.an.385.

Sulp.l.2.p.172. 173.

p.173.

p.173. 'S. Delphin "les empeſcha d'entrer à Bordeaux: mais ayant paſſé quelque temps dans les terres d'Eucrocie, ils y infecterent quelques perſonnes, & Eucrocie meſme, 'qui eſtoit veuve d'un illuſtre poete, 'c'eſt à dire de l'orateur Delphide, [a]qui profeſſoit "avec beaucoup de reputation à Bordeaux vers l'an 370, & qui heureuſement pour luy mourut aſſez jeune pour ne pas voir le ſupplice de ſa femme, dont nous parlerons dans la ſuite, & la faute de ſon fils ou [plutoſt de ſa fille] 'Procule, qui ſe laiſſa tellement ſeduire avec ſa mere Eucrocie, que le bruit courut qu'elle eſtoit devenue groſſe de Priſcillien, & avoit étouffé ſon fruit par des medicamens.

r.puht.

Pacat.p.168.

Proſp.chr.

a Hier.chr.

v.Conſtan. ℃ § 65.

Sulp.p.173.

Idat.an.385. 'S. Martin & divers autres Eveſques de France témoignerent auſſi, ſoit en cette occaſion, ſoit en quelque autre, qu'ils ne pouvoient regarder Priſcillien que comme un heretique, & ils le firent ce ſemble par quelque jugement ſolennel.

Sulp.l.2.p.173. 'Priſcillien partit enfin de chez Eucrocie avec ſa compagnie pour continuer ſon voyage de Rome, mais d'une maniere honteuſe & ſcandaleuſe; car il menoit avec luy une troupe de femmes, dont les unes eſtoient avec leurs maris, & les autres les avoient abandonnez, [ou n'en avoient point,] & Eucrocie meſme & ſa fille eſtoient de ce nombre. 'Eſtant arrivez à Rome, pour faire connoiſtre, [diſoient-ils, à Damaſe la juſtice de leur cauſe, ils ne purent ſeulement obtenir de luy qu'il les vouluſt

p.173 Idat.chr.

by Google

voir. 'Salvien mourut durant qu'ils eſtoient à Rome,[& les autres voyant qu'ils n'y gagnoient rien,]'s'en retournerent ſur leurs pas, & vinrent à Milan, où S. Ambroiſe ne témoigna pas moins d'horreur pour eux. Sulp.p.173. p.173.]Idat.chr.

ARTICLE VII.

Les Priſcillianiſtes ſont rétablis, & Ithace contraint de ſe cacher.

'LA fermeté de ces deux grands Prelats leur oſtant l'eſperance de tromper la vigilance de l'Egliſe, ils prirent une autre reſolution, qui fut de taſcher à force de preſens & de ſollicitations, de tirer de l'Empereur[Gratien]quelque reſcrit en leur faveur. Ce prince avoit alors,[c'eſt à dire aprés le mois de mars 381, ſelon le Code,]'pour''grand Maiſtre du palais,[qui eſtoit une des premieres dignitez de l'Empire,]* un nommé Macedone,[†qui par le mepris qu'il faiſoit de S. Ambroiſe, témoignoit aſſez combien il avoit peu de religion & de pieté.] Sulp.l.2.p.173. Amb.vit.

Magiſter officiorum. *V. Gratien §13. † V.S. Ambroiſe §32.

'Cet homme ſe laiſſa donc corrompre par les Priſcillianiſtes, & leur fit obtenir un reſcrit tout contraire au precedent, par lequel il eſtoit ordonné qu'ils ſeroient rétablis dans leurs Egliſes. Ainſi Inſtance & Priſcillien eſtant revenus en Eſpagne, y rentrerent ſans peine en poſſeſſion de leurs eveſchez,'ayant outre l'autorité de leur reſcrit, la protection du Proconſul Volvence, qu'ils avoient auſſi corrompu. Sulp.l.2.p.173. p.174.

[On avoit ſans doute mis des Eveſques en leur place lorſqu'ils furent depoſez, & il ne faut pas douter qu'en y rentrant ils n'aient perſecuté ces Eveſques, & ne les aient peureſtre fait bannir. C'eſt ainſi que nous expliquons ce qui eſt dit]'d'Ortige, qui ayant eſté ordonné Eveſque de Celenes, avoit eſté banni pour la foy Catholique par les pourſuites des Priſcillianiſtes, [qui ce ſemble n'eurent jamais ce credit qu'en ce temps-ci.] Idat.an.399.

'Ortige ne fut neanmoins rétabli en la poſſeſſion de ſon Egliſe que par le Concile de Tolede en l'an 400. [Que ſi cela eſt veritable,''il ſemble qu'il doit avoir eſté mis à la place d'Inſtance: au moins il eſt certain que ce n'eſtoit ni à celle de Priſcillien qui eſtoit Eveſque d'Avila, ni à celle de Symphoſe ou de Vegetin, à qui le Concile de Tolede laiſſoit leurs Egliſes. Conc.t.2.p. 1231.d. Note 6.

Pour le temps où ceci ſe paſſa, ſi le reſcrit qui rétabliſſoit les Priſcillianiſtes a eſté obtenu dans les Gaules,]'comme Idace le chronologiſte donne quelque lieu de le croire,[nous ne voyons Idat.an.385.

Cod.Th.chr.p. 105. point que Gratien y ait eſté aprés le Concile de Çaragoce] qu'en l'an 381, au mois d'octobre. [Que ſi l'on aime mieux ne ſe point arreſter à cette chronique qui n'eſt point expreſſe, on peut dire aſſez probablement que le reſcrit contre les Priſcillianiſtes, & leur voyage à Rome, ſont de l'an 381. Leur rétabliſſement peut eſtre mis en 382, & ce que nous allons dire ſera arrivé à la fin de la meſme année ou au commencement de l'an 383.]

Sulp.l.2.p.174. 'Idace "ne manquoit point de courage pour s'oppoſer à un auſſi grand ſcandale qu'eſtoit le rétabliſſement des Priſcillianiſtes : mais il manquoit de forces à cauſe du Proconſul Volvence qui appuyoit les heretiques: & meſme Ithace [ayant peut-eſtre voulu faire quelque bruit,] fut mis en juſtice comme perturbateur de l'Egliſe; & par une violence étrange on decreta priſe de corps contre luy, ce qui l'obligea de s'enfuir promtement dans les Gaules, où il vint trouver Gregoire Prefet du Pretoire, & l'informa de ce qui ſe paſſoit dans l'Eſpagne. Ce Prefet auſſitoſt donna ordre qu'on luy amenaſt les auteurs du trouble, & fit à l'Empereur un rapport fidele de toutes choſes, pour l'empeſcher de ſe laiſſer ſurprendre par les heretiques. Mais ſes diligences furent inutiles, parceque l'avarice de quelques perſonnes puiſſantes à la Cour y rendoit toutes choſes venales. Ainſi les heretiques ayant donné une grande ſomme d'argent à Macedone, ils obtinrent que la connoiſſance de leur affaire fuſt oſtée au Prefet, & commiſe au Vicaire d'Eſpagne [nommé "Marinien.] Car cette province, dit S. Sulpice, n'avoit plus de Proconſul. Not. 7.

V. Gratien note 10.

p.174. 'Le Maiſtre des offices, [c'eſt à dire Macedone,] envoya des ſergents pour prendre Ithace qui eſtoit alors à Treves, & le conduire en Eſpagne : mais il evita ce malheur premierement par adreſſe, & puis par la protection de l'Eveſque Pritanne, [ou plutoſt Britanne. "Car il y a apparence que c'eſt l'Eveſque de Treves, que d'autres nomment Britton.]

V.S. Juſt. de Lion.

ARTICLE VIII.

Concile de Bordeaux contre Priſcillien qui appelle à Maxime : S. Martin taſche d'empeſcher ſa mort.

Bar.381.§ 125. ["MACEDONE fut bientoſt puni de la protection qu'il avoit donnée aux Priſcillianiſtes.] 'Ce fut ſans doute auſſi une tache honteuſe à la pieté de Gratien, & comme il y a lieu de le croire, l'une des fautes que Dieu voulut purger en luy par

V. Gratien § 13.

par les afflictions temporelles & la mort cruelle que ce prince ſouffrit bientoſt aprés.]'Car lorſque ce que nous venons de dire arriva, le bruit commençoit déja à ſe repandre que Maxime avoit pris la pourpre en Angleterre,[ce qu'il fit en 383,]& qu'il alloit deſcendre bientoſt en France. Ainſi Ithace ſe reſolut d'attendre ce qui arriveroit de ce ſoulevement, & cependant de demeurer en repos.[Il n'eut pas beaucoup à attendre pour cela. Sulp.l.2.p.174.

V. Gratien §18. "Car Maxime eſtant entré en France, Gratien fut défait à Paris, & tué à Lion le 25 aouſt 383.

Aprés que les troubles furent appaiſez,& apparemment vers le commencement de l'an 384,]' Maxime eſtant entré victorieux à Treves, Ithace luy preſenta une requeſte, où il luy expoſoit avec beaucoup de vehemence les crimes de Priſcillien & de ceux de ſa ſecte. Ce prince[qui témoignoit beaucoup de zele pour la foy & la diſcipline de l'Egliſe,touché de ces deſordres,]envoya des ordres au Prefet des Gaules & au Vicaire d'Eſpagne, pour faire conduire à Bordeaux tous ceux qui eſtoient infectez de ce venin,[afin qu'ils y fuſſent jugez]par le Concile, p.174.175.

Note 8. ["qui s'y devoit bientoſt aſſembler. On pretend que le P. Vignier de l'Oratoire avoit les actes de ce Concile, & qu'ils ont paſſé enſuite entre les mains de Mr Faure grand Vicaire de Reims: mais le public n'en a rien autre choſe que ce que S. Sulpice & la chronique de S. Proſper nous en ont conſervé.]

'Inſtance & Priſcillien y furent amenez; & Inſtance ayant eu ordre de parler pour ſa défenſe,ſe juſtifia ſi peu, que le Concile le declara indigne de l'epiſcopat.' Priſcillien jugeant bien p.175. Proſp.chr.

Note 9. "qu'il ſeroit traité de la meſme maniere,'en appella à l'Empereur,[a]pour eviter de répondre devant les Eveſques.[b]Conſtantin avoit autrefois regardé avec indignation"un appel ſemblable à celui là,'& neanmoins les Prelats du Concile de Bordeaux eurent aſſez de foibleſſe pour y deferer, au lieu qu'ils euſſent dû prononcer contre Priſcillien malgré ſon oppoſition, ou s'ils eſtoient ſuſpects, reſerver la cauſe à d'autres Prelats, ſans remettre au jugement de l'Empereur des crimes auſſi certains & auſſi manifeſtes que ceux là. Proſp.chr.[Idat] Sulp.p.175. [a] Sulp.p.175. [b] Opt l.1.p.44. Sulp.p.175.

les Donatiſtes §23.

'Priſcillien & ceux qui eſtoient accuſez avec luy furent donc conduits à Maxime, ſuivis d'Idace & d'Ithace leurs accuſateurs, dont l'ardeur à pourſuivre les heretiques euſt ſans doute eſté louable, ſi le deſir de vaincre ne les euſt portez juſqu'à l'excés,[& à s'engager à une affaire qui alloit à repandre le ſang des accuſez.]' Ce fut en ce temps là que S. Martin ſe rencontra p.175. p.176.

a Treves, [comme on le peut voir dans ſon hiſtoire.] Il ne ceſſoit point de reprendre fortement Ithace, & de le preſſer de ſe deſiſter de ſon accuſation. Mais ce Prelat, [qui, comme nous avons dit,] n'avoit ni moderation, ni pudeur, au lieu de profiter de cet avis, eut l'impudence de dire publiquement que Martin cet homme digne d'eſtre comparé aux Apoſtres, eſtoit
p.175.176. un heretique & un Priſcillianiſte. [1] Et Ithace eſtoit aſſez fou pour accuſer generalement tous ceux qui avoient de l'amour pour la lecture [& pour la retraite,] ou qui combatoient leurs corps par les jeunes, d'eſtre compagnons ou diſciples de Priſcillien.

p.176. [1] S. Martin [ne pouvant rien gagner ſur luy,] s'adreſſa à Maxime, & le ſupplia de s'abſtenir de repandre le ſang de ces malheureux: Il luy repreſenta que c'eſtoit bien aſſez qu'ils fuſſent declarez heretiques par le juſte jugement des Eveſques, & chaſſez de leurs Egliſes; mais que c'eſtoit un crime inoui & ſans exemple, qu'une cauſe eccleſiaſtique fuſt ſoumiſe à un juge ſeculier. Ses remontrances furent aſſez fortes pour faire differer l'affaire tant qu'il demeura à Treves, & lorſqu'il fut pres d'en partir, il obligea Maxime par l'autorité apoſtolique dont il uſoit envers luy, à luy promettre qu'on n'oſteroit point
dial.3.c.15 p. 319. la vie aux accuſez. Mais apres qu'il fut parti, [1] Maxime qui eſtoit bon de luy meſme, ſe laiſſa emporter par les mauvais conſeils
l.2.p.176. des Eveſques [1] Magnus & Rufe, [dont le dernier eſt, à ce qu'on
v.Mart.c.25.p. croir, ce] [1] Rufe Eveſque d'Eſpagne, qui fut depuis depoſé
p.214. pour avoir adoré un impoſteur qui ſe faiſoit paſſer premierement pour Elie, & puis pour J. C. meſme, abuſant le monde par des miracles & des prodiges [apparens.]

ARTICLE IX.

Maxime à la pourſuite d'Ithace fait executer à mort Priſcillien, Eucrocie, & d'autres de la meſme ſecte: Ecrits de quelques uns d'eux.

Sulp.l.2.p.176. [1] MAXIME ayant donc quitté, à la perſuaſion de ces deux Eveſques, la reſolution qu'il avoit priſe de traiter avec douceur l'affaire de Priſcillien, en commit l'inſtruction à Evode
v.Mart.c.23.p. 208. Prefet du Pretoire, [1] qui eſtoit un homme extremement juſte,
c l.2.p.176. [c] mais ſevere & vehement. [d] Evode examina à Treves la cauſe de
d Proſp.chr. Priſcillien [e] en [f] deux audiences; & il le convainquit tellement
e Sulp.p.176. de diverſes infamies, que ce miſerable n'oſa les deſavouer. *gemino judicio.*

Bar.387.§ 65.66. [1] L'Empereur Maxime aſſure que les crimes des Manichéens,

(c'eſt à dire des Priſcillianiſtes,) avoient eſté certifiez par la confeſſion qu'ils avoient faite eux meſmes dans le jugement de leur affaire. 'Il y eut auſſi quelques uns de leurs complices qui avouerent d'eux meſmes les crimes dont eux & leurs compagnons eſtoient coupables. Sulp.l.2.p.177.

'Evode donc aprés l'examen prononça que Priſcillien eſtoit coupable, & le fit garder en priſon jūſqu'à ce qu'il euſt fait ſon raport à l'Empereur, qui apres avoir vu le procés, fut d'avis qu'il falloit condanner a mort Priſcillien & ſes complices. 'Il ſemble, ſelon Pacatus, que l'on ait employé les tourmens & la queſtion pour examiner cette affaire, & que cela ſe ſoit fait en preſence meſme des Eveſques accuſateurs. [Et il paroiſt en effet que juſques ici ils avoient aſſiſté comme accuſateurs à toutes les procedures.] 'Neanmoins comme il falloit encore examiner l'affaire de nouveau [en preſence de Maxime,] Ithace conſiderant combien il ſe rendroit odieux à tous les Eveſques, s'il perſiſtoit à eſtre preſent juſqu'à la derniere extremité à un jugement criminel, ne voulut point paroiſtre à l'examen. Mais il eſtoit bien tard de ſe retirer d'un crime lorſqu'il eſtoit déja comme executé. p.176. Pacat.p.268. Sulp.p.177.

'Au lieu de luy, Maxime commit pour accuſateur un Patrice avocat fiſcal, à la pourſuite duquel, & ſuivant l'arreſt prononcé par Maxime, 'on trancha la teſte ["l'an 385] à Priſcillien, à Felicifſime & à Armence deux Eccleſiaſtiques qui avoient depuis peu abandonné les Catholiques pour ſuivre Priſcillien; à Latronien qui eſtoit laïque, [a] & à Eucrocie dont nous avons parlé auparavant. [b] S. Jerome marque les meſmes perſonnes, ſi ce n'eſt qu'au lieu d'Armence il met Julien, [qui pouvoit s'appeller Julien Armence.] Il dit qu'ils furent executez à Treves [c] par la faction d'Hylace & d'Ithace. [Cet Hylace eſt apparemment le meſme qu'Idace, dont neanmoins S. Sulpice ne parle plus depuis qu'il fut venu à Treves aprés le Concile de Bordeaux.] p.177. Prosp chr. Sulp p.177. Idat. a Prosp chr. Sulp p.176. b Hier.v.ill.c. 122 p 302 c. c c.122.p.302.c.

Note 10.

'L'Eveſque Inſtance qui avoit eſté condanné au Concile de Bordeaux, fut banni en l'iſle de Syline audelà de l'Angleterre. [On croit que c'eſt un aſſemblage de pluſieurs iſles à l'occident de la pointe de Cornouaille, qu'on a appellées autrefois les Caſſiterides, (peuteſtre parcequ'on y tire du plomb,) & aujourd'hui les Sorlingues.] Sulp.p.177.

'On continua encore la pourſuite des Priſcillianiſtes, & par divers jugemens rendus contre eux, on condanna à mort Aſavin & Aurele Diacre; on relegua Tiberien dans l'iſle Syline p.177.

aprés luy avoir osté ses biens; & on défendit à Tertulle, Potame, & Jean, de sortir des Gaules durant quelque temps, ceux-ci ayant esté moins punis parcequ'ils estoient moins considerables, & que sans attendre la question, ils avoient avoué leur crime & celui de leurs complices. [1] Il y eut en mesme temps à Bordeaux une femme nommée Urbique, qui fut assommée à coups de pierres par le peuple dans une sedition, parcequ'elle estoit disciple de Priscillien & obstinée dans son impieté: [2] Ausone fait l'epitaphe d'une Pomponia Urbica son alliée, & femme d'un Julien le Censeur, [mais il n'y dit rien de cette mort tragique:] [3] Aussi son commentateur croit que ce sont deux personnes differentes.

Prosp.chr.

Auf.par.30.p. 135.

p.135.a.

[1] S. Jerome témoigne que Priscillien avoit écrit beaucoup de petits ouvrages; & il semble dire qu'il en avoit vu quelques uns. [2] Oroſe raporte divers endroits d'une de ses lettres egalement impies & ridicules. [a] On a remarqué que ses écrits aussi bien que ceux de beaucoup d'autres hereriques, estoient pleins de passages, de citations, & d'exemples des livres saints, dont il abusoit pour défendre son heresie.

Hier.v.ill.c.121. p.302.c.

Aug adOr.p. 167.1.2.

a Vinc.L.c.35.p. 305.

[1] S. Jerome appelle Matronien celui que S. Sulpice, Idace le chronologiste, & S. Prosper appellent Latronien. Il estoit Espagnol, homme fort eloquent, & mesme comparable aux anciens pour la poesie, dont il a laissé aprés sa mort diverses pieces qui témoignoient la beauté de son genie. [1] Tiberien estoit de la Betique. Il écrivit une apologie d'un style nombreux & fort enflé sur l'heresie qu'on l'accusoit de soutenir. Il se lassa enfin de son exil, & quitta le parti qu'il avoit embrassé. Mais tombant dans une nouvelle faute, [pour montrer qu'il n'estoit plus Priscillianiste,] il maria sa fille qui avoit consacré sa virginité à J. C.

Hier.v.ill.c.122. p.302.c.

c.123.p.302.c.d.

ARTICLE X.

Lettre de Maxime sur les Priscillianistes : Ithace auteur de leur mort en est condamné par les payens mesmes.

[CE fut apparemment aussitost aprés l'execution des Priscillianistes,] [1] que Maxime écrivit au Pape Sirice une lettre que nous avons encore, où il parle en ces termes: Nous vous « protestons qu'un de nos plus ardens desirs est de voir la foy « Catholique demeurer pure & inviolable, toutes les divisions « bannies, & tous les Prelats servir Dieu dans un mesme esprit «

Bar.387.§ 65.

» & dans une union parfaite. Et nous l'avons déja aſſez témoi-
» gné, puiſqu'ayant trouvé à noſtre avenement à l'Empire, que
» les choſes eſtoient tellement corrompues par la malice de
» quelques ſcelerats, qu'on eſtoit ſur le point de voir naiſtre quel-
» que grand malheur & une diviſion tres dangereuſe, nous nous
» ſommes haſtez d'y apporter le remede, & d'arreſter par le ſe-
» cours du Dieu ſouverain, un mal qui ſans cela fuſt bientoſt de-
» venu irremediable. Car pour ce que nous venons de decouvrir
» tout nouvellement des crimes que commetrent les Mani-
argumentis » chéens, & qui ont eſté certifiez en jugement, non par des con-
» jectures ou des ſoupçons [qui ſont toujours] douteux & incer-
» tains, mais par l'aveu qu'ils en ont fait eux meſmes, j'aime
» mieux que voſtre ſainteté l'apprenne des actes meſmes, que de
» noſtre bouche, ne pouvant proferer ſans rougir des crimes qui
» ſont egalement honteux à faire & à dire.

[Il eſt difficile de juger ſi cet endroit marque deux affaires differentes, ou ſi ce n'en eſt qu'une ſeule. Mais comme nous ne ſavons point qu'il y en ait eu alors aucune autre de conſequence que celle des Priſcillianiſtes, nous y raportons tout ce que dit Maxime.] Baronius a déja remarqué que les Manichéens 566.
dont il parle ſont les Priſcillianiſtes meſmes. [Et cela nous peut ſervir à montrer que Maxime les a entrepris des le commencement de ſon regne. Neanmoins comme il fait quelque diſtinction, on peut raporter ce qu'il dit du ſchiſme dont on eſtoit menacé, au rétabliſſement des Priſcillianiſtes dans l'Eſpagne; à quoy ſans doute le Concile de Bordeaux que nous mettons des l'an 384, apporta quelque remede.

Maxime croyoit donc avoir fait une action fort utile à l'Egliſe en puniſſant ſi ſeverement les heretiques, & cependant il ne fit que la troubler davantage, & ſe rendre luy meſme odieux. Car entre les crimes que Pacatus reproche dans le panegyrique de Theodoſe qu'il prononça à Rome l'an 389, en preſence de Theodoſe meſme & du Sénat, environ un an aprés la mort de Maxime, il exagere celui-ci avec une vehemence toute parti-
» culiere.] Pourquoi, dit-il, m'arreſtai-je à parler de la mort de Pacat. p. 168.
» tant d'hommes? Je me ſouviens que la cruauté eſt allée juſqu'à
» repandre le ſang des femmes, & qu'on a exercé les dernieres
» rigueurs contre un ſexe qu'on epargne dans les guerres meſ-
» mes? Et quelles eſtoient les raiſons importantes de cette barba-
» rie? Quels eſtoient les crimes atroces de cette dame veuve d'un
» illuſtre poete, qui meritoient qu'on la trainaſt au ſupplice avec

un croc? On ne l'accuſoit que d'eſtre trop religieuſe : on ne « luy reprochoit que d'eſtre trop appliquée au culte de la divi- « nité.[C'eſt un payen qui parle, & qui ne s'arreſte qu'à la pro- « feſſion exterieure que faiſoient les Priſcillianiſtes, d'une vie plus auſtere & plus retirée.]

p.168. 'Mais paſſant au crime des Eveſques qui avoient pourſuivi la mort de ces miſerables, il continue en ces termes : Et qu'eſt-ce que des Eveſques accuſateurs pouvoient objecter de plus criminel? Car on vit alors, oui on vit de cette nouvelle eſpece de delateurs, Eveſques de nom, ſoldats & boureaux en effet; qui non contens d'avoir depouillé ces pauvres malheureux des biens de leurs anceſtres, cherchoient encore des pretextes pour repandre leur ſang, & qui oſtoient la vie à des perſonnes "qu'ils rendoient coupables comme ils les avoient déja rendu pauvres. Mais bien plus ; aprés avoir aſſiſté à ces jugemens criminels, aprés s'eſtre repu les yeux de leurs tourmens, & les oreilles de leurs gemiſſemens & de leurs cris, aprés avoir manié les armes des licteurs & 'trempé leurs mains dans le ſang des ſuppliciez, ils alloient avec leurs mains toutes ſanglantes offrir le ſacrifice, & ſouilloient ainſi meſme exterieurement des ceremonies que leur ſeule diſpoſition interieure avoit déja ſouillées.

eorum jam pauperum.

1.

ARTICLE XI.

S. Martin ſe ſepare des Ithaciens, quoiqu'abſous par un Concile : Il leur cede un moment, & en eſt repris par un Ange.

[CERTES ſi un payen avoit horreur de voir des Eveſques pourſuivre la mort de leurs freres, & porter à l'autel des mains ou au moins des langues toutes ſanglantes, l'Egliſe ne pouvoit pas en avoir moins d'averſion.]' Il eſt vray que Saint Jerome dit ſimplement, que Priſcillien avoit eſté condamné par l'autorité de toute la terre, & puni par l'épée ſeculiere qui luy avoit oſté la vie :' & S. Auguſtin ſemble ne point deſaprouver qu'on donnaſt de grandes louanges aux Eveſques Catholiques par qui cette hereſie avoit eſté combatue & terraſſée ;[mais il eſt viſible qu'ils ne font ni l'un ni l'autre attention ſur ceux qui avoient pourſuivi la mort de ces heretiques, parcequ'il n'en eſtoit pas queſtion, & S. Auguſtin ne le ſavoit peuteſtre

Hier. ad Cte. t. 2. p. 252. c.

Aug. ad Con. c. 5. p. 164. c.

1. *damnatorum fræna tractaſſent*, il faut apparemment *funera*.

pas.]'Il eſt toujours certain que ce Saint n'a jamais approuvé qu'on fiſt mourir les heretiques,[a]& que luy & les autres Eveſques d'Afrique aimoient mieux ſouffrir toutes les violences des Donatiſtes, que de s'en plaindre aux magiſtrats ſeculiers, lorſqu'ils voyoient qu'on les euſt condannez à mort.'S. Leon ſemble plus formel pour autoriſer la procedure qu'on tint contre les Priſcillianiſtes. Neanmoins il ne parle que de l'Empereur,[dont la cauſe eſt aſſurément bien differente de celle des Eveſques,]& il recommande plutoſt l'utilité que l'Egliſe avoit tirée de ſa ſeverité, que ſa ſeverité meſme.[Encore verrons nous que cette ſeverité fit en effet plus de mal que de bien à la verité & à la foy.

q.ev.l.1.c.11.t.4 p.157.158.& al.
a ep.127.p.244. 2.a.
Leo,ep.93.p.165. 1.b c.

Mais pour bien juger de cette action,nous allons raporter de quelle maniere elle fut receue par S. Martin, par S. Ambroiſe, & par le Pape Sirice,& meſme par les Conciles de ce temps là.]

'L'autorité de la juſtice, l'apparence du bien public,[b]& l'appuide l'Empereur Maxime qui ſoutenoit Ithace & ceux de ſon parti, empeſcherent d'abord qu'on ne les traitaſt comme on devoit faire des Eveſques qui avoient procuré la mort à des perſonnes quoique criminelles;[& cela fit recevoir aiſément l'excuſe d'Ithace,]'qui pretendoit ce ſemble n'avoir point contribué à la mort de Priſcillien.'De ſorte qu'il n'y eut d'abord que le ſeul Theogniſte,[c]ou Theoniſte,[d]qui eut aſſez de generoſité pour ſe ſeparer de leur communion par une ſentence publique.[On ne dit point d'où il eſtoit Eveſque.][e]Il ſe tint meſme alors une aſſemblée d'Eveſques qui declara qu'Ithace n'eſtoit point coupable.[Ces Eveſques eſtoient ſans doute ceux]'qui eſtoient venus à Treves pour l'ordination de Felix, '& qui communiquoient tous les jours avec Ithace : de ſorte que ſa cauſe leur eſtoit devenue commune avec luy.'Baronius met ceci en 386.[On le peut mettre auſſi des l'an 385, & cela s'accordera mieux avec l'hiſtoire de S. Martin.]

Sulp.l.2.p.177.
b dial.3.c.15.p. 319.
l.2.p.177.
dial.3.c.15.p. 322.
c Fort.v.Mart.l. 4.bib.P.t.8.p.769. 2.c.
d Sulp.dial.3.c. 15.p.322.323.
e p 323.
p.323.
p.320.
Bar.386.§21.

'Durant que ces Eveſques eſtoient aſſemblez à Treves, S. Martin y arriva auſſi, ayant eſté obligé de venir à la Cour dans le fort de cette tempeſte, pour intercceder en faveur de quelques officiers de Gratien, & pour d'autres affaires preſſantes. [Le detail de ce qui ſe paſſa alors, appartient à l'hiſtoire de ce Saint;mais nous ne pouvons omettre ici]que les Eveſques Ithaciens ſe trouverent fort embaraſſez à la nouvelle de ſa venue, craignant beaucoup qu'il ne ſe ſeparaſt de leur communion, & que l'autorité d'un ſi grand exemple ne fuſt ſuivie de bien des

Sulp.dial.3.c.15. p.320 321.

p.310. perſonnes. 'Outre leurs autres fautes, ils avoient perſuadé deux jours auparavant à Maxime, qu'il falloit envoyer des Tribuns en Eſpagne pour informer avec une autorité ſouveraine contre les heretiques, & oſter les biens & la vie à ceux qui ſe trouveroient coupables: ce qui eſtoit pour cauſer un grand trouble à tous les gents de bien, que l'on confondoit alors avec les Priſcillianiſtes.

p.310.311. 'Ils voulurent empeſcher le Saint d'entrer dans la ville, à moins qu'il ne promiſt de communiquer avec eux; & il eluda ce piege en répondant qu'il garderoit la paix de J. C. de tout

p.312. ſon cœur. 'La veneration qu'on avoit pour ſa perſonne le garantit de la violence de ces Prelats de ſang, qui ne rougiſſoient pas de ſe jetter aux piez de Maxime, pour demander avec larmes qu'un S. Martin fuſt traité comme un heretique & un Priſcillia-

p.313. niſte. 'Mais quand il vit que Maxime ne luy vouloit rien accorder s'il ne communiquoit avec les Ithaciens; qu'il avoit déja envoyé en Eſpagne pour informer & proceder contre les Priſcillianiſtes; qu'il avoit meſme donné l'ordre d'executer ceux pour qui il venoit demander grace; Dieu permit que ſa conſtance fut ébranlée, [& que ſon amour pour les hommes luy fit oublier un moment celui qu'il devoit à Dieu & à l'Egliſe.] Ainſi il conſentit à ſe trouver à l'ordination de Felix, ſans en vouloir neanmoins ſigner l'acte, quelque inſtance qu'on luy en fiſt.

p.313. 'Des le lendemain il quitta Treves & la Cour, plein de douleur de s'eſtre uni un moment à une communion criminelle.

p.314. 'Et un Ange que Dieu luy envoya pour l'exhorter à ne ſe laiſſer pas abatre dans ſa douleur, luy declara neanmoins en meſme temps qu'elle eſtoit juſte. Auſſi depuis ce temps là il evita avec ſoin d'avoir jamais aucune communion avec les Ithaciens. Il ne voulut plus meſme ſe trouver à aucune aſſemblée d'Eveſques: & quoique ſa faute ſemblaſt eſtre repâtée, il avouoit neanmoins en pleurant qu'elle eſtoit cauſe qu'il ſe ſentoit moins de grace & de vertu pour les miracles.

****

ARTICLE XII.

S. Ambroiſe condanne les Ithaciens: De S. Felix de Treves.

Bar.386.c.29. Amb.ep.56.p. 321.a. 'SAINT Ambroiſe eut plus de force que S. Martin à l'égard des meſmes Ithaciens. 'Car Valentinien "l'ayant envoyé en ambaſſade à Maxime [l'an 387 aprés Paſque,] il s'abſtint de

V.S.Ambroiſe, 60.

la

la communion des Eveſques qui communiquoient avec luy ou qui pourſuivoient à mort des heretiques. Et ces Eveſques [n'ayant pas plus de reſpect pour luy que pour S. Martin,] porterent Maxime à luy faire commandement de partir de Treves ſans differer. 'Il quitta cette Cour avec joie, mais il eut en meſme temps un ſenſible deplaiſir de voir mener en exil un Evêque nommé Hygin, ſi agé qu'il ne luy reſtoit plus que le dernier ſoupir, ſans qu'on luy donnaſt ni habits, ni aucune des choſes dont une perſonne de ſon age avoit beſoin. Il parla aux Seigneurs de la Cour pour obtenir qu'au moins on pourvuſt cet Eveſque des choſes neceſſaires; mais on le chaſſa luy meſme. a.b.

'Cet Hygin, comme nous avons dit, eſt apparemment celui de Cordoue, que le Concile de Çaragoce avoit depoſé comme prevaricateur, parcequ'il favoriſoit les Priſcillianiſtes aprés les avoir condannez. Bar.387.§54. Sulp.l.2.p.171. 172.

[S. Ambroiſe ſoutint par ſes écrits l'eloignement qu'il avoit témoigné dans ſes actions pour la cruauté des Ithaciens.] 'Car il les compare à ces Phariſiens qui ſous pretexte de maintenir l'autorité des loix, avoient deferé à J. C. la femme adultere pour la luy faire condanner. Il dit que le pardon accordé à cette femme avoit toujours eſté fort celebre, mais particulierement depuis que des Eveſques avoient commencé à accuſer devant les tribunaux civils des perſonnes coupables de crimes capitaux; que d'autres les avoient pourſuivis juſques à la mort & au dernier ſupplice, & que d'autres avoient approuvé ces accuſations & ces triomphes ſanglans des Eveſques. 'Leur cauſe, dit-il, n'eſt differente de celle des Phariſiens, qu'en ce qu'elle eſt plus odieuſe, les uns n'ayant accuſé qu'une femme, & les autres ayant voulu faire mourir un grand nombre de perſonnes. Amb ep.52.p. 310.f. p.311.g.

'Felix à l'ordination duquel S. Martin communiqua avec les Ithaciens, eſt ſans doute celui que marque le Concile de Turin, lorſqu'il parle des deputez des Eveſques des Gaules qui communiquoient avec l'Eveſque Felix. Et le Concile ajoute, que ſuivant les lettres de S. Ambroiſe & du Pape, ceux qui voudront ſe ſeparer de ſa communion, ſeront receus dans celle de l'Egliſe. Comme il fut ordonné à Treves, on croit que ce fut pour eſtre [ſucceſſeur de S. Britton] Eveſque de cette meſme ville, [qui eſtoit alors la principale des Gaules; & il y a des auteurs poſtérieurs qui le diſent expreſſément.] Bar.386.§38.

'Cela n'empeſche pas qu'on ne croie encore que c'eſt le meſme Felix qui eſt marqué comme un ſaint Eveſque de Treves le 26 26.mars.

Boll.26.mars, p. 621.§ 1. de mars dans divers martyrologes, meſme dans le Romain, & qui eſt encore honoré en cette qualité par ſon Egliſe. [a] S. Sulpice Severe eſt témoin de ſa pieté, en diſant que c'eſtoit un homme tres ſaint & tres digne d'eſtre fait Eveſque en un temps moins faſcheux que celui là. [b] Et pour le vice de ſon ordination & de ſa communion avec les Ithaciens, on preſume qu'il l'a enfin purgé par la penitence.

[a] Sulp dial.3.c. 15.p.323.

[b] Bar.386.§ 38.

[c] Boll.26.mars, p. 623.§ 6. [c] Bollandus nous en a en effet donné une vie qui n'eſt écrite qu'aprés les ravages des Normans, c'eſt à dire aprés l'an 882, & l'inſcription meſme qu'elle raporte comme trouvée par miracle, n'eſt que de ce temps là. [Ainſi tout ce qu'elle dit de la vertu & des miracles de ce Prelat, ne peut pas eſtre beaucoup autoriſé par cette piece. Mais elle ne peut pas avoir inventé une choſe qu'elle raporte, & qui peut avoir eſté la cauſe de la ſanctification de Felix,] ſavoir qu'il renonça volontairement à l'epiſcopat, & paſſa le reſte de ſes jours dans la ſolitude d'un monaſtere qu'il avoit établi à Treves. Elle porte que ce fut aprés douze années de ſon epiſcopat, [ce qui peut eſtre en y ajoutant quelques mois, s'il eſt vray que S. Martin ſoit mort en novembre 397, comme nous croyons. Car du temps du Concile de Turin, tenu le 22 de ſeptembre aprés la mort de S. Martin, & ainſi en 398 au pluſtoſt;] il eſtoit encore Eveſque de Treves, & hors la communion de ce Concile & des Eveſques de Rome & de Milan: [d] au moins Browerus demeure d'accord que c'eſt le meſme Felix dont ce Concile dit que ceux qui s'en ſepareront ſeront receus dans la communion de l'Egliſe. [On peut donc juger que Felix aima mieux ceder que d'eſtre plus longtemps cauſe de la diviſion de l'Egliſe; & purgea par ce moyen le defaut de ſon entrée.]

§ 9.

Conc.t.2.p.1157. c.

[d] Trev.an.p.270. § 202.

Boll.26.mars, p. 623-625. [e] Il vécut peu depuis ce temps là, ſelon ſa vie, & fut enterré le 26 de mars dans une egliſe magnifique qu'on pretend qu'il avoit fait baſtir ſous le nom de la Vierge & des Martyrs Thebéens, & où il avoit mis le corps de S. Paulin de Treves, dont cette egliſe porte maintenant le nom. [f] Son corps y eſt elevé hors de terre dans une chaſſe, & expoſé à la veneration publique. [g] On raporte une inſcription de ſon rombeau, [que le titre d'Archeveſque fait juger n'eſtre pas ancienne.] [h] Elle marque auſſi bien que la vie de ce Saint, qu'il fit raporter de Phrygie le corps de Saint Paulin, [ce qui eſtoit aſſez difficile à un Eveſque ſeparé de la communion de Rome, & de ſes confreres. Mais il eſt encore plus ridicule de dire,] qu'il ait employé à cela toutes les forces du royaume.

p.621.f]625.e.

Trev.an.p.274. § 2.1.

Boll.p.623 c.

c.

ARTICLE XIII.

Les Ithaciens condannez par le Pape Sirice & le Concile de Turin : Ithace deposé & banni.

[MAXIME estant mort au plustard le 27 d'aoust 388, & les Ithaciens ayant perdu en luy toutes leurs forces, les Evesques Ithace & Ursace, dit S. Prosper sur l'an 389, furent privez de la communion de l'Eglise à cause de la mort de Priscillien dont ils avoient esté les accusateurs.] 'Ithace, comme nous avons dit, pretendoit n'avoir point sollicité la mort de Priscillien : neanmoins il l'avouoit assez ordinairement dans les disputes, [menaçant peutestre ceux qui s'opposoient à luy, de les traitet comme Priscillien.] 'Enfin il en fut convaincu [publiquement,] reduit à dire pour s'excuser, qu'il ne l'avoit fait que par l'ordre & par le conseil d'autrui : [on ne marque pas qui il vouloit dire.] 'Mais il n'y eut que luy, dit S. Sulpice, qui fut deposé de l'episcopat pour ce sujet. 'Il ne fut pas seulement excommunié, mais encore envoyé en exil, où il mourut sous Theodose I, & Valentinien [lequel fut tué le 15 may 392.] 'Il fit un livre sous le titre d'Apologie, où il décrivoit tous les dogmes, les malefices, & les infamies de Priscillien.

Sulp.l.2.p.177. p.177.178. p.178. Isid.H.v.ill.c.2. p.161.2.c. c.

'Quelques uns font cet Ithace auteur du livre contre Varimond Diacre Arien. Il y a diverses raisons qui en font douter. [Et veritablement le nom & la secte de ce Varimond donnent lieu de croire que ce traité est du temps que l'Espagne estoit pleine de barbares & d'Ariens, & par consequent de quelque auteur du V. siecle.

Lab.scri.t.1.p. 495.496.

'S. Prosper qui dit qu'avec Ithace on excommunia encore l'Evesque Ursace comme coupable de la mesme faute, a esté suivi en cela par S. Isidore. ["Mais il les faut tous deux expliquer ou corriger par Sulpice Severe témoin de tout ce qui se passa en cette affaire,] 'lequel nous assure qu'Ithace seul fut deposé, & que [Ursace appellé aussi] Nardace renonça de luy mesme à l'episcopat, quoiqu'il fust moins coupable [qu'Ithace.] 'On eust eu sujet, ajoute S. Sulpice, d'estimer beaucoup une action qui paroissoit si sage & si humble, si cet Evesque n'eust taſché depuis de rentrer dans le degré qu'il avoit quitté.

Prosc.chr|Isid. H.v ill.c.2.p. 161.2.c.

NOTE II. Sulp.l.2.p.178. p.178.

[Comme dans ce qu'on écrit de la punition des Ithaciens, on ne parle point de celle d'Idace, nous avons quelque lieu de

croire qu'il eſtoit mort avant l'execution de Priſcillien. Car, comme nous avons déja remarqué, on n'en trouve plus rien depuis le Concile de Bordeaux.

Lorſque le bruit du meurtre de Theſſalonique vint à Milan, c'eſt à dire vers le mois d'avril 390,] on y tenoit un ſynode" à cauſe de l'arrivée des Prelats des Gaules. [Ils venoient peut-eſtre faire confirmer aux Eveſques d'Italie ce qu'ils avoient fait l'année precedente contre les Ithaciens," & ils n'eurent pas apparemment beaucoup de peine à l'obtenir.

Amb.ep.59.p. 313. V.S.Ambroiſe § 68. Ibid.§ 73.

La condannation d'Ithace ne donna pas encore la paix à l'Egliſe de France, ſoit que Felix de Treves ne vouluſt point conſentir à ſa condannation, ſoit pour quelque autre ſujet.] 'S. Sulpice Severe parlant des ſuites funeſtes de la condannation irreguliere des Priſcillianiſtes, dit que juſques à l'an 400 qu'il écrivoit, les Orthodoxes eſtoient diviſez entre eux par une guerre & une diſcorde continuelle, qui produiſoit des accidens tres faſcheux, ſans qu'on puſt trouver moyen de l'éteindre; Que toutes choſes eſtoient troublées & confondues par les diſſenſions des Eveſques qui regloient ou plutoſt qui perdoient tour, en ſuivant, [au lieu de la juſtice,] leur haine ou leur affection particuliere, ou des mouvemens de crainte, d'inconſtance, d'envie, de faction, de fantaiſie, d'avarice, d'arrogance, de negligence, de pareſſe; Qu'on en voyoit le plus grand nombre reſiſter aux bons avis des autres, pourſuivre leurs folles imaginations par une pure opiniatreté; & que cependant le peuple de Dieu & les perſonnes les plus vertueuſes ſervoient de jouet à la malice & à l'inſolence des autres.

Sulp.l.2.p.178.

'S. Ambroiſe dit auſſi en l'an 392, qu'il s'eſtoit ſouvent excuſé de venir en France à cauſe des frequentes diviſions des Eveſques, 'parmi leſquels neanmoins il y en avoit pluſieurs de Saints. 'Il ne laiſſa pas d'écrire une lettre, [pour declarer] que les Eveſques qui voudroient ſe ſeparer de la communion de Felix [de Treves,] ſeroient receus dans celle de l'Egliſe. L'Eveſque de Rome, [c'eſt ſans doute Sirice,] fit la meſme choſe, & leurs lettres furent lues & ſuivies dans le Concile de Turin, ["tenu l'an 398, ou peu aprés.]

Amb.div.h.2.t.5. p.109.2. ep.57.p.321.d. Conc.B.t.1 p. 702.2.b.c. V. le Pape Zoſime § 1, 5.

'Le Pape Zoſime ſe plaint fort en l'an 417," de ce qu'on avoit fait Eveſque dans les Gaules un nommé Tuence coupable de diverſes fautes, & qui avoit meſme autrefois eſté convaincu d'eſtre tombé dans la ſuperſtition de Priſcillien. Il en avoit obtenu le pardon du ſaint Siege par une indulgence preſque ſans exemple.

Conc.t.1.p. 1569.c. Ibid.57.

ARTICLE XIV.

L'hereſie de Priſcillien ſe fortifie dans la Galice : De Symphoſe & de Dictine : Ecrits du dernier.

[QUAND la mort de Priſcillien n'autoit point fait d'autre tort à l'Egliſe que le trouble qu'elle cauſa dans la France au ſujet des Ithaciens, c'en eſtoit aſſez pour dire qu'elle ne luy avoit point eſté utile, & pour faire voir combien dangereuſe eſtoit la racine qui avoit produit ces fruits de mort.] Mais au lieu meſme d'éteindre l'hereſie des Priſcillianiſtes, comme on avoit pretendu, elle ne fit que l'établir davantage & la repandre plus loin. Ces heretiques qui avoient auparavant honoré Priſcillien comme un homme ſaint, luy rendirent depuis ſa mort le culte qu'on rend aux Martyrs. On taporta ſon corps en Eſpagne avec ceux des autres qui avoient eſté executez avec luy : on fit leurs funerailles avec des ſolennitez extraordinaires : & le ſerment le plus inviolable de cette ſecte eſtoit de jurer par Priſcillien. On voit que dans une Egliſe d'Eſpagne, les Eccleſiaſtiques ſans attendre meſme que perſonne leur en demandaſt leur ſentiment, s'écrierent que Priſcillien eſtoit Catholique & un ſaint Martyr. Herenas leur Eveſque approuva leur ſentiment, & ſoutint toujours que Priſcillien eſtoit Catholique, & avoit eſté perſecuté [injuſtement] par les Eveſques. S. Auguſtin parle auſſi des faux Martyrs des Priſcillianiſtes.

Sulp.l 2.p.178.

Conc.t.2.p. 1230.c.

Aug.ad Con.c. 5.p.16.t.c.

Les notes ſur S. Sulpice Severe remarquent meſme qu'il y a encore des martyrologes où on trouve entre les Martyrs le nom de Priſcillien. Pierre des Noels a encore donné ce titre à luy & à Latrocinien (ou Latronien,) fondé à ce qu'il pretend ſur S. Jerome. Et il eſt vray que ce Pere écrit [en 392,] que Priſcillien avoit eſté executé par la faction d'Ithace, & que quelques uns l'accuſoient de ſuivre l'hereſie des Gnoſtiques, c'eſt à dire de Baſilide & de Marcion, quoique d'autres le défendiſſent, & ſoutinſſent qu'il n'avoit pas eu les mauvais ſentimens dont on l'accuſoit. Mais depuis écrivant contre les Pelagiens, il le condanne hautement comme un homme abominable. Il ſe plaint autrepart des hereſies que les Priſcillianiſtes enſeignoient en Eſpagne ſur l'ame. Il qualifie encore leur doctrine du nom de peſte & de contagion, & il l'appelle l'hereſie infame de Baſilide. Il dit qu'elle ravageoit toutes les provinces qui ſont entre

Sulp.n.

P.de N.l.11.c.89. 125.p.218.2.j223. l.

a Hier.vell.c. 121.p.302.c.

ad Cte.t.2.p.152. 153 a.

b ep.82.t.2.p.318. e.

ep.29.t 1.p.196. c.

c in Is.c.o.p.240. b.c.

d ep.29.p.196.c.

les Pyrenées & l'Ocean: & c'eſt pourquoi il admire que Lucine d'Andalouſie euſt toujours conſervé malgré cette corruption, la purete de la foy de l'Egliſe, & n'euſt point voulu ecouter ce jugement de ſang, comme il l'appelle.

c. Conc B.t.1 p. 743 c. L.t.2.p 1188.a. B.t.1.p.743.1.b. c. y. p.742.b c. p 743.a. 1.b. p 741.2.d.. 1 d.e|743.1.b| Leo,ep.93.c.16. p.167.d. a Leo,p.167.d. Conc B.t.1.p. 741.2.d. Aug.ad Con.c. 3.p.15.1 d|2.a. c.2 p.14.2.d|c. 18.p.23.1.b. c3.p.15.2.a.

[a] La Galice [ſurtout] dont cette hereſie s'empara, ſelon les termes d'Idace le chronologiſte, aprés la mort de Priſcillien, [b] en eſtoit tellement infectée, que preſque tous les peuples de cette province, [beaucoup plus grande qu'elle n'eſt aujourd'hui,] s'y eſtoient laiſſé aller, [c] & le Pape Innocent I. voulant marquer les Priſcillianiſtes qui s'eſtoient réunis à l'Egliſe, les appelle ceux de la Galice. [d] Le progrés de l'erreur dans cette province, donna la hardieſſe à Symphoſe Eveſque Priſcillianiſte, dont nous avons déja parlé, d'ordonner des Eveſques de ſa faction en diverſes Egliſes qui eſtoient vacantes. [Il paroiſt que ce Symphoſe avoit une fort grande autorité parmi les Priſcillianiſtes ;] [e] & il eſt marqué comme le chef de leur communion: de ſorte qu'il ſemble avoir eſté metropolitain de la Galice. Neanmoins il eſt certain qu'il n'eſtoit pas Eveſque de Brague, qu'on voit avoir eſté metropole de cette province durant le regne des Sueves. [f] Comaſe qui eſtoit ſon Preſtre, dit en preſence du Concile de Tolede, qu'il ne prefere que Dieu ſeul à la ſageſſe de ce vieillard, [g] & ce meſme Concile en acceptant l'abjuration qu'il fit enfin, l'appelle un vieillard religieux.

[h] Dictine l'un de ceux qu'il fit Eveſque eſtant encore dans l'hereſie, [i] l'appelle dans le meſme Concile ſon ſeigneur, ſon pere, [k] celui dont il avoit receu la naiſſance & tout ce qu'il avoit de lumiere, [ce qui marque ce me ſemble qu'il eſtoit ſon fils par la naiſſance auſſibien que par l'ordination.] [l] Ce Dictine compoſa pluſieurs écrits [a] pour défendre la doctrine des Priſcillianiſtes ; & ces heretiques les liſoient avec beaucoup de reſpect. [m] Il y enſeignoit entre autres erreurs que Dieu & l'homme avoient une meſme nature.

[n] S. Auguſtin le fait auteur [o] de l'ouvrage appellé la Livre, par-ce qu'il contenoit douze queſtions, comme la livre romaine eſtoit compoſée de douze onces. [p] On avoit ramaſſé dans cet ouvrage un grand nombre d'exemples des Patriarches, des Prophetes, des Apoſtres, des Anges, & de J. C. meſme, pour taſcher de montrer qu'il eſtoit permis de mentir pour cacher ſa foy & ſa religion aux autres. [q] Il contenoit encore d'autres blaſphemes ; & [c'eſt pour cela] que les Priſcillianiſtes l'eſtimoient extraordinairement.

[k] *genitorem & doctorem.*

NOTE 12.

Digitized by Google

ARTICLE XV.

S. Ambroiſe écrit pour la réunion des Priſcillianiſtes : Ils ſe preſentent au Concile de Tolede.

'IL ſemble que Dictine ait écrit pour ſa ſecte eſtant encore jeune, & avant que d'eſtre Eveſque. [a]Ce qui eſt certain, c'eſt que l'orſqu'il n'eſtoit encore que Preſtre, luy & Symphoſe allerent trouver S. Ambroiſe, [le priant de les faire recevoir dans l'Egliſe] aux conditions qu'ils luy propoſerent. S. Ambroiſe écrivit donc aux Eveſques d'Eſpagne [pour demander] qu'ils fuſſent receus à la paix, pourvu qu'ils condannaſſent ce qu'ils avoient fait de mal, & qu'ils accompliſſent les condirions qu'il marquoit dans ſa lettre, & qu'ils s'eſtoient eux meſmes impoſées en ſa preſence. 'Il conſentoit auſſi pour le bien de la paix, que Dictine gardaſt le rang de Preſtre [que Symphoſe luy avoit ſans doute conferé depuis ſon hereſie,] mais qu'on ne pourroit NOTE 13. point l'elever à un degré plus honorable. 'Il ſemble [n] que le Pape Sirice ait fait la meſme choſe que S. Ambroiſe. [Nous ne ſavons point en quel temps ceci arrivà, ſinon] 'que ce fut depuis le Concile de Çaragoce.

Conc. B. t. 1. p. 741. 1. e. a 2. f 743. 1. a. p. 743. 1. b. g 2. p. 742. 2. f.

'Symphoſe ceſſa aprés cela de reciter les noms de Priſcillien & des autres au rang des Martyrs, & ne ſe ſervit plus des livres apocryphes & des ouvrages de Priſcillien : mais neanmoins ayant depuis eſté trompé & forcé par d'autres, il fit diverſes choſes autrement qu'il ne devoit, & ayant eſté appellé par les Eveſques d'Eſpagne à un Concile qu'ils avoient indiqué à Tolede, il evita de s'y trouver. [Nous n'avons rien de ce Concile, & nous n'avons pas meſme d'autre aſſurance qu'il ſe ſoit tenu.] 'Outre cela il eleva encore Dictine à l'epiſcopat contre l'ordre de S. Ambroiſe. Il s'excuſoit ſur ce que le peuple l'y avoit contraint : [mais il ne pouvoit ſe ſervir de cette excuſe] 'pour les Eveſques qu'il avoit établis avec Dictine en diverſes Egliſes qui eſtoient vacantes, s'appuyant, comme nous avons dit, ſur ce qu'ils avoient pour eux preſque tous les peuples de la Galice. Paterne Eveſque de Brague, & apparemment Iſone, furent du nombre de ceux qu'ils ordonnerent de la ſorte. 'Pour Dictine, Baronius dit qu'il eſt conſtant qu'il eſtoit Eveſque d'Aſtorga. 'La vie de S. Turibe d'Aſtorga [o] dit qu'il ſucceda à Dictine. [Enfin neanmoins Symphoſe ſe laſſa de ſoutenir une cauſe

p. 743. a Bar. 405 § 49. Conc. L. t. 2. p. 1230 c. d. Bar. 405. § 56. V. S. Leon. Boll. 16. apr. p. 423. § 6.

auſſi honteuſe que celle des Priſcillianiſtes, & chercha les
Bar.405.§56. moyens de revenir à l'Egliſe.] Il y a quelque apparence que ce fut enſuite d'un Concile qu'il avoit tenu avec les autres Evêſques de Galice qui eſtoient de ſa communion. [Il ſembloit que ni luy ni Dictine ne meritaſſent plus d'eſtre receus de l'Egliſe;]
§ 49.50. '& les Evesques d'Eſpagne eurent de la peine à les ecouter. Neanmoins on leur permit de ſe venir preſenter au Concile,
§ 43. 'qui fut tenu à Tolede [l'an 399, comme nous liſons dans la chro-
Conc.B.t.1.p. 742.1.c. nique d'Idace, 'ou plutoſt 'l'ere 438, comme il eſt marqué dans les fragmens qui nous reſtent de ce Concile, c'eſt à dire l'an 400 de J. C. Note 14.

[Il ſemble que les Eveſques de la Betique & de la province de
t.2.L.p.1280.a. Carthagene, ne s'y ſoient pas trouvez;] 'puiſqu'ils s'oppoſerent
Idat.chr. aux decrets qui y furent faits. 'Neanmoins Tolede meſme eſt dans la Carthaginoiſe.

Conc.B.t.1.p. 737.740. 'Si les dixneuf Eveſques marquez par les Canons appartenoient à ce Concile, de quoy nous parlerons en un autre en-
t.2.L.p.1241.a] 1281.1282. droit, Patruin ou Patron qui y eſt toujours mis le premier, 'ſeroit ſans doute celui de Merida auquel Gregoire ſucceda peu de
p.1280.1281, a p.1281. temps aprés. 'Il y avoit aſſurément un Rufin, [a] & des deputez d'un Eveſque Jean.

ARTICLE XVI.

Decret memorable du Concile de Tolede ſur la reception des Priſcillianiſtes.

Bar.405.§43. 'LE Concile commença le [ſamedi] premier de ſeptembre,
Idat.chr. [ce qui ſemble ſe pouvoir raporter] à quelques Canons que
Bar.405.§43. fit ce Concile pour la diſcipline de l'Egliſe. 'Le [lundi] troiſieme on parla de diverſes affaires, & le [lundi] ſixieme du meſme mois,
§ 44. 'Dictine pria les Eveſques de corriger tout ce qu'ils voudroient [en luy, & dans les autres qui demandoient miſericorde;] & d'uſer des clefs de l'Egliſe qu'ils avoient receues pour leur ouvrir la porte du ciel, & non pas celle de l'enfer. Il condanna ce qu'il avoit dit, que Dieu & l'homme n'avoient qu'une meſme nature, & en general tout ce que ſa preſomption luy avoit fait mettre dans ſes écrits [contre la verité:] Qu'il rejettoit de tout ſon cœur, & qu'il anathematizoit tout [ce qu'il avoit écrit contre l'Egliſe,] à la reſerve du nom de Dieu; Qu'il condannoit tout ce qui ſe trouvoit contre la foy [dans les livres de Priſcillien,]

lien,] & celuy qui en eſtoit l'aureur. 'On avoir lu un papier [de Priſcillien] qui contenoir quelques unes de ſes erreurs. Symphoſe proteſta qu'il en condannoit & les erreurs, & la doctrine & la ſecte, & il lur un écrit par lequel il declaroit qu'il condannoit tous les livres heretiques, principalement la doctrine de Priſcillien avec ſon auteur. § 45.

'Comaſe Preſtre de Symphoſe, dir qu'il condannoit tout ce qui avoit eſté condanné par ſon Eveſque, voulant ſuivre tous ſes ſentimens, & ne preferant rien à ſa ſageſſe que Dieu ſeul. Voilà ce que nous avons de ce qui ſe paſſa ce jour là, mais 'à diverſes fois. § 46. 1.

'Le lendemain, ſelon Baronius, [a] ou le [mardi] onzieme de ſeptembre, comme il eſt dans le Concile, Comaſe repeta qu'il ſuivoit l'autorité de Symphoſe ſon Eveſque, & qu'il ne ſe ſepareroit point d'un ſi ſage vieillard, '& lur enſuite dans un papier, que Priſcillien ayant dit que le Fils de Dieu n'eſt point né, & cela eſtant contre la foy Catholique de Nicée, que nous ſuivons tous, dit-il, il condannoit Priſcillien & ſes méchans livres. Symphoſe dit que ſi Priſcillien avoit fait quelques méchans livres, il condannoit & les livres & l'auteur. 'Dictine declara qu'il ſuivoit le ſentiment de Symphoſe ſon pere & ſon docteur, qu'il anathematizoit avec Saint Paul tous ceux qui ſuivoient une doctrine differente de celle de l'Evangile; & que pour cette raiſon il condannoit & Priſcillien & tout ce qu'il avoit écrit ou enſeigné contre la verité. 'Ainſi Symphoſe & Dictine condannerent par une profeſſion ſignée de leur main l'hereſie impie de Priſcillien avec ſon auteur. 'Ils ſignerent apparemment la formule de foy que le Concile témoigne avoir dreſſée. 'Symphoſe s'excuſa comme il put des fautes particulieres dont il eſtoit coupable. § 47. [a] Conc. B. t. 1. p. 742. 2. c. d. d. e. Idat. chr. Bar. 405. 552. § 49. 50.

'Outre ces deux, il y avoit encore au Concile divers Eveſques de Galice qui ſuivoient ou qui avoient ſuivi Priſcillien. 'Paterne fait, comme nous avons dit, Eveſque de Brague par Symphoſe, declara tout le premier avec ſerment, qu'il avoit eſté engagé dans la ſecte de Priſcillien; mais que depuis qu'il eſtoit Eveſque il en avoit eſté detrompé par la lecture des ouvrages de Saint Ambroiſe. Iſone declara qu'il avoir eſté depuis peu batrizé & fait Eveſque par Symphoſe, & qu'il ſuivoit la profeſſion que Symphoſe avoit faite dans le Concile. 'Vegerin qui eſtoit Eveſque des devant le Concile de Çaragoce, avoir auſſi condanné Priſcillien & ſes livres; '& il donna une profeſſion [de ſa foy] Idat. chr. Bar. 405. 550. § 51. § 52.

1. *poſt aliquanta & iterum aliquanta eodem tempore acta.*

§ 53. qui fut acceptée du Concile. 'Il y a encore un Antere joint à Dictine, comme eſtant à peu pres dans la meſme cauſe. [Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point le meſme qu'Ifone, dont on ne trouve rien dans la ſentence du Concile.]

§ 51. 'Herene au contraire, Donat, Acure, & Emile, perſiſterent toujours à vouloir ſoutenir Priſcillien, & ne voulurent point ſuivre Symphoſe: & de plus, Herene eſtoit coupable d'avoir nié avec parjure une choſe dont il eſtoit convaincu par la depoſition de trois Eveſques & de beaucoup de Preſtres & de Diacres.

Ibid. 'Aprés donc que toutes choſes furent diſcutées, le Concile ordonna [le 7 ou 11 de ſeptembre,] qu'Herene avec ſon Clergé & les autres Eveſques qui perſiſtoient comme luy dans l'erreur,

§ 52. ſeroient depoſez du ſacerdoce; 'Que Vegetin contre qui on n'avoit point prononcé nommément, ſeroit receu dans la communion de l'Egliſe; Que Paretne [quoique promu contre

§ 53. l'ordre,] conſerveroit neanmoins ſon eveſché, & que Vegetin

§ 52. pourroit communiquer avec luy; 'mais il ne ſeroit receu à la communion des autres que quand on en auroit eu l'avis & les lettres du Siege apoſtolique, de S. Simplicien de Milan, & des

§ 53. autres Eveſques, [comme la ſuite le montre;] 'Que Symphoſe, Dictine, Antete, demeureroient de meſme dans leurs Egliſes, en attendant qu'ils fuſſent receus dans la communion de l'Egliſe par [l'Italie,] dont ils avoient des auparavant eſperé de re-

§ 52. cevoir la paix. 'Que le Concile envoieroit, (s'il ne l'avoit déja fait,) une formule de foy aux autres Eveſques de la Galice qui s'eſtoient trouvez au Concile [aſſemblé par Symphoſe,] & qui eſtoient toujours demeurez dans la communion de ce Prelat: Que s'ils y ſouſcrivoient, ils ſeroient receus à eſperer la paix divine [de l'Egliſe,] attendant neanmoins comme les autres ce que le Pape Anaſtaſe alors ſeant, Simplicien de Milan, & les autres Eveſques ordonneroient ſur leur ſujet. Que s'ils refuſoient de ſigner la formule envoyée par le Concile, ils ne pourroient demeurer dans leurs Egliſes, & que les Eveſques meſmes que le Concile rétabliſſoit à cauſe des profeſſions de foy qu'ils avoient données, (c'eſt à dire Symphoſe & les autres,) ne pourroient

§ 53. communiquer avec eux, & que tous ceux que le Concile renvoyoit ainſi & remettoit dans leurs ſieges, à condition que la paix leur ſeroit rendue par le Pape, & par l'Eveſque Simplicien, ne pourroient ordonner avant que d'avoir obtenu cette paix, ni Eveſques, ni Preſtres, ni Diacres; afin qu'on voie, diſent les Peres, s'ils ont appris à rendre le reſpect qu'ils doivent aux ſen-

Digitized by Google

tences des Conciles. Le Concile avertit encore les Eveſques qu'ils doivent veiller ſoigneuſement pour empeſcher que les perſonnes excommuniées ne tiennent des aſſemblées particulieres, & que les Fideles ne s'engagent dans la communion & dans le ſupplice des heretiques en liſant leurs livres apocryphes. Il conclut ſa ſentence par le rétabliſſement de l'Eveſque Ortyge dans les Egliſes dont il avoit eſté chaſſé par les Priſcillianiſtes, c'eſt à dire dans l'eveſché de Celenes; & il communiqua dans ce Concile avec les autres Eveſques. § 11. Idat. chr. Idat. chr.

ARTICLE XVII.

Dictine & d'autres Eveſques Priſcillianiſtes ſont réunis à la communion de l'Egliſe.

[CETTE ſentence du Concile eut ſans doute ſon effet; & on ne peut douter que Symphoſe & les autres n'aient perſiſté dans le deſſein de ſe réunir à l'Egliſe, & n'aient eſté entierement receus à ſa communion par le conſentement] que l'on attendoit de Rome & de Milan, puiſque nous voyons que le Pape Innocent approuve la grace qu'on leur avoit accordée comme juſte & utile à l'Egliſe, & condanne de ſchiſme les Eveſques de la Betique & de la Carthagene qui s'oppoſoient à cette grace, & ſe ſeparoient meſme pour ce ſujet de la communion de leurs confreres, ["de quoy nous parlerons en un autre endroit.] L'extrait que nous avons du Concile de Tolede, [fait, comme nous croyons, en l'an 447,] qualifie Symphoſe & Dictine Eveſques de ſainte memoire. S. Leon dit auſſi que Dictine repara ſa faute, ſe retira du mauvais parti qu'il avoit choiſi, & ſe corrigea des erreurs qu'il avoit enſeignées. S. Auguſtin aſſure qu'on croyoit qu'il eſtoit revenu de ſon erreur, & avoit eſté Catholique. Bar. 405. § 43. Conc. t. 2. p. 1279. 1280. V. Innocent I. § 1. B. t. 1. p. 742. 1. c. Leo, ep. 93. c. 16. p. 167. 2. d. Aug. ad Con. c. 3. p. 16. 1. d.

Baronius dit meſme qu'il eſt conſtant qu'il s'eſt rendu celebre par ſon eminente ſainteté, & qu'on honore tous les ans ſa memoire en Eſpagne le jour de ſa feſte. Ferrandus le met le 2 de juin. D'autre le 24 de juillet, auquel on pretend qu'il mourut en l'an 420, ſelon ſon epiraphe. La vie de S. Turibe, qu'on dit avoir eſté ſon ſucceſſeur, le traite de Saint. [Mais je ne ſçay ſi tout cela ne doit point paroiſtre un peu ſuſpect. Dictine avoit aſſurément beſoin d'une vertu tres eclatante pour rendre ſon nom venerable à l'Egliſe aprés les livres qu'il avoit écrits, & la Bar. 405. § 56. Boll. 16. apr. p. 421. § 3. a p. 426. § 6.

maniere dont il eſtoit entré dans l'epiſcopat. Idace Eſpagnol qui eſtoit Eveſque en Eſpagne des l'an 428, ou environ, parle de luy ſans aucun eloge, & ſans donner aucun indice que l'Egliſe d'Eſpagne l'honoraſt comme un Saint. S. Auguſtin & S. Leon font la meſme choſe, ſinon que le premier parle de ſa converſion avec quelque doute. Mais on voit par l'un & par l'autre que les Priſcillianiſtes temoignoient toujours beaucoup d'eſtime & de veneration pour ſes ecrits & meſme pour ſa perſonne : de ſorte qu'il eſt à craindre que l'honneur qu'on luy rend aujourd'hui dans l'Eſpagne, ne ſoit plutoſt venu par la tradition des Priſcillianiſtes que par celle des Catholiques. Sa perſonne eſt fort differente de celle de Priſcillien & de Latronien ; mais je ne ſçay ſi ſa feſte n'eſt point du genre de celle de
Leo,t.2.p.831.1. ces faux martyrs.] On cite meſme d'Idace qu'il fut depoſé de l'epiſcopat avec pluſieurs autres Eveſques de ſa ſecte, à cauſe qu'il faiſoit profeſſion de l'hereſie de Priſcillien : [ce qui obligeroit à dire qu'il ſeroit encore retombé dans l'erreur aprés le Concile de Tolede. Mais je n'ay jamais pu trouver cet endroit.

Le Concile de Tolede fit, comme nous avons dit, une formule de foy pour eſtre ſignée par les Priſcillianiſtes, & quelques ordonnances pour regler la diſcipline de l'Egliſe. Nous avons une confeſſion de foy de vingt Canons qui ſont attribuez à ce Concile, à la teſte deſquels eſt le decret, qu'on ſuivra entierement les Canons de Nicée, que le Pape Innocent ſemble avoir voulu marquer en écrivant au Concile de Tolede. [Neanmoins il y a bien des raiſons pour croire que tout cela appartient à un autre Concile de Tolede tenu du temps de S. Leon en 447, ou peu aprés.]

Idat.chr. Conc.B.t.1.p. 737-742. p 738.1.a.b. G.t.1.p.41. Notes 15.

L.t.2.p.1231.1. On joint aux actes du premier un grand nombre de decrets citez par des auteurs modernes du Concile de Tolede en general. Il paroiſt qu'on ne donne pas grande autorité à ces decrets: [& il y en a au moins pluſieurs qui ſont bien poſterieurs à l'an 400.]

ARTICLE XVIII.

Les Priſcillianiſtes continuent à troubler l'Eſpagne : Ecrits de Saint Auguſtin, & loix des Empereurs contre eux.

[L'INDULGENCE & la ſageſſe dont le Concile de Tolede uſa l'an 400, ne fut pas capable d'étoufer entierement

l'hereſie des Priſcillianiſtes :]' & quelques années aprés, Oroſe ſe plaignoit à S. Auguſtin que les barbares qui eſtoient entrez dans l'Eſpagne, y faiſoient moins de ravages que ces faux docteurs. 'Divertes perſonnes quittoient meſme le pays à cauſe de cette confuſion. Aug. ad Or. p. 267. l. c. 2 b.

[Mais ce qui eſtoit le plus étrange dans cette hereſie, c'eſt que la pluſpart des remedes qu'on employoit pour l'éteindre, ne ſervoient qu'à faire à l'Egliſe de nouvelles plaies. Nous avons vu les maux qui avoient ſuivi les executions ſanglantes de Priſcillien & de ſes complices. La voie de la doctrine & de la tradition des anciens eſtoit plus propre & plus naturelle.] 'Mais une perſonne ayant apporté en Eſpagne à ce deſſein les ouvrages d'Origene, ils ne corrigerent les erreurs de Priſcillien que par de nouvelles erreurs. 'Et ce fut ce qui obligea S. Auguſtin d'écrire le livre que nous avons encore contre les Priſcillianiſtes & les Origeniſtes. b. c. retr. l. 2. c. 44.

'Le zele qu'avoient d'autres Catholiques de decouvrir ceux qui ſuivoient les dogmes de Priſcillien, les engagea eux meſmes dans l'erreur la plus criminelle de ces heretiques, qui eſt qu'on pouvoit cacher ſes veritables ſentimens en matiere de religion, & meſme faire ſemblant d'en avoir de tout contraires, croyant faire une action de grand merite de decouvrir par ce moyen ces heretiques, c'eſt à dire de combatre pour la verité en violant la verité, & de s'oppoſer au menſonge par le menſonge. c. 60. ad Con. c. 1. p. 14. 1. c.

'Conſence écrivit amplement ſur ce ſujet à S. Auguſtin, 'ſelon ce qu'il en avoit appris d'un ſerviteur de Dieu nommé Fronton. 'Ce Saint aprés avoir attendu un an à luy répondre, le fit enfin avec la chaleur que ſon amour pour la verité luy inſpiroit, & s'eleva fortement contre cette fauſſe pieté qui alloit à ruiner non pas les Priſcillianiſtes, mais toute la religion Chrétienne. 'Il loue l'eloquence de Conſence, ſon eſprit, la connoiſſance qu'il avoit des Ecritures, la douleur & l'indignation qu'il témoignoit pour la negligence des Catholiques, & le zele ardent qui luy faiſoit ſouhaiter de decouvrir les heretiques qui ſe cachoient. 'Il dit que Dieu luy a donné aſſez de capacité pour les refuter ; & il l'exhorte de le faire, [a] afin, dit-il, que ces écrits ſalutaires qui détruiront les folles impietez de ces heretiques, eſtant connus de tout le monde & repandus de tous coſtez, ſoit par les Eveſques Catholiques qui ont à inſtruire leurs peuples, ſoit par d'autres perſonnes habi- a. b. c. 1. p. 15. 1. a. c. 1. p. 14. 1. b. b. c. 6. p. 16. 1. b. | c. 11. p. 20. 1. b. | c. 21. p. 24. 2. d. a c. 6. p. 16. 1. b.

les & pleines du zele de Dieu, ce ſoient comme de ſacrez filets qui ne ſerviront pas à decouvrir les coupables par des fourberies & des menſonges, mais qui les prendront pour leur faire connoiſtre & embraſſer la verité. Car quand ils ſeront pris de la ſorte, ils confeſſeront d'eux meſmes le mal où ils auront eſté, & ils corrigeront avec charité ceux qu'ils avoient eus pour compagnons dans le mal, ou [s'ils ſont trop endurcis,] ils les decouvriront aux autres par le meſme eſprit de miſericorde & de charité. Et quand meſme quelques uns auroient honte de confeſſer les deſordres qu'ils avoient longtemps cachez par la diſſimulation [naturelle au crime,] la main de Dieu les en pourra
c.11.p.10.1.c|c. 21.p.24.2.d. toujours guerir dans le ſecret [de leur cœur.] S. Auguſtin veut que Conſence refute avant toutes choſes la doctrine de ces heretiques ſur le menſonge. [Mais c'euſt eſté prendre une peine bien inutile, aprés ce que S. Auguſtin luy diſoit à luy meſme ſur cette matiere dans ſa réponſe qui eſt toute contre le menſonge, ſelon le titre qu'il a voulu donner à ſon livre.]

Cod. Th. 16.t.5.l. 40.p.160. L'Empereur Honoré joignit ſon autorité à celle de l'Egliſe. Car il ordonna le 22 fevrier de l'an 407, que les Manicheens, les Cataphryges, & les Priſcillianiſtes ſeroient privez de tous les droits civils, que leurs biens ſeroient donnez à leurs plus proches, qu'ils ne pourroient rien recevoir des autres, rien donner, rien vendre, rien acheter, rien laiſſer par teſtament, non pas meſme à leurs enfans qui ſeroient de leur ſecte, s'ils ne la quittoient; Que les lieux où ils s'aſſembleroient ſeroient confiſquez, & les maiſtres, ou les receveurs, ou les fermiers, ſeverement punis; que meſme leurs eſclaves pourroient les
l.43.p.164. denoncer, & les quitter pour ſe donner à l'Egliſe. Il confirma cette loy le 15 de novembre 408. [Elle regarde ſans doute particulierement les Priſcillianiſtes, d'où vient]
l.40.p.160. qu'elle eſt adreſſée à Senareur Prefet ["des Gaules & d'Eſpagne. Ils meritoient v.Honoré
p.161.1. bien d'eſtre traitez de Manichéens:] & quelques uns croient 126. que la loy leur applique auſſi le nom de Phrygiens [ou Cataphryges. On ne voit pas bien quel raport il y avoit entre cette ſecte & la leur,] ſi ce n'eſt que quelques uns aient cru que leur nom venoit de la Priſcille des Montaniſtes. [Mais auſſi je ne croy point qu'on trouve qu'il y euſt alors de Motaniſtes dans l'Occident.]

l.48.p.168. Theodoſe le jeune declara le 21 de fevrier 410, qu'encore que la loy du 22 de fevrier 407, ſemblaſt exclure ces heretiques de toute le commerce des hommes, elle ne les exemtoit pas

neanmoins des charges & des vacations onereuſes qu'ils devoient à leurs villes par leur naiſſance. 'Le meſme prince les
NOTE 16. comprend encore" tant dans celle du 9 avril 423, où il confirme les conſtitutions generales faites contre divers heretiques, 'que dans celle du 30 may 428, où il renouvelle toutes les peines ordonnées par les loix precedentes, & y en ajoute de nouvelles. l.59.p.182. l.65.p.187.

[Les Priſcillianiſtes exercerent encore le zele & la patience de l'Egliſe du temps de S. Leon, & meſme dans le VI. ſiecle, où l'on aſſembla le Concile de Brague contre eux. Mais nous aimons mieux reſerver ce qui ſe paſſa alors pour l'hiſtoire des Saints de ce temps là.]

LES MESSALIENS OU MASSALIENS, HERETIQUES.

SAINT Epiphane diſtingue deux ſortes de perſonnes qui portoient le nom de Meſſaliens, dont les uns plus anciens eſtoient payens, & n'avoient rien de commun ni avec les Chrétiens, ni avec les Samaritains, ni avec les Juifs; '& les autres plus nouveaux portoient le nom de Chrétiens. 'Les premiers reconnoiſſoient pluſieurs dieux, & neanmoins n'en adoroient qu'un, qu'ils appelloient le Tout-puiſſant. 'L'Abbé de Billy" croit avec aſſez d'apparence que ce ſon ces Hypſiſtaires, dans la ſecte deſquels avoit eſté Gregoire Eveſque de Nazianze, pere du Theologien, avant que d'embraſſer la religion Chrétienne. 'Ceux de Beryte," dont parle Theophane ſur l'an 349, qui de Chrétiens eſtoient preſque revenus au paganiſme, [y ont auſſi quelque raport : mais ils ſont moins anciens que les Hypſiſtaires. Ce peuvent bien eſtre encore" les Celicoles, qui troublerent l'Afrique ſous Honoré.] Epiſto.c.1.p. 1067.c.d. c.2.p.1068.b. c.1.p.1067.d. V.S.Gregoire de Naz.n.4. Naz.n.p.701.c. V.Conſtance §. 13. Tiphn.p.32.b. V.Saint Auguſtin §. 121.

'Ces Meſſaliens s'aſſemb'oient dans des places decouvertes, comme dans des cours ſemblables" aux oratoires que les Juifs & les Samaritains avoient autrefois, & dont S. Epiphane dit Epi.80.c.1.p. 1067.1068. προσευχαῖς.

c.2.p.1068.b. qu'il y en avoit encore une de ſon temps auprés de Sichem.[1] Ils avoient donc de ces ſortes d'oratoires, ou en quelques endroits, des egliſes à peu pres comme les noſtres; & là aprés avoir allumé quantité de lampes & de flambeaux, ils recitoient certains cantiques compoſez par les habiles de leur ſecte: [& c'eſt ſans doute ce qui leur a fait donner le nom de Meſſaliens, comme l'écrit Theodoret, (& le P. Petau pretend que c'eſt le meilleur,) ou Maſſaliens ſelon S. Epiphane, ce qui eſt la meſme choſe,] ce nom marquant, [ſelon l'hebreu,] ceux qui s'adonnent à la priere.[2] Celui d'Euphemites qu'on leur donne encore, [ne ſignifie que la meſme choſe, ſelon le grec.]

c.1.p.1067.c] Thdrt.h.l.4.c.11. t.4.p.292.c.

a Epi.p. 967.d.

[1] Quelques officiers en firent mourir pluſieurs, mais cette rigueur ne produiſit qu'un nouveau mal. Car ils firent des oratoires ſur les corps de ceux que l'on avoit executez, où ils recommencerent leurs ceremonies, & prirent enſuite le nom de Martyriens, à cauſe de ces pretendus martyrs des idoles. Saint Epiphane croit que le General Lupicien fut de ceux qui les perſecutoient. [C'eſt apparemment] [1] Lupicin que Jovien fit General de la cavalerie dans l'Orient l'an 363, qui fut continué dans cette charge par Valens, [& qui fut Conſul avec Jovin en 367.]

Epi.80.c.2.p. 1068.c.d.

Amm.l.26.p. 316.325.

[1] Cette ſecte produiſit celle des Sataniens, qui prenoient ce nom à cauſe du culte & de l'adoration qu'ils rendoient à Satan. Car voyant les maux que le demon faiſoit aux hommes, ils s'imaginerent qu'ils s'en exemteroient en ſe ſoumettant à ſa domination, & en l'appaiſant par leurs reſpects.

Epi.80 c.3.p. 1069.a.

[1] Pour les autres Meſſaliens, qui ne prenoient le nom de Chrétiens que pour deshonorer davantage J. C, ils n'avoient ni commencement, ni fin, ni chef, ni dogme conſtant & aſſuré. [1] Leurs premiers auteurs eſtoient Dadoes, Sabas, Adelphe, Herme, Simeon, & quelques autres.[b] Adelphe n'eſtoit ni moine ni Clerc, mais un laïque: Sabas avoit pris l'habit de ſolitaire, & on le ſurnommoit l'eunuque, à cauſe qu'il s'eſtoit mutilé luy meſme. Photius y ajoute un ſecond Sabas; & au lieu d'Herme, il met un Euſtarhe le venerable.

b.

Thdrt.l.4.c.10. p.672.c.

b Phot.c.52.p.37.

[1] Adelphe qui eſtoit de Meſopotamie, paſſoit ce ſemble pour le chef des autres;[c] & auſſi ces heretiques ſont quelquefois nommez Adelphiens.[d] On les appelle auſſi Euſtathiens, [à cauſe d'Euſtathe.][e] Le nom d'Euchites dont on les appelle encore, eſt le meſme en grec que celui des Meſſaliens en hebreu,[f] & celui de Pſalliens en latin, que Saint Auguſtin leur donne.[g] Je

Thdrt.h.l.4.c. 11.p.293.b] Nil.ad Mag.c 21.p.260.

c Phot c.52.p.37.

d Cotel.g.t.3.p. 400.c.

e Thdrt.l.4.c.10. p.672.b] Vit.P.l. 5.c.12.3 9.p.613. a.

f Aug.hær.57.p.11.2.d. g Hier.ad Cte.pr.p.260.c.

n'entens

n'entens pas bien ce que dit Saint Jerome, lorſqu'il parle des heretiques de preſque toute la Syrie, que les peuples appelloient en leur langue Abin & Pannin, c'eſt à dire méchans & Maſſiliens. [1] On les appella auſſi Enthouſiaſtes, & Corcutes [ou danſeurs,] à cauſe des agitations que le demon leur cauſoit, & qu'ils prenoient pour des operations du Saint Eſprit. [2] Mais pour eux ils prenoient le nom de Spirituels.

Thdrt.l.4.c.10. p.672.c|Cotel.g.t.2.p.400.c.
a Thdrt.h.l.4.c.11.t.4.p.243.a.

NOTE L.

[1] S. Epiphane fait commencer ces heretiques des le regne de Conſtance, [b] quoique Theodoret ne les mette que du temps de Valentinien, [ſous lequel ils commencerent peuteſtre à eclater davantage.] Il ſemble ſelon S. Epiphane, qu'ils ſoient venus de Meſopotamie, & de là ſe ſoient repandus juſqu'à Antioche [des l'année 376, qui paroiſt eſtre celle où ce Saint en parloit.]

Epi.80.c.1.p. 1067.c.
b Thdrt.l.4.c.10. t.3.p.672.b.
Epi.80.c.3.p. 1070.a.

[1] Ils faiſoient profeſſion de renoncer au monde, & d'abandonner tous leurs biens: [1] & ſous l'habit de moines ils enſeignoient les impietez des Manichéens, [c] & d'autres encore plus deteſtables, [d] ce qui ſemble confirmer ce que dit S. Auguſtin [11] ſur le raport du bruit commun, que les Meſſaliens faiſoient profeſſion de l'état monaſtique; [e] & Baronius le ſuppoſe comme une choſe conſtante. [Il y avoit aſſurément pluſieurs moines parmi eux: Mais ni S. Epiphane, ni Theodoret dans ſon hiſtoire où il en parle à deſſein, n'ont point dit qu'ils fiſſent generalement profeſſion de cet état.] [f] Au contraire S. Epiphane remarque qu'ils avoient des femmes avec eux. [f] Photius, comme nous venons de voir, ne marque qu'un de leurs chefs qui fuſt moine, & dit qu'Adelphe le principal d'entre eux, n'eſtoit ni moine ni Clerc, mais ſimple laique.

p.1069.d.
Thdrt.v.Pat.c.3.t.3.p.792.a.
c Baſilic.t.1.p.551.
d Aug.hær.57.p.12.1.a.
e Bar.361.§34.35.
Epi.80.c.3.p. 1069.c|1070.a.
f Phot.c.52.p.40.

dicuntur.

[1] Le principe de leur erreur eſtoit que chacun tiroit de ſes anceſtres un demon, qui poſſedoit ſon ame depuis le moment de ſa naiſſance, & le portoit toujours au mal; Que le batteſme coupoit bien comme un raſoir les branches exterieures des pechez, mais ne pouvoit oſter de l'ame le demon qui en eſtoit la racine, [1] & qu'ainſi il eſtoit inutile de le recevoir: [5] Que l'aſſiduité à la priere pouvoit ſeule chaſſer ce demon, & qu'il ſortoit par les excremens du nez & de la bouche, [h] ou d'une maniere encore plus ridicule, que marque Saint Auguſtin: [i] Que quand ce demon eſtoit hors de l'ame, le Saint Eſprit y deſcendoit, donnoit des marques ſenſibles & viſibles de ſa preſence, & delivroit entierement le corps de tous les mouvemens des paſſions, & l'ame de l'inclination qu'elle a pour le mal; de ſorte qu'on n'avoit plus beſoin de ſe mortifier le corps par des

Thdrt h.l.4.c.11.p.242.d.
Thdrt.h.p.242. c|hiſt.l.4.c.10.p.673.c.
g h.p.242.d.
h Aug.hær.57.t.6.p.11,t.a.
i Thdrt.p.673.c.d.

jeûnes, ni de retenir la concupiſcence par les preceptes de l'Evangile.

[Outre ce dogme capital de leur ſecte, on leur attribue des erreurs groſſieres contre les premiers principes de la religion, dans leſquelles le demon ne les a peut-eſtre precipitez que peu à peu.]' Car on les accuſe d'avoir dit que la divinité ſe changeoit en differentes manieres pour s'unir à leurs ames, en ſorte que les trois hypoſtaſes s'uniſſoient [quelquefois] en une ſeule,

Cotel.g.t.3.p. 402.b.

p.403.b. 'Ils diſoient au contraire que l'ame de l'homme ſpirituel eſtoit changée en la nature divine. [C'eſt peut-eſtre pour cela que]

Epi.80.c.3.p. 1069.d. 'quoy qu'on puſt demander à un homme de cette ſecte, il diſoit toujours qu'il eſtoit Patriarche, Prophete, Ange, J.C. meſme,

Cotel g.t.3.p. 402.b.c. 'Ils pretendoient auſſi que le corps de J.C. eſtoit infini comme la nature divine, tantoſt corps, & tantoſt eſprit, & ils ne rougiſſoient pas de dire que le corps qu'il avoit d'abord eſtoit plein de demon, mais que le Verbe avant que de s'en revêtir, les en avoit chaſſez.

[S'imaginant eſtre changez en la nature divine, on ne doit

p.405.a. pas eſtre ſurpris] s'ils ſe vantoient de connoiſtre clairement l'état des ames aprés la mort, le fond des cœurs, les diſpoſitions

Thdrt.l.4.c.10. p.673.d|h.l.4.c. 11.p.243.a. les plus interieures de l'homme, les ſecrets de l'avenir, & enfin la Trinité divine, qu'ils pretendoient meſme voir des yeux

a Hier.ad Cte. pr.t.4.p.360.c. du corps.[a] Ils eſtoient du nombre de ceux qui aſſuroient que l'homme pouvoit monter à la perfection de la vertu & de la ſcience, & non ſeulement reſſembler, mais egaler la divinité en ces deux points, & qui pretendoient arriver à une vertu aſſez conſommée pour ne plus commettre un ſeul peché, meſ-

Conc.t.3.p.741. b. me d'ignorance ou de penſée. [Ainſi c'eſt avec raiſon]' qu'on a accuſé les Pelagiens de ſuivre leurs egaremens.

[Il eſt aiſé de voir quel uſage ils pouvoient faire de ces prin-

Epi.80.c.1.p. 1069.1070. cipes ordinaires des Illuminez.]' Ils ne ſavoient ce que c'eſtoit que de jeûner: A quelque heure qu'ils euſſent faim, des huit & neuf heures du matin, & quelquefois des la nuit, ils buvoient

p.1069.c|1070. a. & mangeoient ſans aucune moderation. 'Ils couchoient peſle meſle hommes & femmes au milieu des grandes rues, lorſqu'il faiſoit chaud; ce qui ſuffit pour faire juger du reſte qu'on ne

Maxi.in Dio p. 88.c. ſçait pas, ou que la pudeur empeſche de dire. Quelques uns diſent ſeulement que pour ſe donner cette liberté, ils vouloient qu'on euſt paſſé trois ans dans les exercices de la mortification.

Thdrt.l.4.c.10. p.672.c|h.l.4.c. 11.p.243.a|Aug. hær.57.p.12.1.a. [Le point le plus celebre de leur diſcipline,]' c'eſt qu'ils con-

dannoient le travail des mains comme mauvais, croyant qu'il eſtoit indigne de gents ſpirituels comme eux, [a] de faire quelque choſe, [b] aimant mieux mendier leur pain ſous pretexte de pauvreté. [a] Toute leur occupation, à ce qu'ils pretendoient, eſtoit la priere, [b] & S. Auguſtin a cru qu'ils s'y occupoient effectivement: [c] mais en effet ils paſſoient la meilleure partie du jour à dormir, & puis debitoient leurs ſonges pour des revelations & des propheties, dont l'evenement neanmoins faiſoit bientoſt voir la fauſſeté. [d] Ils ſembloient quelquefois tomber tout à fait dans la freneſie; car ils ſe mettoient tout d'un coup à ſauter, diſant qu'ils ſautoient ſur le diable. Ils faiſoient toutes les poſtures d'un homme qui veut tirer d'un arc, & ils diſoient qu'ils tiroient ſur le diable. Ils faiſoient cent autres folies de cette nature; & c'eſt ce qui les faiſoient appeller Enthouſiaſtes.

a Epi.80.c.3.p. 1059.c.
b d Thdrt.h.p. 243.a.
b Aug.hær.57.p. 12.1.a.
c Thdrt.h.p.243. a|hiſ.p.674.c.
h.p.243.c.d.

[Non ſeulement ils mendioient quand ils n'avoient rien,] mais ils pretendoient qu'on ne devoit donner qu'à eux, comme eſtant les vrais pauvres d'eſprit, & non à tout autre dans quelque neceſſité qu'il puſt eſtre.

Cotel.g.t.3.p. 404.c.

[f] Quelques uns ont écrit qu'une hereſie ſi ridicule eſtoit une branche de celle des Manichéens. [d] Neanmoins S. Epiphane en attribue la cauſe à la trop grande ſimplicité de quelques Orthodoxes, c'eſt à dire des ſolitaires de Meſopotamie, [e] qui d'une part étendoient ce ſemble trop loin le commandement que fait J.C. de vendre ſon bien [& de prier ſans ceſſe,] & de l'autre negligeoient le travail des mains, ſur lequel S. Epiphane fait des reflexions conſiderables. [f] Il reprend encore ces ſolitaires non ſeulement de ce qu'ils ſe raſoient la barbe contre les Conſtitutions apoſtoliques, & portoient de longs cheveux contre le commandement de S. Paul, mais encore de ce qu'ils affectoient de paroiſtre en public revétus de ſacs & de cilices; cette profeſſion exterieure d'une vie auſtere & penitente ne paroiſſant pas aſſez conforme à la ſimplicité des enfans de l'Egliſe qui ſervent Dieu dans le ſecret, & qui n'attendent point leur recompenſe de l'eſtime & des louanges des hommes.

Baſilic.l.9.c.18. p.551.a.
d Epi.80.c.4.p. 1070.a.
e c.6.p.1073.a.
e c.4.p.1070. 1071.
f c.6.7.p.1073.b. c.

[g] S. Jean de Damas remarque encore d'autres opinions extravagantes de ces heretiques, [que nous omettons en partie, parcequ'il y en a quelques unes que nous ne voyons pas moyen d'accommoder avec ce qu'en raportent les meilleurs auteurs: & des fanatiques de profeſſion peuvent bien avoir eu ſelon les temps des folies differentes & meſme contraires:] [h] Car ce Saint dit qu'il a tiré de leurs livres ce qu'il en dit. [i] On peut voir auſſi

g Jo.D.de hær.p. 466.
h p.466.b.
i Baſilic.t.1.l.9.p. 551.a.

ce qu'en dit Harmenopule dans les Baſiliques de Leunclavius. Il remarque qu'ils avoient la Croix en horreur, qu'ils n'honoroient point la Ste Vierge, ni S. Jean Batiſte, ni aucun des Saints, hormis les Martyrs; qu'ils prenoient la liberté de ſe mutiler quand ils vouloient, qu'ils rompoient les mariages, qu'ils
Cotel.g.t.3.p. 401.a. juroient & ſe parjuroient ſans peine. On remarque encore qu'ils établiſſoient des femmes pour maiſtreſſes de leurs ſectes, pour inſtruire & pour gouverner non ſeulement les hommes, mais les preſtres meſmes, deshonorant ainſi J. C, qui [ſeul] eſt le veritable chef de l'homme.

[Quoique les Meſſaliens fuſſent contraires en tant de points
Thdrt.l.4.c.10. p.672.c.d. à la foy de l'Egliſe,] ils ne ſe ſeparoient pas neanmoins de ſa communion, mais c'eſtoit parcequ'ils regardoient la participation du Corps & du Sang de J. C. comme une choſe indifferente qui ne faiſoit ni bien ni mal, de quelque maniere & en
Cotel.p.403. 404. quelque diſpoſition qu'on s'en approchaſt. Car ils ne la recevoient point du tout comme un myſtere qui nous ſanctifie, & dont il faut s'approcher avec crainte & avec foy, parceque nous croyons & que c'eſt effectivement [la chair] vivifiante du Verbe incarné. [Ils recevoient encore apparemment l'Eucariſtie dans le deſſein de ſe cacher & de paſſer pour Catholiques.]
Thdrt l.4.c.10 p.772.c.d. & c.d. Car c'eſtoit un de leurs artifices: & ils ne craignoient point pour ce ſujet de nier impudemment leurs opinions lors meſme qu'on les interrogeoit; & aprés qu'on les en avoit convaincus, ils prononçoient anatheme contre tous ceux qui croyoient
Cotel.p.405.b.c. toutes les choſes dont ils eſtoient eux meſmes perſuadez, leurs maiſtres leur ayant appris que ni les parjures, ni les anathemes ne leur pouvoient plus faire aucun tort, quand ils eſtoient une fois arrivez à la perfection, ou, comme ils diſoient, à l'impaſſibilité.

Phot.c.52.p.40. Il paroiſt qu'il y a eu un jugement rendu contre les Meſſaliens, [dont on ne ſçait autre choſe, ſinon que] quelques uns d'eux y furent anathematizez, & que ce fut avant le Concile d'Antioche, où ils furent auſſi condannez par Flavien, [qui fut fait Eveſque d'Antioche ſur la fin de l'an 381. Voici ce que l'hiſtoire nous apprend de ce ſecond jugement.]

Thdrt.l.4.c.10. p.673.a. Flavien ayant appris qu'ils infectoient de leur venin la ville d'Edeſſe [en Meſopotamie,] y envoya une compagnie de moines
h.l.4.c.11.p.243.b. qui les amenerent à Antioche, avec leur chef nommé Adelphe, qui eſtoit alors extremement agé, pour y eſtre examinez. Ils
b hiſ.p.673.a. *c* h.p.243.b. denierent tout, & proteſterent que les crimes dont on les accuſoit, eſtoient de pures calomnies.

'Mais Flavien les prit par une autre voie. Il fit ſemblant de ſe faſcher contre les denonciateurs & les témoins, comme s'ils euſſent eſté des calomniateurs; & appellant Adelphe avec douceur, il le fit aſſeoir auprés de luy. 'Il luy dit enſuite que ſes denonciateurs, qui eſtoient des gents groſſiers, 'encore tous jeunes & ſans experience, n'entendoient rien dans ces matieres ſpirituelles. Mais nous, ajouta-t-il, qui avons vécu longtemps, nous ſavons bien quelle eſt la nature de l'homme: nous connoiſſons auſſi par quels artifices les demons nous font la guerre, & nous avons meſme eprouvé quels ſont les effets de la grace. Dites moy donc en verité comment vous tenez que le demon ſe retire, & que la grace du Saint Eſprit vient devant nous.

'Adelphe flaté par ce diſcours, [a] crut avoir trouvé une perſonne toute preſte à recevoir ſa doctrine. Il avoua toutes les choſes dont on l'avoit accuſé, '& vomit tout le venin qu'il tenoit caché dans ſon ame. 'Flavien le laiſſa dire: mais quand Adelphe eut achevé de decouvrir cette ſource de puanteur & d'ordure: Miſerable, s'écria Flavien, qui a vieilli dans le crime, c'eſt ta bouche meſme qui te condanne, & non pas moy: tes levres ont porté témoignage contre toy meſme. Leur perfidie ayant donc eſté reconnue, ils furent condannez par Flavien & par ceux qui eſtoient avec luy, ſavoir Byze de Seleucie, 'qui eſt nommé dans le Concile de Conſtantinople eu 394, [b] Same dont l'eveſché n'eſt point marqué, & S. Maruthas paſteur de la nation des Supharéniens, dit Photius. 'Car le Synode aſſemblé par Flavien, (ce ſont les termes de Photius,) eſtoit compoſé de ces trois Prelats, [qui apparemment s'eſtoient rencontrez à Antioche,] & de trente Preſtres ou Diacres.

'Adelphe [voyant qu'il eſtoit convaincu par ſa propre confeſſion,] & les autres avec luy, demanderent qu'on les admiſt comme penitens; mais le Synode le refuſa, voyant bien que leur penitence n'eſtoit qu'une feinte, puiſqu'ils communiquoient par écrit, comme on les en convainquit, avec ceux meſmes qu'ils avoient anathematizez comme Meſſaliens; [ce qui nous a fait dire qu'il y en avoit déja eu quelques uns de condannez.] 'Ainſi ils furent fouettez & anathematizez, & chaſſez de la Syrie, [d] & de tout l'Orient par Flavien, [e] qui manda à ceux de l'Oſrhoene (où eſt Edeſſe,) tout ce qui s'eſtoit paſſé en cette rencontre; & les Eveſques de cette province luy écrivirent pour l'en remercier & approuver ce qu'il avoit fait.

[Nous n'avons rien qui nous determine l'année où tout cela

b hiſ.p.673.a.
b.
b.p 143.
hiſ.p.673.b.
a h.p.143.c.
hiſ.p.673.c.
d 674.a.
Phot.c.52.p.37.
Conc.t.2.p.1151.
c.
b Phot.c.52.p. 37.
p.37.
p.40.
Thdrt.l.4.c 10. p.674.a.
d h.l.4.c.11.p. 143.c.
e Phot.c.52.p. 40.

s'eſt paſſé, ſi l'on ne veut dire que ç'a eſté à peu pres vers l'an
Conc.t.2.p.1151. b.c. 390.] Flavien d'Antioche, & Byze de Seleucie ayant aſſiſté auſſibien que S. Amphiloque au Concile de Conſtantinople le 29 de ſeptembre 394, [& S. Maruthas ayant particulierement paru dans le V. ſiecle juſque vers l'an 412. Flavien ne fit ſans doute chaſſer de Syrie que les Meſſaliens convaincus en perſonnes dans ce jugement; & il ne faut pas l'étendre à tous les
Hier.adCte.pr. p.260.c. autres de la meſme ſecte,] puiſque S. Jerome aprés la mort de Flavien, appelle les Maſſiliens les heretiques de preſque toute la Syrie: [ce qui marque aſſez qu'ils y eſtoient fort repandus.]

Thdrt.l.4.c.10. p.674.a. [a] Ceux donc qui furent chaſſez ſe retirerent dans la Pamphylie, où ils repandirent le poiſon de leur doctrine. [a] La Lycaonie meſme en fut infectée. Mais elle avoit S. Amphiloque pour conducteur & pour metropolitain, lequel s'eleva contre eux, & purgea ſon troupeau de la peſte qu'ils y avoient apportée.
a p.673.a.
Phot.c.52.p.37. [Il les pourſuivit juſque dans la Pamphylie,] & preſida dans le Concile [b] qui ſe tint contre eux à Side [metropole de cette pro- Note 2.
b Phot.c.52.p. 40. vince,] où il ſe trouva 25 Eveſques, qui manderent à Flavien d'Antioche par une epiſtre ſynodique, ce qui s'eſtoit paſſé dans
Thdrt.h.l.4.c. 11.p.243.d. leur aſſemblée. [c] S. Amphiloque fit auſſi des livres contre eux, où il les refuta plus exactement que perſonne, inſerant dans ſes écrits les propres termes dont ces heretiques ſe ſervoient, leſquels faiſoient voir clairement combien ils eſtoient contraires à la foy.

hiſt.l.4.c.10.p. 672.d. [d] Cette hereſie ſe repandit encore dans la petite Armenie, où elle infecta beaucoup de monaſteres, [b] & trouva meſme quelque protection dans un Eveſque. Flavien d'Antioche luy en
Phot.c.52.p. 40. écrivit par deux fois; & à la ſeconde il luy fit quelque plainte
p.40 Cotel.g.t. 3.p.401.a. de ce ſupport qu'il donnoit aux heretiques. [e] Letoïus qui gouvernoit alors [f] avec beaucoup de reputation l'Egliſe de Meliti- V. S. Gregoire de Nyſſe.
ne en la meſme province, écrivit à Flavien pour s'informer de ce que c'eſtoit que cette hereſie, & on luy envoya la condannation que le Synode [d'Antioche en avoit faite. Ayant donc
Thdrt.l.4.c.10. p.672.d. ſceu la verité des choſes,] comme il eſtoit plein du zele de Dieu, il mit le feu aux monaſteres, ou plutoſt aux tanieres de ces heretiques, & par ce moyen chaſſa les loups de ſa bergerie.
h.l.4.c.11.p.243. d. [g] Il publia auſſi des lettres contre eux.

e Ephr.teſt.p. 603.t.d. [h] S. Ephrem ſi celebre dans l'Egliſe, [f] leur donna ſa maledic- V. S. Ephrem §. 16.
d Thdrt.v Pat.c. 3.p.792.a. tion devant que de rendre l'eſprit, apparemment en 379. [d] S.
Vit.P.l.5.c.12. §.9.p.613.a. Marcien qui eſtoit un illuſtre ſoliraire de l'Orient, avoit horreur de ces faux moines. [i] On voit dans le vies des Peres com-

ment ils furent confondus par un ſaint ſolitaire d'Alexandrie, avec leur fauſſe maniere de prier toujours ſans travailler.

'S. Nil dit qu'il faut beaucoup diſtinguer l'application continuelle des Saints à Dieu, de la pareſſe d'Adelphe, qui au lieu de porter les jeunes gents à abatre par pluſieurs travaux les forces d'un corps plein de feu & de vigueur, leur a fait une loy de ne rien faire, ſous prerexte de les faire prier toujours, & les a voulu porter à un repos qui n'eſt propre qu'à ſoulever leurs paſſions, & à donner à leur eſprit la liberté de s'y entretenir, juſqu'à ce que cette priere imaginaire ſe perde elle meſme & s'evanouiſſe entierement. Il joint à Adelphe,"Alexandre [auteur de l'Inſtitut des Acemetes, dont nous parlerons en un autre endroit. Il eſt certain qu'il fut perſecuré pour ce ſujet à Conſtantinople, & à Antioche par l'Eveſque Theodote, qui gouverna depuis l'an 416 juſqu'en 428,]'& qu'on marque avoir écrit contre les Meſſaliens.

Nil.adMag.c.11. p.260.

V. ſon titre.

Cotel.g.t.3.p. 400.c.

'Nous apprenons de Photius qu'Artique de Conſtantinople, Siſinne ſon ſucceſſeur avec ſon Concile, & Jean d'Antioche, &c. ont écrit des lettres contre eux,"& ils les écrivoient principalement à la province de Pamphylie,[ce qui marque qu'elle en eſtoit plus infectée que les autres,]'& cela dura juſqu'au temps de Marcien.[a] On met encore S. Cyrille d'Alexandrie"entre ceux qui ont combatu les Meſſaliens.[Ils furent auſſi condannez par le Concile œcumenique d'Epheſe,]'& tres ſeverement par la loy du 30 may 428.[b] Archelaüs qui a fait 24 anathematiſmes contre leurs"écrits, eſtoit Eveſque de Ceſarée en Cappadoce avant Alype,[c'eſt à dire avant l'an 458. Et il ſeroit difficile de le placer autrepart qu'entre Pharetre qui perſecutoit S. Chryſoſtome en 404, & Firme qui aſſiſta en 431 au Concile d'Epheſe.]

Phot.c.52.p.40. m.f.

V.S.Cyrille d'Alexandrie § 89.

Jo.D.de hær.p. 407 c d.

[a] Cotel g.t.3.p. 400.c.

Cod.Th.16.t.5. l.65.p 187.

[b] Phot.c.52.p. 40.f.

Μεσσαλιανοι.

p.41.a.

'Alype eleva à la preſtriſe un nommé Lampece,[qui ſervit enſuite ſous Hormize]Eveſque de Comane[dans le Ponr,]'& fut accuſé de divers crimes, & de pluſieurs choſes ordinaires aux Meſſaliens. On remarque entre autres qu'il ſe moquoit de ceux qui chantoient les heures de l'office divin, leur reprochant qu'ils eſtoient encore ſous la loy. Alype en ayant receu beaucoup de plaintes de Geronce Preſtre & Abbé des moines de Gliride, manda à Hormize d'examiner cette affaire.' Hormize le fit, & Lampece convaincu partie par les témoins, partie par ſa propre confeſſion, fut depoſé du ſacerdoce par l'avis de tous ſes juges, qui fut enſuite confirmé par Alype.'Alphée

m.

a.

m.

f.

Eveſque de Rhinocorures[en Egypte,]fit neanmoins un écrit pour le défendre: mais quoique cet écrit n'euſt rien de mauvais en luy meſme, Alphée ne laiſſa pas d'eſtre depoſé comme coupable des meſmes erreurs, avec un autre Alphée Preſtre ſon diſciple, comme on l'apprenoit d'une relation écrite par Ptolemée fait Eveſque de Rhinocorures[à la place d'Alphée,]& adreſſée à Timothée d'Alexandrie,[qui pouvoit eſtre le Salofacial, elu en 460 aprés que Timothée Elure eut eſté chaſſé.]

Phot.c.52.p.41. a. a m.f.

'On remarque que Lampece eſt le premier Meſſalien qui ait violé le ſacerdoce[de l'Egliſe.]'Il fit un écrit intitulé Teſtament, où il repandit diverſes marques de ſon impieté, & qui fut refuté par Severe alors Preſtre, & depuis uſurpateur du ſiege d'Antioche.' On a quelquefois donné le nom de Lampeciens aux Meſſaliens.

Cotel.g.t.1.p. 400 c| Maxi.in Dio.p.88.c. b Ibid.

[b]On leur donna depuis le nom de Marcianiſtes, à cauſe d'un Marcien banquier, qui vivoit, dit-on, du temps de Juſtinien & de Juſtin II.'S. Gregoire le grand parle d'un Preſtre nommé Jean, accuſé de l'hereſie des Marcianiſtes, laquelle ce Saint ne connoiſſoit point; & il dit que les accuſateurs de Jean avouerent en juſtice qu'ils ne la connoiſſoient pas non plus.'Il ſemble neanmoins qu'on parlaſt dans cette affaire d'Adelphe, de Savas[ou Sabas,]& des autres[Meſſaliens]condannez par le Concile d'Epheſe.

Greg l.5.ep.15. p.658.c. ep.14.p.657.c.

Maxi.in Dio.p. 88.c.d. Phot.c.52.p.41. m. Baſil.t.1.l.9.c. 18.p.551.m. p.552.a.

'S. Maxime Abbé & Confeſſeur parle des Meſſaliens comme ſubſiſtans encore au VII. ſiecle, & pratiquant les infamies les plus deteſtables.'Photius témoigne que leur ſecte ſe renouvelloit de ſon temps dans la Cappadoce, avec ſon ancienne corruption, dont il avoit retiré quelques perſonnes.'Harmenopule marque qu'un Eleuthere de Paphlagonie y avoit encore ajouré de nouveaux crimes, '& que c'eſt en partie de là qu'eſt venue la ſecte des Bogomiles, celebre dans la decadence de l'Empire Grec.

SAINT PACIEN

SAINT PACIEN,

EVESQUE DE BARCELONE.

ENTRE les plus illuſtres perſonnages que l'Eſpagne ait donnez à l'Egliſe dans le IV. ſiecle, elle met avec raiſon S. Pacien qui eſtoit grand dans le monde, puiſqu'il laiſſa un fils Prefet du Pretoire, grand parmi les ſavans par ſon eloquence, grand dans l'Egliſe par la qualité d'Eveſque de Barcelone, & grand devant Dieu par ſa chaſteté & par la ſainteté de ſa vie. [S. Jerome s'eſt contenté de nous en donner cette haute idée, ſans nous rien apprendre en particulier de ſes actions, & ſans nous en dire autre choſe,] ſinon qu'il mourut ſous Theodoſe, [avant l'an 392,] dans une extreme vieilleſſe. Hier. v. ill. c. 106. p. 299. a.

[a] Il parle un peu plus diſtinctement de ſes livres, entre leſquels il marque ſon ouvrage contre les Novatiens. [b] Dieu l'a conſervé juſques à nous pour eſtre un des plus beaux monumens de la doctrine de l'Egliſe, auſſi bien que de l'erudition & de la pieté de ſon auteur. [c] Le ſujet en vint d'un nommé Sympronien qui demeuroit ce ſemble dans une ville proche de Barcelone, où il ſuivoit ſeul la doctrine des Novatiens, tous les autres eſtant Catholiques. [d] Quoiqu'il ne fuſt pas connu de S. Pacien, [e] il luy écrivit neanmoins par un de ſes domeſtiques, pour le prier de luy rendre raiſon de la foy Catholique que le Saint ſoutenoit; [f] & il condannoit en meſme temps la penitence, ſans s'expliquer autrement de ſon ſentiment. De ſorte que le Saint jugea que c'eſtoit un Montaniſte. [g] Il trouvoit mauvais que l'Egliſe priſt le nom de Catholique, [h] & ſe vantoit de n'avoir rencontré perſonne dans toute la terre qui l'euſt pu refuter, ni luy montrer que ſa croyance fuſt fauſſe.

a. Du Pin, p. 310. 311.

b. Paci. l. 3. bib. P. t. 3. p. 68. c. l. 2. p. 56. b.

c. l. 1. p. 49. d.

d. e. p. 53. c. f. p. 49. d. l. 1. p. 54. d.

g. l. 1. p. 50. d.

h. p. 51. b.

[i] S. Pacien luy témoigna par ſa réponſe, que s'il deſiroit eſtre inſtruit ſur ces difficultez, il devoit luy faire connoiſtre plus particulierement de quel ſentiment il eſtoit: [k] mais que s'il cherchoit à diſputer plutoſt qu'à connoiſtre la verité, il n'avoit rien

i. l. 1. p. 49. 50.

k. p. 51. a. b.

p.51.52. à luy dire. 'Il fait voir enſuite que l'Egliſe avoit droit & de
f.52.53. prendre le nom de Catholique, '& d'accorder aux penitens la remiſſion des pechez.

l.2.p.54.d. 'S. Pacien avoit fait cette lettre dans un eſprit de paix & de
p.56.c. douceur, 'ſans deſſein de bleſſer celui à qui il écrivoit. [a] Neanmoins Sympronien s'en offenſa, & en luy récrivant, aprés luy
a p.54.c. avoir dit qu'il avoit eſté fort rejoui de ſa lettre, il ſe plaignoit
p.56.c. auſſitoſt qu'il l'avoit écrite avec aigreur, '& en proteſtant qu'il
p.54.e. l'aimoit, il l'accuſoit d'eſtre en colere. 'Il y témoignoit de l'eſtime pour S. Cyprien; & en meſme temps, il donnoit à ſon peuple des noms injurieux dont perſonne n'avoit entendu parler,
• p.56.d|l.1.p.51.d. '& blaſmoit S. Pacien de l'eſtime qu'il avoit témoignée pour les ouvrages de ce ſaint Martyr. [b] Il reprenoit le Saint d'avoir em-
b l.2 p.55. ployé un demi vers de Virgile qu'il avoit appris eſtant enfant, & il parloit luy meſme des muſes comme euſt pu faire un payen & un diſciple d'Heſiode.

d. 'Il nous accordoit le nom de Catholique, quoiqu'en ſoutenant qu'il appartenoit encore à d'autres plus qu'à nous, [c'eſt
p.55.a.b. à dire apparemment aux Novatiens.] 'Car il s'avouoit enfin pour eſtre de cette ſecte, quoiqu'avec peine & avec obſcurité;
p.56.d.e. '& c'eſt pour ce ſujet qu'il vouloit preferer Novatien à S. Cy-
p.55.56. prien, & ſoutenoit qu'il avoit eſté martyrizé avant luy. 'Il ſe plaignoit auſſi de ce que les Princes perſecutoient ceux de cette ſecte, ce qu'il rejettoit ſur les plaintes que les Catholiques avoient faites contre eux, quoique cela ne fuſt venu que du zele que les Empereurs avoient d'eux meſmes pour la religion qu'ils profeſſoient. [L'hiſtoire ne marque pas meſme de loix faites en ce temps-ci contre les Novatiens, qu'entant qu'ils eſtoient compris dans celles qui eſtoient publiées contre les heretiques en general: "& on n'executoit pas meſme ces loix contre eux.] v. les Novatiens §5.

p.54-57. 'S. Pacien répondit à toutes ces choſes de la maniere qu'on
p.54.b.c. le peut voir dans ſa ſeconde lettre, 'où il dit qu'il veut prendre en bonne part tout ce qu'avoit dit Sympronien, aimant mieux paroiſtre avoir moins d'eſprit & d'intelligence, que trop de
p.55.c. ſubtilité & de fineſſe: 'Que s'il parle quelquefois un peu fortement, il fait comme l'abeille qui défend ſon miel avec l'aiguil-
c. lon: 'Qu'au reſte il ne pretendoit pas s'amuſer à des diſputes; qu'il eſtoit aſſez occupé aux affaires de l'Egliſe.

p.54.c|57.c. 'Sympronien outre la lettre qu'il écrivoit à S. Pacien, luy
ep.2.3.p.57.c d. envoya encore un traité des Novatiens, 'rempli d'un grand nombre de propoſitions & de textes de l'Ecriture, pour mon-

trer qu'il n'eſt plus permis de faire penitence aprés le batteſme, que l'Egliſe ne peut point pardonner un peché morrel, ou pluroſt qu'elle perit elle meſme en recevant les pecheurs. 'C'eſt à quoy S. Pacien répond par ſa troiſieme lettre, où il explique tous les paſſages que les Novatiens avoient alleguez contre la remiſſion des pechez. 'Cette lettre qui eſt beaucoup plus longue que les autres, merite bien le nom d'un traité, & S. Pacien le luy donne. 'Il y parle amplement de l'origine du ſchiſme des Novatiens, '& il eſt viſible qu'il avoit bien lu les lettres de S. Cyprien dont il en cite pluſieurs. 'Il cite auſſi le livre de Tertullien ſur la penitence, qu'il avoit fait, dit-il, eſtant Catholique.

'Il fit cet ouvrage avec ſa ſeconde lettre dans l'eſpace de 40 jours. Il y traite partout Sympronien de frere & de ſeigneur. 'Il luy promet un autre écrit, non pour refuter les heretiques, mais pour luy propoſer la doctrine orthodoxe. [Nous n'avons pas cette piece, qui ſans doute aura eſté la plus belle.

On ne peut pas douter qu'il ne fuſt Eveſque en ce temps là,] '& il le marque quelquefois expreſſément: [a]Et meſme puiſqu'il met déja les Apollinariſtes au nombre des heretiques, [il ne peut avoir écrit qu'aprés l'an 377, cette hereſie n'ayant point eſté condannée juſques alors ſous le nom d'Apollinaire.

Outre cet ouvrage qui eſt le plus conſiderable de ceux qui nous reſtent de S. Pacien,] 'il compoſa divers opuſcules, entre leſquels S. Jerome remarque celui qu'il appelle Κέρβον. Je ne ſçay ſi c'eſt pour Κέρβος *hinnulum*, ou ſi pour quelque raiſon particuliere il a mieux aimé mettre Κέρβον en lettres greques, que *cervum*. Mais roujours il eſt aſſez viſible que c'eſt ce que Saint Pacien appelle luy meſme *cervulum*, un petit cerf, qui eſtoit quelque folie mélée peureſtre d'infamie, contre laquelle il marque qu'il avoit fait un écrit: mais que plus il avoit pris de peine à la combatre, plus on s'eſtoit efforcé de la maintenir & de la rendre encore plus achevée.

'On voit auſſi par S. Ambroiſe que le peuple faiſoit quelques folies au commencement de l'année avec un cerf. [b]Un Canon d'Auxerre, & un ancien penitentiel marquent la meſme folie qui ſe faiſoit le premier de janvier: '& S. Nil en parle de meſme dans l'Orient. 'On croit que c'eſt le meſme deſordre que les anciens ont marqué, lorſqu'ils ſe plaignent qu'on ſe deguiſoit ce jour là en beſtes, & cette conjecture paroiſt aſſez probable,] 'quoique le meilleur ſoit de ne rien aſſurer en ces matie-

[a] 1. p. 51. c.
Hier. v. ill. c. 106. p. 299. a.
Paci. de pœni. p. 69. c.
Amb. pſ. 41. p. 767. c.
[b] Nil. n. p. 380, 381.
ep. 81. p. 97.
n. p. 380, 381.
P. Aur. ort. 11. 9. p. 615.

p.513.c.14. res ſujertes à diverſes conjectures. [f]Perrus Aurelius raporte de divers auteurs [g] les folies que l'on commettoit autrefois au premier jour de l'an. 1.

[Nous n'avons plus l'écrit de S. Pacien ſur ce petit cerf, mais il en parle dans ſon Exhortarion à la penitence, qui eſt une excellente piece, auſſi pleine de pieté que d'eloquence, & qui a beaucoup de raport à l'air de S. Cyprien.] [h] Il avoit parlé pluſieurs fois à ſon peuple ſur ce ſujet, mais il ſe reſolut de luy en laiſſer meſme quelque choſe par écrit; ce qu'il fait par cette piece qui eſt comme une lettre paſtorale qu'il luy adreſſe. [i] Il témoigne que les richeſſes de ſa ville eſtoient mediocres, ce qui l'empeſchoit de tomber dans les excés des grandes; mais il y en avoit encore aſſez pour exercer ſon zele & ſa charité epiſcopale qui paroiſt tout à fait dans ce traité.

Paci. le pœni. p. 67. d.

p.73 d.

p.75. Du Pin, p.309. [k] Nous avons encore un diſcours de luy aux catecumenes, [duquel Bellarmin ne croit pas qu'il y air ſujet de douter;] & Mr du Pin le reçoit ſans aucune difficulté. [l] Il ne ſemble pas neanmoins avoir la beauté du ſtyle des deux autres pieces, peut-eſtre parceque c'eſt un diſcours prononcé ſur le champ, & non compoſé à loiſir.

Voilà tout ce que nous trouvons touchant la vie & les écrits de ce Saint. [m] Il mourut, comme nous avons dit, ſous Theodoſe, avant que S. Jerome fiſt ſon traité Des écrivains eccleſiaſtiques, c'eſt à dire avant l'an 392. [a] L'Egliſe honore ſa memoire le 9[e] de mars, auquel elle eſt celebrée avec ſolennité dans l'egliſe de Barcelone. [b] Lampius qui ordonna S. Paulin Preſtre à Barcelone [le jour de Noel à la fin de l'an 393, pouvoit eſtre ſon ſucceſſeur.]

Hier. v. ill. c. 106. p. 299. a. c. 135. p. 303. b. a Boll. 9. mars, p. 4. b Pauli. ep. 45. p. 400.

[n] S. Pacien laiſſa un fils nommé Dexter, grand dans le ſiecle, & amateur de la foy de J. C. [c] Et on ne doute pas que ce ne ſoit le meſme Dexter Prefet du Pretoire, à qui S. Jerome dont il eſtoit ami, adreſſe ſon livre des auteurs eccleſiaſtiques, l'ayant compoſé à ſa priere en la 14[e] année de Theodoſe, [qui eſt l'an 392.] [o] On voit par diverſes loix qu'il eſtoit [p] Intendant du domaine en 387 ſous Theodoſe, & Prefet d'Italie en 395 ſous Honoré. [d] Saint Jerome dit qu'on croyoit que ce Dexter avoit compoſé une hiſtoire mélée de toutes ſortes de choſes, & que meſme il la luy adreſſoit, mais qu'il ne l'avoit point encore lue. [Les Eſpagnols

Hier. v. ill. c. 132. p. 303. a. b. c p. 261 in Ruf. l. 2. p. 223. a Bar. 9. mars. Cod. Th. t. 6. p. 317. a. d Hier. v. ill. c. 132 p. 303. b. Comes rei privatæ.

Aug. t. 9 p. 129. p. 2. a. a t. 10. p. 36. a. b p. 45. c. c Aug. t. 215. p. 367. a. a.

1. Un ſermon attribué à S Auguſtin parle de ceux qui *cervulum facientes, in ferino ſe vellent habitu commutare*, [a] & dans un autre, *cervulum ſive juvencam, aut alia qualibet portenta ſibi induerint ferino habitu, & cervo aut capreæ ſim ilem facies. Sordidiſſimam turpitudinem de hinnicula vel cervula exercere.*

nous ont donné une chronique qui luy eſt attribuée. Ils le nomment L. Flavius Dexter. Mais Miræus & Bollandus, quoique ſujets des Eſpagnols, & tous les ſavans avec eux, demeurent d'accord que cet ouvrage eſt une ſuppoſition toute pure.]

S. PHILASTRE, EVESQUE DE BRESSE, ET CONFESSEUR.

[NOUS n'avons rien à dire ſur le pays & la famille de S. Philaſtre.] Il quitta, comme Abraham, ſa patrie, ſa parenté, & la maiſon de ſon pere, & ſe depouilla de tous les empeſchemens du ſiecle pour ſuivre le Verbe de Dieu. Il s'exerça dans une continence tres exacte, paſſa les nuits à étudier les ſaintes Ecritures, & chercha avec ardeur la ſageſſe de Dieu, en prenant J. C. pour ſon partage. S'eſtant par ce moyen rempli de tous les threſors de la ſcience celeſte qui ſont cachez en J. C, il fut ordonné Preſtre, & établi diſpenſateur de la parole divine. Sur. 18. jul. p. 111, §. 2. §. 3.

Il ne laiſſa pas cette grace inutile; & rempli du S. Eſprit, il parcourut, à l'imitation de S. Paul, preſque toutes les provinces de l'Empire, allant meſme par les villages & les maiſons de la campagne pour y preſcher la verité, & y combatre non ſeulement le paganiſme & le Judaïſme, mais encore toutes les hereſies, & principalement celle des Ariens, dont la fureur ſe rendoit alors redoutable à toute l'Egliſe. [Et c'eſt peuteſtre ce qui l'empeſchoit de demeurer fixe en un meſme lieu.] Mais il s'acquitoit de cet emploi avec une foy ſi fervente & ſi genereuſe, qu'il endura meſme le fouet, & s'eſtima heureux de porter imprimées ſur ſon corps les marques de J. C. §. 3.

Il fut à Milan un fidele gardien du troupeau de J. C, avant que S. Ambroiſe en euſt eſté fait Eveſque, & il s'oppoſa vigoureuſement à Auxence Arien, [qui occupa cette Egliſe depuis l'an 355 juſques en l'an 374.] Baronius dit que ce fut luy qui fit fouetter S. Philaſtre: [mais on n'en voit pas de preuve, non plus §. 3. Bar. 369. 527.

Ferr.p.445. que de]'beaucoup d'autres choſes que les modernes diſent de
Sur.18.jul.p.211. luy.'Il demeura auſſi à Rome un temps conſiderable, & il y
§ 3. convertit beaucoup de perſonnes par les diſcours qu'il faiſoit tant en public qu'en particulier.

§ 4. 'Ce fut aprés avoir eſté en tant d'endroits pour ſauver les ames,
p.212.§ 1. que la ville de Breſſe le poſſeda enfin.'Rampert qui rempliſſoit
§ 4. ſon ſiege l'an 838,'dit qu'il fut le ſettieme Eveſque de Breſſe,
Ugh.t.4.p.719.c. 'quoiqu'on le faſſe aujourd'hui le dixieme.'Entre ſes predeceſ-
a Hil.tr.1.p.20. ſeurs nous connoiſſons Urſace qui aſſiſta en 347 au Concile de
Boll.16.feb.p. Sardique:'D'autres l'appellent Urſicin: Il eſt honoré"comme &c.
886.§ 2.Ugh.t.4. Saint le premier jour de decembre.'On met entre luy & Saint
p.719. Philaſtre, Fauſtin qui eſt auſſi honoré"comme Saint le 15 & 16 &c.
b Ibid. de fevrier. Il n'y a que les nouveaux qui en parlent; & ils en
Boll.§ 4.1. diſent peu de choſes.'On pretend que ſes reliques ont eſté honorées depuis l'an 1107 qu'elles furent decouvertes.

Sur.18.jul.p.211. § 4. [Mais quoy qu'il en ſoit de ces Saints,]'S. Gaudence aſſure que la ville de Breſſe eſtoit comme toute ſauvage lorſque Saint Philaſtre ſon predeceſſeur en fut fait Eveſque. Elle ſouhaitoit neanmoins d'eſtre cultivée: & ſi elle eſtoit dans l'ignorance de la ſcience ſpirituelle, elle meritoit cet eloge qu'elle deſiroit
§ 5. beaucoup d'en eſtre inſtruite.'S. Philaſtre commença donc à y travailler, pour faire quelque fruit dans cette ville auſſibien
§ 4. que dans les autres.'Comme un bon laboureur il arracha d'abord par la racine une horrible foreſt de diverſes erreurs: & prenant en main la charue de la doctrine[du ſalut,]il tourna avec de grands efforts cette terre inculte.[Dieu benit]l'aſſiduité avec laquelle il la cultiva,&[luy fit la grace de]changer cette terre en friche en une terre fertile, où il jetta abondamment la ſemence des preceptes vivifians[de Dieu.

Ce que S. Gaudence dit de ſes vertus,eſt digne d'un Saint qui
p.211.§ 6. décrit la vie d'un Saint.]'Il a ſceu, dit-il, allier une douceur admirable dans ſa conduite avec l'ardente ferveur[dont ſon ame bruloit pour Dieu.]La ſublimité de ſa ſcience eſtoit merveilleuſement relevée par ſa profonde humilité. Avec une connoiſſance parfaite des choſes du ciel, il demeuroit dans une ignorance preſque entiere des choſes de la terre. Inſenſible à la gloire qui vient des hommes,il veilloit uniquement à faire rendre à Dieu l'honneur qui luy eſt dû. Detaché de ſes propres intereſts il ne recherchoit que ceux de J.C.Il ne ſe mettoit nullement en peine ni des bonnes graces ni de la faveur du monde. Toujours appliqué au ſervice de Dieu, lorſqu'il parloit aux

hommes, il ne travailloit qu'à les luy gagner. 'On voyoit aiſé- p.211.
ment où eſtoit ſon threſor en voyant où ſe portoit ſon cœur. Et qui peut aſſez admirer une pratique de ce ſaint Eveſque? Il n'avoit que du mepris pour tout ce qui s'eſtime dans le monde comme rare & precieux: mais il ſe plaiſoit par une charitable ambition à enrichir les pauvres marchands qui trafiquent des choſes les plus communes, en le leur payant avec prodigalité. C'eſt ainſi qu'il contoit pour peu de ne faire l'aumoſme qu'à ceux qui font profeſſion de mendier. Il étoufoit tout mouvement de colere dans ſa naiſſance: il eſtoit toujours preſt à pardonner les injures. Il excelloit en patience: il gagnoit les cœurs par ſa douceur. Il eſtoit fort embaraſſé quand il s'agiſſoit de chaſtier: mais il ne deliberoit point quand il falloit pardonner. Il avoit des manieres tout à fait aiſées. Il ſe communiquoit avec une bonté ſurprenante à toutes ſortes de perſonnes, de tout age, de tout ſexe, de toute condition; & il ne diſtinguoit par une amitié particuliere que les perſonnes les plus viles & les plus mepriſables en apparence. Quoiqu'il fuſt vétu d'habits tres communs, il eſtoit fort propre dans ſa ſimplicité. Il plaiſoit, mais ſans artifice: il eſtoit negligé, mais ſans affectation: enfin dans un exterieur nullement étudié il decouvroit la pureté interieure de ſon ame.

'Le meſme Saint loue autrepart la voix ſi ſavante de Saint Gaud.h.16.p.58. d.e.
Philaſtre, qui ſe faiſant entendre de tous coſtez dans l'Egliſe de Breſſe, l'avoit fondée par la grace du Saint Eſprit dans la foy de la Trinité adorable, l'avoit établie dans une vraie eſperance, l'avoit affermie dans une parfaite charité, l'avoit elevée aux vertus [du Chriſtianiſme,] & l'avoit laiſſée dans la paix [de J.C.

Saint Gaudence fut luy meſme une preuve de la vertu de ce
2. Saint,]'qu'il appelle ſon pere, [a] à la ſollicitude duquel 'il dit qu'il d.
a eu part. [b] Il eut encore pour diſciple Benevole officier de Va- [a] Sur.18.jul.p. 111 §.
V.S.Ambroiſe § 50. lentinien, qui n'eſtant pas meſme encore batizé, [c] aima mieux [b] Gaud.pr.p.1.
perdre ſa charge que de dicter un reſcrit contre l'Egliſe Catholique, par ordre de l'Imperatrice Juſtine. Il fit voir par cette conſtance à défendre la foy, qu'il avoit eſté inſtruit par la doctrine admirable de Philaſtre cet homme qui ſe rendoit en toutes choſes l'imitateur des Apoſtres.

[Il a encore laiſſé à l'Egliſe un autre monument de ſa pieté & de ſa ſcience,]'dans le livre qu'il a écrit de toutes les hereſies Bib.P.t.4.1.p.1.

c. *ego autem minima ejus pars.*

qui avoient paru juſques à ſon temps. [a]S. Auguſtin qui en parle, dit qu'il y contoit 28 hereſies qui avoient paru dans le Judaiſme avant J.C, & 128 qui eſtoient venues depuis. Il n'y en a que 121 depuis J.C. dans l'edition de la bibliotheque des Peres: [mais cela n'eſt pas fort conſiderable. Nous ne nous arreſtons pas non plus à ce qui eſt dit dans ce traité,] qu'il y avoit déja 400 ans paſſez depuis la naiſſance de J.C; [b] & dans un autre endroit, qu'il y en avoit 430. [Car il eſt certain, comme nous dirons, [c] qu'il eſt mort avant l'an 397, mais il n'eſt pas difficile qu'il ait conté davantage ſur quelque mauvais calcul. [d] Si les heretiques qu'il nomme Abſtinens [ſont les Priſcillianiſtes, comme il y a aſſez d'apparence, il n'a écrit qu'aprés l'an 380, auquel cette hereſie commença à eclater dans l'Eſpagne.]

Nota.

[a] Aug. h.p.3.t.2.
[b] Phila.c.105.p. 29.2. & c.111.p.32.d.
[c] c.84.p.21.2.b.
[d] Aug.hær.t.6.p. 5.2.c. & alibi.

[e] Saint Auguſtin trouve que S. Epiphane, dont neanmoins il n'avoit vu que l'abregé, [f] a mieux écrit des hereſies que Saint Philaſtre, & qu'il eſt beaucoup plus docte & plus habile. [g] Il ſemble reconnoiſtre que S. Philaſtre met au nombre des hereſies diverſes choſes qui ne le ſont pas. [h] Il ne laiſſe pas neanmoins de ſe ſervir de ſon ouvrage. [i] S. Gregoire Pape le met entre les principaux de ceux qui avoient écrit contre les hereſies, [k] & cite un endroit de ſon ouvrage. [l] Il y en a qui font S. Philaſtre auteur des actes de S. Fauſtin & S. Jovite, que l'Egliſe de Breſſe honore comme ſes fondateurs; mais le ſtyle & la maniere d'écrire toute differente de ſon livre des hereſies, fait voir que ces actes ne ſont point de luy; [ſans parler des autres raiſons qu'on y pourroit ajouter.] Quelques uns luy attribuent auſſi les actes de Ste Afre Vierge & Martyre à Breſſe, où on l'honore le 24 de may. [m] Mais ces actes ne ſont que les leçons de l'ancien breviaire, compoſées des actes de S. Fauſtin & de quelques additions encore plus nouvelles & moins probables: en ſorte que les Italiens meſmes d'aujourd'hui ne les citent qu'en tremblant ſans oſer s'y aſſurer.

[e] Hæreſ.t.6.p. 5.2.c. & alibi.
[f] p.3.2.b.
[g] h.53.p.11.2.c. & 58. p.12.1.c. & alibi.
[h] c Greg.l.6.ep.4. p.704.d.
[i] ep. 15.p.715.c.
[k] e Boll.15.feb.p. 806.c.
[l] Ugh.t.4.p.726. b.
[m] Boll.24.may,p. 274.2.

[n] S. Philaſtre aſſiſta avec S. Ambroiſe & divers autres Saints au Concile tenu à Aquilée l'an 381. [o] Saint Auguſtin qui vint à Milan l'an 384, [& y demeura juſques en 387,] écrit qu'il y avoit vu S. Philaſtre.

[n] Amb.con.Aq.t. 5.
[o] f Bar.384.§ 16. Aug.hær.p.3.2.

[p] Ce Saint quitta enfin la terre, & s'en alla à celui qu'il avoit toujours aimé, le 18 de juillet, auquel ſa feſte eſt marquée dans le martyrologe Romain. [q] On n'en ſçait pas l'année, mais ce fut toujours du vivant de S. Ambroiſe, [r] qui établit S. Gaudence ſucceſſeur de S. Philaſtre, [& ainſi avant l'an 397.] [s] On pretend qu'il

[p] Sur.18.jul.p.122. § 7.
[q] Bar.18.jul.g.
[r] Gaud.h.16.p.58. b.
[s] g Ugh.t.4.p.729.

qu'il n'a gouverné que huit ans, & on tient qu'il fut inhumé dans une eglise de S. André. [1] Il semble que son chef ait esté enterré separément de son corps. Il fut mis sous un autel dedié sous son nom, sur lequel tous les Evesques ses successeurs celebrerent les prieres de la Messe. [2] Le jour de sa mort fut festé dés le temps de S. Gaudence. [3] Ses successeurs observerent la mesme chose, & défendirent toujours au peuple de travailler ce jour là, [4] ce qui fut autorisé par quelques miracles.

Sur. 18 jul p. 112.
§ 1.
§ 7.
§ 1.
p. 215. § 13. 14.

[5] S. Gaudence ne manquoit point en cette feste là de faire ressouvenir le peuple des vertus de son pasteur ; & aprés en avoir dit beaucoup de choses, il en trouvoit toujours davantage qu'il n'avoit point dites. De tous ces sermons, il ne nous reste que celui qu'il fit la quatorzieme année [de son episcopat, & c'est de ce sermon que nous avons tiré la plus grande partie de ce que nous avons dit.] [6] Il est cité par Rampert, [a] qui ajoute qu'on attribuoit encore à S. Gaudence une hymne en rhythme qu'on chantoit à la louange de S. Philastre. [Ce pouvoit estre des rhythmes des Latins qui n'estoient qu'une prose plus nombrée ; car pour les vers rimez, comme les Leonins, ils sont beaucoup plus nouveaux que S. Gaudence, & que Rampert mesme.

p. 212. § 7.
p. 213. § 7. 11. a § 12.

[7] Ce fut ce mesme Rampert 32e Evesque de Bresse depuis Saint Philastre, qui trouvant que le corps de ce Saint n'estoit pas assez honoré au lieu où il reposoit, le tira de terre le 8 d'avril 838, avec beaucoup de crainte, accompagné des Prestres de la pieté desquels il se tenoit assuré, aprés en avoir consulté [b] tout son Clergé, & s'y estre preparé par les jeûnes & par les prieres. Le lendemain il le transporta à l'autel de la Vierge dans la cathedrale d'hiver ; & le 12 de may, il l'y enterra dans un tombeau de marbre aprés les jeûnes & les prieres. Il raporte divers miracles qui se firent à cette translation, & ensuite par l'intercession du Saint. [8] On l'honore encore aujourd'hui comme un des patrons de la ville, [b] & on garde son corps dans la cathedrale, qui porte le nom de la Ste Vierge.

§ 1.
sacerdotibus meis.
§ 2.
Ugh. t. 4. p. 729. d.
b p. 722. d [723. c.

SAINT JUST
EVESQUE DE LION,
ET SOLITAIRE.

[SAINT Juſt eſt le plus illuſtre Eveſque qu'ait eu l'Egliſe de Lion depuis S. Irenée juſques à S. Eucher.] Sa vie paroiſt écrite assez longtemps *quondam*, Sur. 1. ſept. p. 11. § 1. après ſa mort, [d'où vient peuteſtre qu'elle contient plus d'eloges generaux que de faits particuliers : mais ſon ſtyle grave, ſaint, majeſtueux, & plein d'elegance, peut faire juger qu'elle eſt ou de Conſtance celebre Preſtre de Lion, qui écrivit celle de Saint Germain d'Auxerre ſur la fin du V. ſiecle, ou de quelque autre auſſi ancien au moins. On voit qu'elle a eſté connue & ſuivie par Florus, Adon, & d'autres martyrologes : Et des perſonnes M. le Maiſtre auſſi habiles que judicieuſes, ont cru qu'elle meritoit d'eſtre traduite toute entiere.]

§ 2. Selon cette hiſtoire, S. Juſt fut quelque temps Diacre de Nota 1. Vienne, & fut fait enſuite Eveſque de Lion, [qui apparemment Nota 2. eſtoit alors la metropole non ſeulement de ce qui fait aujourd'hui l'archeveſché de Lion, mais encore de ce qui eſt compris dans ceux de Rouen, de Tours, de Sens, de Paris, & de Beſançon, c'eſt à dire de tout ce qui portoit le nom de Gaule Celtique ou Paul. ill. p. 82. Lionnoiſe.] Selon tous les catalogues des Eveſques de Lion, il Hil. fr. 1. p. 10. en a eſté le treizieme Eveſque, & a ſuccedé à Veriſſime, qui aſſiſta [en l'an 347] au Concile de Sardique. [On ne dit point Sur. 1. ſept. p. 11. § 2. quand S. Juſt fut fait Eveſque,] mais ſeulement qu'il le fut durant beaucoup d'années juſques en 381. [Ainſi ce peut eſtre Conc. t. 2. p. 906. b. l'Eveſque Juſte] qui ſe trouva l'an 374 au Concile de Valence.

[S. Ambroiſe fut fait Eveſque à la fin de la meſme année. Nous avons deux lettres de luy à un Eveſque du nom de noſtre Saint ; & je ne voy rien qui empeſche de croire que c'eſt luy Amb. in Exod. t. 1. p. 439. d. meſme à qui elles ſont adreſſées.] Une de ces lettres eſt ſur un endroit de l'Exode dont Juſt luy avoit demandé l'explication,

Saint Ambroiſe le qualifie ſon frere; [ce qui convient à un Eveſque,] & il témoigne que Juſt luy avoit demandé qu'ils quittaſſent les diſcours ordinaires dont on remplit les lettres, pour ne les employer qu'à s'entretenir des Ecritures. [Cela marque une grande pieté dans S. Juſt, & une grande union avec S. Ambroiſe.] S. Ambroiſe écrit l'autre lettre pour montrer que l'Ecriture ſainte ne manque point de l'art qui luy eſt neceſſaire. ep.10.p.191.

'La vie de S. Juſt nous aſſure qu'il gouverna ſon Egliſe avec beaucoup de pureté, d'integrité, de modeſtie, de patience, qu'il prit un grand ſoin des pauvres, qu'il obſerva les commandemens de Dieu avec une fidelité tres exacte, 'qu'il s'appliqua avec ſoin aux fonctions de ſa charge, & à l'avancement de ſon peuple; '& qu'en un mot il ſurpaſſoit par la ſplendeur de toutes ſortes de vertus ceux meſmes qui eſtoient illuſtres entre les Pontifes du Seigneur. 'Il fit neanmoins une faute, ou plutoſt il crut l'avoir faite, [& Dieu le permit ainſi,] 'afin qu'aprés avoir eſté grand dans les fonctions de l'epiſcopat, il devinſt encore plus grand par l'abandonnement volontaire qu'il en fit. [Voici donc quel fut le ſujet de ſa retraite.] Sur.2.ſept.p.11. §2. §4. §2. §3. §4.

'Un homme attaqué par un accés de fureur, [peuteſtre dans quelque fievre chaude,] ſortit de chez luy l'épée à la main, & en perça diverſes perſonnes qu'il rencontra devant luy. Cela fit un grand bruit, & le peuple commença à courir en foule aprés luy pour l'arreſter. Il ſe défendit avec ſon épée; & comme ſon accés commençoit à diminuer, il s'enfuit dans l'egliſe dont il ferma les portes ſur luy. Le reſpect de ce lieu ſaint le garantit durant quelque temps contre la fureur du peuple; mais cela n'empeſcha pas que la ſedition n'augmentaſt, juſque là qu'on menaçoit de mettre le feu à l'egliſe. S. Juſt ne croyant donc pas la pouvoir défendre, ſe contenta de la parole qu'un des plus qualifiez luy donna avec ſerment, qu'on ne feroit aucun mal au meurtrier, & qu'on le tiendroit ſeulement quelque temps en priſon afin d'appaiſer le peuple; & ſur cette parole il mit le meurtrier hors de l'egliſe. Mais le peuple des qu'il l'eut en ſon pouvoir, luy mit une corde au pié, & le traina par la ville juſques à ce qu'il euſt rendu le dernier ſoupir. Le ſaint Eveſque fut extremement touché de cet evenement, ſe croyant coupable du crime que le peuple avoit commis: & ſa douleur fut ſi violente, 'qu'il ſe reſolut de renoncer à l'epiſcopat pour s'aller cacher dans quelque pays étranger. §3. §4.

54. 'Il executa cette reſolution au retour d'un Concile où il avoit eſté appellé en Italie, 'c'eſt à dire ſans doute du grand Concile d'Aquilée, [a]où il aſſiſta [1]au mois de ſeptembre l'an 381, * en qualité de deputé de la Gaule [Celtique,] [b] & où il condanna des premiers Pallade Eveſque Arien. [Ainſi on a quelque ſujet de croire qu'il communiqua avec S. Ambroiſe, & les autres ſaints Eveſques de ce Concile, le deſſein qu'il executa auſſitoſt aprés.]

Th. R. t. 8. p. 71. 1.
a Conc. t. p. 979 a b | Amb. ep. Aq. p. 10.
b Amb. p. 178. a.

v. S. Ambroiſe 27. * Note 3.

Sur. 2. ſept. p. 11. 54. 'Car aprés eſtre revenu du Concile, il ne voulut pas meſme rentrer dans Lion, de peur que l'amour que tout le peuple avoit pour ſa vertu, ne l'y retinſt malgré luy: mais [y ayant fait ſavoir qu'il renonçoit à l'epiſcopat,] il s'arreſta en un lieu nommé 'Torrente pour y recevoir ſes amis qui voudroient luy venir dire adieu. Il s'y vit neanmoins environné d'une grande foule de peuples, qui en pleurant le conjuroient de ne les point abandonner: de ſorte que craignant qu'ils ne l'arreſtaſſent, il ſe retira ſecrettement ſans en avoir averti perſonne, & ſans eſtre accompagné de qui que ce fuſt. Neanmoins un jeune Lecteur de ſon Egliſe nommé Viateur, courut aprés luy, & l'atteignit à Marſeille où il eſtoit preſt de faire voile ſur un vaiſſeau qui alloit à Alexandrie. Le Saint fut ſurpris de le voir, & ne put luy refuſer de le recevoir en ſa compagnie. Ils s'embarquerent donc enſemble, & il ſemble que durant le voyage le Saint ait eſté reduit à recevoir ſa nourriture de quelques Egyptiens idolatres qui eſtoient ſur le vaiſſeau. [Ainſi il faut qu'il n'euſt emporté aucun argent,] ne voulant avoir uniquement que Dieu pour appui, comme le dit l'auteur de ſa vie.

55. 'Quand il fut arrivé en Egypte, il s'y retira parmi les ſaints ermites, à qui il cacha & ſa dignité & ſon nom meſme, pour ſe pouvoir humilier davantage, & ſe rabaiſſer audeſſous de tous les autres. Cet artifice de ſon humilité luy réuſſit longtemps: mais enfin une perſonne des Gaules eſtant allé viſiter les ſolitaires, l'y reconnut dans une grande aſſemblée de ces moines, & s'eſtant jetté à ſes genoux, declara aux autres qui il eſtoit. Ils admirerent une ſi grande humilité, & furent ravis de pouvoir effacer par les honneurs qu'ils luy rendirent depuis, la faute innocente qu'ils avoient faite de traiter un Eveſque comme un laïque.

56. [Quand on eut appris à Lion le lieu de ſa retraite,] 'Antioque Preſtre de cette Egliſe, qu'il aimoit beaucoup, fit exprés le

1. Theophile Raynaud t. 8. p. 70. 2. ſemble vouloir que ce ſoit Tournon [qui eſt à pres de vingt lieues de Lion: C'eſt un peu loin pour cette foule de perſonnes qui y vinrent.]

voyage d'Egypte pour le viſiter. On tient que le Saint le connut par l'Eſprit de Dieu, qu'il marquoit meſme quelquefois les lieux où il logeoit dans ſa route, & qu'il prophetiza le jour qu'il devoit arriver auprés de luy. [Antioque s'en retourna depuis à Lion,] dont il fut enfin fait Eveſque, ayant eſté jugé digne d'eſtre le ſucceſſeur de S. Juſt. L'Egliſe l'honore en effet au nombre des Saints le 15e jour d'octobre, auquel il eſt marqué par Uſuard & Adon, qui le louent de s'eſtre acquité de ſes fonctions avec beaucoup de vigilance, & Adon a remarqué la viſite qu'il avoit rendue à Saint Juſt. 'On loue particulierement l'auſterité de ſa vie. 'Il fut enterré dans l'egliſe des Macabées. §6. Ado,15.oct.

'S. Juſt paſſa donc pluſieurs années dans le deſert à mener une vie qui approchoit de celle des Anges, *dans la compagnie de Saint Macaire & de S. Paphnuce, dit un auteur du IX. ſiecle. [C'eſtoient les plus illuſtres Peres de la ſolitude de Sceté.] 'Il trouvoit là toute ſa joie dans les jeûnes & dans les prieres, auſquelles il employoit auſſibien la nuit que le jour. Il ne ceſſoit point d'interceder auprés de Dieu pour les Fideles de Lion, qu'il n'avoit quittez que de corps, & avec leſquels il eſtoit toujours par ſon affection & par ſes prieres. Il ſembloit n'avoir cherché la ſolitude que parcequ'il pouvoit s'y occuper de Dieu ſeul, & y donner une entiere liberté à ſes larmes, afin d'obtenir plus aiſément ce qu'il luy demanderoit pour eux. Sur.2.ſept.p.12. §6. *Flor.2.ſept. Sur.§5.

'Il arriva ainſi au temps qui devoit finir ſes grands travaux, & le faire paſſer dans le Ciel. Le jeune Viateur eſtoit toujours auprés de luy, & comme il luy demandoit dans l'affliction dont il eſtoit preſſé, à qui il le laiſſoit [pour avoir ſoin de ſon ame,] le » Saint luy répondit : Ne vous troublez point, mon fils, comme » ſi vous eſtiez abandonné de ſecours ; vous me ſuivrez dans peu » de temps. Cela arriva en effet [au bout de huit jours.] 'Car on marque la feſte de la mort de S. Juſt 'le 14 d'octobre, '& celle de S. Viateur le 21 du meſme mois. 'Quelques uns tirent auſſi d'un calendrier de l'Egliſe de Lion, que le 14 d'octobre eſt le jour auquel Saint Juſt quitta l'epiſcopat pour s'aller cacher dans le deſert. 'Il y a auſſi des martyrologes anciens qui marquent ce jour là une tranſlation de ſon corps. §6. Ado. Ado[Uſuard. Liti.chr.t 1.p. 319. Flor.p 917.919.

NOTE 4.

'Ceux de Lion témoignerent aprés la mort du Saint combien ils l'avoient aimé. Car ils allerent juſque dans les ſolitudes de l'Egypte pour chercher ſon corps. Ils le rapporterent avec joie, & le receurent avec des larmes de tendreſſe. 'On rapporta en meſme temps le corps de S. Viateur, & on les mit avec bien du Sur.2.ſept.p.12. §7. Ado,2.ſept.

reſpect dans l'egliſe des ſaints Martyrs Macabées le 2 de ſeptembre, auquel la feſte de S. Juſt eſt encore marquée par Adon. Elle l'eſt le meſme jour par Florus, Uſuard, Vandelbert, & pluſieurs autres. [Cette ceremonie ſe fit peuteſtre conjointement avec la dedicace de l'egliſe où on mit ſon corps.] Car de tres anciens martyrologes mettent ce jour là [a] la feſte de S. Juſt, & la dedicace de ſon egliſe. [b] Le martyrologe attribué à Bede, & pluſieurs autres marquent le 4 d'aouſt la reception de ſon corps à Lion lorſqu'on l'apporta du deſert: [c] Et il paroiſt qu'on en fait quelque memoire dans le breviaire de Lion. [d] S. Sidoine parle de la feſte de S. Juſt qui ſe faiſoit tous les ans [vers le milieu du V. ſiecle,] au tombeau de ce Saint dans une fort grande egliſe, [e] au commencement de l'autonne: [f] L'Eveſque s'y trouvoit, [g] & tout le peuple y celebroit les vigiles des devant le jour: [h] Le clergé & les moines y chantoient l'office alternativement.

Flor.p.801.
depoſitio.
Bed.t.3.p.324
Flor.p.722.
Liri.chr.t.1.p. 319.
a Sid.l.5.ep.17.p. 148.
b p.149.
c p.151.
d p.148.
e p.148.

[Nous avons encore un illuſtre monument de la feſte de S. Juſt, dans la Conference que les Catholiques eurent avec les Ariens ſous Gondebaud Roy de Bourgogne, vers l'an 500.] Les Catholiques voulant s'aſſembler ſans qu'il paruſt que ce fuſt à deſſein, Eſtienne [Eveſque de Lion] prit l'occaſion de la feſte de S. Juſt, à laquelle il ſe faiſoit toujours un grand concours de peuple, à cauſe des frequens miracles que ce Saint operoit alors. Eſtienne écrivit donc à beaucoup d'Eveſques pour les inviter à cette ſolennité; & quand ils furent arrivez, ils allerent trouver Gondebaud, [a] qui leur accorda la Conference pour le lendemain qui eſtoit le jour meſme de S. Juſt, quoiqu'ils euſſent mieux aimé ne la faire que le jour d'aprés cette ſolennité. Ils paſſerent la nuit au tombeau du Saint, pour obtenir de Dieu par ſon interceſſion l'effet de leurs deſirs, [b] dont le principal eſtoit la converſion du Roy meſme. Mais les leçons qu'on lut cette nuit là ſelon la coutume, tirées de Moyſe, par lequel on commença; des Prophetes qu'on lut aprés avoir chanté des pſeaumes; de l'Evangile aprés encore d'autres pſeaumes, & enfin de S. Paul, toutes ces leçons, dis-je, leur firent connoiſtre que Dieu avoit endurci le cœur de ce prince. Cela n'empeſcha pas qu'ils n'emportaſſent une victoire illuſtre ſur l'hereſie, dont ils allerent auſſitoſt rendre graces à Dieu dans l'egliſe de S. Juſt.

Cone.t.4.p. 1318.b.c.
a p.1319.d.e.
b p.1320.

[c] La Conference recommença le lendemain avec le meſme ſuccés, & les Ariens demeurerent abſolument ſans réponſe. S. Avit de Vienne qui eſtoit le chef des Catholiques, voyant que les heretiques ne pouvoient répondre, & ne vouloient pas ſe

c p.1321.

Digitized by Google

rendre à la verité, proposa de prendre S. Just mesme pour juge; qu'ils iroient les uns & les autres à son tombeau, qu'ils luy demanderoient chacun de quel costé estoit la vraie foy, & qu'il ne doutoit point que Dieu une fist un miracle pour la leur faire connoistre par la bouche de son serviteur. 'Mais les Ariens rejetterent cette proposition. Le Roy ebranlé par la confusion de ceux de sa secte, ne put neanmoins venir au Fils, [selon les termes du Fils mesme,] parceque le Pere ne l'avoit pas entrainé. Mais beaucoup d'autres Ariens se convertirent, & Dieu glorifia la vraie foy en presence de tout le monde par l'intercession de S. Just. p.1312.

'On voit par cette histoire mesme que l'eglise où estoit le corps du Saint portoit alors son nom. 'Elle estoit sur la montagne hors la ville; & ayant esté ruinée par les heretiques, elle a esté rebastie dans la ville. M^rs de Ste Marthe en raportent une epitaphe en vers [toute conforme à sa vie:] & puisqu'elle n'est pas de ces derniers siecles, [elle est assez bien faite pour estre du IV. ou du V.] p.1310.e. Gall.chr.t.1.p. 293.1.

'Notker attribue au Saint un commentaire sur les Cantiques. On croit qu'il confond celui de Lion avec Juste d'Urgel, qui en a veritablement fait un. Th.R.t.8.p.72. 2.

'S. Antioque dont nous avons parlé ci-dessus, ne fut pas le successeur immediat de S. Just. On met entre deux Alpin^a & Nota 5. "Martin, [dont le premier peut luy avoir succedé des l'an 381, aussitost aprés sa demission.] On marque qu'il a basti l'eglise & le battistere de S. Estienne: 'mais on ne convient pas s'il a esté enterré dans cette eglise, ou dans celle de S. Just. [a]Baronius l'a mis sous le nom d'Albin dans son martyrologe au 15 septembre, sur l'autorité de celui qui est attribué à Bede, & de quelques autres modernes. Paul.ill.p.81. Th.R.t.8.p.19. 1. a Bar.15.sept.1.

DU CONCILE DE VALENCE.

[Puisque nous croyons avec beaucoup d'autres, que S. Just a assisté au Concile de Valence, nous pouvons parler ici de ce Concile, & des Saints qui s'y trouverent.] 'Il fut tenu le 12 de juillet, sous le troisieme Consulat de Gratien & d'Equice, [c'est Nota 6 à dire en l'an 374.] 'Nous avons les noms "de 22 Evesques qui y assisterent, & un manuscrit porte qu'il y en eut jusqu'à 30. 'On croit qu'ils estoient la pluspart de la Gaule Narbonnoise, mais qu'il y en avoit aussi quelques uns des autres: [de sorte que c'estoit comme un Concile general de toutes les Gaules.] Conc.t.2.p 904. c. p.906. p.1807.d.e.

Digitized by Google

p.1807.c. 'On voit qu'il avoit eſté aſſemblé ſur quelque diviſion, dont nous n'avons point de connoiſſance; & cette affaire ayant eſté terminée heureuſement, divers Prelats propoſerent de remedier à quelques deſordres trop criminels pour eſtre ſoufferts par l'Egliſe, mais trop communs pour eſtre condamnez avec la ſeverité qu'ils meritoient.

p.905.a.b. 'L'un de ces points regardoit ceux qui ayant eſté mariez deux fois, ou qui ayant epouſé des veuves, eſtoient elevez à l'état eccleſiaſtique. Le Concile declare que cela n'eſt jamais permis, non pas meſme quand ces mariages auroient eſté faits avant le batteſme; mais il ne depoſe point ceux qui eſtoient elus de cette ſorte, s'ils n'avoient fait quelque autre faute qui les rendiſt indignes de leur miniſtere.

b.c. 'Le ſecond Canon ne veut pas meſme qu'on accorde aiſément la penitence aux jeunes femmes qui aprés s'eſtre conſacrées à Dieu, eſtoient paſſées volontairement à l'état du mariage.

c.d. 'Le troiſieme ſe fonde ſur le Concile de Nicée, pour accorder à ceux qui eſtoient tombez dans l'idolatrie aprés le batteſme, ou qui s'eſtoient fait rebattizer, la grace de pouvoir ſatisfaire [à l'Egliſe par la penitence canonique.] Ils avoient peuteſtre en vue le XIII. Canon de Nicée: mais au lieu que le XI. du meſme Concile accorde la communion aux apoſtats au bout de douze ans de penitence, les Peres de Valence étendent leur penitence juſqu'au dernier jour de la vie, [& encore n'eſt-il pas clair s'ils leur accordent la communion à la mort. Auſſi c'eſtoit un bien plus grand crime d'abandonner la foy victorieuſe & triomphante, que de ceder à la crainte de la perſecution. 1.

Le quatrieme Canon eſt remarquable. Tous ceux qui ont connu les obligations de l'état eccleſiaſtique, ont toujours beaucoup apprehendé de ſe charger d'un fardeau ſi peſant & ſi

d.e.906. dangereux.] 'Il s'en trouvoit alors qui pour l'eviter, ſe declaroient fauſſement coupables de quelque peché mortel qui les en excluoit ſelon les Canons. Les Peres de Valence louoient leur modeſtie & leur frayeur religieuſe, [à la vue des dignitez eccleſiaſtiques,] qui ſont, diſent-ils, des marques de ſainteté; mais ils voyoient avec regret que cet aveu qu'ils faiſoient contre eux meſmes d'un crime ſuppoſé, laiſſoit de mauvaiſes impreſſions dans l'eſprit des peuples, toujours portez à croire le mal; outre qu'ils ne pouvoient pas ſans peché ſe calomnier eux meſmes non plus que les autres, ni ſe rendre homicides de leur

Conc.t.2.p.1081.d. 1. 'C'eſt le ſens que le Pere Sirmond donne à ces paroles du Canon, *vel inciſa lacerata*

propre

propre reputation. Ainſi ils ordonnerent que ces perſonnes ſeroient crues à leur parole, & excluſes du ſacerdoce, comme coupables ou du crime dont ils s'accuſent, ou de menſonge contre eux meſmes.

'Ils inſererent ces quatre Canons dans une lettre qu'ils écrivirent à tous les Prelats des Gaules, & à ceux des cinq provinces qui compoſoient, ſelon quelques uns, la Gaule Narbonnoiſe, ou, ſelon Godefroy, l'Aquitaine & la Lionnoiſe, [ou aſſez probablement] l'Aquitaine qui ne faiſoit encore que deux provinces, & la Narbonnoiſe [qui pouvoit bien n'eſtre encore diviſée qu'en trois. Car le Concile tenu dans la Narbonnoiſe, ne pouvoit manquer de s'adreſſer à ceux de la meſme province qui n'eſtoient pas venus à l'aſſemblée; & la Lionnoiſe eſt proprement ce qu'on appelloit les Gaules.] p.904.d. p.1207.d.e. Cod.Th.t.6.p. 282.

'On cite encore quelques autres decrets du Concile de Valence: [mais ils ſont moins autoriſez. Conc.t.2.p.907. a.b.

Les Peres eurent bientoſt occaſion de pratiquer ce qu'ils venoient d'ordonner touchant ceux qui s'accuſoient eux meſmes.] 'Car l'Egliſe de Frejus ayant elu tout d'une voix pour ſon Eveſque une perſonne de cette ſorte nommé Accepte; & Concorde l'un des Eveſques du Concile en ayant rendu un tres bon témoignage à l'aſſemblée, les Peres ne crurent pas neanmoins devoir violer le Canon qu'ils venoient d'établir, & en écrivirent une lettre à l'Egliſe de Frejus pour luy rendre raiſon de ſon ordonnance. 'On marque que c'eſt la premiere occaſion où l'hiſtoire de l'Egliſe parle de Frejus. On en peut tirer avec beaucoup de probabilité qu'elle avoit déja eu des Eveſques avant l'election d'Accepte; mais on ne les connoiſt point. 'Quelques uns croient que Quillene ou Cyllene dont il eſt parlé dans la retractation de Leporius, peut avoir eſté elu au lieu d'Accepte. t.c.d.e. Antel.for.p.43. p.47. p.51.

[La qualité des lettres du Concile de Valence adreſſées aux Egliſes des Gaules, font bien voir que ce Concile n'a pas eſté tenu à Valence en Eſpagne, mais à Valence en Daufiné.

On ne peut pas tirer la meſme choſe avec certitude des Prelats qui le compoſerent, dautant que nous n'avons que leurs noms, ſans qu'on marque d'où ils eſtoient Eveſques,] 'hormis de Florent mis à la teſte de tous les autres dans les ſouſcriptions, & qualifié Eveſque de Vienne dans un manuſcrit; [ce qui eſt d'autant plus probable, que le Concile ſe tenoit dans la province de Vienne.] Nous ſavons bien qu'Adon met Florent un Conc.t.2.p.906. a. Ado, chr.an.2.23. p.128.

Gall.chr.t.1.p. 791.2.b. fiecle entier" avant ce temps-ci :' mais ſon autorité n'a pas empeſché M^rs de Ste Marthe de dire qu'il a preſidé au Concile de Valence.' L'Egliſe l'honore le 3e de janvier comme un ſaint Confeſſeur :[& il pouvoit avoir acquis ce titre ſous Conſtance ou ſous Julien.] V.S. Irenée note 3.

Boll 3.jan.p. 127.

Conc.t.2.p. 1207.d.ex Sir. 'On peut auſſi preſumer que Fœgadius qui eſt nommé le premier dans l'inſcription des lettres du Concile, eſt S. Phebade ou Fegade d'Agen,[à qui le reſpect de ſon age, de ſa pieté,& de ſa ſcience aura acquis un rang entre ſes confreres,que la dignité de ſon ſiege ne luy euſt pas pu donner,]' comme S. Baſile dit que cela eſtoit arrivé à Muſone de Neoceſarée dans le Pont. [Et nous ne voyons point d'autre raiſon qui ait pu faire preſiderOſius à tous lesOccidentaux dans le grand Concile de Sardique.]

Bas.ep.62.p.92. d.

Gall.chr.t.2.p. 70. 'On ne fait pas non plus difficulté de reconnoiſtre que Firade qui eſt nommé le premier dans le Concile de Çaragoce en 381, eſt le meſme S. Phebade ; & que c'eſt luy encore à qui S. Ambroiſe écrit conjointement avec Delphin Eveſque de Bordeaux qui eſt nommé aprés S. Phebade, quoiqu'il fuſt ſon metropolitain.

Antel.for.p.44. 'Emilien qui ſuit S. Florent dans les ſouſcriptions, eſtoit, ſelon quelques uns, Eveſque de Die.[M^rs de Ste Marthe ne marquent en ce temps-ci aucun Emilien à Die :]'

Boll.20.apr.p. 752.d. & on croit que c'eſt plutoſt Emilien Eveſque de Valence meſme,qui avec S. Euſebe de Vercell" avoit ordonné S.Marcellin d'Embrun environ dix ans auparavant. V.S. Euſebe de Vercell 5 17.

Gall.chr.t.3.p. 360.1. 'Emere ou Eumere peut ſi nous voulons eſtre Evemere,qu'on fait le quatrieme Eveſque de Nantes, & ſucceſſeur de S. Similin.]

t.2.p.271.c. 'On croit qu'Arteme eſt le ſecond Eveſque d'Embrun, qui avoit ſuccedé[depuis peu]à S. Marcellin. On dit qu'il fit baſtir une egliſe de la Ste Vierge, & qu'il y mit des reliques de Saint Nazaire & S. Celſe, qu'il avoit obtenues de S. Ambroiſe aprés que ce Saint eut trouvé leurs corps[en 395.]

t.1.p.403. 'On met vers ce temps là Paul Eveſque de Paris : *mais il y a apparence que celui qui aſſiſta au Concile de Valence eſt[pluroſt]celui qui a donné le nom à la ville de Saint Paul Tricaſtin [pres du Rhone, à quelques lieues audeſſous de Valence dans le Daufiné.]'

*Boll.1.feb.p.93. c.

Gall.chr.t.3.p. 845.2.d. Il eſt honoré comme le patron de la cathedrale & de toute la ville," qui celebre ſa feſte le premier jour de fevrier.' On n'a rien de luy que dans le breviaire de ſon Egliſe,où

" Note 7.

on dit qu'il vivoit dans le temps des perſecutions, [a] & que lorſqu'il fut fait Eveſque, il renferma ſa femme dans le monaſtere des Religieuſes d'Arles, [quoiqu'il ſoit peuteſtre aſſez difficile de trouver en Occident des monaſteres de vierges en ce temps-ci meſme aprés les perſecutions.] [b] Il y a outre cela quelques miracles aſſez difficiles à croire. [c] Le corps de ce Saint a eſté gardé dans la cathedrale de Trieaſtin, juſqu'à ce qu'il fut brulé par les Huguenots le 24 decembre 1561. Uſuard dit que ce Saint a eſté celebre durant ſa vie par ſes vertus, & aprés ſa mort par ſes miracles. [a] c.d. [b] [c] d] 846.1.a.

[a] On fait ſucceder ce Saint à S. Torquat honoré le 31 de janvier à Tricaſtin & à Viviers, [b] parceque ſon corps a repoſé dans le monaſtere de Cruas au dioceſe de Viviers, ſur le bord du Rhone, juſqu'à ce qu'il y ait auſſi eſté brulé par les Huguenots. On ne dit rien dutout de ſes actions. [a] Gall chr.t.3.p. 845.1.d. [b] d] Boll.1.feb.p. 93.c.f.

[a] On apprend des monumens de l'Egliſe de Tricaſtin, que S. Reſtitut ſucceda à S. Paul, & on n'en dit rien non plus, ſinon que ſon corps a eſté longtemps honoré dans une paroice pres de Tricaſtin, où il faiſoit divers miracles. [b] Sa feſte eſt marquée dans un ancien martyrologe le 7 de novembre. [a] Gall.chr.t.1.p. 846.2.b. [b] Sauſſ.p.1250.

[a] Pour revenir aux Eveſques du Concile de Valence, Simplice pourroit eſtre celui d'Autun, [dont nous parlerons en particulier.] On met auſſi vers ce meſme temps un Eveſque de Sens nommé Simplice, dont tout ce qu'on dit, c'eſt qu'il eſt enterré dans le cimetiere de S. Savinien. [a] Gall.chr.t.1.p. 615.1.d.

[a] C'eſt aprés Simplice que ſuit Juſt: que nous croyons, comme beaucoup d'autres, eſtre celui de Lion, [& d'autant plus, que ayant eſté Diacre de Vienne, il devoit prendre un intereſt particulier à ce qui ſe paſſoit dans cette province.] [a] Conc t.2.p 1807. d.

[a] Il paroiſt auſſi qu'on a cru communément qu'Eortius eſt l'Eveſque d'Orleans, celebre parmi nous ſous le nom de S. Euvert. [a] ℣.907.d.

[a] Sa feſte eſt marquée le 7 de ſeptembre dans Raban, Uſuard, [Vandelbert,] le faux Bede, & pluſieurs autres martyrologes. [Nous en avons une hiſtoire aſſez ample & aſſez particulariſée, & nous voudrions qu'elle fuſt auſſi authentique qu'elle eſt celebre. "Mais elle ſe trouve au contraire embaraſſée de tant de difficultez, que le plus ſeur, auſſi bien que le plus court, eſt de l'abandonner abſolument. Si l'on veut recevoir ce qu'on y lit,] [a] que le Saint mourut le dimanche 7 de ſeptembre, aprés avoir eſté 20 ans Eveſque, [il peut avoir eſté ordonné en 365 ou 371, & eſtre mort en 385 ou 391. Sa veneration ſe conſerve princi- [a] Flor.p.813.816. Nota 8. [a] Sur.7.ſept.p.85. § 94.

Gal.chr.t.2 p. 234.2.c|235.1.c. palement dans la ville d'Orleans dont il a eſté Eveſque,]' & où il y a une abbaye de Chanoines reguliers qui porte ſon nom. C'eſt là que ſon corps a eſté enterré.

t.1.p.716.1.d. 'Britton eſt le nom de celui qui eſtoit alors Eveſque de Treves; & auſſi on pretend que c'eſt luy qui aſſiſta au Concile de Valence. [Son nom extraordinaire favoriſe ce ſentiment; & la ſeule difficulté que nous y trouvions, c'eſt qu'il ſemble qu'il auroit dû eſtre le chef du Concile. Car la ville de Treves eſtoit alors regardée comme la capitale de toutes les Gaules, & meſme de l'Eſpagne & de l'Angleterre, parceque c'eſtoit le ſiege du Prefet de tous ces pays. Valentinien qui regnoit alors, & les autres Empereurs y tenoient ordinairement leur Cour quand ils eſtoient dans les Gaules. Auſſi ſans parler de Saint Maximin qu'on voit avoir eu une tres grande autorité ſous Conſtant, & dont les merites auſſibien que ceux de S. Paulin pouvoient avoir encore contribué à relever la dignité de ce ſiege, il paroiſt que Britton meſme dont nous parlons eſtoit conſideré comme l'un des principaux Eveſques de l'Occident.]

Thdrt.l.5.c.9.p. 714.c. 'Car les Orientaux écrivant au grand Concile tenu à Rome à la fin de l'an 382, mettent un Britton aprés le Pape Damaſe & S. Ambroiſe, avant les Eveſques d'Aquilée, de Theſſalonique, & de Sirmich:' & les plus habiles de ce temps reconnoiſſent que ce Britton eſt l'Eveſque de Treves;[a] & on l'a mis dans les leçons de ſon office.[b] Blondel l'appelle le chef du dioceſe des Gaules.[c] On ne peut douter raiſonnablement que ce ne ſoit le meſme que[d] l'Eveſque Pritannius [ou Britannius,] qui en la meſme année 382, [ou la ſuivante,] défendit Ithace Eveſque d'Eſpagne caché à Treves, & pourſuivi par les intrigues des Priſcillianiſtes qui avoient gagné les officiers de la juſtice.' Britton eſt marqué comme un ſaint Confeſſeur dans quelques martyrologes au 5 de may, & l'Egliſe de Treves en fait ce jour là la feſte.' Il mourut vers l'an 386, auquel Felix fut fait Eveſque de Treves.

Trev.an p.161.§ 168|Blond.prim. p.228.
a Boll.5.may,p. 11.c.
b Blond.prim.p. 228.
c Trev.an.p.161. §169.
d Sulp.l.2.p.174. Boll.5.may,p.11.
Trev an.p.269.§ 201.

Conc.t.2.p.906. d|1809.a. 'Concorde qui parla dans le Concile de Valence en faveur d'Accepte, eſt ſelon les plus habiles l'Eveſque d'Arles, dont on voit encore l'epitaphe en vers dans l'egliſe de S. Honorat.

Gall.chr.t.1.p. 33.2. 'Cette epitaphe porte qu'il avoit ſervi dans l'Egliſe des ſes plus tendres années, & qu'il eſtoit mort agé ſeulement de 50 ans. Elle loue ſon integrité, ſa pieté, & la pureté qu'il avoit toujours gardée dans le corps & dans l'eſprit.' On luy donne le titre de Saint, [& on ne dit pas neanmoins que l'Egliſe d'Arles

2|Sauſſ.p.122|Anal.t 3 p.43'.

l'honore ou l'ait jamais honoré en aucun jour particulier. Ferrarius n'en parle point. [1]On le fait ſur ſucceder à Saturnin, [a]qui eſtoit [2]depoſé comme Arien des le temps du Concile de Paris, [c'eſt à dire peuteſtre des l'an 360: mais il n'eſt pas neceſſaire que les Catholiques aient eu auſſitoſt le pouvoir de mettre un autre Eveſque en ſa place. Les anciennes diptyques de l'Egliſe d'Arles ne mettent point Saturnin non plus que Marcien à cauſe de leur hereſie,] [1]& font ſucceder S. Concorde à un S. Creſcent [qui n'eſt point dans le Gallia chriſtiana, non plus que] Gratus, Ambroiſe, Martin, Ingenuus, Auguſtin, Jerome ajouté d'une autre main, & Savin que ces diptyques mettent entre S. Concorde & Eros. [Au lieu de ces ſept Eveſques,] [1]le Gallia chriſtiana ne met que le ſeul Conſtance deputé au Concile d'Aquilée. [b]Mais ce Conſtance y eſt qualifié Eveſque d'Orange, [c]ce que le Gallia chriſtiana ſuit en un autre endroit. [Quand Conconde n'auroit eſté fait Eveſque qu'en l'an 374, ce ſeroit aſſez pour montrer qu'il n'a pas pu eſtre] [1]moine de Lerins, comme quelques uns le pretendent.

V. S. Hilaire de Poitiers § 14.

[a] Hil. fr. 2. p. 4.

[1] Gall. chr. t. 1. p. 33.

Anal. t. 3. p. 438.

[1] Gall. chr. t. 1. p. 33. 2. d.

[b] Amb. ac. Aq. p. 180. i. k.

[c] Gall. chr. t. 2. p. 198. 2.

[d]On trouve un Nicet Eveſque de Mayence, qui ſelon l'ordre où on le met, peut avoir eſté Eveſque vers ce temps-ci. [c]Quelques un croient que Vincent eſt celui que l'Egliſe de Digne honore comme ſon ſecond Eveſque. [Mais il eſt difficile de croire qu'il le fuſt des temps-ci.] [1]On honore à Dax en Gaſcogne un S. Vincent comme le premier Eveſque, l'Apoſtre, & le patron de la ville & du dioceſe. On n'en ſçait point le temps; mais on le fait Martyr: [& ainſi il eſt du temps des perſecutions, ſi l'on ne veut dire qu'il a eſté tué par quelque emotion des payens, ou dans les ravages que les barbares firent dans les Gaules en 407, & depuis.] L'Egliſe de Dax l'honore le premier de ſeptembre, quoique Ferrarius & M[r] du Sauſſay le mettent le 19 d'avril. Il y a pluſieurs egliſes de ſon nom dans la Gaſcogne, & une au fobourg de Dax, où on pretend avoir [une partie de] ſes reliques, le reſte eſtant perdu.

Liri. chr. t. 2. p. 149.

[d] Gall. chr. t. 1. p. 346. 2. a.

[c] t. 2. p. 557. 4. b.

[1] p. 188. 2] Sauſſ. p. 1108.

[Nous ne trouvons rien des autres Eveſques marquez dans les ſouſcriptions du Concile de Valence, qui ſont Evode, Rhodane, Chreſt, Neotere, Urbain, & Verain. Car pour Rhodane de Toulouſe il eſtoit mort avant l'an 362. Nous ne ſavons point non plus qui eſt Felix nommé à la teſte des deux lettres du Concile avec Conſtance.] [1]Nous avons un Felix qu'on fait ſecond ſucceſſeur de S. Marcel de Paris: [mais on peut tirer de là qu'il n'eſt pas apparemment ſi ancien.

[1] Gall. chr. t. 1. p. 403. 2. a.

Nous ne voyons rien au contraire qui nous empeſche de croire que Conſtance]ᶠeſt l'Eveſque d'Orange^f qui aſſiſta en 381 au Concile d'Aquilée,[a]& vers l'an 390 à celui de Milan contre Jovinien.[b]L'Egliſe d'Orange ne connoiſt point aujourd'hui d'Eveſque avant luy,[quoiqu'elle en euſt ſans doute des l'an 314 au moins, puiſqu'elle deputa au Concile d'Arles : & elle ne connoiſt point non plus ceux qui luy ont ſuccedé juſqu'à S. Eutrope qui gouvernoit en 467.] V.S.Ambroiſe §26.

Amb.ac.Aq.p. 180.
[a] p.187.1.
[b] Gall.chr.t.1.p. 198.1.

DIODORE
EVESQUE DE TARSE,
ET CONFESSEUR.

DIODORE celebre Eveſque de Tarſe,& plus celebre Preſtre d'Antioche,[c]eſtoit d'une famille illuſtre [&ᶠapparemment de la ville d'Antioche, où il ſemble avoir toujours vécu juſqu'à ſon epiſcopat.]ᶠC'eſtoitᶠun eſprit appliqué qui aimoit le travail & l'étude.[d]Il avoit étudié les belles lettres à Athenes.[e]Mais ne voulant plus avoir d'autre nobleſſe[ni d'autre ſcience][f] que les travaux de la pieté,ᶠil embraſſa l'état des Aſcetes pour vivre dans la pauvreté & dans la penitence la plus rigoureuſe, occupé ſans ceſſeᶠ à la priere & à la défenſe ou à la predication de la parole de Dieu, ſelon que ſon état le luy permettoit.]ᶠOn luy donne le titreᶠde moine ou de ſolitaire :ᶠ& on marque que vers l'an 370 il gouvernoit un monaſtere qui eſtoit ou dans Antioche meſme, ou tout auprés.ᶠS.Baſile nous aſſure qu'il a eſté nourri & elevé par le bienheureux Silvain,[c'eſt à dire par celui de Tarſe ſi celebre ſous Conſtance & ſous Valens, qui peut avoir eſté Preſtre à Antioche avant que d'eſtre elevé à l'epiſcopat.

Diodore fut du nombre des orthodoxes d'Antioche qui crurent devoir ſe ſoumettre à Paulin & aux autres Eveſques que les Ariens ſubſtituerent à S. Euſtathe, qu'ils avoient depoſé en 331, & Dieu le permit afin que ſa force ſoutinſt dans la vraie

NOTE. I. ἐντεῦθεν.

V.les Ariens §119. μοναζων.

Hier.v.ill.c.119. p.301.b.
[c] Thdrt.l.4.c.22. p.697.a.
Phot.c.223.p. 661.
[d] Fac.l.4.c.2.p. 164.
[e] Thdrt.l.4.c.22. p.697.a.
[f] l.2.c.19.p.621.e| Fac.l.4.c.2.p. 155|Chry.de Di. p.233.
Suid.[f].p.739.d.
Socr.l.6.c.4.p. 302.b|n.p.75.a.a.
Baſ.ep.82.p.151. b.

foy un grand nombre de perſonnes qui avoient embraſſé le meſme parti. On peut voir en un autre endroit ce qu'il fit en cette occaſion avec Flavien depuis Eveſque d'Antioche, quoiqu'ils ne fuſſent tous deux encore que laïques, comment ils défendirent hautement la divinité de J.C, comment ils apprirent au peuple à chanter ſes louanges à deux chœurs, comment ils obligerent Leonce vers la fin de l'an 350, à depoſer Aece du diaconat où il l'avoit elevé.

V. Iss Ariens § 117. Thdrt. l. 2 c. 19. p. 621. 622. Ibid. § 65.

[Ils furent ſans doute des premiers à demander S. Melece pour Eveſque, à ſe rejouir de l'avoir obtenu au commencement de l'an 361, & à ſe ſeparer enfin des Ariens pour demeurer unis avec luy, lorſqu'on l'eut depoſé pour mettre Euzoïus à ſa place.

V. S. Melece § 2, 3.

Diodore qui avoit défendu ſi genereuſement la foy Catholique contre les Ariens, défendit encore la religion Chrétienne contre les payens avec tant d'eſprit & tant d'avantage, qu'il merira les injures de Julien l'apoſtat. Car ce prince écrivant à l'hereſiarque Photin, appelle Diodore un magicien du Nazaréen, un ſophiſte rafiné de la religion champeſtre des Chrétiens, qui avoit armé ſa miſerable langue contre les dieux du paganiſme, qui avoit employé contre eux les ſciences qu'Athenes luy avoit appriſes, & qui s'eſtoit malheureuſement rempli de toute la theologie des peſcheurs: & il attribue à la vengeance de ſes dieux ce qui eſtoit l'effet de ſa vie ſainte & auſtere.

Fac. l. 4 c. 2. p. 163. 164.

'Dans la perſecution de Valens, & lorſque Saint Melece eut eſté banni [pour la troiſieme fois en 370 ou 371, Diodore & Flavien continuerent ce qu'ils avoient commencé à faire du temps de Conſtance.] Ils parurent à la teſte des Catholiques pour leur donner la nourriture de l'ame, & pour les défendre comme des rochers contre tous les efforts des heretiques. [Mais ils le firent avec d'autant plus de grace,] qu'ils tenoient alors le rang de Preſtres, [dont S. Melece avoit ſans doute recompenſé leur merite des qu'il avoit eſté en état de le faire.] Flavien fourniſſoit les penſées & les paſſages de l'Ecriture: & Diodore qui [avoit l'humilité de vouloir] eſtre formé par luy comme ſon diſciple, employoit avec autant de courage que de ſageſſe les armes qu'il luy fourniſſoit, avec leſquelles il renverſoit les blaſphemes des heretiques. Ce fut alors qu'il enſeigna la verité à toute la ville au delà de la riviere [d'Oronte,] comme Saint Jean dans les deſerts d'au delà du Jourdain, parceque Valens ne ſouffroit point que les Catholiques s'aſſemblaſſent dans la

Thdrt. l. 4. c. 22. p. 696. 697 | Fac. l. 4. c. 2. p. 156. 157. V. les Ariens § 117. Thdrt. v. P. c. 2. 8. p. 780. d | 815. d. hiſt. l. 4. c. 22. p. 697. a. p. 696. d | Chry. de Di. p. 234.

Thdrt.l.5.c.4.p. 708.d. ville. [a] En un mot il ſauva du naufrage le vaiſſeau de l'Egliſe
d.c.27.p.741.742. d'Antioche au milieu de cette tempeſte ſi furieuſe. [a] Il avoit
39.p.754.d. Socr. ſoin auſſi des principales ecoles de pieté qui eſtoient dans An-
l.6.c.3.p.302.b. Soz.l.8.c.2.p.757. tioche, & il y elevoit alors des perſonnes qui devoient un jour
a. Fac.l.8.c.5.p. eſtre tres celebres dans l'Egliſe, quoiqu'en differentes manie-
339. res, ſavoir le grand S. Chryſoſtome, Theodore de Mopſueſte,
Chry.de Di.p. & Maxime Eveſque de Seleucie en Iſaurie. [b] Auſſi S. Chryſoſ-
219-231. tome l'appelle ſon pere, & ſe glorifie d'eſtre aimé de luy com-
me ſon fils.

Chry.de Di.p. 234. [c] La force avec laquelle il défendoit la verité devenant inſup-
portable aux heretiques, ils le chaſſerent enfin. [Mais il ne laiſ-
ſoit pas de revenir,] puiſque S. Chryſoſtome dit qu'ils le chaſ-
ſerent pluſieurs fois. Ils s'efforcerent encore ſouvent de luy
faire perdre la teſte & la vie; & il y eſtoit tout diſpoſé de ſa
part: mais quoiqu'on luy dreſſaſt une infinité de pieges, Dieu
Fac.l.4.c.2.p. 156.157. l'en delivra toujours. [d] C'eſt pour ce ſujet auſſi bien que pour la
mortification & l'auſterité continuelle de ſa vie, que S. Chry-
ſoſtome l'appelle un Martyr vivant: [& on ne peut au moins
luy refuſer le titre de Confeſſeur.

Dans les temps où il eſtoit contraint de quitter Antioche, il
Baſ.ep.187.p. 201.a. alloit trouver S. Melece banni en Armenie:] [a] & il ſe trouva
b ep.81.p.151.b.c. auprés de luy lorſque S. Baſile vint voir ce Saint [en 372.] [b] Saint
Baſile avoit toujours aimé Diodore comme diſciple de Silvain;
& lorſqu'il le connut davantage, il le cherit & l'eſtima auſſi
davantage à cauſe de la grace de la parole dont Dieu l'avoit
enrichi, & dont beaucoup de ceux qui l'entendoient tiroient
p.150.c. un grand profit pour leur ame. [c] L'union qu'il avoit avec luy
eſtoit aſſez grande pour ſervir de matiere à ſes calomniateurs,
p.150.b.c. [quoiqu'on n'en voie pas le pretexte.] Mais il ne ſe défend de
ce pretendu crime qu'en l'avouant, & en diſant qu'il aime
ep.197.p.213. Diodore, parcequ'il merite d'eſtre aimé. [d] Il ſe plaint neanmoins à luy d'une lettre qu'on pretendoit qu'il avoit écrite
pour approuver & pour autoriſer la paſſion d'un homme qui
vouloit epouſer ſa belleſœur. Il luy écrivit donc pour luy de-
mander ſi cette lettre eſtoit de luy, ce qu'il ne pouvoit ſe per-
ſuader, parcequ'elle n'eſtoit digne que d'un impoſteur qui
avoit voulu ſe faire honneur de ſon nom pour juſtifier un in-
ceſte. [Diodore ſe purgea ſans doute de cette faute dont on
can.2.c.23.p.10. c. vouloit qu'il fuſt coupable,] puiſque ceci ſe paſſoit avant l'an
ep.82.p.150.151. 375. [Et qu'il c'eſt en 376] [e] que Saint Baſile ſe faiſoit honneur de ſon V.S Baſile 9
amitié. [Nous omettons ici quantité de choſes qui ſeroient fort 137.
honorables

honorables à Diodore, ſi elles ſe raportoient à luy, comme l'a cru Facundus. Mais puiſqu'elles ſe raportent à un Diodore qui eſtoit Eveſque des l'an 373 au moins, "elles appartiennent à Diodore de Tyr, & non à celui de Tarſe,] 'qui n'eſtoit encore que Preſtre lorſque S. Baſile parloit ſi avantageuſement de luy [en 376,] & qui ne fut fait Eveſque "qu'aprés la mort de Valens [en 378 ou 379.] Ce fut Saint Melece qui l'eleva ſur le ſiege de Tarſe, & qui l'établit pour le chef & metropolitain de toute la Cilicie, comme Domnus d'Antioche nous en aſſure avec tout ſon Concile, auſſibien que Theodoret.

V. S. Athanaſe not. 98, 99.

p. 150 c.

Note 2.

Thdrt l. 5. c. 1. p. 708. d] Fac. l. 3. c. 5. p. 339. c.

'Nous avons remarqué aprés Saint Jerome, qu'il avoit eſté moins illuſtre eſtant Eveſque qu'eſtant Preſtre. [Mais il s'eſtoit ſignalé dans la preſtriſe d'une maniere qui n'avoit preſque point d'exemple; & ſon epiſcopat ſe rencontra ſous le regne du grand Theodoſe qui eſtoit un temps de paix pour l'Egliſe, & non dans un temps de guerre & de combat.] 'Il aſſiſta au grand Concile d'Antioche ["a la fin de l'an 379,] ' & au ſecond Concile œcumenique en 381, * où il fut établi avec S. Pelage de Laodicée, comme le centre de la communion Catholique dans tout le dioceſe d'Orient. 'Il y eut part à l'ordination de Nectaire de Conſtantinople; [& s'il en faut croire Sozomene, il en fut la principale cauſe, [d'une maniere qui ne pourroit pas luy eſtre fort honorable: mais "la narration de cette hiſtoire eſt bien ſuſpecte.] 'Le meſme Sozomene attribue à luy & à Acace de Berée l'election de Flavien d'Antioche, & il dit que l'Occident demeura longtemps pour ce ſujet ſeparé de leur communion.

Hier. v. ill. c. 119. p. 301. b.

Coll. t. 1. p. 177.

Conc. t. 2. p. 956. a.

V. S. Melece § 14.

* V. S. Gregoire de Naz. § 97.

Fac. l. 8. c. 5. p. 339.

a Soz. l. 7. c. 8. p. 713.

Ibid. § 93] note 46.

c. 11. p. 717. c.

Note 3.

[Il vint à Antioche "lorſque S. Chryſoſtome eſtoit déja Preſtre, & ainſi en 386 au pluſtoſt;] ' & quoiqu'il euſt eſté malade, il monta en chaire pour inſtruire le peuple, & commença par un grand eloge de S. Chryſoſtome. Quelques jours aprés, ce Saint ayant auſſi à preſcher, répondit avec une extreme humilité aux louanges qu'on luy avoit données, ' & fit un eloge magnifique de Diodore, 'qui devoit parler le meſme jour aprés luy. 'Nous avions déja quelques fragmens de ce diſcours dans Facundus, [& [1] on nous l'a donné tout entier depuis quelque temps dans ſa langue & dans ſa beauté originale:] Facundus nous a auſſi conſervé quelques endroits d'un autre diſcours que S. Chryſoſtome fit encore à la louange de Diodore, qui apparemment eſtoit preſent. 'Et il euſt pu y ajouter, dit-il,

Chry. de Di. p. 229.

p. 231-235.

p. 234.

Fac. l. 4. c. 2. p. 154-156.

1.

p. 156. 157.

p. 157. a.

1. Mr Bigot avec la vie de S. Chryſoſtome par Pallade, p. 229.

beaucoup d'autres paroles de ce Saint à l'avantage du meſme Eveſque, s'il n'euſt eu peur d'eſtre trop long.

Conc.t.1.p.1151 [Diodore eſtoit mort des l'an 394,] 'auquel Phalere eſt nommé dans un Concile de Conſtantinople comme Eveſque de Tarſe,[& peuteſtre meſme "des l'an 392.] 'Il mourut* en un age avancé, dans la paix de l'Egliſe, honoré des eloges des plus grands Saints, & comblé d'une gloire, qui l'ayant toujours accompagné durant ſa vie, l'a ſuivi juſqu'aprés ſa mort. Theodoret n'en parle jamais qu'avec de fort grands eloges, [& outre ce que nous en avons déja raporté,] 'il l'appelle un excellent défenſeur de la vraie foy, [a]pour laquelle il a ſouvent combatu & triomphé. [b]Il dit encore qu'ayant tiré ſa doctrine des ſources de la ſcience divine, il avoit ſervi luy meſme de canal au Saint Eſprit pour la repandre ſur les autres. 'Saint Cyrille d'Alexandrie luy a donné divers eloges. [Domnus qui gouvernoit l'Egliſe d'Antioche quelque temps aprés ſa mort, n'en parle pas moins honorablement que les autres avoient fait durant ſa vie.] 'Il raporte l'eſtime que S. Baſile & S. Melece d'Antioche avoient faite de ſa vertu, & l'appelle le grand & tres ſacré Diodore, le fort athlete de la pieté, & la colonne & le défenſeur de la verité, pour laquelle il avoit combatu dans Antioche contre toutes les hereſies. 'Jean predeceſſeur de Domnus, & tout le Concile d'Orient, le nomment entre les plus eclatantes lumieres de l'Egliſe.

Fac.l.4 c.2.p. 161.b| Leont. ſect.4.p.507.c. Merc.n.t.2.p. 319.t.f. Thdrt.h.l.1.c. 26.p.215.a. a dial.1.p.32.d. b p.33.a. Leont.ſect.4.p. 508.a. Fac.l.8.c.5.p. 339. c.1.p.318.

NOTE 4. * *plenus dierum.*

[Il a défendu la verité non ſeulement par ſes actions & par ſes paroles, mais encore par ſa plume & par ſes écrits. Il ſemble, comme nous avons remarqué, que dés le temps de Julien il euſt fait quelque écrit contre les payens: & l'on en trouve meſme pluſieurs contre eux dans la liſte de ſes ouvrages.] 'Il ſemble neanmoins que S. Baſile eſtoit déja Eveſque, ["ce qu'il ne fut que l'an 370,] lorſque Diodore luy envoya deux livres qu'il avoit faits contre les heretiques: [qu'on a quelque lieu de croire eſtre de ſes premiers ouvrages.] Car S. Baſile luy donnant quelques avis ſur la maniere d'écrire, ajoute que ces avis eſtoient principalement pour les livres qu'il compoſeroit à l'avenir, jugeant bien qu'ayant tant de capacité pour écrire, & tant de ſujets que les heretiques luy en donnoient tous les jours, il ne demeureroit pas dans le ſilence.

Raſ.ep.177.p. 288.a.b. V. Baſile 5 t37.

b. 'De ces deux livres que Diodore avoit envoyez à S. Baſile, ce Saint en loue beaucoup le ſecond, & il en voulut avoir copie.

p.287.a. Il l'eſtimoit à cauſe qu'il n'eſtoit pas ſi long que l'autre, 'ce qui

eſtoit quelque choſe pour luy, mais principalement parcequ'il
πυκνὸς τῶν νοημάτων. eſtoit judicieux dans les objections & dans les réponſes, "plein de ſens & de penſées, ſimple & ſans affectation dans les paroles, ce qui convient tout à fait, dit-il, au deſſein que doit avoir un Chrétien, qui eſt d'écrire pour l'utilité des autres, & non pour faire montre [de ſa ſcience.]

'Il ne fut pas ſi content du premier qui eſtoit en forme de b.c.
πολυπλόκως dialogue. Outre ſa longueur, il eſtoit "trop fleuri & trop abondant en paroles, plein de figures & d'ornemens, mélé de pluſieurs digreſſions pour louer les uns & blaſmer les autres. Il donnoit par là quelque agrément à ſon ouvrage, mais les raiſonnemens en devenoient plus obſcurs & plus difficiles à ſuivre, parcequ'ils eſtoient interrompus; & il detournoit ailleurs l'attention du lecteur. 'S. Baſile luy donne cette regle que dans d.e.
un dialogue il ne faut jamais blaſmer ni louer ceux qui y parlent quand ils ſont feints ou peu connus, ni meſme s'arreſter à eux, puiſque nous n'écrivons que pour profiter aux autres; mais que quand c'eſt une perſonne extremement décriée, on peut en marquer quelque choſe, ſi neanmoins, ajoute-t-il, c'eſt une choſe qui nous convienne de quitter le fond de la diſpute pour invectiver contre les perſonnes.

[Diodore profita ſans doute de cette lettre:] 'Car S. Jerome Hier.v.ill.c.119. p.301.b|91.p.296. d.
qui dit qu'il a particulierement ſuivi le ſtyle populaire & declamateur, & la methode literale d'Euſebe d'Emeſe, remarque qu'il en a imité les penſées, mais non l'eloquence. 'Il croit que c.119 p.301.b.
c'eſt qu'il n'avoit pas étudié les lettres humaines: 'mais c'eſtoit Socr.n.p.75.2.c. d.
plutoſt pour ſuivre l'avis de S. Baſile que par incapacité, puiſqu'il n'avoit d'abord que trop d'ornemens des lettres humaines & trop d'eloquence: 'Outre Theodoret qui compare ſes Thdrt.l.4.c.12. p.697.a.
diſcours à un fleuve d'une eau claire & tres pure, [a]S. Chryſoſtome dit que ſa langue eſtoit comme un ruiſſeau de lait & de a Chry.de Di.p. 234.235.
miel, que ſes paroles eſtoient pleines de douceur & d'agrémens, & que ſes penſées vives & preſſantes renverſoient comme les trompettes de Joſué, tout ce que les heretiques pouvoient oppoſer de plus fort. 'Photius dit auſſi que la phraſe de Phot.c.213.p. 704.m.
συναγωγὴ. Diodore eſt pure, & "bien choiſie; [b]que quelques uns de ſes b p.661.
raiſonnemens ne ſont pas tout à fait juſtes; mais que cela ne luy peut faire de tort à cauſe de la force & de la ſolidité des autres: 'Et certainement aprés les reproches ſi honorables que Fac.l.4.c.2.p. 163.164.
luy fait Julien, [il eſt difficile de croire qu'il ignoraſt les lettres humaines.]

Socr.n.p.75.2.c] Hier.v.ill.c.119. [a] Socr.l.6.c.3.p. 302.b.c|Soz.l.8. c.2.p.757.a.

[1]Il exploit l'Ecriture comme Euſebe de d'Emeſe, [a]s'attachant beaucoup à la lettre ſans s'arreſter aux allegories, [en quoy il a eſté imité par S. Chryſoſtome & Theodore de Mopſueſte ſes diſciples.]

Suid.d.p.739.c] Thdr.L.fr.p. 569.

[2]Suidas qui ſemble le citer de Theodore le Lecteur, dit qu'il a expliqué tout l'ancien Teſtament: Il marque en particulier la Geneſe, l'Exode, & les livres ſuivans, les Pſeaumes, les quatre livres des Rois, les difficultez des Paralipomenes, les Proverbes, l'Eccleſiaſte, les Cantiques, & les Prophetes. On y ajoute des commentaires ſur les quatre Evangeliſtes, ſur les

Hier.v.ill.c.119. Actes, ſur l'epiſtre de S. Jean, [3]& ſur S. Paul, [que Suidas oublie,] & que Saint Jerome marque en particulier, ſe contentant d'ajouter que Diodore avoit encore fait beaucoup d'autres

ep 151.t.3.p.140. c. [b] p.193.a.b. ouvrages. [4]Il cite un endroit de luy ſur l'explication des paroles de S. Paul: Nous reſſuſciterons tous &c. [b]& un autre ſur ceux qui ſe trouveront vivans quand J. C. viendra au dernier jour.

Gen.dog.c.8.p. 380.2.c. [c] Hier ep.152.p. p.190.c. [d] Mere.n.t.2.p. 317.1. [e] Suid.d.p.739.c.

[5]Gennade cite auſſi ſon ſentiment ſur ce point, & y reprend quelque choſe. [c]Il n'expliquoit pas generalement tout le texte. [d]On trouve divers paſſages de ſes commentaires dans les chaines ſur l'Ecriture. [On peut raporter encore à ſes commentaires] [6]l'ouvrage qu'il avoit fait ſur la difference de l'allegorie, & de la theorie.

f. [7]Il avoit encore fait pluſieurs ouvrages ſur diverſes matieres differentes, comme ſur la reſurrection des morts, ſur l'ame & ſur les diverſes opinions qu'on en a formées, beaucoup d'écrits "ſur l'aſtrologie, pour en faire voir la folie & pour combatre &c.

e. le deſtin, ſur la providence contre Platon, [8]une chronique où

Phot.c.223.p. 661-704. il pretendoit corriger les fautes de celles d'Euſebe. [9]Photius nous a donné un abregé & un extrait de ſon ouvrage contre le

p.704. [f] p.661. deſtin, [10]diviſé en 53 chapitres qui faiſoient huit livres; [f]& quoiqu'il y remarque quelques fautes, il en parle neanmoins fort

Bona.lit.l.1.c.9. p.64. avantageuſement. [11]Les Orientaux ont une liturgie qu'ils attribuent à Diodore.

[Nous avons dit qu'il avoit écrit contre les payens; & l'on peut raporter à cela une partie des ouvrages dont nous venons de

Suid.d.p.739.f. [g] p.740.a. parler, avec] [12]ceux qu'on intitule De Dieu & des dieux, [g]De Dieu & des egaremens des payens ſur la matiere; Que les natures inviſibles ne ſont point formées des elemens, mais tirées avec eux du neant; Contre Ariſtote; Sur le corps celeſte; Contre le philoſophe Euphrone; Contre ceux qui diſent que le ciel eſt un animal: Comment le Createur a toujours eſté,

Digitized by Google

quoique cela ſoit faux des creatures; Comment Dieu eſtant eternel veut & ne veut pas, contre l'opinion de Porphyre; 'Des animaux & des ſacrifices. [On ne dit point le ſujet] des Chapitres adreſſez à Gratien, [ni ſi ce Gratien eſtoit l'Empereur.] p.739.f

'Il a auſſi écrit contre les Juifs, mais plus encore contre les heretiques. L'écrit Qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu "en trois perſonnes, [eſtoit ſans doute contre les Ariens.] Il a fait un écrit contre les Melchiſedeciens, & a combatu les Manichéens en 25 livres. [a]On cite encore de luy divers argumens ſur le Saint Eſprit, [contre les Macedoniens ſans doute.] [b]Il paroiſt qu'il a combatu Apollinaire de vive voix pour reprendre ſon impieté. [c]On ajoute qu'il a auſſi fait un ouvrage contre luy & contre ceux de ſa ſecte, diviſé en deux livres au moins, & intitulé Contre les Sunouſiaſtes, [c'eſt à dire contre ceux qui confondent les deux natures de J.C. en une.] On en raporte quelques paſſages. Quelques uns de ces paſſages ſont attribuez par Mercator à Theodore de Mopſueſte, [d]à qui le V. Concile donne en effet l'ouvrage contre les Sunouſiaſtes ou Apollinariſtes: & il ſemble le faire ſur l'autorité de S. Cyrille. Neanmoins on pretend que l'ouvrage eſt vraiment de Diodore, [quoiqu'on ne le fonde que ſur Leonce de Byzance poſterieur aux deux autres.

c. 18. Phot.c.85.p. 204 b|Thdrt.h. l.1.c.26.p.215. a Phot.c.102.p. 276.f. b Fac l.8 c.5.p. 339 a. c Merc.n.t.2.p. 317.2|318.2| Leont.in N.& E. l.3.p.1022. Merc.t.2.p.263. 1. d Conc.t.5.p. 445.a. Merc.n.t.2.p. 317.2.

Juſques ici nous n'avons rien vu que d'avantageux & de glorieux à Diodore. Mais il faut avouer que ſa gloire n'eſt pas pure dans l'Egliſe, & qu'elle eſt meſme obſcurcie par des nuages aſſez faſcheux. Nous ne mettons point en ce rang les injures de Julien, qui peuvent paſſer pour des eloges, ni tout ce qu'Apollinaire a pu dire contre luy.] 'Car cet hereſiarque arma ſa langue contre Diodore, parcequ'il avoit employé la ſienne pour reprendre les impietez de ſon nouveau dogme. Fac.l.8.c.5.p. 339.

[Mais en l'an 345,] 'quelques perſonnes ayant pretendu autoriſer la doctrine de Neſtorius par des paſſages de divers auteurs, particulierement de Diodore & de Theodore de Mopſueſte ſon diſciple, [cela donna une fort mauvaiſe impreſſion de l'un & de l'autre.] 'De ſorte que Theodoret qui les regardoit tous deux comme ſes ſaints & bienheureux Peres, [c]n'oſa neanmoins les citer pour témoins de la foy de l'Egliſe & de la ſienne propre, parceque ſes adverſaires les tenoient pour coupables auſſi bien que luy, & leur avoient declaré une guerre irreconciliable. Liber.c.10.p.44. Thdrt ep.16.p. 910 d. c p.910.911|dial. 1.p.32.33.

'S. Cyrille d'Alexandrie ayant lu ſur cela les ouvrages de ces Cyr.ep.52.p. 198.a.

deux Eveſques ſur l'Incarnation, crut y trouver que leur opinion eſtoit tout à fait impie, [f]& qu'ils eſtoient les veritables auteurs des erreurs de Neſtorius. [a]C'eſt pourquoi il en refuta divers paſſages, & fit contre eux un écrit qui n'eſt pas venu juſques à nous. [f]Quelques uns ont pretendu que cet ouvrage n'eſtoit pas de luy : mais c'eſt avec peu de fondement. Et ſes lettres ſuffiſent pour nous marquer combien il eſtoit perſuadé que Diodore meſme avoit eſté dans l'erreur.] [f]Dans une de ces lettres il écrit qu'un certain Diodore qui eſtoit, diſoit-on, de la ſecte des Macedoniens, aprés avoir quitté ſon hereſie pour ſe réunir à l'Egliſe, eſtoit tombé dans une autre erreur, ayant enſeigné que le Fils de Dieu & le fils de Marie eſtoient deux fils. Et il ajoute que Neſtorius avoit eſté ſon diſciple. [Il ne faut pas nous effrayer de ce qu'il traite Diodore de Macedonien. Outre qu'il n'en parle que comme d'un bruit peu aſſuré, cela ne ſignifie autre choſe ſinon qu'il eſtoit demeuré dans la communion des Ariens juſqu'à l'exil de S. Melece, comme preſque tous les Orthodoxes de l'Orient.]

Liber.c.10.p. 47.
a Cyr.ep.52.p. 198.a.
v.S.Cyrille d'Alexandrie § 146.
ep.38.p.135.d.e.

[f]Eutyche des le commencement de ſon hereſie, anathematiza Diodore & Theodore. [Et c'eſtoient ſes diſciples,] [b]qui avoient juré une guerre immortelle à l'un & à l'autre. [c]Socrate & Sozomene [qui écrivoient vers le meſme temps,] diſent que Diodore s'attachant uniquement à la lettre des Ecritures en avoit rejetté le ſens allegorique.

Fac.l.8.c.5.p. 339.
b Thdrt.dial.1.p. 33.a.
c Socr.l.6.c.3.p. 301.b c|Soz.l.8. c.2.p 757.a.

[f]Leonce de Byzance l'accuſe d'avoir eſté l'auteur, le maiſtre, & le pere des fautes & de l'impieté de Theodore. [d]Il raporte quelques paſſages de deux de ſes livres contre les Sunouſiaſtes, c'eſt à dire les Apollinariſtes, où il y a des expreſſions dures ; & entre autres que le Verbe n'eſt pas fils de David : ce qu'il avoue neanmoins enſuite qu'on peut dire, mais en un ſens moins propre. [f]Dans un autre ouvrage il dit que Diodore en expliquant l'Ecriture, ne s'eſtoit pas tenu dans les bornes "de la verité ; mais avoit diviſé J. C. comme s'il euſt eu deux hypoſtaſes & deux perſonnes. &c.

Leont.in N.& E l.3.p.1005.d] 1009.c
d p.1022.
&c. 4.p.508.a.

[f]Photius pretend que ſes écrits ſur le Saint Eſprit faiſoient juger qu'il avoit eſté dans l'hereſie Neſtorienne avant Neſtorius meſme. [f]Il ajoute qu'il fut anathematizé par le V. Concile avec Theodore de Mopſueſte ; [en quoy il y a apparence qu'il a confondu la cauſe du maiſtre avec celle du diſciple, comme faiſoient les Eutychiens qui demandoient egalement la condannation de l'un & de l'autre ; au lieu qu'il ne ſe trouve rien

Phot.c.102.p. 276.
f.18.p.14.

dans le V. Concile contre Diodore : [& Facundus qui écrivoit dans le plus grand feu de la diſpute des trois Chapitres,] ' dit nettement que les Orientaux qui vouloient condanner Theodore, ne touchoient point à la memoire de Diodore : d'où il prend meſme ſujet de dire qu'ayant autant ou plus de raiſon de condanner Diodore que Theodore, ils ne s'attachoient à la condannation du dernier que pour décrier le Concile de Calcedoine, dans lequel on avoit parlé de Theodore comme d'un Eveſque orthodoxe. Fac.l.4.c.2.p. 146.

' Pour Diodore, il montre qu'on ne le peut condanner, vû l'eſtime que les plus grands hommes ont fait de ſa vertu, & meſme de la pureté de ſa doctrine; parcequ'il eſt mort glorieuſement dans la paix & la communion de l'Egliſe; parceque S. Epiphane & S. Jerome ſi zelez & ſi exacts dans les choſes de la foy, n'ont jamais rien trouvé à reprendre dans ſes ſentimens. p.148.

' Et il eſt remarquable, dit-il, que Julien l'apoſtat luy reproche la meſme verité qu'on pretend qu'il a combatue, qui eſt qu'il n'y a qu'une ſeule perſonne en J. C. p.165.

' Ce que Facundus dit de S. Jerome paroiſt encore moins dans ſon traité des hommes illuſtres qu'il cite ſeul, que dans ſon epiſtre 152, où aprés avoir cité Diodore avec Origene, Euſebe de Ceſarée, Apollinaire, & quelques autres, il fait quelque ſorte d'excuſe d'avoir cité ces derniers, & meſme Origene, parcequ'ils avoient erré dans la verité des dogmes : mais il ne dit rien de ſemblable de Diodore, quoiqu'il fuſt auſſi zelé pour Paulin, que Diodore l'eſtoit pour le parti contraire. [De ſorte qu'on peut aſſurer qu'il n'y avoit pas alors le moindre ſoupçon contre la doctrine de Diodore.] ' Leonce dit en effet que perſonne ne le combatit de ſon vivant, & c'eſtoit, dit-il, qu'on eſtoit occupé à combatre de plus grandes hereſies. [Ainſi on ne prit garde aux ſiennes qu'aprés qu'on eut vu paroiſtre celles de Neſtorius,] ' & qu'on l'appuyoit ſur l'autorité de Diodore. [Mais je ne ſçay ſi l'on ne pourroit pas dire avec plus de raiſon, que la juſte horreur qu'on avoit des erreurs de Neſtorius faiſoit trouver criminelles dans les autres expreſſions qui y pouvoient eſtre ou excuſables, ou meſme innocentes. Facundus n'eſt pas en effet le ſeul qui ait défendu Diodore.] ' Theodoret a fait un ouvrage pour le défendre contre Saint Cyrille. Domnus d'Antioche & tout le Concile d'Orient entreprirent ſa défenſe devant l'Empereur Theodoſe II, contre les anathemes d'Euryche. ' Liberat dit auſſi qu'il établiſſoit tellement les deux natures en J. C, qu'il Leont.in N.& E.l.3.p.1011.b. Conc.ap.p.901. a. Thdrt.ep.16.p. 911.b. Liber.c.10.p.44.

n'y reconnoiſſoit neanmoins qu'une perſonne, ce que Neſtorius ne faiſoit pas. [Ce qui eſt bien favorable pour luy,] c'eſt que Leonce voulant donner des preuves de ſes erreurs, les tire toutes du livre contre les Synoutiaſtes: [Et nous avons vu que] Marius Mercator & le V. Concile citent cet ouvrage, & les paroles meſmes qu'en raporte Leonce, comme eſtant de Theodore de Mopſueſte.] Photius qui luy eſt ſi peu favorable, remarque que dans ſon ouvrage contre le deſtin il eſtoit tout à fait pur ſur le dogme, & ne tomboit point dans l'opinion de Neſtorius. [Il parloit donc de l'Incarnation dans cet ouvrage, & en parloit d'une maniere toute Catholique.

Bib. P. t. 4. 2. p. 1012.

Merc. t. 2. p. 263. 3] Conc. t. 5. p. 445. a.

Phot. c. 223. p. 661.

Nous ne pouvons eſtre les juges de cette grande difficulté, puiſque nous n'avons plus les écrits de Diodore, qu'il faudroit pour cela examiner avec un grand ſoin, ſans nous arreſter à quelques paſſages écartez. Ainſi il ſemble que la pieté & la charité nous permettent & nous obligent peut-eſtre de ne point abandonner au demon & à l'hereſie un homme dont le bien eſt tres certain, & le mal aſſez douteux, [qu'on a toujours loué & eſtimé durant ſa vie, lorſqu'on pouvoit le mieux connoiſtre, & qu'on n'a commencé à blaſmer que lorſqu'il n'a plus eſté en état de ſe défendre; qu'on a attaqué moins par la vue de ſes erreurs, que par la neceſſité de répondre aux Neſtoriens, qui pretendoient ſe couvrir de ſes expreſſions, comme ſes plus grands adverſaires le reconnoiſſent. Il a eſté tant qu'il a vécu l'un des plus grands défenſeurs de l'Egliſe contre une hereſie triomphante: Il l'a honorée par ſes écrits; il l'a honorée par ſes ſouffrances; il l'a honorée par la vie la plus Chrétienne & la plus ſainte. Si les fautes de Theodore ſon diſciple luy ont fait quelque tort, que la vertu ſi eclatante du grand Chryſoſtome ſoit ſon apologie & ſa juſtification.]

Leont. ſect. 4. p. 507. c.

PIOR

PIOR,

DISCIPLE DE S. ANTOINE,

PRESTRE DE NITRIE,

ET SOLITAIRE DES CELLULES.

PIOR un des plus anciens Peres des deſerts, [a] eſtoit originaire d'Egypte. [b] Il embraſſa la vie ſolitaire des ſa jeuneſſe ; & en ſortant de la maiſon de ſon pere, il promit à Dieu par un tranſport extraordinaire de l'amour qu'il avoit pour luy, qu'il ne verroit jamais aucun de ſes proches. Ce fut S. Antoine qui le forma tout jeune qu'il eſtoit, aux ſaints exercices de la ſolitude ; [& ce fut ce ſemble des l'an 305, qui eſtoit le temps que S. Antoine commençoit à avoir des diſciples.]

Nota.

Vit. P. l. 3. c. 31. p. 503. 2.
a Lauſ. c. 87. p. 1013. d] Soz. l. 6. c. 29. p. 623. b.
b Lauſ. p. 1013. d] Soz. p. 684. a.
Vit. P. p. 503. 2.

Il demeura peu d'années avec S. Antoine. Eſtant agé de 25 ans, il ſe retira pour vivre ſeul en un deſert plus reculé avec l'agrément & meſme par la volonté de ce Saint, qui luy [illegible] partant : Allez Pior, demeurez où vous voudrez ; & lor[illegible] Dieu vous l'aura ordonné, en vous en faiſant naiſtre quelque occaſion raiſonnable, vous reviendrez me trouver. Comme il ne ſe preſenta point d'occaſion de cette nature [durant peut-eſtre 40 ans,] il paſſa tout ce temps ſans venir voir S. Antoine ; & il n'y vint meſme alors que parceque le Saint le manda, pour le ſujet que nous allons bientoſt dire.

2.

p. 504. 1.

[Ce fut ce ſemble dans cet entretemps, & lorſqu'il eſtoit encore dans la vigueur de ſa jeuneſſe, qu'arriva ce qu'on raporte de luy.] Il eſtoit allé faire l'aouſt chez un laboureur ; & aprés l'avoir achevé il luy demanda ſa recompenſe : mais le laboureur le remit à un autre temps. Pior s'en retourna dans ſa cellule ; & l'année ſuivante il revint travailler pour le meſme laboureur. Il le fit de tout ſon courage : mais il fut auſſi obligé de s'en retourner ſans argent. La meſme choſe arriva encore la

Cotel. g. t. 1. p. 643. c.

p.604 a. troiſieme année. 'Mais enfin le laboureur[qui apparemment manquoit plus d'argent que de bonne volonté,]ſe trouvant un peu plus à ſon aiſe, vint chercher le Saint pour le payer. Il le chercha longtemps parmi les differentes habitations des ſolitaires, & l'ayant enfin trouvé, il ſe jetta à ſes piez, & luy preſenta l'argent qu'il luy devoit. Le Saint ne voulut pas neanmoins le recevoir, & luy dit d'aller à l'egliſe le porter au Preſtre. [Il ſemble par cette hiſtoire que Pior fuſt alors à Nitrie, où il y avoit un Preſtre, une egliſe, & pluſieurs habitations ou monaſteres differens:]' & nous trouvons en effet qu'il y demeuroit

Boll.14.may,g. p.70.c.f. en l'an 355, mais il eſtoit Preſtre alors.

Lauſ.c.87.p. 1013.d. 'Nous avons dit que lorſqu'il quitta la maiſon de ſon pere, il avoit promis à Dieu de ne revoir jamais aucun de ſes proches.

Vit P.l.3.c.31.p. 504.1. [Il fut ſi religieux à obſerver cette promeſſe,]'que meſme lorſqu'il apprit la mort de ſon pere & de ſa mere, on ne put pas luy

Lauſ.p.1013.d] Soz.l.6.c.29.p. 684.b. perſuader d'aller viſiter & conſoler ſes parens.' Enfin au bout de cinquante ans, [& vers l'an 355,]une ſœur qu'il avoit, alors

Vit.P.p.504.1. fort agée,'& veuve,ª apprit de quelqu'un qu'il eſtoit encore au

ª Lauſ.p.1013.d. monde. Ne pouvant pas aller elle meſme dans le deſert,ᵇ elle y

ᵇ Vit.P.p.504.1. envoya deux enfans qu'elle avoit, pour le chercher partout. Ils coururent tous les monaſteres: & l'ayant enfin trouvé avec beaucoup de peine, ils luy dirent qui ils eſtoient. Ils luy repreſenterent que leur mere ſa ſœur avoit un extreme deſir de le voir avant que de mourir, & le ſupplierent de ne luy point refuſer cette grace.

Lauſ.p.1013.c. [illegible]e purent neanmoins l'obtenir; ce qui les obligea de te[illegible]t à S. Antoine. Ils allerent le trouver, & luy expoſerent ce qu'ils ſouhaitoient. Le Saint manda auſſitoſt Pior; & quand il fut venu,il luy dit: D'où vient,mon frere,que vous ne m'eſtes point venu voir depuis ſi longtemps? C'eſt,mon Pere,répondit Pior, que vous ne m'avez dit d'y venir que quand Dieu me l'auroit commandé par quelque rencontre particuliere; ce qui n'eſt pas arrivé juſques à preſent. Alors le bienheureux Antoine luy dit d'aller donner à ſa ſœur la conſolation de le voir.

[Il ne luy faiſoit peuteſtre pas ce commandement de luy meſme, mais par le reſpect qu'il avoit pour la puiſſance epiſcopale.]'Car la ſœur de Pior qui avoit une telle paſſion de le voir,

d]Soz p.684 b. qu'elle eſtoit en danger de perdre l'eſprit ſi on luy euſt refuſé cette ſatisfaction,s'adreſſa à l'Eveſque du lieu où il demeuroit, comme Sozomene ſemble dire, (ce pouvoit eſtre Dragonce de Hermopole,) & l'obligea par la compaſſion qu'il eut de ſes lar-

mes, de mander aux Superieurs des monaſteres d'envoyer Pior chez ſa ſœur, afin qu'elle le viſt. Ainſi ſe trouvant forcé par la violence que luy firent les Saints Peres, & ne pouvant plus reſiſter au commandement qu'ils luy faiſoient de s'en aller, (car les ſolitaires, ſurtout ceux d'Egypte, ne croient pas, dit Sozomene, qu'il leur ſoit permis de deſobeïr à ce qu'on leur commande,) il prit un frere avec luy, & s'en alla en ſon pays. Soz.p.684.b. b.c|Lauſ.p.1013.

[a] Lorſqu'il fut arrivé auprés de la maiſon de ſa ſœur, il luy fit dire qu'il eſtoit venu & qu'il l'attendoit dehors. Quand il entendit qu'elle ouvroit la porte pour venir audevant de luy, il luy cria en fermant les yeux: Ma ſœur, je ſuis Pior voſtre frere; me voici, regardez moy & conſiderez moy tant que vous voudrez. Sa ſœur ne pouvant douter que ce ne fuſt luy, ſe jetta à ſes piez, & rendit graces à Dieu de la conſolation qu'elle avoit de le voir: Mais quelques efforts qu'elle fit, elle ne put jamais obtenir de luy qu'il entraſt dans ſa maiſon. Ainſi aprés avoir fait ſa priere à la porte, il retourna dans la ſolitude que ſa vertu luy faiſoit regarder comme ſa veritable patrie, pour y continuer ſes ſaints exercices, & ſes auſteritez ordinaires. [1] Il ſe conduiſit de la ſorte pour l'inſtruction des autres ſolitaires, afin d'empeſcher qu'on ne leur permiſt d'aller viſiter leurs parens & leurs proches toutes les fois qu'ils en auroient envie. 1014|Vit.P.p.504.1. a Ibid. Vit.P.p.504.2.

[1] Il eſtoit à Nitrie en l'an 355, & encore quelque temps aprés: Il y eſtoit conſideré comme l'un des plus admirables d'entre les ſaints habitans de cette montagne: On l'y reveroit comme un vray ſerviteur de Dieu qui luy avoit accordé le don de guerir les malades; & il y exerçoit meſme les fonctions du ſacerdoce. [Mais depuis] il ſe retira en un lieu extremement affreux, & privé de toutes les conſolations humaines, entre Nitrie & le deſert de Sceté, [c'eſt à dire apparemment dans le deſert des Cellules,] & il y demeura trente ans. [1] Il y creuſa un puits, avec reſolution de ſe contenter de l'eau qu'il y trouveroit, quelle qu'elle puſt eſtre: & Dieu pour augmenter ſes merites, & faire voir en luy un miracle de patience, permit qu'elle ſe trouva ſi amere & ſi ſalée, [b] que ceux qui le venoient voir en apportoient d'autre avec eux. [c] Mais cela ne l'empeſcha pas de demeurer en ce lieu tant qu'il vécut, & de ſe contenter toujours de cette eau. Boll 14.may.g. p.70.c|71.c. p.70.f. Lauſ.p.1014.b. Vit.P.p.503.2. 1. Lauſ.p.1014.a. a Vit.P.p.503.2. Soz.p.684.c. b Vit.P.l.3 c.31. p.503.1. c Lauſ.p.1014.a. Soz.p.684.c.

[d] Les freres luy vouloient quelquefois perſuader de changer de lieu pour eviter une ſi grande incommodité. Mais il leur répondit: Si nous fuyons l'amertume & le travail de l'abſtinence, & que nous voulions avoir noſtre repos en ce monde, d Vit.P.p.503.2.

nous ne recevrons point au ſortir de cette vie les biens eter- «
nels dans leſquels ſeuls on trouve le veritable plaiſir,& nous ne «
Soz.p.684.c.d. jouirons point des bienheureuſes delices du paradis. 'L'auſte- «
rité qu'il pratiquoit en cela parut encore plus grande aprés ſa
c.d]Lauſ.p.1014. mort, qu'elle n'avoit fait durant ſa vie.'Car pluſieurs d'entre
b. les ſolitaires [illegible] ceux dont la vertu eſtoit la plus eprouvée,
s'eſtant efforcez à l'envie l'un de l'autre de demeurer dans ſa
cellule, ils ne purent jamais y ſubſiſter une année entiere à
cauſe du lieu où elle eſtoit ſituée, & de l'extreme amertume
de l'eau.

[Il eſtoit ſans doute ravi de raſſaſier pleinement, & de s'en-
graiſſer, s'il faut ainſi dire, du plaiſir qu'il trouvoit à une ſi
Sozp 684.d. grande mortification:]'car s'il n'euſt eſté bien aiſe de la ſouffrir,
il euſt pu facilement[non ſeulement changer de lieu,mais meſ-
me]changer par ſes oraiſons cette eau amere en une eau douce
& agreable,puiſqu'il put bien en faire venir où il n'y en avoit
d]Lauſ.p.1014. point dutout.'Un ſaint ſolitaire nommé Moyſe qui eſtoit de
Libye, en raeontoit ainſi l'hiſtoire à Pallade. Comme j'eſtois
encore fort jeune dans le monaſtere,nous nous miſmes durant
trois jours juſqu'au nombre de 80 à creuſer un puits de vingt
piez de large. Mais ayant paſſé d'une coudée la veine d'eau
que nous ſuivions, & que nous voyions auparavant, nous nous
trouvaſmes à ſec : ce qui nous ayant extremement affligez,
nous eſtions en deliberation d'abandonner cet ouvrage, lorſ-
que dans le plus fort de la chaleur du midi,nous apperceuſmes
le ſaint vieillard Pior, venir du fond du deſert couvert d'une
peau de brebi à ſon ordinaire, lequel aprés nous avoir ſaluez,
nous dit:O gents de petite foy,perdez vous donc ainſi courage? «
Car je voy que depuis hier vous n'en avez plus. Aprés ces pa- «
roles il prit une échelle & deſcendit dans le puits, où aprés
avoir fait oraiſon avec nous, il prit un pie dont il frapa trois
coups, & dit : Mon Dieu qui eſtes le Dieu des ſaints Patriar- «
ches, ne permettez pas que le travail de vos ſerviteurs ſoit in- «
utile, mais donnez leur l'eau dont ils ont beſoin. A peine eut-il «
achevé ces paroles, que l'eau ſortit avec tant de violence,
qu'elle rejaillit ſur nous tous. Puis ayant encore fait oraiſon,
il s'en alla. Nous le conjuraſmes de vouloir manger, mais il le
refuſa roujours, en nous diſant : J'ay accompli ce pourquoi j'ay «
eſté envoyé, & je ne l'ay pas eſté pour manger ici. «

[Son auſterité dans le manger répondoit à celle qu'il prati-
Vit.P.p.503.i. quoit pour le boire.]'Car on dit qu'il ne prenoit par jour que

cinq olives, & un de ces biſcuits ordinaires aux ſolitaires, 'qui ne peſoient que ſix onces,' & il le mangeoit en ſe promenant, Caſſ.n. Vit.P.p.503.r.
» 'de quoy une perſonne luy demandant la raiſon : C'eſt, dit-il, 1 5.c.14.§ 34 p.
» que je ne veux pas faire exprés, mais ſeulement en paſſant, 570 2|Socr.4.c.
» une choſe auſſi peu conſiderable que de manger : & un autre 23.p.233.e.
» luy demandant la meſme choſe, il luy répondit : C'eſt que je ne
» veux pas que mon ame ait aucune ſatisfaction ſenſuelle, meſ-
» me en mangeant.

'On remarque que ce bienheureux ſolitaire, allant une fois Lauſ.p.913.d.e.
viſiter S. Pambon, porta du pain avec luy. Pambon luy témoigna qu'il en eſtoit ſurpris : ſurquoy Pior luy dit que c'eſtoit de peur de l'incommoder. Pambon le laiſſa aller ſans luy rien dire davantage [ſur ce ſujet :] Mais quelque temps aprés, l'ayant eſté voir, il porta du pain trempé dans l'eau, & quand Pior luy demanda pourquoi il l'avoit ainſi trempé, il luy dit qu'il avoit auſſi eu peur de l'incommoder.

'Dans une aſſemblée qui ſe tenoit en Sceté, où Pior ſe trouva, Vit.P.c.136.p.
aprés la congregation [du ſacrifice,] les Peres s'entretenant en- 520.1|l.5.c.9.§ 9.
ſemble, parloient de diverſes choſes, des actions de pluſieurs p.595.2.
perſonnes, & [particulierement] d'un frere qui eſtoit tombé dans une faute. Pior ne diſoit mot durant tout cela, & enfin eſtant ſorti, il prit un ſac qu'il emplit de ſable, & le mit ſur ſes epaules derriere ſon dos. Il prit enſuite un petit panier qu'il emplit auſſi de ſable, & le porta devant ſoy. Les autres luy de-
» manderent ce qu'il vouloit faire, & il leur dit : Ce ſac où il y
» a tant de ſable, ce ſont mes pechez qui ſont en grand nombre ;
» & à cauſe de cela je les ay mis derriere mon dos pour ne les
» point voir, & n'eſtre point obligé de m'en attriſter, & de les
» pleurer : Cette petite corbeille ſont les pechez de ce frere que
» j'ay mis devant moy ; & je les voy toujours pour juger & pour
» condanner mon frere, ſous prerexte de m'en affliger. Cepen-
» dant ce n'eſt pas ce qu'il faut faire ; & il vaudroit bien mieux
» que je miſſe mes pechez devant moy, pour y penſer ſans ceſſe,
» & prier Dieu de me les pardonner. Tous les Peres [furent tou-
chez] de ce diſcours, & dirent : En verité, c'eſt là le chemin pour ſe ſauver.

'Voilà quelles ont eſté les actions merveilleuſes de Pior, que Lauſ.p 1014.e.
l'on peut nommer une colonne de patience, & d'une patience admirable & toute extraordinaire. Voilà les vertus dans leſquelles il a conſommé ſa vie. Et au lieu de l'amertume de cette fontaine qui l'a fait ſi longtemps ſouffrir ſur la terre, ſon ame,

dit un ſaint Eveſque, gouſte maintenant dans le ciel la douceur d'une ſource eternelle de delices. [Selon ce que nous avons dit, il doit eſtre mort vers l'an 390, agé d'environ cent ans.] V. la note.

S. MACAIRE D'EGYPTE,

INSTITUTEUR DES SOLITAIRES DE SCETE, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

De divers Saints Macaires qui ont paru dans l'Egypte.

[IL n'y a point de nom plus illuſtre entre les ſolitaires d'Egypte, aprés S. Antoine qui en a eſté le chef, que celui de Macaire, qui n'a pas eſté particulier à un ſeul de ces Saints, mais commun à pluſieurs des plus celebres, comme la ſignification de ce[1] nom eſtoit commune à tous ces bienheureux Peres. 1.

Le plus anciens de tous, eſt celui qui aprés avoir eſté diſciple de S. Antoine dans ſon monaſtere de Piſpir, dont il ſemble qu'il euſt l'intendance, fut depuis le compagnon inſeparable de ce Saint dans les quinze dernieres années de ſa vie, depuis l'an 340 ou 341, juſqu'en 356, & eut le bonheur d'eſtre depoſitaire de ſes dernieres paroles, & d'enterrer ſon ſaint corps. V. S. Antoine 516.

Boll. 14. may. g. p. 41. c. a p. 67. c. e. Nous en connoiſſons deux dans la Congregation de Tabenne, l'un Superieur du monaſtere de Pacnum en 349, & l'autre frere de l'Abbé S. Theodore.

Lauſ. c. 17. p. 918. a Soz. l. 6. c. 29. p. 681. c. d. Il y en a un autre que Pallade trouva [en l'an 391] dans le deſert de Sceté, ſelon Sozomene, où il demeuroit depuis 28 ans au plus, s'y eſtant retiré [en 364] agé de 18 ans, pour eviter la punition d'un meurtre qu'il avoit commis par malheur, en ſe jouant le long du lac de Marie [qui eſt entre Nitrie & Alexandrie.]

1. Macaire en grec ſignifie heureux.

V. la note 1. [1]Lorſque cela arriva, il avoit ſoin de quelques animaux, [2]c'eſt à dire qu'il conduiſoit des chameaux, ſi c'eſt le meſme Macaire, comme il y a aſſez d'apparence,] [3]dont on raporte que quand on le venoit trouver avec reſpect pour recevoir de luy quelque inſtruction, comme d'un homme dont on reveroit la ſainteté, il eſtoit impoſſible d'en tirer une ſeule parole : mais quand on » luy diſoit comme avec mepris : Abbé Macaire, quand vous » meniez des chameaux, vos maiſtres ne vous battoient-ils point » lorſque vous derobiez du ſalpêtre, & qu'ils vous y ſurprenoient? Alors il répondoit avec joie à toutes les queſtions qu'on luy faiſoit. Pallade & Sozomene marquent quelques autres particularitez de ce jeune Macaire : mais pour ce qu'ajoute Sozomene, [4]qu'il fut enfin fait Preſtre des Cellules, [5]il y a bien de l'apparence qu'il le confond avec S. Macaire d'Alexandrie, dont nous allons bientoſt parler.]

Lauſ. p. 918. a.

Vit. P. l. 7. c. 12. § 2. p. 669. 2 | Cotel. g. t. 1. p. 541. b.

Soz. p. 681. c.

[1]Pallade parle avec beaucoup d'honneur d'un troiſieme Macaire Preſtre d'Alexandrie, & directeur de l'hoſpital des incurables de cette ville, [2]qu'il dit avoir vécu juſqu'à cent ans. Il témoigne avoir demeuré avec luy ; [3]& il en raporte une hiſtoire fort agreable qui a eſté traduite [a]dans le traité de l'Aumoſne Chrétienne. [4]Il y a bien de l'apparence que c'eſt le meſme Macaire] [5]dont parle Caſſien, quoiqu'il luy attribue le ſoin des étrangers [& non des malades.] Il l'appelle un homme d'une douceur & d'une patience extraordinaire, qui ſe conduiſit de telle ſorte dans l'adminiſtration de l'hoſpital d'Alexandrie, qu'il n'eſtoit pas inferieur en merite à ceux qui habitoient les deſerts les plus reculez.

Lauſ. p. 917. a. b. c. p. 906-908.

p. 212.

Caſſ. coll. 14. c. 1. p. 591.

[Outre ces cinq Macaires,] [1]il y en a encore deux autres qui ont paru dans la ſolitude comme deux aſtres eclatans.

Ruf. V. P. c. 28. p. 479. 2.

[1]Le premier eſtoit originaire de la haute Egypte, & le ſecond de la ville d'Alexandrie, [a]dont il eſtoit bourgeois. [Et c'eſt à cauſe de cela qu'on appelle l'un S. Macaire d'Egypte, & l'autre S. Macaire d'Alexandre,] [b]ou [a]le bourgeois. [On pourroit encore l'appeller le jeune, & celui d'Egypte l'ancien,] [c]car il eſtoit le plus agé.

1 | Lauſ. p. 920. e. f | Socr. l. 4. c. 23. p. 234. c | Soz. l. 3. c. 14. p. 515. d.

ἀντὶ τοῦ πολίτου.

a Lauſ. p. 920. c. d.

b c. 20. p. 924. d | Soz. p. 115. d.

c b | Lauſ. c. 19. p. 920. c.

[d]Celui d'Egypte eſt encore ſurnommé le Grand par Pallade, pour le diſtinguer de l'autre. [On peut croire que c'eſt ſeulement à cauſe de l'age :] [e]puiſque Pallade dit que celui d'Alexandrie excelloit encore ſur l'autre pour l'eſprit & la vertu monaſtique ; [f]& il le qualifie preſque toujours le grand Macaire.

d Lauſ. c. 20 p. 924. d.

e c. 19. p. 920. c.

f c. 20 p. 925. e. f

[Mais je ne ſçay s'il ne ſuivoit point en cela l'idée particuliere

qu'il avoit de la vertu de ce Saint, dont il avoit eſté diſciple durant trois ans, plutoſt que l'idée & l'opinion commune.]

Cotel.g.t.1.p. 537.b| Vit.P.l.6. c.3., 15.p.656.

'Au moins on voit que le titre de Grand eſt demeuré à celui d'Egypte, & que c'eſt par là qu'on le diſtingue de celui d'Alexandrie, comme Pallade meſme n'a pu s'empeſcher de le faire.

Ruf.v.P.c.28.p. 479.a.

[Mais quoique l'un puſt avoir quelque avantage ſur l'autre,] 'on n'a pas laiſſé de dire avec verité, qu'il n'y avoit pas moins de raport entre les vertus ſpirituelles & les graces ſi miraculeuſes dont Dieu les favoriſoit, qu'il y en avoit entre leurs noms. L'un & l'autre excelloit dans les exercices de la vie penitente, dans les perfections de l'ame, 'dans la la connoiſſance des ſecrets de Dieu, dans le pouvoir qu'ils avoient de ſe rendre terribles aux demons, de guerir les maladies, & de faire toutes ſortes de prodiges: 'L'un & l'autre, ſelon la ſignification de leur nom, eſtoit veritablement heureux: [a] & ce bonheur a eſté juſqu'à ſouffrir enſemble l'exil pour la divinité de J.C.

Socr.p.234.c.d| Soz.p.516.a.

Ruf.v.P.c.28.p. 479.a. a hiſt.2.c.4.p. 178.179.

Lauſ.c.19.p.920. d.e.

'Les combats ſi grands & ſi nombreux que ces ſaints & incomparables Peres, ces athletes genereux & invincibles ont ſoutenus pour la vertu, ont paru à Pallade ſi fort audeſſus de la portée ordinaire des hommes, qu'il a jugé qu'ils pourroient paroiſtre incroyables à ceux qui ont peu de foy, & qu'il a cru devoir faire une proteſtation toute nouvelle de la fidelité du recit qu'il en alloit faire. 'Bollandus raporte [n] une vie de Saint Macaire d'Egypte, tirée de la bibliotheque du Roy, mais ce n'eſt preſque qu'un recueil de ce qui s'en trouve dans les livres des actions & des paroles remarquables des Peres des deſerts. Elle pourra toujours ſervir à diſtinguer avec quelque probabilité ce qui le regarde de ce qui appartient à celui d'Alexandrie, 'auſſibien que le recueil grec des paroles des Peres, que l'on nous a donné depuis peu, diſtingué par les perſonnes à qui elles ſont attribuées.

Boll.15.jan.p. 1006.§ 10.

Note 1.

Cotel.g.t.1.p. 524.571.

ARTICLE II.

Saint Macaire d'Egypte ſe retire à la campagne, & puis au deſert de Sceté.

'SAINT Macaire d'Egypte, [n] ſelon ce que nous dirons du temps de ſa mort, eſt né des le commencement du IV. ſiecle vers l'an 300. 'Sa vie raporte qu'eſtant encore enfant, & menant paiſtre quelques bœufs avec d'autres enfans, ils allerent

Boll.15.jan.p. 1007.

V. la note 7.

p.1011.§ 39| Cotel.g.t.1.p. 546.b.

rent enſemble voler des figues, dont il en mangea une : Et il diſoit que toutes les fois qu'il ſe reſſouvenoit depuis de cette action, il la pleuroit encore[comme une faute conſiderable.]

'Eſtant encore jeune il ſe retira d'abord dans une cellule auprés d'un village d'Egypte,[comme S. Antoine avoit fait.] Cotel.p.525.a.

'Et Bollandus croit[avec beaucoup d'apparence,]que cette retraite preceda meſme celle qu'il fit à l'age de 30 ans, comme nous dirons bientoſt. [Mais la vertu qu'il faiſoit déja paroiſtre, eſtoit digne d'un ſolitaire tres avancé dans la pieté.] Boll.15.jan.p. 1013.b.c.

'Eſtant un jour ſorti de ſa cellule dans le temps qu'il eſtoit en Egypte, il trouva au retour un homme qui le voloit, & qui mettoit ſur ſon chameau tout ce qu'il avoit. Il s'approcha de luy comme ſi c'euſt eſté un étranger, l'aida meſme à charger ſon chameau. Mais quand le chameau fut chargé, le voleur luy ayant donné un coup de fouet pour le faire aller, il ne put ſeulement le faire lever ;[car les chameaux ſe baiſſent pour recevoir leur charge.]Macaire voyant cela rentra dans ſa cellule, où ayant encore trouvé" une petite beſche, il l'apporta, en » diſant au voleur : Mon frere, voila ce que voſtre chameau at- » tendoit ; & l'ayant miſe avec le reſte, il donna un coup de pié au chameau, & luy dit de ſe lever. Il ſe leva pour obeïr au Saint, & marcha quelque eſpace de chemin, 'durant lequel le Saint conduiſit le voleur, diſant en luy meſme avec beaucoup » de paix & de tranquillité : Nous n'avons rien apporté en ce- » monde, & nous n'en ſaurions rien emporter : Dieu me l'avoit » donné, & Dieu me l'oſte : Il n'eſt arrivé que ce qu'il luy a plu : » Qu'il ſoit beni en toutes choſes. 'Le chameau ayant marché quelque temps, ſe raſſit de nouveau, & il fut impoſſible de le faire avancer davantage, juſqu'à ce qu'on l'eut dechargé : & des qu'on luy eut oſté tout ce qui appartenoit au Saint, il ſe leva, & marcha fort bien. Cotel.p.558.c] Vit.P.l 3 c.73.p. 512|l.5.c.16.56.p. 630.1|l.7.c.3.§ 1. p.666.a. Cotel.p.536. p.549.a.b.

[Mais voici une autre marque de la patience du Saint encore plus admirable, & qui fut la cauſe de ſon entiere retraite : Et » c'eſt luy meſme qui la raportoit en ces termes: 'Lorſque j'eſtois » encore jeune, retiré en Egypte dans ma cellule, on me vint » enlever, & on m'ordonna Clerc dans un village. Mais ne pou- » vant accepter cette charge, je m'enfuis dans un autre village, » où il ſe trouva un ſeculier homme de bien, qui venoit prendre » les ouvrages que j'avois faits, & me fourniſſoit ce qui m'eſtoit » neceſſaire. Il arriva qu'une fille du meſme lieu tomba dans la » fornication par la tentation du diable, & comme on luy de- p.525|Vit.P.l.3. c.99.p.511.2|l.5. c.15.§ 25.p.623. 2.

manda lorſqu'on s'apperceut de ſa groſſeſſe, avec qui elle avoit «
commis ce peché, elle dit en me marquant, que c'eſtoit avec «
cet anacorete. Alors ſes parens vinrent me prendre, me pen- «
dirent au cou des pots de terre, des anſes de cruches, & d'au- «
tres choſes ſemblables, & me menant par toutes les rues du «
village en me battant juſqu'à rendre l'ame, ils crioient: Voilà «
le beau moine qui a violé noſtre fille: il faut le faire mourir. «
Un vieillard qui ſe rencontra là, leur dit: Battrez vous toujours «
ce pauvre étranger? [mais il ne put les faire ceſſer.] Celui qui «
prenoit ſoin de moy ſuivoit derriere, plein de confuſion & de «
honte; & on ſe moquoit de luy meſme, en luy diſant avec in- «
ſulte: Voilà ce qu'a fait ce ſolitaire, dont tu nous faiſois tant «
de cas. «

Ibid. 'On ne ceſſoit point cependant de me battre, & les parens «
de la fille diſoient qu'ils ne me laiſſeroient point aller que je «
ne trouvaſſe quelqu'un qui leur répondiſt pour moy des ali- «
mens de leur fille. Je fis donc ſigne à mon ami, & il s'engagea «
auſſitoſt pour moy. Ainſi eſtant retourné en ma cellule, je luy «
donnai tout ce que j'avois de corbeilles, en le priant de les «
vendre, & de fournir à l'entretien de ma femme; & je me diſois «
à moy meſme: Hé bien, Macaire, tu as trouvé une femme: il «
faut travailler plus qu'auparavant pour avoir de quoy la nour- «
rir. Et en effet je travaillois jour & nuit, & je luy envoyois ce «
que je pouvois gagner. «

Ibid. 'Le terme de cette miſerable eſtant arrivé, elle paſſa pluſieurs
jours dans d'extremes douleurs, ſans pouvoir mettre ſon en-
fant au monde. Comme on s'en étonnoit, & qu'on recherchoit
ce qui la pouvoit mettre en cet état: Je le voy bien, dit-elle, «
c'eſt que j'ay accuſé fauſſement ce moine du crime dont un tel «
jeune homme noſtre voiſin eſt le veritable coupable. Mon ami «
entendit ceci, & il accourut auſſitoſt à moy, & me dit tout «
ravi de joie: Cette fille n'a pu accoucher, juſqu'à ce qu'elle a «
avoué que vous eſtiez innocent du crime dont elle vous avoit «
chargé; & maintenant voici tous les habitans qui veulent ve- «
nir vous trouver, & vous demander hautement pardon du «
mauvais traitement qu'ils vous ont fait pour ce ſujet. Mais, «
dit Macaire, je ne voulus pas les attendre, & pour eviter la «
peine que cela m'euſt fait, je quittai ce lieu pour venir ici, & «
c'eſt la premiere cauſe qui m'a amené en cette ſolitude. «

Cotel. g. t. 1. p. 526. b. a Lauſ. c. 19. p. 921. a. 'Cette ſolitude eſt le deſert de Sceté, [qui eſt apparemment]
a ce deſert où il ſe retira à l'age de 30 ans, [vers l'an 330,] & où il
paſſa les 60 années qu'il vécut depuis.

ARTICLE III.

Du desert de Sceté habité premierement par S. Macaire.

V.S.Amon 55. [1]NOus avons vu" auttepart que la montagne de Nitrie estoit environ à 16 lieues d'Alexandrie, [entre le couchant & le midi.] [1]Le desert de Sceté estoit encore" à plus de 30 lieues audelà,[a] & il falloit" marcher un jour & une nuit pour aller de l'un à l'autre.[b] Il y en a qui croient que ce desert est ce que les autres appellent la Libye; & assurément il est visible que Sceté estoit consideré comme hors de l'Egypte. [Il estoit borné d'un coste par le mont de Phermé,] montagne d'Egypte habitée d'un grand nombre de solitaires, laquelle conduisoit au desert de Sceté,[c] ou qui estoit mesme dans Sceté.

Vit.P.l.2.c.21.p. 471.2.

à 80 milles.

Casn.col.6.c.1. p.389.

Note a.

[a] Vit.P.l.2.c.29. p.481.1|l.6.c.3.§ 21.p.656.

[b] Boll.17.jan.p. 102.§ 3.

Lausc.23.p.936. c.

[c] Soz.l.6.c.29.p. 683.b.

[d] Ce lieu de Sceté estoit une tres vaste solitude; & il n'y avoit pas le moindre sentier qui y conduisist, ni aucune remarque qu'on pust faire pour y arriver: on n'y alloit qu'en observant le cours des astres, & ainsi avec un extreme danger de se perdre, si l'on s'egaroit tant soit peu. Il n'y avoit en ce lieu aucune consolation humaine. On n'y trouvoit mesme de l'eau que rarement: & lorsqu'on y en rencontroit, elle estoit de tres mauvaise odeur, & sentoit comme le bitume, quoique le goust n'en fust pas desagreable. On parle souvent d'un marécage qui y estoit, & qui sans doute estoit l'endroit le plus agreable ou le plus commode de ce desert.[f] Il estoit neanmoins plein de moucherons & de cousins gros comme des guespes, & qui avoient des aiguillons si forts, qu'ils perçoient mesme la peau des sangliers. Il semble qu'on tiroit du nitre de ce marais.[g] Il estoit du costé de l'Egypte.[h] C'estoit en cet endroit qu'estoient les eglises de Sceté. Il y avoit quelques sources.[i] Il semble aussi qu'il y avoit une riviere assez pres de Sceté, & un village où S. Macaire eust pu trouver, s'il eust voulu, diverses commoditez: mais il ne le vouloit pas.

[d] Vit.P.l.2.c.29. p.481.1.

l.6.c.3.§ 15.p. 656.2.

Ruf.v.P.c.29.p. 481.1.

Lausc.20.p.926. a.b.& alii.

[e] Cotel.g.t.1.p. 531.b.

[f] Lausc.p.926.b.

Cotel.g.t.1.p. 518.a.

[g] p.552.b.c.

[h] p.517 a.

[i] p.p.541.a.

[1]L'endroit le plus reculé de Sceté s'appelloit Petra; [&il semble que ce soit la mesme chose" que ce qu'on appelloit Calame & Porphyrion,] qui estoient, dit Cassien, des solitudes eloignées de sept ou huit journées de tous les pays habitez: de sorte que ceux qui y demeuroient ne pouvant pas avoir le debit des corbeilles qui faisoient presque tout le travail & le profit des autres solitaires, s'occupoient à l'agriculture & au jardinage,

p.538 b.

V.S.Moyse

Casn.col.24.c.4. p.801|inf.l.10.c. 24.p.217.

Cotel.g t.1.p. 677.a.b. afin d'avoir de quoy vivre. Mais il faut remarquer qu'il y avoit encore un lieu de [Calame ou] Calamon ſurnommé l'Arſinoïte, [parcequ'il eſtoit dans le dioceſe d'Arſinoé ſur la rive orientale du Nil, & ſans doute bien moins eloigné des pays habitez, que n'eſtoit pas le Calame de Sceté.] Boll.15 jan.p. 109.§ 14.k. Aſſez pres de Sceté eſtoit le lieu appellé Terenuti, dont il eſt quelquefois parlé dans les vies des Peres.

Vit.P.l.2.c.29.p. 481.1. a l.6.c.3.§ 15.p. 696.2. b 2|l.2.c.29.p. 481.1. [Il y a eu dans le deſert de Sceté des ſolitaires d'une eminente perfection: [a]on peut dire meſme qu'il n'y en avoit pas d'autre; [b]& un lieu ſi epouvenrable & ſi affreux ne pouvoit eſtre habité que par des hommes qui embraſſaſſent une vie parfaite, & dont le courage & la conſtance fuſt à l'epreuve de toutes choſes.

l.1.c.10.§ 109.p. 607.608. c c.13.1 4.p.615. 1. [On pretend que pour l'ordinaire ils paſſoient les ſemaines entieres ſans manger,] [c]mais apparemment cela ne ſe faiſoit que dans des occations particulieres. [d]Ils ſurpaſſoient en vertu & en ſcience tous ceux des autres monaſteres d'Egypte. [e]Ils eſtoient tres affectionnez à exercer la charité, non ſeulement entre eux, mais encore envers tous les autres, s'il arrivoit par hazard que quelqu'un allaſt en ce lieu.

d Caſn.col.10.c. 2.p.503. e Vit.P.l.1.c.19. p.481.1. l.5.c.11.§ 15.p. 609.2. Ils avoient un ſoin tout particulier d'animer & d'encourager ceux qui eſtoient combatus par quelque paſſion; & ils n'epargnoient aucun travail pour ſe ſervir les uns les autres.

Cotel.g.t.1.p. 516.a. [Quand une femme y venoit voir ſon frere ou quelque autre de ſes proches, la coutume eſtoit qu'ils ne ſe parlaſſent que de loin.] p.672.b. Des l'an 356 ce deſert commençoit tellement à ſe peupler, que ceux qui aimoient une enriere ſolitude, l'alloient p.491.b|Caſn. col.10.c.2.p.503. chercher autrepart. [On y baſtit juſques à quatre egliſes qui avoient chacune leurs Preſtres, ce qui y faiſoit quatre congregations differentes.

Lauſ.c.19.p.911. b|Vit.P.l.5,c.15. § 25.p.624. f Soz.l.3.c.13.p. 513.516. g Caſn.col.15.c. 13.p.607. [S. Macaire d'Egypte n'a pas ſeulement eſté l'un des habitans de ce deſert,] [f]mais il en a auſſi eſté l'un des principaux chefs. On croit meſme que c'eſt luy qui y a demeuré le premier, [g]dautant que Caſſien dit que celui qui a trouvé "le premier cette ſolitude, eſt S. Macaire qui reſſuſcita un mort pour convaincre un heretique: [ce qui eſt attribué, comme nous verrons, à celui d'Egypte. Er en effet ce Saint s'eſtant retiré en Sceté, lorſqu'il eſtoit encore jeune, comme nous avons déja dit, il y a peu d'apparence que l'autre S. Macaire, qui eſtoit plus jeune que luy, s'y fuſt déja retiré, & meſme il n'y faiſoit pas ſa reſidence ordinaire.] Notes 3.

Vit P.l 5.c.61.p. 530.1|l.1.c.18.59. p.67.1|l.7.c.1.9 8.p.665.a. [Quelque reculé que fuſt ce deſert, S. Macaire vouloit en-

core y demeurer ſeul[au milieu des ſolitaires que ſa reputation y attira bientoſt:]& comme pluſieurs d'entre eux demeuroient en un endroit, il en choiſit un autre plus haut entierement deſert, où il vivoit ſans avoir une ſeule perſonne avec luy. Les vies des Peres le diſent en general de l'Abbé Macaire.]

[1]Celle de celui d'Egypte dit poſitivement que c'eſtoit luy. [2] On marque neanmoins qu'il avoit un diſciple qui demeuroit avec luy,[à quoy il ſe peut faire que ſon age & les viſites qu'il recevoit l'aient enfin obligé.]

[1] Boll 15.jan.p. 1007 s 3|Cotel. g.t.1.p.528. [2] Lauſ.c.19.p. 921.b.

ARTICLE IV.

S. Macaire va voir S. Antoine: Eſt elevé au ſacerdoce.

[1]NOSTRE Saint s'eſtant retiré[au deſert de Sceté]à l'age de 30 ans, dans la force & l'impetuoſité de ſa jeuneſſe, il s'appliqua durant dix ans aux exercices & aux travaux de la vie religieuſe,avec une telle ardeur & une telle patience,qu'il acquit en un degré eminent le don de la diſcretion & de la ſageſſe, en ſorte qu'on l'appelloit le jeune vieillard, pour montrer qu'il avoit fait un progrés dans la vertu qui paſſoit ſon age. [Ce fut apparemment des ce temps là qu'il alla à quinze journées de là viſiter S. Antoine; ce qui l'a fait quelquefois regarder comme le diſciple de ce Saint.]

Lauſ.c.19.p.921. [2]Soz.l.3.c.14.p. 516.a.

NOTE 4.

[1]Eſtant donc venu trouver Saint Antoine ſur ſa montagne, & ayant frapé à la porte de ſa cellule, Saint Antoine ſortit, & luy demanda qui il eſtoit. Il répondit qu'il eſtoit Macaire, & auſſitoſt le Saint rentra, ferma ſa porte ſur luy, & le laiſſa dehors, juſqu'à ce que voyant ſa patience, il luy ouvrit,l'embraſſa avec » beaucoup d'amitié, & luy dit: Il y a longtemps que je ſouhaite » de vous voir, ayant appris de quelle maniere vous vivez: Et comme il le voyoit fort las,il exerça envers luy tous les devoirs ordinaires de l'hoſpitalité. Lorſque le ſoir fut venu, Antoine trempa quelques feuilles de palmier[pour faire des nattes,]& Macaire luy en ayant demandé,en trempa encore plus que luy, Ainſi ils s'aſſirent,& en s'entretenant de ce qui regarde le ſalut de l'ame, ils travailloient à leurs nattes, qui deſcendoient par une feneſtre dans la caverne[où demeuroit S. Antoine.]Ce Saint y eſtant entré le lendemain matin, & voyant la quantité de nattes que S. Macaire avoit faites, il luy baiſa les mains, en » luy diſant: Voilà des mains où il y a bien de la vertu.

[1] Cotel g.t.1.p. 530.c|Vit P.l.5. c.7.s 9.p.585.

Cotel g.t.1.p. 540.a. [1]Lorſque S. Macaire fut revenu de chez S. Antoine, [ſoit dans ce premier voyage, ſoit dans quelque autre qu'il aura fait auſſi en 340 au pluſtard,] les ſolitaires qui demeuroient déja à Sceté, vintent audevant de luy. Il leur dit qu'il avoit parlé à S. Antoine de ce qu'ils n'avoient point d'oblation [du Sacrifice] dans leur deſert. Mais le diſcours s'eſtant tourné ſur d'autres matieres, ils ne luy demanderent point ce que S. Antoine luy avoit répondu ſur cela, & luy auſſi ne crut pas le leur devoir dire. Car c'eſtoit une pratique de ces Saints, que quand ils voyoient que leurs diſciples ne leur faiſoient point de queſtions ſur des choſes qui leur pouvoient eſtre utiles, ils taſchoient de faire naiſtre l'occaſion de leur en dire quelque mot: Que ſi on ne les preſſoit pas d'en dire davantage, ils en demeuroient là, depeur [que Dieu ne les accuſaſt] de prodiguer la verité, s'ils parloient ſans qu'on les y obligeaſt. [Il n'y avoit point encore alors d'egliſe en Sceté, puiſqu'on n'y offroit point le Sacrifice: mais il y en avoit ſans doute une baſtie ou preſte à baſtir, lorſque S. Macaire d'Egypte fut fait Preſtre vers l'an 340.] Car ayant fait, comme nous avons dit, un extreme progrés dans les dix premieres années de ſa retraite, Dieu luy donna dès l'age de 40 ans le pouvoir de commander aux demons, la grace de guerir les maladies, & l'eſprit de prophetie; & il l'eleva meſme à la dignité du ſacerdoce, qu'il receut auſſi à l'age de 40 ans, ſelon Sozomene. [a] Les Grecs diſent qu'il fut contraint d'accepter le ſacerdoce par les preſſantes inſtances que luy en fit l'Eveſque, qui ne vouloit pas que cette lampe demeuraſt cachée ſous le boiſſeau, & qui eſpetoit ſe ſanctifier luy meſme en luy impoſant les mains. Ils ajoutent que cette nouvelle dignité l'obligea auſſi à chercher des auſtetitez toutes nouvelles.

Lauſ.c.19.p.921. a.b.

Soz.l.3.c.14.p. 516.a.

a Menæa, 15 jan. p.335.

ARTICLE V.

Vie auſtere de Saint Macaire.

Lauſ.c.19.p.921. d.e. [1]IL eſt inutile, dit Pallade, de parler de l'abſtinence de Macaire pour le boire & pour le manger, puiſque meſme les moines les plus relaſchez, & qui ſont les plus proches des lieux habitez, ne ſont pas ſujets à la gourmandiſe, & ce vice eſt encore bien plus inconnu parmi ceux qui ſont dans le fond du deſert, tant pour la rareté de toutes choſes, que pour le zele divin qui les enflamme, & les anime à ſe ſurpaſſer tous les uns

les autres par les differentes auſteritez qu'ils pratiquent.

'Il ne faut pas neanmoins oublier ce que Socrate raporte de Evagre qui fut diſciple de S. Macaire, [vers l'an 385.] [a] J'eſtois un jour dit Evagre, en la compagnie du ſaint Pere Macaire, à l'heure meſme de midi, (il avoit parlé auparavant de celui d'Egypte,) & comme je me ſentois brulé d'une extreme ſoif, je luy » demandai la permiſſion de boire de l'eau. Mais il me dit: Con» tentez vous d'eſtre à l'ombre: car il y a preſentement beaucoup » de perſonnes qui voyageant à la campagne ou ſur la mer, ſont » meſme privez de ce ſoulagement que vous avez. Et comme je m'entretenois avec luy ſur la mortification; continue Evagre: » Prenez courage, mon fils, me dit-il: j'ay paſſé 20 ans entiers » ſans jamais ni boire, ni manger, ni dormir autant que j'euſſe » voulu. Car je ne mangeois qu'une certaine quantité de pain » que je peſois; je meſurois mon eau; & m'appuyant ſeulement » contre une muraille, je prenois comme à la derobée le peu de » ſommeil dont je ne pouvois me paſſer. 'Sa regle ordinaire eſtoit de ne manger qu'une fois la ſemaine.

Socr. l. 4. c. 23. p. 234. d. [a] p. 236. a. Boll. 15. jan. p. 1009. § 22.

'Son viſage & tout ſon corps [attenué,] faiſoit aſſez voir quelle eſtoit la grandeur de ſon abſtinence, [b] quoique ſes jeûnes ne fuſſent pas la ſeule cauſe de la ſechereſſe de ſon corps. Car c'eſtoit auſſi l'effet de la crainte de Dieu, dont ſon ame eſtoit toute penetrée, & qui deſſechoit & conſumoit en quelque ſorte tout ſon corps.

Menæa, 19. jan. p. 335. [b] Cotel. g. 2. 1. p. 534. § 22 [Vit. P. l. 3. § 8. p. 565.

'Des ſolitaires eſtant venus une fois voir l'Abbé Macaire en Sceté, ils ne trouverent rien dans ſa cellule que de l'eau puante. Ils voulurent le mener en un village pour le rétablir, [& le fournir des choſes neceſſaires.] Mais il leur fit bien connoiſtre qu'il aimoit cette neceſſité, & que s'il euſt voulu avoir ſes commoditez, il ſavoit bien où les trouver, ſans avoir beſoin de leur ſecours.

Cotel. p. 541. § 30.

'Il travailloit à ſcier des blez. [c] On voit encore & l'auſterité & l'humilité de S. Macaire [d] d'Egypte, en ce qu'il portoit luy meſme de Sceté les paniers qu'il avoit faits [pour les vendre.] Il ſe trouva une fois ſi abatu ſous ce fardeau, qu'il fut contraint de s'aſſeoir à terre. Eſtant encore fort eloigné de la riviere, il s'adreſſa à Dieu en luy diſant: Seigneur, vous ſavez que je n'en puis plus; '& auſſitoſt il ſe trouva ſur le bord du fleuve.

majore.

§ 8. [c] § 15 [Vit. P. l. 3. c. 212. p. 532. 1 [l. 6. c. 2. § 6 p. 649] Cotel. p. 535. c. Boll. § 6. p. 1007.

'On remarque encore de l'Abbé Macaire, que quand il mangeoit avec les ſolitaires, & qu'il s'y rencontroit du vin, il buvoit ce qu'on luy preſentoit, mais qu'enſuite il paſſoit autant de

Boll. p. 1008. § 11 [Vit. P. l. 3. § 3. p. 501 [l. 5 c. 4. § 26. p. 569.

jours ſans boire d'eau qu'il avoit bu de verres de vin. Ainſi les freres eſtant bien aiſes de luy en preſenter, parcequ'ils penſoient par là ſoutenir ſes forces, il eſtoit encore plus aiſe d'en recevoir, pour avoir enſuite occaſion de ſe mortifier. Mais enfin ſon diſciple s'eſtant apperceu de la maniere dont il en uſoit, conjura les autres de ne luy plus donner de vin, parcequ'en penſant luy faire du bien, on luy cauſoit un nouveau tourment : & depuis cela on ne luy en preſenta plus.

Caſſ. inſt. l. 5. c. 41. p. 132. 'Caſſien croit ne pouvoir mieux finir le cinquieme livre de ſes Inſtitutions, que par cet avis que S. Macaire donnoit : Il faut, « diſoit-il, qu'un ſolitaire s'applique au jeûne, comme s'il eſtoit « aſſuré d'avoir encore cent ans à vivre ; & qu'il reprime au con- « traire les paſſions de ſon ame, oublie les injures, reſiſte à la « triſteſſe, & ſupporte les pertes & les douleurs, comme s'il de- « voit mourir le jour meſme. Cette premiere penſée rendra le « ſolitaire ſage & prudent, & luy fera garder une ſevere unifor- « mité dans ſon abſtinence, ſans luy permettre de ſe relaſcher « ſous pretexte de l'infirmité de ſon corps : & l'objet d'une mort « prochaine luy inſpirera une magnanimité Chrétienne, qui non « ſeulement luy fera mepriſer tout ce qui paroiſt de plus heureux « & de plus agreable dans ce monde, mais qui le rendra encore « ferme & inebranlable dans les maux, parcequ'il les mepriſera « comme legers & de nulle importance, & qu'il aura toujours « ſon cœur & ſes yeux attachez au lieu où il croit à tous momens « qu'il doit bientoſt eſtre appellé. «

ARTICLE VI.

Amour du Saint pour la priere & pour la ſolitude.

Lauſ. c. 19. p. 921. c. 'TOUTES les auſteritez du corps eſtoient peu de choſe pour cet homme celeſte, qui eſtoit, à ce qu'on en raportoit, ravi ſans ceſſe hors de luy meſme, & qui s'entretenoit plus ſouvent avec Dieu [dans la priere,] qu'il ne penſoit à tout ce qui eſt ſous le ciel. 'Quelques ſolitaires demandant à S. Macaire en quelle maniere ils devoient prier, il leur répondit : « Il n'eſt pas « beſoin d'uſer de quantité de paroles, mais il ſuffit d'étendre les « mains vers le ciel, & de dire : Seigneur, faites moy miſericorde « en la maniere & par les moyens qu'il vous plaira. Et lorſque « nous nous ſentons combatus & preſſez de quelque tentation, il « faut dire : Secourez moy, mon Dieu. Car il ſçait bien ce qui nous « eſt «

Boll. 15. jan. p. 1009. § 20. a Vit. P. l. 1. c. 207. p. 5 : [l. 5. c. 12 p. 614.] Cotel. g. t. 1. p. 537. a.

» eſt neceſſaire, & il ne manquera pas de nous aſſiſter. Il diſoit quelquefois: Si nous nous ſouvenons des maux que les hommes » nous ont faits, nous nous oſtons le pouvoir de nous ſouvenir » de Dieu : mais autant que nous nous ſouviendrons de la perſe- » cution que le demon nous fait, rien ne nous pourra tirer de la » preſence de Dieu. [C'eſt apparemment un abregé de l'entretien qu'il eut avec Evagre, comme nous le dirons dans la ſuite. Cotel. p. 546. § 36 | Vit. P. l. 5. c. 10. § 34. p. 599.

On voit une grande marque de ſon amour pour le ſilence & pour la priere dans ce que nous allons rapporter. Comme ſa reputation luy attiroit beaucoup de viſites,] il trouva moyen de s'en debaraſſer en creuſant luy meſme en beaucoup de temps un chemin ſous terre depuis ſa cellule juſques à une caverne fort creuſe qui en eſtoit eloignée de la moitié d'une ſtade. Ainſi quand il ſe trouvoit importuné de monde, il s'en alloit ſecrettement de ſa cellule dans le fond de cette caverne, ſans qu'on puſt ſavoir où il eſtoit. Et un de ſes diſciples a raporté depuis, que dans l'eſpace de ce chemin il faiſoit 24 oraiſons en allant, & autant en revenant. Lauſ. p. 925. a b.

[C'eſt par ce meſme eſprit de retraite,] qu'aprés avoir une fois renvoyé l'aſſemblée des freres de Sceté a enſuite des Meſſes » de l'Egliſe, il leur dit : Fuyez, mes freres ; & l'un d'eux luy » ayant répondu : Et où pouvons nous fuir ? y a t-il quelque lieu » plus reculé que ce deſert ? Alors mettant le doit ſur ſa bouche: » C'eſt là, dit-il, qu'il faut s'enfuir : Et auſſitoſt il s'en alla dans ſa cellule, ferma la porte, & demeura ſeul. Cotel. p. 536. § 16. a § 16 | Vit. P. l. 5. c. 4. § 27. p. 570 b.

L'Abbé Iſaie ou Aio ayant une fois prié l'Abbé Macaire de luy dire quelque parole [d'inſtruction,] il ne luy dit que ce mot : » Fuyez les hommes : & Iſaie luy demandant ce que c'eſtoit que » fuir les hommes, il luy répondit : C'eſt demeurer aſſis dans ſa » cellule, pleurer ſes fautes, haïr l'inclination que les hommes » ont à parler, & ce qui eſt la premiere de toutes les vertus, re- » primer egalement ſa langue & ſon ventre. Boll. 15. jan. p. 1010. § 27 | 42. p. 1011 | Vit. P. l. 3. § 189. p. 563. 1.

Un Abbé Moyſe vint trouver S. Macaire à Sceté, pour luy dire qu'il vouloit vivre dans la ſolitude & dans le ſilence ; mais que les [viſites des] freres l'en empeſchoient. Et il avoit en effet » une modeſtie naturelle qui l'empeſchoit de pouvoir refuſer ceux qui demandoient à le voir. Le Saint luy conſeilla donc de ſe retirer en un deſert encore plus reculé nommé Petra : Moyſe le fit, & y trouva le repos qu'il ſouhaitoit. Il paroiſt que cet Abbé Moyſe eſt ce celebre chef de voleurs, encore plus celebre par ſa converſion & ſa penitence. [Ainſi c'eſt à S. Macaire Cotel. p. 1. p. 538. b. αὐτὸν φύσει. p. 553. 554.

que l'Egliſe doit l'edification qu'elle en a receue.

Dieu confirma encore davantage S. Macaire d'Egypte dans l'amour de la retraite, par une rencontre] qu'il raporta luy meſme, une fois qu'il vint de Scetè à Nitrie pour aſſiſter au Sacrifice que S. Pambon y offroit, ou que l'on y offroit à cauſe de la mort de S. Pambon, [qui arriva vers l'an 386.] D'autres liſent ſeulement qu'il venoit au monaſtere de Pambon, un jour que l'on devoit offrir le Sacrifice. Les plus anciens du lieu l'ayant donc prié de leur dire quelque parole d'edification, il leur répondit : Je ne merite pas encore de porter le nom de ſolitaire, « mais j'en ay vu qui l'eſtoient veritablement. Comme j'eſtois en « Scetè dans ma cellule, il me venoit ſans ceſſe une penſée en l'eſ- « prit qui me preſſoit d'aller plus avant dans le deſert, pour y « conſiderer ce que j'y verrois ; à quoy je reſiſtai durant cinq ans, « de crainte que ce ne fuſt une tentation du demon. Mais cette « penſée ne me quittant point, enfin j'allai dans le deſert, où je « trouvai un étang au milieu duquel eſtoit une iſle. Je vis enſuite « divers animaux qui venoient boire à cet étang, & parmi eux « deux hommes tout nuds, ce qui me fit trembler de crainte, dans « la croyance que c'eſtoient des eſprits. Ces hommes s'eſtant ap- « perceus de ma frayeur, me dirent : N'ayez point de peur, nous « ſommes hommes comme vous. Alors je leur demandai d'où ils « eſtoient, & ce qui les avoit amenez dans ce deſert. Ils me répon- « dirent : L'un de nous eſt né en Egypte, & l'autre en Libye : nous « eſtions tous deux ſolitaires, & nous ſortiſmes du monaſtere d'un « commun conſentement pour vivre dans le deſert, où il y a dix « ans que nous demeurons. Ils me demanderent enſuite de quelle « ſorte alloit le monde, ſi le Nil debordoit comme de coutume, « & ſi la terre continuoit à eſtre fertile. A quoy leur ayant ré- « pondu, je leur demandai ce que je devois faire pour eſtre un « vray ſolitaire ; & ils me dirent : On ne ſauroit l'eſtre ſans renon- « cer generalement à tout ce qui eſt dans le monde. Mais je ſuis « foible, leur repartis-je, & je ne ſaurois faire ce que vous faites. « Si vous ne le pouvez, repliquerent-ils, demeurez en repos, & « pleurez vos pechez dans voſtre cellule. Leur ayant demandé « enſuite s'ils ne ſentoient point durant l'hiver la rigueur du froid, « & s'ils n'eſtoient point brulez en été par l'extreme chaleur du « ſoleil, ils me répondirent que Dieu leur faiſoit la grace de les « garantir de ces deux incommoditez. Vous voyez donc, mes « freres, ajouta le Saint, ſi j'ay raiſon de vous dire que je ne me- « rite pas encore de porter le nom de ſolitaire. C'eſt pourquoi «

Boll. 15 jan. p. 1007. 1 2 | Cotel. p. 526. c.

Vit. P. l. 6. c. 3. § 4. p. 653. 1.

1 | Boll. 15 jan. p. 1007. § 2.

» diſpenſez moy, s'il vous plaiſt, d'entreprendre de vous inſtruire » de ce qu'il faut faire pour ſe rendre parfait dans une profeſſion » ſi ſainte. 'Cette hiſtoire eſt raportée dans une lettre attribuée à S. Ephrem: [a] & il y admire l'humilité de cet homme divin, qui dans une perfection auſſi eminente qu'eſtoit la ſienne, croyoit qu'il y avoit encore des choſes au deſſus de ſa vertu & de ſes forces.

Ephr.or.3.t.2.p. 225.1.2. 226.a.b.

'Ce fut pour conſoler ſes freres, [& les confirmer dans l'amour de la ſolitude, en leur faiſant voir combien le demon la craignoit,] qu'il leur raporta qu'une mere ayant amené à ſa cellule un enfant poſſedé du demon, cet enfant diſoit à ſa mere: Levez vous, & allons nous-en; & comme elle diſoit qu'elle ne pouvoit marcher, il luy répondit: Hé bien je vous porterai: en quoy j'admirai, dit le Saint, avec quelle adreſſe le demon taſchoit de les chaſſer d'ici.

Boll.p.1008.§ 7. Vit.P.l.5.c.18. §18.p.638.1.

'Voulant combatre la tentation qu'ont quelquefois les religieux de quitter leur repos pour preſcher aux autres ſous pretexte de faire plus de profit, il les comparoit à un barbier, qui epargnant peu de choſe chaque jour, parcequ'on donnoit peu où il eſtoit pour ſe faire faire le poil, s'en alla en un autre lieu où l'on donnoit beaucoup davantage. Mais il ſe trouva que les vivres y eſtant auſſi beaucoup plus chers, il gagnoit à peine de quoy vivre, & n'amaſſoit rien durout.

Caſſn.coll.24.c. 23.p.810.811.

ARTICLE VII.

Charité du Saint envers ſes freres.

'SOCRATE dit que la vertu des deux Saints Macaires eſtant extremement ſemblable, on y remarquoit pourtant cette difference, que celui d'Egypte eſtoit grave, & en quelque ſorte ſevere avec ceux qui le venoient voir: au lieu que celui d'Alexandrie eſtoit fort gay & fort agreable dans la converſation, & que par ce moyen il eſtoit plus propre à attirer les jeunes gents à la ſolitude. [L'amour extreme qu'avoit celui d'Egypte pour le ſilence, pouvoit bien le rendre moins ouvert & plus reſervé à parler. Mais aſſurément il ne témoignoit pas moins de bonté pour ceux avec qui il avoit affaire:] & ſi ſa charité eſtoit plus ſerieuſe, elle n'eſtoit pas pour cela moins douce, ni moins compatiſſante. 'On diſoit meſme de luy qu'il eſtoit comme un Dieu ſur la terre, parceque comme Dieu couvre tout le monde par

Socr.l.4.c.23.p. 234.c.d.

Cotel.g.t.1.p. 541.§ 31. Vit.P. app.§ 107.p. 1010.

ſa protection,& ſupporte les pechez des hommes,de meſme ce Saint couvroit les pechez & les defauts de ſes freres.On ajoute qu'il les voyoit comme s'il ne les euſt point vus, & qu'il ecoutoit ce qu'on luy en diſoit comme s'il ne l'euſt point entendu.

Boll.p.1009.§21| Cotel.p.537. 'On dit qu'il arriva une foisque deux ſolitaires deSceté eſtant accuſez d'avoir commis une faute,S.Macaire d'Alexandrie les excommunia ; ce qui les porta à prendre le deſſein de s'en retourner dans le monde. Mais celui d'Egypte ayant appris leur état,les envoya querir ; & ils l'aſſurerent qu'ils n'avoient point fait la choſe dont on les avoit accuſez.[Le Saint voulant donc corriger celui dAlexandrie de cette faute,]parcequ'il l'aimoit, dit que ce n'eſtoient pas ces ſolitaires qui eſtoient ſeparez de la communion, mais que c'eſtoit celui meſme qui les en avoit ſeparez. Saint Macaire d'Alexandrie apprenant donc que celui d'Egypte l'avoit excommunié, s'enfuit de douleur dans le marais[de Sceté,]où il fut tout percé par les couſins[tels que nous les avons décrits.]'Celui d'Egypte allant à ce marais, l'y rencontra en cet état. Il le loua de ce que les autres ayant eſté tentez de quitter la ſolitude, luy au contraire s'y eſtoit retité encore plus qu'auparavant : mais il l'avertit de prendre garde à ne ſe pas laiſſer tromper une autre fois par le demon, & de faire penitence de la faute qu'il avoit commiſe de traiter ſi rigoureuſement ces deux freres, ſans eſtre aſſuré par luy meſme d'une faute qu'ils ſoutenoient n'avoir pas faite.L'autre Macaire le pria de luy vouloir preſcrire la penitence qu'il devoit faire ; & le Saint voyant la tranquillité[avec laquelle il avoit receu ſa correction,]luy ordonna ſeulement de paſſer trois ſemaines à ne manger qu'une fois la ſemaine; ce qui n'eſtoit pour luy que ſon ordinaire, comme nous l'avons déja remarqué.

Boll.p.1009.§22.

Boll §18|Cotel. p.536.b|Vit.P.l. 5.c.4.§28 p.570. 1|l.3.c.87.p.513. 2. 'C'eſt du grand Macaire de Sceté qu'on raporte cette parole ſi belle pour la douceur : Celui là eſt veritablement ſolitaire « qui ſe ſurmonte en toutes choſes. Que ſi en voulant reprendre « noſtre frere, vous vous mettez vous meſme en colere, vous « ſatisfaites plutoſt voſtre propre paſſion, que vous n'exercez la « charité. Gardez vous donc de ce defaut, car il ne faut pas ſe « perdre pour ſauver un autre. «

Boll.§10|Cotel. p.553.c. 'Il ſe gouvernoit à l'égard de tous les freres avec tant de ſimplicité, qu'on luy en faiſoit meſmes des reproches : mais au lieu de changer pour cela, il répondoit : C'eſt une grace que j'ay « demandée à Dieu durant douze ans par des prieres & des ſer- « vices continuels:Et pourquoi faut-il que tout le monde veuille « m'y faire renoncer ?

'L'Abbé Macaire eut l'humilité, y eſtant pouſſé par l'Eſprit de Dieu, de vouloir apprendre d'un jeune ſolitaire de Sceté "nommé Zacarie, quel eſt le devoir d'un moine: & Zacarie luy répondit que c'eſtoit de ſe faire violence en tout. Cotel.g.t.1.p. 443.a.

V.S. Moyſe le voleur.

[Comme la loy ſouveraine du Chriſtianiſme eſt la charité,] 'on raporte de S. Macaire qu'eſtant une fois venu voir un ermite qu'il trouva malade, & qui n'avoit quoy que ce ſoit dans ſa cellule, il luy demanda ce qu'il ſouhaitoit de manger; & ce frere luy ayant dit qu'il euſt bien voulu avoir "de petits gaſteaux, ce Saint vraiment geneteux, courut auſſiroſt à Alexandrie, & luy en apporta. L'auteur ajoute que perſonne n'eut [longtemps] connoiſſance de ce miracle. [Je ne ſçay en quel ſens il veut dire que cette action eſtoit un miracle.] Boll.59.

Paſtilles.

'On rapotte au ſujet de la douceur de S. Macaire, qu'allant une fois de Sceté à la montagne de Nitrie, il commanda à ſon diſciple de marcher un peu devant luy. Le diſciple allant donc devant, rencontra un preſtre idolatre qui portoit un gros baſton, & qui couroit extremement fort. Il commença à luy crier: Où cours tu ainſi demon. Ce qui mit ce preſtre en telle colere, qu'il luy donna mille coups, & le laiſſa à demi mort. L'idolatre ayant enſuite recommencé à courir, il rencontra aſſez pres de "là Saint Macaire, qui luy dit: Bon jour, bon jour, vous prenez "beaucoup de peine: je vous ſouhaite le ſalut. Cet homme s'éton- "nant de cette ſalutation, luy répondit: Qu'avez vous remarqué "de bon en moy qui vous oblige à me ſaluer de la ſorte: Le vieil- "lard luy repliqua: C'eſt parceque j'ay vu que vous eſtiez laſſé "de travail, & que vous couriez ſans ſavoir où vous alliez. Alors "ce preſtre luy dit: Voſtre ſalutation m'a fait connoiſtre que "vous eſtiez un grand ſerviteur de Dieu, & m'a touché tres ſen- "ſiblement, au lieu qu'un autre malheureux ſolitaire que j'ay "rencontré, m'a dit des injures, dont je l'ay payé ſur le champ "en luy donnant quantité de coups. Puis embraſſant les piez du "Saint, il ajouta: Je ne vous quitterai point que vous ne m'ayez "fait ſolitaire. Aprés cela ils s'en alletent enſemble au lieu où ce frere eſtoit étendu tout meurtri de coups; & parcequ'il ne pouvoit marcher, ils le porterent à l'Egliſe de la montagne. Les freres furent extremement ſurpris de voir S. Macaire mener ainſi avec luy ce preſtre idolatre, auquel ils donnerent l'habit de ſolitaire; & pluſieurs payens à ſon imitation embraſſerent le Chriſtianiſme. Cette rencontre faiſoit dire à S. Macaire, que les paroles inſolentes & pleines d'orgueil font que les bons meſ- § 41 | Cotel.p. 547.c | Vit.P.L.3. c.127.p.519.

mes deviennent méchans : & qu'au contraire les paroles humbles & douces changent meſme les méchans en bons.

ARTICLE VIII.

Diverſes actions & paroles remarquables de S. Macaire.

Boll.15.jan.p. 1009.§ 13| Vit.P. l.5.c.3.p.565.§ 6. [NOUS avons déja touché] ce qu'on remarque de Saint Macaire d'Egypte, que la crainte de Dieu qui purifioit ſon ame, conſumoit tellement ſon corps, que ſoit qu'il jeûnaſt, ſoit qu'il mangeaſt, il paroiſſoit toujours egalement ſec.

Cotel.p.137| Vit.P.l.7.c.38. 'S. Macaire dit un jour à une perſonne : Je puis vous dire en verité que ſi vous recevez les mepris comme les louanges, la pauvreté comme les richeſſes, la faim & la neceſſité comme l'abondance & les feſtins, le peché ne vous fera jamais mourir. Il eſt impoſſible que celui qui a une veritable foy, & qui rend à Dieu le culte qu'il luy doit, par les bonnes œuvres, tombe dans les paſſions impures, & ſoit abuſé par le demon.

Vit.P.5 9.p.984. 985|Boll.p. 1009.§ 24. 'Un jeune homme eſtant une fois venu trouver S. Macaire d'Egypte, pour recevoir de luy l'inſtruction de ce qu'il avoit à pratiquer dans la vie ſolitaire qu'il avoit deſſein d'embraſſer, il luy dit d'aller en un lieu où il y avoit beaucoup de morts, de leur dire des injures, de leur faire des outrages, & meſme de leur jetter des pierres, afin de les irriter contre luy. Il y alla, fit tout ce qu'on luy avoit dit, & eſtant revenu, quand S. Macaire luy demanda ce que ces morts luy avoient répondu, il dit qu'ils ne luy avoient pas dit un ſeul mot. Il l'y renvoya le lendemain pour leur donner des benedictions & des louanges ; & comme il n'en tira pas plus de réponſe, le Saint luy dit de prendre exemple ſur cette inſenſibilité des morts, qui ne pouvoient eſtre touchez ni des injures, ni des louanges ; qu'il devoit de meſme ne s'irriter jamais, quelque mauvais traitement qu'on luy fiſt, & ne s'enfler point non plus de toute l'eſtime & de toutes les louanges, mais imiter toujours JESUS CHRIST, qui avoit pratiqué ſi excellemment l'un & l'autre.

Caſſ.col.5.c.32. p.378. 'Un anacorete ſe plaignant une fois à S. Macaire de ce que tous les jours des neuf heures du matin il ſentoit dans ſa ſolitude une faim étrange, au lieu que quand il eſtoit dans le monaſtere, il n'avoit point de peine à paſſer quelquefois les ſemaines entieres ſans manger ; il luy répondit agreablement : C'eſt, mon fils, que dans le deſert vous n'avez perſonne qui ſoit témoin de vos

» jeûnes, & qui vous ſoutienne & vous nourriſſe de ſes louanges:
» au lieu que la vaine gloire eſtoit voſtre nourriture dans le mo-
» naſtere, & le plaiſir d'eſtre ſignalé entre les autres par voſtre
» abſtinence, vous valoit un bon repas.

'Paphnuce diſciple de S. Macaire, luy ayant un jour demandé quelque inſtruction, il luy dit ces paroles: Ne faites tort à perſonne: ne jugez perſonne. Si vous prariquez cette regle, vous ſerez ſauvé. Il dit à un autre: Ne couchez jamais chez un frere qui n'a pas bonne repurarion. Cotel. p. 518. 528.

'Un jour qu'il eſtoit en Egypte, il entendit en paſſant un enfant qui diſoit à ſa mere: Je hay ce riche qui m'aime, & j'aime ce pauvre qui me hait. Le Saint témoigna admirer cette parole, & comme ſes diſciples luy en demandoient le ſujet: C'eſt, dit-il, qu'elle nous marque ce que nous faiſons: Dieu qui eſt ſouverainement riche nous aime, & nous ne voulons pas l'ecouter: le demon au contraire qui n'eſt que pauvreté & que miſere, nous porte une haine irreconciliable, & nous nous portons avec ardeur à tout ce qu'il nous ſuggere pour nous corrompre.' On trouve encore pluſieurs inſtructions que le grand Macaire donnoit à ſes diſciples, dans un recueil donné depuis peu au public: & il y en a de tres edifiantes. [Mais elles ſeroient trop longues à raporter.] 'On remarque que les deux Macaires eſtoient preſque les ſeuls à qui Dieu euſt accordé la grace d'acquerir egalement toutes les vertus des cœnobites & des anacoretes, & de n'exceller pas moins dans le renoncement & le denuement abſolu de toutes les choſes de la terre, qui ſe pratique dans les monaſteres, que dans la contemplation & la pureté de cœur qui ne ſe renconrre preſque pas hors des deſetts où l'on vit ſeparé de tous les hommes. §. 24. Poſſ. aſc. p. 243. 247. 418. Caſſ. col. 19. c. 5. p. 709.

'Un jour comme ces deux grands ſerviteurs de Dieu allant enſemble viſirer un des freres, eſtoient montez dans un grand batteau qui ſervoit d'ordinaire à paſſer le Nil, il s'y rencontra des Colonels de grande conſideration, & qui avoient avec eux des chariots, & quantité de ſerviteurs, de chevaux, & d'equipage. Ces Colonels voyant au bout du batteau les deux Saints couchez par terre, pauvrement vétus, & preparez ſans rien craindre à toutes ſortes d'evenemens, s'entretenoient enſemble du bonheur de ce genre de vie qui paroiſſoit ſi mepriſable; & enfin l'un d'eux leur dit: Que vous eſtes heureux de vous jouer ainſi du monde, & de n'y pretendre autre choſe qu'un habit tres pauvre & une nourriture tres ſimple! 'Vous eſtes Lauſ. c. 10. p. 914. 915. Vit. P. l. 2. c. 29. p. 482. 1. Lauſ. p. 915. 2.

quaſi prophete, repartit S. Macaire d'Alexandrie, de nous appeller heureux, puiſque nous portons tous deux le nom de Macaire, c'eſt à dire heureux. Mais ſi vous avez grande raiſon de dire que ceux qui ſe conſacrent entierement au ſervice de Dieu ſe jouent du monde, nous avons au contraire grand ſujet de vous plaindre de ce que le monde ſe joue de vous. Ces paroles toucherent ſi fort ce Colonel, qu'il ne fut pas pluſtoſt arrivé chez luy, que diſtribuant une partie de ſon bien aux pauvres, & abandonnant le reſte, il ſuivit la voix de Dieu qui l'appelloit, & changeant d'habits, il ſe haſta d'aller trouver des ſolitaires pour vivre comme eux.

a] Ruf. v. P. c. 29. p. 482.

ARTICLE IX.

Vertu de deux jeunes ſolitaires, & de deux femmes mariées.

Cotel. g. t. 1. p. 541. 533] Vit. P. 14. c. 195. p. 528. 529] l. 6. c. 352. p. 651. 652.

DEux jeunes étrangers [qui ce ſemble eſtoient freres,] vinrent un jour en Sceté. L'un qui eſtoit le plus agé, eſtoit déja tres ſavant [dans la vie ſpirituelle,] & l'autre qui n'avoit preſque pas encore de barbe, commençoit à s'y avancer. Ils s'adreſſerent à S. Macaire ſans le connoiſtre, & le prierent de leur dire où eſtoit la cellule de l'Abbé Macaire. Il leur demanda ce qu'ils vouloient à ce Pere, & ils répondirent qu'ayant ouï parler de luy & du deſert de Sceté, ils ſouhaitoient de le voir. Il leur dit donc que c'eſtoit luy meſme; & alors s'eſtant jettez à ſes piez, ils le ſupplierent de trouver bon qu'ils demeuraſſent avec luy. Comme ils paroiſſoient eſtre fort delicats, & avoir eſté elevez dans l'abondance, le Saint croyant qu'ils ne pourroient ſupporter les auſterirez du deſert, leur dit: Mes freres, vous ne ſauriez demeurer ici. Ils luy répondirent: Que ferons nous donc, mon pere, ſi nous ne pouvons eſtre avec vous?

Cotel. p. 542. b.

Le Saint penſant alors en luy meſme que s'il les renvoyoit, ils s'en ſcandaliſeroient, il leur dit: Baſtiſſez donc, ſi vous le pouvez, une cellule pour vous loger. Ce qu'ayant accepté fort volontiers, ils le prierent de leur dire ſeulement le lieu où ils pourroient la baſtir. Il ſortit avec eux, & leur montrant une roche fort dure, il leur dit, dans la penſée que cette propoſition feroit qu'ils ſe retireroient à l'heure meſme: Taillez une place dans cette roche, allez querir du bois dans le marais pour la couvrir, & vous y logez. S'y eſtant reſolus auſſitoſt, ils luy dirent: A quel ouvrage vous plaiſt-il, mon pere, que nous nous exercions

» exercions ici? Faites des corbeilles, leur dit-il, que vous don-
» nerez aux gardiens de l'egliſe: ils les vendront, & vous appor-
» teront du pain. Et pour leur apprendre à faire de ces corbeil-
les, il prit quelques feuilles de palmier qu'il avoit apportées du marais, dont il commença devant eux de leur faire une natte, & leur montra comment il falloit coudre ces nattes enſemble. Il leur donna une coignée, du ſel, une corbeille pleine de pain, & puis les laiſſa, & s'en alla.

Ils executerent avec une extreme patience tout ce qu'il leur avoit ordonné, & paſſerent enſuite trois ans entiers ſans le venir voir. Le ſaint vieillard voyoit avec joie qu'ils venoient ſouvent à l'egliſe, où ils recevoient l'oblation, & qu'ils y demeuroient longtemps en oraiſon dans un grand ſilence; mais il s'étonnoit d'autre part de ce qu'eſtant ſi proches de luy, ils ne venoient conſulter ni luy, ni aucun autre des anciens ſur leurs penſées, quoique d'autres qui demeuroient beaucoup plus loin, le viniſſent voir pour ce ſujet: cela luy fit deſirer de ſavoir au vray quelles eſtoient leurs occupations. Ayant donc jeûné toute une ſemaine, il pria Dieu qu'il luy pluſt de les luy faire connoiſtre, & puis il les alla trouver. Il frapa à la porte de leur cellule ou pluſtoſt de leur caverne, qu'ils luy ouvrirent; & connoiſſant que c'eſtoit l'homme de Dieu qui venoit les viſiter, ils ſe proſternerent en terre pour le ſaluer, ſans rien dire. p. 547. a.

Aprés avoir fait oraiſon ſelon la coutume, & s'eſtre aſſis, l'aiſné fit ſigne au plus jeune, qui ſortit auſſitoſt, & luy en continuant de travailler à ſon ouvrage, demeura toujours aſſis ſans dire une ſeule parole. A l'heure de None ſon frere revint, frapa à la porte, & entra avec quelque choſe qu'il avoit fait cuire pour manger: & le plus agé luy ayant fait un autre ſigne, il apporta une petite table, ſur laquelle il mit trois petits biſcuits, (qui eſtoient les pains ordinaires des ſolitaires d'Egypte,) & ſe tint debout ſans dire mot. Ce que S. Macaire voyant, il
» dit: Levez vous & mangeons. Ainſi ils mangerent & burent
» enſemble. Lorſque le ſoir fut venu, ils dirent au Saint: Mon
» pere, vous en retournerez vous aujourd'hui? Non, leur répon-
» dit-il, mais je paſſerai la nuit avec vous. Auſſitoſt ils mirent pour luy dans un des coins de la cellule une natte de jonc, & ayant défait leur ceinture & quelque autre habillement, ils ſe coucherent auſſi ſur une natte dans un autre coin, comme pour ſe repoſer & pour dormir.

Alors Saint Macaire adreſſa ſa priere à Dieu, afin qu'il luy p. 544. a.

pluſt de luy faire connoiſtre plus particulierement quelle eſtoit leur maniere de vivre. Auſſitoſt le deſſus de la cellule s'eſtant comme ouvert, une lumiere auſſi claire qu'elle pourroit eſtre en plein midi, remplit toute la cellule ſans que les deux freres s'en apperceuſſent. Quand ils crurent que le ſaint vieillard dormoit, le plus grand pouſſa un peu l'autre, & auſſitoſt ils ſe leverent, prirent leur ceinture, & ne voyant pas le Saint, quoiqu'il les viſt fort bien, ils ſe mirent en oraiſon, en étendant les mains vers le ciel. Saint Macaire les conſiderant attentivement, apperceut les demons qui venoient ainſi que des mouches pour s'aſſeoir ſur la bouche & ſur les yeux du plus jeune, & un Ange du Seigneur qui avec une épée trenchante des deux coſtez, les en empeſchoit & les chaſſoit. Mais quant à l'autre, ils ne pouvoient en aucune ſorte approcher de luy.

p.544.e. 'Lorſque le point du jour commença, ils ſe jetterent tous deux ſur leur natte: & lorſque S. Macaire ſe leva, comme s'il n'euſt fait que de s'eveiller, ils ſe leverent auſſi comme s'ils fuſſent ſortis d'un long ſommeil. Le plus agé s'approchant de luy, luy dit: Auriez vous agreable, mon Pere, que nous chantions douze pſeaumes? A quoy ayant répondu qu'oui, le plus « jeune chanta cinq pſeaumes, "joignant à chacun ſix verſets [de ἀπὸ τῶν quelque autre endroit de l'Ecriture,] avec un alleluia; & le vieillard s'appercevoit qu'à chaque verſet qu'il diſoit, il ſortoit de ſa bouche comme une flamme qui s'elevoit vers le ciel. De meſme auſſi lorſque l'autre ouvroit la bouche pour chanter, il voyoit comme une chaine de feu qui alloit depuis ſes levres juſques au ciel. Aprés avoir fait auſſi de ſon coſté quelques prieres, & que les matines furent achevées, il les conjura de vouloir prier Dieu pour luy. Surquoi ſans luy rien repondre, ils ſe jetterent à ſes piez pour luy demander pardon, & ſe recommander à ſes prieres. Ainſi le Saint reconnut que le plus agé eſtoit parfait dans la crainte de Dieu, & que les demons faiſoient encore la guerre au plus jeune. Peu de jours aprés, le premier des deux freres quitta les travaux de la terre pour le repos du ciel, & l'autre ne le ſurvéquit que de trois jours. Et lorſque quelques uns des Peres venoient viſiter S. Macaire, il les menoit comme par rareté à leur cellule, qu'il appelloit la chapelle des Martyrs.

Vit.P.l.3.c.97. p.515.1.a‖l.6 c.3. §17.p.657.1. 'S. Macaire d'Egypte eſtant un jour en oraiſon, il entendit une voix qui luy diſoit: Macaire, tu n'es pas encore arrivé à « une auſſi grande vertu qu'eſt celle de ces deux femmes qui de- «

» meurent enſemble dans une telle ville la plus proche d'ici. Le vieillard prit ſon baſton de palmier à l'heure meſme, & s'en alla en cette ville, où ayant demandé la maiſon de ces deux femmes, il frapa à la porte. L'une luy vint ouvrir, & le receut avec une extreme joie. Le Saint demanda auſſi à parler à l'autre, & quand elle fut venue, & qu'il ſe fut aſſis avec elles, il » leur dit: C'eſt pour vous que je ſuis venu du deſert en cette » ville, & que j'ay fait un ſi long & ſi penibre chemin. C'eſt, » dis-je, pour ſavoir ce que vous faites; & je vous prie de m'en » informer. Elles luy répondirent: Permettez nous, mon tres » ſaint Pere, de vous dire comme la pure verité, que cette nuit » meſme nous ne nous ſommes pas abſtenues de nos maris. Et » aprés cela quelles bonnes œuvres pretendez vous que nous » puiſſions faire? Il continuoit toujours neanmoins à vouloir ſavoir de quelle maniere elles vivoient: & ainſi elles furent » enfin contraintes de luy dire: Nous ne ſommes pas liées enſem- » ble par aucune parenté; mais il s'eſt rencontré que nous avons » epouſé deux freres. Depuis cela, c'eſt à dire depuis 15 ans, nous » avons toujours demeuré enſemble ſans nous dire, autant que » nous nous pouvons ſouvenir, une ſeule parole licentieuſe, ni » avoir la moindre diſpute, mais vivant toujours dans une tres » grande union. Nous avons fait ce que nous avons pu d'un com- » mun accord pour nous ſeparer de nos maris, afin de nous reti- » rer dans une aſſemblée de vierges religieuſes, & nous le leur » avons demandé avec beaucoup d'inſtance; mais eux n'y ayant » point voulu conſentir, nous nous ſommes promiſes l'une à l'au- » tre en la preſence de Dieu, de ne dire jamais aucune parole » ſeculiere tant que nous vivrons. S. Macaire ayant entendu ce » diſcours, s'écria: Qu'il eſt vray que Dieu ne regarde point ſi » l'on eſt vierge ou femme mariée, ſi c'eſt un moine ou un ſecu- » lier! Il ne conſidere que la diſpoſition du cœur, & il donne » egalement l'Eſprit ſaint & l'Eſprit de vie [à tous ceux qui veu- lent le ſervir, de quelque condition qu'ils ſoient.]

ARTICLE X.

Predictions & viſions de S. Macaire.

NOus avons dit ci-deſſus que Dieu avoit donné à Saint Macaire d'Egypte des l'age de 40 ans, le pouvoir de commander aux demons, la grace de guerir les maladies, & Laus. c. 19 p. 921. a b.

l'eſprit de prophetie. Il eſt aiſé de raporter des preuves de toutes ces choſes.

p.911. 'Le Saint avoit deux diſciples en Sceté, dont l'un vivoit en retraite dans une cellule particuliere, & l'autre nommé Jean demeuroit auprés de luy pour le ſervir, & rendre les devoirs neceſſaires à ceux qui le venoient voir. Il y avoit déja long-temps qu'ils vivoient enſemble, lorſqu'un jour S. Macaire qui voyoit par la lumiere de ſon ame ce qui eſtoit caché aux autres, parla à Jean en ces termes: Ecoutez moy, mon frere, & « ſouffrez que je vous donne un avis qui pourra vous eſtre utile: « Vous eſtes tenté; le demon de l'avarice vous tente; car je l'ay « vu: mais ſi vous recevez bien l'avertiſſement que je vous fais, « vous accomplirez avec perfection l'œuvre de Dieu en ce lieu- « ci, vous deviendrez glorieux, & les chaſtimens de Dieu n'ap- « procheront point de vous. Que ſi vous ne m'ecoutez pas, vous « tomberez enfin dans l'état de Giezi, dont vous avez la mala- « die. Cela arriva de la ſorte. Car aprés la mort de S. Macaire, « Jean ayant eſté fait Preſtre en ſa place, oublia ce que le Saint luy avoit dit, & ſuivit au lieu de ſes avis les ſuggeſtions de celui qui avoit porté Judas à s'étrangler en punition du crime qu'il avoit commis par avarice. Il prit pour luy ce qui appartenoit aux pauvres, & enfin 15 ou 20 ans aptés [la mort du Saint,] il ſe trouva ſi couvert de lepre, qu'on ne trouvoit pas en tout ſon corps la largeur d'un doit qui n'en fuſt gaſté.

p.911.a.d. 'Pallade raporte ceci comme une preuve de l'eſprit de prophetie que Dieu luy avoit donnée, [auquel on peut attribuer encore, auſſibien qu'à ſon amour pour la pauvreté & la penitence,] ce que S. Macaire diſoit à ſes freres: Quand vous verrez « baſtir une cellule auprés du matais, ſachez que la deſolation « de Sceté approche; quand vous y verrez planter des arbres, « dites qu'elle eſt à la porte: mais quand vous y verrez "des en- « *vadia.* fans ou des ſerviteurs, prenez vos peaux de brebis, & vous en « allez.' Ce deſert fut en effet ravagé peu de temps ce ſemble « aprés la mort de Saint Macaire, & les ſolitaires contraints de s'enfuir" par les incurſions des Maziques barbares de ces quartiers là. V. S. Pemen & S. Moyſe.

Vit. P. l. 5. c. 18. § 11. p. 638. | Boll. 15. jan. c. 6. p. 1008.

Vit. P. l. 5. c. 18. § 13. 14. p. 638.

[Il ſemble qu'on peut encore raporter à l'eſprit de prophetie, les diverſes viſions qu'on lit dans la vie de S. Macaire d'Egypte.] 'S. Macaire regardant un ſoir vers le chemin qui conduiſoit de la ſolitude où il demeuroit tout ſeul à celle où demeuroient les autres moines, "il vit le demon qui venoit vers luy ſous la figure

Boll. 15 jan. c. 34. p. 1007. 1008. | Vit. P. l. 3. c. 61. p. 510. | l. 5 c. 18. § 9. p. 637 638. | l. 7. c. 2. § 8 p. 665. 666.

a Cotel. p. 528.

d'un homme couverr d'un habit de lin tout percé de trous,& à chaque trou il y avoit une fiole. Le Saint vieillard le voyanr, » luy demanda : Où vas tu, malin eſprit? Je vas répondit le de- » mon, reveiller les freres. Et que veulenr dire toutes tes fioles? » Ce ſont des potions que je leur porte. Quoy tout cela? Oui, dit » le demon ; afin que s'il y a quelqu'un qui ne veuille pas de l'une, » je luy en preſente une autre. S'il ne veut pas encore de celle-ci, » je luy en donne une troiſieme. Il faudra bien enfin qu'il y en » ait quelqu'une qui luy plaiſe : Et aprés cela il s'en alla.

'Le Saint continua de regarder ſur le chemin en attendant Cotel.p.528.e
» qu'il revinſt ; & le voyant : Ha, bon jour, luy dit-il : Commenr » bon jour, repartit le demon? Et qu'eſt-ce que c'eſt, dit Macaire? » Ce que c'eſt? Tous vos moines ſont devenus intraitables ; ils » ne me témoignent que de la dureté, & je n'en trouve pas un qui » veuille me ſuivre. Quoy, dit le Saint, tu n'a pas là un ſeul ami? » Il y en a encore un qui me croit ; & des qu'il me voit il ſe tourne » comme le vent. Hé bien, dit le Sainr, comment appelles tu celui » là? C'eſt[1] Theopempte, dit le demon, & aprés cela il s'en alla.

'Macaire partit auſſitoſt pour aller trouver les freres, qui p.529.b.
ſachant ſa venue, vinrent audevant de luy avec des branches de palmiers, & preparerent chacun leur cellule dans l'eſperance qu'il y logeroit. Il demanda Theopempte, & l'ayant trouvé, il alla loger dans ſa cellule. Theopempte le receut avec joie, & » quand ils furent ſeuls, il luy demanda : Hé bien, mon frere, » comment eſtes vous? Fort bien par le moyen de vos prieres, dit » Theopempte. Mais vos penſées ne vous font-elles point de » peine? Non pas à preſent, dit le ſolitaire, qui avoit honte d'a- » vouer la verité. Pour moy, dit le Saint, qui ay déja paſſé tant » d'années dans cette vie auſtere, & que tout le monde honore » [comme ſi j'eſtois quelque choſe,] je ne laiſſe pas à l'age que » vous voyez, d'eſtre tourmentez par l'eſprit de fornication. He- » las! mon pere, repartit Theopempte, il faut que je vous avoue » qu'il me fait auſſi de la peine. Macaire témoigna de meſme eſtre tenté par les autres paſſions ; & aprés avoir ainſi obligé Theopempte à luy decouvrir tout l'état de ſon ame, & avoir ſceu » qu'il ne jeûnoit que juſques à trois heures, il luy dit : Jeûne: » juſques au ſoir: exercez vous [dans le travail,] meditez toujour: » quelque paſſage de l'Evangile ou de quelque autre livre de » l'Ecriture, & quand il vous viendra quelque [mauvaiſe] penſée, » regardez toujours en haut, & jamais en bas : Dieu vous ſecou-

1. D'autres liſent Theoctiſte.

rera bientoſt. Il luy donna enſuite les autres avis dont il avoit «
beſoin, & puis s'en retourna dans ſon deſert.

p.530.a. 'Il vit une ſeconde fois le meſme demon qui paſſoit, & luy ayant demandé où il alloit, il répondit comme auparavant, qu'il alloit encore reveiller les freres; & quand il repaſſa, le Saint luy demanda: Comment ſe portent les freres? Mal, ré- « pondit le demon. Et d'où vient cela? Ils ſont tous les plus durs « & les plus ſauvages du monde; & ce qui eſt encore pis, celui « meſme qui eſtoit mon ami, & qui m'obeiſſoit auparavant, eſt, je « ne ſçay pourquoi, tout renverſé & tout changé: il ne m'ecoute « pas plus que les autres, & il eſt meſme plus reveſche & plus « intraitable que pas un: & j'ay bien promis que je n'y revien- « drois pas de longtemps. Il s'en alla aprés avoir dit ces paroles, «
Dor.l.5.t.11.p. 780.781. & laiſſa le Saint qui s'en retourna dans ſa cellule.' Dorothée raporte preſque toute cette hiſtoire, & y fait des reflexions.

Eccl.reg.p.80.81. 'Un autre auteur ancien la raporte encore, mais avec d'autres circonſtances.

[On raconte auſſi une autre hiſtoire qui montre combien il
Boll.15.jan.c.14. p.1009|Vit.P.l. 5.c.7.§ 10.p.585. 2. eſtoit maiſtre des demons.]'Il vint une fois de Sceté à Terenute, & entra dans un temple ou dans un ſepulcre pour y paſſer la nuit & y dormir. Il y avoit en ce lieu pluſieurs corps morts de payens, dont il en prit un pour luy ſervir de chevet, comme ſi c'euſt eſté une botte de joncs: Les demons faſchez de le voir ſi aſſuré, voulurent luy faire peur. Ils firent donc ſemblant d'appeller ce mort: Une telle, diſoient-ils, venez au bain avec nous: « & un autre demon répondoit de deſſous le Saint, comme ſi c'euſt eſté le mort meſme: Je n'y ſaurois aller, parceque j'ay un « certain étranger qui eſt ſur moy. Macaire bien loin de s'effrayer « pour cela, donnoit de grands coups à ce corps, en luy diſant: Leve toy, ſi tu peux, & vas-t-en dans tes tenebres. Alors les « demons jetterent un grand cry, en diſant: Tu nous a vaincus; « & ils s'enfuirent pleins de confuſion & de honte.

Boll.15.jan.c.12. p.1009|Vit.P.l. 3.§ 1:4 p.118.2| l.5.c.15.§ 26.p. 624|l.7.c.13.§ 6. p.670 2. 'Un jour que l'Abbé Macaire revenoit de fort grand matin en ſa cellule, chargé de feuilles de palmier qu'il venoit de querir au marais [de Sceté,] le diable vint audevant de luy avec une faux à la main extremement trenchante, dont il s'efforça de le fraper; & ne le pouvant, il s'écria: O Macaire, tu me fais « ſouffrir une grande violence, lorſqu'ayant deſſein de te nuire, « je trouve que je n'en ay pas la force, encore que j'accompliſſe « plus parfaitement que toy toutes les choſes que tu fais. Car tu « jeûnes quelquefois, il eſt vray; mais moy je ne mange jamais. «

Digitized by Google

» Tu veilles quelquefois, mais jamais le ſommeil ne me ferme
» les paupieres. Il n'y a qu'une ſeule choſe en laquelle je confeſſe
» que tu me ſurmontes. Surquoi S. Macaire luy demandant ce
» que c'eſtoit, il luy répondit: C'eſt ton humilité, & c'eſt elle
» qui fait que je ne puis rien contre toy. Ayant achevé ces paro-
les, & le Saint étendant ſes mains pour prier, il s'evanouit.

ARTICLE XI.

Le Saint fait parler un mort, pour convaincre un heretique.

[CETTE humilité du Saint a ſans doute derobé aux hommes une grande partie des merveilles que Dieu a faites par ſon moyen: Et nous ignorons meſme pluſieurs de celles qu'elle n'a pu leur cacher.] Car les hiſtoriens proteſtent qu'ils n'ont pas écrit toutes celles qu'ils ſavoient, [a]y en ayant une ſi grande quantité qu'il en euſt fallu faire des livres exprés: [& neanmoins ils en remarquent encore un aſſez grand nombre, & de tres conſiderables. Celle qu'on peut dire eſtre la plus illuſtre de toutes, moins à cauſe du miracle en luy meſme, que pour l'importance du ſujet qui le luy fit faire, eſt celle par laquelle il fit parler un mort pour convaincre un heretique, & conſerver la foy dans tout un peuple.

Ruf. v. P. c. 28. p. 480. 1.

[a] Socr. l. 4. c. 23. p. 234. c.

Il y a eu dans l'Egypte certains heretiques, qui outre leurs autres erreurs nioient la reſurrection des corps. On les appelle Hieracites, du nom d'Hierax leur chef [v] qui vivoit en Egypte vers le temps de Diocletien.] L'un de ces heretiques vint un jour dans le deſert où eſtoit S. Macaire d'Egypte, & ayant par ſes paroles artificieuſes jetté du trouble dans l'ame de pluſieurs ſolitaires, il eut meſme la hardieſſe de ſoutenir en preſence du Saint ſa pernicieuſe croyance. A quoy le Saint reſiſtant, & conteſtant contre luy, il eludoit par des argumens captieux ſes paroles ſimples & ſans artifice. Le ſerviteur de Dieu voyant que les ſolitaires eſtoient en danger de chanceler dans la foy:

[v] les Hieracites.

Ruf. p. 480. 1.

» Qu'eſt-il beſoin, dit-il, de tant de paroles inutiles, & qui ne
» font que du tort à ceux qui nous ecoutent diſputer? Allons au
» tombeau des freres qui ſont partis avant nous pour aller au
» ciel, & que chacun ſache que celui auquel Dieu fera la grace
» de reſſuſciter quelqu'un d'entre eux, eſt celui dont il approuve
» la foy & autoriſe la croyance. Ce diſcours ayant fort plu à tous
les aſſiſtans, ils allerent aux ſepulcres; & là S. Macaire preſſa

[a]Caſſien avoit allegué cette hiſtoire pour montrer que les Saints n'ont jamais affecté de faire des miracles, & que lorſque le Saint Eſprit leur en avoit donné la grace, ils n'ont jamais voulu s'en ſervir que dans une extreme & inevitable neceſſité. [b]Et aprés l'avoir rapottée, il ajoute : Ainſi S. Macaire auroit peuteſtre toujours tenu cachée par ſon humilité la puiſſance qu'il avoit receue de faire des miracles, ſi le beſoin de toute une province qui ſe trouvoit dans un ſi grand danger, & ſon amour ſincere envers J. C. ne l'euſt forcé de reſſuſciter ce mort. Ce ne fut point l'amour de la gloire ni une vaine oſtentation qui l'y porta ; mais ſa charité pour ſon Sauveur, & ſa compaſſion pour tout un peuple.

[a] c. 2. p. 616.
[b] c. 3. p. 617.

ARTICLE XII.

Le Saint fait encore parler divers morts.

[CE ne fut pas la ſeule fois que S. Macaire fit des miracles de cette ſorte. En voici encore d'autres du meſme genre qu'il fit pour ſecourir des pauvres accablez par la calomnie.]

[c]Une perſonne ayant eſté tuée dans un lieu voiſin, un homme qui eſtoit innocent de ce meurtre fut accuſé de l'avoir fait. Il s'enfuit dans la cellule de S. Macaire d'Egypte, où ceux qui le pourſuivoient arriverent auſſitoſt, & dirent qu'eux meſmes eſtoient en danger s'ils n'emmenoient ce meurtrier pour en faire faire la juſtice. Au contraire ce pauvre accuſé ſoutenoit avec ſerment qu'il n'eſtoit point coupable du ſang de cet homme. Cette conteſtation ayant duré fort longtemps, le Saint demanda où l'on avoit enterré le mort ; & quand on luy eut enſeigné le lieu, il s'y en alla avec ceux qui preſſoient ſi fort pour emmener l'accuſé. Ayant mis les genoux en terre, & invoqué le nom de J. C, il leur dit : Le Seigneur fera connoiſtre maintenant ſi cet homme eſt coupable du crime dont vous l'accuſez. Alors elevant ſa voix, il appella le mort par ſon nom, lequel luy ayant répondu du fond du ſepulcre, il luy dit : Je vous conjure par J. C. de declarer ſi c'eſt cet homme qui vous a oſté la vie : A quoy le mort répondit d'une voix intelligible que ce n'eſtoit pas luy qui l'avoit tué. Tous les aſſiſtans epouventez d'un ſi grand miracle, ſe jetterent à ſes piez, & le ſupplierent de demander au mort qui eſtoit donc celui qui avoit commis ce meurtre. C'eſt ce que je n'ay garde de faire, leur dit

[c] Vit. P. l. 1. c. 28. p. 479. 480. l. 3. c. 41. p. 507.

le Saint : il me ſuffit de delivrer l'innocent ſans faire connoiſtre
p.507.2. le coupable : peut-eſtre qu'il ſera touché de regret de la faute
qu'il a commiſe, qu'il en fera penitence, & qu'il ſauvera ſon
ame.

[On raconte encore de luy une autre action preſque ſemblable, raportée par l'Abbe Siſois.] 'Lors, diſoit ce Pere, que j'eſtois en Sceté avec l'Abbé Macaire, nous nous en allaſmes ſept de compagnie pour ſcier des blez. Il y avoit dans le champ où nous travaillions une veuve qui glannoit, & pleuroit continuellement. Le Saint la voyant ſi affligée, demanda à celui qui eſtoit le maiſtre du champ ce qu'elle avoit ; & d'où venoit qu'elle ne ceſſoit point de pleurer. A quoy cet homme répondit : Son mari avoit un depoſt, & il eſt mort ſubitement ſans luy dire où eſt ce depoſt ; de ſorte que celui à qui il appartient veut l'avoir elle & ſes enfans pour eſclaves. Le Saint dit à cet homme : Dites luy de nous venir trouver lorſque nous nous repoſerons à cauſe de la chaleur. Elle y vint, & ayant raconté elle meſme au Saint quelle eſtoit la cauſe de ſes larmes, il luy dit de luy montrer où ſon mari eſtoit enterré ; & il s'y en alla avec elle accompagné de ſes freres. Quand elle luy eut montré l'endroit, il la renvoya chez elle : & s'eſtant mis en priere avec les autres, il appella le mort à haute voix, & luy demanda où il avoit mis le depoſt qu'on luy avoit confié. Le mort répondit en diſant qu'il eſtoit caché dans ſa maiſon au pié du lit, & le Saint ajouta : Dormez donc encore juſqu'au jour de la reſurrection. Tous les freres qui eſtoient preſens, tomberent de peur à ſes piez : mais il leur dit : Ce n'eſt pas pour moy que Dieu a fait cette merveille ; car je ne ſuis rien : c'eſt pour aſſiſter cette pauvre femme & ſes enfans orfelins... Il alla enſuite trouver cette veuve pour luy dire où eſtoit ſon depoſt ; & elle l'ayant trouvé, le rendit à ſon creancier, & degagea ainſi ſes enfans. Tous ceux qui entendirent parler de ce miracle en glorifierent Dieu.

l.6.c.2.§ 8.p.649. 650|Cotel.g.p. 532.

Vit.P.l.6.c.3.§ 16.p.656.657|l.3.§ 171.p.526| Boll.15.jan.p. 1011.1012|Jo.D. de def.p.352.d.c.

'On raporte encore du meſme Saint, qu'ayant accoutumé d'offrir à Dieu ſes prieres pour ceux qui eſtoient ſortis de ce monde, il ſouhaitoit de ſavoir s'ils en tiroient quelque utilité : Et ce fut, dit-on, pour l'en éclaircir que Dieu permit que le crane d'un preſtre idolatre qu'il trouva en ſon chemin dans le deſert, luy parla. 'L'hiſtoire en eſt tres celebre, & exerce fort les ſcolaſtiques. Mais elle eſt ſi extraordinaire, que nous nous contentons de l'indiquer, ſans nous arreſter à la raporter ici.

Boll.15.jan.p. 1011|Vit.P.l.6.c. 3.§ 16.p.656. 657|l.3.§ 172.p. 526.

[a] Au lieu de cette hiſtoire il y en a qui en mettent une autre.

[a] Vit.P.p.535.1.

S. Macaire, diſent-ils, trouvant ſur la terre un homme mort, mit ſon baſton deſſus luy, & luy commanda au nom de J.C. de ſe lever. Le mort ſe leva à cette parole, & ſe jettant à ſes piez, il luy dit avec de grands cris, qu'il eſtoit déja conduit au lieu des tourmens [eternels,] mais qu'à ſa priere les Ethiopiens & les anges de ſatan qui le tenoient l'avoient relaſché.

ARTICLE XIII.

Divers autres miracles du Saint.

[IL faut maintenant paſſer aux autres miracles du Saint.] Il y avoit une femme de qualité fort chaſte & fort fidele à ſon mari, qui eſtoit aimée par un Egyptien. Cet homme s'eſtant efforcé de la rendre complice de ſon incontinence, & n'en ayant pu venir à bout, s'en alla trouver un magicien, & luy donna une ſomme d'argent, afin qu'il portaſt cette femme à conſentir à ſa paſſion, ou qu'il fiſt en ſorte que ſon mari l'abandonnaſt. Le magicien employa toute la force de ſon art : mais ne pouvant ebranler la chaſteté de cette femme, il fit que tous ceux qui la voyoient, s'imaginoient voir une cavalle. Son mari la voyant en cet état, fit venir chez luy les Preſtres du village, qui ne purent non plus que luy concevoir ce que c'eſtoit. Cette pauvre femme paſſa ainſi trois jours ſans manger, juſqu'à ce qu'enfin ſon mari s'aviſa de la mener dans le deſert à S. Macaire d'Egypte. Rufin dit que c'eſtoit une fille vierge, & que ce furent ſes parens qui l'amenerent au Saint. Lauſ. c. 19. p. 912. Vit. P. l. 2. c. 18. p. 480. 1.

Lorſqu'elle y arriva il y avoit auprés de la cellule de l'homme de Dieu quelques ſolitaires, qui ſe mirent à rebuter le mari de cette femme, en luy diſant : Pourquoi nous amenez-vous ici cette cavalle. Il dit que c'eſtoit afin que le juſte (il appelloit ainſi S. Macaire) en euſt pitié ; & comme ils luy demandoient ce qu'elle avoit, il leur répondit : Celle que vous voyez, & qui paroiſt eſtre une cavalle, eſtoit ma femme ; & je ne ſçay par quel malheur elle eſt tombée dans cet accident. Il y a aujourd'hui trois jours qu'elle n'a rien mangé du tout. Dieu cependant avoit revelé au Saint la venue de cette femme, & ainſi quand les ſolitaires vinrent luy en parler, ils le trouverent dans ſa cellule qui prioit déja pour elle, & demandoit à Dieu de luy faire connoiſtre la cauſe de ce qui luy eſtoit arrivé : & Dieu luy en donna la connoiſſance. Lors donc que les freres Lauſ. c. 19. p. 912.

luy eurent dit qu'il y avoit là un homme qui amenoit une cavalle, il leur répondit [en riant :] Vous eſtes des chevaux vous meſmes, & vous n'avez que des yeux de chevaux : car c'eſt une femme que Dieu a creée femme, & qui n'eſt point dutout changée. Il n'y a que vos yeux qui ſe trompent, & qui s'imaginent voir une cavalle au lieu d'une femme.

Vit.P.l.2.c.28.p. 480.2. [1]Ceux qui la conduiſoient l'amenerent [enſuite] au Saint, & luy dirent : Cette cavalle que vous voyez, eſtoit une femme : mais des ſcelerats l'ont changée par leurs enchantemens & par leurs charmes en cet animal : ce qui nous fait recourir à vous, pour vous conjurer de prier Dieu afin qu'il luy plaiſe de la remettre au meſme état qu'elle eſtoit auparavant. Il leur répondit : Je voy cette femme dont vous me parlez ; mais je ne voy rien en elle qui reſſemble à une beſte. Car ce que vous dites n'eſt pas en elle, mais dans les yeux des perſonnes qui la regardent, parceque c'eſt une illuſion du demon qui n'a rien de veritable. Leur ayant parlé de la ſorte, il la mena avec eux dans ſa cellule, & s'eſtant mis à genoux pour prier Dieu, il leur commanda de joindre leurs prieres avec les ſiennes : puis ayant repandu de l'huile ſur elle au nom du Seigneur, toute cette illuſion ceſſa, & elle ne parut plus que ce qu'elle eſtoit effectivement. [2]Pallade au lieu d'huile dit que le Saint luy verſa de l'eau qu'il avoit benie, & qu'il pria ſur ſa teſte. [a] Il commanda auſſi qu'on luy apportaſt à manger, & il la fit manger auſſitoſt. Ainſi il la rendit à ſon mari parfaitement guerie ; & l'un & l'autre rendit graces à Dieu de cette faveur. L'homme de Dieu dit en meſme temps à cette femme : Ne manquez jamais de « vous trouver à l'egliſe, & d'y recevoir les Myſteres de J. C : car « vous eſtes tombée dans cet accident, parceque vous avez eſté « cinq ſemaines ſans approcher des ſacrez Myſteres. «

Lauſ.c.19.p.922. c. [a] c.923 a.

Vit.P.l.2 c.28. p.480. [1]On amena une autre fois à S. Macaire d'Egypte une jeune fille qui avoit le bas du ventre tellement pourri, que les vers en ſortoient continuellement : & perſonne n'oſoit approcher d'elle à cauſe de la puanteur de cette plaie. Le Saint la voyant couchée par terre, fut touché de pitié des douleurs qu'elle enduroit, & luy dit : Prenez courage, ma fille, Dieu vous a en- « voyé ces maux pour voſtre ſalut, & non pas pour vous faire « mourir. Il faut ſeulement prendre garde que la ſanté qu'il vous « donnera ne vous expoſe pas au peril [de voſtre ſalut.] Il pria « enſuite pour elle avec beaucoup de ferveur durant ſept jours, & repandit ſur ſes membres de l'huile qu'il avoit benie, en

invoquant le nom du Seigneur. Il la guerit parfaitement par ce moyen, mais en ſorte qu'elle n'avoit plus le viſage ni l'apparence d'une fille, & qu'ainſi elle pouvoit converſer avec les hommes ſans leur donner aucun ſujet de tentation.

'Un autre jour une mere toute fondante en larmes, amena au meſme Saint ſon fils poſſedé du demon, conduit par deux hommes qui le tenoient lié chacun de ſon coſté. Ce demon faiſoit qu'il mangeoit juſqu'à trois boiſſeaux de pain, & buvoit une cruchée d'eau extremement grande: & puis tout cela ſe reſolvoit en fumée qu'on voyoit ſortir de ſon eſtomac. Quand ſa mere n'avoit pas de quoy fournir à un appetit ſi deſordonné, il ſe rempliſſoit des choſes les plus ſales & les plus horribles. Sa mere ſupplia donc le Saint avec des inſtances pareilles à ſa douleur, de vouloir guerir une maladie ſi extraordinaire & ſi affligeante; & ſes larmes ayant touché le cœur du Saint, cet athlete invincible de J. C. prit le garçon, pria Dieu pour luy; & un jour ou deux aprés, voyant que l'operation de ce demon de gourmandiſe eſtoit ceſſée, il demanda à la mere combien elle vouloit que ſon fils mangeaſt, elle répondit qu'elle voudroit qu'il ne mangeaſt que dix livres, de quoy le Saint l'ayant repriſe, comme en demandant beaucoup trop, il pria encore & jeûna durant ſept jours pour ce jeune homme, il chaſſa enfin le demon de ſon corps, & le regla à ne manger que trois livres de pain, & à les gagner en travaillant. Laus.c.19.p.913.

'Un grand ſolitaire nommé Moyſe, (c'eſtoit peuteſtre celui qui avoit eſté autrefois chef de voleurs,) s'eſtant une fois emporté en quelques paroles aigres contre l'Abbé Macaire, pour ſoutenir un ſentiment dont il eſtoit prevenu, fut auſſitoſt poſſedé par un demon ſi cruel, qu'il luy faiſoit jetter ſes excremens par la bouche: Mais Macaire s'eſtant jetté à terre pour prier pour luy, obtint à l'heure meſme ſa delivrance. Caſa.col.7.c.27. p.430.

[Il faiſoit meſme quelquefois des miracles ſans le vouloir.] 'Car un homme d'Egypte qui avoit un enfant paralytique, l'apporta à la cellule de S. Macaire, où l'ayant laiſſé à la porte, il ſe retira aſſez loin. L'enfant voyant ſon pere qui s'en alloit, ſe mit à pleurer, & le vieillard ayant regardé ce que c'eſtoit, & ne voyant que l'enfant, luy demanda qui l'avoit amené là: » Mon pere, dit l'enfant, m'a jetté ici, & s'en eſt allé. Levez vous, » dit le vieillard, & l'allez trouver. L'enfant fut gueri à l'heure meſme; il ſe leva, & atteignit ſon pere, & ainſi ils s'en retournerent chez eux. 'D'autres raportent la meſme choſe de l'Abbé Beſarion. Vit.P.l.6.c.2.§ 7.p.649.2|Boll. 15.jan.c.16.p. 1009. Vit P.l.3.c.122. 518.1.

ARTICLE XIV.

Les ſolitaires d'Egypte défenſeurs de la Conſubſtantialité, ſont perſecutez par Valens.

[JUSQUES ici nous n'avons repreſenté Saint Macaire que comme un ſolitaire particulier que Dieu tenoit caché dans l'ombre de ſon tabernacle. Nous l'allons voir maintenant comme un illuſtre ſoldat de J.C, qui a acquis le titre de Confeſſeur en défendant à la vue toute la terre le point le plus eſſentiel de la foy Chrétienne.

Comme Dieu avoit permis que l'hereſie Arienne qui attaquoit la divinité de ſon Verbe, priſt naiſſance dans l'Egypte, c'eſtoit auſſi dans l'Egypte qu'il luy avoit oppoſé ſes plus invincibles ennemis. On ſçait les travaux que ſouffrit S. Alexandre dans un age fort avancé, pour éteindre ce feu dans ſon origine. S. Athanaſe ne luy ſucceda pas moins dans ſon zele que dans ſon throne; & il ſoutint durant plus de quarante-ſix ans tous les efforts de l'enfer appuyé par la malice des particuliers, par les cabales des eunuques, & des dames de la Cour, par les intrigues des mauvais Eveſques, par la foibleſſe & la credulité de Conſtantin, enfin par toute la majeſté & l'autorité imperiale de Conſtance & de Valens. Les Eveſques d'Egypte ſeconderent avec beaucoup de vigueur le courage de leur ſaint Archeveſque.]

Soz. l. 2. c. 13. p. 515. c. — 'Mais l'hiſtoire remarque que ceux qui témoignoient le plus de zele pour la foy de Nicée, eſtoient les ſolitaires repandus
l. 6. c. 20. p. 662. c. d. — dans l'Egypte & dans l'Orient, 'entre leſquels on conſideroit comme les peres & comme les chefs des autres les deux Macaires, Pambon, Heraclide, & les autres diſciples de S. Antoine, qui ne conſervoient pas ſeulement pour eux meſmes la pureté
c. 27. p. 677. a. b. — de la foy avec une fermeté inviolable, 'mais qui la maintenoient par l'autorité de leur vie dans l'eſprit des peuples: 'car
c. 20. p. 662. c. — les ſimples ne pouvant ni ne voulant examiner & diſcuter par eux meſmes les dogmes de la foy, ſuivoient avec confiance l'autorité & le témoignage de ces Saints, perſuadez que la verité ſe trouvoit parmi les hommes qui faiſoient voir leur vertu par
c. 27. p. 677. c. — leurs œuvres & par leurs miracles. 'Ainſi ils abhorroient ceux qui tenoient une croyance differente de la leur, comme des perſonnes qui s'eloignoient de la croyance orthodoxe: Et c'eſt,

ajoute t-on, par cette raiſon que les Fideles d'Egypte, ſuivant les ſentimens des moines de cette province, ont toujours eu une extreme averſion de l'Arianiſme.

[Il ne faut donc pas s'étonner ſi l'horreur de leurs deſerts n'a pu les garantir de la perſecution des heretiques, qui ayant commencé par fouetter les vierges ſactées, devoient finir par bannir & tuer ceux qui faiſoient profeſſion auſſibien qu'elles, de pureté, d'abſtinence, & de retraite. Toutes leurs penitences euſſent eſté moins agreables à Dieu, ſi elles n'euſſent eſté ſanctifiées par la perſecution des hommes, afin qu'on puſt dire d'eux] "comme de S. Euſebe de Verceil, que l'auſterité de leurs monaſteres eſtoit une preparation à ſouffrir toutes choſes pour J. C. [Il falloit que les hommes ſe joigniſſent aux demons pour achever de les purifier, & leur faire acquerir une entiere victoire ſur tous les ennemis de Dieu. Amb. ep. 25. p. 247. i.

Nous ne voyons pas neanmoins qu'ils aient ſouffert aucune perſecution conſiderable ſous Conſtance. L'autorité de Saint Athanaſe que l'Empereur Valens n'oſoit attaquer, les maintint eux & toute l'Egypte dans la tranquillité durant les premieres années de ſon regne. Mais ce Saint eſtant allé recevoir de Dieu en l'an 373, la recompenſe de ſes longs travaux, Pierre qui fut choiſi pour luy ſucceder par tout le peuple Catholique,] "& meſme par les ſuffrages des moines qui avoient quitté leurs deſerts pour le porter ſur le throne, ſe vit auſſitoſt chaſſé par la violence des Ariens, & ſon ſiege occupé par un nommé Luce. Cet uſurpateur qui avoit & le nom & la cruauté d'un loup, ſe trouvant appuyé de toute l'autorité imperiale, "commit des cruautez tout à fait étranges & contre le Clergé & le peuple d'Alexandrie, & contre tous les Eveſques d'Egypte. Thdrt. l. 1. c. 17. p. 684. d. V. les Ariens § 123, 124.

'Aprés donc que ce tyran eut chaſſé & banni les uns, & qu'il en eut tué une infinité d'autres par l'épée, par les tourmens, par les flammes, enfin il tourna les armes de ſa fureur contre les monaſteres, ravagea les deſerts, & declara la guerre à ceux qui ne cherchoient que le repos. Ruf. l. 2. c. 3. p. 253.

'Baronius a cru que cela s'eſtoit fait tout de ſuite avec le reſte de la perſecution que Luce declara aux Catholiques des ſon entrée, & auſſitoſt aprés la mort de S. Athanaſe. Neanmoins S. Jerome dans ſa chronique, met à la fin de 375, aprés la mort de Valentinien, arrivée [le 17 de novembre] 375, qu'il y eut beaucoup de moines tuez à Nitrie par les tribuns & les ſoldats: Bar. 372. § 32. 33. 34.

'Et Oroſe dit que Valens ne perſecuta les ſolitaires d'Egypte, Oroſ. l. 7. c. 32. p. 219. l. c.

que lorſqu'aprés la mort de ſon frere, n'ayant plus perſonne devant qui il puſt rougir, il laſcha abſolument la bride à ſa paſſion. [Ces autoritez nous obligent de ne mettre cette perſecution qu'aprés la mort de Valentinien, & de dire qu'elle a commencé dans les derniers jours de l'an 375, qu'elle a continué en 376, & qu'elle a fini au pluſtard au commencement de 378, lorſque les ravages des Gots obligerent Valens de rendre à l'Egliſe la paix qu'il luy avoit oſtée, & qui ne fut neanmoins pleinement affermie que par ſa mort funeſte" arrivée le neuvieme d'aouſt de la meſme année. Nous pourrons montrer au-trepart que l'hiſtoire de Melanie & de Rufin n'eſt point contraire à cette ſupputation.] V. les Ariens. §. 134.

ARTICLE XV.

Cruauté exercée à Nitrie par Luce & par ſes ſoldats.

Bar. 375. 5 11. IL ſemble que Valens avoit voulu donner quelque attaque au" repos des ſolitaires des le premier janvier 373. Car nous avons une loy datée de ce jour, par laquelle il dit que quelques perſonnes ayant quitté les fonctions qu'ils devoient aux villes par l'engagement de leur naiſſance pour ſe retirer dans les deſerts & les ſolitudes, & ſe joindre aux troupes des moines, en couvrant leur pareſſe ſous une fauſſe apparence de pieté; il ordonne que toutes les perſonnes de cette nature qu'on trouvera dans l'Egypte, ſeront retirez de leurs antres par le Comte d'Orient, & obligez de ſubir les fonctions qu'ils doivent à leur patrie, ou qu'ils perdront la poſſeſſion de leurs biens, qui ſeront attribuez à ceux qui doivent faire ces meſmes fonctions [en leur place. Notes 5.

Cette loy, dis-je, vu la mauvaiſe volonté de Valens, peut avoir eſté faite dans le deſſein de troubler le repos des ſolitaires: & neanmoins comme elle a en ſoy meſme quelque choſe de juſte, qu'elle s'accorde avec la profeſſion que faiſoient les ſolitaires de quitter tout pour J. C, & qu'elle ne faiſoit qu'ordonner pour les ſolitaires" ce que d'autres loix des Princes les plus Catholiques ordonnoient touchant les Eccleſiaſtiques, il ne faut pas s'étonner qu'elle ait eſté inſerée dans le Code de Theodoſe & dans celui de Juſtinien. V. S. Dama. ſe §. 5.

Si Valens par cette loy expoſoit les ſolitaires à la calomnie de leurs ennemis, [il ſe declara tout ouvertement par" celle qu'il publia Notes 6.

Hier. chr. Oro. l. 7. c. 33. p. 219. 1. e. Theodrt. l. 4. c. 18. p. 635. c.

publia auſſitoſt que la mort de ſon frere l'eut laiſſé dans l'entiere liberté de faire paroiſtre ſa mauvaiſe volonté, pour faire enroler dans ſes armées tous les moines; c'eſt à dire ceux qui ayant quitté la multiplicité des actions & des ſoins des choſes du ſiecle, pour ſe reduire à l'unique action de la foy, & imiter ſur la terre la vie des Anges, rempliſſoient alors ces vaſtes ſolitudes de l'Egypte, & rendoient feconds en fruits divins & en vertus ces deſerts qui eſtoient arides & ſteriles en toute autre ſorte de productions, à cauſe des ſables dont ils ſont remplis. Cette incommodité faiſoit que les autres hommes n'oſoient y aborder pour les importuner, à cauſe que la diſette d'eau & de toutes ſortes de vivres, & quantité de ſerpens qui s'y rencontrent, rendent ce voyage tres dangereux. Mais rien de cela ne put empeſcher qu'on n'y viſt arriver des tribuns & des ſoldats, qui ſous un nouveau pretexte renouvellerent contre ces veritables ſoldats de J. C. l'horreur des anciennes perſecutions.

'Luce qui avoit déja appris dans Alexandrie à perſecuter J. C. en la perſonne de ſes membres les plus precieux, je veux dire de ceux qui vivoient en ſolitude [dans cette grande ville, ne manqua pas une occaſion ſi favorable qu'il avoit ſans doute procurée luy meſme pour ſervir de pretexte à ſa cruauté.] 'Et il avoit obtenu de Valens un ordre general au Gouverneur d'Egypte, de chaſſer d'Alexandrie & de toute l'Egypte tous les ſectateurs de la foy de Nicée que Luce luy marqueroit. [Ce Gouverneur ou Prefet d'Egypte eſtoit alors Tatien,] 'puiſqu'on trouve qu'il l'a eſté pour la ſeconde fois en 374, 376, & 377, '& que ſous luy Valens envoya en exil aprés la mort de S. Athanaſe des Eveſques, des Preſtres, des Diacres & des moines.

'Luce ſe reſolut donc d'attaquer par les armes ces ſaints habitans des deſerts, dont [en qualité d'Eveſque] il pretendoit eſtre le pere, 'afin d'attirer plus aiſément dans ſon impieté les peuples des villes, s'il pouvoit y faire tomber ceux dont l'autorité les ſoutenoit dans la foy plus que tout le reſte: Et comme il ſe tenoit aſſuré qu'il n'en pourroit pas venir à bout par ſes perſuaſions, il voulut eſſayer de le faire par la force & la violence. 'Ainſi il envoya à cette nouvelle eſpece de guerre des troupes de cavalerie & d'infanterie, [ou plutoſt] 'il les conduiſit luy meſme. 'Il choiſit des tribuns, des colonels, des generaux, comme s'il fuſt allé combatre contre les barbares; [b] & partit d'Alexandrie en cet equipage, accompagné du General (ou Duc) de toutes les troupes d'Egypte, [c] & de trois mille ſoldats qui avoient

Thdrt. l. 4. c. 19. p. 493. a.

Socr. l. 4. c. 22. p. 231. b. c | Soz. l. 6. c. 19. p. 662. a.

Idat. app p. 84.

Suid. c. 8. p. 347. d. e.

Ruf. l. 2. c. 3. p. 253.

Soz. l. 6. c. 20. p. 662. b. c.

Ruf. p. 253.

Socr. l. 4. c. 22. p. 239. a | Soz. p. 662. c.

a Ruf. p. 253.

b Socr. p. 239. a | Soz. p. 662. b.

c Suid. c. 8. p. 347. f.

ordre de piller & de ruer les ſerviteurs du Dieu vivant.

Socr.p.239.a.b. Ils arriverent dans ces deſerts, & ils y trouverent des ermites occupez à leurs ouvrages ordinaires, c'eſt à dire à prier, à guerir des malades, & a chaſſer les demons, [mais des demons moins méchans que ceux qui poſſedoient l'ame de Luce. Ils y trouverent, dis-je, non des gents armez & preparez à ſe défendre;]

Soz.p.661.d. mais des Saints bien reſolus à donner leur ſang plutoſt que de

Socr.c.22.p.231.c. trahir leur foy. Ils y trouverent des anacoretes tout nuds, qui n'étendoient pas ſeulement la main pour detourner les coups

Ruf.l.2.c.3.p.253. qu'on leur donnoit, qui tendoient le cou pour recevoir la mort, & qui ne diſoient autre choſe ſinon: Mon ami, que venez vous faire?

Socr.c.24.p.239.b. Mais ni la douceur, ni les miracles ne furent capables de flechir les executeurs [d'une ſentence epiſcopale.] Ils leur défendirent d'abord de continuer à faire leurs prieres dans leurs egliſes, dont ils leur interdirent l'entrée; & puis paſſant plus

c.22.p.231.c. avant, ils employerent le fer & les armes, & firent dans ces

c.24.p.239.a. ſolitudes des maux & des violences qui ne ſont pas imaginables, à quoy neanmoins Luce prit encore plus de part que les

Suid.c.8.p.347.f. ſoldats; & on écrit qu'il ſurpaſſa tout ce qui s'eſtoit vu dans la perſecution des payens.

Socr.p.239.b.c. On vit renouveller en eux ce que l'Apoſtre dit des anciens juſtes, ils ſouffroient les moqueries, les fouets, la nudité, les chaines, les priſons. Ils eſtoient lapidez; ils mouroient par le trenchant de l'épée; ils eſtoient vagabonds, couverts de peaux de brebis & de peaux de chevres, abandonnez, affligez, perſecutez, eux dont le monde n'eſtoit pas digne, & ils paſſoient leur vie, errant dans les deſerts & dans les montagnes, & ſe retirant dans les antres & dans les cavernes de la terre. Cependant c'eſtoient ceux à qui tout le monde rendoit un témoignage ſi avantageux, à cauſe de leur foy, de leurs œuvres, & des miracles que la grace de J. C. faiſoit par leurs mains. Mais la providence divine ne permettoit qu'ils ſouffriſſent toutes ces choſes que pour le bien des autres Fideles, à qui l'exemple de leur patience devoit eſtre utile.

Hier.chr[Oro.l.7.c.33.p.219.1.c. S. Jerome & Oroſe nous aſſurent que des troupes entieres de moines repandirent leur ſang à Nitrie par la fureur des ſoldats: [mais Dieu n'a pas permis que nous en ſceuſſions les noms.]

ARTICLE XVI.

Les SS. Macaires & trois autres ſont bannis en une iſle, qu'ils convertiſſent, & ſont rappellez.

'LUCE ſe laſſant enfin, [non pas de tourmenter les Saints,] mais de les voir triompher par leur generoſité de toutes ſes violences, conſeilla au General de bannir ceux qui eſtoient les pere des autres, ſavoir les deux Macaires, 'Iſidore, [a] Heraclide, & Pambon. Ces Sainrs [dont nous parlons autrepart en particulier,] demeuroient pour la pluſpart à Nitrie, où ils converſoient davantage avec les Anges qu'avec les hommes, & où ils eſtoient conſiderez comme les chefs des autres, autant par le privilege de leur vertu, que par le droit de l'antiquité. C'eſtoient eux qui conduiſoient les troupes du Seigneur, armées non de lances & de traits, mais de leur foy & de leur pieté, qui ne vouloient vaincre qu'en mourant, & qui ſouhaitoient de repandre tout leur ſang pour entrer en triomphe dans le ciel à la ſuite de J. C.

Socr. l. 4. c. 24. p. 239. d.

[a] Thdrt. l. 4. c. 18. p. 685. d.

[a] Ruf. l. 2. c. 4. p. 253.

'Ces Saints eſtoient encore dans leurs cellules, & attendoient en priere les ſoldats qu'on diſoit eſtre preſts d'arriver pour les egorger, lorſqu'on leur apporta un homme dont tous les membres eſtoient deſſechez depuis longremps, & ſes piez ſurtout eſtoient en ſi mauvais érat qu'il ne pouvoit ſe ſoutenir. Les Saints le froterent d'huile, & luy commanderent au nom de J. C. que Luce perſecutoit, de ſe lever, de ſe tenir debout ſur ſes piez, & de s'en retourner chez luy: Et auſſitoſt cet homme ſe trouva gueri, ſe leva, & ſautant de joie benit Dieu de luy avoir rendu la ſanté, monrrant par ſa gueriſon que l'Eſprit de Dieu, & la verité, eſtoit certainement dans ceux que Luce perſecutoit.

p. 253 [Soz. l. 6. c. 20. p. 663. a.

'Mais ni ce miracle, ni les autres ſi ordinaires à ces Saints, ne furent pas capables de faire rougir leurs perſecuteurs, ni de leur inſpirer quelque reſpect. Ils en devinrent au contraire plus animez, & Luce voulant arracher ces ſaints Peres de leur troupeau, '& les faire ſortir de leurs cavernes, [b] il les fit enlever ſecrettement [c] durant la nuit, [d] ſuivis ſeulement de deux "perſonnes, qui apparemment avoient accoutumé de leur rendre quelque ſervice. [e] Ils furent menez en une iſle d'Egypte environnée de marais, où il n'y avoir pas un ſeul habitant qui fuſt Chrétien, [f] afin qu'ils n'y puſſent recevoir aucune conſola-

Ruf. l. 2. c. 4. p. 254.

Thdrt. l. 4. c. 18. p. 685. d.

pediſequis:

[b] Ruf. p. 254.

[c] Soz. p. 663. b.

[d] Ruf. p. 254.

[e] p. 254 | Soz. p. 663. b. | Thdrt. p. 685. d. | Socr. l. 4. c. 24. p. 239. d.

[f] Ruf. p. 254.

tion, ni y pratiquer leurs exercices ordinaires.

p.254|Thdrt.p. 685.686|Soc.t.p. 219.d|Soz p.663. b.

'Il y avoit dans cette iſle un temple de demons tres ancien, & pour lequel les habitans avoient une extreme veneration ; & c'eſtoit ce qui les maintenoit dans l'idolatrie : Mais des que le batteau où l'on conduiſoit les Saints approcha de terre, tous ces demons ſe trouverent dans le trouble & dans la terreur, & l'un d'eux entrant dans le corps de la fille de leur preſtre, que les idolatres ne reveroient pas moins que leur dieu meſme, l'agita tout d'un coup par des mouvemens ſi violens, que tout le monde accourut à ce deplorable ſpectacle. Car elle jettoit des cris qui alloient juſques au ciel : elle couroit partout au milieu du peuple, elle ſe rouloit par terre, grinçoit les dents, jettoit l'ecume par la bouche, & faiſoit des contorſions tout à fait étranges. Enfin eſtant enlevée en l'air, elle fut portée juſqu'au lieu où l'on avoit abordé les Saints, ſuivie de tout ce peuple qui vouloit voir ce qu'elle deviendroit.

Ibid.

'Alors ſe jettant aux piez des ſolitaires, & le demon parlant par ſa bouche, elle s'écria comme la Pythoniſſe de la ville de Philippes dans les Actes : Ha, ſerviteurs de J. C, que voſtr puiſſance eſt terrible ! Faut-il, ſerviteurs du grand Dieu, que « vous veniez nous chaſſer d'un lieu où nous demeurons depuis « ſi longtemps ? Nous nous y eſtions cachez aprés avoir eſté chaſ- « ſez de toute la terre, aprés que vous nous avez bannis des villes « & des bourgades, des montagnes & des collines, & des lieux « meſmes qui juſques à vous n'avoient point eu d'habitans: Nous « eſperions eſtre à couvert de tous vos traits dans cette petite « iſle, où nous laiſſions tout le monde en repos, demeurant in- « connus à cauſe des marais d'alentour, & maintenant nous per- « dons meſme ce dernier refuge. Ceux qui vous perſecutent, ne « vous ont pas envoyez ici pour vous tourmenter, mais pour « nous en chaſſer par voſtre moyen. Nous quittons donc cette « iſle, puiſque vous nous y contraignez par la force de voſtre « vertu: Prenez les terres & les peuples que vous pretendez vous « appartenir. «

Ibid.

'Durant que le demon diſoit ces choſes & d'autres ſemblables, les ſolitaires employant la puiſſance que Dieu leur avoit donnée, le conjuroient de ſortir. Ainſi il fut contraint de s'enfuir, laiſſant la fille couchée ſur la terre [comme morte :] & les Saints ayant prié pour elle, la releverent, & la rendirent à ſon pere parfaitement ſaine de corps & d'eſprit.

Ibid

'Ils prirent de là occaſion de preſcher la foy de J. C. à ces

peuples, qu'une ſi grande merveille avoit diſpoſez à la recevoir. Ainſi on vit en un moment un changement prodigieux dans cette iſle. La fille qui avoit eſté guerie, ſon pere, & tous ſes parens ſe proſternerent les premiers aux piez de ces nouveaux Apoſtres, pour leur demander ce qu'ils devoient faire pour ſe ſauver. Leur exemple fut ſuivi de ceux qui avoient eſté témoins du miracle, & de tous les habitans de l'iſle, dont la converſion fut ſi promte & ſi ardente, qu'à l'heure meſme ils demolirent ce temple qu'ils avoient ſi fort reveré, & baſtirent une egliſe de J. C. Ils receurent le batteſme, & apprirent avec joie tout ce qui regarde les devoirs du Chriſtianiſme, n'ayant eu beſoin d'aucun delai pour ſe reſoudre à embraſſer une religion qu'ils voyoient prouvée ſi invinciblement, non par des paroles, mais par des miracles. 'C'eſt ainſi que ces hommes admirables qu'on chaſſoit de leur demeure pour la défenſe de la Conſubſtantialité, devenoient plus illuſtres par leur perſecution, ſauvoient non ſeulement leurs ames, mais encore celles des autres, & établiſſoient par ces merveilles la meſme foy qu'on vouloit détruire en les banniſſant. Socr.p.240.b.

'La nouvelle de cette victoire de J. C. eſtant apportée à Alexandrie, ne donna pas peu d'affliction à Luce; car il craignoit de voir ſoulever contre luy ceux meſmes de ſon parti, & qu'on ne ſe plaigniſt avec ſujet [qu'en attaquant ces grands Saints,] il declaroit ouvertement la guerre, non aux hommes, mais à Dieu meſme. [Et ce ne fut pas une ſimple crainte.] 'Car tout le peuple ſe ſouleva effectivement, & luy donna des maledictions, en diſant que Dieu les fraperoit ſans doute de quelque plaie, ſi on ne laiſſoit les Saints en liberté. 'Ainſi craignant les ſuites dangereuſes de cette ſedition, il fut contraint d'ordonner qu'on les fiſt revenir ſecrettement, & qu'on les laiſſaſt retourner dans leurs deſerts & dans leurs cavernes. Soz.p.663.d. d|Ruf.p.254. Thdrt.l.4.c.18. p.686.c. d|Ruf.p.254| Soz.p.663.d.

[Voilà quelle fut la perſecution de ces Saints ſi glorieuſe & à eux & à l'Egliſe.] 'Rufin dit qu'il la raporte ſur ce qu'il en a vu luy meſme, ayant eu l'honneur d'avoir eu part aux ſouffrances de ceux dont il parle. [Il ſemble ſuppoſer que tout ce qu'il dit ſe raporte egalement à tous les ſolitaires qu'il avoit nommez d'abord: & nous l'avons ſuivi en cela. Ce n'eſt pas neanmoins une conſequence abſolument neceſſaire,] '& il ſemble que Pallade nous oblige de reconnoiſtre que Saint Pambon fut banni à Dioceſarée en Paleſtine. Ruf.p.254. Lauſ.c.117.p. 1032.

ARTICLE XVII.

Perſecution de Rufin & des autres ſolitaires : Evagre eſt diſciple de S. Macaire.

Ruf.l.2.c.4.p. 254.

RUFIN, comme nous avons dit, aſſure qu'il a eſté le compagnon des ſouffrances de ces Saints. [a] Il dit autrepart que lorſqu'il demeuroit à Alexandrie du temps de la perſecution des heretiques, il avoit rendu preuve de ſa foy dans les empriſonnemens & les exils qu'on faiſoit ſouffrir aux Orthodoxes.

[a] ad An.t.4.p. 201.b.

Hier.in Ruf.l.2. t.2.p.212.d.

[1] S. Jerome l'accuſe en cela de menſonge, & luy demande les preuves & les actes de ce qu'il a ſouffert. Neanmoins ſa raiſon prouve peu, puiſque nous ne ſavons pas ce que Rufin euſt pu répondre, outre qu'il y a beaucoup d'apparence que les Ariens ne faiſoient pas des actes de toutes les violences qu'ils exerçoient, & qu'ils n'attendoient pas toujours des ſentences juridiques pour empriſonner, pour chaſſer, & meſme pour tuer ceux qu'ils vouloient. La choſe depend donc de ſavoir ſi l'on doit ajouter plus de foy à ce que Rufin dit de luy meſme dans des écrits publics, & dans la diſpute & hors la diſpute ; ou à l'autorité de S. Jerome qui le nie dans la chaleur de la diſpute.

Socr.l.4.c.24.p. 239.b.

[2] Socrate a cru effectivement que Rufin avoit ſouffert quelque choſe en cette perſecution, [b] & Roſweide ne croit pas que l'autorité de S. Jerome nous doive empeſcher de le ſuivre.

[b] Vit.P.n.p. 442.2.

[Il eſt toujours certain que les cinq ſolitaires dont nous avons parlé, ne furent pas les ſeuls qui ſouffrirent de la cruauté des Ariens. Outre ce que nous en avons dit en general ſur l'autorité de Socrate, d'Oroſe, & de Saint Jerome meſme, qui diſent

Caſſ.col.18.c.7. p.567.

que cela alla juſques au carnage,] [3] Caſſien témoigne que ſous l'empire de Valens, & du temps que Luce eſtoit Eveſque des Ariens, [c] divers freres d'Egypte & de Thebaïde furent releguez à cauſe de leur perſeverance dans la foy Catholique, juſque dans le Pont & dans l'Armenie, pour y travailler aux mines, [4] ce que l'on confirme par S. Jerome ; [d] & le peuple fidele avoit ſoin de leur envoyer divers rafraichiſſemens, dont d'autres ſolitaires ſe chargeoient [tres volontiers.] [e] Toute la ville d'Alexandrie ſavoit auſſi qu'Ammone & ſes trois freres [Euthyme, Euſebe, & Dioſcore qui fut depuis] Eveſque [de la petite Hermopole,] furent auſſi chargez de chaines ſous Valens, & envoyez en exil [à Dioceſarée ſans doute,] où l'hiſtoire Lauſiaque

v. les Ariens §. 131.

Hier.ep.41.t.1. p.211.d.

[c] d] Caſſ.col.18. c.7.p.687.

[e] Pall.dial.c.117. p.44.c.

Lauſ.c.117.p. 1031.a.

V. les Ariens §. 125. dit qu'Ammone[a] ſurnommé Monot, [qui eſt le meſme,] avoit eſté relegué avec divers autres.

[b] On croit auſſi qu'il faut entendre des moines d'Egypte ce que [b] S. Paulin dit de l'ancienne Melanie, que durant la perſecution de Valens, non ſeulement elle aſſiſta tellement tous ceux qui eſtoient perſecutez, qu'elle merita d'eſtre miſe en juſtice pour ce ſujet, [c] mais meſme qu'elle nourrit durant trois jours cinq mille moines qu'elle avoit cachez, malgré les défenſes des magiſtrats.

Vit. P. p. 442. a. Paul. ep. 10. p. 127. p. 128.

[Les ſaints ſolitaires dont Dieu avoit eprouvé la foy par cette perſecution, reprirent ſans doute leurs exercices ordinaires des qu'ils en eurent la liberté, & occuperent ce qui leur reſta de vie à reconnoiſtre la grace qu'ils avoient receue, non ſeulement de croire en J. C, mais encore de ſouffrir pour luy, en s'efforçant de croiſtre autant en humilité & en merites devant Dieu, qu'ils avoient augmenté en honneur & en gloire devant les hommes.

Ce fut depuis cela que] [d] le celebre Evagre de Pont, qui eſtoit Diacre, aprés avoir demeuré quelque temps à Conſtantinople enſuite du Concile œcumenique qui s'y tint [l'an 381,] & paſſé plus de ſix mois à Jeruſalem, vint ſe retirer à Nitrie [apparemment en 382.] Il y demeura deux ans, au bout deſquels il paſſa en l'an 384. [e] dans le deſert des Cellules, [où] il eut pour maiſtres les deux Macaires. [a] Rufin dit ſeulement qu'il fut longtemps conduit par le bienheureux Macaire, que tout le monde, dit-il, ſçait avoir eſté tres fameux par les effets que la grace operoit en luy, & tres illuſtre par les prodiges & les miracles qu'il faiſoit : [Et cet eloge ſemble ſe devoir raporter à S. Macaire d'Alexandrie, qui eſtoit Preſtre des Cellules.] [f] Neanmoins Evagre raporte luy meſme des entretiens qu'il eut avec le ſaint vieillard Macaire d'Egypte, qu'il appelle un vaiſſeau d'election.

Lauſ. c. 36. p. 1010. 1012. Socr. l. 4. c. 23. p. 234. d. a Vit. P. c. 17. p. 479. a. Socr. l. 4. c. 23. p. 235. d.

» [g] Il me demanda un jour, dit-il, d'où venoit que le ſouvenir » du mal que les hommes nous ont fait, nous faiſoit perdre le » ſouvenir de Dieu, & que cela ne nous arrivoit pas de meſme » à l'égard des demons ? Surquoi luy ayant avoué mon ignoran- » ce, & l'ayant prié de répondre luy meſme à cette queſtion : » C'eſt, me dit-il, que la colere que nous avons contre les de- » mons eſt dans l'ordre de la nature, au lieu que celle que nous » avons contre les hommes eſt contraire à cet ordre. [h] Ainſi cette » derniere [nous trouble,] & nous fait perdre le ſouvenir de Dieu, » [i] & l'autre au contraire eſt ſans trouble, [parcequ'elle eſt juſte

g Cotel. g. t. 1. p. 546. § 36. Vit. P. l. 5. c. 10. § 34. p. 599. a. l. 7. c. 37. § 4. p. 681. a.

& raiſonnable.]Car nous ſavons que Dieu au commencement « n'a rien creé que de bon : mais le diable enſuite a ſemé le mal : « Et c'eſt de là qu'eſt venue la perte d'une infinité de perſonnes. « Il ajouta enſuite : Un moine eſt coupable, ſi ayant receu quel- « que tort de ſes freres, il ne va pas les trouver le premier avec « un cœur purgé par la charité [des moindres froideurs.]'Car « comme la Sunamite n'euſt pas merité de recevoir chez elle le « prophete Elizée, ſi elle euſt eu quelque attache ou quelque « averſion pour perſonne, de meſme l'ame ne merite pas de re- « cevoir en elle le Saint Eſprit, ſi elle n'eſt entierement pure, & « degagée de tous les troubles du ſiecle. Car la colere qu'on laiſſe « vieillir aveugle les yeux du corps, & empeſche l'ame de prier. «

e|682.2|l.6.c.1.p. 641.§ 7.

« causam, « affectum.

Socr.l.4.c.22.p. 235.236. 'Socrate ne raporte que le commencement de ce diſcours, auquel il en joint un autre que le ſaint Pere Macaire avoit auſſi fait à Evagre. [C'eſt pourquoi nous avons auſſi attribué ci-deſſus ce dernier à S. Macaire d'Egypte.]

ARTICLE XVIII.

Dernieres actions de S. Macaire : Sa mort : Ses diſciples.

Cotel g.t.1.p. 545.§ 34|Vit.P. l.5.c.30.9.p.566. 'COMME on jugea [par la vieilleſſe] de S. Macaire qu'il approchoit de ſa fin, les anciens de la montagne [de Nitrie] envoyerent luy dire que toute la multitude des ſolitaires ſouhaitoit beaucoup de le voir encore avant qu'il quittaſt la terre; & que comme il eſtoit difficile qu'ils allaſſent tous le trouver à Sceté, ils le prioient de venir luy meſme les viſiter. Il ne voulut pas le leur refuſer ; & tous les freres s'eſtant aſſemblez auprés de luy, les anciens le prierent de leur vouloir dire quelque parole d'inſtruction. Il leur dit donc celle-ci : Pleurons, mes « freres, & que nos yeux verſent [ſans ceſſe] des larmes avant que « nous allions en ce lieu, où nos larmes ne pourront qu'enflammer le feu qui brulera nos corps. Tout le monde ſe mit alors à « pleurer & à ſe proſterner contre terre, en demandant au Saint qu'il priaſt pour eux comme leur pere.

[On peut juger par là quelle eſtoit ſa componction, & combien il eſtoit eloigné de s'elever de tant de graces & interieures & exterieures qu'il avoit receues de Dieu. On voit de meſme dans ce qu'il dit à l'Abbé Pemen, combien il eſtimoit peu tout ce que luy & ſes diſciples faiſoient de plus grand.]'Car ce Saint luy demandant avec une grande abondance de larmes qu'il luy diſt

Cotel.p.539. § 25.

» diſt quelque choſe pour ſon ſalut, il luy répondit : Vous cher-
» chez ce qui ne ſe trouve plus parmi les moines.

'Voilà ce que nous trouvons des actions de S. Macaire d'Egypte, qui aprés avoir vécu 90 ans, & en avoir paſſé 60 dans le deſert, 's'endormit [du ſommeil des juſtes,] & ſon ame immortelle alla recevoir avec les Anges [la couronne qu'il s'eſtoit acquiſe] par les combats qu'il avoir ſoutenus contre les paſſions & les deſirs de la chair. 'Il mourut un an avant que Pallade arNote 7. rivaſt dans le deſert [des Cellules, "c'eſt à dire en 390.]

Lauſ.c.19.p 921. a. p.924.a. a.

'L'Egliſe greque celebre ſa feſte le 19 de janvier, auquel elle en fait un grand office. Le marryrologe Romain la met le 15 du meſme mois : '& Uſuard, Adon, Notker, & pluſieurs autres marquenr ce jour là S. Macaire Abbé en Egypte : mais ils le V. la note 4. font diſciple de S. Antoine ; "ce qui convient mieux à celui d'Alexandrie.

Menæa, p.329-339. Boll.15 jan.p. 1005.§ 5.

Celui d'Egypte ayant eſté le premier habitant de la ſolitude de Sceré, on peut dire que tous les ſainrs habitans de ce deſert eſtoient ſes enfans & ſes diſciples : mais enrre ceux à qui on donne particulieremenr ce titre, on remarque nommément Evagre dont nous venons de parler, ' & Jean qui ayant eſté ordonné Preſtre en ſa place, tomba dans le peché & dans la punition de Giezi. 'Sa vie donne encore cette qualité à Paphnuce : V. Saint Paphnuce. ["& il y a pluſieurs Paphnuces entre les plus illuſtres ſoliraires ; mais nous ne voyons pas ſi celui-ci eſt de ce nombre.] 'Siſoï ſi celebre dans la vie des Peres, a auſſi demeuré quelque remps en Sceté avec S. Macaire.

Lauſ.c.19.p.921. Boll.15.jan.p. 1010.§ 28. Vit.P.l.5.c.2.p. 649.2.§ 8.

'Entre les ſolitaires de Sceté qui eſtoient celebres du vivant de S. Athanaſe, on nomme trois freres, Paeſe, Paul, & Pſoïs, Iſaïe, Peſyre, Iſaac, & un autre Paul.

Boll.14.may.g. 71.

ARTICLE XIX.

Des écrits de S. Macaire.

[SAINT Macaire n'a pas ſeulemenr eſté l'un des plus illuſtres habirans des deſerts : on le peur encore conſiderer comme le pere, le docteur, & le legiſlateur de cette vie, qui ſemble n'eſtre pas moins relevée audeſſus de la vie commune des bons Chrétiens, que ceux-ci ſont relevez audeſſus des regles & de la morale du paganiſme.] 'Car quelques uns croienr que c'eſt luy dont parle Gennade, "lorſqu'il dit que Macaire, ce moine

Genn.v.ill.c.10. n.p.45. Boll.15. jan.c.56.p.1007. a Genn.v ill c. 10.

celebre d'Egypte ſi illuſtre par ſes miracles & ſes prodiges, avoit écrit une epiſtre a ceux qui eſtoient entrez depuis peu dans cette profeſſion, dans laquelle il enſeignoit que pour pouvoir ſervir Dieu avec perfection, il falloit connoiſtre l'érat & la condirion en laquelle nous vivons en ce monde, pour ſe porter avec affection à tous les travaux, qu'il falloit combatre contre toutes les douceurs & tous les attraits de cette vie, & imploter le ſecours de Dieu pour les ſurmonter, afin d'arriver à la pureté de l'état où Dieu nous a créez, & obtenir la palme de la continence que la juſtice exige de noſtre nature.

n.p.45. Cod.reg t.1.p. 24. a Du Pin, p.221. 'Miræus croit que cette lettre eſt ce qu'on appelle la regle de S. Macaire, 'imprimée avec les autres regles des moines d'Orient dans le recueil de S. Benoiſt d'Agnane, [a] & citée des auparavant dans la vie de S. Philbert d'Agnane.

Cod.reg.t.1.p. 27. 'Il y a enſuite de cette regle dans le meſme recueil, une lettre attribuée auſſi à S. Macaire, adreſſée aux moines. Elle eſt toute par ſentences comme le livre des Proverbes. 'Mais il eſt peut- Nota 2. eſtre auſſi probable, ou meſme encore plus, que ces deux pieces appartiennent à S. Macaire d'Alexandrie.]

p.12. 'On trouve une autre regle dans le meſme S. Benoiſt d'Agnane, compoſée par une aſſemblée de 38 Peres du deſert, dont les quatre premiers qui ſont ſeuls nommez, & qui en font chacun quelques articles, ſont Serapion, Macaire, Paphnuce, & un autre Macaire.

Bult.ori p.130. 'Les deux Macaires ſont ſans doute les deux celebres Peres de ce nom. Pour Serapion qui y tient le premier rang, & qui ainſi paroiſt avoir eſté plus ancien dans la ſolitude que S. Macaire d'Egypte meſme, 'il faut que ce ſoit celui que Pallade & Sozomene qualifient le grand Serapion, [b] qui eſtoit du nombre de ceux qui avoient eſté contemporains de S. Antoine, [c] & l'un des chefs & des plus anciens Peres de Nitrie, où Pallade le trouva encore l'an 390, [d] comme l'ancienne Melanie avoit fait [en 387,] [e] & Ste Paule [en 386. Ce pourtoit eſtre] [f] ce celebre anacorete que les anciens martyrologes marquent à Alexandrie le 21 de mars. [Car je ne croy point qu'il ſoit neceſſaire de dire que ce ſoit un Martyr.] [g] Baronius en a fait S. Serapion de Thmuis. [Nous trouvons encore divers autres Serapions, dont nous parlerons ſur S. Paphnuce, où nous marquerons auſſi les diverſes actions & paroles remarquables qu'on raporte en general de l'Abbé Serapion.

Soz.l.3.c.14.p. 516 b. Lauſ.c. 117.p.1031.c. b Soz.l.6.c.30.p. 655.b. c Lauſ.c.7.p. 903.c. d Lauſ.c.117.p. 1031.c. e Hier ep.27.p. 175.a. f Boll.21.mars, p.259. g Bar.21.mars.

Paphnuce qui eſt nommé le troiſieme dans la regle dont nous

avons parlé, eſt ſans doute celui] qui eſt mis par Sozomene avec le grand Serapion entre les anciens Peres de Nitrie, que Melanie trouva à Nitrie, [a] auquel Pallade donne le titre de Saint comme ſon epithete particuliere, [a] & qui acquit ce ſemble le titre de Confeſſeur [l'an 376,] durant la perſecution de Valens. [Pallade qui vint à Nitrie en 390,] [b] témoigne qu'il l'avoit vu. [C'eſt aſſez vraiſemblablement] [b] celui meſme dont parle Caſſien, qu'il dit avoir eſté ſurnommé Bubale, & dont il raporte de fort belles choſes. Et peut eſtre encore le meſme que Paphnuce Cephale celebre dans Pallade, [c] [" & qui avoit receu un fort beau témoignage de S. Antoine.]

Soz. l. 3. c. 14. p. 516. b.

Lauſ. c. 117. p. 1031. c.

a p. p. 1032. a.

b.

Caſſ. col. 3. c. 1. p. 332 | l. 18. c. 15. p. 694. 695. &c.

b Lauſ. c. 91 p. 1015.

V. Saint Paphnuce.

[Gennade dit que S. Macaire n'a rien écrit que l'epiſtre dont nous avons parlé: [d] neanmoins " on luy attribue aujourd'hui 50 homelies. Mais auſſi il y en a qui croient qu'elles peuvent eſtre de celui d'Alexandrie, [e] ou meſme de celui de Piſpir. [d] Bellarmin ne fait aucune difficulté de les attribuer à un Macaire diſciple de S. Antoine. [" On peut dire generalement parlant qu'elles ne ſont pas indignes du nom qu'elles portent,] [e] pour la pieté & les inſtructions excellentes qu'elles contiennent. [e] Ce que l'auteur y dit de la ſublimité de la contemplation qu'il avoit luy meſme eprouvée, [convient fort bien à ce qu'on remarque de Saint Macaire d'Egypte,] [f] qu'il eſtoit preſque toujours ravi en Dieu. [L'endroit meriteroit d'eſtre raporté ici tout entier, s'il n'eſtoit trop long.] [f] L'auteur raconte la chute de divers ſolitaires, [f] dont l'un qui demeuroit avec luy, eſtoit fort elevé dans la priere, & avoit meſme receu le don de guerir les maladies. [g] Il témoigne en un endroit avoir vu divers Confeſſeurs de ceux qui avoient ſouffert durant la perſecution, [ce qui ne peut convenir qu'à un auteur du IV. ſiecle.] [f] L'opinion qu'il ſuit touchant les demons & les ames, ne ſe trouve guere non plus que dans des auteurs tres anciens. [f] Il confeſſe la Trinité conſubſtantielle [h] & la nature divine du Saint Eſprit.

Nota 9.

Nota 10.

Genn. v. ill. c 10. n. p. 45.

Boll. 15. jan. p. 1007. § 16.

c Poſſ. ſæc. pr.

d Bel. p. 97.

Lab. de ſcri. t. 1. p. 41.

e Macar. h. c. 8. p. 47. 48.

Lauſ. c. 19. p. 921. c.

Macar. h. c. 17. p. 116. a | c. 27. p. 163. a. b.

f c. 27 p. 163 b. c.

g c. 27. p. 163 a b.

Du Pin, p. 103.

Macar. h c. 17. p. 116. d.

h c. 24. p. 238 a.

[i] Le ſtyle en eſt ſimple, & l'on voit ſans peine que c'eſt un ſolitaire qui parle du cœur, ſans affectation, ſans ornement, & quelquefois auſſi ſans ordre. [f] Ce ne ſont point des homelies & des diſcours prononcez devant un peuple, mais des exhortations d'un Abbé à ſes Religieux, qui luy propoſoient les difficultez dont ils deſiroient d'eſtre éclaircis: [C'eſt pourquoi il y en a qui ne ſont pas tant des diſcours ſuivis que comme des entretiens & des dialogues.]

i Du Pin, p. 211.

p. 103.

[f] L'auteur témoigne quelquefois que ceux à qui il parloit

Macar. c. 15. p. 23. a.

c.15.p.143.b. estoient tous assis avec luy. 'Il paroist mesme dans la 25e faire une exhortation particuliere à une fille.

Poss.asc p.19. pr.p.10.11. 'Le P. Possin Jesuite nous a donné depuis peu "sept opuscules à Toulouse en 1684. 'attribuez dans son manuscrit au grand Macaire, qu'il croit neanmoins n'estre pas composez par luy mesme, mais par quelqu'un de ses disciples, qui mettoit en abregé les exhortations que ce Saint faisoit de vive voix. Le premier de ces opuscules ne paroist estre qu'un abregé ou un extrait des six autres. 'On trouve une entiere conformité entre ces opuscules & les 50 homelies de S. Macaire : de sorte qu'on ne doute pas qu'elles ne soient du mesme auteur. [Nous attendons qu'on l'ait davantage examiné.]

p.14|Du Pin,p. 210.

CRONE
DISCIPLE DE S. ANTOINE,
ET ISAAC
PRESTRES ET ABBEZ DE NITRIE,
AVEC HIERAX
AUSSI DISCIPLE DE SAINT ANTOINE.

[ENTRE les disciples de S. Antoine, l'un de ceux qui paroist avoir vécu davantage, a esté Crone.] Il estoit d'un village proche de la solitude [de Nitrie] nommé Phenice. [a] Il apprit le grec & l'egyptien. [b] Il se mit d'abord dans un monastere sous un Abbé, où s'estant une fois laissé vaincre par l'ennui, il s'enfuit, & allant de costé & d'autre, il se trouva à la montagne où demeuroit S. Antoine. 'Il attendit cinq jours au monastere de Pispir pour luy parler, & quand le Saint y fut venu, Crone fut témoin de l'histoire admirable d'Eulogе avocat d'Alexandrie, & d'un estropié dont cet

Lausc 89.p. 101.a.
a c.26.p.941.a. b.
b c.25.p.937.b.c.

c.d.

Euloge prenoit ſoin depuis pluſieurs années. 'Il ſervit meſme c.16.p.941.a.b.
d'interprete en cette rencontre, S. Antoine ne ſachant pas le
grec, ni Euloge l'egyptien. 'Il entendit encore d'autres choſes c.17.p.941.c.d.
de la bouche de S. Antoine, '& il y apprit l'hiſtoire de S. Paule c.18.p.941.c.
le ſimple.

'Il paſſa ainſi quelque temps dans la Thebaïde. De là il s'en c.16.p.941.a.
vint voir les monaſteres d'Alexandrie, où il trouva qu'on faiſoit
le ſervice du quarantieme jour pour Euloge, & du troiſieme
pour l'eſtropié. L'un & l'autre eſtoient morts peu aprés leur re-
tour, comme S. Antoine leur avoit predit. Crone raconta aux
freres ce qui s'eſtoit paſſé en cette rencontre, faiſant ſerment
ſur les Evangiles que ce qu'il diſoit eſtoit veritable.

[Nous ne ſavons pas s'il retourna encore paſſer quelque temps
auprés de S. Antoine, pour meriter davantage le titre de diſ-
ciple de ce Saint,] 'que luy donnent Rufin & Pallade dans la vie Ruf.v.P.c.15.p.
de S. Chryſoſtome. [a]Car le terme dont ſe ſert l'hiſtoire Lauſia- 479.1.|Pall.dial.
que, peut ſignifier ſeulement "qu'il eſtoit connu de luy, [b]comme c.17.p.45.46.
Sozomene dit ſeulement qu'il avoit eſté de ſon temps. [Quoy a Lauſ.c.30.p.
qu'il en ſoit, des devant que ce Saint mouruſt, & vers l'an 330,] 1015.c.
[c]Crone meſura depuis le village de Phenice dont il eſtoit, quin- b Soz.l.6.c.30.p.
ze mille pas de chemin vers le deſert; & s'eſtant mis en priere 685.b.
en cet endroit, il y creuſa un puits profond de ſept braſſes, dont c Lauſ.c.89.p.
l'eau ſe trouva excellente. Il y baſtit une petite "maiſon. Et des 1015.a.
le meſme jour qu'il s'établit en ce lieu pour y demeurer, il pria
Dieu qu'il luy fiſt la grace de ne retourner jamais en ceux qui
ſont habitez. 'On remarque en effet comme une particularité b.
ſinguliere de ſa vertu, que durant plus de 60 ans qu'il vécut de-
puis, il ne ſortit jamais du deſert, & ne mangea jamais un mor-
ceau de pain qu'il ne l'euſt gagné par le travail de ſes mains.

'Peu d'années aprés qu'il ſe fut établi en ce lieu, il fut jugé 6|Pall.dial.c.1.
digne d'eſtre elevé au ſacerdoce, [d]qu'il exerça durant 60 ans: p.45.c.
& environ deux-cents ſolitaires ſe raſſemblerent autour de d Lauſ.c.89.p.
luy, & ſe ſoumirent à ſa conduite. 1015.b.

'Nous avons quelques paroles de l'Abbé Crone, entre leſ- Cotel g.t.1.p.
» quelles on peut remarquer celle-ci: [e]Que l'homme arrive à 513.
» l'humilité par la crainte de Dieu, & qu'il obtient la crainte de e p.514.b.c.
» Dieu en ſe deſoccupant de toutes ſortes d'affaires, pour s'oc-
» cuper autant qu'il luy eſt poſſible de la penſée de la mort & du
» jugement de Dieu, en y joignant le travail & la mortification
» du corps.

'On remarque encore de luy que meſme dans ſa plus grande p.490 a.

lade écrivoit la vie de S. Chryſoſtome[en l'an 408.] 'On cite cette parole de l'Abbé Hierax, qu'il n'avoit jamais parlé des affaires du ſiecle, ni ecouté ceux qui en parloient. Cotel.g.t.1.p. 499.a.

'Crone en mourant eut pour ſucceſſeur Iſaac ſon diſciple qui eſtoit auſſi Preſtre, & tres habile dans la ſcience des Ecritures. Pall.dial.c.1.p. 45.46.

' Il avoit eſté diſciple de Crone dans ſa jeuneſſe, & enſuite de Theodore de Phermé. 'On diſoit de luy qu'il prenoit les cendres de l'encenſoir dont on ſe ſervoit à l'autel, & qu'il les mangeoit avec ſon pain.[C'eſt peuteſtre le plus ancien monument de l'Egliſe où nous trouvions l'encens employé pour l'autel & pour le culte de Dieu.] Cotel.g.t.1.p. 489.490. a p.491.b.

' Iſaac avoit entre autres vertus une charité extreme, & preſque exceſſive pour les étrangers : ce qui l'obligea d'établir un hoſpital dans le deſert, pour aſſiſter les ſolitaires qui eſtoient malades, & pour recevoir les hoſtes qui venoient en foule pour viſiter les ſaints Peres. Il avoit encore une bonté exemte de toute ſorte de fiel & de colere. Il avoit ſous ſa conduite deux-cents dix Religieux, entre leſquels Theophile en choiſit pluſieurs pour les faire Eveſques : mais cela n'empeſcha pas que le deſir de ſe venger d'Iſidore l'ayant porté à perſecuter les principaux des ſolitaires de Nitrie, il ne miſt Iſaac de ce nombre, & ne l'obligeaſt[vers l'an 400]à quitter le deſert, où il demeuroit depuis trente ans. Pall.dial p.165.

'Il eſtoit Preſtre des Cellules, [b]& ainſi c'eſt luy qui raportoit avec eloge l'exactitude d'un frere qu'il connoiſſoit, lequel ayant envie de manger quelques grains de blé en faiſant la moiſſon dans un champ, en demanda auparavant permiſſion au maiſtre, qui ſurpris de cette demande, luy dit : Tout le champ eſt à vous, mon Pere, & vous me demandez pour un epi? Cotel.g.t.1.p. 489.b. b p.491.a|Vit.P. l.5.c.4.5 21.p. 569.

'On raportoit du meſme Iſaac qu'un frere eſtant venu à l'aſſemblée avec un petit capuce[un peu mieux fait que les autres,]il luy dit : Il n'y a que des moines qui vivent ici, & vous eſtes un ſeculier, ainſi vous n'y ſauriez demeurer ; & il le fit ſortir de l'egliſe. c.6.58.p.583.1.

» 'On cite encore de luy cette parole : Je ne ſuis jamais entré » dans ma cellule ayant quelque choſe ſur le cœur contre aucun » des freres, & je n'ay jamais auſſi ſouffert qu'aucun autre ſoit » entré dans la ſienne mecontent de moy. 'L'Abbé Abraham qui demeuroit avec luy, entrant un jour dans ſa cellule, le trouva fondant en larmes. Il luy en demanda le ſujet, & Iſaac luy dit : » Helas comment ne pleurerois-je pas? Ce que nous gagnions Cotel.g.t.1.p. 492.a. P.490.e.

autrefois ſuffiſoit à peine pour les voyages que nous faiſions « pour aller conſulter nos anciens ; & les voilà tous morts : nous demeurons orfelins, & qui pouvons nous aller conſulter ?

p.492.c. [Mais nonobſtant ſa douleur il travailloit conſtamment à obſerver les commandemens du Seigneur, & les maximes des anciens, & perſevera juſques à la mort, comme ſi ceux dont il pleuroit la mort euſſent encore eſté avec luy.

[Il revint apparemment dans la ſolitude auſſi bien que Hierax
b. aprés la perſecution de Theophile ;]& l'on remarque qu'eſtant tombé dans une maladie longue & faſcheuſe, on voulut un jour l'obliger de prendre un peu de lentilles cuites, où l'on avoit mis quelques pruneaux propres à purger. Mais il le refuſa, & « comme on luy dit que cela eſtoit bon pour ſa maladie, il fit cette réponſe : Je paſſerois volontiers trente ans toujours malade «
c. comme je ſuis. [c]Comme il eſtoit pres de mourir, les anciens aſ- « ſemblez auprés de luy, luy demanderent ce qu'ils feroient quand il ſeroit mort, & il leur répondit : Conſiderez de quelle maniere « j'ay vécu avec vous. Si vous voulez pratiquer comme moy ce « que Dieu vous ordonne, il vous envoyera ſa grace, & conſerve- « ra ce lieu. Que ſi vous ne le faites pas, vous ne ſubſiſterez pas ici. «

p.491.b. [d]Quelques uns citent ces paroles d'Iſaac des Cellules : Ne m'a- « menez point ici d'enfans : C'eſt à cauſe d'eux que les quatre «

Vit.P.l.5.c.10.§ 32.p.599. egliſes de Sceté ſont devenues toutes deſertes. [d] Mais d'autres « les citent d'Iſaac le Thebéen ; & on pourroit croire ſur cela que

Cotel.g.t.1.p. 489. celui des Cellules eſtoit natif de la Thebaïde,]ſi l'on ne faiſoit deux titres differens, l'un de luy, [a] & l'autre du Thebéen.

a p.507.
b p.507.a[Vit.P. l.3.c.1.7.p.510[l. 5.c.9.§ 3.p.594. a. [b]On raporte de ce Thebéen qu'eſtant venu une fois à l'aſſemblée des freres, & y ayant trouvé un frere negligent qui avoit fait quelque faute, il le condanna, & ordonna qu'on le fiſt ſortir du monaſtere [comme un homme dont il n'y avoit rien à eſperer :] Eſtant enſuite retourné dans le deſert où il demeuroit, & voulant entrer dans ſa cellule, il vit un Ange à la porte, qui luy dit qu'il ne le laiſſeroit point entrer. Il luy en demanda le ſujet, & le pria de luy dire s'il avoit fait quelque faute. L'Ange luy répondit : Dieu m'envoie ici pour vous demander où vous « voulez qu'il mette ce ſolitaire que vous venez de condanner. « Iſaac ſe jetta auſſitoſt à genoux devant l'Ange, en luy diſant : J'ay peché, & j'en demande pardon. Levez vous, luy répondit « l'Ange, Dieu vous pardonne : Mais prenez garde une autre fois « de ne condanner perſonne avant que Dieu l'ait condanné. Les « hommes, dit le Seigneur, prennent eux meſmes le droit de ju- «

ger, «

ger, & ne me laiſſent pas cette autorité. On tient, ajoute l'auteur, que quand ces hommes parfaits eſtoient tombez dans quelque faute, quelque petite qu'elle fuſt, Dieu la leur faiſoit auſſitoſt connoiſtre, [afin qu'ils l'effaçaſſent par la penitence.]

'Dorothée raporte quelque choſe de ſemblable de l'écrit qu'il appelle "le livre des Vieillars, [& qui apparemment n'eſt pas different de ce que nous appellons le cinquieme livre des Vies des Peres. Nous ne voyons point que ce livre contienne rien qui paſſe beaucoup l'an 450. D'où l'on peut juger que cet Iſaac le Thebéen eſt different de] 'celui que Jean Moſc dit avoir vu à Lyque, [& qui ainſi n'a vécu que dans le VI. ſiecle.]

Dor. l. 6. p. 785. d. e.

Moſc, c. 161. p. 84 1016. a. b.

'On parle encore d'un Iſaac diſciple de l'Abbé Apollon, [qui pourroit eſtre "l'Apollon des Cellules.] Ce qu'on dit de particulier de cet Iſaac, c'eſt qu'en allant à l'egliſe, il ne vouloit jamais parler à perſonne, & lorſqu'il en ſortoit, il couroit à ſa cellule auſſi viſte que ſi on l'euſt pourſuivi avec le feu, ſe privant volontairement du pain & du verre de vin qu'on donnoit ſouvent aux freres aprés l'office. Une fois qu'il eſtoit malade, on luy demanda pourquoi il fuyoit ainſi les freres, & il répondir: Je ne les fuis point, mais je fuis la malignité du demon: Une » lampe qui demeure expoſée au vent s'éteint bientoſt, & nous » perdons auſſi bientoſt la lumiere [& la chaleur] que nous avons » receue de la ſainte oblation, ſi nous tardons hors de nos cellu» les: J'honore la compagnie & la benediction de mes freres; » mais chaque choſe a ſon temps; & je taſche de conſerver la » paix & le repos de la communion.

V. S. Apollon.

Cotel. g. t. 1. p. 507. 508.

[On verra ſur Saint Macaire d'Alexandrie ce qui regarde Iſaac de Sceté ſon diſciple.]

S. MACAIRE D'ALEXANDRIE, PRESTRE DES CELLULES, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

S. Macaire eſt quelque temps diſciple de S. Antoine.

[QUELQUE ſaint & quelque illuſtre qu'ait eſté le grand Macaire d'Egypte,] Palade n'a point craint de dire que celui d'Alexandrie luy a eſté non ſeulement egal & ſemblable dans les œuvres de la foy, auſſi bien que dans le nom, mais meſme qu'eſtant le ſecond pour l'age, il eſtoit le premier pour la perfection de la vie monaſtique.[a] Rufin qui eſt le plus ancien auteur que nous ayons aujourd'hui pour l'hiſtoire des ſolitaires, dit cependant que d'autres avoient déja écrit avant luy les miracles tout extraordinaires de ce Saint, & que leur travail pouvant ſuffire pour faire connoiſtre ſes eminentes vertus, il ſe contente d'en tracer un abregé, [qui eſt encore plus long que ce qu'il dit de preſque tous les autres ſolitaires. Pour ceux qu'il dit en avoir écrit avant luy, il pourroit bien marquer Timothée Patriarche d'Alexandrie, qui mourut en 385,] & qui avoit écrit la vie de pluſieurs ſolitaires.

[b]Ce Saint eſtoit originaire[c] & bourgeois d'Alexandrie,[d] & il en a retenu le ſurnom d'Alexandrin, ou de bourgeois.[e] Il fut d'abord marchand *de dragées, de fruits, & d'autres petites choſes ſemblables. Si c'eſt luy, comme il y a aſſez d'apparence, que l'on a appellé proprement diſciple de S. Antoine, il peut l'avoir eu pour maiſtre & pour conducteur dans les premieres années de ſa retraite, & nous ne voyons rien qui empeſche de luy attribuer] [f]ce qu'on lit dans le martyrologe des Coptites,

Lauſ. c. 10. p. 924. a] Vit. P. l. 2. c. 28. p. 479. 2.

Lauſ. c. 19. p. 920. c.

a Vit. P. l. 2 c. 29. p. 420. 2.

V. S Macaire d'Egypte § 1.

Soz. l. 6. c. 29. p. 682. a.

V. les Ariens § 137.

b l. 3. c. 13 p. 515.

d] Socr. l. 3. c. 23. p. 234. c.

NOTE 1. πολιτης ἢ ἀστὴ.

c Lauſ. c. 19. p. 920. c.

d] c. 10 p. 924. d] Soz. l. 3. c. 13. p. 515. d

* ἐμπορικὰ.

V. S Macaire d'Egypte note 4.

e Lauſ. c. 19. p. 920. c.

f Eccl. reg p. 123.

que S. Antoine donna l'habit monaſtique à Saint Macaire, le conſola, & luy predit ce qui luy devoit arriver dans la ſuite de ſa vie. 'On raporte encore que S. Antoine diſoit avoir vu deſ- p.107.
cendre le Saint Eſprit ſur l'Abbé Macaire, lequel avoit receu la grace de guerir des maladies, '& qu'en mourant il luy avoit p.114.
laiſſé ſon baſton. [Nous ne raportons pas ici les raiſons de ce que nous diſons qu'il a eſté forme dans la pieté par S. Antoine, croyant l'avoir ſuffiſamment fait ſur S. Macaire d'Egypte, où l'on trouvera auſſi toutes les autres choſes que l'on peut attribuer à l'un & à l'autre ; & ce ſont generalement toutes celles que nous y avons miſes ſeulement ſous le nom de S. Macaire, ſans dire poſitivement qu'elles eſtoient de celui d'Egypte. Nous y renvoyerons encore pour toutes les choſes où l'un & l'autre ont eu part, nous contentant de les marquer ici en un mot.

Celui d'Alexandrie a eſté apparemment poſterieur à celui d'Egypte, auſſibien pour l'entrée dans la ſolitude, que pour la naiſſance, puiſqu'on le met toujours aprés l'autre, qui eſt né vers l'an 300, & s'eſt retiré en 330. Nous pouvons neanmoins aſſurer qu'il l'a ſuivi d'aſſez pres dans ſa retraite :] 'Car eſtant Lauſ.c.24.p.
certain qu'il a paſſé au moins 60 ans dans la ſolitude, [& qu'il 937.a.
eſt mort en 395, ou au commencement de l'an 396, comme nous le verrons dans la ſuite, il faut qu'il ſe ſoit retiré au pluſtard vers l'an 335 : & nous verrons que des l'an 348,]'il eſtoit déja c.20.p.918.c.
avancé en age & en pieté, '& qu'il eſtoit meſme celebre dans la p.919.b.
Thebaïde depuis pluſieurs années.

'Pallade raporte de luy qu'ayant vu chez S. Antoine de par- p.914.b.c.
faitement beaux rameaux de palmiers dont ce Saint faiſoit des natres, il le pria de luy en donner quelques uns : Surquoi Saint
» Antoine luy ayant répondu, il eſt écrit : Vous ne deſirerez point
» le bien de voſtre prochain ; il n'eut pas pluſtoſt achevé ces paroles, que les rameaux devinrent auſſi ſecs que ſi le feu y euſt
» paſſé. Ce que S. Antoine voyant, il luy dit : Il paroiſt que le
» Saint Eſprit repoſe ſur vous, & je vous conſidererai deſormais
» comme l'heritier & le ſucceſſeur de toutes les graces que Dieu
» m'a faites.

'Quelque temps aprés, le diable le voyant dans ſa ſolitude ex- c.d
» tremement affoibli & attenué, luy dit : Puiſque tu as receu la
» grace d'Antoine, pourquoi n'uſes tu pas de ton pouvoir, & ne
» demandes tu pas à Dieu de la nourriture & des forces pour
» marcher dans le chemin que tu as à faire ? Il luy répondit : Le
» Seigneur eſt toute ma force, le Seigneur eſt toute ma gloire : Et

quant à toy, n'entreprens point de tenter ſon ſerviteur. Le diable luy fit voir enſuite un fantoſme ſous la figure d'un chameau qui alloit par le deſert, & eſtoit chargé de toutes choſes neceſſaires pour la vie. Cet animal s'arreſta auprés du Saint, qui ſe doutant, comme il eſtoit veritable, que ce n'eſtoit qu'un fantoſme, ſe mit en priere, & auſſitoſt la terre s'ouvrit, & engloutit le chameau.

[Il faut appatemment raporter aux premieres années de la retraite de S. Macaire, ce qu'on dit de luy,]' que durant quatre mois il alla tous les jours chez un ſolitaire ſans luy pouvoir parler, parce qu'il le trouvoit toujours en oraiſon :[mais au lieu de s'en faſcher,] il admira ce ſolitaire, & le regarda comme un Ange [que Dieu avoit envoyé] ſur la terre.

Cotel.g.t.1.p. 573.b.

****

ARTICLE II.

S. Macaire eſt fait Preſtre des Cellules : Il condamne un ſolitaire qui avoit laiſſé de l'argent.

[IL ne s'arreſta pas toujours dans la Thebaïde où demeuroit Saint Antoine.]' Car des avant l'an 373 il eſtoit un des plus conſiderables des Peres de la montagne de Nitrie.[a] Rufin met ſa demeure ordinaire à Sceté:[b] & quelques uns pretendent qu'il a demeuré le premier dans ce deſert, ou qu'au moins il y a formé le premier un monaſtere :[c] En un autre endroit il dit qu'il avoit vu [vers l'an 374,] un des Macaires dans le deſert d'enhaut, & l'autre dans celui d'en bas, [ce qui ſe peut entendre de Sceté,] 'où S. Macaire d'Egypte demeuroit dans un lieu plus elevé que les autres ſolitaires,[d] & neanmoins Rufin ſemble diſtinguer ces deux deſerts de ceux de Sceté, des Cellules, & de Nitrie.[e] On remarque qu'il avoit des cellules en divers endroits, l'une en Sceté dans le fond du deſert, une autre dans la Libye au lieu appellé les Cellules, & une troiſieme ſur la montagne de Nitrie.

Boll.14.may.g. p.71.c.
a Vit P.l.1.c.19. p.481.c.
b l.6.c.3.§ 15.p. 656.
c Ruf.l.2.c.8.p. 181.2.
Cotel.g.t.1.p. 528.§ 3.
d Ruf.p.181.2.
e Lauſ.c.20.p. 930.d.

[Il paroiſt neanmoins qu'il s'attacha proprement aux Cellules,]' puiſqu'on le qualifie Preſtre de ce lieu:[f] Car il fut elevé au ſacerdoce auſſibien que S. Macaire d'Egypte, mais aprés luy, [c'eſt à dire aprés l'an 340.][g] Pallade dit qu'il a demeuré trois ans avec luy dans les Cellules.[h] Comme ce lieu n'eſtoit qu'à trois ou quatre lieues de Nitrie, au lieu de Sceté où S. Macaire d'Egypte paroiſt eſtre toujours demeuré, en eſtoit eloigné de plus de trente, c'eſt ſans doute à celui d'Alexandrie qu'on doit

p.924.b.
f Soz.l.3.c.14.p. 516.b.
g Lauſ.p.924.b.
h V.S.Amon.

Digitized by Google

raporter ce que dit S. Jerome,] qu'il avoit enfin appris [vers l'an 375,] que Rufin eſtoit à Nitrie, & eſtoit allé trouver le bienheureux Macaire, & ce qu'il écrit depuis, que Ste Paule venant à Nitrie [en 383,] y trouva les Macaires, les Serapions, & les autres colonnes de J.C. Et en effet, la celule que noſtre Saint avoit à Nitrie eſtoit celle où il venoit parler à ceux qui le demandoient; & pour cette raiſon elle eſtoit plus grande que les autres: [d'où l'on peut juger qu'il y venoit aſſez ſouvent. [Ainſi c'eſt avec raiſon] qu'on attribue au meſme Saint la regle des ſolitaires que S. Benoiſt d'Agnane dit eſtre de S. Macaire Abbé de Nitrie. [Car quoique tous les deux Macaires fuſſent ſans doute fort reſpectez des ſolitaires de Nitrie,] dont Sozomene dit, qu'ils eſtoient l'un & l'autre les chefs & les conducteurs, [neanmoins il eſtoit bien plus aiſé à ceux de Nitrie d'avoir communication avec celui d'Alexandrie qu'avec l'autre.

Hier. ep. 41. t. 1. p. 213. b. ep. 17. p. 171. a. Lauſ. p. 930. d. e. Cotel. reg. t. 1. p. 24. Soz. p. 515. d.

C'eſt ce qui nous oblige encore à entendre de celui d'Alexandrie cette hiſtoire ſi edifiante que nous apprenons de S. Jerome.] 'Il arriva, dit-il, une fois à Nitrie qu'un frere plutoſt menager qu'avare, mais qui ne ſe ſouvenoit pas aſſez que J.C. avoit eſté vendu pour trente pieces d'argent, laiſſa en mourant une ſomme de cent écus qu'il avoit amaſſée à faire de la toile. Les ſolitaires s'eſtant aſſemblez pour deliberer ce qu'ils feroient de cet argent, les uns diſoient qu'il le falloit diſtribuer aux pauvres, d'autres qu'il le falloit donner à l'Egliſe, & quelques uns qu'il le falloit rendre aux parens du mort. Mais Macaire, Pambon, Iſidore, & les autres qu'ils appelloient les Peres, eſtant inſpirez du Saint Eſprit, ordonnerent qu'on enterreroit ces cent écus avec le mort, & qu'on diroit ces paroles ſur le corps: Que ton argent periſſe avec toy. Et l'evenement fit voir combien cette ſeverité eſtoit juſte & ſainte. Car elle repandit une telle terreur parmi tous les moines d'Egypte, qu'ils regardoient comme un crime de laiſſer ſeulement un écu aprés leur mort.

Hier. ep. 22. t. 1. p. 146. d. Vit. P. l. 3. c. 219. p. 533.

ARTICLE III.

Extremes auſteritez de S. Macaire: Il va à Tabenne.

'L'Amour que S. Macaire d'Alexandrie avoit pour la penitence, fit qu'il en eprouva preſque de toutes ſortes. Il imitoit tout ce qu'il ſavoit que les autres pratiquoient; & inventa encore luy meſme diverſes auſteritez. 'Ainſi il ſe deſſe-

Soz. l. 3. c. 14. p. 516. b. Lauſ. c. 20. p. 925. c. Lauſ. p. 931. c. Soz. p. 516. b.

cha tellement par ſes travaux qu'il n'eut preſque pas de barbe, & on luy en voyoit ſeulement quelques poils ſur les levres & à l'extremité du menton.

Cotel. g t. 1. p. 572. c. 'Il alla une fois couper des branches de palmier avec d'autres ſolitaires, qui le prierent de vouloir manger avec eux; & il le fit le premier jour. Mais comme ils l'en prietent encore le lendemain, il leur dit: Pour vous, mes enfans, vous avez beſoin « de manger, parceque vous eſtes encore [un peu] charnels; mais « pour moy, je ſuis bien aiſe de ne le pas faire aujourd'hui. «

Lauſ. c. 20. p. 925. c. 'Ayant ouï dire que durant tout le Careſme les ſolitaires de Tabenne ne mangeoient rien qui euſt eſté cuit, il reſolut de faire la meſme choſe durant ſept ans; & l'ayant pratiqué exactement, en ne mangeant que des herbes crues lorſqu'il en pouvoit rencontrer, ou quelques legumes trempées dans de

p. 928 b. c. l'eau, "il n'y trouva pas grande difficulté. 'Mais voulant connoiſtre plus particulierement la vie excellente & ſi parfaite dont on diſoit que les ſolitaires de Tabenne faiſoient profeſſion, il quitta ſon habit, & prit celui d'un ſeculier qui gagne ſa vie de ſon travail. Puis ayant marché à travers les deſerts durant quinze jours, il arriva dans la Thebaïde au monaſtere de

c. Tabenne, où il demanda l'Abbé, qui eſtoit S. Pacome' homme d'une admirable vertu, & qui avoit le don de prophetie: mais Dieu ne luy avoit rien revelé ſur le ſujet de S. Macaire. Lorſqu'il fut venu, il luy dit: Je vous ſupplie de me recevoir dans voſtre maiſon pour y eſtre ſolitaire. Cela ne ſe peut, luy répondit S. Pacome, parceque vous eſtes trop avancé en age pour ſupporter les grandes auſteritez auſquelles les freres qui ſont dans ce monaſtere s'exercent des leur jeuneſſe, & qu'ainſi ne pouvant reſiſter aux tentations qui ſe rencontrent dans ces travaux, ils vous donneroient ſujet de murmurer, de nous quitter

d. avec mecontentement, '& de nous décrier devant les autres. L'ayant refuſé de la ſorte ſept jours de ſuite durant leſquels il ne mangea choſe quelconque, il ne ſe rebuta pas neanmoins, mais il dit à S. Pacome: Mon pere recevez moy, je vous prie, & ſi je ne jeûne & ne fais les meſmes choſes que les ſolitaires, je conſens que vous me chaſſiez. S. Pacome voyant ſa perſeverance, perſuada aux freres, 'qui ſelon Pallade eſtoient au nombre

d. de 1400 dans ce monaſtere, de le recevoir.

'Quelque temps aprés, le Careſme eſtant venu, S. Macaire remarqua qu'ils s'eſtoient propoſé de le paſſer en differentes manieres, les uns en ne mangeant que le ſoir, les autres en de-

meurant deux jours ſans manger, les autres en demeurant cinq, & les autres en paſſant la nuit tout debout, & demeurant aſſis durant le jour pour travailler à quelque ouvrage. Pour luy, il prit beaucoup de feuilles de palmier qu'il fit tremper, & ſe tint debout dans un coin durant tout le Careſme, & juſques au jour de Paſque, ſans ſe mettre à genoux, ſans s'aſſeoir, ſans s'appuyer ſur quoy que ce ſoit, ſans manger un ſeul morceau de pain, & ſans boire une ſeule goutte d'eau : mais il prenoit ſeulement le dimanche quelques feuilles de choux toutes crues, afin de faire voir qu'il mangeoit, & de n'entrer pas dans une opinion preſomptueuſe de luy meſme. Que ſi quelquefois il eſtoit contraint de ſortir, il retournoit auſſitoſt à ſon ouvrage, & continuoit à demeurer debout en ſilence, ſans ſeulement ouvrir la bouche ; ſon cœur eſtant occupé à prier durant que ſes mains travailloient avec ces feuilles de palmier. p. 919. a

[a] Les plus auſteres du monaſtere voyant cela, commencerent à murmurer contre leur Abbe, & luy dirent : D'où nous avez vous amené cet homme, qui vit comme s'il eſtoit un pur eſprit ſans chair & ſans os, & qui ſemble n'eſtre venu ici que pour noſtre condannation ? Faites le ſortir, ou bien nous ſortirons tous des aujourd'huy. [b] Saint Pacome s'enquit ſur cela de quelle maniere avoit vécu celui dont ils faiſoient tant de plaintes ; & l'ayant appris, il pria Dieu de luy faire ſavoir qui il eſtoit. Ayant eu revelation que c'eſtoit Macaire le ſolitaire, il le prit par la main, & l'ayant mené dans la chapelle où eſtoit l'autel du monaſtere, il l'embraſſa, & luy dit : Eſt-ce donc vous, ô venerable vieillard ? Vous eſtes Macaire, & vous n'avez pas voulu me le dire. Il y a ſi longtemps qu'ayant entendu parler de vous, je deſirois de vous voir. [c] Je vous rends grace de ce que vous avez humilié mes enfans, en leur oſtant tout ſujet de s'elever de vanité, & d'avoir des penſées trop avantageuſes d'eux meſmes à cauſe de leurs auſteritez. Vous nous avez aſſez edifiez par voſtre preſence. Je vous ſupplie de retourner dans voſtre cellule ordinaire, & là de prier pour nous. Ainſi à la priere de S. Pacome & de tous les freres il ſe retira.

[Cela ne peut eſtre arrivé pluſtard qu'en l'an 348, S. Pacome eſtant mort cette année là meſme un peu aprés Paſque. Ainſi quoique S. Macaire euſt déja beaucoup de reputation, il ne pouvoit neanmoins avoir encore qu'environ quarante-cinq ans. C'eſt en quoy on doit admirer davantage l'humilité de S. Pacome, qui paroiſſant beaucoup audeſſus de luy pour toutes

V. S. Pacome 5 26.

Cotel.g.t.1.p. 572.a.b.

choſes, ſinon qu'il n'eſtoit pas Preſtre,]'le conſulta avant que de"le laiſſer aller, lorſqu'il eut ſceu qui il eſtoit, pour ſavoir s'il devoit punir les Religieux quand ils n'eſtoient pas reglez. S. Macaire luy répondit qu'il le devoit faire ſuivant les regles de la juſtice; mais qu'il feroit mieux de ne juger & de ne condanner jamais ceux qui n'eſtoient pas ſoumis à la diſcipline.

ARTICLE IV.

Autres auſteritez de S. Macaire.

Lauſ.c.10.p.925. d.

'CEt admirable ſolitaire ayant appris qu'un autre ne mangeoit qu'une livre de pain par jour, cela luy donna la penſée de rompre le pain qu'il mangeoit en pluſieurs morceaux, & de les mettre dans une bouteille de terre, avec reſolution de n'en manger qu'autant qu'il en pourroit prendre avec les doits: ce qui eſtoit une grande auſterité. Car comme il diſoit de fort bonne grace, (& on remarque qu'il eſtoit fort gay & fort agreable dans la converſation.)[a] J'en prenois bien pluſieurs morceaux, mais l'entrée de la bouteille eſtoit ſi étroite que je ne pouvois les en tirer: & neanmoins il falloit bien en avoir quelques uns: car mon ſergent (il veut dire de ſon corps) ne me permettoit pas de ne point manger dutout. Il pratiqua durant trois ans cette abſtinence ſi rigoureuſe, ne mangeant que quatre ou cinq onces de pain par jour, buvant de l'eau à proportion, & ne conſumant durant toute une année qu'une petite cruche d'huile.

Socr.l.4.c.23.p. 234.d.

[a] Lauſ.p.925.d. e.

p.930.d.

'Il y avoit quelques unes de ſes cellules qui n'avoient point de feneſtres, & l'on diſoit qu'il y paſſoit le Careſme aſſis ſans voir aucune lumiere. Il y en avoit une auſſi ſi perite, qu'il ne pouvoit pas ſeulement s'y étendre tout de ſon long.

p.925.926.

'Voici un autre des exercices de cet homme infatigable. Il ſe reſolut de combatre le ſommeil, de voir s'il le pourroit vaincre, ainſi que luy meſme le conta depuis à Pallade, en luy diſant: Ayant reſolu de vaincre le ſommeil, je paſſai vingt jours & vingt nuits à decouvert, brulé durant le jour par la chaleur, & tranſi durant la nuit par le froid. Que ſi au bout de ce temps je ne me fuſſe jetté promtement dans ma cellule & ne me fuſſe endormi, je ſerois tombé en défaillance, tant mon cerveau s'eſtoit deſſeché. Ainſi quant à ce qui me regarde, j'ay ſurmonté le ſommeil, mais quant à ce qui regarde la nature, je luy

luy ay cedé lorſque j'ay reconnu en avoir beſoin.

'Il arriva une fois qu'eſtant aſſis le matin dans ſa cellule, un couſin ſe mit ſous ſon pié & le piqua. Comme cela luy faiſoit beaucoup de douleur, il y porta la main, & trouvant ce moucheron encore tout rempli de ſon ſang, il l'écraſa. Il fit auſſitoſt une reflexion ſerieuſe ſur une choſe qui paroiſſoit ſi peu importante, & pour ſe punir de ce qu'il s'eſtoit vengé luy meſme de cet inſecte, il ſe condanna à paſſer ſix mois tout nud dans le marais de Sceté, où ces moucherons ne ſont pas moins grands que des gueſpes, & ont des aiguillons ſi penetrans, que la peau meſme des ſangliers n'eſt pas à l'epreuve de leurs piquures. Auſſi ils mirent tout ſon corps en tel état, & le couvrirent d'un ſi grand nombre de puſtules & d'ampoules que quelques uns crurent qu'il avoit la lepre; & lorſqu'au bout de ce temps il revint à ſa cellule, on ne pouvoit le reconnoiſtre qu'à la voix. p.916.a.b.

'Il y a quelques traductions de Pallade, qui diſent que Saint Macaire voulut ſouffrir cette peine pour éteindre la guerre que luy faiſoit l'eſprit de fornication. [On a peuteſtre eu peur que la mort d'un moucheron ne paruſt pas aſſez proportionnée à une peine ſi rigoureuſe.] 'La vie de S. Macaire d'Egypte dit qu'il alla s'expoſer dans le marais aux piquures des couſins, parcequ'ayant excommunié deux Religieux de Sceté ſans s'eſtre aſſez aſſuré s'ils eſtoient coupables, S. Macaire d'Egypte avoit dit tout haut qu'il ſe ſepareroit de ſa communion: '& il le condanna encore, parcequ'il l'aimoit, à paſſer trois ſemaines ſans manger que le dimanche. Vit.P.l.8.c.20. p.722.2|app.10. p.986.1. Boll.15.jan.p. 1009.§ 22.

V.S.Macaire d'Egypte §7.

'Pallade remarque dès le commencement de l'hiſtoire de ce Saint, qu'ayant eu une fois envie de manger une grape de raiſin, on luy en apporta une qu'on venoit de cueillir. Mais pour pratiquer l'abſtinence, '& faire voir que la charité recherchoit non pas ce qui luy eſt utile, mais ce qui le peut eſtre aux autres, il la fit porter à un frere qu'il croyoit en avoir plus beſoin que luy, 'parcequ'il eſtoit incommodé. Ce frere ſouhaitoit auſſi beaucoup d'avoir du raiſin, & il témoigna bien de la joie en le recevant: mais ce n'eſtoit que pour mieux cacher ſa ſobrieté. Lauſ.c.10.p 925. a. Vit.P.l.2.c.29.p. 481.1|l.3.c.42.p. 507.2. Lauſ.p.925.a.b.

'Car rendant graces à Dieu de la bonté du Saint, mais ayant comme luy plus de ſoin de ſon prochain que de ſoy meſme, il porta la grape de raiſin à un autre, 'comme s'il n'euſt eu aucune envie d'en manger. Celui-ci qui n'en avoit pas moins d'envie que luy, [mais qui n'avoit pas auſſi moins de charité,] la porta encore à un autre, & cet autre à un autre; de ſorte qu'elle fit le Vit.P.p.481.1. Lauſ.p.925.b. Vit.P.p.481.1.

tour de toutes les cellules qui estoient dispersées dans le desert,
Lauſ.p.915.b. & fort eloignées les unes des autres, ou au moins d'un assez grand nombre, sans que pas un y vouluſt toucher, jusqu'à ce qu'enfin le dernier qui la receut, l'envoya à S. Macaire comme un present qui luy seroit agreable. Il reconnut que c'estoit la mesme grape, & s'en estant encore assuré davantage, il en receut une extreme joie, & rendit graces à Dieu de voir une telle sobrieté, & une si grande charité dans tous les freres. Il ne voulut
Vit.P.p.481.2. pas encore manger cette grape, & s'excita par cette rencontre à pratiquer plus que jamais les exercices de la vie spirituelle.

ARTICLE V.

S. Macaire va voir le tombeau des deux magiciens de Pharaon.

Vit.P.l.2.c.29.p. p.480.2. ON remarque de nostre Saint qu'il aimoit la solitude plus que nul autre, & qu'il avoit passé pour cela jusque dans
p.481.1 Lauſ.c. 20.p.926.b, les lieux les plus reculez & les plus inaccessibles du desert. Ce fut de cette maniere qu'il alla jusques à un jardin fort agreable,
Lauſ.p.926.b.c. où estoit le tombeau de Jannés & Jambrés (ou Mambrés selon la vulgate latine,) ces deux freres si celebres pour la magie du temps de Pharaon [& de Moyse,] & qui s'estoient acquis par là un entier credit sur leur Prince. Il raconta luy mesme à Pallade l'histoire de ce voyage, [où il y a des choses assez surprenantes.]

c. Il desira d'aller en ce lieu soit simplement pour le voir, soit pour eprouver aussi quels estoient les demons qui l'ont en garde. Car on tenoit qu'il y en avoit plusieurs & de tres cruels, que ces magiciens avoient comme attachez en ce lieu là, par la puissance de leur art criminel. On disoit que c'estoient ces magiciens qui se trouvant fort riches & fort puissans avoient fait bastir de pierres de taille ce superbe monument pour leur
d. servir de sepulture; qu'ils avoient fait enterrer une grande quantité d'or, fait planter un pare rempli de toutes sortes d'ar-
Vit.P.l.2.c.29. p.481.1. bres d'excellens fruits, & de tout ce qui le pouvoit rendre plus
a Lauſ.p.926.d. agreable; a fait faire un tres grand puits, (car il y a de l'eau en cet endroit,) tout cela dans l'imagination qu'aprés leur mort ils passeroient en ce jardin une vie delicieuse ainsi que dans un paradis terrestre.

d. Or comme le serviteur de Dieu ne savoit pas le chemin pour y aller, il traversa tout le desert de mesme que les pilotes traversent les mers en suivant le cours des astres; & prenant quel-

ques roſeaux, il en plantoit un à chaque mille qu'il faiſoit, afin qu'ils luy puſſent ſervir de marques pour retourner par où il eſtoit allé. Ayant ainſi paſſé en neuf jours toute cette vaſte c. ſolitude, & ſe trouvant à l'entrée de la nuit à un mille du jardin ou environ, il dormit un peu. Alors le demon cet ennemi irreconciliable de ceux qui combatent ſous les enſeignes de J. C, ne s'endormant pas, raſſembla tous les roſeaux dont il avoit marqué ſon chemin, les mit liez enſemble auprés de la teſte du Saint durant qu'il dormoit, & s'en alla. Le Saint les apperceut à ſon reveil, & Dieu le permit peuteſtre pour eprouver davantage ſa foy, afin qu'au lieu de mettre ſon eſperance en ces roſeaux, il ne la miſt qu'en ſa ſeule grace, qui durant quarante ans entiers a conduit les enfans d'Iſrael dans cette terrible ſolitude avec une colonne de nuée.

Des qu'il approcha ſeulement du jardin, il en ſortit juſques p.917.a. à 70 demons ſous differentes figures. Les uns crioient, les autres ſautoient, les autres grinçoient les dents avec un grand bruit, & quelques uns en volant ainſi que des corbeaux, venoient » comme pour luy dechirer le viſage, & luy diſoient: A qui en » veux tu, Macaire? Pourquoi tentes tu les moines, [& les portes » tu à entreprendre toujours de nouvelles choſes?] Pourquoi » viens tu ici nous chercher? Avons nous fait tort à quelques uns b. » de tes freres? Tu occupes déja avec tes ſemblables les deſerts » qui nous appartenoient, & tu en as chaſſé nos compagnons. » Qu'avons nous de commun avec toy? Pourquoi entreprens tu » ſur ce qui nous appartient? Puiſque tu fais profeſſion d'eſtre » ſolitaire, contente toy de ta ſolitude. Ceux qui ont baſti ce lieu- » ci, nous en ont mis en poſſeſſion: Quel droit as tu donc d'y habiter? Pourquoi veux tu entrer en un lieu où jamais homme » vivant n'eſt entré depuis que nous y avons fait les funerailles » des deux freres qui l'ont baſti?

Les demons ayant fait pluſieurs ſemblables effors pour trou- c. » bler le Saint, il leur répondit: Je ne veux qu'entrer & voir ce » lieu-ci, & puis je m'en retourneral. Promets-le nous donc en ta » conſcience, luy dirent-ils. Le Saint leur répondit: Je ferai ce » que je vous ay dit; & ils diſparurent à l'heure meſme. Quel- Vit P.l.8.c.20. 722.2[app p.986. ques editions latines ajoutent, que comme il entroit dans le 1. jardin, le diable avec une épée nue à la main, vint à ſa rencon- » tre, & le menaça; ſurquoi le bienheureux Macaire luy dit: Tu » viens contre moy avec l'épée, & moy j'entrerai en lice contre » toy au nom du Seigneur des armées, pour combatre en qualité

Lauſ.p.917.c. de ſoldat du Dieu d'Iſrael. 'Eſtant entré, il conſidera toutes choſes, & vit entre autres un ſeau de cuivre que le temps avoit à demi mangé, pendu au puits avec une chaine de fer, des grenades qui eſtoient creuſes dedans, parcequ'elles avoient eſté

Vit P p.722.2] 936.1. deſſechées par le ſoleil, '& pluſieurs vaiſſeaux d'or qui avoient eſté conſacrez aux demons.

[C'eſt ſans doute ce meſme lieu de delices dont parle Rufin,]

l.2.c.29.481.1. 'puiſqu'il dit qu'on tenoit qu'il avoit eſté planté par les meſmes magiciens: & neanmoins il dit que S. Macaire y trouva deux ſolitaires, [ce qui ne s'accorde pas avec ce que les demons diſoient, ſelon Pallade, que perſonne n'y eſtoit encore entré.] Rufin ajoute que S. Macaire ayant prié ces deux ſolitaires de trouver bon qu'il en amenaſt d'autres pour habiter en ce lieu là, dautant qu'il eſtoit fort agreable & fort abondant en toutes les choſes neceſſaires à la vie; ils luy répondirent qu'il n'eſtoit pas à propos d'y en amener beaucoup, de crainte qu'en traverſant le deſert ils ne fuſſent trompez par les demons qui y eſtoient en grand nombre, ou attaquez des monſtres & des beſtes fatouches, dont il eſtoit tres difficile à ceux qui n'y eſtoient pas accoutumez, de ſurmonter les artifices & les efforts.

Lauſ.p.917.918. 'Le Saint ſortit de ce lieu ſans aucune crainte, & s'en retourna dans ſa cellule, où il n'arriva qu'au bout de vingt jours. Le pain & l'eau qu'il avoit porté luy ayant manqué en chemin, il ſe trouva reduit à une grande neceſſité. Car durant un ſi long eſpace de temps, qu'il eſtoit obligé de marcher dans le deſert, il ne mangea preſque point. Il fut meſme tenté d'impatience, comme la ſuite fit voir. Mais comme il eſtoit pres de tomber [ou de foibleſſe ou dans quelque impatience,] il apperceut une perſonne qui paroiſſoit eſtre une fille vétue d'une robe de lin fort delié, laquelle tenoit en ſes mains un vaſe dont il decouloit de l'eau. Il raportoit luy meſme que cette perſonne ne luy paroiſſoit eloignée que d'environ la longueur d'une ſtade (ou 125 pas,) & que neanmoins durant trois jours qu'il marcha pour l'atteindre, il ne put l'approcher, & la vit toujours dans la meſme diſtance, comme dans les ceremonies où l'on marche d'un pas egal;] & cependant il ſembloit qu'elle ne bougeoit, & l'inviroit meſme à boire. Aprés avoir ſupporté courageuſement un ſi grand travail par l'eſperance de deſalterer ſa ſoif, il vit une grande troupe de vaches ſauvages, (car il y en avoit quantité en ces lieux là,) dont une qui avoit un petit, & de qui le pis degouttoit de lait, s'arreſta vis à vis de luy. Il s'en approcha, &

ſe raſſaſia de ſon lait, & quelques editions latines diſent qu'il entendit une voix qui le luy commanda. [a] Je ſatisfis ainſi à mon beſoin, diſoit le Saint, & Dieu pour augmenter encore ſes faveurs, & faire encore mieux connoiſtre à un homme foible & miſerable comme je ſuis, la confiance que l'on doit avoir en ſon ſecours, commanda à cette beſte de me ſuivre juſqu'en ma cellule ; à quoy elle obeït, & me nourrit toujours de ſon lait, ſans permettre à ſon petit de la tetter. Vit.P.l.8 c.10. p.723. 2PP P. 986.2. a Lauſ.p.928.a.

[1] Le Saint, dit Rufin, eſtant retourné vers ſes freres, & leur ayant raporté quelles eſtoient les commoditez du lieu qu'il avoit vu, pluſieurs des jeunes deſiroient avec ardeur de s'y en aller avec luy. Mais les autres Peres les en detournerent par un conſeil plus ſalutaire, en leur diſant : S'il eſt vray, comme c'eſt la plus commune opinion, que ce lieu a eſté fait par Jannés & Mambrés, nous n'en devons croire autre choſe ſinon que c'eſt un ouvrage du demon, lequel s'en veut ſervir pour nous tromper & pour nous perdre. Car s'il eſt auſſi fertile en toutes choſes, & auſſi delicieux comme on nous l'aſſure, que devons nous eſperer dans les ſiecles à venir, ſi nous jouiſſons des ici bas de tant de commoditez & de plaiſirs. Par ces paroles & autres ſemblables, ils reprimerent l'ardeur de ces jeunes ſolitaires. Vit.P.l.1,c.19.p. 481.1.

ARTICLE VI.

S. Macaire ſurmonte les tentations du demon ; veut s'appliquer uniquement à Dieu.

[1] COMME S. Macaire avoit receu de Dieu une grace tres particuliere pour chaſſer les eſprits impurs des corps qu'ils poſſedoient, il ſe trouva un jour inquieté par des penſées de vanité, qui rendoient à le faire ſortir de ſa cellule, & le portoient ſous un honneſte pretexte & par des raiſons ſpecieuſes, à aller à Rome pour y exercer la charité envers les malades qui avoient beſoin de ſon ſecours. Aprés avoir reſiſté longtemps à cette tentation, comme il vit qu'elle ne s'appaiſoit point, & qu'au contraire ſon eſprit eſtoit toujours agité de plus en plus par ces penſées qui le preſſoient de quitter ſa ſolitude ; alors ſe couchant par terre ſur le ſeuil de la porte de ſa cellule, il étendit ſes piez en dehors, diſant aux demons de vanité qui le tourmentoient : Entrainez moy & arrachez moy d'ici, ſi vous pouvez : Lauſ.c.10.p.931. b.c.

car je n'en partirai point de moy meſme. Que ſi vous pouvez « m'entrainer, j'irai où vous voulez me perſuader d'aller. Mais « je vous proteſte que je demeurerai juſqu'au ſoir en l'état où « je ſuis, ſi vous ne m'enlevez par force; & ſi vous ne pouvez le « faire, je n'ecouterai point toutes vos ſuggeſtions. Il demeura « ainſi juſques aprés le ſoleil couché, ſans que les demons le puſ-ſent faire branler, & alors il ſe leva.

d. 'Lorſque la nuit fut venue, les demons recommencerent à le tenter avec beaucoup de violence: & alors il prit un panier qui contenoit deux boiſſeaux, & l'emplit de ſable, puis l'ayant chargé ſur les epaules, il marcha en cet état tout au travers du deſert. Theoſebe ſurnommé Coſmetor, qui eſtoit originaire d'Antioche, l'ayant rencontré, luy dit: Que portez vous là, « mon Pere? dechargez vous ſur moy de ce fardeau, & ne vous « tourmentez pas davantage. Il luy répondit: Je tourmente celui « qui me tourmente, & qui me voyant ſi laſche & ſi pareſſeux, « me veut perſuader d'entreprendre de longs voyages. Ayant « donc ainſi marché longtemps, & ſon corps eſtant tout briſé & tout froiſſé, il s'en retourna dans ſa cellule.

c.24.p.937.a. 'Il employoit ſon temps partie à la priere qu'il renouvelloit cent fois le jour, partie à travailler de ſes mains pour avoir de quoy vivre, & partie à donner à ceux qui le venoient voir les avis & les inſtructions qu'il leur devoit. Il trouvoit la paix de ſa conſcience dans cette maniere de vivre: & s'il en voyoit d'autres qui fiſſent quelque choſe de plus, comme il y en avoit qui faiſoient trois-cents & meſme ſept-cents oraiſons par jour, cela ne luy cauſoit aucun mouvement de trouble ni de jalouſie. [Et en effet, ſi les autres ſembloient le ſurpaſſer par le nombre de leurs oraiſons, la ferveur des ſiennes récompenſoit bien ce defaut.]

c.20.p.919.c.d. 'Pallade raporte que cet homme qui ſembloit eſtre impaſſible luy avoit dit une fois: Aprés avoir exactement accompli toutes les pratiques de la vie ſolitaire & religieuſe que j'avois voulu entreprendre, il me vint un autre deſir purement ſpirituel, qui fut de mettre ſeulement durant cinq jours mon eſprit en telle aſſiette que rien ne le puſt ſeparer de Dieu, & qu'il n'euſt point d'autre penſée que de luy ſeul: Je fermai enſuite ma cellule & la cloſture qui eſtoit devant, afin de n'eſtre point obligé de répondre à qui que ce fuſt, & me tenant debout, je commençai ſur les huit heures du matin à dire à mon ame: Prens garde à « ne deſcendre point du ciel: Tu as les Anges, les Archanges, les «

» Cherubins, les Seraphins, & toutes les Puiſſances celeſtes: Tu » as ton Dieu createur de toutes choſes. N'en parts donc point; » ne deſcens point audeſſous des cieux; & ne te laiſſe point aller » à des penſées baſſes & terreſtres. Ayant paſſé de la ſorte deux jours & deux nuits, le demon en conceut une telle rage, qu'il vint comme une flamme de feu, & brula tout ce qui eſtoit dans ma cellule; & meſme la natte de jonc ſur laquelle j'eſtois debout, en telle ſorte que je croyois bruler moy meſme: Ce qui m'ayant enfin donné de la crainte, je me deſiſtai le troiſieme jour de la reſolution que j'avois priſe, ne pouvant davantage tenir ma penſée dans cette parfaite union, & je deſcendis dans la conſideration des choſes du monde, Dieu le permettant peuteſtre ainſi, depeur que je ne m'enflaſſe de vanité.

ARTICLE VII.

S. Macaire voit l'état de ceux qui prient ou qui communient.

CEux qui l'avoient appris de ſa propre bouche, raportoient que le diable vint une fois fraper à la porte de ſa » cellule, & luy dit: Levez vous, Abbé Macaire, afin que nous » allions avec les freres faire les prieres de la nuit. Le Saint, que la grace de Dieu rempliſſoit de telle ſorte qu'il ne pouvoit eſtre » trompé, connut auſſitoſt l'artifice du demon, & luy dit: O eſprit » de menſonge & ennemi de la verité, qu'y a-t-il de commun en» tre toy & cette aſſemblée de Saints? Ignores tu donc, ô Maca» re, luy répondit le demon, qu'il ne ſe fait point d'aſſemblées de » ſolitaire dans laquelle nous ne nous trouvions? Viens ſeule» ment & tu y verras de nos œuvres. Eſprit impur, repartit le » Saint, le Seigneur veuille te dompter par ſa puiſſance. Vit. P. l. 9. p. 481.

2. S'eſtant enſuite mis en prieres, il demanda à Dieu de luy faire connoiſtre ſi ce dont le demon ſe vantoit eſtoit veritable: Puis il alla à l'aſſemblée où les freres faiſoient l'office durant la nuit; & là ſe mettant encore en prieres, il demanda de nouveau à Dieu de luy faire connoiſtre ſi ce que le demon luy avoit dit eſtoit veritable. Auſſitoſt il vit dans toute l'egliſe comme de petits enfans Ethiopiens extrememens laids, qui couroient de tous coſtez, & alloient ſi viſte qu'il ſembloit qu'ils euſſent des ailes. Or la coutume des ſolitaires eſtoit que tous les freres eſtant aſſis, il y en avoit un qui recitoit un pſeaume, & les autres l'ecoutoient, ou répondoient à chaque verſet. Ces petits Ethio-

piens courans donc deçà & delà, faiſoient diverſes malices à tous ceux qui eſtoient aſſis. Ils fermoient les paupieres de quelques uns, & ils s'endormoient auſſitoſt : Ils mettoient les doits dans la bouche de quelques autres ; & ils les faiſoient bailler : Et lors meſme que le pſeaume eſtant achevé ces ſolitaires ſe proſternoient en terre pour faire oraiſon, ils ne laiſſoient pas de courir à l'entour d'eux, paroiſſant à l'un ſous la figure d'une femme, à un autre comme baſtiſſant quelque maiſon, à un autre comme portant quelque choſe, & ainſi à d'autres en d'autres manieres : ce qui faiſoit que ces ſolitaires durant leurs prieres rouloient dans leurs imaginations & dans leurs penſées tout ce que les demons leur repreſentoient comme en ſe jouant. Il y en avoit neanmoins quelques uns qui comme par je ne ſçay quelle force ſuperieure, les repouſſoient de telle ſorte lorſqu'ils les vouloient ainſi tromper, qu'ils tomboient par terre, & ne pouvoient aprés cela ni demeurer debout, ni ſeulement paſſer auprés d'eux, au lieu qu'au contraire ils marchoient ſur la teſte & ſur le dos de quelques autres des freres, & ſe moquoient d'eux parcequ'ils n'eſtoient pas attentifs à leur oraiſon.

Ibid. 'S. Macaire ayant vu cela jetta de profonds ſoupirs, & fondant en larmes en la preſence de Dieu, il luy dit : Regardez, « Seigneur, de quelle ſorte le demon nous tend des pieges. Parlez, « s'il vous plaiſt, d'une voix tonnante, & faites luy ſentir les effets « de voſtre juſte colere. Levez vous, mon Dieu, afin que vos en- « nemis ſoient diſſipez & s'enfuient devant voſtre face, puiſque « vous voyez comment ils rempliſſent nos ames d'illuſions. «

Ibid. 'Lorſque la priere fut finie, le Saint pour approfondir davantage ce qu'il avoit vu, fit appeller en particulier l'un aprés

p. 481. l'autre tous ceux des freres à qui il avoit remarqué que le demon s'eſtoit apparu ſous diverſes formes & en diverſes manieres pour les tromper & pour les ſurprendre ; & il leur demanda ſi durant leur oraiſon ils avoient eu quelque penſée ou de baſtiment, ou de voyage, ou d'autres choſes, ſelon ce qu'il avoit reconnu que les demons les leur avoient repreſentées. Chacun d'eux luy avouant que cela s'eſtoit paſſé de la ſorte, il connut que toutes ces penſées vaines & inutiles que l'on a durant l'office & dans la priere, arrivent par l'illuſion des demons, & que ces Ethiopiens ſi affreux & ſi difformes ſont repouſſez par ceux qui veillent avec grand ſoin ſur eux meſmes, parcequ'une ame unie à Dieu, qui dans le temps de l'oraiſon a une attention particuliere vers luy, ne peut ſouffrir que rien d'é-

tranger

tranger ni rien d'inutile entre dans elle, pour la diſtraire & la troubler.

'Le Saint ajoutoit une autre choſe encore plus étrange, [& c'eſtoit ſans doute dans la meſme occaſion,] qui eſt que lorſque les ſolitaires approchoient de la ſainte communion, & étendoient la main pour la recevoir, les demons ſous la figure de ces petits Ethiopiens prevenoient le Preſtre, & donnoient à quelques uns des charbons au lieu du Corps [de noſtre Seigneur,] qui paroiſſant aux aſſiſtans eſtre receu par eux des mains du Preſtre, s'en retournoit à l'autel : & qu'au contraire il y en avoit d'autres qui eſtant ſoutenus par leurs bonnes actions, lorſqu'ils tendoient la main vers l'autel pour recevoir ce ſacrement, mettoient en fuite les demons, qui s'en alloient avec grande crainte, parcequ'un Ange du ciel qui aſſiſtoit le Preſtre à l'autel, mettoit ſa main ſur la ſienne lorſqu'il adminiſtroit ce ſacrement. Depuis ce temps Dieu continua roujours à favoriſer le Saint de la grace de connoiſtre quand les freres faiſoient la priere de la nuit, ou lorſqu'ils chanroient des pſeaumes, ou dans le remps de leur oraiſon, les diſtractions qui leur arrivoient par l'illuſion des demons, & l'indignité ou le merite de ceux qui s'approchoient de l'autel. 'Il contoit particulierement que

p.481.1.

Lauſ.c.20.p.932. d|Soz l.6.c.29.p. 681.c.

NOTE 2. "lorſqu'il adminiſtroit la ſainte communion, il avoit remarqué que ce n'eſtoit jamais luy qui donnoit l'hoſtie ſacrée à un ſolitaire tres parfait nommé Marc, mais que c'eſtoit toujours un Ange dont il voyoit ſeulement le poignet & la main qui la prenoit à l'autel & la luy donnoit. [Nous avons vu "autrepart la rencontre des deux Macaires avec deux capitaines, dont l'un ſe convertit ſur une parole de celui d'Alexandrie.]

V.S Macaire d'Egypte §. 8.

ARTICLE VIII.

Des miracles de S. Macaire : Il agit & ſouffre pour la verité.

'L'HISTOIRE eccleſiaſtique nous aſſure que les deux SS. Macaires n'eſtoient pas moins egaux pour les œuvres de la foy, & pour les graces miraculeuſes dont Dieu les favoriſoit, que pour les autres dons qui ont rendu leur nom ſi celebre; 'qu'ils excelloient l'un & l'autre dans la connoiſſance des ſecrets de Dieu, dans le pouvoir qu'ils avoient de ſe rendre terribles aux demons, de guerir les maladies, & de faire toutes ſortes de prodiges. [Ainſi puiſque les miracles les plus ordinai-

Lauſ.c.20.p. 914.a.

Vit.P.l.2.c.28. p.479.a.

Socr.l.4.c.23.p. 234.c|Soz.l.3.c. 14.p.516.a.

res de celui d'Egypte eſtoient de faire parler les morts, il eſt aiſé de juger que ce que nous avons aujourd'hui de miracles de celui d'Alexandrie, n'eſt rien au prix des merveilles que Dieu a operées par luy.]

Lauſ.c.10.p.931. c. 'On luy attribue ſurtout une vertu extraordinaire pour delivrer les poſſedez; & ce fut, comme nous avons dit, ce qui
p.930.c. donna matiere au demon de le tenter d'aller à Rome. On pretend que le nombre de ceux qu'il delivra eſtoit ſi grand, qu'il eſtoit fort difficile de le conter. [Preſque tout ce que nous ſavons de ſes miracles eſt du temps que Pallade demeuroit avec luy, c'eſt à dire des trois dernieres années de ſa vie; & nous ne dirons preſentement que ce que Rufin en marque dans ſon hiſtoire eccleſiaſtique, comme arrivé avant la perſecution que Valens fit à luy & aux autres ſolitaires en l'an 376. Il y parle en
Vit P.I.2.c.29.p. 482.2. general de S. Macaire ſans dire duquel:] 'Mais dans ſon hiſtoire des ſolitaires, aprés avoir parlé de celui d'Alexandrie, il dit que l'on en raportoit encore beaucoup d'autres merveilles, dont il y en avoit quelques unes d'inſerées dans l'onzieme livre de l'hiſtoire eccleſiaſtique, ["outre que l'un des mitacles Nota. qu'il raporte ſe trouve attribué par d'autres à Saint Macaire d'Alexandrie, quoique peuteſtre il ne ſoit d'aucun des Macaires.]

Ruſi 2.c.4.p. 254. Ce Saint, dit Rufin, avoit ſa cellule auprés de la caverne d'une lionne, d'où cette beſte eſtant un jour ſortie avec ſes petits lionceaux, elle les apporta aux piez du Saint. Il reconnut qu'ils eſtoient aveugles, & que la lionne les luy amenoit afin qu'il leur rendiſt la vue. Il ſe mit en priere pour demander à Dieu cette grace, & l'ayant obtenue, la lionne s'en retourna à ſa caverne ſuivie de ſes lionceaux. Elle revint avec eux peu de temps aprés, apportant au Saint comme pour reconnoiſſance de la grace qu'elle avoit receue, les toiſons de pluſieurs brebis qu'elle avoit egorgées; & aprés avoir mis ſes
Lauſ.c.10.p.931. 932. toiſons à la porte du ſaint vieillard, elle s'en alla. 'On raporte ou la meſme hiſtoire, ou une ſemblable d'un autre ſolitaire nommé Marc, & on ajoute qu'une peau de brebi apportée à ce Saint par la beſte, ayant eſté donnée à S. Athanaſe, elle paſſa de luy à Saint Macaire; & qu'il en fit preſent à Melanie l'ayeule, [qui vint viſiter les ſolitaires d'Egypte en l'an 367, Nous avons dit que] Rufin vint auſſi voir S. Macaire [en l'an
Hier.ep.41 p. 211.b[Ruf.l.2. c.8.p 181.1. 374.]

a Ruf.c.4.p.173. [a]Peu de temps avant la perſecution que Valens fit aux ſoli-

taires[en l'an 376,]un homme qui eſtoit aveugle pria qu'on le menaſt à la cellule du Saint, qui eſtoit trois journées avant dans le deſert:[cela ſemble marquer le deſert de Sceté.]'On 2.
l'y conduiſit avec beaucoup de peine & de fatigue; & quand il y fut arrivé, il ſe trouva que le Saint n'y eſtoit pas. Sa douleur fut extreme, & il eſtoit inconſolable d'avoir pris tant de peine & de ne pouvoir recevoir la gueriſon qu'il deſiroit ſi ardemment. Enfin neanmoins animé par la ferveur de ſa foy,'il dit p.179.1.
à ceux qui l'avoient amené: Mettez moy, je vous prie, contre l'endroit de la muraille où le ſaint vieillard a accoutumé de coucher. Quand on l'y eut conduit, il prit un peu de la terre dont la muraille eſtoit enduite; il demanda de l'eau du puits dont le Saint buvoit, & delayant cette terre avec cette eau dans le creux de ſa main, il en fit un mortier dont il frota ſes yeux, & puis il les nettoya avec la meſme eau, & auſſitoſt il recouvra la vue, & s'en retourna en ſa maiſon, ſans avoir beſoin de perſonne pour le conduire. Mais il ne voulut pas faire comme ces lepreux dont J.C. blaſme l'ingratitude dans l'Evangile. Il revint avec toute ſa famille[trouver le Saint,]rendit graces à Dieu, & raconta tout ce qui s'eſtoit paſſé.

'Peu de temps donc aprés ce miracle,[&,comme nous croyons, p.178.179.
à la fin de 375, ou en 376, les deux Macaires & quelques autres
V.S.Macaire d'Egypte §16. ſolitaires,"furent bannis à la ſollicitation de Luce Eveſque d'Alexandrie pour les Ariens, en une iſle de payens, qui ayant auſſitoſt eſté convertis par les inſtructions & par les miracles de ces Saints, furent cauſe qu'on les rappella.

V les Apollinariſt. § 10. Ce fut vers ce meſme temps, & ſur la fin de 376, qu'Apollinaire fit ſchiſme ouvertement contre l'Egliſe;"ce qui cauſa beaucoup de trouble. Les moines de Nitrie firent paroiſtre leur zele en cette rencontre, s'il n'y a faute dans Facundus,]'& ils Fac.l.4.c.2.p. 160.
écrivirent contre Apollinaire aux Eveſques d'Egypte bannis en Paleſtine par Valens.

ARTICLE IX.

Pallade eſt diſciple de S. Macaire, & témoin de divers miracles.

V.S.Macaire d'Egypte §18. L'AN 391,"Pallade depuis Eveſque d'Helenople en Bithynie, eſtant paſſé du deſert de Nitrie dans les Cellules, y demeura trois ans ſous la conduite de noſtre Saint, qui eſtoit alors Preſtre de ce lieu, où il vivoit dans le repos[de ſa ſolitude.]Ce- Laus.c.10 p.914. b.

fut là que Pallade s'inſtruiſit des merveilles de ſa vie, partie par ce qu'il en vit luy meſme, partie par ce qu'il en apprit de ceux qui avoient toujours vécu avec le Saint, ou de divers autres, [partie de ce que le Saint meſme luy en conta : Et nous voyons que preſque tout ce qu'il en raporte, c'eſt ce qu'il avoit vu, ou ce que S. Macaire luy avoit dit.]

p.930.a b. Eſtant, dit-il, un jour allé voir cet homme ſi ſpirituel, je trouvai hors de ſa cellule un Preſtre d'un bourg qui avoit toute la teſte tellement mangée d'un cancer, qu'on luy voyoit déja tout le crane decouvert. Il venoit pour eſtre gueri; mais le Saint n'avoit pas ſeulement voulu luy parler. Surquoi je luy dis: Ayez compaſſion de ce miſerable, & au moins rendez luy « réponſe : Il eſt indigne d'eſtre gueri de ce mal, me répondit-il, « & Dieu le luy a envoyé pour le punir. Que ſi vous deſirez qu'il « ſoit gueri, faites le donc reſoudre à s'abſtenir toute ſa vie de la « celebration des Myſteres. Pourquoi, je vous prie, luy repartis-je? Parce, me repliqua-t-il, qu'il celebre aprés eſtre tombé en « fornication, & c'eſt pour cela que Dieu le chaſtie. Mais ſi par « la crainte de l'offenſer il s'abſtient d'une fonction qu'il n'auroit pas eu la hardieſſe de faire [en cet état] s'il n'euſt mepriſé « ſa juſtice, Dieu le guerira. «

b. Pallade raporta cette réponſe à ce pauvre malheureux, qui luy promit avec ſerment de ne faire de ſa vie aucune des fonctions du ſacerdoce. Alors le Saint le receut, & luy dit: Croyez « vous qu'il y ait un Dieu auquel rien ne peut eſtre caché? Je le « croy, mon Pere, répondit-il: Vous voyez, ajouta le Saint, qu'il « n'a pas eſté en voſtre pouvoir de le tromper: Je l'avoue, repli- « qua-t-il: Si vous connoiſſez donc la grandeur de voſtre peché, « continua ce bienheureux homme, & que c'eſt par un juſte « chaſtiment que Dieu vous a envoyé cette maladie, corrigez « vous donc à l'avenir. Enſuite de ces paroles le Preſtre confeſſa « ſon peché, & promit de n'y retomber jamais, & de ne dire jamais la Meſſe, mais de vivre comme un laïque. Le Saint le voyant en cette diſpoſition, luy impoſa les mains, & peu de jours aprés il fut gueri, les cheveux luy revinrent, & il retourna en ſa maiſon en glorifiant Dieu, & en rendant de grandes actions de graces à ſon ſerviteur.

p.931.c. Un jour que Pallade eſtoit avec le Saint, on luy amena de la ville de Theſſalonique en Macedoine, une fille de fort bonne maiſon & fort riche, qui depuis pluſieurs années eſtoit malade d'une grande paralyſie. Eſtant touché de compaſſion de la voir

étendue par terre devant ſa cellule, il l'oignit durant vingt jours de ſes propres mains avec de l'huile benie, & pria ſans ceſſe pour elle dans ſon cœur, puis la renvoya parfaitement guerie en ſa maiſon, où elle retourna à pié, & fit enſuite de grandes aumoſnes aux ſolitaires.

'On luy amena encore en ma preſence, dit Pallade, un enfant tourmenté du malin eſprit. Il luy mit la main droite ſur la teſte & la gauche ſur le cœur, & ne ceſſa point de prier juſqu'à ce qu'il le vit elevé en l'air, auſſi enflé que ſeroit une peau de boue, tout en feu, & extraordinairement peſant. Alors tout d'un coup l'enfant faiſant un grand cri, jetta de l'eau par tous les organes des ſens, & revint au meſme état qu'il eſtoit auparavant. Il le frota enſuite avec de l'huile ſainte, verſa ſur luy de l'eau benie; & l'ayant ainſi gueri, il le remit entre les mains de ſon pere, & luy ordonna de ne luy point l'aiſſer manger de viande ni boire de vin durant quarante jours entiers. p.931.a.b.

'Un jour comme cet excellent homme travailloit à faire un puits pour le ſoulagement des freres, en un lieu où il y avoit des jones & des brouiſſailles, il fut mordu par un aſpic, dont chacun ſçait combien le venin eſt penetrant & mortel. Alors prenant avec ſes deux mains les deux coſtez du gozier de cet animal, il le dechira en pieces en luy diſant: Mon Dieu ne t'ayant point envoyé, comment as tu la hardieſſe de venir à moy? p.928.a.b.

ARTICLE X.

Pallade & Paul conſultent S. Macaire: Illuſion de Valens.

'PALLADE ſe trouvant une fois dans une grande peine d'eſprit, alla trouver ce Saint, & luy dit: Que dois-je faire, mon Pere, dans l'accablement où je me rencontre de ces faſcheuſes penſées qui me diſent: Tu n'avance point dans la vertu, retire toy. Il luy répondit: Dites à ces mauvaiſes penſées: Je garde les murailles de ma cellule pour l'amour de J.C, [& je m'en contente.] Laus.c.10.p.932. c.d.

'Il y avoit alors parmi les ſolitaires un nommé Valens, Paleſtin de nation & Corinthien d'eſprit, puiſque S. Paul attribue à ceux de Corinthe le vice de la preſomption. Ce Valens eſtant venu dans la ſolitude, demeura quelques années avec nous, dit Pallade, & pratiqua les plus grandes auſterirez. Mais c.31.p.948.

ce comble de vertus auquel il ſembloit eſtre arrivé, fit que tombant dans les pieges du demon de la vanité, il monta juſqu'au comble de l'orgueil. Il ſe laiſſa enfler peu à peu par cette paſſion ſi pernicieuſe; & ſe trompant luy meſme, il s'accoutuma à entrer dans des ſentimens auſſi elevez & auſſi preſomptueux, que s'il euſt converſé avec les Anges, comme il ſe l'imaginoit, & qu'ils luy euſſent rendu toutes ſortes de ſervices. Un jour, à ce que nous racontoient ceux qui converſoient le plus ordinairement avec luy, lorſqu'il travailloit fort tard ſans lumiere, il perdit l'éguille dont il couſoit ſes corbeilles, & ne
p. 949. a. pouvant la trouver, le demon luy fit un flambeau, avec lequel il la trouva: Ce qui ayant augmenté ſa vanité, il entra dans une ſi haute opinion de luy meſme, qu'il ne tenoit conte de participer aux Myſteres de J. C.

[Noſtre Seigneur prenant compaſſion de luy, fit que l'état deplorable où il eſtoit, fut bientoſt connu de tous les freres.]
a. Car un jour quelques ſurvenans leur ayant apporté des fruits ſecs dans l'egliſe, & S. Macaire noſtre Preſtre, dit Pallade, les ayant receus, & en ayant envoyé une poignée à chacun dans ſa cellule [comme une eſpece de benediction,] Valens à qui il en envoya comme aux autres, outragea & battit celui qui les luy apportoit, en luy diſant: Va-t-en, & dis à Macaire que je
« ne ſuis pas moindre que luy, pour recevoir ſa benediction. S.
« Macaire ayant ainſi connu combien il eſtoit trompé par le demon, l'alla voir le lendemain pour l'exhorter à ſortir de ce malheur, & luy dit: Mon frere Valens, le demon vous trompe,
« changez de conduite, & implorez le ſecours de Dieu. De quoy
« Valens ne ſe mettant guere en peine, S. Macaire ſe retira fort triſte & fort affligé de ſa perte.

b. Le demon connoiſſant que Valens ajoutoit une entiere foy à ſes illuſions, ſe preſenta à luy de nuit ſous la forme de noſtre
c. Sauveur, faiſant marcher en fantoſmes devant luy une tres grande quantité de demons transformez en anges qui tenoient des flambeaux allumez en leurs mains, dont l'un precedant les autres, vint dire à Valens: J. C. eſt ſatisfait de voſtre con-
« duite, de voſtre courage, & de voſtre confiance en luy: ce qui
« fait qu'il vient vous viſiter: ſortez donc de voſtre cellule, &
« lorſque vous l'appercevrez de loin au milieu de tous les anges,
« ne faites autre choſe que de l'adorer en vous proſternant, &
« puis rentrez en voſtre cellule. Valens ſortit donc de ſa cellule,
« & voyant cette grande ſuite de flambeaux, & le veritable

Antechriſt au milieu d'un cercle de feu, environ à une ſtade de diſtance, il adora cet ennemi de J. C, qu'il croyoit eſtre J. C. meſme. Le lendemain il entra dans un tel tranſport d'eſprit, qu'eſtant allé à l'egliſe où tous les freres eſtoient aſſemblez, il « commença à dire rout haut: Je n'ay point beſoin de commu- « nier, puiſqu'aujourd'hui j'ay vu J. C. Les Peres voyant cela, le firent lier, & luy mirent les fers aux piez durant un an, puis travaillerent par leurs prieres, & en le reduiſant à une vie commune & ſeculiere ſans auſterité & ſans travail, à luy oſter cette preſomption & cette vaine eſtime qu'il avoit auparavant de luy meſme, parceque, comme on dit ordinairement, on remedie aux contraires par des contraires.

[f]Pallade nous apprend qu'il y avoit une montagne dans l'Egypte appellée Phermé, laquelle conduiſoit au deſert de Sceté, [g]ou qui eſtoit meſme dans Sceté. [h]Elle eſtoit habitée de 500 ſolitaires, entre leſquels on remarque un nommé "Paul, qui eſtoit un homme excellent. Il ne faiſoit neanmoins aucun ouvrage, [ce qui eſtoit contre la regle ordinaire des ſolitaires d'Egypte.] Mais auſſi il ne recevoit jamais rien de perſonne que ce qu'il luy falloit pour vivre durant un jour, & il ne ſe meſloit d'aucune affaire. Tout ſon ouvrage & ſon exercice conſiſtoit donc à prier ſans ceſſe. Il faiſoit chaque jour trois-cents oraiſons reglées, & portoit ſur luy pour cela trois-cents petites pierres, dont il en mettoit une à part à chaque oraiſon qu'il faiſoit. [i]Sozomene dit qu'il eſtoit meſme Superieur des 500 ſolitaires de cette montagne. [k]"Mais c'eſt apparemment une faute.]

Nota 4.

Nota 5.

[l]Ce ſaint homme vint donc trouver un jour Saint Macaire d'Alexandrie, pour recevoir quelque conſolation de luy, "& « luy dit: Mon Pere, je ſuis extremement affligé. Le Saint l'ayant « contrainr de luy en declarer la cauſe, il luy parla de la ſorte: Il « y a dans un village une fille qui ſert Dieu depuis trente ans, « dont pluſieurs m'ont raporté qu'elle ne mange que le ſamedi « & le dimanche, & qu'elle fait chaque jour ſept-cents oraiſons: « Ce qui m'oblige à me condanner moy meſme, de ce qu'eſtant « un homme, & ayant beaucoup plus de force qu'elle, je n'ay « pu juſques ici en faire que trois-cents par jour. S. Macaire luy répondit que pour luy depuis 60 ans, il n'en faiſoit que cent, & que neanmoins ſa conſcience ne l'accuſoit point d'eſtre ne- « gligent. Que ſi la voſtre, ajouta-t-il, vous reproche quelque « choſe, encore que vous en faſſiez trois-cents, il eſt viſible, ou

[f] Laus c.23.p.936. c.
[g] Soz.l.6.c.29.p. 683 b.
[h] Laus.p.936.c
[i] Soz.p.683.b.
[k] Laus.p.936.937.
[l] τὸν μέλανα.

que vous ne priez pas avec aſſez de pureté, ou que vous en pouvez faire davanrage.[Il eſt aiſé d'inferer de cet endroit, que S. Macaire a paſſé pour le moins 60 ans dans la retraite & la ſolitude.]

ARTICLE XI.

Mort de S. Macaire : D'Iſaac ſon diſciple.

Lauſc.10.p.932. d. 'VOILA ce que Pallade a remarqué entre le grand nombre des merveilles extraordinaires & des combats admirables de Macaire, cet homme dont la vertu eſtoit ſi eminente, & la reputation ſi étendue & ſi glorieuſe. p.914.b. 'Il mourut trois ans"depuis que Pallade fut venu dans le deſert des Cellules en 391, comme Pallade meſme le dit trop clairement[pour y trouver aucune difficulté,]'quoique Bollandus l'ait pris d'une autre maniere;[de quoy il eſt difficile de concevoir la raiſon. Ainſi il faut mettre ſa mort en 394 ou 395, ſi elle eſt arrivée]le 2 de janvier, auquel le martyrologe Romain marque ſa feſte, 'ou le 19 auquel elle eſt celebrée par les Grecs. [2]Les martyrologes de Saint Jerome, & beaucoup d'autres enſuite, marquent le 2 de janvier un Saint Macaire Abbé, ſans s'expliquer davantage. 'Pallade qui le connoiſſoit parfairement, ayant demeuré ſi longtemps avec luy, a cru devoir remarquer qu'il eſtoit aſſez petit, & avoit peu de cheveux & de barbe, ſon auſterité, comme nous avons dit, ayant empeſché qu'il ne luy en vinſt davantage. V. Pallade §3. Boll.15 feb.p. 1007.§ 14. §2]Menæa,p. 336.337]Ugh. t.6.p.1093. a Flor.p.219] Boll.2.jan.p 84. Lauſc.10.p. 932.b.c.

[Nous avons remarqué ſur S.Macaire d'Egypte, qu'on attribue à celui d'Alexandrie une lettre en forme de regle pour les ſolitaires de Nitrie, & quelques articles d'une autre regle.

Comme nous croyons que c'eſt celui d'Alexandrie plutoſt que l'autre, qui a eſté diſciple de S. Antoine, c'eſt à luy que nous raportons ce que dit Pallade auteur de la vie de S. Chryſoſtome;]'Qu'Iſaac Preſtre & Superieur de 150 moines, eſtoit diſciple du grand Macaire qui avoit eu S. Antoine pour maiſtre. Il entra[ſous ſa conduite]dans le deſert, agé ſeulement de ſept ans. Il vit juſqu'à ſept ou huit de ſes diſciples elevez à l'epiſcopar par Theophile d'Alexandrie : & neanmoins le meſme Theophile le contraignir de ſortir du deſerr avec Ammone & les aurres, pour aller chercher quelque ſecours dans la pieté de S. Chryſoſtome & de Ste Olympiade. Il y avoit alors 40[ou 43]ans Pall dial.p.162. 167.

43]ans qu'Iſaac vivoit dans la ſolitude, & il eſtoit agé de 50 ans.[Ainſi ſi cette expulſion eſt arrivée en 401, comme nous l'avons montré autrepart, Iſaac eſt né en 351, & eſt entré dans le deſert en 358.' On remarque de cet Iſaac qu'il avoit un amour extreme pour la ſolitude, qu'il ſavoit toute l'Ecriture par cœur, qu'il avoit toujours vécu dans une pureté toute entiere, & qu'il manioit ſans danger les ſerpens les plus venimeux.' Pallade qui écrivoit aprés la mort de S. Chryſoſtome,[& ainſi en 408 au pluſtoſt,]' en parle comme d'un homme qui vivoit encore. [Caſſien qui eſtoit en Sceté vers l'an 398,]' y parla à l'Abbé Iſaac,'' à qui il attribue la neuvieme & la dixieme de ſes conferences ;' & il le trouva fort oppoſé à l'erreur des Anthropomorphites..

p.45.c. 1.p.1.9. 17.p.45.c. Caſn.coll.9.c.1. p.470. col.10.c.5.p.506.

V. Saint Paphnuce.

Nota 6. ['' C'eſt luy aſſez probablement dont on raporte cette hiſtoire ſi edifiante :]' Les plus anciens d'entre les Peres, & tous les ſolitaires qui demeuroient dans le deſert de Sceté, s'eſtant aſſemblez, reſolurent de faire ordonner Preſtre de l'egliſe qui eſt dans ce meſme deſert, le Pere Iſaac : & ayant pris jour pour ce ſujet, ils s'y trouverent tous en grand nombre. Ce ſaint homme en ayant eu avis, & ſe jugeant indigne d'un auſſi grand miniſtere qu'eſt celui du ſacerdoce, s'enfuit en Egypte, où il ſe cacha dans un champ derriere un buiſſon. Pluſieurs freres l'ayant ſuivi pour l'arreſter, arriverent ſur le ſoir auprés de ce champ, ſurpris par la nuit & fort las, ils demeurerent en ce lieu pour ſe repoſer, & debriderent l'aſne qui leur portoit quelques vivres, afin de le laiſſer paiſtre : & cet aſne en paiſſant s'en alla dans l'endroit où le vieillard eſtoit caché ; de ſorte que lorſque le jour fut venu, ces ſolitaires en cherchant leur aſne, trouverent le Saint : & admirant la conduite de Dieu, ils l'arreſterent. Ils le vouloient lier pour l'amener par force : ce qu'il » les pria de ne pas faire, en leur diſant : Je ne puis maintenant » vous reſiſter de crainte de reſiſter à Dieu, qui veut peuteſtre » que je ſois Preſtre, encore que j'en ſois indigne..

Vit.P.l.3.c.11.p. 499.500.

V. la note 6. ['' C'eſt encore à luy apparemment qu'il faut attribuer]' cette » parole de l'Abbé Iſaac à ſes Religieux: ª L'Abbé Pambon & nos » autres Peres n'eſtoient couverts que de vieux habits tout pleins » de pieces ; & il vous faut aujourd'hui des habits de prix. Allez » vous-en, car c'eſt vous qui avez rendu ce lieu tout deſert. Et » lorſqu'ils ſortoient pour aller faire la moiſſon, il leur diſoit : Je » ne veux plus deſormais vous donner de regle pour voſtre con» duite, puiſque vous n'obſervez pas ce que je vous dis.[Le deſert

Cotel.g t.1.p. 491.c. 459.p.583.1.

de Sceté fut ravagé par les barbares, lorſqu'ils y tuerent Saint Moyſe vers l'an 395, & c'eſt ſans doute ce qu'Iſaac vouloit marquer.]

Vit. P. l. 3. c. 89. p. 512. || l. 5. c. 4 § 22. p. 569. l.

'Quelques uns raportent de l'Abbé Iſaac ce que d'autres attribuent avec plus d'apparence à Saint Iſidore de Sceté, que comme on luy demandoit pourquoi les demons le craignoient ſi fort, il répondit que c'eſtoit parceque depuis qu'il eſtoit moine, il n'avoit jamais permis à la colere de paſſer juſqu'à ſa langue. [Les Vies des Peres raportent encore diverſes choſes de l'Abbé Iſaac : mais nous croyons qu'elles appartiennent plutoſt à quelque autre ſolitaire de meſme nom, comme au diſciple de S. Crone, ou à celui de Thebaïde.]

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS
SUR LE HUITTIEME VOLUME DES MEMOIRES pour ſervir à l'hiſtoire eccleſiaſtique.

NOTES SUR SAINT ATHANASE.

Pour la page 2. §. 1.

NOTE I.

De quels parens il parle en 361.

Bib.P.t.9.p. 115.d.

[1] QUAND S. Athanaſe dit dans une lettre latine qu'il ne pouvoit voir ſes parens, *parentes*, [ſi nous entendons ce terme ſelon la puteté de la langue latine, il faudra dire que ſon pere & ſa mere ont vécu juſque

Boll.1.may,p. 188.d.

vers l'an 361.] Cela eſt difficile à croire, & l'on en auroit ſans doute parlé davantage dans l'hiſtoire du Saint. [Ainſi il vaut mieux prendre ce mot pour les parens & les proches, ſelon l'uſage qui commença au pluſtard dans le IV. ſiecle.]

Pour la page 3. §. 1.

NOTE II.

Sur l'hiſtoire du batteſme donné par Saint Athanaſe enfant.

Ruf.l.1.c.14. p.344.Soz.l.2. c.17.p.466. 467.

[1] Rufin, & Sozomene aprés luy, diſent qu'un jour qu'on faiſoit la feſte de S. Pietre Eveſque d'Alexandrie & Martyr, S. Alexandre qui eſtoit alors Eveſque de la meſme ville, attendant aprés l'office divin ſes Eccleſiaſtiques qui devoient manger avec luy, & regardant par une feneſtre, vit quelques enfans qui ſe jouoient ſur le bord de la mer, & imitoient ce qui ſe faiſoit dans l'Egliſe. Il s'arreſta à conſiderer ce qu'ils faiſoient; & quand il s'apperceut qu'ils paſſoient juſques aux myſteres les plus ſecrets, le trouble qu'il en reſſentit luy fit appeller quelques Eccleſiaſtiques, pour leur montrer ce que faiſoient ces enfans; & enſuite il leur dit d'aller arreſter ces enfans, & de les luy amener. Il leur demanda ce que c'eſtoit que leur jeu, & tout ce qu'ils avoient fait: & d'abord cette demande les ayant epouventez, ils firent ce qu'ont accoutumé les enfans, & dirent qu'ils n'avoient rien fait. Mais enſuite ils avouerent qu'Athanaſe l'un d'entre eux, avoit eſté le chef de la troupe, & avoit fait la fonction d'Eveſque, & qu'en cette qualité il en avoit battizé quelques uns d'eux qui ne l'eſtoient pas encore. Saint Alexandre s'informa exactement de ce que leur avoit dit cet Eveſque enfant, ce qu'il avoit fait dans ce jeu, quelles réponſes ils luy avoient faites, & quelle inſtruction ils avoient receues de luy. Surquoi ayant reconnu que tout ce qui ſe pratique dans l'adminiſtration du batteſme avoit eſté obſervé en cette rencontre, il approuva ce batteſme par le conſeil des Preſtres qui eſtoient auprés de luy, défendit de rebattizer ces enfans qui venoient de recevoir la grace de Dieu dans une grande ſimplicité, & ſe contenta d'achever en eux les autres myſteres qui ne ſe donnoient que par des perſonnes conſacrées. Et quant à Athanaſe & aux autres enfans qui avoient fait en cette

rencontre l'office de Preſtres ou de Diacres, il les remit entre les mains de leurs parens, en leur recommandant en la preſence de Dieu qu'il prit à témoin, de les faire inſtruire comme des perſonnes deſtinées au miniſtere de l'Egliſe, & qui devoient s'acquiter un jour effectivement des meſmes choſes qu'ils venoient de pratiquer dans le jeu.

Ruf l.1.c.14. p.244. Rufin dit qu'il a appris cette hiſtoire de ceux meſmes qui avoient vécu avec S. Athanaſe.

Socr l.1 c 15. p.44-45 Soz.l. 2 c.17.p.466. 467. Mais quoiqu'il l'ait perſuadée à Socrate & à Sozomene, qui neanmoins n'en parlent qu'avec quelque doute, [& à beaucoup d'autres enſuite, tout cela n'empeſche point que beaucoup de perſonnes ne la tiennent aujourd'hui pour ſuſpecte. Le jugement que S. Alexandre porta de ce batteſme donné en jouant par des enfans, eſt ſi extraordinaire, qu'il peut paſſer pour tout à fait improbable.]

Ath.v.t.2.c.12. p.7.d. La vie de S. Athanaſe qui eſt à la fin de ſes œuvres, ſemble dire que S. Alexandre les fit rebattizer : [mais cela eſt contre la foy des auteurs de cette hiſtoire ; & meſme ſi l'on y prend garde, ce n'eſt pas le ſens de la vie.

Il n'eſt pas moins difficile de l'accorder avec l'age de S. Athanaſe. Car on ne peut pas douter qu'il ne fuſt encore alors tout enfant.]

Socr.l.1.c.15. p.44.d. a Bar.311.§ 63. Socrate le dit expreſſément, [a] & Baronius croit faire beaucoup de dire qu'il pouvoit

Roll 2.may,p. 188 § 10. avoir douze ans. Papebrok qui veut ſoutenir cette hiſtoire, ne veut pas qu'il puſt avoir plus de huit ou dix ans : [& cependant S. Pierre d'Alexandrie n'eſtant mort que le 25 ou 26 novembre de l'an 311, on ne peut pas mettre cette hiſtoire avant la fin de l'an 312: & ainſi S. Athanaſe n'ayant alors que 12 ans au plus, aura eſté fait Eveſque à 25 ans en l'an 326, aprés avoir extraordinairement paru, & s'eſtre rendu redoutable aux Ariens dans le Concile de Nicée,] & avoir eu des auparavant la qualité d'Archidiacre. Il eſt vray que Theodoret remarque qu'il eſtoit encore jeune: [mais un homme de 30 ou 35 ans & plus paſſoit alors pour eſtre bien jeune lorſqu'il le falloit elever à l'epiſcopat.

Thdt.l.1.c. 26.p.476.b.

Cette feſte meſme de S. Pierre, & les Eccleſiaſtiques qui mangent enſemble avec leur Eveſque, marquent tout à fait un temps de paix, & ne conviennent point à la perſecution, laquelle duroit encore en 312 au mois de novembre. Je ne ſçay auſſi ſi depuis dix ans qu'elle duroit, & qu'il falloit celebrer en ſecret tous les myſteres, les enfans avoient ſouvent vu donner le batteſme, pour en ſavoir ſi bien toutes les ceremonies.]

Roll.26.feb.p. 636.c. Henſchenius a bien vu qu'il eſtoit fort difficile d'accorder que S. Athanaſe fuſt encore enfant, meſme en 311, & il ſe contente de propoſer la queſtion ſans la reſoudre.

Ath.vit.3.p.3. t.1.c. Les Benedictins rejettent cette hiſtoire ſur les meſmes raiſons que nous alleguons ici.

Roll.2.may.p. 189.§ 21.22. Papebrok pour ſoutenir Rufin, a eſté reduit à dire que S. Pierre d'Alexandrie avoit ſouffert le martyre des l'an 303. [Mais c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de luy accorder, parcequ'Euſebe y eſt abſolument contraire, comme nous l'avons montré ſur l'hiſtoire de ce Saint. Il ſeroit plus aiſé de prendre l'autre ſolution qu'il donne,] que cela ne s'eſt § 21. point paſſé ſous Saint Alexandre, mais ſous Saint Pierre meſme. [C'eſt neanmoins abandonner déja une bonne partie de la narration de Rufin ; & s'il s'eſt trompé dans la feſte de Saint Pierre, & dans ce qu'il dit de S. Alexandre, il vaut preſque autant abandonner toute l'hiſtoire, puiſque Rufin n'eſt pas d'ailleurs un auteur fort exact dans ce qui regarde meſme S. Athanaſe, comme l'avoue Papebrok. Auſſibien le commencement de ſon hiſtoire ne ſe raportera plus avec la fin qui ne peut

Digitized by Google

s'entendre que de S. Alexandre : & la difficulté de l'approbation donnée à un barteſme que des enfans adminiſtrent en ſe jouant, ſubſiſte toujours.

Il eſt bon de remarquer en general que Papebrok n'eſt pas le ſeul qui regarde Rufin comme un auteur peu exact.] Soer.n.p.14. 15. [f] Mr Valois le regarde de meſme comme un hiſtorien dont l'autorité eſt fort mediocre, parcequ'il a écrit avec beaucoup de negligence, non ſur des memoires authentiques, mais ſur tout ce qu'il avoit oui dire, bon & mauvais.

Pour la page 3.§ 1.

NOTE III.

S'il a étudié la religion ſous quelque Martyr.

Ath.in gent.t. 1.p 109.110. [a] S. Athanaſe dans ſon ouvrage contre les Gentils, dit qu'il a appris la doctrine qu'il y enſeigne d'hommes inſpirez de Dieu, & qui ont eſté les Martyrs de la divinité de J. C, *ἡμῖν δὲ περὶ αὐτῆς ὑπὸ τῶν ἐνθέων διδαχθεῖσιν διδασκάλων, οἱ καὶ μάρτυρες τῆς ἀληθείας γεγόνασι μαθόντες.* v^t.B.p 1.1.n. [b] Les Benedictins croient qu'il peut marquer par là Saint Pierre d'Alexandrie. [Peuteſtre marque-t-il plutoſt les Prophetes, les Apoſtres & les Evangeliſtes, dans les ouvrages deſquels il avoit puiſé les veritez qu'il preſchoit.]

Pour la page 4.§ 1.

NOTE IV.

Comment il a eſté Aſcete.

Bar.311.§ 63. [a] Baronius croit que S. Athanaſe ne demeura pas toujours avec S. Alexandre, mais qu'il s'en alla dans le deſert, & s'attacha à Saint Antoine : & il cite pour témoin S. Athanaſe meſme dans la vie qu'il a écrite de ce Saint. Ath.v.Ant.p. 451.d. [b] Mais S. Athanaſe, ſelon nos anciens imprimez, ne dit autre choſe ſinon qu'il a vu ſouvent S. Antoine, & qu'il raporte ce qu'il en a connu par luy meſme, & ce qu'il en a appris d'une perſonne qui a demeuré longtemps auprés de luy, & qui luy verſoit de l'eau ſur les mains : [ce qui eſt fort different de ce qu'écrit Baronius.] Ath.B.t.1.p 734.n.f. [c] A la verité les Benedictins aſſurent que preſque toutes les anciennes editions, & les manuſcrits de la traduction d'Evagre, portent, *frequenter eum viſitavi, & quæ ab eo didici, qui ad prebendam ei aquam non paululum temporis cum eo feci &c.* [Ce dernier mot forme le ſens de Baronius, qui a pu ſe ſervir de cette traduction :] & les Benedictins ſoutiennent qu'on le doit lire ainſi, & non pas *fecit*, comme Roſweide & Bollandus ont fait imprimer ſans appuyer cette correction, diſent les Benedictins, ſur aucun manuſcrit latin, mais ſeulement pour ſuivre le grec de nos anciennes editions, *ἃ δὲ μαθὼν ἠδυνήθην παρ' αὐτοῦ διακονήσαντος αὐτῷ χρόνου οὐκ ὀλίγου καὶ ὑπηρέτου &c.* en quoy les Benedictins pretendent qu'il y a alteration. [d] Ainſi ont-ils fait imprimer ſur l'autorité de quatre manuſcrits, *ἃ δὲ μαθὼν ἠδυνήθην παρ' αὐτοῦ, διακονήσαντι αὐτῷ χρόνου οὐκ ὀλίγου καὶ ὑπηρέτου &c.* [e] Mais ils ne diſconviennent pas qu'il n'y ait auſſi de tres bons manuſcrits conformes à nos anciens imprimez. [Ainſi la difficulté eſt de ſavoir leſquels on doit preferer : & on ne la peut decider plus ſeurement qu'en examinant ce qui convient mieux & à l'endroit & à l'hiſtoire.

Il ſemble que *χρόνου οὐκ ὀλίγου* marque ici l'eſpace de quelques années, & je doute qu'on puiſſe trouver le temps de cette retraite dans la jeuneſſe de S. Athanaſe.] Ruf.l.1.c.14. p 344. [f] Rufin dit que S. Alexandre tira S. Athanaſe d'entre les mains de ſes parens, qu'il prit ſoin de ſon education, qu'il l'eleva auprés de luy comme un autre Samuel dans le temple du Seigneur. Naz or.21.p. 376.d. [g] S. Gregoire de Nazianze écrit que la divine providence l'eleva bientoſt à la clericature ; qu'il y paſſa par tous les degrez ; Ath ap.2.p. 7.§ 4. [h] Il

eſtoit Diacre des l'an 319, & employé dans les plus grandes affaires de l'Egliſe. [Où peut-on donc placer l'intervalle conſiderable pour ſa durée de cette retraite auprés de S. Antoine ? D'ailleurs S. Athanaſe ne marque dans aucun endroit de la vie de ce Saint, ni le temps auquel il eſt venu demeurer auprés de luy, ni ce qu'il luy a vu faire alors.] Il n'oublie pas de meſme de remarquer qu'il eſtoit preſent à la gueriſon d'une fille à la porte d'Alexandrie, où il reconduiſoit ce Saint qui eſtoit venu confondre les Ariens, & rendre un témoignage public de ſa foy.

v. Art. p. 492. b. c.

[Pour examiner l'endroit en luy meſme, ſi S. Athanaſe avoit demeuré longtemps avec S. Antoine, diroit-il en meſme temps pour ſe concilier une plus grande croyance, qu'il l'a vu pluſieurs fois ? Mais on n'en peut mieux juger qu'en comparant les deux leçons : Je vous écris ce que j'ay connu » de ce Saint, (car je l'ay vu pluſieurs » fois,) & ce que j'ay appris de luy, ayant » demeuré auprés de luy durant un » temps conſiderable, & luy ayant verſé » de l'eau ſur les mains. C'eſt ainſi qu'il faudroit lire ſelon les Benedictins. Mais n'eſt-il pas bien plus naturel de » lire dans nos anciennes editions ? Je » vous marque & ce que j'en ſçay par » moy meſme, (car je l'ay vu pluſieurs » fois,) & ce que j'en ay appris d'une » perſonne qui a demeuré longtemps auprés de luy &c.

On pourroit peuteſtre appuyer l'autre leçon ſur ce que le peuple demandant S. Athanaſe pour Eveſque,] dit que c'eſtoit l'un des Aſceres ou Religieux, & un vray Eveſque. [Mais cette qualité qui marque fort bien la vie ſainte, auſtere, & retirée que le Saint avoit menée juſques alors, n'oblige point à dire qu'il ait vécu hors des villes dans un deſert.] On peut dire encore qu'on luy donnoit le titre de Aſcete comme celui d'Eveſque, parcequ'il avoit toutes les vertus de ces deux états. Ou le trouve qualifié Abbé dans un recueil de quelques paroles de S. Antoine, où il eſt dit que ce Saint avoit vu deſcendre l'Eſprit de Dieu ſur trois perſonnes en qui il en avoit paru des effets merveilleux; que l'Abbé Athanaſe en eſtoit un ; & qu'il avoit receu le patriarcat [d'Alexandrie. Mais comme ce recueil eſt traduit de l'arabe, il faudroit voir ſi le mot qui répond dans cette langue à celui d'Abbé eſt particulier aux moines, & s'il ne ſe donne point auſſi aux Eccleſiaſtiques & aux Eveſques. Nous n'avons donc rien qui nous empeſche de croire que depuis que S. Athanaſe ſe fut donné à S. Alexandre, il a toujours eſté nourri dans le ſein de l'Egliſe auprés de ce ſaint Eveſque.]

Ath. ap. 2. p. 726. d.

Boll. 2 may. p. 289. f.

Ecc. reg. p. 1097.

NOTE V.

Pour la page 655.

Faux dialogue attribué à S. Athanaſe entre luy & Arius.

Nous avons parmi les œuvres de S. Athanaſe, un dialogue dont le titre porte que c'eſt une conference faite au Concile de Nicée en 310, entre luy & Arius. La fauſſeté de ce titre eſt manifeſte par le dialogue meſme, où l'on voit qu'il ne s'eſt point fait dans le Concile de Nicée, mais en quelque autre endroit, & que ce n'eſt point Arius qui y parle, mais un de ſes ſectateurs. Bellarmin ne veut point juger ſi c'eſt S. Athanaſe meſme ou quelque autre qui a compoſé ce dialogue. L'auteur ſemble avoir voulu faire croire qu'il écrivoit du vivant de Conſtantin, mais il fait Conſtance Auguſte en meſme temps que ſon pere, [ce qui eſt une faute indigne de S. Athanaſe & de tout autre auteur contemporain. Pour le ſtyle il eſt aiſé de juger qu'il eſt moins grave, & beaucoup moins pur que celui de S. Athanaſe.] Les Benedictins le rejet-

Ath. t. 1. p. 1111.

Bell. p. 103.

Ath. p. 111. cd 112. d.

Bell. p. 104.

Ath. p. 116. b. c.

vit. B p. 9. 1. el 1. 2. p. 1105.

tent comme indubitablement faux, & reconnu universellement pour tel.

Pour la page 7. § 3.

NOTE VI.

Fausse narration de Saint Epiphane sur l'election de S. Athanase.

Epi.69.c.11.p. 741.d. 'S. Epiphane dit que S. Alexandre estant mort, & S. Athanase absent [ou caché,] comme l'Eglise d'Alexandrie ne pouvoit demeurer sans pasteur depeur des divisions & des troubles, on fut

dict.c.6.p. 722.c.d. contraint d'elire Achillas.' Les Meleciens prirent en mesme temps cette occasion pour se donner un Evesque qui fut Theonas. Mais l'un & l'autre n'ayant duré que trois mois, S. Athanase qui revint un peu aprés la mort de Theonas, fut établi par un grand nombre de Prelats. [Outre la bizarrerie de cette narration, & le peu d'autorité qu'a S. Epiphane dans l'histoire, surtout en ce qui regarde les Meleciens, tous les historiens demeurent d'accord qu'Achillas a esté le predecesseur & non le successeur de S. Alexandre. Pour Theonas, personne n'en met aucun entre les Evesques d'Alexandrie, que celui qui avoit precedé S. Pierre sur la fin du III. siecle. S'il y a quelque chose de vray dans ce que S. Epiphane en dit, on pourroit croire que ce seroit Theonas de Marmarique deposé avec Arius, dont les Ariens auront voulu faire leur Evesque. Mais s'ils l'ont fait, l'histoire ne nous en a encore rien appris. Melece eust mieux aimé usurper le siege d'Alexandrie pour luy mesme, que de le faire donner à un de ses sectateurs.]' Bollandus ne veut point qu'on ait égard à cet endroit de S. Epiphane.' Les Benedictins ne le rejettent pas.

Boll.1.may. p.191.§ 41.

Ath.vit.B.p. 12.1.d.

Pour la page 8. § 3.

NOTE VII.

Calomnies des Ariens sur l'ordination de S. Athanase.

Soer.l.1.c.13. p.57.b. 'Les Eusebiens voulant décrier l'ordination de S. Athanase, pretendirent qu'il estoit indigne de l'episcopat, & établi par des personnes qui n'en estoient pas capables, ὑπ' ἀξιοπίστων.

Soz.l.2.c.17. p.466.b. 'Pour colorer davantage leur imposture, ils publierent que 54 Evesques d'Egypte tant du parti d'Alexandre que de celui de Melece, s'estant assemblez pour donner un successeur à S. Alexandre, & ayant tous juré de n'en point établir que d'un commun consentement, '& aprés qu'ils auroient pacifié

c.15.p.480.a. les differens qu'ils avoient ensemble, 'il y en eut neanmoins six ou sept qui

c.17.p.465.c. violerent leur serment 'en faveur d'A-

Ath.ap.1.p. 726.b. thanase, auquel peu de personnes songeoient, & l'ordonnerent en cachette, 'contre la volonté de tout le monde,

Soz.l.2.c.17. p.465.c. [a] & nonobstant les divers reproches que le peuple faisoit contre luy, [b] ce qui, disoient-ils, avoit obligé beaucoup de personnes tant seculieres qu'ecclesiastiques à fuir sa communion.

[a] Ath.ap.1.p. 726.c. [b] Soz.l.2.c.17. p.465.c.c.25. p.480.a.

[Mais comme la nature des fables est de croistre toujours, aussibien que l'impudence des heretiques, Philostorge encherit de beaucoup sur tout cecy.]' Car il dit que pendant que les

Philg.l.2.c.9. p.16. differens avis faisoient differer l'election, Athanase s'estant saisi un soir fort tard de l'eglise de S. Denys, & en ayant fait fermer les portes par ceux de sa faction, il contraignit deux Evesques qu'il y trouva de l'ordonner malgré eux. Il ajoute qu'il fut anathematizé pour ce sujet par tous les autres Prelats, mais que s'estant rendu le plus fort, il manda au nom de toute la ville son election à l'Empereur, & en obtint par ce moyen la confirmation de sa dignité. [Voilà jusqu'où s'est portée la calomnie pour décrier] 'une election

Ath.ap.2.p. 727.b. qui selon le témoignage universel n'avoit rien que de saint & de canonique. [La pluspart de ces choses n'ont apparemment esté inventées que dans la suite du temps; puisque le Concile d'Alexandrie en l'an 339, ne les refute

point. Il ne parle point non plus de ce qu'on voit dans la vie S. Pacome,] [f]que quelques uns ſe plaignoient que Saint Athanaſe eſtoit encore trop jeune. [Cela fait voir apparemment que cette plainte fit peu de bruit ; & qu'ainſi elle avoit peu de fondement.]

Boll.14.may. p.65.f.

NOTE VIII.

Pour la page 17.§ 7.

Qu'Arius eſt retourné à Alexandrie pour y eſtre receu dans l'Egliſe par S. Athanaſe.

[f]Mr Valois ne peut ſe perſuader que Arius ſoit venu à Alexandrie, comme le dit Socrate, pour y eſtre admis à la communion par S. Athanaſe. [Mais il n'allegue aucune raiſon pour en douter.] [f]Il eſt certain que Conſtantin vouloit que le Saint receuſt Arius & ſes diſciples, τὸν περὶ Ἄρειον, & Arius en particulier, comme l'écrivoit Euſebe. [Il eſtoit donc tres naturel qu'Arius vinſt pour eſtre receu : & meſme il eſt aſſez difficile que cela ſe ſoit fait autrement. Car Conſtantin ne demandoit pas que S. Athanaſe promiſt par une lettre de le recevoir, mais qu'il le receuſt, λάβοιτο, ou ſelon les propres termes de Conſtantin, [f]qu'il luy donnaſt une libre entrée dans l'Egliſe, ce qui ne ſe peut entendre que de perſonnes preſentes.]

Socr.l.1.c.27. p.62.d[in.]p.65. 1.b.

Ath.ap.2.p. 778.a.

b.

NOTE IX.

Pour la page 17.§ 7.

Que la lettre menaçante de Conſtantin à S. Athanaſe en faveur d'Arius, n'eſt point un effet des calomnies des Meleciens.

[f]Sozomene veut que la lettre fulminante de Conſtantin à Saint Athanaſe pour Arius, ait eſté precedée par de frequens voyages que les Eveſques & les Eccleſiaſtiques du parti de Jean le Melecien faiſoient à la Cour, où ils ſe faiſoient paſſer pour Catholiques, & où pour confirmer les calomnies des Euſebiens contre S. Athanaſe, ils accuſoient ce Saint & les Prelats de ſa communion, de tuer, d'empriſonner, de bleſſer, de battre ; & meſme de bruler les egliſes. [f]Il dit que S. Athanaſe de ſon coſté informa Conſtantin des ordinations illegitimes & des entrepriſes que ceux du parti de Jean faiſoient contre les reglemens de Nicée, qu'il les accuſa de corrompre la foy, d'exciter des ſeditions, & d'uſer de beaucoup de violence contre les Orthodoxes : [f]& qu'alors Conſtantin ennuyé de ſe voir tres ſouvent importuné par tant d'accuſations contraires, dont il ne ſavoit que juger, écrivit à S. Athanaſe la lettre dont parle ce Saint.

Soz.l.2.c.22. p.473.b.c.

e.

e.d.

[Ces particularitez ſont condannées non ſeulement par le ſilence de S. Athanaſe, mais auſſi par ce qu'il dit, [f]qu'aprés la lettre de Conſtantin, Euſebe manda aux Meleciens que le temps qu'il avoit promis de leur marquer eſtoit arrivé, & qu'il falloit trouver quelque pretexte de perſecuter Saint Athanaſe, comme ils avoient fait ſes trois derniers predeceſſeurs. [Il eſt aiſé de juger par là qu'ils n'avoient encore rien fait de conſiderable contre luy.]

Ath.ap.2.p. 778.c.

NOTE X.

Pour la page 19.§ 8.

Fautes de Theodoret ſur les calomnies des Meleciens contre S. Athanaſe.

[f]Theodoret dit que les ennemis de S. Athanaſe gagnerent quelques ſoldats pour le faire accuſer devant Conſtantin d'avoir envoyé de l'argent à un revolté, & qu'ils ajouterent que cet argent venoit d'un tribut qu'Athanaſe avoit impoſé ſur l'Egypte. [Ce dernier point ne vient que de ce que Theodoret confond deux accuſations differentes ; & pour le premier Saint Athanaſe y eſt viſiblement contraire, ſi Theodoret pretend que ces ſoldats parurent ſeuls dans cette denonciation : & il ſemble que c'eſt ſon ſens ;] puiſqu'il

Thdrt.l.1.c. 31.p.476.c.

puiſqu'il dit qu'on employa ces ſoldats afin que l'accuſation ne fuſt pas ſuſpecte. [n.p.17.a.b.] 'Ainſi Mr Valois a eu raiſon de croire qu'au lieu de τὸν στρατοπ̃, il falloit lire en cet endroit, τῶν ἀυτῦ στρατοπ̃, comme on le trouve dans quelques manuſcrits. [On pourroit croire auſſi que les Meleciens parurent comme accuſateurs,] [Ath ap.2.p. 778.779.] 'puiſque S. Athanaſe le dit fort nettement, [& qu'ils produiſirent les ſoldats comme témoins dans une affaire où des ſoldats devoient naturellement avoir eu part.]

NOTE XI.

[Pour la page 22.§ 10.]

A qui & par qui eſt adreſſé l'ordre de baſtir une egliſe pour Iſquyras.

[Ath.ap.2.p. 80..c.d.] 'La lettre de l'Empereur pour faire baſtir une egliſe à Iſquyras, eſtoit adreſſée à Coſſurhe, Κοσσύρῃ, ſelon ce que nous liſons dans le texte de Saint Athanaſe. [p.794.d.] Mais comme en un autre endroit il y a deux fois καθολικῶ pour κολλαθῳ, il n'eſt guere moins viſible qu'en celui-ci au lieu de Κοσσύρῃ, il faut καθολικῷ, c'eſt à dire *au Treſorier general.* [p.80;.a.] 'Car S. Athanaſe raporte auſſitoſt aprés l'ordre expedié par Himere le Treſorier general, τῷ καθολικῷ, ſur cette lettre de l'Empereur.

[t.1.B p.100.f.] 'Auſſi les Benedictins nous aſſurent que tous les manuſcrits ont καθολικῷ. Himere ſe qualifie dans le titre Prefet de la Mareote, & ne marque point à qui il adreſſe ſon ordre: ce qui eſt étrange. [Euſ.n.p.227. a.d.] 'Ainſi il faut dire ἐξάρχῳ, & non ἔξαρχος, & dire avec Mr Valois, que l'ordre eſt adreſſé au Prefet de la Mareote: [Ath.t.1.B.p. 201.b.f.] ou plutoſt au receveur ἐξάρχῳ comme les Benedictins nous le marquent ſur l'autorité d'un manuſcrit de la Bibliotheque du Roy.

[Ath.ap.2.p. 803.a.] 'Le grec porte qu'Iſquyras avoit obtenu des Auguſtes & des Ceſars la permiſſion de faire baſtir une egliſe. [Euſ.n.p.227. a.d.] 'Mr Valois dit *d'Auguſte & des Ceſars*, [ce qui eſt bien meilleur, n'y ayant jamais eu ni pluſieurs Auguſtes ſous Conſtantin depuis la défaite de Licinius, ni pluſieurs *Ceſars ſous Conſtance.* Ainſi il faut que cette lettre ait eſté obtenue des Euſebiens des le temps de Conſtantin:] [Ath.ap.2.p. 803.a.] '& en effet Iſquyras ne prendoit encore alors qu'eſtre Preſtre, [& non Eveſque.] [t.1.B.p.201.b.] 'Neanmoins la nouvelle edition ne marque là-deſſus aucune difference des anciennes.

NOTE XII.

[Pour la page 24.§ 11.]

Qu'Arſene eſtoit Eveſque.

[Ath.ap.2.p. 781.d.] 'S. Athanaſe donne ſouvent à Arſene la qualité d'Eveſque, & jamais d'autre. [n.7.c.8.b. & Bar.347.586.] 'Le Concile de Sardique & les Ariens diſent auſſi qu'Athanaſe eſtoit accuſé d'avoir tué un Eveſque. [32.§ 1.] 'Cela ſuffit pour condamner quelques autres hiſtoriens qui le font Preſtre ou Lecteur, [Ruf.l.1.c.17. p.241.Soz.l.2. c.23.p.475.d.] '& par conſequent pour rejetter l'hiſtoire qu'en raporte Rufin, & qu'il a perſuadée à Sozomene, [puiſqu'elle ne peut ſubſiſter avec la qualité d'Eveſque, non plus qu'avec celle de Melecien,] [Ath.ap.2.p. 786.c.] 'qu'Arſene reconnoiſt luy meſme.

NOTE XIII.

[Pour la page 25.§ 11.]

Que Jean l'accuſateur de S. Athanaſe, eſtoit apparemment Jean Arcaph chef des Meleciens.

[Soz.l.2.c.23 p. 475.c.] 'Jean [le Melecien] qui ſe declaroit denonciateur contre S. Athanaſe dans l'affaire d'Arſene, eſtoit un moine ſelon Sozomene. [Ath.ap.2.p. 784.b. d.] 'Un Preſtre Melecien en luy écrivant, le qualifie ſon cher frere dans l'inſcription, & pere dans le corps de la lettre. [Bar.331.§ 11.] 'Baronius croit que c'eſt celui meſme qui eſtoit le premier Eveſque des Meleciens, [c'eſt à dire ce] [Soz.l.2.c.21.p. 471.c.] 'Jean que Melece avoit établi en ſa place, ſelon Sozomene meſme. [Ath.ap.2.p. 716.a.b. p.] 'En effet, S. Athanaſe reconnoiſt aſſez clairement que Jean chef des calomnies des Meleciens, eſtoit auſſi chef de leur ſecte. Il dit qu'il eſtoit entré dans la communion de l'Egliſe & dans la ſienne, & Conſtantin uſe des meſmes termes, [qui conviennent beaucoup

mieux à un Eveſque lequel eſt chef de la communion de ſon Egliſe, qu'à un Preſtre ou à un moine particulier. C'eſt pourquoi nous ſuivons le ſentiment de Baronius,]ᶠqui eſt auſſi celui des Benedictins.

vit. B. p. 19. 1. b.

Pour la page 27. § 11.

NOTE XIV.

Qu'Arſene fut decouvert avant le Concile de Tyr.

Soct. l. 1. c. 29. p. 66. b. c.

Ruf. l. 1. c. 1re. p. 145. Soz. l. 2. c. 25. p. 481. c. Theod. l. 1. c. 2 p. 579 d.

[a] Coll. 2. init. p. 155. § 64.

ᶠSocrate met la decouverte d'Arſene devant Paul de Tyr, dans le temps meſme du Concile de Tyr, ᶠen quoy il paroiſt eſtre autoriſé par Rufin, par Sozomene, ᶠ& encore plus clairement par Theodoret.[a] Mais outre la difficulté qu'il y auroit à accorder ce jugement public de Paul, avec ce que l'on dit qui ſe paſſa dans le Concile de Tyr,

Vth. ap. 2. p. 783. 2. bis vit. B. p. 19. 2. c.

ᶠS. Athanaſe met fort clairement cette rencontre avant la lettre qu'il écrivit à Conſtantin ſur Arſene, & lorſqu'on ne ſongeoit pas ſeulement encore à aſſembler le Concile de Tyr.

Pour la page 29. § 14.

NOTE XV.

Qu'Arſene dans ſa lettre à S. Athanaſe ne marque point une réunion generale des Meleciens.

Ath. ap. 2 p. 787. a.

ᶠArſene en demandant la communion de S. Athanaſe, dit qu'il ſuivra les regles ou les Canons déja établis, comme les Eveſques Ammonien, Tyran, Pluſien, & les autres. [Il eſt aſſez naturel de croire que ces Eveſques eſtoient les Meleciens réunis à l'Egliſe ſuivant l'ordonnance du Concile de Nicée.]ᶠ Neanmoins les trois qu'il nomme ne ſe trouvent point dans la liſte que Melece douna alors de tous les Eveſques de ſa communion. [Ainſi nous ne voyons pas qu'Arſene ait pu vouloir marquer autre choſe, ſinon qu'il vouloit eſtre ſoumis à S. Athanaſe comme l'eſtoient les Eveſques Catholiques d'Egypte, entre leſquels les trois qu'il nomme pouvoient eſtre les plus proches de luy.

p. 89.

Il y a neanmoins quelque lieu de douter ſi on ne pourroit point dire que ces trois Eveſques eſtoient Meleciens, mais ordonnez aprés la réunion de Melece, & le renouvellement du ſchiſme.]ᶠCar Arſene commence ſa lettre en diſant qu'il veut auſſi embraſſer la paix & l'union, ᶠ& ſuiv. ᶠEt il faut remarquer que Conſtantin fit un grand edit en ce temps là, c'eſt à dire vers 331 ou 332, pour obliger tous les heretiques & les ſchiſmatiques de ſe réunir à l'Egliſe. *V. Conſtantin § 69.* [Il ſe pourroit donc bien faire que les Meleciens auroient obeï, au moins en apparence, à cet edit, meſme Arſene & Jean leur chef, quoiqu'aprés les autres.]ᶠCar il eſt certain que Jean ſe réunit auſſi.

p. 86. d.

Euſ. v. Conſt. l. 3. c. 65. 66. p. 510

Ath. ap. 2. p. 787. c.

[Il peut y avoir quelque difficulté d'accorder cela avec l'hiſtoire. Car la perſecution de S. Athanaſe n'ayant commencé, ſelon Socrate, qu'aprés la depoſition de S. Euſtathe, c'eſt à dire en 331, la réunion d'Arſene ne peut ſe mettre pluſtoſt qu'à la fin de 332; & Euſebe met l'edit contre les heretiques immediatement aprés la depoſition de S. Euſtathe & les troubles qui la ſuivirent. Mais on peut remarquer, 1°. Que ces troubles vont juſques à l'election d'Euphrone, fait Eveſque d'Antioche ſur le refus d'Euſebe de Ceſarée, ce qu'on ne peut guere mettre moins d'un an aprés la depoſition de S. Euſtathe. Ainſi l'edit pourra bien n'avoir eſté fait qu'en 332. 2°. Il peut avoir eſté fait des 331, & n'avoir eſté executé par les Meleciens qu'en 332 ou 333, ſurtout par Arſene & Jean qui peuvent y avoir obeï les derniers: & on peut aſſurer meſme que beaucoup d'autres heretiques n'y obeïrent point dutout. 3°. L'autorité de Socrate qui nous a fait commencer la perſecution de S. Athanaſe en 331, n'eſt pas ſi conſiderable que nous ne ſoyons tout preſts à l'abandonner des que nous trouverons quelque choſe de plus certain.

Mais ce qui fait que nous n'oſons point dire qu'il y ait eu en ce temps-cy une réunion generale des Meleciens, c'eſt que nous ne voyons point que S. Athanaſe parle jamais d'une choſe qui auroit eſté ſi conſiderable. Il marque les réunions d'Arſene & de Jean comme des faits particuliers, & non comme des ſuites d'une réunion generale.]

Ath.ap 2.p. 781.788. 'Conſtantin ne dit rien non plus qui la puiſſe marquer dans la lettre qu'il écrit à Jean ſur ſa réunion : au contraire il en témoigne une joie qui donne lieu de croire que ce n'eſtoit point une choſe commune, & il n'auroit point ſans doute pretendu accorder à tous les heretiques, ni ſeulement à tous les Meleciens, ce qu'il accorde à Jean pour ce ſujet. [S. Athanaſe auroit dû marquer auſſi comment les Meleciens aprés cette réunion ſeroient encore retournez au ſchiſme : car je ne croy pas que perſonne oſe dire qu'ils fuſſent dans la communion Catholique au temps du

p.731.b. Concile de Tyr.]' Une des raiſons par leſquelles on rejettoit ceux qui accuſerent S. Athanaſe, c'eſt que c'eſtoient des Meleciens : & cette raiſon euſt-elle eu quelque force, s'ils n'eſtoient plus alors Meleciens, mais Catholiques? 'Le

b. Concile d'Alexandrie dit que c'eſtoient des gents indignes de toute croyance, parcequ'ils eſtoient & avoient eſté depuis longtemps des ſchiſmatiques & des ennemis de l'Egliſe.

[Nous n'oſons donc pas nous ſervir de l'edit de Conſtantin pour fixer le temps des calomnies formées par les Meleciens contre S. Athanaſe, quoique nous ſouhaitaſſions beaucoup d'y trouver plus d'epoque que nous n'en avons. Et pour le temps de la réunion d'Arſene & de Jean, nous ſommes obligez de nous contenter de dire que la ſuite de S. Athanaſe nous la doit faire mettre avant le Concile de Tyr. En effet depuis ce Concile juſqu'aprés celui de Sardique, S. Athanaſe n'a pas eſté en un état qui ait beaucoup fait rechercher ſa communion par les Meleciens. Cela eſt indubitable pour Jean, puiſque Conſtantin luy écrivit ſur ſa réunion avec le Saint ; ce qu'il ne fit pas ſans doute aprés le Concile de Tyr :]' & il eſt marqué expreſſément p.736.a. qu'il ſervoit encore les Euſebiens [à Tyr,] en ſoutenant les meſmes calomnies dont il avoit témoigné ſe repentir. 'Pour Arſene, outre que S. Athanaſe p.737.b.c. met ſa réunion avant celle de Jean,' les p.730 d. Eveſques du Concile d'Alexandrie diſent aſſez clairement qu'il eſtoit avec eux dans le temps du Concile de Tyr : [ce que l'on ne peut raiſonnablement expliquer, qu'en diſant que non ſeulement il vivoit parmi eux, mais encore qu'il leur eſtoit uni de communion.]

NOTE XVI.

Pour la page 30. § 14.

Temps de la viſite que S. Athanaſe fit de ſon patriarcat.

'S. Athanaſe eſtoit encore dans les Boll.14 may, 8.p.16 c. commencemens de ſon epiſcopat, ἐν ἀρχῇ τῆς, lorſqu'il fit la viſite de la Thebaïde dont parle la vie de S. Pacome. Ce ne fut que depuis cela, ſelon la meſme vie, qu'il ſouffrit pour la foy [les grandes perſecutions que luy firent les Ariens.] Il avoit neanmoins déja eu pluſieurs attaques à ſoutenir pour le meſme ſujet ; [ce qui ſe peut fort bien raporter aux calomnies que les Meleciens avoient inventées contre luy, qui l'avoient déja obligé de faire des voyages à la Cour, & qui l'avoient expoſé au danger de ſubir le jugement de Dalmace.]' C'eſt ce qui nous fait croire Ath.vit.2.p. que les Benedictins avancent trop cette viſite lorſqu'ils la mettent ſur l'an 327. [Il ſemble donc qu'on ne peut mieux mettre cette viſite que durant la treve que luy donnerent ſes calomniateurs vers l'année 353, qui eſtoit la cinquieme, ou au plus la ſettieme de ſon epiſcopat : & ainſi ce n'en eſtoit que le commencement, eu égard à ſa longue

durée de 46 ans. S. Pacome pouvoit eſtre deſlors aſſez conſiderable dans l'Egliſe, puiſque rien ne nous empeſche de mettre ſa retraite 20 ans auparavant, des l'an 313, & que ſa mort arrivée des l'année 349, ſemble nous y obliger.] [1] Bollandus ne met cependant cette viſite qu'aprés que S. Athanaſe fut revenu des Gaules en l'an 338, [qui eſtoit le 16 ou le 18 de ſon epiſcopat. Et je ne voy pas comment la vie de S. Pacome ſuppoſeroit qu'il n'avoit pas alors encore ſouffert, puiſqu'il avoit déja eſté depoſé & banni.

14.may.p 306. di 2.may,p. 205.ci-601.c.

La vie de S. Pacome que nous citons ici, eſt celle que Bollandus nous a donnée en grec, & qui eſt beaucoup plus particulariſée que celle que nous avons dans les Vies des Peres de Roſweide, & dans Surius. Celle-ci ne nous donne aucun caractere pour connoiſtre ni le temps de la mort de S. Pacome, ni celui de la viſite de S. Athanaſe. C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner ſi ceux qui n'avoient point celle de Bollandus, ont cru pouvoir differer cette viſite juſques au regne de Valens.]

Pour la page 88. § 11.

NOTE XVII.

Temps du Concile de Ceſarée contre S. Athanaſe.

Soz l.2.c.25.p. 479.c. [1] Sozomene dit que S. Athanaſe differa 30 mois à venir au Concile de Ceſarée; [ce qui doit marquer au moins qu'il y eut deux ans & demi entre ce Concile & celui de Tyr, auquel S. Athanaſe fut obligé de ſe trouver. Les Euſebiens

Bar.347.§ 87. peuvent s'accorder à cela,] [1] lorſqu'ils diſent en 347, que le Saint n'ayant pas voulu venir au Concile de Ceſarée, on aſſembla celui de Tyr, *poſt alterum annum*. [Car cette expreſſion peut marquer aſſez indifferemment ou un ou

Ath.vit.B.p. 19.1.e. deux ans aprés.] [1] Auſſi les Benedictins ſe fondent là-deſſus pour mettre le Concile en 333. [Cependant il paroiſt que Conſtantin fit tenir celui de Tyr ſur ce que S. Athanaſe avoit refuſé de venir à Ceſarée;] [1] & Theodoret le dit poſitivement: [de ſorte qu'il y a peu d'apparence à mettre deux ans & demi entre ces Conciles.] [1] Et en effet les Euſebiens du Concile de Tyr, diſent au raport meſme de Sozomene, que Conſtantin avoit fait aſſembler celui de Ceſarée l'année precedente. [1] Les Eveſques d'Egypte diſent dans le meſme Concile, qu'on ſavoit aſſez pourquoi Euſebe de Ceſarée eſtoit ennemi de S. Athanaſe depuis un an, ἀπὸ πέρυσι, [& l'on ne peut douter que cela ne ſe raporte au Concile de Ceſarée dont Euſebe eſtoit Eveſque. Ainſi Baronius a eu ſans doute raiſon de le mettre en 334, celui de Tyr ayant eſté certainement tenu en 335.]

Thdrt.l.1.c. 26.p.177.d.

Soz.l.2.c.25.p. 481.b.

Ath.ap.2.p. p.797.a.

NOTE XVIII.

Pour la page 88. § 16.

Theophile mis apparemment au lieu de Theodore d'Heraclée dans le Concile de Tyr. Macedone qui y aſſiſta eſt l'Eveſque de Mopſueſte.

Ath.ap.2.p. 791.c. [1] Les Eveſques d'Egypte dans leur acte adreſſé au Concile de Tyr, ſelon les anciennes editions, mettent un Theophile entre les chefs de la faction des Euſebiens. [1] Baronius ne le nomme point dans le denombrement qu'il en fait: [Et je ne voy point en effet qu'on en parle jamais dans l'hiſtoire. Il faut aſſurément lire Theodore,] [1] qu'on

Bar.328.§ 3.

Ath.ap.2.p. 797.c. trouve dans un autre acte des Eveſques d'Egypte fait auſſi dans le Concile de Tyr, où il nomme les meſmes Euſebiens, ſinon qu'ils ajoutent Placille d'Antioche, & mettent Theodore au lieu de Theophile. [1] Les Benedictins ont auſſi mis Theodore dans leur edition, & l'ont ainſi trouvée dans un manuſcrit de la Bibliotheque du Roy. [On ſçait que Theodore de Heraclée fut un des Commiſſaires envoyez par le Concile de Tyr dans la Mareote.] [1] Philoſtorge parle aſſez ſouvent d'un Theophile l'apoſtre des Ariens; mais il ne fut fait Eveſque que ſous Conſtance.

t.2.ll.p.193.d. f.

Phiſg.l.3.c.4. p.27.

Digitized by Google

[Macedone qui fut auſſi un de ces Commiſſaires de la Mareote, n'eſt pas celui de Conſtantinople qui s'eſt depuis declaré hereſiarque contre le Saint Eſprit,] quoique Baronius l'ait cru. Bar.340.§ 16. Ath.ap.2.p. 790.d.&c. Car il eſt viſible que Macedone qui eſtoit au Concile de Tyr, y eſtoit comme Eveſque, [au lieu que l'hereſiarque ne l'a eſté qu'en 342.] Blondel & les Benedictins l'entendent ſans difficulté de Macedone Eveſque de Mopſueſte, qui ſe trouve dans les ſouſcriptions du Concile de Nicée,[a] & dans celles du Concile d'Antioche en 341. Blond.prim. p.48.dlAth.vit. B.p.21.1.c. Conc.T.1.p. 348.1.e. a p.305.

NOTE XIX.

Pour la page 41.§ 19.

Sur l'apoſtaſie d'Euſebe de Ceſarée.

Euſ.pr.p.20. b.c.

[Mr Valois pour juſtifier Euſebe de Ceſarée ſur l'apoſtaſie dont S. Potamon l'a accuſé, dit que s'il en euſt eſté coupable, il n'auroit pas eſté elevé à l'epiſcopat, & que le peuple d'Antioche ne l'auroit pas demandé pour Eveſque. [Ce raiſonnement eſt tres juſte, ſi ſon apoſtaſie avoit eſté publique, mais elle peut avoir eſté ſecrette & peu connue des Chrétiens. Les perſecuteurs ne demandoient pas toujours à faire eclater la honte de ceux qui abandonnoient la foy. Dans la perſecution de Dece ils donnoient des atteſtations à ceux meſmes qui declaroient ne pouvoir pas renoncer. Ils ont pu ſe contenter auſſi de quelque declaration, ou de quelque promeſſe d'Euſebe en faveur de l'idolatrie, & l'avoir laiſſé aller ſur cela, ſoit de la priſon, ſoit des minieres où l'on envoyoit alors la pluſpart des Chrétiens, & Euſebe a pu ſe caeher enſuite juſqu'au temps qu'on delivra les Confeſſeurs.

Que ſi l'on demande pourquoi Saint Potamon a attendu ſi l'ongtemps à reprocher cette faute à Euſebe, ce n'eſt pas à nous à rendre raiſon de ces ſortes de choſes. Saint Potamon n'a peut-eſtre point ſceu ce qu'Euſebe eſtoit devenu, qu'aprés qu'il eut eſté fait Eveſque de Ceſarée; & on ne s'engage pas aiſément à entreprendre de faire depoſer un Eveſque. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain non ſeulement par Saint Epiphane,] mais encore par le Concile d'Alexandrie en 339, qu'il a eſté accuſé par des Confeſſeurs d'avoir ſacrifié: [& il s'en eſt tres mal défendu s'il ne l'a fait que par des injures, au lieu d'éclaircir un fait ſi important à ſa reputation. Le ſilence qu'il garde dans ſon hiſtoire au ſujet de ſa priſon, dont il devoit naturellement parler en faiſant l'hiſtoire de celle de S. Pamphile, eſt aſſurément une grande preſomption qu'il n'en eſtoit pas ſorti comme il devoit, & avec l'honneur d'une confeſſion glorieuſe. Les fautes qu'il a commiſes depuis & dans ſes écrits & dans ſa conduite, donnent ſujet de croire qu'il avoit attiré ſur luy la colere de Dieu par quelque faute conſiderable.]

Ath.ap.2.p. 718.c.

NOTE XX.

Pour la page 42.§ 19.

Sur ce que dit Sozomene de Maxime de Jeruſalem.

Soz.l.2.c.25. p.481.dlAth. vit.B.p.25.2. b.c.

[Sozomene met ſeulement aprés la condannation de S. Athanaſe, que S. Paphnuce fit ſortir du Concile de Tyr S. Maxime de Jeruſalem; [ce qui eſt peu probable, puiſque Saint Maxime ne pouvoit plus ignorer alors la cabale formée contre Saint Athanaſe,] dont Rufin dit que Saint Paphnuce l'inſtruiſit en meſme temps: [outre qu'il y a bien de l'apparence qu'aprés la retraite de Saint Athanaſe, les Eveſques d'Egypte ne prirent plus de part à ce qui ſe faiſoit dans le Concile. Pour ce que ajoute Rufin, que S. Maxime demeura toujours dans la communion de Saint Athanaſe, ce qui n'eſt pas ſans difficulté, nous en avons parlé ſur les Ariens *§ 17 note 15.*

Ruf.l.1.c.17. p.144.

Pour la page 42. l. 20.

NOTE XXI.

Que S. Athanaſe recuſa les Euſebiens dés ſon entrée dans le Concile de Tyr.

Soer. l. 1. c. 31. p. 67. c. 'Socrate dit que S. Athanaſe ne recuſa les Euſebiens que ſur l'affaire d'Iſquyras, aprés qu'on eut terminé celle de Arſene. Ath. ap. 2. p. 795. c. 'Mais les Eveſques d'Egypte aſſurent qu'il l'avoit fait dés le commencement : [& c'eſtoit naturellement la premiere choſe qu'il devoit faire dés qu'il parut dans le Concile, quand ce n'euſt eſté que pour rendre raiſon de ce qu'il avoit refuſé d'abord d'y venir.]

p. 718. c. 'Le Concile d'Alexandrie en l'an 339, s'étonne auſſi de ce que les Euſebiens avoient oſé ſe trouver au Concile aprés les reproches qu'on avoit faits contre eux.

Pour la page 41 l. 20.

NOTE XXII.

Sur l'ordre de ce qui ſe traita dans le Concile de Tyr.

[Il eſt plus aiſé de ſavoir ce qui ſe paſſa dans le Concile de Tyr, que de ſavoir l'ordre de ce qui s'y fit, les auteurs ne s'accordant point entre eux. La plus grande difficulté eſt de ſavoir laquelle des deux accuſations fut examinée la premiere, celle du meurtre d'Arſene, ou celle d'Iſquyras & du calice rompu par Macaire. Il eſt indubitable, ſelon Rufin & Theodoret, que Saint Athanaſe ſe retira auſſitoſt aprés qu'il eut fait paroiſtre Arſene ; & qu'ainſi cette accuſation ſuivit celle d'Iſquyras contre Macaire, & par conſequent la deputation de Theognis & des autres dans la Mareote.]

Soer. l. 1. c. 30. p. 67. 'Socrate au contraire dit que cette derniere accuſation ſuivit celle d'Arſene, c. 31. p. 68. a. '& que S. Athanaſe ſe retira ſur ce que l'on ne luy rendoit aucune juſtice ſur les plaintes qu'il faiſoit de la deputation de Theognis. Ath. ap. 2. p. 789. d. 'S. Athanaſe le favoriſe beaucoup ; car il témoigne aſſez clairement que les Euſebiens n'envoyerent à la Mareote qu'aprés qu'ils eurent eſté confondus ſur le fait d'Arſene : [& aprés avoir raporté les proteſtations & les efforts que les Eveſques d'Egypte avoient fait pour empeſcher la deputation,] 'il dit que p. 799. c. enſuite de cela, voyant que les Euſebiens ne ſuivoient point d'autre regle que leur volonté, il ſe ſepara d'eux comme d'une aſſemblée de prevaricateurs & d'impies. [Il ſemble en effet aſſez difficile de croire que les Eveſques d'Egypte, ni par conſequent S. Athanaſe, aient encore voulu paroiſtre dans le Concile aprés en avoir appellé à l'Empereur,] 'comme on ſçait p. 798. a. b. qu'ils firent ſur la deputation de Theognis.

[D'autre part, outre l'autorité de Rufin & de Theodoret, ſi S. Athanaſe a quitté Tyr en meſme temps que Theognis & les autres furent deputez pour aller informer dans la Mareote, qu'aura fait le Concile durant tout le temps de leur voyage, qui ce ſemble ne peut gueres avoir duré moins d'un mois ? Les Eveſques ne demeuroient point ſi longtemps aſſemblez ſans avoir rien qui les occupaſt. Lorſqu'ils furent allez de Tyr à Jeruſalem, ils y receurent les Ariens à la communion, & condannerent Marcel d'Ancyre. Pourquoi ne l'avoient-ils pas fait des Tyr, où ils en avoient eu le loiſir, & ils n'avoient pas non plus manqué de volonté ? On voit bien qu'ils ne vouloient recevoir les Ariens membres de l'Egliſe d'Alexandrie, que aprés avoir depoſé l'Eveſque.] 'Mais Soer. l. 1. c. 31. p. 68. b. Socrate aſſure que des que S. Athanaſe ſe fut retiré, on le condanna comme ayant fait defaut, & abandonné ſa cauſe. [Outre cela, les Eveſques aprés avoir demeuré environ un mois à Tyr depuis que le Saint ſe fut retiré pour porter ſes plaintes à Conſtantin, allerent faire la dedicace de l'egliſe de Jeruſalem, receurent les

Ariens, condannerent Marcel, ce qui ſemble ne demander encore guere moins d'un mois : & ce fut aprés tout cela qu'ils receurent les lettres de Conſtantin ſur les plaintes de Saint Athanaſe. Falloit-il deux mois de temps pour aller de Tyr à Conſtantinople, & de Conſtantinople à Jeruſalem ?

Nous ne voyons pas bien que répondre à ces difficultez ; mais celles de l'autre coſté ne nous paroiſſent pas moins grandes ; & ainſi tout conſideré, nous avons cru qu'il valoit mieux s'arreſter à ce qui paroiſt le plus appuyé ſur S. Athanaſe, dont l'autorité eſt incomparablement plus conſiderable que Rufin & Theodoret, & mettre l'accuſation d'Iſquyras la derniere de celles qui furent traitées à Tyr.] Ath. t.8.p.14. t.b. [Les Benedictins croient que pour accorder tous les auteurs, on peut dire qu'on examina d'abord l'accuſation d'Iſquyras ; que n'y ayant pas de preuve, on paſſa à celle du meurtre d'Arſene ; que celle-ci ayant eſté détruite par la preſence de ce pretendu mort, on reprit celle du calice rompu, & qu'on deputa alors à la Mareote pour taſcher d'en avoir des preuves.

[Peuteſtre que les Eveſques eurent devoir attendre à aller à Jeruſalem, que l'Empereur leur fiſt mander que tout y eſtoit preſt pour la dedicace. Ils peuvent bien n'avoir oſé recevoir les Ariens, & agir comme ſi Alexandrie n'euſt point eu d'Eveſque, qu'aprés avoir depoſé S. Athanaſe par un jugement definitif. Il peut auſſi y avoir eu quelque raiſon de differer l'affaire de Marcel d'Ancyre. Pour les deux mois dont nous avons parlé, il n'eſt peuteſtre pas neceſſaire d'en mettre tout à fait autant, outre que S. Athanaſe paroiſt avoir pris la route de la mer qui n'a point de regle ; & il n'obtint pas ſans peine de Conſtantin qu'il mandaſt ſes adverſaires.]

NOTE XXIII.

Pour la page 45. § 21.

Sur le renouvellement de l'hiſtoire d'Arſene dans le Concile de Tyr.

[Les hiſtoriens ſuppoſent qu'Arſene avoit eſté dans l'union & dans l'intrigue des Euſebiens juſqu'au Concile de Tyr. Nous avons marqué dans la note 13, les raiſons qui nous obligent de dire qu'il s'eſtoit reconcilié des auparavant avec S. Athanaſe : & il n'y a aucune apparence à dire que nonobſtant cette reconciliation, il eſtoit rentré dans le parti de ſes ennemis. Car perſonne ne dit qu'aprés eſtre entré dans la communion de S. Athanaſe, il en ſoit jamais ſorti pour ſe réunir aux Meleciens, ni qu'il les ait quittez de nouveau pour rentrer une ſeconde fois dans l'Egliſe,] où il eſt certain qu'il eſtoit en 339 & 341.[a] Et meſme ces paroles, ζῶντα ἐν μετὰ τὴν χειροτονίαν τοῦ βασιλέως, ἐν ὅτι συνήσαν, ἐν ἀχρι νῦν ἐν ἡμῖν ὄντα, marquent aſſez clairement qu'il eſtoit uni avec Saint Athanaſe dans le temps meſme de ce Concile. Ath. ap. 2. p. 729. 2. b. 744. d. b. [a] p. 710. d.

[Ce qui brouille beaucoup cette hiſtoire, c'eſt que nous ne voyons pas qu'aucun des anciens hiſtoriens ait reconnu qu'il avoit eſté trouvé des devant le Concile de Tyr ; & c'eſt peuteſtre parcequ'on n'a pas pu concevoir que ſi cela euſt eſté, les Ariens euſſent jamais eu l'impudence d'accuſer Saint Athanaſe de ſa mort. C'eſt ce qui nous oblige à rejetter une partie de leur narration, pour retenir ſeulement ce qui ſe peut accorder avec S. Athanaſe.]

NOTE XXIV.

Pour la page 47. § 21.

Fable debitée par les Ariens pour excuſer leur fourberie du meurtre d'Arſene.

[Sozomene dit que les ennemis de S. Athanaſe pour couvrir un peu leur honte, changerent de langage quand ils virent devant eux Arſene qu'ils

l'accuſoient d'avoir tué ; & qu'eſtant contraints d'avouer qu'Arſene vivoit ,]' ils dirent qu'ils avoient eu raiſon de le croire mort , parcequ'un Eveſque du parti d'Athanaſe nommé Pluſien , avoit eſté par ſon ordre mettre le feu à la maiſon d'Arſene , l'avoit attaché luy meſme à une colonne , l'avoit fouetté à coups d'eſcourgées , & l'avoit enfermé dans une petite chambre : mais qu'Arſene s'eſtant ſauvé par une feneſtre[ſans qu'on le ſceuſt ,]& s'eſtant ſi bien caché qu'on ne l'avoit jamais pu trouver , queſque ſoin qu'on euſt longtemps pris de le chercher , ils avoient eu raiſon de croire qu'on l'avoit tué ; & que comme c'eſtoit un homme conſiderable & un Confeſſeur, les Eveſques de ſon parti n'avoient pu moins faire dans l'affectation qu'ils avoient pour luy , que de porter leurs plaintes aux magiſtrats.

Soz.l.2.c.25. p.481.b.c.

Boll.2.may.p. 197.e.

'Cette fable que les Arriens publioient ſans doute du temps de Sozomene , eſtoit d'autant moins recevable , que Pluſien meſme qu'ils avoient choiſi pour maltraiter Arſene , eſt un de ceux' qu'Arſene nomme pour modeles de la ſoumiſſion qu'il veut rendre à Saint Athanaſe.[Mais il n'y a point d'apparence qu'elle ait eſté produite dans le Concile de Tyr ,]' puiſque Saint Athanaſe y fut declaré par ſentence δικαίζοντα , coupable du meurtre d'Arſene ;' & les Ariens dans leur faux Concile de Sardique , diſent abſolument que ce Saint a eſté accuſé [non d'avoir fait fouetter , mais]d'avoir tué un Eveſque :[Ce que nous raportons dans le texte tiré de Rufin & de Theodoret , eſt plus conforme à l'eſprit de des Ariens.]

Ath ap.2.p. 787.a.

p.710.d.

Bar.347.§ 86.

Pour la page 47.§ 21.

NOTE XXV.

Que S. Athanaſe plutoſt que Jean Arcaph ſe retira après la manifeſtation d'Arſene.

Soer.l.2.c.30. p.67.b.

'Socrate écrit que dans la confuſion & le bruit qui ſe fit à la vue d'Arſene , Jean Acab[ou plutoſt Arcaph ,]accuſateur de Saint Athanaſe , ſortit de l'aſſemblée ſans qu'on s'en apperceuſt , & s'enfuit.[Mais il eſtoit trop bien appuyé pour eſtre reduit à la fuite. Au moins la ſuite donne lieu de croire que s'il s'enfuit alors , il revint bientoſt aprés. Sozomene ne parle pas du trouble arrivé en ce jour là ;]' mais il dit qu'aprés diverſes ſeances du Concile , l'aſſemblée ſe trouva une fois pleine de confuſion & de tumulte ; que les accuſateurs du Saint & le peuple meſme , demandoient avec de grands cris qu'on l'exterminaſt ;' & qu'alors ceux qui eſtoient établis pour maintenir l'ordre dans le Concile , craignant que ces furieux ne le tuaſſent à l'heure meſme , le firent ſortir ſecrettement de l'aſſemblée ; & que le Saint voyant qu'il n'eſtoit pas en ſureté à Tyr , s'enfuit à Conſtantinople.[Le recit de Sozomene approche au moins plus pres de la verité ,]' puiſque la retraite de S. Athanaſe paroiſt avoir eſté l'effet de l'accuſation d'Iſquyras.[Ainſi Archelaüs peut avoir arraché S. Athanaſe des mains de ſes ennemis , que la confuſion de voir Arſene vivant avoit mis en fureur ; mais il ne l'envoya pas alors à Conſtantinople.]

Soz.l.2.c.25.p. 481.c.

d.

Ath.ap.2.p. 787.p.799.c.

NOTE XXVI.

Pour la page 51.§ 24.

Sur l'eloge que S. Gregoire de Nazianze fait de Philagre Preſet d'Egypte.

[Aprés la maniere dont S. Athanaſe parle de Philagre Preſet d'Egypte , ou plutoſt aprés les violences qu'il a faites contre l'Egliſe , & contre l'ordre de la juſtice en 335 & 341 , il y a aſſurément lieu d'eſtre ſurpris de voir que] 'Saint Gregoire de Nazianze parle de cet apoſtat avec des marques d'honneur & d'eſtime. Il dit qu'il eſtoit extremement aimé , que la ville[d'Alexandrie]deputa à Conſtance pour demander

Naz.or.21.p. 390.391.

mander qu'il le fiſt une ſeconde fois Prefet d'Egypte, & qu'elle le receut avec des honneurs proportionnez à l'amour extreme qu'on avoit pour luy, & avec une affluence de peuple ſi extraordinaire, qu'on n'en euſt pas fait autant à Conſtance meſme, & qu'on ne trouvoit rien à comparer à cette entrée que celle que l'on avoit faite auparavant à Saint Athanaſe. [Philagre pouvoit avoir quelques bonnes qualitez, ſelon le jugement des hommes : mais aſſurément Saint Gregoire n'en euſt point parlé comme il fait, s'il l'euſt connu pour un apoſtat & pour un protecteur auſſi cruel qu'aveugle de l'Arianiſme.

L'ordre des temps nous oblige à diſtinguer ce Philagre Prefet d'Egypte des l'an 335,] de celui qu'on marque avoir eſté Comte d'Orient en l'an 382, ſous Theodoſe. Auſſi on trouve que ce dernier eſtoit de la petite Armenie, & l'autre eſtoit de Cappadoce.

Tod. Th. t. c.

Naz or 21. p. 390. cl Ath. orth p. 491. b.

Pour la page 47. § 27.

NOTE XXVII.

Que Saint Athanaſe ſe retira de Tyr avant le retour des Commiſſaires de la Mareote.

[S. Epiphane ſemble dire que Saint Athanaſe ne ſe retira de Tyr qu'aprés le retour des Commiſſaires de la Mareote, & avant qu'on luy repreſentaſt les fourberies qu'ils avoient inventées : [cela eſt fort difficile à croire ; & c'euſt eſté trahir ſa cauſe.] Les Euſebiens publierent qu'il avoit eſté condamné luy preſent, & le perſuaderent à Conſtance qui l'objecta à Libere ; mais ce Pape luy dit poſitivement que cela eſtoit tout à fait faux. [Ainſi il n'y a pas de difficulté à dire] qu'il ſe retira avant le retour des Commiſſaires, comme on le voit dans Socrate, [& apparemment meſme fort peu aprés l'appel qu'il avoit interjetté à Conſtantin.]

Epi 69. c. 8. p. 725. d.

Hil. fr. 1. p. 11.

Theod. l. 2. c. 13. p. 60. d.

Socr. l. 1. c. 31. p. 48. b.

NOTE XXVIII.

Pour la page 58. § 7.

Que Saint Athanaſe n'alla pas de Tyr en Egypte, mais droit à Conſtantinople.

[Tout le monde demeure d'accord que Saint Athanaſe au ſortir de Tyr s'en alla à Conſtantinople. Il faudra neanmoins dire qu'il a fait auparavant un tour en Egypte, ſi nous recevons comme ancien & veritable un titre] qui ſe trouve dans ſa ſeconde apologie en ces termes : Comment le Pape Athanaſe Eveſque d'Alexandrie s'en alla de Tyr en Egypte. [Ces termes meſmes montrent que ce titre n'eſt pas de S. Athanaſe, & ce qui eſt encore certain, c'eſt que dans le texte du Saint qui ſuit, il n'y a pas un mot de l'Egypte. Ainſi c'eſt ſans doute une fauſſe note de quelqu'un, qui voyant que le Saint dit qu'il s'en alla de Tyr, ſans marquer où, a cru qu'il s'en eſtoit retourné en Egypte.]

Ath. ap. 2. p. 799. c.

[Bollandus qui croit qu'il vint effectivement de Tyr en Egypte, n'allegue pas neanmoins cet endroit, mais il pretend le prouver par l'acte des Eccleſiaſtiques d'Alexandrie adreſſé aux Commiſſaires de la Mareote, où ils ſe plaignent, dit-il, *quòd nec Macarius ab eis eſſet adductus, nec Epiſcopus ſuus Athanaſius ad judicium receptus.* Il croit donc ſur ces paroles, que S. Athanaſe vint, aprés les Commiſſaires, de Tyr à la Mareote, & que voyant qu'ils ne vouloient point qu'il fuſt preſent à leur information, il s'en alla à Conſtantinople. [Mais Bollandus euſt bien fait de corriger cet endroit ſur le grec, comme il dit qu'il l'a fait en pluſieurs autres : car le grec porte, *Puiſqu'Athanaſe n'eſt point entré avec vous*, ἐισῆλθεν, c'eſt à dire *n'eſt pas venu*. Ainſi ces endroit meſme eſt une preuve que Saint Athanaſe n'eſtoit point alors en Egypte ; & jamais perſonne ne ſe plaint que les Commiſſaires ne l'aient pas voulu

Boll. 2. maj. p. 201. a.

Ath. ap. 2. p. 791. a.

Boll. 2. maj. p. 180. § 3.

ſouffrir à leur information. Il pouvoit au plus y eſtre ſans ſe decouvrir : mais cela a peu d'apparence & nul fondement.]

Pour la page 58. §. 27.

NOTE XXIX.

Comment le Pape Jule a pu dire que Saint Athanaſe ne fut pas condamné à Tyr.

[Il y a quelque lieu d'eſtre ſurpris
Ath. ap. 1. p. 74. d. de ce que dit le Pape Jule,] *que Saint Athanaſe n'a point eſté condamné à Tyr, ως εξ ομολογιας.* [Comme c'eſt une choſe inconteſtable qu'il a eſté condamné à Tyr, & que Jule le ſuppoſe
p. 74. roujours dans ſa lettre,] *quoiqu'il ne*
* *veuille pas donner à cette condanna-*
L. 2. B. p. 45. c. *tion le titre de jugement,* il faut apparemment expliquer le mot de ομολογουμενως pour *convaincu ou condamné dans les formes*, [quoique ce ſens ſoit
ap. 1. p. 748. c. d. moins dans l'uſage :] & Jule s'en ſert encore en un autre endroit, où l'on voit qu'il ne ſignifie pas une ſimple condamnation, mais celle qui eſt faite
Bar. 334. §. 8. dans les formes de l'Egliſe. Baronius croit qu'il dit que S. Athanaſe ne fut pas condamné à Tyr, parcequ'il ne le fut pas par la plus grande & par la plus ſaine partie des Eveſques. [Nous demeurons volontiers d'accord qu'il ne le fut pas par la plus ſaine ; mais nous ne voyons pas moyen de ſoutenir qu'il ne le fuſt pas par la plus grande & la plus nombreuſe.]

Pour la page 58. §. 27.

NOTE XXX.

Qu'Arſene ne fut point receu comme Eveſque dans le Concile de Tyr.

Socr. l. 1. c. 31. p. 48. b c. Socrate dit qu'Arſene meſme fut receu dans le Concile de Tyr comme Eveſque d'Hypſele, & qu'il ſigna en cette qualité la condamnation de Saint Athanaſe. [Mais outre que par là les Euſebiens ſe fuſſent condamnez eux meſmes trop viſiblement, & que Saint Athanaſe, ni le Concile d'Alexandrie ne leur reprochent point une ſi étrange abſurdité, nous croyons qu'il eſt bien plus probable qu'Arſene ne s'eſt jamais ſeparé de la communion & de l'intereſt de S. Athanaſe, depuis qu'il s'y fut une fois attaché.]

NOTE XXXI.

Pour la page 61. §. 28.

Faute de Socrate ſur Adamance, Anubion & c. Eveſques d'Egypte.

Socrate, & Baronius enſuite, diſent Socr. l. 1. c. 19. p. 31. b. Bar. 326. 9. 10. que les Euſebiens produiſirent devant Conſtantin pour témoins de leur calomnie contre S. Athanaſe, les Eveſques Adamance, Anubion, Arbethion, & Pierre. [Cela n'eſt fondé que ſur l'ambiguité des paroles de la ſeconde Ath. ap. n. p. 703. b apologie de S. Athanaſe,] qu'il faut expliquer par celles du Concile d'Alexandrie, où l'on voit tres nettement vit. B p. 87. b. que ces Eveſques ſont citez comme témoins de ce qui ſe paſſa alors dans la chambre de Conſtantin.

Pour la page 61. §. 29.

NOTE XXXII.

Quand & comment les Eveſques d'Egypte ont écrit au Pape Jule de rendre la communion à S. Athanaſe.

Ce que dit S. Hilaire, que les Eveſ- Hil. fr. c. p. 8. ques d'Egypte écrivirent à Jule pour le prier de rendre la communion à S. Athanaſe banni, ſemble ſe devoir rapporter au temps qu'il eſtoit banni dans les Gaules ; & il eſt aſſez peu probable que depuis qu'il fut revenu des Gaules à Alexandrie en 338, Jule ſoit demeuré ſeparé de ſa communion. Mais quoique le mot de *banni* favoriſe beaucoup ce ſens, il eſt neanmoins fort difficile de l'accorder avec ce que les Eveſques d'Egypte diſent eux meſmes,] qu'ils Ath. ap. n. p. 722. b. n'avoient rien fait pour défendre l'innocence de S. Athanaſe durant ſon banniſſement ; & c'eſt ſans doute ce qui a Hon. l. 1. n. 5. p. 80. porté Blondel à entendre l'endroit de S. Hilaire du Concile d'Alexandrie, tenu, comme nous verrons, en 339. [En

de ſens il faut avouer que le mot de *banni* eſt une faute dans S. Hilaire, & que rendre la communion n'eſt pas ſeulement communiquer de nouveau avec un Eveſque, mais le declarer hautement eſtre dans la communion de l'Egliſe. Le Concile d'Alexandrie en 339, ne parle pas directement de cela; mais c'eſtoit le faire que de juſtifier comme il fait S. Athanaſe, & prouver pleinement ſon innocence contre les calomnies de ceux qui l'avoient depoſé. Il n'y a pas en effet d'apparence que le Pape Jule ni les autres Eveſques Catholiques, ſe fuſſent jamais ſeparez actuellement de ſa communion, quoiqu'ils aient pu en ſuſpendre les actes; & ils avoient peuteſtre aſſez peu d'occaſion d'en faire.]

Pour la page 66. § 30.

NOTE XXXIII.

En quel temps S. Maximin Eveſque de Treves y receut honorablement S. Athanaſe.

[On ne peut guere douter que lorſque S. Athanaſe vint à Treves, Saint Maximin n'en fuſt Eveſque, puiſque ſa vie & tous les monumens qui en parlent, le font ſucceder immediatement à S. Agrece, qui aſſiſta au Concile d'Arles en l'an 314.] Boll. 19. may, p. 23. a. 'Sa vie porte qu'il fut fait Eveſque en la 24e année de Conſtantin; [& ſi cette piece a quelque autorité, ce fut au pluſtard au commencement de l'an 333. *V. ſon titre note 2.* On peut encore moins douter que s'il eſtoit alors Eveſque, il n'ait receu S. Athanaſe d'une maniere digne du zele qu'il a toujours fait paroiſtre pour les défenſeurs de la vraie foy: S. Jerome le dit effectivement; mais il le met ſur l'an 343, lors, dit-il, que Conſtance cherchoit S. Athanaſe & vouloit luy oſter la vie. Neanmoins l'hiſtoire de ce Saint ne permet guere de dire qu'il ſoit venu à Treves en l'an 343, ni qu'il y ait jamais fait aucun ſejour conſiderable que durant ſon banniſſement. C'eſt donc ſans doute à ce temps là qu'il faut raporter la reception honorable que luy fit S. Maximin ſelon S. Jerome;]'& c'eſt auſſi ce qu'ont cru Baronius, Bollandus, Browerus, & pluſieurs autres. Bar. 116. § 21. Boll. 2. may. p. 302. Brow. t. 1. p. 226. § 361. Ath vit. B. p. 28. § 1. d.

Pour la page 67. § 30.

NOTE XXXIV.

Sur le ſymbole attribué à S. Athanaſe, & dont on ne ſçait point l'auteur.

'Baronius pretend que S. Athanaſe pour eſtre receu par le Pape & par les Eveſques en l'an 341 dans le Concile de Rome, fut obligé de faire publiquement profeſſion de ſa foy, & qu'il compoſa pour cela le ſymbole qui porte encore aujourd'hui ſon nom. [Voſſius a fait un traité ſur ce ſujet, où il montre que l'Egliſe evitoit en ce temps là de faire de nouveaux ſymboles;]'& S. Athanaſe ſurtout, luy qui s'attachoit ſi fort au ſymbole de Nicée, & qui ſe plaint partout des variations des Ariens qui s'en écartoient. Il n'avoit pas meſme d'occaſion qui l'obligeaſt à faire de declaration particuliere de ſa doctrine, 'quiſqu'on ne demande ces profeſſions de foy qu'à ceux qui ont donné lieu de les ſoupçonner par des paroles qui ont troublé les Fideles; [au lieu que S. Athanaſe n'eſtoit accuſé que ſur des crimes perſonnels, & non ſur la foy.]'Et en effet, le Pape Jule qui remarque que Marcel d'Ancyre fut obligé de faire une declaration de ſa foy, [ne le dit point dutout de S. Athanaſe.]'Quand il auroit cru en devoir faire une, il n'y auroit point ſans doute omis le mot de Conſubſtantiel. Bar. 340. § 11. Ante ſym. p. 10. Epi. 72. c. 1. 4. p. Ath. ap. 2. p. 750. b. c. Anc. p. 11.

'Voſſius ajoute que ce ſymbole ne ſe trouve preſque dans aucun manuſcrit de S. Athanaſe. ('Il y en a neanmoins de fort anciens qui le luy attribuent,) & que ce Saint n'en paſſe jamais dans aucun des ouvrages qu'il a faits pour ſa défenſe. 'Ni S. Cyrille, Theodoret, & Voſſius. Ath. t. 2. B. p. 744. Anc. p. 11. 13.

les autres Grecs, ni S. Celeſtin, Caſſien, S. Leon, & les autres Latins, ne l'ont jamais allegué ſoit contre Neſtorius, ſoit contre Eutyche.' Quoique le ſymbole exprime aſſurément ſa foy, on trouve neanmoins que ce ne ſont point ſes expreſſions & ſes tours. Il ne faiſoit point difficulté de dire que le Fils eſt moindre que le Pere ſelon ſa divinité meſme, parcequ'il la reçoit de luy. 'On pourroit alleguer encore qu'il n'eſt pas moins formel contre Neſtorius & Eutyche, que contre Arius; & ainſi il ne paroiſt pas écrit du temps de Saint Athanaſe.]

'Voſſius fait fort ſur ce qu'il paroiſt écrit originairement en latin, au lieu que Saint Athanaſe eſtoit Grec. [Il eſt neanmoins difficile de croire qu'en quarre ans qu'il avoit demeuré à Treves & à Rome il n'euſt pas appris le latin.]' Mais il n'eſt pas moins difficile de ſe perſuader qu'il euſt pu écrire d'un latin auſſi naturel qu'eſt celui-ci. [Que ſi quelqu'un vouloit dire que le grec que nous en avons aujourd'hui dans S. Athanaſe, vient originairement de luy, on pourroit luy objecter] 'que le mot d'hypoſtaſe qui s'y lit pour *la perſonne*, [n'eſtoit pas propre pour ſatisfaire les Latins qui prenoient ce mot pour ſubſtance; & ne convenoit pas à S. Athanaſe,]' qui l'entendoit auſſi dans le meſme ſens.

'Voſſius dit encore qu'aucun auteur n'a allegué ce ſymbole juſques à Abbon de Fleuri qui vivoit au dixieme ſiecle, lequel ſemble le citer, quoiqu'il y ait encore de la difficulté dans ſon témoignage que depuis ce temps là meſme on ne s'en eſt jamais ſervi contre les Grecs dans la diſpute touchant le Saint Eſprit où il eſt formel, juſques au temps de Gregoire IX; que quelques uns de ceux qui en ont parlé les premiers luy ont donné le nom d'Athanaſe.' Mais il eſt aſſurément bien plus ancien qu'Abbon. Car il ſe trouve cité tres clairement dans le IX. ſiecle par Hincmar, dans les inſtructions qu'il donne à ſes Preſtres, & en pluſieurs autres endroits, par Ahiton Eveſque de Baſle, & meſme contre les Grecs par Ratramne moine de Corbie, & par Enée Eveſque de Paris, qui tous le citent ſous le nom de S. Athanaſe.' Les plus habiles de ce temps raportent meſme au temps de S. Leger & à l'an 670 ou environ, le Canon du Concile d'Autun' qui ordonne à tous les Eccleſiaſtiques de ſavoir par cœur le ſymbole que les Apoſtres ont laiſſé à l'Egliſe, & la foy de S. Athanaſe, ſous peine d'eſtre condannez par leurs Eveſques;' ce qui marque aſſez que c'eſtoit une piece déja ancienne & autoriſée dans l'Egliſe.' Auſſi on croit que le IV. & le VI. Concile de Tolede en 633, & en 638, & la vie de S. Amat vers le meſme temps, en ont emprunté diverſes expreſſions.' On le lit en effet ou tout entier ou en partie dans trois manuſcrits qu'on prerend eſtre écrits ſur la fin du VI. ſiecle. Il eſt intitulé dans l'un *Fides Catholica*, & eſt ſans inſcription dans les deux autres, dont l'un qui n'en contient que la fin, porte qu'il a eſté copié ſur un autre manuſcrit trouvé à Treves, & dechiré en partie.' On trouve meſme ce ſymbole cité dans S. Auguſtin ſur le pſeaume 120, & ſous le nom de S. Athanaſe. Mais les Docteurs de Louvain & les Benedictins ſoutiennent que c'eſt une addition faite au texte, qui ne ſe lit dans aucun ancien manuſcrit.

'Auſſi quoique ce ſymbole ſoit tres ancien, les raiſons que nous avons dites ſuffiſent pour montrer qu'il n'eſt point de S. Athanaſe, & preſque toutes les perſonnes habiles en conviennent aujourd'hui.' Le A. Queſnel croit qu'il peut avoir eſté compoſé ſous ſon nom à la fin du V. ſiecle par Vigile de Tapſe; & on peut voir ſur cela la diſſertation qu'il en a faite,' approuvée

p.8 9.

Leo,n.p.731 § 11.

Voſſ.

Ante p.7 9.

Ath t.2.p.32. a.c.

adAf.p.934 d.

Voſſ.

'Ante.p.151 Ath t.2.B.p. 720.

'Ante.p.19.20.

Conc.t.6.p. 186.c.d.

Leo,n.p.731.§ 4.

§ 'Ante.p.20. 21.

Ante.p.23-24.

p.16.

Leo,n.p.730. b.

p.719-731 'Ath. t.2.B.p.721. 723 'Oudin,p. 18.

Ante.p.31.

Boll.2 may.p. 767-760. a Ante.p.11. par beaucoup de perſonnes habiles, & que Bollandus a adoptée.[a] D'autres avoient déja eu la meſme penſée ; que le Pere Chifflet devoit naturellement ſuivre & appuyer en donnant les œuvres de Vigile. Il ne le fait pas neanmoins :[Lab.ſcri.t.2.p. 477.] & le P. Labbe rejette meſme ce ſentiment, quoiqu'il n'en rende point de raiſon particuliere.

[Ante.ſym.p. 31.] Mais Mr Antelmi qui a fait un ouvrage conſiderable ſur ce ſujet pretend ruiner tous les fondemens ſur leſquels le P. Queſnel appuie ſa conjecture.[Leo,n.p.730. 731.] Ces fondemens ſont, 1°. Que le ſymbole a eſté fait à peu pres dans le temps de Vigile, aptés Saint Leon, puiſqu'il ne le cite point contre les Eutychiens, & aſſez longtemps avant [p.731.732.] le Concile d'Autun. 2°. Que le ſymbole a toujours porté le nom de Saint Athanaſe : & il eſt certain que Vigile avoit accourumé d'attribuer ſes ouvrages aux anciens Peres, mais ſurtout [p.734.] à S. Athanaſe. 3°. Que le ſymbole a beaucoup de raport avec l'écrit de Vigile contre Marivade ou Varimade.

[Ante.p.13-40.] Mr Antelmi ſoutient donc que le traité contre Marivade n'eſt point apparemment de Vigile ; [p.19.23.26.40. 41.] que le ſymbole a d'abord paru ſans nom d'auteur, comme on le trouve dans deux manuſcrits [p.28.29.] d'onze-cents ans ; & que S. Leon n'a dû citer contre les Eutychiens que des écrits celebres, capables de faire autorité, & non point une piece dont l'auteur eſtoit ou inconnu ou trop peu autoriſé pour eſtre objecté aux heretiques.

[p.27.30.] Il revient donc à l'ancien ſentiment, que ce ſymbole a eſté fait dans les Gaules, puiſque c'eſt là particulierement [p.25.] qu'il a eſté celebre ; & que le plus ancien monument que l'on en ait, eſt copié ſur un manuſcrit trouvé à Treves. [p.26.] Il croit que ce manuſcrit de Treves doit avoir eſté écrit des l'année 450 ou environ ; & ainſi avant Vigile de [p.67.] Tapſe. Et comme Vincent de Lerins dans ſon Memoire témoigne avoir quelque penſée de faire un écrit ſur la foy, il pretend que cet écrit eſt le ſymbole meſme dont nous parlons. [p.41.46.] Il ajoute à cela diverſes raiſons, dont celles qui nous paroiſſent les meilleures ſont que Vincent pouvoit aiſément avoir commerce à Treves, puiſqu'il eſtoit de cette ville ou des environs, qu'il luy eſtoit ordinaire de ſe cacher dans ſes ouvrages, & qu'on trouve dans ſon Memoire diverſes choſes qui ont raport au ſymbole.

[Mais pour ce qui eſt de ces raports, il vaut mieux s'en tenir] à la remarque [Leo,n.p.734.§ 1.] judicieuſe du P. Queſnel, que cet écrit eſt trop court pour en chercher l'auteur par le ſtyle, & par le raport qu'il peut avoir avec d'autres ouvrages. [Il ne fait qu'expliquer avec ſimplicité la foy de l'Egliſe : & il eſt bien difficile que ceux qui l'ont voulu expliquer auſſi, ne ſoient quelquefois tombez dans les meſmes expreſſions.

[Ante.p.47.] Vincent s'eſt caché dans ſon Memoire, mais ſous le faux nom de Peregrin : mais Mr Antelmi veut que le ſymbole ait d'abord paru ſans nom. Que s'il ſe trompe en cela, la conjecture du P. Queſnel pourra bien ſe trouver la mieux fondée. Au moins le nom de Peregrin qu'a pris Vincent de Lerins dans un ouvrage, ne nous donne point ſujet de croire qu'il ait voulu prendre dans un autre celui de Saint Athanaſe. Car il y a bien de la difference entre ſe cacher ſous un nom inconnu qui ne marque perſonne, & preudre le nom d'un Pere auſſi illuſtre que S. Athanaſe, ce qu'il eſt difficile d'excuſer du crime de ſuppoſition.]

[p.48.51.] Pour le commerce de Vincent de Lerins à Treves, Mr Antelmi ne le ſoutient qu'en ſuppoſant que c'eſt Vincent frere de S. Loup Eveſque de Troies, qui eſtoit natif de Toul dans la province de Treves. [Mais il eſt au moins tres incertain que ce Vincent

ſoit celui de Lerins. *V. Vincent de Lerins.* Et quand ce le ſeroit, nous n'avons point de preuve que de Lerins il ait eu aucun commerce à Treves.

Je ne ſçay auſſi s'il eſt aiſé de reduire à un écrit auſſi court qu'eſt le ſymbole,]' la promeſſe que fait Vincent de donner un ouvrage ſur la foy : *aliàs*, dit-il, *ſi Deo placuerit, uberiùs tractanda & explicanda.* Au moins l'endroit où il fait cette promeſſe n'eſt guere moins long que le ſymbole meſme.' Mr Antelmi remarque luy meſme qu'il y a des choſes dans le ſymbole traitées non pas avec plus d'étendue, *uberius*, mais d'une maniere plus ſerrée, *preſſius*, que dans le Memoire.

Vinc. L. c. 22. p. 310.

Ante. p. 69.

Nous ne voyons rien qui empeſche qu'on n'ait copié vers l'an 600 un manuſcrit fait cinquante ans auparavant. Ainſi le manuſcrit de Treves aura pu eſtre fait en 550, & avoir meſme déja eſté dechiré, s'il eſt beſoin de le dire.

Je ne ſçay meſme ſi l'on peut aſſurer qu'il ſoit certain que le ſymbole ait commencé à eſtre celebre dans les Gaules. Car ſi les Conciles de Tolede en 630 & 633, s'en ſont ſervis, ç'a eſté aſſez longtemps avant qu'il paroiſſe dans les Conciles de France.]' Et le P. Queſnel ſoutient meſme que l'on n'a point de preuve bien conſtante que le Concile d'Autun qui en parle ſoit du temps de S. Leger. [Pour le manuſcrit de Treves, il eſt aiſé qu'il y en ait eu d'auſſi anciens en Eſpagne.]

Leo, n. p. 731. § 1.

'On trouve aſſez communément dans ceux qui ont demeuré à Lerins, que le Saint Eſprit procede du Pere & du Fils, comme on le lit dans le ſymbole : Mais on le trouve auſſi dans bien d'autres. .

Ante. p. 70.

'On voudroit preſque dire que Gennade marque ce ſymbole, lorſqu'il dit que Fauſte a écrit ſur le S. Eſprit, *ex traditione ſymboli occaſione acceptâ* ; ce qui prouveroit qu'il a eſté écrit au pluſtard vers le milieu du V. ſiecle.' Mais on reconnoiſt qu'on ne doit point faire fond ſur un endroit qui peut marquer le ſymbole de Conſtantinople, [ou tout autre] autant que celui dont nous parlons. [Je penſe que le vray ſens de Gennade eſt que Fauſte ayant eu à donner, à faire apprendre, & à expliquer le ſymbole des Apoſtres à des competens, prit de là occaſion d'écrire ſur le Saint Eſprit.

p. 72.

p. 73.

Nous ne voyons donc rien qui empeſche de croire que le ſymbole *Quicunque &c.* ne ſoit de Vigile. Mais il eſt vray qu'il ne nous paroiſt point qu'il y ait aucune raiſon bien particuliere pour le luy attribuer plutoſt qu'à un autre. Nous croyons pouvoir dire la meſme choſe de Vincent de Lerins, ſinon que nonobſtant]' tout ce que Mr Antelmi dit des Apollinariſtes, dont les erreurs approchoient aſſez de celles d'Eutyche, [il eſt bien difficile de ne pas croire avec le P. Queſnel, que le ſymbole a eſté fait expreſſément contre les Ariens, les Neſtoriens, & les Eutychiens, aprés le Concile de Calcedoine, & par conſequent aprés la mort de Vincent de Lerins,]' arrivée ſous le regne du jeune Theodoſe, comme Gennade nous en aſſure, [c'eſt à dire avant l'an 450.]' Mr Antelmi raſche de répondre à cette difficulté, en diſant que Vincent peut avoir écrit le ſymbole aprés la condannation de Eutyche : & ainſi dans les derniers jours de ſa vie. [C'eſt prendre les choſes de bien pres : & d'ailleurs ce ne ſera plus l'écrit ſur la foy que Vincent promettoit dans ſon Memoire des l'an 434.

p. 46.

Conc. c. 45.

Ante. p. 45. 46.

Ce n'eſt pas auſſi ſans ſujet]' que Mr Antelmi prend tant de peine à empeſcher qu'on ne croie que le ſymbole ne doit point s'attribuer à Vincent de Lerins, puiſque Gennade qui eſtoit ſi pres de luy & pour le temps & pour le lieu, ne le luy attribue point. Ce ſilence n'eſt point une preuve abſolue

p. 74. 77.

Digitized by Google

& deciſive :[mais ce ne laiſſe pas d'eſtre une difficulté conſiderable, ſurtout s'il eſt vray qu'on ait porté ce ſymbole p.79. juſqu'à Treves des l'an 450.]'Plus on releve ce ſymbole ,[plus Gennade le devoit connoiſtre & le marqnet. S'il eſtoit ſans nom d'auteur , Gennade avoit bien ſceu decouvrir Vincent caché,meſme ſous le faux nom de Peregrin.

Il vaut donc mieux nous tenir dans les tenebres de noſtre ignorance : & je ne ſçay s'il ne faut point encore ajouter qu'il vaudroit mieux ne point perdre le temps à former tant de conjectures ſur des choſes de ce genre là. Il peut eſtre de quelque utilité de ſavoir le veritable auteur d'une piece. Mais quand on n'en peut ſavoir rien de certain, à quoy ſert-il de ſavoir que c'eſt peut-eſtre un tel ou un tel ? Cela eſt plus propre à former des conteſtations qu'à établir u éclaircir aucune verité. Contentons nous donc d'eſtre aſſurez que ce ſymbole n'eſt point de S. Athanaſe , mais qu'il eſt ancien & du VI. ſiecle au pluſtard.]'La partie qu'on en trouve dans p.24. le manuſcrit de Treves, avec des differences conſiderables,'peut donner lieu p.26. de juger qu'il n'a eſté reduit que peu à peu en l'état où nous l'avons aujourd'hui ,'& qu'on l'a appellé le Symbole p.19. ou la foy de S. Athanaſe, ſoit par une fauſſe conjecture ,[ſoit parceque la principale partie en eſt employée à expliquer la foy que ce Saint a ſi ſolidement établie,& ſi glorieuſement ſoutenue.]

Pour la page 67. § 30.

NOTE XXXV.

Sur l'exhortation aux moines, & l'exhortation à une vierge.

[S'il y avoit des preuves bien conſtantes que le monaſtere de S. Maximin à Treves , fuſt du temps du Saint Boll.1.may,p. dont il porte le nom,]'& du regne de 205.c. Conſtantin, comme on le pretend ; [on pourroit croire qu'il devroit ſon origine aux inſtructions de S. Athanaſe. [Bollandus ne juge pas improbable que c'eſt pour ce monaſtere qu'il a fait un petit écrit latin intitulé Exhortation aux moines, qui ſe trouve dans le ſecond tome de ſes ouvrages *p. 619.* '& qu'Holſtenius nous a encore donné Cod reg.app. dans ſon recueil des regles , fait au IX. p.10. ſiecle par S. Benoiſt d'Agnane, qui l'y a inſeré ſous le nom de S. Athanaſe d'Alexandrie.' On trouve enſuite dans .8. le meſme recueil une exhortation plus longue à une vierge, attribuée auſſi à Saint Athanaſe.'Et Bollandus croit Boll.1.may.p. qu'elle peut encore avoir eſté faite à 204.a. Treves.'Ces deux écrits ne ſont point Ord.in.p.19. indignes de Saint Athanaſe.[Mais nous laiſſons à d'autres à examiner]'ſi Boll.1.may.p. le ſtyle n'en eſt point trop naturel 1.b.c.d.e.f. pour croire que ce ſoit une traduction,'ou s'il y a apparence que Saint Ath.t.2.B.p. Athanaſe ſceuſt aſſez bien la langue 708.d. latine pour compoſer des ouvrages tels que ceux-ci.'Scultet met l'exhor- Scultet.p.483. tation aux moines entre les écrits qu'il Alt.2.c.7.p. pretend eſtre certainement ſuppoſez , 438. & reconnus meſme pour tels par les Catholiques.' Rivet cite pour cela Riv.crit.l.2.c. Poſſevin ;[mais je ne voy pas qu'il ait 6.p.2.Holſt.c. eu raiſon de le faire.]' L'exhortation 3.p.127. à une vierge loue un decret fait de- Cod red.app. puis peu par l'Egliſe Romaine, qui Poly.10. accordoit à peine la penitence aux vierges qui avoient violé leur vœu. [Je ne ſçay ſi l'on connoiſſoit alors communément à Treves ce qui ſe faiſoit à Rome. Ainſi ſuppoſé que ce traité ſoit de S. Athanaſe , il y auroit plus d'apparence qu'il le fit dans le temps qu'il paſſa à Rome vers l'an 340, ou depuis.]

Pour la page 68. § 31.

NOTE XXXVI.

Que S. Athanaſe n'a joui de ſon rappel par Conſtantin qu'en 338.

'La lettre que le jeune Conſtantin Ath.ap.2.p. écrivit aux Fideles d'Alexandrie en 600.b.

leur renvoyant S. Athanaſe, eſt datée de Treves le 17 de Juin.[f] L'année n'eſt pas exprimée. Et Mr Valois veut que ç'ait eſté en 337, parceque Conſtantin y prend le titre de Ceſar & non d'Auguſte.[g] Ainſi ce ne ſeroit qu'environ trois ſemaines depuis la mort de Conſtantin, dont on pouvoit à peine avoir encore la nouvelle à Treves. [On avouera ſans doute qu'il y a peu d'apparence à cela, ſurtout ſi la volonté que Conſtantin le pere avoit eue de rappeller Saint Athanaſe, eſtoit comme on le croit, marquée dans ſon teſtament, qui ne fut rendu à Conſtance que quand il fut arrivé à Conſtantinople aprés la mort de ſon pere. Mais cette precipitation peu ordinaire à de jeunes Princes qui ne ſont pas encore établis dans leurs Etats, eſt formellement contredite par Theodoret,] [h]qui dit que Saint Athanaſe demeura deux ans & quatre mois à Treves, [où n'ayant eſté envoyé qu'à la fin de l'an 335 au pluſtoſt, il n'en peut eſtre parti que bien avant dans l'année 338.] [i]C'eſt ce que Baronius, Bollandus, & les Benedictins ont ſuivi. [Et il n'y a point d'apparence que la ſimple omiſſion du titre d'Auguſte nous doive faire abandonner leur ſentiment. Nous ſavons d'ailleurs que Conſtance vint conferer avec ſes freres en Pannonie en 338. *V. Conſtance note 3:* ce qui ſe raporte fort bien avec ce que dit Saint Athanaſe,] [k]qu'il avoit vu ce prince à Viminac en Pannonie, [a]& que ſon rappel fut autoriſé par les trois Empereurs.

Euſeb.p.[illegible] adSozom.l.3.p. 478.l.b 6.

Schel.an.p.5. 6.

Theodr.l.2.c. p.[illegible]5.c.

Par.338 §.11 Bull 2. ap.p. 205 adAth.vit. p.[illegible]9.5.

Ath ap.1.p. [illegible]6 d. a fol.p.814.c. d.

Pour la page 69.§ 31.

NOTE XXXVII.

Erreur chronologique de Socrate & de Sozomene ſur les ordinations ou depoſitions faites par S. Athanaſe.

Bar.349.§ 18. [l]Ce que les Ariens reprochent à S. Athanaſe dans leur faux Concile de Sardique, qu'il avoit ordonné des Eveſques hors de ſa juriſdiction,[f] Socrate & Sozomene le mettent aprés ce Concile. [En changeant τότε en πότε, il ſera aiſé d'accorder Sozomene avec les Ariens, dont les paroles ne ſe peuvent pas raporter à un autre temps. On ne peut pas de meſme accorder Socrate avec eux:] [f]mais comme il dit que ce fut un des plus grands ſujets de plaintes qu'on fit contre le Saint à Conſtance [vers l'an 355,] & que Saint Athanaſe ne ſe juſtifie point du tout ſur cela dans ſa premiere apologie, on ne peut pas douter qu'il ne ſe trompe au moins pour l'ordre des choſes.]

Soer.l.2.c.24 p.115.b Soz.l.3. c.6.l.2.c.134.c.

Soer.l.2.c.24. 24.p.115.b in fin d.

NOTE XXXVIII.

Pour la page 70.§ 33.

Qu'il faut mettre en l'an 339 le Concile d'Alexandrie pour S. Athanaſe.

[l]Le Concile d'Alexandrie qui a écrit pour la juſtification de S. Athanaſe, n'a eſté tenu qu'aprés la deputation & les lettres des Euſebiens aux trois Empereurs & au Pape Jule, dont on y voit le contenu; [& ces lettres n'ont pu eſtre écrites que quelque temps aprés le retour de S. Athanaſe,] [f]ſur lequel elles eſtoient en partie fondées. [Ainſi S. Athanaſe n'eſtant revenu que ſur la fin de l'an 338, le Concile ne peut pas avoir eſté tenu avant l'an 339.] [f]On voit auſſi qu'Euſebe s'eſtoit déja emparé du ſiege de Conſtantinople; [ce qu'il ne paroiſt pas avoir pu faire avant la fin de l'an 338.

Ath ap.1.p. 71.c.78.c.

p.714.c.

p.717.c.

D'autre part auſſi il ſeroit difficile de mettre ce Concile pluſtard qu'en l'an 339. Car il ſemble avoir eſté tenu avant que le Pape euſt écrit à S. Athanaſe pour ſe trouver au Concile de Rome, puiſqu'il n'y eſt point parlé d'une choſe ſi importante.] [f]On voit meſme que le Pape avoit receu beaucoup de témoignages en faveur de S. Athanaſe avant que de convoquer le Concile de Rome: [ce qui ſemble ne ſe pouvoir mieux expliquer que des

p.742.d.

cent

cent Eveſques de celui d'Alexandrie. Il eſt aiſé de juger que Saint Athanaſe eſtoit encore à Alexandrie, (d'où il paroiſt eſtre parti pour Rome dés l'an 339,) & que les Ariens n'avoient fait juſques alors que des tentatives pour
p. 723. a. troubler la paix de l'Egliſe, 'puiſqu'ils
p. 724. a. s'efforçoient encore de bannir le Saint une ſeconde fois,' & que les Peres du Concile prient Dieu de leur conſerver la paix & la joie qu'il leur avoit donnée par ſon retour, en ne permettant pas aux Euſebiens de la troubler. [C'eſt une preuve indubitable que]
p. 718. b. 'l'Eveſque des Ariens dont ils parlent à la fin, [n'eſt pas Gregoire, dont auſſi ils parleroient bien d'une autre maniere. Ce qui eſt certain,]
p. 720. b. 'c'eſt que le Concile s'eſt tenu avant celui qui ſe tint à Rome [vers le milieu de l'an 341. Et ſuppoſé que Saint Athanaſe fuſt encore alors à Alexandrie, je ne voy pas qu'on le puiſſe mettre pluſtard qu'en l'an 339.]

vit. S. Patr. ad. 'Cependant les Benedictins le different juſqu'en 340, parce, diſent-ils, qu'il n'y a pas autrement aſſez de temps pour tout ce qui s'eſt paſſé depuis le retour de S. Athanaſe juſqu'à ce Concile: [mais nous croyons que d'autres y en trouveront aſſez, ſurtout ſi on retranche un Concile à Antioche dont ils groſſiſſent le nombre des affaires, mais dont les auteurs ne parlent point.] Pour la raiſon qu'ils ajoutent, tirée de ce que S. Athanaſe dans ſa lettre aux Orthodoxes écrite en 341, dit que ſes deputez avoient demandé l'année derniere un Concile, elle ne ſubſiſte que ſur cette conjecture ſans fondement, que cette demande a eſté faite dans l'année meſme que le Concile d'Alexandrie s'eſt tenu; [& elle tombe tout à fait ſi l'on dit que le Concile s'eſtant tenu ſur la fin de l'an 339, les deputez qui s'en allerent enſuite à Rome, y arriverent & y firent leur demande en 340.]

NOTE XXXIX.

Pour la page 76. § 14.

Si Jule a ſuſpendu la communion avec S. Athanaſe.

[Ce qui peut donner quelque lieu de croire que le Pape Jule a ſuſpendu quelque temps la communion avec S. Athanaſe, eſt ce que S. Hilaire dit,] 'qu'on avoit écrit d'Egypte à Jule, *de* Hil. fr. 1. p. 37. *reſtituenda exulanti Athanaſio communione* Nous ne voyons pas moyen de croire que les Eveſques aient écrit à Rome en faveur de Saint Athanaſe durant qu'il eſtoit dans les Gaules, ni en aucune autre occaſion que dans le Concile d'Alexandrie en 339, comme nous l'avons déja remarqué dans la note 32, ou dans quelque autre rencontre de l'année d'aprés. Et ainſi c'eſt une faute à S. Hilaire d'avoir cru que S. Athanaſe eſtoit alors en exil. Mais cette faute eſt peu importante: au lieu que c'en ſeroit une tres conſiderable à Saint Hilaire d'avoir cru que S. Athanaſe avoit eſté ſeparé de la communion du Pape, ſi cela n'avoit jamais eſté. 'Les Euſebiens qui 2. p. 16. accuſent Jule, *quod primus ſceleratis atque damnatis januam communionis aperuit*, [auroient eu moins de pretexte de le dire s'il euſt toujours eſté uni de communion avec S. Athanaſe, Marcel, & Aſclepas.] 'Jule meſme dit qu'il n'avoit pu manquer de recevoir le Saint, *indigentem*, aprés les preuves qu'il avoit données de ſon innocence. [On ne reçoit pas proprement ce qu'on a déja. Je croy qu'on trouvera pluſieurs autres expreſſions ſemblables dans l'hiſtoire.] Ath. ap. 2. p. 745. b.

Nous ne voyons pas neanmoins que ces preuves ſoient aſſez fortes pour aſſurer un fait de cette importance. Car declarer qu'on n'a point dû ſeparer un homme de la communion, c'eſt en un ſens luy rendre la communion.] 'S. Hilaire dit qu'Oſius, Maximin, & Hil. fr. 1. p. 1. Jule, l'ont rendue à Saint Athanaſe. [Il veut ſans doute marquer le Concile

de Sardique auſſibien que celui de Rome.]' Et neanmoins celui de Sardique receut tout d'abord S. Athanaſe en qualité d'Eveſque.' Soctate qui le remarque, ne laiſſe pas de dire auſſitoſt aprés, que ce Concile luy rendit ſa dignité, τὴν τάξιν.' Sozomene dit meſme que les Occidentaux qui eſtoient à Sardique, répondirent aux Euſebiens, que pour eux ils ne s'eſtoient jamais ſeparez ou abſtenus, ἀπέστησαν, de la communion de S. Athanaſe & des autres.[Il ſemble que cela doit comprendre l'Egliſe Romaine auſſibien que les autres de l'Occident, puiſqu'elle avoit ſes legats à Sardique: & on ne peut pas dire meſme qu'il le faut entendre d'une ſeparation entiere, & non d'une ſimple ſuſpenſion proviſionnelle juſqu'au jugement de l'affaire, puiſque c'eſt de cette derniere qu'il s'agiſſoit alors, & non de l'autre.]' Dans l'endroit meſme où Jule dit qu'il avoit receu le Saint, il ajoute qu'il avoit eſté obligé[non de l'abſoudre, mais]de ne le pas condanner, κ' ἔχειν ἀ. τὸν ἐπίσκοπον ἀσπασ κ' ἀγαπᾶν,[ce qui naturellement ſignifie qu'il l'avoit toujours traité comme Eveſque devant & aprés ſa ſentence.]' Sozomene dit meſme poſitivement que les Euſebiens,[avant que d'avoir pu ſavoir le reſultat du Concile de Rome,]faiſoient un crime au Pape Jule de ce qu'il avoit receu Saint Athanaſe & les autres à ſa communion:[& ſi cela eſt, la choſe eſt abſolument hors de doute. Mais il y a lieu de craindre que Sozomene ne l'ait tiré]'de quelques paroles de Jule qui peuvent donner lieu de le croire, & qui neanmoins ne le prouvent pas abſolument,[ou des plaintes generales que faiſoient les Orientaux de ce que Jule ſembloit vouloir prendre contre eux la protection du Saint.

C'eſt aſſurément une queſtion qui meriteroit que des perſonnes habiles l'examinaſſent avec ſoin.]'Baronius ſuppoſe que Jule n'a receu S. Athanaſe à la communion qu'en 341 dans le Concile de Rome.' Mr Valois au contraire ſoutient que cela eſt faux, & tout à fait contre la raiſon, n'y ayant aucune apparence que le Pape ait ſouffert le Saint à Rome durant 18 mois ſans communiquer avec luy. Il ajoute que c'euſt eſté une injuſtice, & faire un trop grand prejudice à ſa cauſe, que de luy refuſer la communion avant que d'avoir jugé s'il eſtoit coupable. Il ſe fonde ſur ce que S. Athanaſe ne dit pas que le Concile de Rome luy ait tendu la communion;' mais qu'il confirma avec luy la communion & la charité. Il allegue encore une expreſſion du meſme Saint, qu'il croit aſſez ſemblable à celle là, ἡμᾶς δὲ ἀπελάβετο, κ' πρὸς ἡμᾶς κοινωνίαν ἐβράβευσεν. Il ajoute encore ce que dit le Saint, qu'il ſe trouvoit fort ſouvent à Rome aux aſſemblées de l'Egliſe.[Mais comme il parle en cet endroit de tout le temps qu'il paſſa à Rome devant & aprés le Concile, il n'eſt pas neceſſaire que ce qui eſt vray d'une partie de ce temps, le ſoit auſſi de l'autre.]

NOTE XL.

Pour la page 76. ℓ. 14.

Sur les dixhuit mois que S. Athanaſe paſſa à Rome.

'Les dixhuit mois que S. Athanaſe paſſa à Rome à attendre ſes adverſaires, comme nous l'apprenons du Pape Jule,[forment une difficulté.]'Ce Pape les allegue comme une des preuves de ſon innocence, & une des raiſons qui avoient porté le Concile de Rome à l'abſoudre.[Ils doivent donc ſe terminer au temps de ce Concile tenu vers le mois de juin 341. *V. S. Jule Pape note 4:* & ainſi S. Athanaſe ſera venu à Rome ſur la fin de l'an 339. Que ſi l'on veut étendre ces dixhuit mois juſqu'au temps que Jule écrivoit ſa

lettre, c'eſt à dire tout au plus juſque ſur la fin de l'an 341, il faudra toujours dire que S. Athanaſe eſtoit à Rome des le milieu de l'an 340. Cependant on voit par l'hiſtoire de l'entrée de Gregoire en 341, un peu avant Paſque, qu'il eſtoit en ce temps là dans Alexandrie.] Il faut donc dire avec Baronius, que ſur le bruit que le Concile d'Antioche vouloit mettre un Eveſque en ſa place, il revint de Rome à Alexandrie. [Il eſt certain d'ailleurs qu'il s'en alla à Rome aprés l'entrée de Gregoire. Ainſi cette interruption de deux ou trois mois n'aura point empeſché Jule de dire qu'il avoit paſſé 18 mois à Rome. On peut neanmoins mettre ſon premier voyage à Rome deux ou trois mois pluſtoſt, en ſorte qu'il y ait eſté 18 mois, mais non pas de ſuite. Il pourroit meſme y eſtre venu des le milieu de l'an 339, & y eſtre demeuré 18 mois avant que de retourner à Alexandrie; mais on ne voit pas pourquoi Jule n'auroit pas auſſi conté le temps qu'il avoit paſſé à Rome depuis ſon retour.

Bar.341.§49.

Ce double voyage de S. Athanaſe à Rome, qui n'a rien en ſoy que de facile, eſt encore favorable pour accorder Jule,] qui dit que le Saint n'y eſtoit venu que ſur ce qu'il l'avoit mandé, & non de luy meſme, avec ce que diſent pluſieurs autres, que l'uſurpation de Gregoire l'y fit aller.

Ath.ap.1.p.748 b.

Schelſt.de Ant.p.15.

Soc.n.p.177. 178. Ath.vol. p.129(61.p.119.

[Mr Valois, que les Benedictins ſuivent, combat neanmoins cette opinion que S. Athanaſe ſoit revenu de Rome à Alexandrie avant l'entrée de Gregoire, & ſoit retourné à Rome auſſitoſt aprés, ne voulant point qu'il y ſoit allé qu'aprés l'ordination de Gregoire. Il dit que le Saint ne parle jamais de ce double voyage; [mais c'eſt que cela ne ſervoit de rien pour ce qu'il vouloit prouver. Il ne dit non plus jamais qu'il ait eſté 18 mois à Rome à attendre ſes adverſaires,] & nous

p.175.1.

p.178.1.

Ath.ap.1.p.748 b.

ne l'apprenons que du Pape Jule. Mr Valois demande où ſont les lettres de Conſtance qui luy permettoient de revenir à Alexandrie. [Mais Conſtance n'ayant encore rien fait alors pour l'en exclure, quel beſoin le Saint avoit-il de ſa permiſſion pour retourner à ſon dioceſe? Il en euſt pluſtoſt eu beſoin pour en ſortir & aller à Rome;] & le Pape Jule a ſoin en effet de le juſtifier ſur cela, & de declarer qu'il ne l'avoit point fait de luy meſme; mais il ſe contente de dire que c'eſtoit luy qui l'avoit mandé, [& n'ajoute point qu'il euſt eu aucune permiſſion de l'Empereur. Il faut faire plus d'attention] ſur ce que Mr Valois allegue, que Saint Athanaſe dit qu'il eſtoit venu à Rome ſur le bruit de l'entrée de Gregoire; car c'eſt ainſi qu'il explique ces paroles du Saint, ὡσὰν ἀκούσας. [Cela peut aſſurément faire quelque difficulté,] puiſque le Saint ajoute enſuite que le Pape écrivit aux Euſebiens pour les appeller à ſon Concile. [On pourroit repondre qu'il n'eſt pas neceſſaire que les choſes ſe ſoient paſſées dans le meſme ordre qu'il les raporte. Je croy neanmoins qu'il vaut mieux dire qu'il n'eſt point neceſſaire de raporter preciſément à Gregoire ce ὡσὰν ἀκούσας, & qu'on peut l'entendre generalement du bruit qui pouvoit courir des l'an 339, qu'on vouloit mettre un autre Eveſque en ſa place, & obliger les peuples par la violence à luy obeïr. Il eſt certain par l'epiſtre aux Orthodoxes, qu'il fut luy meſme témoin d'une partie des violences que Gregoire fit à Alexandrie. Que s'il n'eſtoit ſorti d'Alexandrie qu'à l'entrée de Gregoire, c'eſt à dire aprés le 19 d'avril 341, comme il eſt certain d'ailleurs qu'il a paſſé 18 mois à Rome avant le Concile, il faudroit remettre ce Concile juſqu'à l'automne de l'an 342, comme fait Schelſtrat, ou pluſtoſt juſqu'au mois de decembre; & c'eſt.

Soc.n.p.176.

Ath.ap.1.p.748.b.c.

Soc.n.p.175. Ath.fol.p.316.a.

ce qne nous croyons ne ſe pouvoir pas ſoutenir. *V. S. Jule Pape note 4.*]

Pour la page 77. § 15.

NOTE XLI.

Quel Gregoire S. Gregoire de Nazianze accuſe de s'eſtre elevé contre S. Athanaſe qui l'avoit bien traité.

Nic or. 21. p. 381. edit. p. 88 et coll. 2. nuy. p. 207. c.

'Nicetas & les autres entendent de Gregoire faux Eveſque d'Alexandrie, ce que dit S. Gregoire de Nazianze d'un homme de ſon nom & de ſon pays qui avoit eſté tres bien receu à Alexandrie par Saint Athanaſe, & qui neanmoins avoit contribué à accuſer ce Saint du meurtre d'Arſene. Bollandus cependant ne veut pas que cela s'entende de luy; & en effet, S. Gregoire en parle avec quelque ſorte de reſpect & d'amitié, ce que Gregoire l'uſurpateur ne meritoit nullement. [Mais S. Gregoire pouvoit ne le pas connoiſtre aſſez: & il ne parle en effet jamais de ſon intruſion, ni des maux qu'il fit en Egypte durant ſept ou huit ans.]' On voit de meſme qu'il n'a point connu Philagre pour ce qu'il eſtoit, & il luy donne des eloges dont il eſtoit fort indigne.

Naz or. 21. p. 380 351.

[Bollandus auroit pu alleguer encore que Saint Athanaſe ne reproche jamais à Gregoire ſon ingratitude, ni qu'il euſt pris part à la fable d'Arſene. Mais je croy qu'on pourroit auſſi répondre à cela que Saint Athanaſe ne parle guere de Gregoire avec étendue que dans ſon epiſtre aux Orthodoxes écrites auſſitoſt aprés ſon intruſion, & il pouvoit ne pas ſavoir encore alors qu'il euſt eu part dans l'affaire d'Arſene. Il ſeroit plus difficile de croire qu'il ne ſavoit pas non plus que c'eſtoit ce meſme Gregoire qu'il avoit autrefois receu & traité en ami; & je ne ſçay ſi le nom de Gregoire fort commun parmi les Cappadociens, ſuffiroit pour rendre cette ignorance probable, ou ſi l'on peut dire que S. Athanaſe negligeoit volontairement ce petit avantage qu'il pouvoit prendre ſur ſon uſurpateur, parcequ'il ne regardoit que ſa perſonne, & non la cauſe publique de l'Egliſe.

Quoy qu'il en ſoit, quand il faudroit avouer que celui dont parle S. Gregoire de Nazianze ſeroit different de l'uſurpateur, je ne voudrois point du tout dire, comme fait Bollandus, que c'eſt S. Gregoire de Nyſſe, & deshonorer le nom d'un Saint par une tache tres honteuſe, ſur une conjecture auſſi foible que celle là. Nous eſperons meſme montrer que ce Saint n'eſtoit au plus qu'un enfant lorſque l'affaire d'Arſene arriva vers l'an 333.]

Pour la page 79. § 36.

NOTE XLII.

Qu'il faut mettre en l'an 341 l'entrée de Gregoire dans Alexandrie.

[Au lieu que nous mettons la venue de Gregoire à Alexandrie durant le Careſme de l'an 341,]' Baronius la differe juſques à l'année ſuivante. [Mais nous ne voyons pas moyen de le ſuivre. Car le Concile d'Antioche ayant eſté tenu en 341, indiction 14, & par conſequent avant le mois de ſeptembre 341, & Gregoire n'eſtant venu à Alexandrie que le Careſme,]' comme Baronius en convient ſur l'autorité de la lettre de S. Athanaſe aux Orthodoxes, [il n'y a aucune raiſon qui nous puiſſe perſuader qu'il a eſté ſept mois ſans venir. C'eſtoit ce que les Euſebiens ſouhaitoient le plus que de voir à Alexandrie un Eveſque de leur cabale. Ces ſortes d'entrepriſes demandent une prompte execution. Celle-ci pouvoit avoir quelque couleur auſſitoſt aprés le Concile d'Antioche, & elle euſt paru encore plus odieuſe aprés la juſtification de Saint Athanaſe par le Concile de Rome. Mais ce qui paroiſt ne recevoir aucune réponſe,]

Bar. 341. § 2.

§ 42.

'c'eſt qu'on n'avoit point encore en-

Ath. epiſt. p. 844. b.

Digitized by Google

tendu parler de l'ordination de Gregoire lorſqu'on afficha à Alexandrie qu'il venoit : & il paroiſt qu'il ſuivit auſſitoſt aprés.

[De plus, la lettre des Euſebiens au Pape,] Bar.341.§18. que Baronius reconnoiſt avoir eſté écrite par le Concile aſſemblé à Antioche pour la Dedicace, [& par conſequent avant le mois de ſeptembre 341, eſt écrite aprés l'entrée de Gregoire, comme on le tire tant de ce que] Ath.ep.a.p. 940.b. le Pape dit dans ſa réponſe, que ſes legats qui avoient apporté la lettre des Euſebiens, eſtoient revenus tout triſtes de ce qu'ils avoient vu en ce pays là ; b.943.c.d. que de ce qu'aprés avoir parlé des maux que l'entrée de Gregoire avoit cauſez dans Alexandrie, il s'en ſert pour ſe moquer des Euſebiens, qui luy écrivoient que toutes choſes eſtoient tout à fait tranquilles dans cette ville & dans l'Egypte. [Auſſi dans la réponſe qu'il leur fit, il parle non ſeulement de l'entrée de Gregoire,] b.943.b. mais encore des deputez qu'il luy p.944.c. avoit envoyez, & des violences qu'il fol.p.816.c. avoit faites par toute l'Egypte, ce qui n'arriva que quelque temps aprés ſon entrée. [Il n'y a donc pas moyen d'accorder toutes ces choſes, à moins que de mettre l'entrée de Gregoire en l'an Boll.17.jan.p. 340 §17. 341,] comme fait Bollandus, [auſſitoſt aprés qu'il fut elu, & ſans attendre la fin du Concile d'Antioche, & cela ſatisfait à la ſeule raiſon] Bar.342.§2. qu'allegue Baronius pour la differer juſqu'en 342: Que le Concile d'Antioche a duré pluſieurs mois, [& n'eſtoit pas fini à Paſque en 341.

Nous nous fondons principalement ſur l'indiction 14 finie en ſeptembre 341. Mais quand on voudroit dire ſans aucun fondement que le Concile ayant commencé dans l'indiction 14, il a eſté continué dans la 15, & meſme juſqu'en l'an 342, (car il faudroit aller juſque là,) cela ne ſuffiroit pas encore, Socr.l.2.c.8. p.56.a. puiſque] Socrate aſſure que la depoſition de S. Athanaſe fut la premiere affaire traitée dans le Concile : [& nous n'avons aucune raiſon de le dementir.]

NOTE XLIII.

Pour la page 79.§16.

Que dans la lettre aux Orthodoxes ſelon les anciens imprimez, il faut mettre partout Gregoire au lieu de George, & une fois Piſte au lieu de Gregoire.

[Comme c'eſt principalement de la lettre de S. Athanaſe aux Orthodoxes que nous tirons l'hiſtoire de l'entrée de Gregoire, il faut montrer ici avec Baronius,] Bar.341.§18 qu'elle ſe raporte à Gregoire, & non à George dont le nom s'y eſt gliſſé dans les imprimez. [La raiſon la plus forte & la plus deciſive, c'eſt que ſelon cette lettre,] Ath.orth.p.944.d.947.a. Saint Athanaſe paroiſſoit encore dans Alexandrie aprés le vendredi ſaint, fol.p.867.a. au lieu que quand George arriva, il en eſtoit ſorti des le 9 de fevrier, [comme nous le dirons alors.]

C'eſt Philagre qui eſt nommé Prefet orth.p.945.b. d'Egypte dans la lettre aux Orthodoxes, & il eſt conſtant qu'il en fut fait fol.p.815.d. Prefet pour la ſeconde fois exprés pour établir Gregoire, & que ce fut p.847.b. Cataphrone qui établit George. [Et afin qu'on ne diſe pas que Philagre eſt le meſme que Cataphrone, (ce qui par ſoy meſme eſt ſans apparence,) & qu'il eſtoit alors Prefet d'Egypte pour la troiſieme fois, il ſuffit que S. Athanaſe ne parle jamais d'une affectation auſſi remarquable & auſſi extraordinaire qu'euſt eſté celle là,] p.817.d.844.d. luy qui n'oublie pas de reprocher pluſieurs fois aux Ariens cette ſeconde Prefecture, [particulierement en un endroit où diſtinguant l'envoi de Gregoire & celui de George, il dit que Conſtance ne ſuivoit pas les ſentimens de ſon pere, ni en faiſant Philagre Prefet pour la ſeconde fois, ni en faiſant ce qu'il venoit de faire. Il n'euſt jamais manqué

de remarquer la troiſieme Prefecture de Philagre ſ elle euſt eſté veritable,] Naz. or. 21. p. 192. c. d. non plus que S. Gregoire de Nazianze, qui taſchant de relever Philagre autant qu'il peut, ſe contente de dire qu'il fut deux fois Prefet.

Ath. orth. p. 944. c. Il eſt viſible auſſi que S. Athanaſe marquant les perſecutions que les Ariens luy avoient faites, ne ſe fuſt jamais contenté en 356, de dire comme il fait dans la lettre aux Orthodoxes, qu'ils l'avoient fait bannir dans les Gaules.

[L'examen des circonſtances nous en pourra faire remarquer d'autres qui ne peuvent convenir à l'entrée de George. Mais nous ne pouvons omettre ce qui eſt dit à la fin de cette lettre,] p. 910. a. que l'année precedente les freres de Rome avoient écrit pour aſſembler un Concile, afin de corriger les deſordres que l'on avoit déja commis, & que pour en prevenir les effets, les Eveſques Euſebiens s'eſtoient haſtez de troubler l'Egliſe. [Cela a autant de raport avec l'entrée de Gregoire, qu'il en a peu avec celle de George en 356. Car on ſçait aſſez qu'en 355. l'Egliſe Romaine n'eſtoit pas en état de ſonger à aſſembler un Concile pour la défenſe de Saint Athanaſe & la punition des Euſebiens.

Il y a neanmoins une grande difficulté à reſoudre. Car S. Athanaſe dit dans cette lettre à tous les Eveſques p. 948. 949. orthodoxes,] que les Euſebiens voyant Gregoire qu'ils avoient auparavant σύνευν, donné pour Eveſque aux Ariens, anathematizé & excommunié par tous les Prelats Catholiques, ſur ce que l'on avoit écrit pour faire voir ſon impieté, ils avoient alors donné George aux meſmes Ariens; & que pour empeſcher qu'il ne tombaſt dans le malheur de l'autre [d'eſtre excommunié comme Arien,] ſi S. Athanaſe écrivoit encore contre luy; ils avoient uſé de violence contre ce Saint meſme, afin de ſe rendre maiſtres des egliſes, & d'eviter par là de paſſer pour Ariens. [C'eſt aſſurément ce paſſage qui a fait mettre le nom de George dans tout ce traité; & il ſemble en effet qu'il n'y ait rien de plus clair. Mais comme auſſi nous ne voyons pas de réponſe aux raiſons que nous avons raportées contre cela, nous propoſerons la ſolution que nous trouverons la plus facile.]

Baronius fondé ſur la traduction latine, tire de ce paſſage que Saint Athanaſe ayant appris l'election de Gregoire, & avant qu'il vinſt à Alexandrie, en écrivit à tous les Eveſques, qui l'excommunierent auſſitoſt. Si c'eſt là le ſens, il n'y a pas de difficulté. Mais il eſt vray que je ne ſçay pas ce que veut dire la traduction en cet endroit, & que je ne ſaurois dutout trouver le ſens de Baronius dans le grec: outre que ſelon ce ſens, il faudroit que l'election de Gregoire euſt eſté celebre des devant ſon arrivée à Alexandrie; & c'eſt ce que je ne voy Ath. orth. p. 944. b. 941. a. pas comment accorder avec S. Athanaſe. Bar. 341. § 46.

[Il faut donc taſcher de trouver quelque autre ſens, & reconnoiſtre premierement que cet endroit marque en effet deux perſonnes que les Euſebiens avoient fait Eveſques des Ariens, dont le premier avoit eſté anathematizé de tous les Eveſques à cauſe de ſon impieté, c'eſt à dire de l'hereſie Arienne, ſur ce que S. Athanaſe, ou les autres Eveſques d'Egypte avoient écrit contre luy; & le ſecond pour eviter cet anatheme general, s'eſtoit emparé des egliſes, afin que les tenant toutes, il paruſt eſtre le legitime Eveſque d'Alexandrie, & non le chef d'un corps auſſi monſtrueux que celui des Ariens. Ce qui eſt dit de ce ſecond, convient fort bien à George, & ne convient pas moins à Gregoire; mais nous ne voyons pas que ce qui eſt dit

Digitized by Google

du premier puiſſe convenir à Gregoire. Car il ne s'eſtoit pas moins emparé par force des egliſes qu'a fait George : & ainſi on ne peut pas dire que George ait fait pour eviter un inconvenient, une choſe qui n'en avoit pu garantir ſon predeceſſeur.

Au contraire ce raiſonnement ſera tres juſte, ſi par le dernier nous entendons Gregoire, & ſi pour le dernier nous changeons le nom de Gregoire en celui de Piſte, que Saint Athanaſe pouvoit avoir marqué ſans le nommer. Cela paroiſtra un peu étrange :] Hyl.69.a. 'mais nous avons montré autrepart que les Euſebiens avoient fait ce Piſte Ath.ap.1.p. 749. Eveſque des Ariens, 'qu'ils avoient agi à Rome pour obtenir que le Pape luy p.758.b. écriviſt, 'que le Concile d'Alexandrie avoit écrit contre luy en 339, quoique ſans le nommer dans ſa lettre circulaire, p.748. '& que le Pape l'ayant connu pour ce qu'il eſtoit par le moyen des Preſtres de S. Athanaſe, luy avoit refuſé ſa communion, & l'avoit traité d'Arien & d'excommunié.[Il y a bien de l'apparence que les autres Eveſques le traiterent de meſme, & il eſt tres certain que jamais il ne poſſeda les egliſes d'Alexandrie.

Comme donc ce Piſte eſt demeuré fort inconnu, en ſorte qu'il ſemble que Baronius meſme n'ait pas remarqué qu'il avoit eſté fait Eveſque d'Alexandrie avant Gregoire,]'il n'a pas Boll.1.may, p.210.a. eſté difficile à ceux qui ne connoiſſoient point d'autres Eveſques oppoſez à S. Athanaſe que Gregoire & George, de mettre à la marge ou dans le texte le nom de Gregoire pour celui qu'ils voyoient marqué le premier, [ou meſme de changer le nom de Piſte comme une faute, ſi S. Athanaſe l'avoit mis, Rhod.c. en celui de Gregoire; 'ce qui ayant enſuite obligé de changer dans cet endroit le nom de Gregoire en celui de George, il l'a fallu par conſequent changer dans tout le reſte du traité ; & c'eſt ce qui y a produit la confuſion & l'embaras que nous y voyons.[Voilà ce que nous pouvons dire ſur un endroit que l'on ne peut nier avoir eſté alteré. On l'a déja propoſé dans la vie de S. Athanaſe,]' & Bollandus l'a ſuivi ſans Boll.1.may.p. difficulté. [a] Mr Valois au contraire a 209.ch.10.a. combatu cette correction de George [a] Sect.n.p. en Gregoire, qu'il n'avoit encore vue que dans Baronius. Il n'allegue rien de conſiderable pour ſon ſentiment, que l'endroit que nous croyons avoir eſté corrompu ; & il ne s'objecte que tres imparfaitement les raiſons invincibles qui nous obligent de changer George en Gregoire. 'Mais les Benedictins con- Ath.1.ter.p. firment ces changemens par l'autorité 109.110. des plus anciens manuſcrits, où ils ont trouvé toutes les meſmes corrections que la ſuite de l'hiſtoire nous avoit fait juger neceſſaires.

NOTE XLIV.

Pour la page 51.58.

Que Saint Athanaſe s'eſt apparemment retiré directement à Rome après les violences de Gregoire.

'Baronius croit qu'on peut raporter Bar.341.§ 39. au temps de l'entrée de Gregoire à Socr.l.2.c.17.a. p.92.c.Soz.l.3.c.10.p.410.a. Alexandrie ce que diſent Socrate & Sozomene, quoiqu'ils ſemblent le mettre en un autre temps, ſavoir que le Saint ſe cacha dans quelque lieu inconnu, & que Jule l'ayant ſceu, luy écrivit & le fit venir à Rome. 'Neanmoins puiſque S. Athanaſe eſtoit encore dans Alexandrie à Paſque, [c'eſt à dire le 19 d'avril, & qu'on ne peut douter qu'il ne ſe ſoit trouvé au Concile de Rome au mois de juin, on ne peut pas pretendre qu'il ait attendu que Jule ſur la nouvelle de ſa retraite luy ait mandé de venir. Ainſi il vaut mieux laiſſer ce fait au nombre des fautes de ces auteurs, qui brouillent tellement toute cette hiſtoire, qu'il eſt difficile de s'y reconnoiſtre & d'y rien fonder.]

Digitized by Google

Pour la page 86. § 19.

NOTE XLV.

Si la Synopſe de l'Ecriture eſt de Saint Athanaſe.

Ign.prol.c.6. p.11.Ath.t.2. p.114. [a]Uſſerius & quelques autres témoignent douter ſi la Synopſe de l'Ecriture que nous avons dans S. Athanaſe *t.2.p. 55-133*, eſt veritablement de luy :[& il eſt vray que ce qui ſuit le catalogue des écrits apocryphes, & ce catalogue meſme, contiennent des choſes aſſez étranges pour croire que c'eſt une addition de quelques Grecs. Mais cela ne touche pas le reſte de cet écrit, où nous ne voyons rien qui le puiſſe rendre ſuſpect, ſinon qu'il ne parle point que l'on douraſt ni de l'Apocalypſe, ni de divers autres livres du nouveau Teſtament qui eſtoient alors conteſtez.] Ath.t.1.p.29. [b]Nous avons un fragment d'une lettre paſcale du Saint où il fait la meſme choſe.[Et je douterois que ce fuſt une raiſon ſuffiſante de conteſter l'une & l'autre.] Epi.n.p.400. [c]Le Pere Petau rejette l'addition de la ſynopſe. M[r] du Pin dans ſa diſſertation preliminaire *p.72*, ſemble vouloir défendre meſme cette addition; & il ajoute que pour l'epiſtre paſcale, on ne doute preſque point de ſa verité. Scultet *p.424.479*, met auſſi la ſynopſe entre les ouvrages qui ſont certainement de Saint Athanaſe.

Pour la page 89. § 41.

NOTE XLVI.

Que S. Athanaſe fut mandé en l'an 345 à Milan par Conſtant.

Ath.ap.1.p. 676.a. [a]Nous apprenons de S. Athanaſe meſme qu'aprés qu'il eut paſſé trois ans à Rome, Conſtant qui avoit déja écrit pour le Concile de Sardique, luy manda dans la quatrieme année de le venir trouver à Milan.[Nous croyons que S. Athanaſe vint d'abord à Rome à la fin de l'an 339, d'où ayant eſté faire un tour en Egypte en 341, il y revint la meſme année avant le mois de juin. Il vint donc à Milan en 343, ſi nous contons de ſa premiere arrivée à Rome; & ſi nous contons de la ſeconde, ce ſera en l'an 344 ou en 345. Nous ne voyons point qu'il ſoit impoſſible que Conſtant ſoit venu à Milan en 343 aprés le 30 de juin,] Cod.Th.chr. p.444.b. [b]auquel il eſtoit encore à Treves. [Mais ce ſera bien longtemps avant le Concile de Sardique, qui ne ſe tint qu'en 347.] Bar.346.§ 31. [c]Ainſi il vaut mieux conter de la ſeconde arrivée du Saint à Rome, comme a fait Baronius,[& differer meſme ſon voyage de Milan juſqu'en 345, auquel Conſtant,] Cod.Th.chr. p.441. [d]qui eſtoit encore à Treves le 15 de may ſelon la date d'une loy, peut eſtre venu auſſitoſt aprés en Italie. [Ce qui nous fait differer juſque là,] Bar.354.§ 12. [e]c'eſt que le Pape Libere dans une lettre écrite au commencement de l'an 354, dit que huit ans auparavant quarte Eveſques Euſebiens eſtoient venus au Concile de Milan &c. Hil.fr.2.p.61. 62. [f]Et nous trouvons d'ailleurs que les meſmes Euſebiens apporterent en Italie leur long formulaire, trois ans aprés celui de 342, & qu'ils furent rejettez par les Eveſques d'Occident.[Ils vinrent donc en 345, trois ou quatre ans depuis que S. Athanaſe fut retourné à Rome en 341, & huit ou neuf avant la lettre de Libere. Toutes ces choſes s'accordent aſſez bien enſemble pour ſuivre cette lumiere, en attendant que nous trouvions quelque choſe de plus aſſuré.] Ath.de ſyn.p. 892.c.d[Socr.] 502.

Pour la page 92. § 42.

NOTE XLVII.

Paſſage de S. Hilaire mal entendu par Baronius.

Bar.347.§ 48. [a]La raiſon par laquelle Baronius veut montrer que Conſtance & Conſtant écrivirent au Concile de Sardique, eſt tirée de cet endroit de Saint Hilaire : Hil.in Conſt.l. 1.p.1110.2.b. [b]*Damnas quoque (Conſtanti) & ſubſtantianemen, quo te & Sardicenſi ſynodo & Sirmienſi pium eſſe Occidentalibus mentiebaris.*[Neanmoins il ſemble que le ſens de ce paſſage n'eſt pas que Conſtance

ſtance ait voulu paroiſtre orthodoxe devant les Occidentaux qui faiſoient les Conciles de Sardique & de Sirmich, puiſqu'il faudroit que S. Hilaire conſideraſt le Concile de Sirmich de l'an 351, duquel ſeul cet endroit ſe peut entendre, comme un Concile d'Occidentaux; au lieu qu'il en fait un Concile d'Orientaux, ſelon la remarque du P. Petau ſur les ſynodes de Sirmich,]' & ſelon le titre qu'il donne à la confeſſion de foy de ce Concile. [Il y a donc apparence que S. Hilaire attribuant à Conſtance ce qu'avoient fait les Euſebiens, dit qu'il a affecté de paroiſtre orthodoxe aux Occidentaux, en ſe ſervant du mot de ſubſtance dans le Concile de Sirmich de l'an 351, & dans le faux Concile de Sardique, c'eſt à dire dans la confeſſion de foy que les Euſebiens firent à Philippople, & qu'ils daterent de Sardique:]' en quoy S. Hilaire les a ſuivis.

de syn. p. 130. t. b.

p. 129. t. c.

Pour la page 913 42.

NOTE XLVIII.

Sur le nombre des Eveſques Catholiques du Concile de Sardique.

[Il n'eſt pas aiſé de ſavoir le nombre des Eveſques qui ſe trouverent au Concile de Sardique.]' Socrate & Sozomene en mettent environ 300 d'Occident ſur l'autorité de S. Athanaſe, & 76 d'Orient ſuivant Sabin. [On ne doute pas en effet du nombre des Orientaux c'eſt à dire de ceux qui ſuivoient les Euſebiens,' puiſqu'ils declarent eux meſmes qu'ils eſtoient 80 [ou environ;]' & le nombre de leurs ſouſcriptions ſe monte à 73, [auſquels, comme nous dirons dans la note 51, il en faut ajouter trois.] 'Pour les autres, Saint Athanaſe conte auſſi plus de 300 Prelats qui avoient ſouſcrit ce que le Concile avoit determiné en ſa faveur.' Il en nomme autrepart environ 284, qui joints avec 63 autres qui avoient écrit en ſa faveur des auparavant, font 344 [ou 347] Eveſques. [Mais S. Athanaſe ne dit pas que tous ces Eveſques aient aſſiſté au Concile de Sardique,]' & il marque meſme plutoſt le contraire. [Il y a en effet bien de l'apparence que ceux d'Egypte, de Cypre, & de Paleſtine, ne le ſignerent que lorſqu'il fut rétabli en l'an 349, deux ans aprés le Concile.] 'Et auſſi ceux de Paleſtine ſont les meſmes que ceux du Concile de Jeruſalem en 349, hors Macrin oublié dans les ſouſcriptions de Sardique.' Saint Athanaſe meſme ne conte en un autre endroit qu'environ 170 Eveſques d'Orient & d'Occident, [dont oſtant 76 Euſebiens qui ne voulurent pas ſe joindre aux autres, il ne reſteroit que 94 Eveſques dans le Concile; ce qui eſt bien peu, & ne répond pas]' à ce grand nombre d'Eveſques qui y accoururent de tous coſtez, ſelon l'expreſſion de S. Athanaſe, [non plus qu'à la maniere ſi forte & ſi vigoureuſe dont ils traiterent ces 76 Eveſques d'Orient.]

Socr. l. 2. c. 20. p. 101. d Soz. l. 3. c. 12. p. 514. b

Hil. fr. 2. p. 7.

p. 28-35.

Ath. ap. 2. p. 710 b.

p. 767. 768. d.

e. d. 76. e. d. David, p. 471.

Ath. fol. p. 838. b.

ap. 2. p. 714. d.

David, p. 480.

Bar. 347. § 46

David, p. 478.

Hil. fr. 1. p. 18-20.

David, p. 471.

Ath. fol. p. 838. d.

'Un auteur nouveau ne trouve point d'autre ſolution à cette difficulté, que de dire qu'il y a faute dans le nombre de 170, qu'il change en 376, mais ſans autorité.' Baronius tire de cet endroit meſme qu'il y en avoit pres de 300: [mais il faut qu'il l'ait lu d'une autre maniere que nous, ou qu'il ait confondu cet endroit avec celui de la page 854. b,' qui parle du Concile de Nicée. [Saint Hilaire ne nous éclaircit pas davantage,' puiſque dans les ſouſcriptions de la lettre du Pape Jule, il ne met que 59 Eveſques, [en paſſant pluſieurs que nous ſavons y avoir eſté.] 'Et on aſſure que ces 59 Eveſques ne ſont que de vingt provinces,' au lieu que le Concile eſtoit compoſé de plus de 35, ſelon S. Athanaſe, qui l'entend certainement du Concile Catholique qui le declara innocent.' Il y en a 25 nommées à la reſte de la lettre circu-

p. 716. a. b.

laire du Concile, en ne contant que pour trois les Gaules, l'Eſpagne, & l'Afrique. Hil.fr.1.p.10. 'Que ſi on lit dans S. Hilaire *Epiſcopi omnes unus de ſexaginta*, cela n'eſt qu'à la fin de cette liſte, [& ainſi ce peut bien eſtre une remarque de quelque copiſte. Je penſe en effet qu'il n'y a perſonne qui vouluſt reduire les Eveſques Catholiques du Concile à un ſi petit nombre, qui euſt eſté opprimé par celui des Euſebiens.] Conc.t.2.p. 668.669. 'Les ſouſcriptions qui ſont dans les Conciles aprés les Canons, ſont les meſmes que celles de Saint Hilaire. p.659.c|Socr. n.p.25.1.d. 'Une ancienne edition des Conciles dit que celui-ci fut ſigné par 121 Eveſques. Conc.t.2.p. 90.d. 'Le Synodique n'en met que 76, ὁ ϛ, ϛ', [le copiſte ayant peuteſtre oublié le τ' qui feroit les 376 de Socrate.] Thdrt.l.2.c.6. p.488.b. 'Theodoret ſans rien diſtinguer en met 250, comme on le trouve, dit-il, dans les anciens monumens. [Il ne faut donc paſeſperer de ſavoir aſſurément le nombre des Eveſques qui ont compoſé ce Concile. On peut dire ſeulement qu'il y a bien de l'apparence que les 163 Eveſques d'Occident que S. Athanaſe nomme tous entre ceux qui l'avoient ſigné, n'eurent point d'occaſion de le ſigner que dans le Concile meſme. Il y faut encore ajouter Euphrate de Cologne David,p.496. que Saint Athanaſe a oublié, j'ce qui marque qu'il en peut encore avoir oublié d'autres. Hil.fr.1.p.19. 20. 'Et on en trouve encore quatre dans les ſouſcriptions de la lettre à Jule, que S. Hilaire nous a conſervée, ſavoir Evagre d'Heracleanople en Macedoine, Cochras d'Acaïe, & deux Eutheres [qui ne ſont point dans S. Athanaſe, non plus qu'Olymple à la priere duquel on fit le le 17e Canon; c'eſtoit peuteſtre celui d'Enos. On y peut encore ajouter Saint Athanaſe, Marcel, & Aſclepas; ce qui fera 172 Eveſques dans le Concile des Catholiques.]

NOTE XLIX.

Pour la page 93.§ 42.

Des Eveſques qu'on dit avoir eſté legats du Pape au Concile de Sardique.

Hincm.ep.11.c. 14.t.2.p.474. 475. 'Hincmar donne pour preſidens au Concile de Sardique, Oſius de Cordoue, Vincent de Capoue, & Calepode de Naple, & il les fait tous trois legats du Pape. [Cependant on voit par ce que nous avons dit dans le texte,] Soz.l.3.c 12.p. 113 t.1|Hil.fr. 2.p.17.19. que s'il y a eu un ſecond preſident dans le Concile avec Oſius, il faut dire que c'eſtoit Protogene de Sardique.

Conc.t.2.p. 659.c.d. 'Pour le titre de Legat, Gratien le donne auſſi à Vincent de Capoue, & à Calepode de Naple: mais au lieu d'Oſius, il met Janvier de Benevent. Cela ſe trouve confirmé par un manuſcrit où Vincent, Janvier, & Calepode, ſignent en cette qualité, & les premiers aprés Oſius. p.638.ci 'Les ſignatures des Canons leur donnent le meſme rang, quoique ſans qualité de legats, p.662.c|663.a. '& changent pour cela l'ordre de S. Hilaire, où ils ſont mis aprés beaucoup d'autres. [Mr de Marca ne dit rien du tout de cette legation qu'on leur attribue,] Bar.347.§ 10. '& Baronius s'en moque, parceque S. Athanaſe qui n'a point oublié les ſignatures de ces trois Eveſques, dit neanmoins que Jule ſigna par ſes Preſtres Archidame & Philoxene qu'il met avant eux. Hil.fr.1.p.15. 16. 'Le Concile meſme laiſſe à ſes deux Preſtres, & au Diacre Leon, ſans parler d'aucun Eveſque, le ſoin d'informer Jule de ce qui s'eſtoit paſſé. Lup.t.1.p.188. 'Lupus qui a remarqué le paſſage d'Hincmar, rejette auſſi cette legation des trois Eveſques.

Bar.347.§ 10. 'Baronius ajoute que s'il faut dire qu'il y a eu dans le Concile un Eveſque legat, ç'a eſté Oſius qui y faiſoit les fonctions de preſident. [Il n'a pas oſé parler plus affirmativement, ne ſe trouvant aucune autorité poſitive de cette legation, hors Hincmar qui vivoit au IX. ſiecle:] Marc.con.l 1. c.4.§ 1.n.p.37. '& Mr de Marca

qui a pretendu l'établir, a eſté reduit à des raiſonnemens, [qui ne prouvent jamais guere en matiere de faits. Car c'eſt la moindre choſe qu'on puiſſe dire de ceux qu'il employe.] C'eſt meſme une choſe fort conſiderable, que le Pape Adrien I. aprés avoir attribué à Oſius les Canons de Sardique, pretend qu'il avoit eſté legat du ſiege apoſtolique à Nicée, & ne dit point qu'il l'euſt eſté de meſme à Sardique.

Alex.t.8.p. 476.477.

[On peut remarquer encore contre ce qu'on dit de trois Eveſques legats,] Hil.fr.2.p.10. 'que Calepode eſt ſimplement qualifié Eveſque de Campanie dans S. Hilaire, & non de Naple, Ugh.t.6.p.41. 42. 'où l'on ne connoiſt point de Calepode Eveſque que par ces ſignatures du Concile de Sardique. p.45.d. 'Nous trouvons au contraire que les Ariens du faux Concile de Sardique, adreſſent leur lettre à Fortunat, Eveſque de Naple dans la Campanie; p.42.b. '& Jean Diacre [auteur du IX. ſiecle,] conte en effet Fortunat pour neuviéme Eveſque de cette Egliſe. p.43.b. 'Ughellus pour accorder les choſes, veut que Calepode ſoit mort auſſitoſt aprés le Concile de Sardique, & que Fortunat luy ait ſuccedé en meſme temps.] Mais il n'y a pas moyen de mettre aſſez de temps pour cela entre le vray & le faux Concile de Sardique. Ce Fortunat doit eſtre mort avant l'an 355, auquel Saint Maxime eſtoit Eveſque de Naple. p.44.d. 'Voyez les Actes §. 60. 'On croit que c'eſt celui qui eſtoit autrefois honoré comme Saint le 14 de juin, Ferr.p.152. '& qui l'eſt aujourd'hui le 9e, Ugh.t.6.p. 44.b. 'quoique quelques uns pretendent que c'eſt un autre Fortunat qui vivoit du temps de S. Gregoire. On marque qu'il y a eu autrefois une egliſe de ſon nom auprés de Naple, & que ſon corps eſt aujourd'hui dans celle de S. Euphebe où ſont les Capucins.

p.16. 'Ce Saint Euphebe à qui on donne pluſieurs autres noms, Boll 23.may. p.256.a. 'eſt honoré le 23 de may comme un ancien Eveſque de Naple. 'Jean Diacre le met le 8, [& b.c. ſi il aura precedé immediatement ſaint Fortunat,] 'quoiqu'Ughellus en Ugh.t.6.p.40. cette trois entre deux, [mais ſans 40 41. preuve.] 'On n'a rien du tout de ſa Boll.23.may. vie, a & on raporte ſeulement trois p.256.b a p.26-28. miracles arrivez longtemps aprés ſa mort, & [qui n'ont rien d'edifiant.] ſon corps a eſté trouvé en l'an 1589, p.238-241. avec ceux de S. Fortunat & de Saint Maxime. 'On l'honore auſſi en quelques Egliſes voiſines de Naple. p.236.d.

NOTE L.

Pour la page 42-543.

Eveſques qui ſe trouvent avoir aſſiſté au Concile de Sardique.

[Nous n'avons pas voulu embaraſſer le texte des noms de beaucoup d'Eveſques peu connus qui ont aſſiſté au Concile de Sardique, & qu'on ne ſera peuteſtre pas faſché de trouver ici. Nous ſuivrons à peu pres l'ordre que S. Athanaſe & S. Hilaire ont gardé dans les ſouſcriptions.] 'Il y avoit Hil.fr.1.p.18. donc d'Eſpagne le grand Oſius de Cordoue, Pretextat de Barcelone, Florent ou Florentin de Meride, 'Domitien ou Dommien d'Aſtorga, p.8[Conc.t. 3.p.1.q.d. [b]Caſte de Çaragoce, & Annien de b Hil.fr.1.p. Caſtulone [ville autrefois fort celebre 18. dans les peuples d'Eſpagne, appellez Oretani.]

'D'Italie, S. Protais de Milan, [c]Saint p.10[Ath.ap. Severe de Ravenne, Urſace de Breſſe, c p.671.c. c Hil fr.1.p. [d]Lucille ou Luce de Verone, [e]Janvier 19. de Benevent, [f]Vincent de Capoue, d p.19[Ath ap. 1.p.671.c. [g]Stercore de Canoſe dans l'Aponille e Hil.fr.1.p. [ou terre de Bari,] [h]Fortunace ou 19. Fortunatien d'Aquilée, Maxime de p.19[Ath.fol. Luque. f Hil.fr.1.p. 20.

[i]De la Dace, outre Protogene de g p.19. Sardique, il y avoit Gaudence de h p.19. Naïſſe [ville alors tres conſiderable dans la haute Dace.] Le texte de S. Hilaire porte *ab Achaia de Naiſſo*, où l'on voit auſſibien que dans d'autres, que les copiſtes ont mis *ab Achaia*

pour *à Dacia*. Il y avoit encore Viral d'Aqs, *ab Aquis*, Chalbis ou *Caivus à Caſtro Martis*, tous deux de la Dace inferieure, [f] Valens de Scio ou Scythople dans la meſme province, [où l'on ne trouve neanmoins ni l'une ni l'autre.]

[f] De Dardanie, Macedone d'Ulpiane, & Pategoire de Scupi.

[f] De la Macedoine, Aece de Theſſalonique, [f] Pallade de Dio [ſur la mer vers la Theſſalie,] Geronce de Brevi, [f] que l'on prend pour Berée dans l'Emathie, [a] ou pour Dobere ſur la riviere d'Erigon; [b] Porphyre de Philippes, Jonas de Particople ou Parœcope, [f] Zoſime ou Denys de Lignedon, [c'eſt Lychnide;] Baſſe de Diocletiane [c] ou Diocletianople dans la Macedoine, [f] qu'on met quelquefois dans la Dardanie, [ſi ce ne ſont deux villes differentes.]

[f] De Theſſalie, Alexandre de Lariſſe, Hymenée d'Oparate. [Je ne la trouve point:] [f] d'autres liſent de Cyphere [dans la Theſſaliotide;] [d] Moſe ou Moyſe de Thebes [Phthiotiques] dans la Theſſalie. [C'eſt peuteſtre à cette province qu'appartient] [f] S. Regin Eveſque de Scopele, que les Grecs diſent avoir aſſiſté au Concile de Sardique. *V. les Ariens § 29.*

[f] De l'Acaïe, il y avoit Eutyque, dont la ville n'eſt pas marquée; [f] Athenodore de Platée [dans la Beocie,] Tryphon de Maceroce, [f] c'eſt à dire de Marathon dans l'Attique, [e] Alexandre de More ou Matonée. [Je ne ſçay ce que c'eſt.] [f] Jule ou Julien de Thebes [en Beocie,] Alype de Megare dans l'Attique, [f] Plutatque de Patres, Denys d'Elide. [f] Il y avoit alors Denys de Lodi [en Italie, & il n'eſt pas marqué s'il vint au Concile;] [f] Irenée [ou Lerene] de Secore. [Je ne ſçay ce que c'eſt.] [f] Martyre de Naples en Acaïe: [f] on croit qu'il faut lire en Macedoine, & que c'eſt Naple auprés de Philippes.

[f] De Thrace, il y avoit Luce ou Lucille de Cenople, qu'on ne trouve point:] [f] d'autres liſent d'Ardrinople, dont il eſt vray que Saint Luce eſtoit alors Eveſque; Socrate & Sozomene témoignent qu'il aſſiſtoit au Concile. [f] Il y avoit encore Heliodore de Nicople. [On ne dit pas ſi c'eſt de Thrace ou d'Epire.] [f] Dioſcore de Thrace dont on ne marque point la ville:] [f] d'autres liſent de Therafie, [qui eſt l'une des iſles Sporades.] [a] Il y avoit auſſi Diodore de Tenedo, [f] Marc de Fiſcie, [peuteſtre de Phocée] dans l'Aſie [proprement dite;] [f] Eutyque ou Tyque de Methone en Aſie, peuteſtre en Acaïe, qui comprenoit le Peloponneſe où eſt Methone dans la Meſſenie, aujourd'hui Modon.]

[f] Les noms de tous ces Eveſques ſe liſent dans la liſte de S. Athanaſe ſans diſtinction de provinces. [f] On y trouve auſſi Arius & Aſtere, [qui ſont peuteſtre les deux Eveſques qui ſe ſeparerent des Orientaux pour venir au Concile, comme on le voit dans le texte.] [f] Le caralogue de Saint Hilaire ajoute les trois Prelats accuſez, Saint Athanaſe, Marcel d'Ancyre, & Aſclepe de Gaza, & encore Euthere *à Procia de Caindo*, [f] ou d'autres liſent de Proehyla, [qui eſt une iſle ſur la coſte de la terre de Labour;] [f] Evagre de Heraclialineo ou Heracleanople en Macedoine. [Je ne ſçay ſi ce ſeroit *Heraclea Linceſtis*:] [f] Euthere de Pannonie, *Cochras ab Acaïa de Apoſebis*: [il y a faute.] [f] Il y avoit encore dans le Concile un Denys d'Edique en Acaïe, [je ne ſçay ſi ce ſeroit celui d'Elide;] [f] & un Olympe, à la requeſte duquel on fit le XVII. Canon. [Je ne ſçay ſi c'eſt celui d'Enos.] [f] Il faut peuteſtre y ajouter encore l'Eveſque de Syracuſes dont le nom n'eſt pas marqué. [f] Pour Theodule de Trajanople, on ne croit pas qu'il y ait aſſiſté. *V. les Ariens note 24.*

p.20 Conc.t.2.p.659.b.

Hil.fr.1.p.19.

p.19.

p.20.

Conc.t.2.p. 659 b

a Geo fac.p. 207.

b Hil.fr.1.p.19.

p.19 Conc.t.2.

c Hil.fr.1 p.19.

Geo.fac p. 210.

Hil.fr.1.p.19.

Conc.t.2 p. 658 d.

d Hil.fr.1.p. 1911.B.p.119 e.f.

Foll.25.feb.p. 495.

Hil.fr.1.p.20.

p.19.

Conc.t.2.p. 659.d.

e Hil.fr.1.p. 20& conc.t.1.

Hil.fr.1.p.19.

p.20.

Ath.ap.2.p. 675.

Hil.fr.1.p.20 Conc t 2.p.

f Hil.fr.1.p.20.

Geo.fac.p. 207.

H.f.fr.1.p.19.

Conc.t.2.p. 668 c.

Socr.l.2.c.37 p.111.d] [illegible] Hil.fr.1.p.20.

p.19.

Conc.t.2.p. 658 d.

a Hil.fr.1.p.

p.20.

p.20 Conc.t. 2.p.659.b.

Ath.ap.2.p. 707.-768.

p.767.b.c.

Hil.fr.1.p.19.

Conc.t.2.p. 658.d.

c Hil.fr.1.p. 9.

Hil.fr.1.p.20.

fr.1.p.20.

Conc.t.2.p. 671 t.1.p.512.f.

Hil.fr.2.p.9.

Ath.B.t.1.p. 63.f]514.e.

Ath.ap.1.p. 767 c.d. 'S. Athanaſe fait enſuite une liſte de 34 Eveſques des Gaules qui avoient

Hil.fr.1.p.10. ſigné les decrets du Concile, 'dont S. Hilaire ne reconnoiſt que Veriſſime de Lion. [On ne peut pas neanmoins douter qu'il n'y en ait eu pluſieurs autres, comme Euphrate de Cologne,

Ath.fol.p. 822.a. qui ne ſe trouve pas meſme 'entre les 47 marquez par S. Athanaſe : ce qui fait voir, comme nous l'avons déja remarqué, que tous ces catalogues ne ſont pas complets. On ne peut pas non plus douter raiſonnablement que Saint Maximin de Treves n'y ait eſté,

Hil.fr.2 p 25. 26. quand on n'en jugeroit] 'que par les anathemes que les Ariens lancerent

Ath ap.1.p. 767. contre luy. 'S. Athanaſe le marque ſous le nom de Maximien. [Pour les autres, quoique nous ne ſoyons pas aſſurez qu'ils ont eſté au Concile, nous marquerons neanmoins ceux dont le Concile de Cologne daté de l'an 346, nous apprend les eveſchez, en cas que les actes de ce Concile ſoient de quelque

p.741 Conc.p. 615 c.d. autorité. *V. les Ariens note 37.*] 'C'eſtoient Valentin d'Arles, Donatien de Challon, Severin de Sens, Optatien de Troies, Jeſſé de Spire, Victor de Worms, Valerien d'Auxerre, S. Simplice d'Autun, Amand de Straſbourg, Juſtinien de Baſle, Euloge d'Amiens, S. Servais de Tongres, Dyſcole de Reims, Martin de Mayence, Victor de Mets, Didier de Langres, Victorin de Paris, Superieur de Cambray, *Nerviorum*, Mercure de Soiſſons, & Euſebe de Rouen.

Conc.t.1.p. 715 c. 'Entre ceux d'Afrique, Gratus de Carthage témoigne aſſez clairement avoir aſſiſté au Concile de Sardique.

p.641.e. 'Il eſt parlé dans le Concile meſme d'un Eveſque d'Afrique de ce nom, & d'une maniere qui convient fort bien à un Eveſque de Carthage. [Pour ce qui eſt des autres Eveſques d'Egypte, de Cypre, de Paleſtine, marquez par S. Athanaſe, je n'en voy point qui ſe trouvent aſſurément avoir aſſiſté au Concile.] 'Il ſemble que le fameux

Ath.ap.1.p. 767.c. Arſene Eveſque d'Hypſele en fuſt un.

'Saint Athanaſe met 15 Eveſques *in* p.768.c. *Canalio Italiæ*, comme une province particuliere ; [de quoy je ne trouve point d'explication. Car je ne voy pas que cela puiſſe avoir de raport à ce qui eſt dans le XX. Canon des Eveſques qui eſtoient *in Canalio*,] où cela ne Pat.347.5 ff. paroiſt ſignifier autre choſe que ceux dont les villes eſtoient ſur les grands chemins.

NOTE LI.

Pour la page 94. § 42.

Qui eſtoit Eveſque de Theſſalonique au temps du Concile de Sardique.

'Il ſemble par la lettre des Orien- Hil.fr.2.p.101 taux du faux Concile de Sardique, que Lup.t.1.p.182. Jean fuſt alors Eveſque de Theſſalonique, & aſſiſtaſt au Concile : *Quia* « *ſo. Theſſalonicenſis*, diſent-ils, *Protogeni* « *frequenter probra multa criminaque objecit... cui communicare numquam voluit ;* « *nunc verò in amicitiam receptus, quaſi* « *pejorum conſortio expurgatus, apud ipſos* « *habetur ut juſtus.*' Cependant les ſigna- « Hil.fr.2.p. tures du Concile de Sardique tant dans 191 Conc.t. Saint Hilaire que dans les Conciles, 2 p.648.e. portent expreſſément le nom d'Acce Eveſque de Theſſalonique dans la Macedoine. [Il faut donc ou qu'il y ait faute dans l'un des deux endroits, ou que ce Jean fuſt auſſi appellé Acce. Ce dernier eſt apparemment le plus veritable, puiſque Saint Athanaſe ne marque aucun Jean dans les ſouſcriptions du Concile que l'on puiſſe preſumer eſtre Jean de Theſſalonique : ou bien il faut expliquer en ce ſens les paroles des Euſebiens, que quoique Jean tant qu'il avoit vécu, n'euſt jamais voulu communiquer avec Protogene à cauſe de ſes crimes, le Concile de Sardique n'avoit pas laiſſé de receevoir Protogene comme innocent. Ainſi Acce pourra avoir eſté ſucceſſeur de Jean,] quoique peuteſtre non Conc.t.2.p. 641.

immediat, ſelon le Canon 18 & 19 de Sardique, [& Jean d'Alexandre qui aſſiſta au Concile de Tyr.] On voit dans le ſeizieme Canon de Sardique qu'Acace y parle de l'Egliſe de Theſſalonique avec eloge.

p.640.e.

NOTE LII.

Pour la page 95. § 83.

Sur divers Eveſques du conciliabule de Philippople.

[Dans les ſouſcriptions de la lettre du faux Concile de Sardique, la pluſpart des noms ſont alterez. On en peut corriger une partie par l'hiſtoire; mais il y en a beaucoup où l'on ne

Hil.fr.2.p.29. ſauroit deviner ce que c'eſt.] Il y a meſme un Thelaphe qualifié Eveſque de Calcedoine, [quoique tout le monde ſache que Maris en eſtoit alors Eveſque, & qu'il vivoit encore ſous Julien l'apoſtat. Il eſtoit meſme à Sar-

p.18. dique avec les autres,] puiſque tous les deputez de la Mareote y eſtoient à l'exception d'un ſeul, [qui ſelon ce que nous avons dit autrepart, eſtoit Theognis de Nicée. *V. les Ariens § 38.* Ainſi il faut lire Calcide en cet endroit au lieu de Calcedoine, ou dire qu'on a ſauté du nom de Thelaphe à

p.10 11. l'eveſché de Maris.] On trouve encore dans ces ſouſcriptions deux Eveſques de Troade, Piſon & Nicome, & meſme un Euſebe & un Euſeme, tous

Baudran. deux de Pergame, quoiqu'on ne connoiſſe qu'une ſeule ville de Troade; car pour Pergame, outre celle qui eſt celebre en Aſie, on en met une ſeconde en Thrace.

Hil.fr.2.p.27. Ces Eveſques diſent dans leur lettre qu'ils eſtoient venus 80 à Sardique,

p.28-33. & leurs ſignatures ſe montent à 73, [ce qui n'en eſt pas fort different, & il y faut encore ajouter Maris, comme nous venons de dire, avec Macedone de Mopſueſte par la meſme raiſon que Maris, ſi nous ne voulons dire que c'eſt l'un des deux Macedones qui ſont dans les ſouſcriptions, à qui on donne des eveſchez inconnus tous differens de Mopſueſte. [On y devroit auſſi trouver Urſace de Singidon, quoique Eveſque d'Occident;]

p.28. puiſqu'on y trouve Valens de Murſe: [car ils eſtoient tous deux des deputez de la Mareote;] & le Concile aſ-

Ath.ap.2.p. 765.2. ſeure poſitivement qu'ils eſtoient venus à Sardique. [Ainſi nous trouverons 76 Euſebiens à Sardique:] &

Socr.l.2.c.20. Photi.d. c'eſt juſtement le nombre qu'ils eſtoient, ſelon Sabin d'Heraclée cité par Socrate.

Dav.p.468. &c. Mr David a pretendu que ces 76 Orientaux n'eſtoient que ceux du comté d'Orient, c'eſt à dire du patriarcat d'Antioche. [Mais il n'avoit pas ſans doute pris garde à leurs ſouſcriptions,] où il en auroit trouvé 18

Hil.fr.2.p.28. qui certainement n'eſtoient point du comté d'Orient, outre Maris & Urſace, la pluſpart illuſtres par eux meſmes ou par leurs ſieges. Je n'en trouve que 15 ou 16 avec Macedone qu'on puiſſe aſſurer avec quelque fondement avoir eſté du comté d'Orient. [Ainſi ces Orientaux ſont ceux de l'Empire d'Orient, auſquels on joint par ſurcroiſt Urſace & Valens toujours liguez avec eux, comme on n'y met pas Arius & Aſtere qui ſe joignirent au Concile, ni les Eveſques perſecutez.] Dans l'inſcription de leur

n.-de fyn.p. 129.1.2. lettre ils nomment 23 provinces, ou davantage meſme, dont ils diſent que leur ſynode eſtoit compoſé; & de ces 23 il n'y en a que ſept qui fuſſent du comté d'Orient.

NOTE LIII.

Pour la page 97. § 48.

Que S. Paul de Conſtantinople n'aſſiſta point apparemment au Concile de Sardique.

Socrate & Sozomene diſent que S. Paul depoſé du ſiege de Conſtantinople ſe trouva au Concile, qu'il y fut

Socr.l.2.c.16. p.c.2b.Ilvan. Soz.l.3.c.11.p.512.d.

receu tout d'abord comme Eveſque,
Soer.l.2.c.23. p. 97.b. & declaré innocent par les Peres, [f] & qu'il fut rétabli quelque temps aprés par l'autorité des lettres du meſme
Thdrt.l.2.c.4. p.487.a.b. Concile. [f] Theodoret dit au contraire qu'il y voulut venir, mais que le peuple de Conſtantinople ne le voulut pas permettre, craignant ce que les Euſebiens luy pourroient faire en chemin. [Nous croyons avoir montré ſur l'hiſtoire de ce Saint, que ſelon toutes les apparences il eſtoit alors priſonnier en Syrie. Mais quoiqu'il ne fuſt pas au Concile, & qu'il ne ſoit jamais parlé de luy dans tous les actes qui nous en reſtent, nous n'oſons pas cependant aſſurer qu'on n'y ait pas juſtifié ſon in-
Hil.fr.2.19. nocence,] [f] puiſque les Euſebiens ſe plaignent de ceux qui eſtoient venus de Conſtantinople à Sardique, & qu'ils le dechirent autant qu'ils peuvent par leurs mediſances, en recommandant avec grand ſoin qu'on n'euſt point de communion avec luy. [Il eſt meſme difficile de ne pas reconnoiſtre qu'il fut rétabli en 348 ou 349. *V. S. Paul de Conſtantinople note 5.*]

Pour la page 102. § 46.

NOTE LIV.

Sur un paſſage obſcur du Concile d'Ancyre en 358.

[Ce que nous diſons, que les Occidentaux interrogerent les Euſebiens à Sardique ſur leur doctrine, eſt fon-
Epi.73.c.2.p. 846.c. dé] [f] ſur un endroit du Concile d'Ancyre en 358, où nous ne voyons aucun ſens, ſi au lieu de ἐι μὲν καὶ λοιπὸν, on ne lit ἀπὸ. (ou κατὰ) καὶ λοιποῦ. Le ſens que nous y donnons s'y trouve, ſi on lit dans la ſuite, περὶ τῆς ἐν Σαρδικῇ, au lieu de περὶ. Le Pere Petau laiſſe περὶ, qui forme ce ſens, que Baſile d'Ancyre, ou d'autres des Semiariens avoient fait un écrit ſur les articles de la foy pour répondre à des perſonnes qui les avoient interrogez ſur la diviſion qui avoit eſté à Sardique entre les Orientaux & les Occidentaux.

Pour la page 104 § 47.

NOTE LV.

Sur l'écrit touchant la foy attribué par Theodoret au Concile de Sardique.

Bar.347.§ 43. [f] Baronius voulant montrer que l'écrit ſur la foy que Theodoret joint à la lettre circulaire du Concile de Sardique, ne peut eſtre de ce Concile, remarque que cet écrit attribue à Urſace & à Valens des ſentimens de Sabelliens tout à fait contraires aux Ariens, tels qu'eſtoient ces deux Eveſques. [Mais comme il n'y a pas lieu de de dire que cet écrit ſoit autre que celui dont parle] [f] le Concile d'Alexan-
Ath.de Art.p. 176.c.d. drie, & qui avoit eſté fait par quelques particuliers qui le propoſerent dans le Concile de Sardique meſme, il n'y a pas d'apparence qu'on y ait commis une faute ſi groſſiere; & qu'ainſi quand il y eſt dit qu'Urſace & Valens diſoient que le Verbe & l'Eſprit avoit eſté crucifié, il ne faut pas l'entendre de la perſonne du Saint Eſprit, mais de ce qu'il y avoit de plus ſpirituel dans J.C, c'eſt à dire le Verbe meſme; ce qui eſtoit un blaſpheme fort convenable aux Ariens. Et ce qui fait voir que c'eſt le ſens, c'eſt que les mots qui ſuivent aprés le Verbe & l'Eſprit ſont au ſingulier, pour montrer que ces deux termes ne ſignifient qu'une meſme choſe, & non deux differentes perſonnes, [f] καὶ ὅτι ὁ Λόγος καὶ ὅτι τὸ πνεῦμα καὶ ἑαυτῷ ὅτε &c. [a] S. Athanaſe ſe ſert auſſi du mot d'Eſprit pour marquer la nature divine de J. C. Et il ne faut pas trouver étrange que les Ariens ſoient tombez dans ce blaſpheme, de croire que J.C. avoit ſouffert en ſa divinité, puiſqu'on voit par divers endroits qu'ils ont eſté les premiers auteurs de l'hereſie d'Apollinaire qui ne reconnoiſſoit point d'ame en J.C, mais vouloit que la divinité en tinſt la place, & en fiſt les fonctions.

f Thdrt.l.2.p. 496.c.
a Ath.de Inc. t.1.p.593.c.& alibi.

Digitized by Google

Pour la page 105. §47.

NOTE LVI.

Si avec S. Athanaſe, Marcel, & Aſclepas il y a eu d'autres Eveſques jugez & abſous par le Concile de Sardique.

Ath.ap.2.p. 705.a. 'Le Concile de Sardique declare innocens Athanaſe, Marcel, Aſclepas, καὶ τοὺς σὺν αὐτοῖς ὄντας τῆς κοινῆς. [Cela donne grand ſujet de croire qu'outre ces trois Eveſques, il y a eu d'autres Prelats jugez & abſous avec eux] 'Socrate & Sozomene le diſent en effet de Saint Paul de Conſtantinople, & de S. Luce d'Andrinople. 'Mais ſi cela eſt, il eſt difficile de juger pourquoi le Concile qui parle ſi ſouvent d'Athanaſe, de Marcel, & d'Aſclepas, ne dit jamais un mot des autres. [Il eſt plus aiſé de croire que ces mots οἱ σὺν αὐτοῖς &c. marquent des Preſtres ou quelques autres perſonnes inferieures dont l'abſolution ſuivoit celle des Prelats, comme les quatre Preſtres d'Alexandrie dont nous avons parlé dans le texte: ou bien que s'il y avoit dans le Concile d'autres Eveſques chaſſez par les Ariens, & qui n'euſſent pas encore eſté rétablis, le Concile le receut ſans autre forme ſur le ſeul defaut de leurs accuſateurs, parce peuteſtre qu'ils n'avoient pas eſté depoſez ſolennellement par le jugement d'un Concile, mais par violence, & ſur le ſeul ordre de Conſtance. Nous avons déja traité ce qui regarde S. Paul, & nous n'en avons oſé rien aſſurer. Pour S. Luce, quoiqu'il ſoit aſſez probable qu'il a aſſiſté au Concile de Sardique, neanmoins il n'y a pas de preuve bien forte qu'il fuſt alors depoſſedé de ſon ſiege;]' & au contraire la ſuite de S. Athanaſe ſemble demander qu'il en fuſt actuellement en poſſeſſion.

Socr.l.2.c.20. p.70. c'c.ed. p.111.d'Soz.l. 3.c.11. p.121.c. Bar.347.§50.

Ath.fol.p.811. a.

NOTE LVII.

Pour la page 106. §48.

Que Maris, Urſace, & Valens n'ont point demandé pardon dans le Concile de Sardique.

'C'eſt le Pape Libere qui dans la conference qu'il eut avec Conſtance, dit que Maris, Urſace, & Valens, preſenterent des requeſtes au Concile de Sardique, par leſquelles ils demandoient pardon de la fauſſe information qu'ils avoient faite à la Marcote contre S. Athanaſe. [Mais comme il dit cela dans la ſuite d'un diſcours fait ſur le champ, il eſt à craindre que ſa memoire ne luy ait manqué en ce point. Car outre que toutes les pieces les plus authentiques ne nous apprennent rien ſur ce ſujet, ſinon l'excommunication d'Urſace & de Valens, ce qui n'a aucun raport avec cette requeſte; & outre qu'on ne voit point qu'ils aient eſté rétablis dans la communion de l'Egliſe qu'en l'an 349, qu'ils preſenterent une requeſte ſemblable au Pape Jule, perſonne ne dit que Maris ſe ſoit jamais retracté.]' Valens ſe trouve meſme avoir ſigné à Philippople la lettre des Euſebiens en meſme temps qu'il auroit dû demander pardon à Sardique.

Thdrt.l.2.c. 8.p.108 a.

Hil.fr.2 p.11.

NOTE LVIII.

Pour la page 110. §50.

Sur le III. Canon de Sardique.

'Le troiſieme Canon de Sardique dans Denys le Petit, ordonne ſelon l'edition de Juſtel, & ſelon celle de Mayence, qu'un Eveſque qui a un procés avec un autre, appelle un Eveſque d'une autre province pour les juger. [Cette ordonnance paroiſt un peu étrange, & elle n'eſt nullement conforme au titre que Denys donne à ce Canon,]' qui porte, *Ut inter diſcordes Epiſcopos comprovinciales Antiſtites audiant*, & elle eſt viſiblement fauſſe ſelon le titre 57 de Ferrandus. Auſſi

Conc.t.2.p. 645.b.

p.641.e.

au

p.645.b. au lieu d'*unus* qui fait ce ſens, / le Pere Labbe ſoutient que beaucoup de manuſcrits ont *ne unus*, ce qui fait un p.629.e. ſens tout contraire, / mais fort conforme au texte grec ; [& c'eſt ce qu'on a ſuivi dans les dernieres editions des p.651.e. Conciles.] / L'edition d'Iſidore a auſſi *ne unus*.

NOTE LIX.

Pour la page 112. § 51.

De quel Metropolitain parle le IX. Canon de Sardique.

Conc.t.2.p. 633.d. / Il ſemble que dans le IX. Canon de Sardique, au lieu de ὁ τυχάνων, & αὐτὸς ἀ, il faut τυχάνει, & αὐτὸς Ν καὶ, & oſter ἐαν qui eſt au commencement.

p.647.b. / Denys le Petit favoriſe tout à fait cette correction ; & Zonate qui ne la ſuit pas, a eſté contraint de prendre un autre ſens qui ne paroiſt pas ſi raiſonnable.

[Ce Canon ne dit point à quel metropolitain il faut d'abord qu'un Eveſque adreſſe le Diacre qu'il veut envoyer en Cour. Zonare l'entend du metropolitain de la province où eſt l'Empereur, & cela convient aſſez avec ce qui eſt dit de Rome dans la ſuite de ce Canon. Mais d'autre part les Empereurs eſtoient ordinairement dans les villes dont les Eveſques eſtoient metropolitains, & ainſi n'avoient que faire d'écrire aux Eveſques qui eſtoient en Cour, comme le Concile l'ordonne. Il ſemble donc plus naturel, & fort conforme à la diſcipline de l'Egliſe de l'entendre du metropolitain de l'Eveſque meſme qui envoie en Cour.]

Pour la page 113. § 52.

NOTE LX.

Que le XVII. Canon de Sardique fut cité par Zoſime comme de Nicée.

Conc.t.2.p. 649 & 1191.c. / Le XVII. Canon de Sardique ſelon Denys le Petit, fut allegué par Zoſime ſous le nom meſme du Concile de Sardique, ſelon qu'on le lit dans le texte latin du VI. Concile de Carthage : / Mais cela n'eſt point dans le p.1048.a. grec : / & les Eveſques d'Afrique témoignent, ſelon le latin, [auſſi bien que p.1191.c.bis 1672.b. ſelon le grec,] qu'on leur avoit voulu faire paſſer ce Canon ſous le nom du Concile de Nicée. / C'eſt pourquoi Baronius & Binius ont raiſon de croire p.1601.c.Bar. 419.§ 62. que ces mots, *ex Sardicenſi Concilio*, ont eſté ajoutez au texte.

Pour la page 115. § 52.

NOTE LXI.

Savoir ſi le Concile de Sardique eſt œcumenique.

Bar.347.§ 7. / Baronius donne au Concile de Sardique le nom & l'autorité d'œcumenique, ſur ce qu'il a eſté convoqué de toutes les Egliſes, / ſur ce que Saint §7.Ath.ap.2. p.720.bis de fug.p.718.d. Athanaſe luy donne le titre de grand Concile, / & ſur ce que le jugement du Bar.347.§ 9. Pape y a eſté examiné de nouveau.

[Ces deux dernieres raiſons ſont peu conſiderables, puiſqu'elles ſe rencontrent auſſi dans le Concile d'Arles, que l'on reconnoiſt n'eſtre pas œcumenique. La premiere l'eſt davantage ; & quoiqu'elle n'ait pas empeſché l'Egliſe de rejetter le ſecond Concile d'Epheſe en 449, ce fut à cauſe des fautes viſibles de cette aſſemblée, au lieu que celui de Sardique n'a rien fait que de ſaint, de juſte, & de legitime, meſme dans l'abſolution de Marcel d'Ancyre, comme le ſoutient S. Hilaire. *V. Marcel.*]

Marc.conc.l. 7.c.3.§ 5.p.218. / Mr de Marca qui accorde que ce Concile a eſté convoqué pour eſtre œcumenique, pretend que le refus que firent les Orientaux de s'y joindre aux Occidentaux, luy a fait perdre ce privilege. / On répond que les Alex.t.2.p. 481. Orientaux ont eu tort en cela ; que par cette ſeparation meſme ils ſe ſont rendus coupables de ſchiſme, & que d'ailleurs ils eſtoient ou Ariens ou fauteurs d'Ariens. [On pourroit douter s'il faut tout à fait traiter comme fau-

teurs d'Ariens, ceux qui n'eſtoient engagez dans le parti des Euſebiens que par foibleſſe & par crainte. Il eſt certain encore que quoiqu'ils aient eu tort de ſe ſeparer des Occidentaux, on ne les a pas neanmoins retranchez pour cela de l'Egliſe comme ſchiſmatiques. Tous ceux qui vinrent à Sardique eſtoient dans la communion de l'Egliſe, à l'exception peuteſtre de Baſile d'Ancyre, & d'un ou de deux autres : & le Concile n'en retrancha que huit ou dix. Ainſi tous les autres demeurerent membres de l'Egliſe, & elle les toleroit dans ſa communion & dans l'epiſcopat, quelque foibles, quelque imparfaits, quelque corrompus meſme, ſi l'on veut, qu'ils fuſſent. Je ne ſçay donc ſi l'on peut dire que l'Egliſe univerſelle parloit par le Concile de Sardique, lorſque pres de 70 Eveſques de preſque toutes les provinces d'Orient, ne prenoient point de part à ces decrets, ou s'y oppoſoient meſme formellement.] On dit que les Eveſques de Thrace, de Paleſtine, d'Arabie, & d'Egypte, demeurerent à Sardique avec le Concile. [Il y en eut en effet quelques uns ; mais on ne craint point d'aſſurer qu'ils eſtoient en fort petit nombre ; & il ſeroit difficile de pretendre qu'ils puſſent repreſenter le corps de leurs provinces, bien loin de pouvoir parler pour toutes les autres de l'Orient.

P. 482.

Tout ce qu'on peut dire ce me ſemble, c'eſt que l'approbation generale que l'Egliſe a depuis faite de ce Concile, a ſuppleé à ce defaut, & luy a pu donner l'autorité d'un Concile œcumenique. Car il fut approuvé & ſigné deſix ans aprés par divers Eveſques d'Orient. Neanmoins cette ſignature n'eſtoit que pour la lettre circulaire, & ainſi n'autoriſoit que la juſtification des Eveſques condannez, & non les Canons.] On oppoſa l'autorité du Concile de Sardique aux Canons de Antioche dans l'affaire de S. Chryſoſtome : & le Concile de Calcedoine parle auſſi avec reſpect du jugement qu'il a rendu contre les reſtes des Ariens. [Mais ces paſſages ne regardent point encore les Canons dont les hiſtoriens grecs du meſme temps n'ont rien dit non plus. [C'eſt pourquoi cela ne ruine pas la pretention de Mr de Marca,] qui ſoutient qu'ils ne devoient eſtre conſiderez que comme des ſtatuts des Occidentaux.

Pall. v Chry. P. 86 conc. t. 2. p. 130. c.

Conc. t. 4. p. 868. c.

Marc. conc. l. 7. c. 5. § 1. p. 218

[Mais il ne ſemble pas meſme qu'on puiſſe pretendre qu'il a toujours eſté receu par les Occidentaux. Car quoique Gratus de Carthage y euſt aſſiſté,] neanmoins l'on voit qu'il n'eſtoit point connu en Afrique du temps de S. Auguſtin : Creſconius Donatiſte, & Fortune Eveſque de ce meſme parti, ayant objecté à ce Pere que le Concile de Sardique avoit écrit à Donat de Carthage, [ce qui eſt vray du Concile des Euſebiens,] ce Pere répond ſeulement ſur la lettre qu'ils en produiſoient, que c'eſtoit un Concile d'Ariens, ce qu'il prouve parceque ce Concile avoit condanné S. Athanaſe & le Pape Jule, il ne dit jamais qu'il y en avoit eu un autre de Catholiques où l'Eveque Catholique de Carthage avoit aſſiſté. [On voit auſſi que dans l'affaire d'Apiarius, Zoſime eita deux Canons de Sardique ſous le nom du Concile de Nicée ; & les Eveſques d'Afrique ne les receurent point comme eſtant du Concile de Sardique ; mais ſe contenterent de verifier qu'ils n'eſtoient pas de celui de Nicée,] & les rejetterent abſolument. *V. S. Auguſtin § 324.* L'affaire de Creſconius Eveſque de Villa-regia fait voir qu'à l'égard des Eveſques qui changeoient de ſiege, l'on ſe contentoit d'obſerver en Afrique le Canon de Nicée, & non ceux de Sardique qui eſtoient bien plus rigoureux.

c. 16. § 1. p. 491 Bar. 47. § 79.

Aug in Creſc. l. 1 c. 34 t. 7. p. 388. B-H 4 c. 44 p. 405. A. B. Bleſ. p. 463. p. 881. A. B.

Marc. conc. l. 7. c. 15. § 4. p. 822.

Conc. t. 4 p. 1071. d.

[A Rome meſme où l'on ne pouvoit

pas manquer de connoiſtre les Canons de Sardique, & où on les a ſouvent employez, il ſemble qu'on ne connoiſſoit que peu ou point le Concile qui
Dav.p.41-17. les avoit faits.] [f]Car les Papes les citent peuteſtre toujours ſous le nom du Concile de Nicée. Et comme on ne peut pas preſumer que Saint Leon & d'autres Papes dont l'Egliſe honore la ſainteté, l'aient fait de mauvaiſe foy pour tromper leurs freres, il y a toute apparence que dans le Code dont ils ſe ſervoient, on les avoit mis tout de ſuite aprés ceux de Nicée ſans les en diſtinguer, & ſans marquer qu'ils fuſſent
Leo Q.t.2.p. 25-28. du Concile de Sardique. [f]C'eſt ce qui s'eſt enfin verifié par le Code de l'Egliſe Romaine trouvé par le P. Queſnel, & donné au public dans ſon edition de S. Leon.

[La diſpute qui arriva entre Saint Hilaire d'Arles & S. Leon, peut auſſi donner quelque lieu de douter ſi les Canons de Sardique, qui permettoient aux Eveſques d'appeller au Pape, eſtoient alors connus ou receus dans les Gaules. Il faudroit neanmoins examiner ſi Saint Hilaire conteſtoit abſolument au Pape le droit de faire revoir les jugemens des Eveſques, ce que le Concile de Sardique luy accorde, ou s'il ſe plaignoit ſeulement que S. Leon euſt fait plus que ce que le Concile
Ellies.t.2.p. 485. n'avoit ordonné.] [f]Le premier paroiſt neanmoins plus probable, [& ainſi ce ſera une preuve que les Canons de Sardique n'eſtoient point alors receus en France non plus qu'en Afrique.

Les choſes changerent dans le VI.
Marc.conc.c. 4.§ 7.p.152. ſiecle, au commencement duquel] [f]Denys le Petit mit les Canons de Sardique comme de Sardique dans ſon Code, qui fut enſuite receu de tout
l.7.c.15.§ 1.p. 255. l'Occident. [f]Fulgentius Ferrandus Diacre d'Afrique les a mis auſſi dans
Zon.p.151.a. ſa collection. [f]Les Grecs meſmes les ont receus par le deuxieme Canon
Lup.t.1.p.218. du Concile *in Trullo*, [f]ce qui a eſté ſuivi par beaucoup d'autres. [f]Ils eſtoient
Marc.conc.l. 2.c.15.§ 3.p. 122. dans le Code dont ils ſe ſervoient ordinairement, & encore dans une collection de Canons reduits ſous 50 titres, [f]que quelques uns attribuent
l.3.c.1.§ 2.p. 151. à Theodoret, [a]& que d'autres diſent
[a] Lup.t.1.p. 216.a.B. eſtre de Jean Patriarche de Conſtantinople ſous Juſtinien. [Et cela s'accorde avec ce qu'on remarque,] [f]que
David,p.484. Juſtinien donne le titre d'œcumenique à ce Concile.

[On peut donc dire avec quelque verité, que le Concile de Sardique a eſté receu de toute l'Egliſe auſſitoſt aprés ſa victoire ſur l'Arianiſme, dans le point qui regardoit la juſtification de Saint Athanaſe; & qu'il l'a eſté de meſme à l'égard des Canons des devant la fin du VI. ſiecle. Il y auroit peuteſtre lieu de douter ſi elle l'a receu comme œcumenique, ou ſeulement comme pluſieurs Conciles particuliers dont elle emploie les Canons. Mais quoy qu'il en ſoit, un Concile convoqué pour repreſenter toute l'Egliſe, où ce qu'il y avoit de plus ſaint dans l'Egliſe s'eſt trouvé réuni, & qui a enfin eſté receu par toute l'Egliſe, approche au moins de bien pres de l'autorité d'un Concile œcumenique. On n'a commencé qu'au Concile de Calcedoine à recevoir comme œcumenique celui de Conſtantinople en 381, qui ne l'eſtoit point par ſa convocation comme celui de Sardique.

On peut demander pourquoi donc on ne donne point de rang à celui-ci entre les Conciles œcumeniques, celui de Conſtantinople qui ne devroit eſtre que le troiſieme, ayant toujours eſté conté pour le ſecond.] [f]On répond
Alex.t.1.p. 485. ordinairement que celui de Sardique n'eſt qu'une ſuite & comme une addition du Concile de Nicée, qui n'ajoute aucun nouvel éclairciſſement à la foy, & où il ne s'agiſſoit proprement que des perſonnes. [Je ne ſçay neanmoins ſi cette réponſe eſt aſſez ſolide; & il

ſeroit peuteſtre aiſé de montrer que ces meſmes raiſons auroient dû empeſcher de mettre le V. Concile au nombre des œcumeniques. Mais en reconnoiſſant que ce Concile eſt demeuré preſque inconnu, au moins pour les Canons, juſques au VI. ſiecle, lorſque les quatre premiers Conciles avoient déja eſté receus dans toute leur autorité; on verra qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que ſuppoſé meſme qu'on le reconnuſt alors pour œcumenique, on n'ait point voulu le mettre ni le ſecond, ce qui euſt brouillé l'ordre déja receu dans l'Egliſe; ni le cinquieme, parcequ'il eſtoit plus ancien que trois des autres.

On dira peuteſtre que par la meſme raiſon on n'auroit point dû conter le Concile de Conſtantinople en 381, puiſqu'il n'a eſté reconnu qu'aprés celui d'Epheſe. Mais ce n'eſt proprement qu'aprés le Concile de Calcedoine qu'on a commencé à nombrer les Conciles œcumeniques; & quoique celui de Conſtantinople n'ait pas d'abord eſté receu pour tel, il eſtoit neanmoins toujours extremement conſideré dans l'Egliſe de Conſtantinople, à qui il eſtoit fort avantageux. On voit dans le Concile de Calcedoine que c'eſt elle qui le releve, qui le cite, qui le met avant celui d'Epheſe, & l'on peut dire que c'eſt proprement elle qui l'a fait recevoir au nombre des œcumeniques.

Quelques-uns pretendent que celui de Sardique ne peut eſtre tel, parcequ'il n'y avoit, diſent-ils, que 90 Eveſques. C'eſt une choſe fort incertaine que le nombre des Eveſques qui s'y trouverent. Et d'ailleurs ce qui fait un Concile œcumenique n'eſt pas le nombre des Eveſques, mais les raiſons qu'on a de croire qu'ils parlent au nom de toute l'Egliſe, & qu'elle les autoriſe comme ſa voix & ſon origine.]

Marc. conc. l. 7. c. 3. §. 5. p. 118. [Mr de Marca objecte que S. Hilaire, & S. Epiphane *h. 71. c. 1. p. 829. à*, appellent le Concile de Sardique un Concile Occidental ou des Occidentaux. [On répond que S. Epiphane l'appelle ainſi pour le diſtinguer du Concile Oriental des Euſebiens; parcequ'il ſe tenoit dans une ville de l'Occident, & qu'il eſtoit preſque tout compoſé d'Occidentaux. [Il y a meſme aſſez d'apparence que S. Epiphane prend en cet endroit le Concile de Sardique pour celui de Sirmich ou de Milan, *V. les Ariens note 40.*] [Le ſeul endroit de S. Hilaire que j'aie trouvé avoir quelque raport à ce qu'en tire Mr de Marca, ne le favoriſe point dutout, ſelon le ſens que nous luy avons donné dans la note 47.

David, p. 488.

Hil. in Conſt. l. 1. p. 116. a. b.

[Voilà ce que nous pouvons dire de part & d'autre ſur cette difficulté, dont nous laiſſons la deciſion à des perſonnes plus habiles dans l'hiſtoire de l'Egliſe, & dans les principes de ſa doctrine.]

NOTE LXII.

Pour la page 118. § 54.

Que Conſtant n'a écrit qu'une lettre pour demander le rappel de S. Athanaſe.

[Au lieu que Theodoret ne marque qu'une lettre de Conſtant par laquelle il prioit ſon frere de rétablir Saint Athanaſe, & le menaçoit en cas qu'il ne le fiſt pas, [Socrate & Sozomene en font deux lettres differentes, & diſent que Conſtant menaça ſon frere lorſqu'il vit que ſes prieres avoient eſté inutiles, & que Conſtance differoit toujours. [Mais le recit de Theodoret paroiſt plus naturel dans les circonſtances du temps,] [eſtant certain que les Eveſques Vincent & Euphrate deputez de Conſtant & du Concile, eſtoient à Antioche l'an 348 avant Paſque, [& qu'ils obtinrent de Conſtance le rappel des Eveſques depoſez.

Thdt. l. 2. c. 6. p. 197. 198.

Soer. l. 1. c. 22. p. 96. c. d Sor. l. 3. c. 20. p. 131. a.

Ath. fol. p. 822. b.

d.

[D'ailleurs la ſeconde lettre pretendue de Conſtant, que Socrate témoi-

Soer. p. 106. d Sor. p. 126. 126.

gne rapottet en ſes propres termes, ne peut manquer d'eſtre fort ſuſpecte, tant par elle meſme que par ce qu'elle ſuppoſe que Saint Paul de Conſtantinople eſtoit alors auprés de Conſtant; ce que nous avons fait voir ſur Saint Paul de Conſtantinople *note 5*, eſtre au moins tres difficile; [& ce qui ne peut eſtre fort probable, puiſque Theodoret n'en
Philſg.l.3.c.12. p.45. dit rien dutout.]' Philoſtorge en raporte une autre du meſme ſens, & en termes encore plus durs: mais il n'y eſt point parlé de S. Paul. [Il y a quelque apparence que l'an & l'autre ou ont feint cette lettre, ou ont ajuſté la veritable comme ils ont voulu.

Saint Athanaſe ne parle point de ces menaces de Conſtant; mais Lucifer de
Luc.de Ath.l. 2.bib.P.t.9.p. 877.b. Cailleri les marque aſſez,]'en faiſant dire à Conſtance qu'il n'avoit conſenti au retour de S. Athanaſe que par la crainte d'avoir ſur ce ſujet la guerre
Ath.ſol.p.841. d. contre Conſtant. 'Conſtance meſme dans l'edit qu'il fit contre S. Athanaſe en l'an 356, dit qu'il n'avoit ſouffert ſon rappel que pour conſerver l'amitié de
Thdrt.l.2.c.13. p.609.a. ſon frere: ' & dans le dialogue qu'il eut avec Libere, il ſe plaint que le Saint avoit aigri ſon frere contre luy, ajoutant que la douceur dont il avoit uſé envers Conſtant & Athanaſe, avoit ſeule arreſté les ſuites de ces aigreurs.
Ath.ap.1.p. 674-676. 'Saint Athanaſe répondant à cette meſme plainte, ſe contente de montrer qu'il n'a jamais parlé à Conſtant au deſavantage de ſon frere; mais il ne dit point que Conſtant ne luy ait pas écrit en la maniere que le raportent les hiſto-
p.677.c. riens: ' il reconnoiſt au contraire qu'il luy avoit écrit en ſa faveur.

Pour la page 121.§ 56.

NOTE LXIII.

En quel temps Conſtance écrivit à Saint Athanaſe pour le rappeller.

Ath.ſol.p.811. b. 'S. Athanaſe aprés avoir raporté ce qui arriva à Euphrate l'an 348, à Paſque lorſqu'il vint à Antioche de la part de Conſtant & du Concile de Sardique,
p.811.a. ' dit qu'environ dix mois aprés, Gregoire eſtant mort, Conſtance luy écrivit pour le rappeller. [Ces dix mois ſe doivent conter naturellement depuis cet accident d'Euphrate; & nous ne voyons aucune autre choſe à laquelle on le puiſſe raporter.]' C'eſt le ſens
Bar.348.§ 11. 1495. Pagi.Pagi. 349.§ 2. que Baronius & Bollandus ont ſuivi. [Ce qui porte encore à le prendre,]
Ath.ſol.p.814. a. ' c'eſt que Conſtance attendit S. Athanaſe une année entiere, [& il ne peut l'avoir attendu que depuis qu'il eut accordé ſon retour à la legation d'Euphrate.

Baronius & Bollandus mettent la mort de Gregoire au bout de ces dix mois. On pourroit la mettre un peu auparavant, mais cela n'eſt pas de conſequence. Nous mettrons la mort de Balac immediatement avant celle de Gregoire, parceque Neſtor eſtoit alors Prefet d'Egypte;]'& il l'eſtoit encore
ap.15p.774.a. b. lorſque S. Athanaſe revint à Alexandrie.

NOTE LXIV.

Pour la page 128.§ 59.

Temps du retour de S. Athanaſe, & du Concile de Jeruſalem.

Bar.350.§ 11-16. 'Baronius met le Concile de Jeruſalem ſous Saint Maxime en 350, [& par conſequent aprés la mort de Conſtant tué des le mois de janvier;]& il y met de meſme le retour de S. Athanaſe à Alexandrie, qui fut precedé par ce Concile. 'Mais il demeure luy meſme
§ 18. d'accord qu'il fut ſuivi de la retractation d'Urſace & de Valens, & que cette retractation fut faite avant la mort de Conſtant. [Il n'y a pas moyen de douter de toutes ces choſes, ni par conſequent qu'il ne faille mettre le retour du Saint quelque temps avant la fin de l'an 349. Je ne voy point que Baronius allegue aucune raiſon pour le differer en l'an 350.]' Le Concile
Ath.ap.1.p. 771.b. meſme de Jeruſalem exhorte à prier pour les Empereurs qui avoient ac-

Boll 2.may.p. 217.b. cordé le retour du Saint. 'Il eſt donc viſible que c'eſtoit du vivant de Conſtant, aprés la mort duquel l'Orient ne reconnoiſſoit plus qu'un ſeul Empereur, juſques en l'an 351 que Gallus fut fait Ceſar.

Pour la page 841 § 61.

NOTE LXV.

Qu'il faut mettre en 349 la retractation d'Urſace & de Valens.

[On ne peut pas dire que la retractation d'Urſace & de Valens ſoit arrivée avant le rétabliſſement de S. Athanaſe en 349;]'puiſque la ſuite de la narration de ce Saint, eſt une preuve trop evidente du contraire: [outre qu'Urſace & Valens qui n'agiſſoit pas par conſcience, mais par politique, n'euſſent eu garde d'appuyer ſon innocence par leur témoignage, s'ils ne l'euſſent vu reconnue de tout le monde, particulierement des deux Empereurs; & tout à fait audeſſus de leurs attaques. On ne peut pas auſſi differer leur retractation juſques à l'année ſuivante, puiſque cela arriva ſous Conſtant, comme on le voit par ce que les Euſebiens ne trouverent aucun autre moyen d'affoiblir l'autorité de cette retractation,]'qu'en diſant que'le avoir eſté fait par la crainte de ce prince: '& il fut tué en l'an 350 des le mois de janvier. *V. Conſtance § 16.* [Ainſi on ne la peut mettre qu'à la fin de l'an 349.]

Ath ap.1.p. 761.d. fol.p.817.d. 819.d. Hard.Chr.Al.p. 672.

Pour la page 1141 § 61.

NOTE LXVI.

Qu'Urſace & Valens ne furent point abſous dans le Concile de Milan en l'an 347.

'Le Concile de Rimini dit qu'Urſace & Valens demanderent pardon au Concile de Milan, & meſme qu'ils l'obtinrent. [Mais il ſemble que ce Concile ait confondu ce qui ſe fit à Milan en l'an 347, avec ce qui ſe fit à Rome en 349. Car ſi Urſace & Valens demanderent pardon en 347, & obtinrent grace, ce qui ne pouvoit manquer d'eſtre ſuivi de la communion de l'Egliſe, pourquoi demanderent-ils de nouveau le pardon & la communion de l'Egliſe, comme l'on convient qu'ils firent en 349? Saint Athanaſe ne remarque pas meſme qu'ils euſſent fait aucune retractation avant 349, luy qui eſtant en Occident en 347, ne pouvoit pas ignorer ce qui s'y paſſoit. Il ſemble donc neceſſaire d'avouer qu'Urſace & Valens ſignerent ſeulement à Milan en 347 la condamnation de l'Arianiſme,] 'comme ils diſent eux meſmes qu'ils avoient fait, [ſans parler de communiquer avec Saint Athanaſe, ni de retracter ce qu'ils avoient écrit contre luy: ce que le Concile n'ayant pas jugé recevable, ils demeurerent en cet état juſques en l'an 349, auquel voyant S. Athanaſe pleinement rétabli dans ſon ſiege, ils reſolurent de ſe ſoumettre à tout ce que l'on demandoit d'eux pour obtenir à quelque prix que ce fuſt la communion de l'Egliſe, parce qu'elle eſtoit alors entierement audeſſus de l'Arianiſme.

Hil.fr.1.p.1281

On pourroit peuteſtre croire qu'outre le Concile de Milan qui condanna Photin en l'an 347, il s'en tint un autre au meſme lieu en 349, auquel Urſace & Valens furent abſous.]'C'eſt à peu prés le ſentiment de Baronius. [Mais s'il eſt veritable, il eſt fort étrange que ni S. Athanaſe, ni Oſius, ni S. Hilaire, ne parlent point de ce Concile, quoique cela puſt beaucoup contribuer à rendre cette retractation plus celebre & plus authentique. D'ailleurs, on ne voit pas pourquoi cette affaire eſtant commencée par le Concile de Milan, auroit eſté terminée par le Pape. Il y a peu de perſonnes qui ſoient capables de s'imaginer avec Baronius.]'que le Concile n'euſt pas le pouvoir de la juger, mais qu'il falluſt la renvoyer

Bar.350.§ 19. 20.

Hil.fr 2.p.141 A b.de ſyn.p. 877 d.

§ 12[illegible]

au Pape. [Et en ce cas il ſera toujours faux qu'ils aient eſté d'eux meſmes à Rome,] comme le dit Oſius, puiſqu'ils auront eſté envoyez par un Concile. [Et la lettre de paix qu'ils avoient écrite à S. Athanaſe ſelon le meſme Oſius avant que d'aller à Rome, n'a pas eſté écrite de Milan, mais d'Aquilée.

Ath.ſol.p.819. c.

d.

ap.1 p.776. 777.

Pour la page 153. § 61.

NOTE LXVII.

Quelques difficultez dans la retractation d'Urſace & de Valens.

Hil.fr.1,p.24. Urſace & Valens témoignent dans leur retractation, qu'ils avoient eſté ſommez par le Pape de juſtifier ce qu'ils avoient avancé contre le Saint. [On le peut raporter à la lettre que Jule avoit écrite aux Euſebiens pour les appeller au Concile de Rome en l'an 340.] Et c'eſt ſans doute ce qu'entend Blondel, lorſqu'il dit qu'Urſace & Valens avoient écrit en l'an 339 à Jule contre Saint Athanaſe [avec les autres Euſebiens,] en s'offrant de prouver ce qu'ils avançoient contre luy, & que Jule les avoit ſommez de ſatisfaire à leur parole. Il eſt vray qu'ils ne ſont pas nommez entre ceux à qui Jule adreſſe ſa grande lettre en 341, [mais tous ceux à qui elle s'adreſſe n'y ſont pas nommez,] & il eſt meſme certain d'ailleurs qu'Urſace & Valens furent de ceux qui écrivirent à Jule contre S. Athanaſe en l'an 339.

Blond.prim. p.107.108.

Ath ap.2 p. 7.9.d.

Hil fr.p.81 Thd t.1.2.c.7. p.189.

Il eſt plus difficile d'expliquer la promeſſe qu'ils font, que ſi les Orientaux, ou S. Athanaſe meſme, les veulent appeller malicieuſement en juſtice ſur cet [acte,] ils n'iront point ſans le conſentement du Pape. Au lieu de *Athanaſe* qu'on lit dans S. Hilaire & dans Sozomene, il y a *Euſebe* dans S. Athanaſe meſme. [Mais cela ne nous éclaircit point, puiſque les deux Euſebes chefs des Ariens, eſtoient morts longtemps avant ceci.] Et les Benedictins ont mis Athanaſe dans leur nouvelle edition ſur l'autorité d'un ancien manuſcrit de la bibliotheque du Roy. Quelques uns croient que ces fourbes faiſoient ſemblant de craindre que S. Athanaſe ne les vouluſt pourſuivre, afin de jetter quelque ſemence de diviſion entre le Pape & luy, intereſſer meſme le Pape en leur cauſe, & le commettre avec le Saint.

Hil.fr.1,p.25.

Soz.l.3.c.23.p. 516 c.

a Ath.ap.2.p. 770.c.

t.1.B.p.176.d.

Blond.prim. p.108.

NOTE LXVIII.

Pour la page 159. § 64.

Sur la lettre de Libere aux Orientaux contre S. Athanaſe.

[Il paroiſt fort étrange que jamais ni l'eunuque Euſebe, ni Conſtance, n'aient repreſenté à Libere qu'il s'eſtoit ſepaté de la communion de Saint Athanaſe des le commencement de ſon epiſcopat, comme nous l'apprenons par ſa propre lettre que nous avons dans les fragmens de S. Hilaire, *fr.1.p. 56.* Cependant ils ne luy pouvoient rien dire de plus fort, lorſqu'ils l'ont voulu porter à condanner de nouveau le meſme Saint. Quoiqu'il ſe fuſt promtement relevé de cette faute, c'eſtoit toujours une aſſez ample matiere à ſes ennemis de luy inſulter, pour l'obliger à faire avec toute la terre ce qu'il avoit fait de luy meſme le premier, & à ſes amis de ſe plaindre de ce procedé.] Il ne faut donc pas s'étonner ſi Baronius, & les Benedictins aprés luy dans leurs dernieres editions de S. Hilaire & de S. Athanaſe, ont cru avoir raiſon de ſoutenir que la lettre qui nous apprend ces choſes, n'eſtoit pas de Libere, mais inſerée dans S. Hilaire par quelque Arien. Cependant comme d'autre part cette falſification eſt une choſe qui a peu de probabilité, & qu'on ne l'a pu perſuader à des perſonnes tres habiles tant Catholiques que Calviniſtes, il ſemble qu'on ſe puiſſe reduire à ce que nous avons propoſé dans le texte, que la lettre de Libere n'avoit pas eſté envoyée, mais eſtoit demeurée

Bar.352.§ 12. 20.Hil.p. 11.Ath.vit. p.11.c.

Digitized by Google

ſecrette ; & n'avoit eſté donnée par Libere que depuis ſa chute. Que ſi nous ne trouvons pas que S. Athanaſe en ait jamais parlé depuis, on ſçait aſſez quelle eſtoit ſa moderation envers ceux qui ayant autrefois eſté ſes amis, l'avoient abandonné plus par foibleſſe que par malice.

Il y auroit plus de lieu de s'étonner du ſilence de S. Hilaire, ſi nous ne voyions la confuſion de ſes fragmens, dont nous n'avons que des lambeaux, ſouvent ſans ordre & ſans ſuite. Nous le voyons par le lieu meſme où il raporte cette lettre de Libere. Car elle eſt miſe juſtement en l'endroit où devoit eſtre la lettre du Concile de Sardique à Conſtance, comme il eſt viſible par ce qui la precede immediatement. Et un peu aprés, au lieu de la lettre du Concile d'Egypte à Libere que S. Hilaire promet, nous en trouvons une de Libere aux Eveſques d'Italie, écrite aprés la mort de Conſtance ſur un ſujet tout different. Il y a meſme toute ſorte de ſujet de croire que ce qui ſuit la lettre de Libere aux Orientaux, ſuivoit la lettre du Concile de Sardique. Car quelle apparence que S. Hilaire ait approuvé la conduite de Libere en ces termes :] *Quid in his litteris non ſanctitatis ? quid non ex metu Dei eveniens eſt ?* [De quoy euſt-elle pu ſervir auſſi à la défenſe ſoit de Libere, ſoit de Fotrunatien, dont il paroiſt qu'il traitoit en cet endroit ?]

Hil.fr. 4. p. 460.

NOTE LXIX.

Pour la page 142. l. 65.

Temps du voyage de S. Antoine à Alexandrie contre les Ariens.

[Dans la note 8 ſur S. Antoine, nous avons remarqué que] Bollandus met vers l'an 330 le voyage que S. Antoine fit à Alexandie contre les Ariens, [& que ſon ſentiment paroiſt aſſez conforme à la ſuite de l'hiſtoire que S. Athanaſe fait de la vie de ce Saint.] Mais nous y avons auſſi remarqué que] Theodoret nous aſſure que ce fut ſous Conſtance, [& que l'age de Didyme, qui eſtoit déja un homme celebre, nous oblige de le reculer autant que nous le pouvons, & de le mettre plutoſt en 355 qu'auparavant.] Les Benedictins le mettent vers 334 ou 335. [ſuivant à peu pres Bollandus. Mais les raiſons que nous avons alleguées contre luy, ſubſiſtent contre eux.] Et pour ce qu'ils diſent que S. Antoine s'eſtant declaré ſouvent pour S. Athanaſe avant ce temps-ci, ne laiſſoit aucun lieu aux Ariens de le mettre de leur parti, [ils ne conſiderent pas quelle eſt l'impudence des heretiques & des calomniateurs de profeſſion, que leur paſſion porte ſouvent à avancer les choſes les plus improbables, & qui n'ont pas le moindre fondement.]

Boll. 17. jan. p. 110.

Theod. l. 4. c. 4. p. 699. c.

Ath. vit. P. p. 20. a. c. d.

NOTE LXX.

Pour la page 144. l. 6.

Sur S. Serapion de Thmuis.

[Baronius qui croit que S. Serapion de Thmuis eſt celui qui, eſtant encore jeune, vers l'an 333, porta à Alexandre de Theſſalonique une lettre de S. Athanaſe.] Il croit encore que c'eſt le meſme Serapion que S. Athanaſe dit avoir eſté fait Eveſque aprés avoir eſté ſolitaire, & maiſtre de pluſieurs ſolitaires. [Et neanmoins celui de Thmuis a eſté fait Eveſque des devant l'an 353, ſelon ce qu'en dit Sozomene :] [de ſorte que s'il avoit auparavant eſté ſolitaire & Abbé, il eſt difficile qu'il puſt eſtre encore jeune en 333. Alexandre n'en parle point comme d'un ſolitaire. Les qualitez d'eſprit & d'eloquence que S. Jerome & Sozomene remarquent dans celui de Thmuis, ne ſont point celles qu'on loue d'ordinaire dans les ſolitaires, & ces auteurs ne diſent en effet jamais qu'il l'ait eſté, quoiqu'ils parlent de luy en divers endroits. Il peut aiſément y avoir eu pluſieurs Serapions Eveſques d'Egypte

Par. in marl. Ath. p. 1. p. 781. c. d.

Ath. ad Drac. p. 907. c. d. Bar. 360. 6 ſeqq. marſhon.

Soz. l. 4. c. 9. p. 547. c.

Digitized by Google

Ath.ap.1.p. 768 b. te en meſme temps :]'& nous en trouvons deux qui ſignetent le Concile de Sardique[en 349.]

ad Dra.p.599. c. 'S. Athanaſe parle en un meſme endroit de l'Eveſque Serapion qui avoit eſté Abbe,'& de Serapion qui eſtoit en voyage, [& qui eſtoit ſans doute Eveſque, puiſqu'il luy donne un Eveſque pour compagnon, & comme pour ſecond. Mais il ne dit point que ce Serapion ſoit le meſme que l'autre. Ainſi cela n'empeſche pas que ce voyage ne

d.

Soz.l.4.c.9.p. 547.c.d. ſoit celui que]'S. Serapion de Thmuis fit en Occident, ſelon Sozomene, comme deputé de Saint Athanaſe vers Conſtance.

Pour la page 166.§76. ## NOTE LXXI.

Si par τὰς ἄρτους il faut entendre des pains ou les membres dans un endroit de la lettre aux ſolitaires.

Ath.fol.p.95. c. 'Saint Athanaſe voulant repreſenter le comble de la barbarie des Ariens, dit que [illegible] [Comme ἄρτος ſelon le grec ne ſignifie que du pain, on ne voit pas que cet endroit puiſſe marquer autre choſe, ſinon qu'ils pilloient le pain que les Maures avoient laiſſé. Mais comme ce n'eſt pas une cruauté fort extraordinaire de piller le pain de ceux qui ſont morts, en des perſonnes accoutumées à repandre le ſang des vivans, & que l'on trouve quelquefois des mots latins dans S. Athanaſe, on peut prendre en cet endroit [illegible] pour *artus*, & entendre que ces beſtes dechiroient & arrachoient les membres tant des vivans que des morts. Le latin l'a pris de cette ſorte.]

Pour la page 171.§79. ## NOTE LXXII.

De divers Eveſques d'Egypte bannis ou perſecutez ſous George.

Ath.ap.1.p. 69 d-91.b. e fol.p.858.c. d. 'Des ſeize Eveſques d'Egypte bannis dans la perſecution de George, 'Amone, Muis, Pſenoſitis, Nilammon. Pſenie, Marc, & Athenodote eſtoient Eveſques des le temps de S. Alexandre.' Les neuf autres eſtoient Caius, Philon, Herme, Agathe ou Agape, Anagamphe, Ammone, Marc, Dtaconce, [qui eſt ſans doute celui d'Hermopole,]& Adephe.' Les noms d'Ammone ou Ammon, Caius, & Muis, ſe trouvent entre ceux qui défendirent l'innocence de S. Athanaſe l'an 335 au Concile de Tyr, & entre ceux-ci,[1] Pſenoſiris,[2] Nilammon,[3] Caius,[4] Philon,[5] Herme ou Hermie, &[6] Anagamphe, ſont nommez dans les ſignatures du Concile de Sardique, ſelon l'ordre que leurs chiffres marquent ici.' Une partie de ces Eveſques ſe trouve encore avoir ſigné le Concile d'Alexandrie, qui ſe tint en l'an 362, à la fin de cette perſecution. Caius y eſt nommé Eveſque de Paretoine,[port de mer]dans la Libye voiſine de l'Egypte,[qui eſt la Marmarique.] Agathe de Phragonée dans la[ſeconde Egypte,]& d'une partie du canton appellée Eleurquie ; [4] Ammone de Pacnemune & du reſte de l'Eleurquie ; [7] Dragonce de la petite Hermopole[dans la premiere Egypte ;] [8] Adelphe d'Onuphis ſurnommée [illegible] [dans la meſme province ;] [9] Herme ou Hermion de Tanis[dans la premiere Auguſtamnique ;] [10] Marc de Zygres dans la Libye Marmarique, & un autre Marc de Philes[dans la ſeconde Thebaïde.]'Ammone d'Eleurquie vivoit encore vers l'an 367.[a] Il avoit une connoiſſance particuliere des plus illuſtres Peres des deſerts.'On voit par la lettre à Dragonce, que Muis eſtoit Eveſque dans la haute Thebaïde.

de fug p.704. b.

ap.1.p.727.b. c.

de Arr.p.610. b c.

Coll.14 may. 8.p.711.c. d.e.

Ath.ad Drac. p.917.d.

d.

'Apollon qui avoit eſté pere de beaucoup de moines, & qui a part aux loges de Saint Arhanaſe,'fut du nombre de ceux qui furent obligez de s'enfuir pour eviter la fureur des Ariens. S. Athanaſe nomme avec luy Ammone,

fol.p.849.a:

Agarhe, Agathodemon, Apollone, Euloge, Paphnuce, Caius, & Flave, qui eſtoient, dit-il, anciens Eveſques; & il y ajoure Dioſcore, un autre Ammone, Heraclide, & Pſaïs, auſſi Eveſques.' Les noms d'Apollon, Apollone, Paphnuce, Dioſcore, Heraclide, & Pſaïs, ſont parmi ceux qui eſtoient avec Saint Athanaſe au Concile de Tyr. 'Ils ſont auſſi dans les ſouſcriptions du Concile de Sardique, avec encore ceux de Caius, de Flave [ou Flavien.] 'Dans le Concile d'Alexandrie en l'an 362, nous trouvons Paphnuce Eveſque de Saïs dans la premiere Egypte, & Agathodemon de Squedie & Menelaïte dans la meſme province.' Il y a plus d'apparence que Paphnuce dont nous parlons eſt celui-ci, que non pas qu'il ſoit cet illuſtre Confeſſeur qui avoit tant paru à Nicée & à Tyr, dont on fait l'onzieme de ſeptembre. Car Saint Athanaſe n'auroit pas manqué de le remarquer, comme il fait autrepart de S. Potamon & de Sarapammon; [outre qu'il eſt difficile de croire que le grand Paphnuce ait vécu juſques à ce temps-ci.] 'Que ſi Baronius dit qu'il aſſiſta ou plutoſt qu'il ſouſcrivit au Concile de Sardique; [il le dit ſans en alleguer de preuve.]' Les noms d'Euloge, Adelphe, & Ammone, ſe trouvent encore parmi ceux qui furent bannis par Valens à Dioceſatée en Paleſtine.

ap.a.p.797.b.c.

p.768.a.b.

ad Ant.p.180.b.c.

Bell.21.may. p.30.§10.

Bar.347.§11.

Epi.71.c.11.p.842.d.

Pour la page 181.§8.

NOTE LXXIII.

Que S. Athanaſe n'avoit pas ſans doute ignoré juſques en l'an 356 les violences faites en Occident depuis l'an 353.

[Il eſt aſſez étrange que S. Athanaſe mette parmi ce qu'il avoit appris en ſortant Paſque, des choſes arrivées dans le Concile d'Arles des l'an [illegible] au commencement de l'an 354, partie dans celui de Milan, n'eſtant nullement croyable qu'il les euſt ignorées juſques alors,]' luy particulierement qui avoit grand ſoin de s'informer de ces ſortes d'evenemens. [Mais il a pu joindre toutes ces choſes enſemble à l'occaſion de l'exil de Libere qu'il pouvoit n'avoir pas ſceu pluſtoſt, & de la perſecution d'Oſius, qu'il met auſſi entre les bannis, quoique cela ne fuſt pas.]

Ath.de t. t.1.p.748

NOTE LXXIV.

Pour la 18.§8.

Que S. Athanaſe n'eſt point demeuré ſix ans retiré chez une vierge à Alexandrie.

'Ce qu'on voit dans le texte de la retraite de Saint Athanaſe dans le deſert, fondé ſur luy meſme & ſur S. Gregoire de Nazianze, ruine abſolument une hiſtoire qui d'elle meſme n'a déja que trop d'apparence de fauſſeté.' C'eſt celle qui eſt raportée par Pallade & par Sozomene, d'une vierge agée d'environ vingt ans, & parfaitement belle, chez qui ces aureurs pretendent que Saint Athanaſe ſe retira dans Alexandrie meſme, & qu'il y demeura ſix ans, n'y ayant qu'elle qui le ſceuſt & qui luy rendiſt tous les ſervices neceſſaires.

Bar.356.§

Lauſ.c.11 1059.10.c l.5.c.6.p

'Cette narration a ſans doute moins l'apparence d'une veritable hiſtoire que d'une fable inventée par les Ariens pour décrier le Saint, & receue trop facilement par les Catholiques à la faveur des circonſtances qu'on y avoit ajoutées pour la rendre plus honneſte & moins odieuſe.' Il eſt vray que Pallade dit avoir connu cette vierge meſme, & avoir appris ce qu'il en dit par le témoignage de tout le Clergé.' Mais tout ce qu'on luy peut accorder, c'eſt que Saint Athanaſe dans le premier trouble de l'irruption de Syrien, ne ſachant encore où ſe retirer, ſe cacha d'abord dans la maiſon de cette fille, par un ordre particulier de Dieu; ſi nous voulons, juſques à ce qu'il euſt donné ordre à ſes affaires, & qu'il ſe fuſt retiré dans le deſert, comme nous

Bar.356; 8-

Lauſ.c.11 1059.c.

Bar.356.§ Ath vit.1 65 c.d.

Digitized by Google

avons vus par luy meſme qu'il fit auſſitoſt aprés. Il faut meſme que cette vierge euſt alors pres de quarante ans, s'il
Hauſ.p.1019.c. eſt vray, comme le dit Pallade, [a]qu'elle en euſt 70 lorſqu'il la connut à Alexandrie où il vint en l'an 388, [& où il ne demeura que trois ans.]

Pour la page 186.§ 86.

NOTE LXXV.

En quelle année S. Athanaſe a écrit ſa lettre circulaire aux Eveſques d'Egypte.

Bar.361.§ 58. [a]Baronius veut que Saint Athanaſe n'ait écrit qu'en l'an 361, ſon epiſtre circulaire aux Eveſques d'Egypte & de Libye. Et il en allegue une preuve qui aſſurément eſt tres forte, ſavoir
Ath.in Ar.or. 1.p.156. que [a]S. Athanaſe y dit en termes formels qu'il l'écrivoit 36 ans aprés le
p.187.d. Concile de Nicée. [a]Ce qui y eſt dit d'une confeſſion de foy qu'on vouloit faire ſigner partout, [ſe raporte fort bien dans cette opinion au formulaire de Rimini, reccu par le Concile de Conſtantinople en 360, & confirmé, ſi nous voulons, l'année ſuivante à Antioche. Ce que S. Athanaſe en dit ſe raporteroit mieux neanmoins à l'année 360, [mais cela n'eſt pas de conſequence.

Ce qui nous arreſte bien davantage,
p.190.c. c'eſt] [a]qu'il y eſt parlé de George comme preſt d'eſtre envoyé en Egypte, & déja acheté pour cela. Le Saint l'y appelle un certain George. Il y décrit ſes inclinations, ſon naturel, ſes qualitez, comme ſuppoſant qu'il eſtoit moins connu dans l'Egypte que dans les provinces où il eſtoit. [Et où pouvoit-il eſtre ſi bien connu en l'an 361 que dans l'Egypte?]

b. [a]Il eſt parlé dans ce traité d'Euſtathe de Sebaſte & de Baſile [d'Ancyre, comme d'Eveſques poſſeſſeurs de leurs Egliſes, & unis ſans diſtinction avec les autres Ariens. [Or nous verrons que des l'an 359, Saint Athanaſe diſtinguoit fort Baſile & les ſiens, dont eſtoit Euſtathe, d'avec les autres Ariens, & ſembloit meſme les reconnoiſtre pour Catholiques. Il devoit encore moins les charger de ces reproches depuis le commencement de 360 qu'ils furent perſecutez, depoſez & bannis par les autres; ou au moins il ne devoit pas écrire qu'Euſtathe eſtoit alors à Sebaſte.

Mais à quoy il y a moins de réponſe à faire, c'eſt touchant Cecrops, qu'il met au nombre des vivans:] [a]περὶ τῶν b. νῦν Κεκρόπων &c. [& neanmoins il eſt conſtant que Cecrops fut envelopé dans le tremblement de terre qui ruina Nicomedie le 24 aouſt 358. Il faut donc que ce traité ait eſté fait avant ce temps là.

Nous pouvons encore fortifier ces raiſons par ce que] [a]S. Athanaſe s'aſſure p.301.a. ici que les Ariens n'oſeroient blaſmer ouvertement ni Saint Alexandre, ni le le Concile de Nicée. [Or il dit luy meſme que dans le Concile de Seleucie au mois de ſeptembre 359, les Acaciens qui furent les maiſtres du Concile de Conſtantinople,] [a]avoient condanné syn.p.881.a. nettement le Concile de Nicée & ſa doctrine. [Et il n'y a aucune apparence que depuis la ſeconde Confeſſion de Sirmich en l'an 357, les purs Ariens en aient fait aucune difficulté.]

[a]Il eſt dit encore dans ce traité, que in Ari.or.1.p. la pluſpart des Eveſques de la province où eſtoit le Saint, ayant connu la fermeté des Eveſques d'Egypte, & les mauvais deſſeins de ceux qui les vouloient faire ſigner, eſtoient reſolus de s'y oppoſer, meſme aux dépens de leur vie. [Or c'eſt ce qui n'a nullement paru à l'égard du formulaire de Conſtantinople, lequel ſelon Saint Gregoire de Nazianze, fut ſigné de tout le monde par une laſcheté preſque univerſelle.]

[a]Cette lettre remarque bien qu'Acace p.1150.a,b. & Patrophile avoient eſté depoſez dans le Concile de Sardique, [quoique cela ne ſoit pas vray du dernier; & elle

ne remarque point qu'eux, Eudoxe, & George, l'avoient eſté dans celui de Seleucie.

Boll.2.may,p. 431.f. 'Toutes ces choſes ſemblent nous contraindre de reconnoiſtre qu'il y a faute dans le nombre de 36 ans marqué entre le Concile de Nicée & cet écrit. La mort de Ceerops nous oblige de le mettre avant le mois d'aouſt 358:]

Ath.in Ari.or. 1.p.191.b. '& comme il eſt parlé avec eloge d'Oſius & de Libere, [qui avoient ſigné l'année precedente en 357, il le faudra mettre encore avant leur chute. En un mot, ne voyant point de bonne explication à donner au paſſage de George, nous ne trouvons rien de plus probable que de dire que S. Athanaſe fit cet écrit avant la venue de George, qui arriva le Careſme de l'an 356, & neanmoins lorſqu'il eſtoit déja ſorti d'Alexandrie, c'eſt à dire aprés le 9 de

p.187.d[191.c. fevrier.]' Car il marque bien clairement qu'il n'eſtoit pas meſme alors en Egypte: [ce qui s'accorde fort bien avec ce qu'il témoigne dans ſa premiere apologie *p.192.a.b.*] qu'aprés s'eſtre ſauvé d'Alexandrie, & s'eſtre retiré dans le deſert, il en ſortit pour aller trouver Conſtance. [Ainſi il pouvoit eſtre alors dans la Paleſtine, & écrire de là en

p.188.a[191.c. Egypte.]' On voit meſme qu'il menage l'eſprit de Conſtance, & ne parle de luy qu'avec honneur: [ce qu'il n'a pas fait aprés l'an 357.

Ce ſentiment ne laiſſe pas auſſi d'avoir ſes difficultez. Car on peut demander quel eſt ce Concile qui avoit fait alors une nouvelle Confeſſion de foy, qu'il vouloit faire ſigner. Il eſt certain que nous n'en trouvons pas. Car nous nous ne voyons point de Confeſſion de foy faite depuis la premiere de Sirmich en l'an 351, juſques à la ſeconde en 357, on tenta bien d'en faire une dans le Concile de Milan en 355, mais on ne voit pas qu'elle ait eu aucun ſuccés, & S. Athanaſe en avoit appris la nouvelle des Alexandrie. De plus, il paroiſt que ce que l'on fit à Milan eſtoit manifeſtement criminel; au lieu que] 'celle-ci n'avoit rien de mauvais à l'exterieur, de la maniere dont en parle S. Athanaſe;' & il dit meſme qu'on n'y auroit dû trouver aucune difficulté, ſi elle fuſt venue de perſonnes non ſuſpectes.

p.191.a & bi.

p.191.c.

[Mais quoique l'hiſtoire ne nous marque point qu'on ait voulu faire ſigner alors aucune confeſſion de foy, non plus que beaucoup d'autres choſes,]' elle nous apprend neanmoins qu'il ſe tint alors un Concile de trente Eveſques à Antioche pour envoyer George à Alexandrie. [Il n'eſt pas difficile que ces meſmes Eveſques aient auſſi entrepris de faire ſigner quelque formulaire, & que par la reſiſtance que les provinces voiſines faiſoient à cette nouvelle ſervitude, ce formulaire n'ait pas eu d'autre ſuite, & ainſi ait eſté ou ignoré ou negligé par les hiſtoriens.]

Soz.l.4.c 8.p. 516.b.

'Nous voyons meſme par le Preſtre Marcellin, que l'ordinaire des Ariens, ſurtout en Egypte, eſtoit de faire ſigner leur impieté aux Eveſques, & puis de les traiter comme laïques, & les obliger à recevoir d'eux une nouvelle ordination.

Mar & F.p 45.46.

'On pourroit encore objecter que Saint Athanaſe dans ce traité ſe plaint que l'on venoit enfin de bannir les Eveſques & les Preſtres qui ne vouloient pas communiquer avec les Ariens;' qu'on leur avoit oſté les egliſes par violence, & qu'on les avoit livrées entre les mains de ces heretiques. [Ce paſſage montre au moins que ce traité n'eſt pas fait fort longtemps aprés les violences de l'an 356, & que ainſi il ne peut pas eſtre de l'an 361, mais il ne peut montrer qu'il n'ait pas eſté fait des le mois de mars 356, puiſque pour les egliſes l'ordre de les donner aux Ariens eſtoit venu des avant l'arrivée de George, & peuteſtre meſme des le commencement de l'année,

Ath.in Ari or 1 p.,o

b c[192.d.

comme nous l'avons remarqué ; & pour le banniſſement des Eveſques, celui de S. Athanaſe ſuffiſoit pour le verifier, outre qu'il eſtoit difficile que l'on n'en euſt pas chaſſé d'autres auſſitoſt aprés : & l'on peut ajouter que ce qui ne s'eſtoit pas encore fait en Egypte, s'eſtoit fait l'année precedente dans l'Italie & les autres provinces de l'Occident.

Il y a une difficulté ſur l'epiſcopat d'Euſtathe de Sebaſte, dont l'examen depend de la vie de S. Baſile, où nous verrons, *§ 11*, que rien n'empeſche qu'il n'ait eſté Eveſque dés l'an 356.

Voilà ce que nous croyons de plus probable pour le temps où a eſté écrit ce traité, eſtant difficile d'en rien dire de certain, ſinon qu'il a eſté fait avant
p.150.b. la mort de Cecrops en 358,]' ou au moins avant celle de Conſtance en 361, & aprés l'intruſion d'Auxence dans l'Egliſe de Milan en 355. Le P. Petau le met en 356, auſſibien que Bollandus *2. may. p. 231, 232*, & les Benedictins *Ath. B. t. 1. p. 269.*

Pour la page 18. § 8.

NOTE LXXVI.

Que cette lettre circulaire n'a aucun raport aux quatre diſcours contre les Ariens.

[L'epiſtre circulaire dont nous avons parlé dans la note precedente, eſt miſe dans les imprimez à la teſte des diſcours ou *oraiſons* contre les Ariens, & eſt meſme intitulée la premiere de ces oraiſons, ce qui fait que l'on en met
Phot. c. 140 p. 316. cinq.' Il eſt vray que Photius conte cinq livres contre les Ariens. [Mais quoiqu'une partie de ce traité ſoit employée à refuter les Ariens, cela luy eſt
Ath. B. t. 1. p. 269. commun avec beaucoup d'autres ;' & nous ne voyons point qu'il ait aucun raport particulier avec les quatre oraiſons qui le ſuivent, & qui ſont toutes liées enſemble & en un meſme corps, comme il paroiſt principalement, parce-qu'il n'y a que la derniere qui finiſſe par la glorification ordinaire ; au lieu que le traité dont nous parlons, a ſa glorification propre, & ne demande rien pour eſtre achevé. L'oraiſon qui le ſuit commence de meſme comme un diſcours tout nouveau qui n'a raport à aucun autre qui le doive preceder.]' S. Cyrille d'Alexandrie cite un paſſage du troiſieme livre de l'ouvrage ſur la Trinité,' qui ſe trouve dans l'oraiſon que l'imprimé conte pour la quatrieme. Facundus fait la meſme choſe, *l. 3. c. 3. p. 109. a [not.]*' & Juſtinien cite un endroit du ſecond diſcours contre les Ariens,
' qui ſe trouve dans la troiſieme.[a] Le VII. Concile en cite un du quatrieme livre contre les Ariens, [qui ſe trouve effectivement dans le quatrieme des imprimez *p. 457. d.* Ainſi ou la confuſion qui eſt aujourd'hui dans nos livres, eſtoit auſſi dans ceux de ce temps là, ou ils diviſoient ce grand ouvrage d'une autre maniere que nous.]' Et en effet cette quatrieme oraiſon commençoit autrement que la noſtre. [C'eſt peut-eſtre de là que viennent les cinq livres de Photius contre les Ariens.]' Les Benedictins ont entierement ſeparé cette lettre, & font de cette ſeparation le principal ſujet de leur avertiſſement ſur ces quatre diſcours.' Ils en traitent encore ailleurs.

Conc. B. t. 2. p. 8. a. b.

Ath. in Arl. or. 4. p. 485. b.

Conc. B. t. 4 p. 115. f.

Ath. in Arl. or. 1. p. 150. c. a Conc. t. 7. p. 764. b.

b.

Ath. t. 2. B. p. 403. 404.

p. 169 [pt. 2. p. 35.

[Nous ne laiſſons pas de ſuivre dans les citations la faute des anciens imprimez, & de citer l'epiſtre circulaire comme la premiere oraiſon contre les Ariens : celle qui eſt veritablement la premiere comme la ſeconde, & de meſme les autres qui ſuivent.]

Pour la pag. 188. 586.

NOTE LXXVII.

Sur le livre de la virginité attribué à S. Athanaſe.

[Nous ſommes aſſurez par S. Jerome que Saint Athanaſe a fait un livre De la virginité : & ce titre donne lieu de croire que c'eſt l'ouvrage De la virgi-

nité que nous avons encore parmi les œuvres de Saint Athanaſe, *t.1.p.1043*, plutoſt que l'écrit adreſſé aux vierges dont nous avons un paſſage dans Theodoret *l.2.c.11.p.604.c.* Car celui-ci, ſelon ce qu'en dit Theodoret, eſtoit moins pour inſtruire les vierges ſur les devoirs de leur état, que pour les conſoler & les fortifier dans les tourmens qu'on leur faiſoit enduter. Il ſe peut faire neanmoins qu'il traitaſt l'un & l'autre point, & qu'ainſi ce ſoit celui qui eſt marqué par S. Jerome. Nous diſons cela parcequ'il n'eſt pas conſtant ſi celui que nous avons eſt veritablement de S. Athanaſe.] Riv c.1.l.1.c. 4.p.10. [a]Au moins Eraſme ſemble en avoir douté, à cauſe que le ſtyle en eſt aſſez bas: [ce qui ne ſemble pas neanmoins fort conſiderable.] Ath t.1.B.p. 10. [b]Les Benedictins le regardent auſſi comme fort douteux pour la meſme raiſon, & parcequ'il ne ſe trouve pas dans les anciennes collections des ouvrages de S. Athanaſe. [c]Rivet & Cocus le rejettent abſolument tant à cauſe de quelques regles peu importantes, [ce qui ne prouve rien,] que parceque l'auteur dit, [d]que ceux qui obſerveront ce qu'il preſcrit, ſeront mis dans le troiſieme ordre des Anges. [e]On peut remarquer encore qu'il reconnoiſt trois hypoſtaſes, [f]qu'il dit que toutes les viandes non animées ſont pures, [g]& qu'il veut que les vierges lavent les piez des hommes ſaints qui entrent chez elles. [Tout cela n'empeſche pas que les perſonnes tres habiles & fort judicieuſes ne regardent ce traité comme un ouvrage de S. Athanaſe. Ils diſent que ce Saint ayant receu l'expreſſion des trois hypoſtaſes dans le Concile d'Alexandrie, il n'eſt point étonnant qu'il s'en ſoit ſervi quelquefois, ſelon les perſonnes avec qui il avoit à parler. C'eſt neanmoins ce que nous avons peine à croire. Cette variation dans les expreſſions euſt pu cauſer du trouble, & avoir de dangereuſes ſuites. *V. la note 104.* Ils ajoutent que pour le lavement des piez des hommes, c'eſt ce que S. Paul exigeoit des veuves à qui il ne demandoit pas une moindre pureté dans leur continence qu'aux vierges dans leur integrité.] [h]Bollandus trouve cette piece excellente, & il ne croit pas neanmoins qu'elle ſoit de S. Athanaſe, tant à cauſe du ſtyle qui luy paroiſt tout different de celui du Saint, que parceque l'auteur la qualifie *un livre*, au lieu que S. Athanaſe ſoit par modeſtie, [ſoit par un uſage aſſez commun en ce temps là,] ne donne à ſes plus longs écrits que le nom de lettres. [i]Le Pere Alexandre la ſoutient; mais il ne répond qu'aux objections des heretiques, & foiblement à quelques unes.

Ath vit.p. 10. 9.c. p.1043.c. p.1049.a. p.1068.c d. Boll.1.may.p. 214.c. Alex.c.7.p. 414.

NOTE LXXVIII.

Pour la page 189.§ 67.

En quel temps S. Athanaſe a écrit ſon apologie ſur ſa fuite.

[a]Bollandus ſoutient que ce qui eſt dit de la chute d'Oſius dans l'apologie de S. Athanaſe ſur ſa fuite, *p.704.a*, y a eſté ajouté depuis par le Saint meſme. Il eſt certain que la fuite eſt au moins auſſi bonne en oſtant cet endroit de la chute d'Oſius. [Et nous ſavons que S. Athanaſe ajoutoit ainſi quelquefois des endroits aux ouvrages qu'il avoit compoſez aſſez longtemps auparavant.] Bollandus pretend qu'il n'y a pas eu de temps conſiderable entre la chute d'Oſius & la mort de Leonce d'Antioche, que cet écrit ſuppoſe encore vivant, *p.701.* [Je ne voy rien neanmoins qui empeſche de mettre la chute d'Oſius des le milieu de l'an 357, & de differer la mort de Leonce juſqu'au commencement de l'an 358. Ainſi l'écrit de Saint Athanaſe pourra avoir eſté fait à la fin de l'an 357.] [b]C'eſt le ſentiment des Benedictins qui le mettent ou à la fin de 357 ou au commencement de 358. [Mais je ne comprens pas ce que dit Bollandus,] [c]que Saint

Boll.p.231.a. Ath t.1.B.p. 119.d.e. Boll.p.231.b.

Athanaſe fit cet écrit ſitoſt aprés ſa retraite du 9 de fevriet, qu'il ſemble n'avoir pas encore ſceu les cruautez commiſes le meſme jour par Syrien. Son unique preuve eſt que S. Athanaſe n'en parle pas, *p.717.* dans un endroit où il ne s'agiſſoit que de ce qu'il avoit fait luy meſme. Mais dans un autre, *p. 704.705*, il parle des cruautez qui ſe firent par Sebaſtien ſucceſſeur de Syrien juſqu'aprés la Pentecoſte, & il y parle encore du banniſſement de pluſieurs Eveſques d'Egypte. [De ſorte que ſi cet écrit a eſté fait en 356, ç'a plutoſt eſté neanmoins ſur la fin de l'année qu'au commencement.]

Pour la page 191. § 88.

NOTE LXXIX.

Si les quatre diſcours contre les Ariens ſont la premiere partie de l'ouvrage adreſſé aux ſolitaires.

Boll. 2. may, p. 187. § 9.

'Quoique la penſée de Bollandus, que les quatre oraiſons contre les Ariens ne ſont que la premiere partie de l'ouvrage adreſſé aux ſolitaires, paroiſſe aſſez bien fondée, comme on l'a vu dans le texte, on peut neanmoins objecter que ces quatre oraiſons eſtoient partagées à peu pres comme nous les avons aujourd'hui, non ſeulement du temps de Photius, mais preſque auſſitoſt aprés la mort de S. Athanaſe. 'C'eſt ce qu'on voit dans S. Cyrille d'Alexandrie, & par l'Empereur Juſtinien, qui citent des paſſages de la deuxieme & de la troiſieme. Facundus en cite encore un de la troiſieme, *l. 3. c. 3. p. 109. a. b | 116. b | not.*

Conc. B. t. 2. p. 8. 2 bis. 4. p. 355. f.

Ath. t. 1. B. p. 357.

'Ces quatre oraiſons ſont auſſi par elles meſmes un ouvrage extremement long : de ſorte qu'il paroiſt difficile de croire que ce ne fuſt encore qu'une partie d'un autre ouvrage, 'quoy que Bollandus puiſſe dire pour rendre probable une choſe qui l'eſt aſſez peu.

Boll. 2. may, p. 187. § 8.

Conc. t. 3. p. 21. 60.

[Il eſt remarquable] 'que S. Cyrille d'Alexandrie en citant un paſſage qui ſe trouve dans l'oraiſon troiſieme de S. Athanaſe contre les Ariens, ou dans la quatrieme ſelon les imprimez, *p. 485. b*, le cite de l'ouvrage qu'il avoit fait *ſur la ſainte & conſubſtantielle Trinité*. [Il ne faut pas neanmoins inferer de là que ce fuſt le titre de l'ouvrage de S. Athanaſe contre les Ariens.] 'Car Facundus cite un paſſage du troiſieme livre contre les Ariens qui s'y trouve encore ; '& immediatement aprés il en cite un autre du livre de la Trinité. 'On trouve auſſi dans la troiſieme oraiſon ſelon les imprimez, *p. 441. a*, ce que le Concile de Calcedoine cite de l'ouvrage de S. Athanaſe contre les hereſies.

Fac. l. 3. c. 3. p. 109. alia bi not.

p. 109. b. c.

Conc t. 4. p. 830. b.

Pour la page 193. § 88.

NOTE LXXX.

Quand S. Athanaſe a écrit ſon epiſtre aux ſolitaires.

'Ammien parle ſur l'année 360, du mariage d'Olympiade avec Arſace Roy d'Armenie ; & il donne quelque lieu de croire que ce mariage ne ſe fit qu'en ce temps là, [ce qui obligeroit de ne mettre l'epiſtre de Saint Athanaſe aux ſolitaires qu'aprés l'an 360, parce-qu'elle parle du meſme mariage : mais on ne peut donner ce ſens à Ammien ſans l'accuſer de s'eſtre trompé, puiſque perſonne n'oſeroit dire que Saint Athanaſe n'ait pas apptis la mort de Leonce avant l'an 360, aprés les troubles qui s'exciterent en 358 au ſujet d'Eudoxe qui avoit uſurpé ſa place :] [& de plus il patoiſt que Para fils de Arſace eſtoit déja en age de gouverner ſon Etat en 367, lorſque ſon pere fut pris par les Perſes : [& on ne peut douter qu'il ne fuſt né d'Olympiade. *V. Valens § 8, 12 | note 12.*

Amm. l. 20. p. 172.

l. 27. p. 314.

Pour la page 194. § 89.

NOTE LXXXI.

Quand S. Athanaſe a écrit ſa ſeconde apologie.

'Bollandus a cru d'abord que la ſe-

Boll. 2. may, p. 188. a.

conde apologie de Saint Athanaſe, à qui il oſte ce titre pour luy donner celui de recueil, a eſté écrite vers l'an 342, & que S. Athanaſe y a ſeulement ajoute depuis ce qui y eſt dit de Libere, d'Oſius, & de la tetractation d'Urſace & de Valens.[Il ſemble n'avoir ſongé lorſqu'il écrivoit cela, qu'à la fin de cette piece, où l'on voit la lettre de Conſtantin le jeune pour le rappel du Saint. Mais depuis il a ſans doute pris garde qu'on y trouve des lettres du Concile de Sardique, & beaucoup d'autres pieces poſterieures à l'an 342,
p.121.a.b. & qui vont juſqu'en 349.]' C'eſt pourquoi il veut dans la ſuite qu'elle n'ait eſté compoſée que vers l'an 350.[Il vaut mieux la differer encore de quelques années,]' puiſqu'il l'écrivit lorſqu'on pretendoit faire un nouvel examen de ſa cauſe, à quoy on ne ſongea apparemment que lorſque Conſtance fut devenu le maiſtre paiſible de tout l'Empire en 353. Ainſi cela ſe pourroit raporter au temps du Concile d'Arles en 353, ou à celui de Milan en 355. Il ſemble neanmoins que des l'an 352, le Pape Libere pouſſé par les Ariens, ait pretendu examiner de nouveau ſa cauſe.' Mais il eſt viſible par la concluſion
p.806.807. de cet écrit, que Libere & Oſius eſtoient alors bannis,[ce qui n'arriva qu'en 355. Nous ſerions donc aſſez portez à croire que la ſeconde apologie a eſté écrite des ce temps là. Car il ſemble que depuis l'an 355, Conſtance n'ait ſongé qu'à employer la violence contre Saint Athanaſe ſans ſe mettre en peine
ap.2.p.692.a. ni d'examen ni de formes.]' Mais comme Saint Athanaſe n'apprit l'exil de Libere & d'Oſius qu'aprés ſa retraite d'Alexandrie,[je ne voy pas le moyen de dire que cet écrit ait eſté fait avant
ap.2.p.807.a. l'an 356.]' Il paroiſt en effet que tous les Eveſques d'Egypte avoient déja eſté eprouvez par la perſecution,[ce qui n'arriva qu'aſſez avant dans la meſme année.

Il faudra meſme differer cet écrit uſques à la fin de l'an 357 au moins, ſi nous avons égard]' à ce qui y eſt dit de a.b.
a chute d'Oſius & de Libere.[Mais cela eſt enfermé dans deux parentheſes qui peuvent bien avoir eſté ajoutées depuis par S. Athanaſe meſme, comme nous ne pouvons douter qu'il n'ait fait de ſemblables additions dans ſon traité des ſynodes: & il eſtoit comme neceſſaire qu'il ajoutaſt ici ces deux endroits pour répondre aux chicaneries que ſes ennemis euſſent pu faire ſur l'avantage qu'il tiroit de la fermeté de ces deux Eveſques qui ne perſecutterent pas. Et en effet le ſens ſubſiſte fort bien ſans ces deux parentheſes. La ſeconde embaraſſe meſme le diſcours, & n'eſt pas dans ſon lieu naturel, parceque la ſuite du texte ne permettoit pas qu'on la miſt mieux. C'eſt ce qui nous porte à croire qu'elle a eſté ajoutée, & qu'ainſi l'écrit a eſté fait avant la fin de l'an 357, mais non avant le milieu de l'an 356, ſelon ce que nous avons dit auparavant.]' Cat pour dire avec Bollandus Boll.may. p.118 a.b.
que Saint Athanaſe y a ajouté d'abord toute la fin,[depuis ces paroles, τὰ πάντα σοι ῥητὰ &c. p.806.c, ou au moins depuis ces autres, διὰ τοῦτο γὰρ διηγοῦμαι καὶ ἐκκαίομαι κατὰ &c. p.806.d,' en quoy Ath.B.t.1.p. 820.1.c. les Benedictins le ſuivent,' & qu'il y a encore ajouté depuis ce qui regarde la chute d'Oſius & de Libere;[c'eſt ce que nous n oſerions pas faire ſans de grandes preuves, & nous aimons mieux croire que durant que Conſtance le perſecutoit par une violence ouverte, le ſuppoſant coupable, quelques Euſebiens encore plus méchans & plus malicieux, s'efforçoient de montrer qu'il l'eſtoit effectivement, & de juſtifier l'injuſtice avec laquelle on le traitoit.] ✠ Boll.p.188.b.

NOTE LXXXII.

Pour la page 194. §. 90.

NOTE LXXXII.

Si S. Athanaſe eſtoit à Seleucie durant le Concile.

Boll. 2. may. p. 232. d. Ath. vit. B. p. 75. e. f.

[a]Bollandus ſuivi par les Benedictins ne peut ſe perſuader que S. Athanaſe ait eu la hardieſſe de ſe trouver à Seleucie durant le Concile, parcequ'il n'euſt pas pu y eſtre caché : & comme S. Athanaſe dans le traité qu'il a fait de ce Concile & de celui de Rimini, dit, *p. 869. c.* qu'il raporte les choſes qu'il a vues & ſceues tres exactement, Bollandus veut qu'on l'entende des actes de ces Conciles. [Cette explication n'eſt nullement naturelle, & S. Athanaſe ajoute qu'il veut faire luy meſme cette hiſtoire, depeur qu'en l'apprenant des autres, on ne la ſceuſt pas d'une maniere ſi aſſurée. Il n'y a qu'un témoin oculaire qui puiſſe parler ainſi: car il y en avoit aſſez d'autres qui pouvoient avoir vu les actes. Quelque danger qu'il y euſt à S. Athanaſe d'eſtre connu à Seleucie, il peut neanmoins y avoit eſté caché, & les Eveſques Catholiques d'Egypte qui y eſtoient, ne pouvoient pas manquer de le ſervir en cela de tout leur pouvoir.

Ce qui peut faire quelque difficulté, c'eſt que S. Athanaſe témoigne avoir vu tout ce qu'il raporte du Concile tenu à Rimini & à Seleucie; & il s'étend meſme particulierement ſur ce qui ſe paſſa à Rimini. De ſorte qu'il ſemble neceſſaire de dire qu'il a eſté à tous les deux Conciles, ou au moins à celui de Rimini. Ni l'un ni l'autre n'eſt pas aſſurément aiſé à croire : & neanmoins il n'y a rien qui ſoit abſolument impoſſible. Il peut avoir eſté à Rimini juſques à l'envoi des deputez, & eſtre enſuite venu à Seleucie. Mais comme il eſt aſſez ordinaire de dire du tout ce qui n'eſt vray que d'une partie, nous aimons mieux dire ſeulement qu'il vint à Seleucie ; & parmi tant de choſes difficiles à croire, prendre celle qui l'eſt le moins. Nous ne voudrions pas meſme aſſurer qu'il a eſté à Seleucie : mais nous avouons que nous ne voyons point d'autre ſens qu'on puiſſe donner raiſonnablement à ſes paroles.]

NOTE LXXXIII.

Pour la page 194. §. 90.

Qu'il écrivit ſon livre Des ſynodes de Rimini & de Seleucie, dans le temps meſme qu'ils ſe tenoient.

[a]S. Athanaſe ne conduit l'hiſtoire du Concile de Rimini que juſqu'à la nomination des premiers deputez envoyez à Conſtance, [b]ce qu'il met meſme comme la fin & la concluſion du ſynode : [c]& à la fin de ſon écrit, il y ajoute la lettre de Conſtance au Concile, avec la réponſe genereuſe des Eveſques ; ce qu'il n'avoit, dit-il, appris qu'aprés avoit écrit tout le reſte. [Auſſi il parle toujours de ce Concile comme d'une choſe encore preſente:] [d]*Ce Concile*, dit-il, *qui fait maintenant tant de bruit.* [e]*Les 400 Eveſques & plus qui ſont maintenant aſſemblez à Rimini.* [f]*Les ſynodes qu'ils aſſemblent preſentement.* [g]*Ils diſputent maintenant de la foy.* [h]Et il marque meſme aſſez clairement qu'il écrivoit ſous les meſmes Conſuls par leſquels la troiſieme confeſſion de Sirmich eſtoit datée, qui ſont ceux de l'an 359, auquel ſe tint le Concile. [En un mot tout cet écrit paroiſt compoſé dans le meſme temps que les choſes qu'il raporte ſe paſſoient.]

Ath de ſyn. p. 879. 880.

p. 880. b.

p. 909.

p. 869. b.

p. 908. b.

p. 873. 874. b.

p. 870. d.

b.

[i]C'eſt pourquoi il ne parle jamais de ce Concile qu'avec eloge, & bien differemment de ce qu'il en dit dans ſa lettre aux Eveſques d'Afrique. [Il n'y dit quoy que ce ſoit ni de ce qui ſe fit à Nicé, ni de la chute des Eveſques du Concile, ni de rien de ſemblable. Ce ſeroit faire une grande injure à ſa ſincerité de croire que ſachant toutes ces choſes, il les cachoit volontairement, & qu'il ait parlé ſi avantageuſement d'un Concile dont il ſavoit que

p. 881. d. 919. d.

la concluſion avoit eſté ſi honteuſe. Et aprés tout, ce deguiſſement luy auroit eſté bien inutile, puiſqu'il n'y avoit point de deſert ſi reculé où les Ariens n'euſſent repandu le bruit du crime qu'ils avoient fait commettre aux autres, principalement lorſqu'ils entreprirent de faire ſigner partout le formulaire de Rimini.

On voit de meſme à l'égard du Concile de Seleucie, qu'il ne dit rien du tout de ce qui ſe paſſa auſſitoſt aprés à Conſtantinople, quoiqu'aſſurément il en euſt bien du ſujet. Il eſt encore viſible qu'il n'écrivit pas ce traité à
p.887.c|917.d. Alexandrie,]'parcequ'il témoigne y manquer de pluſieurs pieces meſme importantes. [On peut donc tenir pour aſſuré que le traité des ſynodes a eſté écrit auſſitoſt aprés le Concile de Seleucie, & lorſque la nouvelle de ce qui s'eſtoit paſſé à Nicé le 10 d'octobre 359, n'eſtoit pas encore arrivée juſques à S. Athanaſe.

Nous ſavons bien l'objection qu'il
p.905.c. y a à faire ſur cela, qui eſt]'qu'il y parle en un endroit du Concile de Conſtantinople tenu au commencement de
p.901.b. l'année 360,'& meſme de la mort de
Ath.B.t.1.p. 774. Conſtance [arrivée en 361.]'Mais ce que nous avons dit nous paroiſt trop certain pour ne pas croire que cet endroit depuis ces mots, 'πάντα χάλαντες ἐν τῇ Ἰσαυρίᾳ, juſqu'à ceux-ci, [a] πῶς μὲν οὖν ἄχρι τέτε φθάσαντες &c. a eſté ajouté
de syn.p.905.c. a p.907.a. ou par d'autres pour achever l'hiſtoire des formulaires des Ariens, ou par S. Athanaſe meſme en revoyant depuis cet ouvrage, & lorſqu'il n'avoit pas la memoire des choſes tout à fait
p.905.c. preſente,'puiſqu'on y trouve des fautes contre l'exacte verité. [L'on peut
p.907.a. auſſi remarquer que ces paroles, 'πῶς μὲν οὖν ἄχρι τέτε φθάσαντες, & le reſte, n'ont aucune liaiſon avec ce qui les precede; au lieu que ſi l'on oſte cet endroit que nous avons dit, elles ſuivront le formulaire que les Acaciens firent à Seleucie, & marqueront que ceux qui en ont eſté les auteurs, furent auſſitoſt depoſez; ce qui eſt tres veritable.]'Il repete encore enſuite cette condannation des Acaciens, & en tire avantage,'& fait la meſme choſe de p.912.a.
celle de George d'Alexandrie en particulier, [ce qu'il n'euſt pu faire aprés le Concile de Conſtantinople qui renverſa entierement ce qu'avoit fait celui de Seleucie.]

NOTE LXXXIV.

Pour la page 197. § 30.

Que le traité du Saint Eſprit que nous avons dans Saint Athanaſe, eſt veritablement de luy.

'Eraſme, Scultet, & Rivet enſuite, Scultet.p.481 Riv.crit.l.5.c. 5.p.167.
ont voulu rejetter le traité du Saint Eſprit adreſſé à Serapion, qui eſt dans le premier tome des œuvres de Saint Athanaſe, *p.* 174. Ils n'en donnent aucune preuve particuliere, & ſe contentent de dire en general que c'eſt l'ouvrage d'un homme ſans eſprit, & qui n'avoit rien à faire &c. [Je doute fort qu'on s'en raporte à leur jugement.]'Ils ajoutent que c'eſt quelqu'un Riv.p.167.
qui a voulu imiter le livre de S. Athanaſe à Serapion. [Je ne ſçay pas quel autre livre ils entendent. Nous avons deux lettres à Serapion ſur le Saint Eſprit dans le ſecond tome, *p.* 10, 16, mais beaucoup plus courtes que l'écrit dont nous parlons.]'La premiere de Ath.de Spi.a. p.10.l.c.
ces lettres ſuppoſe meſme un plus long ouvrage dont elle eſt l'abregé, [& autoriſe ainſi celui que l'on conteſte. Il convient d'ailleurs parfaitement à l'eſprit & au temps de S. Athanaſe:]'de ſorte que nous ne voyons Alex.t.7.p. 460|Ath.B.C. t.p.641.646.
aucune raiſon d'en douter.

[Il eſt bon de remarquer ſur la lettre à Serapion qui fait l'abregé du traité ſur le Saint Eſprit, que cette lettre fait partie du traité du premier tome, *p.* 166, intitulé, *Contre ceux qui diſent que le Fils eſt creature.* Il marque à la teſte

de ce dernier traité, qu'il l'écrit pour abreger celui qu'il avoit fait contre les ennemis du Saint Eſprit ; & ne parle enſuite que du Fils. Cela ne ſe peut expliquer que par la ſuite de la meſme piece miſe dans le ſecond tome, où il dit qu'on peut eſtre ſurpris qu'ayant à abreger ſa lettre ſur le Saint Eſprit, il a refuté ceux qui diſent que le Fils eſt creature, mais qu'il l'a fait à deſſein, parceque la connoiſſance de la nature du Fils ſert à connoiſtre celle du Saint Eſprit.

Ath de Spi.t. p.10.

NOTE LXXXV.

Pour la page 201. § 94.

Pourquoi Diodore raſoit les enfans.

Bar.361. § 18. Amm.l.22.p. 314.a.

'Quelques uns ont pretendu que quand Ammien dit que les payens tuerent le Comte Diodore, *quòd cirros puerorum licentiùs detondebat*, il a voulu marquer que Diodore faiſoit ces enfans Lecteurs. 'M' Valois ſuit d'abord ce ſens ; mais il l'abandonne auſſitoſt, parceque Diodore n'eſtoit pas un Eveſque, mais un laique & un Comte. [Les payens ne ſe fuſſent pas formalizez qu'il euſt fait tant de Lecteurs qu'il euſt voulu, puiſqu'il ne pouvoit pas prendre leurs enfans pour cela, mais ſeulement ceux des Chrétiens. Il eſt viſible auſſi que ce ſens qui peut paroiſtre d'abord aſſez naturel, n'eſt point dutout celui d'Ammien,] 'qui ajoute: *Id quoque ad deorum cultum exiſtimans pertinere.* [Il faut donc recourir à un uſage des payens, qui laiſſoient croiſtre les cheveux de leurs enfans juſqu'à un certain age où ils les coupoient pour la premiere fois, & les offroient ou à Venus, ou à Apollon, ou, ſelon les lieux, à quelque autre divinité. Ainſi Diodore ne pouvant ſouffrir cette ſuperſtition publique, les coupoit de ſon autorité privée.]

Amm n p. 230.

Lib. p.214.a.

NOTE LXXXVI.

Pour la page 205. § 95.

Sur ce que dit Rufin du voyage de Saint Euſebe à Alexandrie, & de Lucifer à Antioche.

'Rufin écrit en un endroit que Lucifer ayant refuſé à S. Euſebe d'aller avec luy à Alexandrie, & y ayant envoyé ſon Diacre, s'en alla en diligence à Antioche ; '& un peu aprés il ſuppoſe que Saint Euſebe eſtoit allé à Antioche avec luy, & qu'il avoit promis en partant de cette ville qu'il feroit enſorte dans le Concile d'Alexandrie, qu'on ordonneroit un Eveſque que tous les deux parris ſeroient bien aiſes de recevoir, & meſme qu'il en eſtoit demeuré d'accord avec Lucifer. [Outre que ces choſes s'accordent aſſez mal enſemble, ce qui fait meſme que] 'Sozomene a mal pris le ſens de Rufin, [il n'eſt pas bien croyable que ceux qui avoient témoigné un ſi grand amour pour S. Melece, conſentiſſent à l'abandonner.]

Ruf.l.1.c.27. p.148.

c.30.p.149.

Soz.l.4.c.15. p.612.b.

NOTE LXXXVII.

Pour la page 209. § 97.

Sur ce que la lettre du Concile d'Alexandrie eſt adreſſée à Saint Euſebe & à S. Aſtere.

[Je ne ſçay pourquoi] 'S. Euſebe de Vercel, & Saint Aſtere de Petra ſont nommez non ſeulement entre ceux qui écrivent la lettre du Concile d'Alexandrie à Lucifer & à quelques autres touchant l'Egliſe d'Antioche, mais encore entre ceux à qui cette lettre eſt écrite, 'quoiqu'il ſoit viſible par la lettre meſme qu'ils eſtoient à Alexandrie lorſqu'elle fut écrite, '& qu'elle y fut ſignée par eux. 'Il faut donc dire ou que c'eſt une faute de les mettre parmi ceux à qui elle eſt adreſſée, comme a cru Baronius, 'ou plutoſt qu'elle leur eſt adreſſée, parceque c'eſtoit l'inſtruction de leur legation au Concile d'Antioche où ils devoient aſſiſter.

Ath de Ant. t.4 hiſt.ad.

p.580.b.c.579. c.

p.580 e.d.

Bar.362.§ 119.

Ath.t.1.p. 770.c.

Pour la page 118. § 102.

NOTE LXXXVIII.

Si S. Athanaſe demeura caché à Alexandrie juſqu'à la mort de Julien.

Ruf.l.1.c.37. p.175.a. 'Rufin & ceux qui le ſuivent, diſent que S. Athanaſe aprés avoir evité ſur le Nil celui qui le cherchoit par ordre de Julien pour le tuer, revint à Alexandrie, & y demeura caché juſqu'à la fin de la perſecution. Lauſ.c.1.t.13. p.965.a. 'Pallade paroiſt auſſi ſuppoſer qu'il y eſtoit dans le meſme temps que Julien fut tué. Boll.14 may, t.6.p.71.§ 25. 'Cependant Ammon Eveſque d'Egypte aſſure avoir appris de la propre bouche de Saint Athanaſe, qu'il eſtoit dans ce temps là vers Antinoé. [Ainſi pour accorder les choſes, il ſemble neceſſaire de dire que Julien ſceut enfin que S. Athanaſe eſtoit caché dans Alexandrie, & qu'immediatement avant que de partir pour la Perſe, il envoya de nouveaux ordres, qui obligerent le Saint de ſe retirer.]

Pour la page 119. § 102.

NOTE LXXXIX.

Que nous avons la lettre de S. Athanaſe & du Concile à Jovien.

[Nous ne voyons aucun moyen de douter de la verité de] Ath t.1.p.1451 Thdt.l.4.c.3. p.661. Sozom.l.6.c.3. p.661. Scult.p.413. 'la lettre à Jovien que nous avons dans S. Athanaſe & dans l'hiſtoire de Theodoret. 'Scultet la met entre les pieces indubitables. 'Ath.t.1.B.p. 778. 'Les Benedictins n'en marquent pas le moindre doute. [Que ſi quelques ſavans ont témoigné en douter, cela ne vient apparemment que de ce qu'ils la confondent avec une autre] lettre à Jovien qui eſt dans le ſecond tome de S. Athanaſe, *p. 34*, & qui ne paroiſt eſtre qu'un fragment de quelque plus grand ouvrage. L'auteur y traite de la foy, & principalement de l'Incarnation, aprés laquelle il ne veut reconnoiſtre en J.C. qu'une nature & une hypoſtaſe incarnée, [ce qui a excité bien des diſputes.] Phot.c.119.p. 83.b.c. 'S. Ephrem d'Antioche cite cette lettre & la reçoit comme de Saint Athanaſe, quoique le nom de Julien ſe ſoit gliſſé en cet endroit au lieu de celui de Jovien. Ath.P.t.4.2.p. 110.a.b. 'Un ancien auteur cite la meſme doctrine d'une lettre d'Apollinaire à Jovien, que les Eutychiens attribuoient à S. Athanaſe; mais les paroles qu'il en raporte ſont dans un autre petit traité ſur l'Incarnation qui eſt auſſi parmi les œuvres de noſtre Saint, *t.2.p.30.b*] *V. les Apollinariſtes § 18.* 'Les Benedictins la mettent parmi les pieces ſuppoſées, comme eſtant d'un ſtyle tout different de celui de S. Athanaſe, & à cauſe de la queſtion des deux hypoſtaſes. Ath.t.1.B.p. 241.

Pour la page 121. § 105.

NOTE XC.

Que l'écrit contre la lettre du Concile d'Antioche n'eſt point de S. Athanaſe.

'Nous avons dans S. Athanaſe un petit écrit qui eſt viſiblement contre la lettre du Concile d'Antioche ſous Saint Meleee en 363. Cet écrit aprés avoir fort bien prouvé que le terme de ſemblable en ſubſtance eſt inſuffiſant, mais non pas qu'il ſoit mauvais, raporte enſuite toute la lettre à ce terme, & par ce moyen donne un mauvais ſens aux expreſſions les plus Catholiques; ce qui fait voir quelque ſubtilité dans l'auteur de cette piece, mais peu d'equité. Le corps en eſt encore moins injurieux que le titre, conceu en ces termes: Refutation de l'hypocriſie de Melece, d'Euſebe de Samoſates, & d'autres heterodoxes. Mais quoique cet écrit ſoit dans S. Athanaſe, 'les plus habiles ne croient pas qu'il ſoit de luy, [a] & Blondel juge avec beaucoup d'apparence qu'il eſt de Paulin meſme, ou de quelqu'un des ſiens. Ath.t.1.p.471. [a] Blond. prim. p.210 Alex.t. 7 p.445.

Pour la page 126 § 105.

NOTE XCI.

Que S. Athanaſe n'oblige point à mettre la mort de S. Theodore plus tard que 367.

'Bollandus met la mort de S. Theodore de Tabenne en 368, parceque S. Bol.14.may, p.251.f.

Athanaſe écrivant à ſes Religieux, leur mande qu'il avoit celebré avec joie les feſtes de Paſque & de la Pentecoſte. D'où Bollandus infere qu'il n'avoit pu les avoir paſſées l'année precedente avec la meſme joie, ſans doute à cauſe de la perſecution que luy fit Valens en 367. [Mais nous ne voyons point la neceſſité de cette conſequence.] S. Athanaſe recommande à ces moines de prier Dieu qu'il augmente de plus en plus la paix des Egliſes : car maintenant meſme, dit-il, nous venons de celebrer avec joie les feſtes de Paſque & de la Pentecoſte, & nous nous rejouiſſons des graces qu'il plaiſt à Dieu de nous faire. [Je ne voy point qu'on puiſſe tirer de là qu'il euſt eſté dans le trouble & l'affliction l'année precedente. Au contraire ſi l'Egliſe d'Egypte euſt eſté ſeule dans la paix, & toutes les autres dans la perſecution, il n'auroit point parlé comme il fait, d'une maniere qui donne ſujet de croire que toutes les Egliſes eſtoient alors dans le calme auſſibien que la ſienne. Ainſi il y a plus d'apparence que cette lettre eſt écrite avant que Valens ſe declaraſt ouvertement pour les Ariens, & en 367 au pluſtard. On peut voir dans la note 7 ſur S. Theodore, pourquoi nous croyons auſſi que ce n'a pas eſté pluſtoſt.]

E.p.11.2.

NOTE XCII.

Pour la page 127. l. 16.

Que la vie que nous avons de S. Antoine n'eſt point ſuppoſée.

[Perſonne ne doute que S. Athanaſe n'ait écrit la vie de Saint Antoine, & qu'Evagre ne l'ait traduite en latin preſque auſſitoſt qu'elle parut en grec.] Nous avons aujourd'hui une vie de S. Antoine en grec ſous le nom de Saint Athanaſe, & une en latin qu'on croit eſtre la traduction d'Evagre, & l'on y trouve en effet tout ce que les anciens ont jamais cité de cette vie écrite par Saint Athanaſe. On ne peut douter d'ailleurs que ces pieces n'aient toutes les marques poſſibles de verité, comme la preface, la concluſion, & quelques endroits de l'hiſtoire le montrent clairement ; & neanmoins il s'eſt trouvé quelques uns des derniers heretiques qui ont pretendu que c'eſtoit un ouvrage tout different de celui de S. Athanaſe. Mais au lieu des preuves inconteſtables qui ſeroient neceſſaires pour nous perſuader ce paradoxe,] ils ſont reduits à nous dire que Saint Antoine avoit employé à enſevelir S. Paul, le manteau que S. Athanaſe luy avoit donné, & ainſi ne pouvoit pas ordonner à ſa mort qu'on le luy rendiſt, [comme ſi S. Athanaſe ne luy en euſt jamais pu donner deux.] Ils remarquent qu'il ne s'y trouve rien de l'hiſtoire de S. Paul ermite ; & ils oublient que l'auteur declare qu'il ne met qu'une partie de ce qu'on pouvoit dire de ce Saint, & que Saint Jerome n'a écrit cette hiſtoire que parceque aucun autre ne l'avoit fait avant luy, *quia res omiſſa fuit.* [Pour ce qu'ils y reprennent touchant la doctrine, & le mepris avec lequel ils parlent de cette excellente piece, ils ne pretendent pas ſans doute que nous les en prenions pour juges. Nous avons détruit par avance ce qu'ils y objectent de Saint Gregoire de Nazianze & de l'hiſtoire de Balac.

Riv.ed.1.3.6. 4.p.265.

p.265.

Ath.v.Ant.p. 451.

Hier.v.Paul. p.237.a.

Mais pour ce qu'ils diſent ſans en citer l'auteur, que S. Antoine a eſté avocat, au lieu que ſa vie porte qu'il n'avoit pas étudié, il eſt étonnant que Rivet ait produit cette chimére aprés que Roſweide en a decouvert la ſource,] & montré qu'ils l'ont pris de Suldas, que l'on ne peut dire parler du grand S. Antoine ſans faire un grand prejudice à la reputation de ce Saint, outre qu'il y a des choſes qui aſſurément ne luy peuvent convenir ; & qu'il eſt viſible que cet endroit eſt d'un

Vit.P.P.p.1.b.

Suid. a.7.515.

Alex.t.7.p. 46. [Ath. b t. 1.p.784-791.

payen qui prie les dieux de recompenſer cet Antoine à cauſe des liberalitez qu'il luy avoit faites, maintenant qu'il vit avec eux dans les iſles Fortunées. [Quand cette remarque ne ſeroit pas auſſi indubitable qu'elle l'eſt,] Riv. crit. l. 3. c. 4. p. 62. [Rivet eſt obligé de reconnoiſtre que S. Auguſtin eſt abſolument contraire à ce titre d'avocat, & s'accorde fort bien avec ce que ſa vie dit, qu'il n'avoit pas eſté inſtruit dans les lettres.

Aug. de ch. l. 3. pr. 63. p. 3. 2. b. [S. Auguſtin marque meſme expreſſément qu'il ne ſavoit pas lire,] a Boll. 17 jan. p. 148-165 64. [au lieu que ſelon ſa vie on pourroit croire qu'il ignoroit abſolument les lettres humaines & la langue greque. [Pour la maniere dont River ſe rit de cet endroit de S. Auguſtin, en diſant qu'il n'avoit pas pris de S. Athanaſe ce qu'il en dit, parcequ'il ajoute enſuite : *Ai ſi hæc quiſquam falſa arbitretur, non ago pugnaciter* ; c'eſt bien peu connoiſtre l'eſprit de ce Saint, qui pour retrancher les diſputes inutiles, abandonne fort volontiers ces ſortes de faits fondez ſur l'autorité humaine, & qui pouvoient eſtre conteſtez par des opiniatres, quelque forte que puſt eſtre cette autorité. Sans en chercher d'autre exemple, il n'y a qu'à remarquer que

Aug. de. ch. l. 3. pr. 63. p. 3. 2. b. ces paroles : *Ai ſi hæc quiſquam &c.* ne ſe raportent pas ſeulement à S. Antoine, mais encore à une autre hiſtoire qu'il dit avoir appriſe de perſonnes tres graves & dignes d'une croyance toute entiere.

Baſn p. 115-144. [Jacque Baſnage Calviniſte a entrepris depuis peu de prouver que cette vie n'eſt point de Saint Athanaſe, ou qu'elle a eſté extremement corrompue. Il ne raporte aucune nouvelle raiſon qui ſoit tant ſoit peu conſiderable, & tout ce qu'il a de particulier, ce ſont des railleries froides & ſottes, [pour ne pas dire impies, ſur des choſes tres ſaintes & tres dignes de Dieu.]

NOTE XCIII.

Pour la page 227. § 106.

En quel temps la vie de S. Antoine a eſté écrite, & à qui elle a eſté adreſſée.

Bar 340. § 71 Boll. 17 jan. p. 71 § 51. [Quelques uns ont pretendu que la vie de S. Antoine avoit eſté écrite du vivant de ce Saint.] Boll. § 53-54. [Mais la vie meſme refute entierement cette pretention, & le paſſage ſur lequel on pretend l'appuyer ne le dit point.] 14. may. 8. p. 26. a. [L'auteur de la vie de S. Pacome dit poſitivement que celle de Saint Antoine avoit eſté écrite aprés ſa mort par S. Athanaſe.

Ath v. Ant. t. 1. p. 445. a. [Elle eſt adreſſée à des ſolitaires d'une province où il n'y en avoit pas encore eu,] p. 460. d. [qui eſtoit hors l'Egypte,] p. 491. c. d. [& où il falloit aller par eau. [Ainſi ce ne peut eſtre le deſert de Sceté où on n'alloit point par mer ni par le Nil, & qui n'eſtoit pas plus hors d'Egypte, & peuteſtre encore moins, que la Thebaïde où demeuroit S. Antoine : & le titre qui porte πρὸς τοὺς ἐν ξένῃ μοναχούς, ou ἐν τῇ ξένῃ, comme elle eſt citée dans la vie de S. Pacome, [marque ſeulement que c'eſtoient des ſolitaires d'une province étrangere, ſans avoir aucun raport]] Boll. 14 may. 8. p. 91. e. [avec les ſolitaires étrangers que l'on pretend avoir eſté en Sceté ; [ce qui de ſoy meſme & ſans autre preuve n'a point d'apparence.]] Boll. 1-jan. p. 08 § 1. [Bollandus croit que leur monaſtere meſme qui n'eſtoit pas eloigné de l'Egypte, s'appelloit Xené. [Nous n'en connoiſſons point de ce nom : & nous ne voyons pas de raiſon pour dire que ces moines fuſſent peu ou beaucoup eloignez de l'Egypte.]] 3. may. p. 245. c. [Les Benedictins croient que c'eſtoient plutoſt les Occidentaux.] Ath. t. 1. p. 784.

NOTE XCIV.

Pour la page 229 § 107.

Si la vie de Sainte Syncletique eſt de S. Athanaſe.

[La vie de Sainte Syncletique eſt attribuée à S. Athanaſe par Nicephore,] Nphr. l. 8. c. 40. p. 624. c. [qui eſt autoriſé en cela par quelques manuſcrits : [& ſon opinion a eſté em-

Holl. 10 mart. p. 15. Cotel. p. 1. p. 714. d.

braſſée comme certaine par des perſonnes tres habiles & les plus judicieuſes de noſtre ſiecle, qui pour ce ſujet ont appellé cette Sainte la mere des Religieuſes, & la premiere fondatrice des monaſteres de filles, comme Saint Antoine a fondé ceux des ſolitaires. Le diſcours qui fait la principale partie de cette vie, ſemble nous repreſenter celui qui eſt dans la vie de S. Antoine:]

Cotel. g.t.1.p. 764.c. /& Mr Cotelier juge que cet ouvrage

p.10..102. n'a rien d'indigne de la pieté & de la doctrine de S. Athanaſe. /La preface fait voir au moins qu'elle a eſté écrite par un auteur original qui avoit connu cette Sainte : & il eſt certain que la Sainte, ou ſa vie meſme eſt tres ancienne, puiſqu'on en trouve pluſieurs paroles citées dans les Vies des Peres faites peuteſtre des la fin du V. ſiecle.

p.754. /Neanmoins tous les manuſcrits ne s'accordent pas à l'attribuer à Saint Athanaſe. Quelques uns n'en marquent point dutout l'auteur : d'autres la donnent à un Polycarpe qualifié

Poll.2 may. p 245.f. Aſcete : /& quelques uns ſemblent dire qu'elle eſt d'un Arſene de Pegades.

fl246.a. /Il y a des perſonnes qui trouvent que l'hiſtoire n'en eſt pas auſſi naturelle que celle de S. Antoine, & qu'elle ne contient pas aſſez de faits hiſtoriques. [Je douterois fort que ce qu'il peut y avoir en cela de veritable, fuſt une raiſon de croire qu'elle n'eſt pas de S. Athanaſe. Mais il eſt vray que le ſtyle en paroiſt plus affecté, plus obſcur, moins naturel, & moins ſimple que

Oudin. n'eſt celui de ce Saint.] /Quelques uns remarquent auſſi que les comparaiſons y ſont beaucoup plus frequentes qu'elles ne ſont dans S. Athanaſe. /Bollandus

Boll.may.t.1. p.7 21a.may. p.245.246. l'a donnée d'abord ſous le nom de ce Saint, *5.jan.p.242*, mais ſes continuateurs ne veulent point dutout qu'elle

Ath.t.1.B.p. 580. en ſoit. /C'eſt auſſi le ſentiment des Benedictins.

NOTE XCV.

Pour la page 219.§ 107.

En quel temps on peut mettre cette Sainte.

[Il n'y a rien dans la vie de Sainte Syncletique qui puiſſe marquer le temps où elle a vécu. Suppoſé que la vie ſoit de Saint Athanaſe, il faut qu'elle ſoit morte au pluſtard vers l'an 365. Mais quand meſme la vie ſeroit d'un autre, il ſemble qu'on ne la doit pas mettre beaucoup pluſtard, puiſque les Vies des Peres qui la citent ſouvent, ne parlent guere que de ceux qui ſont morts avant le milieu du V. ſiecle.]

Cotel.g.t.1.p. 272.a. /Ainſi eſtant morte agée de 83 ou 84 ans, [elle ſera toujours née ſous l'epiſcopat de Saint Athanaſe. Que ſi les auteurs des Vies des Peres ont ſuivi l'auteur de ſa vie, comme il y a bien de l'apparence, elle ſera encore plus ancienne.]

NOTE XCVI.

Pour la page 236.§ 109.

Quand Valens commença à perſecuter S. Athanaſe.

[Il y auroit quelque lieu de mettre en l'an 370 la perſecution de Saint Athanaſe par Valens, puiſque] /Socrate

Socr.l.4 c.13. 14.p.215.216 Soz.l.6.c.12. p.614.615. & Sozomene la raportent immediatement avant que de parler de la mort d'Eudoxe arrivée cette année là. /Mais

Soz.l.6.c.12. p.651.a. d'autre part Sozomene met l'edit de Valens contre les Eveſques bannis ſous Conſtance, qui fut la cauſe de cette perſecution, comme une ſuite de l'indiction du Concile de Tarſe, [faite pour le printemps de l'an 367:] & il joint entierement ces deux choſes. [C'eſt ce qui nous oblige de mettre la perſecution de S. Athanaſe des ce temps là, ſi nous voulons nous attacher à cet auteur. Il paroiſt en effet que la perſecution commença des l'an 367 à eſtre aſſez violente: *V. les Ariens § 111:* & elle devoit naturellement commencer par Saint Athanaſe. Il paroiſt auſſi que Saint Athanaſe vécût encore quelque temps depuis que Valens le

voulut chaſſer d'Alexandrie. Et ſi on le met en 370, ce ne ſera que quelques mois avant ſa mort, au moins s'il eſt mort en l'an 371.] [f]Bollandus met ſa perſecution par Valens en l'an 367, [g]auquel on trouve que Tatien eſtoit Prefet d'Egypte : [a] & ce fut luy qui perſecuta S. Athanaſe ſous Valens, ſelon Metaphraſte & une autre vie du Saint. [Mais cette preuve ne conclud pas abſolument,] [h]parcequ'on pretend qu'il fut quatre ans Prefet : ainſi il peut l'avoir encore eſté en l'an 370. [i] Les Benedictins mettent auſſi cette derniere perſecution de S. Athanaſe vers l'an 367, pour s'accommoder au calcul de Theophane.

Boll 14. may, p. 291. f.

Cod. Th. chr. p. 70.

a Ath v. p. 80. d. Phot. c. 53. p. 449.

Cod. Th. chr. p. 80. 1.

Ath vit. p. 85. a. b. c. d.

NOTE XCVII.

Pour la page 357. § 110.

Que la lettre aux Eveſques d'Egypte, de Syrie &c. eſt apparemment écrite en l'an 367, ou depuis.

[k]Le ſoin que prend S. Athanaſe dans ſa lettre aux Eveſques d'Egypte, de Syrie &c. de recommander tres particulierement la divinité du S. Eſprit, [fait voir que cette lettre n'eſt pas écrite avant l'hereſie des Macedoniens, ni par conſequent avant l'an 356.] [l]Cependant il eſtoit libre alors pendant que les autres Eveſques eſtoient perſecutez, & il paroiſſoit publiquement ; puiſqu'il écrit avec pluſieurs Eveſques, [m]& qu'il dit que ceux de la Cilicie, de l'Arabie, & de la Syrie, luy peuvent écrire, & conſulter avec luy ſur les affaires de l'Egliſe. [Ainſi cette lettre convient tout à fait à l'année 367, & aux ſuivantes, lorſque Valens qui perſecutoit les autres Egliſes, ſe trouvoit obligé de laiſſer en paix celle d'Egypte. Il y parle en effet avec une autorité qu'il ne prend point, ce me ſemble, dans les écrits faits ſous Conſtance.] [n]Il y dit auſſi qu'il combat l'hereſie Arienne depuis longtemps. [Je ne la trouve point dans la nouvelle edition des Benedictins.]

Ath. cath. t. 1. p. 570. c. 571. c. d.

P. 570. b.

P. 571. a.

P. 570. d. 571. a.

NOTE XCVIII.

Pour la page 358. § 110.

Que Diodore à qui S. Athanaſe écrit, eſt l'Eveſque de Tyr, non de Tarſe.

[o]La lettre de S. Athanaſe à Diodore, eſtoit pour Diodore de Tarſe ſelon Facundus qui la raporte ; & cela eſt expreſſément dans le titre. [Il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne s'adreſſe à un Eveſque : car S. Athanaſe l'appelle *Conſacerdotem*, c'eſt à dire que le grec avoit συλλειτουργῷ. Et je ne penſe pas qu'il ſe trouve qu'un Eveſque écrivant à un Preſtre, luy ait jamais donné ce titre. Il eſt certain qu'ils mettoient ordinairement *Compreſbytero*, comme on le voit par les lettres de S. Athanaſe à Jean & à Pallade, *t. 1. p. 951. 952.* Que ſi cela eſt, la lettre ne s'adreſſe point à Diodore de Tarſe. Car je ne croy pas que l'on puiſſe répondre aux preuves par leſquelles nous eſperons montrer qu'il n'a point eſté Eveſque avant l'an 376, trois ans au moins aprés la mort de S. Athanaſe. *V. ſon titre note 2.*

Il faut par conſequent que ces mots *Epiſcopi Tarſi* aient eſté ajoutez au titre de la lettre, ſoit par Facundus, ſoit par quelque autre avant luy, pour expliquer à quel Diodore S. Athanaſe écrivoit. Et cela eſt d'autant plus vraiſemblable, que comme le remarque S. Auguſtin, & comme on le voit par quantité d'exemples, ce n'eſtoit pas l'ordinaire de marquer l'eveſché de ceux à qui l'on écrivoit. Dans les autres lettres raportées par Facundus au meſme endroit, Timothée & S. Epiphane qualifient Diodore Eveſque, ſans en ajouter le lieu. On voit la meſme choſe dans les lettres de S. Athanaſe à Rufinien, *t. 2. p. 40.*, à S. Setapion, *t. 1. p. 670.* Je doute auſſi qu'on trouve ſouvent cette phraſe, *Conſacerdoti Epiſcopo Tarſi, Conſacerdoti & Epiſcopo* eſtant à peu prés la meſme choſe, & l'un rendant l'autre inutile.

Pour la page 358. § 110.

Fac. l. 4. c. 2. p. 148.

Si Diodore à qui S. Athanaſe écrit, n'eſt

n'eſt pas celui de Tarſe, il eſt bien aiſé de juger que c'eſt celui de Tyr,] qui avoit eſté fait Eveſque ſur le témoinage que S. Athanaſe meſme en avoit rendu, comme nous l'apprenons de Rufin: [& cela convient fort bien] au titre de fils que le Saint luy donne, & encore plus au bien qu'il dit s'eſtre fait à Tyr par luy & par ſa perſeverance. [Il y auroit au contraire lieu de s'étonner de voir un Eveſque de Tarſe travailler à Tyr, ſeparée de Tarſe par toute l'étendue de la Syrie. Quoique l'on voie par l'hiſtoire de S. Baſile, que S. Athanaſe qui ne communiquoit pas avec Saint Melece & les Meleciens d'Antioche, ne laiſſoit pas de s'unir avec les Eveſques qui eſtoient dans la communion de S. Melece; il y a neanmoins peu d'apparence qu'il euſt avec eux autant de liaiſon & de familiarité qu'il en paroiſt dans cette lettre, ſurtout avec Diodore de Tarſe, qui avoit toujours eſté le chef des Meleciens d'Antioche, & qui l'eſtoit encore alors, s'il n'a pas eſté Eveſque avant l'an 376.]

Ruf. l. 1. c. 11. p. 86. a.

Fac. l. 4. c. 1. p. 149.

Facundus raporte au meſme Diodore la lettre de Saint Athanaſe, celle des Eveſques d'Egypte, & celle de S. Epiphane. [Il eſt en effet aſſez viſible que ces lettres regardent le meſme Diodore. Mais nous verrons dans la note ſuivante, que celle des Eveſques d'Egypte ne peut convenir à celui de Tarſe:] & l'ouvrage que S. Epiphane promet à Diodore, porte en teſte qu'il a eſté adreſſé à Diodore Eveſque de Tyr. [Au teſte il n'eſt pas étonnant que Facundus ait eſté trompé par l'equivoque du nom de Diodore. On ſçait que cela luy eſt encore arrivé à l'égard de Theodore de Mopſueſte, qu'il a confondu avec Theodore de Tyanes.

p. 158. 160.

Epi. de gem. p. 121. a.

Nous ne voyons point qu'on puiſſe rien objecter contre cela, ſinon qu'il eſt difficile de pretendre que Diodore à qui Saint Athanaſe a écrit, ſoit autre que] celui à qui écrit Timothée d'Alexandrie comme à un Eveſque de ſa communion, & qu'il eſtimoit beaucoup, particulierement à cauſe du témoignage que luy avoit rendu Saint Athanaſe. [Que ſi ce Diodore eſt celui de Tyr, il faudra donc que Timorhée] qui dans le Concile de Conſtantinople avoit communiqué avec Zenon fait Eveſque de Tyr par les Meleciens au prejudice de Diodore, [communiquaſt en meſme temps avec les deux partis oppoſez. Cette objection paroiſt conſiderable d'abord. Cependant il eſt indubitable d'une part que Timothée aſſiſta au Concile de Conſtantinople preſque tout compoſé de ceux de la communion de S. Melece; & il n'eſt pas moins indubitable de l'autre qu'il a toujours ſoutenu la communion de Paulin dont eſtoit Diodore de Tyr, contre celle des Meleciens. Il n'eſt point neceſſaire de demeler comment cela ſe faiſoit. Il nous ſuffit de voir que ces faits eſtant conſtans comme ils le ſont, il n'y a point de difficulté particuliere à l'égard des deux Eveſques de Tyr Diodore & Zenon.]

Fac. l. 4. c. 2. p. 160.

Conc. t. 2. p. 915. cl Ruf. l. 2. c. 11. p. 186. a.

NOTE XCIX.

Pour la page 218. § 1. 10.

Que la lettre des Eveſques d'Egypte relegué à Dioceſarée, s'adreſſe à Diodore de Tyr.

Diodore marqué dans la lettre des Eveſques d'Egypte relegué à Dioceſarée par Valens, eſt nettement qualifié Eveſque de Tarſe dans Facundus. [Mais ce mot eſt ſans doute ajouté dans cet endroit auſſibien que dans la lettre de Saint Athanaſe dont nous venons de parler.] Car Apollinaire menaçoit ce Diodore de le depoſer s'il ne s'abſtenoit de la communion de Paulin; [& il eſt tres certain que Diodore de Tarſe n'a jamais eu à ſe ſeparer de la communion de Paulin, parcequ'il n'y eſt jamais entré. Je ne

Fac. l. 4. c. 2. p. 160. c.

croy point auſſi que cette phraſe, *Sanctiſſimum Tarſenſem*, ſoit du IV. ſiecle, ni meſme du VI. auquel vivoit Facundus.] Ce Diodore eſt relevé par la communion de S. Athanaſe; [& ce Saint n'a jamais communiqué avec les Meleciens, dont Diodore de Tarſe eſtoit comme le ſecond chef, au moins juſqu'à ſon epiſcopat, c'eſt à dire juſques aprés la mort de Saint Athanaſe.] Les Eveſques d'Egypte appellent Diodore *noſtrum ipſorum Epiſcopum*. [Cela pourroit porter à croire qu'il eſtoit Eveſque de Dioceſarée.] [a] Mais il eſt joint avec S. Baſile, S. Epiphane, & Paulin d'Antioche; [ce qui peut faire juger que c'eſtoit auſſi un Eveſque des premiers ſieges de l'Orient; & ſans doute c'eſtoit Diodore de Tyr. Il faut donc dire que ceux d'Egypte l'appellent leur Eveſque, parceque Dioceſarée eſtoit dans la Phenicie dont il eſtoit metropolitain, ou que cet endroit eſt mal traduit, & a dû ſignifier dans le grec que Diodore avoit eſté dans la communion de S. Athanaſe, & eſtoit encore dans la leur: κοινωνὸς Ἀθανασίου καὶ ἡμῶν αὐτῶν, ἐπίσκοπον Διόδωρον.]

p. 150. b. fin.

NOTE C.

Pour la page 240. § III.

Sur deux Confeſſions de foy attribuées à Libere & à S. Athanaſe.

[1] Bollandus reçoit comme legitimes la lettre de Libere à S. Athanaſe, où il fait une confeſſion de ſa foy & luy en demande auſſi une de ſa part, & la réponſe de ce Saint qui le ſatisfait ſur ce ſujet. [2] Neanmoins le Cardinal Bellarmin croit que ces deux pieces ne conviennent ni à l'un ni à l'autre de ceux dont elles portent le nom. Il ne ſauroit ſe perſuader que Libere ait jamais douté de la foy de S. Athanaſe, & ait pretendu luy donner des loix ſur cela. Il remarque auſſi que la réponſe de Saint Athanaſe non ſeulement n'eſt pas une lettre entiere, mais qu'elle ſe ſert meſme de termes aſſez impropres, au lieu que S. Athanaſe a accoutumé de parler des myſteres dans les termes les plus propres & les plus exacts. [Il paroiſt aſſurément difficile de croire que Saint Athanaſe ait dit,] [1] que c'eſt la chair priſe par le Verbe qui a eſté attachée à la croix, qui a eſté miſe dans le tombeau, & qui a ſouffert les autres choſes propres à l'homme, mais non le Verbe. [2] Theodoret à qui ces expreſſions euſſent eſté fort favorables, ne les cite pas neanmoins, & il en ramaſſe pluſieurs autres qui ſont moins formelles pour luy. [3] Rivet ſuit en ce point le jugement de Bellarmin. [a] Le P. Petau ſoutient de meſme que toutes ces deux lettres ſont ſuppoſées. [b] C'eſt auſſi le ſentiment des Benedictins. [Nous en avons déja parlé dans la note 61 ſur les Ariens.]

Boll. 2. may. p. 244. d. e.

Bell. de ſcr. in Ath.

Ath. ad Lib. p. 244. d.

Theodor. dial. 3. p. 159-162.

Riv. cri. l. 3. c. 7. p. 278.

a Pet. dog. t. 1. l. 2. c. 14. § 1. p. 174.

b Ath. t. 2. B. p. 667. c.

NOTE CI.

Pour la page 241. § III.

A quels Eveſques la lettre aux Africains eſt adreſſée.

[1] Baronius croit que la lettre de Saint Athanaſe aux Africains s'adreſſe aux Eveſques de la Libye Cyrenaïque, & non à ceux de la primacie de Carthage, [qui eſt ce que nous appellons proprement l'Egliſe d'Afrique. Mais cette opinion qu'il n'appuie ſur quoy que ce ſoit,] [2] eſt viſiblement fauſſe, puiſque les Eveſques de la Cyrenaïque eſtoient du patriarcat d'Alexandrie, & ainſi faiſoient partie [a] de ceux de Libye qui écrivoient cette lettre. [Outre que le nom d'Afrique ne ſe trouvera point donné en ce temps là à la Libye Cyrenaïque, ſi ce n'eſt peuteſtre lorſqu'on la joint avec tout le reſte de ce continent pour en faire la troiſieme partie du monde. Et je ne croy pas meſme qu'on trouve aiſément que les auteurs de ce temps là aient donné le nom de Libye à ce qui eſt du coſté de Carthage. Ce nom marquoit alors les provinces voiſines de l'Egypte qui dependent du patriarcat d'Alexandrie & de l'Empire

Bar. 369. § 150.

Ath. t. 1. B. p. 690.

a ad Afr. p. 931. b. 940. d.

d'Orient avec la Libye Tripolitaine. Le reſte de ce qui reconnoiſſoit l'Eveſque de Carthage & l'Empire d'Occident, retenoit le nom d'Afrique.]

Pour la page 244. l. 13.

NOTE CII.

Que l'écrit De l'apparition du Verbe eſt de S. Athanaſe.

[L'écrit de l'apparition du Verbe incarné que nous avons dans Saint Athanaſe *t.1.p.595*, eſt fait, ſelon que porte le titre, contre les Ariens & Apollinaire : mais il eſt mal intitulé. Car il eſt fait pour prouver la divinité & la conſubſtantialité des trois perſonnes ; & un des moyens dont il ſe ſert, c'eſt de raporter à l'Incarnation toutes les paroles qui marquent quelque inferiorité dans le Fils.] Auſſi il eſt cité par Theodoret ſous le titre de Tome ou écrit contre les Ariens.' Et les Benedictins qui dans leur nouvelle edition de Saint Athanaſe ont auſſi retranché κατὰ Ἀπολλιναρίου, s'autoriſent des meilleurs manuſcrits.

Theodr. dial. 2. proem. dif. p. 16. a. Ath. t. 1. p. 870. a.

[Je ne voy donc rien dans ce traité qu'on puiſſe dire eſtre contre Apollinaire : au contraire il y a diverſes choſes qui ſemble le favoriſer,] & J.C. y eſt appellé *un Dieu qui porte une chair*, qui eſt une phraſe que les Apollinariſtes affectoient.[a] Cette remarque jointe avec la reconnoiſſance des trois hypoſtaſes dont nous parlerons dans la note 104. donneroit quelque ſujet de douter ſi dans le ſtre au lieu de κατὰ Ἀπολλιναρίου, il ne faudroit pas ſimplement Ἀπολλιναρίου, qui marqueroit que ce traité eſt d'Apollinaire, qui a écrit ſur le meſme ſujet.

p. 600. b.

Naz. or. 14. p. 241. b. a Ath. t. 1. p. 601. d.

Conc. t. 8. p. 23. d. e.

Mais il faut remarquer que le Concile de Larran ſous S. Martin Pape, cite un traité d'Apollinaire intitulé comme celui-ci, De l'apparition de Dieu incarné, [qui en eſt neanmoins fort different,] quoique l'un & l'autre cite ces paroles de l'Evangile, *Pater ſi poſſibile eſt &c.* Car dans S. Athanaſe ces paroles ſont citées pour prouver la foy Catholique des deux volontez en J.C. & dans le Concile, Apollinaire ſe les objecte, pour répondre qu'elles ne prouvent point les deux volontez. [Cela n'empeſche pas abſolument que l'un & l'autre traité ne puiſſe eſtre d'Apollinaire, puiſque l'on trouvoit des choſes toutes contraires dans ſes écrits ; mais neanmoins on a plus ſujet de croire que ce ſeroit la conformité des titres qui auroit fait mettre dans Saint Athanaſe que ce traité eſt d'Apollinaire, quand meſme on trouveroit des manuſcrits qui retrancheroient le κατὰ qui forme un ſens contraire. Mais puiſque ce κατὰ ſe trouve partout où Ἀπολλιναρίου eſt ajouté, & que l'on ne trouve point ces deux mots dans d'excellens manuſcrits, nous aimons mieux ſuivre le ſentiment des Benedictins,] qui croient que cet ouvrage eſt certainement de S. Athanaſe.

e Ath. t. 1. p. 601. d.

f Ath. t. 1. p. 870.

Pour la page 244. l. 13.

NOTE CIII.

Si l'écrit ſur l'Incarnation en forme de confeſſion de foy, eſt de S. Athanaſe.

L'hiſtoire remarque que les Eutychiens [ou les Apollinariſtes,] ont fait paſſer divers traitez d'Apollinaire ſous le nom des Peres, & nommément de S. Athanaſe, pour s'en ſervir plus avantageuſement contre l'Egliſe.

Eva. l. 3. c. 41. p. 362. d.

Leonce de Byzance le ſoutient particulierement d'un petit écrit ſur l'Incarnation, dont on cite ces paroles celebres, Que nous n'adorons en J.C. qu'une ſeule nature incarnée.' La raiſon qu'il allegue pour montrer que ce traité n'eſt pas de Saint Athanaſe, c'eſt qu'il n'eſtoit pas ſeulement de deux feuilles, au lieu que tout le monde ſçait, dit-il, que les ouvrages de ce Saint ſont tous fort longs. Les paroles qu'il en cite ſe trouvent dans un traité ſur l'Incarnation, que nous avons dans

Leont. ſtre. S. p. 917. b.

le ſecond tome de S. Athanaſe *p.30*, & qui effectivement ne fait pas deux pages d'impreſſion : [de ſorte qu'on ne peut douter que ce ne ſoit celui que Leonce ſoutient n'eſtre point de Saint Athanaſe.]

Sup p.1011.2. 'Le meſme Leonce a fait un traité exprés pour montrer que les Eutychiens avoient attribué à S. Athanaſe & à d'autres divers écrits d'Apollinaire, ce qui avoit trompé beaucoup de perſonnes. Entre pluſieurs oraiſons ou expoſitions ſur l'Incarnation, ſuppoſées de cette ſorte à S. Athanaſe, il marque en particulier celle qui portoit pour titre, Expoſition qui convient avec l'Expoſition des 318 Peres: Pet dog t 4.l. 4.c.6.§ 6.p. 329. '& c'eſt le titre que porte dans quelques manuſcrits le petit traité dont nous parlons.' Les Severiens ayant cité l'autorité de Saint Athanaſe dans la conference de l'an 533, & ayant avancé que ce Saint ne mettoit en J. C. aprés l'Incarnation, que la ſeule nature du Verbe, les Catholiques leur ſoutinrent par la bouche d'Hypace Eveſque d'Epheſe, que toutes les pieces qu'ils pouvoient alleguer ſur cela, eſtoient fauſſes, p.767.a. '& ſuppoſées par les Apollinariſtes. Pet.p.330. 'On juge meſme que celle-ci, quelque courte qu'elle ſoit, ne laiſſe pas de marquer un ſtyle aſſez different de celui de S. Athanaſe.

[Il faut ajouter à cela que S. Athanaſe a toujours eſté ennemi des nouvelles confeſſions de foy, & il n'en a pas meſme voulu faire pour rejetter la nouvelle hereſie des Macedoniens, parcequ'il vouloit que l'on ſe contentaſt du ſymbole de Nicée. Il faudroit donc qu'il euſt eu de preſſantes raiſons pour faire celle-ci; & on ne voit point dutout quelles elles pouvoient Ath ad Jov.t. 2.p.247. eſtre.] 'Il ne propoſe que le ſymbole de Nicée dans ſa lettre à Jovien, [dont nous avons parlé ſur l'an 363. La ſeule choſe qu'on peut dire, c'eſt que ce n'eſt qu'un fragment d'un plus grand ouvrage, où l'on ne doit point trouver étrange que S. Athanaſe expliquaſt ſa doctrine & celle de l'Egliſe. Mais des le temps de Leonce, c'eſt à dire il y a pres d'onze-cents ans, elle ne ſe trouvoit qu'en l'état où nous l'avons, qui a tout à fait l'air d'une ſimple confeſſion de foy.

Cependant cette piece qui a tant de marques de fauſſeté,]'eſt inſerée preſ- Conc.t.4.p. 116. que toute entiere par S. Cyrille dans le diſcours qu'il adreſſa aux Imperatrices. t.351.356. 'Il en rapotte encore un grand endroit dans la défenſe de ſon huittieme anathematiſme, & il cite tout cela des ouvrages de S. Athanaſe ſur l'Incarnation. t.4.p.1767.a! Leont.lec.8.c. 12.p.1216. 'On remarque encore qu'il la citoit dans un écrit contre Theodore de Mopſueſte qui eſt perdu. Il l'y citoit pour autoriſer l'expreſſion d'une ſeule nature. Pet.t.4.p.328. § 4. 'S. Ephrem d'Antioche, S. Euloge d'Alexandrie, & d'autres moins conſiderables, ont cru auſſi que cette expreſſion venoit de S. Athanaſe. Conc.t.4 p. 238.d. 'Baſile de Seleucie a dit avant eux des l'an 448, qu'on tenoit qu'elle eſtoit de luy.

[Si donc nous voulons continuer à ſoutenir que la piece dont nous parlons, & ſur laquelle on a particulierement appuyé l'expreſſion d'une nature incarnée, n'eſt point de S. Athanaſe, il faut avouer ou que S. Cyrille a eſté ſurpris par ceux qui l'avoient déja ſuppoſée à Saint Athanaſe, ou que les écrits où il la cite ont eſté alterez par les heretiques. Le premier peut paroiſtre aſſez vraiſemblable, puiſque ſans cela on ne voit pas d'où Saint Cyrille a pris ſon expreſſion d'une ſeule nature incarnée qui l'a fait ſoupçonner d'Apollinariſme, & qui a embaraſſé l'Egliſe.] 'D'ailleurs il eſt certain par Baſile de Seleucie, que quatre ans ſeulement aprés ſa mort on attribuoit cette expreſſion à Saint Athanaſe, *ci-devant*. 'Neanmoins Hypace aima mieux ſou- p.1767.b! tenir contre les Severiens, que les écrits Leon.p.237. d.

de S. Cyrille avoient eſté corrompus, & Leonce de Byzance a depuis embraſſé la meſme réponſe, ajoutant que Dioſcore ſon ſucceſſeur pouvoit les avoir corrompus.[1] Ils l'ont fondée ſur ce que Saint Cyrille n'a point employé cette confeſſion de foy attribuée à S. Athanaſe, en beaucoup d'occaſions où il l'euſt pu faire, & ſur ce que Theodoret en répondant à ſon écrit contre Theodore, luy demande où il a pris ſon expreſſion d'une ſeule nature, puiſqu'elle n'eſtoit d'aucun Pere. Il n'avoit donc pas vu dans l'écrit qu'il refutoit, [ni dans la défenſe des anathematiſmes faite proprement contre luy,] que S. Cyrille l'attribuoit à Saint Athanaſe : & en effet répondant à l'autorité des des autres Peres alleguez par S. Cyrille, il ne répond point ſur celui-ci qui eſtoit le plus illuſtre de tous. [Les Severiens témoignerent ſe ſatisfaire de cette ſolution dans la conference ; au moins ils n'y repliquerent pas. Saint Ephrem & S. Euloge n'ont pas beſoin de réponſe particuliere, puiſqu'apparemment ils n'ont voulu que ſuivre S. Cyrille.

Conc p.1446. e d.e Leont. p.417.418.

Il faut avouer que quelque parti que l'on prenne dans cette difficulté, il y a partout beaucoup d'embaras.[2] Neanmoins le P. Petau a cru qu'on pouvoit ſuivre Leonce de Byzance,[3] qu'il appelle un auteur tres grave & tres ſavant, & que nonobſtant l'autorité de S. Cyrille, ou plutoſt de ſes écrits corrompus par Dioſcore, il valoit mieux ſoutenir que l'écrit dont nous parlons eſt d'Apollinaire, & non de S. Athanaſe.[4] On l'avoit mis des auparavant dans quelques editions de ce Saint entre les écrits ſuppoſez.[5] Il croit qu'il euſt meſme fait tort à l'Egliſe dans le temps de Saint Athanaſe à cauſe des Apollinariſtes.[6] S. Maxime qui a beaucoup ſoutenu la propoſition d'une nature incarnée, ne l'a neanmoins jamais défendue par l'autorité de ce Saint.

Pet.t.4.l 4.c. 6.§ 7.p.510. p.128.§ c. §4. p.830.§ 57. Lup epi.n.p. 196.

[1] Le P. Lupus veut neanmoins ſoutenir qu'elle en eſt, & que les écrits de S. Cyrille n'ont point eſté corrompus en ce point. Mais il n'allegue rien de conſiderable à quoy le P. Petau n'ait répondu. Tout ce qu'il dit des clameurs de Dioſcore & d'Euſtathe de Beryte dans le Concile de Calcedoine *p.174.d. e*, prouve qu'on attribuoit alors la propoſition d'une nature incarnée à Saint Athanaſe, ce que les paroles de Baſile de Seleucie montrent encore mieux ; & que les endroits conteſtez ſe liſoient dans Saint Cyrille, ce qui n'eſt pas étonnant ſi c'eſt Dioſcore qui les y a mis. p. 396.397.

[2] Un Anonyme dont Turrien nous a donné quelques recueils contre les Severiens & les Acephales,[3] cite d'une lettre pretendue de Saint Athanaſe à l'Empereur Jovien, l'opinion d'une nature incarnée, dans les termes qui ſe trouvent dans la confeſſion de foy que nous examinons ici. Il ſoutient que cette piece ne peut eſtre de S. Athanaſe, parcequ'elle eſt contraire à ſa doctrine : [ce qui eſt une preuve indubitable pourvu qu'elle ſoit claire : mais je ne voy pas qu'on puiſſe repliquer au meſme Anonyme,] qui dit que Timothée dans ſa table des écrits d'Apollinaire, luy attribue celui-ci. Bib P.t.4.1.p.4. 107. p.110.2.b.

[Nous n'avons pas neanmoins oſé nous ſervir de cette raiſon contre la confeſſion de foy, parcequ'on peut craindre que l'Anonyme ne l'ait confondue avec un autre écrit encore plus court que nous avons auſſi dans le ſecond tome de Saint Athanaſe *p.34*, qui eſt adreſſé à Jovien, & où l'on trouve auſſi la doctrine d'une ſeule nature incarnée, mais non dans les termes de l'Anonyme.][4] S. Ephrem d'Antioche, (s'il ne ſe brouille pas auſſi,) cite cette lettre, & la reçoit comme de Saint Athanaſe, quoique le nom de Julien ſe ſoit gliſſé en cet endroit pour celui de Jovien. [Soit donc que l'Anonyme Pher.t.1.1.9.p. 81.b.c.

parle de cette lettre, ſoit qu'il parle de la confeſſion de foy, on voit que l'une de ces deux pieces eſt conſtamment d'Apollinaire : & cela eſtant certain de l'une, il eſt bien aiſé de le croire de l'autre.] Le Pete Petau les rejette abſolument toutes deux.[a] Les Benedictins rejettent auſſi la lettre à Jovien, & doutent fort de la confeſſion de foy.

Pet. dog. t. 4. l. 6. c. 14. § 4. p. 575.

[a] Ath. B. t. 2. p. 24. lpt. 1.

Pour la page 344. § 113.

NOTE CIV.

Si les traitez intitulez Que J.C. eſt un ; De l'apparition du Verbe &c. *ſont de S. Athanaſe.*

[Nous ne ſavons point que perſonne ait conteſté à S. Athanaſe le traité intitulé, Que Jesus Christ eſt un, avant le P. Petau,] qui dans ſon traité ſur Photin *p.* 46. & dans ſes dogmes, trouve que le ſtyle en eſt plus fleuri, plus long, & plus affecté que celui de S. Athanaſe, à qui ſon elegance ſimple, coulante & naturelle donne une beauté inimitable à l'art des autres. [Ce n'eſt pas la ſeule difficulté qu'on peut former contre cet écrit. Car quoiqu'il puiſſe eſtre vray que Saint Athanaſe a enfin reconnu des erreurs dans Marcel d'Ancyre, & qu'il s'eſt meſme ſeparé de ſa communion, neanmoins il n'eſt pas aiſé de croire qu'il euſt voulu nettement le mettre au nombre des heretiques] comme fait l'auteur de cet écrit.

Conc. t. 2. p. 739. a. & Act. dor. t. 2. p. 6. p. 595. p. 748. b. c. 2. & p. 913.

Ath. t. 1. p. 666. a.

[Ce qui eſt encore plus important, c'eſt que] le mot d'hypoſtaſe y eſt employé pour ſignifier la perſonne ; au lieu que Saint Athanaſe dans ſon epiſtre aux Africains, & en d'autres endroits, prend hypoſtaſe & ſubſtance pour la meſme choſe. [Je ne ſçay s'il ſuffiroit de répondre que Saint Athanaſe écrivant aux Occidentaux ſa lettre aux Africains, il a voulu ſuivre leur maniere de parler, puiſqu'il ne ſe contente pas de ſe ſervir du mot d'hypoſtaſe dans le ſens de ſubſtance, mais il dit expreſſément que c'eſt toute la meſme choſe, & qu'il n'a point d'autre ſens : & il le repete plus d'une fois. Ainſi nous ne ferions nulle difficulté ſur ces trois raiſons, de rejetter abſolument ce traité, ſi nous n'eſtions arreſtez par l'autorité de] Pierre Diacre & des autres Orientaux, qui écrivant à S. Fulgence, citent expreſſément ce livre comme de S. Athanaſe, & en raportent un aſſez grand nombre de paſſages.

p. 666. d.

p. 934. c.

Fulg. p. 278.

[Cette difficulté ſur le mot d'hypoſtaſe ne ſe rencontre pas dans le ſeul traité Que J. C. eſt un, mais encore dans quelques autres, comme dans celui qui eſt intitulé, De l'apparition du Verbe incarné, lequel établit auſſi les trois hypoſtaſes, & eſt neanmoins cité pluſieurs fois par Theodoret comme de S. Athanaſe. Ce traité ſur ces paroles, *Omnia mihi tradita ſunt*, qui ſemble fait avant l'an 342, reconnoiſt auſſi les trois hypoſtaſes. De ſorte que ſi Saint Athanaſe n'a jamais pris le mot d'hypoſtaſe pour la perſonne, comme l'a cru le P. Petau, il faut rejetter ces trois traitez, & dire que Theodoret meſme n'a pas ſceu diſtinguer les veritables ouvrages de Saint Athanaſe de ceux qui portoient fauſſement ſon nom. Cela paroiſt dur : mais d'un autre coſté auſſi eſt-il probable que S. Athanaſe ait pris le terme d'hypoſtaſe tantoſt d'une façon, tantoſt d'une autre, ſelon les perſonnes à qui il parloit ? Cette condeſcendance euſt eſté capable de brouiller beaucoup l'Egliſe. Il euſt dû au moins joindre d'autres termes à celui d'hypoſtaſe, qui empeſchaſſent qu'on n'en abuſaſt, & qu'on ne le priſt en un mauvais ſens, & nous ne voyons point qu'il le faſſe dans les trois traitez dont nous parlons. Si meſme on peut dire que Saint Athanaſe s'eſt voulu accommoder aux Occidentaux dans la lettre aux

Ath. t. 1. p. 570. p. 601. d.

Thdrt. dial. 2. t. 4. p. 92. dial. 2.

Ath. t. 1. p. 149. c.

P. 144. lit.

Pet. dog. t. 2. l. 4. c. 1. § 8. p. 116.

Africains, nous ne voyons pas qu'on puiſſe dire la meſme choſe de la 5e oraiſon contre les Ariens, & du livre Des ſynodes, où il prend auſſi l'hypoſtaſe pour la ſubſtance.

§ 7. p. 315.

[Nous laiſſerons donc ces traitez entre les douteux, n'oſant ni les rejetter abſolument à cauſe de l'autorité de Theodoret & de Pierre Diacre, ni auſſi nous aſſurer qu'ils ſoient de Saint Athanaſe, à cauſe de la difficulté que nous venons de marquer, & qui meſme n'eſt pas ſeule dans le traité De l'apparition du Verbe incarné, non plus que dans celui Que J. C. eſt un.] Le P. Garnier ſoutient abſolument aprés le P. Perau, que ce dernier eſt un écrit ſuppoſé. Les Benedictins aiment mieux croire auſſi qu'il n'eſt pas de S. Athanaſe, & qu'il n'a eſté fait qu'au V. ſiecle: Mais nous voudrions qu'ils ſe fuſſent objecté la citation de Pierre Diacre, & qu'ils y euſſent répondu.

Mere. t. 2. p. 512. &c.

Arb. B. t. 2. p. 49.

Pour la page 647. §. 114.

NOTE CV.

Mepriſe de Baronius ſur un paſſage de S. Baſile.

[Le traducteur de Saint Baſile ayant rendu ces mots grecs,] καὶ τὸν τῶν δογμάτων κοινωνὸν μοὶ παρεχώμην τὸν τε τῆς Μακεδονίας καὶ τὸν τῆς Ἀχαΐας ἐπισκόπους ἅπαντας, par ces mots latins, *& dogmatis hujus conſortes ille mihi omnes cùm Macedonia tum Achaïa epiſcopos allegaſſet*; Baronius n'a pas decouvert l'ambiguité du mot *allegaſſet*, qui en cet endroit ſignifie citer & alleguer, & a cru ſans fondement que S. Athanaſe avoit commis à S. Baſile la viſite de la Macedoine & de l'Acaïe.

Bas. ep. 71. p. 91. d.

Bar. 371. § 43.

Pour la page 651. §. 116.

NOTE CVI.

Année de la mort de S. Athanaſe.

[Dans la note 9 ſur Saint Alexandre, nous n'avons point oſé fixer le jour de la mort de ce Saint, ni le commencement de S. Athanaſe ſon ſucceſſeur, parceque tout cela depend beaucoup de la mort de S. Athanaſe, dont nous ne voyions pas lieu de determiner le temps. Et je ne ſçay ſi nous pourrons encore le faire ici.

La difficulté conſiſte en ce que] Socrate d'une part, dit que S. Athanaſe mourut ſous les Conſuls Gratien & Probe, [qui ſont ceux de l'an 371, & que de l'autre S. Protere qui gouvernoit l'Egliſe d'Alexandrie en 454,] écrit que S. Athanaſe vivoit encore lorſqu'on celebra Paſque le dernier de mars, l'an 89 de Dioclerien, ce qui marque certainement l'an 373.

Socr. l. 4. c. 20. p. 240. b.

Ruth. de eyd. p. 84.

On eſtime extremement les dates des Conſuls, mais ſurtout dans Socrate, & on ne remarque guere qu'il s'y trompe. Il eſt d'ailleurs fort appuyé par la durée de l'epiſcopat de Saint Athanaſe, que Socrate borne à 46 ans. S. Cyrille d'Alexandrie dit de meſme qu'il a orné le throne d'Alexandrie durant 46 ans entiers. Il le dit en voulant faire ſon eloge: de ſorte qu'il y a tout lieu de croire qu'il n'a point paſſé les 46 ans: car pour peu qu'il fuſt entré dans la 47e année, Saint Cyrille auroit dû naturellement luy donner 47 ans. Ainſi il confirme tout à fait l'expreſſion de Rufin, qui dit qu'il mourut *quadrageſimo & ſexto anno ſacerdotii ſui.* Baronius pretend que Rufin eſtoit en Egypte avec Ste Melanie lorſque Saint Athanaſe mourut: [& au moins il y vint peu d'années aprés. Nous ne ſaurions d'ailleurs mettre la mort de S. Alexandre pluſtard que le 18 avril 326. Ainſi ſi Saint Athanaſe n'a pas gouverné plus de 46 ans, il faudra mettre ſa mort en 371 ou 372 au pluſtard. S'il eſt mort le 13 octobre ou le 18 janvier, il faut que ç'ait eſté en 371, comme nous le dirons dans la note ſuivante.

Socr. l. c. p. 240. b. Cyr. ep. 1. p. 1. c.

Ruf. l. 2. c. 19. p. 178. 1.

Bar. 372. § 64.

Mais ſi l'autorité des dates de Socrate eſt grande, il ſemble qu'on n'en

puiſſe pas donner une moindre à Saint Protere ſucceſſeur du ſiege meſme de Saint Athanaſe. Il eſt tout à fait appuyé par la chronique Orientale des Cophtes, qui met *p.117*, la mort de S. Athanaſe le jeudi 2 de may. Car cela ſe rencontre en l'an 373. La ſuite de la meſme chronique ſe raporte fort bien à cela. S. Jerome dans ſa chronique ne met l'ordination de Pierre ſucceſſeur de S. Athanaſe qu'en l'an 373. Et quelques fautes qu'il faſſe d'ailleurs, il eſt difficile qu'il ſe ſoit trompé de deux ans en celle-ci, luy qui vint en 373 demeurer en Syrie, & qui eſtoit de la communion de Paulin d'Antioche, dont le principal appui eſtoit la communion de S. Athanaſe & de l'Egliſe d'Alexandrie. Il termine ſa chronique cinq ans aprés.] Tom.1.may, p.298.d. [On marque que ſelon Theophane il faut auſſi mettre la mort de Saint Athanaſe en 373. Mr Hermant a taſché dans l'hiſtoire de S. Baſile de reduire en moins d'un an de temps tout ce qui s'eſt paſſé entre S. Athanaſe & luy.[Mais il faut avouer que cela eſt bien ſerré, & que c'eſt mettre bien des choſes dans un ſi petit eſpace. Nous ne voyons pas meſme que cela ſe puiſſe qu'en mettant l'ordination de S. Baſile des le mois de juin ; & il faut apparemment la differer de quelques mois. *V. S. Baſile note 31.* Le temps qu'on donne à Pierre ſucceſſeur de S. Athanaſe, porte à ne le faire commencer qu'en l'an 373. Car il n'eſt mort que vers le commencement de l'an 381; & la chronique Orientale *p. 117*, dit qu'il gouverna 5 ans & 288 jours. La chronique de Nicephore luy donne 7 ans, en en contant cinq pour Luce. Eutyque *p. 491*, le fait gouverner ſix ans. Pour Theophane, on n'y comprend rien.

L'unique réponſe qu'on puiſſe faire ce me ſemble à l'autorité de S. Protere, c'eſt qu'il a ſuppoſé que S. Athanaſe vivoit encore en l'an 373 à Paſque, parcequ'il avoit trouvé dans les archives de ſon Egliſe que ce Saint avoit reglé la Paſque de l'an 373, & & avoit ordonné qu'elle ſe fiſt le 29 de mars, & non le 24, ce qu'il pouvoit avoir reglé des l'an 371, & meſme pluſtoſt. C'eſt, dis-je, la meilleure réponſe qu'on puiſſe donner à S. Protere, & elle vaut ſans doute beaucoup mieux que] les autres que Bollandus y cher- e.f. che. [Cependant il faut avouer qu'elle eſt violente. Mais d'autre part auſſi nous ne voyons pas moyen de dire que Saint Athanaſe n'ait pas gouverné plus de 46 ans, s'il n'eſt mort qu'en 373. Et Saint Cyrille peut-il ſouffrir qu'on le diſe ? Car pour Rufin, il ſe-toit aiſé de répondre que ſon caractere eſt de n'eſtre pas exact. La chronique Orientale *p.117*, donne à S. Athanaſe 46 ans & 15 jours. Mais cela n'eſt rien, & l'on voit qu'elle conte du jour de la mort de S. Alexandre, qu'elle met un an trop tard.]

[Bollandus pretend meſme qu'en e. ſuivant S. Protere, il faudra donner plus de 47 ans à Saint Athanaſe.[Mais cela n'eſt pas. Nous ne ſommes point obligez de mettre comme luy la mort de S. Alexandre le 18 de janvier 326. On la peut differer juſqu'au 18 d'avril. S. Athanaſe eſtoit alors abſent ſelon les hiſtoriens : & S. Epiphane dit meſme qu'il eſtoit à la Cour de l'Empereur. *V. le texte § 3.* Ainſi il ne fut ordonné que quelque temps aprés la mort de Saint Alexandre, au mois de may, ou meſme pluſtard : de ſorte qu'eſtant mort le 2 de may 373, il n'aura gouverné que 46 ans & quelques mois.] Ath.vit.t.1.p. 12.2.c.d.88. 89. C'eſt le ſentiment que les Benedictins ont ſuivi.

[Voilà ce que des perſonnes habiles jugent le plus probable dans l'extreme difficulté qu'il y a d'accorder S. Cyrille d'une part ſoutenu par Socrate, & Rufin ; & Saint Protere de l'autre, appuyé par S. Jerome & par la chro-

nique

dl.47,c. nique Orientale.] Bollandus dit que le P. Labbe veut qu'on ſuive l'epoque de S. Protere comme indubitable. [Je ne ſçay où c'eſt : car dans ſa chronologie *p.218*, il laiſſe la choſe indecile. Bucherius *p.84*, Oudin *p.30*, Mr du Pin *p.492*, & les Benedictins ſont pour l'an 373.] & le Pere Queſnel dans ſes notes Leo.Q.t.1.p. 500.d. ſur l'epiſtre de S. Protere, aprés avoir examiné les raiſons de part & d'autre, ſans meſme avoir ſceu ce que porte la chronique Orientale, veut qu'on ſuive S. Jerome & S. Protete. Bollandus Boll.t.may, p.148. ſe tient à l'an 371. [Mais comme nous le trouvons ſeul entre ceux qui ont examiné ces choſes avec quelque ſoin, nous aimons mieux ſuivre le ſentiment qui nous paroiſt auſſi bien appuyé par la raiſon, & plus autoriſé par le nombre, juſqu'à ce que nous trouvions quelque lumiere plus claire & plus ſure.

Avant que de quitter ce point, nous ſommes obligez de dire que comme l'hiſtoire de S. Baſile nous fournit une forte preuve pour ne pas mettre la mort de S. Athanaſe des l'an 371, auſſi elle en fournit une autre qui ne ſemble pas moins forte pour ne la pas differer juſqu'en 373, ou plutoſt pour la mettre des l'an 371.] S. Sabbas ayant 12.mart,p. 968.d. eſté martyrizé dans le pays des Gots le 12 avril 372, comme on le lit dans ſes actes originaux, fut tiré de l'eau où on l'avoit noyé, & laiſſé quelque temps ſans ſepulture. Enfin les fideles le retirerent, & l'enterrerent, *ἐκήδευσαν*. Le Duc de Scythie ayant ſceu ce qui s'eſtoit paſſé, envoya des hommes ſeurs qui tranſporterent le corps de S. Sabbas ſur les terres des Romains, & il l'envoya enſuite en Cappadoce avec le conſentement des Preſtres, [c'eſt à dire ce ſemble des Preſtres de la Gothie :] & en effet l'Egliſe de la Gothie p.966.a. écrivit en meſme temps à celle de Cappadoce pour luy apprendre l'hiſtoire du martyre du Saint. [Tout cela donne l'idée que le corps de Saint Sabbas fut tranſporté en Cappadoce auſſitoſt aprés ſa mort, des l'an 372, & c'eſt ce qui fait une partie de la difficulté.

L'autre partie conſiſte en quelques lettres de S. Baſile à Aſcole de Theſſalonique. Il le remercie par la 338 & la 339, de luy avoir envoyé le corps d'un Martyr de Gothie, & il eſt comme impoſſible de ne pas croire que ce Martyr eſt S. Sabbas, que le Duc de Scythie aura envoyé à S. Baſile par le moyen d'Aſcole. Ainſi ces deux lettres à Aſcole ſeront de l'an 372. Or nous ne ſaurions douter que ces deux lettres ne ſoient poſterieures à la 337, qu'on voit eſtre la premiere écrite par S. Baſile à Aſcole ; & dans cette lettre 337, *p. 329. c*, S. Baſile loue Aſcole du zele qu'il avoit pour *le tres heureux* Athanaſe, *μακαριώτατον*, terme qui ſe met ordinairement pour les morts. Ainſi il faudra dire que S. Athanaſe eſtoit déja mort en 372, ou plutoſt des l'an 371, puiſque cette lettre doit eſtre des premiers mois de l'an 372 ; & que ſi la nouvelle de la mort de S. Athanaſe euſt eſté alors toute recente, S. Baſile l'auroit ſans doute marqué d'une autre maniere.

Mais il faudroit peuteſtre bien examiner ſi le mot de *μακάριος* ne ſe diroit point des vivans auſſibien que des morts, non ſeulement dans d'autres conſtructions, ce qui eſt indubitable, mais dans celle-ci meſme. Nous en trouvons peuteſtre un exemple dans Saint Baſile meſme, ſi le bienheureux Silvain dont il parle dans l'epiſtre 50, *p.78.c*, eſt celui de Tarſe, comme il y a toute apparence, & ſi l'Eveſque de Tarſe, aprés la mort duquel il écrivit l'epiſtre 5, *p. 48*, eſt Silvain. Car autant qu'on en peut juger par l'hiſtoire de S. Baſile, l'epiſtre 50 eſt écrite en 371, & la cinquieme en 373.] Valenti- Thdt.l.4.c. 7.p.667.a. nien I. parlant des Eveſques d'Illyrie qui venoient de tenir un Concile, ſe

ſert de ces termes, *οἱ περιλειφθέντες ἐπίσκοποι ἐπίδοξον &c.*

[D'ailleurs quelque vraiſemblance qu'il puiſſe y avoir que le corps de S. Sabbas a eſté tranſporté en Cappadoce auſſitoſt aprés ſa mort, il n'y a rien neanmoins qui oblige de le dire. Ayant une fois eſté mis dans le tombeau, il eſt aſſez indifferent qu'on l'en ait tiré un mois ou un an aprés : & il eſtoit meſme plus aiſé de le tranſporter lorſqu'il n'en reſtoit plus que les os, que lorſque la chair n'eſtoit pas encore entierement conſumée. Le Duc de Scythie peut n'avoir ſongé à demander ſon corps que longtemps aprés ſon martyre, & ſur la lettre 241 de Saint Baſile qui luy eſt apparemment adreſſée,] 'Raſ.ep.241.p. 244.a. & où il le prie de luy envoyer des reliques de ceux qui ſouffroient alors pour J.C, comme cet officier meſme le luy avoit mandé. 'Du Pin,p.108. Mr du Pin ne met meſme les lettres à Aſcole qu'en 376,[quoique nous ne voyions pas pourquoi il les differe juſque là.

Quelques uns pourront peuteſtre demander encore s'il eſt certain que le corps envoyé à S. Baſile par Aſcole fuſt celui de S. Sabbas. Mais quoique S. Baſile ne nomme point ce Martyr, neanmoins ce qu'il en dit ſur les lettres d'Aſcole eſt ſi conforme à l'hiſtoire de S. Sabbas, que nous ne voyons pas le moyen de douter que ce ne ſoit luy.]

'Bar.372.§ 62. 'Baronius a un ſentiment qui luy eſt particulier. Car aprés avoir mis la mort de S. Athanaſe en 371, ſur l'autorité de Socrate, il ſe corrige, & la met en 372, parceque Saint Cyrille dit qu'il a gouverné 46 ans entiers. [Socrate ne le dit guere moins formellement : & nous aurions pu nous ſervir de ce raiſonnement s'il eſtoit ſolide, pour appuyer la chronologie de Saint Protere. Car ſi S. Athanaſe a gouverné 46 ans entiers, on ne peut point mettre ſa mort en 371, comme Baronius le ſoutient avec raiſon; & ainſi l'autorité de Socrate ne nous tient plus. Il n'y a aucun ancien qui la mette en 372; de ſorte qu'il faudra neceſſairement ſe tenir à l'an 373, en ajoutant quelques mois aux 46 ans entiers que marquent S. Cyrille & Socrate.] 'Mais la verité eſt que cette expreſſion de S. Cyrille, *ἐφ' ὅλοις ἔτεσι &c.* celle de Socrate, *διανύσας ἔτη &c.* ne prouve point que les années marquées ſoient entierement completes. [Nous l'avons déja vu en d'autres endroits, & on le pourroit juſtifier par pluſieurs exemples d'Euſebe.] 'Boll.a.may. p.248.c.

NOTE CVII.

Pour la page 251 § 116.

En quel jour il eſt mort.

'Bollandus remarque qu'il n'y a guere lieu de douter que S. Athanaſe ne ſoit mort le 2 de may, comme le dit la chronique Orientale *p.117*, puiſque c'eſt le jour auquel il eſt honoré par les Egyptiens, par les Latins, & par les Grecs. Il raporte pluſieurs monumens de l'Egliſe d'Egypte qui en marquent la feſte ce jour là, & non en aucun autre jour, hors un qui la met encore le 18 de janvier, comme nous le dirons des Grecs. 'Entre les Latins, Bede eſt le plus ancien que nous trouvions avoir marqué S. Athanaſe le 2 de may. 'Il a eſté ſuivi en cela par Florus, Raban, Notker, & par tous les autres. [Cette union des trois Egliſes eſt ſans doute bien forte pour croire que S. Athanaſe eſt mort ce jour là, ſurtout puiſque la chronique Orientale des Eveſques d'Alexandrie le dit poſitivement. 'Boll.2.may. p.249.a. 'a. 'b. 'c. 'd.

La choſe n'eſt pas neanmoins ſans difficulté.] 'Car les Grecs marquent quelquefois qu'ils honorent le 2 de may la tranſlation de ſes reliques, 'Men.2.may. p.111.Flor.p. 916.a. 'Menæa,p.317. & ils en font une autre feſte le 18 de janvier. 'L'auteur grec qui a recueilli des 'Ath.vit.p.60. b.

anciens hiſtoriens l'hiſtoire de Saint Athanaſe, dit poſitivement que ce fut le jour de ſa mort. [f] Les anciens martyrologes latins qui portent le nom de S. Jerome, ne parlent point de luy ni ce jour là, ni le 2 de may: [f] mais le 13 d'octobre ils mettent à Alexandrie un S. Athanaſe ou Anaſtaſe Eveſque, ce que Raban & Notker ont ſuivi, & quelques exemplaires le qualifient Confeſſeur. [Il y a peu de lieu de douter que ce ne ſoit le grand Athanaſe,] [f] & Florentinius tire de là qu'il eſt mort effectivement le 13 d'octobre, ou qu'eſtant mort le 18 de janvier, les Latins qui celebroient ce jour là la mort de la Ste Vierge, ou la chaire de S. Pierre, ont transferé S. Athanaſe au 13 d'octobre. [Il eſt auſſi aiſé de croire que quelques Latins en ont fait la feſte le 13 d'octobre pour quelque raiſon particuliere qui nous eſt inconnue; (& nous voyons que les meſmes martyrologes de S. Jerome marquent le 6 de mars la feſte de S. Theodoret Preſtre d'Antioche, quoiqu'il ſoit mort le 23 d'octobre. *V. la perſecution de Julien note 30.*) mais que d'autres en faiſoient le 2 de may. Car ce n'eſt point par hazard que Bede l'a mis ce jour là, & je douterois fort qu'il ſceuſt que c'eſt le jour auquel les Grecs & les Egypriens en faiſoient. Pour les Grecs, ils pouvoient honorer ſa mort le 2 de may, & en faire la feſte encore plus ſolennelle à cauſe de la tranſlation de ſes reliques à Conſtantinople, quand meſme cette tranſlation ne ſeroit pas arrivée ce jour là, ce que nous ne ſavons point; & ils en ont fait une ſeconde feſte le 18 de janvier par quelque devotion particuliere.] [f] En effet cette derniere feſte eſt commune à S. Athanaſe & à S. Cyrille le plus illuſtre de ſes ſucceſſeurs; ce qui marque aſſez quelque devotion arbitraire: [f] Bollandus croit qu'elle eſt plus nouvelle que l'autre, [f] & elle eſt qualifiée *Memoire* dans le menologe de Baſile, & celle du 2 may, *καθ' ὑπνον*, c'eſt à dire que c'eſt le jour de ſa mort. [Nous verrons auſſi en ſon lieu que S. Cyrille n'eſt point mort le 18 de janvier, mais le 27 de juin. L'auteur de la vie de Saint Athanaſe eſt un moderne, qui voyant qu'on parloit de ſa tranſlation le 2 de may, a pu croire ſans autre raiſon que la feſte du 18 janvier eſtoit pour le jour de ſa mort. Quand meſme l'Egliſe latine & la greque nous laiſſeroient dans l'incertitude, il ſuffit que celle d'Egypte qui doit ſervir de regle en ce point, n'honore S. Athanaſe que le 2 de may.

Flor. p. 917. n. 1.

p. 915 916.

p. 917.

p. 916. n. 1.

Boll. 2. may. p. 139. c.

p. 720. el Ugh. Ital. p. 1191.

S'il eſt mort le 18 de janvier, ou le 13 d'octobre, il faudra dire que ç'a eſté en 371, comme le dit Socrate. Car il ſeroit difficile de differer ſa mort juſqu'au 13 d'octobre 373, ſans avouer que c'eſtoit dans la 48e année de ſon epiſcopat, & ſi l'on prend le 18 de janvier, il faudra la differer encore contre l'autorité de S. Jerome juſqu'en 374, puiſqu'il vivoit l'an 373 à Paſque, ſelon S. Protere.]

NOTE CVIII.

Pour la page 258. § 119.

Sur le recueil des paſſages pour la conſubſtantialité des trois Perſonnes.

[Nannius & Cocus rejettent le recueil que nous avons dans Saint Athanaſe, *t. 1. p. 209*, des paſſages qui peuvent prouver la conſubſtantialité des trois Perſonnes.] [f] Cocus qui cite Nannius, n'en cite aucune raiſon pour fonder cette cenſure, & il n'en donne point non plus. [f] Rivet aprés Scultet *p. 482*, qu'il copie ſans le dire, dit qu'il y a des choſes tranſcrites mot à mot des Queſtions à Antiochus qui ſont certainement ſuppoſées; [f] ce qui ne prouve rien, puiſque l'auteur de ces queſtions peut avoir voulu tranſcrire un endroit de S. Athanaſe.] [f] Halloix raporte diverſes raiſons pour montrer que ce traité eſt d'un homme igno-

Cocus, p. 891.

Rivet. crit. l. 3. c. 1. p. 287.

Alex. t. 7.

Hall. v. Ori. l. 4. c. 5. n. 1. p. 303. 304.

rant, qui ne ſavoit rien ni en philoſophie ni en theologie. [a] Les Benedictins le regardent comme fort douteux. [Ce qui peut eſtre conſiderable,] c'eſt qu'Origene y eſt aſſez maltraité, [b] au lieu que Saint Athanaſe en parle avec honneur, & travaille meſme à le juſtifier dans le traité Des decrets du Concile de Nicée, & dans celui qui eſt fait ſur ces paroles : Quiconque aura dit quelque parole contre le Fils de l'homme ; [& ces deux traitez ſont certainement de luy.] [c] Simeon qui receut J.C. entre ſes bras, y eſt qualifié Preſtre. [Et S. Athanaſe auroit-il avancé ce fait qui n'eſt point fondé ſur l'Evangile ?]

[a] Ath.B.t.2.p. 1.
[b] eſt.p 236.b. dec.N.p. 2.b.quic.p.99. b.
[c] eſt p.230 a.

Pour la page 518.) 119.

NOTE CIX.

Si S. Athanaſe eſt auteur de l'Expoſition de la foy qui eſt parmi ſes œuvres.

[Bellarmin *p.99*, doute d'une expoſition de la foy que nous avons dans le premier tome de S. Athanaſe *p.240*, parcequ'il y eſt dit que nous ne reconnoiſſons point en Dieu trois ſubſiſtances diſtinguées l'une de l'autre, au lieu que le ſymbole de ce Saint reconnoiſt la diſtinction des perſonnes, ſubſiſtances, ou hypoſtaſes. Cette raiſon, comme la poſe Bellarmin, combat le ſymbole, & favoriſe l'expoſition de la foy,] [a] puiſque Saint Athanaſe prenoit le mot d'hypoſtaſe pour nature, comme les Latins. [b] Mais dans la verité, cette expoſition ne nie point trois hypoſtaſes diſtinctes: [c] Elle ne nie que trois hypoſtaſes ſeparées entre elles comme le ſont les corps des hommes, parceque ce ſeroit une pluralité de Dieux ; [& ainſi elle ne touche point la difficulté des hypoſtaſes, quoiqu'elle puiſſe favoriſer davantage le ſens des Grecs, qui n'eſtoit pas celui de S. Athanaſe.

[a] Ath.ad Afr.p. 934.935.
[b] Pet.dog.t 4.l. 7.c.11.§ 8 p. 688.
[c] Ath.t.1.p.24. b.

[d] Jesus Christ y eſt appellé plus d'une fois *Homo Dominicus*, [e] qui eſt une phraſe plus uſitée, à ce qu'on pretend, parmi les Apollinariſtes que parmi les Catholiques. *V. les Apollinariſtes note 2.* [f] Saint Auguſtin à qui elle eſt echapée quelquefois, s'en eſt retracté. [g] Neanmoins non ſeulement quelques Peres s'en ſont ſervis, mais on la trouve auſſi dans des ouvrages que Rufin, Theodoret, & d'autres anciens, attribuent à S. Athanaſe. [h] Baronius la cite du traité De l'avenement ſalutaire de J. C, [que nous croyons eſtre de ce Saint : Mais le grec a, *p.636.b.c.* κυριον, & non pas κυριακὸν. [L'expreſſion de *Homo Dominicus*, n'empeſche donc point que cette expoſition de la foy ne ſoit de S. Athanaſe. Mais je ne ſçay ſi l'on voit quelquefois que ce Saint cite les diverſes verſions de l'Ecriture,] [i] comme on voit celle d'Aquila citée dans cette expoſition. [Leonce de Byzance l'auroit rejettée à cauſe de ſa breveté,] [k] puiſqu'il dit que tous les veritables ouvrages de S. Athanaſe ſont fort longs.

[d] Ath.t.2.p.1.c.d.
[e] Alex.t.7.p. 414.415.
[f] Aug ret.l.2. c 19.p.14.2.d.
[g] Ver.dog t.4. p.678.c.d.
[h] Bar.373.§ 24.
[i] Ath.t.1.p.141. a.b.
[k] Leont sec.8.t. 11 P.517.c.

[l] Neanmoins Facundus en cite deux endroits comme d'un ouvrage fait pour l'expoſition du ſymbole ; [de ſorte que ce pourroit bien n'eſtre pas un formulaire de foy, mais un fragment de quelque plus grand ouvrage, ce qui répondroit à ce qu'on peut alleguer, que Saint Athanaſe ne vouloit point de nouvelle confeſſion de foy, & à ce que dit Leonce, que tous les écrits de ce Saint eſtoient aſſez longs. Je croy neanmoins qu'on trouve que Facundus s'eſt quelquefois trompé dans ſes citations ;] [m] & peu de lignes aprés il attribue à S. Athanaſe l'ouvrage de S. Serapion contre les Manichéens. [Il eſt certain au moins que de ſon temps l'on attribuoit à ce Saint pluſieurs ouvrages qui n'en eſtoient pas.] [n] Le Pere Petau qui croit que cette expoſition de la foy eſt de S. Athanaſe, ſe ſert de ce que [o] Theodoret en cite un ouvrage intitulé Le grand diſcours ſur la foy ; ce qui marque qu'il y en avoit un plus court ; & il pretend que c'eſt celui-ci,

[l] Fac.l.11.c.2.p. 471.472.
[m] p.472.cinot.
[n] Pet.t 4.p.680.
[o] Theod.dial.1.t 1.p.39.a.b.92.c 169.161.

Ath.t.1.p. 97.98. ′Les Benedictins ſoutiennent auſſi que cet écrit eſt de S. Athanaſe.

NOTE CX.

Pour la page 258 § 119.

Sur tous les ouvrages de S. Athanaſe, ou qui luy ſont attribuez.

[Nous ſommes bien aiſes pour nous meſmes, ſi cela ne ſert aux autres, de faire ici le denombrement de tous les ouvrages de S. Athanaſe, ou qui luy ſont attribuez, en renvoyant au texte ceux dont nous y avons parlé, & marquant en peu de mots ce qu'il y a à dire ſur les autres. Nous ſuivrons l'ordre de l'edition faite à Paris en l'an 1627.]

Ath.t.1.p.1. ′Le livre contre les Gentils, fait peut-eſtre des l'an 346. *V. le texte § 118.*

P.13. ′Sur l'Incarnation, qui eſt la ſuite du precedent. *V. § 118.*

[Je croy que l'on convient aſſez que]

P.111. ′la diſpute entre S. Athanaſe & Arius faite dans le Concile de Nicée, s'il en faut croire le titre, ′ne peut eſtre de S. Athanaſe. [Nous en avons raporté autrepart quelques raiſons. *V. la note 5.*

Alex.t.1.p. 424 Scult.p. 48.

Ath.t.1.p.149 Scult p.423. ′L'ouvrage ſur ces paroles; *Toutes choſes m'ont eſté données par mon Pere*, eſt mis entre ceux qui ſont indubitablement de S. Athanaſe, [& je ne voy point que perſonne en doute.] ′Il paroiſt meſme fait du vivant d'Euſebe de Nicomedie, [c'eſt à dire avant l'an 342.] ′Cependant il y établit nettement les trois hypoſtaſes, prenant ce mot pour la perſonne, & l'oppoſant à celui de nature. *V. la note 102.* ′Il paroiſt par les premieres paroles, que c'eſt une ſuite d'un plus grand ouvrage.

Ath.t.1.p.149. c.

P.154.155.

P.149.b.

P.156. ′La lettre à Adelphe écrite aprés l'an 362, eſt receue comme indubitable. *V. § 79.*

P.161. ′Celle au philoſophe Maxime, peut eſtre de l'an 361. *V. § 118.*

ad Serap.t.1.p. 166. ′La lettre à Serapion où il abrege ſon traité du Saint Eſprit, peut auſſi avoir eſté écrite en l'an 361, un peu aprés ce traité meſme, ′qui la ſuit, au lieu qu'il devroit la preceder.

de Spi.p.173.

′On met enſuite un recueil des paſſages de l'Ecriture, qui prouvent que les trois Perſonnes divines n'ont qu'une meſme nature, & que ce qu'une fait, toutes les trois le font. Il y a auſſi quelquefois du diſcours mêlé parmi les paſſages. Sa matiere peut faire juger qu'il eſt poſterieur à l'an 361, & à la naiſſance de l'hereſie des Macedoniens. [Mais diverſes perſonnes ſoutiennent qu'il n'eſt pas de Saint Athanaſe;] ce que nous avons examiné dans la note 108.

test.p.1094

[Nous avons fait la note 109 ſur la confeſſion de foy qui ſuit ce recueil,] ′laquelle eſt rejettée par quelques uns, [a] & ſoutenue par d'autres tant Catholiques qu'heretiques.

Bell.p.99 Oudin.p.31. [a] Alex.t.1.p. 414 Scult.p. 411.

[b] La lettre du Pape Libere à S. Athanaſe, & la réponſe du Saint, ſont des pieces qui paroiſſent ſuppoſées. *V. § 111.*

[b] Ath.t.1.p. 141.144.

′Mais celle de S. Athanaſe à Jovien où il luy envoye le ſymbole de Nicée, paroiſt tout à fait certaine. Elle eſt écrite en l'an 363. *V. § 101.*

P.145.

′Bollandus veut que le traité des decrets de Nicée, ait eſté fait devant le Concile de Sardique. Tout ce qu'on en peut dire, c'eſt que ç'a eſté aprés l'an 338 ou 342, & avant l'an 361. *V. § 117.*

P.148.

[Aprés cet ouvrage, ſuivent] ′la lettre écrite aux Eveſques d'Egypte en l'an 356. *V. § 86.*

P.181

′Les quatre grands diſcours contre les Ariens, faits vers l'an 358. *V. § 83.*

P.206.

′Et l'écrit où il défend Saint Denys d'Alexandrie contre ceux qui le vouloient faire Arien. *V. § 118.*

P.548.

[Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit] ′ſur l'epiſtre circulaire écrite vers l'an 368. *V. § 109;*

P.570.

′Ni ſur l'écrit contre S. Melece, que nous ne croyons point eſtre de noſtre Saint. *V. la note 89;*

P.574

p.574. [Ni ſur l'excellente lettre à Lucifer touchant l'Egliſe d'Antioche, écrite en l'an 362. *V. § 99.*

p.581. [Ni ſur celle à Epictete vers 369, qui a eſté canonizée par l'Egliſe. *V. § 112.*

p.591. [Ni ſur le traité de l'Incarnation du Verbe contre Paul de Samoſates. *V. § 118.*

[Nous avons remarqué que le traité]

p.595. [*De l'apparition du Verbe incarné*, n'avoit pas la meſme certitude que le precedent. *V. § 113.*

t.614. [Non plus que celui de l'Incarnation contre Apollinaire. *V. § 113.*

[Quelques uns rejettent, mais ſans fondement, celui]

p.633. [*De l'avenement ſalutaire de J. C*, autoriſé par Leonce. *V. § 113.*

p.660 Scult.p. 424.461. [Scultet met l'écrit pour prouver contre les Sabelliens, que le Fils & le Saint Eſprit ſont de toute eternité, parmi ceux qui ne ſont conteſtez de

Ath t.2.B.p. 36.c. perſonne.[b] Les Benedictins le rejettent neanmoins à cauſe du ſtyle different de celui de S. Athanaſe, & de la trop grande conformité qu'il a avec l'homelie 27 de Saint Baſile. Cependant ils avouent qu'on le trouve dans les plus anciennes collections des ouvrages de S. Athanaſe.

[Le P. Petau rejette le traité intitulé]

t.2.p.664. [Que J.C. eſt un. *V. § 113.*

p.670. [Mais tout le monde reçoit] la lettre à Serapion ſur la mort d'Arius, écrite vers l'an 360. *V. § 92.*

p.673. [Auſſi bien que l'apologie qu'il adreſſa à Conſtance l'an 356. *V. § 86.*

p.702. [Celle par laquelle il juſtifie ſa retraite lorſque Syrien le cherchoit pour le tuer, en la meſme année. *V. § 87.*

p.719. [L'écrit qu'on appelle ſa ſeconde apologie. *V. § 89.*

p.728. [Son epiſtre aux ſolitaires. *V. § 89.*

p.869. [Son traité Des ſynodes de Rimini & de Seleucie. *V. § 90.*

p.931. [Sa lettre aux Eveſques d'Afrique vers l'an 368. *V. § 111.*

p.942. [Celle qu'il adreſſa en l'an 341, à tous les Orthodoxes. *V. § 39.*

[Je ne penſe pas non plus que perſonne conteſte] p.851.952. les deux petites lettres à Jean & à Pallade, écrites vers l'an 372. *V. § 114.*

p.911. [Ni celle à Dragonce, que nous avons miſe vers l'an 354. *V. § 67.*

p.919. [Nous avons enſuite la lettre à Marcellin ſur les Pſeaumes, dont le traité ſur ces patoles p.970.c. *Quicumque dixerit verbum contra filium hominis &c.* paroiſt eſtre la ſuite. *V. § 119.*

[Ce dernier eſt precedé par celui] p.962 d. qu'on intitule *Des Sabbats & de la Circonciſion*, ſur un paſſage de l'Exode.

Scult.p.424. [On le met au nombre de ceux qui ne ſont point conteſtez.[a] Les Benedictins

a 479 Ath.B.t.2.p. 14. n'y trouvent aucun caractere de vray ni de faux. Il y eſt dit que le but du Sabbat ordonné aux Juifs, n'eſtoit pas le repos du corps, mais la connoiſſance du Createur; & que la conſecration de ce jour a paſſé à celui du dimanche, parceque le Sabbat eſtoit la fin de la creation du premier monde, auquel a ſuccedé le monde nouveau & ſpirituel commencé par la reſurrection de J. C, qui s'eſt faite au dimanche.

Cocus, p 881 Ath. p.984. [Nannius rejette le traite ſur ces paroles, *Profecti in pagum &c.* & Eraſme ſemble eſtre de ſon ſentiment en diſant qu'il croit que c'eſt un fragment d'un autre ouvrage, & qu'il force les paſſages de l'Ecriture comme en ſe jouant, contre la coutume de S. Athanaſe: ce que Scultet a copié.[b] Les Benedictins en portent le meſme jugement.

Scult.p.482. b Ath.B.t.2.p. 72. Scult. p.482. Cocus. p.90. & Ath. p.992. t.2.B.p.80. [Ils parlent tous de la meſme maniere du diſcours ſur la Paſſion; & Eraſme ajoute qu'il n'a pas le ſtyle de Saint Athanaſe.[c] Rivet confirme encore davantage ce jugement, montrant qu'il y a des choſes indignes de ce Saint. Il remarque auſſi que ce traité condanne abſolument tous les ſermens, au lieu que S. Athanaſe n'a pas fait difficulté luy meſme de jurer [dans des occaſions neceſſaires & importantes.]

Riv. crit. l.3.c.6 c p.26.-.1651 Alex. t.7.p.459.

Ath.p.1028. Bar.48.§ 191 et 193 & Alex.t.7.p. 410. Cocus,p. 80. Rivet, p.260. Ath.t.2.B.p. 500.

[a] Oudin,p.32.

[a]Pour le ſermon ſur l'Annonciation de la Vierge, [b]Baronius, Bellarmin, & tous les doctes, conviennent qu'il n'eſt point de S. Athanaſe, & qu'il a plutoſt eſté écrit dans le VI. ſiecle, que dans le quatrieme. [a]Que ſi quelques modernes l'ont voulu ſoutenir, ce ſont de[faux] devots, dit le P. Oudin, à qui leurs extaſes ont oſté le gouſt, & qui approuvent ſans diſcernement tout ce qui revient à leurs penſées; au lieu que ceux qui ont de la lumiere & une pieté ſolide en jugent tout autrement &c.

Ath.p.1043.

[Beaucoup de perſonnes croient auſſi que le livre [a]De la virginité n'eſt point de S. Athanaſe. *V. § 80 note 76.*

Cocus,p.91. Riv.l.1.c.4.p. 260. Scult.p. 480.

[a]Quelques heretiques rejettent [b]l'homelie ſur la ſemence: les raiſons qu'ils en apportent ſont neanmoins peu conſiderables. [c]Les Benedictins la regardent comme douteuſe, quoiqu'ils y trouvent de bonnes choſes.

[b] Ath.p.1060. [c] t.2.B.p.60.

p.1077.c.d.

[a]Le diſcours contre toutes les hereſies paroiſt fait par un Egyptien contemporain d'Apollinaire, qui en effet y eſt refuté le dernier. Mais il y eſt refuté ſous ſon nom; [ce qu'on ne trouve jamais dans les ouvrages certains de S. Athanaſe.] [a]Auſſi celui-ci eſt mis entre ceux que l'on ſoutient n'eſtre point de luy, parcequ'il ne refute que fort legerement les heretiques qu'il attaque.

Scult.p.481. Cocus,p.88.

Ibid Ath.t.2.B. p.250.

[a]On trouve dans un manuſcrit une annotation greque qui marque que le ſtyle en eſt trop bas pour eſtre du grand Athanaſe &c.

Rivet,p.261. Scult.p.480. Ath.t.2.B.p. 414.

[a]Quelques uns doutent auſſi du ſermon [d]de l'Aſcenſion, par lequel commence le ſecond tome de S. Athanaſe. [La raiſon qu'ils alleguent de leur doute, c'eſt que le ſtyle en eſt plus fleuri que celui du Saint, mais qu'il a moins de vigueur, de juſteſſe, & de gravité.]

[d] Ath.t.2.p.1.

p.98 Scult.p. 481. Ath.t.2. B.p.258. Ath.t.2.p.10. a.

[a]L'hiſtoire de Melchiſedec eſt une fable trop ridicule pour eſtre attribuée à noſtre Saint. [a]Il paroiſt par la fin, κ[τ] καιρὸς, qu'elle eſt faite long-temps aprés le Concile de Nicée.

[Nous avons dit autrepart que] [a]la lettre à Serapion qui ſuit, eſt la ſeconde partie de celle qui eſt dans le premier tome, & que [a]celle d'aprés fut écrite vers l'an 360. *V. § 94 note 84.*

p.1081.t.1.p.1866 t.2.p.6.

[a]Le *Diſcours abregé contre les Ariens*, eſt un extrait de la premiere oraiſon contre les Ariens, [ſelon les imprimez,] c'eſt à dire de l'epiſtre circulaire aux Eveſques d'Egypte, qui eſt dans le premier tome, *p. 283*, & cet endroit ſe trouve à la *page 296*.

p.1121.t.2.p. 283.b.f.

[Nous avons raporté en ſon lieu] [a]ce qui ſe paſſa contre Jovien & les Ariens en l'an 363. *V. § 102, 103.*

t.2.p.27.

[Nous avons encore aſſez parlé] [a]du petit diſcours ſur l'Incarnation. *V. § 113 note 103.*

p.10.

[a]Du ſymbole *Quicumque vult ſalvus eſſe*. V. la note 34.

p.31.

[a]Et d'une ſeconde lettre à Jovien, qui n'eſt pas auſſi aſſurée que celle qu'on lit dans le tome I. *V. la note 89.*

p.34.

[a]Scultet a voulu douter de l'epiſtre à Ammon, *p. 35*, mais Rivet meſme ſe moque de la raiſon qu'il en allegue.

Scult.p.483. Riv.l.1.c.4.p. 261.

[a]Cet Ammon eſtoit un ancien ſolitaire, [b]pere de pluſieurs troupes de moines: [de ſorte que ce pourroit eſtre le grand Amon de Nitrie, *V. ſon titre § 3*, mort vers l'an 345. *Ib. note 4.*

Ath.t.2.p.36. c. [b] p.37.c.

[a]L'epiſtre paſcale peut eſtre de l'an 365. *V. § 119.*

p.38.

[a]On ne conteſte point celle à Rufinien, [quoiqu'on ne puiſſe pas dire quand elle a eſté écrite, ſinon que ç'a eſté quelque temps aprés le Concile tenu à Alexandrie l'an 362. *V. § 96.*

p.40 Scult.p. 414.

[a]Bellarmin demeure d'accord que le traité Des définitions, *p. 42*, n'eſt pas de S. Athanaſe, tant [b]parcequ'il cite S. Gregoire de Nyſſe, que pour quelques autres raiſons. [a]Le Pere Labbe ajoute que ce n'eſt preſque qu'un extrait de Anaſtaſe Sinaïte. [a]Il eſt auſſi parmi les œuvres de S. Maxime.

Bell.p.106 Scult.p.483 Alex.t.7.p. 410. [b] Ath.t.2.p. 48 a. Lab.ſcri t.1. p.117. Oudin,p.43

[a]La Synopſe ou l'abregé de l'Ecri-

Ath t.2.p.158 Scult.p.414. 479.

ture, fait vers l'an 342, eſt mis par quelques uns entre les ouvrages indubitables, [hormis ce qui ſuit l'abregé de l'Apocalypſe.] D'autres en doutent. *V. la note 43.*

Riv.l.3.c.5.p. 276.277. [f]Rivet aſſure que les ſept dialogues ſur la Trinité, & tout ce qui ſuit juſques aux Queſtions à Antiochus, eſt de [a]Saint Maxime qui vivoit au VII. ſiecle. [f]Les ſept dialogues luy ſont en effet attribuez par beaucoup de manuſcrits; & c'eſt pourquoi le Pere Combefis les a fait imprimer parmi les œuvres de ce Saint. Le P. Garnier les a attribuez à Theodoret, mais il l'a fait ſans autorité, & ſur des raiſons qu'on trouve tres foibles.

Oudin.p.141 Lab.ſcri.t.1. p.718 Alex.t. 7.p.430 Ath.t. 2.B.p.471. 472.140.

[f]Il y a enſuite dixhuit petits traitez qui apparemment ne ſont tous qu'un corps. [f]Le P. Labbe veut qu'ils ſoient de Theodoret, [& il ſemble qu'il n'y ait pas moyen d'en douter, puiſque] [f]Photius y eſt formel. [a]Cependant on croit qu'ils ſont d'Euthere Eveſque de Tyanes, grand défenſeur de Neſtorius, parceque Marius Mercator qui vivoit du meſme temps, en cite un endroit ſous ſon nom.

[f]Ath.t.2.p.491-530. Lab.ſcri.t.1. p.117. Phot.c.46.p. 32.31. [a] Oudin,p.14. 35 Noël.2.may p.134.b.

[f]Pour ce qui eſt des 156 Queſtions à Antiochus, perſonne n'oſeroit aujourd'hui les attribuer à Saint Athanaſe, [b]puiſqu'on y voit citer S. Epiphane & d'autres Peres qui luy ſont poſterieurs. [c]On ajoute que S. Athanaſe meſme y eſt cité: [ce n'eſt pas neanmoins] dans la queſtion 23[e], ni dans la 33[e], comme on le marque. [f]Les Benedictins y ajoutent 36 petites queſtions ſur les Evangiles, avec leurs réponſes fort courtes qu'ils ont trouvées à la fin des 136 queſtions dans un manuſcrit de la bibliotheque du Roy. [f]Ils nous ont donné encore deux autres traitez auſſi adreſſez à Antiochus, & auſſi viſiblement ſuppoſez.

Bell.p.104 Riv.p.274. [a] Ath.p.431.a. [f]Les 133 Queſtions ſur des Paraboles ſont encore moins de luy, [d] puiſqu'il y eſt parlé des Romains & des François, [f]dont on [ne] peut [pas] dire que le nom ait eſté inſeré aprés coup. [a]Ainſi cet ouvrage ne peut venir que des Grecs des derniers temps, qui confondent tous les Latins ſous le nom de François. [f]Il y a un S. Gregoire cité.

Ath.t.2.B.p. 311. [a] Bell.p.104. Ath.t.2.p.419. c.

[f]Les 20 autres Queſtions qui ſuivent paroiſſent eſtre auſſi d'un des derniers Grecs, puiſqu'il y eſt dit que le Saint Eſprit procede ſeulement du Pere. [f]Les Benedictins les traitent de pures bagatelles. [b]Ils nous donnent un extrait d'un diſcours contre les Latins attribué à Saint Athanaſe, mais qu'ils jugent n'avoir eſté écrit au pluſtoſt qu du temps de Photius.

p.438.dit Riv.l. 3.c.6.p.274. Ath.t.2.B.p. 311. [b] p.355.

[Aprés tant d'écrits tout à fait indignes de S. Athanaſe, on a mis] [f]la vie de S. Antoine, [qu'on peut dire eſtre le plus certain de tous ſes ouvrages, quoy qu'en puiſſent objecter quelques heretiques, pour taſcher d'en diminuer l'autorité. *V. § 106.*]

Ath t.2.p. 450.

[f]On y a joint un ſermon ſur le vendredi ſaint, ou l'on trouve quelque elegance, mais qui n'eſt point naturelle, [comme l'eſt celle de Saint Athanaſe.] C'eſt pourquoi les Benedictins le mettent au rang des ouvrages ſuppoſez, quoiqu'ils en aient vu des manuſcrits fort anciens.

p.106 t.2.B.p. 447.

[f]Les onze livres de la Trinité adreſſez à Theophile, que nous n'avons qu'en latin dans S. Athanaſe, [f]ne ſont ni de luy ni d'aucun auteur grec, mais écrits originairement en latin, ſelon le ſentiment de Bellarmin, [qui eſt ſuivi generalement de tout le monde.] [f]Les Benedictins ſoutiennent neanmoins que le dernier, hors la profeſſion de foy par où il commence, a tant de conformité avec les autres ouvrages de S. Athanaſe, qu'on ne peut douter qu'il n'en ſoit, & qu'il paroiſt aſſez que c'eſt une traduction. Ils le croient écrit vers l'an 365, en meſme temps que le livre De l'apparition du Verbe incarné. [f]Le Pere Chifflet qui n'a pas remarqué

p.110. Bell.p.1071 108. Ath vit.p.84. 2.3.1 t B.p. 969 t.2.p.605. Vig.p.158.n. 67-69 Alex. t.7.p.429.

remarqué la difference de cette derniere partie, ſoutient que ces onze livres qu'il diviſe en douze, & qu'il change en beaucoup d'endroits ſur l'autorité des manuſcrits, ſont de Vigile Eveſque de Tapſe en Afrique, qui vivoit à la fin du V. ſiecle, & qui avoit accoutumé de faire des ouvrages ſous le nom des anciens Peres. [Bellarmin ne conte que ſept de ces livres, peut-eſtre parcequ'on les a quelquefois partagez ainſi.

Ath.t.1.n. 60.t.2.P. 63.Vig.p.84. Basn p.1-15. Alex.t.7.p. 428.

On a encore plus de fondement de ſoutenir que] la conference pretendue de Saint Athanaſe avec Arius, tenue à Laodicée en Syrie, & dont Probe eſtoit le juge, eſt un ouvrage du meſme Vigile, qui le reconnoiſt luy meſme. Il l'augmenta dans la ſuite en y faiſant venir Sabellius & Photin pour diſputer contre S. Athanaſe, & y ajoutant la ſentence rendue par Probe en faveur de la doctrine de l'Egliſe que ce Saint avoit ſoutenue. Elle ne ſe trouve auſſi qu'en latin.

Ath.t.1 p.619.

[L'exhortation aux moines qui n'eſt auſſi que latine, doit au moins eſtre miſe entre les ouvrages douteux.

p.621.624.

[Pour l'epiſtre au Pape Marc, & ſa réponſe, chacun convient que ce ſont des pieces toutes ſuppoſées.

Riv.p.271-273.Bell.p. 105.Cocus.p. 91-95.
a Ath t.1.p. 627.Conc t.7. p.743.
b Jab.P.auct. 2.p.661.

[Baronius & Bellarmin abandonnent auſſi[a] l'hiſtoire du miracle de Beryte, quoique citée par le VII. Concile, & ils demeurent d'accord qu'elle ne peut eſtre de S. Athanaſe.[b] Le Pere Combefis a pretendu la ſoutenir: [mais je ne penſe pas que beaucoup de perſonnes ſoient perſuadées de ſes raiſons;] [&] on n'a pas laiſſé aprés luy de continuer à mettre cette narration entre celles qui ſont ſuppoſées à Saint Athanaſe. [Le P. Alexandre refute expreſſément ſur cela ſon confrere. [Baronius & Bellarmin n'abandonnent point des pieces de cette nature ſans neceſſité.

Oudin,p.48. Ath.t.2.B.P. 343.344.

Alex.t.7.p. 651.

On a enſuite en latin deux petits diſcours,] l'un ſur un endroit du Levitique, & contre Paul de Samoſates, [l'autre ſur l'obſervation du Sabbat. Il faudroit voir ſi ce ne ſeroient point des fragmens des pieces que nous avons en grec ſur les meſmes ſujets.

Ath.t.2.p.637. p.640.

[Nous avons enfin ſept homelies greques & latines données par Holſtenius. [Elles portent toutes le nom de Saint Athanaſe dans les manuſcrits dont on les a tirées, quoiqu'elles n'en ſoient pas toutes. Holſtenius ne le dit que de la troiſieme, de la quatrieme qu'il trouve avoir tout à fait le ſtyle de Saint Athanaſe, & de la cinquieme qu'il juge la plus belle & la plus excellente de toutes. Il remarque dans la premiere des choſes tout à fait indignes de S. Athanaſe, & il aſſure que les deux dernieres n'ont rien de ce Saint.] [Il croit que la ſettieme eſt faite du temps des Iconoclaſtes, qu'elle combat fort mal. [D'autres ſoutiennent que meſme la quatrieme n'a point dutout le ſtyle de S. Athanaſe; [que la troiſieme eſt du meſme auteur que la ſeconde, & qu'elles n'ont rien qui ſoit digne de ce Saint. [La cinquieme eſt attribuée dans des manuſcrits à Baſile de Seleucie, [dont le ſtyle & les penſées ſont bien differentes de Saint Athanaſe.] [Auſſi les Benedictins ſoutiennent qu'elle n'en eſt point.

t.2.prælt.2. B.p.401.426. t.2.B.p.450. Lab.ſcri t.1. p.-101.Ath.t.2.B p.444. Ath.B.t.2.p. 431. Lab.p.114. Ath.t.2.B.P. 454.

[Voilà ce que nous avons de S. Athanaſe ou ſous ſon nom dans les deux volumes de ſes œuvres. Il y faut ajouter] deux lettres à Lucifer, & une aux ſolitaires que nous avons en latin parmi les œuvres de Lucifer; [deux lettres à Orſiſe Abbé de Tabenne, qui ſont en grec dans l'hiſtoire de S. Pacome; [& une autre en latin dans Facundus à Diodore de Tyr.

Bib.P.t.9 p. 1113.1114.1117. Coll.a may. t.8 p.49.fin. 50. Fac.l.4.c.2.P. 148.149.

[Le VII. Concile nous aſſure que S. Athanaſe a fait un livre de commentaires ſur les pſeaumes, à la teſte duquel il avoit mis ſon epiſtre à Marcellin. [On trouve en effet beaucoup de

Conc.t.7.p. 878.b.

Ath.t.2.p.113. 117.

passages de S. Athanase citez dans la Chaine de Nicetas sur cette partie de l'Ecriture. [f] Il y en a quelques uns sur les titres des Pseaumes, selon ce que nous avons dit aprés S. Jerome. Saint Germain de Contantinople cite de S. Athanase l'explication d'un endroit du pseaume 79; [f] & le Pere Combefis en a encore donné un sur le 74. [a] Quelques uns croient que cet ouvrage se trouve encore aujourd'hui dans quelques bibliotheques; [& Holstenius semble l'avoir vu,] [f] puisqu'il dit qu'il le regarde comme le chefd'œuvre de Saint Athanase. [C'est apparemment la mesme chose que] l'Explication des Pseaumes que les Benedictins viennent de nous donner, [& dont nous avons parlé dans l'article 119.] [f] On n'y trouve point le passage cité par Saint Germain: mais on croit que les copistes l'auront retranché comme plusieurs autres.

Hier.v.Ill.c. 87.
Conc.t.7.p. 781.e.
Lab.sect.1.p. 710.
a Ath.t.1.p. 147.b.
8.1.praef.
Ath.B.t.1.p. 1009.
p.1004.

[f] On trouve encore divers passages de ce Saint dans la Chaine des Peres grecs sur Job. [f] Les Benedictins nous les ont donnez un peu plus amples & plus corrects.

t.2.p.438-440.
t.1.B.p.1162.

[f] Theodoret en cite plusieurs du traité qu'il intitule, Le grand discours sur la foy, [b] & le Pape Gelase en met quelques uns dans son ouvrage des deux natures.

Thdrt.dial.1. p.39.a.b12.p. 92.c13.p.160. 161.
b Ath.t.2.p. 542.

[Nous avons parlé de celui que Theodoret cite De la consolation aux vierges.]

[f] La 14e action du VI. Concile finit par un grand passage de S. Athanase, tiré d'un traité ou d'une homelie sur ces paroles de J. C. dans S. Jean: *Mon ame est maintenant troublée.* [f] Il paroist que ce discours estoit fait contre les Ariens, qui abusoient des mesmes paroles.

Conc.t.6 p. 980-990.
Ath.t.2.p. 845.c.

[f] La Chaine sur S. Luc cite un endroit d'un discours de S. Athanase sur ces paroles de l'Evangile, *Ayant dit ceci, il rendit l'esprit*, & un autre sous son nom, sans marquer d'où il est pris.

a.b.

[f] Nous en avons un d'une lettre à Eupsyque Prestre de Cesarée, V. § 113; citée dans le VII. Concile.

Conc.t.7.p. 559.d.e.

[f] Et plusieurs d'une autre à ceux de Antioche, conservez par Facundus.

Fac.l.11.c.2. p.468-471.

[f] S. Cyrille cite un endroit d'un discours de S. Athanase sur la Trinité; [f] & Facundus en raporte aussi quelques paroles comme d'un ouvrage different des quatre oraisons contre les Ariens, [à qui on a quelquefois donné ce titre.] [f] Leonce & Saint Euloge dans Photius, citent des endroits d'un écrit contre Apollinaire. [a] Theodoret cite son second discours contre les heresies.

Conc.t.3.p. 880.b.
Fac.l.4.c.3.p. 0.l.11.c.4. p.480.c.
Leon.sect 9.t. 11.p.419.410.
Phot.c.230.p. 877.c.
a Thdrt.dial. 2.p.91.d.

[f] Une ancienne scolie de Nicetas raporte au quatrieme discours de Saint Athanase contre les heresies, & contre les Ariens, ce que dit S. Gregoire de Nazianze, Qu'un autre avoit donné avant luy une explication tres belle & tres elevée à la glorification des Seraphins, en l'appliquant à la verité d'un seul Dieu & d'un seul Seigneur en trois personnes. [Cette explication se trouve plusieurs fois dans Saint Athanase; mais je doute qu'elle soit dans la quatrieme ni dans la cinquieme de nos oraisons contre les Ariens.]

Nic.or.18.p. 67.a.in.p.1070. d.

[f] S. Jerome allegue S. Athanase pour montrer que dans l'epistre à Tite, il faut lire comme dans le latin, *Post unam & alteram correptionem.*

Hier.in Tit.c. p.456.d.

[f] S. Cyrille cite quelques passages de Saint Athanase sans marquer d'où ils sont pris: [f] Cassien en cite deux qu'on dit se trouver dans le traité De l'Incarnation du Verbe. [f] Theodoret cite aussi contre les Eutychiens quelques unes de ses paroles. [f] Le Pape Gelase cite en general ces écrits contre les Ariens & contre les heretiques. [Nous marquons tous ces passages en faveur de ceux qui sont plus versez dans les ouvrages de S. Athanase, & qui voudront se donner la peine de verifier

Conc.t.1.p. 87.b.881.c.
Cass.de Inc. l.7.c.29.p. 1062.1063.
Thdrt.ep.144. p.1020.c.
Ath.t.2.p.147. 148.

s'ils ſont dans ceux que nous avons.

Nous avons encore perdu divers ouvrages de Saint Athanaſe, dont l'hiſtoire ne nous a conſervé que les titres.] Hier.v.ill.c. 87. S. Jerome parle d'un écrit particulier fait contre Urſace & Valens.

Epi.anc.pt.p. 2.c. Saint Epiphane nous apprend qu'il avoit écrit une lettre à l'Egliſe de Suedres en Pamphylie, & qu'il y avoit converti par ce moyen beaucoup de perſonnes trompées par les heretiques.

Soer.l.1.c.13. p.43.b. Soerate en cite un ouvrage appellé Synodique, où eſtoient les noms de tous les Eveſques du Concile de Nicée, & d'où ils eſtoient Eveſques.

Phot.c.49.p. 36. Photius avoit lu un memoire, comme il l'appelle, ſur l'Eccleſiaſte & ſur les Cantiques.

Ath.t.1.p.149. On remarque que S. Thomas dans ſon ouvrage contre les erreurs des Grecs, cite un ouvrage de S. Athanaſe ſur S. Jean.

Phot.c.119.p. 809 b. a Ath t.1.p. 149. S. Ephrem d'Antioche citoit ſon diſcours ſur la foy :a & on pretend qu'à Vienne en Autriche on conſerve encore un livre de luy, intitulé, *De la foy Catholique.* Ceux qui l'ont peuvent voir ſi les endroits citez par Theodoret s'y trouvent.

Epi 66.c.21.p. 638.c. S. Epiphane le met avec S. Serapion de Thmuis, entre ceux qui ont écrit contre les Manichéens. Facundus raporte meſme le commencement, & un endroit de l'ouvrage qu'il avoit écrit, dit-il, contre cette hereſie. [Mais on voit pareequ'il en cite, qu'il attribue à Saint Athanaſe l'écrit de Saint Serapion.

Fac.l.4.c.2.p. 471not.

Il y a ſujet de croire que S. Athanaſe n'eſt point le veritable auteur] ni de la vie de Ste Syncletique, dont le ſtyle paroiſt different du ſien,

Tillem.t.8.p. 201 Ath.t.2.R. p.680.

God reg.app. p.3 Ath t.2.R. p.708. Ni de l'Exhortation à une vierge, qu'on trouve dans le recueil des regles fait par S. Benoiſt d'Agnane.

Lab.ſcrip.t.1.p. On demeure auſſi d'accord que les commentaires ſur S. Paul, qu'on a autrefois attribuez à S. Athanaſe, ſont ceux de Theophylacte.

p.122.133. On trouve dans le XI. tome de la bibliotheque des Peres, deux Expoſitions ſur l'Incarnation, qui portent le nom de Saint Athanaſe, mais qui ne peuvent eſtre de luy, dit le P. Labbe. [La derniere eſt celle où l'on trouve une ſeule nature incarnée, & dont nous avons parlé dans la note 108.

Le Pere Combefis dans ſon premier tome de l'*Auctuarium* de la bibliotheque des Peres, a donné quatre oraiſons ſous le nom de S. Athanaſe. La premiere qui eſt ſur la feſte de la Purification, ne peut eſtre de luy,] puiſque Neſtorius & Eutyche y ſont nommez parmi les heretiques, & le Pere Combefis s'efforce en vain de répondre à cette difficulté. [Ses raiſonnemens ſont fort foibles, & quand ils ſeroient bons, ils ne prouveroient encore rien, puiſque le ſtyle de cette piece eſt infiniment eloigné de la gravité & de la ſimplicité de S. Athanaſe. Les trois autres qui ſont ſur Paſque & ſur l'Aſcenſion, ſont beaucoup plus graves : mais elles ne le paroiſſent pas encore aſſez pour S. Athanaſe. La ſeconde ſur Paſque eſt la plus belle de toutes.] Le P. Garnier pretend qu'elle eſt de Neſtorius. La ſuivante faite le ſamedi d'aprés Paſque, eſt la cinquieme & la meilleure des ſept données par Holſtenius : [& elle eſt aſſurément fort belle, quoiqu'il y ait quelque choſe qui paroiſſe d'un jeune homme.] Il y a des manuſcrits qui l'attribuent à Baſile de Seleucie, auſſibien que celle d'aprés, [qui eſt neanmoins tout à fait d'un jeune homme ou d'un declamateur.] Le P. Garnier croit qu'elle peut eſtre auſſi de Neſtorius. Il s'y trouve quelques endroits bien ſemblables à la ſeconde du P. Combefis ſur la feſte de Paſque. Celle-ci eſt ſur la feſte de l'Aſcenſion; [& nous l'avions déja à la teſte du ſecond volume de S. Athanaſe.]

Auct t.p.1174. d.

p.161.163 Ath. t.2.R.p.416.

Merc.n.t.1.p. 134.1.

Ath t.1.p.673 Auct.t.1.p.761 b.

Auct t.1.p. 150.dit to.bl Lab.ſcrd.to.1. p.124.

Merc.n.t.1.p. 134.1.

Auct.t.1.p.1118 1170.2a

Ath.t.2.p.148. 149. 'S. Jean de Damas cite un diſcours de S. Athanaſe ſur les morts, intitulé *L'harmonie parfaite.* [Ce titre ſeul, & ce qu'il en raporte, nous donne grand ſujet de croire que ſi cet écrit eſt d'un Athanaſe, ce n'eſt pas de celui] qu'il appelle [avec quelque ſujet] le fondement de l'Egliſe.

ad mona. 'Un Allemand nommé Arnoud a fait imprimer à Paris en 1685, chez Boudot, un écrit attribué à S. Athanaſe, fait, ſelon le titre, pour l'inſtruction des moines, & generalement de tous les

præf. Chrétiens eccleſiaſtiques & laïques.' Il eſt tiré d'un manuſcrit de Voſſius ancien de cinq ou ſix-cents ans: & l'on voit que l'ouvrage eſt reconnu par quelques nouveaux Grecs pour eſtre de S. Athanaſe. Voſſius ne trouve pas qu'il y ait ſujet d'en douter. [A conſiderer l'ouvrage en luy meſme, la diſcipline qu'on

p.10. y voit eſt ancienne;]' & il y avoit encore alors des Marcionites: [mais il s'arreſte à bien de petites choſes: le grec en

Baſn.p.114. eſt fort barbare,]' & tout le diſcours fort confus, ce qui eſt bien eloigné du

Ath ad mona. p.10. caractere de S. Athanaſe. 'On trouve qu'il a aſſez de raport au traité De la virginité que nous avons dans le pre-

t.2.N.p.360. 364. mier volume du Saint.' Les Benedictins le rejettent comme ſuppoſé. [Arnoud & un autre Proteſtant nommé Jacque Baſnage, ſe ſont écrit diverſes lettres, l'un pour défendre, l'autre pour combatre cet écrit. Baſnage les a fait imprimer à Utrecht en 1687. Mais il nous ſeroit difficile de convenir d'une grande partie des raiſons de l'un & de l'autre. Baſnage raporte *p. 106*, le ſentiment de Mr Bigot, que ce livre eſt d'un auteur ancien, mais autre que S. Athanaſe.]

Ath.t.1.p. 1166. 'Les Benedictins nous ont donné pluſieurs fragmens de lettres ou d'ouvrages ſur divers ſujets. Il y en a ſur les Evangiles. Ils doutent neanmoins ſi on peut tirer de là que Saint Athanaſe les ait commentez, parcequ'on en trouve quelques uns tirez des ouvrages que nous avons. [On peut voir dans le ſecond tome de leur edition diverſes pieces nouvelles qu'ils nous ont données, parcequ'elles portent le nom de Saint, & le jugement qu'ils en portent pour en faire voir la ſuppoſition. Le catalogue des ouvrages qui eſt à la teſte du volume, montre tout d'un coup ce qu'il y a de nouveau.]

ORDRE DES OUVRAGES de S. Athanaſe ſelon les matieres.

[La confuſion des ouvrages de Saint Athanaſe eſtoit étrange dans les anciennes editions, comme on le peut voir par ce que nous venons de dire. Les Benedictins les ont voulu ranger par l'ordre chronologique dans leur edition. Mais il y en a tres peu dont on ſache certainement le temps:]' & Ath.t.1.p.117. 918. meſme les Benedictins ſe ſont cru obligez de ne le pas ſuivre en quelques rencontres, & de tranſpoſer des ouvrages hors de leur lieu. [Ainſi il ſemble qu'on euſt mieux fait de leur donner un ordre de matieres, En voici un que ceux principalement qui n'ont pas la nouvelle edition de S. Athanaſe, ne ſeront p.e. pas faſchez de voir ici. Il ſervira au moins à trouver plus aiſément les endroits où nous en avons traité. Nous y avons marqué ceux meſmes qui ſont perdus, afin d'en conſerver la memoire, & ce que les Benedictins nous ont donné de nouveau.]

Ouvrages dogmatiques.

'Les deux livres contre les Gentils, peuteſtre vers l'an 337. *V.* § *118.* Ath t.1.p.1.13

'Fragmens du ſecond diſcours contre les hereſies. Theod.dial.1. p.19.d.

'Fragmens du grand diſcours ſur la foy. p.19.a.b192.c.d 160.161.

Contre les Ariens ſur le Verbe.

'Les quatre oraiſons contre les Ariens, ſi elles ne ſont pas partie de l'epiſtre aux ſolitaires, faites vers l'an 358. *V.* § *88* [*note 79.* Ath.t.1.p.506. 548.

p.149. [f] Le traité ſur ces paroles, *Tout m'a eſté donné par mon Pere.* V. la note 110.

p.155. [f] Lettre à Adelphe, depuis l'an 362. *V.* § 79.

p.158. [f] Lettre à Maxime, penteſtre vers l'an 361. *V.* § *118.*

p.240. [f] Expoſition de la foy. *V. la note 107.*

p.248. [f] Du ſentiment de S. Denys d'Alexandrie. *V.* § *119.*

p.295. [f] De l'apparition du Verbe incarné. *V.* § *113.*

t.2.p.22. [f] Diſcours abregé contre les Ariens. *V. la note 110.*

Conc.t.6.p. 986. [f] Fragment ſur ces paroles, *Mon ame eſt maintenant troublée.*

Fac.l.8.c.3 p. 1.9. [f] Ouvrage ſur la Trinité.

a Ep. i anc. pr. p.2.6. [a] Lettre à l'Egliſe de Suedres, perdue.

Contre les Macedoniens ſur le S. Eſprit.

Ath.t.1.p.173. [f] Lettre à Serapion ſur la divinité du S. Eſprit, en l'an 360 ou 361. *V.* § *91*| *note 84.*

p.166|t.2.p.16. [f] Abregé du traité precedent. *V.* § *91.*

t.2.p.16. [f] Refutation des réponſes des Macedoniens. *V.* § *91.*

Contre Apollinaire & ſur l'Incarnation.

t.1.p.581. [f] Lettre à Epictete, vers l'an 369. *V.* § *112.*

p.64. [f] De l'Incarnation. *V.* § *113.*

p.65. [f] De l'avenement ſalutaire de J. C. *V.* § *113.*

Fac.11.c.2.p. 458-471. [f] Fragmens de la lettre à ceux d'Antioche. *V.* § *113.*

Conc.t.7.p. 859.860. [f] Fragmens de la lettre à Eupſyque. *V.* § *113.*

Epi.66.c.22.p. 638 c. [f] Contre les Manichéens, perdu.

b Ath.t.1.p. 610. [b] De l'exiſtence eternelle du Fils & du Saint Eſprit contre les Sabelliens. *V. la note 110.*

p.570 [f] De l'Incarnation contre Paul de Samoſates. *V.* § *119.*

t.2.p.657. [f] Sur un endroit du Levitique contre le meſme, en latin. *V. la note 110.*

Apologetiques & hiſtoriques.

t.1.p.248. [f] Des decrets de Nicée pour l'an 325, fait peuteſtre en 350 & 354. *V.* § *118.*

Soer.l.2.c.13. p.41 b. [f] Le Synodique, perdu.

a Ath.t.1.p. 670. [a] Sur la mort d'Arius pour l'an 336, fait vers l'an 360. *V.* § *92.*

p.742. [f] L'epiſtre aux Orthodoxes, en l'an 341. *V.* § *39.*

p.283. [f] L'epiſtre circulaire aux Eveſques d'Egypte, en l'an 356 vers le mois de mars. *V.* § *86.*

p.657. [f] Premiere apologie à Conſtance, en l'an 356 vers juin. *V.* § *86.*

Thdrt.l.2.c. 11.p.504.c. [f] Conſolation aux vierges, perdue; vers le meſme temps. *V.* § *86.*

Ath.t.1.p. 708 [f] Lettre à ſon peuple ſur leur expulſion des egliſes; vers le meſme temps. *V.* § *86.*

t.1.p.701. [f] Apologie ſur ſa fuite, à la fin de l'an 357, ou en 358. *V.* § *87.*

p.719. [f] Seconde apologie où les Benedictins ajoutent deux nouvelles lettres, apparemment à la fin de l'an 356. *V.* § *89.*

p 806. [f] Epiſtre aux ſolitaires, à la fin de l'an 357 au pluſtard. *V.* § *88, 89.*

p.809. [f] Des ſynodes de Rimini & de Seleucie, en l'an 359 vers octobre. *V.* § *90.*

Spic.t.2.p. 366. [f] Lettre de Potame à S. Athanaſe, peu aprés. *V.* § *90.*

Bib.P.t.9.p. 113.114. [f] Deux lettres à Lucifer, apparemment en l'an 360. *V.* § *90.*

p.1117. [f] Petite lettre aux ſolitaires; vers le meſme temps. *V.* § *90.*

Ath.t.1.p.744 [f] Lettre à Lucifer &c. ſur l'Egliſe d'Antioche, en l'an 362. *V.* § *97.*

t.2.p.404 [f] Lettre à Rufinien, quelque temps aprés. *V.* § *96.*

p.33. [f] Lettre de Jovien à S. Athanaſe, en l'an 363. *V.* § *102.*

t.1.p.145. [f] Réponſe du Saint à Jovien, en l'an 363. *V.* § *102*|*note 89.*

t.2.p.297.298 [f] Requeſtes des Ariens à Jovien, en l'an 363. *V.* § *103.*

Boll.14.may. p.49.f. [f] Lettre à S. Orſiſe de Tabenne, vers l'an 364. *V.* § *105.*

p.50.51. [f] Lettre à S. Orſiſe & à ſes Religieux, en l'an 367 au pluſtard. *V.* § *105.*

Ath.t.1.p.93 868 [f] Les Benedictins ajoutent à ces deux lettres, un petit recit de la fuite de S.

Athanaſe ſous Julien, fait ſur ce que ce Saint en avoit raconté. *V. § 111.*

t.1.p.570. [f] Lettre circulaire aux Eveſques de Syrie &c. vers l'an 368. *V. § 110.*

p.938. [f] Lettre aux Africains ; de meſme. *V. § 111.*

Fac.l.4.c.2.p. 140. [f] Lettre à Diodore de Tyr. *V. § 110.*

a Ath.t.1.p. 951. [a] Lettre à Jean & à Antioque, en l'an 370, ou peu aprés. *V. § 114.*

p.951. [f] Lettre à Pallade; de meſme. *V. § 114.*

Hier.v.ill.c. 87. [f] Contre Urſace & Valens, perdu.

Sur l'Ecriture.

Ath.t.2.p.55. [f] La Synopſe de l'Ecriture. *V. § 39|note 45.*

t.1.p.1006-1008. [f] Sur les Cantiques de Moyſe & de Marie ; manuſcrits à Milan.

t.2.p.38. [f] Epiſtre paſcale, peuteſtre en l'an 365. *V. § 119.*

p.548. [f] Fragmens ſur Job. *V. la note 110.*

p.1014. [f] Fragmens ſur les Pſeaumes. *V. § 119.*

Hier.v.ill.c. 87. [f] Sur les inſcriptions des Pſeaumes, perdu. *V. § 119.*

Ath.t.1.B.p. 1009. [f] Explications des Pſeaumes. *V. § 119.*

b t...p.955. [b] Lettre à Marcellin ſur les Pſeaumes &c. *V. § 119.*

p.972. [f] Sur *Quiconque aura parlé contre le Fils de l'Homme.* C'eſt la ſuite de l'autre. *V. § 119.*

Proc.c.139.p. 515 c ibid. [f] Sur l'Eccleſiaſte. *V. la note 110.*

[c] Sur les Cantiques. *V. la note 110.*

Ath.t.1.B.p. 1260-1274. [f] Sur S. Matthieu, S. Luc, l'epiſtre aux Hebreux. *V. la note 110.*

Sur la morale.

t.1.p.953. [f] Lettre à Dragonce. *V. § 67.*

t.1.B.p.1272.a. [f] Fragment ſur l'état honorable du mariage. *V. la note 110.*

t.1.p.964|t.2. p.60. [f] Sur le Sabbat. *V. la note 110.*

d t.2.p.35. p.462. [d] Lettre à Ammon. *V. la note 110.*

[f] La vie de S. Antoine. *V. § 106.*

p.1075. [f] Sermon ſur le vendredi ſaint, en latin. *V. la note 110.*

t.1.B.p.1274-1295. [f] Pluſieurs fragmens ſur divers ſujets. *V. la note 110.*

Ouvrages fort douteux & conteſtez.

[f] Recueil de paſſages pour la Conſubſtantialité des trois Perſonnes. *V. les notes 108, 110.*

t.2.p.504 [f] Confeſſion de foy ſur l'Incarnation. *V. § 113|note 103.*

p.36. [f] Lettre à Jovien. *V. § 113|note 103.*

t.1.p.664. [f] Que J. C. eſt un. *V. § 113|note 104.*

7.1060. [f] Sur la ſemence. *V. la note 110.*

p.983. [f] Sur *Profecti in pagum.* V. la note 110.

p.241. [f] Lettre de Libere, & la réponſe du Saint. *V. § 111.*

t.2.p.1. [f] Sur l'Aſcenſion. *V. la note 110.*

t.1.p.1043. [f] Sur la virginité. *V. § 86|note 77.*

Cotel.g.t.1.p. 201. [f] Vie de Ste Syncletique. *V. § 107.*

d Ath.t.2.p. 663. [a] Les 3, 4, & 5, homelies d'Holſtenius. *V. la note 110.*

p.619. [f] Exhortation aux moines, en latin. *V. la note 110.*

Cod.reg.app. p.5. [f] Exhortation à une vierge, en latin. *V. la note 110.*

Ouvrages reconnus pour ſuppoſez à S. Athanaſe.

Ath.t.1.p.111. [f] Diſpute contre Arius à Nicée. *V. les notes 5, 110.*

p.998. [f] Sur la Paſſion. *V. la note 110.*

p.578. [f] Contre l'hypocriſie de Melece &c. fait vers l'an 364. *V. la note 110.*

p.1018. [f] Sur l'Annonciation. *V. la note 110.*

p.1077. [f] Contre toutes les hereſies. *V. la note 110.*

t.2.p.76 [f] Sur Melchiſedec. *V. la note 110.*

p.31. [f] Le ſymbole *Quicumque*, apparemment de Vigile de Tapſe. *V. § 30|note 34.*

p.42. [f] Les definitions. *V. la note 110.*

p.138-192. [f] Sept dialogues ſur la Trinité, de S. Maxime. *V. la note 110.*

p.191-310. [f] Dixhuit petits traitez ſur l'Incarnation, d'Euthere de Tyanes. *V. la note 110.*

p.311-356. [f] Les 136 Queſtions à Antiochus. *V. la note 110.*

p.357-416. [f] Les 133 Queſtions ſur les Paraboles, & les vingt ſuivantes. *V. la note 110.*

p.510. [f] Les onze ou douze livres ſur la Trinité, (hors peuteſtre la fin de l'onzieme,) de Vigile de Tapſe. *V. la note 110.*

p.601. [f] Conference avec Arius à Laodicée, du meſme. *V. la note 110.*

p.613.62[illegible] [1]Lettre à S. Marc Pape, & ſa réponſe. *V. la note 110.*

p.627. [1]Sur le Crucifix de Beryte. *V. la note 110.*

p.615. [1]La 1, 2, 6, & 7, des ſept homelies données par Holſtenius. *V. la note 110.*

[1]La premiere des quatre homelies données par le P. Combefis. *V. la note 110.* Aud.t.1.p.[illegible]

[1]Diſcours ſur les morts, cité par S. Jean de Damas. *V. la note 110.* Ath.t.2.p.148.

Inſtruction pour les moines, donnée par Arnoud en l'an 1685. *V. la note 110.*

NOTES SUR SAINT EPHREM.

Pour la page 260. § 1.

NOTE I.

Sur l'eloge de S. Ephrem par S. Gregoire de Nyſſe.

Aum p.146. [1]IL y a eu des perſonnes tres habiles qui ont rejetté l'homelie de Saint Gregoire de Nyſſe ſur S. Ephrem, & qui ont écrit qu'on pouvoit juger par pluſieurs raiſons ſolides que cette piece n'eſtoit pas de Saint Gregoire, mais plutoſt de quelqu'un de ces Grecs qui ſont venus depuis, & qui ont debité des romans au lieu d'hiſtoires; n'ayant manqué ni d'invention ni de hardieſſe pour ſuppoſer des contes ingenieux & des miracles ornez de quelques circonſtances vraiſemblables, au lieu de la verité. [1]Rivet en parle avec doute.

Riv crit.l.1.c. 21.p.340. [Le ſtyle ſemble en effet un peu plus rude & moins pur que celui de Saint Gregoire de Nyſſe. On peut auſſi s'étonner comment un Eveſque conſiderable]

Nyſ de Eph. p.591.d.e.96.d. e p.595.g.e. 601.c.616.b. [1]appelle partout un ſimple Diacre ſon pere, [2]& ſon maiſtre; & cela d'une telle maniere, qu'il ſemble veritablement avoir eſté ſon diſciple d'une façon qui luy eſtoit particuliere, [quoiqu'il ſoit difficile ou plutoſt impoſſible de croire cela de S. Gregoire.]

p.599.e. [1]D'ailleurs, il témoigne eſtre aſſuré de ſa foy par ſes écrits & par l'eſtime que

b. l'Egliſe faiſoit de luy, [1]& il proteſte que tout ce qu'il dit de luy, il ne l'a

p.601.d. appris que de ſes écrits, [1]hormis une hiſtoire particuliere qui eſt venue juſqu'à nous, dit-il, ſans avoir eſté écrite.

e.604.e. [1]Il dit que S. Ephrem fit telle & telle choſe, comme on le raporte; *ut iſe-runt.* [Cela ſemble ne pas bien convenir à un auteur contemporain comme S. Gregoire, qui pouvoit ſavoir la vie de S. Ephrem, ſinon par luy meſme, au moins par les perſonnes qui avoient vécu avec ce Saint. Cette hiſtoire meſme qu'il dit n'avoir pas lue, ne paroiſt digne ni de S. Ephrem, ni de S. Gregoire; & c'eſt peuteſtre ce qui a le plus choqué les perſonnes intelligentes.

Neanmoins d'autres ne croient pas que ce ſoit un ſujet ſuffiſant pour condanner cette piece, non plus que ce que dit l'auteur, qu'il avoit appris tout le reſte dans les écrits de S. Ephrem; cette voie d'apprendre les actions des Saints eſtant aſſurément plus ſure que de s'en raporter à ceux meſmes qui les ont vus; puiſque le defaut de memoire & diverſes autres cauſes nous font ſouvent alterer la verité, & prendre les choſes d'un autre biais qu'il ne faudroit. Pour ce qui eſt du titre de pere & de maiſtre, cela n'eſt pas eloigné de l'humilité de S. Gregoire, qui traite de la meſme maniere non ſeulement S. Baſile ſon frere, mais encore ſa ſœur Ste Macrine.]

p.601.a. [1]L'eſtime extraordinaire qu'il témoigne de S. Baſile en l'appellant la bouche de l'Egliſe, & une trompette d'or par laquelle Dieu a fait entendre la doctrine de la foy, [1]& en diſant que S. Ephrem n'eſtoit inconnu qu'à ceux à qui le grand Baſile ce flambeau de l'Egliſe eſtoit inconnu; [ces eloges,

p.597.e.

dis-je, qui ſembleroient peu ſeants dans la bouche d'un frere, ſont neanmoins tres ordinaires à S. Gregoire de Nyſſe.] p.611.612. La comparaiſon que l'on y voit de Saint Ephrem avec les plus illuſtres des Patriarches, [ſemble avoir de Vaſ.p.484. &c. beaucoup de raport] à celle que Saint Gregoire de Nyſſe fait de Saint Baſile de Mel.p.491. c. avec les meſmes Saints. On voit encore quelque choſe de ſemblable dans l'oraiſon funebre de S. Melece, qu'il prononça dans le Concile de Conſtantinople.

[Puis donc qu'il ſemble y avoir autant de raiſon d'attribuer cette piece à S. Gregoire, que de la luy oſter, nous aimons mieux la laiſſer dans l'eſtime qu'elle a eu juſqu'à preſent dans l'Egliſe, & la recevoir comme legitime, juſqu'à ce que nous trouvions d'autres lumieres.] Blond.Pſeud. p. 91. Blondel la cite ſous le nom de S. Gregoire de Nyſſe. [a] M. du Pin la met auſſi entre les veritables écrits de S. Gregoire, ſans marquer ſeulement que perſonne en doute; & il s'en ſert pour l'hiſtoire & les écrits de S. Ephrem comme d'une preuve inconteſtable. [a] Du Pin, p. 677. p.4.9.

[Quand cette piece ne ſeroit pas de luy, il ſemble au moins qu'on doit reconnoiſtre qu'elle eſt d'un ancien auteur; les actions de Saint Ephrem eſtant encore alors ſi fort connues de tout le monde, qu'elles l'eſtoient plus par elles meſmes que par tout ce qu'on en pouvoit dire, & que les diſcours les plus eloquens ſembloient plutoſt les obſcurcir que leur donner un nouvel eclat. Nyſ de Ephr. p.613.b.

NOTE II.

Pour la page 361 § 10.

Sur l'autorité du Teſtament de S. Ephrem.

[Entre les écrits de S. Ephrem dont S. Gregoire de Nyſſe s'eſt ſervi, on peut juger que ſon Teſtament en a eſté un des principaux, puiſqu'on y trouve une grande partie de ce que ce Pere raporte:] Nyſ de Ephr. p.614.b. Et il marque meſme expreſſément cette piece, qu'il appelle le dernier diſcours de S. Ephrem. [Nous ne pouvons donc pas douter qu'elle ne ſoit legitime, puiſque quand l'oraiſon que nous attribuons à S. Gregoire ne ſeroit pas de luy, on ne peut guere douter neanmoins qu'elle ne ſoit ancienne.] Sozomene ſemble auſſi avoir reconnu le Teſtament de S. Ephrem, & en avoir tiré la connoiſſance & les noms de ſes diſciples. Soz.l.3.c.16.p. 525.d.

Pour ce qu'on objecte qu'il y eſt parlé du Saint en troiſieme perſonne, [il eſt bien aiſé de juger que ce n'eſt pas le Saint meſme qui a mis par écrit les dernieres paroles qu'il diſoit en mourant, mais d'autres qui les écrivoient.] C'eſt pourquoi à l'endroit où Voſſius a traduit *Hæc porrò me adhuc loquente.... ipſe autem dixi &c.* [a] Cocus remarque qu'il y a dans [les anciennes editions de] Surius, *Cùm adhuc ea ipſe loqueretur*, & tout le reſte de cette hiſtoire à la troiſieme perſonne; & c'eſt ce que le grec porte ſelon Bollandus. Cocus, p.118. Ephr teſt p. 600.2 d. [a] Coc. p.118. Boll.t.feb.p. 63.e.

NOTE III.

Pour la page 361.§ 1.

Sur la Confeſſion de S. Ephrem.

Rivet ſoutient qu'il faut rejetter ou le Teſtament de S. Ephrem, ou un écrit important du meſme Saint où il fait la confeſſion de ſes fautes, avec une autre piece qui contient l'hiſtoire de ſon emprisonnement & de ſa converſion, parcequ'il ſe rencontre dans ces écrits des contrarietez qui ne ſe peuvent pas accorder. On lit en effet ces paroles dans le Teſtament du Saint: Riv.crit.l.4.c. 11.p.540.

« J'ay conſervé fermement & inviolablement la foy Catholique que j'ay « receue des ma plus tendre enfance.... « Ma confiance & la conſolation que « j'eſpere devant le Seigneur, pour l'amour que je luy porte, ſont fondées « ſur ce que je n'ay jamais mal parlé « contre le Seigneur, & que mes levres « n'ont point proferé des diſcours inſenſez. Ephr.teſt.p. 603 2.b.c.

p.199.1.c.d. » ſenſez. . . . Je ne me ſuis jamais écarté
» en aucune choſe de la foy orthodoxe :
» jamais je ne me ſuis ſeparé de l'Egliſe
» Catholique & Apoſtolique : jamais je
» n'ay douté de la puiſſance de Dieu....
p.198.2.d. » Dans tout le cours de ma vie je n'ay
» dit d'injures à perſonne, & je n'ay
» jamais eu de differend avec aucun
» Fidele.

[Cette idée que Saint Ephrem nous donne de ſa jeuneſſe dans ſon Teſtament, & que S. Gregoire de Nyſſe a ſuivie, paroiſt étrangement differente de celle que nous donne la Confeſſion de ſes fautes, & l'hiſtoire de ſa converſion.] conf.p.469.2.b. » Je voudrois bien, dit le
» Saint ſelon cette Confeſſion, ne point
» raporter ce que j'ay fait dans mon en-
» fance, pour ne vous pas faire voir en
» moy un objet d'abomination des ma
» jeuneſſe. J'ay fait profeſſion d'eſtre
» Chrétien. Mais dans ces premieres
» années j'ay eſté un ennemi outrageux,
» un violent, un ſeditieux, envieux, &
» toujours en diſpute avec mes voiſins,
» inhumain envers les étrangers, dur à
» l'égard de mes amis, cruel aux pau-
» vres, impatient, & toujours preſt à
» m'emporter pour les moindres cho-
» ſes, occupé de mauvaiſes & de ſales
» penſées, & meſme hors les temps où
p.461.1.a. » la tentation les fait naiſtre. Il raporte encore qu'il avoit chaſſé [à coups de pierres] par malice la vache d'un pauvre, du lieu où elle eſtoit couchée la nuit, en ſorte que le froid l'ayant ſaiſie, op.92.p.216. a.c.d. elle avoit eſté mangée par les beſtes: & l'hiſtoire de ſa converſion fait trouver cette rencontre encore plus criminelle. conf.p.461.1. b.468.2.e. Outre ces fautes pour les mœurs, il s'accuſe d'avoir douté de la providence, lorſqu'il eſtoit encore jeune & dans le monde, & d'avoir eſté preſque perſuadé que tout ce qui arrive dans la vie, ſe fait par l'incertitude du hazard & de la fortune.

[Il eſt certainement difficile d'accorder tout cela avec ce que ſon extreme humilité ne l'a pas empeſché d'avouer dans ſon Teſtament[e], ſurtout pour la pureté de ſa foy.] Une erreur p.466.2.e. qui va à nier la divinité, comme il le dit, peut-elle paſſer pour une faute de peu de conſequence, & qui n'empeſche pas de dire] que l'on ne s'eſt jamais écarté en la moindre choſe de la verité Catholique, & qu'on n'a jamais douté de la puiſſance de Dieu? [On ne peut pas dire non plus que ç'ait eſté ſeulement un doute paſſager; ni comme je croy, que cela ſoit arrivé avant ſon batteſme,] puiſqu'il dit qu'il avoit déja connu J.C. lorſqu'il s'occupoit dans ces penſées, & qu'il avoit déja eſté fait participant de la grace, [ce qui ſelon le langage de l'Egliſe ſignifie le batteſme;] puiſqu'il craint que cette faute ne luy faſſe ſouffrir la mort eternelle; puiſqu'il doute ſi Dieu avoit accepté la penitence qu'il en avoit faite; [a]puiſqu'il a peur que ſes larmes ne ſoient tejettées comme celles d'Eſaü.

test.T.159.1.c.d. conf.p.468.2.e. p.469.e. p.468.2.d. p.469.1.e.f.g. [a] p.418.2.e.

[Je voudrois que Mr du Pin qui reçoit la Confeſſion de Saint Ephrem & l'hiſtoire de ſa converſion, *p.443.444.* comme des pieces legitimes, auſſibien que ſon Teſtament, ſe fuſt arreſté à examiner cette difficulté, & à concilier des choſes qui paroiſſent ſi oppoſées. S'il n'y avoit que l'hiſtoire de ſa converſion qui fiſt de la peine,] ce op.92.p.216.2.b. n'eſt qu'un recit que d'autres ont fait d'un diſcours du Saint, [& où par conſequent il eſt aiſé que les choſes ne ſoient pas raportées ſi exactement. Mais ſa confeſſion eſt en ſon nom; elle contient un grand nombre de particularitez pour ſon hiſtoire; & elle a ce ſemble tout le caractere de ſon eſprit & de ſon ſtyle : de ſorte que nous n'oſons point la rejetter. Son Teſtament d'autre part paroiſt auſſi fort autoriſé, comme nous l'avons vu dans la note 2.

Ce que nous pouvons dire ſur cela, c'eſt que les fautes de mœurs dont le

Saint s'accuſe, n'eſtoient apparemment que des fautes de jeuneſſe, & meſme d'enfance, ſouvent peuteſtre de ſimples mouvemens que ſa pieté luy faiſoit paroiſtre tres mauvais, quoiqu'elle l'empeſchaſt d'y conſentir. Sozomene meſme marque peuteſtre cet endroit de ſa Confeſſion,] lorſqu'il dit que l'on tenoit qu'avant que d'embraſſer la vie monaſtique il eſtoit ſujet à la colere. [Quoy qu'il en ſoit,] S. Ephrem meſme dit que toutes ſes fautes ne l'inquietoient pas, parcequ'il ſavoit, dit-il, qu'elles luy avoient eſté pardonnées au tribunal, ou plutoſt dans le batteſme. Il y a dans le grec ἐν βήματι, au lieu de quoy Bollandus croit qu'il faut ἐν βαπτίσματι par abreviation, pour βαπτίσματος, & cela eſt bien probable.

Sot l.1.c.16.p. 512.a.

Ephr conf p. 450 2.b.

Boll.a.fch.p. 40.c.

Nous n'oſons pas mettre de meſme avant ſon batteſme ce qu'il dit de cette vache, & de ce qui regarde la providence. Mais le premier a pu eſtre une ſimple ſaillie de jeuneſſe, & une envie de ſe divertir à faire courir un animal, ſans ſonger à ce qui en arriveroit; ce qui n'eſt nullement innocent, mais ne ſe doit pas auſſi regarder comme un grand crime. Les penſées qu'il a eues contre la providence, pouvoient bien n'eſtre auſſi que de ſimples penſées, auſquelles il ne conſentoit pas, quoiqu'il ne les rejettaſt pas avec la promtitude & la force qu'il devoit.

Comme il avoit beſoin d'un grand contrepoids d'humilité pour balancer tant de graces qu'il receut depuis, Dieu pouvoit luy donner durant ſa vie un vif ſentiment de ces fautes, qui quelque petites qu'elles nous paroiſſent, ſont bien grandes quand on les compare à la pureté infinie de Dieu, & qu'on voit dans ſa lumiere quelle eſt la ſainteté que le Chriſtianiſme demande de nous. Au contraire comme à la mort il avoit beſoin de ſe fortifier dans l'eſperance & la confiance, Dieu pouvoit luy oſter ce grand reſſentiment, & peuteſtre la vue & la memoire de ces anciennes fautes, & luy faire enviſager davantage ce qu'il avoit fait de bien par ſa grace, afin qu'il exhortaſt les autres à l'imiter, comme il avoit imité J. C. Toutes ces choſes s'eſtoient paſſées avant qu'il euſt embraſſé la vie monaſtique; & il pouvoit bien n'enviſager dans ſon Teſtament que l'état où il s'eſtoit trouvé depuis qu'il s'eſtoit entierement conſacré à Dieu, le reſte eſtant en quelque ſorte d'un autre homme, dont les fautes avoient eſté lavées par toute la ſuite de ſa vie.

On peut remarquer encore, tant pour cette difficulté, que pour beaucoup d'autres qui ſe peuvent rencontrer dans les écrits de S. Ephrem, que nous ne les avons preſque tous qu'en latin, traduits ſur le grec, qui n'eſt encore qu'une traduction du ſyriaque. Et comme les traductions ne repreſentent jamais tout à fait leur original, il eſt aiſé de juger combien une traduction d'une traduction en peut eſtre differente; & que ce qui fait de grandes difficultez dans le latin, pourroit n'en faire aucune dans le ſyriaque.]

NOTE IV.

Pour la page 261.c.2.

Sur ce que dit S. Gregoire de Nyſſe de la famille du Saint.

S. Gregoire de Nyſſe dit que Saint Ephrem trouvoit beaucoup de ſujets de ſe glorifier ſelon le monde, dans ſa race, dans ſa patrie, dans la ſplendeur de ſes anceſtres, dans la repuration de ceux qui luy avoient donné la vie, dans ſa naiſſance, dans la maniere dont il avoit eſté nourri & elevé, dans l'adreſſe & les qualitez avantageuſes de ſon corps, εὐπαθείαν, dans ſa condition, dans ſon emploi, & dans tous les autres dons exterieurs, qui ſervent de matiere aux panegyriques qu'on fait des gents du monde, mais qu'on

Nyſſ de Eph. p.137.d.

p.138.a.b.

Digitized by Google

ne peut pas louer dans un Saint qui a mepriſé toute la nobleſſe de la terre pour acquerir le titre d'enfant de Dieu, & qui a foulé aux piez toutes les affections & les inclinations charnelles. [Nous avons eſté obligez d'omettre tout cela, parceque nous ne voyons pas qu'on les puiſſe accommoder avec] ce que le Saint dit luy meſme de la baſſeſſe de ſon extraction. [Mais il y a encore plus de ſujet de s'étonner de ce que Saint Gregoire ne dit point] que ſon pere & ſa mere fuſſent du nombre des Confeſſeurs, comme on le lit dans ſa Confeſſion. [Il faut qu'il n'ait pas connu cette piece.]

Ephr. c. inf. p. 469. 2. a.

l. c.

NOTE V.

Pour la page 250 262. § 2.

Sur la maniere dont on cite S. Ephrem.

[Comme il eſt impoſſible de marquer en peu de lettres les titres de la pluſpart des opuſcules de Saint Ephrem, nous ſommes obligez de leur donner un nombre pour les citer. Dans ceux du premier tome de l'edition de Voſſius, imprimée à Anvers en l'an 1619, dont nous nous ſervons, nous ſuivons les nombres qu'il y a mis dans ſa table, & qui vont juſqu'à 89. Nous continuons ce nombre dans les tomes ſuivans, contant pour l'opuſcule 90 la vie du Saint par Metaphraſte; pour le 91, le recueil de ſes ſentences; pour le 92, celui où l'on fait l'hiſtoire de ſa converſion; & les autres enſuite, chacun ſous leur nombre. Mais nous ne contons que pour un opuſcule ce qui nous a paru ne compoſer qu'un meſme corps diviſé en divers chapitres; quoique Voſſius en ait fait de tous ces chapitres autant de titres differens, à qui il a donné chacun leur nombre; de ſorte qu'au lieu de 93 titres que Voſſius met dans ſon ſecond tome, nous n'en contons que 18, commençant le troiſieme tome par le nombre 109. Cette diviſion n'eſt pas bien juſte, puiſque dans le premier tome Voſſius marque comme des traitez ſeparez les differens chapitres d'un ſeul ouvrage, & que dans le ſecond il a mêlé dans le corps des 48 exhortations, des pieces qui font un corps à part. Mais cela n'eſt pas d'une grande conſequence pour les citations, & il ſuffit d'avoir marqué la regle que nous y gardons, afin qu'on les puiſſe entendre, & ſavoir à quoy elles ſe raportent. Nous ne marquons point la diſtinction des trois tomes de Voſſius, parcequ'elle ne nous ſerviroit de rien, le chifre des pages continuant toujours ſans diſtinction de tome.]

NOTE VI.

Pour la page 264. § 3.

Des deux hiſtoires de l'empriſonnement de S. Ephrem.

[L'hiſtoire de l'empriſonnement de S. Ephrem eſt raportée dans le traité intitulé de ſa Confeſſion, *p. 465*, & dans un autre qui porte pour titre, Recit que S. Ephrem fit aux moines ſur ſa converſion, *p. 216*. Ces deux traitez ne s'accordent pas toujours dans les circonſtances particulieres. Mais le premier paroiſt un écrit compoſé par Saint Ephrem meſme;] & le ſecond eſt le recit qu'un autre fait de ce que S. Ephrem avoit dit: *Sanctus Abbas Ephrem accedentibus ad ipſum fratribus, de ſeipſo utilitatis cauſa enarravit dicens &c.* [Ce dernier a donc aſſurément moins d'autorité que l'autre: & ainſi nous nous en ſervons pour éclaircir le premier: mais quand il ſe rencontre des choſes où l'on ne peut pas les accorder, nous abandonnons ſans difficulté celui où l'on fait parler S. Ephrem, pour nous attacher à celui où ce Saint parle luy meſme. Nous ne laiſſerons pas de marquer ici les endroits de ce recit de la converſion du Saint, que nous n'avons pas pu accorder avec ce qu'on lit dans ſa Confeſſion, & que l'on pourra voir dans le texte.]

Ephr. op. 92. p. 216. 2. b.

a.dit 17.1.bis. d.e. 'Ce recit porte donc que S. Ephrem trouva la vache d'un pauvre homme qui paiſſoit ; qu'il la pourſuivit juſques au ſoir, & juſqu'à ce que cette beſte preſte à veeller, tomba par terre, & mourut en ſa preſence au milieu de la foreſt, où la nuit elle fut mangée

p.216.2.d. des beſtes. 'Ayant eſté mis en priſon un mois aprés, il y demeura quarante jours avant que d'avoir ſa premiere

p.217.1.e. viſion, 'ou meſme prés de deux mois.

e. 'Il comparut le lendemain de cette viſion avec les deux autres premiers priſonniers, 'qui furent renvoyez abſous,

p.218.1.a.c. e. '& luy remis en priſon ; où aprés qu'il eut demeuré ſeul quarante jours, on y amena trois perſonnes, avec leſquels

2.a. il y paſſa encore trente jours. 'A la fin de ce temps là, il leur demanda ce qu'ils avoient fait, comme il luy avoit eſté ordonné dans une nouvelle apparition : Ils luy dirent qu'ils eſtoient innocens de l'adultere & des homicides dont ils eſtoient accuſez, mais non pas de toutes les autres fautes : deux ayant privé leur ſœur de ſon partage ſur une calomnie qu'ils luy avoient ſuſcitée, & le troiſieme ayant jetté un homme dans la riviere & l'ayant noyé enſuite d'une querelle qu'ils avoient

b.5. eue ſur un pont : '& comme Ephrem leur raporta ce que Dieu luy avoit auparavant fait connoiſtre ſur ce ſujet, ils entrerent dans une extreme crainte, admirant la juſtice de ſes jugemens, & ils ſe mirent tous quatre à pleurer.

b.c.d. 'Le lendemain ils comparurent tous devant le juge, chargez de chaines, à la vue de toute la ville. Les tourmens firent avouer aux trois autres les crimes dont on les accuſoit, & les autres meſme dont ils eſtoient encore coupables : 'Et ainſi ils furent condamnez

8.e. à eſtre pendus, *in furcam*, aprés avoir eu le poing coupé, & meſme tous les

d. deux pour le troiſieme. 'Aprés que cette ſentence fut rendue, on depouilla Ephrem pour le mettre auſſi à la queſtion, pendant qu'il prioit Dieu en ſon cœur & par ſes larmes, de le delivrer de ce danger, afin qu'il ſe fiſt moine & ſe conſacraſt à ſon ſervice. 'Le Gouver- e.

neur avoit déja commandé de l'étendre par les piez & par les mains, & de le fouetter à coups de nerf de bœuf, lorſque l'Aſſeſſeur luy dit qu'il valoit mieux le reſerver à une autre fois, parcequ'il eſtoit temps de diſner. 'Il p.219.1.a.

fut donc remené en priſon, & il y paſſa encore 25 jours tout ſeul, 'juſqu'à ce d.

qu'enfin il fut delivré ; [ayant paſſé dans la priſon ſelon ce conte, non pas 70 jours, comme porte ſa Confeſſion, mais quatre mois & demi pour le moins.]

NOTE VII.

Pour la page 277. § 8.

Que Sozomene a confondu deux Juliens ſolitaires.

'Sozomene parlant de S. Julien dont Soz.l.3.c.14. p.120.

S. Ephrem a écrit l'hiſtoire, dit qu'il vivoit avec une telle auſterité, qu'il ſembloit n'avoir pas un corps de chair & d'os comme les autres ; & il luy attribue beaucoup de miracles : ce qui convient fort bien à Saint Julien Sabbas ; au lieu que Saint Ephrem ne remarque point d'auſterité fort extraordinaire, ni aucun miracle de l'autre S. Julien : & c'eſt ce qui donne ſujet de croire que Sozomene a confondu ces deux Saints.

Je croy qu'il faut auſſi raporter à S. Julien Sabbas ce que dit Sozomene,] 'que celui dont il parle demeuroit au- p.120.b.

tour d'Edeſſe. 'Car de la maniere dont Ephr.op.3f. p.582.583.

S. Ephrem parle de luy meſme lorſqu'il demeuroit avec S. Julien, il y a tout lieu de croire qu'il eſtoit ſimple Religieux dans le monaſtere. 'Et puiſ- Nyſ. de Ephr. p.604.c.

que S. Gregoire dit que Dieu luy fit quitter ſon pays, [qui eſtoit Niſibe,] & l'amena à Edeſſe, parcequ'il n'eſtoit pas juſte que ce ſoleil demeuraſt plus longtemps caché ſous la terre, [nous avons ſujet de croire que ce fut à Ni-

ſibe plutoſt qu'à Edeſſe qu'il vécut ainſi en ſimple Religieux. Ainſi il y a apparence que ce S. Julien a vécu à Niſibe ou aux environs, des les premiers temps de la retraite de S. Ephrem, & ſous le regne de Conſtantin & de Conſtance.]

Pour la page 291. § 15.

NOTE VIII.

Difficultez ſur la lettre de S. Ephrem à Jean.

[Ce qui peut faire douter ſi la lettre à Jean eſt du grand S. Ephrem, dont elle porte le nom,] Ephr.op.94. p.124. c'eſt que l'hiſtoire du grand S. Macaire [d'Egypte] y eſt Vit.P.l.6.c.3. § 4.p.653.1. raportée dans les meſmes termes qu'on la trouve dans les Vies des Peres, [quoique Saint Macaire ne ſoit mort qu'en l'an 390, plus de dix ans aprés Saint Ephrem. Ainſi encore que cette lettre ne ſoit point indigne de S. Ephrem,] Ephr op.94. p.125.c. & qu'on puiſſe aſſurer qu'elle a eſté écrite dans la Meſopotamie où il vivoit, il paroiſt difficile de croire qu'elle ſoit de luy.

Soz.l.6.c.29. p.680 a. Neanmoins puiſque Timothée, fait Eveſque d'Alexandrie [en 381,] a écrit l'hiſtoire de pluſieurs ſolitaires, comme nous l'apprenons de Sozomene, [il peut bien n'y avoir pas oublié celle de S. Macaire, qui n'eſt mort qu'aprés luy, mais qui a eſté celebre bien long-temps avant ſa mort. Sozomene ne dit point que Timothée ait écrit eſtant Eveſque. Il peut l'avoir fait long-temps auparavant, & ſon hiſtoire peut avoir eſté traduite en ſyriaque lorſque Saint Ephrem vivoit encore. Ne peut-on pas dire meſme que Saint Ephrem avoit appris de quelque moine venu d'Egypte, ce qu'il raporte de S. Macaire? Car ſi la conformité de ſes termes avec ceux des Vies des Peres, donne ſujet de croire que l'un & l'autre a ſuivi le meſme auteur plus ancien que tous les deux, ne peut-on pas croire auſſi que les Vies des Peres ont pris cet endroit de Saint Ephrem meſme? Y a t-il quelque choſe qui l'empeſche? Si donc cette difficulté fait que nous n'oſons pas dire abſolument que l'écrit dont nous parlons ſoit de S. Ephrem, nous ne voyons pas auſſi qu'elle ſoit telle, qu'elle doive faire dire abſolument qu'il n'en eſt pas.

On pourroit objecter encore que] cet écrit parle des Paſtres comme déja anciens, [a] au lieu que Sozomene dit que cette eſpece de vie avoit commencé depuis peu. [Mais ce *depuis peu* ne ſe doit pas entendre du temps de Sozomene. Il eſt viſible qu'il le raporte au temps de Batthée & des autres dont il parle en cet endroit, qu'il ſuppoſe, ſelon ſa ſuite, avoir vécu du temps de Valens. Et quand il dit qu'ils avoient commencé depuis peu la vie ou la philoſophie des Paſtres, cela n'empeſche pas qu'ils n'euſſent commencé 40 ou 50 ans auparavant.] Ce que Theodoret dit de Saint Jacque de Niſibe, [peut meſme donner ſujet de croire que ce genre de vie avoit commencé pluſtoſt. Car Sozomene n'eſt point dutout un oracle.]

Ephr.op.94. p. 25.d. [a] Soz.l.6.c.34. p.690.d.

Thdt.t.v.P.c. 1.p.744 766.

NOTE IX.

Pour la page 299. § 19.

Sur l'opuſcule 16 de S. Ephrem.

Photius parle de l'écrit adreſſé par S. Ephrem aux moines Metebains plus en detail [que d'aucun autre; & ce qu'il en dit fait juger qu'il marque] le diſcours intitulé dans Voſſius, *Des vertus & des vices*, adreſſé à des moines qui eſtoient venus de fort loin pour recevoir ſes inſtructions. [Il eſt vray que les articles ne ſont pas dans le meſme ordre, & qu'il y en a onze dans S. Ephrem, au lieu que Photius n'en conte que neuf. Mais pour l'ordre, il paroiſt tout à fait arbitraire; & pour le nombre, c'eſt qu'au lieu de quatre articles ſur la patience, Photius n'en met que trois; & au lieu d'un ſur l'en-

Phot.c.196. p.411.l.f.

Ephr.op.16. t.3.p.16-46.

vie, & d'un autre ſur les injures, il ne met que le premier, n'ayant peuteſtre pas aſſez diſtingué ce qui eſtoit d'une matiere toute ſemblable : Et il le marque bien clairement en joignant dans un meſme article ceux qui eſtoient ſujets à l'envie, & ceux qui l'eſtoient à dire des injures.

Ce traité qui ne devroit faire qu'un titre dans Voſſius, y en fait douze, depuis le 16 juſqu'au 27.]

Pour la page 40. ℓ. 20.

NOTE X.

Sur l'hiſtoire des livres d'Apollinaire collez par S. Ephrem.

[Nous n'avons pas oſé mettre dans le texte une hiſtoire que S. Gregoire de Nyſſe raporte touchant S. Ephrem & Apollinaire ; mais nous ne pouvons pas nous diſpenſer de la mettre ici, de la meſme maniere qu'on la trouve dans ce Pere.]

Nyſſ. de Eph. p. 608. d. 609. a.

» 'Apollinaire, dit-il, ce novateur qui » a produit de ſa cervelle tant d'imagi- » nations, avoit fait un écrit contre la » foy, diviſé en deux tomes, & il les » avoit donnez en garde à une femme, » qu'on pretendoit avoir ſoin de ſatis- » faire ſes plaiſirs. Ephrem ayant oui » parler de l'ouvrage, s'en va trouver » cette femme pour luy apporter, diſoit- » il, la benediction de quelque ſolitaire » de ſa connoiſſance, ou ſous quelque » autre pretexte ; & faiſant ſemblant » d'eſtre comme elle dans la doctrine » d'Apollinaire, il la pria de luy preſter » ſes deux tomes pour s'en ſervir à re- » futer les heretiques, par où elle enten- » doit les Orthodoxes. Elle ſans ſe dou- » ter de rien, & perſuadée que c'eſtoit » un homme du parti d'Apollinaire, luy » preſte les livres, en le priant de les luy » renvoyer promtement. Quand il les » eut entre les mains, il en frota tous » les feuillets avec de la colle de poiſ- » ſon, en ſorte que toutes les pages te- » nant l'une avec l'autre, il n'y avoit pas » moyen de les ouvrir, ſans qu'il en pa- » ruſt rien audehors. Il les renvoya en- » ſuite à la femme, qui voyant la cou- » verture en bon état, les receut, & n'y » prit pas garde davantage. »

» Peu de jours aprés, Ephrem per- » ſuada à quelque Catholique d'engager » Apollinaire à une diſpute. Il ne le re- » fuſa point, & ſe confiant ſur ſes livres, » il ſe trouva au jour deſigné : mais il » pria qu'on l'excuſaſt de parler luy » meſme à cauſe de ſon extreme vieil- » leſſe, & qu'on luy permiſt de produi- » re ſes livres, où l'on trouveroit toutes » les réponſes & toutes les objections » qu'il avoit à faire. Ses diſciples appor- » tent donc les livres comme en triom- » phe : Mais Apollinaire en ayant pris » un pour l'ouvrir, il n'en put venir à » bout ni au commencement, ni au mi- » lieu, ni à la fin. Il prit l'autre, & il y » réuſſit auſſi peu qu'au premier. Ainſi » il ſortit de l'aſſemblée plein de confu- » ſion & de honte ; & le deplaiſir qu'il » en eut, le fit preſque tomber malade à » la mort, [on bien meſme le fit mourir ; » car le grec eſt embaraſſé : *ἀθυμία καὶ νόσου, καὶ τέλος θανάτου περιέστη.*] Metaphraſte a entendu qu'il en eſtoit morr. Boll. 1. feb. p. 2. c.

'Cette hiſtoire qui paroiſt peu digne de la gravité & de la ſincerité Chrétienne, ne fait pas aſſurément d'honneur ni à celui qui la raporte comme une belle action, ni à celui à qui elle eſt attribuée : & c'eſt peuteſtre, comme nous l'avons déja dit, ce qui a fait croire à des perſonnes tres judicieuſes que la piece où elle eſt, eſtoit indigne de S. Gregoire de Nyſſe. Je ne voy pas en effet ce qu'on peut dire pour l'excuſer, ſinon peuteſtre qu'il a cru que cette action eſtoit fainte, parcequ'il l'a cru eſtre d'un Saint. D'ailleurs le menſonge officieux eſt une des choſes que l'on trouve à redire dans beaucoup de Grecs, & que l'on reproche ſurtout à ceux qui avoient quelque

affection pour Origene, comme Saint Gregoire de Nyſſe. Il eſt certain auſſi qu'il y a d'autres fautes dans des ouvrages qu'on ne peut pas douter eſtre de ce Pere.

Pour S. Ephrem, il eſt plus aiſé de
[a] *Vſ. de Ephr.* *p.608.d.* l'excuſer. [a]Car cette hiſtoire n'eſt fondée que ſur ce que l'on en diſoit, & elle n'eſtoit écrite nullepart. [Or ces ſortes de raports ſont extremement ſujets à eſtre faux, ou en tout ou en partie. Et en effet, je ne voy pas bien
p.609 c. comment on peut ſoutenir] ce qui eſt dit dans celui-ci, qu'Apollinaire s'excuſa de parler ſur la vieilleſſe qui le conſommoit, τῷ γήρᾳ τὸν, [puiſqu'il ne ſe declara contre l'Egliſe que vers l'an 376, deux ans ſeulement avant la mort de S. Ephrem, & qu'il le ſurvéquit au
Bar.373.§ 27. moins de quatre ans.] [b]Car pour Baronius qui ne repugne pas à croire que cette hiſtoire regarde Apollinaire le pere, [cela eſt encore plus difficile, perſonne, hors Socrate, ne rendant le pere participant de l'hereſie du fils, & n'y ayant aucune apparence qu'il ait vécu juſqu'à l'an 376, auquel ſon fils ſe declara contre l'Egliſe, puiſque ſon fils profeſſoit déja les lettres humaines ſous Theodote de Laodicée, c'eſt à dire avant l'an 335. *V. les Apollinariſtes § 4.*]

2.10.d.prim. p.196. [c]Blondel cite comme une autorité cette hiſtoire du livre d'Apollinaire collé par S. Ephrem, ſans y faire de difficulté. Baſnage s'en moque. *p.77.78.*

Pour la page 307.§ 23.

NOTE XI.

Si c'eſt de S. Ephrem & en ſa preſence que S. Gregoire de Nyſſe parle dans un de ſes diſcours.

t.2.p.44. [a]Il y a une oraiſon dans S. Gregoire de Nyſſe, où voulant montrer que Dieu faiſoit encore alors des miracles par ſes ſerviteurs, il allegue l'exemple de quelques perſonnes de Meſopotamie là preſentes, dont il fait un fort bel eloge: [Et cet eloge convient tout à fait bien à Saint Ephrem. Car quoiqu'on ne raporte pas de miracles de luy, hormis celui qu'il fit à ſa mort,] [a]neanmoins le meſme Saint Gregoire *de Ephr.p.612.a.* aſſure qu'il en faiſoit; [a]Et S. Ephrem *a Ephr op.Syr. c.56 p.351.a.d.e.* ſemble dire luy meſme qu'eſtant une fois malade, il avoit obtenu de Dieu ſa gueriſon par ſes prieres. [Si c'eſt S. Ephrem dont parle S. Gregoire, il ne vint à Ceſarée qu'aprés qu'Euſtathe de Sebaſte ſe fut ouvertement ſeparé de l'Egliſe, c'eſt à dire au pluſtoſt l'été de l'an 373. *V. S. Baſile § 105.*] [b]Mais *Nyſ.t.2.p.640.d.* puiſque S. Gregoire ſe depeint dans cette oraiſon comme un homme déja fort agé, [il y a plus d'apparence qu'il faut raporter cette piece au temps que S. Ephrem eſtoit déja mort. *V. Saint Gregoire de Nyſſe note 4.*]

Pour la page 308.§ 23.

NOTE XII.

Que S. Ephrem n'a point ſceu le grec, & n'a point eſté Preſtre.

[a]La vie de S. Baſile qui porte le nom *Amph p.202. 206.* de S. Amphiloque, raconte ce qui ſe paſſa entre Saint Ephrem & S. Baſile, [d'une maniere toute differente de ce que nous en trouvons dans S. Ephrem meſme, & dans S. Gregoire de Nyſſe. Et cela ſuffit pour rejetter ce qu'elle en dit, quand elle ne ſeroit pas déja décriée comme elle l'eſt. Il n'y a point d'apparence auſſi que S. Gregoire de Nyſſe euſt manqué à dire que ſon frere, qu'il n'oublie pas de relever autant qu'il peut, avoit obtenu à Saint Ephrem, qui ne l'auroit pas non plus omis, le don d'entendre & de parler la langue greque,] [a]contre ce que *Phot.l.4.c. 26.p.700.d. Soz.l.3.c.16.p. 516.b.* nous liſons dans Theodoret & dans Sozomene, qu'il ne ſavoit pas le grec. [b]C'eſt pourquoi Baronius a raiſon de *Bar.370.§ 51. Riv l.3.c.21. p.447.* rejetter ce miracle.

[a]Pour ſon ordination, (car cette vie *Amph.p.206.* porte encore que S. Baſile le fit Diacre & Preſtre,) [b]le P. Combefis voudroit bien dire que S. Baſile ne le fit *a.p.275.*

pas Diacre, [parcequ'en effet il n'y a pas moyen, quoy qu'il en diſe, d'accorder cela avec les meilleurs auteurs, qui le qualifient Diacre d'Edeſſe :] mais les paroles ſont trop claires pour y trouver d'autre ſens.

p. 274.

[Il eſt encore moins probable qu'il l'ait fait Preſtre ; car ſi cela eſt, il eſt contre toute apparence de dire que cela n'ait pas eſté connu.] Et cependant il faut reconnoiſtre que S. Jerome, Pallade, Theodoret, & Gennade qui le qualifient Diacre, n'ont pas ſceu qu'il ait jamais eſté Preſtre. Sozomene dit meſme poſitivement qu'il n'a eſté elevé que juſques au diaconat. D'ailleurs, la raiſon que Baronius allegue contre ſon ſacerdoce, eſt tres conſiderable, ſinon en ce qu'il eſtoit de Sytie, au moins en ce qu'il eſtoit Diacre de l'Egliſe d'Edeſſe ; ce qui oſtoit à S. Baſile le droit de l'ordonner. Car pour l'ordination de S. Jerome que l'on allegue, [ce Saint n'eſtoit point Diacre d'une autre Egliſe lorſqu'il fut ordonné Preſtre à Antioche.] Que ſi les nouveaux Grecs, Vincent de Beauvais, & Tritheme ont cru qu'il avoit eſté fait Preſtre par S. Baſile, [ce n'eſt pas d'eux que nous apprendrons ce que S. Jerome, Theodoret, & Sozomene ont ignoré :] & pour le Prædeſtinatus du Pere Sirmond, [il faut mettre cette faute parmi les autres qui y ſont preſque en auſſi grand nombre qu'il y a de lignes.]

Boll. feb. p. 52. § 21. Genn. c. 5.

Ber. l. 5 c. 16. p. 518. b.

Bar. 378. § 15.

Boll. feb. p. 50. § 13. 24.

§ 21. 24.

§ 21.

Metaphraſte ne fait que copier S. Gregoire de Nyſſe, tant dans cet endroit, que preſque dans tout ce qui regarde S. Ephrem.

Sur. 1. feb. p. 8. 10.

NOTE XIII.

Pour la page 309. § 13.

Sur l'eloge de S. Baſile par S. Ephrem.

Rivet ſoutient que l'eloge de Saint Baſile attribué à S. Ephrem, ne peut pas eſtre de luy, à cauſe que par une alluſion propre à la langue greque, Baſile y eſt appellé la baſe des vertus ; d'où il infere que cette oraiſon a eſté écrite originairement en grec. [On peut voir ce qu'Origene répond à Jule Africain ſur une difficulté toute ſemblable & encore plus forte, qui n'a pas empeſché l'Egliſe de recevoir l'hiſtoire de Suſanne. Auſſi celle-ci n'a pas empeſché Mr Cotelier de nous donner le texte grec de cet eloge, comme d'un veritable ouvrage de S. Ephrem. On y voit meſme un certain caractere aſſez different des écrivains grecs.]

Riv. crit. l. c. 22. p. 317. Cotel g. t. 3. p. 54. 60.

Cotel g. t. 3. p. 54. 61.

NOTE XIV.

Pour la page 309. § 14.

Du temps de la mort de S. Ephrem.

S. Ephrem dans l'eloge qu'il fait de Saint Baſile, parle de ce Saint comme d'un homme déja mort. Bollandus neanmoins ne s'arreſte pas à cela, croyant que cela ne vient que du defaut de la traduction ; ce qui eſt aiſé à croire, quoique cela ſe trouve auſſi dans le grec : & il pretend que Saint Ephrem eſt mort quelques mois avant S. Baſile, à cauſe de ce que dit Saint Jerome, qu'il eſt mort ſous Valens, & Saint Baſile ſous Gratien. [Nous ne voyons pas lieu de douter que Saint Baſile ne ſoit mort en effet le premier janvier 379, lorſque Gratien regnoit en Orient auſſi bien qu'en Occident. *V. S. Baſile note 30.* Mais la maniere forte dont Saint Ephrem parle contre Valens, en le nommant dans le meſme eloge de Saint Baſile, fait que nous avons bien de la peine à croire qu'il l'ait prononcé avant la mort de ce prince.] Et en effet, au lieu que le latin de S. Jerome porte qu'il mourut ſous Valens, il y a dans la traduction greque de Sophrone que ce fut ſous Gratien, [ſoit que Sophrone ait lu de cette ſorte dans ſa copie, ſoit qu'il l'ait corrigé comme une faute.] Le menologe de Baſile dit qu'il a vécu juſqu'à Valens : ceux qui ſont encore plus nouveaux

Boll. 1. feb. p. 51. § 17.

Her. v. 3. c. 116. p. 403. a.

c. 115. p. 401. 2.

Boll. 1. feb. p. 50. c.

veaux diſent qu'il a fleuri ſous Theodoſe : [mais ce ne ſont pas des autoritez : Et je ne ſçay s'il faut auſſi avoir
Ephr. p. 619. égard] à ce qu'on lit ſur un manuſcrit de S. Ephrem, tres ancien, dit Voſſius, Que ce Saint pratiqua la vie monaſtique des le temps de Conſtantin, & juſques à Valens, ſous le regne duquel il mourut.

[C'eſt donc proprement S. Jerome qui nous retient, & qui fait que nous n'oſerions étendre la vie de S. Ephrem audelà de Gratien, c'eſt à dire du temps que Gratien a regné en Orient. Il n'y regna que depuis le 9 aouſt 378, que mourut Valens, juſqu'au 19 de janvier 379, qu'il laiſſa à Theodoſe cette partie de l'Empire. C'eſt donc dans ce temps là qu'il faut mettre la mort de S. Ephrem, pour ne nous pas eloigner de S. Jerome : Et ainſi il ſemble qu'on ne la peut mettre ni le 28 de Janvier, auquel les Grecs la celebrent, ni le premier de fevrier, auquel la font les Latins. Neanmoins cela ne nous arreſteroit pas, puiſqu'apparemment on ne ſavoit pas encore à Edeſſe le 28 de janvier, la promotion de Theodoſe, qui s'eſtoit faite neuf jours ſeulement auparavant à Sirmich en Illyrie ; & on pouvoit meſme la ſavoir, & ignorer encore que Gratien luy euſt cedé l'Orient ; de ſorte que les actes ſe paſſoient ſans doute encore ſous le nom de Gratien.

Mais ce qui fait douter davantage
Lauſ. c. 101. p. 101. d. du jour de ſa mort, c'eſt que] Pallade dit qu'aprés eſtre ſorti de ſa cellule pour aſſiſter les pauvres durant la famine, & avoir employé un an à cet exercice de charité, lorſque l'abondance du blé fut revenue, & que les pauvres qu'il avoit amaſſez pour les faire ſubſiſter, furent retournez chez eux, il retourna auſſi dans ſa cellule,
Poll. t. feb. p. 10. § 13. & y mourut au bout d'un mois. Cela oblige donc à dire qu'il mourut non pas dans l'hiver, mais au pluſtard vers le commencement de l'autonne, [& qu'on en a mis la feſte en un autre temps pour quelque raiſon que nous ne connoiſſons pas.

Son oraiſon ſur S. Baſile nous oblige donc de croire qu'il vivoit & preſchoit encore un mois entier pour le moins aprés la mort de Valens, c'eſt à dire aprés le 9 aouſt 378. Pour l'hiſtoire d'une femme dont il eſt parlé dans la vie pretendue de S. Baſile par S. Amphiloque, & qui nous obligeroit à dire, ſi elle eſtoit vraie, que S. Ephrem vivoit encore lorſque Saint Baſile mourut, ou au moins fort peu de jours auparavant, ce n'eſt pas ce qui nous peut arreſter, & nous n'en parlons que pour dire qu'elle ne merite pas que l'on en parle.]

NOTE XV.

Pour la page 318. § 25.

Comment le Teſtament de S. Ephrem a eſté écrit.

Poll. t. feb. p. 7. § 8. [La vie de S. Ephrem porte qu'ayant prevu ſa mort, *præſcius*, il compoſa ſon Teſtament, aprés quoy il tomba dans une maladie qui l'emporta en peu de jours. Le Saint meſme dans un endroit
Ephr. op. gr. p. 111. a. b. de ſes ouvrages aſſez obſcur, ſemble demander à Dieu de pouvoir expoſer une partie de ſes crimes dans ſon Teſtament, pour commencer par là à les expier. [Mais quand il auroit effectivement compoſé par avance le commencement de cette piece, cela ne ſe peut dire de la fin avec aucune vraiſemblance ; & il eſt bien plus probable, ou plutoſt il eſt viſible que ce ſont les veritables paroles qu'il dit en mourant, & qui furent recueillies & écrites mot à mot par quelqu'un des aſſiſtans.] Il y a des endroits où Voſſius
Ephr. p. 61. C. dans ſa traduction fait parler le Saint, *Hæc me loquente &c.* & où neanmoins c'eſt un autre qui parle de luy ſelon le grec : ταῦτα δὲ αὐτοῦ λέγοντος &c.

Pour la page 518. § 18.

NOTE XVI.

Sur les écrits de S. Ephrem en general & en particulier.

Riv. crit. l. 3. c. 2. p. 337. 340.

[1] Rivet rejette generalement tous les écrits qui portent le nom de Saint Ephrem; 1°, A cauſe du peu de croyance qu'on doit avoir aux traducteurs tant grecs que latins; 2°, Parceque dans la pluſpart on ne trouve pas cette ſublimité d'eſprit que S. Jerome y remarque, & que meſme il y a quelquefois des fautes inſupportables; 3°, A cauſe de la diverſité qui ſe rencontre entre les differentes traductions, & quelquefois entre les pieces meſmes; 4°, Parcequ'il y en a qui paroiſſent écrits originairement en grec. [Il ſuffit aſſurément de ſavoir que ces ouvrages ſont traduits ſur une traduction, & que nous n'avons ni le grec ni le ſyriaque, pour ne leur pas donner une autorité entiere, au moins dans les matieres conteſtées, quand on ſuppoſeroit que les traducteurs ont eu toute la fidelité & toute la capacité poſſible: & aſſurément il eſt aiſé de remarquer bien des fautes dans la

p. 339. traduction de Voſſius.] [2] On y trouve, à ce qu'aſſure Rivet, divers endroits qui ne ſont point dans celle d'Am-

p. 336. broiſe Camaldule, [3] qui avoit traduit avant luy pluſieurs ouvrages de Saint Ephrem. [Voſſius reconnoiſt qu'il en a retranché d'autres mis par Ambroiſe, parcequ'ils ne ſe trouvoient pas dans le grec. Mais je ne ſçay pas comment

Ephr. op. 78 p. 180. ad calc. 300. 333. a. b. excuſer] [4] ce qu'il avoue luy meſme avoir fait, de demembrer des pieces qui ſont jointes dans des manuſcrits, & d'avoir mis une partie d'un coſté, & l'autre d'un autre, [ſans dire ſeulement qu'il y ait apparence que ce ne ſont pas des membres d'un meſme

Ep. 78 p. 180. b. c. corps.] [5] Il dit quelquefois que ce qui eſt ordinairement joint, ſe trouve avec un titre propre dans un manuſcrit: [comme s'il n'eſtoit pas ordinaire de donner differens titres aux differentes parties d'un ouvrage. Je ne ſçay ſi c'eſt de ce demembrement que nous viennent pluſieurs traitez qui ne ſont que de veritables fragmens & des bouts de ſermons, dont on ne ſçait où prendre ni le commencement ni la fin. Aſſurément Bollandus a raiſon] [6] de ſouhaiter qu'il nous euſt donné le texte grec qu'il avoit entre les mains,] & il eſt difficile de comprendre qu'il air eu quelque bonne raiſon de ne pas faire une choſe qui luy euſt eſté ſi honorable, & ſi avantageuſe à l'Egliſe. Cependant Mr Bourgeois Abbé de la Merci-Dieu, Docteur tres pieux & tres digne de foy, m'a aſſuré qu'on luy avoit refuſé à Rome le texte grec, quoiqu'il le demandaſt au nom des Eveſques de France, qui le vouloient faire imprimer. Le celebre Imprimeur Antoine Vitré, a fait voir autrefois à Mr Hermant Chanoine de l'Egliſe de Beauvais, un eſſai qu'il avoit imprimé du grec de S. Ephrem, ſur un manuſcrit que le Cardinal Barberin avoit envoyé à Mr Aubert Principal du College de Lân, qui nous a donné S. Cyrille d'Alexandrie: mais on ne croit point que cette premiere feuille ait eu de ſuite.

Boll. 1. feb. p. 13. § 28.

Cependant ſi ces écrits ne ſont pas en un état qu'on les puiſſe produire comme une autorité inconteſtable dans les diſputes qui regardent les dogmes de l'Egliſe, ce n'eſt pas à dire qu'il faille les rejetter avec le mepris qu'en fait Rivet.] [7] Si les Proteſtans rejettent tout ce qui eſt donné par les Catholiques, & les Catholiques tout ce qui eſt donné par les Proteſtans, parcequ'il peut y avoir de l'ignorance de part & d'autre, & meſme ſi l'on veut, de la mauvaiſe foy, nous nous priverons volontairement de bien des lumieres qui nous peuvent eſtre tres utiles.

Du Pin, p. 456.

Les autres raiſons de Rivet ne regardent que quelques traitez en parti-

culier & en petit nombre. Mais s'il y en a dont ont ait de juſtes ſujets de douter, il y en a d'autres dont l'autorité ſe peut dire indubitable, comme celui de la perle cité par Leonce de Byzance, ſon Teſtament, la vie de S. Julien. Il y en a auſſi pluſieurs où il ſe nomme.

p.431.432. 'On peut dire en general que preſque tout ce qu'on attribue à Saint Ephrem, a ce caractere d'humilité, de pieté, de componction, & de crainte de Dieu, qui a aſſurément eſté celui de ce Pere. [Mais dans la lecture que nous en avons faite, il nous a paru qu'entre ceux qui ont ce caractere, il y en a qui paroiſſent aſſez peu dignes du feu & de l'elevation de S. Ephrem, & qu'entre ceux qu'on peut dire eſtre dignes de luy, les uns qui font le plus grand nombre, ont plus de facilité & de netteté, & les autres au contraire ont des raiſonnemens forts & profonds, ſouvent obſcurs & difficiles. Nous croyons que ces derniers peuvent paſſer pour les plus certains, parcequ'ils reviennent le mieux à ce que

Soz.l.3.c.16.p. 'Sozomene dit de ſon ſtyle: & en effet, celui De la perle eſt de ce nombre: Ceux qui ſont elevez & faciles, ont auſſi pour eux Sozomene, qui reconnoiſt de la facilité dans Saint Ephrem, auſſibien que de la profondeur & de la force. Nous ne voudrions pas meſme rejetter ſur cela ſeul ceux qui ont plus de ſimplicité, puiſque les plus grands genies ſe rabaiſſent quelquefois, ou ſe laſſent de ſe ſoutenir, ſans parler des defauts d'une double traduction.

Nous allons maintenant faire le denombrement de tous ces écrits, pour marquer ce qu'il y a à en dire de particulier, & le jugement qu'il nous ſemble qu'on en peut faire, lorſque nous verrons lieu d'en faire quelqu'un, en attendant que des perſonnes plus judicieuſes & plus habiles ſe ſoient appliquées à cette critique.] 'Car Mr du Pin s'eſt attaché à marquer ce qui eſt traité dans ces ouvrages, ſans en juger d'aucun preſque en particulier, 'ſe contentant d'avoir établi en general qu'il y a bien de l'apparence que la pluſpart ſont de Saint Ephrem. [Nous marquerons avec ſoin ceux que nous trouverons autoriſez par des témoignages de l'antiquité, & par Photius, ne doutant pas que les perſonnes equitables ne jugent que quand cette preuve ne ſeroit pas demonſtrative, elle ſuffit neanmoins pour nous donner quelque reſpect pour ces ouvrages, & les rendre capables au moins d'edifier la pieté, & de donner quelque lumiere à l'hiſtoire. Nous ſuivrons pour cela l'ordre de Voſſius, ſans pourtant nous y attacher tout à fait.

Du Pin, p.437. 446.

p.437.

'Le premier diſcours de S. Ephrem qui regarde la dignité du ſacerdoce, & fait voir combien ſont coupables ceux qui l'exercent indignement, [eſt du nombre de ceux que nous avons dit avoir de la facilité, mais en meſme temps de la grandeur, du feu, & de l'elevation, & que nous appellerons pour abreger, beaux & faciles. Il peut eſtre marqué par Saint Gregoire de Nyſſe,] 'qui dit que le Saint a conduit à la perfection les miniſtres de l'autel, τὸς ἱερέας, en preſcrivant les loix du ſacerdoce, '& que comme Elie, il a fait voir publiquement la honte des Preſtres infames & dereglez, τὸς τὰς διεφθαρμένους. [Cette expreſſion ſemble pourtant marquer quelque choſe de plus fort que l'écrit dont nous parlons.]

Ephr.or.1.p. 1. 1.2. a 2. b 1.2. Nyſ.de Eph. p.611.b. d.

'Le ſecond, adreſſé à un moine, [a] qui ce ſemble eſtoit Preſtre, [b] & vouloit neanmoins ſe marier aprés ſes vœux, [pourroit eſtre comptis dans] 'les traitez qu'il a fait ſur la virginité, ſelon S. Gregoire, [ſi une matiere ſi vague & ſi commune pouvoit marquer quelque choſe en particulier: Il y a encore aſſez d'autres traitez dans S. Ephrem

Nyſ.de Eph. p.601.d.

ſur la virginité & la chaſteté; & celui-ci n'a rien qui nous paroiſſe bien digne de luy.]

Phot.c.196.p. 513. [f] Photius luy attribue un diſcours pour montrer que la punition d'Heli a eſté juſte, adreſſé à une perſonne qui en doutoit.[f] C'eſt le ſujet du troiſieme opuſcule dans Voſſius : & il eſt beau ſur le zele qu'on doit avoir pour Dieu, quoiqu'il paroiſſe peu vif pour Saint Ephrem.

Ephr.op.3.p. 63.

op.4.p.25. [f] Celui d'aprés eſt une fort belle exhortation à tout le peuple ſur la maniere dont on doit aller à l'egliſe, s'approcher des ſacremens, & celeb. er les feſtes des Saints : ce n'eſt cependant qu'un fragment.

Phot.c.196.p. 513. [f] Photius attribue encore à S. Ephrem un diſcours ſur la charité; [a] & S. Gregoire de Nyſſe ſemble dire meſme qu'il y en avoit pluſieurs.[f] Nous en avons trois ſous ce titre; l'un eſt ſur le pardon des injures :[f] l'autre qui eſt la concluſion d'un ſermon fait ſur le ſoir[en quelque jour de jeûne,] regarde l'aumoſne & la charité envers les pauvres :[f] & le dernier eſt ſur la charité & l'amour que nous devons à nos freres.

[a] Ny[f] de Ephr. p.[illegible]3.d

Ephr.op.1.p. 26.

op.5.p.30.

op.8.p.333.

p.324.1.d. [f] On y voit l'humilité ordinaire de S. Ephrem.[Je ne voy rien dans les deux autres qui le marque particulierement :] & meſme dans le premier, S. Jean eſt ſurnommé par deux fois le Theologien, comme ſi c'euſt eſté déja ſon titre ordinaire.[Cependant je doute que cela ſoit commun dans les Peres du IV. ſiecle, & meſme dans les ouvrages de S. Ephrem qui peuvent paſſer pour eſtre les plus aſſurez. Pourroit-on dire que le traducteur grec auroit ſuivi l'uſage de ſon temps ? Je ne trouve dans aucun de ces trois traitez] [f] ce que Leonce dans ſon ſecond livre contre Neſtorius & Eutyche, cite de l'oraiſon de Saint Ephrem ſur la charité.

Nic p.1.4.1.p. 1001.c.

Ephr.op.6.p. 28.a. [f] Le ſixieme des opuſcules de Voſſius, eſt la fin d'un diſcours ſur la charité, d'où il paſſe au jugement dernier, à la penitence, & aux autres bonnes œuvres qui nous y peuvent preparer, entre leſquelles il s'étend ſur le chant des pſeaumes &c. On voit que cette matiere de la penitence & du jugement, avoit eſté le principal ſujet de ſon ſermon, & il dit que c'eſt ce qu'on doit toujours mediter.[C'eſt ce que S. Ephrem traitoit le plus volontiers : & auſſi ce diſcours a aſſez de ſon feu & de ſon zele.]

op.11.p.94. [f] Le ſettieme & le neuvieme n'ont rien que de commun & de facile. Le dixieme paroiſt avoir encore quelque choſe audeſſous. L'onzieme eſt facile auſſi, mais deplore avec beaucoup de pieté & de vivacité les miſeres de la vie preſente, pour laquelle nous faiſons tout, ſans penſer à l'eternelle. Le douzieme montre fort bien qu'il n'y a point de milieu entre le ciel & l'enfer. Le 13e qui eſt peuteſtre la continuation du 12e, a un air commun & facile, mais bon. Le 14e eſt peu de choſe ; mais le 15e paroiſt digne de Saint Ephrem. [C'eſt apparemment une de ſes poeſies,] puiſqu'on l'intitule une ode. Il l'écrit à une perſonne pour l'exciter à la penitence.

Nous avons parlé dans le § 19, du diſcours adreſſé aux moines de Metebe, pour les inſtruire de diverſes vertus & de divers vices oppoſez les uns aux autres, qui paroiſt tout à fait digne de Saint Ephrem, quand il ne ſeroit pas autoriſé par le témoignage de Photius, *c.196.p.513.* Il comprend dans Voſſius depuis le nombre 16 juſques au 27[e].

Le 28[e] qui eſt fort beau, & digne de S. Ephrem, eſt diviſé en 91 articles qui ſont autant de ſentences de pieté. Il faut dire la meſme choſe du 29[e],] [f] qui eſt une lettre adreſſée à un nouveau Religieux nommé Amoc. Voſſius la diviſe auſſi en 96 articles :[mais il ſemble qu'il le faut terminer au 40[e],] [f] qui

Ephr.op.19.p. 51.2.e.

p.57.a.

paroiſt veritablement eſtre la concluſion d'une lettre ; & le 41e commence une hiſtoire ſans aucune liaiſon avec ce qui a precedé. [Il y a meſme dans les articles ſuivans, comme dans le 47e, le 76e, des avis qui ne conviennent guere à un ſolitaire & à un Religieux. On peut dire qu'ils ſont tous bons, & aſſez dignes de Saint Ephrem : Ainſi il importe peu de quel ouvrage ils faſſent partie.

Nous n'avons rien de particulier à dire ſur le 30e opuſcule de Voſſius. Le 31e ſur les diſtractions eſt beau. Le 32e eſt une priere tres belle, & tres digne
op.32.p.64.a. b. de S. Ephrem.]' Il s'y adreſſe enſuite à ſes freres d'une maniere qui donne ſujet de croire que ce n'eſt que la ſuite d'un plus long diſcours.

op.33 p.64.a. b. ' Saint Ephrem ſe nomme luy meſme dans le 33e, [& dans divers autres que nous marquerons en leur rang. Ainſi à moins que d'avoir de fortes raiſons pour dire qu'ils ſont de quelque autre Ephrem, ou que ce ſont des pieces abſolument ſuppoſées, on a grand ſujet de croire qu'ils ſont de luy. Ce 33e en eſt d'ailleurs tout à fait digne, eſtant tres vif, tres humble, & tres plein de pieté.]

Phot c.196 p. 412. ' Photius parle d'un traité où Saint Ephrem deploroit la maniere dont il avoit vécu : [C'eſt aſſez la matiere du 34e, où il expoſe avec gemiſſement ce qu'il trouvoit à condanner dans ſa vie ; & ce traité eſt d'ailleurs digne de luy. Neanmoins il y pleure plutoſt l'état où il ſe trouvoit encore par la loy du peché qu'il ſentoit en luy, ſans particulariſer aucun fait, que les fautes qu'il pouvoit avoir fait autrefois, ſelon les termes de Photius, οἰ, τότε. Ces termes pourroient donc marquer plus aiſé-
Ephr.conf.p. 465. ment l'opuſcule 115e.]' que l'on intitule ſa Confeſſion, de meſme que celui-ci, & où il rapotte l'hiſtoire de ſon empriſonnement dans ſa jeuneſſe. [Mais nous ne voyons pas que l'on puiſſe raportet ni au precedent, ni moins encore à celui-ci, ce qu'ajoute Photius,]' que celui dont il parle eſtoit comme le prologue des exhortations qui eſtoient enſuite au nombre de 48. Phot.c.196.p. 512.

[Le 35e de Voſſius, qui apprend avec quel eſprit il faut embraſſer la vie monaſtique, paroiſt tres digne de Saint Ephrem. Le ſuivant eſt auſſi tres bon & tres ſaint. Le 37e a du feu, du genie, de l'humilité, & de bonnes choſes : mais il ſemble qu'il y ait auſſi bien des paroles pour un eſprit auſſi ſolide que celui de S. Ephrem.]' C'eſt une réponſe ſur quelques queſtions que l'on avoit faites à l'auteur. Ephr.op 37.p. 74.a.

[Le 38e ſur la foy & la confiance de Dieu, eſt auſſi tres bon, mais moins animé, & bien egal pour le feu de S. Ephrem. Le 39 & le 40e qui n'en doivent faire qu'un, ſont pour montrer contre les payens que les tremblemens & les autres evenemens ſemblables, ſont des effets de la puiſſance & de la juſtice de Dieu. Nous en avons tiré] ' la mort de Domnus, & la converſion op.40.p.79. de Macedone : [& neanmoins il faut avouer que nous n'y voyons rien qui marque particulierement S. Ephrem.

Nous pouvons le dire encore du 41e, fait, ſelon le titre, pour ruiner l'orgueil,]' & adreſſé à une perſonne qui op.41.p 81.a. b. s'eſtoit l'aiſſé aller à quelques penſées de vanité. ' S. Gregoire de Nyſſe marque que S. Ephrem a fait un diſcours de l'humilité. Mais il ajoute auſſitoſt : Qui pourra le lire ſans haïr en meſme « temps toute l'enflure de l'orgueil, ſans « ſe croire le dernier de tous les hommes ? « [Je doute que cela ſe puiſſe appliquer à celui dont nous parlons.]' Auſſi Photius nous apprend que S. Ephrem avoit fait un ouvrage ſur l'humilité, [mais bien different de celui-ci,] puiſqu'il eſtoit diviſé en cent chapitres ; & l'on y voyoit toute la beauté & la force de S. Ephrem. Nyſſ.de Ephr. p.403.c. Phot.c.196.p. 513.m.

[Cet ouvrage important manque

Ephr.op.t.2. p.357.a.c. done dans l'edition de Voſſins.]'Car pour celui qu'on y trouve, dont le titre porte que c'eſt un ouvrage diviſé en cent chapitres, fait pour enſeigner

p.146.a.b.c. la maniere d'acquerir l'humilité,'le premier chapitre en parle effectivement :[mais tout le reſte eſt une inſtruction generale pour la vie d'un moine; & il n'y eſt parlé de l'humilité que fort legerement, & bien moins que de pluſieurs autres vertus. Je n'y voy rien meſme qui réponde particulierement au caractere de S. Ephrem. Je croirois volontiers que le premier article & le titre, non comme l'a mis

c. parte ad c. Voſſius,]'mais comme il l'avoit trouvé dans les manuſcrits,[ſont du traité marqué par Phorius, & que le reſte eſt d'un autre ouvrage tout different.]

c. 'Et en effet, Voſſius reconnoiſt qu'il eſt diviſé dans les manuſcrits en plus de cent chapitres,[contre ce que dit Photius.]

op. tom. 2. p. 306. a. 'Nous avons un petit traité de l'humilité qui ne tient pas ſeulement une demie page, & Voſſius en fait un article ou un chapitre de l'ouvrage des Pareneſes.

[L'opuſcule 42e eſt tres digne de l'eſprit, de l'humilité, & du zele de S. Ephrem. Il eſt fait ſur les defauts des moines, & particulierement ſur ceux qui ne vouloient point ſe ſoumettre les uns aux autres. Le 43e qui regarde la mediſance, eſt beau, mais extremement diffus.]'Ce qui eſt depuis ces paroles, *Nam Eſau primogenitis &c.* ne paroiſt guere lié avec ce qui precede; & je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point quelque fragment d'une autre piece.

op. 43. p. 89. c.

Phot. c. 206. p. 51. fin. 'Le traité intitulé, Qu'il ne faut pas s'amuſer à rire & à ſe divertir, mais qu'il faut gemir & pleurer, eſt marqué par Photius [C'eſt un ſermon tres beau & tres digne de l'humilité de Saint Ephrem. Il parle de la componction & de la mort,]'dont la crainte le fait crier vers Dieu;[ce qui eſt tout à fait dans ſon air.]'Cependant il y cite une parole d'un Saint,'qui eſt attribuée dans les meſmes termes à Agathon, qui vivoit dans l'Egypte[un peu aprés S. Ephrem. *V. ſon titre.* Seroit-ce que Agathon l'auroit appriſe de quelque autre plus ancien ?]'Voſſius dit qu'il a retranché de ce traité diverſes choſes de cette nature, qui eſtoient dans une autre edition latine, & qu'il n'avoit point trouvée dans le grec.

Edit. op. 44. p. 94. a. b.

p. 91. a. b. Vit. P. 1. c. 10 §. 8 p. 196. a.

Ephr. a. p. 93. b. c.

'Le traité ſuivant, intitulé, Qu'un Chrétien doit s'abſtenir des jeux & des divertiſſemens, a quelque raport à celui-ci pour le ſujet.[Il eſt plein de feu, & tres beau.]'Mais S. Jean y eſt ſurnommé le Theologien. Il y a auſſi diverſes choſes, *p. 94.* qui ſe trouvent preſque en meſmes termes dans le 6e, *p. 28.*'On voit l'humilité de S. Ephrem dans le 46e, mais ce n'eſt preſque qu'un extrait de l'Ecriture.'Il ſemble combatre les dereglemens des Meſſaliens, 'pour preſerver de leurs pieges un neophyte à qui il adreſſe cet écrit, & n'eſtre pas condanné de Dieu, s'il luy avoit caché la verité.'On voit encore l'humilité & la charité de S. Ephrem dans l'opuſcule 47e, adreſſé à un ſolitaire qui vouloit retourner au ſiecle & ſe marier.

op. 46. p. 91. a. b.

p. 94. a. b. c.

op. 46. p. 98. a. & 99. a. b.

p. 96. a. b. 97. a. a.

p. 96. a. b. 98. a. c.

op. 47. p. 100. a. b. c. d.

[Nous ne remarquons rien de particulier dans le 48e, qui apprend à fuir les compagnies qui nous peuvent eſtre dangereuſes, & à s'entretenir de bonnes penſées pour eviter les mauvaiſes, dont il nous avertit meſme qu'il faut peu parler.

Le 49e n'a rien dutout de S. Ephrem: Et en effet, c'eſt preſque mot à mot la premiere partie de l'homelie, *Rurſus furit Herodias &c.* dans le ſixieme volume de Saint Chryſoſtome, *hom. 26. p. 235.*

Le 50e n'eſt qu'un fragment d'un plus grand ouvrage.]'S. Ephrem s'y nomme, ſelon un manuſcrit. L'eloge de la chaſteté qui fait le 51e, eſt bon.

op. 50. p. 108. a. d.

Le 52 eſt pour exhorter un moine à conſerver la meſme vertu.

op.13.p.110. ′Le traité Des paſſions qui eſt une priere que l'ame qui gemit dans ſes imperfections, adreſſe à Dieu, [eſt tres beau, & tres digne de Saint Ephrem: Phot.c.191.p. 412. mais ce n'eſt pas]′ celui qu'il avoit fait pour montrer qu'il faut fuir les paſſions, & que Photius met le 30e dans le corps de ſes exhortations. [Le Saint s'y plaint de luy meſme & de la maladie de ſa volonté, craint le jugement de Dieu, s'anime à la penitence, demande miſericorde, & eſpere en la puiſſance de la grace.

Voſſius met enſuit quatre ſermons ſur la componction ſous le ſeul nombre 54. Ils ſont tous dignes de Saint Ephrem, particulierement les trois premiers.] Il ſe nomme dans le der- a Ibr op.54.c. 6 p.118.r.d. c 1.p.12.r.c. nier;[a] & le premier eſt fait par une perſonne qui demeuroit à Edeſſe. [Il s'y humilie profondément dans la vue de ſes pechez, & dans la crainte de l'enfer. Dans le ſecond qui peut eſtre une ſuite du premier, il continue à ſe plaindre de luy meſme, s'anime à l'eſperance, & donne de belles regles de morale. Il fait voir dans le troiſieme que cette vie merite non qu'on l'aime, mais qu'on la pleure, & qu'il faut recevoir la mort avec joie: & dans le quatrieme il s'anime luy & les autres aux larmes de la penitence par l'exemple de David.]

Nyſ de Ephr. p. 603.a b Ephr op.55-57 t.1.p 199-124. c op.1.t.3.p. 487. ′Saint Gregoire de Nyſſe témoigne qu'il a écrit ſur la penitence.[b] Nous avons quatre ſermons ſur ce ſujet dans le premier tome,[c] & un fort long traité dans le troiſieme. [Les quatre ſermons, dont Voſſius a joint les deux premiers ſous le ſeul chifre 55, paroiſſent dignes de luy, ayant ſon air elevé & vif, auſſibien que ſon humilité. Je ne ſçay pourquoi dans le premier il parle tantoſt comme à une ſeule perſonne, tantoſt comme à pluſieurs: & cela n'eſt pas rare dans les ouvrages de S. Ephrem. J'ay peur que cela ne vienne ſouvent de la faute des traducteurs. Le ſecond ſermon eſt pour porter à embraſſer la penitence, & à ne ſe point decourager de ſes fautes; & le troiſieme pour eſperer de la toute-puiſſance de Dieu le pardon & la gueriſon de nos pechez.]′ Mais ce n'eſt op.55.p.114.a. qu'un fragment d'un plus long diſcours. [Le quatrieme traite de la patience, auſſibien que de la penitence. Le grand traité ſur la penitence paroiſt digne auſſi de S. Ephrem,]′ qui y op.111.p.472.c 473. combat la dureté des Novatiens, & meſme les folies des Millenaires.

′L'opuſcule 58 de Voſſius ſur la pa- p.448.449. tience eſt bon: mais il ſemble qu'il a peu le ſtyle de S. Ephrem.]′ Son humi- op.58.p.411. lité paroiſt davantage dans le 59, [qui eſt une exhortation generale à embraſſer la vertu avec courage, & à lire l'Ecriture pour y trouver les remedes de tous nos maux.

′S. Gregoire de Nyſſe releve ce que Nyſ.de Eph. p.603.604. S. Ephrem a fait ſur le jugement dernier, & le ſecond avenement de J. C, dont il nous donne, dit-il, une idée ſi vive, qu'on croit déja y eſtre preſent &c. Nous avons beaucoup d'écrits ſur ce ſujet, comme le 60e de Voſſius,′ qui Ephr.op.60.p.92. eſt intitulé De la patience, de la conſommation du ſiecle &c.′ Voſſius dit p.116.r.e. que quelques uns l'attribuent à Saint Chryſoſtome, [dont le ſtyle eſt pourtant bien aiſé à diſcerner de celui de S. Ephrem. Il m'a paru auſſibien qu'à Voſſius, avoit l'air de S. Ephrem, & en eſtre digne.]′ Dans une ſuite de di- op.90.p.148. verſes demandes auſquelles ce Saint répond, il paſſe tout d'un coup à cette matiere ſans aucune liaiſon avec ce qui precede; [& il eſt bien difficile de croire qu'il n'y ait pas de la brouillerie.]

′Il y a enſuite deux autres traitez, op.71.72.73. 150-152. qui neanmoins n'en font qu'un, ſur les diverſes peines de l'enfer. [Ils paroiſſent bien dignes de Saint Ephrem:

Mais je ne ſçay ce qu'il faut dire de ce
p.150.1 d[i]t. a.a. que] le 42 & le 43e Canon des Apoſtres
y ſont citez comme eſtant veritable-
p.[illegible]1.a. ment des Apoſtres. La Vierge y eſt ap-
pellée *Domina Dei Genitrix*, [ce qui n'eſt
p.114.2.d. rien.] Mais le *propriè & verè Deipara*,
[eſt bien fort pour croire que cela n'a
eſté écrit que depuis que Neſtorius a
voulu conteſter ce terme. Il faut dire
au moins que c'eſt une addition du
p.[illegible]1.a]Riv. cæit.l.4.c.21.p. 551. traducteur grec.] Rivet ſe moque de
l'adieu que l'auteur y fait donner aux
Saints par les damnez ; *Valete Apoſtoli*
&c. [Mais s'il n'y avoit que cela, pour-
quoi un auteur tout pathetique com-
me S. Ephrem, n'aura-t-il pas pu ex-
primer en cette maniere la ſeparation
eternelle des damnez d'avec les Saints?]
Riv.p.559. Au lieu de *valete*, Rivet lit *ſalvete* ; &
ſur cela ſe plaint que l'on fait louer
Dieu dans ſes Saints par les damnez,
contre l'autorité de l'Ecriture. [Cela
eſt pitoyable, & bien indigne d'un
homme d'honneur qui a un peu d'eſprit
& de ſcience.

Les diſcours qui ſuivent le 72e juſques
au 85e, ſont encore ſur la mort & le
Ephr op.77.p. 157 1.c & n p.164 165. 170.2 b. Bhal t.3.p.832. 841. jugement.] Le 73 eſt une lettre, [où je
ne voy rien de S. Ephrem.] a Le 74 &
le 82e, ſont de S. Baſile, b c'eſt à dire le
11 & le 14e de ceux que Metaphraſte a
tirez de divers endroits de ce Pere.
Ephr.op.76.t. 167.a. La priere humble qu'on lit dans le 75,
peut avoir quelque choſe de Saint
op.76 p.169.1. e.170.2 c. Ephrem. Le 76e qui eſt contre ceux
qui nient la reſurrection, la prouve
par ce que les Fideles en participant
au Corps de J.C, s'écrient, *J'attens la*
reſurrection des morts, & la vie du ſiecle
n.p.171.2.e *futur*, [qui ſont les propres termes du
ſymbole de Conſtantinople :] & Voſ-
ſius ne doute pas que Saint Ephrem ne
faſſe alluſion à ce ſymbole. [Cepen-
dant il n'a eſté receu qu'en l'an 381,
deux ou trois ans aprés la mort de S.
Ephrem. Il pouvoit avoir eſté fait
avant ſa mort par quelques particu-
liers : mais on le ſuppoſe ici dans un
uſage public, & en la bouche de tous
les Fideles : & je ne ſçay pas meſme ſi
on a commencé ſitoſt aprés le Concile
de Conſtantinople à s'en ſervir dans
la celebration du Sacrifice. Si ce traité
avoit plus l'air de Saint Ephrem, on
pourroit peuteſtre dire que ce qu'on a
mis depuis dans le ſymbole, ſe chantoit
des auparavant dans l'Egliſe d'Edeſſe.
Il faut prendre garde encore que la
derniere moitié de ce traité depuis ces
paroles, *Cernitis quomodo quis conver-* p.170.1.c.
titur retrorſum &c. n'a guere de liaiſon
ni de raport à la premiere, mais ſemble
eſtre la ſuite d'un autre diſcours.

cp.77.t.3.p.16. Dans le diſcours ſuivant, le Saint
a op.79.p.181. t.alop 80.p. 182.1.a. ſe nomme, a de meſme que dans le 79e
& le 80, [qui eſt tres humble, tres vif,
tres ſaint, & ainſi tres digne de Saint
Ephrem. Les deux autres le paroiſſent
Phot c.196.p. 513.a. moins.] On croit qu'il faut raporter à
ce 80e, ou au 106e, *p. 378*, celui où
Photius dit que S. Ephrem repreſente
le jugement dernier, & exhorte les
hommes à la penitence. [Ce 106e peut
Ephr.op.tom.2. p.379.1.c. eſtre en effet de S. Ephrem,] quoique
S. Jean y ſoit ſurnommé le Theologien.
[Le 77e eſt ſuivi de trois poemes, que
Voſſius a mis ſous le meſme nombre,
& dont le troiſieme n'eſt que la ſuite
du ſecond. Je n'y voy rien qui marque
bien le caractere de S. Ephrem, ni qui
en ſoit bien digne. Il y a meſme des
choſes dans les deux derniers, qui ne
ſont pas capables de luy faire beaucoup
d'honneur.

L'opuſcule 78e de Voſſius n'a rien non
plus qui oblige de l'attribuer à Saint
op.78.p.180.t. b.c. Ephrem.] S. Jean y eſt encore ſurnom-
mé le Theologien, & meſme marqué
p.179.1.a. abſolument ſous ce titre. On voit par
le commencement que l'auteur venoit
op.118.p.438. t.d. de parler de la Croix : & en effet,
Voſſius l'a remis en un autre endroit,
comme la ſuite d'un ſermon ſur la
Croix. [Nous ne voyons rien auſſi de
bien particulier dans les opuſcules 81,
83, 84, & 85e. L'opuſcule 114e, *p. 478*,

eſt-

eſt encore ſur le jugement dernier. Le ſtyle en eſt humble, pieux, facile, & clair : mais je doute qu'il ait aſſez de feu pour S. Ephrem.

Pour reprendre ceux que nous avons op.6.p.137. paſſez,]' le 61e intitulé *Les beatitudes de Saint Ephrem*, [& qui eſt digne de luy, comprend un grand nombre de ſentences, où il donne diverſes regles de pieté. Elles ſont toutes courtes, hors la derniere, où l'on voit ſon humilité & ſon zele. Le 62e comprend encore diverſes beatitudes, courtes comme les premieres, & ſuivies auſſi d'un aſſez long diſcours. Je penſe que ce pourroit eſtre une ſuite du precedent, & le 63e encore, où il marque auſſi en diverſes ſentences le bonheur de ceux qui pratiquent la vertu, & le malheur de ceux qui s'abandonnent au peché.

Les opuſcules ſuivans juſqu'au 72e, ſont des demandes & des réponſes ſur divers ſujets. Nous venons de parler des trois derniers, & nous ne voyons rien de conſiderable dans les autres. Ainſi il ſuffit d'avertir que Voſſius s'eſt brouillé en faiſant les titres 64 & 65 d'une ſeule interrogation, qui ne fait pas une colonne.

L'opuſcule 86e n'a rien de particulier, ſinon qu'on y peut remarquer des en- p.133.a.d.134. droits qui ne ſe ſuivent pas.]' Le 87e n'eſt qu'un fragment du 60e. [Le 88e eſt une tres belle priere pour demander à Dieu la conſolation de ſa grace, & l'eſprit de componction. Voſſius a compoſé le nombre 89 de diverſes prieres, qui ſont preſque toutes tirées des autres ouvrages de S. Ephrem ; & il finit par là ſon premier tome.

Dans le ſecond aprés la vie du Saint op.91.p.214. par Metaphraſte,]' il met un receuil de ſentences tirées des ouvrages de Saint Ephrem, de ſa vie, & de ce qui eſt cité de luy dans les Vies des Peres. Il marque en particulier d'où quelques unes de ces ſentences ont eſté tirées, & il ne p.216.1.c. le marque pas des autres,' parcequ'il n'a pas fait luy meſme ce recueil, mais l'a trouvé dans des manuſcrits.' Il met op.91.p.214. enſuite l'hiſtoire de la converſion du 2.b. Saint, écrite non par le Saint meſme, mais par un autre qui l'avoit appriſe de luy, comme nous l'avons marqué dans la note 3.' On trouve aprés cela op.91.p.221. un cantique ſpirituel de Saint Ephrem traduit depuis peu du ſyriaque. Il ne marque point quelle preuve on a qu'il ſoit de luy ; car il ne ſe trouve point en grec. [Nous avons parlé de la lettre à l'Abbé Jean dans la note 8. Nous la contons pour le 94e des opuſcules de S. Ephrem.

Le 95e eſt une inſtruction generale ſur la pieté à un nouveau Religieux, où l'on voit en divers endroits l'humilité ordinaire à S. Ephrem, ce qui peut donner ſujet de croire qu'il en eſt auteur.]' Le 96e eſt un diſcours diviſé en quatre exhortations, adreſſées à un novice ſelon le titre : & neanmoins il ſemble par la preface que ce ſoit plutoſt à un Superieur de quelque monaſtere, où il y avoit eu du trouble peu de temps auparavant. [Nous n'y remarquons rien de particulier qui doive le faire attribuer à S. Ephrem.] op.96 p.224.

'Le 97e intitulé De la vertu, & diviſé en dix chapitres, ſemble eſtre une ſuite du precedent, & adreſſé à la meſme perſonne. La preface marque bien l'humilité de S. Ephrem, & cette vue du dernier jour qui le faiſoit toujours trembler.' Rivet le rejette neanmoins, dautant que dans le 8e chapitre il y a un long paſſage de S. Irenée cité, & encore, dit-il, dans ſes propres termes. [C'eſt à dire que Rivet à des preuves que S. Irenée n'a jamais eſté traduit en ſyriaque, parcequ'aſſurément il ne meritoit pas de l'eſtre ; ou que s'il l'a eſté, il a eſté défendu à ceux qui traduiſoient Saint Ephrem en grec, & en latin, d'aller conſulter les ouvrages de S. Irenée que chacun d'eux avoit en ſa langue, depeur qu'ils ne miſſent les- p.140. p.147.1.e.Riv. l.1.c.21.p.136. 137.

propres termes, l'un du texte grec, & l'autre de l'ancienne verſion latine.]

Riv.p.336.337. ′Il rejette de meſme l'opuſcule 98ᵉ ſur ces paroles, *Prenez garde à vous*; Ephr.op.98.c. 10.p.264.265. ′parceque dans l'article 10 il y a des choſes tirées de la vie de S. Antoine par Saint Athanaſe. [Cette vie a eſté ſi celebre dans l'antiquité dés qu'elle a paru, qu'il n'y a aucun lieu de s'étonner qu'elle ait eſté traduite en ſyriaque auſſibien qu'en latin des devant la mort de S. Ephrem, pour l'inſtruction de ce grand nombre de moines & de ſolitaires qui eſtoient dans la Meſopotamie & dans la Syrie. S'il y a donc quelque ſujet de douter de ce traité, c'eſt que hors] ′quelques traits d'humilité, [on y voit peu ce me ſemble le caractere propre de Saint Ephrem.] ᵃIl ſemble auſſi que l'auteur ait fait cet écrit de luy meſme, ſans aucune occaſion particuliere, & ſans que perſonne l'en euſt prié; [& je ne ſçay ſi cela conviendroit aſſez à l'humilité de Saint Ephrem.] Ce traité comprend douze chapitres, qui ont tous leur concluſion & leur glorification particuliere.

c 6.p 258.1.d. a.a.c 10. 1.p. 261. 1.b.1.20. c. a p1.p.1.f.

p 25.1.a.d. ′Le ſecond commence par une parabole [qui ne paroiſt point avoir aucun raport avec la fin du premier. Et les autres chapitres ont auſſi la pluſpart aſſez peu de raport les uns aux autres, de ſorte que ce pourroient eſtre preſque autant d'ouvrages particuliers. Il paroiſt en effet par les marges de Voſſius que quelques uns diſtinguent ainſi les quatre derniers. Il ſemble qu'on euſt dû joindre à ces douze chapitres

p.268. l'opuſcule 99ᵉ qui le ſuit,] ′puiſqu'il commence auſſi comme la pluſpart des autres, par *Attende tibi*.

Phot.c.196.p. 512.513. ′Photius parle de 49 diſcours de S. Ephrem, qu'il ſemble dire eſtre autant d'exhortations qui compoſoient un

Ephr.p.256. meſme corps; ′& Voſſius met encore aujourd'hui parmi les œuvres de ce Saint pour le centieme opuſcule, un corps de 50 diſcours, pareneſes, ou exhortations, ′parmi leſquelles on croit Phot.p.512. trouver la plus grande partie de celles que Photius a marquées. ′Elles ont une Ephr.op.1102 preface: [mais il n'y pleure point ſes p.269. fautes, comme dans celle que marque Photius.]

′Le ſecond diſcours dans Photius, Phot.p.512. eſt une exhortation à ceux qui vivent en commun dans un monaſtere, & le troiſieme eſt une exhortation à la pieté. [Ces matieres ſont ſi communes & ſi vagues, qu'on n'en ſauroit rien conclure pour aucun traité particulier; & je ne ſçay pourquoi] on raporte le 3ᵉ au 35ᵉ diſcours du premier tome, *p. 68.* Les 4, 5, 6, 7, 8, & 9ᵉ dans Photius, & depuis le 12ᵉ juſques au 23ᵉ ſont pour former ceux qui commencent à entrer dans la vie religieuſe. [Le premier des 50 dans Voſſius *p. 270.* porte le meſme titre. On y peut encore raporter les 4, 5, & 6ᵉ, avec les 7, 8, 9, & 10ᵉ qui paroiſſent n'en faire qu'un, les 11, 12, 13, & 14ᵉ, qu'on pourroit auſſi joindre enſemble: Et il ſeroit aiſé d'en trouver beaucoup d'autres du meſme ſujet.]

′Les 10, 11, & 24ᵉ dans Photius, ſont p.513. communs [aux novices & aux perſonnes plus avancées. Preſque tous les traitez attribuez à S. Ephrem ſont de ce genre.] Le 25ᵉ dans Photius eſt contre les changemens de lieu. [C'eſt le ſujet & le titre du 26ᵉ des 50 dans Voſſius, *p. 299.* Photius paſſe le 26 & le 27ᵉ, & dit que le 28ᵉ eſt pour exhorter à ne pas rejetter celui qui eſtant ſorti du monaſtere, fait penitence & demande à y rentrer. C'eſt ce qui eſt traité dans le 27ᵉ des 50 au commencement, *p. 301.* car la fin eſt une exhortation generale.]

′Dans le 29ᵉ de Photius, le Saint ſe p.512. ſervoit d'une hiſtoire qui eſtoit arrivée, pour montrer combien la deſobeïſſance eſtoit une grande faute, & qu'un Chrétien doit avoir beaucoup de patience, ſans ſe ſouvenir des injures qu'il a reçues. On raporte cela

au 28 & au 32ᵉ des 50, [qu'il faudroit par conſequent joindre enſemble ; parceque le 28ᵉ raporte, *p. 303*, l'hiſtoire d'un Pallade qui ſe perdit en deſobeïſſant, & que le 32ᵉ eſt ſur la tolerance & ſur l'oubli des injures.]

Ephr op.100. c.1.f.303.2. b. ′Neanmoins il ne contient preſque aucune exhortation, & s'il parle de la deſobeïſſance, il parle de meſme de la

1.22. negligence & de la preſomption. ′Et en effet, la premiere cauſe de la perte de Pallade eſtoit l'amour du gain, qui luy faiſoit negliger & la priere & l'obeïſſance pour travailler inceſſamment ; & enfin ne voulant point ceder aux remontrances qu'on luy faiſoit, il quitta le monaſtere, & s'en alla dans le deſert, où il perdit l'eſprit, & mourut miſerablement. ′Mais de plus ce

p.12 Pallade eſtant d'Alexandrie, [ce fut plutoſt dans les monaſteres d'Egypte qu'il ſe retira, que dans la Meſopotamie, d'où il y a peu d'apparence que-

2.26. ſes ſœurs l'aient envoyé querir,]′comme elles firent lorſqu'elles eurent ſceu ſa freneſie, pour le retirer chez elles. [Ainſi ce diſcours ſemble eſtre plutoſt d'un ſolitaire d'Egypte que de Saint Ephrem.]

Phot.c.196.p. 1.2. ′Celuy qui eſt intitulé De la fuite des paſſions dans Photius, qui le met le 30ᵉ, [n'a guere de raport ni avec] ′le

Ephr.p.310. 34ᵉ des 50, qui montre par quel artifice le demon nous fait tomber dans le peché, & nous porte enſuite dans le deſeſpoir ; [ni avec le 53ᵉ du premier tome, dont nous avons déja parlé.]

Phot.p.511. ′Le 31ᵉ de Photius, Qu'il faut conſoler les foibles, eſt à ce qu'on croit,

Ephr.op.71.f. 310. le 35ᵉ des 50, ′qui montre de quelle maniere il faut les conſoler & les fortifier contre leur foibleſſe. [Nous avons parlé du 32 & du 33ᵉ de Photius, qu'on croit eſtre le 50 & le 51ᵉ du premier tome. On n'en marque point dans S. Ephrem qui réponde]′au 34ᵉ, qui procure le repos, dit Photius, à ceux qui veulent demeurer enſemble. Le 35ᵉ de

Phot.p.512. Photius eſt ſans doute le 37ᵉ des 50, *p. 314*. On raporte le 36ᵉ, Qu'il faut ſouffrir avec douceur ; au 38ᵉ des 50, qui traite le meſme ſujet, *p. 315*. Le 37ᵉ de Photius eſt auſſi le 39ᵉ des 50, *p. 317*.

′On raporte de meſme les 38, 39, 40, p.513. & 41ᵉ de Photius, aux 40, 41, 42, & 43ᵉ des 50 de Voſſius. Neanmoins le titre du 40ᵉ dans Photius, *A un frere tombé*, [ſembleroit marquer qu'il s'adreſſe à une perſonne particuliere ;]′& cepen- Ephr.p.316. dant le 42ᵉ des 50 qui porte le meſme titre, eſt une exhortation generale à eviter les occaſions de chute que le demon nous preſente, & à nous relever quand il nous a fait tomber.

′Le 42ᵉ de Photius ſur la punition Phot.p.513. d'Heli, [eſt aſſez clairement le 3ᵉ du premier tome, dont nous avons déja parlé.] Le 43ᵉ de Photius, eſt ſur la crainte de Dieu. ′Le 44ᵉ des 50 porte le Ephr.p.316. meſme titre ; & neanmoins il ne parle que des tentations qui arrivent aux ſolitaires, particulierement pour ſortir de leur retraite. ′Les 44, 45, 46, 47, & Phot.p.513. 48ᵉ de Photius, ſont rapportez aux 45, 46, 47, 48, & 49ᵉ des 50. Le 49ᵉ de Photius eſt ſur le dernier jugement ; [de quoy nous avons déja aſſez parlé.]

′Le 5ᵉ des 50, eſt une lettre particu- Ephr.op.100. c.5.p.275.2. liere à des perſonnes qui luy avoient demandé quelques avis. ′La fin ſurtout p.276.1.2. a bien de l'air de S. Ephrem, [qui paroiſt moins dans la pluſpart des autres parties dont on compoſe ce corps.]′Le c.43.p.319.2. 43ᵉ eſt intitulé, Qu'il ne faut point jurer ni blaſphemer. [Cela n'eſt-il pas pluſtot pour des ſeculiers que pour des moines ?]′Saint Ephrem paroiſt encore p.310.2.c. aſſez à la fin de celui-ci. ′Le 46ᵉ eſt une c.46.p.334.2.d. lettre particuliere pour répondre à un moine nommé Euloge, qui luy avoit demandé quelque inſtruction. ′Il s'y p.336.2.b. nomme ſelon un manuſcrit. [Le 50ᵉ, *p. 344*, eſt plus vif & plus elevé que les autres. Car le 39ᵉ meſme où il eſt nommé, *p. 320. l. 4*, n'a rien ce me ſemble qui ſoit bien digne de luy.]

p.101.1.e. Le 30e parle d'un homme qui vivoit ou avoit vécu ſur une colonne. Cependant aprés ce que Theodoret, Theodore le Lecteur, & Evagre, diſent de S. Symeon Stylite, [je ne croy pas que nous puiſſions douter que ce Saint n'ait eſté le premier exemple d'une vie ſi fort audeſſus de l'homme. Et il ne la commença que vers l'an 423, plus de 40 ans aprés la mort de Saint Ephrem.

Theodr.v.P.c. 26.p.883. of Theodr.t.3.p.171. c.1565. d'Eva.l. 1.c.13.p.169.c.

Il y a donc bien de l'apparence que ces 50 pareneſes ſont un ramas de pieces de divers genres, de divers auteurs, de divers temps, & de divers pays, puiſque l'hiſtoire de la chute de Pallade, paroiſt eſtre écrite par un ſolitaire d'Egypte.] Voſſius meſme remarque que dans un manuſcrit tres ancien, la 25e eſt attribuée à un Eſtienne le jeune, qu'il croit pouvoir eſtre le celebre Martyr du temps des Iconoclaſtes.

Ephr.p.299.1.b.

op.101.p.346. Ces pareneſes ſont ſuivies d'un autre recueil de diverſes inſtructions, diviſées par Voſſius en cent petits chapitres, mais qui ne ſont rien moins que les cent chapitres de S. Ephrem ſur l'humilité, comme nous l'avons marqué ci-deſſus. [Nous n'y voyons rien qui marque beaucoup S. Ephrem, non plus que dans l'opuſcule ſuivant,] op.102.p.360. intitulé Des moines & de la tourterelle.

[Je ne ſçay ſi l'opuſcule 103e ſeroit de ceux que nous avons dit avoir un caractere plus fort & plus profond que les autres. Car il eſt plein de ſens, & de ſentences courtes & vives, & on y trouve de tres bonnes choſes, autant qu'on peut entendre le traducteur, qui ſouvent ne s'eſt pas entendu luy meſme.] op.103.p.361.1.e. Il y a des traces de l'humilité de S. Ephrem. [Mais je ne ſçay s'il a aſſez ſes autres caracteres. Il eſt meſme bien peigné & plein d'antitheſes. Il y a de bonnes choſes auſſi dans le 104e, où il parle des armes qui doivent couvrir un Chrétien, & ſurtout de la priere: mais je n'y voy point particulierement Saint Ephrem. On le voit davantage dans le 105e, qui a aſſez ſa vivacité & ſa pieté.] op.105.p.372.1.c. Il recommande d'imiter les Saints Peres. [Mais Saint Jaeque de Niſibe & les autres qui eſtoient morts ſous Conſtance, ne pourroient-ils pas paſſer pour les peres de ceux qu'il inſtruiſoit ſous Valens? Nous ne voyons ce me ſemble rien de S. Ephrem dans le ſuivant, que nous avons mis auſſi par erreur ſous le nombre 105, & nous ſommes contraints de l'y laiſſer, à cauſe que tous les ſuivans ſont citez ſur ce pié. Nous avons parlé ci-deſſus du 106e comme eſtant de S. Ephrem.]

op.107.p.386.1.e. Voſſius met enſuite quelques inſtructions d'un Abbé Ammonas, qu'il croit eſtre le grand Amon de Nitrie, *V. ſon titre § 3.* op.108.p.387.2.d. & quelques paroles des anciens Peres des deſerts, où il eſt parlé de S. Benoiſt.

op.109.p.399. Il commença ſon troiſieme tome par une inſtruction aſcetique faite à l'imitation des Proverbes, [qui comprend un grand nombre d'avis & de maximes pour les moines ſur toutes ſortes de ſujets, mélées ſans aucun ordre, & tres ſouvent repetées. Il y en a de tres belles. Je la croirois aiſément de S. Ephrem; & il s'y éleve ſouvent à Dieu par des prieres tres humbles. Mais ce pourroit eſtre un recueil de ſes inſtructions fait par quelque autre. Ce que Voſſius met comme la preface, n'a rien qui le diſtingue du corps de l'ouvrage.

Le traité ſuivant eſt encore une inſtruction pour les moines, qui paroiſt auſſi eſtre digne de S. Ephrem,] op.110.p.416.1.a.b. quoiqu'il y ait un endroit qui en apparence ne ſoit pas ſi favorable à la grace: [mais il ſeroit aiſé de l'expliquer. Nous avons dit dans le texte § 22, que] ce traité pouvoit bien avoir p.448.n.8. eſté fait ſous Conſtance. [Nous avons déja parlé de celui de la penitence,

digne de S. Ephrem, mais du nombre de ceux qui ont plus de profondeur & d'obſcurité.] Op. 111. p. 447. a. d. e. 'Il y cite des paroles conſiderables ſur la penitence, dites dans l'Egliſe de Dieu par l'un des Prophetes.' p. 450. a. d. e. Il y reconnoiſt S. Jean l'Evangeliſte pour auteur de l'Apocalypſe; [& ne luy donne point le ſurnom de Theologien. Le traité ſuivant au contraire a beaucoup de facilité, auſſibien que beaucoup de pieté. Il eſt ſur la compoñction.]

Op. 113. p. 461. 'Il n'eſt pas neceſſaire de rien ajouter ici à ce que nous avons déja dit ſur le grand traité de la confeſſion de ſes fautes, ni de l'homelie ſur la perle de l'Evangile, [ſinon que ces deux traitez, dont le dernier eſt ce que nous avons de plus beau & de plus aſſuré dans S. Ephrem, ſont l'un & l'autre de ceux où l'on voit un raiſonnement ſerré, fort, & profond, ſouvent meſme obſcur, peuteſtre par la faute des traducteurs.

L'opuſcule 114e eſt humble, pieux, facile, & clair. Mais le 115e eſt trop Op. 115. p. 481. a. c. humble pour S. Ephrem,]' puiſqu'il luy fait dire non ſeulement qu'il n'y avoit point de vice & de peché dont il p. 8. ne ſe fuſt rendu coupable,' mais meſme qu'il avoit ſouillé & perdu pluſieurs ames par ſes crimes & par ſon mauvais exemple; [au lieu que le veritable S. Ephrem, qui aimoit l'humilité parce- Op. 113. p. 474. a. d. qu'il aimoit la verité,]' reconnoiſt dans ſa Confeſſion qu'il n'avoit jamais ſcandalizé ni fait tomber perſonne dans le peché.

[Le 116e ſur Noé n'eſt qu'un fragment de quelque autre piece. Les eloges d'Abraham, de Lot, de Joſeph, de Daniel, de Jonas, & d'Elie ſont tout à fait indignes de S. Ephrem, & ne ſauroient faire d'honneur ni à ces Patriarches, ni à l'Egliſe, ni à leur auteur.

L'opuſcule 124e, qui ſuit l'excellente Op. 124. p. 512. homelie ſur la perle,]' & qui eſt fait contre ceux qui veulent rechercher avec trop de curioſité quelle eſt la nature du Fils de Dieu, [pourroit eſtre] 'de ceux que S. Ephrem a faits, ſelon Greg. de Nyſſ. de Eph. p. 1. 22. a. Saint Gregoire de Nyſſe, contre les Anoméens, [à qui on reproche ſur tous les autres heretiques, cette vanité folle & criminelle; ſuppoſé neanmoins que cet ouvrage ſoit de S. Ephrem: car il y a des raiſonnemens aſſez foibles. La fin qui parle de l'Eucariſtie, & recommande la ſimplicité de la foy, eſt plus belle & plus vive que le reſte. Le ſermon ſur la Transfiguration n'a rien de S. Ephrem, & eſt viſiblement fait aprés Euryche. Ainſi il eſt plutoſt de S. Ephrem Eveſque d'Antioche au VI. ſiecle, que du Diacre d'Edeſſe.

Le ſermon ſur la Paſſion a un air pieux, humble, & facile: mais avec tout cela c'eſt peu de choſe. Il y a meſme des fictions, & divers endroits indignes de S. Ephrem. La lamentation de la Vierge eſt encore une plus méchante piece.]' Le ſermon ſur la Croix, Ed. br. op. 128. p. 157. 1. b. preſché le jour de Paſque, [n'a rien qui oblige particulierement à le croire de Saint Ephrem; & je ne ſçay s'il y a rien auſſi qui l'empeſche.]' Ce qui y eſt 1. a. dit que l'erreur des idoles eſtoit détruite, [eſtoit vray en quelque ſorte des le temps de S. Ephrem: & peuteſtre que l'original ne l'exprimoit pas d'une maniere ſi forte. La fin dont Voſſius a fait l'opuſcule 78e, comme nous l'avons marqué ci-deſſus, eſt toute ſur le jugement.

L'eloge de la Ste Vierge, ni la priere qui luy eſt adreſſée, n'ont rien de S. Ephrem.]' L'eloge paroiſt eſtre d'un Op. 119. p. 442. a. d. moine de Jeruſalem. [Ce qu'on peut dire des deux ſermons ſur la femme pechereſſe & ſur le Phariſien, c'eſt que ce ſont deux fort méchantes pieces. Elles ſont peuteſtre d'un meſme auteur, dont le genie eſtoit bien different de celui de S. Chryſoſtome, quoiqu'on luy attribue la ſeconde.

Nous avons parlé de l'eloge de S. Baſile, & de celui des Quarante Martyrs qui en eſt une ſuite. Le premier
gr. 1.1.p.568. 1.c. ſermon ſur les Martyrs eſt beau;]' mais l'alluſion du nom de Paul à παῦλα, [eſt toute greque; & je ne ſçay ſi l'on peut preſumer qu'il y en ait une ſemblable ou approchante dans le ſyriaque. Le ſuivant n'eſt pas ſur les Martyrs en
gr. 1.1.p.569. 2.b.c. general comme le premier,]' mais ſur quelques Martyrs particuliers, qui voyant que beaucoup de Chrétiens trembloient durant une perſecution tres violente, s'eſtoient ce ſemble preſentez eux meſmes au martyr, pour
p.571.1.e. ranimer le courage de leurs freres. Ce ſecond ſermon porte expreſſement le nom de S. Ephrem; [& il paroiſt digne
gr.1.1.p.578. 1.c.d.580.1.c. de luy.]' Son nom ſe lit de meſme & plus d'une fois, dans la vie de Saint Abraham ſolitaire & Preſtre. [Et quand il n'y ſeroit pas, cette piece eſt trop belle pour ne pas croire qu'elle eſt de luy. Nous en traiterons plus amplement ſur l'hiſtoire de S. Abraham *note 2.* Nous avons parlé, *§ 8.* de la vie de S. Julien autoriſée par Sozomene, &, *§ 15.* du bel eloge qu'il a fait des Paſteurs de la Meſopotamie. Le diſcours qui precede ce dernier, paroiſt
gr.1.1.p.586. 2.b. auſſi fort digne de luy;]' & il s'y nomme. [C'eſt une exhortation fort vive à la penitence. Les deux poemes qui ſont aprés l'eloge des Paſteurs, peuvent eſtre une ſuite ou de cet eloge meſme, qui a neanmoins ſa fin & ſa glorification propre, ou de quelque autre ſemblable fait ſur des Saints qui avoient triomphé glorieuſement du demon.

Nous ne voyons rien de particulier à dire ſur l'opuſcule 145e, qui eſt une exhortation à la pieté & à l'attente de
gr.1.1.p.591. 1.c. la mort,]' à l'occaſion de la mort de quelques perſonnes ſaintes. Le Teſtament du Saint qui ſuit ce diſcours, fait la concluſion de ſes ouvrages.

Poſſ.1.1.feb p. 12.b. 'Bollandus ſe plaint que Voſſius n'ait point mis dans ſon edition les ouvrages de S. Ephrem qui avoient eſté donnez avant luy par Ambroiſe Camaldule en 1547, & par un Anonyme de Dilingue en 1562. [Si Voſſius n'a point dutout donné ces ouvrages, la plainte de Bollandus eſt juſte. Mais Mr du Pin n'a point ſceu que nous euſſions d'autres ouvrages de S. Ephrem que ceux qui ſont dans l'edition de Voſſius.]. Auſſi il ſemble que Bollandus veut dire ſeulement qu'il euſt dû donner les traductions des autres avec les ſiennes; [à quoy Voſſius n'eſtoit nullement obligé.]

Rona.lit.l.1.c.9.p.62. 'On remarque que dans la Meſſe des Maronites, pendant que le Preſtre encenſe l'autel, le chœur chante diverſes hymnes que les Maronites diſent eſtre de Saint Ephrem, & tres bien compoſées en leur langue. Le Cardinal Bona en raporte une en latin. Il paroiſt en effet par le Teſtament de S. Ephrem, que l'on offroit alors de l'encens à Dieu dans l'Egliſe: [& c'eſt peuteſtre le plus ancien monument que nous en ayons. Mais je ne ſçay ſi un homme tout ſpirituel comme S. Ephrem, peut paſſer pour auteur d'une hymne telle que celle dont nous parlons, qui s'étend beaucoup à demander des biens temporels, & aſſez peu ſur ce qui regarde l'ame.]

Labb.ſcr.t.p.285.287.Du.Pin.t.p.441. 'On a imprimé à Rome en 1645, un cantique ſur la Vierge & ſur les Mages, attribué auſſi à Saint Ephrem, & traduit du ſyriaque par Abraham Eckellenſis. L'homelie 22 du 7e tome de S. Chryſoſtome de l'edition de Savilius, *p. 301,* 'eſt attribuée à S. Ephrem
Chry.S.n.p.865. dans quelques manuſcrits. [Ce diſcours eſt bon, noble, point trivial, d'un ſtyle coupé: mais je n'y voy pas de fon:]' & le P. Garnier le donne à
Merc.t.1.p.83.84. Neſtorius.

[Comme parmi les ouvrages qui portent le nom de ce Saint, il y en a aſſurément pluſieurs qui ne ſont pas de

luy, il y en manque auſſi quelques uns de ceux que les anciens ont marquez,]

Hier. v. ill. c. 'comme celui que S. Jerome dit avoir

Nyſ. de Eph. t. 600 a. lu ſur le Saint Eſprit. 'S. Gregoire de Nyſſe luy attribue des diſcours tres forts & tout à fait demonſtratifs contre les Anoméens. Il parle de meſme de ceux qu'il avoit faits contre les Novatiens: [& nous n'avons que tres

Phot. bibl. c. 111. t. 4. p. 209. a. peu de choſe ſur ces deux ſujets.] 'Nous n'avons rien du tout que nous ſachions de ce qu'il a fait contre Bardeſane & ſon fils Harmone. [Nous n'avons point non plus, comme nous avons dit, ſon

Sor. l. 1. c. 18. p. 285 f. grand ouvrage ſur l'humilité,] 'ni l'écrit qu'il fit ſur la courtiſane qu'il

Leont. in N. Ef. t. 4. 2. f. 1001. c. rencontra en arrivant à Edeſſe. 'Je ne trouve pas non plus ce que Leonce cite d'un de ſes diſcours ſur la charité,

Ephr. op. 157. p. 150. 2 d. 'ni l'écrit ſur les vertus de S. Abraham, qu'il cite luy meſme dans la vie de ce

Gen. c. 66. ſaint Preſtre, 'ni ſon poeme ſur la ruine

Ephr. conf. t. 466. 2 d. de Nicomedie,] 'ni l'écrit ſur la providence dont il parle dans ſa Confeſſion: car il paroiſt marquer quelque choſe de different de ce qu'il dit ſur ce ſujet

Trit. p. 17. 1. dans la ſuite de cette Confeſſion. 'Tritheme met ſon ouvrage ſur le Saint Eſprit, & ſon poeme ſur Nicomedie, entre les ouvrages qui ſe trouvoient de luy parmi les Latins: mais il n'en marque point le commencement, comme il fait des autres, [ne les ayant vus ſans doute que dans S. Jerome & dans Gennade.]

'S. Gregoire de Nyſſe dit meſme que Saint Ephrem ne ſe contentant pas de Nyſ. de Eph. t. 601. d. meditter ſans ceſſe l'Ecriture ſainte, l'avoit encore expliquée toute entiere ſans en omettre un ſeul mot, depuis la creation du monde juſques au dernier livre de la grace, [c'eſt à dire du nouveau Teſtament,] ſe ſervant de l'Eſprit [de Dieu] comme d'une lampe pour penetrer la profondeur des ſens myſterieux qui y ſont cachez, & les decouvrir enſuite aux autres. 'On remarque qu'un Moyſe Barcepha, autrefois Eveſque des Syriens, cite ſouvent S. Ephrem ſur l'Ecriture, principalement ſur la Geneſe.

Ephr. p. 1. t. 1. el Riv. l. 1. c. 21. p. 36.

'Mr du Pin ſuppoſe qu'on trouve encore dans les manuſcrits divers ouvrages de ce Pere, que nous n'avons pas meſme en latin, & qu'il y en a auſſi quelques uns en ſyriaque. Du Pin, p. 447

NOTES SUR SAINT EUSEBE DE SAMOSATES.

NOTE I.

Pour la page 321. 2.

En quel temps S. Baſile luy écrivit ſa lettre 251.

Laſ. ep. 150. c. 'LE titre de l'epiſtre 251 de S. Baſile, adreſſée à S. Euſebe de Samoſates ſur ſon exil, porte que S. Baſile l'écrivit eſtant Preſtre. [Il faudroit donc que S. Euſebe euſt eſté banni avant l'an 370. Il pourroit en effet l'avoir eſté en 364, & rappellé auſſitoſt aprés, comme nous le croyons de S. Melece: car aſſurément S. Euſebe n'eſtoit pas banni lorſqu'il vint favoriſer l'election de S. Melece. Mais il faudroit auſſi que dans ce premier exil, S. Euſebe euſt eſté banni dans la Thrace, de meſme que dans le ſecond en 374.] 'Car Saint Baſile écrivit cette lettre à l'occaſion d'Euprax qui s'en alloit le trouver: [& Ceſarée eſtoit le chemin de Samoſates dans la Thrace: ce qui eſtant joint avec ce que perſonne ne remarque que Saint Euſebe ait eſté banni deux fois, nous aimons mieux croire que l'addition du titre πρεσβύτερος eſt fauſſe, & du nombre de celles auſquelles Mr du Pin dit, *t. 2. p. 506*, qu'il ne ſe faut

pas arreſter. Il met en effet cette lettre, *p. 493.* durant l'epiſcopat de S. Baſile, & non dans le temps de ſa preſtriſe.]

Pour la page 356. § 10.

NOTE II.

Qu'il eſt mort en 380.

[Il eſt certain que S. Euſebe de Samoſates vivoit encore à la fin de l'an 379,] [f] auquel il aſſiſta au Concile d'Antioche [Il eſt certain encore qu'il mourut avant le mois de may 381,] [f] puiſqu'Antioque ſon ſucceſſeur, & Maris de Dolique, à l'inthronization duquel il fut tué, aſſiſterent au Concile de Conſtantinople. Que s'il eſt mort le 22 de juin, auquel ſa feſte eſt ſolennisée par les Grecs, [il faut que ç'ait eſté en l'an 380. Ce ne peut au moins eſtre pluſtard,] [f] ſi c'eſt luy, comme le croit Elie de Crete, dont Saint Gregoire de Nazianze marque la mort dans ſon oraiſon 25, [f] faite lorſque les Ariens tenoient encore les egliſes de Conſtantinople, [& ainſi avant la fin de l'an 380.]

Col. 1. t. 1. p. 776.

Conc. t. 2. p. 664. 2. b.

Naz. n. p. 817. b.

Or. 25. p. 440. b.

NOTES SUR SAINT MELECE.

Pour la page 510.

NOTE I.

S'il a ſigné le formulaire des Acaciens dans le Concile de Seleucie.

Socr. l. 2. c. 44. p. 87. d.

[f] SOCRATE dit que S. Melece ſe trouva au Concile de Seleucie, & y ſigna le formulaire des Acaciens,] qui eſtoit tout à fait Arien. *V. les Ariens § 86, 87.* Je ne ſçay s'il a pris ce fait d'autre part que de S. Epiphane,] [f] qui met un Melece entre ceux qui ſuivoient à Seleucie le parti d'Acace, ſans dire qui il eſtoit. [f] Philoſtorge écrit auſſi que pour ſuivre les inclinations de Conſtance, il avoit d'abord paru pencher pour l'ὁμοούσιον, c'eſt à dire pour le dogme des Anoméens. [Que ſi ce que ces auteurs écrivent eſtoit veritable, on peut dire que ce ſeroit l'endroit le plus faſcheux de la vie de Saint Melece. Mais comment l'accorder avec ce que dit Theodoret, que quinze ou ſeize mois ſeulement aprés,] [f] les Orthodoxes connoiſſoient la pureté de la foy & de la doctrine de S. Melece? [Et il eſt certain qu'il ſe declara alors hautement contre les dogmes des Ariens. Il n'eſt pas tout à fait conſtant qu'il fuſt Eveſque au temps du Concile de Seleucie, comme on le verra dans la note 2. S. Epiphane ne luy donne point en effet cette qualité, & ne luy attribue aucun ſiege comme à tous les autres: & il n'y avoit guere que les Eveſques qui ſignaſſent les formules de foy. Quand meſme il auroit eſté Eveſque, il y a au moins toute apparence qu'il n'avoit point de peuple ni de ſiege. *V. la note 2.* Et ces ſortes d'Eveſques eſtoient-ils receus dans les Conciles? Euſtathe, & les autres Semiariens n'auroient pas manqué de s'en plaindre; & perſonne ne dit qu'ils l'aient fait, quoiqu'on ſache aſſez le detail de ce qui ſe paſſa dans cette aſſemblée.

Epi. c. 73. p. 870. c. b. c.

Philoſt. l. 4. c. 1. p. 478.

Il ſemble donc qu'il y a quelque ſujet de craindre que Saint Epiphane & Socrate ne ſe ſoient trompez ſur ce point. S. Melece a eu un grand nombre d'ennemis, auſquels S. Epiphane eſtoit entierement uni: & je ne voy pas le moyen de l'excuſer d'erreur en ce même endroit,] [f] lorſqu'il méle auſſi Euzoïus dans le Concile de Seleucie, [quoiqu'il ne fuſt encore que Diacre.] Il l'appelle meſme *Euzoüs d'Antioche*, comme s'il en euſt alors eſté Eveſque: [& cependant il ne le fut qu'en 361, aprés S. Melece. Pour Philoſtorge, c'eſt un ennemi declaré de

Theod. l. 2. c. 27. p. 40.

Epi. c. 73. p. 870. bis 871. b.

de la verité : & je ne voy pas meſme
Philg. l. 5. c. 1. p. 77. 78. comment il ne ſe contredit pas :] 'car il dit au meſme endroit qu'Acace porta S. Melece ſur le ſiege d'Antioche, par ce qu'il eſtoit défenſeur declaré de la
Epi. 73. c. 28. p. 876. a. Conſubſtantialité.' Saint Epiphane dit auſſi qu'Acace voulut par là ſe ſeparer un peu de l'impieté des Ariens, & s'unir aux Orthodoxes.

Pour la page 143. § 2.

NOTE II.

Quand Saint Melece fut Eveſque de Sebaſte.

[Tous les hiſtoriens conviennent que S. Melece a eſté Eveſque de Sebaſte avant que de l'eſtre d'Antioche. Mais on ne convient pas du temps où
Socr. l. 2. c. 43. p. 157. a Soz. l. 4. c. 25. p. 584. b. il le fut.] 'Socrate & Sozomene ont écrit qu'il en avoit eſté établi Eveſque au lieu d'Euſtathe depoſé par le Concile de Conſtantinople [au commencement de l'an 360,] '& Philoſtorge le
Philg. l. 5. c. 1. p. 77. confirme, lorſqu'il dit qu'on l'envoya querir à Sebaſte pour le faire Eveſque
Blond prim. p. 136. 137. d'Antioche. 'Blondel ſoutient que cela eſt impoſſible, ſuppoſant qu'il a eſté fait Eveſque d'Antioche au mois d'avril de la meſme année. [Cela eſt encore plus impoſſible, ſi l'on pretend,]
Socr. l. 2. c. 44. p. 157. d. 'comme Socrate ſemble faire, que de Sebaſte il ait eſté fait Eveſque de Berée. [Mais il eſt aiſé de voir par l'hiſtoire des Ariens § 101, qu'il ne fut fait Eveſque d'Antioche qu'au commencement de l'année ſuivante : & pour ſon epiſcopat de Berée, nous verrons dans la note ſuivante qu'il eſt au moins aſſez peu fondé.

Avec tout cela neanmoins il eſt difficile de croire qu'il ait eſté ſubſtitué à Euſtathe aprés le Concile de Conſtantinople, puiſque huit ou dix mois qu'il auroit gouverné au plus les peuples de Sebaſte, n'auroient pas ſuffi]
Thdrt. l. 2. c. 27. p. 634. b. 'pour luy faire eprouver leur indocilité, & l'obliger à abandonner cette Egliſe, comme Theodorer nous apprend qu'il fit. [Ainſi il pourroit eſtre aſſez probable ou qu'il a eſté Eveſque de Sebaſte avant Euſtathe, comme veut Blondel, *prim. p. 137.* & ainſi avant l'an 356. *V. Saint Baſile § 42*, ou bien qu'il fut mis en ſa place lorſqu'il fut depoſé par le Concile de Melirene,] 'ce que Blondel croit eſtre arrivé
Blond. prim. p. 140. en 357. [Ce dernier ſentiment, qui fait au moins trouver quelque verité dans ce que diſent Socrate & Sozomene, eſt encore d'autant plus favorable,]
Philg. l. 5. c. 1. p. 80. 'que Saint Melece eſtoit de Melitene meſme. [Et comme il y a bien de l'apparence qu'Euſtathe extremement jaloux de l'epiſcopat, n'acquieſça pas à cette depoſition, laquelle certainement n'eut pas de lieu, ce fut peuteſtre ce qui cauſa la deſobeïſſance du peuple, qui avoit un grand reſpect pour Euſtathe, & ce qui obligea Saint Melece de preferer un repos tranquille à un epiſcopat diſputé, & dans lequel il ne trouvoit que du trouble & du deplaiſir ; ce qui eſtoit tout à fait contraire à ſa douceur naturelle. Il ſe peut faire auſſi qu'on ait voulu de nouveau l'obliger à reprendre l'eveſché de Sebaſte en l'an 360, ce qui aura donné plus de lieu à l'erreur de Socrate & de Sozomene, & qu'il ne l'ait pas voulu.]

'Blondel ſuppoſe que, ſelon Theo-
Blond. prim. p. 137. doret, Melece vivoit en repos à Berée depuis l'an 356. [Mais je ne voy pas comment il y trouve cette epoque de l'an 356.

Il faudra dire neceſſairement que S. Melece eſtoit Eveſque des avant le Concile de Conſtantinople, s'il eſt vray] 'qu'il ſe ſoit trouvé à celui de
Socr. l. 2. c. 44. p. 157. d. Seleucie, & qu'il y ait ſouſcrit le formulaire d'Acace, comme le dit Socrate. [Nous avons parlé de cet endroit dans la note precedente, & nous ajouterons ſeulement qu'il ſeroit difficile d'en rien conclure avec certitude pour l'epiſcopat de S. Melece, vu les autres

Epi.67.c.1. 67.p.875.c. fautes de Socrate,]' & que S. Epiphane, dont Socrate ſemble avoir tiré ce qu'il dit, ne parle de Melece que comme il fait d'Euzoïus, qui n'eſtoit pas neanmoins encore Eveſque au temps du Concile de Seleucie.

Thdrt.n.p.28. a.c. 'Mr Valois qui ne met l'epiſcopat de S. Melece à Sebaſte qu'en 360, dit qu'il l'a prouvé en un endroit par la chronique d'Alexandrie.[Je ne trouve ni l'autre endroit où il nous renvoie, ni rien dans la chronique d'Alexandrie qui puiſſe prouver ce qu'il veut.]

Pour la page 341. l. 1.

NOTE III.

Si Saint Melece a eſté Eveſque de Berée en Syrie.

Socr.l.2.c.44. p.147.d. 'Socrate dit que S. Melece ayant eſté fait Eveſque de Sebaſte, fut transferé de Sebaſte à Berée en Syrie; qu'il fut au Concile de Seleucie, d'où s'eſtant retiré à Berée, il fut porté ſur le ſiege d'Antioche.[Il paroiſt donc avoir cru que S. Melece a eſté fait Eveſque de

l.2.c.31.p.181. a.b. Berée.] 'Cependant marquant autrepart les Eveſques qui avoient paſſé d'un ſiege en un autre, il n'y oublie pas Saint Melece, qui fut fait, dit-il, Eveſque d'Antioche aprés l'avoir eſté de Sebaſte.[Mais il ne dit point qu'il l'euſt eſté de Berée, comme il le devoit naturellement. Je ne ſçay ſi cela ne devroit point faire douter du ſens de Socrate, & croire que quand il écrit que Melece fut tranſporté de Sebaſte à Berée, μετενεχθη, il a ſeulement voulu dire qu'il s'y retira, & non pas qu'il en fut Eveſque; ce qui s'accorderoit

Thdrt.l.2.c. 27.p.634.b. fort bien avec Theodoret,]' qui dit que ne ſe pouvant faire obeïr du peuple de Sebaſte, il s'en alla demeurer en un autre lieu où il vivoit en repos, [c'eſt à dire viſiblement ſans fonction

Socr.l.2.c.23. p.136.d. & ſans charge.]' Socrate meſme dit qu'il ne fut fait Eveſque de Sebaſte qu'aprés qu'Euſtathe euſt eſté depoſé par le Concile de Conſtantinople[en 360: & ſi cela eſt, il ne peut nullement avoir paſſé du ſiege de Sebaſte à celui de Berée, & de Berée à Antioche, dont il eſt certain qu'il fut fait Eveſque au commencement de l'an 361. Il eſt encore plus impoſſible qu'aprés avoir paſſé de Sebaſte à Berée, il ait aſſiſté au Concile de Seleucie, qui fut tenu des l'an 359. Ainſi ou cet hiſtorien s'eſt mal expliqué, ou il ſe contredit; de ſorte qu'on ne peut pas faire un grand fond ſur ſon témoignage.

Pour les autres auteurs, aucun d'eux ne dit que S. Melece ait eſté Eveſque de Berée. S. Jerome dans ſa chronique, Rufin *l.1.c.24.p.247*, Theodoret *l.2.c. 27.p.634.b*, Sozomene *l.4.c.25.27.p. 584.b|587.b*, & Philoſtorge *l.5.c.1.p.77*, ne diſent point qu'il ait eſté Eveſque d'aucun autre endroit que de Sebaſte & d'Antioche. Les termes de S. Jerome ſont, *Meletius Sebaſtia Epiſcopus...., Antiochiam transfertur*. Rufin dit de meſme qu'il fut transferé de Sebaſte à Antioche; ce qui eſt la meſme choſe que ce que dit S. Epiphane,]' qu'il fut transferé du pays du Pont,[l'Armenie eſtant du dioceſe du Pont:] & ſelon Philoſtorge, Acace le fit venir de Sebaſte pour l'inthroniſer à Antioche.[Il eſt viſible qu'ils n'ont point ſceu, ou qu'ils n'ont point cru qu'il euſt eſté transferé de Sebaſte à Berée avant que de venir à Antioche.]' Mr Valois croit qu'il peut s'eſtre retiré à Berée en quittant Sebaſte, mais il ne ſe peut perſuader qu'il en ait jamais eſté Eveſque.[Il y en aura peuteſtre qui voudront qu'il ait eſté Eveſque de Berée avant que d'aller à Sebaſte. Mais cet epiſcopat de Berée eſtant ſi peu fondé, il eſt plus court de l'abandonner tout à fait, comme Baronius ſemble faire, *an.360. §48*, que de le vouloir ſoutenir par des conjectures qui ne ſont appuyées de rien.]

Epi.71.c.14.p. 881.b.

Socr.2.p.58.b. b.c.

Pour la page 544. §. 8.

NOTE IV.

En quoy les Ariens violoient, ſelon Theodoret, les loix de l'Egliſe, en faiſant S. Melece Eveſque d'Antioche.

Theodr. l. 2. c. 27. p. 634. c. 'Theodoret dit que les Ariens en demandant à Conſtance que S. Melece fuſt fait Eveſque d'Antioche, ne ſe mettoient pas en peine s'ils obſervoient ou non les loix de l'Egliſe qu'ils avoient accoutumé de violer, lorſqu'ils le croyoient avantageux à leur parti : [On ne voit pas bien cependant en quoy il met ici ce violement des Canons, ſi ce n'eſt peuteſtre en ce qu'ils rendoient Conſtance maiſtre des affaires de l'Egliſe, ce qui neanmoins eſtoit couvert ou coloré par le conſentement que le peuple & les Eveſques joignoient à la volonté de Conſtance. Le veritable defaut de l'inthronization de S. Melece, c'eſt que cela s'eſtoit fait par les Ariens, & dans leur communion. Mais ce n'eſtoit pas aux Ariens que l'on pouvoit reprocher cette faute : Pour ce que les autres hiſtoriens diſent, qu'on le transferoit du ſiege de Sebaſte à ce-

Ruf. l. 1. c. 14. p. 247. lui d'Antioche,] 'en quoy Rufin ſe plaint qu'on violoit les decrets du Concile [de Nicée,] cela ne regarde point Theodoret, qui nous apprend que S. Melece avoit deſ auparavant quitté cet eveſché, & eſtoit alors ſans emploi, les Canons ne défendant point de donner une Egliſe à celui qui en a quitté une autre pour des raiſons legitimes, telle qu'eſt ſans doute la deſobeïſſance d'un peuple. Je ne ſçay neanmoins ſi Theodoret voyant qu'on avoit toujours reconnu du defaut dans l'entrée de Saint Melece, & ne le voulant pas mettre dans la part que les Ariens y avoient eue, parcequ'il euſt fallu condamner en meſme temps S. Euſebe de Samoſates, & les autres Otthodoxes qui communiquoient avec les Ariens, c'eſt à dire tout le corps de l'Egliſe d'Antioche ; je ne ſçay, dis-je, ſi cela ne l'auroit point porté à rejetter ce defaut ſur ſon changement de ſiege, l'Egliſe ayant une telle horreur pour ces tranſlations, que celles meſmes qui eſtoient legitimes, ne laiſſoient pas d'eſtre odieuſes, comme on le voit par l'inthronization de Saint Gregoire de Nazianze à Conſtantinople, qui eſtoit dans le meſme cas que celle de Saint Melece, & qui ne laiſſa pas de faire du bruit. Celle de S. Melece euſt eſté veritablement contre les Canons, s'il euſt pris le ſiege de Sebaſte aprés la ſeconde depoſition d'Euſtathe en 360. Mais perſonne ne le dit, & Theodoret moins qu'aucun autre.]

Pour la page 546. §. 3.

NOTE V.

Si S. Melece differa à ſe declarer pour la Conſubſtantialité.

Socr. l. 2. c. 44. p. 138. Sozom. l. 4. c. 28. p. 582. c. 'Socrate & Sozomene diſent que S. Melece aprés eſtre arrivé à Antioche, ſe contenta d'abord de faire des diſcours de morale, & puis il ſe declara ouvertement, & confeſſa clairement que le Fils eſtoit de meſme ſubſtance que le Pere. [Mais cela s'accorde difficilement avec ce que nous raportons dans le texte tiré de Theodoret, de S. Epiphane, & de S. Chryſoſtome.]

Pour la page 548. §. 4.

NOTE VI.

Difficulté d'accorder S. Epiphane avec S. Chryſoſtome ſur l'exil de S. Melece.

[Il ſeroit bien difficile d'accorder S. Epiphane,] 'qui dit que Saint Melece ſortit la nuit d'Antioche pour aller en exil, avec ce que nous liſons dans S. Chryſoſtome, 'que le Gouverneur qui l'amenoit dans ſon chariot, penſa eſtre lapidé par le peuple &c. [ſi on le raporte à la meſme occaſion.] 'C'eſt ce qui a obligé Bollandus à raporter la narration de Saint Chryſoſtome à un troiſieme banniſſement de S. Melece,

Epi. 73. c. 34. p. 881. c. Chry. Or. 40. p. 525. b. c. Boll. 12. feb. p. 194. §. 58.

[On pourroit faire la meſme choſe du recit de S. Epiphane. L'un & l'autre parle neanmoins de ce qui arriva à ſon premier exil ſous Conſtance : Mais il eſt vtay que S. Chryſoſtome ſemble ne reconnoiſtre qu'un exil de S. Melece, au lieu de trois. Et S. Epiphane
Epi.p.882.c. n'eſt pas moins confus,]' puiſqu'il dit que Saint Melece avoit eſté banni par Conſtance juſques au temps où il écrivoit, [qui eſtoit en 376, quoiqu'il euſt
Chry t.1.or. 44.p.426.a. eſté rappellé deux fois depuis.]' Saint Chryſoſtome reconnoiſt neanmoins en un autre endroit que S. Melece a eſté banni plus d'une fois.

Pour la page 145 § 4.

NOTE VII.

Sur le jugement deſavantageux que fait S. Jerome de la foy de S. Melece.

M. le Maiſtre. 'C'eſt avec raiſon que des perſonnes tres ſages & tres habiles remarquent qu'il ne faut pas s'arreſter à ce que S. Jerome dit contre S. Melece dans ſa chronique, dans laquelle outre ce que nous en avons raporté dans le texte, il met ce grand Saint au nombre de ceux qui eſtoient plutoſt les ennemis que les Eveſques de J. C. Saint Jerome avoit eſté fait Preſtre par Paulin l'antagoniſte de S. Melece dans le ſiege d'Antioche : de ſorte qu'il faut moins s'étonner s'il a cru aiſément ce qu'on diſoit contre l'adverſaire de celui qu'il conſideroit comme ſon Eveſque & comme ſon pere.

Pour la page 310. § 6.

NOTE VIII.

En quel temps ceux de la communion de S. Melece furent en poſſeſſion de la Palée.

[La chronique d'Alexandrie *p. 688*, dit que S. Melece eſtant revenu d'exil,
Ath. de Ant. t. 2. p. 571.-576. b. s'empara de l'egliſe de la Palée.]' Mais le Concile d'Alexandrie [tenu avant l'ordination de Paulin,] voulant parler de ceux de la communion de S. Melece, ne les deſigne point autrement qu'en les appellant *ceux qui s'aſſembloient dans la Palée* :' & ſelon S. Gregoire de Nyſſe, Socrate, & Sozomene, Saint Melece n'eſtoit point encore revenu. [Ainſi tout ce qu'on peut accorder à cette chronique, c'eſt que ceux de la communion de Saint Melece ne commencerent à s'aſſembler dans la Palée qu'aprés la mort de Conſtance, eſtant en effet aſſez difficile qu'ils aient pu avoir cette liberté de ſon vivant.]
Nyſſ. v. Mel. p. 491. a. [Socr. l. 5. c. 5. p. 281. a] Soz. l. 6. c. 14. p. 612. c.

NOTE IX.

Pour la page 317. § 8.

Eveſques moins connus qui compoſoient le Concile d'Antioche ſous Jovien.

[Nous avons marqué dans le texte les principaux des 27 Eveſques du Concile d'Antioche en 363.]' Les autres ſont un Evagre de Sicile, (σικελὸς, ou σικελιώτης, que quelques uns neanmoins aiment mieux prendre pour quelque ville d'Orient, mais qu'ils avouent eſtre inconnue : la Tripartite *l. 7. c. 4. p. 94. 2.* traduit *Siculus* :)' Urane d'Apamée, Zoïle de Lariſſe en Syrie, Antipatre de Rhoſſes, Abraham d'Urimes' dans la Syrie Euphrateſienne, ('qu'on croit eſtre l'un des deux Abrahams qui écrivirent aux Occidentaux, [en 372,] avec S. Melece & S. Baſile ;) 'Ariſtonique de Seleucobele [dans la ſeconde Syrie,] Barlamene de Pergame, [mis peuteſtre en la place de Draconce depoſé en l'an 360 ;] Urane de Melitene, [predeceſſeur d'Otrée qui aſſiſta en 367 au Concile de Tyanes ;] Magnus de Calcedoine ou [plutoſt] de Calcide [en Syrie,] comme on lit dans l'hiſtoire Tripartite, *p. 94. e.*, 'car Maris de Calcedoine vivoit encore ſous Jovien, ſelon Philoſtorge ; 'Pierre de Sippes, ou plutoſt d'Hippes dans la Paleſtine [au delà de la mer de Galilée ;]' Arabien d'Antre, [a] ou plutoſt d'Adra [dans l'Arabie Petrée ;] [b] Piſon d'Adanes [dans la Cilicie,] Sabinien de Zeugma [ſur l'Euphrate,] Piſon
Socr. l. 3. c. 25. p. 204. d. [in. p. 47. a. 2. b] Epi. p. 874. b. Phiſg. l. 8. c. 8. p. 110. Socr. l. 3. c. 25. p. 204. d. [in. p. 47. a. 2. b] Epi. p. 874. b. Socr. p. 204. d. [a] Epi. p. 874. d. [Socr. in. p. 47. a. c. [b] Socr. p. 204. d.

Digitized by Google

d'Auguſte, [peuteſtre d'Auguſtophe qu'on met dans la troiſieme Paleſtine;] Patrice de Palte, [qui pouvoit avoir ſuccedé à Cymace;] Theotime d'Arabie, & Lucien d'Arques [dans la Phenicie.] / De ces Eveſques, Zoïle de Lariſſe, Pierre d'Hippes, & Arabien d'Adres, avoient ſigné le formulaire des Anoméens au Concile de Seleucie, avec Acace de Ceſarée, & Eutyque d'Eleutherople.

n. p 47. a. b. Epi. 71 c. 26. p. 874.

Pour la page 359. § 9.

NOTE X.

Sur le temps du ſecond exil de S. Melece.

Nyſ. v Mel. t. 3 p 591. b. 592. a.

/ S. Melece a eſté banni trois diverſes fois, comme Saint Gregoire de Nyſſe l'aſſure tres clairement, [quoiqu'aucun hiſtorien ne l'ait obſervé. Chacun tombe d'accord que ſon premier exil arriva ſous Conſtance, au commencement de l'an 360, un mois aprés ſon election, & finit ſous Julien.] / Baronius met le ſecond ſous le meſme Julien: [& il pourroit eſtre aſſez probable que cet apoſtat n'a pas plus epargné S. Melece que S. Athanaſe. On ſçait qu'il paſſa pluſieurs mois à Antioche, fort mecontent de la generoſité des Chrétiens, à laquelle les exhortations de Saint Melece contribuoient ſans doute beaucoup. Mais S. Chryſoſtome paroiſt tout à fait contraire à ce ſentiment,] / puiſqu'il dit que Saint Melece aprés ſon premier exil, demeura avec ſon peuple non pas trente jours comme auparavant, mais pluſieurs mois, une, deux, & pluſieurs années, durant leſquelles ſon peuple jouiſſoit avec joie de la douceur de ſes inſtructions, & des exemples de ſa vertu &c. [Et cependant Julien n'a pas regné un an depuis que S. Melece fut revenu la premiere fois.]

Bar. 370. § 95.

Chry. or 41. t. 8. p. 426. a b.

/ Soerate & Sozomene diſent que Valens eſtant venu à Antioche [en 365,] avant la guerre de Procope, y excita une grande perſecution contre les Catholiques, & bannit Saint Melece afin que tout le monde communiquaſt avec Euzoïus. [Ce voyage de Valens eſt certainement faux, & la perſecution eſt fort ſuſpecte; mais peuteſtre que le banniſſement de S. Melece eſt veritable, & que c'eſt ce qui a donné occaſion à tout le reſte. Ce ſentiment paroiſt aſſez favorable, parceque la guerre de Procope a pu faire rappeller le Saint fort peu aprés. Car quoique dans le reſte du temps nous trouvions aſſez d'occaſions où il aura pu eſtre banni, nous n'en trouvons point neanmoins où il ait pu eſtre rappellé.] / Et d'ailleurs puiſque Pallade nous apprend qu'il a battizé S. Jean Chryſoſtome, & l'a fait Lecteur aprés l'avoir inſtruit durant trois ans au moins, & l'avoir fait demeurer chez luy durant tout ce temps là; & puiſqu'il faut neceſſairement mettre ceci avant ſon dernier banniſſement, [c'eſt à dire, comme nous verrons, avant l'an 371,] il faut avouer que ſon ſecond exil a fini au moins en 367.

Soer. l. 4. c. 2. p. 212. b. Soz. l. 6. c. 7. p. 647. c.

Pall. v. Chry. c. 10. 41.

On peut demander comment il aura pu eviter d'eſtre banni en 367, lorſque Valens ordonna de bannir tous ceux qui avoient eſté rappellez ſous Julien. Mais nous ne pouvons pas rendre raiſon de toutes les difficultez de l'hiſtoire: & neanmoins on peut dire que comme les Alexandrins pretendoient que S. Athanaſe n'eſtoit pas compris dans cet edit, quoiqu'il euſt eſté rappellé par Julien, parcequ'il avoit encore eſté rappellé depuis par Jovien, ceux d'Antioche avoient encore plus de raiſon de pretendre la meſme choſe en faveur de S. Melece, qui avoit eſté rappellé par Valens meſme.

Il y en aura peuteſtre qui croiront pouvoir répondre à l'argument que nous tirons de la vie de Saint Chryſoſtome, en diſant qu'il peut avoir eſté battizé, & fait Lecteur des l'an 367.] / Mais puiſqu'il eſtoit encore jeune,

Chry. In Act. h. 8. p. 340. a.

ἐπὶ μακρὸν, dans le temps de la conſpiration de Theodore, [c'eſt à dire en 374, il vaut mieux approcher autant qu'il ſe peut ſon batteſme de ce temps là : Outre que ſi S. Melece a eſté banni en 367, nous ne voyons point, comme nous avons dit, l'occaſion qui aura pu obliger Valens à le rappeller.]

Pour la page 360. § 9.

NOTE XI.

Temps de ſon troiſieme exil.

[Nous ne trouvons rien de bien aſſuré pour le temps du troiſieme exil de S. Melece, qui dura juſqu'à la fin de la perſecution, & juſqu'à la mort de Valens en 378. Nous croyons devoir mettre en 367, l'edit de Valens pour exiler de nouveau ceux qui ayant eſté bannis ſous Conſtance, avoient eſté rappellez par Julien. *V. les Ariens § 111.* S. Melece ſemble avoir dû eſtre compris dans cet edit, mais nous n'en trouvons rien de poſitif : & les trois ans durant leſquels il a inſtruit S. Chryſoſtome, ne ſemblent pas le ſouffrir, comme nous venons de le dire dans la note 10, puiſqu'on ne pourroit plus les trouver entre ſon ſecond & ſon troiſieme exil, & qu'il n'y auroit point d'appatence de les chercher avant le ſecond.] Theodoret joint ſon banniſſement à celui de Saint Euſebe de Samoſates, [mais il eſt viſible par les lettres de S. Baſile, qu'il a eſté banni aſſez longtemps auparavant.]

Theodt. l. 4. c. 24. p. 675. a.

Baſ. t. 2. ep. 154. p. 212. c.

'S. Baſile dans une lettre écrite au commencement de l'an 371, parle en general des nouvelles qu'il avoit receues d'Antioche. [Mais on voit que c'eſtoit quelque choſe d'important,] puiſqu'il envoie un exprés à S. Euſebe pour luy porter les lettres qu'il en avoit receues ; quoiqu'il ne douraſt pas que S. Euſebe n'en ſceuſt déja la nouvelle ; & il luy fait excuſe de ne l'avoir pas fait pluſtoſt. [Que s'il ne s'exprime point & ne s'étend point ſur une choſe qui ne pouvoit pas manquer de le toucher beaucoup, on peut juger que c'eſt qu'il n'eſtoit pas ſeur d'en écrire. Il y a donc quelque lieu de preſumer que c'eſtoit touchant le banniſſement de S. Melece, & de le mettre ſur cela vers la fin de l'an 370. Ce n'eſt qu'une conjecture, mais qui s'accorde aſſez bien avec l'hiſtoire. La lettre 57 de S. Baſile à S. Melece, *p. 85*, écrite, comme nous le croyons, vers le mois de ſeptembre 371, ne donne aucun jour pour dire s'il eſtoit déja banni ou non. Mais il l'eſtoit lorſque S. Baſile luy écrivit la lettre 273, avant Paſque de l'an 372,] 'puiſqu'il dit que le Diacre Dorothée luy apprendroit ce qui regardoit l'état des affaires de l'Orient, [c'eſt à dire d'Antioche, où par conſequent il eſt viſible qu'il n'eſtoit pas alors. Ainſi il faut qu'il ait eſté banni au pluſtard dés le commencement de l'an 372, lorſqu'apparemment Valens n'eſtoit pas encore arrivé à Antioche : & les trois ans que Saint Chryſoſtome paſſa avec luy, ne ſouffrent pas qu'il l'ait eſté pluſtoſt qu'à la fin de l'an 370.]

ep. 273. p. 289. c.

NOTE XII.

Pour la page 364. § 11.

Sur ſa reception au retour de ce troiſieme exil.

'S. Chryſoſtome parlant des grands honneurs avec leſquels S. Melece fut receu dans Antioche, ὅτε ἐπανῆλθεν, [n'exprime pas ſi c'eſtoit à ſa premiere entrée ou lorſqu'il revint d'exil.] 'Mais il venoit de parler de ſes exils : [& comme le temps de Gratien, où les Catholiques avoient une liberté entiere, eſtoit plus propre pour luy rendre de ſi grands honneurs, que celui de Julien ou de Valens ; nous raportons cet endroit au temps qu'il revint de ſon troiſieme exil en 378.] 'Et en effet, S. Chryſoſtome paſſe auſſitoſt à l'hiſtoire de ſa mort. [On ne peut douter d'ailleurs qu'il n'ait eſté receu alors avec toutes les marques poſſibles de joie.]

Chry. t. 1. or. 41. p. 426. b.

a.

d.

Pour la page 367. § 13.

NOTE XIII.

Que Zenon fut fait Eveſque de Tyr du vivant de S. Melece.

Ruf. l. 1. c. 11. p. 460. 'Rufin ne nomme point celui que les Meleciens établirent Eveſque de Tyr contre Diodore : & il ſemble dire que ce ne fut qu'aprés que S. Melece fut mort, [en l'an 381, ce qui ſeroit plus favorable à l'honneur de Saint Melece.]

Conc. t. 2. p. 915. c. 'Mais nous trouvons Zenon Eveſque de Tyr & en l'an 381 dans le Concile de

Coll. c. 1. p. 176. Conſtantinople, [& des l'an 379] 'dans le Concile d'Antioche : [ce qui éclaircit & corrige la narration de Rufin peu exacte à ſon ordinaire. Pour S. Melece, nous l'honorons dans la verité, & non pas contre la verité.]

Pour la page 370. § 14.

NOTE XIV.

Comment Flavien répondoit à Paulin ſur la communion avec Damaſe.

Theodt. l. 5. c. 3. p. 207. c. d. 'Theodoret dit que comme Paulin pretendoit eſtre dans la foy du Pape Damaſe, Flavien qui parloit pour Saint Melece, luy objecta qu'il ne tenoit qu'une hypoſtaſe, au lieu que Damaſe en confeſſoit trois. [Il eſt difficile de voir comment Flavien pouvoit aſſurer que Damaſe confeſſoit les trois hypoſtaſes, quoique cela fuſt vray dans le ſens ; mais en cette maniere Paulin le tenoit auſſi. C'eſt pourquoi nous n'avons rien voulu mettre de cela dans le texte.]

Pour la page 371. § 15.

NOTE XV.

Sur l'accord fait entre Saint Melece & Paulin.

[Theodoret ne dit point qu'il ſe ſoit jamais fait aucun accord entre S. Melece & Paulin ; & je ne me ſouviens point non plus que S. Gregoire de Nazianze ſe fonde ſur aucun accord lorſqu'il demande qu'on laiſſe Paulin gouverner aprés la mort de S. Melece. Ainſi nous nous arreſterions peu à tout ce que Socrate & Sozomene diſent de cet accord, ſi nous n'avions affaire qu'à eux. Mais ils ſont formellement appuyez] 'par la lettre du Concile d'Aquilée en l'an 381, où les Eveſques aſſurent à Theodoſe qu'ils luy avoient demandé qu'aprés la mort de Melece ou de Paulin toutes les egliſes demeuraſſent ſous la conduite du ſurvivant, comme les parties en eſtoient demeurées d'accord, *juxta partium pactum.* 'Car il eſt viſible qu'au lieu de *factum* qui eſt dans l'imprimé, il faut lire *pactum.* [Il n'y a pas moyen de l'entendre d'un accord propoſé & non accepté de toutes les parties :]' & les Eveſques du Concile diſent enſuite que les parties leur avoient demandé leur communion, en conſequence meſme de cet accord, *& pacto* (ou plutoſt *ex pacto*) *quod ſtare volumus.*

Cod. Th. t. 5. p. 76.

Ruffin. l. 1. c. 11. p. 460. Theodt. l. 5. c. 4. p. 208. b.

Cod. Th. t. 5. p. 77.

Tout ce qu'on pourroit dire, c'eſt que ceux de la communion de S. Melece, dont ce dernier endroit s'entend proprement, avoient écrit aux Occidentaux pour leur demander leur communion, en leur repreſentant que de leur part ils avoient fait tout ce qui ſe pouvoit pour la paix, & avoient offert à Paulin tout ce qu'on pouvoit raiſonnablement demander d'eux ; & que les Occidentaux avoient pris leurs paroles comme ſi ce qu'ils avoient offert avoit auſſi eſté accepté par Paulin. Ce qui pourroit confirmer cette penſée,]'c'eſt que dans la lettre que les meſmes Eveſques d'Italie écrivirent à Theodoſe en l'an 382, ils parlent bien comme dans l'autre de la demande qu'ils avoient faite qu'on ne donnaſt point de ſucceſſeur au ſurvivant ; [mais ils ne diſent plus que les parties en fuſſent demeurées d'accord, ce qui neanmoins auroit eſté bien plus fort que la demande que d'autres en avoient faite. Nous recevrons avec joie les éclairciſſemens que d'autres nous voudront donner ſur cela. Mais en les attendant,]'nous avons cru devoir ſuivre, comme Mr Valois, une autorité poſitive auſſi conſiderable

p. 460.

Theodt. l. 5. c. 4. p. 208. b.

qu'eſt celle de S. Ambroiſe & du Concile d'Aquilée.

[La lettre de ce Concile qui eſt la troiſieme dans le S. Ambroiſe de Paris en 1603, & la douzieme dans la derniere edition des Benedictins, n'a point ces paroles, *juxta partium factum*, qui ſe liſent ſeulement dans l'appendix du Code Theodoſien donné par le P. Sirmond, *p. 76.*]' mais elle a les autres, *qui etiam pacto quod ſtare volumus, communionem noſtram rogarunt.*

Amb. ep. p. 1. ad. Imp. n. 4.

NOTE XVI.

Pour la page 671. l. 17.

Endroit obſcur de S. Gregoire de Nyſſe ſur S. Melece.

[Ces paroles de Saint Gregoire de Nyſſe dans l'eloge de S. Melece, *p. 589. b. c.* ἐρᾶτε τὸν πατριάρχας &c. ſont aſſez obſcures. Il ſemble neanmoins qu'on les puiſſe rapotter aux Eveſques du Concile, qui eſtoient là preſens, dont S. Melece eſtoit d'autant plus le pere, qu'il l'eſtoit de Saint Gregoire de Nazianze meſme, le pere & le preſident du Concile, parcequ'il l'avoit porté ſur le throne : ou bien que quelque ancien Eveſque que Saint Gregoire de Nyſſe montroit, devoit eſtre conſideré comme le pere du Concile, puiſqu'il l'eſtoit de S. Melece, l'ayant peuteſtre ordonné Eveſque de Sebaſte, ou ayant aſſiſté à ſon inthronization dans le ſiege d'Antioche.]

NOTES SUR ASCOLE

EVESQUE DE THESSALONIQUE.

NOTE I.

Pour la page 678.

Sur les noms d'Acole & de Baſile qu'on luy donne quelquefois.

[JE ne ſçay pourquoi Aſcole eſt nommé Baſile dans diverſes editions de la chronique de Saint Proſper. Mr de Pontac dans ſes notes *p. 763.* pretend que ce n'eſt qu'une faute de copiſte, & a mis Aſcole dans ſon edition ſur l'autorité des autres hiſtoriens. Mais il reconnoiſt en meſme temps que cet article n'eſt point dans ſes manuſcrits. Et en effet, le P. Labbe ne l'a point mis dans l'edition qu'il en a fait faire dans ſa nouvelle bibliotheque, *t. 1. p. 47.* Il n'eſt point non plus dans la chronique de Caſſiodore.

Nous le trouvons toujours nommé Acole dans les Latins, & Aſcole dans les Grecs.]' Neanmoins Mr Valois dit qu'il eſt appellé Acole dans un manuſcrit grec de Socrate.

Soer. l. 5. p. 282. b.

NOTE II.

Pour la page 380.

A quel Concile les Orientaux l'appellerent.

'Le Concile d'Italie dit que ce n'eſtoit point faire tort aux Orientaux de vouloir qu'ils priſſent l'avis des Eveſques d'Italie &c. eux *qui unius Acholii Epiſcopi ita expectandum eſſe putaverunt judicium, ut de Occidentalibus partibus Conſtantinopolim evocandum putarent.* [Acole ou Aſcole de Theſſalonique eſtoit au Concile de Rome ſur la fin de l'an 382, & il ſe pourroit faire que les Orientaux l'euſſent alors prié de ſe trouver au Concile qu'ils tinrent la meſme année à Conſtantinople. Mais s'ils le firent, ils n'attendirent pas ſon jugement : car on ne peut pas pretendre qu'il ſe ſoit trouvé cette année là à leur Concile, qui preceda meſme de quelque temps celui de Rome. Il s'eſtoit trouvé au Concile

Cod. Th. ap. p. 108.

Concile de l'an 381; & l'on peut dire, ſi l'on veut, que c'eſtoit au retour de quelque voyage qu'il avoit fait en Occident.] Naz.car.1 p. 38.d. [Mais comme les Eveſques de Macedoine furent alors mandez tout d'un coup, dit S. Gregoire de Nazianze, aprés la mort de S. Melece, [il n'auroit pas eu le loiſir de revenir d'Occident ſur cet appel, & d'arriver avant la fin du Concile. Ainſi je penſe qu'il vaut mieux dire tout ſimplement qu'*il fut appellé de l'Occident*, parceque la Macedoine qui n'eſtoit de l'Empire d'Orient que depuis deux ans, eſtoit encore regardée comme un membre de l'Occident.

Pour ce que dit le Concile d'Italie, qu'on attendit *le ſeul Aſcole*; cela n'empeſche point qu'il n'euſt eſté mandé, & qu'il ne ſoit venu avec pluſieurs Eveſques de l'Illyrie, entre leſquels neanmoins on le conſideroit ſingulierement. Ainſi cela ſe rapportera au Concile de l'an 381.]

Pour la page 381.

NOTE III.

Qu'apparemment il eſt mort vers le commencement de l'an 384.

[Aſcole mourut viſiblement en Macedoine,] Amb.ep.22.p. 818.m. [lorſque la mer n'eſtoit point navigable, [c'eſt à dire durant l'hiver.] C'eſtoit aprés le Concile de Rome, [auquel il avoit aſſiſté à la fin de l'an 382, & avant la fin de l'an 384; puiſque Damaſe qui mourut l'onzieme decembre de cette année là,] écrivit à Anyſe [ſon ſucceſſeur] qui eſtoit déja ordonné Eveſque. Coll.t.1.p. 46. [Ainſi il faut mettre ſa mort vers le commencement de l'an 383 ou de l'an 384. Le dernier nous paroiſt le plus probable, puiſque Saint Ambroiſe qui ne l'avoit apparemment connu que ſur la fin de l'an 382, ne ſe plaint point qu'il luy euſt eſté ravi auſſitoſt qu'il avoit commencé à le connoiſtre. Et de plus,] dans le temps qu'il mourut Amb.ep.22. p.818.m. les chemins eſtoient occupez par les barbares qui ravageoient les provinces: ce qu'on peut aiſément raporter aux pillages qu'ils firent dans la Rhecie ſur la fin de l'an 383, ou au commencement de l'an 384, *V. S. Ambroiſe § 33 note 19*, [& qui s'étendirent aſſez probablement dans les provinces voiſines; & on trouve qu'en l'an 384, Valentinien remporta quelque victoire ſur les Sarmates. *V. Theodoſe I. § 23.* C'eſtoit ſeulement un an & quelques mois aprés la ſoumiſſion des Gots à Theodoſe, ſelon ce que dit Saint Ambroiſe,] qu'il p.819.a. alla jouir du repos aprés l'avoir donné aux autres.

NOTES SUR SAINT SERVAIS DE TONGRES.

Pour la page 382.

NOTE I.

Que toutes les hiſtoires qu'on en a ne valent rien du tout.

Boll 11.may, p.215.a. [Bollandus dit que le plus ancien auteur que nous trouvions avoir écrit la vie de S. Servais, eſt un nommé Juconde Preſtre, qui en a fait un fort long diſcours; mais où il a mélé diverſes fables qu'il a crues trop legerement ſur la foy d'un impoſteur Armenien. [Je ne ſçay ſi ce ſeroit une longue hiſtoire de S. Servais dont le Pere Mabillon nous a communiqué un manuſcrit. Le prologue commence par ces mots: *Illuſtriſſimi viri vitam Servatii ſtemmate inclito nati &c.* & l'hiſtoire par ceux-ci: *Trojugenarum metropolis Francorum Tungris &c.* Ce qui ſuffit pour connoiſtre la ſcience de l'auteur; & l'hiſtoire de S. Nicolas qui y eſt citée, peut faire juger

de ſon antiquité. Il diviſe ſon ouvrage en 66 chapitres, dans l'onzieme deſquels on trouve un endroit ſur le Concile de Cologne contre Euphrate,] Conc.t.1.p. 676.678. 'qu'on a inſeté dans les Conciles comme tiré de l'hiſtoire de S. Servais, [mais il eſt plus ample dans le manuſcrit du P. Mabillon.]

Pol.11.may, p.215. 'Bollandus dit que le meilleur auteur qu'on ait pour Saint Servais eſt l'Abbé Hariget, qui a écrit à la fin du X. ſiecle l'hiſtoire des Eveſques de Liege. [Cependant un auteur de ce temps là n'eſt pas pour faire beaucoup de foy.] 'Il cite une hiſtoire de Saint Servais plus ancienne, ce qui ne ſuffit pas pour nous aſſurer qu'elle fuſt bonne. Il raporte aſſez peu de faits de la vie du Saint qui ſoient un peu circonſtanciez. Il ne parle preſque que du Concile de Cologne, renu, ſi les actes en ſont veritables, en l'an 346, & de ſon voyage à Rome pour demander que les Gaules fuſſent delivrées des Huns, ce qui eſt le mettre du temps d'Attila, & en l'an 450, cent ans plustard qu'il ne faut. Au contraire il ne dit point que S. Servais ait aſſiſté au Concile de Sardique, ni qu'il ait eſté deputé par Magnence en Orient, ni qu'il ait eſté ſeulement au Concile de Rimini. Ainſi ayant ignoré tout ce qui eſt de plus vray dans l'hiſtoire de ce Saint, il eſt à craindre qu'il n'en ait guere ſceu que ce qu'il y a de faux.]

p.216.c. 'Gille d'Orval a fait à Hariget diverſes additions, qu'on peut voir dans le premier tome de Chapeauville ſur les Eveſques de Liege, *p.28. & 6.* Bollandus qui n'y a pas eu beaucoup de foy, dit qu'elles ſont priſes du Preſtre Juconde. [Ce qui eſt certain, c'eſt qu'elles ſont pleines de nouvelles fauBar.11.may. res contre l'hiſtoire.] 'On trouve encore dans Sigebert diverſes choſes de S. Servais, que Baronius appelle avec raiſon des monſtres d'hiſtoires. [Ainſi il eſt viſible qu'on ne peut faire aucun fond ſur tous ces auteurs, & qu'il faut ſe contenter du peu que S. Athanaſe, Sulpice Severe, & Gregoire de Tours, nous apprennent de ce Saint. Encore y a t-il bien des choſes dans le dernier qu'il eſt bien difficile de ſoutenir.]

Pol.11.may, p.218. 'Celui qui a décrit l'elevation du corps du Saint, faite comme on croit, en l'an 726, marque quelques particularitez de ſa vie. [Mais le VIII. ſiecle eſt déja bien eloigné du IV, & on n'a pas meſme de preuve que cet auteur ait vécu du temps de cette tranſlation. Il marque plutoſt le contraire,] 'lorſb. qu'il dit *qu'il n'eſtoit pas encore permis alors* de rien mettre ſur l'autel. 'Bollanb.dans d.e. dus ne veut pas recevoir ce qu'il dit de la clef donnée à Saint Servais par Saint Pierre.

NOTE II.

Pour la page 381.

S'il y a eu deux Servais Eveſques de Tongres au IV. & V. ſiecle.

Gr.T h.Fr.l.2. c.5.7.9.11.14 gl.C.c.74.p. 408. 'S. Gregoire de Tours parle beaucoup de S. Servais de Tongres; [mais au lieu de le mettre au milieu du IV. ſiecle, auquel il a vécu, puiſqu'il aſſiſta aux Conciles de Sardique & de Rimini,] il met ſa mort fort peu avant l'irruption d'Attila; [c'eſt à dire vers l'an 450.] 'Quelques uns pretendent que Stut.de Serv. p.22.c. ce n'eſt pas ſon ſens; [mais nous ne voyons aucun moyen d'en douter. Cela oblige neceſſairement à dire ou que ce Saint ſe trompe, ou qu'il y a eu deux Servais Eveſques de Tongres à pres de cent ans l'un de l'autre.]

Bar.401.§ 111 11.may. 'Baronius ſuit le premier ſentiment, & veut que S. Servais ſoit mort dans les irruptions que les barbares firent dans les Gaules pluſieurs années avant Attila. [Neanmoins nous n'en trouvons point que l'hiſtoire nous repreſente comme conſiderable depuis le Concile de Rimini juſqu'au dernier jour de l'an 406: de ſorte que quand S. Servais n'auroit eſté fait Eveſque

qu'en l'an 346, ce qui ne ſe peut ſoutenir qu'en abandonnant les actes du Concile de Cologne contre Euphrate, il auroit toujours eſté plus de ſoixante ans Eveſque ; & il faudroit qu'à cet age il euſt encore entrepris le voyage de Rome.

Mr Slus ſuit Baronius, en ce qu'il ne veut qu'un ſeul Servais qui ait vécu dans le IV. ſiecle.] Slus, de Serv. p. 34. 40. Mais ayant abandonné S. Gregoire de Tours, en ce qu'il met la mort de Saint Servais du temps d'Attila, il croit pouvoir l'abandonner encore, en ce qu'il nous repreſente la mort de ce Saint comme arrivée immediatement avant la ruine des Gaules qu'il avoit predite. Et ainſi il ne s'oblige point de le faire vivre juſqu'en l'an 406. [Il peut avoir raiſon : mais ſi nous voulons n'abandonner S. Gregoire de Tours que par neceſſité, nous ne voyons pas qu'il y en ait de le faire en cette occaſion, n'y ayant rien ce me ſemble qui nous empeſche de dire avec Mr Valois, qu'il y a eu un Saint Servais à Tongres en 346 & 359, & un autre encore en l'an 450, ou avec le Pere le Cointe, qu'au lieu de *Servatius*, il faut lire dans S. Gregoire de Tours *Aravatius*, comme il eſt dans un manuſcrit, ou *Arvatius*, comme il eſt dans le livre De la gloire des Confeſſeurs, auquel S. Gregoire de Tours renvoie pour ce meſme Saint. Et en ce cas Azanaire Eveſque de Tongres du temps d'Attila, ſelon Baronius, ſera le meſme qu'Aravace. [Et il n'eſt point marqué non plus dans le catalogue des Eveſques de Tongres.]

Val. t. Fr. l. 3. c. Cointe. 450. §. 4. Ge. T. gl. C. c. 72. p. 468. h. Fr. l. 2. c. 5. p. 61 a Cointe. 450. § 4 Baron. 451. § 37.

Mr Slus dit qu'un manuſcrit de S. Laurent de Liege lit *Servatius* dans le livre De la gloire des Confeſſeurs. Mais comme il ſoutient que c'eſt par une pure faute de copiſte qu'on y lit *Aravatius* ou *Arvatius* ; [il n'eſt pas moins aiſé qu'un copiſte ait mis *Servatius* pour *Arvatius* par une pure erreur, ou meſme par une fauſſe correction, parceque de ſon temps on confondoit déja ces deux Eveſques ; quoiqu'aprés tout il importe peu qu'on mette deux *Servatius*, ou qu'on mette un *Servatius* & un *Aravatius*, ces deux noms qui ſont aiſez à confondre, ayant pu aiſément dans la ſuite des temps ſe prendre pour un ſeul nom & un ſeul Eveſque. C'eſt pourquoi l'autorité de l'Egliſe de Maſtrict, & des martyrologes du IX. ſiecle, qui ne reconnoiſſent qu'un ſeul Saint Servais, n'eſt pas une raiſon bien conſiderable pour prouver qu'il n'y en a pas eu deux confondus en un.

Slus, de Serv. p. 101. 103.

Au lieu que S. Gregoire de Tours nous donne tout ſujet de croire que la ville de Tongres fut ruinée par les Huns auſſitoſt aprés la mort de Servatius ou Arvatius, & que les hiſtoriens de S. Servais le diſent poſitivement, ce qui obligeroit neceſſairement à dire que ce Servais eſt different de celui du Concile de Sardique ; Mr Slus entreprend de montrer que Tongres n'a point eſté ruinée par Attila.] Cependant ſon unique fondement, c'eſt qu'Olaüs fondé ſur les annales des Hongrois, dit qu'Attila paſſa le Rhein à Straſbourg, qui eſt bien loin de Tongres. [Mais nous ne ſavons ce que c'eſt que ces annales, quelle antiquité, ni quelle autorité elles ont ; & nous ne ſommes plus accoutumez à nous fier ſur le jugement & l'exactitude des auteurs modernes. On verra au contraire ſur l'hiſtoire de ce prince, qu'il y a aſſez ſujet de croire qu'il entra dans les Gaules par le pays des François, qui comprenoit déja Tongres, ſelon Mr Slus. S'il fuſt entré par Straſbourg, il ne devoit point tourner du coſté de Mets, où il eſt certain qu'il alla, mais prendre le grand chemin Romain en remontant le Rhein, & ſuivant enſuite le Doux, la Sône, & le Rhone, pour gagner le Languedoc où eſtoient les Viſigots, puiſqu'il pre-

P. 50. 52.

tendoit n'en vouloir qu'à eux & non aux Romains.

Nous taſchons de montrer que l'on peut ſoutenir S. Gregoire de Tours en admettant deux Servais. Mais avec cela nous ne pretendons point combatre la concluſion de Mr Slus, eſtant certain qu'il faut abandonner S. Gregoire en bien des rencontres. L'autorité de ce Saint d'un coſté, & de l'autre la difficulté d'admettre deux ſaints Eveſques confondus en un, peuvent bien balancer l'eſprit des lecteurs, à qui nous aimons mieux laiſſer la deciſion de ce different, que d'entreprendre peut-eſtre inutilement de le determiner à l'un des deux partis. Nous avons cru neanmoins devoir plutoſt favoriſer le ſentiment general, qui n'en met qu'un, afin de pouvoir raporter tout ce qui ſe dit d'un ou de deux SS. Servais. Ceux qui voudront abſolument les diſtinguer, n'auront qu'à appliquer au premier tout ce qui eſt avant la crainte des Huns, croire avec le P. le Coinre *an. 450. § 16*, que ſon corps eſt demeuré à Tongres, & luy raporter la marque, qu'il eſt mort le lundi de la Penrecoſte 13e de may : car cela ne ſe rencontre point vers l'an 451.]

Boll. 13. may, p. 213. § 14. 'Bollandus ſuit à peu pres le meſme raiſonnement que Mr Slus, ſinon qu'il pretend que Tongres peut avoir eſté ruinée par les Huns en l'an 384. Slus, de Serv. p. 61. 62. 'Mais les paſſages meſmes qu'il cite, font voir que les Huns n'entrerent point alors dans les Gaules, comme Mr Slus le prouve invinciblement.

Boll. p. 214 b. 'Bollandus ſe ſert des ſept Eveſques que l'on met entre S. Servais & Falco elu du temps de S. Remi, pour montrer que S. Servais ne peut pas eſtre mort en l'an 450. [Cela ne prouve pas neanmoins; car il peut y avoir eu huit Eveſques en 80 ans de temps, & meſme en 62,] 's'il eſt vray que Falco ſoit mort en l'an 512, comme le dit le P. le Coinre. Coint. 460. § 4. Hatiger & les autres qui nous nomment ces huit Eveſques, (car on ne ſçait au plus que leurs noms,) ne ſont pas des auteurs dont on ne puiſſe conteſter l'autorité : Et ceux qui ſe croiront obligez d'ajouter à leur catalogue un ſecond Servais, croiront auſſi le pouvoir placer où ils jugeront à propos, entre les huit qu'Hariger fait ſucceder au premier Servais. 'Le Pere le Coinre le place entre [René qu'on met le quatrieme aprés S. Servais,] & Sulpice ou Supplice. [Ainſi il ne luy en reſte plus que trois juſqu'à Falco. Ibid.

Nous ne croyons pas non plus que ceux qui voudront admettre deux SS. Servais, puiſſent tirer un grand avantage de ce] 'qu'un des martyrologes de S. Jerome donne à celui qu'on honore le 13 de may, le ſimple titre de Preſtre, [qui ne peut convenir à celui du Concile de Rimini, au lieu qu'on pourroit croire que S. Gregoire de Tours ſe ſeroit trompé en donnant le titre d'Eveſque à celui dont il parle, & auroit enſuite trompé les autres, à quoy l'equivoque de l'autre Servais auroit pu contribuer. L'avantage que l'on pourroit tirer de là, ſeroit, dis-je, peu fondé, ne l'eſtant que ſur un exemplaire, qui doit ſans doute eſtre corrigé par les autres, où nous trouvons partout que Servais du 13 de may eſt qualifié Eveſque.] Boll. 13. may. p. 218. d.

NOTES SUR SAINT DAMASE PAPE.

Pour la page 386. § 1.

NOTE I.

Sur la vie de Sainte Irene ſa ſœur, & ſi leur pere eſtoit d'Eſpagne.

[LEs Eſpagnols qui pretendent ſur l'autorité d'Anaſtaſe & des Pontificaux, que le Pape Damaſe & ſa famille eſtoit de leur pays,] Boll. 21. feb. p. 144. c. nous ont donné une petite hiſtoire de Ste Irene ſa ſœur, [écrite en un latin fort barbare.] p. 145. b. Elle porte que ce fut à elle que Damaſe adreſſa les traitez qu'il fit ſur la virginité : [& nous ne voyons rien qui nous empeſche de le croire. Mais nous ne pouvons pas dire la meſme d. choſe de ce qu'elle ajoute,] que cette Sainte mourut en la douzieme année du pontificat de Damaſe, [c'eſt à dire e. en 379.] Car elle n'avoit pas encore 20 ans lorſqu'elle mourut, comme on le voit par ſon epitaphe jointe à cette vie, [& qui paroiſt tout à fait legitime. Or quelle apparence y a-t-il que Damaſe ayant alors plus de 70 ans,] Mier. v. ill. c. 103. p. 299. a. puiſqu'il en avoit pres de 80 lorſqu'il mourut [en 384, ſa ſœur n'en euſt encore que 20,] Bar. 384. § 16. a. p. quoique leur pere euſt eſté Diacre & Preſtre, comme on le voit par une inſcription? [Ainſi cette piece peut encore eſtre miſe entre celles qui rendent la foy des Eſpagnols fort ſuſpecte en maniere d'hiſtoire. Il Boll. 21. feb. p. 145. a. y a meſme peu d'apparence] que le pere de Damaſe fuſt venu d'Eſpagne à Rome, & encore avec ſes enfans, comme cette hiſtoire le ſemble dire, Bar. 384. § 16. app. puiſqu'il avoit ſervi à Rome dans la fonction d'écrivain & de Lecteur, [ce qui ſemble marquer qu'il y avoit demeuré des ſon enfance. Mais au moins on ne peut douter que Damaſe & ſa ſœur n'y fuſſent nez.]

NOTE II.

Pour la page 388. § 1.

Que la baſilique de Sicine eſt apparemment celle de Libere.

[Si ce qu'Ammien *l. 27. p. 337.* & S. Jerome diſent des 137 perſonnes tuées dans la baſilique de Sicine, ſe raporte aux 160 morts que Marcellin met, *p. 7.* dans celle de Libere, comme cela paroiſt aſſez evident, il faut que la baſilique de Sicine ſoit celle de Libere, & qu'ainſi Rufin, qui eſt ſuivi de Socrate, n'ait pas aſſez diſtingué les choſes, comme cela luy eſt ordinaire, lorſqu'il écrit qu'Urſin fut ordonné dans la baſilique de Sicine, puiſque Marcellin aſſure que ce fut dans celle de Jule. On peut voir la note 83 ſur les Ariens.]

NOTE III.

Pour la page 391. § 5.

Quel ordre il faut donner aux deux reſcrits pour le rappel d'Urſin.

Bar. 367. § 5. a. Baronius met le reſcrit [que nous raportons au rappel d'Urſin, en 367,] comme une ſuite de celui du 12 juin 368, pretendant qu'il rappelle à Rome, & accorde une entiere liberté à ceux du parti d'Urſin, qu'on voit par l'autre avoir eſté releguez depuis peu à cauſe du tumulte qu'ils avoient excité dans l'Egliſe. [Je ne voy pas bien neanmoins que ceux à qui le reſcrit du 12 juin avoit déja accordé la liberté d'aller partout, à l'excluſion de Rome, puiſſent eſtre appellez *deportatione damnati*, termes qui marquent ceux qui ſont releguez en un certain lieu ; & de plus, Valentinien leur accordant leur grace entiere, devoit ce ſemble parler de ce qu'il leur avoit accordé des auparavant. On peut dire auſſi que ce reſcrit eſtant general, n'excluoit pas Urſin plus que les autres :

Et neanmoins Baronius ne dit pas qu'il ſoit revenu en vertu de cet edit, comme en effet on ne le peut pas dire. C'eſt pour cela que nous avons raporté ce reſcrit ou rappel qu'Urſin obtint en 367, ce ſentiment nous ayant patu plus facile & plus probable.]

Pour la page 194. § 4.

NOTE IV.

Sur divers reſcrits touchant Urſin, donnez par Baronius.

Bar. 368. § 2. 'C'eſt Baronius qui raporte le reſcrit de Valentinien, auſſibien que quelques autres qui regardent l'affaire d'Urſin, tirez, dit-il, d'un ancien manuſcrit du Vatican. [Il ſeroit dangereux de ſe fier abſolument aux pieces de cette nature, que produit Baronius; mais comme auſſi il y en a qui paroiſſent tout à fait legitimes, nous ne craindrons pas de nous en ſervir, lorſque nous les trouverons conformes à ce qui nous paroiſtra le mieux fondé.]

Pour la page 194. § 4.

NOTE V.

Sur la date du reſcrit à Pretextat en l'an 368.

[Le reſcrit à Pretextat, que Baronius nous donne ſur l'an *368. § 3.* eſt daté dans le texte *pridie idus jun.* & à la marge *jan.* [Je ne ſçay lequel des deux eſt du manuſcrit: mais le 12 de juin convient mieux à l'hiſtoire que le 12 de janvier. Car ce reſcrit paroiſt fait ſur des choſes arrivées aprés l'expulſion d'Urſin;]' & Urſin ne fut chaſſé de Rome que le *16* de novembre *367*, [d'où il y a bien peu de temps juſques au 12 de janvier, la Cour eſtant alors à Treves.]' Il eſt vray que Godefroy croit qu'Olybre avoit ſuccedé à Pretextat des le mois de mars: [mais il n'en a point de preuve conſiderable. *V. Valentinien I. § 20.*]

Mat & F p. 10.

Cod Th chr. p. 2.

NOTE VI.

Pour la pag 197. f.

Que ce n'eſtoit apparemment qu'une extenſion de la loy adreſſée à Damaſe, & non une nouvelle loy qui excluoit les Eccleſiaſtiques & les moines de toutes donations.

'Le ſavant auteur de l'Amoſne Chrétienne, dit que la loy de Valentinien qui excluoit les Eccleſiaſtiques de la ſucceſſion des veuves, ne ſe trouve point dans les Codes, & que Baronius n'en a rien marqué. [Il a donc cru que c'eſtoit une loy differente de]'celle que nous avons dans le Code de Theodoſe, & qui fut lue à Rome le 29 de juillet 370. [En effet, les termes de cette loy n'emportent point une excluſion generale, & on pourroit aiſément croire qu'elle fut amplifiée en ce point, auſſibien qu'en d'autres par]'la loy du premier decembre 372, dont nous n'avons qu'un fragment. 'Neanmoins l'Empereut Marcien voulant abroget la loy de cette excluſion, raporte quelques uns des propres termes qui ſe trouvent dans la loy du 29 de juillet, *His Clericis, qui ſub prætextu religionis hujuſmodi fœminarum domus adeunt, Eccleſiaſticos vel eos, qui continentium ſe volunt nomine nuncupari:* [de ſorte qu'il eſt peuteſtre auſſi probable qu'il n'y en a pas eu d'autre en ce temps là, mais que l'uſage l'a étendue plus loin que les termes ne ſemblent porter: Au moins il eſt viſible que Baronius a cru qu'elle défendoit abſolument toutes donations faites aux Cleres & aux moines;]' & Godefroy qui ſoutient la meſme choſe, ne doute pas non plus que ce ne ſoit celle que Marcien a eu deſſein d'abroger.

Aum. p. 176.

Cod. Th 16. t. 2. l. 20 p. 48.

l. 22. p. 51.

nov. l. 3. c. 5. p. 12. 6.

t. 6. p. 49. 1110. 2.

NOTE VII.

Pour la page 192. § 6.

Que la lettre latine que nous avons du Concile de Rome en 371, eſt le texte original &c.

'La lettre du Concile de Rome eſt raportée en grec par Theodoret, &

Thdrt. l. 2. c. 17 p. 6. 7. 618 Sect. l. 6. c. 23. p. 667. 668.

Coll.t.1.p. 165-169. par Sozomene; & depuis peu Holſtenius en a donné au public un texte

Soz.l.6.p.241.t. de latin [fort different du grec,] & qu'on ne peut guere douter eſtre l'original, [ſi l'on en conſidere le ſtyle, & qu'on le compare avec le grec, qui de luy meſme paroiſt trop barbare & trop forcé, pour ne pas juger que c'eſt une traduction. C'eſt pourquoi nous nous arreſtons au latin, hormis pour l'adreſſe, qui eſt, ſelon le latin, *Aux Eveſques Catholiques de l'Orient.* Car il y a tout ſujet de croire que cette adreſſe ne regarde que la copie qui en fut portée en Orient par Sabin, comme

Theod.l.2.c.7. a.b.Soz.l.6.c.7. b.c. on l'a dit dans le texte :] au lieu que Theodoret & Sozomene diſent conſtamment & dans leur texte, & dans l'inſcription de la lettre, qu'elle eſt

Coll.t.1.p.166. écrite aux Eveſques d'Illyrie. Et en effet la lettre eſtant écrite ſur les plaintes des Prelats de la Venecie & des Gaules, [il eſt aiſé de croire que les avis qu'ils donnoient, regardoient plutoſt une province qu'il leur eſtoit voiſine, comme l'Illyric, que les pays

Conc.n.p.143.t. a.b. de l'Orient;] Et les Prelats qui écrivent cette lettre, ne diroient pas,

Coll.t.1.p.168. comme ils font, Que les Eveſques ſoit d'Orient, ſoit d'Occident, qui ſe reconnoiſſent Catholiques, ſe glorifient avec eux de ſuivre la foy de Nicée, [s'ils écrivoient à tous ceux d'Orient en general.]

Pour la page 401. § 7.

NOTE VIII.

Que c'eſt Saint Valerien d'Aquilée qui écrivit à S. Baſile, & à qui ce Saint récrivit ſa lettre 324.

Baſ.ep.324.p. 617.b. Valerien qui avoit écrit à S. Baſile par Sabin, [ſur la fin de l'an 371, & à qui Saint Baſile récrivit la lettre 324, eſt nommé dans le titre de cette lettre Eveſque d'Illyrie. [Mais comme nous ne trouvons point de Valerien qui paruſt alors en Illyrie, & que Saint Valerien d'Aquilée qui vivoit en ce temps là, eſt un des plus illuſtres Prelats de ce ſiecle, il ne ſemble pas qu'on doive faire difficulté de croire que c'eſt luy à qui S. Baſile écrit, & que ce Saint, ou celui qui a extrait les titres de ſes lettres, l'a mis par erreur en Illyrie, parceque la ville d'Aquilée en eſt tres proche. Au moins nous ne pouvons pas douter que ce ne ſoit celui d'Aquilée,] qui eſt nommé le premier Coll.t.1.p. 161. aprés Damaſe dans le Concile de Rome.

Pour la page 402. § 7.

NOTE IX.

Que S. Chromace ſucceda immediatement à S. Valerien.

Ferr.12.nov. p.733. Ferrarius pretend que S. Chromace ne ſuceeda pas immediatement à Saint Valerien d'Aquilée, mais à un Benoiſt qui gouverna cinq ans entre S. Valerien & luy, comme on le voit, dit-il, par la chronique d'Aquilée. [Nous ne ſavons ce que c'eſt que cette chronique, & nonobſtant cette remarque,] Ughellus n'a pas laiſſé de faire ſucceder immediatement Saint Chromace à S. Valerien, ſans parler du tout de Benoiſt. Florentinius *p. 1000. t.* paroiſt preferer le ſentiment d'Ughellus à celui de Ferrarius. [Les cinq ans que cette chronique donne à Benoiſt, n'eſt pas une marque d'antiquité, n'y ayant guere que les nouveaux qui aient donné un temps par conjecture ou par fantaiſie, à la durée des anciens Eveſques. Que ſi elle donne à ce Benoiſt le titre de Patriarche, comme fait Ferrarius, c'eſt encore une marque de nouveauté.]

Ugh.t.5.p.[illegible]

Pour la page 410. § 10.

NOTE X.

Que le Concile de Rome où Damaſe fut abſous, ſe tint à la fin de l'an 378.

[La lettre du Concile de Rome que le Pere Sirmond nous a donnée dans l'appendix du Code Theodoſien, *p. 78*, eſt adreſſée à Gratien & à Valentinien;

& le reſcrit à Aquilin, qui à relation à cette lettre, *p. 90*, porte auſſi les meſmes noms, ſans parler de Valens ni de Theodoſe.] Blond. prim. p. 193. Conc. t. 2. p. 1005 e. C'eſt ce qui a obligé Blondel & le Pere Labbe à mettre ce Concile de Rome à la fin de l'an 378, lorſqu'il n'y avoit point d'autres Empereurs; [& nous avons cru les devoir ſuivre, parce qu'aſſurément cette raiſon eſt conſiderable. Neanmoins il faut auſſi avouer que l'embaras où eſtoit Gratien aprés la mort de Valens, ne luy donnoit guere le loiſir d'examiner l'accuſation d'Iſaac, ni de penſer à la conſequence de ce que le Concile de Rome luy demandoit. Il faudroit meſme prendre garde ſi cette epoque ſe peut accorder avec la maniere dont Gratien parle de Simplice, *p. 91*, l'appellant *Virum clariſſimum quondàm Vicarium :* car il avoit eſté executé à mort en *376. V. Gratien § 3.*]

Bar. 381. § 1. Baronius a mis tout cela en 381, [& nous aurions aſſez d'inclination pour ce ſentiment, j'dautant qu'en l'an 381, Damaſe eſtoit ce ſemble accuſé par les partiſans d'Urſin de quelque crime honteux; [ce que nous raportetions aiſément à l'affaire d'Iſaac; mais cela ſe peut auſſi raporter à une autre, comme nous le dirons alors: & la difficulté touchant Simplice ſubſiſte toujours.] Cod. Th. ap. p. 70. 71.

Pour la raiſon qu'a eue Baronius de mettre en l'an 381 le reſcrit à Aquilin, (car il n'avoit pas vu la lettre du Concile de Rome,) c'eſt qu'il y eſt dit, *p. 92*, que Florent eſtoit rentré dans Pouzoles 15 ans aprés ſa condannation; & comme il a cru qu'il avoit eſté condanné comme partiſan d'Urſin, dont il fait commencer le ſchiſme en 367, il ne pouvoit aſſurément mettre ce reſcrit pluſtoſt qu'en 381. Mais quoique la rebellion de Florent ait eſté ſoutenue par celle des Urſiniens, & qu'ils fuſſent peuteſtre alors liguez enſemble contre Damaſe, neanmoins nous n'avons pas de preuve qu'il ait eſté condanné à cauſe du ſchiſme de Urſin. De plus, la lettre du Concile porte, *p. 83*, que Florent eſtoit rentré [non 15 ans, mais] ſix ans aprés ſa depoſition : de ſorte qu'il y a certainement faute en l'un ou en l'autre endroit, & c'eſt pourquoi Blondel au lieu de *poſt quintum decimum*, a cru qu'il falloit lire *poſt quintum demum*. [Mais, comme nous avons dit, cela n'eſt d'aucune conſequence pour le temps du Concile de Rome. Blond. prim.

Le nom du Vicaire Aquilin ne ſe trouve point dans le Code,] ſelon lequel Vindicien avoit la dignité de Vicaire le 15 aouſt 378: [mais il ne paroiſt point qu'il le fuſt de Rome.] Son nom ſe trouve encore ſans titre dans l'adreſſe d'une loy du 14 de ſeptembre 379, mais dans la meſme année le nom de Vicaire eſt donné pluſieurs fois à Potite devant & aprés le mois de ſeptembre. On luy donne encore le meſme titre le 14 d'octobre 381, mais on le donne auſſi à Antide le 22 juiller de la meſme année. [Ainſi il ſeroit difficile de mettre le vicariat d'Aquilin en 381, au lieu qu'on ne voit point que d'autres le fuſſent en 376, ni en 378.] Cod. Th. chr. p. 99. p. 100. p. 103.

NOTE XI.

Pour la page 410. § 11.

Si c'eſt de l'Eveſque de Parme ou de celui de Porto que Gratien écrit à Aquilin.

[On a accoutumé de mettre l'Emilie où eſt la ville de Parme, non dans le vicariat de Rome, mais dans celui d'Italie, qui du temps de Damaſe n'avoit point d'autre metropole que Milan:] & nous avons en effet une lettre de Saint Ambroiſe aux Eveſques de l'Emilie. Cependant Gratien écrivant à Aquilin, [qu'on ne peut douter avoir eſté Vicaire de Rome,] ſe plaint que c'eſtoit par la negligence de ſon predeceſſeur, que l'Eveſque de Parme eſtoit demeuré dans ſa ville. [Parme eſtoit donc du vicariat, & par conſequent Amb. ep. p. 834. p. 840. c. Cod. Th. ap. p. 91.

quent de la metropole de Rome, malgré toutes les preuves du contraire, ou il y a faute dans le nom de Parme : & c'eſt ce qu'on peut appuyer encore p.92. par une autre preuve.]'Car Gratien ſe plaint que cet Eveſque eſtoit d'autant plus dangereux, qu'il eſtoit plus proche de Rome, *magis proximus* : [ce qui ſemble ne pas convenir à Parme ; & de plus, Gratien ne fait point la meſme reflexion ſur l'Eveſque de Pouzoles, qui eſt beaucoup plus pres de Rome que Parme : de ſorte qu'au lieu de *Parmenſis*, il faudroit peuteſtre *Portuenſis*.]'Selon Ughellus, Porto avoit Ughel.t.1.p. 150.c. vers ce temps-ci Romain pour Eveſque, p.182.a. '& Parme un Philippe : mais il ne nous apprend rien ni de l'un ni de l'autre.

Pour la page 410. § 13.

NOTE XII.

Temps de la mort de Damaſe.

Sym.l.10.ep. 54.p.417.Bar. 384.§ 11. 'Il eſt certain que Damaſe vivoit encore durant la Prefecture de Symmaque : & il eſt certain que Symmaque eſtoit Prefet en 384. Il peut l'avoir eſté des la fin de l'an 383. *V. Theodoſe I. § 24.* Mais l'affaire où Damaſe écrivit pour luy, ne paroiſt point eſtre arrivée dans le commencement de ſon adminiſtration. Ainſi nous ne ſaurions douter que Damaſe n'ait vécu juſques en l'année 384,]'& la chronique de Boll.prop p. 58.a. Marcellin ſe trompe certainement de mettre ſa mort des l'an 382.

[Il ne peut pas auſſi avoir paſſé l'an 384, ſelon le Comte Marcellin, qui dit qu'il mourut dans la 18e année de ſon Socr.l.4.c.9. p.246.a. pontificat ;]'Socrate dit qu'il a gouverné 18 ans. [Pour Nicephore, qui l'oublie tout à fait,] & Theophane qui luy donne 28 ans, en quoy il eſt ſuivi par Eutyque, [ils ne nous donnent point de ſecours, quoique ces 28 ans puiſſent bien n'eſtre qu'une faute de chifre pour 18.] La chronique de Saint Proſper met en 384 l'election de Sirice ſon ſucceſſeur ; [ce que les 15 ans donnez à Sirice confirment beaucoup :]'& la lettre de Sirice à Himere Conc.t.2.p. 1012.e. eſt datée du 11 de fevrier 385.[a] Baro- [a] Bar.384.§ 12. nius allegue encore une autre raiſon tirée de l'hiſtoire de S. Jerome, pour montrer que Damaſe eſt mort ſur la fin de l'an 384.

[Sa 18e année priſe à la rigueur, finiſſoit au mois d'octobre 384, ſi la premiere avoit commencé au meſme temps en 366, comme nous l'avons cru. Marcellin met en effet ſa mort au mois d'octobre.]'Neanmoins on mar- Boll.prop.p.58.b. que que preſque tous les Pontificaux ajoutent quelques mois aux 18 ans.

'La lettre de Sirice du 11 fevrier 385, Conc.t.2.p. 1017.d.e. eſt pour répondre à celle d'Himere adreſſée à Damaſe, mais arrivée lorſque Damaſe eſtoit mort, & Sirice déja en ſa place : [& Sirice n'avoit guere eſté elu avant la date de ſa lettre,] puiſqu'il y apprend ſon election à Himere. [Ainſi il ſemble que Damaſe n'eſtoit pas mort des le mois d'octobre. Ce qui nous paroiſt encore plus fort,] 'c'eſt que les martyrologes de Saint Flor.p.101.b. Jerome mettent ſa mort, *depoſitio*, le 10 de decembre. [Bede,]'Uſuard, Adon, p.102.a. Raban, Vandelbert, & pluſieurs autres, la mettent le 11. 'Les Pontificaux Boll.apr.t.1. Anaſt.c.8.p. 11. marquent auſſi le 11 decembre comme le jour de ſa mort ou de ſa ſepulture.

'On lit au 2 de juin dans quelques Boll.prop.p. 57.d. martyrologes de Saint Jerome, *Romæ Damaſi* : mais on croit que c'eſt une faute, & qu'il faut lire *in cœmeterio Damaſi*. [Si donc il eſt mort le 10 ou 11 de decembre 384, & qu'il ait gouverné 18 ans, deux mois, & 10 jours, comme on lit dans Anaſtaſe, il aura eſté elu le premier ou ſecond d'octobre 366,]'& il eſt certain que ç'a eſté Mar.& F.p. 140. entre le 24 de ſeptembre & le 25 d'octobre. 'Bollandus choiſit le premier Boll.prop.p. 57.b. d'octobre, parceque c'eſtoit le dimanche.

[De tout cela on peut conclure qu'il y a faute non ſeulement dans la chro-

nique de Marcellin, qui met la mort de Damaſe en octobre 382, & dans ceux qui luy donnent 28 ans d'epiſcopat au lieu de 18, mais encore] dans
Apr.c.1.p.32. un Pontifical qui ne luy donne que 17 ans avec deux mois & onze jours, & dans la chronique d'Idace, qui ne met le commencement de Sirice qu'en 386, ſelon quoy Damaſe auroit gouverné 20 ans.

Pour la page 421.§ 14.

NOTE XIII.

Que Damaſe rétablit ſeulement l'egliſe de S. Laurent.

Anaſt.c.38 p. 21. [a]Anaſtaſe dit qu'outre l'egliſe où Damaſe fut enterré, il en avoit encore baſti une autre auprés du theatre de Pompée, ſous le nom de S. Laurent, dont il fit un titre [& une patoice.]
Greg dial.l.4. c.31.p.169.c. [b]Saint Gregoire le grand dit auſſi que l'egliſe de S. Laurent portoit le nom de Damaſe à cauſe de ſon fondateur. [Mais il faut dire qu'il l'avoit ſeulement rebaſtie & embellie, ſi c'eſt avec
Bar.384.§ 16 p.97.d. raiſon] [c]qu'on raporte à cette egliſe l'epigramme où Damaſe meſme dit qu'il avoit rebaſti &c. l'egliſe où ſon pere avoit eſté Lecteur & Preſtre, & où il avoit ſervi luy meſme avant ſon pontificat.

Pour la page 421.§ 14.

NOTE XIV.

Sur les actes de Damaſe.

Bar.384.§ 13. [a]Baronius cite diverſes fois des actes de Damaſe, qu'on avoit autrefois acçoutumé de reciter dans l'egliſe, [b]c'eſt à dire un ſermon diſtingué par leçons.
11.dec. 384.§ 13. [c]Ces actes citent un autre ſermon d'un Pierre Diacre de Rome, & ſe fondent ſur les écrits & ſur les peintures du titre [ou de l'egliſe] de S. Damaſe; [ce qui marque au moins que ce n'eſt pas un auteur original & contemporain. Chriſtianus Lupus, quoiqu'attaché
Lup.in can.t. 1.p.474. paſſionnément à Rome,] j'avoue neanmoins que cette piece eſt ſans aucune autorité.

Bar.384.§ 14-19. [a]Baronius en raporte divers miracles faits par Damaſe avant & aprés ſa mort; [b]mais ces derniers, qui ſe faiſoient dans l'egliſe que Damaſe avoit fait rebaſtir [ſous le nom de S. Laurent,] eſtoient attribuez par quelques uns à S. Damaſe, & par d'autres à S. Laurent. § 13.

Pour la page 421.§ 14.

NOTE XV.

Divers decrets attribuez au Pape Damaſe

Anaſt.c.38.p. 21. [a]Anaſtaſe le bibliothecaire dit que Damaſe a ordonné que les Eveſques, les Preſtres, & les moines chantetoient des pſeaumes le jour & la nuit dans toutes les egliſes. [b]Baronius re-
Bar.384.§ 106 marque qu'on ne peut attribuer cette inſtitution à Damaſe, parcequ'elle a toujours eſté dans l'Egliſe; [& en effet on ne peut douter que l'on n'ait toujours recité les pſeaumes dans l'office divin.] [c]Pour ce qui eſt de les chanter,
Aug.conf l.9. c.7.p.665.1.b. S. Auguſtin ſemble dire que l'Occident n'avoit receu cette pratique que de l'Orient, & par l'Egliſe de Milan, [où cela ne commença qu'en l'an 386, deux ans aprés la mort de Damaſe.]

Bar.384.§ 20. [a]Baronius raporte encore quelques decrets faits par Damaſe dans un Concile de Rome: Mais ils ne ſont fondez que ſur l'auteur des actes de ce Pape; [ce qui ſuffit pour n'y avoir aucun égard; D'ailleurs il ſeroit fort difficile de montrer le Canon de Nicée qui défend de dire la Meſſe les feſtes avant neuf heures, & permet de la dire les autres jours depuis dix heures & demie juſques à trois heures aprés midi. Les jours où on diſoit la Meſſe hors les feſtes, n'eſtoient guere que les jours de jeûne, [b]dans leſquels, au moins dans
Epi de fid.c. 22.p.101.c. ceux du Careſme, la Meſſe ne commençoit qu'à trois heures, & duroit juſques au ſoir; [c]& pour les dimanches, a.b. S. Epiphane écrit qu'on la diſoit des le matin, ἀπ' ἐσθῆτος καὶ τῶν στολῶν, de meſme que dans tout le temps de Paſque. [d]Il eſt vray auſſi que l'on donnoit
Bar 80.c.4.p. 107a.b.

Digitized by Google

alors des premices pour la nourriture des Eccleſiaſtiques, & peuteſtre auſſi des diſmes, ou au moins on exhortoit les peuples à les donner :[mais il n'eſt pas aiſé de croire que l'on y obligeaſt ſur peine d'anatheme, comme porte l'un de ces decrets.]

Conc.t.1.p. 884.a.b.c. 'On trouve cinq autres ordonnances dans Gratien & Ive de Chartres, ſous le nom de Damaſe, dont la troiſieme cite auſſi un Canon de Nicée pour défendre aux laïques de s'emparer de ce qui a eſté offert dans l'Egliſe, ajoutant qu'il n'eſt permis qu'aux ſaints Preſtres, *ſacerdotibus*, de boire & de manger de ces ſortes de choſes, comme il n'eſtoit permis qu'aux Preſtres Juifs de manger des pains offerts ſur l'autel : [c'eſt à dire qu'il n'eſt pas permis aux Eccleſiaſtiques de faire part aux pauvres de ce qu'on leur donne. Cela approche aſſez de la charité des Manichéens & des Meſſaliens.]

d. 'La cinquieme de ces ordonnances ſuppoſe que par une ancienne coutume, les metropolitains doivent promettre fidelité au ſiege Apoſtolique ; qu'ils ne peuvent ordonner d Eveſques ſans en avoir receu le Pallium;

p.886.a. '& qu'il faut des ordonnances ſeveres pour obliger les Eveſques élus à ſe faire ſacrer dans cinq mois au pluſtard. [Ceux qui ont quelque connoiſſance de la diſcipline du IV. ſiecle, ſavent combien tout cela en eſt eloigné.]

NOTE XVI.

Pour la page 421. § 14.

De l'anagramme ſur l'egliſe de Ste Agnés.

Boll.13.feb. p.71.a. 'Bollandus dit que l'anagramme que nous avons ſous le nom de Conſtantine ſur l'egliſe de Ste Agnés, eſt attribuée communément à Damaſe ; mais qu'elle eſt plutoſt de quelques ſiecles aprés luy, lorſqu'on ne diſtinguoit plus les noms de Conſtancie & de Conſtantine. [Comme ces vers ne portent point le nom de Damaſe, nous ne voyons pas de raiſon pour les luy attribuer. Mais nous ne voyons pas auſſi pourquoi ils ne ſont pas du temps meſme de Conſtantine, autant que de quelques ſiecles d'aprés. La raiſon qu'en donne Bollandus, ſuppoſe que c'eſt une Conſtancie qui a fait baſtir l'egliſe de Ste Agnés, & c'eſt ce qu'il ne ſauroit prouver par de bons auteurs. Nous ne trouvons dans l'hiſtoire qu'une Conſtancie, qui eſtoit ſœur de Conſtantin, & qui fut mariée à Licinius des que Conſtantin fut maiſtre de Rome. Ainſi ce n'eſt point celle qui a fait baſtir l'egliſe de Sainte Agnés. Mais Conſtantine fille de Conſtantin, peut aiſément l'avoir fait avant que d'eſtre mariée à Annibalien, ou aprés la mort de ce prince avant que d'epouſer Gallus. Car *Chriſto dicata* dans cette anagramme, peut marquer ſimplement qu'elle eſtoit Chrétienne.]

NOTES SUR SAINT CYRILLE DE JERUSALEM.

NOTE I.

Pour la page 428 § 1.

En quel temps il a fait ſes Catecheſes.

Cyr cat.6.p. 56.b. 'LORSQUE Saint Cyrille fit ſes Catecheſes, il y avoit encore des perſonnes qui avoient vu Manichée ; & cet hereſiarque avoit commencé, dit-il, ſous Probe, il y avoit 70 ans. [Cette epoque ne ſe peut mieux raporter qu'à la conference que Manichée eut avec l'Eveſque Archelaüs dans la Meſopotamie. Car c'eſt la ſeule fois qu'on ſache que Manichée ſoit venu dans les terres de l'Empire ; & il mou-

rut peu de temps aprés. Ainſi c'eſt à ce temps là que ſon hereſie commença à l'égard des Romains. Ce temps eſt effectivement celui de Probe, & l'an 277 de J. C. *V. les Manichéens note 5.* Ainſi S. Cyrille a dû faire ſes Catecheſes en l'an 347. Cela ſe raporte fort bien à]'S. Jerome, qui dit qu'il les fit en ſa jeuneſſe;[car il n'eſt mort au pluſtoſt qu'en l'an 386.

Hier. v. ill. c. 112. p. 309. c.

Cette epoque neanmoins ſe trouvera fauſſe, ſi l'on reçoit ce que dit Theophane,]'qu'il les fit pour une infinité de perſonnes, à qui l'apparition de la Croix,[arrivée certainement en l'an 351,]avoit fait demander le batteſme. [Mais on ne peut pas s'arreſter à cette remarque, qui devroit ſe verifier partout dans ces Catecheſes, & qui n'y paroiſt jamais. Je croy qu'on peut dire que ſi S. Cyrille avoit fait ſes Catecheſes depuis l'apparition de la Croix, quand c'euſt eſté 35 ans aprés, il n'auroit pu manquer d'y parler d'une merveille ſi celebre arrivée durant ſon epiſcopat. Ainſi il faut qu'il les ait faites au pluſtard en l'an 351.

Theophan. p. 35. a.

Je ne ſçay ce que c'eſt que]la note miſe à la teſte des Catecheſes, ſelon Bollandus, où on lit qu'elles ont eſté prononcées l'an 535 de J. C.[Elle ne peut pas eſtre fort conſiderable, puiſqu'on n'a guere conté dans les premiers ſiecles par l'ere de J. C. Cette ere, ſelon les Grecs, ſuit la noſtre de huit ans: ainſi l'an 333 ſeroit, ſelon nous, l'an 341: ce qui s'eloigne peu de noſtre conte; & nous ſuivrions bien meſme cette epoque ſi elle eſtoit plus autoriſée.]Bollandus la ſuit, mais non en cette maniere, parce, dit-il, que S. Cyrille n'eſtoit pas meſme alors Eveſque,[ce qui eſt vray, mais ne conclud rien, n'y ayant point de preuve que S. Cyrille les ait faites eſtant Eveſque.]

Boll. 18. m rs, p. 631. a. b.

b.

'Il veut donc que ç'ait eſté 333 ans depuis la mort de J. C, vers l'an 364.[Ce que nous venons de dire contre Theophane combat cette opinion.]Il ſe tire comme il peut de S. Jerome, & tres mal;[mais il ne s'objecte pas ſeulement l'epoque de Manichée.]'Pearſon les met, comme nous, en l'an 347.

Pearſ. poſt. p. 313.

NOTE II.

Pour la page 412. § 1.

Sur ſon entrée dans l'epiſcopat, & ſur ſa foy.

[L'entrée de S. Cyrille dans l'epiſcopat eſt ſi extremement embaraſſée par les differens raports des auteurs, qu'il eſt rres difficile d'en ſavoir la verité.]'Socrate, Sozomene, & Theophane, diſent qu'Acace de Ceſarée & Patrophile de Scythople, chaſſerent S. Maxime pour l'établir en ſa place.

Socr. l. 2. c. 38. p. 114. d Soz. l. 4. c. 20. p. 170. b Theophan. p. 14. d.

'Saint Jerome qui leur eſt contraire, en ne le faiſant commencer qu'aprés la mort de S. Maxime, ne luy eſt pas neanmoins plus favorable. Car il écrit que les Ariens, c'eſt à dire Cyrille & les autres envahirent l'Egliſe de Jeruſalem: Que Cyrille avoit eſté ordonné Preſtre par S. Maxime; mais qu'Acace & les autres Ariens luy ayant promis de le faire Eveſque s'il renonçoit à ſon ordination, il fit dans l'Egliſe la fonction de ſimple Diacre; & que ſon impieté ayant en effet eſté recompenſée par le ſacerdoce, il perſecuta par diverſes fraudes Heracle, que Saint Maxime eſtant pres de mourir avoit établi en ſa place, & le rabaiſſa de l'état d'Eveſque à celui de Preſtre.'S. Epiphane ne met point cet Heracle entre les Eveſques de Jeruſalem.'Socrate & Sozomene en parlent, mais ils le mettent le ſecond de ceux que les Ariens oppoſerent à S. Cyrille; ce que la chronique de Nicephore a ſuivi. [Cela ne s'accorde point dutout avec S. Jerome,]'qui peut avoir eſté ſurpris par les ennemis de S. Cyrille.

Hier. chr. Epi. ſc. c. 18. p. 637 d. Socr. l. 2. c. 40. p. 160 b Soz. l. 4. c. 20. p. 189. d. Boll. 18. mart. p. 618. d.

[Ce Saint, comme nous venons de voir, met abſolument & definitivement S. Cyrille au nombre des Ariens,

& ne condanne pas moins ſa foy que ſon entrée dans l'epiſcopat.] Rufin ne parle guere plus avantageuſement de luy, lorſqu'il dit qu'ayant receu le ſacerdoce aprés S. Maxime, dans la confuſion où les ordinations ſe trouvoient alors, il varioit quelquefois dans ſa foy, & plus ſouvent dans ſa communion. Socrate & Sozomene qui pretendent que les Ariens chaſſerent S. Maxime pour le mettre à ſa place, [ont ſans doute cru & ont voulu faire croire aux autres qu'il eſtoit Arien.] Et en effet il dit que quand il defendoit la Conſubſtantialité ſous Theodoſe, c'eſt qu'il avoit changé ἐκ μετεμπτέως, & qu'il ſuivoit auparavant le [dogme] des Macedoniens.

Ruf.l.1.c.23. p.247.

Socr.l.2.c.8. p.141.d Soz.l. 4 c.20.p 570. b.

Socr.l 2.c.8. p 144.c Soz.l. 7.c.7.p.711.c.

[Nous ne pretendons point juger de toutes ces choſes, mais s'agiſſant d'un homme que toute l'Egliſe honore aujourd'hui comme un Saint, nous aimons mieux nous attacher aux témoignages qui luy ſont les plus favorables, & qui peuvent bien paroiſtre auſſi conſiderables que ceux qui luy ſont contraires : On les verra dans le texte.

La jalouſie qui eſtoit alors entre l'Orient & l'Occident, & l'oppoſition ſi grande de la communion de S. Melece dont eſtoit S. Cyrille, & de celle de Paulin que S. Jerome & Rufin ſuivoient, a pu donner occaſion à de faux bruits, auſquels les plus grands hommes ſe laiſſent quelquefois ſurprendre.] Les écrits que nous avons de S. Cyrille le juſtifient tout à fait ; mais ſurtout les derniers mots de la lettre qu'il écrivit à Conſtance. Que ſi dans ſes Catecheſes il ne ſe ſert pas du mot de Conſubſtantiel, il n'eſtoit pas neceſſaire de s'en ſervir en toutes ſortes d'occaſions, & il fait voir aſſez par ſes autres expreſſions, [auſſi bien que S. Melece,] qu'il ſuivoit la foy de Nicée. [Il y a ſeulement deux endroits qui peuvent faire quelque peine,] parcequ'il y pretend que J. C. a receu de ſon Pere le ſacerdoce de toute eternité, & par conſequent ſelon ſa nature divine ; à quoy il eſt difficile de trouver un bon ſens. [Mais on avance quelquefois des choſes de cette nature, parcequ'on n'en voit pas les conſequences que l'on ne voudroit jamais avouer.]

Bar 351.§ 28.

Cyr.ad Conſ. p 250.

Thpn.p.11 a. b.

Cyr.cat.10.11. p.88.c.d 91.a.

Sa lettre à Conſtance écrite au commencement de ſon epiſcopat, en fixe le temps, puiſqu'elle eſt du mois de may [351, comme on le juſtifie dans le texte, par Idace, Socrate, Sozomene, Philoſtorge, & la chronique d'Alexandrie. De ſorte qu'y ayant tant d'autoritez qui nous obligent à mettre le commencement de S. Cyrille avant le mois de may 351, il eſt étonnant que] Bollandus l'ait differé juſques en l'an 355, ſur des raiſons de rien, & ſur l'autorité de Theophane, [qui ne peut qu'eſtre tres foible, lors meſme que rien ne le combat.]

ad Conſ. p. 249.c.

Boll.18.mart. p.650.b.

NOTE III.

Pour la page 430.§ 1.

Temps de l'apparition de la Croix à Jeruſalem.

[Il y a faute dans Idace, lorſqu'il dit que] l'apparition de la Croix en l'an 351, arriva le 30 de janvier, le 28 de la lune ; [ces deux termes ne s'accordent pas avec l'an 351.] Saint Cyrille, & la chronique d'Alexandrie *p. 678*, diſent que ce fut le 7 de may, qui eſt le jour auquel les Orientaux en faiſoient la feſte, & qui eſtoit en effet le 28 de la lune en l'an 351. La chronique d'Alexandrie, & Theophane *p. 34. d*, ajoutent que c'eſtoit le propre jour de la Pentecoſte : [mais il faudroit pour cela que Paſque euſt eſté le 19 de mars, ce qui ne peut eſtre.] S. Cyrille dit ſeulement que c'eſtoit dans les ſaints jours de la Pentecoſte, [& c'eſt apparemment ce qui a trompé ces deux auteurs, qui n'ont pas pris garde que cette phraſe ſelon l'uſage des anciens, marque ſeu-

Cyr.ad Conſ. p.247.d.

Bar.363.§ 32.

Cyr.p.247.d.

lement que c'eſtoit entre Paſque & la Pentecoſte,] c'eſt à dire entre le 31 de mars & le 19 de may: [a] & il eſt étrange que Blondel & Bollandus ſemblent avoir ignoré cette ſignification du nom de Pentecoſte. [b] Le Cardinal Noris pour rectifier Idace, differe l'apparition de la Croix en l'an 352, où le 28 de la lune ſe trouve au 30 de janvier. [Mais nous ne croyons pas devoir balancer à abandonner la date du mois marquée par Idace, plutoſt que les autoritez que nous avons alleguées pour mettre cette apparition le ſettieme de may dans la cinquantaine de Paſque.]

[c] Socrate dit que Gallus eſtoit déja à Antioche lorſque ceci arriva, [ce qui eſt neanmoins fort difficile, puiſqu'il n'avoit eſté fait Ceſar que le 15 de mars. Nous demanderions auſſi un meilleur auteur que Theophane pour croire] ce qu'il dit, que la Croix fut vue par Conſtance dans le meſme temps qu'elle apparut à Jeruſalem.

[d] Philoſtorge, & la chronique d'Alexandrie qui le ſuit aſſez ſouvent, diſent que ce miracle fut vu en meſme temps par les deux armées de Conſtance & de Magnence qui eſtoient aux mains dans la Pannonie, & qu'il cauſa la défaite de Magnence, qui eſtant payen prit l'epouvente à la vue de cette Croix. [Mais les jours de cette apparition & de la bataille de Murſe donnée le 28 de ſeprembre, font voir que cela ne peut eſtre.] [e] Baronius pretend meſme que la qualité de l'apparition ne permettoit pas qu'elle ſe viſt en Pannonie. [On pourroit plutoſt croire qu'il ſe ſeroit fait quelque autre apparition de la Croix durant la bataille de Murſe, ſi ce fait eſtoit atteſté par quelques auteurs originaux: Mais il n'eſt pas meſme conſtant que Magnence fuſt payen, & nous avons quelque preuve du contraire.]

[a] Buch. cycl. p. 49. Blond. prim. p. 40 Boll. 18 mart. p. 632.

[b] Nor. faſt. p. 49.

[c] Socr. l. 2 c. 28. p. 120. d.

[d] Philoſ. l. 3. c. 26. p. 5 Ch. ht. Al. p. 676.

[e] Bar. 353 § 31.

NOTE IV.

Pour la page 433. § 2.

Sur les Eveſques ſubſtituez à S. Cyrille dans ſes diverſes depoſitions.

[a] Sozomene dit à la fin du regne de Conſtance, que S. Cyrille ayant eſté depoſé, comme il l'avoit raporté, Erennie prit poſſeſſion de l'Egliſe de Jeruſalem. [b] Cet Erennie ou Etennis comme l'appelle Saint-Epiphane, [c] eſt nommé Attene dans les editions de Socrate, [d] où neanmoins un manuſcrit lit comme dans Sozomene. La chronique de Nicephore l'appelle Arſene, [e] & celle de S. Jerome Irenée ou Irenic: c. Cat il eſt viſible que c'eſt le meſme nom d'Erennie ou Irenée qui a paſſé par tous ces differens degrez.

[a] Soz. l. 4. c. 10. p. 509. d.

[b] Epi. 66. c. 20. p. 617. d.

[c] Epi. 66. c. 20. p. 617. d. Socr. l. 2. c. 45. p. 160. b.

[d] Socr. l. 2. c. p. 108. c.

[e] Soz. l. 4. c. 25. p. 583.

[f] Sozomene avoit marqué deux depoſitions de S. Cyrille, l'une par le Concile de Conſtantinople [en 360,] l'autre par Acace [en l'an 357. Ainſi on peut demander ſi c'eſt en l'an 357 que Etennie prit la place de S. Cyrille, ou ſeulement en 360. Sozomene s'eſtoit étendu ſur la premiere depoſition de Saint Cyrille beaucoup plus que ſur l'autre; & d'ailleurs ni luy, ni Saint Epiphane *her. 66. c. 20. p. 637. d.* ni Socrate *l. 2. c. 45. p. 160. b.* ni Nicephore, ne marquent aucun Eveſque mis à ſa place avant Erennie. Neanmoins Sozomene n'avoit parlé de la premiere depoſition de S. Cyrille qu'incidemment à l'occaſion de la ſeconde. L'endroit où il parle de la ſubſtitution d'Erennie, donne tout lieu de croire qu'elle ne ſe fit qu'à la fin de Conſtance en 360 ou 361, & les termes de Socrate *p. 160. b.* que Sozomene a ſuivi, le marquent encore mieux. Cela eſt tout à fait conforme à la chronique de S. Jerome, qui aprés S. Cyrille met un Eutyque, puis Saint Cyrille pour la ſeconde fois, & aprés cela Irenée. Nous avons parlé de cet Eutyque ſur les Ariens § 71.]

[f] Aprés Erennie, S. Epiphane met un

autre Cyrille. [Mais quoique Baronius l'ait ſuivi en cela, je ne voy pas que perſonne faſſe difficulté d'embraſſer le ſentiment du P. Petau & de Bollandus,] Boll. 18. mars, p. 618. f. qui ſoutiennent que c'eſt toujours un meſme Cyrille, qui comme on le voit par la chronique de Saint Jerome, eſt remonté quatre differentes fois ſur ſon ſiege, & ſucceda ainſi en quelque ſorte à Irenée & aux autres mis en ſa place. On pourroit dire neanmoins que ce ſecond Cyrille eſt le meſme qu'Heracle mis par Socrate, Sozomene, & Nicephore aprés Erennie, & qu'il avoit l'un & l'autre nom, [ſi ce n'eſt que comme S. Jerome n'en parle point dutout, on peut douter ſi ce n'eſt point un faux nom tiré de celui] d'Hilaire, que Socrate *p. 160. b*, Sozomene *p. 589. d*, & la chronique de Nicephore, mettent aprés luy, comme S. Epiphane *p. 657. d*, le met aprés cet autre Cyrille, & S. Jerome aprés Irenée & le troiſieme rétabliſſement de Saint Cyrille [ſous Julien.] Theophane *p. 39. b*, l'appelle Hilarion auſſibien que S. Epiphane, & ne marque que luy des trois que les autres diſent avoir occupé le ſiege de Saint Cyrille. Eutyque *p. 483. 488*, nomme ces trois Heracle, Atvis [qui eſt ſans doute l'Erennie des autres,] & Hilaire. Il leur donne à tous trois enſemble douze ans d'epiſcopat, autant que Theophane en donne au ſeul Hilarion. [Mais ſi l'on veut conter depuis l'an 360, juſques à l'entier rétabliſſement de S. Cyrille, c'eſt à dire juſques à la mort de Valens au moins, il faut conter dixhuit ans & plus.] Thdrt. l. 5. c. 39. p. 715. Theodoret dans la liſte qu'il fait des Eveſques de Jeruſalem, ſe contente de marquer Saint Cyrille, [regardant ſans doute tous ces autres comme des uſurpateurs indignes meſme d'eſtre nommez.]

Soz. l. 8. p. 729. a. c. Mr Valois veut encore mettre un Eutyque dans le ſiege de Jeruſalem aprés la mort d'Acace, [& ainſi aprés l'an 364.] Il ſe reduit neanmoins enfin à dire que c'eſt Eutyque d'Eleutheropole. En effet dans l'endroit de Saint Epiphane qu'il cite, il n'eſt point dit qui eſtoit cet Eutyque: [Et comme ce Saint a ſouvent parlé dans le meſme titre d'Eutyque d'Eleutherople, il eſt aiſé de juger que c'eſt luy qu'il a voulu marquer. Ce qu'il dit qu'il avoit établi un Eveſque à Ceſarée, ne marque point dutout qu'il fuſt Eveſque de Jeruſalem: & il ne dit pas meſme que cela euſt eſté fait par Eutyque;] mais ἀνὸ τῶν περὶ Εὐτυχίου, [c'eſt à dire par luy ou par ceux de ſa faction.] Epi. 71. c. 57. p. 881. c.

NOTE V.

Pour la page 414-5 c.

Que S. Cyrille fut rétabli entre la mort de Valens & l'elevation de Theodoſe.

Soz. l. 4. c. 30. p. 589. d. Sozomene dit en un endroit que S. Cyrille fut rétabli ſous Theodoſe: [ce qu'on peut confirmer par S. Jerome,] qui dit qu'aprés avoir eſté ſouvent chaſſé & rétabli dans ſon Egliſe, enfin il la gouverna paiſiblement durant huit ans ſous le regne de Theodoſe. [Il ſemble neanmoins qu'il ſoit rentré au pluſtard auſſitoſt aprés la mort de Valens,] puiſque Socrate dit que lorſque Theodoſe fut elevé à l'Empire, il eſtoit déja en poſſeſſion des egliſes de Jeruſalem. Sozomene meſme dit dans la ſuite, que quand Theodoſe fut fait Empereur, les Ariens tenoient encore les egliſes dans l'Orient, hormis dans Jeruſalem. [Car il n'y a point d'apparence à entendre cela d'Hilaire, & à dire qu'il paſſoit pour Catholique, ſurtout] aprés la maniere dont en parle Saint Epiphane. [Mais n'y ayant que cinq mois entre la mort de Valens & l'elevation de Theodoſe, il eſt aiſé que l'on n'ait pas eu égard à un ſi petit eſpace de temps, & qu'on ait mis ſous Theodoſe tout ce qui s'eſtoit commencé aprés la mort de Valens, & avoit eſté achevé ſous luy.] Hier. v. ill. c. 112. p. 109. c. Soer. l. 5. c. 5. p. 260. d. Soz. l. 7. c. 2. p. 705. c. Epi 66. c. 20. p. 657. d.

Pour la page 436. § 6.

NOTE VI.*

Sur l'authenticité des Catecheſes de S. Cyrille.

[Les heretiques qui pour oſter à l'Egliſe l'avantage qu'elle tire des Catecheſes de S. Cyrille, voudroient bien les faire paſſer pour une piece ſuppoſée,] Riv.l.1.c.8.p. 281. 'demandent quelle apparence il y a qu'on euſt confié l'inſtruction des catecumenes à un jeune homme? Hier.v.ill.c. 112.p.300.c. 'Mais c'eſt S. Jerome qui le dit, [& ſur qui tombe cette faute, ſi c'en eſt une; outre qu'ils ne peuvent ignorer qu'un homme paſſoit encore pour jeune, *adoleſcens*, à 35 ans, ſelon la maniere de parler de ce temps là. Pour ſavoir ſi les diſcours qu'un homme de cet age prononçoit ſur le champ, comme le titre de ces Cathecheſes porte qu'elles ont eſté prononcées, meritoient que l'on priſt la peine de les écrire ſous eux, [on ne s'en raportera pas au jugement de ceux qui s'en declarent les ennemis.]

Riv.p.281. 'Le titre du manuſcrit d'Auſbourg qui les attribue à Jean de Jeruſalem, non extremement poſterieur à Saint Cyrille, [mais ſon ſucceſſeur immediat, n'eſt pas une autorité fort conſiderable,] p.2[9]:ILeont. in N.& E l t. c 4 . p.979.b Jo. D ima.l.1. p.527.k. 'en comparaiſon de celle de Saint Jerome, de Theodoret, de Leonce, & de divers autres auteurs auſſi anciens pour le moins que ce manuſcrit, qui les cirent ſous le nom de S. Cyrille. Thdrt.dia'.1. p.106.b.c. 'La citation de Theodoret ſurtout, eſt tout à fait conſiderable, puiſqu'elle cite la quatrieme homelie, avec ſon titre, & le titre meſme de l'article particulier. [Car d'aller dire ſans la moindre apparence que c'eſt un paſſage ajouté dans Theodoret, c'eſt dire que l'on veut combatre la verité, & qu'on ne le peut.

Que ſi l'on examine ces Catecheſes par elles meſmes, on voit que tout y convient parfaitement à S. Cyrille.] Cyr.cat.1 p. 18 . &c. * 4.p.54.el 4. p.151.a. 'Car il eſt certain qu'elles ſont faites dans Jeruſalem, *dans l'Egliſe dont S. Jacque avoit eſté Eveſque, 'dans le lieu où J.C. eſt mort; [pour ne point parler des autres preuves qu'elles fourniſſent pour le lieu.] 4.p.27.b&6.p. 177.a.b.

'Pour ce qui eſt du temps, on ſacrifioit encore alors aux idoles. 4.p.34.a. 'La perſecution [de Diocletien] eſtoit encore toute recente. 16 p.178.c. 'On exhortoit encore les Fideles à ne point renoncer J. C. durant la perſecution; 11.p.132.c. '& neanmoins la Croix eſtoit déja repandue par toute la terre. 4.p.27.b.c.& alibi. 'Les reſtes du Temple de Jeruſalem ſubſiſtoient encore; & S. Cyrille dit qu'on les demoliroit peuteſtre dans la vue de rebaſtir le Temple: [ce qui arriva en effet ſous Julien, comme nous avons vu.] 14.p.165.a. 'L'Egliſe jouiſſoit de la paix. Les plus illuſtres magiſtrats & toutes ſortes de perſonnes rendoient aux Martyrs les honneurs qu'ils devoient à leur generoſité. 18.p.222.d. 'Le lieu du ſaint Sepulcre eſtoit enrichi par la magnificence des Princes de ce temps là, 12.p.143.b] 147.d. '& nommément de Conſtantin de heureuſe memoire. P.151.d. 'Les étrangers s'y aſſembloient en foule de toutes parts. 17.p.199.c. 'Il n'y avoit auſſi que peu d'années que Bethléem eſtoit encore tout couvert de bois. 12.p.114.a. 'Les Romains faiſoient alors actuellement la guerre dans la Meſopotamie contre les Perſes: ce qui dura tout le regne de Conſtance] 13.p.160.c.d: 'Les diviſions que l'on voyoit déja entre les Eveſques, entre les Eccleſiaſtiques, entre les peuples, leſquelles alloient juſqu'à repandre le ſang, [repreſentent fort bien les violences que les Ariens commettoient ſous le meſme prince.] P.161.a.167.a 'Il parle de l'hereſie de Marcel d'Ancyre (ou au moins qu'on luy attribuoit,) comme d'une choſe toute nouvelle. P.172.c.

'Enfin il y avoit encore alors des perſonnes qui avoient vu Manichée; & on ne contoit que 70 ans depuis qu'il avoit paru [dans l'Empire] ſous le regne de Probe; [ce qui nous marque au pluſtard l'année 352, Probe eſtant mort en l'an 282. Mais puiſqu'il ſemble 6.p.56.b.

ſemble par la chronique de S. Jerome, que la deuxieme année de Probe, qui eſt la 277e de J. C, ait eſté comme l'epoque fixe de cette hereſie, il vaut peuteſtre mieux dire que Saint Cyrille faiſoit ſes Catecheſes des l'an 347. Car quoiqu'il ne fuſt encore que Preſtre en ce temps là, il pouvoit avoir eu de S. Maxime ſon Eveſque la commiſſion d'inſtruire les catecumenes. Je ne trouve rien dans ſes Catecheſes qui marque ni qu'il fuſt Eveſque, ni qu'il ne le fuſt pas.] Car pour ce que l'on voit qu'outre ſes Catecheſes, il preſchoit encore les dimanches dans l'aſſemblée publique de l'Egliſe, [cela n'empeſche pas qu'il ne fuſt ſimple Preſtre.

10 p.8°.d] 4. p.15.b.

Comme les Catecheſes myſtagogiques ſont encore plus formelles que les autres pour la croyance de l'Egliſe, auſſi les heretiques font de plus grands efforts pour les combatre ;] & ils croient le pouvoir faire avec avantage, parcequ'il ne ſe trouve pas que les anciens les aient citées en particulier ; [comme s'il eſtoit neceſſaire que dans un corps d'ouvrage toutes les parties fuſſent egalement autoriſées, & s'il ne ſuffiſoit pas que l'ouvrage le fuſt en general. Eſt-ce que Saint Jerome marquant que Saint Cyrille avoit fait des Catecheſes, n'y comprenoit pas egalement tout ce qui portoit le nom de Catecheſes ?]

Riv l.1.c.10. p.292.

p.291.

Auſſi ils taſchent de demembrer ce corps, & pretendent que ces cinq *myſtagogiques* ſont un ouvrage à part qui n'a rien de commun avec les 18 premieres Catecheſes. Cependant elles ſont toutes promiſes & marquées dans la derniere des 18 &c. River pretend que cet endroit a eſté ajouté, & il dit que cela eſt plus clair que le jour : [mais il faudroit autre choſe que ſon autorité pour nous le perſuader, ſi ce n'eſt qu'il pretende que quand deux paſſages ſeparez ſe peuvent unir e. ſemble, il faut conclure que ce qui les ſe-

Cyr.cat.18 p. 2.c 2.b Du P. p.297.481.2. Riv.p.291.

pare doit neceſſairement eſtre faux & ſuppoſé. Je ne penſe pas qu'il oſe établir cette maxime, quelque favorable qu'elle ſoit pour ruiner l'autorité de tous les Peres.]

Il ſe plaint qu'elles ne ſont pas appuyées ſur l'Ecriture comme les autres : [& il ne conſidere pas que les premieres contiennent les premiers fondemens de la foy, que nous devons puiſer dans l'ancien Teſtament, & que les autres ne contiennent que l'explication des ceremonies de l'Egliſe, ou des ſacremens inſtituez par J. C. Outre que ces Catecheſes ayant eſté faites la ſemaine de Paſque, la joie de cette ſolennité ne luy permettoit pas de s'étendre autant qu'il avoit fait dans le jeûne du Careſme.

p.1.2.

Riv.p.1.2. 295.

Pour le paſſage ſur lequel il pretend demontrer que ces Catecheſes ont eſté corrompues, [il y a en effet apparence qu'il en faut retrancher deux ſyllabes *ων* & *ον*, dont la premiere pourroit eſtre changée en *ην*, & aprés cela il n'y aura rien de plus clair ni de plus ſuivi.

p.1.2.c.8.p. 282.

Mais de pretendre, comme fait Rivet, que ceux qui ont donné ces Catecheſes au public, les ont corrompues à deſſein, [c'eſt ce qui ſe peut toujours, & ne ſe doit jamais dire, à moins qu'on n'en ait des preuves. Or il n'y a rien de plus foible que toutes celles qu'il allegue ſur ce ſujet, comme il ſeroit aiſé de le faire voir en particulier, ſi cela n'eſtoit trop long. Auſſi il ne s'eſt pas beaucoup appuyé ſur cette défaite, & il a eu recours à un autre, taſchant de montrer qu'il y a auſſi peu de choſes dans ces Catecheſes contraires à la doctrine de l'Egliſe Catholiques ; en quoy neanmoins il y a auſſi peu de fondement que dans le reſte.]

Cyr.cat.18.p. 224.c.

Il n'eſt pas neceſſaire d'ajouter qu'il faiſoit durant le Careſme ſes 18 premieres Catecheſes, [puiſque l'on ſçait que c'eſtoit le temps ordinaire pour inſtruire les catecumenes qu'on devoit

14.p.45.a.b| 65.b. battizer à Paſque.] [a] La 14[e] eſt faite un lundi du mois de mars, peu de jours
17.p.201. aprés l'equinoxe. [b] La 17[e] fort peu avant
18.p.218.c. Paſque, [c] & la 18[e] paroiſt faite le ſamedi ſaint au matin.

Pour la page 418.l.6.

NOTE VII.

Sur un ſermon de la Purification attribué à S. Cyrille.

[On attribue à S. Cyrille de Jeruſalem un ſermon ſur la feſte de la Purification ou de la preſentation de J. C. au Temple, qui eſt dans le treizieme tome de la Bibliotheque des Peres de
Du P.p.424. l'edition de Paris, *p.850.*] aprés avoir eſté imprimé d'abord à Cologne en
p.422. l'an 1598. [d] M[r] du Pin croit que rien
Dih P.t.13.p. 853.c. n'empeſche de le luy attribuer. [e] Il eſt remarqué que Bethléem eſt au midi de Jeruſalem, [de meſme que dans les Catecheſes; & cette remarque convient aſſez bien à un homme qui preſ-
p.852.a. che dans Jeruſalem.] [f] Il y eſt parlé fort avantageuſement de la divinité de J.C. [On peut croire que l'auteur a deſſein de combatre Apollinaire, lorſqu'il dit
d. que] [g] J.C. eſt entierement homme, [h] & * p.850 d.e. qu'il ne luy manque rien ni pour ſa chair ſur la terre, ni pour ſa divinité dans le ciel. [Ainſi ſi ce diſcours eſt de S. Cyrille, il faut que ce ſoit depuis qu'il fut rétabli ſous Theodoſe. Cependant le ſtyle paroiſt bien d'un jeune homme, pour croire que S. Cyrille ait parlé de la ſorte dans un age ſi avancé. Il ſemble meſme que generalement tout l'air de cette piece ſente peu la gravité & la majeſté du IV. ſiecle; & la doctrine en paroiſt auſſi marquer l'état de l'Egliſe victorieuſe des hereſies de Neſtorius & d'Eutyche.] [i] Il y
p.850.e. eſt parlé du Triſagion, mais c'eſt de celui que nous chantons tous les jours, [& non de celui qui ne fut en uſage dans l'Egliſe que vers le milieu du V. ſiecle: de ſorte qu'on n'en peut rien conclure. Je ne croy pas non plus que l'on puiſſe rien fonder ſur le titre de θεοδόχος donné à Simeon dans l'inſcription, parceque ce mot qui ne ſe trouve point dans les auteurs du IV. ſiecle, peut aiſément avoir eſté ajouté par les copiſtes ſuivant l'uſage de leurs temps.] [k] Il paroiſt que la ceremonie de p.844.a. porter des cierges à la Chandeleur, eſtoit uſitée des le temps que cette oraiſon a eſté faite: [Et je ne ſçay s'il eſt aiſé de la croire ſi ancienne.] [l] La All.in Meth. p.344. vie de S. Theodoſe Abbé porte qu'elle commença à Jeruſalem aprés l'an 450. [m] Le P. Thomaſſin rejette generalement Thom.feſt.t. tous les ſermons attribuez aux anciens 2.c.11.p.292. 295. Peres ſur la feſte de la Purification, [qui n'a eſté établie dans les plus grandes Egliſes de l'Orient qu'au VI. ſiecle. *V. N. S. J. C. § 3.*

Nous ne parlons point ici d'une méchante lettre attribuée ridiculement à S. Cyrille ſur la mort de S. Jerome, qui a ſurvécu Saint Cyrille de plus de trente ans, & qui a bien eu à deméler avec Jean ſon ſucceſſeur.]

NOTE VIII.

Pour la page 429.l.7.

Sur l'hiſtoire eccleſiaſtique de Gelaſe.

[a] Photius aprés avoir parlé de l'hiſtoi- Phot.c.89.p. re eccleſiaſtique écrite par Gelaſe de 202. Ceſarée neveu de S. Cyrille, qui eſtoit la continuation de celle d'Euſebe, ajoute qu'il avoit lu autrepart que Gelaſe ni Saint Cyrille n'avoient point compoſé d'hiſtoire, mais avoient ſeulement traduit en grec celle de Rufin. Quoique Gelaſe vécuſt encore en l'an 392, comme on le voit par les hommes illuſtres de S. Jerome *c.130*, [b] & meſme Zon.in can.p. en l'an 394; [il eſt neanmoins certain 516.a. qu'il ne vécut pas aſſez pour traduire ni ſeulement pour voir l'hiſtoire de Rufin, qui finit en l'an 395 à la mort de Theodoſe, & qui ne fut compoſée au pluſtoſt qu'en l'an 400, puiſque Jean luy avoit ſuccedé des le mois de mars ou d'avril de la meſme année 395, *V. S.*

Porphyre, & il eſt encore plus ridicule de pretendre que S. Cyrille qui eſtoit mort dés l'an 386, ait eu part à cette traduction.] Ce que Photius dit de l'hiſtoire de Gelaſe n'a rien de commun avec celle de Rufin que le ſujet, l'un & l'autre ayant continué celle d'Euſebe, comme Socrate, Sozomene, & Theodoret ont fait depuis.

[Gelaſe de Cyzic auteur ou compilateur de l'hiſtoire du Concile de Nicée, qui vivoit ſur la fin du V. ſiecle, & que l'on fait auſſi Eveſque de Ceſarée en Paleſtine, cité ſouvent l'hiſtoire de Rufin, & en raporte des choſes qui ne ſe trouvent point dans Rufin, & qui ne s'accordent pas avec les bons hiſtoriens, ſoit que cet auteur, qu'il prend pour Rufin, ait eu de mauvais memoires, ſoit que Gelaſe meſme altere ſon texte comme il fait celui d'Euſebe en divers endroits.] 'Il cite en un endroit Rufin ou Gelaſe, [par où l'on voit auſſibien que par Photius, qu'il y avoir un ouvrage attribué communément à l'un & à l'autre.] 'Nicephore cite de Gelaſe Eveſque de Ceſarée en Cappadoce, que Diocletien & Maximien ayant voulu reprendre l'Empire, furent tuez par arreſt du Senat: [ce qui eſt ridicule.] Theophane où l'on trouve la meſme choſe, *p. 8. d.* l'appelle Eveſque de Ceſarée en Paleſtine.

Gel.Cyz l.1.c. 7.p.11.

Nicbr l.7 p. 164 a.

NOTES SUR SAINT ISIDORE DE SCETÉ.

Pour la page 444.

Diſtinction de quatre Iſidores.

[ON pourroit douter ſi S. Iſidore de Sceté ne ſetoit point le meſme que S. Iſidore d'Hermopole, qui auroit eſté riré de ſa ſolitude pour eſtre elevé à l'epiſcopat. Mais aucun auteur ne marque que celui de Sceté air eſté Eveſque, ni que celui d'Hermopole enſt auparavant eſté ſolitaire. On parle ſouvent d'Iſidore Preſtre de Sceté, ſans y ajouter rien davantage: ce qui marque aſſez qu'on n'a point ſceu qu'il ait eſté elevé à une plus haute dignité.] 'Ammon Eveſque d'Egypte, parle d'Iſidore Eveſque d'Hermopole, & un peu aprés d'Iſidore Preſtre des anacoretes; [ce qui marque aſſez que ce ſont deux perſonnes differentes. Mais cela montre meſme que le dernier n'eſtoit que Preſtre aprés l'an 391, (car c'eſt le temps qu'Ammon écrivoit,) lorſque l'autre eſtoit certainement Eveſque. 'Et il l'eſtoit meſme, ſelon toutes les apparences, des le temps que Melanie l'ayeule vint à Nitrie, [c'eſt à dire des l'an 367. Quand on voudroit dire que le Preſtre Iſidore d'Ammon n'eſt pas celui de Sceté,] 'on voit par Rufin que celui-ci eſtoit encore dans la ſolitude en l'an 374, & en 376. 'On trouve auſſi que l'Abbé Iſidore fut à Alexandrie, & revint à Sceté ſous le Patriarche Theophile; [& ainſi en l'an 385 au pluſtoſt.]

Zoll.14.may, 8.7.b.

Lauſ.c.117.p. 1031.c.

Ruf.l.2.c.4.8. p.178.181.2.

Cotel.g t.1.p. 487 a.

'Bollandus ſemble croire qu'Iſidore, que Rufin dit avoir vu à Sceté &c. eſt le meſme que celui qui eſtoit Preſtre & Hoſpitalier d'Alexandrie, & qui devint ſi celebre par les perſecutions de Theophile, 'lequel veritablement avoit demeuré à Nitrie: [a] mais c'eſtoit dans ſa jeuneſſe: Et je ne croy pas qu'il ſoit probable qu'il y fuſt encore lorſque Rufin y vint, apparemment vers 374, & moins encore qu'il ait jamais ſouffert pour ſa foy, ce que les deux Pallades qui en parlent amplement, & dans l'hiſtoire Lauſiaque, & dans celle de S. Chryſoſtome, n'auroient pas ce ſemble oublié. Il faut donc que

Fo'l.11 jan p. 1015.§ 2.&c.

Lauſ.c 1 p. 90.b

a Pall.dial.c. 6 p.17.c.

Lauſ.c.71.p. 1001.d. ce ſoient deux Iſidores ; comme]' celui qui gouvernoit en Thebaïde un monaſtere dont on ne ſortoit jamais, [en eſt un troiſieme, ou un quatrieme en contant l'Eveſque d'Hermopole. Vaſtel *p. 534. 2.* diſtingue les 4 Iſidores.]

NOTES SUR SAINT PAMBON.

Pour la page 441.

NOTE I.

En quel temps il le faut mettre, & s'il faut diſtinguer deux Saints Pambons.

Lauſ.c.117.p. 1031.c. 'ON voit dans l'hiſtoire de Melanie l'ayeule, qu'elle vint de Rome à Alexandrie au commencement du regne de Valens, [c'eſt à dire apparemment en *366*, vers le commencement de l'hiver. *V. ſon titre § 3.* Elle y vendit ſes meubles, & puis alla voir

c.10.p.913.d. S. Pambon à Nitrie.' Pallade dit ſur le raport de Melanie meſme, que ce Saint mourut peu de temps aprés agé de 70 ans, lorſqu'elle eſtoit encore dans le deſert, & en ſa preſence :' & il dit autrepart qu'elle demeura 6 mois à Nitrie. Il faut donc, ſelon Pallade, mettre la mort de S. Pambon en 367.

c.117.p.1031. a. [Cependant Rufin, qui ne vint en Egypte que vers l'an 374, *V. S. Jerome note 10,*] y vit encore S. Pambon dans

Ruf.l.2.c.8.p. 481.a. le deſert des Cellules.* Il le met entre

* c.4.p.478.a. ceux qui furent perſecutez par les Ariens avec les deux Saints Macaires, [ce que nous ne croyons pas pouvoir mettre qu'en l'an 376. *V. S. Macaire d'Egypte § 14.*]' On remarque meſme

Vit.P.l 5 c.15. § 42.p 621 et Cotel g t.1.p. 465.a. qu'il vivoit encore à Sceté lorſque Theophile eſtoit déja Eveſque d'Alexandrie, [& il ne le fut qu'aprés le 20 de juillet 385. *V. les Ariens note 102.* S. Pemen qui n'eſt mort qu'aprés 450,]

Cotel.g.t.1.p. 618.c. 'avoit neanmoins vu S. Pambon.

[Il eſt facile de reſoudre cette difficulté en mettant deux Pambons, dont l'un ſera mort en 367, & l'autre aprés l'an 385. Le premier aura vécu à Nitrie, & l'autre dans les Cellules lorſque Rufin le vit, & depuis à Sceté. Ce qui favoriſe encore cette diſtinction,]

'c'eſt qu'en 356 il y avoit un Pambon Preſtre de Nitrie. [Il eſt aiſé que celui qui, ſelon Pallade, mourut en 367, agé de 70 ans, fuſt Preſtre en 356, où il avoit pres de 60 ans. Mais s'il n'eſt mort qu'en 386, il n'avoit que 40 ans en 356, & c'eſtoit peu pour un Preſtre de Nitrie. Boll.4.may. p.70.f.

Cependant quoique pluſieurs auteurs parlent de Pambon, aucun, comme je croy, n'inſinue meſme qu'il y en ait eu deux, en les diſtinguant par quelque ſurnom ; ce qu'on ne manque guere de faire en parlant des Macaires, des Moyſes, des Theodores &c.' Rufin Ruf.l.2 c.4.p. 451 in Hiet.l. 2.p.423.b. parle de celui qu'il avoit vu comme d'un des plus illuſtres d'entre les Peres : mais il ne peut avoir ignoré celui que Melanie connoiſſoit ſi fort. Pallade qui parle ſi amplement de celui-ci, n'a pu manquer de connoiſtre un Confeſſeur de la foy, qui vivoit encore, ou n'eſtoit mort que depuis peu d'années lorſqu'il vint dans ces deſerts.' Il en parle en Lauſ.c.117.p. 1031.a. effet immediatement aprés avoir parlé de celui que Melanie avoit vu à Nitrie, [& il ne dit rien pour diſtinguer l'un de l'autre.

Il n'eſt point incroyable que Pambon ait eſté Preſtre de Nitrie dés l'age de 40 ans, comme S. Macaire d'Egypte. Les Cellules n'eſtant eloignées de Nitrie que de quatre lieues au plus, on a pu aiſément les regarder comme un meſme deſert : & pour ceux qui mettent S. Pambon à Sceté aprés l'an 385, ce ne ſont point des auteurs originaux. A l'égard de Pallade, ne peut-il point avoir confondu ce que Melanie luy aura dit de deux voyages qu'elle aura faits à Nitrie, l'un en 367 lorſ-

qu'elle preſenta de l'argent à S. Pambon, & l'autre en 386, lorſqu'elle aſſiſta à ſa mort? Car s'il n'y a qu'un Pambon, on ne peut guere étendre ſa vie audelà de l'an 386, puiſque Pallade qui vint à Nitrie en 390, ne parle jamais de luy que ſur le raport des autres : Et il eſt aſſez viſible qu'il n'a jamais vu le Confeſſeur. Si on ſuppoſe cette confuſion, on pourra raporter à l'an 367, ce que dit Pallade, que Pambon avoit 70 ans quand il mourut.

Dans cette incertitude, nous aimons mieux prendre le parti de ne mettre qu'un Pambon, comme on a toujours fait juſques ici, en attendant que de nouvelles lumieres, ou le ſentiment des autres, nous determinent davantage de part ou d'autre.]

Pour la page 417.

NOTE II.

Sur Paeſe & Iſaïe; s'il en faut diſtinguer pluſieurs de ce nom.

Caſſ. inſt l. 4. c. 27. p. 120. Vit P. l. 4. c. 4. § 24. p. 169.

'Caſſien parle d'un Paeſe qui avoit paſſé au moins quarante ans dans une ſolitude tres reculée, où les autres ſolitaires ne l'importunoient point, & où il ne mangeoit jamais que le ſoleil ne fuſt couché.' Quelques uns croient que ce Paeſe de Caſſien eſt celui meſme que Poſtumien dans S. Sulpice, dit avoit vu dans un monaſtere d'Egypte proche du Nil, d'où l'on diſoit qu'il n'eſtoit point ſorti depuis 40 ans. [Il y a en effet beaucoup de conformité entre ce qu'il dit ici, & ce que Caſſien dit de Paeſe. Neanmoins Caſſien dit que Paeſe demeuroit dans un deſert fort reculé, où l'on ne l'alloit point voir, *in tremo vaſtiſſimâ ubi minimè à fratribus interpellatus agebat*; & celui de S. Sulpice eſtoit dans un monaſtere: Et pour ſon compagnon, qu'on pretend eſtre celui que Caſſien appelle Jean le Vieillard, Saint Sulpice en dit la meſme choſe que de l'autre, au lieu que Jean demeuroit ſi peu avec Paeſe, qu'il y avoit 40 ans qu'il ne l'avoit vu, & ſortoit pour l'aller voir. Il eſtoit Superieur d'un grand monaſtere, & celui dont parle S. Sulpice eſt expreſſément diſtingué de l'Abbé. Que ſi celui que S. Sulpice dit ne manger jamais qu'aprés le ſoleil couché, eſtoit le Paeſe de Caſſien, ce ſeroit neceſſairement un autre que Paeſe frere d'Iſaïe, ce Paeſe eſtant mort avant S. Pambon, & S. Pambon beaucoup d'années avant que Poſtumien vinſt en Orient vers l'an 402.]

Vit P. p. 918. Sup. dial. l. 1. c. 6. p. 451.

'Ammon Eveſque d'Egypte à la fin du IV. ſiecle, dit qu'il avoit connu à Sceté un Paeſe & un Iſaïe qui eſtoient celebres entre les anacoretes de Sceté des devant la mort de Saint Athanaſe. [Ainſi ils vivoient dans le meſme temps que les deux freres Paeſe & Iſaïe jugez egaux par Saint Pambon.] Mais ce Paeſe d'Ammon avoit pour freres Paul & Piois celebres auſſi entre les anacoretes de Sceté; & il paroiſt au contraire qu'Iſaïe n'eſtoit point ſon frere.' D'ailleurs, ſelon ce qui eſt dit des deux freres Paeſe & Iſaïe, il eſt difficile de croire que celui des deux qui ſe donnoit tout entier à la charité du prochain, & à l'hoſpitalité &c. fuſt un anacorete de Sceté.

Rofl. 14. may. c. 7. c.

Lauſ. c. 11. p. 917. a.

NOTE III.

Pour la page 453.

Sur le lieu de l'exil de S. Pambon.

[Il y a de la difficulté ſur le lieu où Saint Pambon fut banni ſous Valens, auſſibien que ſur le temps de ſa mort.]

Ruf. l. 2. c. 4. p. 463.

'Rufin le joint avec les deux Macaires que Luce fit releguer en une iſle d'Egypte, d'où l'on fut auſſitoſt contraint de les rappeller: & il ne dit point qu'il ait eſté banni en quelque autre lieu.

Soz. l. 6. c. 29. p. 661. d.

'Sozomene le ſuit. [Pallade ne dit rien de ſon banniſſement, lorſqu'il fait ſon hiſtoire, non plus que de celui de Saint Macaire, ni d'Ammone, ni d'aucun des autres.]' Mais dans la ſuite lorſ-

Lauſ. c. 37. p. 1031. c.

qu'il parle de Melanie, il dit qu'elle trouva à Nitrie le bienheureux Pambon, Serapion &c.[1] & puis il ajoute que le Prefet d'Egypte bannit à Dioceſarée en Paleſtine douze Eveſques, & divers Eccleſiaſtiques ou moines, juſques au nombre de 126. Il nomme quelques uns de ces Confeſſeurs, & entre autres il y met Pambon. [Il eſt naturel de croire que c'eſt celui dont il venoit de parler, d'autant plus que ſon nom ne ſe trouve point parmi] les onze Eveſques nommez par S. Epiphane,[2] & que Pallade met parmi ces Confeſſeurs, Ammone qui eſtoit le diſciple de S. Pambon.

[1] Pallad. p. 818.

[2] Epi. 2. t. 1. p. 842. [a] La. c. 10. p. 422. b.

[Pour Rufin & Sozomene, quoiqu'ils mettent clairement S. Pambon parmi ceux qui furent bannis en Egypte avec S. Macaire, ce ne ſont pas neanmoins des auteurs ſi exacts, qu'on doive craindre de dire qu'ils ſe ſont broüillez, & qu'ils ont dit que ce Saint avoit eſté banni avec S. Macaire, parcequ'il l'avoit eſté en meſme temps, quoique dans un autre lieu.

Car pour ce que Pallade met le banniſſement des ſolitaires en meſme temps que celui des onze ou douze Eveſques qui furent bannis des l'entrée de Luce, c'eſt à dire en 373 ou 374, il n'eſt pas étrange qu'on joigne des evenemens ſemblables, ſans diſtinguer les temps ſi exactement. Si donc S. Pambon a eſté banni en Paleſtine, nous n'avons point de particulatitez à dire de ſon exil. Il y en a davantage, s'il a eſté banni avec les Saints Macaires : Mais nous ne nous y arreſtons pas, parceque nous les avons raportées ſur Saint Macaire d'Egypte.]

NOTE SUR S. BESARION.

Voyez la page 788.

Si c'eſt luy ou Serapion qui vendit le livre des Evangiles.

[1] Leuſ. c. 16. p. 1031.

[1] CE que nous liſons dans Pallade, que S. Beſarion donna ſon manteau à un pauvre, puis ſa tunique, & enfin ſon livre des Evangiles, Leonce le raporte dans la vie de S. Jean l'Aumoſnier, mais ſous le nom de S. Serapion ſurnommé le Sindonite. *V. Saint Paphnuce.* Les Vies des Peres mettent auſſi ſous le nom de Serapion ce que Socrate cite d'Evagre en abregé ſur la meſme hiſtoire : [De ſorte que nous ſerions fort portez à ſuivre ce ſentiment, & à croire que le nom de Beſarion s'eſt gliſſé par erreur au lieu de celui de Serapion, ce qui ne ſeroit pas improbable, ſi nous n'y liſions auſſi, & dans Pallade, & meſme dans Leonce, le nom de Dulas,] que nous voyons certainement avoir eſté le diſciple de Saint Beſarion. [Peuteſtre qu'ils ont tous deux fait quelque choſe de ſemblable, ce qui aura donné ſujet d'attribuer la meſme hiſtoire à l'un & à l'autre. Il faut neanmoins reconnoiſtre que cette hiſtoire de Beſarion que nous liſons dans le latin ordinaire de Pallade, pourroit bien n'eſtre pas de cet hiſtorien. Au moins n'eſt-elle pas dans le grec, ni dans la traduction la plus fidele qu'on appelle le Paradis d'Heraclide.]

[1] Boll. 21 an. p. 107. § 44.

[1] Vie P. l. 1. c. 20. p. 512. a.

NOTES SUR LES PRISCILLIANISTES.

Pour la page 491. § 1.

NOTE I.

Sur Marc de Memphis.

[PUISQUE Priſcillien qui n'a guere paru avant l'an 380,] a receu ſon erreur d'Agape inſtruite par Marc de Memphis, [il eſt viſible que] ce Marc eſtoit non ſeulement poſterieur à Manichée, ſelon S. Iſidore de Seville qui le cite d'Ithace auteur de la condannation de Priſcillien; [mais meſme qu'il ne peut avoir vécu avant le IV. ſiecle :] & c'eſt pourquoi Baronius croit qu'il vint en Eſpagne lorſque S. Epiphane eſtoit jeune. [Ce ne peut donc pas eſtre le meſme que celui dont parle Saint Irenée, & qui forma la ſecte des Marcoſiens un ſiecle entier avant Manichée,] quoique Saint Jerome paroiſſe l'avoir cru, [& qu'il ne ſoit pas impoſſible qu'une doctrine ſe ſoit conſervée longtemps dans un pays ſans y faire de bruit, & puis y ait paru de nouveau.] Ce qui affoiblit encore en ce point l'autorité de Saint Jerome, c'eſt qu'il cite de l'ouvrage de Saint Irenée contre les heretiques, que Marc paſſa des bords du Rhone dans l'Aquitaine, & puis dans l'Eſpagne. [Et cependant S. Irenée ne dit pas un mot de cela.] Ainſi Baronius qui reconnoiſt que Marc auteur des Priſcillianiſtes vivoit au IV. ſiecle, ne devoit pas aſſurer ſur l'autorité de S. Jerome, qu'il avoit premierement infecté les Gaules. [Il eſt vray que dans le paſſage qu'il cite ſur le chapitre 64 d'Iſaïe, S. Jerome ne dit pas tout à fait clairement que ce Marc, qu'il appelle Egyptien, ſoit celui de S. Ireuée. Mais en comparant cet endroit avec l'epiſtre 29, il eſt viſible que c'eſt ce qu'il entend.

Nous ne voyons pas non plus aſſez de fondement] à la conjecture de Baronius, que Marc de Memphis pouvoit eſtre l'un de ces 80 Gnoſtiques que Saint Epiphane qui eſtoit encore jeune, defera aux Eveſques, & qu'il fit chaſſer d'une ville d'Egypte où ils eſtoient. [Les impietez des Manichéens & des Gnoſtiques eſtoient à peu pres les meſmes; mais c'eſtoient deux ſectes differentes, & Marc de Memphis eſtoit de celle des Manichéens, ſelon que S. Iſidore le cite d'Ithace.]

Supl. L. 1. p. 170.

Ib. H. ſeri c. 2. p. 161. 2. C.

Bar. 381. § 113.

Hier ep. 29. t. 1. p. 196. cinlſ. c. 64. p. 240. c.

ep. 29. p. 196. c.

Par. 381. § 113.

§ 114.

Par. 381. § 114

Epi ib. c. 142 17. p. 92. 100.

NOTE II.

Pour la page 491. § 1.

Qu'Idace eſtoit apparemment Eveſque de Merida.

[L'Eveſque Idace celebre par le zele peu reglé qu'il fit paroiſtre contre les Priſcillianiſtes,] eſt appellé dans Sulpice Severe, *Emerita ætatis ſacerdos*, un Prelat extremement agé. [Ne faudroit-il point *Emeritæ civitatis ſacerdos*, Eveſque de Merida, qui eſtoit l'un des premiers ſieges de l'Eſpagne?] C'eſt le ſentiment de Druſius & de quelques autres, qui eſt auſſi ſuivi par Mariana *de reb. Hiſp. l. 4.* [Et cela ſe pourroit confirmer par l'auteur appellé Lucius Dexter, qui dit que le metropolitain de Merida aſſembla un Concile contre Priſcillien, ſi l'on ne convenoit que cet auteur eſt ſuppoſé, & ne peut faire aucune autorité.]

S. Sq. l. 2. p. 171.

n. p.

NOTE III.

Pour la page 499. § 1.

Sur l'année & les decrets du Concile de Caragoce contre les Priſcillianiſtes.

Baronius a mis ſur l'an 381, le Concile de Caragoce contre les Priſcillianiſtes, ſans marquer qu'il ſe fuſt tenu en une autre année: & il croit que le trouble où l'hereſie des Priſcillianiſtes

Bar. 381. § 114.

mettoit l'Eſpagne, eſt la cauſe de ce qu'on ne trouve point que cette province ait deputé au Concile tenu à Aquilée en ſeptembre 381. [Ainſi il ne ſemble mettre le Concile en 381 que ſur cette conjecture, & faute de preuve poſitive, n'ayant point ſans doute remarqué, puiſqu'il ne ſe l'objecte point,] 'qu'il eſt daté de l'ere 418, qui eſt l'an 380 de J. C. Mais il eſt étonnant que 'Binius qui a reconnu cette date, 'ait voulu neanmoins ſuivre le ſentiment de Baronius, & mettre le Concile en 381, ſur une raiſon qui eſt tout à fait nulle, & ſur une autre tirée de S. Epiphane qui vaut encore moins.

Conc t.2.p. 1009.a.

p.1011.a.

8.

p.1010.e.

'Pour ceux qui ne veulent pas que le Concile de Çaragoce dont nous avons les decrets, ſoit celui que Saint Sulpice dit avoir eſté tenu contre les Priſcillianiſtes, ils n'alleguent aucune raiſon de ce qu'ils pretendent, '& il eſt au contraire aſſez viſible que c'eſt contre les Priſcillianiſtes que les decrets de ce Concile ſont faits.

Bar.381.§ 117. 118.

NOTE IV.

Pour la page 490 § 5.

Sur l'eveſché d'Ithace.

Sulp.l.2.p. 171.

'Ithace ſi celebre dans l'hiſtoire des Priſcillianiſtes, eſt appellé dans Sulpice Severe *Epiſcopus Soſſubenſis*, [qui eſt un nom qu'on ne connoiſt point.] 'Mariana, & Holſtenius *in geo. ſac. p. 110*, & d'autres, croient qu'il faut lire *Oſſonobenſis*, de la ville d'Oſſonoba celebre dans la Luſitanie. Sanſon la met à peu pres au meſme endroit que Silves, qui eſt encore aujourd'hui un eveſché dans les Algarves; '& on croit que c'eſt ou Silves, ou un lieu un peu plus meridional nommé Eſtombar.

Conc t.2.p. 1010.a.

Baud t.un. p. Hiſt geo. p.110.

NOTE V.

Pour la page 501. § 6.

Si quelques loix de 381, 382. & 383, ſont contre les Priſcillianiſtes.

Cod. Th. l.6. t. 4. l. 9 11. p. 314. 324 326.

'Nous trouvons diverſes loix des années 381, 382, & 383, tres ſeveres contre les heretiques, au nombre deſquels ſont compris ceux qui ſe vantant d'une fauſſe apparence de pieté, ſe faiſoient appeller Encratites ou Continens, Apotactites, qui renoncent au monde, Hydroparaſtates, qui ne boivent ou n'offrent que de l'eau, Saccophores, vétus de ſacs. [Cela a aſſez de raport aux Priſcillianiſtes. Mais toutes ces loix ſont datées de Conſtantinople; & Gratien eſtoit devenu favorable aux Priſcillianiſtes, lorſque les deux dernieres ont eſté données.]

NOTE VI.

Pour la page 503 § 7.

Si Ortige fut fait Eveſque de Celenes à la place d'Inſtance.

[Ce que nous diſons qu'Ortige pouvoir avoir eſté fait Eveſque de Celenes à la place d'Inſtance, reçoit neanmoins quelque difficulté.] 'Car ſelon Sulpice Severe, Inſtance avoit ſon eveſché aſſez pres de Cordoue, 'au lieu que Celenes eſtoit une ville munieipale de l'audience de Lugo, *conventus Lucenſis*, dans la Galice. 'Pline parle de Cilenes dans l'audience de Lugo ſur les confins de celle de Brague. C'eſt ſans doute ce que Sanſon appelle *Aqua Calida Cilinorum*, aſſez peu eloignée de l'embouchure du Minho, qui ſepare les deux audiences. Dans ſa nouvelle Eſpagne, il met au meſme endroit la ville de Bayonne, dont le nom meſme ſignifie des bains & des eaux chaudes.

Sulp.l.2.p. 171.

Conc.t.2.p. 1224.b.

Plin.l.4.c.20. p.45.89.

[Si les Canons attribuez au Concile de Tolede en l'an 400, ſont effectivement de ce Concile, il faudra reconnoiſtre qu'il y avoit deux Celenes en Eſpagne, ou qu'Idace ſe trompe] 'de faire Ortige Eveſque de Celenes, 'puiſque Exuperance Eveſque de Celenes dans la Galice, eſt l'un des Eveſques qui compoſerent ces Canons, '& que ce fut le Concile de l'an 400 qui rendit à Ortige les Egliſes dont il avoit eſté

Idat.an.399.

Conc.t.2.p. 1224.b.

p.1231.d Idat.

Digitized by Google

eſté chaſſé. [Mais nous verrons dans la note 15 que ces Canons ne ſont faits apparemment qu'en l'an 447, ſous Saint Leon.]

Pour la page 504. § 7.

NOTE VII.

Si Trachio en un endroit de Sulpice Severe, doit eſtre changé en Idace.

[Au lieu de ce que nous diſons que *Idace* ne manquoit point de courage &c. le texte de Sulpice Severe dans l'edition d'Anvers en 1574, *p. 174*, porte *Trachio*, qui eſt un nom qu'on ne connoiſt point : & neanmoins il eſt viſible qu'il a voulu mettre l'un de ceux qui pourſuivoient le plus vivement les Priſcillianiſtes, c'eſt à dire Idace ou Ithace. Nous avons mieux aimé mettre Ithace, parceque Sulpice parle auſſitoſt aprés d'Ithace, & ce ſemble comme d'une perſonne differente de l'autre.]

Pour la page 505. § 8.

NOTE VIII.

Temps du Concile de Bordeaux.

[Idace le chronologiſte, (s'il parle du Concile de Bordeaux,) & S. Proſper, parlent de ce Concile ſur l'an 385. Mais Ithace l'ayant ce ſemble fait aſſembler le pluſtoſt qu'il put aprés la mort de Gratien, & s'eſtant paſſé diverſes choſes entre le Concile & la mort de Priſcillien, qu'il faudra mettre en 385, nous croyons qu'il vaut mieux dire qu'il s'eſt tenu en 384. Car Idace eſt obſcur ou peu exact en cet endroit ; & S. Proſper ſemble n'avoir mis le Concile de Bordeaux en 385, que parcequ'il en parle conjointement avec la mort de Priſcillien.]

Pour la page 505. § 8.

NOTE IX.

Que Priſcillien appella à l'Empereur avant le jugement des Eveſques.

Sulp. l. 2. p. 174.

'Priſcillien appella du Concile de Bordeaux à Maxime, pour eviter de répondre devant les Eveſques ; & le Concile défera à ſon appel. [Il y a donc apparence qu'Idace le chronologiſte ſe trompe, lorſqu'il écrit que Priſcillien appella à l'Empereur aprés avoir eſté jugé hetetique par S. Martin & par d'autres Eveſques, & qu'il a eſté depoſé de l'epiſcopat. [Je ne ſçay meſme ſi cet endroit ſuffit pour croire que S. Martin eſtoit au Concile de Bordeaux, vu que Saint Sulpice ne le dit point, & il n'auroit pas apparemment parlé comme il fait de ce Concile, ſi S. Martin, pour lequel il avoit un reſpect tout particulier, y avoit eſté de l'avis des autres : ou s'il n'en avoit pas eſté, Sulpice n'auroit pas manqué de le dire. Ce Saint avoit pu témoigner en d'autres rencontres l'horreur qu'il avoit pour Priſcillien.]

Pour la page 507. § 9.

NOTE X.

Temps de l'execution de Priſcillien.

[Saint Proſper met l'execution de Priſcillien ſous les Conſuls Arcade & Bauton, c'eſt à dire en 385. Tiro Proſper met auſſi en la ſettieme année du regne de Theodoſe, commencée en l'an 379,] deux ans avant la deſcente de Maxime en Italie [en l'an 387,] & trois avant ſa mort [en l'an 388 :] il met, dis-je, que Maxime ayant decouvert les Manichéens à Treves, les extermina avec beaucoup d'ardeur, [par où il a aſſurément voulu marquer les Priſcillianiſtes.

Idace le chronologiſte met ſur l'an 385, toute l'hiſtoire de Priſcillien, depuis qu'il fut fait Eveſque d'Avila, juſques à ce qu'il appella à Maxime de la condannation des Eveſques ; & neanmoins il ne met ſa mort qu'en 387. Mais il eſt aſſez peu probable que Maxime ſongeaſt à l'affaire des Priſcillianiſtes en 387, où il ſe preparoit à deſcendre en Italie, comme il fit l'année meſme ; & il eſt toujours aſſez

viſible que lorſque Saint Ambroiſe le vint trouver à Treves en 387, l'execution des Priſcillianiſtes eſtoit déja faite. Et de plus, y ayant toute ſorte d'apparence que Maxime & Ithace preſſerent cette affaire autant qu'ils le purent, il y en a fort peu à la differer juſqu'à la 4e ou 5e année de ſon regne.]

Sulp.l.2.p. 160. a p.177. b.178.

[Nous voyons auſſi que S. Sulpice qui écrivoit l'an 400,[a] ſous le [premier] Conſulat de Stilicon, dit que ces executions eſtoient arrivées 15 ans auparavant, [& par conſequent en 385. Ainſi nous ne croyons pas qu'il y ait à heſiter ſur cette epoque.

Pour la page 115. § 13.

NOTE XI.

Sur la depoſition d'Urſace ou Nardace.

16.H, ſect.c.2. p.161.2.c.

[S. Proſper *an. 389.*] & S. Iſidore de Seville, qui diſent qu'Ithace fut privé de la communion avec l'Eveſque Urſace à cauſe de la mort de Priſcillien, [paroiſſent tout à fait contraires à

Sulp.l.2.p. 178.

Sulpice Severe,] qui dit que de tous les Eveſques de ce parti, Ithace ſeul fut depoſé de l'epiſcopat. [Il les faut ſans doute accorder par ce qu'ajoute Sulpice,] que Nardace ſe depoſa luy meſme de l'epiſcopat, [eſtant aiſé que l'on ait confondu une depoſition forcée avec une depoſition volontaire, ou qu'Urſace privé de la communion des autres Eveſques, comme Felix de Treves, ſe ſoit enſuite demis volontairement. Il eſt encore aiſé qu'on ait pris les noms de Nardace & d'Urſace l'un pour l'autre; & l'on remarque en effet que dans quelques editions de S. Sulpice on lit Urſace au lieu de Nardace. Il faut remarquer auſſi qu'il y avoit une excommunication ou privation de la communion, qui n'emportoit point la depoſition.

Comme dans toute l'hiſtoire des Priſcillianiſtes & des Ithaciens, il n'eſt jamais parlé ni d'Urſace, ni de Nardace qu'en ce ſeul endroit & qu'au contraire on ne voit point aprés le Concile de Bordeaux ce que devient Idace, qui avoit toujours agi avec Ithace, il y en a qui au lieu de *Nardacius*, veulent qu'on liſe *Nam Idacius*. Cela auroit plus d'apparence ſi d'autres ne liſoient en cet endroit *Urſacius*, qui eſt eſt encore plus eloigné de *Nam Idacius*, outre que je ne ſçay ſi on auroit dit d'Idace ce qu'on dit d'Urſace, qu'il eſtoit moins coupable qu'Idace. [Il y a donc apparence que cet Urſace ou Nardace eſtoit un Eveſque du parti d'Ithace, mais qui s'eſtoit moins ſignalé que luy.]

p.178.

NOTE XII.

Pour la page 118. § 8.

Dictum *mis pour* Dictinii *dans les anciennes editions de S. Auguſtin.*

Aug.ad Con. c.1.p.15.2.a.

S. Auguſtin parlant d'un livre des Priſcillianiſtes, dit *dictum librum*, [& neanmoins il n'en a point dutout parlé.]

M.Arnauld.

Auſſi des perſonnes ont déja remarqué qu'au lieu de *dictum*, il faut lire *Dictinii*, [qui ſont preſque les meſmes caracteres.]

Aug.p.15.1.d.

Et quelques lignes auparavant il y avoit *& dictum Epiſcopi &c.* [ce qui ne fait aucun ſens; au lieu qu'il eſt tres clair en liſant *& Dictinii Epiſcopi*: & ce que S. Auguſtin dit enſuite de cet Eveſque, convient tout à fait bien à Dictine. Mais ce nom eſtant peu connu, on a cru que c'eſtoit une faute, & pour en oſter une imaginaire, on en a fait une veritable.]

t.6.B.p.411.b. 8.

Les Benedictins ont trouvé en effet dans leurs manuſcrits cette correction que le ſens avoit déja fait faire à d'autres, & l'ont miſe dans leur edition.

NOTE XIII.

Pour la page 119. § 16.

Sur ce que dit le Concile de Tolede, que le Pape Sirice a parlé en faveur de Symphoſe.

Conc.t.2.p. 1130.b.

Le Concile de Tolede en parlant de ce que S. Ambroiſe avoit écrit en faveur de Symphoſe, ajoute en paren-

theſe, *Adde que ſanctæ memoriæ Siricius Papa ſuaſiſſet*, [ce qui a aſſez peu de liaiſon avec le reſte, pour croire que c'eſt une addition qui n'eſt pas du texte. Que ſi ces paroles ſont legitimes, elles doivent ſignifier que Sirice avoit auſſi écrit aux Eveſques d'Eſpagne, pour leur conſeiller de recevoir Symphoſe & Dictine. Mais il eſt un peu ſurprenant] Bar.405.§ 11. qu'on ait entendu par là que S. Ambroiſe n'avoit agi que par le conſeil de Sirice, pour en tirer enſuite que S. Ambroiſe & Simplicien ſon ſucceſſeur avoient eſté legats du Pape.

Pour la page 530. § 15.

NOTE XIV.

Sur le temps & les actes du Concile de Tolede, où Symphoſe ſe preſenta.

Conc.t.1.p. 1221. &c. 'Ce que nous avons du premier Concile de Tolede, conſiſte en quelques fragmens qui ne ſont qu'un extrait tiré des actes entiers du Concile [& fait peuteſtre dans quelque Concile poſterieur.] C'eſt à la reſte de cet extrait que nous trouvons la date de l'ere 438, avec celle du premier, du 3, & du 6 de ſeptembre: il peut ſembler d'abord aſſez probable que ces dates regardent le temps que l'extrait a eſté fait plutoſt que celui du Concile de Tolede. Et en effet, Idace met ce Concile en l'an 399, au lieu que l'ere 438 eſt l'an 400. Cela s'accorderoit mieux avec le temps de S. Simplicien, qui eſt mort au pluſtard vers le mois de may de l'an 400, p.1231.c. *V. ſon titre*, & qui eſt neanmoins ſuppoſé vivant dans les decrets de ce Concile, faits le 11 de ſeptembre.

[Nous mettrions donc ſans heſiter le Concile de Tolede en 399, ſi nous pouvions dire que l'extrait que nous en avons, a eſté fait l'année d'aprés. Mais c'eſt ce qui ne ſe peut dire, puiſque Symphoſe & Dictine y ſont appellez *ſanctæ memoriæ*, [c'eſt à dire qu'ils eſtoient morts. Et il y a des preuves que Dictine n'eſt mort au pluſtoſt qu'en l'an 420. Il y a meſme bien de l'apparence que cet extrait fut fait dans le grand Concile que S. Leon fit tenir en Eſpagne l'an 447, ſelon Baronius. L'ere 438 ne pouvant donc pas convenir au temps de l'extrait, il faut la raporter au temps du Concile meſme; & il faut par conſequent dire la meſme choſe des jours qui y ſont marquez, quoique cela paroiſſe aſſez étrange de la maniere dont cet extrait eſt couché.]

'Mais on voit qu'en raportant la ſentence, dont il eſt viſible ſelon qu'elle eſt dans les Conciles, qu'on a voulu marquer le jour, il y a *Au jour que deſſus*, & ce jour marqué audeſſus eſt l'onzieme ſeptembre de l'ere marquée auparavant, & il n'y en a point d'autres que la 438e. Il eſt viſible que Baronius l'a pris de la ſorte. Bivarus traite ce point aſſez au long, & diſtingue cinq differens Conciles de Tolede, dont les actes ſont mélez ſous le nom du ſeul Concile premier de Tolede.

'Le titre mis à la teſte du Concile avant les Canons qu'on luy attribue, porte qu'il a eſté tenu le 7 de ſeptembre en l'ere 438, ſous le Conſulat de Stilicon, [qui eſt encore l'an 400. Mais nous verrons dans la note ſuivante que ce titre n'a pas une grande autorité.]

'Pour ce qui eſt des actes meſme du Concile, on voit qu'il a eſté tenu aprés la mort de Sirice arrivée ſur la fin de l'an 398, *V. ſon titre*, & ſous l'epiſcopat de Saint Simplicien de Milan, [où au moins avant qu'on ſceuſt ſa mort en Eſpagne.]

'Le P. Queſnel ſoupçonne ou d'alteration, ou meſme de ſuppoſition, tout ce qui nous reſte aujourd'hui du Concile de Tolede de l'an 400. [Mais je ne voy pas que toutes ſes raiſons ſoient aſſez conſiderables pour une choſe de cette importance. La principale eſt un paſſage d'Idace que j'ay cherché pluſieurs fois & dans la chro-

p.1230.a. p.1229.d. p.1228.e. Bar.405.§ 40. Diſt.n.p.409. 412. Conc.t.1.p. 1221.b.c. p.1230.b. p.1231.b. Leo,t.1.p.841. 832.

nique, & dans les faſtes qui portent ſon nom, ſans l'avoir jamais pu trouver.] Et il m'a écrit luy meſme avec une ſincerité & une humilité digne de ſa vertu & de ſon amour pour la verité, que c'eſtoit une pure ſurpriſe, ſans qu'il puiſſe dire comment cela luy eſtoit arrivé. [Tous les hommes ſont des fautes : mais heureux ceux qui les reconnoiſſent avec la meſme ſimplicité qu'il fait celle-ci.] Il la declare luy meſme au public dans la ſeconde edition de ſon S. Leon, *p. 449. 2. a*, où il dit neanmoins avoir trouvé ce paſſage quelque part ſans pouvoir ſe ſouvenir de quel auteur il eſt : [ainſi nous ne pouvons pas y avoir égard.]

Pour la page 1244 17.

NOTE XV.

Sur la confeſſion de foy attribuée au Concile de Tolede.

Bar. 447. § 16. 17 & alii. Conc. t. 4. p. 817. a.

'On ne doute point que la confeſſion de foy attribuée au Concile de Tolede en l'an 400, ne ſoit celle d'un autre Concile tenu auſſi à Tolede ſous Saint Leon [vers l'an 447,] & envoyée à Balcone Eveſque de Brague, ſelon le

Conc. t. 1. p. 1127. b. c.

Concile de Brague en 563, 'dautant que le titre de cette confeſſion le porte en termes exprés. Ce titre ajoute que les meſmes Eveſques qui ont fait la confeſſion de foy, ont auſſi fait les vingt Canons dans le Concile de Tolede. [Et en effet, entre les 19 Eveſques qui ont fait les Canons, on ne trouve point

p. 1280. 1281.

Rufin,] 'qui, comme nous l'apprenons du Pape Innocent, demanda pardon dans le Concile de Tolede [en l'an 400,] de ce qu'il avoit fait contre la paix de l'Egliſe. [On n'y voit point non plus]

p. 1281. b.

'les deputez de l'Eveſque Jean, qui conſentirent de ſa part à la reception de Symphoſe & des autres.

p. 1223. b.

'On y trouve au contraire un Exuperance de Galice, *Lucenſis conventus municipii Celamis*, [c'eſt à dire ſans doute Eveſque de Celenes dans l'audience de Lugo en Galice.] 'Or nous avons vu que le Concile de Tolede de l'an 400, avoit rétabli Ortige dans ſon eveſché, qui eſtoit celui de Celenes ſelon Idace, & l'avoit admis au Concile. [Il faut donc ou qu'Idace ſe trompe, ou qu'il y euſt deux eveſchez de Celenes en Eſpagne, ou que les Canons ne ſoient point faits par le Concile de l'an 400.]

p. 1131. diſſdat. an. 399.

'Et puiſque Baronius croit que du temps de S. Leon, pendant que les Eveſques d'Eſpagne tenoient leur Concile à Tolede, ceux de Galice qui ne pouvoient s'aſſembler avec eux parcequ'ils eſtoient ſous un autre Roy, tenoient le leur dans leur province ; [il eſt tres probable que comme le Concile de Tolede envoya ſes définitions au Concile de Galice, auſſi les Eveſques de Galice avoient deputé Exuperance pour aſſiſter au Concile de Tolede. Et c'eſt apparemment pour cela que les autres Eveſques y eſtant ſeulement marquez par leur nom, Exuperance ſeul y eſt mis avec le nom de ſon eveſché, de ſon audience, & de ſa province.] 'L'edition

Bar. 447. § 16.

Conc. B. t. 1. p. 717. a. c.

de Garſias lit d'une autre maniere, [mais je ne ſçay pas ſi l'on y peut trouver du ſens.] Il eſt toujours viſible qu'il conte vingt Eveſques, quoiqu'il n'y en doive avoir que dixneuf.

[Ce que l'on peut objecter contre cette conjecture, n'eſt pas] qu'il y a dans les ſignatures un Ortige, un Patruin, & un Hilaire, qui peuvent eſtre ceux dont parlent Idace' & le Pape Innocent dans ſa lettre au Concile de Tolede, [eſtant bien aiſé qu'il y ait eu des Eveſques de meſme nom en l'an 400, & en l'an 447,] mais c'eſt qu'à la teſte des Canons il y a ces termes dans l'edition de Binius *p. 737*, qui en ſont comme le titre, *Conſtitution du Concile des Eveſques tenu à Tolede le ſettieme de epiembre, ere 438, ſous le Conſulat de Stilicon, du temps d'Arcade & d'Honoré.*

L. c. 1. p. 1179. c. 1181. a.

'Cette epoque convient parfaitement à la ſentence prononcée ſur le ſujet de

Bar. 405. § 47.

Symphoſe & des autres, ſelon que lit Baronius, *ſub diem ſeptimum iduum ſeptembrium*. [Et il ſe pourroit bien faire qu'on l'auroit priſe de cet endroit pour l'appliquer à un autre. Cela ſe pourroit croire d'autant plus aiſément, qu'il ſemble que les Canons du Concile de Tolede en l'an 400, aient eſté faits le premier de ſeptembre,] auquel il eſt dit que la premiere ſeance du Concile fut tenue, [plutoſt que le ſettieme qui fut aſſez occupé par l'affaire de Symphoſe. Que ſi l'on dit que cette affaire fut terminée l'onzieme de ſeptembre, comme on le lit dans les Conciles, *ſub diem ſeptimum iduum ſeptembrium*, [il faut qu'il n'y ait pas eu de ſeance le ſettieme, puiſqu'elle auroit eſté marquée auſſi-bien que celles du premier & du troiſieme.

Conc.t.1.p. 1128.e.

p.1129.d.

Mais quoy qu'il en ſoit pour cela, il eſt difficile que ce titre ſoit fort conſiderable; cette expreſſion, *Du temps d'Arcade & d'Honori*, ſans y ajouter ſeulement la qualité d'Auguſte, fait aſſez voir que ce titre n'eſt pas de l'original du Concile. Il n'eſt point dans l'edition de Gatſias, & le P. Sirmond l'a auſſi omis, quoiqu'il ſuive l'edition commune.] Le titre du Concile dans l'edition du P. Labbe *p.1222.b.c*, ajoute qu'il fut tenu du temps [du Pape] Anaſtaſe, l'an 400 de J.C, que c'eſt le premier Concile de Tolede, qu'il eſtoit compoſé de 19 Eveſques, & que Petrone y preſidoit. [Tout cela ſent plus la nouveauté que le ſtyle des pieces originales.]

NOTE XVI.

Pour la page 417. l. 18.

Sur la confuſion que les loix font des Phrygiens ou Cataphryges, & des Priſcillianiſtes.

Cod Th.16.t. 5.l.59.65 P. 882.887.

'Dans les loix de Theodoſe II. du 9 d'avril 423, & du 30 de may 428, les Priſcillianiſtes y ſont marquez comme eſtant la meſme ſecte que celle des Cataphryges. [C'eſt ſans doute qu'on ne les connoiſſoit en Orient que par la loy d'Honoré,] 'qui joint enſemble ces heretiques, & les Manichéens, mais qui neanmoins ne les confond pas. 'Ce n'eſt pas que Godefroy ne croie que dans la loy meſme d'Honoré, les Priſcillianiſtes ſont les meſmes que les Phrygiens ou Cataphryges. [Mais le moyen de croire qu'on ait ſongé à des heretiques qui faiſoient alors peu de bruit dans l'Occident, & qui eſtoient déja marquez ſuffiſamment par le nom de Phrygiens, plutoſt qu'à ceux qui infectoient une des principales parties de l'Occident, & contre leſquels les Conciles & les Papes eſtoient obligez d'employer leur autorité & leur lumiere. Si on vouloit meſme donner aux Cataphryges un nom tiré de celui de Priſcille, on les auroit plutoſt appellez Priſcilliens, comme fait S. Epiphane *har.49.c.1.p. 417.d*, ou Priſcilliſtes, que non pas Priſcillianiſtes. Il eſt meſme aſſez rare qu'on leur donne aucun de ces noms: & Godefroy ne cite pour cela que le ſeul endroit de Saint Epiphane ſur les Priſcilliens. Tout ce qu'on luy peut accorder, c'eſt que les Priſcillianiſtes d'Eſpagne ont pu faire ſonger aux Priſcilliens, & faire donner des loix qui les comprenoient tous ſans les diſtinguer, parceque les officiers de la Cour n'en ſavoient peuteſtre pas la diſtinction. Mais il eſt difficile de croire que ce ne fuſſent pas proprement les Priſcillianiſtes d'Eſpagne qu'ils avoient en vue de reprimer.] 'Theodoſe a voulu viſiblement condanner ceux qui eſtoient condannez par Honoré. [Mais il n'eſt pas étonnant, comme nous avons dit, qu'il ne les diſtinguaſt pas des Cataphryges diſciples de Priſcille & de Montan.

l.40.p.160.

n.p.161.c.

l.48.p.168.

NOTES SUR LES MESSALIENS.

Pour la page 429.

NOTE I.

Qu'ils ne s'appelloient point Saccophores.

Bar.383.§11-17. BARONIUS pretend que les Meſſaliens s'appelloient auſſi Saccophores, & qu'ils ſont condannez ſous ce nom par la loy du 25 de juillet 383.

Cod Th 16.t. 5 l.9.p.1114. Mais on voit par la loy du 31 de may 382, que ces Saccophores eſtoient une eſpece de Manichéens,

Epi 80.c.6.p. 1073 a.b. & l'endroit de S. Epiphane, dont il s'appuie, parle des moines orthodoxes de Meſopotamie.

Pour la page 514.

NOTE II.

Si le Concile de Side preceda celui d'Antioche contre les Meſſaliens.

Phot.c.42.p. 37. Photius fait preceder le Concile d'Antioche contre les Meſſaliens par celui de Side. [Et l'on peut auſſi, ſi l'on veut, ſuivre cet ordre, en diſant qu'enſuite de la lettre du Concile de Side, Flavien envoya querir Adelphe & les autres Meſſaliens d'Edeſſe; & que ceux-ci fournirent la matiere non aux ſoins de S. Amphiloque & du Concile de Side, mais aux troubles] que cette here- P.400. ſie forma dans la meſme province quelques années depuis, ſous un autre Amphiloque Eveſque de Side. [Neanmoins il ſemble aſſez probable & que les Meſſaliens ne ſont venus en Pamphylie que de Syrie, & qu'ils ont dû eſtre condannez à Antioche, où ils eſtoient des devant l'epiſcopat de Flavien; & que ce Prelat qui paroiſt avoir eſté le centre de la guerre qu'on leur faiſoit, la leur avoit declarée le premier.]

NOTE SUR S. PHILASTRE.

Pour la page 544.

Sur quelques dates que marque S. Philaſtre.

Phila c.111. bib P.t.4.1.p. 31.d. DANS l'endroit de S. Philaſtre où nous liſons qu'il y avoit plus de quatre-cents trente ans que J. C. eſtoit né,

Tar.18.jul. Latinius celebre critique, a cru qu'au lieu de CCCCXXX. il falloit lire CCCLXXX: [& cela paroiſt d'autant plus vraiſemblable, que les Priſcillianiſtes,

Phila c.84.p. 21.a.b. que S. Philaſtre ſemble avoir marqué ſous le nom de Abſtinens, [commencerent en Eſpagne vers l'an 380, & firent peu de temps aprés beaucoup de bruit dans les Gaules & dans la Guienne. Mais quoique cette correction ſoit ingenieuſe, je ne ſçay neanmoins ſi elle eſt ſolide,] vu c.106.p.192. que dans un autre endroit S. Philaſtre conte plus de 400 ans, quoiqu'il ſoit mort avant l'an 397.]

NOTES SUR SAINT JUST DE LION.

Pour la page 14.

NOTE I.

Faute d'Adon ſur le diaconat de S. Juſt.

Ado,chr.l.c. ADON ſe contredit, en diſant d'une part que S. Juſt avoit eſté inſtruit par Paſcaſe Eveſque de Vienne, & fait Diacre de Claude ſon ſucceſſeur, & voulant de l'autre que ce Claude ait aſſiſté au grand Concile d'Arles en l'an 314, [puiſque Saint Juſt qui a vécu

pluſieurs années aprés l'an 381, n'eſtoit pas en age d'eſtre Diacre en l'an 314: & nous avons marqué autrepart combien il ſe faut peu arreſter à tout ce qu'on lit des Eveſques de Vienne dans la chronique d'Adon. *V. S. Irenée note 3.*]

Pour la page 146.

NOTE II.

Que S. Juſt n'a point eſté ſous la conduite de S. Honorat à Lerins.

Ler.chr.t.1.p. 320. 'Ceux de Lerins chantent & croient que S. Juſt de Lion a paſſé quelque temps dans leur iſle ſous la conduite de S. Honorat. [Ce ne pourroit avoir eſté qu'avant ſon diaconat; & il eſtoit déja retiré en Egypte avant que S. Honorat vinſt à Lerins.] Ceux de Lerins pretendent la meſme choſe de pluſieurs autres Saints, ſans en avoir un grand fondement. p. 321. 'Pour la vie de S. Agricole d'Avignon qui le dit de S. Juſt, & qu'on pretend eſtre tirée d'un tres ancien manuſcrit, p. 325. 'il ſuffit de dire qu'elle parle du Pape Sixte IV. & de l'an de J.C. 1480.

Pour la page 148.

NOTE III.

Si c'eſt le meſme que Juſt deputé des Gaules au Concile d'Aquilée

[L'eveſché de Juſt qui aſſiſta au Concile d'Aquilée, n'eſt point marqué dans la derniere edition des Conciles, *t. 2. p. 979. a*, & il y eſt ſeulement qualifié *deputé des Gaules*. Dans le S. Ambroiſe de l'an 1603, *t. 5. p. 280. l*, il eſt appellé expreſſément Eveſque de Lion.] Surc. 2. ſept. p. 11. 54. 'Et puiſqu'il eſt certain que S. Juſt de Lion quitta l'epiſcopat au retour d'un Concile où il avoit eſté en Italie; [nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de douter que ce ne ſoit luy qui aſſiſta au Concile d'Aquilée. Sans cela nous n'aurions point d'epoque fixe du temps de ce Saint.] Amb. ac. Aq. p. 180. l. c. 2. B. p. 805. f. 'Dans S. Ambroiſe on lit, *Juſtus Epiſcopus Lugdunenſis aliis legatus Gallorum*, [ce qui pourroit peut-eſtre faire douter s'il eſtoit deputé des Gaules. Mais cet *autre* deputé devroit eſtre nommé comme tous les autres deputez le ſont. Auſſi il eſt viſible qu'il n'eſt pas mis pour diſtinguer S. Juſt du deputé des Gaules, mais pour le joindre à Conſtance d'Orange & à Procule de Marſeille qui avoient eſté qualifiez peu auparavant deputez des Gaules. La derniere edition des Conciles ne met point cet *alius*, & ne donne point la qualité de deputez des Gaules à Conſtance & à Procule,] Conc. t. 1. p. 991. d. 'quoiqu'ils l'euſſent certainement.

Pour la page 149.

NOTE IV.

Sur le jour de la mort de S. Juſt.

Th. R. t. 8. p. 72. 'Theophile Raynaud, ſoutient qu'Adon ſe trompe de mettre la mort de S. Juſt le 14 d'octobre, parcequ'elle eſt arrivée le 2 ſeptembre, comme nous l'apprenons, dit-il, d'Uſuard, qui met ce jour là *natale Sancti Juſti*. [Il peut avoir raiſon dans le fond; car ni Adon ni Uſuard ne ſont point dutout infaillibles.] Mais pour ſa preuve, elle conſiſte en ce qu'il ſuppoſe que *natale* ne peut ſignifier que le jour de la mort ou celui de la naiſſance: & il entaſſe ſur cela bien des paſſages pour prouver qu'on ne ſolemniſe point la naiſſance des Saints; [de quoy il auroit pu ſe paſſer. Car la queſtion n'eſt point ſur cela, mais ſur ce qu'il pretend que *natale* ne ſignifie que la naiſſance ou la mort: & il ſeroit aiſé de luy prouver par bien des exemples, qu'il ſignifie generalement toutes ſortes de feſtes, ſans avoir recours au faux Dexter, ni au chimerique Natalius de Tolede. Ainſi Uſuard ne nous obligeant point dutout de mettre la mort de S. Juſt le deuxieme de ſeptembre, nous n'avons pas de ſujet de conteſter ce que dit Adon, qu'il eſt mort le 14 d'octobre.]

Pour la page 150.

NOTE V.

Sur Martin Eveſque de Lion.

Th. R. t. 8. p. 74. [Gal. ch. 44] c. 1 p. 193. 11 Sauſ. p. 1127. 'Theophile Raynaud, Mr de Sainte

Marthe, & Mr du Sauſſay, donnent tous le titre de Saint à Martin Eveſque de Lion vers l'an 400, mais pas un ne marque aucun jour où il ſoit honoré par ſon Egliſe. Theophile Raynaud ſoutient auſſi que ce qu'on dit qu'il avoit eſté Abbé de l'Iſle-Barbe, eſt

Bal. chr. t. 4. p. 321. c. 6. une choſe ſans fondement. 'S'il y a eu un Martin ſixieme Abbé de cette iſle, [il n'eſt pas neceſſaire que ce ſoit l'Eveſque de Lion; & il n'y a pas meſme d'apparence qu'il ſoit auſſi ancien. On ne voit point non plus de preuve de

b. ce qu'on pretend] 'qu'il eſtoit diſciple de S. Martin de Tours.

Pour la page 510.

NOTE VI.

Quelques Eveſques marquez dans l'inſcription des lettres du Concile de Valence, non dans les ſouſcriptions.

[Il y a quelque ſujet de s'étonner de

Conc. t. 2. p. 800. ce que] 'Fægadius qui eſt le premier dans l'inſcription des lettres du Concile de Valence, n'eſt point dutout dans les ſouſcriptions. Felix & Conſtance n'y ſont point non plus; & au contraire Verain n'eſt que dans les ſouſcriptions, & non dans l'inſcription des lettres. [L'ordre eſt auſſi fort different dans ces deux endroits. Nous laiſſons à de plus habiles à chercher les raiſons de toutes ces diverſitez.]

Pour la page 514.

NOTE VII.

D'où eſtoit Eveſque S. Paul honoré le premier de fevrier.

Cal. chr. t. 3. p. 855. c. d. 'L'Egliſe de S. Paul Trieaſtin celebre le premier de fevrier la feſte de Saint

Boll. 1. feb. p. 92. f. Paul ſon Eveſque & ſon patron; '& elle eſt marquée ce jour là dans divers editions d'Uſuard, & dans pluſieurs

b. c. autres martyrologes. 'Cependant d'autres martyrologes mettent le meſme jour un Saint Paul Eveſque de Troies: car on lit ainſi dans d'autres editions d'Uſuard, & encore dans Adon, Notker, & le faux martyrologe de Bede:

c. 'on pretend à Troies en avoir le corps. On n'y en fait neanmoins aucune memoire: '& les hiſtoriens meſ- p. 91. mes de Troies reconnoiſſent que cela vient de la reſſemblance des noms latins de ces deux villes, *Tricaſſini*, & *Tricaſtini*, & comme celle de Troies eſt bien plus celebre, il ne faut pas s'étonner ſi ſon nom s'eſt gliſſé dans beaucoup de martyrologes.

Pour la page 915.

NOTE VIII.

Sur la vie de S. Envert d'Orleans.

[Uſuard cite comme une autorité la vie de S. Envert que nous avons dans Surius, *7. ſept. p. 83.* [ce qui peut faire juger qu'elle eſt au moins du VIII. ſiecle; 'mais du reſte elle n'a rien de recommandable, & eſt meſme embaraſſée par bien des difficultez. Sans parler ni de l'election ſi extraordinaire du Saint, (de laquelle cependant S. Gregoire de Tours ne dit rien, ce qui eſt une grande preſomption qu'il ne l'a point connue,) ni de beaucoup d'autres hiſtoires miraculeuſes, & par conſequent ſuſpectes; il eſt difficile de ſe perſuader] 'que le ſiege d'Orleans Sur. 7. ſept. p. 83. c. 2. ait vaqué durant deux ans aprés la mort d'un ſaint Eveſque, à cauſe des diſſenſions du peuple; 'ni que les con- g. tentions touchant l'election, ayent produit des meurtres & du carnage: [ce qui n'eſtoit pas ordinaire dans le IV. ſiecle, meſme dans les principales Egliſes où l'ambition a plus de matiere.

Il n'eſt pas étrange que l'Empereur pour appaiſer ces contentions, ait envoyé un officier, mais il eſt étrange] 'qu'il ait envoyé le Prefet de Rome, f. 12 [dont la charge ne s'étendoit nullement ſur les Gaules,] qu'il l'ait envoyé à *ſuo latere*; [ce qui n'eſt pas une phraſe du IV. ſiecle;] & que ce Gouverneur aprés s'eſtre bien informé de toutes choſes.

choſes, ſe reſolut par un ſage conſeil d'appeller les Eveſques pour faire cette election; [comme ſi ce n'eſtoit pas l'ordre commun de l'Egliſe que ces ſortes d'elections ſe fiſſent en preſence des Eveſques de la province, ſans qu'ils y fuſſent appellez par un officier de l'Empereur.

Je doute fort que ç'ait jamais eſté
§ 22. la coutume en France] de laver les piez aux hoſtes. [Cela eſt bon pour l'Egypte & les autres pays chauds.

On trouvera auſſi peu d'exemples
p. 84. § 4. dans ces premiers ſiecles,] qu'avant que de faire un Soudiacre Eveſque, on l'ait ordonné Diacre & Preſtre.

§ 5. 6. [Il eſt peu croyable] qu'un Eveſque ayant trouvé un threſor à Orleans, ait envoyé ſon Archidiacre le porter à Rome à l'Empereur, & que cet Archidiacre l'ait raporté de Rome à
§ 6. Orleans; ni qu'un Empereur ait pris de ſi loin la peine de marquer combien il vouloit que l'Egliſe d'Orleans euſt de piez en longueur & en largeur: [mais il faut tout à fait ignorer la diſcipline de ce ſiecle,] pour luy faire dire qu'il vouloit qu'il y euſt trois autels dans une egliſe.

§ 6. Je ne ſçay ſi l'on trouveroit beaucoup d'exemples de cette remiſe des tributs pour trois ans, afin de baſtir une egliſe, & qu'on euſt le loiſir de
§ 8. prier Dieu; ni ſi l'on avoit commencé des le IV. ſiecle à celebrer l'Invention
§ 8. de la Croix le troiſieme de may. On peut trouver encore aſſez étrange que une apparition qui n'avoit pour témoins qu'un Eveſque, un Soudiacre, un penitent, & une Religieuſe, ait converti ſept mille payens en trois jours.

[Mais ce qu'il y a de moins ſoutenable dans toute cette piece, eſt la
§ 8. chronologie.] Car elle veut que Saint Euvert ait eſté fait Eveſque ſous Conſtantin,
§ 10. & ſous le pontificat de Saint
§ 9. Silveſtre; qu'il ait gouverné vingt ans, & qu'il ait eu Saint Agnan pour ſucceſſeur. [Ainſi il aura eſté fait Eveſque au pluſtard en l'an 335, il ſera mort en 355, & S. Agnan aura eſté environ cent ans Eveſque, puiſqu'il vivoit encore, ſelon le conſentement de tout le monde, lorſqu'Attila vint aſſieger Orleans en l'an 451.]

Pour ſauver cet inconvenient, il faut § 9.
lire, dit-on, Conſtance au lieu de Conſtantin: [Cela eſt ſupportable; mais que deviendra l'epoque du Pape Silveſtre? Et ne craint-on point qu'en attribuant à S. Euvert tant de faveur auprés de Conſtance, on ne diſe qu'il l'avoit acquiſe par les moyens par leſquels S. Hilaire dit qu'il euſt pu l'acquerir s'il euſt voulu, c'eſt à dire en abandonnant la foy, & en trahiſſant ſa conſcience? Il eſtoit difficile d'avoir la faveur de Conſtance par d'autres voies.

Il ſeroit auſſi aiſé de lire Conſtant que Conſtance, ſi nous ne conſiderions que Diopete Eveſque d'Orleans eſtoit en l'an 346 au Concile de Cologne, ſi l'on veut avoir quelque égard aux actes de ce Concile. Mais au moins ſon nom qui eſt aſſez extraordinaire, ſe trouve dans les ſignatures du Concile de Sardique en l'an 347. Aprés la mort de Diopete il faut laiſſer quelque temps à l'epiſcopat de Deſinien predeceſſeur de S. Euvert, & deux ans d'intervalle entre la mort de Deſinien & l'election de Saint Euvert. Ainſi ce Saint ne peut pas avoir eſté Eveſque avant l'an 350, au commencement duquel Conſtant perdit la vie & l'Empire. Mais l'une & l'autre des opinions tombe encore dans la meſme difficulté que la premiere, puiſque quand S. Euvert auroit eſté fait Eveſque en l'an 357, qui eſt la ſeule année que Conſtance ſoit venu à Rome, où Conſtant n'eſt jamais venu, il faudra roujours donner 73 ans à l'epiſcopat de Saint Agnan, ce qui ne ſe peut dire.]

On croit que S. Euvert a aſſiſté au Conc. t. 2. p. 50. d.

Concile de Valence, où il y a un Eortius ou Evortius nommé entre les Prelats. Ce Concile s'eſtant tenu en l'an 374, ſi Saint Euvert eſt mort le dimanche 7e de ſeptembre, comme le diſent ſes actes, [ce ne peut eſtre avant l'an 385, auquel Mr le Maiſtre marque ſa mort, ni pluſtard qu'en l'an 391, Ainſi il faut qu'il ait eſté elu ſous Valentinien en l'an 365, ou en 371, & que S. Agnan enſt 59 ou 65 ans d'epiſcopat] lorſqu'il fit le voyage d'Arles pour demander du ſecours à Aece contre Attila; [ce qui ne paroiſt pas fort probable. C'eſt pourquoi il vaut mieux avouer que nous n'avons rien d'aſſuré de S. Euvert, ſinon qu'il eſtoit Eveſque d'Orleans vers la fin du IV. ſiecle, & probablement en l'an 374, n'y ayant rien qui nous empeſche de croire que c'eſt luy meſme qui eſt nommé dans le Concile de Valence. Mais en ce cas meſme il ſera encore difficile de ne pas abandonner ſes actes, ou en ce qu'ils ne luy donnent que vingt ans d'epiſcopat, ou ce qui eſt encore plus aiſé,] en ce qu'ils font S. Agnan ſon ſucceſſeur immediat.

Sur 7. ſept p. 85 99. 11.

Gr. T h Fr. l. 2. c. 7. p. 64.

Sur. p. 85. § 19.

NOTES SUR DIODORE DE TARSE.

NOTE I.

Pour la page 558.

Que Diodore eſtoit apparemment d'Antioche.

[ON peut douter ſi Diodore eſtoit de Tarſe,] puiſque S. Baſile dit qu'il avoit eſté élevé par le bienheureux Silvain [celebre Eveſque de Tarſe; ou s'il eſtoit d'Antioche, puiſqu'il y a paru longtemps avant que d'eſtre Eveſque, & lors meſme qu'il n'eſtoit que laïque. Mais il faut ſans doute ſe tenir à ce dernier,] puiſque S. Chryſoſtome dit que l'ardeur avec laquelle il défendoit la foy, l'a fait ſouvent chaſſer de ſa patrie. [Car il eſt certain qu'il a extrememenr ſoutenu la foy à Antioche, & nous ne voyons point qu'il ait rien fait à Tarſe avant ſon epiſcopat, durant lequel il n'y a point d'apparence qu'il ait rien ſouffert, puiſque c'eſtoit ſous Theodoſe. Pour le temps où il a eſté diſciple de Silvain, nous ne voyons point ſi c'eſt qu'ayant eſté chaſſé d'Antioche ſous Conſtance, il ſe ſoit retiré à Tarſe auprés de luy; ou ſi c'eſt que Silvain euſt eſté Preſtre à Antioche avant que d'eſtre Eveſque de Tarſe.]

Taſ er. S. p. 151. b.

Chry. de Dl. p. 234.

NOTE II.

Pour la page 561.

Quand il fut fait Eveſque.

Theodoret dit que Diodore ne fut fait Eveſque de Tarſe qu'aprés la perſecution & la mort de Valens, c'eſt à dire à la fin de l'an 378 au pluſtoſt; & neanmoins on raporte une lettre que Saint Athanaſe, mort en l'an 373, luy écrivit, dit-on, & où il le qualifie déja Eveſque de Tarſe: On luy donne le meſme titre dans une lettre écrite par les Eveſques d'Egypte bannis à Diocéſarée, [& ainſi avant la mort de Valens.

Thdrt. l. 4. c. 4; p. 708. d.

Fac l. 4. c. 12 p. 148.

p. 160.

Le paſſage de S. Athanaſe s'accorde difficilement avec les monumens les plus certains de l'hiſtoire, puiſque nous ne croyons pas pouvoir douter que Diodore n'ait ſoutenu l'Egliſe d'Antioche en qualité de Preſtre depuis que Valens y fut venu, ce que nous ne pouvons mettre avant l'an 372.] Theodoret l'aſſure formellement en plus d'un endroit. [a] Ce que S. Chryſoſtome raconte de ſes combats pour la foy, [a un tel raport avec ce qui ſe paſſa ſous Valens, que Theodoret ſemble avoir pris de luy ce qu'il en dit.] Domnus d'Antioche le con-

Thdrt. l. 4. c. 4. p. 708. div. p. c. 2, 8. p. 780 d 811. d.

[a] Fac. l. 4 c. 2. p. 155-157.

l. 8. c. 5. p. 158.

firme encore beaucoup. [Nous ne voyons rien autre choſe qui puiſſe
Hier. v ill. c. 125. p. 301. b. verifier ce que dit S. Jerome,]'qu'il fut plus eclebre eſtant Preſtre d'Antioche qu'eſtant Eveſque de Tarſe. D'ailleurs il ſemble que ce ſoit proprément en l'an 371, & dans les années ſuivantes, que S. Chryſoſtome ait vécu à Antioche ſous ſa diſcipline, depuis le banniſſement de S. Melece
Baſ. ep. 5. p. 48. d. e. chez qui il demeuroit auparavant.]'S. Baſile dans une lettre écrite en l'an 373, deplore la perte que l'Egliſe avoit faite de la ville de Tarſe par l'entrepriſe de deux ou trois malheureux; [ce qui ne paroiſt eſtre autre choſe, ſinon que Silvain eſtant mort, les Ariens y avoient mis un Eveſque de leur parti : Et l'on ne peut pas meſme dire que les Catholiques y mirent auſſitoſt Diodore de leur part, puiſque nous voyons que]'S. Baſile juge
c.
ep 203 204. p. 332. 333. que ce mal eſt ſans remede.'Et en effet les deux lettres que nous avons de luy à l'Egliſe de Tarſe, ſont adreſſées aux Preſtres, ſans aucune mention d'Eveſque, quoique les affaires dont elles parlent luy appartinſſent proprement, s'il euſt eſté Catholique.'Mais
ep. 82. p. 150. c ce qui ne reçoit point non plus de réponſe, c'eſt que Diodore eſt qualifié Preſtre par S. Baſile dans la lettre à Patrophile, laquelle ne peut avoir eſté
ep. 87. p. 202. a. écrite qu'en l'an 376.'Le meſme Saint luy donne encore le titre de Preſtre en d'autres lettres, [& n'en parle jamais comme d'un Eveſque. Ainſi l'on peut dire qu'il demeure Conſtant que Diodore n'a jamais eſté que Preſtre du vivant de S. Athanaſe : & c'eſt une des raiſons qui nous ont obligez de raporter la lettre de ce Saint à un autre Diodore Eveſque de Tyr en ce temps là. *V. S. Athanaſe note 98.*

Nous n'avons pas les meſmes preuves pour dire qu'il n'ait pas eſté Eveſque des l'an 376 ou 377. Car quoiqu'il
Fac l. 8. c. 5. p. 330. Theodr l. 5. c. 4. p. 708. d. ſoit difficile de juger comment]'Saint Melece, qui l'a certainement établi Eveſque, [a pu faire cette fonction durant la perſecution de Valens lorſqu'il eſtoit relegué luy meſme en Armenie ; il pourroit neanmoins on eſtre venu ſecrettement à Tarſe pour l'ordonner en preſence des Catholiques, & ſe retirer auſſitoſt, ou l'avoir ordonné en Armenie pour l'envoyer de là à Tarſe : & on pourroit dire encore qu'il eſt cenſé l'avoir ordonné, parcequ'il l'avoit nommé & choiſi pour Eveſque, quoiqu'il ait eſté ordonné par d'autres.

Mais ce qui eſt vray & certain, c'eſt que nous n'avons point de preuve qu'il ait eſté Eveſque avant la mort de Valens.]'Car pour la lettre des
Fac l. 4. c. 2. p. 110. b. Eveſques d'Egypte releguez à Dioceſarée, & celle de Pierre d'Alexandrie, qui ſe plaignent de ce qu'Apollinaire excommunioit le tres ſaint Eveſque Diodore, ce que Faeundus entend de celui de Tarſe, comme on le dit poſitivement dans la lettre des Eveſques *ſanctiſſimum Tarſenſem.* Nous croyons avoir prouvé dans la note 98 ſur S. Athanaſe, que le mot de *Tarſenſem* eſt certainement une faute, & que ce Diodore eſt encore celui de Tyr.

'Facundus raporte de meſme à Dio-
p. 158. dore de Tarſe une lettre de S. Epiphane à l'Eveſque Diodore,'& une à
p. 161. Timothée d'Alexandrie, qui releve beaucoup un Eveſque de meſme nom. [Mais il n'y a guere lieu de douter que tout cela ne ſe doive entendre du meſme Diodore de Tyr. *V. S. Athanaſe note 98.* Ce qui eſt certain, c'eſt que quand ces deux lettres s'adreſſeroient à Diodore de Tarſe, elles ne combatent point l'epoque que Theodoret donne à ſon epiſcopat.]

NOTE III.

Pour la page 561.

Que S. Chryſoſtome n'eſtoit que Preſtre lorſque Diodore fit ſon eloge.

[Il ſemble qu'on ait quelque ſujet de

croire que Saint Chryſoſtome eſtoit Eveſque lorſque Diodore faiſoit publiquement ſon eloge devant le peuple. Car il a toujours eſté ordinaire de louer l'Eveſque du lieu, ſurtout un Eveſque de Conſtantinople, au lieu qu'il peut paroiſtre étrange qu'un homme illuſtre comme Diodore, & un metropolitain de toute la Cilicie, fiſt l'eloge d'un ſimple Preſtre.] Chry de Di. p.229.231. 'Le titre de Pere que S. Chryſoſtome luy donne en répondant à ſon diſcours, [n'eſt point contraire à cela, puiſque ayant eſté ſon diſciple, il pouvoit toujours l'honorer de ce titre de reſpect & d'amitié. Mais S. Chryſoſtome ne fut fait Eveſque qu'en 398,] Conc.t.2.p. 1151.b. '& dans un Concile de l'an 394, Phalere eſt nommé Eveſque de Tarſe, [ce qui oblige de dire que Diodore eſtoit mort des ce temps là, quatre ans avant que Saint Chriſtoſtome fuſt Eveſque. Auſſi ou ſçait que l'uſage de l'antiquité eſtoit que quand pluſieurs Eveſques avoient à parler, ou des perſonnes de differens ordres, les inferieurs commençoient, & le plus conſiderable parloit aprés tous les autres. Ainſi ſi S. Chryſoſtome eſtoit Eveſque de Conſtantinople, il devoit parler le dernier:] p.234. '& l'on voit au contraire par ce diſcours meſme, que Diodore devoit parler aprés luy. Merc.n.t.2.p. 317. 'Le P. Garnier reconnoiſt que Diodore eſtoit mort en 394. Mais je ne ſçay pourquoi il met l'eloge de S. Chryſoſtome aprés l'an 386; [car ce Saint ayant eſté fait Preſtre cette année là au pluſtard, je ne voy pas que nous ayons de preuve que ce diſcours ſoit fait peu ou beaucoup aprés. Si ce n'eſt peuteſtre que les eloges que Diodore luy donnoit, marquent qu'il avoit déja acquis beaucoup de reputation par ſes ſermons.]

NOTE IV.

Pour la page 562.

Que Diodore eſtoit peuteſtre mort des 392.

'Le P. Garnier croit que Diodore vivoit & travailloit encore à ſon ouvrage contre les Apollinariſtes en 392, lorſque S. Jerome faiſoit ſon livre des hommes illuſtres, parcequ'il n'y parle point de cet ouvrage important. Merc.n.t.2.p. 317. 'Mais S. Jerome ne ſpecifie qu'un ſeul ouvrage de Diodore, & marque tous les autres en general. Hier.v.ill.c. 119.p.301.b. [Ainſi je doute fort qu'on puiſſe rien conclure de ſon ſilence. Je croy meſme qu'on peut tirer de cet endroit que Diodore eſtoit déja mort, puiſque S. Jerome ne dit point qu'il vécuſt encore, comme on voit qu'il le dit de pluſieurs autres: & je ne ſçay s'il l'oublie à aucun de ceux que l'on ſçait avoir encore eſté vivans en l'an 392.]

NOTE SUR PIOR.

Pour la page 569.

Difficultez ſur le temps de ſa vie & de ſa retraite.

'SI Pior n'eſt allé voir ſa ſœur que 50 ans depuis qu'il ſe fut fait ſolitaire, comme nous liſons dans Pallade & dans Sozomene, Lauſ.c.87.p. 1051 diſert. 6. c.29.p.684.b. '& que ç'ait eſté par l'ordre de Saint Antoine, [il a eſté des premiers diſciples de ce Saint, qui eſtant mort en janvier 356, n'avoit commencé à former des diſciples que vers l'an 305: & cela fixe abſolument le temps de la retraite de Pior à 305, & celui de la viſite qu'il rendit à ſa ſœur à 355.] Vit.P.l.3.c. 31.p.504.1. 'Pour ce que la verſion de Pallade, appellée le Paradis d'Heraclide, met 40 au lieu de 50, [cela n'eſt pas conſiderable contre l'autorité du grec, appuyée par Sozomene. app.c.26.p. 964.2. 'Mais les Vies des Peres diſent aſſez clairement que quand il alla voir ſa ſœur, il n'y avoit qu'un peu plus de 30 ans l.3.c 31.p.503. 504.

Digitized by Google

P. 503. 2. qu'il eſtoit ſorti de chez ſon pere, & qu'aprés avoir demeuré peu d'années avec S. Antoine, juſqu'à l'age de 25 ans, il en paſſa 30 entre Nitrie & Sceté, au lieu où il buvoit de l'eau amere; ce qu'il eſt viſible qu'il fit juſqu'à ſa mort.

[Cela ſeroit aiſé à accorder, ſi l'on pouvoit dire que les 50 ans dont parle Pallade, s'entendent de ſon age, & non de ſa retraite, & qu'ainſi il alla voir ſa ſœur cinq ans avant ſa mort, & 25 depuis qu'il eut quitté S. Antoine pour vivre ſolitaire. Mais je ne croy pas qu'on puiſſe donner ce ſens à Pallade, dont l'autorité eſt ſans doute preferable à celle des Vies des Peres. Les 30 ans auſſi que ces Vies diſent que vécut Pior entre Nitrie & Sceté, n'obligent point à croire qu'il ſoit venu en ce lieu immediatement aprés avoir quitté S. Antoine, & à borner ainſi ſa vie à 55 ans. Car il peut avoir paſſé bien des années à Nitrie,] où il Boll. 14 may, p. 70. c. f. y avoit en l'an 355 un Pior ſolitaire & Preſtre, [& s'eſtre enſuite retiré au lieu où il acheva les 30 dernieres années de ſa vie; & c'eſt ce que nous avons cru devoir ſuivre. Car quoique cela nous oblige à dire qu'il a vécu prés de cent ans, ce n'eſt pas une choſe rare ni difficile à croire de ces victimes de la penitence. On pourroit dire neanmoins que le lieu où Pior acheva ſa vie, n'eſtoit pas ſi eloigné de Nitrie, qu'il ne puſt eſtre mis entre les Peres de cette ſolitude, & qu'il n'y exerçaſt meſme les fonctions de ſon ſacerdoce. On pourroit dire encore que Pior Preſtre de Nitrie, eſt different de l'autre: mais il paroiſt plus naturel de croire que celui qui eſt ſi fort relevé par Ammon, n'eſt pas demeuré inconnu à tous ceux qui ont parlé des ſolitaires.]

NOTES SUR SAINT MACAIRE D'EGYPTE.

Pour la page 570. § 1.

NOTE I.

Sur ſa vie donnée par Bollandus.

Boll. 15 jan. p. 1007. [JE penſe que ce que] Bollandus nous a donné comme une vie de

Cotel. g. t. 1. p. 444. S. Macaire d'Egypte, n'eſt pas different de ce qu'on trouve de luy dans le recueil grec des apophtegmes des Peres donné par Mr Cotelier. L'article 31 de l'un & de l'autre, parle d'un Macaire qui avoit eſté valet d'écurie, καμηλίτης. [Cela ſemble moins convenir à celui d'Egypte, qui ſelon l'article 39, avoit eſté vacher, qu'à celui]

Lauſ. c. 17. p. 908. a. qui avoit tué un homme lorſqu'il menoit paiſtre des animaux, παιδάριον νέμων, à l'age de 18 ans. Ce qui eſt dit auſſi dans l'article 31, que ce Macaire ne répondoit point quand on luy parloit avec reſpect, mais ſeulement quand on luy diſoit des injures, [eſt bien plus aiſé à croire de ce dernier, qu'on ne voit point avoir jamais eu aucune ſuperiorité, que de celui d'Egypte qui eſtoit Preſtre, & qui des l'age de 40 ans eſtoit honoré comme le pere de pluſieurs ſolitaires.

Cependant ſi cet article qui eſt attribué à S. Macaire d'Egypte, n'eſt pas de luy, cela nous donne grand ſujet de craindre la meſme choſe de pluſieurs autres. Mais il ne s'agit pas ici d'articles de foy & de morale où il ſoit perilleux de ſe tromper. Ainſi on ſuit ſans grand danger ce qui paroiſt établi ſur quelque autorité, & n'a rien qui le combate. Nous taſchons neanmoins, autant que la narration le permet, de diſtinguer ce qui eſt raporté ſous le nom de S. Macaire d'Egypte,

ou du grand Macaire, (car c'eſt le ſurnom qu'on luy donne fort ſouvent,) & ce qui eſt dit ſeulement de l'Abbé Macaire. On peut dire auſſi que ce qui eſt attribué à Macaire de Sceté, appartient preſque toujours à celui d'Egypte, l'autre demeurant moins à Sceté que dans les Cellules. Ce qui eſt cité de Pallade pour ſon hiſtoire, eſt encore plus certainement de luy que tout le reſte.

Pour la page 529 §1.

NOTE II.

Sceté confondu avec Nitrie par Sozomene.

[Sozomene paroiſt avoir cru que Nitrie, avec les Cellules qui n'en eſtoient au plus qu'à quatre lieues, *V. S. Amon § 5*, eſtoit ce qui faiſoit le deſert de Sceté.] Car il dit que Saint Amon ſe retira dans un lieu deſert vers Sceté & la montagne de Nitrie, & que les ſolitaires qui apporterent la nouvelle de ſa mort à S. Antoine, venoient de Sceté, au lieu que Saint Athanaſe dit qu'ils venoient de Nitrie. a Il dit poſitivement en un autre endroit, que Sceté eſtoit ce qu'on appelloit Nitrie. Et aprés avoir parlé de Nitrie & des Cellules: Voilà, dit-il, ce qu'on peut dire en peu de mots touchant le lieu de Sceté, & les ſolitaires qui y habitent.

Soz. l. 3. c. 14. p. 421. d.

p. 424 d.

Ath. v. Ant. p. 487 b.

a Soz. l. 6. c. 30. p. 686. 687.

c. 31. p. 687. d.

Vit P. l. 5. c. 3. p. 566 § 9. 1.

Neanmoins on voit que les ſolitaires de la montagne de Nitrie envoient en Sceté à S. Macaire, pour le prier de les venir viſiter, & de ſatisfaire au deſir extreme qu'ils avoient tous de le voir. Il eſt dit auſſi que Pior ſe retira en un lieu qui eſt entre Nitrie & le deſert de Sceté, & que Saint Macaire d'Alexandrie avoit une cellule à Sceté dans le fond le plus reculé du deſert, une autre dans la Libye au lieu appellé les Cellules, & une autre ſur la montagne de Nitrie. Et enfin Rufin qui avoit eſté en ces quartiers là, dit que Sceté eſtoit eloigné des monaſteres de Nitrie d'autant de chemin qu'on en peut faire en un jour & une nuit: [ce qui revient] aux 80 milles ou 32 lieues que Caſſien met entre ces deux deſerts, & il avoit auſſi demeuré à Sceté.

I. l. c. 11. p. 503. 2.

Lauſ. c. 20. p. 530. d.

Ruf. v. P. c. 22. p. 481. [Vit. P. l. 6. c. 3. § 15. p. 656.

Caſſ. coll. c. 6. l. p. 182.

[Il n'eſt pas neceſſaire de remarquer ici que le deſert de Sceté eſt appellé indifferemment dans les Vies des Peres, *Scetis, Scetica, Scetina, Scetiaca, Scythica, Scythiaca, Scythietica, Scythi, Scythium*, & de diverſes autres manieres approchantes.]

NOTE III.

Pour la page 530. §1.

Quel Macaire a le premier habité Sceté.

[Au lieu que nous croyons que S. Macaire d'Egypte a demeuré le premier à Sceté,] on lit dans les Vies des Peres que S. Macaire qui eſtoit de la ville, y fit le premier monaſtere, *qui Scythi primus monaſterium fecit.* [Il faut que ce ſoit une faute, ou que celui d'Egypte y ayant le premier vécu en ſolitude, l'autre y ait le premier aſſemblé des Religieux, & formé une eſpece de monaſtere.] Cet endroit eſt pris des Vies des Peres par Rufin *c. 29. p. 481. 1.* Mais Rufin y dit ſeulement que le Saint demeuroit à Sceté.

Vit P. l. 6. c. 1. § 15 p. 696.

NOTE IV.

Pour la page 581. § 4.

Quel Macaire fut vraiment diſciple de S. Antoine.

Rufin & Theodoret attribuent la qualité de diſciple de Saint Antoine à tous les deux Macaires, à celui d'Egypte, & à celui d'Alexandrie. [Il faut neanmoins que ce ſoit une expreſſion moins exacte, vraie ſeulement de l'un des deux, ou qu'au moins elle ſoit beaucoup plus vraie de l'un que de l'autre, l'un ayant peuteſtre paſſé quelque temps ſous ſa diſcipline, & l'autre ayant ſeulement pris de luy quelques avis.] Car Rufin parlant depuis plus diſtinctement des deux Macaires, dit.

Ruf. l. 1. c. 4. p. 478. al Thd. l. 4. c. 18. p. 684. d.

Vit. P. l. 6. c. 18. p. 679. a.

que celui d'Egypte avoit eſté diſciple de S. Antoine, & qu'eſtant egaux pour le reſte, le ſeul avantage que l'un des deux avoit ſur l'autre, eſtoit qu'il ſembloit avoir herité des gracés celeſtes, & des vertus du bienheureux Saint Antoine. Ruf. in Hier. l. 2. p. 223. b. Il diſtingue encore autrepart expreſſément Macaire diſciple de S. Antoine, & un autre Macaire, & il eſt viſible qu'il parle des deux celebres d'Egypte & d'Alexandrie. Eckel. reg. p. 123. Le martyrologe des Cophtes dit que S. Antoine donna l'habit monaſtique à S. Macaire, le conſola, & luy predit ce qui luy devoit arriver.

Paſſ. dial. 17. p. 161. Pallade qui a fait la vie de S. Chryſoſtome, dit qu'Iſaac eſtoit diſciple de ce Macaire, qui avoit eu S. Antoine pour maiſtre, [comme ſi cette qualité le diſtinguoit clairement de tous les autres.

On pourroit dire que ces deux endroits regardent Macaire de Piſpir.] Vit. P. l. 2. n. 49. p. 491. c. Mais en ſe tenant meſme à Rufin, il eſt viſible que des deux celebres Macaires, il n'y en a qu'un proprement qui ait eſté diſciple de S. Antoine.

p. 491. c. Boll. 15 jan. p. 1004. 1. Selon Rufin, ç'a eſté celui d'Egypte: Neanmoins Roſweide & Bollandus ne peuvent encore s'en aſſurer; & ils craignent que Rufin qui generalement parlant eſt peu exact, ne ſe ſoit brouillé, dautant que ce qu'il dit ſemble avoir raport à une hiſtoire que Pallade aſſure appartenir à S. Macaire d'Alexandrie: Lauſ. c. 10. p. 921. c. & il ajoute enſuite que le diable ſe ſervit de cette qualité de ſucceſſeur des vertus de S. Antoine, pour tenter le meſme Saint Macaire d'Alexandrie.

[D'autre part Rufin eſt ſoutenu par un ancien auteur raporté par Eckellenſis,] Eck. reg. p. 80. qui dit expreſſément que Saint Macaire d'Egypte eſtoit diſciple de S. Antoine. Vit. P. l. 1. c. 7. § 3. p. 485. c. Les Vies des Peres diſent auſſi que S. Macaire le grand, *major*, vint un jour trouver S. Antoine, Boll. 15 jan. c. 1. p. 1008. ce qui eſt raporté à celui d'Egypte par le collecteur de ſa vie, auſſibien que tous les autres endroits où l'on trouve *Macarius major*: [& il le faut en effet, ſi le mot de *major* ſignifie le plus ancien: car autrement cela ſe peut auſſi bien raporter à celui d'Alexandrie.]

Neanmoins il paroiſt que par cette phraſe l'on a voulu marquer celui de Egypte. Vit. P. l. 6 c. 3. § 15. p. 656. [Le recueil grec des apophtegmes des Peres donné par Mr Cotelier, & qui eſt diviſé non par les matieres, mais par les perſonnes des ſolitaires, ſuivant à peu pres l'ordre de l'alphabet,] ce recueil, dis-je, attribue clairement le titre de grand à celui d'Egypte, pour le diſtinguer de celui d'Alexandrie. Cotel. g. t. 1. p. 537. b. Il raporte auſſi du premier la meſme hiſtoire dont nous parlons; p. 510. c. & p. 510. a. encore une autre qui parle de ſon union avec S. Antoine. [Mais dans la verité, ces deux endroits marquent plutoſt que S. Macaire venoit ſeulement viſiter S. Antoine, aprés s'eſtre déja rendu celebre par ſa vertu; & qu'ainſi ce n'eſt pas celui qui a eſté ſon diſciple: Si ce n'eſt qu'ayant paſſé quelque temps avec luy, & ayant ſans doute beaucoup profité de ſes inſtructions, on air cru luy faire honneur de l'appeller pour ce ſujet le diſciple de ce maiſtre commun des ſolitaires.

En effet, ſelon ce qu'on dit de ſa converſion, il ſe retira en Sceté avant que d'avoir pu connoiſtre S. Antoine: [de ſorte qu'il faudroit qu'il euſt quitté Sceté pour aller ſe rendre diſciple de ce Saint, & qu'il y fuſt enſuite retourné; ce qui aſſurément ne s'accorde guere avec ce qu'on dit de luy. p. 511. a.

Il paroiſt auſſi difficile de croire que S. Macaire d'Alexandrie ait eſté diſciple de S. Antoine, puiſque Pallade ne le dit point,] luy qui avoit paſſé trois ans ſous ſa conduite, qui avoit appris ſon hiſtoire de pluſieurs perſonnes, dont quelques uns avoient vécu avec ce Saint, & qui veut meſme le relever Lauſ. c. 10. p. 914. b. c. 19. p. 920. c.

audeſſus de celui d'Egypte. [Cependant puiſque l'un eſt diſtingué de l'autre par la qualité de diſciple de Saint Antoine ; que ce n'eſt point ſimplement pour avoir pris ſes avis, ce qui eſt commun à l'un & à l'autre ; qu'ainſi il faut que ç'ait eſté pour avoir paſſé quelque temps auprés de luy ; que cela ne ſe peut dire aiſément de celui d'Egypte, ſelon ſon hiſtoire ; & que rien n'empeſche de le croire de celui d'Alexandrie, hors quelques autoritez peu conſiderables, & le ſilence de Pallade,] c.28.p.914.b. c. 'qui reconnoiſt neanmoins qu'il a vu S. Antoine, qu'il a eſté eſtimé de luy, & l'heritier de ſes vertus ; [il ſemble qu'on peut ſe determiner à ce parti, & croire qu'il a eſté formé dans la pieté par S. Antoine.

En ſuppoſant ce point, on peut eſtre aſſez porté à croire que S. Macaire d'Alexandrie eſt le meſme que Macaire de Piſpir,] Lauſ c.25.p. 937.c. 'c'eſt à dire celui qui demeura quelque temps au monaſtere qu'avoit Saint Antoine ſur le bord du Nil, c.26.p.939.c. d'Holl 7. jan. p.1005) 4. '& qui ſemble meſme y avoir tenu le premier rang, [qui demeura enſuite auprés de luy les 15 dernieres années de ſa vie, *V. S. Antoine § 8,*] Lauſ.c.25 p. 937.c. '& qui l'enterra lorſqu'il fut mort [en 356, aprés quoy il pourroit avoir quitté la Thebaïde, & eſtre venu demeurer dans les Cellules. Car ſi la vie du pretendu Poſtume fait demeurer ce Macaire à Piſpir pour gouverner les diſciples de S. Antoine, ce n'eſt pas une autorité qui nous arreſte. *V. S. Pacome note 26.* Mais ce qui rend ce ſentiment tout à fait inſoutenable, c'eſt que ce Macaire eſtoit à Piſpir, & le gouvernoit meſme des devant l'an 330, comme on le juge par l'hiſtoire de Crone : & S. Macaire d'Alexandrie eſtoit bien eloigné d'avoir alors l'age, l'experience, & la maturité neceſſaire pour cet emploi, puiſqu'il n'eſt entré dans la ſolitude qu'aprés l'an 330, agé d'environ 30 ans. *V. ſon titre § 1.*]

NOTE V.

Pour la page 608. § 15.

Temps de la premiere loy de Valens contre les moines.

Cod.Th.chr. p.921.t.4.p. 412.1. 'La loy adreſſée au Preſet Modeſte contre les moines, eſt datée du premier janvier, *Valentiniano & Valente, Conſſ.* [ce qui ſemble marquer l'an 365, auquel ces deux princes furent Conſuls la premiere fois.] Mais eſtant adreſſée à Modeſte, [qui ne fut Preſet qu'en 370, il eſt viſible qu'il faut lire *IV. Conſſ.* qui eſt l'an 373.]

NOTE VI.

Pour la page 608. § 15.

Qu'il faut diſtinguer deux loix de Valens contre les moines.

Cod.Th.t.4. p.413.c. 'Godefroy veut que la loy du premier janvier 373, donnée pour obliger les moines qui avoient quitté les fonctions civiles, à s'acquiter de ces fonctions, ou à renoncer à leurs biens, il veut, dis-je, que cette loy ſoit la meſme que celle par laquelle ſelon Saint Jerome, Oroſe, S. Proſper, & d'autres, il ordonna que les moines ſeroient enrolez dans les troupes, quoique ces auteurs diſent que celle-ci ne fut donnée qu'aprés la mort de Valentinien, c'eſt à dire aprés le 17 de novembre 375. La plus forte, ou plutoſt l'unique raiſon qu'il allegue pour cela, [& dont la foibleſſe eſt viſible,] c'eſt que pluſieurs auteurs décrivent la perſecution des moines, ſans parler de cette loy. 'Il ſe demeſle comme il peut de la difference qu'il y a entre porter les armes, & faire des fonctions civiles ; & il eſt neanmoins obligé d'avouer que pour l'ordinaire on oppoſe ces deux choſes l'une à l'autre comme directement contraires, [ce qui ſuffit pour détruire ſon opinion. Nous ne voyons donc rien qui nous oblige d'abandonner une choſe établie par de tres bons auteurs, & ſuivie enſuite par tous les autres. La reputation de Valens

lens ne nous paroiſt nullement aſſez importante pour donner le dementi à S. Jerome, à Oroſe, & à S. Proſper.]

[a] [a] Il eſt vray que Godefroy pretend que la chronique attribuée à S. Jerome, n'eſt point de luy :[mais il ſe contente d'avancer ce paradoxe en paſſant, ſans en donner la moindre preuve.]

Pour la page 617. § 18.

NOTE VII.

En quelle année S. Macaire d'Egypte eſt mort.

Lauſ. c. 1. p. 901. a. [a] Pallade arriva à Alexandrie ſous le ſecond Conſulat de Theodoſe, [c'eſt à dire en 388,] [a] & ayant paſſé trois ans dans les monaſteres qui eſtoient aux environs de cette ville, il vint [en 390 ou 391] à Nitrie, [a] où il demeura une année entiere, & puis paſſa plus avant dans le deſert des [a] Cellules [en 391 ou 392.] S. Macaire mourut un an avant qu'il entraſt dans le deſert. [Ainſi ce fut ou lorſqu'il arriva à Nitrie, ou l'année d'auparavant.]

c. 7. p. 908. a.

[a]

c. 19 20. p. 914. a. b.

Boll. 15. jan. p. 1007. § 14. 15. [a] Bollandus ſuit le premier, & met ſur cela ſa mort en 391. [Mais nous aimerions mieux avancer de deux ans, s'il ſe pouvoit, la venue de Pallade à Nitrie & dans les Cellules, pour les raiſons qu'on en verra ſur ſon titre, que la differer d'un an. C'eſt ce qui nous oblige de mettre ſon arrivée à Nitrie des l'an 390, & d'y mettre en meſme temps la mort de S. Macaire, ſuivant les principes de Bollandus : & c'eſt ſur cela que nous avons reglé la chronologie de ſa vie, qu'il faudra avancer d'un an, ſi l'on veut dire qu'il eſt mort l'année de devant que Pallade vint à Nitrie.]

Pour la page 618. § 19.

NOTE VIII.

Sur la regle & la lettre attribuée à S. Macaire.

Genn. c. 20. n. p. 45. [a] Miræus pretend que la lettre de S. Macaire, écrite, ſelon Gennade, aux jeunes ſolitaires, eſt la regle de ce Saint que nous avons dans le recueil de S. Benoiſt d'Agnane *p. 24*, & qui commence par ces mots, *Milites ergo Chriſti.* [Il eſt vray qu'on ne trouve pas dans cette regle ce que Gennade remarque de la lettre de Saint Macaire. Mais le commencement marquant aſſez que ce n'eſt qu'un fragment, & non une piece entiere, on peut preſumer que le reſte de la lettre contenoit ce que dit Gennade. Cette regle eſt ſuivie, *p. 27*, d'une lettre de Saint Macaire aux moines, qui n'eſt point celle que marque Gennade.

Miræus ne parle que de la regle qu'il croit eſtre de Saint Macaire d'Egypte. Neanmoins elle eſt attribuée dans S. Benoiſt d'Agnane *p. 25*, à Saint Macaire qui avoit ſous luy cinq mille moines : ce qui paroiſt ſe devoir entendre de celui d'Alexandrie, qu'on qualifie Abbé de Nitrie, [a] où il y avoit en effet cinq mille moines. Dans le § 27 de la regle, il eſt commandé de fouetter ceux qui auront fait certaines fautes ; [a] Et cela ſe pratiquoit à Nitrie. Auſſi le titre de cette regle dans l'edition de Holſtenius *p. 24*, porte qu'elle eſt de Saint Macaire d'Alexandrie Abbé de Nitrie. Mr du Pin dit auſſi, *p. 211*, qu'elle luy eſt attribuée, & il la luy laiſſe. Il la diſtingue ainſi de l'ouvrage attribué à S. Macaire par Gennade, [a] qu'il croit eſtre de celui d'Egypte, parceque Gennade dit qu'il eſt de Macaire ce celebre moine Egyptien. [Je douterois fort que cette preuve fuſt bien forte ; mais on peut s'y arreſter faute d'autre.]

Lauſ. c. 7. p. 908. b. c. 16. c.

p. 908. d.

Du Pin, p. 211.

[a] On remarque que dans la regle dont nous parlons, il y a un endroit fort conforme à un autre de la lettre de S. Jerome à Ruſtique. [Ainſi ſi la regle eſt veritablement d'un des anciens Macaires,] S. Jerome en a tiré cet endroit, ou il a eſté ajonté dans la regle.

p. 1. Epiſtol. ori. p. 130.

[a] Gennade ajoute que ce Macaire n'avoit écrit que cette lettre, à quoy

Genn. c. 19.

ſe trouvent appartenir à d'autres Saints. [Il ſeroit à ſouhaiter que cela fuſt marqué plus particulierement.]

Du Pin, t.7.p.168. ′Mr du Pin dit ſeulement que la 38e ſe trouve toute entiere parmi les écrits de l'ermite Marc.

NOTES SUR SAINT MACAIRE D'ALEXANDRIE.

NOTE I.

Pour la page 426. § 1.

Que ce n'eſt pas luy qui vola des figues en gardant les bœufs.

Lauſ. c.19.p. 910. ′PUISQUE S. Macaire d'Alexandrie eſtoit bourgeois d'Alexandrie, *maiſtre*, & marchand, [on ne peut pas preſumer que ce ſoit luy] ′qui gardant des bœufs, alla voler des figues &c. quoique cela ſoit raporté de Saint Macaire qui avoit un Paphnuce pour diſciple, ′ & qu'il y ait eu un Paphnuce diſciple de Saint Macaire d'Alexandrie, ſelon le texte grec de Pallade. [Comme le nom de Paphnuce eſtoit commun en Egypte, S. Macaire d'Egypte, & Saint Macaire d'Alexandrie peuvent avoir eu chacun un diſciple de ce nom, & un meſme Paphnuce peut avoir eſté diſciple de l'un & de l'autre.] ′D'ailleurs, ſelon le Paradis d'Heraclide, Paphnuce n'eſtoit pas diſciple de Macaire, mais de Marc: ′ & ſelon le grec meſme, Pallade le cite pour ce qui regarde Marc. [C'eſt pourquoi nous avons raporté ce fait à S. Macaire d'Egypte, ſous le titre duquel on le lit, § 2.]

Cotel. g. t.1.p. 546. § 17.

Lauſ. c.20.p. 931. a.

Vit. P. app. c. 6. p. 948. 1.

Lauſ. c. 20. p. 931. c.

NOTE II.

Pour la page 641. § 7.

Que c'eſt luy qui voyoit donner la communion à Marc.

Lauſ. c. 20. p. 931. d. ′Ce que dit Pallade de la communion que S. Macaire d'Alexandrie donnoit à Marc, ′Sozomene le raporte à un autre Macaire qui avoit tué par hazard un de ſes camarades avant que de ſe retirer, & qu'il dit avoir eſté Preſtre des Cellules. [Mais l'autorité de Sozomene doit aſſurément ceder à celle de Pallade, qui ne dit point que cet autre Macaire,] ′ qu'il vit à Nitrie, [fuſt ni Preſtre, ni dans aucun degré eccleſiaſtique.]

Soz. l. 6. c. 29. p. 681. c.

Lauſ. c. 17. p. 918.

NOTE III.

Pour la page 641. § 8.

Que l'hiſtoire de l'hyene appartient plutoſt à Marc qu'à S. Macaire.

′Ce qui nous fait dire dans le texte que l'hiſtoire d'une lionne qui apporta des peaux de brebis à Saint Macaire &c. ſelon Rufin, [n'eſt peuteſtre d'aucun des Macaires, c'eſt la difference qu'il y a ſur ce ſujet entre Rufin & Pallade.] ′Car Pallade ſemble avoir voulu marquer la meſme hiſtoire, quoiqu'avec des circonſtances differentes. [Voici ce qui s'en trouve dans la traduction latine de ſon hiſtoire Lauſiaque.]

Ruf. l. 2. c. 4. p. 454.

Vit. P. l. 8. c. 20. p. 725. 1.

Paphnuce qui eſtoit un grand ſerviteur de Dieu, & un excellent diſciple de S. Macaire, me contoit un jour que ce ſaint homme eſtant aſſis à l'entrée de ſa cellule, & s'entretenant avec Dieu, une hyene qui eſt un animal tres cruel, luy apporta ſon petit qui eſtoit aveugle, puis ayant frapé de ſa teſte contre la porte, & l'ayant ouverte, elle entra avec ſon petit, & le jetta à ſes piez. Le Saint l'ayant pris, luy cracha ſur les yeux, & fit ſa priere, & auſſitoſt il vit clair. L'hyene luy donna à terter, le reprit, & puis s'en alla. Le lendemain elle apporta au Saint une grande peau de brebi; mais des que Macaire la vit, il dit à cette beſte:

» Comment aurois-tu pu avoir cette » peau, ſi tu n'avois derobé une brebi » qui appartenoit à quelqu'un ? Je ne » veux pas recevoir de toy un preſent » que tu ne me ferois pas ſi tu n'avois » fait tort à perſonne. Alors l'hyene baiſ- » ſant la teſte, & pliant les genoux de- » vant le Saint, continua de luy preſen- » ter cette peau : Surquoi il luy dit : Je » te proteſte que je ne la recevrai point » ſi tu ne me promets de ne faire plus à » l'avenir de tort aux pauvres en devo- » rant leurs brebis. A ces paroles elle fit » ſigne de la teſte, comme ſi elle euſt » promis au Saint d'obeïr à ce qu'il luy » commandoit ; & alors il accepta cette » peau, que la bienheureuſe ſervante de » J. C, Melanie[l'ayeule,]m'a dit avoir » receue en don de ce grand Saint, & on » la nommoit le preſent de l'hyene.

[Voilà comment cette hiſtoire eſt raportée dans la traduction de Pallade par Gentien Herver. Mais le grec n'eſt pas conforme. Car il ne parle point de la reflexion que fit le Saint ſur cette peau de brebi, ni de la défenſe qu'il fit à l'hyene de devorer les brebis des pauvres : & ce qui eſt de plus embaraſſant, c'eſt qu'il attribue conſtamment ce miracle, non à S. Macaire,]′mais à Saint Marc ſolitaire, dont il n'avoit encore rien dit.[Et cependant on ne peut pas dire que ce ſoit une faute de copiſte.] ′Car il dit que ce Marc avoit vécu cent ans,′ce qui eſt encore repeté du meſme ſolitaire,[& ne ſe peut dire de S. Macaire, qui eſtant plus jeune que celui d'Egypte, né certainement vers l'an 300, devroit avoir paſſé l'an 401, au lieu qu'il n'a pu paſſer le commencement de l'an 396. Et ce qui eſt encore plus deciſif,]′c'eſt qu'il y a dans le texte, τῷ Μακαρίῳ καὶ ἀδελφοθέῳ Μάρκῳ, & enſuite, τὸ ἁγίῳ καὶ μακαρίῳ Μάρκῳ.[Or il ſeroit ridicule de pretendre qu'il y a faute en ces endroits, & qu'il faut lire μακαρίῳ Μακαρίῳ.

Pour demeler cet embaras, il n'y a qu'à ſuivre la traduction de Pallade, qui eſt dans le livre appellé le Paradis ou le Jardin d'Heraclide, laquelle en beaucoup d'autres endroits explique le grec fort fidelement.]′Cette traduction, aprés avoir raporté la tentation qu'eut S. Macaire d'aller à Rome, met ce qu'il racontoit luy meſme de la maniere dont il communioit Marc.[Elle y ajoute ce qui ſuit dans le grec ſur l'hiſtoire du meſme Marc, & puis met ce que nous avons raporté de cette hyene, & tout le reſte comme il eſt dans le grec, juſqu'à la communion de Marc.

Cet ordre eſt apparemment le veritable, au moins il eſt ſans difficulté, & fort naturel. Il faut ſeulement remarquer que Pallade n'ayant mis l'hiſtoire de Marc qu'à l'occaſion de ce que Saint Macaire en avoit dit, il reprend l'hiſtoire de S. Macaire,(ce qu'il fait encore en d'autres Saints,)à ces paroles,]′ἰδὼν δέ τι ἄδικον.... Μακαρίου &c. & il y a en effet des choſes dans cette fin ′que Sozomene raporte diſtinctement à Saint Macaire d'Alexandrie.[Cette diſtinction ne paroiſt pas ſi clairement dans le Paradis d'Heraclide, où au lieu de mettre *Macarii*, on a mis *hujus*, qu'il faut raporter à la perſonne principale du diſcours, & non à celui dont il a eſté parlé le dernier.]′Dans ce qui doit faire la concluſion de l'hiſtoire de S. Macaire, il y a dans le grec, πρὸ σοῦ ἐπιλείψει.... ἀναπαύσει ἀπὸ τῶν Μάρκου &c.[Il faut Μακαρίου,]′comme il eſt dans Heraclide ; [& la meſme faute eſt encore plus viſible trois lignes plus hàut,] où il y a que Pallade ayant demandé une choſe à S. Macaire, Marc luy répondit.

′Une autre ancienne traduction que Roſweide a miſe auſſi dans ſon appendix, ſuit le meſme ordre que celle de Heraclide : mais elle brouille les noms de Marc & de Macaire ;[& generalement cette traduction eſt peu aſſurée.]

′Le texte grec des additions de Pallade, donné par Mr Cotelier, attribue auſſi le

Lauſ. c.20. p. 931. c.

p. 931. b.

c.21. p. 933. a.

c.20 p. 931. a.

Vit. P. app. p. 947. 948.

Lauſ. c.20. p. 931. b.

Soz. l.3. c.14. p. 516. b.

Lauſ. p. 931. d.

Vit. P. app. p. 948. a.

app p. 587. 588.

Corel g. 1. p. 62. 163.

miracle à Saint Macaire. [Mais nous ne voyons point encore de quelle autorité eſt ce texte, & il eſt quelquefois aſſez barbare pour croire qu'il vient de quelque Grec des derniers ſiecles.

Il y a donc toute apparence que c'eſt à Marc qu'il faut raporter l'hiſtoire de l'hyene ; & pour Rufin qui ſemble l'attribuer à Saint Macaire, ou ce ſont deux hiſtoires ſemblables, (ce qui n'eſt pas difficile à croire ;)' & S. Sulpice Severe en raporte encore une du meſme genre, differente des deux autres, tant par ſes circonſtances, que par le lieu ; car c'eſtoit devers Memphis :) ou Rufin qui eſt toujours peu exact, aura confondu Macaire d'avec Marc, non ſeulement à cauſe de la reſſemblance du nom, mais auſſi parce qu'il avoit pu voir cette peau de mouton entre les mains de S. Macaire d'Alexandrie.' Car au lieu que dans le latin d'Hraclide, on lit que S. Marc laiſſa cette peau au ſaint Eveſque Athanaſe, de qui Sainte Melanie l'avoit receue depuis, ('ce qui a ſervi de fondement à Baronius pour mettre le voyage de Melanie en Egypte avant la mort de S. Athanaſe ;)' le grec porte que Marc la laiſſa au grand Saint Athanaſe, & que Ste Melanie la receut de S. Macaire, [auquel il falloit que S. Athanaſe l'euſt donnée.]

Sulp.dial.1 c. 3 p.560.26.

Vit.P.app p. 948.1.

Bar.372.§ 52.

Lauſ.c.10.p. 532.2.

NOTE IV.

Pour la page 647.§ 10.

Qu'il faut diſtinguer Paul de Phermé de Paul d'Oxyrinque.

Lauſ.c.14 p. 537.2.

'Il y avoit 60 ans au moins que S. Macaire vivoit dans la ſolitude lorſque Paul de Phermé le vint conſulter : [c'eſtoit donc ſans doute dans les dernieres années de la vie de ce Saint, qu'on voit eſtre mort en 395 ou 396. Et ainſi on ne peut pas confondre Paul de Phermé]

Mar.&F.p. .

'avec un Paul qui vivoit vers Oxyrinque, du temps de S. Antoine, auquel Marcellin & Fauſtin Preſtres Luciferiens, diſent qu'il eſtoit egal en auſterité, en ferveur, & en grace ; & que la ville d'Oxyrinque en celebroit la ſainte memoire avec beaucoup de devotion des qu'ils écrivoient, c'eſt à dire avant l'an 388. [Les louanges que les Luciferiens donnent à ce Paul, ſont d'autant plus ſuſpectes, qu'elles ſont plus grandes, & elles nous donnent lieu de craindre qu'il n'ait eſté engagé dans leur ſchiſme : comme ils nous le veulent faire croire. Il n'eſt pas neanmoins fort criminel,]'s'il n'a fait que ſe ſeparer de la communion de Theodore ſon Eveſque, qui avoit abandonné S. Athanaſe pour ſe faire ordonner une ſeconde fois par George [vers l'an 356.]

P.772

NOTE V.

Pour la page 647.§ 10.

Que Paul n'eſtoit point Superieur des 500 moines de Phermé.

'Paul de Phermé eſtoit Superieur de 500 moines à Phermé, ſelon ce que nous liſons dans Sozomene ; & c'eſt le ſens que la Tripartite a ſuivi, *l.8.c.1. p.114.a.*' Mais en changeant ſeulement ἑξακοσίων en ἑπτὰ, le ſens ſera que Paul demeuroit ſur la montagne de Phermé habitée de 500 ſolitaires : Et ce ſens eſt ſans doute le veritable, puiſque c'eſt celui de Pallade, [que Sozomene ne fait preſque que copier. D'ailleurs cette phraſe, πεντακοσίοις ἀσκηταῖς ἦρχε, n'eſt guere naturelle pour *gouverner 500 moines.* On lit ἑπτὰ dans Nicephore *l.11. c.36. p.185. a.*]

Soz.l 6.c 28 P.683.b.

n.p.145 l.b

NOTE VI.

Pour la page 649.§ 11.

Qu'Iſaac decouvert par un aſne, eſtoit apparemment de Sceté.

'L'hiſtoire d'Iſaac qu'on voulut faire Preſtre, & qui fut trouvé par le moyen d'un aſne &c. eſt raportée dans Mr Cotelier ſous le titre d'Iſaac Preſtre des Cellules :' Mais puiſque dans les Vies des Peres, il eſt dit que c'eſtoient les ſolitaires de Sceté qui le vouloient

Cotel.g.t.1.p. 489.

Vit.P.l.3.c.32. P.499.

Caſſ. coll. 10. c. 2 p. 501.

faire Preſtre pour leur Egliſe, & qu'on apprend de Caſſien qu'il y avoit un Iſaac celebre à Sceté, [il y a bien de l'apparence que le recueil de Mr Cotelier raſſemble ſous le titre d'Iſaac des Cellules, ce qui appartient à differens ſolitaires de ce nom.

On voit la meſme choſe dans le § 7 de ce meſme titre, *p.* 491. *c.* Car il appartient à un ſolitaire d'un lieu qui avoit eſté deſert, ἠρημωθέντι,] & dans la traduction de Pelage, *deſertaſtis*, [ce qui convient à Sceté ravagé vers l'an 395 par les Maziques : & nous ne liſons point que cela ſoit arrivé dans les Cellules.]

vit. P. l. c. 6. § 3. p. 583. a.

CRONOLOGIE,

OU ABRÈGÉ DES PRINCIPALES CHOSES contenues dans ce volume, miſes ſelon l'ordre des temps.

295. SAINT Athanaſe eſt né vers l'an 295, *p.3.*

300. S. Macaire d'Egypte naiſt en 300 ou 301, *p.576.*

305. Pior ſe retire auprés de S. Antoine vers 305, *p.569.*

326. S. Athanaſe eſt fait Eveſque d'Alexandrie, *p.6.7*, & gouverne pres de 47 ans, *p.251.*

330. S. Macaire d'Egypte ſe retire vers l'an 330 dans la ſolitude de Scetè, où il habite le premier, *p.577-580.*

331. Euſebe de Nicomedie s'unit avec les Meleciens en l'an 331, *p.14. 15*, taſche en vain d'obliger S. Athanaſe de recevoir Arius à ſa communion, *p.16.17*, le fait accuſer par les Meleciens, comme fauteur de Philumene revolté : Ses Preſtres le juſtifient : Il va luy meſme ſe juſtifier devant Conſtantin, *p.18.19.* On parle deſlors de l'hiſtoire d'Iſquyras : ce que c'eſtoit, *p.20-23.*

332. Hiſtoire du meurtre d'Arſene inventée contre S. Athanaſe, & convaincue de faux vers l'an 332, *p.24-28.*

Ste Monique eſt née en l'an 332, *p.456*

333. Arſene ſe reconcilie ſincerement avec S. Athanaſe, *p.29.* Jean Arcaph chef des Meleciens luy demande auſſi ſa communion, *p.29*; mais il l'abandonne bientoſt, *p.32.*

Saint Athanaſe viſite la Thebaïde, *p.30.31.659.660.*

334. Les Euſebiens obtiennent le Concile de Ceſarée en l'an 334: Saint Athanaſe refuſe de s'y preſenter, *p.32.33.660.*

335. Convocation du Concile de Tyr tenu aux mois d'aouſt & de ſeptembre, *p.34.35.56.* Le Concile eſt dominé par le Comte Denys; S. Athanaſe obligé d'y venir, *p.36.37.* Calomnies propoſées dans ce Concile contre le Saint, *p.38.39.* Actions genereuſes de S. Paphnuce & de S. Potamon Confeſſeurs, *p.40.41.* S. Athanaſe recuſe en vain ſes ennemis, *p. 42*, refute leurs calomnies, *p.43-47.* Ils deputent à la Mareote pour informer de l'hiſtoire d'Iſquyras, *p.48-53.* Ces commiſſaires violent toutes les regles de la juſtice, *p 53-57.* S. Athanaſe quitte Tyr: les Euſebiens le depoſent; écrivent contre luy, reçoivent les Meleciens à la communion de l'Egliſe, *p. 58.59.*

S. Athanaſe va trouver Conſtantin, *p.58.60*, qui mande ſes accuſateurs, & ſur une nouvelle calomnie relegue le Saint à Treves, *p.61-65.* Conſtantin ne veut pas neanmoins qu'on luy donne de ſucceſſeur, *p.65.*

S. Macaire d'Alexandrie ſe retire dans la ſolitude en l'an 335 au plus tard, *p.627.*

335.

336. Saint Athanaſe peut eſtre arrivé à Treves vers le mois de fevrier, *p.65.* Il y eſt bien receu par Conſtantin le jeune & par S. Maximin de Treves, *p.65-67.667.*

Conſtantin rejette les prieres de ceux d'Alexandrie & de S. Antoine pour S. Athanaſe, *p.66.67.* Il ordonne de baſtir une egliſe pour Iſquyras, *p. 22.657.* Il bannit neanmoins Jean Arcaph chef des Meleciens, *p.67.*

338. S. Athanaſe & les autres Eveſques

338. bannis ſous Conſtantin ſont rappellez *p.68.671.672.* Lettre du jeune Conſtantin ſur ce ſujet à l'Egliſe d'Alexandrie du 17 de juin 338, *p.68.* S. Athanaſe voit Conſtance à Viminac & à Ceſarée en Cappadoce, *p.70.* S. Athanaſe paſſe à Conſtantinople où il trouve S. Paul établi, *p.69.*

Les Euſebiens forment de nouvelles calomnies contre S. Athanaſe aprés ſon retour à Alexandrie, *p.71.*

339. Les Euſebiens taſchent en vain de ſurprendre Conſtantin & Conſtant par leurs calomnies contre S. Athanaſe, *p 71.72*; donnent un Eveſque nommé Piſte aux Ariens d'Alexandrie, *p.73.*

Les Euſebiens & S. Athanaſe deputent au Pape Jule: Les premiers luy demandent un Concile: Le Pape l'accepte, & mande S. Athanaſe, *p.73.*

Le Concile des Eveſques d'Egypte & 63 autres Eveſques écrivent au Pape Jule en faveur de S. Athanaſe, *p.73-75. 666.667.672.*

Viſion de S. Antoine qui marquoit la perſecution de Gregoire, *p.75.76.*

S. Athanaſe va à Rome aprés avoir receu la lettre de Jule, & y demeure dixhuit mois, mais non conſecutifs; *p.75.76.* Il fait connoiſtre à l'Occident la vie ſolitaire & les actions de Saint Antoine, *p.76.*

340. S. Athanaſe retourne à Alexandrie au commencement de 341 au pluſtard, *p.73-80.674.675.*

S. Macaire d'Egypte eſt fait Preſtre de Sceté vers l'an 340, *p. 582,* & quelque temps aprés, S. Macaire d'Alexandrie Preſtre des Cellules, *p.628.*

Il y eut vers ce temps là de grands troubles à Theſſalonique qui s'appaiſent par l'ordination d'Aece, *p.114.*

341. S. Paul premier ermite eſt viſité par S. Antoine, & meurt au commencement de l'an 341, dans la communion de S. Athanaſe, *p.78.*

Les Euſeb. tiennent un Concile à Antioche pour la dedic. de la grande egliſe, au commencement de l'an 341, *p.77.*

341. Gregoire de Cappadoce eſt établi par le Concile à la place de S. Athanaſe, *p.77.* Gregoire vient à Alexandrie vers la fin du Careſme, *p.78.79.676.677.* Violences qu'il exerça à Alexandrie & dans l'Egypte, *p.80-88.* S. Antoine luy écrit, & au Duc Balac, *p. 88.*

S. Athanaſe écrit contre luy une lettre circulaire à tous les Orthodoxes, *p.84.85.* Il quitte Alexandrie aprés Paſque & ſe retire à Rome, *p. 82.83. 679. 2,* où pendant les trois ans qu'il y demeure, il compoſe ſa Synopſe pour Conſtant, *p. 86. 680. 1.* Iſidore depuis Preſtre & hoſpitalier d'Alexandrie, & Ammone Monot, eſtoient à Rome avec luy, *p.76.*

345. Conſtant à la priere du Pape & de quelques autres Eveſques, demande à Conſtance la convocation du Concile de Sardique, *p.89-97.* Il fait venir Saint Athanaſe à Milan où il eſtoit, *p.89.680.*

Conſtant fait venir en France Saint Athanaſe, *p.91.*

347. Ce fut peuteſtre dutant le Careſme de cette année, que S. Cyrille de Jeruſalem alors Preſtre, fit ſes Catecheſes, *p. 428.*

Aſſemblée du Concile de Sardique, *p 92-96.* Oſius y preſide &c. Les Euſeb. viennent à Sard. pour s'en retourner, *p.97-103.* Le Concile ne veut rien écrire ſur la foy; confirme le jugement de celui de Rome en faveur de S. Ath. de Marcel d'Anc. & d'Aſclepas, *p.104.105,* condanne & depoſe les principaux Euſeb. *p.106,* & fait divers Canons, *p.109 115.* Diverſes lett. du Concile, *p.107.108.*

Les Orientaux retirez à Philippople, condamnent les principaux Eveſques du Concile de Sardique, *p.116.*

S. Athanaſe aprés le Concile de Sardique ſe retire à Naïſſe: d'où il vient à Aquilée par les ordres de Conſtant, & y demeure deux ans, *p.116.*

Les Euſebiens banniſſent auſſi Dodore, Macaire, Aſtere, Olympe.

Theodule;

347. Theodule, tous Eveſques, & quelques Preſtres d'Alexandrie, en 347, ou au commencement de 348, *p.116.*

Concile de Milan contre Photin, qui n'eſt pas celui où Demophile, Macedone &c. refuſerent de condanner l'hereſie d'Arius. Urſace & Valens y font quelque ſoumiſſion, mais qui n'eſtoit pas ſuffiſante, *p.132.*

348. S. Macaire d'Alexandrie vient paſſer le Careſme à Pabau avec S. Pacome, *p.630.631.*

Conſtant écrit à Conſtance par les deputez du Concile de Sardique, auſquels il joint les ſiens, pour le rappel des Eveſques bannis : Conſtance l'accorde, *p.117.118.* Les deputez eſtoient à Paſque à Antioche, où Eſtienne s'efforce de les perdre d'honneur par une malice diabolique : mais elle eſt decouverte, Eſtienne depoſé, & Leonce mis en ſa place : Il gouverne pres de dix ans, *p.119-121.*

Conſtance rappelle vers Paſque les Eveſques exilez, & écrit à Alexandrie en faveur de S. Athanaſe, *p.127.*

Marcel & Aſclepas retournent auſſi à leurs Egliſes, *p.127.*

Balac Duc d'Egypte eſt frapé de Dieu peu avant Gregoire, *p.122.*

349. Gregoire eſt tué par le peuple au mois de Janvier ou de fevrier, aprés avoir perſecuté l'Egliſe d'Alexandrie pres de huit ans, *p.121.122.*

Conſtance écrit d'Edeſſe trois lettres à S. Athanaſe, pour l'obliger à retourner à Alexandrie, *p.122.123.* Ce Saint aprés avoir ſalué Conſtant dans les Gaules & Jule à Rome, retourne à Alexandrie, voit Conſtance à Antioche qui donne des ordres en ſa faveur, *p.123-125.*

S. Athanaſe refuſe de donner une egliſe aux Ariens, *p.126,* voit Apollinaire à Laodicée, & paſſe par Jeruſalem où S. Maxime aſſemble un Concile en ſa faveur, *p.127-129.*

349. S. Athanaſe aſſemble à ſon retour un Concile des Eveſques d'Egypte, où on reçoit tout ce qu'avoient fait en ſa faveur les Conciles de Sardique & de Jeruſalem, *p.134.135.* 349.

S. Oriſiſe ſecond Abbé de Tabenne depute à S. Athanaſe, *p.130.*

Urſace & Valens ſe retractent de tout ce qu'ils avoient dit contre Saint Athanaſe, & luy écrivent des lettres de paix ſur la fin de cette année, *p.132.* S. Paulin de Treves envoie cette retractation au Saint, *p.134.*

Magnence depute à Conſtance pour la paix : S. Athanaſe voit ſes ambaſſadeurs à Alexandrie, *p.137.* On croit que S. Servais Eveſque de Tongres en eſtoit, *p.383.* 350.

Niſibe aſſiegée par les Perſes, & ſauvée miraculeuſement par S. Jacque, *p.278.*

Saint Ephrem vient à Edeſſe vers l'an 350, aprés le grand ſiege de Niſibe, *p.278-284.*

De la ville d'Edeſſe & de ſes Princes nommez Abgares, *p.278-280.* Elle embraſſe la premiere le Chriſtianiſme, *p.281-283.*

Saint Ephrem y eſt fait Diacre, & y preſche la penitence &c. *p.285-304.*

Apparition de la Croix ſur la ville de Jeruſalem le ſettieme de may 351 : Saint Cyrille en écrit à Conſtance à qui il n'avoit pas encore écrit, *p.429.430.* 351.

Les Euſebiens taſchent de renouveller la perſecution, *p.137.* 352.

Ammon vient à Pabau & prend Pecuſe pour pere, *p.140.*

Libere reçoit les lettres que les Ariens & les Euſebiens avoient adreſſé à Jule ſon predeceſſeur contre Saint Athanaſe, *p.139.* Il mande le Saint à Rome, & ſur ſon refus ſe ſepare de ſa communion : Mais 80 Eveſques d'Egypte luy ayant écrit pour la défenſe du Saint, il rentre en luy meſme avant que de s'eſtre declaré, *p.139.140.*

352. S. Athanaſe envoie peut-eſtre vers ce temps-ci S. Serapion de Thmuis & quelques autres à Conſtance, *p.143.* Hiſtoire de cet illuſtre Confeſſeur, *p. 143 145.*

Saint Theodore Abbé de Tabenne predit vers le mois d'aouſt la perſecution des Ariens, & en promet auſſi la fin &c. *p.140.141.*

355. Les Euſebiens vers le commencement de 353, taſchent de faire ſortir Saint Athanaſe d'Alexandrie ſur une fauſſe lettre de luy à Conſtance, *p.141. 142.*

On accuſe S. Athanaſe d'avoir écrit à Magnence, *p. 142.*

S. Antoine peut eſtre venu vers ce temps-ci à Alexandrie pour rendre un témoignage public de ſa foy, & confondre les Ariens qui diſoient qu'il eſtoit de leur ſentiment: Pluſieurs autres ſolitaires y viennent auſſi pour le meſme ſujet, *p.143.*

Hiſtoire de Draconce Eveſque de Hermopole; Saint Athanaſe luy écrit avant Paſque, peuteſtre en cette année, pour l'obliger d'exercer l'epiſcopat qu'il avoit receu, *p.145-147.*

355. Libere eſt relegué à Berée, où il eſt accompagné par Damaſe Diacre & depuis Eveſque de Rome, *p. 387.*

S. Athanaſe acheve avant l'an 356 la grande egliſe d'Alexandrie nommée la Ceſarée, commencée par Gregoire: Il y fait l'office à Paſque avant qu'elle fuſt dediée, *p.148-150.*

Diogene & Hilaire viennent à Alexandrie pour donner aux Ariens par ordre de Conſtance le blé deſtiné pour les Eccleſiaſtiques; ils taſchent de faire ſortir S. Athanaſe, & ils ne le peuvent, *p.151.152.*

Saint Athanaſe fait peuteſtre vers ce temps-ci ſa ſeconde apologie, *p. 194.*

S. Antoine & S. Pambon viennent à Alexandrie vers 355, *p.143.*

356. S. Antoine meurt le 17 de janvier 356, agé de 105 ans. Sa mort eſt ſuivie d'une ſechereſſe de trois ans, *p. 185.* S. Athanaſe écrit ſa vie quelques années aprés, *p.227-229.*

Le meſme jour 17 de janvier Syrien Duc d'Egypte jure de laiſſer S. Athanaſe en repos juſqu'à ce qu'on euſt envoyé à l'Empereur, & receu réponſe de luy, *p.151.152.* Neanmoins la nuit du 8 au 9 de fevrier, Syrien entre en armes dans l'egliſe ou eſtoit S. Athanaſe, & y fait de grandes violences; mais Dieu ſauve miraculeuſement le Saint, *p.153.154.* Les Catholiques font deux procés verbaux de cette violence, le dernier adreſſé à Maxime Prefet d'Egypte eſt du 12 de fevrier 356, *p.155-157.*

George eſt ordonné à Antioche Eveſque d'Alexandrie par un Concile de trente Ariens, qui font un nouveau formulaire. Quel eſtoit ce George, *p. 160.161.*

Le Comte Heracle vient en Egypte avec une declaration ſanglante contre S. Athanaſe, & en meſme temps Cataphrone en eſt fait Prefet & Sebaſtien Duc, *p.157.* Quel eſtoit Sebaſtien, *p. 162.* Cruautez d'Heracle & de Cataphrone contre les Catholiques, *p.158. 159.*

Saint Athanaſe veut aller trouver Conſtance, *p. 180.* Il écrit en chemin une lettre aux Eveſques d'Egypte, *p. 186.* Les nouvelles qu'il reçoit l'empeſchent de continuer ſon voyage vers Conſtance, *p. 181. 182.* Il ſe retire parmi les ſolitaires, où les Ariens le vont chercher: Il ſe rend inconnu à tout le monde, & demeure peuteſtre quelque temps dans une citerne, *p. 183. 184.* Il adreſſe une apologie à Conſtance, & fait quelques autres écrits, *p. 187. 188.*

George arrive à Alexandrie durant le Careſme, *p.162.163.*

Conſtance écrit au peuple d'Alexan-

356. drie & aux Princes d'Auxume contre S. Athanaſe, *p.163.*

Cruautez horribles exercées par George aprés Paſque, & le 2 de juin, *p.163-170.*

Martyre de Saint Eutyque Soudiacre, *p. 165.* Perſecution generale des Eveſques Catholiques d'Egypte, dont les uns ſont bannis, les autres contraints de s'enfuir, & quelques uns meurent dans les fatignes de l'exil, *p. 170-174.* De ce qui regarde Philon, Adelphe, Ammone, *p. 172-174.*

Qualitez des Eveſques intrus par les Ariens, *p. 174. 175.* George reordonne les Eveſques qui ſe ſoumettent à luy, *p. 163. 177.* De Theodore & de Heraclide d'Oxyrinque, *p. 177.*

S. Theodore de Tabenne écrit à ceux de Nitrie, & leur promet la fin de la perſecution, *p. 177. 178.*

Euſtathe de Sebaſte eſt depoſé vers ce temps-ci par le Concile de Melitene. S. Melece peut avoir eſté mis en ſa place, & s'eſtre vu obligé peu aprés de ſe retirer par la deſobeiſſance du peuple qui aimoit Euſtathe : S. Melece ſe retire à Berée en Syrie, mais il n'en fut pas Eveſque, *p. 343.*

357. S. Athanaſe écrit ſon apologie touchant ſa retraite, vers la fin de cette année, & un peu aprés, ſon epiſtre aux ſolitaires ; s'il ne les avoit pas écrites dés l'an 356, *p. 188-193.*

Diviſion entre Acace de Ceſarée & S. Cyrille de Jeruſalem, qui ayant eſté depoſé par Acace dans un Concile, ſe retire à Antioche aprés la mort de Leonce, & de là à Tarſe, où Silvain le reçoit malgré Acace. Eutyque eſt mis à ſa place, *p. 431.*

358. George eſt chaſſé d'Alexandrie vers ce temps-ci, & les Catholiques rentrent dans la poſſeſſion des egliſes, mais ils en ſont auſſitoſt chaſſez par le Duc, *p. 179. 180.*

359. Le Concile de Seleucie commence le 27 de ſeptembre 359: Il ſemble que S. Athanaſe ſoit alors venu à Seleucie, *p. 194.* 359.

S. Athanaſe écrit en ce temps-ci ſon traité des Synodes, *p. 194.*

Les Acaciens depoſent & banniſſent entre les Semiariens Macedone, Baſile, Eleuſe de Cyzic, Euſtathe, Eortaſe de Sardes, Draconce de Bergame, Silvain, Sophrone, Neon, Elpide, & S. Cyrille, *p. 432.*

On établit divers Eveſques à la place des depoſez, entre autres Athanaſe à Ancyre, Euſnome à Cyzic, Erennie à Jeruſalem ; & peuteſtre en meſme temps Saint Pelage à Laodicée, *p. 433.* 360.

S. Athanaſe refute l'hereſie de Macedone ſur le Saint Eſprit, à la priere de S. Serapion, *p. 197. 198.* Il fait divers autres écrits contre les Ariens dont on ne ſçait pas le temps, *p. 199.*

Lucifer fait vers ce temps-ci divers traitez qu'il envoie à Conſtance meſme : S. Athanaſe qui eſtoit alors extremement retiré, les lit, les eſtime, & les luy demande, *p. 195. 196.*

S. Athanaſe exhorte les ſolitaires à fuir toute communion avec les Ariens, *p. 196.*

Arſeme Duc d'Egypte va chercher S. Athanaſe parmi les moines de Tabenne dans les dernieres années de Conſtance, *p. 184. 185.*

Conſtance aſſemble au commencement de l'an 361, un Concile à Antioche, où S. Melece eſt elu Eveſque par un conſentement general des heretiques & des Catholiques, *p. 320. 343-345.* S. Melece ſe declare pour la vraie foy, *p. 346.* 361.

S. Melece trente jours aprés avoir eſté receu à Antioche, eſt banni à Melitene par la faction d'Eudoxe & des autres Ariens, qui mettent Euzoïus à ſa place, *p. 347.*

Les Orthodoxes d'Antioche demeurent unis à S. Melece, ſe ſeparent

361. des Ariens, s'assemblent dans la Palée, & taschent mais en vain de s'unir aux Eustathiens, *p.349-351.*

S. Eusebe de Samosates ne veut pas rendre l'acte de l'election de S. Melece qui luy avoit esté confié, *p.320.*

Diodore peut avoir esté fait Evesque de Tyr en 361 par les Confesseurs, sur le témoignage de Saint Athanase, *p.238.*

362. Artеme Duc d'Egypte est decapité à Antioche vers la fin de juillet, *p.200.* Sa mort est suivie de celle de George à Alexandrie, *p.200-203*, aprés laquelle les Ariens prennent Luce pour chef, *p.203.* S. Athanase revient & tient un Concile tres celebre sur ceux qui avoient signé, sur le Saint Esprit, sur l'Incarnation, sur les hypostases &c. *p.204-208.*

Durant le Concile d'Alexandrie, Lucifer de Cagliari ayant taché en vain de réunir les Catholiques d'Antioche, ordonne Evesque Paulin chef du parti des Eustathiens, ce qui augmente le trouble, *p.354-356.*

S. Melece estoit à Antioche des le mois d'octobre avec Saint Cyrille de Jerusalem, *p. 352*, qui retourne en Palestine & est rétabli dans son siege, *p.433.*

S. Athanase est obligé par Julien de sortir d'Alexandrie vers le mois de decembre. Il y retourne & y demeure caché jusques à la mort de Julien, *p. 213-217.*

S. Ephrem fait en 362 son homelie sur la perle, *p.303.304*, la persecution l'oblige de se retirer, *p.305.*

363. Les Juifs entreprennent de rebastir le temple au commencement de 363, Dieu les arreste par divers miracles. La Croix paroist en l'air & sur les habits, *p.433.*

Julien l'apostat est blessé & meurt la nuit du 26 au 27 de juin: S. Athanase apprend à Antinoé cette mort par Saint Theodore de Tabenne & l'Abbé Pammon, *p.218.* S. Athanase rentre dans son Eglise, & y est confirmé par une lettre de Jovien, *p.219.* 363.

Jovien demande à S. Athanase une instruction sur la foy : Le Saint luy répond aprés avoir assemblé les plus habiles Evesques d'Egypte, *p. 219. 220.*

Jovien rejette les demandes des Macedoniens & des autres heretiques & fait venir S. Athanase à Antioche, *p. 221.*

S. Athanase fait signer à Paulin le Concile d'Alexandrie, *p.212.*

Les Ariens font de nouveaux efforts contre S. Athanase, desquels Jovien se moque. Le Saint s'en retourne à Alexandrie, *p.221-224.*

Acace s'unit avec S. Melece & signe la Consubstantialité dans le Concile d'Antioche, *p.357.358.*

S. Athanase écrit peuteſtre vers l'an 364 la vie de S. Antoine, *p.227.* 364.

Ste Syncletique vierge estoit celebre à Alexandrie en ce temps-ci ou peu aprés, *p.229.*

Macaire de Libye ayant tué par malheur une personne, se retire à Sceté vers 364, agé de 18 ans, *p.574.*

S. Athanase visite la Thebaïde & les monasteres de Tabenne vers le commencement de 365, *p.225.226*, S. Theodore de Tabenne le vient recevoir un peu avant Pasque à la grande Hermopole, *p.225.* 365.

Grand tremblement de terre marqué le 21 de juillet, *p.306.*

Acace de Cesarée peut s'estre rengagé vers ce temps-ci avec les Ariens, & estre mort peu aprés. Sa succession est disputée Par Philumene, Cyrille, & Glase. Euzoïus Arien l'emporte enfin jusque sous Theodose, *p.434.*

S. Melece peut avoir esté banni vers ce temps-ci pour la seconde fois, & avoir esté rappellé peu de temps aprés, *p.359.765.*

366. Libere meurt le 24 ſeptembre de l'an 366, Damaſe luy ſuccede vers le commencement d'octobre, & Urſin ſe fait depuis ordonner contre luy : ce qui remplit Rome de troubles & de meurtres. Juvence Prefet de Rome bannit Urſin, & ſes partiſans ſont tuez le 25 octobre dans la baſilique de Sicine ou de Libere, *p.387.388.*

Melanie l'ayeule quitte Rome & vient en Egypte vers le commencement de l'hiver en 366, comme nous croyons. Elle viſite Saint Pambon & luy preſente 300 livres d'argent, *p.452.*

367. Saint Theodore Abbé de Tabenne meurt le 27 d'avril en 367 au pluſtard, *p.708.709.*

Valens fait chaſſer tous les Eveſques bannis ſous Conſtance, *p.548. 549.*

S. Cyrille de Jeruſalem peut avoir eſté chaſſé pour ce ſujet, & Hilaire mis en place, *p.433.434.*

S. Athanaſe écrit à tous ceux d'Egypte & de Syrie pour les encourager, *p.237. 712. 713.* Valens le perſecute peuteſtre dés cette année, mais il eſt obligé de le laiſſer vivre & mourir en repos, *p.235.236.711.712.*

Valentinien remet au Pape le jugement des Eveſques, *p.392.393.*

Urſin revient à Rome le 2 de nouvembre, mais il [illegible] de nouveau avec ſes ſectateurs le 16 de novembre par Pretextat Gouverneur de Rome, *p.391.392.*

368. Les Urſiniens s'aſſemblent à Sainte Agnés : Prerextat Prefet de Rome les en chaſſe avec peine, en bannit quelques uns ; Valentinien leur permet le 12 de juin de demeurer parrout hors de Rome, *p.394.395.774.1.*

369. Il arrive quelque diſpute à Corinthe ſur l'Incarnation. L'Eveſque Epictere en écrit à S. Athanaſe, qui luy répond par une lettre en 369 au pluſtoſt, *p. 242.243.* Il fait divers autres écrits contre les erreurs d'Apollinaire ſans parler de luy : on n'en ſçait pas l'année, *p.244.245.*

369. Il faut peuteſtre mettre en l'an 369 le Concile de Rome, où Urſace & Valens furent condannez ; enſuite duquel le Concile d'Alexandrie demanda la condannation d'Auxence, & écrivit à l'Egliſe d'Afrique contre le Concile de Rimini, *p.240.241.*

S. Athanaſe rolere Sidere fait vers ce temps-ci Eveſque de Palebiſque contre l'ordre des Canons, & meſme le transfere à l'eveſché de Ptolemaïde, *p.234.*

370. Les Eccleſiaſtiques & les moines ſont exclus des ſucceſſions par la loy publiée à Rome le 29 de juillet, *p.396-398.774.2.*

Euſebe Eveſque de Ceſarée en Cappadoce meurt vers le milieu de juin : S. Baſile luy ſuccede vers le mois de ſeptembre par le moyen de Saint Euſebe de Samoſates, *p.245-249.321. 322.*

S. Athanaſe excommunie un Gouverneur de Libye en 370 ou depuis, *p.246.*

S. Chryſoſtome eſt fait Lecteur par S. Melece, apparemment en l'année *p.360.*

371. [illegible] en Armenie, & apparemment à la fin de 370 ou au commencement de 371, *p.360.766.*

Flavien & Diodore Preſtres de S. Melece conduiſent l'Egliſe d'Antioche, *p.361.*

Paulin demeure à Antioche, *p.360.*

Valentinien donne vers ce temps-ci liberté à Urſin de ſe retirer où il voudroit, hormis dans les provinces Suburbicaires, *p.398.*

Patrice pere de S. Auguſtin meurt Chrétien, *p.459.*

S. Baſile travaille à achever de réunir les Macedoniens à l'Egliſe & à S. Athanaſe : Il envoie Dorothée Diacre

371. en Occident ſur la fin de l'année, *p. 248. 372.* Un moine condamne la conduite de S. Baſile ſur la fin de ſeptembre : S. Athanaſe le défend, *p. 246.*

Damaſe tient un grand Concile de 93 Eveſques des Gaules & de l'Italie vers la fin de 371: Auxence y eſt condamné, *p. 398-400.*

372. Saint Euſebe s'excuſe de venir à Phargamon ; & S. Baſile remet à aller en Armenie en un autre temps, *p. 323.*

S. Baſile va à Samoſates aprés le 7 de ſeptembre, & fait connoiſſance avec Vite Eveſque de Carrhes, & S. Ephrem, *p. 323.* qui le vient voir à Ceſarée en 372 ou depuis, *p. 307.*

373. S. Baſile va au Concile de Nicople en Armenie vers le commencement de 373: Jovin Eveſque de Perrhe le vient trouver, *p. 323.*

S. Athanaſe meurt le 2 de may 371 ou 373, aprés avoir gouverné pres de 46 ou 47 ans, *p. 249-252. 719-623.*

Pierre eſt établi ſon ſucceſſeur, & ſe cache, écrit à tous les Orthodoxes, & puis ſe retire à Rome, *p. 402.*

Valens paſſe trois mois à Hieraple, aouſt, ſeptembre, & octobre, *p. 325.*

S. Gregoire de Nyſſe eſt perſecuté par les Ariens : On a deſſein de l'envoyer à Rome, *p. 403.*

On met un Eveſque heretique à Tarſe, *p. 324.*

Evagre vient de Rome en Orient ſur la fin de l'année, & ſe joint à Paulin, *p. 363.*

Florent Eveſque de Pouzoles eſt depoſé à Rome vers cette année, *p. 404.*

374. Saint Euſebe de Samoſates eſt banni en Thrace, *p. 326-329.* Les Ariens mettent en ſa place Eunome, *p. 329. 330.*

Saint Florent de Vienne, S. Paul de Tricaſtin, S. Juſt de Lion, S. Euvert d'Orleans, S. Britton de Treves, S. Concorde d'Arles, S. Simplice d'Autun, ſe trouvent au Concile de Valence En Dauphiné le 12 de juillet 374, *p. 551-553.* 37.

S. Baſile va en Piſidie pour rétablir l'Egliſe d'Iſaurie, & dans le Pont pour y réunir les Eveſques à ſa communion, *p. 363.* 37.

Damaſe reçoit la confeſſion de foy de Vital Apollinariſte, & le renvoie à Paulin d'Antioche qu'il favoriſe contre S. Melece. Il tient un Concile qui répond aux Orientaux, *p. 406.*

Demoſthene Vicaire du Pont tient un Concile d'Ariens à Ancyre, perſecute les Catholiques en Cappadoce, chaſſe Hypſie de Parnaſſe en Cappadoce, & S. Gregoire de Nyſſe vers Noel, *p. 331.*

Vertu du Clergé d'Aquilée gouverné par S. Valerien, *p. 402. 403.*

Valens aprés la mort de Valentinien veut faire enrolet les ſolitaires : perſecute extremement ceux de Nitrie, & en fait beaucoup de Martyrs, *p. 607-616.* 376.

Les deux Macaires ſont bannis en une iſle qu'ils convertiſſent, & auſſitoſt rappellez, *p. 611-613. 643.*

Les Ariens mettent Luce à Samoſates au lieu d'Eunome ſur la fin de 376. Il fait bannir Antioque neveu de Saint Euſebe, & pluſieurs autres Eccleſiaſtiques, *p. 332. 333.*

S. Ephrem vient paſſer à Edeſſe la derniere année de ſa vie pour y aſſiſter les pauvres durant la famine, *p. 309-311.* 377.

Saint Melece & S. Euſebe de Samoſates ſont fort maltraitez à Rome, *p. 333.*

Urſin ſe joint aux Ariens : il eſt relegué à Cologne, *p. 407. 408.* 378.

Saint Melece au retour de ſon exil offre un accord à Paulin qui le refuſe, *p. 364.*

S. Ephrem fait l'eloge de S. Baſile aprés la mort de Valens, & meurt peu aprés vers le mois de ſeptembre, *p. 309-315.*

378. Damaſe eſt accuſé par un Juif nommé Iaac, ſuſcité par Urſin, & eſt abſous par Gratien, *p.408.409.*

Concile de Rome ſur le jugement des Eveſques & pour Damaſe à la fin de 378, comme on croit, *p.409-413. 775.*

Claudien eſtoit en 378 Eveſque des Donatiſtes à Rome, *p.411.*

S. Cyrille peut eſtre rentré dans la poſſeſſion des egliſes de Jeruſalem dés la fin de 378. *p.434.783.2.*

379. Damaſe fait Aſcole de Theſſalonique ſon Vicaire dans l'Illyrie orientale, *p.411-415.*

Diodore d'Tarſe, Acace de Berée, S. Euloge d'Edeſſe, & pluſieurs autres ſont faits Eveſques vers ce temps-ci, *p.334.366.561.802.803.*

Zenon eſt fait Eveſque de Tyr contre Diodore qui eſtoit de la communion de Paulin, *p.239.306.*

Concile d'Antioche de 146 Eveſques au mois de ſeptembre ou d'octobre, *p.367.368.434.*

Priſcillien forme en Eſpagne une nouvelle hereſie tirée de celle des Manichéens, des Gnoſtiques, & de toutes les autres, *p.491.* Dogmes & mœurs de ces heretiques, *p.491-497.*

380. Theodoſe tombe malade & eſt batizé par Aſcole de Theſſalonique, & publie une loy en faveur de l'Egliſe le 28 de fevrier, *p.379.380.*

S. Gregoire de Nyſſe viſite les Egliſes d'Arabie & de Paleſtine, *p.435.*

Saint Euſebe de Samoſates eſt martyrizé à Dolique en Syrie, Saint Antioque ſon neveu luy ſuccede, *p.335. 368.769.*

Les Priſcillianiſtes ſont condamnez par le Concile de Çaragoce, fini le 4 octobre 380, *p.499.500.*

S. Philaſtre de Breſſe écrivoit vers ce temps-ci ſon livre des hereſies, *p. 543.544.*

Saint Pacien Eveſque de Barcelone fleurit vers ce temps-ci Sempronien de la ſecte des Novariens, *p. 537-539.*

S. Publie Abbé pres de Zeugma, meurt en l'an 380, ou peu aprés, *p.337-339.* Son monaſtere eſt gouverné conjointement par Theoteene & par Aphtone : celui-ci au bout de 40 ans eſt fait Eveſque de Zeugma, *p.335.*

Les egliſes d'Antioche ſont données à S. Melece malgré Paulin & Apollinaire, *p.369.370.*

S. Melece & Paulin conviennent que le ſurvivant demeurera ſeul Eveſque d'Antioche, *p.371.372.*

S. Melece meurt apparemment dés le mois de may 381. Son corps eſt porté à Antioche, & enterré dans l'egliſe de S. Babylas qu'il avoit baſtie &c. *p.373-378.*

Au retour du Concile d'Aquilée, Saint Juſt de Lion quitte l'epiſcopat & ſe retire en Egypte dans le deſert, *p.548.*

Damaſe eſt inquieté par la faction d'Urſin, & peut-eſtre accuſé d'adultere, *p.414.415.*

Priſcillien fait Eveſque d'Avila eſt chaſſé d'Eſpagne : Il va en Italie, où il eſt rejetté par Damaſe & par Saint Ambroiſe : Deſordres qu'il commet en paſſant par l'Aquitaine, *p.501-503.*

Les Priſcillianiſtes ſont rétablis par la faveur de Macedone Maiſtre des offices de Gratien, malgré Gregoire Prefet du Preroire des Gaules, *p.503. 504.*

S. Marcien celebre ſolitaire du dioceſe de Calcide, eſt viſité vers 382 par Flavien d'Antioche. Il peut avoir vécu juſque vers 387, *p.482.483.*

Damaſe perſecute les Luciferiens, & veut faire chaſſer de Rome Epheſe leur Eveſque, *p. 419.* Il écrit vers ce temps-ci contre Timothée Apollinariſte, *p.420.*

On écrit que la ville de Maxime qui avoit pris la pourpre en Angleterre fut delivrée du demon par S. Allire Eveſque de Clermont en Auvergne.

380.

381.

382.

383.

383. qui mourut auſſitoſt aprés, & eut Saint Nepotien pour ſucceſſeur, *p. 425-427.*

Aſcole Eveſque de Theſſalonique, que les Papes ont fait le premier leur Vicaire en Illyrie, meurt à la fin de 383, ou au commencement de 384, *p.378-381.769.*

384. On met la mort de Saint Servais de Tongres le 13 de may 384, *p. 384.*

Maxime fait tenir le Concile de Bordeaux en 384 ou 385, contre Priſcillien qui en appelle à l'Empereur, *p.505.793.1.*

Symmaque accuſé de maltraiter les Chrétiens, ſe juſtifie par le témoignage du Pape Damaſe, *p. 420.*

Le Pape Damaſe meurt peuteſtre le 10 ou 11 de decembre, aprés avoir gouverné 18 ans & peuteſtre 2 mois & 9 jours, *p.420.777.*

385. Ste Monique vient chercher S. Auguſtin à Milan, *p.466.*

Priſcillien eſt executé à Treves en 385, avec pluſieurs autres de ſa ſecte, *p. 507. 508.793.794.* Maxime écrit peu aprés au Pape Sirice, *p.508.509.*

Saint Martin ſe ſepare des Ithaciens quoiqu'abſous par un Concile, *p. 511.*

Saint Iſidore Preſtre de Sceté viſite Theophile Eveſque d'Alexandrie, & meurt peu aprés, *p.444.*

S. Pambon peut eſtre mort à Nitrie vers la fin de 385, *p.453.788.* Sainte Melanie l'ayeule ſe trouve à ſa mort, *p.453.*

38. S. Cyrille de Jeruſalem meurt cette année peuteſtre le 18 de mars: Jean luy ſuccede, *p.435.436.*

Saint Auguſtin ſe convertit vers le mois d'aouſt de cette année, *p.467-469.*

Saint Martin vient vers ce temps-ci une ſeconde fois à Treves, & y ordonne Felix de Treves avec les Ithaciens abſous par un Concile, *p.510-512.556.*

Saint Auguſtin écrit le livre De la vie bienheureuſe le 13 de novembre, & quelques autres vers le meſme temps: Ste Monique ſe trouve aux entretiens qui compoſent ces livres, *p. 470-473.* 38.

Diodore Eveſque de Tarſe fait vers ce temps-ci l'eloge de S. Chryſoſtome: il meurt avant 392, & Phalere luy ſuccede, *p.561.562.*

S. Ambroiſe ne veut point communiquer avec les Ithaciens, *p.512.513.* 387.

Ste Monique meurt à Oſtie vers le commencement de novembre, *p.473-477.*

S. Beſarion viſite S. Jean ſolitaire & prophete pres de Lycople en Thebaïde: ils s'entretiennent ſur la deſtruction des temples, que Dieu leur avoit fait connoiſtre n'eſtre pas eloignée, *p. 489. 490.*

On croit que S. Valerien d'Aquilée mourut en 388, peuteſtre le 26 de novembre, & que Saint Chromace luy ſucceda ſur la fin de la meſme année, *p.401.* 388.

Ithace eſt depoſé & banni. Urſace eſt auſſi depoſé ou ſe depoſe luy meſme, *p.515.* 389.

L'hereſie des Meſſaliens repandue dans l'Orient, eſt condannée vers ce temps-ci par le Concile d'Antioche ſous Flavien, par celui de Side ſous Saint Amphiloque, & par Letoius de Melitine, *p.532-535.* 390.

Loy ſevere du 21 de juin ſur les Diaconiſſes & les donations faites aux Eccleſiaſtiques, *p. 398.*

Pior diſciple de S. Antoine, Preſtre de Nitrie, & ſolitaire des Cellules, meurt vers l'an 390, agé d'environ cent ans, *p.569-574.*

S. Philaſtre eſtoit Eveſque de Breſſe vers ce temps-ci, *p.541-545.*

Crone diſciple de S. Antoine vivoit encore en 391, *p.622.* 391.

S. Macaire d'Alexandrie guerit un Preſtre à la charge qu'il n'approcheroit jamais de l'autel, *p.644.*

Diodor

392. Diodore de Tarſe peut eſtre mort cette année, *p.562.804.2.*

395. S. Macaire d'Alexandrie meurt en 394, ou en janvier 395, *p.648.*

398. Les Eveſques d'Italie tiennent un Concile à Turin ſur les affaires des Gaules le 22 de ſeptembre 398, ou peu aprés. Ils rejettent la communion de Felix de Treves qui ſe demet, & finit ainſi le ſchiſme des Ithaciens, *p.513. 514.*

400. Hierax agé de 90 ans, va à Conſtantinople implorer le ſecours de Saint Chryſoſtome contre Theophile d'Alexandrie, *p.622.*

Il ſe tient un Concile à Tolede au commencement de ſeptembre, où Symphoſe, Dictine, & divers autres Eveſques de Galice, abjurent l'hereſie de Priſcillien, & ſont receus dans l'Egliſe, ſous condition que cela ſera agreé par les autres Eveſques, nommément par le Pape & par Saint Symplicien de Milan, *p.519-524.795. 796.*

Conference d'Eſtienne Eveſque de Lion contre les Ariens, ſous Gondebaud Roy de Bourgogne vers l'an 500, *p.550.*

500.

S. Monulphe Eveſque de Maſtrict en 562, baſtit une egliſe de S. Servais, *p.385.*

562.

S. Hubert Eveſque de Maſtrict, transfere le corps de S. Servais en 726, *p.385.*

726.

Wando Abbé de Fontenelle au dioceſe de Rouen, y baſtit une egliſe de S. Servais, *p.385.*

742.

Rampert 32e Eveſque de Breſſe, transfere le corps de S. Philaſtre, *p. 545.*

838.

Vautier Chanoine regulier d'Arouaiſe, dit avoir enlevé le corps de S^e^ Monique à Oſtie, *p.477.*

1162.

Aubert Aicelin Eveſque de Clermont en Auvergne, leve le corps de S. Alire, *p.426.*

1311.

Les Huguenots brulent les corps de S. Paul à Tricaſtin, & de S. Torquat au dioceſe de Viviers, *p.555.*

1561.

TABLE DES MATIERES.

Explication de divers mots abregez.

Alex.	Alexandrie	C.	Concile	Pal.	Paleſtine
Ant.	Antioche	CP.	Conſtantinople	p.e.	penteſtre
app.	apparemment	Di.	Diacre	Pr.	Preſtre
auj.	aujourd'hui	Eg.	Egypte	Sam.	Samoſates
Cap.	Cappadoce	Ev.	Eveſque	Sard.	Sardique
Ceſ.	Ceſarée	Jeruſ.	Jeruſalem	ſolit.	ſolitaire

A

ABBA, Albon, ou *Abbot* ſolit. de Meſop. *p.295*, diſciple de S. Ephrem, *p.315*.

Abdalée ſolit. de Meſopotamie, *p.295*.

Abgares princes d'Edeſſe; abregé de ce qu'on en ſçait, *p.279.280* Le plus celebre embraſſe le Chriſtianiſme ſous Tibere &c. *p.281*.

Abn nom Syriaque d'heretiques, *p.529*.

Ablave Prefet du Pretoire, *p.32*.

Abraham d'Urimes aſſiſte au C. d'Ant. en 363, *p.764.2*.

S. *Abraham* ſolitaire pres d'Edeſſe, *p.296*.

Abraham diſciple de S. Ephrem, *p.315*.

Abraham ſolitaire Quartodeciman, converti par S. Marcien, *p.482*.

Abraxas, livre apocryphe des Priſcillianiſtes, *p.495*.

Abuture reçoit bien S. Athanaſe à Rome en 339, *p.76*.

Acace de Ceſarée vient au C. de Sard. *p.95* qui le depoſe, *p.106*; ordonne Saint Cyrille de Jeruſ. *p.149*, le depoſe, *p.4..178*, eſt luy meſme depoſé à Seleucie, *p.432*, fait elire S. Melece Ev. d'Ant. en 361, *.344* fait un diſcours à ſon intronization, *p.346*, aſſiſte au C. d'Ant. en 363, *p.357*.

Acace fait Ev. de Berée en 379, *p.334*, viſite S. Marcien, *p.482*.

Acepsi ſe deshonore pour n'eſtre pas fait Ev. *p.553*.

Achillas predeceſſeur, non ſucceſſeur de Saint Alexandre, *p.655.1*.

Achille Ev. Melecien accuſe S. Athanaſe dans le C. de Tyr, *p.39*.

Achride: le vicariat d'Illyric y eſt transferé, *p.418*.

Acurs Priſcillianiſte depoſé en 400, *p.52a*.

Adamance Ev. de Cynople accompagne S. Athanaſe à CP. en 335, *p.62 666.2*.

Adanes ville de la Cilicie, *p.764.2*.

S. *Adauſte* Martyr à Rome, *p.422*.

Adelphe d'Onuphis banni en 356, *p.171.697.2*, Saint Athanaſe luy écrit, *p.172*. Il aſſiſte en 362 au Concile d'Alexandrie, *p.206*.

Adelphe un des auteurs des Meſſaliens, *p.528.52* eſt condanné à Antioche &c, *p.532-535*.

Adiede partiſan de l'Antipape Urſin, *p.392*.

Adra ville de l'Arabie Petrée, *p.764.2*.

Adygus. V. Hygin.

Aece de Lydde mort p. c. en 331 ou 332, *p.129*.

Aece de Theſſalonique aſſiſte au C. de Sard. *p.94.684.1/685.2*, y propoſe divers Canons, *p.109*.

Aece Ev. d'Eleutheropole vers 350, *p.129*.

Aece l'athée rétabli Di. par George, *p.180*.

Afrique. on ne donnoit ce nom qu'à ce qui eſtoit de l'Empire d'Occident, *.714 715*.

Agape dame Eſpagnole ſeduite par Marc de Memphis, *.491*.

Agapet Di. de Lucifer aſſiſte en 362 au C. d'Alex. *p.205*.

Agapet diſciple de S. Marcien, *p.479.483*, ſe retire au dioceſe d'Apamée &c. *p.484*, dont il eſt fait Ev. *p.485*.

Agathammon Ev. d'Egypte accompagne en 335 S. Athanaſe à CP. *p.62*.

Agathe Ev. d'Egypte obligé de fuir en 356, *p.698.1*.

Agathe Ev banni en 356, avoit eſté moine, *p.173.697.2*, aſſiſte en 362 au C. d'Alex. *p.206*.

Agathodemon Ev. de Squedie, aſſiſte en 362 au C. d'Alex. *p.206.698.1*.

Agathon ſolitaire, *p.488*.

Agie Pr. de Nitrie vers 356, *p.178*.

S. *Agnan* Ev. d'Orleans, *p 802.2*.

S. *Agricolaüs* Ev. de Maſtrict, *p.386*.

Alcion Ev. de Baſle, *p.668.2*.

Aicelin. V. Aubert.

Alas ſolitaire de Meſop. *p.295*.

Albin. V. Alpin.

S. *Alexandre* d'Alex. eleve S. Athanaſe &c. *p.651 653*, qui le ſoutient contre les ſollicitations des Ariens, *p.5*. Il le mene au C. de Nicée, *p.6*, le deſigne ſon ſucceſſeur, *p.7*.

Alexandre de Theſſalonique récrit à Saint Athanaſe ſur la decouverte d'Arſene, *p.28*.

143, aſſiſte au C. de Tyr, p. 3 , écrit au Comte Denys pour S. Athanaſe, .50 cede ſon ſiege aux Euſebiens, .52.

Alexandre de More ou Maronée aſſiſte au C. de Sard. .684. 1.

Alexandre de Lariſſe aſſiſte au C. de Sard p 94. 684. 1.

Alexandre inſtituteur des Acœmetes, p. 535.

Alleluia ; quand on le chantoit, .420.

S. *Allyre* Ev. de Clermont en Auvergne, V. ſon titre p. 424.

Aphée Ev. de Rhinocorures & *Lucifée* Pr. depoſez comme Meſſaliens, p 535 536.

S. *Apian* ou *Albin* Ev. de Lion, p. 551.

Alype. V. Apis, or .

Alype de Megare aſſiſte au C. de Sard. p. 109. 684 1.

Alype neveu de S. Marcien, p. 4 r, fait baſtir une chapelle pour la ſepulture de ce Saint, p. 483.

Alype Ev de Ceſ. en Cap. p. 535.

Amance Di. de Rome elu en 366 l'Antipape Urſin, p. 387 eſt banni avec luy, p. 389.

Amand de Straſbourg aſſiſte au C. de Sard. p 685. 1.

Amathas. V. Macaire.

S. *Ambroiſe* deſire rétablir l'unioo à Aot. 2. 365. 366. Soo eſtime pour Aſeole de Theſſalonique &c. .378-382. Damaſe luy envoye la requeſte contre l'autel de la Victoire, .4 o. Il défend de manger ſur les tombeaux des Martyrs, p. 468 ſe conformoit aux Egliſes où il ſe trouvoit, p. 469, rejette les Priſcilliaoiſtes, p. 503 coodanne les Ithaciens, p. 512, écrit pour la réunion des Priſcilliaoiſtes, p. 519, écrit à S. Juſt de Lion, p 545, à S Phebade d'Agen, p 554.

Ame : erreur des Priſcilliaoiſtes ſur l'ame, p. 493.

Ammon embraſſe la vie monaſtique en 352, p 140; parle à S. Athanaſe de divers ſolitaires, p. 227.

Ammone moine ſuit à Rome S. Athanaſe en 339, p. 76.

Ammone ſecretaire de Gregoire intrus à Alex. p. 79.

Ammone laïque voyage vers 349, p. 133.

Ammone Ev. d'Eg voyage avec S Serapion, p. 243.

Ammone Ev. d'Elarquie, p. 227, banni en 356, p. 171, avoit eſté moine &c. p. 173 697, aſſiſte au C. d'Alex. en 362 p 206.

Ammone diſciple de S. Pambon, p. 453. 454.

Ammonius Ev. Melecien réuni à l'Egliſe, p. 658 1.

Amoc moine à qui S. Ephrem écrit, p. 299.

Ampele Preſet de Rome en 370, 371, & 372, p. 398.

S. *Amphiloque* chaſſe les Meſſaliens, p. 534.

Anagamphe Ev. d'Eg. banni en 356, p. 697. 2.

Amphiloque Ev. de Side vers 400, p. 798. 2.

Anatole de Berée eſtoit à Ant. en 362, p. 209. 353. v aſſiſte au C. de 362, p. 357.

Anaſtaſe Ev. de Theſſalonique &c. p. 417.

Ste *Anaſtaſie* martyre à Rome, p. 422.

S. *André* ; ſes actes livre apocryphe, p 404.

Annien Ev. de Caſtulone en 347, p 683 2.

Antere Ev. Priſcilliaoiſte rénni à l'Egliſe, p. 522.

Antide Vicaire en 381, p. 776. 2.

Antioque Agent du prince en 350, p. 137.

Antioque Pr. écrit à S. Athanaſe, p. 246.

S. *Antioque* neveu de S. Roſebe de Sam. p. 319, l'accompagne dans ſon exil &c. p. 328. 369. S. Baſile luy écrit p 329. Il eſt banni en 376, p. 332. 333, ſuccede à S Euſebe en 380 &c. p. 336.

S. *Antioque* Ev. de Lion, p. 548. 549.

Antipatre de Rhoſſes aſſiſte au C. d'Ant. en 363, p. 764 2.

S. *Antoine* voit le S. Eſprit deſcendre ſur S. Athanaſe, .4, demande le rappel de ce Saint à Conſtantin, 67 viſite S. Paul premier ermite &c p 78 envoie Pior au deſert, p. 569. Ioy ordonne d'aller chez ſa ſœur, p. 570. 571, eſt viſité par S. Macaire d'Eg. p. 582. 806. 807, forme S. Macaire d'Alex. p. 626. 627, ſes avis à Saiot Pamboo, p. 445. Il voit en eſprit les maux que les Ariens devoient faire à l'Egliſe en 341, p. 75, S. Athanaſe le fait eooooiſtre à Rome, p. 76. Il predit à Balac la ruioe prochaine, p. 128, écrit à S. Athanaſe aprés ſon retour de Rome, p. 130 vient à Alex. en 353, p. 143 696, meurt le 17 janvier 356, p 185. S. Athaoaſe écrit ſa vie, p. 227. 70 .710.

Antoine Diacre de Rome, pere de S. Damaſe, p. 3 .6, s'il eſtoit d'Eſpagne, p. 773. 1.

Antoine méchaot moine de Rome, p. 397.

Flave *Antonin* Commiſſaire des vivres & ceoteoier en 331, p. 56.

Antoine Ev. d'Eg. accompagne S. Athanaſe à CP. en 335, p. 62. 666. 2.

Anyſe Ev. de Theſſalonique, Vicaire du Pape dans l'Illyrie orientale, p. 417.

Aone premier ſolitaire de la Meſop. p. 295.

Apamee ville de Syrie, p. 863. 2.

S. *Aphraate* vient à Edeſſe, p. 281, ſe retire à Ant. vers 371, p. 295. 296

Aphtone Pr. d'Alex. banni p.r en 335, p. 64, reconnu innocent dans le C. de Sard. p. 105.

Aphtone Ev. app. de Zeugma, p. 338. 339.

Apis Pr. d'Alex. défend S. Athanaſe, p 19.

Apocryphe d'Elie, livre apocryphe des Priſcilliaoiſtes, p. 495.

Apollinaire zelé pour la foy, puis heretiarque; p. 128, ſe glorifioit des lettres de divers Saints, p. 144. 145, envoie quelques n oioes ao C. d'Alex. p. 206. Saint Athanaſe écrit contre ſes erreurs ſans les nommer, p. 242 245. Il eſt ana-

thematizé dans le C. d'Ant. en 379, *p.358.* On publie pluſieurs de ſes ouvrages ſous le nom des Peres, *p.715.2.* Hiſtoire des livres d'Apollinaire collez par S. Ephrem, *p.742.743.*

Apollon Ev. obligé de fuir en 356, avoit eſté moine, *p.173.697.698.*

Apollone Ev. Melecien d'Oxyrinque, *p.177.*

Apoſtres : Memoire des Apoſtres, livre apocryphe, *p.494.*

Appellations : le C. de Sard. permet aux Ev. d'appeller au Pape, *p.110* aux Eccleſiaſtiques d'appeller au Metropolitain voiſin, *p.111.112.* Le C. de Rome en 378, demande l'extenſion du droit de l'appellation des Ev. *p.411.412.*

Aqs ville de la Dace inferieure, *p.554.1.*

Aquilin Vicaire de Rome en 378, *p.410.412.776.1.*

Aquire Diacre va trouver Saint Athanaſe en 349, de la part de Conſtance, *p.123.*

Arabien d'Antreou d'Adra aſſiſte au C. d'Ant. en 363, *p.764.2.*

Aranod méchant diſciple de Saint Ephrem, *p.315.*

Aravace dit Ev. de Tongres, *p.771.1.*

Arbethion Ev. d'Eg. accompagne S. Athanaſe à CP. en 335, *p.62.666.2.*

Arcadie province d'Eg. *p.4.*

Arcadi. V. Jean.

Archelaüs gouverneur trouve Arſene & en avertit S. Athanaſe, *p.27.* aſſiſte au C. de Tyr, *p.36,* où il tire Saint Athanaſe des mains de ſes adverſaires, *p.47.*

Archelaüs Ev. de Ceſ. en Capp. écrit contre les Meſſaliens, *p.535.*

Archidame Pr. legat du Pape à Sard. *p.93.682.2.*

Ariſtonique de Seleucobele aſſiſte au C. d'Ant. en 363, *p.764.2.*

Ariſtophane payen : George le veut faire Pr. *p.180.*

Arius ne peut ſe faire recevoir par S. Athanaſe, *p.17.656.1.*

Arius Ev. aſſiſte au C. de Sard. *p.684.2|686.2.*

Armagil, livre apocryphe des Priſcillianiſtes, *p.495.*

Armene Priſcillianiſte executé en 384, *p.507.*

Arquet ville de Phenicie, *p.765.1.*

Arrene & *Arſene.* V. Irenée.

Arſace : unique accompagne Gregoire intrus à Alex. *p.79.*

Arſene Ev. Melecien, on accuſe S. Athanaſe de l'avoir tué, *p.25.* Il ſe trouve vivant, *p.26.27.* ſe réunit à Saint Athanaſe, *p.29.658* qui le fait paroiſtre dans le C. de Tyr, *p.45.47.663.2|666.* Il aſſiſte p.e. au C. de Sard. *p.104.685.2.*

Arſene Duc d'Eg. cherche S. Athanaſe &c. *p.184,* a la teſte tranchée en 362, *p.200.*

S. *Artene* Ev. de Clermont en Auvergne, *p.427.*

Artene 2e Ev. d'Embrun, *p.154.*

Aſcetes nom qu'on donnoit à ceux qui s'exerçoient dans la vertu, *p.4.*

Aſterim Priſcillianiſte condamné à mort, *p.705.*

Aſterius de Gaza aſſiſte au C. de Tyr, *p.35.* & à celui de Sard. *p.95.* où il juſtifie ſon innocence, *p.105.* Le C. écrit pour luy, *p.108.* Conſtance le rétablit, *p.127.*

Aſtole Ev. de Theſſalonique. *V. ſon titre p.378.*

S. *Aſtere* Martyr à Oſtie, *p.405.*

S. *Aſterie* de Petra en Arabie aſſiſte au C. de Sard. *p.98.99.684.2|686.2* aſſiſte en 362, au C. d'Alex. *p.206.707.2,* dont il fait executer les decrets en Orient, *p.208,* il va à Antioche appaiſer le ſchiſme, *p.209.353.*

Aſtere Duc d'Armenie en 350, *p.135.137.*

Aſtere Abbé en 370, *p.213.*

Saint *Athanaſe.* V. ſon titre *p.1,* s'unit aux Euſtathiens, *p.355,* & vouloit auſſi s'unir aux Meleciens, *p.359.* S. Baſile luy écrit &c. *p.361.362.* Il écrit à Damaſe, *p.396.*

Athanaſe Pr. d'Alex. p.e. banni en 335 *p.64.* connu innocent par le C. de Sard. *p.10.*

Athanaſe Ev. Macedonien rejetté par Saint Melece, *p.350.*

Athenodore de Platée aſſiſte au C. de Sard. *p.684.1.*

Athenodore Ev. d'Eg. banni en 356, *p.697.1.*

Athribs dans la 2e Auguſtamnique, *p.19.*

Attique de CP. écrit contre les Meſſaliens, *p.535.*

Aubert Aicelin Ev. de Clermont en Auvergne en 1311, *p.426.*

Auguſtamnique, province d'Eg. *p.19.*

S. *Auguſtin :* ce que Ste Monique ſa mere fait pour luy &c. *p.461.&c.* Il écrit contre les Priſcillianiſtes. *p.525.*

Auguſtopole, ville de la Paleſtine, *p.765.1.*

Avit eveſché de Caſtille, autrefois de la Galice, *p.501.*

S. *Avit* Ev. de Clermont en Anvergne, *p.424.*

S. *Avit* Ev. de Vienne vers 500, *p.50.*

Axite ſolitaire de Calcide, *p.480.*

Aurele Ev. Lneifetien à Rome. *p.405.*

Aurele de Carthage : Damaſe ne luy a point écrit, *p.412.*

Aurele Priſcillianiſte condamné à mort, *p.507.*

Aurelien Proconſul d'Aſie en 395, *p.419.*

Saint *Auſtremoine* Ev. de Clermont en Auvergne, *p.425.*

Auxane & *Auxanon* partiſans de l'Antipape Urſin, *p.92.*

Auxence Ev. Arien intrus à Milan, *p.240.* eſt condamné en 378, *p.400.* fait, dit-on, fouetter Saint Philaſtre Eveſque de Breſſe, *p.541,* meurt

en poſſeſſion de ſon ſiege, *p.* 24⁰.
Azanaire Ev. de Tongres, *p.*771.1.
Azi ſolitaire de Meſopotamie, *p.*295.

B

SAINT *Babylas*: S. Melece en baſtit une egliſe & y eſt enterré, *p.*376.
Balac Duc d'Eg. accompagne Gregoire dans ſon invaſion du ſiege d'Alex. &c. *p.*79.87, ſa mort tragique, *p.*122.
Baltone Ev. de Brague en 563, *p.*776.1.
Barſime & *Barbaton*, livres apocryphes des Priſcillianiſtes, *p.*495.
Baruch taſée, contre les conſtitutions apoſtoliques, *p.*531.
Moyſe *Barsepha* autrefois Ev. des Syriens, *p.* 75 .1.
Bardeſane ami d'Abgare Roy d'Edeſſe, *p.*280, dont il eſtoit originaire, *p.* 2⁰2.
Bardion Comte écrit à S. Athanaſe en 349, *p.*123.
Bardion officier de Jovien gagné par les Ariens, *p.*224.
Barge ſolitaire de Meſopotamie, *p.*295.
Barlamene de Pergame aſſiſte au C. d'Ant. en 363, *p.*7⁰4.2.
S. *Barge* Ev. d'Edeſſe, *p.*295.
Barus vient trouver S. Baſile en 373, *p.*326.
Baſile d'Aneyre vient au C. de Sard. *p.*95, qui ne le reconnoiſt ni Ev. ni Chrétien, *p.*10⁰, eſtoit Semiarien, *p.*491.
S. *Baſile* le grand tres uni avec S. Athanaſe, qui luy écrit ſur la reception des heretiques, *p.* 207. 4 -249. S. Euſebe le fait elire Ev. de Ceſarée, *p.*321. Il transfere Euphrone de Colonie à Nicopie, *p.*234 S. Ephrem le viſite, *p.*307.308 & fait ſon eloge, *p.*309.744. Il va voir S. Euſebe de Sam. &c. *p.*322 324, luy écrit, *p.*328.331. Il ne veut point condanner S. Melece, *p.*348 qu'il invite à Sam. *p.*360, luy écrit ſouvent, *p.*361 363.766, l'eſtime & l'honore, *p.*. 77. A ſcole luy envoye des reliques &c. *p.* 7⁰.721. 2. Il écrit au Pape Damaſe, *p.*399, ſe plaint de ſon faſte, *p.* 403. Son eſtime pour Diodore de Tarſe, *p.* 560.561.
Baſile diſciple de S. Marcien, *p.*494.
Baſſe de Diocletiane aſſiſte au C. de Sard. *p.* 100 784.⁰.
Baſſe Prefet de Rome en 383, *p.*419.
Batthée ſolitaire de Meſopotamie, *p.*295.
Batteſme ſans foy ce que c'eſt, *p.*252. Jugement de l'hiſtoire du batteſme donné par Saint Athanaſe enfant, *p.*651.652.
Bayonne ville, ce nom ſignifie des bains &c. *p.*791.2.
Bemace de Malle aſſiſte au C. d'Ant. en 379, *p.*367.
Benevole officier de Valentinien, diſciple de Saint Philaſtre, *p.*543.
Benoiſt dit Ev. d'Aquilée au V. ſiecle, *p.*77 .2.
Berticien Arien vient trouver Jovien contre S. Athanaſe &c. *p.*212.224.
Berylle Ev. de Boſtres detrompé par Otigene, *p.*21..
S. *Beſarion* ſolitaire de Sceté. *V. ſon titre p.*285.
Bigames incapables d'eſtre élevez à l'état eccleſiaſtique, *p.*552.
Bithyne heretique, perſecute les Catholiques d'Alex. *p.*158.
Bulgarique de Zelone vient au C. de Sard. *p.*95.
Bé. Conſtantin en aſſigne aux Egliſes de Libye &c. *p.*72.75.
Bogomiles heretiques, deſcendus des Meſſaliens, *p.*5⁰6.
Bonheur; il ne peut y en avoir en ce monde, *p.*4⁰0.
S. *Bonoſe* Martyr ſous Julien, *p.*332.
Brague metropole de la Galice, *p.* 18.
Brevi p.e Berée ou Dobere villes de la Macedoine, *p.* 84.2.
Britanne, *Briton*, ou Pritanne Ev. de Treves, *p.*504, mort vers l'an 386 &c. *p.*556.
Buſiris ville de la 2e Eg. *p.*39.
Bzoe Ev. de Seleucie condanne les Meſſaliens, *p.* ., aſſiſte au C. de CP. en 394, *p.*534.

C

CAIUS Ev. de Patetoine p.e banni en 356, *p.* 697. , aſſiſte au C. d'Alex. en 362, *p.*206.
Caius Ev. d'Eg. obligé de fuir en 356, *p.*598.1.
Caius de Pannonie anathematizé vers 371, *p.*400.
Calam & *Calamon*, extremité du deſert de Sceté, *p.*579 580.
Calcide ville de Syrie, *p.*7⁰4.2.
Calepode dit Ev. de Naple & legat du Pape au C. de Sard. *p.*682.2.
Calimere Diacre d'Ant. aſſiſte en 362 au C d'Alex. *p.*20 .352.
Callinique Ev. Melecien de Peluſe calomnie S. Athanaſe en 331, *p.*19; l'accuſe en 335 à Tyr d'avoir rompu un calice, *p.*38, de l'avoir depoſé & maltraité &c. *p.*3 , vient au C. de Sard. *p.*73.
Calliſte Diacre accuſe Damaſe d'adultere, *p.* 414, eſt chaſſé de l'Egliſe par le C. d'Aquilée, *p.*415.
Calvus ou Chalbis Ev. de la Dace aſſiſte au C. de Sardique, *p.*584.⁰.
Canoſe ville de la Pouille, *p.* 83.2.
Capiton pere de Pt. Athanaſe, *p.*105.
Caracalla s'empare de l'Oſrhoene &c. *p.*280.
Careſme. comment on le paſſoit à Tabenne, *p.*60.
Carpone Preſtre Arien deputé à Rome par Gregoire, *p.*79.84.
Cartere Ev. d'Antarade & Confeſſeur, ſigne le C. d'Alex. en 362, *p.*.1⁰.

Carthage Ev. Eſpagnol aſſiſte au Concile d aragnce en 380, *p.* 500.

Caſſie Ev. de Saragoce en 347, *p.683.2.*

Caſtulone ville d'Eſpagne, autrefois celebre, *p.683.2.*

Catanbrone Preſet d'Eg. en 356, *p.157* établit George Ev. Arien à Alex. *p.* 677. 2, perſecute les Catholiques, *p.158.*

Catechiſes de S Cyrille de Jeruſ *p.436 437.*

Cauchi es heretiques inconnus, *p.303.*

Celenes ville dans la Galice, *p.792.2.*

Cilicoles, Hypſiſtarea, ou Meſſaliens, *p.527.*

Chalbis. V. Calvus.

Cheveux longs aux hommes contre le precepte de S. Paul, *p.531.* Les payens les laiſſoient croiſtre aux enfans par ſuperſtition, *p.707.1.*

Chre Ev. aſſiſte au C. de Valence, *p.557.*

S. *Chromace* Pr. puis Ev. d'Aquilée, *p.402*, ſuccede immediatement à S. Valerien, *p.775.2.*

S. *Chryſante* Martyr à Rome, *p.422.*

S. *Chryſoſtome* paſſe trois ans auprés de Saint Melece, *p.360* qui le batize & le fait Lecteur, *p.765.2*, puis Diacre en 380 ou 381, *p.368* Il ſe forme ſous Diodote, *p.360* qui le loue vers 386 &c. *p.361.803.804.*

Clemes ville de l'audience de Brague, *p.792.2*

Claude Ev. de vienne, *p.798.2.*

Claudien Ev. Donatiſte à Rome en 378, *p 421.*

Clemente ambaſſadeur de Magnence auprés de Conſtance, *p. 137.*

Cleopatride ville d'Eg. *p. 23.*

Clyſma ville de l'Arcadie, *p. 172.*

Cohras Ev. d'Acaie aſſiſte au C. de Sard. *p. 682. 1.*

Colere, ne la laiſſer pas monter juſqu'à la langue, *p. 441.*

Colluthe Preſtre entreprend d'ordonner des Preſtres &c. *p. 21.*

Comaſe Pr. de la Galice Priſcillianiſte, *p. 518*, ſe réunit à l'Egliſe, *p. 521.*

Conciles : C. de Ceſarée en Pal. tenu en 334 contre S. Athanaſe, *p.33.660.* C. de Tyr en 335, auſſi contre S. Athanaſe, *p. 34-60. 660. 666.* C. des Ev. d'Eg. en 339 pour S. Athanaſe, *p.74. 75 672.673.* C. d'Ant. en 341, où les Ariens font Gregoire Ev. d'Alex. *p.97.* C de Rome en 341. où S. Athanaſe eſt declaré innocent, *p.85.* C. de Sard. en 347, *p.89-115.661-689.* S'il eſt œcumenique, *p.689.692.* C. de Jeruſ. en 349, où S. Maxime reçoit S. Athanaſe, *p.128.129.693.2.* C. de Seleucie & de Rimini en 359, ſur leſquels S. Athanaſe écrit, *p.154.705.760* C. d'Alex. en 362, *p.205-213.352, 709.706.* C. d'Ant. pour la foy de Nicée en 361, ſous Jovien, *p. 357.754-765.* Conciles de Rome & d'Alex. en 368 ou 369, *p 240. 241. 396.* C. de Rome contre les Ariens en 372, *p 399 400.* C. de Valence en 374, *p.551-558.* C. de Rome en 378, où Damaſe eſt abſous, *p.409-412.775.776.* C. d'Ant en 379, *p. 367.368.* C. de Saragoce en 380, où les Priſcillianiſtes ſont condannez, *p 499-501 791.792.* C. œcumenique à C P. en 381, *p.373.* C. d'Aquilée en 381, *p. 414*, de Rome en 382, *p.415 416. 768 769.* C. de Bordeaux en 384, contre les Priſcillianiſtes, *p. 503. 506. 793. 1.* Conciles d'Ant & de Side contre les Meſſaliens, *p.532-534.* C de Tolede en 400, ſur les Priſcillianiſtes, *p.519 524.794. 707.*

Concorde D acre accuſe Damaſe d'adultere, *p.414*, eſt chaſſé de l'Egliſe par le C. d'Aquilée, *p.415.*

Condorde Ev. d'Arles vers 370, *p. 556. 557.* rend témoignage à Accepte Ev. de Frejus, *p.553.*

Conſeil combien les Saints les recherchoient, *p.624.*

Confence écrit à S. Auguſtin ſur les Priſcillianiſtes, *p.525.*

Conſtance Ev. d'Arles, *p.557.*

Conſtance Empereur vnit S. Athanaſe en 338, à Viminac, *p.60*, & à Ceſ. en Capp. *p.70.* le condanne à la mort luy & ſes Preſtres, *p 8.* Il accorde à Conſtant le C. de Sard. & le convoque, *p.80-94* conſent à rappeller S Athanaſe, *p.118*, luy écrit pour ce ſujet, *p.121.693*, le reçoit bien à Antioche, *p.124* ne peut obtenir de luy une egliſe à Alex. *p.126*, écrit en ſa faveur &c. *p. 127-129*, l'aſſure encore de ſa protection, *p.135. 136*, & puis change tout d'un coup, *p.137.138*, permet au Saint de le venir trouver en Italie, *p.141*, renouvelle ſa perſecution, *p.151*, envoie George en ſa place, *p.162.163.* S. Athanaſe luy adreſſe une apologie, *p.186.187.* S. Cyrille de Jeruſ. luy mande l'apparition de la Croix, *p.43.* Il admire la generoſité de S. Euſebe de Sam. *p.320*, ſur l'acte de l'election de S. Melece &c. *p.343-345* à l'inthronization duquel il aſſiſte, *p.346.* Il le bannit, *p.347.348.*

Conſtan Empereur renvoie Saint Athanaſe à Alex. *p.68*, rejette ſes calomnieurs, *p 72* l'engage à écrire ſur l'Ecriture, *p.85*, veut voir S. Athanaſe en 341, *p.89.680*, pour qui il demande le C. de Sardique, *p. 89. 91.* Il le fait venir à Aquilée, *p.116*, oblige Conſtance de le rappeller, *p.117.692.693*, eſt tué en 350, *p.135.*

Conſtance le grand veut faire recevoir Arius par S. Athanaſe, *p.17.18*, condanne les calomniateurs de ce Saint &c. *p.19*, fait informer du pretendu meurtre d'Arſene, *p.26*, fait ceſſer la pourſuite & écrit à S. Athanaſe, *p.28*, congratule Jean Arcaph de ſa reunion à S. Athanaſe, *p.30*, accorde les C. de Ceſ. & de Tyr contre S. Athanaſe, *p.31-34*, reçoit mal les plaintes de ce Saint, *p.51*, le bannit à Treves, *p.63*, refuſe ſon rappel au peuple d'Alex. & à S Antoine, *p.66.67*, le rappelle en mourant, *p.68.*

Conſtantin le jeune reçoit bien S. Athanaſe

à Treves, *p.65*, le renvoye à Alex. & en écrit avec élnge, *p.68-70. 672. 1*, rejette ſes calnmniateurs, *p.72*.

Conſtantine fille de Conſtantin a p.e. baſti l'egliſe de Ste Agnes, *p. 779. 2*.

Coreutes, nomdonné aux Meſſaliens, *p.529*.

Corinthe metropole de la Grece, *p.242*.

Correct.on, avec quelle douceur nu la dnit faire, *p. 588*.

Courtiſanes : ce que dit S. Ephrem à quelques unes, *p.283.284*.

Crainte de Dieu; mnyen de l'obtenir, *p.621*.

Criſpin Ev. de Padoue en 345, *p.90*.

Croix : le ſigne de la Cruix établi dans S. Athanaſe, *p.256*. Elle apparoiſt en 351, *p.429. 430*. Elle eſt nitenhnt reur aux Meſſaliens, *p.531*.

Crone diſciple de S. Antnine. *V. ſon titre p. 620*.

Cuſes ville de la premiere Thebaïde. *p. 39*.

Cyllene Ev. de Frejus vers 371, *p.553*.

Cymate de Palte eſtnit en 362 à Antioche, *p. 209.353*, eſtnit app. mort en 363, *p.765.1*.

Cynes ville de la 2e Eg. *p. 39*.

Cyphere ville de la Theſſaliotide, *p.684.1*.

Cyriaque de Naiſe Arien, *p.94*.

S. *Cyrille* de Jeruſ. *V. ſon titre p. 428*, emmene nn jeune homme d'Ant. &c. *p. 352*.

Cyrille Ev. de Philadelphie en Arabie, *p.212*.

S. *Cyrille* d'Alex. écrit à Paul de Emeſe &c. *p. 243*, combat les Meſſaliens, *p.535*. Snr ſon expreſſinn d'une ſeule nature incarnée, *p.716.717*.

D

DADOE'S un des auteurs des Meſſaliens, *p 528*.

Dalmace Cenſeur frere de Cnnſtantin, *p. 25*, eſt chargé d'informer du pretendu meurtre d'Arſene, *p.26-28*.

S. *Damaſe* Pape. *V. ſon titre p. 386*, tient un C. à Rnme en 368 ou 369, *p. 240*, mecontente les Orientaux, *p.332*, écrit à Paulin d'Ant. ſur Vital, *p.335* fait Aſcole de Theſſalonique ſon Vicaire pnur l'Illyrie &c. *p.380*, rejette les Priſcillianiſtes, *p.502*.

S. *Daniel* ſolit. pres d'Edeſſe, *p.496*.

Ste *Darie* Martyre, à Rome, *p.422*.

Datien Cnmte écrit à S. Athanaſe en 349, de la part de Cnnſtance, *p.123*.

Delphide orateur à Bordeaux en 370, *p.502*.

S. *Delphin* de Bordeaux aſſiſte an Concile de Saragoce en 380, *p.499*, empeſche les Priſcillianiſtes d'entrer à Bnrdeaux, *p.502*, écrit à S. Phebade d'Agen, *p.554*.

Demon : erreurs des Priſcillianiſtes ſur le demnn, *p.492*.

Demophile de Berée vient au C. de Sard. *p.95*.

Demoſthene Vicaire du Pnnt perſecute l'Egliſe en 375, *p.332*.

Denys. V. Zoſime.

S. *Denys :* l'Egliſe de S. Denis à Alex. brulée par Gregnire, *p.81.84*.

Flave *Denys* Comte domine dans le C. de Tyr, *p.36*, y parn.ſt en vain equitable dans une reneninre, *p.48.49*. Alexandre de Theſſalonique luy écrit cnutre la deputatinn de la Mareote, *p.50-51*. Saint Athanaſe ſe plaint de luy à Cnnſtantin, *p.50*.

Denys Ev. de Lodi en 345, *p.91.684.1*.

Denys Ev. d'Edique ou d'Elide, aſſiſte au C. de Sard. &c. *p.100.684.1.2*.

S. *Deſignat* Ev. de Maſtrict, *p.386*.

Deſinien Ev. d'Orleans vers 351, *p.801.2*.

Devots, faux devots, gents ſans gouſt, *p. 727.1*.

Dexter fils de S. Pacien & Prefet du Prccoire &c. *p.540*.

Dianée nu Dinn de Ceſ. en Capp. vient au C. de Sard. *p.95*.

Didime Ev. Priſcillianiſte d'Aſtorga, *p.518. 519*, ſe réunit à l'Egliſe dans le C. de Tnlede en 400 &c. *p.519-524*.

Didier Ev. de Langres aſſiſte au C. de Sard. *p.685.1*.

Didyme Pr. d'Alex. ſe fait Arien, *p.170*.

Dimanche : l'Egliſe défend d'y jeûner, *p. 497*.

Dio ville de la Macedoine, *p.684.1*.

Dioclettane ville de la Macednine, *p. 100. 684.1*.

Diodore de Tenedo aſſiſte au C. de Sard. *p. 684.2*.

Diodore Comte maſſacré à Alex. en 362, *p. 202*. Pourquoi il raſnit les enfans, *p.707.1*.

Diodore Ev. de Tyr & Confeſſeur : ce qu'on en ſçait, *p.238 239.366.712-714*.

Dodore de Tarſe. *V. ſon titre p.558*, défend la foy à Ant. en l'abſence de S. Melece, *p.361*, eſt fait Ev. de Tarſe, *p.366*, aſſiſte au C. d'Ant. en 379. *p.367*.

Diogene Secretaire de l'Emperenr va donner les egliſes d'Alex. aux Ariens, *p.151*.

Diogene Pr. depoſé par Eudnxe, rétabli par S. Melece, *p.349*.

Diopete Ev. d'Orleans en 347, *p.801.2*.

Dioſcore Pr. d'Alex. banni par les Ariens, *p.166*.

Dioſcore Ev. de Thrace aſſiſte au C. de Sard. *d.684.2*.

Dioſcore Ev. d'Hermopnle, *p.147*, fut diſciple de S. Pambon, *p.454*.

Diſmes ſe dnnnoient vnlnntairement à l'Egliſe ſans contrainte, *p.779.1*.

Dolique ville de Syrie, *p.95.335*.

Dem.tien ou *Dommien* Ev. d'Aſtorga en 347. *p.683.2*.

Dnmnus medecin eſt attaqué de la peſte, *p. 306*.

Donat Ev. Priſcillianiſte depoſé en 400, *p.* 522.

Donatien de Challon aſſiſte au C. de Sard. *p.* 98. 1.

Dorothée Di. de S. Melece, *p.* 248. 362, porte des lettres à Damaſe &c. *p.* 409.

Dorothée Pr. porte des lettres en Occident &c. *p.* 325. 32. 40.

Draconce moine : S. Athanaſe l'oblige d'accepter l'epiſcopat &c. *p.* 145. 147, eſt banni ſous George, *p.* 171. 677. 2, aſſiſte en 362, au C. d'Alex. *p.* 206.

Dracones intendant de la monnoie tué à Alex. en 362, *p.* 202.

Dulas diſciple de S. Beſarion, *p.* 487-491.

Dynamis ſoldar du Duc Sebaſtien, *p.* 166.

Dyſcole de Reims aſſiſte au C. de Sard. *p.* 685. 1.

E

EAUSE metropole de la 3e Aquraine, *p.* 502.

Eccleſiaſtiques: Canons du C. de Sard. pour eux, *p.* 113-115. Valentinien les exclut des ſucceſſions, *p.* 395-398. Le C. de Valence exclut les bigames de l'état eccleſiaſtique, *p.* 552, & ceux qui ſe calomnient eux meſmes, *p.* 52. 153.

Ecdice gouverneur d'Eg. en 362, *p.* 215.

Edeſſe metropole de l'Oſrhoene &c. *p.* 278-285, embraſſe la premiere le Chriſtiaoiſme &c. *p.* 2 1.

Edique ou Elide ville du Peloponneſe, *p.* 100.

Egliſes, temples ; S. Athanaſe fait l'office dans une non dediée, *p.* 149 : quelle eſtime il fait des egliſes, *p* 188, Ste Monique alloit deux fois le jour à l'egliſe, *p.* 460.

Eleuthere ajoute au donte des Meſſaliens, *p.* 136.

Elide ville de l'Acaïe ou du Peloponneſe, *p.* 100-584. 1.

Elie: deux moines de ce nom, cachent Arſene, *p.* 26.

Elie ſolitaire loue Beſarion, *p.* 418.

Elien Pr. envoyé par Libere à S. Athanaſe, *p.* 139.

Elpide Diacre porte à Saint Baſile une lettre de S. Euſebe, *p.* 21.

Elpide Pr. d'Aot. puis Ev. de Laodicée &c. *p.* 73.

Elpide rhetoricien Eſpagnol Priſcillianiſte, *p.* 491, condanné par le C. de Saragoce, *p.* 500.

Emere, Eumere, ou Evemere 4e Ev. de Nantes, *p.* 514.

Emile Ev. Priſcillianiſte depoſé en 400, *p.* 522.

Emilien Ev. de Valence en 374, *p.* 4.

Encens: ancien uſage de la celebration de la meſſe, *p.* 6 . 758. 1.

Enée Ev. de Paris, *p.* 468. 2.

Enthouſiaſtes, nom donné aux Meſſaliens, *p.* 529.

Epheſe Ev. Luciferien à Rome, *p.* 405. Damaſe le pourſuit, *p.* 419.

S. Ephrem Di. d'Edeſſe &c. *V. ſon titre p.* 259. Un autre *Ephrem* a recours à luy, *p.* 215.

S. Ephrem Ev. d'Ant. p. e. Auteur de l'opuſcule 124, dans S. Ephrem d'Edeſſe, *p.* 757. 2.

Epictete Ev. de Corinthe, S. Athanaſe luy répond. *p.* 242.

S. Epiphane écrit à Diodore de Tyr, *p.* 235. Il eſt peu exact pour l'hiſtoire, *p.* 655. 1.

Erennie. V. Irenee.

Erythres, ville de la Libye, *p.* 274.

Eſtienne d'Ant. vient au C. de Sard. *p.* 95, qui le depoſe, *p.* 106. Sa malice diabolique contre les deputez de Sard, le fait depoſer par les ſiens, *p.* 119. 20.

Eſtienne Meſtre de camp en 350, *p.* 137.

Eſtienne Ev. Arien en Libye, cruel perſecuteur, *p.* 176.

Eſtienne eſt fait Ev. de Germanicie en 379, *p.* 366.

Eſtienne Ev. de Mauritanie : Damaſe ne luy a point écrit, *p.* 422.

Eſtienne Ev. de Lion vers 500, *p.* 510.

S. Eſtienne Martyr ſous les Iconoclaſtes, *p.* 755. 1.

Evagre d'Heracleanople aſſiſte au C. de Sard. *p.* 82. 1. 584. 1.

Evagre Agent do prince en 350, *p.* 117.

Evagre de Silice aſſiſte au C. d'Ant. en 363, *p.* 704. 1.

Evagre d'Ant. traduit la vie de S. Antoine, *p.* 22, ſert beaucoup le Pape Damaſe, *p.* 392, deſire la réunion des Catholiques d'Ant. *p.* 363. 413. y eſt fait Ev. des Euſtathiens vers 338, *p.* 372.

Euchariſtie chair vivifiante du Verbe incarné, *p.* 132. Une femme qui negligeoit de s'en approcher eſt punie, *p.* 604. Iſaac s'enfuit aprés la communion pour en conſerver le fruit, *p.* 625. S. Macaire voit la diſpoſition des communians, *p.* 641.

S. Eucher Ev. de Maſtrict, *p.* 386.

Euchites ou Meſſaliens heretiques, *p.* 481. 528.

Eucrocie femme Priſcillianiſte, *p.* 495. 502. a la teſte tranchée, *p.* 510.

Eudemon Melecien calomnie S. Athanaſe, *p.* 18.

Eudoxe de Germanie vient au C. de Sard. *p.* 91. Ceux qui rentroient dans l'Egliſe, l'anathematizoient, *p.* 207.

Eveſques : idée de l'epiſcopat de S. Athanaſe, *p.* 11. 46. Ses avis à Diodore de Tyr, *p.* 238. Le faſte des Eveſques condanné & leur modeſtie louée par un payen, *p.* 190. 191. S. Euſebe de Sam. ſe deguiſe pour ordonner des miniſtres Catholiques, *p.* 322. Le Pape Damaſe appelle Aſcole de Theſſalonique, ſa ſainteté, ſon ſeigneur,

& honoré frere, p.380. Le C. de Sard. excommunie ceux qui changent d'eveſché, p.109. Saint Athanaſe & S. Baſile en transferent neanmoins quelques uns, p.234. Le C. de Sard. regle leurs abſences, p.111-113, leur permet d'appeller au Pape &c. p.110.412, à qui Valentinien renvnie leurs jugemens, p.392. Il donne un reſcrit ſur les Eveſques depoſez, p.404. Gratien en fait auſſi un, p.413. Comment Pacatus traite les Eveſques accuſateurs des Priſcillianiſtes, p.509.510.

Eulge Ev. d'Amiens aſſiſte au C. de Sard. p. 685.1.

Eloge Ev. d'Egypte eſt obligé de s'enfuir en 356, p.698.1.

S. *Euloge* Ev. d'Edeſſe, p.295, ordonné par S. Euſebe de Samoſ. p.334, aſſiſte au C. d'Ant. en 379, p.367.

Euloge moine que S. Ephrem inſtruit, p.299.

Euloge avocat d'Alex. p.620.621.

Eu ole intrus & hai à Samoſates, ſe retire, p.329-331.

Eunuques en l'honneur de Cibele, ſuperſtition abolie par Abgare, p.280.

Evode Preſet des Gaules en 384, p.505, fait le procés à Priſcillien & à ſes ſectateurs, p. 507.

Evod Ev. aſſiſte au C. de Valence, p.557.

Evode Diacre à Samoſates, banni à Oaſis en 376, p.333.

S. *Euphrate* Ev. de Naple, p.683.

Euphemites, les meſmes heretiques que les Meſſaliens, p.528.

Euphrate de Cologne deputé du C. de Sard. &c. p.117.685.1, ſe plaint de la malice diabolique d'Eſtienne d'Ant. contre luy &c. p.119.120.

Euphratheſienne, province bordée par l'Euphrate, p.3.9.

Euphrone transferé de Colonie à Nicople, p. 234.

Euplus Ev. Melecien, ſe plaint au C. de Tyr contre S. Athanaſe, p.39.

Eupraxe diſciple de S. Euſebe de Sam. p.328. 719.2.

Euſique Pr. de Ceſarée: S. Athanaſe luy écrit ſur l'Incarnation, p.244.245.

Euſeme dit Ev. de Pergame en 347, p.786.1.

Euſeſe nu *Euſoje*, le meſme qu'Epheſe Luciferien, p.419.

Euſe e de Ceſ. ennemi de S. Athanaſe, qui le recuſe pour juge, p.33, ſe trouve au C. de Tyr en 335, p.35, S. Potamon l'y accuſe d'idolatrie, p.40 44561. S. Athanaſe l'y recuſe encore pour juge, p.42. Il irrite Conſtantin contre ce Saint, p.61. Son nom s'eſtoit gliſſé dans quelques martyrologes, p.336.

Eu ebe de Nicomedie: S. Athanaſe Diacre s'oppoſe à luy dans le C. de Nicée, p.6. Euſebe veut decrier ſon election, p.8, le perſecute, p.22, ſe ligue avec les Meleciens contre luy, p.25, veut luy faire recevoir Arius, p.16.17, luy ſuſcite des calomniateurs, p.18.19, eſt envoyé pour le jugement de l'affaire d'Arſene, p.26, ſe trouve en 334. au C. de Ceſ. p.33, à celuy de Tyr en 335, p.35. S. Athanaſe l'y recuſe pour Juge, p.42. Il vient trouver Conſtantin & l'irrite contre ce Saint, p.61.

Euſebe & *Euſeme* dits Ev. de Pergame en 347, p.686.1.

Euſebe Ev. de Rouen, aſſiſte p. e. au C. de Sard. p.685.1.

Euſebe Ev. d'Emeſe eſtoit né à Edeſſe, p.283.

Euſebe decurion envoyé à Alex. pour Saint Athanaſe, p.125.

S. *Euſebe* de Verceil aſſiſte en 362 au Concile d'Alex. p. 295.352. 707.2, dont il fait executer les decrets en Occident, p.407. Il va à Antioche pour apaiſer le ſchiſme, p.209, ne le peut, p.213.

S. *Euſebe* Ev. de Samoſ. *V. ſon titre* p.319. ſoutient l'election de S. Melece d'Ant. p.344-348, aſſiſte au C. d'Ant en 363, p.537, & en 379, p.367. On le maltraite à Rome, p.407.

Euſebe ſolit. de Meſopotamie, p.295.

Euſebe fait Ev. de Calcide en 379, p.334, viſite S. Marcien, p.482.

Euſebe Lecteur, p. e. parent de S. Euſebe de Sam. p.331.

Euſebe Diacre d'Aquilée, p.402.

Euſebe diſciple de S. Pambon, p.454.

Euſebe diſciple de S. Marcien, p.479 484.

Euſtache Pr. de Sardique en 347, p.102.

Euſtathe de Sebaſte Semiarien, p. 431, romp avec S. Baſile &c. p.323.324. eſt depoſé en 357 & 360, p.343. On regle quelque choſe ſur luy, p.362.

Euſta he un des chefs des Meſſaliens, p.528.

Euſta hiens heretiques Meſſaliens, p.528.

Euſta hiens Catholiques attachez à S. Euſtathe d'Ant. p.343.344. refuſent de s'unir à ceux de la communion de S. Melece, p.350. S. Athanaſe s'unit à eux, p.355.

Euther de Prochyla, & *Euthere* de Pannonie, aſſiſtent au C. de Sard. p.682.1|684.2.

Euthere de Tyanes: quelques traitez de luy dans S. Athanaſe, p.728.1.

Euthyme diſciple de S. Pambon, p.454.

Eutropie ſœur de Conſtantin, reçuit à Rome en 339 S. Athanaſe, p.76.

Eutyque de Methone aſſiſte au C. de Sard. p.684.2.

Eutyque Ev. de l'Acaïe, eſt au C. de Sard. p.684.1.

Eutyque de Philippople vient au C. de Sard. p.95.

S. *Eutyque* Soudiacre d'Alex. martyriſé par les Ariens en 356, p.165.

Eutyque app. intrus à Jeruſalem en 357, p. 421.783.

Eutyque d'Eleutherople aſſiſte au C. d'Aot. p.367.
Eutyque Diacre porte uoe lettre de S. Athanaſe à Lucifer &c. p.195.196.
S. *Euvert* d'Orleans : on n'en a rien d'aſſuré, p.555.556.800.
Euzoius fait Ev. des Arieos à Ant. p.349. eſt anathematizé par ceux qui revenoient à l'Egliſe, p.207, menage aux Ariens le credit des eunoques de Jovieo &c. p.224, laiſſe une egliſe à Paulio, p.356. Valens veut luy faire communiquer tout le monde, p.359.
Euzoius Arien, intrus à Ceſ. en Pal. p.434.
Excommunicat.o s de feu, d'eau, & de couvert, p.245.
Exuperance Ev. de Celenes en 400, p.792. 796.

F

SAINT *Falco* Ev. de Maſtrict, p.385.386.
Fauſtin receveur general d'Egypte en 356, p.158.
Fauſtin Pr. ſectateur d'Urſin eſt banni &c. p.395.
S. *Fauſtin* Ev. de Breſſe, p.542.544.
Fautes, paroiſſeot plus grandes aux plus ſaints, p.263.
Fegade, app. le meſme que S. Phebade d'Agen, p.554, aſſiſte au C. de Valence, p.800.1.
Felicſſime Duc d'Egypte en 350 p.135.137.
Felicſſime Priſcillianiſte executé eo 384, p.507.
S. *Felix* Martyr à Rome, p.422.
Felix Antipape contre Libere, p. 87.
Felix fait Ev. de Treves en 385, p.511.512. 556, ſe ſanctifie en quittant l'epiſcopat, p.513. 514.
Felix Ev. aſſiſte au C. de Valence, p.557.800.1.
Femmes mariées, comment elles le doivent conduire, p.458.459. Vertu de deox femmes mariées, p.595. Une femme meurt ſous l'habit de ſolitaire en Sceté, p.490. Femmes curieuſes, inconſtantes, amatrices de la nouveauté, p.497. C'eſt deshonorer J.C que des femmes gouvernent des hommes & des Preſtres, p.532. Une femme qui par preſtige paroiſſoit cavale, eſt guerie par S. Macaire, p.603.604.
Fille abuſée, calomnie S. Macaire, ne peut accouchet, p.578. Il en guerit une toute ulcerée, p.604.
Fiſcie ville p.e. Phocée, p.484.2.
Fitade, p.e. S. Phebade d'Agen, aſſiſte en 380 au C. de Saragoce, p.499.
Flaccille. V. Placille.
Flave. V. Antonin. Denys.
Flave Ev. d'Eg. obligé de s'enfuir en 356, p. 698.1.
S. *Flavien* d'Ant. ſoutient la foy eo l'abſeoce de S. Melece &c. p.361.767.1, qui le fait Pr. &c. p.559. On l'accuſe app. à tort d'uo parjure, p.371.372. Il viſite S. Marcien, p.334.482, condanne les Meſſaliens, p.532-534.
Florent ou *Florentin* Ev. de Merida en 347. p.683.2.
Florent Comte écrit à S. Athanaſe en 349, de la part de Conſtance, p.123.
Florent Ev. de Vienne, preſide au Concile de Valeoce, p.553.554.
Florent Ev. de Pouzoles depoſé vers 374, p. 404, trouble ſon Egliſe en 378 &c. p.411.
Fortunat Ev. de Naple en 347, p.683.1.
Fortunatien Ev. d'Aquilée, p.90, aſſiſte au C. de Sard. p.94.683.2.
Frejus : on commence à en parler eo 374, p.553.
S. *Frumence* ordonné Ev. par S. Athanaſe pour preſcher dans l'Ethiopie, p.13. Conſtance le veut faire réordonoer par George, p.163.

G

Gaddane ſolit. de Meſopotamie, p.205.
S *Gal* Eveſque de Clermont en Auvergne, p.424.
Galla ſectatrice de Priſcillien, p.497.
Gallus fait Ceſar en 351, p.694.1.
Gaudence officier de Conſtantin, p.18.
Gaudence de Naiſſe aſſiſte au C. de Sard. p. 94.683.2, où il propoſe des Canons, p.109.
Gaudence partiſan de l'Aotipape Urſin, p. 388.
S. *Gaudence* Ev. de Breſſe vers 402, p.542, elevé ſous S. Philaſtre, p.543. dont il faiſoit la feſte, p.545.
Gaugale, montagne pres d'Edeſſe, p.296.
Gelaſe Ev. de Ceſ. en Pal. p.434 : ce qu'on en ſçait, p.438.439.786.787.
Gelaſe de Cyzic, auſſi Ev. de Ceſ. p.787.
Geniſſes : oo s'eo ſervoit à Alex. pour tirer de l'eau, p.159.
George de Laodicée aſſiſte au C. de Tyr, p. 35. S. Athanaſe le recuſe app. pour juge, p.42. Il n'oſe venir au C. de Sard. p.97, qui le depoſe, p.106. Il excommunie Apollinaire, p.128, traite la fuite de S. Athanaſe de laſcheté, p.189, fait elire S. Melece Ev. d'Ant. p.344, fait uo diſcours à ſon iothronization, p.346.
George intrus à Alex. en 356, ordonné à Aot. p.700.2. Quel il eſtoit, p.760.761. Etranges violences qu'il commet juſques en 362, p.762-780, qo'il eſt maſſacré par les payens d'Alex. &c. p. 800-803.
Geronce de Brevi aſſiſte au C. de Sardique, p.684.1.
Geronce Pr. app. pres de Zeugma, p.340.
Geronce Pr. & Abbé, écrit à Hormize contre Lampece, p.535.
Gille d'Orval auteor pleio de fautes, p.770.1.
Gondebaud Roy de Bourgogne Arien, p.

350, obſtiné dans ſon erreur, p. 551.
Gorgone capitaine de ville à Alex. p. 167.
Gratien Empereur rappelle les Ev. exilez par Valens, p. 363. 364, confirme aux Papes le jugement des Ev. p. 393 bannit Urſin a Cologne, p. 408, condamne un calomniateur de Damaſe &c p. 400. Le C. d'Aquilée le prie de n'avoir aucun égard aux importunitez d'Urſin, p. 414. 415. Il chaſſe & rappelle les Priſcillianiſtes, p. 501, eſt tué en 383, p. 505.
Gratus de Carthage aſſiſte au C. de Sard. p. 94. 685. 1.
Gregoire eſt fait Ev. d'Alex. par les Arieos en 341 &c. p. 77. 676, y entre en armes, p. 79. 676. 677. y commet d'horribles violences, p. 80. 82. & dans toute l'Eg p. 86 88. Le C. de Sard. ne le reconnoiſt ni Ev. ni Chrétien, p. 106. Il eſt tuéen 349, p. 121. 122.
Gregoire de Nazianze fait elire S. Baſile Ev. de Ceſ. p. 324, avoit eſté Hypſiſtaite, p. 329.
S. *Gregoire* de Nazianze écrit à S. Euſebe, p. 327-329, eſt établi Ev. de C P. p. 373. 374.
S. *Gregoire* de Nyſſe n'a point eu de part à l'affaire d'Arſene, p. 676. 2. eſt prié d'aller en Occident pour les affaires de l'Egliſe, p. 325. 403, d'aller viſiter les egliſes d'Arabie, p. 368, viſite Jeruſ. en 380, p. 435. S'il eſt auteur de l'eloge de S. Ephrem &c p. 735. 736. 743.
Gregoire Preſet des Gaules en 383, p. 504.
Gregoire Ev. de Merida peu après 400, p. 520.
Gregoire Abbé pres de Zeugma en 440, p. 340.
S. *Gregoire* de Tours elevé à Clermont en Auvergne, p. 424 eſt gueti par S. Allire, p. 425. 426.
Gricin ſeptieme Ev. de Verone, p. 91.

H

Hariger auteur du X. ſiecle, p. 770.
Harmenopule écrit ſur les Meſſaliens, p. 531.
Heliade Ev. de Zengma en 431, p. 339.
Heliodore de Nicople aſſiſte au C. de Sard. p 684 2.
Heliodore ſolit. de Meſopotamie, p. 295.
Heliodore Clerc d'Aquilée, puis Ev. d'Altin, p. 402.
Heracl Comte envoyé à Alex. pour chaſſer S. Athanaſe, p. 157, exerce des cruautez inouies, p. 158. 159.
Heracle intrus à Ceſ en Pal. p. 434.
Heracle dit Ev. de Jeruſ. du temps de Saint Cyrille, p. 780. 2.
Heraclée Sainanople, ville de la Macedoine, p. 682.
Heraclée, ville de la Thrace, p. 16.
Heraclée, ville d'Egypte, p. 49.
Heraclide Ev. d'Eg. eſt obligé de fuir en 386. p. 968. 1.
Heraclide Ev. Melecien de Nicie en Eg. p. 23.
Heraclide Ev. Luciferien d'Oxyrinque, p. 177.
Heraclide diſciple de S. Pambon, p. 454, eſt baoni pour la foy, p. 611.
Herenat Ev. Eſpagnol Priſcillianiſtes, p. 517, depoſé en 400, p. 522.
Heronnie Diacre de Lucifer, aſſiſte au Concile d'Alex. en 362, p. 205.
Herme ou *Hermie* Ev. d'Eg. banni en 356, p. 897. 2.
Herme un des auteurs des Meſſaliens, p. 528.
Hermie ou *Hermeon* Ev. Melecien, ſe plaint de S. Athanaſe dans le C. de Tyr, p. 30.
Hermie magiſtrat d'Alex. dechiré par les Ariens, p. 165.
Hermoni de Thaois aſſiſte en 362 au C. d'Alex. p. 206.
Hermon Ev. de Bubaſte, p. 227.
Hesyque officier d'armée accompagne les Arieos au C. de Sard. p. 97.
Hieracite confondu par un miracle, p. 599. 600.
Hierax heretiarque, p. 505.
Hierax Pr. va trouver Dracence de la part de S. Athanaſe, p. 146, eſt baoni par les Ariens, p. 166. 172.
Hierax diſciple de S. Antoine: ce qu'on en ſçait, p 622.
Hilaire ſecretaire de l'Empereur, va donner les egliſes d'Alex. aux Ariens, p. 151.
Hilaire ou *Hilarion* intrus à Jeruſalem, p. 434. 783. 1.
S. *Hilarion* viſite des Ev. bannis, p 172.
Hymere threſorier general d'Alex. p. 637. 1.
Himere Ev écrit à S. Damaſe, p. 777. 2.
Hippe, ville de Pal p. 642. 2.
S. *Honorat* n'a point formé S Juſt, p. 799.
Honoré fait des loix contre les Priſcillianiſtes, p. 526.
Hormiſe Ev. de Comane, depoſe Lampece Pſ. p. 535.
Hoſanna: S. Jerome l'explique à Damaſe, p. 418.
S. *Hubert* Ev. de Maſtricſt tranſfere le corps de S Servais en 726, p. 385, & ſon ſiege à Liege, p. 386.
Humilité: on y arrive par la crainte de Dieu, p. 621.
S. *Hyacinthe* Martyr à Rome, p. 422.
Hydrax bourg d'Erythres en Libye, p. 234.
Une *hymne* offre une peau à S. Marc ſolit. p. 226. 811. 2.
Hygin Preſet d'Eg. p. 28.
Hygin, Egin, ou Adigin Ev. de Cordoue, peut ſuit les Priſcillianiſtes, p. 401, puis les reçoit à la communion, p. 409. Le C. de Saragoce l'excommunie, p. 501. Il eſt banni &c. p. 513.
Hylace peut eſtre le meſme qu'Idace, p. 498. 507.

Hymenée d'Oparate aſſiſte au C. de Sard. *p.* 684. 1.

Hypoſtaſe : l'uſage de ce mot cauſe des diſputes, *p.* 210.

Hypſele, ville de la premiere Thebaïde, *p.* 24.

Hypſiſtarres ; ſecte ni Chrétienne, ni Juive, *p.* 527.

I

SAINT *Jacque* de Niſibe avoit eſté ſolit. *p.* 72.

Jamnés magicien de Pharaon : Saint Macaire viſite ſon tombeau, *p.* 634 637.

Jamnes de Benevent, dit legat du Pape au C. de Sard. *p.* 682. 683.

Idace ou Hyſace Ev. p.e. de Merida, *p.* 498. 791 2. aſſiſte au C. de Saragoce en 380, *p.* 500, pourſuit les Priſcillianiſtes, *p.* 498, les fait chaſſer d'Eſpagne, *p.* 511, ne peut empeſcher leur rétabliſſement en 382, *p.* 504. Ils ſont executez par la ſactinn, *p.* 507. Il eſtoit p.e. mort auparavant, *p.* 515. 516.

S. *Jean* Battiſte : ſes reliques brulées par les payens, *p.* 213. Les Meſſaliens ne l'honnorient point, *p.* 532.

S. *Jean* l'Evangeliſte n'eſt appellé communément le Theologien qu'aprés le IV. ſiecle, *p.* 748. 1. Eſt ainſi ſouvent nommé dans les ouvrages de S. Ephrem, *p.* 748. 1. 752. 2. qui le reconnoiſt pour auteur de l'Apocalypſe, *p.* 757. 1. Actes de S. Jean, livre apocryphe des Priſcilliaiſtes, *p.* 494.

Jean Arcaph devient chef des Meleciens par l'ordre de Melece, *p.* 14, accuſe Saint Athanaſe d'avoir tué Arſene, *p.* 25. 657. 2. Pinne luy en mande la decouverte, *p.* 27. Il s'unit à S. Athanaſe, *p.* 30. 658. puis ſe réunit aux Euſebiens, *p.* 51, qui l'admettent à leur communion dans le C. de Tyr, *p.* 58. 664 Conſtantin le bannit, *p.* 67.

Jean de Theſſalonique : ſi c'eſt le meſme qu'Aece, *p.* 685. 2, ne communique pas avec Protogene de Sard. *p.* 04 685. 1.

Jean Pr. écrit à S. Athanaſe, *p.* 346.

Jean Abbé du monaſtere de S. Ephrem, *p.* 291, qui luy écrit, *p.* 741.

Jean fait Ev. d'Apamée en 379, *p.* 366.

Jean Pr. p.e. à Zeugma, *p.* 340.

S. *Jean* de Lycople viſité par S. Beſarion, *p.* 489 490.

Jean Priſcillianiſte arreſté dans les Gaules, *p.* 508.

Jean Ev. envoye au C. de Tolede en 400, *p.* 520.

Jean Ev. de Jeruſ. ſucede à S. Cyrille, *p.* 436.

Jean Pr. avare de Sceté devient lepreux, *p.* 596. 617.

Jean Ev. d'Ant. écrit contre les Meſſaliens, *p.* 531.

Jean Pr. Meſſalien, *p.* 536.

Jean Patriarche de C.P. ſous Juſtinien, *p.* 691. 2.

S. *Jerome* vint Paulin d'Ant. en 286, *p.* 373, l'avoit fait Pr. en 378, *p.* 354. Damaſe l'emploie beaucoup, *p.* 418. 420.

Jeruſalem, pleine de deſordres en 380, *p.* 435.

Jeſſé de Spire aſſiſte p.e. au C. de Sard. *p.* 685. 1.

Jeudi ſaint non jeûné par les Priſcillianiſtes, *p.* 497.

Jeunes gents : reprimer en eux les moindres defauts, *p.* 450. 457.

Igin. V. Hygin.

Illyric orientale, unie par Gratien à l'Empire d'Orient, *p.* 416.

Innocent à qui Evagre adreſſe la traduction de la vie de S. Antoine, *p.* 228.

Innocent retiré ſur le mont des Olives, *p.* 247.

S. *Iſarien* Senateur d'Auvergne, *p.* 47.

Inſtance Ev. Priſcillianiſte, *p.* 498. 792. 2. condanné en 380 par le C. de Saragoce, *p.* 500, fait Priſcillien Ev. *p.* 501, va en vain en Italie, *p.* 502. 503, retourne en Eſpagne, *p.* 503, eſt amené au C. de Bordeaux en 384, *p.* 505. banni en l'iſle de Syline, *p.* 507.

Jonas de Particople aſſiſte au C. de Sardique, *p.* 684. 1.

Jovien Empereur écrit à S. Athanaſe & luy demande inſtruction, *p.* 219, le mande à Ant. & rejette ſes ennemis, *p.* 221-224, reſpectoit fort S. Melece, *p.* 357.

Jovin Ev. de Perrhes, diſciple de S. Euſebe de Sam. *p.* 323. S. Antioque rejette l'impoſition de ſes mains, *p.* 336.

Jovin Archidiacre de S. Valerien d'Aquilée, *p.* 402.

S. *Iovite* fondateur de l'Egliſe de Breſſe, *p.* 544. 1

Ste *Irene* vierge, ſœur de S. Damaſe Pape, *p.* 386. 773. 1.

Irené ou Lerene de Secore aſſiſte au C. de Sard. *p.* 684. 1.

Irenée Pr. d'Alex. voyage vers 349. *p.* 133.

Irenée, Ereunie, Arrene, nu Arſene, intrus à Jeruſ. en 360, *p.* 433. 782. 2.

S. *Irenée* de Gaza aſſiſte en 363 au C. d'Ant. *p.* 357.

Iſaac de Lete & *Iſaac* de Cleopatride Meleciens, *p.* 23, ſe plaignent de S. Athanaſe au C. de Tyr, *p.* 39.

Iſaac, *Iſacouis*, ou *Joſac* Ev. de l'Armenie, aſſiſte au C. d'Ant. *p.* 357.

Iſaac Juif apoſtat accuſe Damaſe &c. *p.* 409, p.e. auteur d'un ouvrage ſur la Trinité, *p.* 409.

Iſaac ſolit. de Sceté, *p.* 617, p. e. diſciple de S. Macaire d'Alex. *p.* 648. 649, ne peut eviter la preſtriſe, *p.* 649. 814.

Iſaac des Cellules, *p.* 623.

Iſaac le Thebéen, *p.* 624.

Iſaac diſciple d'Apollon, *p.* 625.

Iſaie ſolitaire fort vertueux &c. *p.* 447. 617. S'il en faut diſtinguer deux, *p.* 789.

Iſidore moine, ſuit S. Athanaſe à Rome en 341, *p.*76.
S. *Iſidore* Ev. d'Hermopole en 371, *p.*147.
Iſidore fait Ev. de Cyr en 379, *p.*334, viſite S. Marcien, *p.*482.
S. *Iſidor* Pr. de Sceté, & Confeſſeur. *V. ſon titre p.*440, eſt banni pour la foy, *p.*611.
Iſidore ſolit. ſuit retiré, *p.*444.
Iſidore Pr. & hoſpitalier à Alex. *p.*787.2.
Iſion Melecien, calomnie S. Athanaſe, *p.*18.
Iſone Ev. Priſcillianiſte, *p.*519, ſe réunit à l'Egliſe, *p.*521.
Iſquyras ou *Iſquyrion* laïque ſe pretend Pr. *p.*20, eſt reduit à l'état de laïque, *p.*21, accuſe S. Athanaſe d'avoir fait rompre ſon calice, *p.*22, ſe retracte & demande pardon, *p.*23, renouvelle cette accuſation dans le C. de Tyr, *p.*38, d'où l'on envoie informer avec luy dans la Mareote, *p.*48. Il vient au C. de Sard. *p.*95.
Itace ou *Itace* Ev. de Silves ou Eſtombar, *p.*792.1, aſſiſte au C. de Saragoce en 380, *p.*409, eſt chargé d'en publier le decret, *p.*501, fait chaſſer les Priſcillianiſtes, *p.*501 evite la priſon, *p.*504, les pourſuit devant Maxime, *p.*505-507, eſt depoſé & banni, eſtoit mort en 392, *p.*515.
Juconde Preſtre, mauvais hiſtorien de Saint Servais, *p.*769.770.
Juifs, veulent en vain rebaſtir le temple de Salomon, *p.*433.
S. *Jule* Pape reçoit les plaintes des Ariens & la juſtification de S. Athanaſe en 339, *p.*73. Les Ev. d'Eg. & de Libye luy écrivent pour ce Saint, *p.*74, qui le va trouver en 339, *p.*76, & eſt receu dans ſa communion, *p.*673.674. Il porte Conſtant à demander le C. de Sard. *p.*89. Il s'excuſe d'y aſſiſter, *p.*93. Il écrit à l'Egliſe d'Alex. pour S. Athanaſe, *p.*124-129, reçoit la retractation d'Urſace & de Valens, *p.*132, meurt en 352, *p.*138.
Jule ou *Julien* de Thebes, aſſiſte au C. de Sard. *p.*684.1.
Julien l'apoſtat: George le Cappadocien luy preſte des livres, *p.*161. Il devient maiſtre de l'Empire en 361, *p.*199.200, écrit aux Alexandrins ſur le maſſacre de George, *p.*202.203, rappelle Zenon banni par George, *p.*179, s'empare des livres de George, *p.*203, perſecute S. Athanaſe, *p.*213-215 donne ordre de le tuer, *p.*216 invective Dindyre, *p.*559, ne veut point entrer dans Edeſſe, *p.*281.305.
Julien intendant des vivres en 366, *p.*389.
S. *Julien* compagnon de S. Ephrem, *p.*272. ce qu'on en ſçait, *p.*276.277.740.2.
Julien Priſcillianiſte executé en 384, *p.*507.
Julien Cenſeur à Bordeaux, *p.*508.
S. *Julie* Sabbas ſolit. à Edeſſe, *p.*299.740.2.
S. *Juſt* Ev. de Linn & ſolit. *V. ſon titre p.*546.
Saint *Juſte* Archidiacre, & S. *Juſte* Eveſque de Clermont en Anvergne, *p.*426.
Juſte d'Urgel commente les Cantiques, *p.*552.
Juſtinien de Baſle aſſiſte p. e. au C. de Sard. *p.*685.1.
Juvence Preſet de Rome en 366, *p.*389.

L

Lampece Pr. Meſſalien depoſé, *p.*535.
Lampius p. e. ſucceſſeur de Saint Pacien de Barcelone, *p.*540.
Lamproſate reçoit la benediction de Saint Ephrem, *p.*314.
Langue: importance de la retenir, *p.*445. 446.
Ariſſe metropole de la Theſſalie, *p.*94.684.1.
Ariſſe ville de Syrie, *p.*764.2.
Latopole ville d'Eg. *p.*23.
Latronien Priſcillianiſte executé en 384, *p.*507.508, mis dans quelques martyrologes, *p.*517.
Lazare ſolit. de Meſopotamie, puis Ev. *p.*295.
S. *Legone* ou *Leogence* Ev. de Clermont en Anvergne, *p.*424.
Leon Diacre, p.e. legat du Pape à Sard. *p.*93. 682.2. Eſtant Pape il fait Anaſtaſe ſon Vicaire en Illyrie &c. *p.*417.
Leonce Ev. Arien à Ant. *p.*125. traite la fuite de S. Athanaſe de timidité, *p.*189.
Lerene Ev. de Secore, aſſiſte au C. de Sard. *p.*689.1.
Leto ville d'Eg. *p.*23.
Letoius Ev. de Melitine, chaſſe les Meſſaliens &c. *p.*534.
Leuce auteur des actes apocryphes de Saint Jean, *p.*494.
Leuſiboras, livre apocryphe des Priſcillianiſtes, *p.*495.
Libere eſt fait Pape en 352, *p.*138. eſt tenté de ſe ſeparer de S. Athanaſe, *p.*139. Sur ſa premiere lettre aux Orientaux, *p.*139 69?.696. Il confirme le decret du C. d'Alex. *p* 207. Profeſſions de foy de luy & de S. Athanaſe ſuppoſées, *p.*249.714. Damaſe Diacre, puis Preſtre, & ſon grand Vicaire, dit-on, luy ſuccede &c. *p.*387.
Libye Cyrenaique, dependoit du patriarcat d'Alex. *p.*714.2.
Licent diſciple de S. Auguſtin, *p.*473.
Liege: le ſiege epiſcopal de Maſtrict & de Tongres y eſt transferé par S. Hubert, *p.*386.
Lignedon, ville de la Macedoine, c'eſt Lychnide, *p.*684.1.
Lion, metropole de la Gaule Celtique ou Lionnoiſe, *p.*545.
Loüange: il vaut mieux ſe taire que de louer, *p.*446.
Loup Diacre de Rome en 366, elit l'Antipape Urſin, *p.*389, eſt banni avec luy, *p.*389.
S. *Luce* d'Andrinople aſſiſte p.e. au C. de Sard. *p.*95.684.2|688.1.

Luce Pr. envoyé par Libere à S. Athanaſe, *p.139.*

Luce Arien ſucceſſeur de George, *p.203*, vient trouver Jovien contre S. Athanaſe &c. *p.222-224*, ne peut retourner à Alex. du vivant de S. Athanaſe, *p.230.237*: aprés la mort duquel il perſecute les Catholiques, *p.607*. exerce d'horribles cruautez ſur les ſolit. *p.608-615.*

Luce iotrus & hai a Sam. *p.331.332.*

Lucien d'Arques aſſiſte co 363 au C. d'Ant. *p.765 1.*

Lucifer de Cagliari ; Saint Athanaſe loy demande ſes écrits, *p.195.196*, va en 362 à Ant: &c. *p.205.352*, y ordonne Paulin, *p.354.* Le C. d'Alex. luy écrit &c. *p.209.* Il fait ſchiſme, *p.213.356.*

Lucille Ev. de Verone aſſiſte ao C. de Sard. *p.90.94.683.1*: ce qo'on en ſçait, *p.91.*

Lucine d'Andalouſie, ferme dans la foy, *p.518.*

Lupicien ou *Lupicin* General & Conſul en 367, *p.528.*

Lucius General ſous Trajan, brule Edeſſe, *p.280.*

Lychnide, ville de la Macedoine, *p.684.1.*

M

Macaire de Piſpir gouvernoit ce monaſtere avant 330, *p.808.1.*

Macaire Pr. d'Alex défend S. Athanaſe, *p.19.* eſt accuſé d'avoir rompu uo calice, & juſtifié, *p.20-23* on ne voit pas s'il a eſté banni, *p 64.*

Macaire Di. d'Alex. mande de C P. à Alexandre de Theſſalonique la decouverte d'Arſene, *p.28*, fut p.e. depuis fait Pr. *p.64.*

Macaire ou Arius de Petra ſe joint aux Catholiques du C. de Sard. &c. *p.98.99.*

Macaire: divers Saints de ce nom, *p.574.575.*

Macaire Pr. Luciferien enterré à Oſtie ou Pouzoles, *p.404.405.*

S. *Macaire* d'Eg. *V. ſon titre p.574.* S. Juſt de Lion ſe retire auprés de luy, *p.549.*

S. *Macaire* d'Alex. Pr. des Cellules. *V. ſon titre p.620*, fut diſciple de S. Antoine, *p.228.*

Macerece ville, c'eſt Marathon, *p.684.1.*

Macedoine Ev. Arien de Mopſueſte, *p.16*, aſſiſte au C. de Tyr, *p.35.* S. Athanaſe le recuſe pour juge, *p.42.* Il eſt deputé à la Marcote, *p.49*, vient au C. de Sard. *p.95 686.1.*

Macedone Ev. d'Ulpiane aſſiſte au C. d: Sard. *p.684.1.*

Macedone Pr ſous S. Paul de C P. *p.69*, fait un ſchiſme & uoe hereſie ſur le S. Eſprit *p.197.*

Macedone medecin ſe fait ſolitaire, *p.306.*

Macedone grand maiſtre du Palais co 381, *p.503.*

Macrin Ev. de Paleſtine en 349, *p.p.128.*

Magnus Ev. de Cale de aſſiſte en 363 ao C. d'Ant. *p.764.2.*

Magnus Ev. pourſuit les Priſcillianiſtes devant Maxime, *p.506.*

Mambré magicien de Pharaon : S. Macaire viſite ſon tombeau, *p.634-637.*

Maquette Pe. d'Alex. ſe fait Arien, *p.170.*

Maras diſciple de S. Ephrem, *p.298.315.*

Marathon, ville de l'Atrique, *p.684.1.*

Marc auteur des Marcoſiens, *p.791.1.*

Marc d'Arethuſe vient au C. de Sard. *p.95.*

Marc de Piſcie ou Phocée aſſiſte au C. de Sard. *p.684.2.*

Marc fait Ev de Peluſe par S. Athanaſe, *p.39.*

Marc de Zigoes & *Marc* de Philes aſſiſtent en 362 au C. d'Alex. *p.206.597.2.*

S. *Marc* ſolitaire des Cellules, voit S. Athanaſe *p.226.811-813.*

Marc de Memphis, Manichéen, magicien, auteur des Priſcilliniſtes, *p.491.791.*

Marcel d'Ancyre aſſiſte au C. de Tyr, *p.35*, s'oppoſe à la condannation de S. Athanaſe, *p.58.* Protogene de Sard. le ſoutient, *p.94.* Il vient au C. de Sard: *p.95*, où il eſt reconnu innocent, *p.105.* Le C. écrit pour luy, *p.108.* Conſtance le rétablit, *p.127.* Le C. d'Ant. co 379 l'anathematize, *p.508.* S Athanaſe ne l'a point app.traité d'heretique, *.718 1.*

Ste *Marcelle* veut imiter les Saints ſolitaires; *p.76.*

Marcellin ſolitaire : S. Athanaſe luy écrit ſur les pſeaumes, *p.256.*

Marcellin Pr. ſectateur d'Urſio, banni &c; *p.395.*

S. *Marcien* ſolitaire de Calcide, *p.478.*

Marcien banquier Meſſalien, *p.536.*

Marcien Empereur rend aux Clercs le pouvoir de ſocceder, *p.398.*

Marcote, canton du dioceſe d'Alex. *p.20.* Les Ariens y voot informer avec violence contre S. Athanaſe, *p.47.57.*

Ste *Marie* Vierge Mere de Dieu, les Meſſaliens ne l'honoroient point, *p.132.*

Ste *Marie* Majeor egliſe de Rome, *p.388.*

Marie niece de S. Abraham : S. Ephrem la viſite & l'inſtruit, *p.296.*

Marivien Vio d'Eſpagne en 381, *p.504.*

Maris Ev. Arien de Calcedoine, *p.6*, ſe joint à Euſebe contre S. Athanaſe, *p.16*, aſſiſte au C. de Tyr, *p.35*, & Athanaſe le recuſe pour juge; *p.42.* Il eſt deputé à la Marcote, *p 49*, p.e. venu trouver Conſtance n enſorte du jugement de Tyr; *p.61*, vient ao C. de Sard, *p.95.685.1*, o'y demande pour pardon, *p.688.2*, vivoit encore en 363, *p 764.2.*

Maris eſt fait Ev. de Dolique en 379 ou 380, *p.535.*

Maronée, ville inconnue eo Acaïe *p.684.1.*

Marsis de Mayroce aſſiſte au C. de Langres, *p 685.1.*

Martin Ev. de Lion vers 390, *p.551.800.1.*

S. *Martin* traite Priſcillien d'heretique, *p.502.* s'oppoſe à ce qu'il ſoit jugé par l'Empereur, *p.505.506.* ſe ſepare des Ithaciens, puis leur cede un moment, *p.510-512.*

Martyre de Naple aſſiſte au C. de Sard. *p.684.1.*

Martyrs : on portoit à manger ſur leurs tombeaux, *p.466.* S. Ambroiſe le défend à cauſe de l'abus, *p.468.* Les Meſſaliens n'honoroient qui les Martyrs, *p.532.*

Martyriens les meſmes heretiques que les Meſſaliens, *p.533.*

S. *Maruthas* condanne les Meſſaliens, *p.533.*

Maſſilie, province inconnue marquée dans le C. de Sard. *p.93.*

Materne S. Servais y transfere le ſiege epiſcopal de Tongres, *p.382-384.*

Matines ; des ſolitaires avoient 12 Pſeaumes &c. *p.594.*

Maxime le meſme que Latronien, *p.508.*

S. *Maur* enfant Martyr à Rome, *p.422.*

Maxime Ev. de Luque aſſiſte au C. de Sard. *p.683.2.*

S. *Maxime* de Jeruſalem vient au C. de Tyr, *p.35.* S Paphnuce l'en fait ſortir, *p.42.661.2.* Il ſigne le C. de Sard. *p.108*, reçoit en paſſant S. Athanaſe dsns ſon Concile, *p.128*, ordonne S. Cyrille Pr. *p.428*, deſigne, dit on, Heracle ſon ſucceſſeur, *p.780.2*, meurt vers 350, *p.429.*

S. *Maxime* Ev. de Naple en 355, *p.683.1.*

Maxime Preſet d'Eg. en 355, *p.151.*

Maxime Dt. d'Ant. aſſiſte en 362 au C. d'Alex. *p.205.352.*

Maxime Lecteur eſt envoyé à Draconce par S. Athanaſe, *p.146.*

Maxime Empereur, ſa fille eſt guerie par S. Allire, *p.425*, prend la pourpre en Angleterre en 383, *p.505.* S. Martin veut l'empeſcher de juger les Priſcillianiſtes, *p.505.506.* Il en fait executer & bannir, *p.506.507*, écrit au Pape Sirice, *p.508*, oblige S. Martin de communiquer avec les Ithaciens, *p.512.*

Maxime philoſophe à qui S. Athanaſe écrit, *p.254*, p.e. celui qui ſe fit ordonner Ev. de CP. *p.413.*

S. *Maxime* Ev. de Verone à la fin du IV. ſiecle, *p.91.*

S. *Maximilien* Martyr ſous Julien, *p.552.*

S. *Maximin* Ev. de Treves reçoit S. Athanaſe banni, *p.66*, porte Conſtant à demander le C. de Sard. *p.89*, eſt témoin des entretiens de Saint Athanaſe avec ce prince, *p.90.91*, aſſiſte au C. de Sard. *p.94.685.1.* Les Euſebiens l'excommunient, *p.116.*

Maximin Prefet de Rome tres cruel, depuis 367, juſqu'en 370 &c. *p.394.*

Megare, ville de l'Acaie, *p.684.1.*

Mehersate Roy des Parthes abandonné par Abgare, *p.279.*

Melanie l'ayeule reçoit de S. Athanaſe une peau de brebi, *p.225.642.812.1*, ſouffre, & aſſiſte les perſecutez ſous Valens, *p.615*, réunit des Macedoniens &c. à l'Egliſe, *p.435.*

Melece renouvelle le ſchiſme en mourant, *p.14.*

Les *Meleciens* ſchiſmatiques s'uniſſent aux Ariens contre S. Athanaſe, *p.15.16*, inventent diverſes calomnies contre luy, *p.18-40.*

S. *Melece* d'Ant. *V. ſon titre p.341.* Le C. d'Alex. écrit ſur le ſchiſme d'Ant. ſans parler de ce Saint, *p.209.* S. Athanaſe vouloit, dit-on, communiquer avec luy en 363, *p.221.* S. Euſebe de Sam. le fait elire Ev. d'Ant. &c. *p.320.* On le maltraite à Rome, *p.407.* Il s'unit à S. Cyrille de Jeruſalem, *p.433*, fait Diodore Pr. *p.559*, puis Ev. de Tarſe, *p.561.*

Meleciens Catholiques unis à S. Melece, *p.350*, cherchent à s'unir aux Euſtathiens, *p.353.*

Melitene dans la petite Armenie, *p.324. 764.2.*

Memphis eveſché d'Eg *p.14.*

Menelaite dans la premire Eg. *p.698.1.*

Menophante d'Epheſe Arien vient au C. de Sard. *p.95*, qui le depoſe, *p.106.*

Mercure de Soiſſons aſſiſte p.e. au C. de Sard. *p.685.1.*

Mere Chrétienne dans Sainte Monique, *p.481, &c.*

Merida, mettopole de la Luſitanie, *p.498.*

Meſſaliens heretiques. *V. leur titre p.527.*

Meſſe : Ste Monique y aſſiſtoit tous les jours, *p.450*, à quelle heure on la diſoit ſelon les differens temps *p.778.2.* En participant aux Myſteres les Fideles s'écrioient : j'attens la reſurrection des morts & la vie au ſiecle futur, *p.752 1.* La celebration de la Meſſe romp le jeûne, *p.497.* Un Pr. fornicateur puni pour l'avoir dite, *p.644.*

Methebe monaſtere, *p.748.2.* Saint Ephrem écrit aux moines de ce lieu, *p.299.*

Methone, ville d'Aſie ou d'Acaïe, *p.684.2.*

Moines ; exclus des ſucceſſions, *p.397.398.* Valens les perſecute, *p.608.808.* On n'eſt moine que pour ſouffrir, *p.443.* Un moine doit craindre de ſortir de ſa cellule, *p.444.645*, de peur que ce ne ſoit la vanité qui l'en tire, *p.637.638*, eſt heureux de ſe jouer du monde, *p.591.* Eloigné des ajuſtemens ſeculiers, *p.623*, il ne doit avoir que des méchans habits, *p.447.644.* On n'eſt pas moine des qu'on pratique des auſteritez &c. *p.450.* Devoir d'un moine, *p.584*, fuir le monde, *p.585-587*, ſe faire violence & ſe ſurmonter en tout, *p.588.589*, prevenir le freres qui l'ont offenſé, *p.616.623*, chercher tous les moyens d'avancer dans la vertu, *p.622.* On enterre un

ſolit. avec ſon argent, *p.629.* Une femme meort en Sceté ſnus l'habit d'nn ſolit. *p.490.*

Ste *Monique* mere de S. Auguſtin. *V. ſon titr p.455.*

Mo tan apporte une lettre de Conſtance à S. Athanaſe en 353, *p.141.*

S. *Menulphe* Ev de Maſtricte o 562, baſtit une egliſe de S. Servais, *p.385.*

Mopſ eſte, ville de Cilicie, *p.16.*

Mere, ville incnnnue en Acaie, *p.684.1.*

M r ifications de S. Marcien, *p.478*, d'Enſebe ſon diſciple, *p.483*, de S Beſarinn, *p 485.426*, de Piot, *p.571*, de S. Macaire d'Eg. *p.582.584*, de S. Macaire d'Alex. *p.629.634.*

Mor s: On les cnnſervoit ſur des lits en Eg. &c. *p.250.* S. Ephrem demande qu'on faſſe pour luy de frequentes oblatinns, & qu'on en faſſe memoire le 3n^e jour, *p.313.* On ne tranſportnit point un mort par les villes *p.375*, cierges, chant des pſeaumes aux convnis &c. *Ib.* S. Macaire reſſuſcite nn mort, *p.599.600*, en fait parler d'autres, *p.601.602.*

Meſe de Thebes aſſiſte ao C. de Sard. *p.684.1.*

Mouch r.n: S. Macaire ſe punit rignureuſement d'en avnir tué un, *p.633.*

Moyſe V. Barcepha.

Moyſe ſnlitaire de Libye, *p.572.*

Moyſe ſolit. poſſedé gueri par S. Macaire, *p.605.*

Muis Ev. banni en 356, avoit eſté moine, *p. 273.697.2.*

Murſe, ville de la Pannonie, *p.16.95.*

Murſe Pr. porte à Saint Athanaſe une lettre d'Urſace & de Valens, *p.132.*

Muſone celebre Ev. de Neoceſarée dans le Pont, *p.554.*

Muſonie, Comte accompagne les Ariens an C. de Sard. *p.97.*

N

Naiſſe, ville de la Dace, *p.94.116.*

Naples, villes de la Macedoine & de l'Acaie, *p.684.1.*

Nare ſſe de Neroniade aſſiſte au C. de Tyr, *p.35.* S. Athanaſe le recuſe poor jnge, *p.42*, ne fut pnint depnté à la Mateoie, *p.49.* vient au C de Sard. *p.95*, qui le depoſe *p.106.* Il traite la fuite de S. Athanaſe de la cheté, *p.189.*

Narda e Ithacien ſe demet de l'epiſcopat, *p.515.*

Nectaire elu en 381 Ev. de CP. *p.414.*

Nem ſin p.c. greffier, *p.223.*

Neotere Ev. aſſiſte au C. de Valence, *p.557.*

S. *Nepotien* Ev. de Clermont en Auvergne, *p.426.*

Nepotien neveu d'Heliodore elevé à Aqoilée, *p.402.*

Ner niade, ville de Cilicie, *p.35*

Nyſter Preſet d'Eg. en 349, *p.122.* Conſtance luy mande d'abolir tout ce qu'on avoit fait contre S. Athanaſe, *p. 125*, luy écrit en ſa faveur, *p.135.*

Nicet, Ev. de Mayence vers 375, *p.557.*

Nicie, ville d'Eg. *p.23.*

Nicolas Pr. & moine prés de Zeugma, *p.340.*

Nicople, ville de Thrace ou d'Epire, *p.684.1.*

Nilammon Ev. d'Eg. banni en 356. *p.697.2.*

Nocome dit Ev. de Troade en 347, *p.686.1.*

Noel: pourquoi l'Egliſe a défendu de jeûner ce jnur, *p.497.*

O

Obeiſſance eſt la grande perfection, *p.450.*

Olybre Preſet de Rome en 368, *p.774.1.*

Olympe de Dnlique vient au C. de Sard. *p. 95.682.1.*

Olympe d'Enns propoſe divers Canons ao C. de Sard *p.109.113.684.2.*

Olympiade mariée à Arſace Roy d'Armenie *p.193.703.2.*

Onagre miniſtre des ioiqnitez d'Eſtienne d'Aot. &c. *p.119-121.*

Onuphis, dans la premiere Eg. *p.697.2.*

Opa a e, ville inconnue de Theſſalie, *p.684.1.*

Optatun de Tnyes aſſiſte au C. de Sard. *p. 685.1.*

Orſa, antrefois Edeſſe, *p.279.*

Orſen Ev. d'Erythes en Libye, *p.238.*

Orient: étendue du comté d Orient, *p.26.*

Origene diſciple de S Antoine, *p 454.*

Origene nev u de Draconce d'Hermopole, *p.147*, diſciple de S. Pambon, *p.453.*

Orſiſe Abbé de Tabene depnté à S. Athanaſe, *p.130*, qui luy écrit en 365, *p 226.*

Ornige Ev. au lieu d'Inſtance, *p.792.2*, eſt banni par les Priſcillianiſtes, rétabli en 400; *p.503.523.*

Oſius aſſemble nn Cnncile à Alex. en 324, *p.21*, porte Cnnſtant à demander celui de Sard. *p.89*, eſt témoin des entreriens de S. Athanaſe avec ce prince, *p.91*, preſide au C. de Sard. *p. 93 101.108.682.683*, propoſe divers Cannns, *p. 109.* Les Euſebiens à Philippople l'excommunient, *p.116.*

Oſrhoene: étendue, ſitnation &c. de cette prnvince, *p.279.*

Oſſenoba, ville celebre dans la Luſitanie, *p. 792.1.*

Oſtie: l'Eveſque d'Oſtie ordonnoit celoi de Rome, *p.388.*

Othrée Eveſque de Melitene, *p.328.764.* *p.*

P

Saint *Pacien* Ev. de Barcelone. *V. ſon titre p.557.*

S. *Pacome*: Dieu luy revele la vertn de Saint Athanaſe, *p.9.* qu'il revere ſans oſer ſe preſenter à luy, *p.30.31.* Saint Athanaſe le fait connoiſtre à l'Occident, *p.76.* Il predit le retour de S. Athanaſe,

haſe, p. 111, meurt en l'an 348, p. 130.

Paconie ou *Paquyne* Ev. Melecien ſe plaint de S. Athanaſe au C. de Tyr, p. 39.

Paeſe ſolit. vies vertueuv, p. 447. 617. S'il en faut diſtinguer deux, p. 789.

Paix s'humilier dans la paix &c. p. 490.

Palæ iſqui bourg de la Libye, p. 234.

Palais officier : les Ecrlaſiaſtiques d'Alex. & de la Marcote luy adreſſent une proteſtation contre les deputez du C. de Tyr, p. 56.

Palade de Dio aſſiſte au C. de Sard. p. 684. 1.

Pallade grand maiſtre de Palais, p. 136. 137.

Pallade Pr. écrit à S. Athanaſe &c. p. 246. 247.

Pallade ſolit. écrit à S. Baſile, p. 435.

Pallade Ev. Arien condanné en 381, p. 548.

Pallade diſciple de S. Macaire d'Alex. en 391, p. 809. 1, puis Ev. d'Helenople, p. 643, témoin de pluſieus miracles de S. Macaire, 644 645.

Pallade ſolit. d'Eg. devient fanatique &c. p. 755. 1.

Palte, ville de Syrie, p. 209. 765. 1.

Saint *Pambon* Pr. Abbé, & Confeſſeur. *V. ſo titre* p. 445, vient à Alex. p. 143, eſt banni pour la foy, p. 611. fait enterrer un moine avec ſon argent, p. 629

Pamenon Abbé pres d'Antinoé, conſole Saint Athanaſe &c. p. 218. 220.

Pamun, nom ſyriaque des Meſſalieus, p. 32.

Pape le jugement des Eveſques luy eſt remis par Valentinien, p. 392. 393 V. Appellations.

Paphnuce nom en commun en Eg. p. 811. 1.

S. *Paphnuce* Ev. & Confeſſeur fait ſortir S. Maxime du C. de Tyr, p. 41. 661. 2, ſigne le C de Sardique, p. 108.

Paphnuce moine Melecien de Thebaïde, p. 27.

Paphnuce Ev. d'Eg. obligé de s'enfuir en 356, p. 498. 1.

S. *Paphnuce* ſolit. de Sceté, p. 540. 591 617.

S. *Paphnuce* ſolit. de Nitrie, p. 618 619

Parcome port de mer dans la Libye Marmarique, p. 697 2.

Parure conté pour rien par les Priſcillianiſtes, p. 495, & par les Meſſaliens, p. 532.

Parœcople ou *Paræcope*, ville de la Macedoine, p. 684. 1.

Paſcaſe Ev de Vienne, p. 708. 2.

Paſcaſin ennuque remue en 381 pour l'Antipape Urſin, p. 414.

Paſteur ou *Paſtre* ſolitaires de Meſopotamie &c. 292. 214.

Paternel Ev. Priſcillianiſte de Bragne, p. 510 ſe detrompe par les livres de S. Ambroiſe, p. 521 & eſt receu dans le C. de Tolede, p. 532

Patience amour extraordinaire d'une dame pour la patience, p. 232. 233 Exemples de celle de S. Macaire, p. 577. 578. 581.

Patres, ville de l'Acaïe, p. 684. 1.

Patrice de Palte aſſiſte au C. d'Ant. en 363, p. 209. 765. 1.

Patrice pere de S. Auguſtin, p. 458. 459.

Patrice accuſateur des Priſcillianiſtes, p. 507.

Patrophile de Scythople, aſſiſte en 335 au C. de Tyr, p. 35. S. Athanaſe le recuſe, p. 42. Il irrite Conſtantin contre ce Saint, p. 61, a pour ſucceſſeur eſté depoſé à Sard. p. 106.

Patrum ou *Patrum* Ev. de Merida, p. 520.

S. *Paul* premier ermite meurt dans la communion de S. Athanaſe en 341, p. 78.

Paul Ev de Tyr oblige Atſene de ſe reconnoiſtre, p. 27.

S. *Paul* de C P. aſſiſte, dit on, au C. de Tyr, p. 58. S. Athanaſe le voit en 338 rétabli à C P. p. 69 Protogene de Sardique le ſoutient, p. 94. Conſtance le rétablit, p. 127. Il n'aſſiſte point au C. de Sard. p. 686 688.

Paul Pr. d'Alex. banni p. e. en 335, p. 64, reconnu innocent par le C. de Sard. p. 105.

Paul Pr. envoyé par Libere à S. Athanaſe en 352, p. 139.

Paul Pr. de la Perſée à Alex. p. 140.

Paul Ev. de Tivoli ordonne Urſin Antipape, p. 387. 388.

Paul Ev. de Paris vers 374, p. 554.

S. *Paul* Ev. de Tricaſtin p. 554. 806.

Deux *Pauls* ſolit. de S. é, p. 617.

Paul de Pherme conſulte S. Macaire, p. 647. 813.

Paul d'Oxyrinque ſolitaire fort auſtere, p. 813 2.

Paul Ev. d'Emeſe partiſan de Neſtorius, p. 243.

Ste *Paule* voit Paulin à Ant. en 386, p. 372, eſtoit à Nitrie en 385, p. 627.

S. *Paulin* de Treves envoie à S. Athanaſe la retraction d'Urſace & de Valens, p. 131.

Paulin Prefet d'Ant. envoie deux Diacres au C. d'Alex. en 362, p. 206. 352, eſt fait Ev. par l'heſer, p. 213. 354, ſigne le C. d'Alex. p. 212. 221. 359 n'eſt point banni, p. 350 refuſe tout accord avec S. Melece, p. 364 365, n'en accepte point en 379, p. 368, le rejette encore en 380 &c. p. 370 l'accepte enfin, p. 371. 767. Damaſe luy écrit, p. 422. Ce qu'on ſçait de luy, p. 372.

Paulonas diſciple indigne de S. Ephrem, p. 315.

Payſe ou *Payſien* p. e. le meſme que Paeſe p. 449.

Peché nul n'en eſt exemt ici bas, p. 441. 442 Dieu n'en eſt point l'auteur, mais l'ordonateur, p. 472. Envisager les ſiens, non ceux d'autrui, p. 577. Le peché ne met point ceux qui ont inſenſibles & indifferens aux biens & aux maux d'ici bas, p. 590.

Pederote Ev. d'Heraclée, p. 33.

S. Pelage de Laodicée aſſiſte au C. d'Ant. en 363, *p.351*, & en 379, *p.367*.

Pelagiens ſectateurs des Meſſalieos, *p.530*.

Peluſe, ville de la premiere Auguſtamoique, *p.25*.

S. Pemen remarque les vertus de S. Pambon, *p.446*.

Penſées mauvaiſes, ne s'en pas troubler, les eloigner, & prier, *p.441.442*.

Pergame, villes en Aſie & en Thrace, *p.686.2|765.2*.

Perinthe ou Heraclée, ville de la Thrace, *p.33*.

Perſecution: les travaux de la fuite plus rudes que la mort &c. *p.183.189*.

Peſyre ſolitaire de Sceté, *p.617*.

Petra extremité du deſert de Sceté, *p.579*.

Petrone ſuperieue de Tabenne mort en 348, *p.130*.

Phalara où Jacob reocontra Rachel, *p.495*.

Phalere Ev. de Tarſe en 394, *p.562*.

Phargamon daos la petite Armenie, *p.323*.

S. *Phebade* eſt p.e.le Fitade du C. de Saragoce en 380, *p.499*, & le Fegade du C. de Valeoce, *p 554*.

Phermé, montagne habitée de ſolitaires, *p.579.647*.

Philagre Prefet d'Egypte payen ſe livre aux Ariens, *p.52*. Les Eccleſiaſtiques de la Marcote luy adreſſeot une proteſtation contre les commiſſaires, *p.56*. Il aſſiſte à l'iotruſion de Gregoire à Alex. *p.79*, la ſoutieot par d'horribles vinlences, *p.80-88*, apprend à S. Serapinn le martyre de S. Paul de CP. *p.145*. S. Gregoire de Nazianze le loue ſans le connoiſtre, *p.664.665*.

S. *Philaſtre* Ev. de Breſſe. *V. ſon titre p.541*.

Philes dans la 2.e Thebaide, *p.697.2*.

Philippe Prefet du Pretoire eo 350, *p.135*.

Philippe Abbé de Jeruſeo voye à S. Athanaſe des reliques de S. Jean, *p.213*.

Philippe Ev. de Parme vers 380, *p.777.1*.

Philon Ev. d'Eg. baooi en 356 &c. *p.171.172.697.2*, ordonne Sidere Ev. de Palebiſque, *p.234*.

Philoſtorge tres mauvais hiſtorien, *p.44*.

Philoxene Pr. legat du Pape à Sard. *p. 93. 682.2*.

Philumene rebelle io connu ſous Conſtantin, *p.19*.

Philumene Ev. de Ceſ. en Pal. *p.434*.

Phocée, ville de l'Aſie, *p.584.2*.

Photin diſciple de Marcel fait condanner ſno maiſtre, *p.136*, eſt anathematizé par le C. d'Ant. en 379, *p.368*.

Phragamée dans la ſeconde Eg. *p.697.2*.

S. *Pierre* Ev. d'Alex. a une viſion ſur les baptizez, *p 252*.

Pierre Ev. d'Eg. accompagne S. Athanaſe à CP. eo 335, *p.62.666.2*.

Pierre d'Hippes aſſiſte en 363 au C. d'Ant. *p.764.2*.

Pierre Eccleſiaſtique d'Alex. *p.248*.

Pierre Pr. d'Alex. voyage vers 349, *p.133*. S. Athanaſe le deſigne ſon ſucceſſeur, *p.350*. Il écrit à Diodore de Tyr, *p.238*, chaſſé d'Alex. ſe retire à Rome, *p.492*.

Pierre Cardinal eovoie uo bras de S. Athanaſe au mont Caſſin, *p.251*.

Pinne Abbé en Thebaïde cache & fait fuir Arſene, *p.26*, mande ſa decouverte à Jean Arcaph, *p.27*.

Pior Pr. de Nitrie & ſolitaire des Cellules, *V. ſon titre p.569*, viſite S. Pambon, *p.447*.

Piſon dit Ev. de Troade en 347, *p.686.1*.

Piſon d'Adanes & *Piſon* d'Auguſtople aſſiſtent eo 363, au C. d'ant. *p.764.1*.

Piſte eſt fait Ev d'Alex. par les Ariens eo 339, *p.73*.

Placille ou Flaccille d'Antioche aſſiſte au C. de Tyr, *p.35*. S. Athanaſe le recuſe pour juge, *p.42*.

Platée, ville de la Beocie, *p.684.1*.

Plene Ev. d'Eg. banni eo 356, *p.697.2*.

Pluſien Ev. Meleeien réoni à l'Egliſe, *p.658.1|664.1*.

Plutarque de Patres aſſiſte au C. de Sard. *p. 654.1*.

Plution Pr. d'Alex. banni p.e. en 335, *p.64*, reconnu innocent par le C. de Sard. *p.105*.

Poleme Comte écrit à S. Athanaſe en 349 &c. *p.123*.

Porphyre de Philippes aſſiſte au C. de Sard. *p.684.1*.

Porphyrion, extremité du deſert de Sceté, *p. 579*.

Poſſed d'uo appetit furieux, *p.605*.

Poſa e écrit à S. Athanaſe peo aprés le C. de Rimini, *p.195*.

Poſan e Priſcillianiſte arreſté dans les Gaules, *p.508*.

S *Potamon* accuſe Euſebe de Ceſ. dans le C. de Tyr, *p.40.41.661*, eſt martyriſé par les Ariens, *p.87*.

Potite Vicaire en 379, *p.776.2*.

Pratiques, ſuivre celles des Egliſes où l'on ſe trouve; *p.369*.

Predication: comment S. Ephrem s'acquitte de ce miniſtere *p 285-290*.

Preſtiges: une femme paroiſt cavalle, *p.603. 604*.

Preſtre ſoroicateur frapé d'une plaie horrible, *p.644*.

Pretexte Prefet de Rome en 367, *p.391*, & 368, *p.394*.

Pretextat Ev. de Barcelnoe en 347, *p.683.2*.

Priere, met le tentateur en fuite, *p 442*. S. Macaire eſt deux jours & demi ſans diſtraction

en priere, *p.638.639*, voit celles des autres, *p. 639.640.*

Priſcillien & les *Priſcillianiſtes* heretiques. *V. leur titre p.491.*

Pritanne. V. Britanne.

Probac: Chambellan de Juvien, *p.224.*

Procule fille Priſcillianiſte, *p.502.*

Proereſe de Sinope vient au C. de Sard. *p 95.*

Proſper dit Primat du Numidie, *p 422.*

S. *Protais* Ev. de Milan : ce qu'on en dit, *p. 91.683.2.*

S. *Proſte* Martyr à Rome, *p.422.*

Protogene Ev. de Sard. fort celebre en 347; *p.94.101.108.683.2.*

Providence : comment Dieu l'a fait reconnoiſtre à S. Ephrem, *p.264 271.*

Pſais Ev. d'Eg. obligé de s'enfuir en 356, *p. 698.1.*

Pſalliens heretiques Meſſaliens, *p.528.*

Pſammathie fobourg de Nicomedie, *p.19.*

Pſarphe Religieux de Tabenne &c *p.184.*

Pſeudeſprit Ev. d'Eg. banni en 356, *p.697.2.*

Pſois ſulit. de Sceté, *p.617.*

Ptenencyrte monaſtere de la Thebaïde, *p 26.*

Ptolemée Ev. de Rhinocorures vers 460, *p. 536.*

S. *Publie* Abbé pres de Zeugma. *V. ſon titre p.337.*

Purification de la Ste Vierge, quand celebrée *p.786.*

Q

Quereas moine à qui Saint Chryſoſtome écrit, *p.339.*

Quillene Ev. de Frejus vers 375, *p.553.*

Quintien uſurpateur du ſiege de Gaza vient au C. de Sard, *p.95*, qui ne le reconnoiſt ni Ev. ni Chrétien, *p.106.*

S. *Quirille* Ev. de Maſtrict, *p.386.*

Quirin: l'egliſe de Quirin à Alex. violences, qui commet Gregoire, *p.80-82.*

R

Rapert Ev. de Breſſe en 838, *p.542*, tranſfere le corps de S. Philaſtre, *p.543.*

Ratramne moine de Corbie, *p.668.2.*

Regin de Scupele aſſiſte, dit-on, au C. de Sard. *p.94.684.1.*

Reliques: S Athanaſe veut qu'on les mette en terre, non dans des urnes, *p.250.* On gardoit des habits &c. comme reliques, *p.313 375.* Aſcole de Theſſalonique envoie des corps de Martyrs à S. Baſile, *p.379.*

S. *René* Ev. de Maſtrict, *p.385.*

Reſtitute Ev. d'Afrique, evite par violence d'eſtre jugé, *p.411.*

S. *Reſtitute* Ev. de Tricaſtin, *p.555.*

Rhoas, ville du Diarbek, autrefois Edeſſe, *p. 279.*

Rhodane Ev. aſſiſte au C. de Valence, *p.557.*

Romain Ev. de Porto vers 380, *p.777.1.*

Rome : un vuit dans la lettre du C. de Sard. qu'il eſt raiſonnable de raporter au ſiege de S. Pierre ce qui ſe paſſe dans le Provinces, *p.109.* Il permet aux Ev. d'appeller au Pape, *p.110.&c.* V. Appellations.

Ruſe partiſan de l'Antipape Urſin, *p.392.*

Ruſe Ev. Eſpagnol pourſuit les Priſcillianiſtes, *p.506.*

Ruſin receveur general en 350, *p.137.*

Ruſin ſectateur de l'Antipape Urſin, *p.392.*

Ruſin d'Aquilée auteur peu exact, *p.653.1*, réunit diverſes perſonnes à l'Egliſe, *p.435*, eſt perſecuté pour la foy, *p.614*, viſite S. Macaire, *p.642.*

Ruſin aſſiſte en 400 au C. de Tolede, *p.520.*

Ruſtician Ev. S. Athanaſe luy écrit, *p.207.*

S

SAINT *Saba* Martyr, dont Aſeule envoie le corps à S. Baſile &c. *p.379 721.722.*

Sabas un des auteurs des Meſſaliens, *p.528.*

Sabin Di. de Milan deputé en Orient vers 372, *p.399.401.*

Sabinien de Zeugma aſſiſte au C. d'Ant. en 363, *p 764.2.*

Saïs, dans la premiere Pg. *p.698 1.*

Salia, *Salien*, ou *Sallen* General & Conſul en 348, *p 118*, fait depoſer Eſtienne d'Ant. *p.120.*

Salvien Ev. Priſcillianiſte, *p 498*, condanné dans le C. de Saragoce, *p.500*, fait Priſcillien Ev. *p.501*, va en vain en Italie, *p.502.503.*

Sa e Ev. condanne les Meſſaliens, *p.533.*

Sarmede jeûné app. à Alex. *p.167*, en Afrique, à Rome non à Milan, *p.469.*

Samoſates ville celebre ſur l'Euphrate, *p 319*, tres Catholique, *p.330-332.*

Sanctiſſime Pr. revient en Occident en 373, *p.403.*

Sapor General donne les egliſes aux Catholiques, *p.369.*

Sarapammon Ev. d'Eg. banni par les Ariens, *p.187.*

Sardinie metropole de la Dace &c. *p.92.* Hiſtoire du C. de Sard en 347, *p 92-115.*

Satanins, Meſſaliens adorateurs de Satan, *p. 528.*

Savin d'Arles, *p.557.*

Sceté: deſcription de ce deſert, *p.579 580.806.*

Scio ou *Scy hople*, ville inconnue de la Dace, *p.684.1.*

Ste *Scholaſtique* vierge d'Avergne, *p.427. 428.*

Scupele ville de l'Archipelage, *p.94.*

Scupi, ville de la Dardanie, *p 684.1.*

Sebaſte, ville de la petite Armenie, *p.343.*

Sebaſtien Duc d Eg. en 356, *p.157*, appuie

l'intruſion de George à Alex. par toutes ſortes de violences, *p.* 152-170.

S. *Second* Pr. de Libye martyrizé par un *Second* Ev. Arien de Ptolemaïde, *p.* 176.

Secore, ville inconnue en Acaïe, *p.* 684. 1.

Seleucie ou *Seleucobele*, ville de Syrie, *p.* 484. 764. 2.

Seleucus premier Roy de Syrie baſtit Edeſſe, *p.* 279.

S. *Serapion* moine & p. c. Martyr, *p.* 145.

Serapion porte une lettre de Saint Athanaſe à Alexandre de Theſſalonique, *p.* 28.

Serapion Ev. de Tentyre parle à S. Athanaſe de S. Pacome, *p.* 30.

S. *Serapion* de Thmuis ſigne le C. de Sard. *p.* 608: ce qu'on en ſçait, *p.* 143-145-174. Il engage S. Athanaſe à écrire contre les Macedoniens, *p.* 197.

Divers *Serapions* ſolitaires, *p.* 618.

Seration le Sindonite donne, dit-on, juſqu'à ſon livre de l'Evangile, *p.* 790. 1.

Serres, village de la Touraine où eſt le chef de S. Athanaſe, *p.* 251.

S. *Servais* Ev. de Tongres. *V. ſon titre p.* 382, aſſiſte au C. de Sard. *p.* 685. 1.

S. *Severe* de Ravenne aſſiſte au C. de Sard. *p.* 604. 683. 2.

Severin de Sens aſſiſte au C. de Sard. *p.* 685. 1.

Severe Pr. refuſe Lampece Meſſalien, *p.* 530.

Sicile p. c. ville d'Orient, *p.* 764. 2.

Sicine egliſe de Rome, *p.* 387, app. la baſilique de Libere, *p.* 773. 2, auj. Ste Marie Majeur, *p.* 388.

Sidere Ev. ordonné par Philon ſeul, *p.* 172, eſt transferé à Ptolemaïde &c. *p.* 234.

Sigore ou *Sigoron* montagne vers Niſibe, *p.* 895.

Silvain de Tarſe Semarien reçoit S. Cyrille, *p.* 431.

S. *Similin* 3e Ev. de Nantes, *p.* 554.

Simplice d'Autun aſſiſte au C. de Sard. *p.* 685. 1.

Simplice Vicaire de Rome en 374, *p.* 404. executé à mort en 376, *p.* 776. 1.

Simplice Ev. d'Autun & *Simplice* Ev. de Sens, *p.* 553.

S. *Simplicien* de Milan conſulté par le C. de Tolede, *p.* 522.

Singidon, ville de la Meſſie, *p.* 16.

Sirice Pape, Maxime Emp. luy écrit ſur les Priſcillianiſtes &c. *p.* 508. 509. 519. 795. Il condamne les Ithaciens, *p.* 516, écrit p. c. pour leur réunion, *p.* 519, répond à Hymete, *p.* 777. 2.

Siſinne Ev. de C P. écrit contre les Meſſaliens, *p.* 535.

Sœurs ſpirituelles des Eccleſiaſtiques, *p.* 396.

Solitaires: vertu de deux jeunes ſolitaires, *p.* 594. On en enterre un avec ſon argent, *p.* 629.

Sonaire philoſophe mis en pieces, *p.* 68.

Sophrone méchant moine de Rome, *p.* 397.

Sperance reçoit en 339 S. Athanaſe à Rome, *p.* 76.

S. *Spiridion* ſigne le C. de Sard. *p.* 608. 635.

Squelie, dans la premiere Eg. *p.* 698. 1.

Stercore Ev. de Canoſe aſſiſte au C. de Sard. *p.* 683. 2.

Suburbicaires, provinces ſous le Vicaire de Rome, *p.* 398.

S. *Sulpice* Ev. de Maſtrict, *p.* 385.

Superieur Ev. de Cambray aſſiſte au C. de Sard. *p.* 685. 1.

Syagre Ev. de Verone au IV. ſiecle, *p.* 91.

Sylme iſle, p. c. les Sorlingues, *p.* 507.

Symbole: S. Athanaſe n'en a point fait, *p.* 67. On ne ſçait point l'auteur du *Quicumque*, *p.* 67. 667. 671.

Symeon un des auteurs des Meſſaliens, *p.* 528.

Symeon ſolit. pres d'Edeſſe, *p.* 296, diſciple de S. Ephrem, *p.* 315.

Symeon diſciple de S. Marcien, *p.* 484. 485.

S. *Symeon* Stylite commence à paroître vers 423, *p.* 556. 1.

Symmaque Preſet de Rome en 384, *p.* 420.

Symphoſe Ev. Priſcillianiſte, *p.* 498, ſort du C. de Saragoce en 380, *p.* 500, ſon autorité parmi les Priſcillianiſtes &c. *p.* 518. Il ſe réunit à l'Egliſe, *p.* 519-523. 794-795.

Sympoſe Ev. aſſiſte au C. de Saragoce en 380, *p.* 500.

Sympronien Novatien refuté par S. Pacien, *p.* 537-539.

Synclece officier de Conſtantin, *p.* 18.

Ste *Syncletique* vierge d'Alex. ſon hiſtoire, *p.* 229-231. 710 711.

Syrien Duc d'Egypte vient oſter à S. Athanaſe les egliſes &c. *p.* 151, fait d'horribles violences pour prendre ce Saint, *p.* 153-155. Le peuple s'en plaint, *p.* 156.

T

Tabenne, S. Pacome y établit un monaſtere, *p.* 30.

Tanis, ville de la premiere Auguſtamnique, *p.* 19.

Taorge Ev. ordonne Epheſe Ev. Luciferien à Rome, *p.* 405.

Tatien heretique eſtoit d'Edeſſe, *p.* 282.

Tatien Preſet d'Eg. en 367, *p.* 232.

Taurus Comte écrit à S. Athanaſe de la part de Conſtance, *p.* 123.

Telaphe dit Ev. de Calcedoine, *p.* 686. 1.

Tenedo, ville de la Thrace, *p.* 684. 2.

Tentation, la plus dangereuſe eſt de ſuivre ſon cœur & ſes penſées, *p.* 444, combien le demon en met en uſage, *p.* 597.

Tentyre, ville de la haute ou 2e Thebaïde, *p.* 30. 39.

Tertulle Priſcillianiſte arreſté dans les Gaules *p.508.*

Thaddée va à Edeſſe & y établit la foy, *p. 281.*

Thalaſſe Comte écrit à S. Athanaſe de la part de Conſtance, *p.129.*

Thebes, villes de la Theſſalie, & de la Beotie, *p.684.2.*

Theodore Ev. Arien d'Heraclée, *p.16*, perſecute S. Athanaſe, *p.33*, aſſiſte en 335 au C. de Tyr, *p.35.* S. Athanaſe le recuſe pour juge, *p.42.* Il eſt deputé à la Marcote, *p.49*, vient au C. de Sard. *p.95*, qui le depoſe, *p.106.*

S. *Theodore* Abbé de Tabenne en 351, *p.140*, predit de grandes perſecutions, *p.141*, & la paix de l'Egliſe, *p.178*, Dieu luy reſeve la mort de Julien, *p.218.* S. Athanaſe le voit en 365, & le loue mort & vivant, *p.225.226.* Il eſt mort en 367, *p.708.709.*

Theodore d'Oxyrinque recordonné par George &c. *p.177*, eſt receu 2 prés 362, *p.207.*

Theodore ſe retire dans le monaſtere de S. Ephrem, *p.291.*

Theodore Ev. de Nicopole en 371, *p.362.*

Theodore de Phermé illuſtre ſolit. *p.450.*

Theodore de Mopſueſte diſciple de Diodore, *p.560*, qu'il deshonore par ſes erreurs &c. *p.565-568.*

Theodoſe I, eſt battiſé par Aſcole de Theſſalonique &c. *p.377.380*, donne les egliſes aux Catholiques, *p.389.390*, reconnoiſt S. Melece au C. de CP. &c. *p.373*, fait une loy ſevere ſur les Diaconiſſes, *p.398*, prie Damaſe de confirmer l'election de Nectaire, *p.414.*

Theodoſe II, fait des loix contre les Priſcillianeſtes, *p.526.527.*

Theodote fait Ev. d'Hieraple en 379, *p.334*, viſite S. Marcien, *p.482.* Theodote diſciple & ſucceſſeur de Theotecne, *p.339.*

Theodule de Trajanople perſecuté par les Ariens, *p.95.*

Theognis de Nicée Arien combatu par Saint Athanaſe dans le Concile de Nicée, *p.6*, anime Conſtantin contre ce Saint, *p.17*, eſt envoyé pour le jugement de l'affaire d'Arſene, *p.26*, obtient le C. de Ceſarée, *p.33*, aſſiſte à celuy de Tyr en 335, *p.35.* S. Athanaſe le recuſe pour juge, *p.42.* Il eſt deputé à la Marcote, *p.49*, eſtoit mort avant le C. de Sard. *p.95.*

Theognoſte homme admirable, *p.259.*

Theonas faux ſucceſſeur de S. Alexandre, *p. 655.1.*

Theopempte ſolit. tenté & ſecouru par S. Maxaire, *p.597.*

Theophile aſſiſte au C. de Tyr en 335, *p.35.* S. Athanaſe le recuſe pour juge, *p.42.*

Theophile d'Alex. perſecute les ſolit. *p.622.*

Theoſebe Coſmetor originaire d'Ant. *p.638.*

Theotecne diſciple & ſucceſſeur de S. Publie, *p.538.*

Theotecne neveu & ſucceſſeur de Theodote, *p.340.*

Theotime d'Arabie aſſiſte au C. d'Ant. en 363 *p.765.1.*

Theraſie, une des iſles Sporades, *p.684.2.*

Theſſalonique capitale de la Macedoine, *p. 94.378.* Aſcole ſon Ev. la preſerve des Gots, *p. 381.* Les Papes luy donnent leur vicariat de l'Illyrie orientale, *p.416.417.*

Thmuis, ville d'Eg. ſignifie boue &c. *p.144.*

S. *Thomas* envoie Thaddée à Edeſſe, *p.281*, y eſt enterré, *p.282.* Ses actes livre apocryphe, *p.494.*

Threſor de Manichée, livre apocryphe des Priſcillianiſtes, *p.495.*

Tiberien Priſcillianiſte banni, *p.567.* Marie ſa fille vierge pour ſe purger &c. *p.508.*

Tigiſe, ville de la Numidie, *p.41.*

S. *Tigrius* frere de S. Allure. *p.426.*

Timothee Pr. d'Alex. juſtifie à ſa mort S. Athanaſe &c. *p.44*, écrit eſtant Ev. à Diodore de Tyr, *p. 239.*

Timothée diſciple d'Apollinaire, *p.245*, recommandé par S. Athanaſe, *p.396*, eſt depoſé de l'epiſcopat en 377, *p.420.*

Timothée Salofacial Ev. d'Alex. en 460, *p.536.*

Tite de Boſtres aſſiſte en 363 au C. d'Ant. *p.359.*

Tolede, ville de la Carthaginoiſe, *p.520.* Il s'y tient un C. en 400, *p.519-524.*

Tongres, ville ancienne & forte de la ſeconde Germanie &c. *p.382*, peut avoir eſté pluſieurs fois ruinée &c. *p.384.*

S. *Torquat* Ev. de Tricaſtin, *p.555.*

Trojan receu à Edeſſe par Augare, *p.280.*

Travail des mains rejetté par les Meſſaliens *p.530.531.*

Treves, capitale des Gaules, d'Eſpagne, & d'Angleterre vers 380, *p.556.*

S. *Triphylle* de Ledres ſigne le C. de Sard. *p. 108.135.*

Tryphon de Marathon aſſiſte au C. de Sard. *p.684.1.*

Tuence Ev. dans les Gaules en 417, *p.516.*

S. *Turibe* Ev. d'Aſtorga, *p.519.*

Tyr en Phenicie : il s'y tient un C. en 335 contre S. Athanaſe, *p.34.*

Tyran Ev. Melecien réuni à l'Egliſe, *p.658.*

V

Vaches : les Egyptiens n'oſoient en immoler, *p.159.*

Valence en Dauphiné : il s'y tient un C. en 374, *p.551.*

Valens Ev. Arien de Murſe, *p.16*, aſſiſte au C. de Tyr, *p.35.* S. Athanaſe le recuſe pour juge, *p.42.* Il eſt deputé à la Marcote, *p.49*, irrite Conſtantin contre S. Athanaſe, *p.61*, vient au

C. de Sard. *p.95.686.2*, qui le depoſe, *p.106*. Il n'y demanda point pardon, *p.688.2*, n'eſt point abſous dans le C. de Milan, *p.694*. Il retracte ce qu'il avoit dit contre S. Athanaſe, *p.131-133. 695*. Il eſt condanné par le C. de Rome en 368 ou 369, *p.240*, & en 371, *p.400*.

Valens Ev. de Scin aſſiſte au C. de Sard. *p. 684.1*.

Valens ambaſſadeur de Magnence auprés de Conſtance, *p.137*.

Valens Empereur eſt obligé de laiſſer Saint Athanaſe en repos, *p.235.236.711.712*. Il eſtnit à Hietaple ſur la fin de 373, *p.325*, bannit en 374 S. Euſebe en Thrace, *p.326*, chaſſe deux fois S. Melece d'Ant. *p.359.360*, empeſche les Catholiques de s'aſſembler dans la ville, *p.369*, perſecute les ſolitaires depuis 375, *p.607-615*.

Valens ſolitaire trompé par le demon, *p.645-647*.

Valentin d'Arles aſſiſte au C. de Sard. *p.685.1*.

Valentinien I, rappelle Urſin, *p.391*, puis le bannit, *p.392*, remet au Pape le jugement des Evelques, *p.392.393*, exclut des ſucceſſions les Clercs & les moines, *p.396.397*, donne quelque liberté à Urſin, *p.398*, fait chaſſer les Ev. depoſez, *p.404*.

Valere aſſiſte en 380 au C. de Saragoce, dont il eſtoit app. Ev. *p.500*.

Valerien d'Auxerre aſſiſte au C. de Sard. *p. 685.1*.

S. *Valerie* d'Aquilée écrit à S. Baſile &c. *p. 399.775*. Ce qu'on dit de ce Saint, *p.401*.

Valerien Preſet de Rome en 381, *p.414*.

Wando Abbé de Fontenelle y baſtit une egliſe de S. Servais &c. *p.385*.

Varmond Di. Arien, *p.515*.

Vautier Chanoine regulier &c. *p.456*, apporte, dit-il, en 1162 le corps de Ste Monique à Arouaſe &c. *p.477*.

Vegetius Ev. Eſpagnol Priſcillianiſte, *p.498*, on n'en dit rien au C. de Saragoce, *p.500*, eſt receu en 400 dans le C. de Tolede, *p 521 522*.

S. *Venerand* Ev. de Clermont en Auvergne, *p.426.427*.

Ver Pr. de Rome ſous Damaſe, *p.422*.

Verecundus Ev. aſſiſte au C de Valence, *p.557*.

Veriſſime Ev. de Linn aſſiſte au C. de Sard. *p.94.546.685.1*.

Veuves: une veuve d'Alex. exerce la patience d'une dame, *p.233*. Modele d'une veuve Chrétienne dans Ste Monique, *p.452.*

S. *Victor* Lecteur ſuit S. Juſt de Lion dans ſa vie & à la mort, *p.548.549*.

Victor de Metz, *Victor* de Worms, & *Victorin* de Paris, aſſiſtent au C. de Sard *p.685.1*.

Vierges d'Alex. outragées par les deputez du C. de Tyr à la Mareote, *p 57*, par Georgoire intrus à Alex. *p.80.82* par Syrien Duc d'Egypte, *p.151.153*. par le Comte Hetacle, *p.158*, par le Duc Sebaſtien, *p.163-190*. S. Athanaſe les conſole, *p.188*. Elles ſe coupoient les cheveux en Egypte & en Syrie, *p.230*. On n'accordoit pas aiſément la penitence à celles qui ſe marioient, *p.552*.

Vigile de Tapſe p.e. auteur du ſymbole *Quicunque p.67.668-670*.

Viminac, ville de la Meſie, *p.65*.

Vincent Ev. de Capoue, témoin des entretiens de S. Athanaſe avec Conſtant, *p.91*, aſſiſte au C. de Sard. *p.94.682.683*, qui depute à Conſtance &c. *p.117-120*.

Vincent Pr. Luciferien, *p.498*.

Vincon Ev. de Digne vers 375, *p.557*.

S. *Vincent* Ev. de Dax & Martyr, *p.557*.

Vincent de Lerins, s'il eſt auteur du ſymbole *Quicun que &c. p.669-671*.

Vindicien Vicaire en 378, *p.776.2*.

Vital d'Aqs aſſiſte au C. de Sard. *p.684.1*.

Vital de Tyr vient au C. de Sard. *p.95*.

Vital l'Apollinariſte receu par S. Melece, *p. 349*, eſt fait Ev. des Apollinariſtes à Ant. &c. *p.369*.

Utique, ville de la Dardanie, *p.684.1*.

Voleur: S. Macaire aide celuy qui le vouloit à charger ſon chameau &c. *p.577*.

Volonté: renoncer à la ſienne, eſt la perfection *p.450*.

Volvence Proconſul appuie les Priſcillianiſtes, *p.503.504*.

Vrane de Melitene & *Vrane* d'Apamée aſſiſtent au C. d'Ant. en 363, *p.764.2*.

Vrbain Ev. aſſiſte au C. de Valence, *p.557*.

Vrbique femme Priſcillianiſte lapidée à Bordeaux, *p.508*.

S. *Vrſace* ou *Vrſicin* Ev. de Breſſe eſt au C. de Sard. *p.542.683.2*.

Vrſace Ev. Arien de Singidon, *p.16*. aſſiſte au C. de Tyr, *p.35*. S. Athanaſe le recuſe pour juge, *p.42*. Il eſt deputé à la Mareote, *p 49*, irrite Conſtantin contre S. Athanaſe, *p.61*, vient au C. de Sard. *p.95.686.2*, qui le depoſe, *p.106*. Il n'y demande point pardon, *p.688.2*, n'eſt point abſous dans le C. de Milan, *p.694*. Il retracte ce qu'il avoit dit contre S. Athanaſe, *p.131-133. 695*. Il eſt condanné par le C. de Rome en 368 ou 369, *p.240*, & vers 371, *p.400*.

Vrſace Ithacien ſe demet de l'epiſcopat, *p.515. 794*.

Vrſe partiſan de l'Antipape Urſin, *p.392*.

S. *Vrſicin* Ev. de Maſtrict *p.386*.

Vrſin ou *Vrſicin* ſe fait ordonner Pape contre Damaſe en 366, *p.387.388*, eſt banni &c. *p.389*, & ſes ſectateurs auſſi, *p 394 395*. Il a quelque liberté en 371, *p.398.773.2*, eſt relegué à Cologne en 378 &c. *p.408*, fait accuſer Damaſe, *p.408-410*, importune Gratien &c. *p.414 415*.

Z

Zacarie excellent ſolit. *p.* 389, meurt jeune, *p.* 443.

Zelonne, ville d'Armenie, *p.* 95.

Zenobe diſciple de S. Ephrem, *p.* 315.

S. *Zenon* Ev. de Verone, *p.* 91.

Zenon medecin d'Alex. banni par George, *p.* 179.

Zenon fait Ev. de Tyr contre Diodore, *p.* 239.

Zenon Empereur ruine à Edeſſe l'ecole Chrétienne, *p.* 282.

Zenona ville ſur l'Euphrate, *p.* 337. 764. 2.

Zoile de Lariſſe aſſiſte au C. d'Aot. en 363, *p.* 764. 2.

Zoſime ou Denys de Lignedon eſt au C. de Sard. *p.* 684. 1.

Zygres, dans la Libye Marmarique, *p.* 697. 2.

APPROBATION.

J'Ay lu par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, *ce huitieme tome des Memoires pour ſervir à l'hiſtoire eccleſiaſtique, compoſé par feu M. l'Abé de Tillemont :* dans lequel je n'ay rien trouvé qui ne ſoit conforme à la doctrine de l'Egliſe, & aux bonnes mœurs, & que je juge tres digne d'eſtre imprimé pour l'inſtruction du public. Fait à Paris ce vintieme decembre 1700.

GARSON, Curé de S. Landry.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conſeillers les Gents tenans nos Cours de Parlement, Maiſtres des Requeſtes ordinaires de noſtre Hoſtel, Grand Conſeil, Prevoſt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Noſtre bien amé CHARLES ROUSSEL Libraire à Paris, nous a treshumblement fait remontrer qu'il a ci-devant fait imprimer en vertu de nos Lettres de Privileges les Livres qui ont pour titre, *Sermons des Miſſions*, par le Pere Loriot. *Prieres Chrétiennes en forme de Meditations. Exercices de pieté pour les trois Conſecrations. Vies des Saints tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, avec des Reflexions. Conſolation interieure ou l'Imitation de Jeſus-Chriſt. Année Chrétienne, & Reflexions des Saints Peres ſur l'Euchariſtie. L'Hiſtoire Eccleſiaſtique du Sieur de Tillemont ; Hiſtoire des Empereurs dudit Sieur de Tillemont. Jeſus-Chriſt penitent. Prieres tirées de l'Ecriture*, par le Sieur Treuvé. *Sermons ſur les Dimanches. Vie des Riches & des Pauvres. Traité de la Flatterie & de la Mediſance. Les Ouvrages de Dom Mabillon.* Mais que le temps que nous luy avons accordé par nos Privileges pour la vente & l'impreſſion deſdits Livres, devant bientoſt expirer, & qu'eſtant encore chargé d'un grand nombre d'exemplaires, il auroit beſoin de nos Lettres de continuation de Privilege qu'il nous a fait ſupplier de luy accorder, dans la crainte qu'il a qu'on ne luy contrefaſſe. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, & ceux qui auront droit de luy, Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces preſentes, d'imprimer ou de faire réimprimer leſdits Livres autant de fois qu'il voudra, de telles marges, caracteres, & grandeur qu'il ſouhaitera dans tout noſtre Royaume, Terres & Seigneuries de noſtre obeïſſance, pendant le temps de quinze années conſecutives, à compter du jour & datte des preſentes. Faiſons défenſes à tous Libraires, Imprimeurs, & à toutes autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de contrefaire ni imprimer leſdits Livres ſous aucun pretexte que ce ſoit, en vendre ni diſtribuer aucuns Exemplaires contrefaits, en tout ni en partie, ſoit dedans & hors noſtre Royaume, à peine de confiſcation deſdits Exemplaires, & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hoſtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à l'Expoſant, & de tous depens, dommages & intereſts à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles, & que l'impreſſion deſdits Livres ſera faite dans noſtre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & de beau caractere, conformément aux Reglemens de l'Imprimerie ; & qu'avant de les expoſer en

vente, il en ſera mis deux exemplaires dans noſtre Bibliotheque publique, un dans le Cabinet de nos Livres en noſtre Chaſteau du Louvre, & un dans la Bibliotheque de noſtre tres cher & feal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des preſentes ; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant, ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empeſchemens. Voulons que la copie deſdites preſentes, qui ſera imprimée au commencement ou à la fin de chaque Exemplaire deſdits Livres, ſoit tenuë pour duement ſignifiée ; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers Secretaires, foy ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier noſtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & autres Lettres à ce contraires: CAR tel eſt noſtre plaiſir. DONNÉ à Verſailles le vingt-unieme jour de Mars l'an de grace mil ſept cens onze ; & de noſtre Regne le ſoixante huitieme. *Signé*, Par le Roy en ſon Conſeil, LAUTHIER.

Regiſtré ſur le Regiſtre, numero 3, de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 214, numero 163, conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du 28 Août 1703. A Paris le 18 Avril 1711. Signé, DE LAUNAY, *Syndic.*

Ac1 469396

De l'imprimerie de CHARLES HUGUIER, 1711.

Digitized by Google
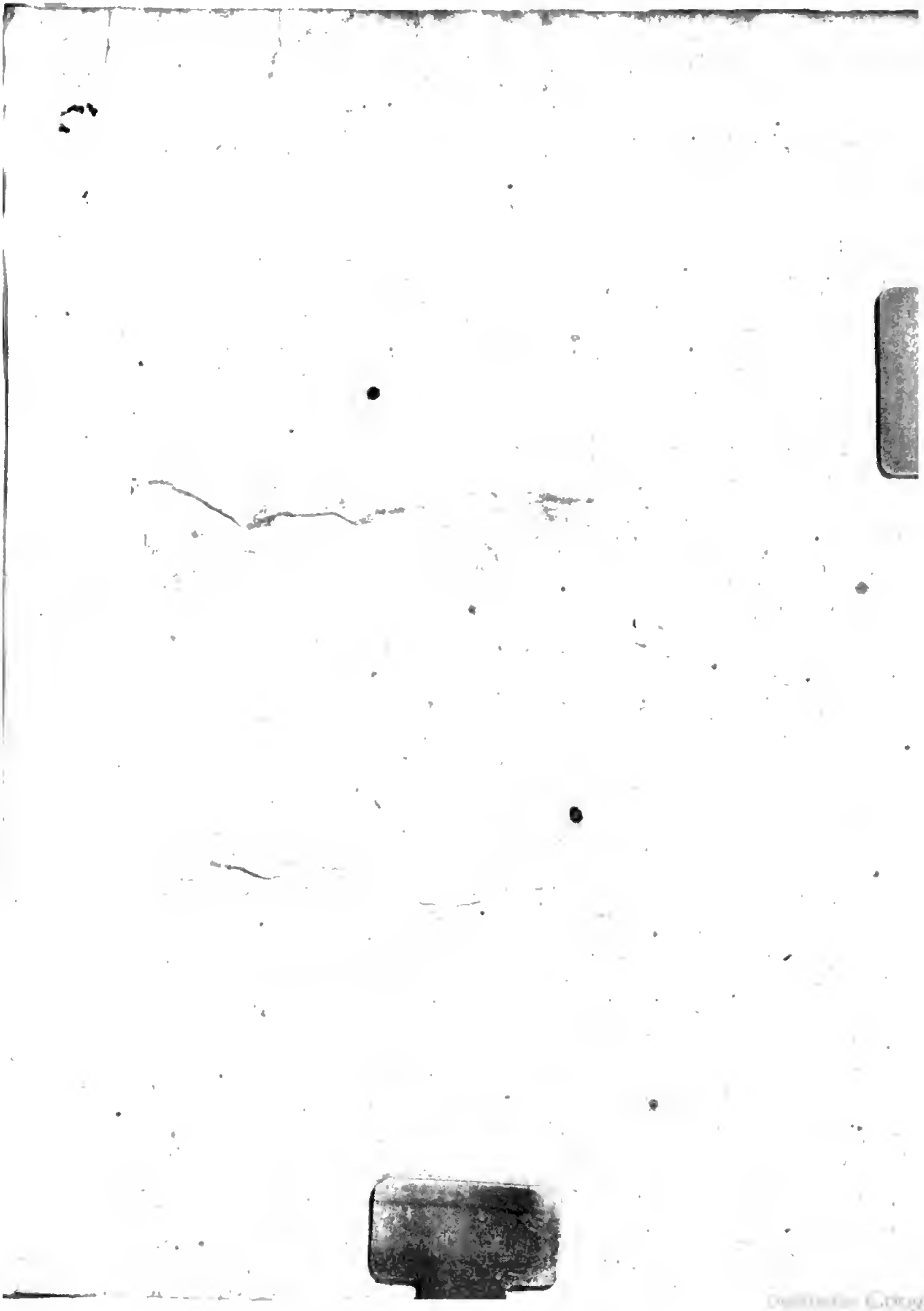
Digitized by Google